

UNIVERSITÉ DE LIMOGES

École doctorale Lettres, pensée, art et histoire, N°525

Faculté de lettres et sciences humaines

THÈSE

pour obtenir le grade de
DOCTEUR DE L'UNIVERSITÉ DE LIMOGES
en histoire contemporaine

Présentée et soutenue publiquement par

Catherine JOSLET

le 11 juin 2013

DU CONCILE AU SYNODE : HISTOIRE DE L'ACTION PASTORALE DANS LE DIOCÈSE D'ANGOULÊME DE 1958 À 1993

Directeur : M. Paul D'HOLLANDER, professeur à l'Université de Limoges

Membres du jury :

- M. Gérard CHOLVY, rapporteur, professeur émérite d'histoire contemporaine, de l'Université Paul-Valéry de Montpellier.
- M. Christian SORREL, rapporteur, professeur d'histoire contemporaine à l'Université Lumière Lyon II.
- M. Marc AGOSTINO, professeur émérite d'histoire contemporaine, de l'Université Michel-de-Montaigne, Bordeaux 3.
- M. Paul D'HOLLANDER, professeur émérite d'histoire contemporaine, de l'Université de Limoges.

RÉSUMÉ

La période conduisant de la fin des années 1950 au début des années 1990 voit s'opérer de profonds changements dans l'Église catholique, en France. Même si des évolutions apparaissent avant les années 1960, le concile Vatican II, qui se déroule au long de quatre sessions, d'octobre 1962 à décembre 1965, suscite un vent de réformes au sein de l'Église. Une nouvelle « pastorale » voit ainsi le jour. Le décret conciliaire *Presbyterorum ordinis*, sur *Le ministère et la vie des prêtres*, précise que le Concile poursuit un « *but pastoral de renouvellement intérieur de l'Église, de diffusion de l'Évangile dans le monde entier et de dialogue avec le monde d'aujourd'hui* » (n°12). La pastorale doit donc permettre le fonctionnement interne, d'une certaine manière, de l'Église, ainsi que son ouverture au monde, qui se traduit par l'annonce de l'Évangile : elle se doit d'être missionnaire.

L'étude du diocèse d'Angoulême, en Charente, donne un exemple de la façon dont, au cours de décennies parfois fort agitées, s'élaborent et s'appliquent des lignes pastorales. Celles-ci doivent tenir compte des orientations provenant du Saint-Siège et de l'épiscopat français, des changements marquant la société, mais aussi des réalités locales. Même si le terme « pastoral » se réfère en premier lieu à l'évêque, puis aux prêtres, les religieuses et les laïcs participent à cette vie pastorale, qui ne consiste pas à être de simples exécutants. Ceci représente d'ailleurs un des principaux acquis du concile Vatican II. Au fil des années, chaque baptisé voit évoluer sa participation à la vie de l'Église.

Cette thèse sur l'histoire de l'action pastorale dans le diocèse d'Angoulême, de 1958 à 1993, étudie ainsi les relations entre l'Église et la société, en particulier au cours des années 1960-1970. Elle aborde aussi les évolutions vécues par les prêtres : la crise d'identité qui atteint certains, la diminution des vocations, le rôle grandissant des laïcs... Les religieuses connaissent un cheminement quasi semblable, même si la vie communautaire représente une caractéristique fondamentale. L'apostolat des laïcs, encouragé par le concile Vatican II, ne cesse de s'affermir, non sans tâtonnements, et il est marqué inéluctablement par des échecs et des réussites. Des secteurs particuliers de la pastorale : les jeunes, la liturgie, la famille et la santé, offrent des illustrations. Pour finir, le synode diocésain, qui se déroule en 1988, offre un regard sur la vie pastorale diocésaine, quant à ses réalisations et à ses projets.

Pastorale, diocèse d'Angoulême, concile Vatican II, Église catholique au cours des années 1960-1980.

ABSTRACT

The period leading of the end of 1950s at the beginning of 1990s sees taking place of deep changes in the Catholic Church, in France. Even if evolutions appear before 1960s, , the council Vatican II, which takes place during four sessions, from October, 1962 till December, 1965, creates a wind of reforms within the Church. Thus, a new "pastoral" was born. The conciliar decree *Presbyterorum ordinis*, on *The ministry and the life of the priests*, specifies that the Council pursues a " *a pastoral aim of internal renewal of the Church, spreading of the Gospel all over the world and dialogue with the world of today*" (n.12). The pastoral must allow the inner workings, somehow, of the Church, and its openness to the world, which translated in the proclamation of the Gospel: it has to be a missionary.

The study of the diocese of Angouleme, in Charente, gives an example of how, over the decades, sometimes very agitated, lines pastoral develop and apply. These should take into account guidance from the Holy See and the French episcopate, changes within the society, but also local realities. Although the term "pastoral" refers primarily to the bishop, then the priests, religious and lay people participate in this pastoral life, which is not to be mere performers. this is represents one of the main gain of Vatican II. Over the years, each christened sees evolve its participation in the life of the Church.

This thesis on the history of pastoral action in the Diocese of Angouleme from 1958 to 1993, studies the relationships between the Church and society, especially in the years 1960-1970. It also discusses the developments experienced by priests: the identity crisis that reaches some, the decline in vocations, the growing role of lay... The religious experience a similar path, even if the community life is a fundamental characteristic. The apostolate of the laity, encouraged by the Second Vatican Council, continues to strengthen, not without hesitation, and it is inevitably marked by successes and failures. Specific sectors of the pastoral: youth, liturgy, family and health, provide illustrations. Finally, the diocesan synod, held in 1988, offers a look at the diocesan pastoral life, for its achievements and its projects.

Pastoral, Diocese of Angouleme, Council of Vatican II, Catholic Church in 1960-1980's.

À mes parents

À Monseigneur ROL

Au Père André TARDIEU (†)

Au Père Pierre PLANTEVIGNE

À celles et ceux qui, d'une manière ou d'une autre,
œuvrent à l'action pastorale au sein du diocèse d'Angoulême.

REMERCIEMENTS

Je suis consciente que ma thèse n'aurait pas connu son aboutissement sans des soutiens et des aides, puisés à diverses sources. Mes remerciements s'adressent ainsi particulièrement à :

- Monsieur Paul d'Hollander, qui a accepté de diriger ma thèse, pour ses précieux conseils et remarques mais aussi pour sa grande patience.

- Madame Hélène Pauliat, Présidente de l'Université de Limoges, Madame Martine Yvernault, co-directrice de l'École doctorale *Lettres, pensée, arts et histoire « Civilisation et littérature de l'Antiquité à nos jours »*, ainsi que l'ensemble de l'École doctorale, qui m'ont accordé plusieurs dérogations, permettant l'achèvement de mon travail.

- Les membres du jury de ma thèse : Messieurs Christian Sorrel, Marc Agostino et Gérard Cholvy, qui a relu une partie de ma thèse tandis qu'elle était en cours de rédaction, m'apportant ses avis éclairés.

- Ceux qui ont accepté de relire des parties plus ou moins importantes de ma thèse, me faisant bénéficier de leurs remarques.

- Les responsables des divers fonds d'archives consultées qui, par leurs compétences et le temps consacré, m'ont offert des sources précieuses. Je remercie particulièrement le Père Joseph Charrier et Monsieur David Richard, responsables des Archives diocésaines d'Angoulême.

- Ceux qui ont puisé dans leurs archives personnelles.

- Ceux qui ont accepté d'apporter leur témoignage sur ce qu'ils ont vécu au sein de l'Église de Charente. Je les remercie en particulier pour la confiance qu'ils m'ont témoignée.

- Ceux qui m'ont accordé des moments de liberté sur mon temps de travail, afin de terminer ma thèse : Mgr Dagens et Madame Véronique Diaz.

- Enfin, tous ceux qui m'ont apporté leurs conseils et leurs aides de toutes sortes, qu'il s'agisse entre autres d'encouragements, de sourires ou de tasses de thé...

SIGLES

Archives

ADc : Archives diocésaines d'Angoulême

CAMT : Centre des Archives du Monde du Travail

CNAEF : Centre national des Archives de l'Église de France

Périodiques

CF : *Courrier français*

DC : *La Documentation catholique*

EA : *Église d'Angoulême*

SRA : *La Semaine religieuse du diocèse d'Angoulême*

Mouvements, services, congrégations

ACA : Assemblée des cardinaux et archevêques

ACAT : Action des chrétiens pour l'abolition de la torture

ACE : Action catholique des enfants

ACG : Action catholique générale

ACGE : Action catholique des grandes écoles

ACGF : Action catholique générale féminine

ACGH : Action catholique générale des hommes

ACI : Action catholique des milieux indépendants

ACIF : Action catholique indépendante féminine

ACJF : Association catholique de la jeunesse française

ACMSS : Action catholique des milieux sanitaires et sociaux

ACO : Action catholique ouvrière

ACR : Action catholique rurale

ACU : Action catholique universitaire

ADAP : Assemblée dominicale en l'absence de prêtre

AFC : Association familiale catholique

CARCO : Cycle d'approfondissement des religieuses en classe ouvrière

CCFD : Comité catholique contre la faim et pour le développement

CDI : Centre de documentation et d'information

CDR : Conseil diocésain des religieuses

CFAL : Comité français pour l'apostolat des laïcs

CFPC : Centre français du patronat chrétien (de 1948 à 1958) puis Centre chrétien des patrons et dirigeants d'entreprises français

CLER : Centre de liaison des équipes de recherche

CND : Comité national du diaconat

CPM : Centre de préparation au mariage
 CDPMI [Comité diocésain de la pastorale des milieux indépendants]ou CDMI : Comité (ou Conseil) diocésain des milieux indépendants.
 CPMI : Centre de pastorale des missions à l'intérieur
 END : Équipes Notre-Dame
 FCMH : Fraternité chrétienne des malades et handicapés
 FCPMH : Fraternité chrétienne des personnes malades et handicapées
 FEDEAR : Fédération d'équipes apostoliques de religieuses
 FMT : Frères missionnaires de Sainte Thérèse
 FNAC : Fédération nationale d'Action catholique
 FNC : Fédération nationale catholique
 GERM : Groupe d'expériences et de recherches missionnaires
 GFO : Groupe de formation ouvrière
 GFU : Groupe de formation universitaire
 JAC : Jeunesse agricole catholique
 JACF. : Jeunesse agricole catholique féminine
 JEC : Jeunesse étudiante chrétienne
 JECF : Jeunesse étudiante chrétienne féminine
 JIC : Jeunesse indépendante chrétienne
 JICF : Jeunesse indépendante chrétienne féminine
 JMC : Jeunesse maritime chrétienne
 JOC : Jeunesse ouvrière chrétienne
 JOCF : Jeunesse ouvrière chrétienne féminine
 LAC : Ligue agricole catholique
 LFAC : Ligue féminine d'Action catholique
 LOC : Ligue ouvrière chrétienne
 MCC : Mouvement des cadres chrétiens
 MCR : Mouvement chrétien des retraités
 MEJ : Mouvement eucharistique des jeunes
 MFR : Mouvement familial rural
 MPF : Mouvement populaire des familles
 MRJC : Mouvement rural de la jeunesse chrétienne
 MST : Missionnaires de sainte Thérèse (cf. FMT).
 PLT : Professions libérales et techniciennes
 PRL (équipe) : prêtres-religieuses-laïcs
 PRTL : Pastorale des réalités du temps libre
 REPSA : Religieuses en profession de santé
 RME : Religieuses en mission éducative
 SCEJI : Service de l'enfance et de la jeunesse inadaptée
 SDPC : Service diocésain de pastorale catéchétique
 SEM : Service évangélique des malades
 SPM : Service de préparation au mariage

UNCAHS : Union nationale des congrégations d'action hospitalière et sociale

URE : Union des religieuses enseignantes

UREP : Union des religieuses éducatrices paroissiales

VMEH : Visiteurs de malades en établissement hospitalier

Divers

CETA : Centre d'étude technique agricole

CEG : Collège d'enseignement général

CFDT : Confédération française démocratique du travail

CFTC : Confédération française des travailleurs chrétiens

CGT : Confédération générale du travail

CNJA : Centre national des jeunes agriculteurs

CUMA : Coopérative d'utilisation du matériel agricole

FNSEA : Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles

HLM : Habitation à loyer modéré

MODEF : Mouvement de défense des exploitations familiales

PSU : Parti socialiste unifié

SMIG : Salaire minimum interprofessionnel garanti (en vigueur de 1950 à 1970, remplacé par le

SMIC : salaire minimum de croissance)

UDAF : Union départementale des associations familiales

UDSEA : Union départementale des syndicats d'exploitants agricoles

UNAF : Union nationale des associations familiales

Annexes

C : Carte

G : Graphique

P : Photographie

T : Tableau

Les nombres supérieurs à 100 sont notifiés en chiffres. Les pourcentages sont exprimés en lettres quand ils représentent le sujet de la phrase.

Dans les ouvrages ou articles ayant trait au concile Vatican II, le terme « concile » comporte ou non une majuscule. Les diverses citations et références sont reproduites telles qu'elles apparaissent dans les originaux. Sinon, le terme « concile » suivi de « Vatican II », conservera une minuscule et comportera une majuscule, quand il sera employé seul, mais faisant référence au concile Vatican II.

TABLE DES MATIÈRES

REMERCIEMENTS	4
SIGLES.....	5
<i>Archives</i>	5
<i>Périodiques</i>	5
<i>Mouvements, services, congrégations</i>	5
<i>Divers</i>	7
<i>Annexes</i>	7
TABLE DES MATIÈRES	9
 INTRODUCTION	19
APPROCHE HISTORIOGRAPHIQUE	21
<i>Le renouveau de l'histoire religieuse</i>	22
La place de l'histoire religieuse dans la recherche universitaire.....	23
Les publications	24
L'apport des autres disciplines	26
L'histoire post-conciliaire	27
L'histoire d'un diocèse	30
LE DIOCESE D'ANGOULEME	31
<i>Aspects bibliographiques</i>	31
<i>Le département de la Charente</i>	34
Un département rural	34
L'évolution démographique	35
La vie industrielle	36
Les sensibilités politiques.....	36
Un département aux diverses mentalités	38
<i>Regard sur l'histoire du diocèse d'Angoulême, à partir de la Révolution française</i>	41
La période révolutionnaire.....	41
Le XIX ^e siècle.....	42
La Séparation des Églises et de l'État	44
De la Première à la Seconde Guerre mondiale	45
Une histoire mouvementée avec les protestants et les francs-maçons	46
Le protestantisme.....	47
La franc-maçonnerie.....	53
UNE HISTOIRE DE LA PASTORALE	57
Qu'entendre sous le terme « pastorale » ?.....	57
Le corpus des sources	59
Présentation du plan	60

À LA SOURCE D'UN RENOUVEAU PASTORAL 65

I. LES « ACTEURS » DE LA PASTORALE DE L'APRES-GUERRE AUX ANNEES 1960	69
A. <i>Le clergé charentais</i>	70
1. Monseigneur Mégnin	71
2. Monseigneur Kérautret	73
3. La démographie du clergé charentais	75
4. La Mission de France de son arrivée en Charente au concile Vatican II	77
B. <i>La vie religieuse</i>	80
1. Les Assomptionnistes : un style différent	81
2. La fondation des Frères missionnaires de Sainte-Thérèse	83
3. Les religieuses apostoliques	85
4. La vie monastique	87
C. <i>Qui sont les catholiques charentais ?</i>	89
1. Les enseignements de la sociologie religieuse	90
2. La pratique religieuse au début des années 1960	91
3. Les migrants	94
D. <i>Les mouvements d'Action catholique</i>	97
1. Les mouvements ouvriers	98
2. Les mouvements ruraux	100
3. Les mouvements des milieux indépendants	102
4. L'Action catholique générale	104
II. PASTORALE D'ENSEMBLE ET MISSIONS	109
A. <i>Sociologie religieuse et pastorale</i>	110
1. Les enseignements des enquêtes sociologiques	111
2. Les perspectives missionnaires entrevues grâce aux enquêtes	113
3. La phase préparatoire des missions	116
a. Les commissions pastorales	116
b. Le rôle des laïcs	118
4. La pastorale d'ensemble	119
5. Les enquêtes sociologiques et la pastorale d'ensemble	121
6. L'implication particulière des évêques et de l'Action catholique	124
a. L'appui des évêques	124
b. La participation de l'Action catholique à la pastorale d'ensemble	125
B. <i>Le déroulement des missions régionales</i>	128
1. La prémission	128
a. Le rôle indispensable des laïcs	129
b. Connaître le milieu dans lequel on vit	131
2. L'effervescence des journées missionnaires	134
3. Premiers bilans des missions	138
a. Quels lendemains ?	139
b. L'apport indispensable des missions en vue de la pastorale d'ensemble	141

III. UN CONCILE PASTORAL.....	146
A. <i>De l'annonce à la première session</i>	147
1. L'annonce du Concile (1959).....	148
a. Un accueil très réservé en Charente	148
b. Un concile selon Mgr Mégnin.....	149
2. La préparation du Concile (1960-1961)	152
a. Des évocations plus précises du Concile en Charente	152
b. La lettre pastorale de Mgr Mégnin sur le Concile. Carême 1961	153
c. Les attentes des Charentais	154
3. A la veille du Concile (1962)	156
a. Le rôle des laïcs : prier.....	156
b. Le regard de trois prêtres du diocèse d'Angoulême	157
B. <i>Le Concile au quotidien en Charente</i>	160
1. Mgr Kérouret au fil des sessions conciliaires	161
a. La première session (11 octobre – 8 décembre 1962)	161
b. La deuxième session (29 septembre – 4 décembre 1963)	162
c. La troisième session (14 septembre – 21 novembre 1964)	164
d. La quatrième session (14 septembre – 8 décembre 1965)	166
2. Les catholiques charentais et le Concile, de 1962 à 1965.....	167
a. Information et formation	167
Les médias	167
La formation du clergé et des laïcs	169
b. La perception du Concile par les Charentais	170
C. <i>L'application immédiate du Concile : l'exemple de la réforme liturgique</i>	174
1. La Constitution liturgique <i>Sacrosanctum concilium</i> et ses directives d'application	175
a. Initiatives de certains prêtres charentais	175
b. Les sessions liturgiques du chanoine Martimort.....	176
c. Les directives de l'épiscopat français	178
2. Les premières applications de la réforme liturgique	179
a. Des applications quelquefois trop rapides et excessives	179
b. Des noyaux de « résistants »	181
c. Un accueil majoritairement favorable	183
IV. LES STRUCTURES AU SERVICE D'UN RENOUVEAU PASTORAL	188
A. <i>L'épiscopat à la lumière du concile Vatican II</i>	189
1. L'évêque : premier responsable de la pastorale de son diocèse	190
2. Le renforcement de la collégialité épiscopale.....	193
a. Le Synode des évêques	193
b. La Conférence des évêques de France	195
c. La collégialité épiscopale au sein de la région apostolique.....	196
3. Être évêque dans le diocèse d'Angoulême	198
a. Le regard de Mgr Kérouret.....	198
b. Monseigneur Rol	199
c. Le regard de Mgr Rol	200

B.	<i>Les conseils du clergé</i>	202
1.	Le conseil presbytéral	204
a.	Une mise en place difficile dans le diocèse d'Angoulême.....	204
b.	Une confrontation positive	207
2.	La commission du clergé	210
C.	<i>Les cadres géographiques d'une évolution pastorale</i>	213
1.	La fin des paroisses ?	214
a.	La diversité des paroisses	214
b.	La structure paroissiale contestée	217
c.	Une structure légitime à réformer	218
2.	La valorisation des zones et des secteurs	219
a.	Une première évolution au cours des années 1960.....	220
b.	Une évolution positive au cours des années 1970	222
	<i>Conclusion de la première partie</i>	225

QUAND LA SOCIÉTÉ BOUSCULE L'ÉGLISE 229

I.	UN CONTEXTE AGITE.....	233
A.	<i>Les chrétiens confrontés à la guerre</i>	234
1.	Le conflit algérien.....	235
a.	Les positions de l'épiscopat.....	235
b.	Le clergé charentais face au conflit	236
c.	Les séminaristes mobilisés en Algérie	237
2.	Actions diverses en faveur de la paix	238
a.	Le Mouvement de la Paix	238
b.	La guerre du Vietnam	239
B.	<i>L'Église et la crise de Mai 1968</i>	242
1.	L'Église contestée.....	243
2.	Le regard des chrétiens en Charente	245
a.	Divergences d'opinions	245
b.	Le monde scolaire et le milieu ouvrier	248
C.	<i>L'encyclique Humanae vitae</i>	251
1.	Une encyclique contestée	251
2.	L'accueil d' <i>Humanae vitae</i> parmi les chrétiens charentais	253
D.	<i>Église et politique</i>	255
1.	L'engagement catholique en politique	255
a.	La nécessité d'un engagement politique pour les chrétiens	255
b.	Les catholiques charentais et la politique	257
c.	Les élections : enjeu pour une nouvelle société	258
2.	Christianisme et marxisme.....	259
II.	L'ACTION CATHOLIQUE : PRESENCE ET ACTION DANS UN « MILIEU »	264
A.	<i>La politisation des mouvements</i>	265
1.	La politisation des mouvements de jeunes.....	265

a.	La Jeunesse étudiante chrétienne	266
b.	Le Mouvement rural de la jeunesse chrétienne.....	267
c.	La Jeunesse ouvrière chrétienne	270
2.	L'engagement politique hésitant de l'Action catholique des milieux indépendants ...	272
B.	<i>Faire corps avec son milieu</i>	276
1.	L'Action catholique ouvrière : la politique pour la défense du travailleur.....	277
a.	L'engagement syndical	277
b.	Regard de l'ACO sur la politique.....	280
2.	L'Action catholique rurale et le monde rural	283
a.	Un glissement à gauche.....	285
b.	S'engager pour le monde rural.....	287
III.	L'ÉGLISE ET LE MONDE OUVRIER.....	292
A.	<i>Les prêtres-ouvriers dans le diocèse d'Angoulême après le concile Vatican II</i>	293
1.	Essor et motivations des prêtres-ouvriers dans le diocèse	293
a.	Suites de l'implantation de la Mission de France	293
b.	Des prêtres-ouvriers diocésains et religieux	295
c.	La proximité avec les plus petits	298
d.	L'implication dans le monde du travail	300
2.	Les prêtres-ouvriers dans l'Église	302
a.	Les liens des prêtres-ouvriers avec les autres prêtres et les évêques.....	302
b.	Le regard des prêtres-ouvriers sur l'Église	305
c.	Une pastorale originale	307
B.	<i>Des communautés religieuses en milieu populaire et dans le monde ouvrier</i>	311
1.	Encouragements et mises en garde	312
2.	Vie religieuse et monde ouvrier	315
3.	Lieux d'implantation dans le monde ouvrier	317
4.	L'exemple des Filles du Saint Esprit	319
IV.	L'ADMINISTRATION DES BIENS TEMPORELS : UNE ŒUVRE PASTORALE	323
A.	<i>Les finances diocésaines</i>	324
1.	Une situation financière difficile et mal connue	324
2.	Les conseils économiques paroissiaux.....	326
3.	Les ressources	328
a.	La principale ressource : le denier de l'Église.....	328
b.	Les autres ressources	329
B.	<i>Nouveaux lieux de culte</i>	332
1.	Une église pour un nouveau quartier	332
2.	Interrogations sur la légitimité de nouvelles constructions.....	335
a.	L'exemple de la communauté de la Grande Garenne - Basseau.....	336
b.	Un caractère missionnaire.....	337
3.	Particularités des nouveaux édifices	338
a.	La sobriété	338
b.	Des bâtiments polyvalents	340
c.	Le problème financier	341

V.	LA CRISE DU SACERDOCE	345
A.	<i>L'identité du prêtre</i>	346
1.	La remise en cause du statut clérical	346
2.	Le prêtre dans l'Église	353
3.	Le clergé et la politique	357
a.	L'épiscopat et la politique	357
b.	Les prêtres et la politique	361
B.	<i>L'unité sacerdotale menacée</i>	364
1.	Un clergé divisé ?	365
a.	Des tensions au sein du clergé	365
b.	Les relations entre l'évêque et les prêtres	367
2.	Les prêtres traditionalistes	369
a.	L'« affaire Lefebvre »	369
b.	Les prêtres de tendance « traditionaliste »	371
c.	L'abbé Navarre, disciple de Mgr Lefebvre	374
3.	Le départ de prêtres	376
a.	Le regard des prêtres qui sont restés	377
b.	Le regard des prêtres qui sont partis	379
c.	Une situation douloureuse pour les laïcs	381
d.	Les réactions de l'épiscopat	382
	<i>Conclusion de la seconde partie</i>	386

S'ADAPTER À UNE NOUVELLE PASTORALE 389

I.	COMMENT FAIRE FACE ?	393
A.	<i>Le souci récurrent des vocations sacerdotales</i>	394
1.	Les raisons de la baisse des vocations	394
2.	Les vocations : l'affaire de tous !	397
3.	Une préoccupation constante des évêques	399
4.	Le Service diocésain des vocations	402
5.	Le foyer Pierre Aumaître	405
B.	<i>La formation du clergé</i>	408
1.	L'évolution des Petits séminaires	409
2.	Une nouvelle organisation des séminaires	411
3.	Une réforme de la formation indispensable	414
4.	Formation et pastorale	415
5.	La formation permanente des prêtres	420
C.	<i>L'exercice du ministère presbytéral</i>	423
1.	L'évolution démographique du clergé	424
2.	Les religieux	428
3.	L'équilibre de vie du prêtre	432
4.	L'évolution du mode de présence du prêtre	436
5.	La vie matérielle du clergé	438

D.	<i>Le diaconat permanent</i>	443
1.	La restauration du diaconat permanent	444
a.	Les étapes.....	444
b.	Sous le signe du service.....	447
2.	Le cheminement vers l'ordination diaconale.....	450
a.	Appeler au diaconat	450
b.	Discernement et formation	451
3.	Une vocation qui demande à être reconnue	453
E.	<i>Le renouveau indispensable des communautés religieuses</i>	456
1.	Un constat alarmant	457
2.	L'adaptation du charisme premier des congrégations.....	460
a.	Les religieuses enseignantes	460
b.	Les religieuses dans le domaine de la santé.....	462
c.	L' <i>aggiornamento</i> de l'abbaye de Maumont.....	463
3.	La participation des religieuses apostoliques à la pastorale diocésaine	466
a.	Le Conseil diocésain des religieuses	467
b.	Coresponsabilité et participation à la pastorale d'ensemble.....	468
c.	Une présence active dans la vie paroissiale	470
II.	LE RENOUVEAU DE L'ÁPOSTOLAT DES LAÏCS	475
A.	<i>Un appel pressant</i>	477
1.	La légitimité de l'engagement des laïcs	477
a.	Le baptême au cœur de l'engagement	478
b.	Ni des « aides », ni des « suppléants ».....	479
c.	Préparer l'avenir	480
2.	Au service du monde et de la paroisse	481
a.	L'apostolat des laïcs au cœur du monde.....	482
b.	La nécessité de relier l'Église et le monde	485
3.	Une coresponsabilité nettement encouragée	487
B.	<i>Vivre la coresponsabilité</i>	491
1.	Une coresponsabilité de plus en plus effective	491
a.	De la fin des années 1960 aux années 1970	491
b.	Les années 1980	495
2.	Les limites de la coresponsabilité	498
a.	Lutter contre la timidité	498
b.	L'opposition des sensibilités.....	501
c.	Quand s'imisce la question du « pouvoir »	501
3.	Les prêtres et l'apostolat des laïcs	503
a.	La responsabilité des évêques et des prêtres	503
b.	Une Église cléricale ?	505
C.	<i>Les conseils pastoraux</i>	510
1.	De 1968 à la fin des années 1970.....	510
2.	Les années 1980.....	515
a.	La théorie	515

b.	La pratique	517
3.	Le conseil pastoral diocésain.....	519
D.	<i>Des laïcs engagés</i>	525
1.	L'enjeu majeur de la formation des laïcs	526
a.	Des prêtres favorables à la formation des laïcs	526
b.	La demande de la part des laïcs	528
c.	Les formations proposées	530
2.	Les ministères non ordonnés	532
3.	Les femmes dans l'Église.....	537
a.	L'évolution du regard de l'Église sur la femme	537
b.	La promotion de la femme soutenue par l'Action catholique	539
4.	L'Action catholique soutenue mais fragilisée	541
	<i>Conclusion de la troisième partie</i>	548

LE PEUPLE DE DIEU EN MARCHÉ.....551

I.	CORESPONSABILITE ET COMMUNION AU SERVICE DE LA TRANSMISSION DE LA FOI ET DE LA	
	VISIBILITE DE L'ÉGLISE	555
A.	<i>La pastorale des enfants et des jeunes</i>	556
1.	Généralités.....	556
a.	Les jeunes et l'Église.....	556
b.	Mener une pastorale des jeunes.....	558
2.	La catéchèse.....	561
a.	Quelle catéchèse ?	561
b.	Le rôle indispensable des laïcs dans la catéchèse	563
c.	La catéchèse dans une société laïque et sécularisée	565
3.	Les aumôneries dans l'enseignement public	566
4.	Des mouvements aux diverses nuances	570
a.	Les Scouts et les Guides de France.....	570
b.	L'Action catholique des enfants.....	572
c.	Le Mouvement eucharistique des jeunes.....	574
B.	<i>Évolution de la pastorale liturgique et sacramentelle</i>	576
1.	Une pastorale sacramentelle « revisitée »	577
a.	Généralités	577
b.	Le baptême	579
c.	Le sacrement de réconciliation	581
d.	La confirmation	582
e.	Les obsèques	584
2.	La messe.....	586
a.	Une nouvelle façon de vivre la messe	586
b.	L'essor des équipes liturgiques	588
c.	Les jeunes et la messe	590
d.	Les Assemblées dominicales en l'absence de prêtre (ADAP).....	591

C.	<i>Pastorale familiale et pastorale de la santé</i>	595
1.	La pastorale familiale	596
a.	Le sacrement du mariage	598
	Les Centres de préparation au mariage.....	599
b.	L'accueil du discours officiel de l'Église.....	600
c.	Divers mouvements de pastorale familiale	602
	Les Équipes Notre-Dame	602
	L'AFC (Association familiale catholique).....	603
	Le CLER (Centre de liaison des équipes de recherche)	603
	Les mouvements pour les personnes veuves	604
2.	La pastorale de la santé	605
	La commission de la Pastorale de la santé	606
a.	Les mouvements au service des malades	607
	Le Service évangélique des malades.....	607
	L'Hospitalité Notre-Dame de Lourdes	608
	L'aumônerie des hôpitaux	609
	Les mouvements des professionnels de la santé	609
b.	Les mouvements auxquels participent les malades.....	610
	La Fraternité chrétienne des malades et handicapés.....	610
	Amicitia	611
	Les handicapés.....	612
	L'Arche	612
	Foi et Lumière	613
	Le Service de l'enfance et de la jeunesse inadaptées (SCEJ)	614
II.	« FAIRE ROUTE ENSEMBLE » : LE SYNODE DIOCESAIN (PENTECOTE 1988)	617
A.	<i>La préparation du synode</i>	618
1.	Les débuts de l'aventure synodale	619
a.	La genèse du synode diocésain	619
	Les visites pastorales	619
	Quel avenir pour l'Église de Charente ?	621
b.	Les ébauches d'un synode	624
	La commission exploratoire.....	624
	La commission préparatoire	625
	Les assemblées du peuple de Dieu	627
2.	La préparation de l'assemblée synodale.....	628
a.	De l'annonce du synode à la publication du <i>Cahier de synthèse</i>	629
	Le travail sur les fiches.....	629
	La participation des enfants et des jeunes	631
	Élection des délégués	632
b.	De l'assemblée présynodale au synode	633
	L'assemblée présynodale	633
	Le colloque des jeunes.....	636
	« Le temps des amendements »	637

B.	<i>L'assemblée synodale et ses premiers fruits</i>	638
1.	L'assemblée synodale de Pentecôte 1988.....	639
a.	L'ouverture de la rencontre sous le signe de l'expérience spirituelle.....	639
b.	L'heure des débats, de l'écoute mutuelle et... des votes.....	640
c.	Sous le signe du dynamisme.....	642
d.	Les Actes du synode.....	643
2.	La réception du synode au cours des années suivantes	645
a.	Des avis partagés.....	646
b.	Sensibiliser	649
c.	Les premiers fruits	650
	<i>Conclusion de la quatrième partie</i>	654

CONCLUSION.....657

<i>Communion et coresponsabilité bousculées dans la ville d'Angoulême</i>	659
Des particularités plus ou moins affirmées	660
Le difficile apprentissage d'une pastorale commune	664
Cheminer ensemble	666
<i>Déploiement pastoral</i>	670
<i>La région apostolique : une réalité pastorale</i>	675
<i>L'avenir est ouvert</i>	678
CARTE DE LA CHARENTE	684
INDEX	686

TABLEAUX

<i>Nombre d'ordinations en France, de 1965 à 1977</i>	408
<i>Effectifs de ceux qui se préparent au sacerdoce en France, de 1963 à 1971</i>	411
<i>Nombre de séminaires en France, en 1967 et en 1985</i>	412
<i>Nombre de ceux qui suivent la formation GFO ou GFU en France, de 1968 à 1985</i>	413
<i>Prêtres originaires de Bretagne et de Vendée dans le diocèse d'Angoulême, en 1975</i>	425
<i>Composition des équipes sacerdotales, de 1962 à 1992</i>	437
<i>Nombre de diacres permanents dans les diocèses de la région Sud Ouest en 1982</i>	446
<i>Nombre de congrégations et d'établissements liés à l'éducation, de 1960 à 1990</i>	461
<i>Lieu et durée de la mission des religieuses permanentes ou animatrices pastorales</i>	471
<i>Nombre de catéchistes ou d'animateurs, au cours des années 1983-1984</i>	564
<i>Branches des Scouts et des Guides de France, de 1964 à 2008</i>	571
<i>Nombre de paroisses, selon leur population au moment de leur érection</i>	675

INTRODUCTION

L'année 1958 voit le 28 octobre, l'élection d'un nouveau pape, Jean XXIII. Après le long pontificat de Pie XII, qui a duré dix-neuf ans, les cardinaux affichent leur préférence pour un pape de transition. Onze tours sont cependant nécessaires pour élire le cardinal Angelo Roncalli, patriarche de Venise, alors âgé de 77 ans. Nul ne peut imaginer que quelques mois plus tard, ce pape va entraîner l'Église catholique dans l'aventure d'un Concile, qui marque incontestablement un tournant dans l'histoire du christianisme. Le diocèse d'Angoulême, qui correspond au département de la Charente, entre bien entendu lui aussi, dans la démarche conciliaire, et peu à peu, de nouvelles lignes pastorales apparaissent. La dimension « pastorale » occupe en effet le cœur de cette étude : que faut-il entendre derrière ce terme et quel visage de l'Église cela permet-il d'entrevoir ? Ainsi, au long de trente-cinq années, sont parcourus diverses phases et différents domaines qui permettent de découvrir la vie d'un diocèse, selon un éclairage « pastoral ». Ce cadre géographique, semble-t-il étroit, s'élargit très vite en raison des relations entretenues entre un diocèse et ceux de sa région apostolique, de son pays mais aussi du monde, en particulier celui de Rome. Ainsi, cette étude commençant par un événement concernant l'Église universelle, se termine en prenant appui sur des repères proprement diocésains. En effet, en 1993, un nouvel évêque, Mgr Dagens, toujours à la tête du diocèse, commence sa mission. Cette limite chronologique permet aussi d'entrevoir les premiers fruits d'un événement marquant : un synode diocésain tenu en 1988.

Avant de découvrir la pastorale du diocèse d'Angoulême de 1958 à 1993, une approche historiographique montre que l'histoire religieuse, en France, ne connaît un véritable essor qu'à partir des années 1960. De son côté, le diocèse d'Angoulême ne dispose que d'une faible production relative à son histoire religieuse. Hormis les aspects historiographiques, il convient de présenter le département de la Charente dans lequel se situe cette histoire. Terre rurale, modérée, il n'en subit pas moins les vicissitudes de l'histoire. Des vignes cognaçaises aux prés vallonnés de la Charente limousine, se déploie ainsi une action pastorale, dont il convient de donner une définition. Pour finir, cette introduction offre les grands axes du plan de cette étude.

Approche historiographique

L'histoire religieuse connaît une importante évolution au cours du XX^e siècle. René Rémond considère qu'en 1945, l'histoire religieuse est une « *histoire étriquée, repliée sur elle-même, et tenue à l'écart de l'histoire générale* ¹ ». Elle est ainsi victime du fait que le religieux est considéré comme appartenant à la vie privée, qui n'est pas étudiée sous

1. RÉMOND, René. « L'histoire religieuse de la France au 20^e siècle ». *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, janvier-mars 1988, n°17, p. 94.

Url : http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/xxs_0294-1759_1988_num_17_1_1963

l'angle historique à cette époque. Il s'agit aussi d'une « *histoire confessionnelle* ¹ », tant à cause des auteurs, ecclésiastiques ou « *pieux fidèles* », qu'en raison du fait qu'elle est une « *histoire militante, combattante et combative, qui n'avait pas encore tout à fait répudié l'héritage des controversistes.* »

Le renouveau de l'histoire religieuse

Peu à peu, se lève une nouvelle génération d'historiens, tels Henri-Irénée Marrou, Gabriel Le Bras ou le chanoine Delaruelle, qui ouvrent les perspectives d'une évolution.

Gabriel Le Bras, tout en étant historien du droit, est le fondateur, en France, de la sociologie religieuse. Celle-ci se développe à partir des années 1950, en lien avec des enquêtes sur la pratique religieuse menées par le chanoine Boulard. La sociologie religieuse a pour but :

« de saisir et d'analyser la relation de chaque fidèle et de chaque région ou terroir au fait religieux, à travers des enquêtes et des cartes qui devaient permettre de mettre en évidence les étapes et les motifs de la déchristianisation, pour reprendre une notion qui fut, à cette époque, au cœur d'une prise de conscience douloureuse de la part des clercs et de nombreux débats entre historiens². »

La « déchristianisation » suscite bien des débats, certains, comme Gabriel Le Bras se demandant si la France ancienne a été réellement christianisée.

En 1963, est préparé un projet d'enquête relatif aux visites pastorales, sous l'égide de la Société d'histoire ecclésiastique de la France. Le sixième et dernier volume du *Répertoire des visites pastorales* paraît en 1985. Plusieurs thèses d'histoire soutenues lors des années 1970 en bénéficient³. Les données relatives à la pratique religieuse permettent la publication d'un *Atlas de la pratique religieuse des catholiques en France*⁴, en 1980, et des *Matériaux pour l'histoire religieuse du peuple français*⁵, parus en quatre volumes, de 1982 à 2011. Une nouvelle revue, les *Archives de sociologie des religions*, qui deviennent les *Archives de sciences sociales des religions*, voit le jour en 1956. Y contribuent des

1. *Ibidem*, p. 95.

2. VAUCHEZ, André. « Lieux et milieux de production de l'histoire religieuse en France ». In : « Un siècle d'histoire du christianisme en France. Bilan historiographique et perspectives. » *Revue d'histoire de l'Église de France*, juillet-décembre 2000, n°217, p.696-697.

3. Pour la période moderne, sont notamment étudiés les diocèses de Nîmes, par Robert Sauzet, d'Avignon par Marc Venard et de Strasbourg, par Louis Châtellier. En histoire contemporaine, Gérard Cholvy étudie le diocèse de Montpellier tandis qu'Yves-Marie Hilaire celui d'Arras.

4. ISAMBERT, F.-A. et TERRENOIRE, J.-P. *Atlas de la pratique religieuse des catholiques en France*. Paris : Presses de la Fondation nationale des Sciences politiques, Éditions du CNRS, 1980, 187 p.

5. Le premier volume paraît en 1982 aux éditions de l'EHESS ; à ces éditions se joignent celles des Presses de la Fondation nationale des sciences politiques et du CNRS, pour les deuxième et troisième volumes parus respectivement, en 1987 et en 1992. Quant au dernier tome, il paraît en 2011, aux éditions RESEA, à Lyon.

chercheurs au CNRS - Centre national de la recherche scientifique - ou dans des institutions universitaires¹.

L'apport de la sociologie religieuse et « *l'effervescence théologique* » qui précède le concile Vatican II modifient profondément « *entre 1950 et 1970, la façon de faire et d'écrire l'histoire religieuse en France*². » En effet, le Concile contribue à un renouvellement de l'histoire religieuse car, comme le remarque Jean-Dominique Durand, il constitue :

« un temps d'ouverture et de libération tant au plan des méthodes qu'au plan des choix des thèmes étudiés et de l'ouverture œcuménique, sans négliger la place nouvelle faite dans l'Église aux laïcs, à la fois comme sujets de recherches historiques et comme auteurs de l'histoire »³.

À la fin des années 1980, René Rémond ne peut que constater que : « *L'histoire religieuse a cessé d'être une chapelle particulière : elle fait partie de l'histoire générale*⁴ » et que, de plus, « *elle en est une des branches les plus vivaces et les plus florissantes.* » Il attribue cela au fait qu'il existe une « *recatholicisation des élites intellectuelles et des milieux universitaires*⁵ » des années 1930 aux années 1960. En outre, il insiste :

« la recherche s'arrêterait [...] aux frontières de la réalité essentielle si elle se contentait de relever les manifestations extérieures et renonçait à comprendre les mobiles qui font agir, les considérations qui dictent les prises de position. Il convient donc de remonter des comportements aux sentiments et aux convictions et, puisqu'il s'agit de religion, de s'intéresser aux philosophies politiques et sociales, aux spiritualités, aux théologies. C'est à cette profondeur que s'enracinent les choix fondamentaux »⁶.

Quoi qu'il en soit, la sécularisation de la société ne cesse de s'étendre et le religieux appartient à la sphère privée.

La place de l'histoire religieuse dans la recherche universitaire

Toutefois, malgré « *l'inculture religieuse de la société contemporaine*⁷ », l'histoire religieuse attire des chercheurs, même s'ils n'ont « *aucun bagage personnel religieux, mais*

1. Parmi eux : Jean Séguy, Émile Poulat, François-A. Isambert, Henri Desroche.

2. VAUCHEZ, A. « Lieux et milieux de production de l'histoire religieuse en France ». *Revue d'histoire de l'Église de France*, juillet-décembre 2000, n°217, p.697.

3. DURAND, Jean-Dominique. « Le parcours de l'histoire religieuse dans l'évolution culturelle européenne ». *Lusitania Sacra*, [en ligne], 2^e série, 2009, n°21, p.48 [référence du 29 août 2012].

Url : http://repositorio.ucp.pt/bitstream/10400.14/4566/1/LS_S2_21_JeanDDurand.pdf

4. RÉMOND, R. « L'histoire religieuse de la France au 20^e siècle ». *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, janvier-mars 1988, n°17, p. 96.

5. *Ibid.*, p. 97.

6. *Ibid.*, p. 107.

7. DURAND, J.-D. *Op. cit.*, p.29-60.

qui, conscients de l'importance dans l'histoire des hommes de la démarche religieuse, et du poids des religions dans l'évolution des sociétés, souhaitent travailler dans ce domaine ».

Ainsi, l'histoire religieuse prend une place dans l'Université « *qui lui avait été longuement chichement mesurée*¹ » et ce domaine représente un secteur parmi « *les plus cultivés et les plus féconds de l'historiographie française* ». Une « *augmentation très sensible*² » des enseignants universitaires, ainsi que des étudiants, est observée. Tandis qu'ils représentent une large majorité au début du XX^e siècle, les clercs historiens ne sont plus guère nombreux. De 1957 à 1964, l'histoire du christianisme bénéficie de la création de sept chaires au sein de la V^e section de l'École pratique des Hautes études - EPHE -³.

En 1973, est fondée l'*Association des archivistes de l'Église de France*, tandis qu'au cours des années 1974-1975, des historiens travaillant sur les XIX^e et XX^e siècles se réunissent au sein de l'*Association française d'histoire religieuse contemporaine*, fondée par Jacques Gadille et Jean-Marie Mayeur.

Parmi les lieux de recherche, le CNRS tient une place primordiale. Le GRECO n° 2 d'histoire religieuse moderne et contemporaine commence ses travaux en 1977. Il compte plusieurs équipes dispersées en France. Le GDR 1095 prend ensuite le relais. L'histoire du Moyen Âge bénéficie du GDR Gerson⁴.

Les publications

En ce qui concerne les publications, la « *nouvelle histoire s'affirme*⁵ » avec la publication de l'*Histoire des catholiques en France*, d'André Latreille. La dernière partie du troisième tome, paru en 1962, est confiée à René Rémond, qui aborde la période conduisant de 1924 au début des années 1960⁶. De 1963 à 1975, le chanoine Aubert et ses collaborateurs publient cinq tomes d'une *Nouvelle histoire de l'Église*⁷. De son côté, la

1. VAUCHEZ, A. « Lieux et milieux de production de l'histoire religieuse en France ». *Revue d'histoire de l'Église de France*, juillet-décembre 2000, n°217, p.698.

2. *Ibid.*, p.699.

3. LANGLOIS, Claude. « Trente ans d'histoire religieuse. Suggestions pour une future enquête ». *Archives des sciences sociales des religions*, [en ligne], 1987, n°63/1, p.95.[référence du 29 août 2012].

Url : http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/assr_0335-5985_1987_num_63_1_2420

4. GDR : Groupe de recherche ; GRECO : Groupement de recherches coordonnées.

Plusieurs centres de recherche universitaires sont aussi actifs : le Centre d'anthropologie religieuse européenne, à l'École des Hautes Études en Sciences sociales (EHESS), qui se consacre à l'étude des pèlerinages et des sanctuaires, mais aussi plusieurs Universités françaises.

5. LANGLOIS, C. « Trente ans d'histoire religieuse. Suggestions pour une future enquête ». *Archives des sciences sociales des religions*, 1987, n°63/1, p.92.

6. LATREILLE, A., DELARUELLE, É., PALANQUE, J.-R. *Histoire du catholicisme français*. Paris : Spes.

- LATREILLE, A., DELARUELLE, É., PALANQUE, J.-R. *Tome 1 : Des origines à la chrétienté médiévale*. 1957, 351 p. et *Tome 2 : Sous les Rois très chrétiens*. 1960, 501 p.

- LATREILLE, A. et RÉMOND, R. *Tome 3 : La période contemporaine*. 1962, 693 p.

7. AUBERT, R. (s.d.). *Nouvelle histoire de l'Église*. Paris : Seuil, 1963-1975, 5 vol.

Bibliothèque de la Société de l'histoire de l'Église de France connaît une grande activité éditoriale, au cours des années 1960.

Claude Langlois, en 1987, se basant sur la *Bibliographie annuelle de l'histoire de France*, constate que de 1955 à 1969, « la production d'histoire religieuse augmente mais plus lentement que la production globale ¹ », tandis qu'à partir de 1970, « l'histoire religieuse continue à croître, alors que la production d'ensemble demeure stable ». D'ailleurs, Jean-Marie Mayeur, en collaboration avec des historiens du catholicisme et du protestantisme, publie en 1975, *L'histoire religieuse de la France. 19^e-20^e siècle. Problèmes et méthodes*². Cet ouvrage permet un bilan sur les « connaissances » et les « perspectives de recherche »³.

Plusieurs synthèses sont publiées à partir de la fin des années 1980, dont les quatre volumes de l'*Histoire de la France religieuse*, sous la direction de René Rémond et de Jacques Le Goff et l'*Histoire du christianisme*, des origines à nos jours, en quatorze volumes, dont la parution est achevée en 2001⁴. René Rémond voit aussi dans diverses synthèses l'illustration d'« un approfondissement de la notion de fait religieux ⁵ », c'est-à-dire qu'« à partir des critiques et des comportements, on cherche à pénétrer les consciences qui sont le lieu propre du religieux ». Est alors recherchée « une vue globale qui embrasse l'ensemble du peuple fidèle et même la population totale. » Il en voit une illustration dans plusieurs synthèses parues au cours des années 1980⁶. Un ouvrage d'un bénédictin allemand, Marcel Albert, qui ne se veut être ni un « essai ⁷ », ni une « synthèse réflexive », mais un « manuel scientifique dans la tradition allemande », effectue « une mise au point critique des recherches fondées sur de constants et précis renvois aux études

1. LANGLOIS, Claude. « Trente ans d'histoire religieuse. Suggestions pour une future enquête ». *Archives des sciences sociales des religions*, 1987, n°63/1, p.90.

2. MAYEUR, Jean-Marie (s.d.). *L'histoire religieuse de la France. 19^e-20^e siècle. Problèmes et méthodes*. Paris : Beauchesne, 1975, 350 p.

3. LANGLOIS, Claude. « Trente ans d'histoire religieuse. Suggestions pour une future enquête ». *Archives des sciences sociales des religions*, 1987, n°63/1, p.99-100.

4. LE GOFF, Jacques et RÉMOND, René (s.d.). *Histoire de la France religieuse*. Paris : Seuil, coll. « L'Univers historique », 1988-1999, 4 tomes. MAYEUR, Jean-Marie, PIETRI, Charles (†) et Luce, VAUCHEZ, André, VENARD, Marc. *Histoire du christianisme*. Paris : Desclée, 1991-2001, 14 volumes.

5. RÉMOND, R. « L'histoire religieuse de la France au 20^e siècle ». *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, janvier-mars 1988, n°17, p. 99.

6. DELUMEAU, Jean (s.d.). *Histoire vécue du peuple chrétien*. Toulouse : Privat, 1979, 2 vol.

- LEBRUN, François (s.d.). *Histoire des catholiques en France*. Toulouse : Privat, 1980, 530 p. (rééd. chez Hachette, coll. « Pluriel », 1985, 588 p.)

L'auteur a, par la suite, dirigé une collection « Être chrétien en France ». La période contemporaine a été confiée à Jacques PRÉVOTAT. *Être chrétien en France au XX^e siècle, de 1914 à nos jours*. Paris : Seuil, 1998, 281 p.

- CHOLVY, Gérard et HILAIRE, Yves-Marie (s.d.). *Histoire religieuse de la France contemporaine*. Toulouse : Privat, coll. « Bibliothèque historique » : Tome 1 : 1800-1880. 1985, 352 p ; tome 2 : 1880-1930. 1986, 457 p. ; tome 3 : 1930-1988. 1988, 571 p.

Le troisième volume a été repris et mis à jour : *La France religieuse. Reconstruction et crises. 1945-1975*. Toulouse : Privat, coll. « Hommes et communautés », 2002, 254 p, tandis qu'un autre volume le complète : *Le fait religieux aujourd'hui en France. Les trente dernières années (1974-2004)*. Paris : Cerf, coll. « Histoire », 2005, 412 p.

7. Préface de Jean-Marie MAYEUR dans : ALBERT, Marcel. *L'Église catholique en France sous la IV^e et la V^e République*. Paris : Cerf, coll. « Histoire », 2004, 276 p.

et aux publications de tout ordre utilisées par l'auteur. » Cette étude conduit de la IV^e République à la fin des années 1990.

S'ajoutent des dictionnaires et des ouvrages de références, ayant trait par exemple au Moyen Âge, à la papauté, aux évêques de France, ainsi qu'un *Dictionnaire du monde religieux dans la France contemporaine*¹.

De plus, des contributions à l'histoire religieuse paraissent parfois dans la *Revue historique*, les *Annales* ou la *Revue de synthèse*. La confession catholique, avec la *Revue d'histoire de l'Église de France*, mais aussi les religions protestante et juive disposent chacune de publications de sociétés historiques². S'ajoutent entre autres, la *Revue de l'histoire des religions* et les *Archives de sciences sociales des religions*. Des maisons d'éditions, en particulier Cerf, Beauchesne et Desclée, favorisent la publication d'ouvrages concernant l'histoire religieuse.

L'apport des autres disciplines

Ainsi, « la vague et la vogue vont [...] s'amplifier, jusqu'à prendre l'allure, vers 1970, d'une véritable "école française d'histoire religieuse" œcuménique et sociologisante³. » Tandis que la pratique religieuse et le recrutement du clergé ne cessent de diminuer, les historiens abordent les « indices de vitalité religieuse dans les siècles passés » : les vocations, les attitudes devant la mort... De même, les questions soulevées sur le statut du prêtre conduisent à se pencher sur « l'étude sociologique du clergé et des congrégations religieuses ». Ainsi, se produit un passage de l'attention au fonctionnement des institutions et aux « personnages » ecclésiastiques⁴ à l'intérêt pour les fidèles, à travers

1. - VAUCHEZ, André et VINCENT, Catherine (s.d.). *Dictionnaire encyclopédique du Moyen Âge*. Paris : Cerf, coll. « Dictionnaires », 1997, 2 vol.

- LEVILLAIN, Philippe (s.d.). *Dictionnaire historique de la papauté*. Paris : Fayard, 1994, 1776 p.

- DAUZET, D.-M. et LE MOIGNE, Fr. *Dictionnaire des évêques de France au XX^e siècle*. Paris : Cerf, 2010, 848 p.

- Le *Dictionnaire du monde religieux dans la France contemporaine* paraît sous la direction de Jean-Marie MAYEUR, aux éditions Beauchesne, depuis 1985. Jusqu'à présent, six volumes touchent des aires géographiques : l'Alsace, la Bretagne, la Savoie, le Limousin, Lille-Flandres et Lyon. Quatre autres tomes abordent : les Jésuites de 1802 à 1962, les Protestants, *Les marges du christianisme : « sectes », dissidences et ésotérisme* et *Les Sciences religieuses de 1800 à 1914*.

2. *Bulletin de la Société de l'histoire du protestantisme français* et *Revue des études juives*.

3. VÉNARD, Marc. « L'histoire religieuse dans l'histoire de la France au XX^e siècle. Les curiosités et les attentes d'un public ». In : « Un siècle d'histoire du christianisme en France. Bilan historiographique et perspectives. » *Revue d'histoire de l'Église de France*, juillet-décembre 2000, n°217, p.336.

4. Même si l'épiscopat demeure un sujet d'étude, les perspectives sont renouvelées, notamment à travers deux thèses :

- GADILLE, Jacques. *La pensée et l'action politiques des évêques français au début de la III^e République, 1870-1883*. Paris : Hachette, coll. « Bibliothèque des recherches historiques et littéraires », 1967, 2 vol. (351-334 p.)

- BOUDON, Jacques-Olivier. *L'épiscopat français à l'époque concordataire (1802-1905) : origines, formation, nomination*. Paris : Cerf, coll. « Histoire religieuse de la France », 1996, 589 p.

leurs pratiques notamment, mais aussi pour « toutes les formes de dissidence ¹ ». Parallèlement, l'histoire religieuse étend son domaine « à toutes les expressions directes et indirectes des croyances religieuses ».

Plusieurs disciplines enrichissent le travail des historiens, qu'il s'agisse des « disciplines à apport concret, de type indiscutées ² », telles le droit, l'écrit - la Bible, l'histoire littéraire, l'histoire du livre -, l'art et l'archéologie, la démographie historique et la géographie, ou des « disciplines posant question ³ », selon les termes de Michel Lagrée et de Françoise Monfrin : les sciences politiques, l'économie, la sociologie et l'anthropologie-ethnologie.

Outre les sciences contribuant à l'enrichissement de l'histoire religieuse, celle-ci exploite de nouvelles sources, notamment les bulletins diocésains et paroissiaux ⁴. En outre, se sont ouverts de nouveaux fonds, telles les archives du Vatican, dont l'accès est possible jusqu'en 1939, et celles qui couvrent le pontificat de Pie XII seront consultables en 2014-2015 ⁵. De même, les diocèses et les congrégations rendent plus accessibles leurs archives, ainsi que des partis politiques d'inspiration chrétienne ou des mouvements de laïcs.

L'histoire post-conciliaire

Le concile Vatican II offre un terrain de recherches particulièrement précieux pour les historiens du catholicisme contemporain. Ainsi, en mai 1986, se tient un colloque organisé par l'École française de Rome, en collaboration avec plusieurs centres de recherche, sur ce thème ⁶. Il a lieu six mois après le Synode extraordinaire des évêques, en vue de célébrer le vingtième anniversaire de Vatican II. Sa structure

« répond à deux soucis : omettre le problème de la crise postconciliaire sans l'ignorer ; observer Vatican II selon un double point de vue : sa genèse ; la cohérence de son œuvre. Et, pour ce faire, confronter les historiens et les acteurs témoins de l'événement ⁷. »

1. VAUCHEZ, André. « Lieux et milieux de production de l'histoire religieuse en France ». *Revue d'histoire de l'Église de France*, juillet-décembre 2000, n°217, p.698.

2. LAGRÉE, Michel et MONFRIN, Françoise. « Histoire religieuse et sciences humaines ». In : « Un siècle d'histoire du christianisme en France. Bilan historiographique et perspectives. » *Revue d'histoire de l'Église de France*, juillet-décembre 2000, n°217, p.522.

3. *Ibid.*, p.529.

4. DURAND, J.-D. *Op. cit.*, p.48.

5. *Ibid.*, p.50.

6. *Le Deuxième Concile du Vatican (1959-1965)*. Actes du colloque organisé par l'École française de Rome en collaboration avec l'Université de Lille III, l'Istituto per le scienze religiose de Bologne et le Dipartimento di storici del Medioevo e dell'età contemporanea de l'Università di Roma - La Sapienza (Rome, 28-30 mai 1986). Rome : École française de Rome, coll. de « l'École française de Rome » n°113, 1989, XX-867 p.

7. http://www.persee.fr/web/ouvrages/home/prescript/issue/efr_0000-0000_1989_act_113_1

Parmi les historiens français, participent Philippe Levillain, par ailleurs auteur de *La mécanique politique de Vatican II*¹, Jacques Gadille, Philippe Boutry, Yves-Marie Hilaire, Étienne Fouilloux, Charles Piétri, Jean-Yves Calvez, Émile Poulat, Jean-Marie Mayeur et René Rémond. Après trois témoignages et trois interventions retraçant la période conduisant de Vatican I à Vatican II, le plan s'articule autour de trois thèmes : « *L'inspiration d'un concile œcuménique et la mise en œuvre de Vatican II* », « *Vatican II à l'épreuve des hommes et des faits* » et « *Vatican II et l'Église* ».

Parmi les intervenants à ce colloque, apparaît aussi Giuseppe Alberigo, qui dirige par la suite une *Histoire du Concile Vatican II*, en cinq volumes publiés de 1997 à 2005². Participent au comité éditorial des historiens français : Philippe Chenaux, Denis Pelletier, Luc Perrin et Étienne Fouilloux, par ailleurs responsable de la version française. Estimant que le moment est venu « *d'opérer une historicisation de Vatican II* », Giuseppe Alberigo explique ainsi la démarche de cette œuvre gigantesque :

« *Reconstruire la phénoménologie du travail conciliaire, mais aussi l'esprit et la dialectique qui ont animé et caractérisé l'assemblée, exige que le développement quotidien des travaux soit relié à l'évolution de la conscience de l'assemblée et de ses diverses composantes. De même, il faut reconstituer le rapport dialectique entre le climat interne du concile et le contexte extérieur, romain mais aussi général* ³. »

Le cinquantième anniversaire du concile Vatican II fait aussi fleurir de multiples ouvrages, dont celui du Père O'Malley, appartenant lui aussi au Comité éditorial de l'histoire du Concile, dirigée par Giuseppe Alberigo : *L'événement Vatican II*⁴. L'auteur retrace les débats conciliaires, ainsi que les relations entre les protagonistes du Concile.

En ce qui concerne particulièrement la France et plus précisément à l'échelle d'un diocèse, se distinguent deux thèses. La première, soutenue en 1988 et publiée en 2000, étudie la façon dont la presse diffusée dans le diocèse de Nantes, de 1959 à 1965, rend compte du concile Vatican II⁵. L'auteur s'intéresse ainsi à la façon dont les habitants de Loire-Atlantique sont informés et mobilisés sur le Concile. Luc Perrin, de son côté, se penche sur la façon dont les fidèles et les prêtres, au sein des paroisses parisiennes, de

1. LEVILLAIN, Philippe. *La mécanique politique de Vatican II. La majorité et l'unanimité dans un concile*. Paris : Beauchesne, coll. « Théologie historique » 36, 1975, 495 p.

2. ALBERIGO, G. (s.d.). *Histoire du Concile Vatican II. 1959-1965*. Paris : Cerf, Louvain : Peeters, 1997-2005, 5 vol.

3. ALBERIGO, G. (s.d.). *Histoire du Concile Vatican II, 1959-1965. Tome I : Le catholicisme vers une nouvelle époque. L'annonce et la préparation (janvier 1959 - octobre 1962)*. Paris : Cerf, Louvain : Peeters 1997, p. 2.

4. O'MALLEY, John W. *L'événement Vatican II*. Bruxelles : Lessius, coll. « La part-Dieu » 18, 2011, 448 p.

5. BELCEIL, Dominique. *La réception du concile œcuménique Vatican II dans les médias : l'exemple du diocèse de Nantes (1959-1965). Étude des informations publiées par les principaux organes de presse diffusés en Loire-Atlantique de l'annonce du concile à sa clôture*. Thèse soutenue à l'Université de Nantes en 1988, sous la direction de Marcel LAUNAY ; éd. sous le titre *Vatican II dans le diocèse de Nantes (1959-1965). Étude historique de l'information sur le concile et de la mobilisation des catholiques nantais*. Nantes : Opéra Éditions, 2000, 308 p.

janvier 1959 à mai 1968, accueillent le Concile¹. Il montre ainsi la façon dont les réformes conciliaires sont appliquées, en particulier ce qui concerne le mode de vie des prêtres, la liturgie et l'œcuménisme. De même, dans la suite du Concile qui ne peut que susciter des remous, Denis Pelletier présente la crise traversée par l'Église de France, de 1965 à 1978².

Effectivement, la période de la fin des années 1960 aux années 1970 « ouvre les portes » de l'Église, non seulement en raison du Concile mais peut-être surtout à cause des évolutions de la société, suite à Mai 1968. Un terme s'impose alors au cœur des débats : « crise ». Ces années-là conduisent à de nouvelles formes de relations entre l'Église et la société dont les conséquences atteignent aussi le diocèse d'Angoulême. Ce thème fleurit sous la plume des uns et des autres. Émile Poulat constate que les chrétiens se sont trouvés confrontés à plusieurs sortes de crises depuis le début du vingtième siècle : celle de la « société moderne », puis celle de la « civilisation chrétienne » et enfin la « crise de l'Église »³. Le Père Maurice Bellet voit lui aussi une nouvelle situation : « *Après s'être vus comme étant la solution à la crise, les chrétiens se trouvent dans la crise* »⁴. Quelles en sont les raisons ? Tous s'accordent pour voir s'entrecroiser le bouillonnement qui existait à l'intérieur même de l'Église, en faveur d'une pastorale plus adaptée, au cours des décennies précédant le Concile, et les revendications qui naissent dans la société. René Rémond pense d'ailleurs que la quasi-concomitance de la réforme conciliaire et des revendications de 1968 n'aurait pas autant atteint l'Église si n'avaient pas déjà existé en son sein « *des connivences et des prédispositions* »⁵. Il estime en outre que vivre dans une société sécularisée n'empêche pas les Églises de subir les conséquences des crises sociales. Étienne Fouilloux montre lui aussi que les événements de la fin des années 1960 laissent entrevoir deux nouveaux éléments : la participation au débat de « *couches moyennes à forte densité intellectuelle* »⁶ et le fait que derrière Mai 68, se cache « *une profonde détresse du sens* », concernant l'homme, la vie, l'amour, la mort, Dieu... En outre, Vatican II ne touche en aucune façon à la doctrine mais il remet en cause, d'une certaine façon, la foi des milieux populaires. Selon Jean-Marie Mayeur, « *Insensiblement, rites, dévotions, croyances, disparaissent ou se transforment. Ce qui paraissait immuable et intangible s'effondre* »⁷.

1. PERRIN, Luc. *Les paroisses parisiennes et le second concile du Vatican (1959-1968)*. Thèse soutenue à l'Université de Paris IV en 1994, sous la direction de Jean-Marie MAYEUR ; éd. sous le titre *Paris à l'heure de Vatican II*. Paris : Éditions de l'Atelier, 1997, 320 p.

2. PELLETIER, Denis. *La crise catholique. Religion, société, politique en France (1965-1978)*. Paris : Payot, 2002, 321 p.

3. POULAT, É. L'Ébranlement des Églises dans un monde ébranlé. In : CROUZET, M. (s.d.). *Le Monde depuis 1945. 1 : Les Pays riches et la troisième Révolution industrielle*. Paris : P.U.F., « Peuples et civilisations », t. XXII. 1973, p.263-286.

4. BELLET, Maurice. « Crise et christianisme ». *Esprit*, avril-mai 1977, p.199.

5. RÉMOND, R. Un chapitre inachevé (1958-1990). In : LE GOFF, J. et RÉMOND, R. (s.d.). *Histoire de la France religieuse. Tome 4*. Paris : Seuil, coll. « L'Univers historique », 1999, p.347-459.

6. FOUILLOUX, É. « Jalons pour une histoire de dix ans ». *Esprit*, avril-mai 1977, p.45.

7. MAYEUR, J.-M. « Réflexions d'un historien ». *Esprit*, novembre 1971, p.632.

L'histoire d'un diocèse

Comme le regard sur l'historiographie le révèle, mener une étude historique à l'échelle d'un diocèse s'avère fréquent. La monographie diocésaine s'impose même comme le « *genre emblématique de l'école française d'histoire religieuse*¹ » au cours des années 1960 - 1970. En 1967, est lancée la collection de l'*Histoire des diocèses de France*, aux éditions Beauchesne, dotée jusqu'à présent de vingt-deux volumes. La publication de celui ayant trait au diocèse d'Angoulême est envisagée au cours des années 1980 mais le projet ne peut aboutir. Le diocèse renvoie à une « *réalité canonique et pastorale*² ». Suite à la Révolution française, les diocèses et les départements épousent généralement des frontières identiques, ce qui permet un regroupement des archives en un même lieu. Cependant, réaliser une étude au niveau d'un diocèse comporte le risque d'une « *atomisation du savoir*³ », à l'heure « *des stratégies romaines et des impulsions nationales* ». En effet, il est impossible d'approcher les orientations pastorales d'un diocèse sans tenir compte des directives provenant du Saint-Siège et de l'épiscopat français, surtout à un moment où les communications sont de plus en plus rapides. Christian Sorrel appelle de ses vœux le fait que le diocèse soit :

« le vecteur de l'introduction de nouveaux champs de recherche, comme les finances de l'Église concordataire, longtemps ignorées, ou les pouvoirs (mécanismes de décision, réseaux, contestations), en prenant mieux en compte les modèles des sciences politiques ou sociales. Il doit s'orienter, dans le même temps, de façon plus décisive qu'il ne l'a fait jusqu'ici, vers le second XX^e siècle, notamment le concile Vatican II, dont la préparation et la mise en œuvre à la base demeurent mal connues⁴. »

À défaut de la période concordataire, quelques pages dans cette thèse abordent les finances du diocèse d'Angoulême, au cours des années 1970-1980, et l'ensemble de ce travail se penche sur les trente années qui suivent le concile Vatican II.

1. SORREL, Christian. « Échelles et espaces : le diocèse. Réflexions sur l'historiographie française contemporaine ». In : PELLISTRANDI, B. (éd.). *L'histoire religieuse en France et en Espagne*. Madrid : Casa de Velásquez, coll. « Casa de Velásquez », n.87, 2004, p.225.

2. *Ibid.*, p.229.

3. *Ibid.*, p.235.

4. *Ibid.*, p.236-237.

Le diocèse d'Angoulême

Aspects bibliographiques

La bibliographie concernant le diocèse d'Angoulême est très vite limitée aux études sur des paroisses, des églises ou des prêtres. Toutefois, des exceptions méritent d'être soulignées.

L'histoire locale religieuse est restée très longtemps entre les mains d'ecclésiastiques. Le *Pouillé historique du diocèse d'Angoulême*, qui paraît de 1894 à 1903, du chanoine Nanglard et l'étude sur les évêques du diocèse, menée par l'abbé Tricoire et publiée en 1912, s'imposent comme des références¹. Parmi les « classiques » du diocèse, se glissent aussi les ouvrages de l'abbé Blanchet, sur les écoles secondaires ecclésiastiques du diocèse au XIX^e siècle et sur le clergé charentais pendant la Révolution française, édités à la fin du XIX^e siècle². Plusieurs autres ecclésiastiques élaborent des monographies sur leurs paroisses et sur les églises. Cependant, l'ouvrage qui s'impose tant par sa qualité que par l'étendue de la recherche est celui de Jean George, sur les églises de Charente, en 1933³. Du côté des congrégations, le Père Joseph Thermes publie, en 1935, une histoire conséquent des Sœurs de Sainte-Marthe, congrégation diocésaine⁴.

Au cours de la période suivant la Seconde Guerre mondiale, quelques prêtres se montrent particulièrement prolixes, notamment l'abbé Henri Berthet qui rédige plusieurs ouvrages à l'usage des séminaristes, au cours des années 1940-1950. L'abbé Eugène Autexier publie aussi, notamment sur le thème de l'Eucharistie ou de la Vierge Marie. En ce qui concerne plus directement l'histoire, le Père Patrick Saint-Roch travaille sur l'archéologie chrétienne. Il se penche notamment sur le sacramentaire d'Angoulême⁵. Le Père Gault, quant à lui, effectue une thèse sur *Témoignage chrétien*⁶. Le Père Bouillet participe à la collection « L'héritage du Concile », parue chez Desclée, en abordant le

1. NANGLARD, J. *Pouillé historique du diocèse d'Angoulême*. Angoulême : Imprimerie Despujols, 1894-1903, 4 vol.

- TRICOIRE, G. *Les évêques d'Angoulême. Recherches historiques depuis les origines jusqu'à nos jours*. Angoulême : Imprimerie Despujols, 1912, 637 p.

2. BLANCHET, J.-P.-G. *Notice sur les écoles secondaires ecclésiastiques du diocèse d'Angoulême au XIX^e siècle. Récits, anecdotes, portraits*. Angoulême : Imprimerie Roussaud, 1891, 572 p. et *Le clergé charentais pendant la Révolution*. Angoulême : Imprimerie Despujols, 1898, 622 p.

3. GEORGE, Jean. *Les églises de France. Charente*. Paris : Letouzey et Ané, 1933, 307 p.

Il publie également, avec la collaboration d'Alexis GUÉRIN-BOUTAUD : *Les églises romanes de l'ancien diocèse d'Angoulême*. Paris-Vanves : Imprimerie Kapp, 1928, 349 p.

4. THERMES, Joseph. *Les Filles de Sainte-Marthe d'Angoulême*. Toulouse : Privat, 1935, 454 p.

5. SAINT-ROCH, Patrick. « La Semaine sainte dans le sacramentaire d'Angoulême, ses rapports avec quelques autres gélasien francs ». *Mélanges de l'École française de Rome (Moyen Âge - Temps modernes)*, 1/1987, tome 99, p.61-78.

6. GAULT, Jean-Pierre. *Histoire d'une fidélité. Témoignage chrétien. 1944-1956*. Paris : Éditions Témoignage chrétien, coll. « Bibliothèque de l'homme d'action », 1963, 413 p.

décret conciliaire sur les moyens de communication sociale, *Inter mirifica*¹. Le Père Bureau, de son côté, se penche sur les archives du département, en particulier sur la période révolutionnaire. Il mène notamment des recherches sur le clergé charentais au cours de la période révolutionnaire et sur les émigrés charentais, de 1791 à 1814². Dans un autre domaine, l'abbé Ducouret consacre un ouvrage à Pierre Aumaître, prêtre du diocèse d'Angoulême, mort en martyr en Corée, en 1866³. Cette biographie, tout en représentant un intérêt historique, revêt un caractère hagiographique. Le missionnaire est d'ailleurs béatifié en 1968 et canonisé en 1992. Parmi les autres études, il existe celle de Mgr Fougerat sur le Petit séminaire de Richemont, dont il est supérieur au cours des années 1930⁴. Le Père Köll mène, entre autres, une étude sur les origines géographiques des prêtres du diocèse, de 1780 à 1980⁵. Outre ces recherches sur le clergé, existe aussi un mémoire de maîtrise sur l'abbé Jean-Hippolyte Michon, lui-même auteur d'une *Statistique monumentale de la Charente*, en 1849⁶. Ce prêtre a un parcours original : il est l'auteur de plusieurs romans, s'intéresse à l'archéologie et est précurseur de la graphologie. Il fonde la Congrégation de Notre-Dame-des-Anges⁷. Présent à Paris lors de la Révolution de février 1848, il prend fait et cause pour la République. Dans une *Lettre au clergé de France*, écrite dès la fin du mois de février 1848, il appelle à l'alliance du clergé avec le peuple, se prononce pour la séparation, contre la soutane et réclame une démocratisation des rapports entre prêtres et évêques. En 1860, dans *De la rénovation de l'Église*, il « prône la messe face au peuple, l'Écriture en langue vulgaire, l'élection et l'inamovibilité des pasteurs, la tenue d'un concile, un apostolat nouveau ». La brochure est mise à l'index. La plupart de ses souhaits ont seulement un siècle d'avance... Après des différends avec l'évêque d'Angoulême qui ne partage pas du tout ses idées, il est incardiné au diocèse de Bordeaux, mais il finit ses jours à Baignes, dans le sud de la Charente. Un autre prêtre, dans un registre tout à fait différent, est l'objet d'une biographie. Il s'agit du Père Le Bideau (1890-

1. BOULLET, Michel. *Le choc des médias*. Paris : Desclée, coll. « L'héritage du Concile », 297 p.

2. BUREAU Pierre. *Le clergé charentais et la Révolution. Chronique de temps difficiles. 1789-1803*. Abzac : Chez l'auteur, 1989, 255 p. et *Les émigrés charentais. 1791-1814*. Limoges : Presses Universitaires de Limoges, 2003, 230 p.

3. DUCOURET, R. *Vers la Corée interdite. Pierre Aumaître martyr. 1867-1866*. Tusson : Éditions du Gentilhomme, 1963, 291 p.

Une biographie avait déjà été écrite : POITOU, Léandre. *Vie de M. Pierre Aumaître, prêtre du diocèse d'Angoulême, de la Société des Missions étrangères, mort pour la foi en Corée, le 30 mars 1866*. Angoulême : Imprimerie Baillanger, 1877, 337 p.

4. FOUGERAT, A.-J. « Histoire du Petit séminaire de Richemont ». *Vocations sacerdotales et religieuses*, année 1996.

Mgr Fougerat (1902-1983), né à Barbezieux, est évêque de Grenoble de 1956 à 1969.

5. KÖLL, Louis. « Un clergé composite : le clergé charentais. 1780-1980 ». In : « Histoire du Roussillon et questions diverses. Actes du 106^e Congrès national des sociétés savantes. Perpignan. 1981 ». CTHS, coll. « Actes des congrès nationaux des sociétés savantes », 1983, p.277-290.

6. SAVART, Claude. *L'abbé Jean-Hippolyte Michon. 1806-1881. Contribution à l'étude du libéralisme catholique au XIX^e siècle*. Paris : Les Belles Lettres, 1971, XII-290 p.

7. Les précisions concernant l'abbé Michon sont puisées dans la recension de l'ouvrage de Claude Savart : MAYEUR, Jean-Marie. « Claude Savart, L'abbé Jean-Hippolyte Michon (1806-1881). Contribution à l'étude du catholicisme libéral au XIX^e siècle ». *Annales. Économies, Sociétés, Civilisations*. 1974, Vol. 29, n° 5, p. 1277 - 1278.

1973), Montfortain, non originaire du diocèse, mais qui fonde à Angoulême des foyers pour des jeunes en difficulté, à partir de 1941¹.

Parmi les livres du début du XX^e siècle, une femme juive raconte ses souvenirs, tandis qu'elle est cachée pendant la Seconde Guerre mondiale, dans un village de la Charente limousine, par une religieuse². Celle-ci, Sœur Saint-Cybard est reconnue Juste parmi les nations, à titre posthume, en 2010. François Julien-Labruyère publie à cette occasion *Le rendez-vous de Lesterps*, qui évoque la Charente pendant la guerre, autour de Sœur Saint-Cybard et de Josie Lévy³. En outre, un prêtre du diocèse brosse l'histoire du diocèse à partir de la presse locale, à partir des années 1950⁴. De plus, de multiples études sont réalisées par Jacques Baudet, essentiellement sur l'histoire religieuse contemporaine, qu'il s'agisse des Filles de la Croix, du lycée Saint-Paul, de l'encyclique *Rerum novarum* ou encore des catholiques charentais, en 1940.

Ainsi, il est aisé de constater que l'histoire religieuse du diocèse d'Angoulême, au XX^e siècle, est très peu étudiée. Les bulletins de la Société archéologique de la Charente n'offrent que peu de place à l'histoire contemporaine. Quelques indications quant à l'histoire religieuse sont recueillies dans des ouvrages généraux sur le département mais la place qui lui est accordée est bien moindre que celle occupée par les aspects politiques et économiques⁵. Hormis le catholicisme, divers travaux sont consacrés au protestantisme⁶. Dès le XVI^e siècle, le protestantisme s'implante en Charente, en particulier dans le Cognacais. Calvin vient se réfugier en 1533 auprès de Marguerite de Valois.

En outre, la franc-maçonnerie est répandue en Charente et plusieurs membres détiennent des postes clés dans le département⁷. Toutefois, son influence dans la vie pastorale du diocèse n'est aucunement démontrée ; c'est ainsi qu'elle est laissée sous silence dans cette étude.

1. BLAISE, Simon. *Au nom des autres*. Saint-Brieuc : Les Presses bretonnes, 1978, 319 p.

2. LÉVY MARTIN, Josie. *Ne dis jamais ton nom*. Paris : Le Croît vif, 2007, 288 p.

3. JULIEN-LABRUYÈRE, Julien. *Le rendez-vous de Lesterps. Charente 1944 : entre résistance morale et guerre civile*. Saintes : Le Croît vif, 2010, 565 p.

4. MAURIN, Laurent. *Pour une histoire du département de la Charente. 1953-1970. La croissance*. Saintes : Le Croît vif, coll. « Documentaires », 2011, 383 p. Un second volume couvrant la période 1971-1990 est sur le point de paraître.

5. COMBES, J. et LUC, M. (s.d.). *La Charente de la Préhistoire à nos jours*. Saint-Jean-d'Angély : Éditions Bordessoules, coll. « L'histoire par les documents », 1986, 429 p.

- DUBOURG-NOVES, P. (s.d.). *Histoire d'Angoulême et de ses alentours*. Toulouse : Privat, coll. « Univers de la France », 1989, 319 p.

6. Parmi les ouvrages les plus récents, existe : DELAGE, G. *Protestants de l'Angoumois au temps des persécutions*. Paris : Librairie B. Sépulchre, 1985, 286 p.

Tout comme pour le catholicisme, le protestantisme au XX^e siècle en Charente est fort peu étudié.

7. ROYER, Jérôme. *Histoire de la franc-maçonnerie en Charente*. Paris : Librairie Bruno Sépulchre, 1994, 399 p.

Le département de la Charente

Né du rattachement de parties de la Saintonge, du Poitou, du Périgord et du Limousin, le département de la Charente voit le jour en 1790. Ses 5 956 kilomètres carré se divisent en trois arrondissements : Angoulême, Cognac et Confolens¹. Ainsi, la Charente peut être qualifiée de « *moyenne* ² », quant à ses trésors et à son altitude, et le département occupe dans l'ensemble une position intermédiaire dans les statistiques nationales. La préfecture elle-même, Angoulême, constitue une ville « moyenne ». De plus, ce territoire à dominante rurale apparaît comme une terre où vivent des habitants à la réputation de modérés³.

Un département rural

Quatre régions agricoles se détachent : le Confolentais, l'Angoumois-Ruffécois, le Cognais et le Montmorélien. La Charente limousine, zone à substrat cristallin, recouvrant totalement l'arrondissement de Confolens, voit son économie basée sur l'élevage bovin et ovin. L'Angoumois-Ruffécois se compose d'un vaste plateau calcaire, essentiellement consacré à la céréaliculture. Tant au niveau agricole qu'industriel, la vigne et la production du cognac marquent profondément la terre cognaise. Au sud, le Montmorélien se situe dans une région vallonnée, consacrée à la polyculture traditionnelle où l'élevage laitier tient une large place. Ainsi, la vigne, les céréales et l'élevage bovin constituent les ressources essentielles de l'agriculture charentaise. Des années 1960 à la fin des années 1980, les surfaces occupées par les vignes progressent des deux tiers, ce qui positionne la Charente au huitième rang français des départements viticoles. Toutefois, la consommation nationale de cognac diminue de 42 % de 1975 à 1990. Les exportations atteignent 94 % des ventes ; ainsi, les marchés extérieurs conditionnent la vie économique du cognais. De 1974 à 1986, la situation reste difficile malgré une progression irrégulière des expéditions. Les chocs pétroliers et la surproduction vinicole font chanceler l'économie régionale. À la fin des années 1980, la prospérité reprend avec l'interruption de la politique d'arrachage mais de nouvelles menaces apparaissent avec le recul des marchés européens et américains. Malgré la crise, la vigne apporte des revenus considérables au département au cours de cette période ; elle atteint 45 % des revenus agricoles départementaux. Par ailleurs, les produits de la vigne représentent 40 % des exportations du Poitou-Charentes et constituent la première richesse charentaise avant l'élevage. À partir de 1945, l'agriculture charentaise connaît une transformation permanente en

1. Le département est partagé en 35 cantons et 405 communes.

2. TIERCHANT, Hélène. *Charente, ombres et lumières*. Ruffec : Éditions La Péruse, 1988, p. 7.

3. Cette modération n'exclut pas des mentalités diverses, y compris au cœur même de la préfecture : Angoulême. Honoré de Balzac oppose déjà en 1843, dans son roman *Illusions perdues*, le quartier de L'Houmeau, foyer industriel et commercial au bord de la Charente, et le « Haut - Angoulême », appelé aussi le « Plateau ».

s'adaptant aux techniques modernes et en se spécialisant en fonction des vocations naturelles, afin d'exploiter l'évolution des marchés agricoles. Pôle économique important pour le département, l'agriculture représente une base de développement industriel car toutes les productions ne sont pas exportées brutes mais elles subissent des transformations dans les usines de la région, ceci créant des emplois.

L'évolution démographique

De 1851 à la Seconde Guerre mondiale, la Charente ne connaît pas de progression démographique. De 1945 à 1980, la population n'augmente que de 8 %. La pyramide des âges met en évidence une sensible diminution du nombre des jeunes de moins de vingt ans et un accroissement de la population âgée de plus de soixante ans. La Charente limousine, le Ruffécois et le Sud-Charente enregistrent un net vieillissement. Seules les agglomérations de Cognac et d'Angoulême réussissent à conserver une population jeune. De 1954 à 1975, la densité départementale s'élève de cinquante-deux à cinquante-sept habitants au kilomètre carré, ce qui demeure faible au niveau national. En un siècle, la Charente connaît un exode relativement important en participant au peuplement des grandes villes du Sud Ouest et de la région parisienne.

La ville d'Angoulême ne recouvre qu'environ vingt-deux kilomètres carrés. Sa population est identique en 1954 et en 1999, à une unité près, soit 43 170 habitants¹. Cependant, elle atteint 48 190 habitants en 1962 et diminue lentement jusqu'en 1982. En revanche, de 1982 à 1990, la population décroît de plus de 3000 habitants, pour atteindre le nombre de 42 876. Les années 1950 voient le début d'un grand mouvement de constructions de logements qui donnent des visages particuliers aux divers quartiers. Des bombardements lors de la Seconde Guerre mondiale, en 1944, entraînent en mars, d'importants dégâts matériels. Ensuite, en juin et en août, tandis que la gare est visée, les forces allemandes ne subissent que peu de dégâts alors que sont déplorées la mort de deux cent quarante deux victimes et la destruction de quatre cents maisons : environ cinq mille sinistrés sont alors dénombrés. Le milieu des années 1950 voit le début d'une longue phase de constructions. En premier lieu, commence le chantier de Basseau, au sud-ouest de la ville. Un camp militaire construit pendant la guerre est abandonné en 1947. En 1951, des « *centaines de sans-logis ou de mal-logés [...] s'y installent* »². Très vite, trois cents ménages occupent tous les baraquements. Les prêtres de la Mission de France s'investissent tout de suite auprès des habitants du « camp de Basseau ». Le Père Bernard Hanrot décide d'ailleurs de s'y installer³. Puis, en 1953, le département achète le camp et

1. <http://fr.wikipedia.org/wiki/Angoul%C3%Aame>. Réf. du 22 septembre 2008.

2. MAURIN, L. *Op. cit.*, p.54.

3. FOUGERET, D., GAILLARD, J. et TARDIEU, R. « Histoire de la paroisse Saint-Jean-Baptiste d'Angoulême de 1950 à 2010. De Saint-Ausone à Saint-Jean-Baptiste », 63 p.

cinquante logements sont mis en chantier en septembre 1954. La même année, commence la réalisation de la Cité des Castors, des maisons construites par des bénévoles. En neuf ans, quarante-trois maisons sont bâties au Gond Pontouvre et vingt-six à Grelet, à proximité de Basseau, où plusieurs ensembles d'immeubles voient ensuite le jour. En 1955, débutent la reconstruction du quartier de la gare ainsi que la réalisation de la cité de Bel-Air, à la Grand-Font, au nord-est d'Angoulême. Dans cette même zone, fleurissent des HLM suite à l'arrivée de rapatriés d'Afrique du Nord en 1957 et à l'exode rural. En outre, en mars 1959, est posée la première pierre du Champ-de-Manœuvre, vaste cité située à Soyaux.

La vie industrielle

En dépit d'un net retard, le département s'industrialise rapidement de 1950 à 1975. Au terme de cette période, cinquante trois mille personnes, soit 40 % des actifs du département travaillent dans le secteur secondaire, dont 31 % dans l'industrie : une étude sur le département explique que ce développement s'est réalisé grâce au dynamisme des entreprises locales, complété par une volonté politique du département orienté vers la décentralisation industrielle¹. À la fin des années 1980, la Charente reste un département de petites et moyennes entreprises². La persistance du dépeuplement rural accélère le regroupement des activités vers quelques pôles dominants, situés sur la diagonale peuplée sud-ouest – nord-est d'où émergent deux centres : Cognac et Angoulême. En outre, la Charente possède une industrie fragile et difficile à reconvertir. La crise économique fait disparaître, en 1979 – 1981, les entreprises en situation financière précaire dans la papeterie, la chaussure et le cuir. La population active évolue avec l'augmentation du secteur tertiaire et le recul du secteur agricole.

Les sensibilités politiques

D'un point de vue politique, la Charente demeure longtemps un bastion bonapartiste : il faut attendre 1906 pour que les sénateurs et les députés du département soient tous républicains. Depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale, quelques traits permanents caractérisent la vie politique charentaise. Les communes rurales, notamment au sud et au nord-ouest du département gardent une majorité conservatrice. Les partis de droite

1. *Les Départements français. Charente. Notes et études documentaires*. Paris : La Documentation française, septembre 1978, n°4477, p. 42.

2. Quatre-vingt-dix-sept pour cent des unités de production en Charente sont de petites entreprises employant 45 % des salariés.

détiennent la majorité au Conseil général et influent sur les élections sénatoriales¹. Toutefois, le scrutin proportionnel souligne combien l'électeur reste fortement enraciné à gauche. Les Charentais se situent globalement selon les tendances nationales. Le choix d'un candidat dépend souvent davantage de sa personnalité que de son programme politique. Les votes extrêmes restent faibles sans qu'il ne faille ignorer la force du vote communiste dans le Confolentais et dans la banlieue d'Angoulême.

Une étude sur Angoulême et ses environs est réalisée au début des années 1960, dans un but pastoral. La mentalité politique est ainsi approchée². La ferveur semble plus forte en paroles qu'en réalisations et en convictions profondes, avec l'adhésion auprès du parti ou de l'homme influents du moment. De 1946 à la fin des années 1950, jamais une seule des communes de la périphérie d'Angoulême ne donne moins de 25 % de ses voix au parti communiste, lors des législatives. La S.F.I.O. (Section française de l'Internationale ouvrière) se montre aussi très présente. L'extrême-gauche et la gauche possèdent une base qui paraît très solide dans toute l'agglomération. Les autres oscillent, selon les événements ou l'homme politique, du centre gauche à la droite classique. Trop de catholiques seraient guidés par de vieux préjugés.

Ainsi, la Cinquième République, avec le scrutin majoritaire de circonscription, marque un tournant dans la vie politique charentaise. De 1958 à 1974, les partis conservateurs ou modérés l'emportent dans la majorité des élections nationales ou locales. Les élections législatives de novembre 1958 constituent un grave échec pour le parti communiste. Après avoir eu deux députés en 1956, il n'a plus d'élus. Ainsi, la Charente est représentée par un gaulliste, un conservateur, républicain indépendant et un radical. Les élections législatives de 1962 et de 1967 donnent des résultats identiques. La gauche ne parvient pas à redresser une situation toujours défavorable. Le parti communiste se maintient au premier rang des partis de gauche et son implantation reste très forte dans le Confolentais, avec plus de 30 % des suffrages. De Confolens à Jarnac, dans une zone formant une « ceinture rouge », la gauche s'impose et elle trouve un écho souvent favorable dans les zones urbaines, avec une population ouvrière importante. Un témoin ayant vécu dans le Confolentais au début des années 1950 tente d'expliquer l'influence communiste³. Il note un grand nombre de métayers, plus important que dans le reste de la Charente ; ils dépendent de régisseurs, les terres appartenant aux châtelains de la région ou à des bourgeois. Les conditions de vie des métayers s'avèrent difficiles ; ils doivent donner la moitié voire les deux tiers de leurs récoltes aux propriétaires. Ils se montrent ainsi sensibles aux slogans d'après-guerre qui prônent que la terre appartient à ceux qui la cultivent. Un second facteur déterminerait la propagation des idées communistes. Le week-end, des cheminots de Limoges viennent pêcher sur les bords de la Vienne dans la région

1. Le parti socialiste obtient la majorité au Conseil général en 2004.

2. *Regard sur Angoulême. Mission 1965*, p.82-85.

3. Témoignage oral d'un prêtre, janvier 1999.

confolentaise, notamment à Exideuil. Ils partagent alors leurs conceptions politiques avec les Charentais. Ces sensibilités sont d'autant plus bien accueillies que les conditions de travail dans des usines papetières s'étendant le long de la Vienne, d'Exideuil à Limoges, sont particulièrement dures. Selon le témoin, la situation reflétait l'atmosphère des romans d'Émile Zola...

L'électorat rural demeure stable durant les premières années de la Cinquième République. Les élections municipales de mars 1965 consolident les succès électoraux obtenus par les conservateurs aux législatives. Les élections législatives de juin 1968 voient un nouveau succès de la droite avant de faire triompher, pour la première fois, tous les candidats gaullistes charentais en mars 1973. Le parti communiste réalise son plus faible score depuis 1945 : 22 % des voix.

Le renouveau des forces de gauche permet à François Mitterrand, d'origine charentaise, de devancer Valéry Giscard d'Estaing dans le département, lors des élections présidentielles de mai 1974. De plus, Jean-Michel Boucheron arrive à la tête de la mairie d'Angoulême en 1977 : ce succès de la gauche reste néanmoins isolé. La poussée socialiste s'affirme lors des législatives de 1978 : le maire socialiste d'Angoulême est élu député, la circonscription de Confolens élit un communiste tandis que le Cognçais demeure à droite. Les succès de la gauche s'amplifient à partir des élections présidentielles de 1981, où François Mitterrand obtient 56 % des suffrages. En juin 1978, tous les sièges des députés charentais sont occupés par des socialistes. Toutefois, les élections sénatoriales de 1980 montrent l'importance d'un électorat conservateur qui donne la majorité à Michel Alloncle et à Pierre Lacour. La droite l'emporte aussi lors des cantonales de 1982 par l'importance de l'opposition en milieu rural. Les élections municipales de mars 1983 offrent à la gauche la conservation de quelques solides points d'ancrage en milieu urbain, à Angoulême et dans sa périphérie : Ruelle, Soyaux et La Couronne. De son côté, Cognac élit largement le candidat R.P.R. (Rassemblement pour la République). En 1986, deux députés socialistes et deux autres rattachés à la droite représentent la Charente.

Un département aux diverses mentalités

Les sensibilités politiques témoignent ainsi de mentalités plus ou moins affirmées selon les endroits du département. La mentalité cognçaise est façonnée par le commerce des eaux de vie. Les Cognçais se montrent assez méfiants et soucieux de préserver leurs intérêts. Toutefois malgré des oppositions locales, ils défendent tous les mêmes objectifs avec la vente du cognac. Un rapport datant du début des années 1960 révèle cet aspect :

« ce qui est l'âme de ce pays, ce qui fait son unité, ce qui constitue sa physionomie et pose tous les problèmes, c'est la production d'une liqueur unique et son exportation à travers le monde. Les êtres que vous rencontrez dans ce pays,

baignent dans cet or liquide. Derrière chaque être, derrière chaque problème, ne perdez jamais de vue qu'il y a tout un "circuit – Cognac"¹. »

Le Cognçais entretient beaucoup de relations commerciales mais les familles semblent vivre en vase clos² : cette ouverture sur le monde serait ainsi plus de fait que par conviction personnelle³. Les gens se montrent plutôt réservés : « *quand quelqu'un dit le tiers de sa pensée, il est considéré comme expansif*⁴... » La méfiance domine ainsi qu'un esprit d'indépendance : les grandes cours fermées en témoignent.

Dans le secteur confolentais, se dégage une autre personnalité du Charentais. Autant que le climat, l'habitat et la vocation d'élevage traduisent des affinités avec le Limousin. Le paysan du Confolentais est doté d'une autre mentalité que le viticulteur cognçais. L'élevage et une existence laborieuse sur les terres humides et acides l'incorporent dans le vaste ensemble économique du Centre de la France. En même temps qu'évoluent les méthodes d'exploitation, de jeunes agriculteurs à la tête des plus beaux domaines comprennent le bienfait de l'association : des coopératives, des groupements de production sont créés. Toutefois, les mutations agricoles et sociales replient parfois le Confolentais vers des valeurs traditionnelles, coutumes et cultures locales. Un homme né à Confolens pense que les « vrais » Confolentais se montrent un peu froids, proches des Limousins, en ne se livrant pas facilement. Un prêtre confirme qu'ils sont silencieux, fermés envers ceux qu'ils ne connaissent pas⁵. L'abbé Gazeau, ancien curé de Saint-Claud, le pense aussi :

« Les habitants me paraissent avoir entre eux des relations cordiales et faciles, encore qu'ils manifestent parfois une certaine réserve envers ceux qui arrivent et qu'ils ne connaissent pas.[...] Mais, à mesure qu'ils accordent leur confiance, il m'apparaît qu'elle se manifeste d'une façon sincère et solide, sauf, peut-être, chez ceux qui changent difficilement de position, mais je crois, Dieu merci, qu'ils sont très rares⁶. »

De même, il est souligné :

« Les terres et le climat ici sont peut-être plus difficiles que dans le sud de la Charente [...], les gens sont peut-être plus secrets, plus longs à se découvrir, mais c'est peu à peu la même chaleur humaine, la même cordialité qu'ailleurs qui s'expriment au gré des circonstances et des événements⁷. »

En Angoumois se dessinent plusieurs facettes. Cette région occupe une position de carrefour où les influences poitevines, limousines, saintongeaises et aquitaines restent

1 . Présentation sociologique de la zone du Cognçais, p.2. **ADc Dossier Guy Boucherie. Documents sur le clergé charentais.**

2. Témoignages oraux de deux laïques, ACI, avril 2000.

3. Témoignage oral d'un laïc, ACO, juin 2002.

4. Témoignage oral d'un laïc, octobre 2001.

5. Témoignages oraux d'un laïc, octobre 2001 et d'un prêtre, janvier 1999.

6. « Interview », *Entre nous*, mars 1983.

7. « Noces d'or sacerdotales de l'abbé Gazeau, 28 juin 1981, allocution de M. Baudet ». *Entre nous*, août-septembre 1981. M. Baudet a enseigné l'histoire et la géographie au lycée Saint-Paul, à Angoulême, il est l'auteur de nombreux articles sur l'histoire religieuse du diocèse d'Angoulême.

sensibles. Le sud de l'Angoumois a basculé vers le Bordelais par les axes de communication. Peu à peu, une nouvelle génération d'agriculteurs profitant de gros moyens modernes développe sur une grande échelle la culture du maïs. Les ruraux charentais peuplent l'agglomération angoumoisine depuis un siècle et par là même influent sur la mentalité. Les activités décentralisées qui ont dynamisé Angoulême ont aussi éveillé une nouvelle classe de jeunes cadres d'entreprise qui modifie le clivage de la population, en effaçant dans une certaine mesure le poids de l'aristocratie du Plateau et de la bourgeoisie industrielle de L'Houmeau et de Saint-Cybard. Le Plateau conserve quelques aspects de ses mentalités traditionnelles mais devient un îlot au milieu des jeunes générations de la seconde moitié du vingtième siècle défendant un autre idéal.

Le Barbezilien bénéficie de sa proximité des terres cognaçaises. Situé au sud du département, il est naturellement ouvert vers l'Aquitaine. Ses habitants seraient plus chaleureux et plus ouverts que dans le reste du département. Économiquement plus aisé, il se distingue du nord du département, notamment du Ruffécois qui, comme le Confolentais, vit sur des terres pauvres et traîne une réputation de méfiance vis-à-vis de l'extérieur. La pression sociale semble se montrer assez forte : « *Dans un milieu semblable à Barbezieux, où chacun est connu comme étant ceci ou cela, il faut bien voir là une difficulté réelle en face d'un engagement apostolique quelconque*¹. » Les Barbeziliens apparaissent ouverts et accueillants. La fierté du terroir et le goût du particularisme de la petite région, s'allient à la simplicité. La bourgeoisie, « *radicalisante* » ou bien-pensante, modèle fortement le visage de Barbezieux. Les ouvriers et ouvriers-ruraux passent pour avoir des « *idées avancées* » apportant leurs voix aux candidats communistes. Ces votes ne s'accompagnent pas d'une grande virulence et un « *mouvement ouvrier* » en tant que tel n'existe pas. Les paysans semblent avarés en initiatives. Toutefois, une élite professionnelle jeune et dynamique, et de surcroît chrétienne, commence à s'imposer.

Finalement, Gilles Bernard résume ainsi les caractéristiques du Charentais :

« *Comme de nombreux départements français, la Charente, marquée par son milieu, sa diversité économique, ses origines provinciales, Angoumois, Saintonge et Limousin, trouve avec peine une âme, une personnalité. Un Confolentais attiré par Limoges se sent peu concerné par les problèmes du Cognçais et le viticulteur ignore tout de l'élevage. [...] La Charente constitue un assemblage d'hommes différents qui travaillent sur des objectifs nationaux et internationaux qui les situent sur des trajectoires variées et inégalement valorisantes*². »

Les évolutions démographiques, les milieux agricoles, les pôles industriels et les mouvances politiques soulignent les particularités de certaines zones du diocèse. Se distinguent notamment le Cognçais, l'Angoumoisin et le Confolentais, dont les caractères, les personnalités et les préoccupations diffèrent. Les différences tendent à s'estomper avec

1. Contact global. Mission de Barbezieux. 1959-1960, p.30. **ADc Missions paroissiales.**

2. Collectif. Charente. Paris : Éditions Bonneton, 1992, p.329.

les bouleversements sociaux enregistrés à partir des années 1970 mais certains traits décrits par des écrivains, des historiens ou des géographes montrent des facettes qui demeurent. La pastorale ne peut ignorer les caractéristiques du département, tout en tenant compte des diversités qui le composent. De même, son passé religieux ne peut être laissé de côté. Une évocation sommaire de l'histoire religieuse du diocèse d'Angoulême, de la Révolution française à la Cinquième République, éclaire sur sa situation à la fin des années 1950.

Regard sur l'histoire du diocèse d'Angoulême, à partir de la Révolution française

La période révolutionnaire

Afin de participer aux États Généraux convoqués par Louis XVI le 5 mai 1789, le clergé d'Angoulême élit deux députés, aux personnalités différentes et complémentaires : Monseigneur d'Albignac de Castelnau, évêque d'Angoulême, et le curé de Saint-Martin d'Angoulême, Mathieu Joubert. Ainsi, deux mouvances s'opposent : d'une part, le haut clergé issu de la noblesse, attaché à l'ordre établi et à ses prérogatives et d'autre part, le bas clergé sensible aux idées nouvelles. Mathieu Joubert appartient au groupe des quelques députés du clergé qui se joignent au Tiers Etat le 17 juin 1789 pour se proclamer Assemblée nationale. L'évêque d'Angoulême, revenu dans le diocèse, refuse la Constitution civile du clergé et encourage son clergé à faire de même. Il n'est guère suivi puisque d'après l'étude de l'abbé Bureau sur le clergé charentais pendant la période révolutionnaire¹, trois cent soixante-douze prêtres sur cinq cent cinquante-six, soit un taux de 67 %, prêtent serment² sans se rétracter ensuite. Ce taux s'avère supérieur aux statistiques nationales qui montrent que 53 % du clergé ont juré³. Le 10 mars 1791, un bref du pape Pie VI condamne la Constitution civile du clergé ainsi que le serment civique⁴. Il

1. BUREAU P. *Le Clergé charentais et la Révolution. Chronique des temps difficiles. 1789-1803*. Abzac : Chez l'auteur, 1989, p.230.

L'auteur a adopté la division administrative par district en incluant les apports des diocèses de Limoges, Périgueux, Poitiers et Saintes à l'ancien diocèse d'Angoulême. Le département de la Charente est érigé en 1790.

2. Texte du serment civique imposé au clergé à partir du 27 novembre 1790 : *Je jure de veiller avec soin sur les fidèles qui me sont confiés, d'être fidèle à la Nation, à la loi et au roi, et de maintenir de tout mon pouvoir la Constitution décrétée par l'Assemblée nationale et acceptée par le roi*.

3. CHAUVIN, Charles. *Le Clergé à l'épreuve de la Révolution*. Paris : DDB, 1989, coll. « Petite encyclopédie moderne du christianisme », p.60.

Taux de prêtres assermentés qui ne se sont pas rétractés par la suite selon les statistiques établies par l'abbé Bureau : au moins 75 % dans les trois districts de Confolens, de Ruffec et de La Rochefoucauld, environ 65 % dans ceux de Cognac et d'Angoulême et 52 % dans celui de Barbezieux.

4. *Ibid.*, p.54-55.

dénonce un abus de pouvoir de l'Assemblée nationale qui s'attribue une puissance spirituelle et il condamne la liberté préconisée par la Révolution¹.

Le pouvoir révolutionnaire écarte finalement Mgr d'Albignac du siège épiscopal. Mathieu Joubert lui succède en mars 1791. Des mesures sont prises contre le clergé réfractaire par une loi du 26 août 1792 : les prêtres qui n'ont pas prêté serment ou qui se sont rétractés doivent être bannis. Certains peuvent fuir, en Angleterre par exemple, comme Mgr d'Albignac. Environ deux cents prêtres charentais réussissent à s'exiler, principalement en Espagne. D'autres connaissent un autre sort. Six prêtres charentais sont guillotins à Paris. Trente prêtres, des religieux et des religieuses sont enfermés dans des couvents transformés en prison, comme l'abbaye bénédictine de Beaulieu. Trente autres prêtres subissent la déportation en Guyane ou sur les pontons de Rochefort. L'évêque constitutionnel démissionne en décembre 1792 et personne, à sa suite, ne prend la tête du diocèse. Il se marie, suivant l'exemple de plusieurs prêtres assermentés. La politique de la Convention (21 septembre 1792 – 26 octobre 1795) se montre nettement anticléricale. Ceci se manifeste par un mépris grandissant du fait religieux, qui touche non seulement le clergé réfractaire mais aussi le clergé constitutionnel². Toutefois, trente ou quarante prêtres réussissent à demeurer sur place clandestinement, comme les vicaires généraux de Mgr d'Albignac qui essaient de maintenir le contact, tant avec leur évêque exilé qu'avec les prêtres cachés³. En 1799, le calme revient avec la restitution des lieux de culte et l'autorisation des cérémonies religieuses. Les prêtres ne sont plus soumis qu'à une promesse d'obéissance à la Constitution.

Le XIX^e siècle

Le Concordat de 1801 rétablit la paix religieuse. Le diocèse se trouve toutefois dans une situation difficile : il ne reste que deux cent vingt prêtres, âgés ou usés par dix années d'épreuve⁴, les églises connaissent un état de délabrement important. De plus, la

1. Le texte énumère aussi les décisions « *inacceptables* » prises par la Constitution : suppression, division et érection de sièges épiscopaux, nouvelles limites et suppressions de paroisses, spoliation des biens ecclésiastiques, abolition des ordres religieux, suppression des vœux. Environ 10 % des prêtres du département se rétractent suite à ce texte. Ils sont plus nombreux dans les districts de La Rochefoucauld, de Confolens et de Cognac.

2. CHAUVIN, C. *Op. cit.*, p.73.

3. Après Thermidor, en 1795, le libre exercice du culte reprend. Des prêtres constitutionnels retrouvent leurs fonctions, les réfractaires sont libérés. Cependant, le nouveau serment exigé à la Constitution de l'an III conduit à de nouvelles arrestations et déportations.

Serment exigé par la Constitution de l'an III à partir du 21 février 1795 : *Je reconnais que l'universalité des citoyens français est le souverain et je promets soumission et obéissance aux lois de la République.*

4. En se référant aux chiffres de l'abbé Bureau, trente pour cent seulement du clergé de 1789 a repris ses fonctions sacerdotales en 1803 et plus d'un cinquième sont morts au cours des années révolutionnaires. Les autres prêtres ont quitté la Charente ou leur sort est ignoré. Au total, la sécularisation touche 11,7 % des prêtres charentais. Le district de La Rochefoucauld se distingue à nouveau par le plus fort taux de prêtres sécularisés (18,2 %), suivi par Angoulême (18 %) et Ruffec (16,1 %). En revanche, la proportion de prêtres sécularisés dans les districts de Barbezieux, Confolens et Cognac varie entre 5,4 et 5,8 %.

population charentaise est devenue, pour une large part, indifférente à la religion, voire hostile aux prêtres. Faute de prêtres, l'évangélisation a déserté les campagnes. Le diocèse couvre en 1801 les départements actuels de la Charente et de la Dordogne, avec Angoulême pour siège épiscopal. Toujours en exil, Mgr d'Albignac accepte de déléguer ses pouvoirs à Dominique Lacombe, ancien évêque constitutionnel de la Gironde. Ce dernier est accueilli dans le calme. Le prélat favorise largement le clergé constitutionnel et publie deux lettres reniant les serments de rétraction de la constitution civile du clergé. Mgr d'Albignac retire alors les pouvoirs qu'il avait accordés. Se constitue une Petite Église, dont les membres ne reconnaissent pas le Concordat. Elle perd nettement de son influence dès le début des années 1820. Finalement la mort de Mgr d'Albignac, en 1814, rallie des fidèles et des clercs récalcitrants à Mgr Lacombe.

Les évêques qui se succèdent au cours du XIX^e siècle ont tous le souci du recrutement sacerdotal au sein de leur diocèse. Mgr Lacombe (1802-1823) contribue à la réouverture du Grand Séminaire en 1817. Mgr Guigou (1824-1842), quant à lui, développe les petits séminaires et permet l'installation définitive du Petit Séminaire de Richemont, en 1839. De nouvelles maisons religieuses ouvrent leurs portes. De 1825 à 1852, quatre-vingt-dix-sept prêtres charentais sont ordonnés, soit entre trois et cinq par an. De même, Mgr Cousseau (1850-1873) favorise l'installation de communautés religieuses : par exemple, les Missionnaires de Marie prennent en charge le sanctuaire de Notre-Dame d'Obezine en 1853 tandis que les Carmélites se réinstallent l'année suivante. Le Second Empire, période où la prospérité règne dans les campagnes, voit le recrutement sacerdotal augmenter : cent dix prêtres en dix-huit ans. Cependant, la multiplication des paroisses exige toujours un recrutement extérieur au diocèse : cinquante-cinq pour cent du clergé n'est pas charentais. Mgr Sebaux (1873-1891), qui rêve d'un diocèse pouvant se suffire à lui-même, instaure l'Œuvre des séminaires et institue les retraites pastorales bisannuelles. Ses efforts sont récompensés au cours des premières décennies de la Troisième République, puisque deux cent soixante quatorze nouveaux prêtres charentais grossissent les rangs du clergé de 1871 à 1905.

Malgré des paroisses bien pourvues en prêtres, la pratique religieuse atteint un niveau critique. Le recteur de l'Académie de Poitiers, dans un rapport en mai 1858, brosse un portrait sans indulgence de la situation religieuse en Charente : « *l'indifférence pour le christianisme est complète. L'impiété s'y montre souvent à découvert [...] Pour les paysans le prêtre est inutile [...] Le clergé est médiocre [...] Les églises et presbytères sont dans un état déplorable*¹. » En 1875, dans certaines paroisses des arrondissements d'Angoulême et de Cognac, presque tous les mariages sont civils et la majorité des garçons ne fait pas sa première communion. Il n'y aurait que 5 % de pascalisans et 25 % de messalisants dans le diocèse. La monographie rédigée par l'abbé Hays permet de cerner la

1. CHOLVY, G. (s.d.). *Matériaux pour l'histoire religieuse du peuple français*, tome 3. Paris : FNSP, 1992, p.133-138.

vie religieuse des Charentais en 1907. Selon l'auteur, le sentiment religieux apparaît affaibli, quasiment mort. Les assemblées pour les fêtes de Noël et de Pâques restent nombreuses mais tendent à diminuer. Dans la demande d'actes religieux, qu'il s'agisse du mariage à l'église, du baptême pour les enfants ou des enterrements religieux, le prêtre voit plus une habitude qu'une réelle ferveur. La messe du dimanche est davantage fréquentée pendant l'hiver, les travaux des champs l'emportant à la belle saison ; il se plaint ainsi que le repos dominical ne soit guère respecté. Toutefois, la pratique religieuse progresse au cours du dix-neuvième siècle ; les mariages civils et le nombre d'enfants ne faisant pas leur première communion déclinent. Finalement, à partir de ses observations sur le comportement religieux du Charentais, il dresse le portrait suivant :

« D'ordinaire, il croit en Dieu, il lui accorde même un certain contrôle sur les affaires de ce monde, mais il ne sent pas le besoin d'entrer avec lui en relations plus intimes. On se surprendrait parfois à penser que le catholicisme est vraiment quelque chose de trop profond pour que l'âme charentaise puisse jamais le comprendre et le vivre. Les quelques gestes religieux des grandes époques de la vie sont regardés comme des formalités sans importance, mais on tient à ne pas s'en priver ; on professe même volontiers qu'il faut de la religion pour maintenir un peu de morale ici-bas. Nous avons souvent entendu exprimer que sans la religion « il n'y aurait plus rien de défendu ». Or, il n'est pas bon, surtout pour les enfants, qu'il n'y ait rien de défendu. [...] »

Plusieurs prétendent que rien ne ressemble tant à un Charentais non pratiquant qu'un Charentais pratiquant. Tout en faisant la part de l'exagération, il y a bien du vrai dans cette boutade¹. »

La Séparation des Églises et de l'État

La Troisième République instaure une politique de plus en plus anticléricale pour aboutir à la séparation des Églises et de l'État en décembre 1905. Mgr Ricard (1901-1907) affronte l'expérience douloureuse de mener son diocèse pendant la tempête de l'application des lois anti-congréganistes et lors de la séparation des Églises et de l'État. Bien sûr, la Séparation ne s'opère pas sans heurts mais la résistance cléricale s'affiche bien moindre que dans d'autres diocèses. Une carte parue dans l'ouvrage de Jean-Marie Mayeur sur la séparation des Églises et de l'État montre que la Charente ne connaît pas d'incidents lors des inventaires, qui consistent à élaborer la liste des biens mobiliers et immobiliers de l'Église catholique². Cela suppose la visite des édifices religieux, avec l'inventaire le plus complet possible de ce qu'ils contiennent, des objets du culte – ceci conduisant à ouvrir les tabernacles – à la chaire. Quelques incidents éclatent tout de même ici ou là dans le diocèse

1. HAYS, L. « Monographie religieuse d'un diocèse français : le diocèse d'Angoulême ». *Revue catholique des Églises*, 1907, tome IV, p.409.

2. MAYEUR, Jean-Marie. *La Séparation des Églises et de l'État*. Paris : Éditions Ouvrières, 1991, coll. « Églises/Sociétés », p.182.

d'Angoulême¹. Par exemple, des prêtres refusent d'assister aux inventaires dans le Confolentais : à Saint-Quentin, Brillac, Lesterps et Lessac mais aussi dans le Ruffécois, à Fouqueure, Chenommet et Saint-Fraigne. Toutefois, dans l'ensemble, est observée la modération effective du clergé, qui dépend en partie du faible soutien qu'il recueille parmi ses paroissiens. Selon les rapports des agents des domaines, les fidèles ne sont que rarement présents lors des inventaires. Seulement huit et demi pour cent du clergé charentais n'émettent aucune protestation, qu'elle soit verbale ou écrite. En outre, le refus des ecclésiastiques de signer les procès-verbaux des inventaires manifeste aussi une forme de résistance. Cinquante-sept pour cent du clergé dans le diocèse d'Angoulême refusent cette signature. Les taux les plus élevés de refus sont observés dans les archiprêtrés de Cognac (75 %) et de Ruffec (69,5 %), ces terres conservant une attitude plus conservatrice. Les prêtres de l'arrondissement confolentais sont les plus nombreux à accepter de signer, représentant un taux de 62 %, mais ce chiffre doit être nuancé puisque en réalité, plus de 48 % signent le document tout en émettant une protestation.

De la Première à la Seconde Guerre mondiale

La Première Guerre mondiale donne une nouvelle image du prêtre : il devient le compagnon d'armes et de misère au fond des tranchées. Les catholiques participent à l'effort de guerre en se ralliant à l'Union sacrée. En Charente comme ailleurs, l'apaisement domine. Le catholicisme social connaît un grand développement entre 1906 et 1914. Dans les années 1920, certains prêtres charentais adhèrent aux idées de l'*Action française*. Avant la guerre, les traditionalistes, monarchistes et lecteurs de *L'Action française*, et les démocrates-chrétiens, lecteurs de *L'Aube* et anciens membres du *Sillon* s'affrontent².

Lors de la Seconde Guerre mondiale, comme partout, l'unanimité ne règne pas parmi les catholiques charentais. *La Semaine religieuse* reste assez neutre sur les événements tandis que *Le Petit Courrier de la Charente*³ se montre virulent contre les socialistes, les communistes et les francs-maçons, le tout teinté d'un antisémitisme manifeste. Dix-neuf séminaristes et quatre-vingts prêtres charentais sont mobilisés, souvent dans les services de santé ou comme aumôniers militaires. L'un de ces derniers y laisse la vie. D'autres sont honorés de citations à l'ordre de la division. La grande pratique religieuse des réfugiés mosellans déconcerte les Charentais, qui ne semblent pas pour autant être gagnés par leur ferveur. Mgr Mégnin, comme beaucoup en 1940, paraît satisfait de voir le Maréchal Pétain accéder au pouvoir. Toutefois, Jacques Baudet estime que : « *Si l'évêque d'Angoulême a*

1. JOSLET, Catherine. *Le Clergé catholique et la République en Charente, 1870-1905*. Mémoire de maîtrise sous la direction de M. J. El Gammal, Faculté de Limoges, 1998, p.218.

2. BAUDET Jacques. « Les Catholiques charentais en 1940 ». *CF [Courrier français de la Charente]*, 9 janvier 1998.

3. À l'origine, il s'agit d'un journal paroissial mais qui dépasse les frontières du doyenné de La Rochefoucauld. Il semble être révélateur de la pensée d'une partie du clergé et des catholiques charentais.

*été maréchaliste de 1940 à 1944, il n'a jamais été collaborationniste et a tenu à garder ses distances avec les autorités militaires allemandes*¹. » Il refuse notamment de serrer la main de l'officier allemand lors de la cérémonie mortuaire en juin 1944, pour les victimes du bombardement d'Angoulême. À la fin de la Guerre, un rapport d'un inspecteur de police adressé au préfet de la Charente, mentionne que l'évêque est resté fidèle jusqu'au bout à la politique du maréchal Pétain. Toutefois, Mgr Mégnin ne peut ignorer que son vicaire général, l'abbé Lalande, directeur de l'école Saint-Joseph d'Angoulême, réussit à empêcher les jeunes professeurs, dont plusieurs sont résistants, à partir en Allemagne². En revanche, l'abbé Petit, directeur du *Petit Courrier de la Charente*, se voit recherché à la Libération, notamment à cause de ses écrits appelant à la collaboration. De même, des prêtres sont plus ou moins collaborateurs, en entraînant des paroissiens, mais les rapports d'enquête de 1945 laissent entendre qu'ils sont peu nombreux. D'ailleurs, le préfet en poste en 1943 se plaint de tendances démocrates-chrétiennes dans le clergé du département, qui aspire au retour de la Troisième République et qui préférerait le communisme au nazisme... Ceci révèle l'état d'esprit du clergé charentais prenant peu à peu ses distances avec un gouvernement de plus en plus discrédité.

L'histoire religieuse du diocèse depuis la Révolution, qui peut paraître agitée à certains moments, ne doit pas faire oublier que ce diocèse demeure globalement tranquille. Certes, des questions politiques et les événements nationaux touchent les catholiques charentais mais sans créer un climat extrêmement tendu. Influence du protestantisme surtout manifeste dans le Cognaçais, faible pratique religieuse, avec un recrutement sacerdotal difficile, devant toujours faire appel aux diocèses extérieurs, attitudes religieuses différentes d'une zone à l'autre, terre modérée, telle se dessine la Charente catholique. Ces caractéristiques laissent songeur quant à la vitalité religieuse qui peut en découler.

Une histoire mouvementée avec les protestants et les francs-maçons

L'histoire du catholicisme est aussi teintée, de façon plus ou moins vive selon les époques, par l'évolution du protestantisme et de la franc-maçonnerie.

1. BAUDET J. « Les Catholiques charentais en 1940 ». *CF*, 9 janvier 1998.

2. Plusieurs prêtres œuvrent au sein de la Résistance, comme les abbés Richeux, Comat, David et Condom. L'abbé Hays, qui fait passer la ligne de démarcation à de nombreuses personnes, connaît aussi quelques soucis avec les Allemands qui perquisitionnent chez lui.

Le protestantisme

Les divers maux traversant l'histoire de la fin du Moyen Âge, qu'il s'agisse par exemple de la peste ou de la guerre, suscitent une angoisse collective et un grand élan spirituel se manifeste. Un désir de réforme voit le jour, avec le souhait d'un contact plus direct avec le Christ. L'imprimerie facilite l'accès à la Bible qui, de plus, est traduite en français. Se conjuguent alors en France la *devotio moderna* et le développement du courant humaniste, au début du XVI^e siècle¹. En Allemagne, un moine, Martin Luther, développe quatre-vingt-quinze thèses, dans lesquelles il affirme que les indulgences n'ont pas de pouvoir sur le salut. Au fil du temps, il durcit son discours, en rejetant le purgatoire, le culte des saints et l'autorité dogmatique de la papauté. Ses écrits circulent en France à partir de 1519 et deux ans plus tard, il est excommunié et ses ouvrages sont saisis. Cela n'empêche pas le luthéranisme de se développer, touchant des clercs, des intellectuels humanistes et des petites gens, puis la petite noblesse, des officiers et des marchands. Les positions du pouvoir royal sont fluctuantes. Toutefois, ce courant bénéficie de soutiens puissants, notamment celui de la sœur de François I^{er}, Marguerite de Navarre. Elle accueille notamment à Angoulême Jean Calvin, qui fuit Paris, car il contribue à la rédaction du sermon prononcé par le recteur de l'Université, en novembre 1533, qui prône des idées aux accents luthériens. Son célèbre ouvrage, *L'Institution de la religion chrétienne*, qui participe à l'implantation de la Réforme dans les pays francophones, est publié en français, en 1541.

Le protestantisme s'implante dès les années 1530 dans les territoires charentais² en raison des relations commerciales qui permettent des contacts avec d'autres pays : « *Ces Charentais, dont la christianisation est superficielle, sont ainsi confrontés aux nouvelles idées religieuses qui ont pénétré dans les pays du nord de l'Europe*³. » De plus, le séjour de Calvin à Angoulême lui permet de diffuser ses idées. Cette religion est de plus en plus prêchée publiquement et un temple est construit à Cognac, en 1558. Dans les Charentes, l'ensemble des adeptes « *ne représente qu'une minorité conquérante face à la grande majorité silencieuse, abandonnée à elle-même et désemparée*⁴. » La paix de Saint-Germain, en 1570, marque l'apogée du protestantisme dans la région, qui concernerait

1. Les adeptes de la *devotio moderna* « *rejetent l'ascèse sauf si elle est inspirée par l'amour du Christ. L'imitation de la vie et de la mort du Christ est au cœur de cette spiritualité. Le croyant doit demeurer sur terre pour y agir. [...] Il n'est donc plus question, comme le voulait la spiritualité médiévale, de se fondre en Dieu en s'élevant vers Lui* » [Site Wikipedia, réf. du 20 septembre 2012].

L'humanisme se caractérise par « *un retour aux textes antiques, comme modèle de vie, d'écriture et de pensée*. » Érasme, l'un des plus fervents partisans de l'humanisme chrétien, « *à une religion basée sur un ritualisme sans âme et des obligations comme la messe dominicale, [...] oppose une religion de l'homme s'adressant directement à Dieu*. » [Site Wikipedia, réf. du 20 septembre 2012].

2. Les termes ayant trait à la Charente sont anachroniques jusqu'en 1790 mais ils facilitent la compréhension de l'histoire de cette période.

3. Collectif. *Histoire des protestants charentais (Aunis, Saintonge, Angoumois)*. Paris : Le Croît Vif, 2001, p.349.

4. *Ibid.*, p.350.

environ 10 % de la population. Suite au massacre de la Saint-Barthélémy visant les protestants, en 1572, le culte catholique reprend de la vigueur. En avril 1598, quand est signé l'édit de Nantes, qui reconnaît la liberté de culte aux protestants, sans qu'elle ne soit pour autant complète, les principaux foyers du protestantisme charentais se situent à Cognac, Barbezieux, Villefagnan et La Rochefoucauld. De plus, « *bien que minoritaires en nombre, les protestants constituent une élite dont l'influence dépasse de loin l'importance numérique*¹. » Puis, une reconquête catholique voit le jour, essentiellement par la violence. Au milieu du XVII^e siècle, les protestants ne sont plus que 100 000 de l'Aunis à l'Angoumois, principalement dans les îles et à Saintes. La révocation de l'édit de Nantes, en 1685, en conduit beaucoup à l'exil. À la fin du règne de Louis XVI, les protestants résident surtout à La Rochelle, sur la côte et dans les zones où est développée la culture de la vigne. Même s'ils ne sont pas très nombreux, ils occupent des positions influentes dans la société, notamment dans la vie économique. Après la période révolutionnaire, la communauté protestante de la Charente représente environ 3200 personnes, soit 1 % de la population. En 1866, même si leur nombre atteint 3910, leur proportion demeure équivalente. Au début des années 2000, la Charente compte 1700 réformés.

Des conflits très durs et sanglants opposent protestants et catholiques dans cette région, du XVI^e au XVIII^e siècle, ponctués tout de même par quelques périodes d'accalmie. La Révolution française puis les Articles organiques, avec Bonaparte, reconnaissent le protestantisme. Dans l'ensemble, les réformés adhèrent à la République, contrairement aux catholiques, pour lesquels il faut beaucoup plus de temps. Quoi qu'il en soit,

« les luttes religieuses et le double jeu qui en a été parfois le résultat ont amené les nouveaux convertis à se réfugier dans une certaine indifférence religieuse, dans le scepticisme voire l'anticléricalisme et l'hostilité contre l'église catholique. Cette attitude a perduré jusqu'à nos jours. Le succès du radicalisme dans les pays charentais sous la Troisième République tire sans doute au moins une partie de ses racines de cet état d'esprit. C'est dire combien la région a été et reste marquée par son passé protestant². »

Si les protestants charentais ont pu traverser les siècles, il semble que ce soit d'une part, parce qu'ils ont « *la conscience très forte d'appartenir, au-delà de l'horizon restreint de leur destin particulier, à une communauté nationale*³ », d'autre part, grâce à la structure du « régime presbytérien-synodal », « *régime interne, ecclésiastique, d'ordre spirituel* ». Celui-ci voit le jour dès 1559 et repose sur l'œuvre théologique de Jean Calvin. À la base, est constitué un conseil presbytéral, dont les membres sont choisis par les membres de la paroisse. Ainsi, ce sont

1. *Ibid.*, p.351.

2. *Ibid.*, p.357.

3. *Ibid.*, p.299.

« des laïcs qui dirigent l'église locale, avec le pasteur toujours en minorité numérique en son conseil. Cependant, par son ministère même, pastoral, reconnu et partagé, et aussi le fait qu'il est "ministre" de toute l'Église au service, pour un temps, dans telle paroisse, l'équilibre de fait se réalise par le respect réciproque des responsabilités et des compétences, dans la conformité à l'esprit et aux règles édictées pour toutes les églises par les synodes¹. »

Trois niveaux de décision existent : le conseil presbytéral, le synode régional et le synode national, dans lesquels *« le principe de la parité dans les assemblées délibératives, pasteurs-laïcs est fondamental². »* S'ajoutent *« trois lieux de vie »* : *« le consistoire pour les églises d'un secteur déterminé, où les projets et les moyens peuvent être coordonnés et partagés [...], le conseil régional et le conseil national³. »*

La Séparation des Églises et de l'État ne crée pas de remous au sein de l'Église réformée comme il en existe pour les catholiques : *« L'Église réformée ne trouvait là rien d'inacceptable, sa conception de l'Église et son organisation presbytérienne-synodale lui permettant de se reconstruire en conciliant cette existence légale, juridique, et son identité d'Église⁴. »*

Le milieu du XIX^e siècle voit une division entre deux grands courants : celui de vouloir restaurer l'Église réformée selon les principes du XVI^e siècle et le courant libéral, qui se veut ouvert, accueillant les sciences modernes et *« sans contrainte de confession de foi officielle⁵. »* Afin de remédier à cette division, le conseil presbytéral de l'Église réformée de Jarnac a l'initiative d'une rencontre réunissant toutes les Églises réformées de France. À cette époque, Jarnac compte 623 membres et Segonzac, 990. Plusieurs familles possèdent des maisons de cognac. Se réunissent ainsi cent six églises représentées par des pasteurs et des laïcs : dix-huit appartiennent aux deux Charentes, dont pour la Charente, Baignes, Cognac, Gensac, Jarnac, Lignières-Barbezieux, Mansle, Mérignac et Segonzac. Cette assemblée permet la fondation de *« l'Union des Églises réformées »*. De même, elle *« rétablit le synode national, rédige une déclaration de principes, des statuts en quatorze articles essentiels, une discipline pastorale, un programme d'évangélisation⁶. »* Est aussi émis le projet d'une confédération des Églises protestantes, qui prend corps en 1909, sous le nom de *« Fédération protestante de France »*.

Un pasteur de Charente-Maritime remarque qu'après la Seconde Guerre mondiale, les Églises des deux Charentes *« vont changer de visage, entrer, bon gré, mal gré, préparées ou non, dans ce grand mouvement de recherche, de remise en cause, d'œcuménisme et de*

1. *Ibid.*, p.300.

2. *Ibid.*, p.302.

3. *Ibid.*, p.302.

4. *Ibid.*, p.303.

5. *Ibid.*, p.311.

6. *Ibid.*, p.313.

stratégie contraignante, qui caractérise la marche de ce siècle pour toutes les Églises, comme en tout autre domaine¹. » Toutefois, il s'interroge sur :

« la part dans tout cela d'une base solidement établie de réflexion théologique et sociologique, "prophétique", percevant l'événement qui s'annonce et alors le précédant, voire le créant, ou la part seulement conséquente d'une situation non maîtrisée, qu'elle soit de type démographique, financier, ou de moyens humains². »

En 1947, douze pasteurs, dont trois en poste d'évangélisation, exercent une mission en Charente ; en 1996, ils ne sont plus que cinq, dont un n'est présent qu'à temps partiel³. Tant les protestants que les catholiques voient leurs effectifs diminuer, sans doute pour des raisons communes, liées notamment à l'évolution de la société. Toutefois, l'ancien pasteur de Royan, Jean-Claude Ribagnac, estime que chaque Église a une part propre de responsabilité. Ainsi, pour les protestants charentais,

« comme partout ailleurs, la notion traditionnelle de la vie et du rôle d'une paroisse locale est complètement dépassée, inadéquate désormais. Et cela même si, quand elle subsiste, elle a encore un rôle à jouer, celui d'un lieu chaleureux, d'autant plus que la communauté s'étant amenuisée, on se serre volontiers les coudes. Mais aussi comme lieu de confiance, de partage favorisant la réflexion, la recherche de formes nouvelles. »

À la fin des années 1960, l'Église réformée d'Angoulême et le « poste » de Mansle décident de former une seule grande paroisse : l'Église réformée consistoriale de l'Angoumois (ERCA)⁴. Elle compte 3700 membres, ce qui représente environ 1500 foyers. La présence moyenne au culte avoisine 500 personnes, tandis que sont réunis 1100 fidèles les jours de fête. L'ERCA est constituée de cinq secteurs⁵. Il existe un conseil presbytéral œuvrant avec les deux pasteurs, qui veillent à la répartition des tâches entre les ministères pastoraux et laïques sur l'ensemble du territoire.

Un bilan dressé en 1977 montre que cette Église réformée compte toujours entre 3500 et 4000 membres. Elle compte quatre paroisses. Celle de l'Angoumois, qui réunit le Grand Angoulême et le Nord Charente, desservie par deux pasteurs, l'un à Angoulême, l'autre à Mansle. Les trois autres paroisses, Jarnac, Cognac et Barbezieux, ont chacune un pasteur. Celle de Barbezieux s'étend en Charente-Maritime, jusque près de Royan⁶. Sont aussi présents dans le diocèse différentes Églises protestantes : les Pentecôtistes, les

1. *Ibid.*, p.337.

2. *Ibid.*, p.337 et 342.

3. En 1870, les Charentes comptent quarante-et-un pasteurs, soixante-et-onze lieux de culte, cinquante-neuf écoles, 24 000 protestants recensés. En 1996, ne sont recensés que onze pasteurs, cinquante-six lieux de culte et 7644 protestants connus.

4. « Interview du pasteur Lacombe sur l'Église réformée consistoriale de l'Angoumois ». *CF*, 10 février 1968.

5. L'ERCA comprend les deux cantons d'Angoulême, ceux de Montbron, Villebois-Lavalette, Hiersac, Mansle, La Rochefoucauld, Ruffec, Saint-Amant-de-Boixe et Villefagnan et l'arrondissement de Confolens.

6. L'organisation est semblable dix ans plus tard.

Adventistes et l'Église évangélique libre. De même, des orthodoxes et des anglicans vivent en Charente.

Les diaconesses de Reuilly, fondées au milieu du XIX^e siècle, qui mènent une vie communautaire, en assurant un service auprès des personnes traversant des difficultés diverses, essaient à travers plusieurs communautés. En 1918, le don d'une propriété à Segonzac permet à cette communauté protestante d'ouvrir une maison de retraite. Par la suite, elles ouvrent le logis du Brillac, près de Jarnac, où elles accueillent divers groupes¹.

De plus, en 1988, s'implante à Grassac, une petite communauté de religieuses orthodoxes, dépendant du patriarcat de Moscou.

La présence protestante dans le diocèse conduit à se pencher sur les diverses initiatives œcuméniques.

Au niveau national, au cours des années 1930, l'abbé Paul Couturier, du diocèse de Lyon, a l'idée d'une Semaine de prière pour l'unité des chrétiens. Peu à peu, elle prend des formes plus « officielles ». Ainsi, en 1958, le Centre « *Unité chrétienne* » de Lyon prépare le thème pour la Semaine de prière, en collaboration avec la Commission « *Foi et Constitution* » du Conseil œcuménique des Églises. En 1966, cette Commission et le Secrétariat pour l'Unité des chrétiens² décident de préparer ensemble chaque année, le texte pour la Semaine de prière, ce qui est effectif à partir de 1968.

Dès les années 1950, le Père Jean-Jacques Bernard réalise en Charente, les premières rencontres de prêtres et de pasteurs sur des thèmes pastoraux et « *modérément théologiques* »³. La Semaine de prière pour l'Unité des chrétiens est vécue dans le diocèse d'Angoulême, au moins dès 1958. Un membre de l'Action catholique générale des hommes se fait en particulier le porte-parole de cette démarche. Il souligne que les rapports entre catholiques et protestants sont « *généralement [...] très cordiaux* »⁴. Deux ans plus tard, il appelle à ne pas voir dans les protestants « *des ennemis à combattre ou même, plus simplement, des étrangers à ignorer* »⁵. Il ajoute : « *Si notre comportement à leur égard est fait de compréhension et d'amitié, un grand pas aura été réalisé dans la voie du rapprochement.* » De même, il estime que le concile Vatican II nourrit le mouvement œcuménique : « *nous avons à prier [...] pour que le prochain Concile aboutisse à la grande réconciliation de tous les frères séparés.* » Entre la troisième et la quatrième session, Mgr Kérautret, évêque coadjuteur d'Angoulême, profite de la Semaine de prière de janvier 1965 pour encourager « *cette cause à la fois si difficile et si importante* »⁶. Lors de la Semaine de l'Unité suivant la clôture du Concile, le pasteur Roux, observateur au

1. L'établissement ferme en 1997.

2. Ce Secrétariat, institué en 1960, prend le nom de Conseil pontifical pour la promotion de l'Unité des chrétiens, en 1989.

3. L'œcuménisme en Charente. ADc [Archives diocésaines d'Angoulême] Carton Sochal 2.

4. DURIEUX, M. « ACGH. Semaine de l'Unité ». CF, 18 janvier 1958.

5. DURIEUX, M. « ACGH. Semaine de l'Unité ». CF, 16 janvier 1960.

6. « Un communiqué de Mgr le Coadjuteur ». CF, 16 janvier 1965.

Concile, et l'abbé Giraud, professeur au Grand Séminaire de Poitiers, échangent au cours d'une soirée, à Angoulême. Cette rencontre conduit à faire :

« sentir le besoin pour chacun d'approfondir sa foi, de sortir aussi de son immobilisme, de s'ouvrir au monde, ce qui nous met déjà en état de converser avec nos frères des autres Églises. L'œcuménisme apparaît alors comme une recherche nécessaire à tout chrétien aujourd'hui, et les catholiques y trouveront certainement le sens de l'authenticité de leur Église¹. »

En 1969, lors de la Semaine de l'Unité, se retrouvent le pasteur Teulon, qui a été pasteur à Cognac et le Père Valtaud, prêtre à Cognac et auxiliaire du centre « Unité chrétienne » de Lyon, autour du thème de la « Pédagogie œcuménique ». Ils précisent alors :

« L'œcuménisme ne tend [...] pas à niveler les différences doctrinales, mais il demande aux catholiques comme aux réformés et aux orthodoxes, d'être pleinement conscients de leur foi et fidèles à leurs Églises. L'unité sera dans la mesure où chacun ira au bout de sa foi, en sachant s'affranchir des préjugés, et retrouver les valeurs évangéliques dont chaque Église est plus particulièrement dépositaire. L'unité ne se fera pas par des concessions mutuelles mais par des dépassements². »

La coordination de l'action œcuménique est réalisée par le pasteur d'Angoulême, Jacques Vernier et l'abbé Valtaud, résidant à Cognac. Est aussi constitué un Comité diocésain de l'œcuménisme avec quatre prêtres. Ceux-ci sont ensuite rejoints par des laïcs.

Les catholiques et les protestants se côtoient régulièrement. Les exemples de rencontres et d'initiatives communes se multiplient. Il semble qu'en Charente, l'œcuménisme « se vit d'abord spontanément au niveau de toutes les rencontres naturelles qui existent entre chrétiens de diverses confessions³. » Plusieurs mariages mixtes – un conjoint protestant et l'autre catholique – sont célébrés chaque année⁴. Outre la Semaine de l'Unité, un premier week-end œcuménique est organisé en Charente, en 1977, chez les diaconesses du Brillac, avec un pasteur bibliste. De plus, des groupes œcuméniques, bibliques ou de prière, se retrouvent régulièrement, « avec des objectifs qui évoluent. Ces groupes s'essoufflent parfois, mais se renouvellent aussi⁵. »

1. « Semaine de l'Unité ». CF, 5 février 1966.

2. « Semaine de l'Unité à Cognac ». *Ensemble Cognac*. Éd. Urbaine, mars 1965, n°85.

3. VILLERS, Yvonnek de. « Petits pas charentais sur la voie de l'œcuménisme ». *EA [Église d'Angoulême]*, 30 janvier 1977, p.34.

4. En 1976, vingt-sept mariages mixtes sont célébrés par l'Église catholique mais l'Église réformée en a aussi célébrés.

5. VILLERS, Yvonnek de. *Op. cit.*, p.34.

De plus, un jumelage entre les villes d'Angoulême et de Bury, en Angleterre, est aussi à la source d'un jumelage entre un Conseil d'Églises anglicane, méthodiste, congrégationaliste et catholique de Bury et les Églises réformée et catholique d'Angoulême.

Parmi les exemples d'initiatives œcuméniques, au cours des années 1980, des conférences organisées conjointement par des protestants et des catholiques se déroulent dans des salles publiques. Une radio locale diffuse des émissions œcuméniques¹. L'Action des chrétiens pour l'abolition de la torture (ACAT), groupe œcuménique, se réunit chaque mois. Protestants et catholiques participent ensemble à l'aumônerie de l'hôpital de Girac. En outre, le festival international de la Bande dessinée, qui se tient chaque année à Angoulême, abrite un stand œcuménique de bandes dessinées chrétiennes. Les diaconesses du Brillac partagent aussi des temps de prière avec les bénédictines de Maumont.

Tout ceci ne doit pas cacher certaines difficultés. Même si en 1982, l'évêque d'Angoulême reconnaît que *« l'Église réformée de France a une activité pastorale normale et, en général, respectueuse »*², il note que *« localement, suivant les possibilités, l'activité est plus ou moins grande : le dialogue entre prêtres et pasteurs – ou l'absence de dialogue –, conditionne beaucoup l'activité qui peut suivre. »* Est observé *« un ralentissement certain, sauf là où existe un groupe de foyers mixtes plus spécialement concernés. »* Il semble que la plus grande incompréhension *« est probablement l'impression d'impuissance devant le poids de l'histoire, voire la force d'inertie qui est comme chacun sait, la plus grande force du monde. »* Cinq ans plus tard, des difficultés perdurent. Les dialogues avec les pasteurs *« connaissent des difficultés »*³. De plus, *« l'œcuménisme, chez des protestants et des catholiques, est plus sentimental que doctrinal, d'où une certaine crispation face au refus de l'hospitalité eucharistique »*⁴, en particulier dans les foyers mixtes. » Il apparaît aussi que *« l'œcuménisme est encore trop considéré comme une affaire de spécialistes alors qu'il devrait être le souci de tous les baptisés. »*

Cependant, ces réserves ne doivent pas minimiser le réel souci œcuménique qui anime de nombreux chrétiens.

La franc-maçonnerie

En 2008, lors des 250 ans de la franc-maçonnerie angoumoisine, le président du Comité de coordination des loges d'Angoulême pour marquer cet événement, écrit qu' : *« il est légitime d'affirmer que la Franc-Maçonnerie fait partie du patrimoine »*

1. « Liens œcuméniques ». *Angoulême Ensemble*, février 1987, n°158.

2. Rapport quinquennal 1982. **ADc.**

Un rapport quinquennal est un bilan sur la vie du diocèse, rédigé en principe par l'évêque, en vue des visites ad limina, effectuées au Saint Siège par les évêques, en principe tous les cinq ans. Ce rapport prépare les rencontres entre les évêques et le Pape, ainsi qu'avec les responsables des dicastères et des congrégations.

3. Rapport quinquennal 1987. **ADc.**

4. Il s'agit de *« l'accueil à la "Table du Seigneur" et à la communion, dans une confession chrétienne, de chrétiens venant d'une autre confession (des protestants à la messe catholique, ou des catholiques à la Cène protestante, par exemple). »* [<http://www.croire.com/Definitions/Mots-de-la-foi/Eucharistie/Pourquoi-l-hospitalite-eucharistique-fait-elle-probleme> ; 4 janvier 2013].

angoumoisins¹. » Il définit ses principes généraux ainsi : « *un ordre initiatique, indépendant, philosophique, progressif, humaniste et universaliste qui a pour objet l'amélioration matérielle et morale ainsi que le perfectionnement intellectuel et social de l'humanité*². »

La franc-maçonnerie voit le jour en France vers 1725. Son organisation est assez complexe. Dès 1738, l'Église catholique exprime la première condamnation, suivie de plusieurs autres au cours des années, à l'encontre de la franc-maçonnerie. Ses membres sont excommuniés. En 1773, la Grande Loge de France se scinde en deux ; apparaît alors le Grand Orient de France.

La franc-maçonnerie voit le jour dans l'Angoumois en particulier par l'influence de sa noblesse et la présence de garnisons militaires, gagnées par ce courant. La première loge angoumoisine, *L'Unité des Cœurs*, est fondée en 1758. S'ajoute *La Parfaite Union*. L'une et l'autre accueillent des prêtres en leur sein. Les noms des loges n'empêchent pas pour autant une multitude de scissions et de fusions, au fil du temps.

À la fin du XVIII^e siècle, « *elle avait attiré diverses classes de la société, bénéficié de la protection des princes, lassé la police et convaincu le pouvoir royal de la laisser se développer. On y parlait de vertu, on y célébrait les beaux-arts et l'on y pratiquait largement la bienfaisance*³. » Son histoire évolue au fil des régimes politiques. Elle s'implante dans plusieurs lieux du futur département de la Charente : à Cognac, Jarnac et Angoulême, dont les loges sont considérées comme « *beaucoup plus bourgeoises que celles de Blanzac, Confolens, La Rochefoucauld qui étaient d'ascendance beaucoup plus noble*⁴. »

En sommeil pendant la Révolution française, ses membres s'investissent néanmoins dans la vie sociale et beaucoup deviennent des « *notables de la cité*⁵ » d'Angoulême. Protégée par le Premier Empire, elle connaît quelques difficultés au moment de sa chute et doit se mettre en sommeil dans la plupart des pays d'Europe. D'ailleurs, elle est combattue par le clergé. De plus, « *la défection des notables conduit les loges à recruter leurs adeptes parmi les libéraux et dans la petite bourgeoisie ou l'élite ouvrière. Elles ont pour but de soulager la misère dans une société sans protection sociale et d'éduquer le peuple.* » Sous le Second Empire, les loges deviennent « *des sociétés de pensée* » :

« *Des Maçons élaborent les fondements d'une morale indépendante des religions, appuient le mouvement mutualiste et militent avec la ligue de l'enseignement pour une école gratuite et obligatoire. La référence à dieu [sic] est contestée comme attentatoire au principe de la liberté de conscience. Le Grand Architecte de*

1. *250 ans de franc-maçonnerie à Angoulême*. Angoulême : Éditions Abeille et Castor, 2008, p.8.

2. *Ibid.*, p.15.

3. *Ibid.*, p.10.

4. *Ibid.*, p.31.

5. *Ibid.*, p.31.

l'Univers est de plus en plus considéré comme un symbole, celui d'un "principe créateur".¹»

Le Grand Orient de France, incarne globalement sous la Troisième République, une force politique de gauche. Plusieurs tiennent les rênes du pouvoir politique :

« Les Maçons luttent contre les mêmes ennemis, cléricaux, monarchistes, bonapartistes, et ultérieurement nationalistes et antisémites. Ils peuvent s'honorer d'avoir été les promoteurs des lois scolaires établissant la gratuité et l'obligation, ainsi que la laïcité de l'enseignement public ; également des lois codifiant les droits de réunion, d'association et la liberté de la presse². »

En Charente, des francs-maçons tiennent des postes-clés dans la vie sociale et politique, par exemple Jean Marot, avocat, maire d'Angoulême et député. À la fin du XIX^e siècle, les loges charentaises attirent une majorité d'artisans-commerçants, mais aussi beaucoup de fonctionnaires. Les employés et les enseignants sont aussi représentés. Ils luttent contre le Concordat, la loi Falloux qui favorise l'enseignement catholique, les congrégations religieuses et ils prônent la séparation des Églises et de l'État :

« On doit à l'action maçonnique l'instauration du divorce, la loi sur la liberté des funérailles et la crémation, la laïcisation du personnel des écoles et des hôpitaux. Les loges sont alors composées majoritairement de libres-penseurs anticléricaux, souvent antireligieux, même si elles restent ouvertes aux croyants qu'ils soient déistes ou relevant de cultes minoritaires, protestants, israélites, musulmans, théosophes³. »

Le directeur de *La Semaine religieuse d'Angoulême*, en 1902, ne cache pas son hostilité envers la franc-maçonnerie mais sans lui accorder une trop grande influence : *« Je suis convaincu que jamais, chez nous, les sans-Dieu ne seront les maîtres, que jamais la congrégation maçonnique ne l'emportera sur l'autre congrégation qui s'appelle de son vrai nom l'Église catholique⁴. »*

Tandis qu'une fusion est possible en 1894, sous le nom de *L'Étoile de la Charente et les Amis de la Paix réunis*, qui compte soixante membres, un nouvel atelier, *La Démocratie charentaise*, se démarque en 1904. Il voit quasiment tous ses membres appartenir à la fonction publique, essentiellement dans l'armée, employés à la Fonderie de Ruelle. Quarante-cinq en 1905, ils sont quatre-vingt-dix-sept en 1914. Les élections de 1924 rapprochent les deux loges angoumoises et elles fusionnent sous le nom de *Concorde et Tolérance*, qui compte 160 membres à la fin des années 1920, dont le maire

1. *Ibid.*, p.10.

2. *Ibid.*, p.11.

3. *Ibid.*, p.11.

4. LABROUSSE, Abbé. [Sans titre]. *SRA [Semaine religieuse du diocèse d'Angoulême]*, 13 juillet 1902, p.652-653.

d'Angoulême, Gustave Guillon, et quelques conseillers municipaux. Une nouvelle scission a lieu en 1933.

Lors des premières décennies du XX^e siècle, les courants d'extrême-droite s'en prennent avec force à la franc-maçonnerie. Ensuite, le régime de Vichy, en 1940, déclare la nullité des associations de la franc-maçonnerie. Une liste des membres doit être dressée : cinquante-huit noms sont relevés pour la Charente, ce qui ne représente pas la totalité des effectifs. En 1939, l'annuaire de la franc-maçonnerie recense deux loges à Angoulême : *Concorde et Tolérance* et *Vérité et Fraternité*, mais Jérôme Royer, auteur d'un ouvrage sur l'histoire de la franc-maçonnerie en Charente, précise qu'existe aussi *La Fraternité du Droit humain*. Dans l'ensemble du département, se côtoient *Les Amis réunis* à Barbezieux, *Honneur et Probité* à Cognac et *Germinal* à Ruffec. Chaque loge réunit rarement plus d'une trentaine de membres. Après la Seconde Guerre mondiale, les deux loges angoumoises fusionnent sous le nom : *Foi et Espérance*, dénomination ainsi expliquée :

« *Leur Foi pour exprimer leur confiance profonde dans les richesses de l'œuvre maçonnique, Espérance étant l'expression du bonheur futur qu'ils en espéraient. Une Foi distincte du concept de croyance ; une Foi au progrès de l'humanité, une Foi en la perfectibilité de l'homme, impliquant loyauté et fidélité aux engagements pris*¹. »

Cette loge compte actuellement une soixantaine de membres et voit sa composition variée : artisans, commerçants, industriels, professions libérales, cadres administratifs, enseignants... Elle est « *marquée par ses valeurs de défense de la république et de la laïcité. Il n'y a pas d'athéisme obligatoire, mais la cohabitation d'athées (majoritaire), de déistes, de théistes, de spiritualistes les plus divers*². »

Tandis que toutes les loges charentaises appartiennent au Grand Orient de France, est créée en 1924, une loge sous l'obédience de la Grande Loge de France : les *Disciples de Saint Jean*. En 1964, une partie de ses membres fonde *Les Hommes Libres*, loge dont la composition sociologique est très variée et qui réunit environ quatre-vingts Frères. De plus, douze autres Frères quittent les *Disciples de Saint Jean* pour rejoindre la Grande Loge Nationale Française. Actuellement, celle-ci compte trois loges à Angoulême, deux à Cognac, une à Barbezieux, une à Ruffec et une à Confolens.

S'ajoute la *Respectable Loge Car Onna Grande Loge féminine de France Orient d'Angoulême*, qui est fondée en 1989 et qui réunit trente-quatre membres en 2008. Incontestablement, des francs-maçons détiennent des postes importants dans la société charentaise, qu'il s'agisse de la vie politique ou économique. Toutefois, leur influence sur la vie pastorale du diocèse d'Angoulême semble inexistante. Les relations entre la franc-maçonnerie et l'Église se sont beaucoup apaisées.

1. *250 ans de franc-maçonnerie à Angoulême*. Angoulême : Éditions Abeille et Castor, 2008, p.133.

2. *Idem*.

Une histoire de la pastorale

Cette étude nous plonge dans l'histoire d'un diocèse, lors de la seconde moitié du vingtième siècle, sous l'angle pastoral, qui se situe au cœur de la problématique. Actuellement, cet aspect est plus généralement abordé d'un point de vue théologique¹.

Qu'entendre sous le terme « pastorale » ?

Le *Litttré*, à la fin du XIX^e siècle, définit comme « pastoral » premièrement, ce qui est « *relatif aux pasteurs et aux bergers* », ensuite, ce « *qui peint la vie champêtre* » et en troisième lieu, « *ce qui appartient aux pasteurs spirituels* ». Il est aussi mentionné que le « pastoral » est le « *livre où sont contenues les prières, les cérémonies, les fonctions qui tiennent à l'épiscopat* ». Le *Petit Larousse*, en 1997, précise que l'adjectif est relatif au pasteur, au « *ministre du culte en tant qu'il a charge d'âmes* » et que « la pastorale » représente une « *partie de la théologie qui concerne le ministère sacerdotal ; action dans ce ministère et ensemble des principes qui l'inspirent*. »

Au premier abord, le terme « pastoral » a trait au clergé, particulièrement à l'évêque, qui doit agir en référence à Jésus-Christ, « Bon Pasteur ». Dans les textes du concile Vatican II, le mot « pastoral » renvoie aux pasteurs, tandis que les laïcs sont chargés de « l'apostolat », en référence aux apôtres. D'ailleurs, les thèses rédigées avant le Concile, ayant trait au caractère pastoral, s'appuient généralement sur des épiscopats particuliers. Parmi celles-ci, le Père Paul Droulers publie en 1954 : *Action pastorale et problèmes sociaux sous la Monarchie de Juillet chez Mgr d'Astros archevêque de Toulouse, censeur de La Mennais*². L'auteur montre la préoccupation de cet archevêque, comme la majorité des évêques de son temps, à diffuser et à raviver la foi dans son diocèse. Est alors mise en relief « *une sorte d'inaptitude à saisir un autre aspect, pourtant essentiel, du catholicisme, son aspect social, son enracinement dans la vie des hommes. Ou, plus exactement, une inaptitude à concevoir les aspects nouveaux de cet enracinement dans une société en plein bouleversement* »³. » Le concile Vatican II conduit justement les évêques à ne pas oublier cette dimension. En 1956, le Père Paul Broutin, quant à lui, publie sa thèse sur *La réforme pastorale en France au XVII^e siècle. Recherches sur la tradition pastorale après le Concile*

1. Cf. par exemple l'ouvrage : GAGEY, H.-J. *La nouvelle donne pastorale*. Paris : Éditions de l'Atelier, 1999, 143 p.

2. DROULERS, Paul (R.P.). *Action pastorale et problèmes sociaux sous la Monarchie de Juillet chez Mgr d'Astros archevêque de Toulouse, censeur de La Mennais*. Paris : Vrin, coll. « Bibliothèque de la Société d'histoire ecclésiastique de la France », 1954, 445 p.

3. DUROSELLE, Jean-Baptiste. « [Recension : Paul Droulers. *Action pastorale et problèmes sociaux sous la Monarchie de Juillet chez Mgr d'Astros archevêque de Toulouse, censeur de La Mennais*. » *Revue d'histoire de l'Église de France*, 1958, n° 141, vol. 44, p.187-188.

de Trente¹. Émile Poulat y voit davantage une œuvre théologique qu'historique². Christiane Marcilhacy, en étudiant le diocèse d'Orléans, se consacre à l'œuvre pastorale de Mgr Dupanloup³. Le Père Pérouas, de son côté, étudie le diocèse de La Rochelle aux XVII^e et XVIII^e siècles⁴. Un premier regard montre des similitudes avec le diocèse voisin d'Angoulême : la forte implantation du protestantisme dans certains lieux du diocèse et la forte indifférence religieuse. Il observe alors les « *efforts accomplis par la hiérarchie pour rétablir l'unité de la foi et susciter la dévotion* »⁵.

En se référant strictement aux définitions, les pasteurs élaborent la pastorale et les laïcs l'appliquent. Toutefois, les textes conciliaires suggèrent d'associer les laïcs à la réflexion. Le mot « pastorale » pénètre de plus en plus dans le vocabulaire catholique et il désigne des réalités plus larges. L'encyclopédie *Catholicisme* précise :

« Il semblerait normal de définir la pastorale comme l'action des "pasteurs", donc des ministres ordonnés de l'Église. [...] Dans l'Église, tous les croyants participent à la mission sacerdotale [...]. Celle-ci ne saurait s'enclorre dans des ministères particuliers. C'est pourquoi, dans les pays francophones au moins, on a étendu le sens du mot "pastorale" à toute action organisée de l'Église, qu'elle soit le fait de clercs ou de laïcs ».

En 1997, le groupe Pascal Thomas, œcuménique, composé de prêtres et de laïcs, précise que la pastorale constitue pour beaucoup de prêtres catholiques et de pasteurs protestants, ce qu'ils font quotidiennement, en poursuivant généralement les objectifs de l'évangélisation et de la communion dans l'unité et la solidarité entre les croyants⁷. Ainsi, « *la pastorale est l'activité, née du dynamisme de la foi de l'Église, qui vise à donner à chacun selon ses besoins spirituels* »⁸. La pastorale représente alors une diversité de tâches⁹. Elle concerne l'évangélisation, à travers la prière et le culte, soit la liturgie et la catéchèse. S'ajoute « *l'action éducative, créatrice de communauté* », illustrée dans la pastorale familiale, des paroisses, des milieux de vie, des mouvements. Doivent aussi se

1. BROUTIN, Paul. *La réforme pastorale en France au XVII^e siècle. Recherches sur la tradition pastorale après le Concile de Trente*. Paris : Desclée de Brouwer, 1956, 567 p. (2 vol.).

2. POULAT, Émile. « [Recension]. Broutin (Paul) *La réforme pastorale en France au XVII^e siècle. Recherches sur la tradition pastorale après le Concile de Trente* ». *Archives des sciences sociales des religions*, 1957, Vol. 3, n° 1, p.165.

3. Thèse principale : MARCILHACY, Christiane. *Le diocèse d'Orléans sous l'épiscopat de Mgr Dupanloup (1849-1878)*. Paris : Plon, 1962, XXX-592 p.

Thèse secondaire. *Le diocèse d'Orléans au milieu du XIX^e siècle*. Paris : Sirey, 1964, XV-501 p.

4. PÉROUAS, Louis (P.). *Le diocèse de La Rochelle de 1648 à 1724. Sociologie et pastorale*. Paris : SEVPEN, coll. « Bibliothèque générale de l'EPHE, VI^e section », 1964, 532 p.

5. LE BRAS, Gabriel. « Pérouas (Louis). *Le diocèse de La Rochelle de 1648 à 1724* ». *Archives des sciences sociales des religions*, 1964, Vol. 18, n° 1, p.208-209.

6. BAGOT, J.-P. « Pastorale ». In : *Catholicisme. Hier, aujourd'hui, demain. Tome X*. Paris : Letouzey et Ané, 1985, col. 766.

7. Pascal Thomas. *Dynamiques de la pastorale. Un art qui se renouvelle*. Paris : Desclée de Brouwer, coll. « Pascal Thomas - Pratiques chrétiennes » n° 15, 1997, 262 p.

8. *Le Nouveau Théo. L'encyclopédie catholique pour tous*. Paris : Mame, 2009, p. 653.

9. BAGOT, J.-P. « Pastorale ». In : *Catholicisme. Hier, aujourd'hui, demain. Tome X*. Paris : Letouzey et Ané, 1985, col. 767.

vivre une entraide et une charité entre les membres de l'Église mais aussi envers tous les hommes, ce qui conduit à une pastorale « caritative ». De plus, la pastorale existe à travers des structures, qu'il s'agisse de la hiérarchie, des conciles, des synodes, des règles de conduite - le droit canon - ou de divers conseils et commissions.

Le corpus des sources

L'essentiel des sources pour mener cette étude sur la pastorale du diocèse d'Angoulême se situe dans les Archives diocésaines. Un défaut de classement selon les normes officielles est regrettable mais ce travail, qui demande beaucoup de temps, d'autant plus que le personnel des archives est restreint, est en cours. Des dossiers renferment quelquefois des documents qui ne correspondent pas au titre précisé sur la boîte. Cependant, une vraie mine est ici exploitable, d'autant plus qu'elle ne cesse de s'enrichir au fur et à mesure des dépôts de fonds provenant des prêtres et des mouvements. Y sont en particulier déposés les fonds des évêques, les comptes-rendus de réunions des diverses instances diocésaines : conseils épiscopaux, presbytéraux, pastoraux... Cependant, bien des choses n'ont pas été écrites ou conservées, notamment par les divers mouvements.

De leur côté, les Archives départementales sont assez pauvres en ce qui concerne la période récente de la vie de l'Église diocésaine. Toutefois, ce sont elles qui disposent de la collection du *Courrier français de la Charente*, hebdomadaire chrétien, dont une lecture attentive est indispensable, pour approcher l'histoire du diocèse. De même, « l'organe officiel du diocèse », *La Semaine religieuse du diocèse d'Angoulême* qui devient *Église d'Angoulême* est incontournable, afin d'étudier la « parole officielle » : celle de l'évêque et des divers mouvements et conseils. Elle représente l'un des principaux éléments témoignant de la vie pastorale.

Au niveau national, le Centre national des Archives de l'Église de France dispose de quelques liasses relatives aux mouvements d'Action catholique du diocèse. Il abrite aussi les nombreux volumes réunissant les interventions des évêques du monde entier, lors du concile Vatican II. C'est ainsi qu'il est possible de prendre connaissance du rapport envoyé par Mgr Mégnin, préparant le Concile, et des interventions de Mgr Kérautret, lors des sessions. Les Archives nationales du monde du travail, situées à Roubaix, dénommées Centre des Archives du monde du travail, jusqu'en décembre 2006, regroupent plusieurs dossiers sur la Mission de France, qui évoquent son implantation en Charente. De même, plusieurs documents utilisés pour cette étude proviennent du fonds national de l'Action catholique ouvrière. Plusieurs congrégations religieuses ont aussi fait parvenir des éléments relatifs à la période étudiée.

En outre, la proximité de la période étudiée permet de recueillir le témoignage de ceux et celles qui œuvrent dans la vie pastorale de diverses façons. Cette source abondante doit

être néanmoins limitée. Il est bien sûr impossible de rencontrer tous les acteurs. Peut-être - certainement - manque-t-il des voix importantes. Plusieurs religieuses ont apporté leur contribution, en répondant à un questionnaire, souvent par écrit. En effet, la plupart des religieuses ne demeurent dans un diocèse que pour un temps déterminé et elles gagnent ensuite d'autres communautés. Chacun des prêtres présents dans le diocèse au début des années 2000 ont reçu un courrier leur proposant une contribution écrite ou orale. Quasiment la moitié ont accepté et quelques-uns ont apporté leur contribution tout au long de l'élaboration. Mgr Rol s'est lui-même prêté à plusieurs entretiens. Quant aux laïcs, même s'ils sont bien sûr les plus nombreux, l'enquête s'est limitée en principe aux membres des mouvements, tout en essayant de prendre en compte chacune des zones géographiques. Quelques-uns aussi, parmi ceux-ci, ont transmis des documents puisés dans leurs archives personnelles. Les divers témoignages, dans l'ensemble, apportent des aspects intéressants, permettant notamment d'approcher la diversité des regards et des modes d'application. Cependant, ils doivent être utilisés avec plus ou moins de prudence, les lacunes de la mémoire et des partis pris ne pouvant être ignorés.

Présentation du plan

Au détour d'un paragraphe du Décret sur le ministère et la vie des prêtres, il est stipulé que le Concile cherche à atteindre un « *but pastoral de renouvellement intérieur de l'Église, de diffusion de l'Évangile dans le monde entier et de dialogue avec le monde d'aujourd'hui*¹ ». Le regard sur le diocèse d'Angoulême s'articule autour de ces perspectives.

La première partie intitulée, « *À la source d'un nouveau pastoral* », aborde les bases de la vie pastorale, dans le diocèse d'Angoulême. En premier lieu, il convient de présenter les acteurs engagés dans la dynamique pastorale, au cours des années 1960, qu'il s'agisse des évêques, des prêtres, des religieuses ou des laïcs. En outre, à cette époque, ont lieu deux missions régionales, encadrant chronologiquement le concile Vatican II, qui se déroule de 1962 à 1965. L'une se tient à Cognac et dans ses alentours, en 1960, tandis que l'autre est effectuée en 1965 à Angoulême. Les deux missions, même si certaines modalités divergent, s'appuyant beaucoup sur les méthodes de la sociologie religieuse, encouragent prioritairement à une plus grande implication des laïcs dans la vie de l'Église, qui passe notamment par un aménagement des structures géographiques. Il est alors question de la pastorale d'ensemble : s'impose la nécessité d'une collaboration de tous, au service de tous, dans des « cadres » dépassant les frontières des paroisses. Le vent du Concile souffle-t-il sur la seconde mission ? Des éléments permettent de percevoir comment les catholiques charentais approchent les diverses sessions conciliaires. Quoi

1. *Presbyterorum ordinis*, n. 12.

qu'il en soit, l'événement conciliaire détermine la vie pastorale des années suivantes. D'ailleurs, Vatican II apparaît comme un concile pastoral, même si des nuances doivent être apportées à ce terme. Dans la mouvance conciliaire, qui en rien ne réforme la responsabilité de l'évêque, une certaine évolution de la charge épiscopale se fait jour, comme en témoignent les épiscopats de Mgr Kérautret et de Mgr Rol, après celui de Mgr Mégnin, qui décède en 1965.

La première partie se termine par une présentation de diverses structures auxquelles il est impossible d'échapper, même si elles ne sont pas recherchées pour elles-mêmes, mais qu'elles sont au service de la mission. Le conseil épiscopal, de façon officielle, voit le jour en 1967, tandis que le conseil presbytéral effectue ses premiers pas en 1968. Ces organisations s'accompagnent d'une valorisation des zones et des secteurs, dans le but de dépasser un cadre strictement paroissial. Ces recherches s'étendent aux années 1970.

La seconde partie « *Quand la société bouscule l'Église* » met l'accent davantage sur le positionnement de l'Église dans la société, fortement bousculée au cours des années 1960 et 1970.

Le concile Vatican II tient compte de l'évolution du monde et ne cesse d'encourager les chrétiens à s'engager. Le contexte international et national des années 1960 ne peut laisser indifférent. C'est ainsi que l'Église doit vivre un « *dialogue avec le monde d'aujourd'hui*¹ ». D'abord, la guerre d'Algérie, à laquelle de nombreux Charentais doivent participer et d'autres conflits à travers le monde, suscitent des réactions. Ensuite, même si la Charente n'est pas au premier rang quand éclate la crise de Mai 1968, elle est impliquée de diverses façons. La même année, dans un registre différent mais qui touche néanmoins à la société, même si elle concerne en premier lieu la vie privée, Paul VI publie l'encyclique *Humanae vitae*, qui proscrit l'avortement et la contraception. Le contexte social agité ne peut laisser indifférents les mouvements d'Action catholique, qui confrontent ses membres à leur vie quotidienne, dans le milieu profane ou chrétien. Des positions se radicalisent, notamment dans certains mouvements de jeunes, qui sont gagnés par le marxisme. Les relations entre les prêtres et les religieuses et le monde ouvrier illustrent la façon dont se situent les chrétiens dans un milieu qui, dans l'ensemble, n'est guère atteint par l'Église. Dans le diocèse d'Angoulême, plus spécialement lors des années 1960 - 1970, des prêtres-ouvriers et des religieuses rejoignent le monde ouvrier.

Dans un registre différent, les liens entre l'Église et la société se manifestent aussi à travers les finances diocésaines, peu étudiées sous un angle historique, et aussi par les bâtiments du culte, dont plusieurs sont construits de 1956 à 1988. Cela engage des fonds bien sûr, tout en illustrant un aspect de l'expression des chrétiens dans des quartiers

1. *Idem*.

urbains, qui connaissent pour la plupart une croissance démographique, après la Seconde guerre mondiale.

En outre, il apparaît évident que l'Église, au cours des années 1970, est touchée par une « crise ». Les événements internes ou externes à la vie ecclésiale ne peuvent que bousculer les chrétiens et en particulier les prêtres, dont certains sont confrontés à une crise d'identité. Plusieurs s'engagent en politique. Des tensions fleurissent au sein du clergé entre sensibilités différentes et certains prêtres quittent même le sacerdoce.

Les diverses tensions n'empêchent pas la mise en place d'une nouvelle pastorale, qui connaît quelques balbutiements, quelques échecs mais qui, dans l'ensemble, permet à l'Église de Charente d'aborder un virage. La troisième partie, « *S'adapter à une nouvelle pastorale* », retrace ainsi ces recherches, plus particulièrement au cours des années 1970 et 1980 mais souvent, des racines plongent dans la fin des années 1960.

L'Église est ainsi conduite à un « *renouvellement intérieur* ¹ ». Le souci des vocations sacerdotales apparaît avec force. En effet, le nombre d'entrées au séminaire diminue, des prêtres partent et la moyenne d'âge augmente. Il est aussi très clair que la formation reçue par les séminaristes doit évoluer. L'exercice du ministère presbytéral ne peut aussi que connaître des évolutions. De plus, le diaconat permanent est restauré en France à la fin des années 1960. Tout comme les prêtres, les religieuses connaissent de fortes baisses dans leurs effectifs et une plus grande ouverture gagne la quasi-unanimité des congrégations. Les communautés changent de visage tout comme l'implication des religieuses dans la vie pastorale.

De plus - et peut-être surtout -, le « renouvellement intérieur » de l'Église se traduit par un engagement de plus en plus important des laïcs. Ils ne cessent d'y être encouragés. Un mot devient un *leitmotiv* de la pastorale : la « coresponsabilité », qui s'appuie sur le baptême. Cela n'entre pas dans les mœurs et la pratique rapidement, ni aisément, selon les lieux, mais une réelle volonté anime le diocèse dans ce sens. Apparaissent ainsi les conseils pastoraux qui réunissent des laïcs autour du prêtre, en vue de faire vivre l'Église là où ils vivent. La prise de responsabilité des laïcs doit aussi s'accompagner d'une formation, qui revêt plusieurs formes.

Les divers acteurs de la vie pastorale, étant responsabilisés par le « *dialogue avec le monde* » et le « *renouvellement intérieur de l'Église* », sont tout naturellement conduits à poursuivre la « *diffusion de l'Évangile dans le monde entier* ». La quatrième partie, intitulée « *Le Peuple de Dieu en marche* » souhaite montrer le dynamisme de certains secteurs pastoraux qui voient un engagement des laïcs toujours plus important.

Divers secteurs pastoraux existent mais cette dernière partie touche seulement quelques domaines particuliers. La pastorale des enfants et des jeunes constitue un souci

1. *Idem*.

permanent, notamment à travers des initiatives ou des réformes de structures existant depuis de longues années. Il est très clair que les jeunes sont particulièrement marqués par l'évolution de la société et il est impossible d'approcher la vie chrétienne comme auparavant. Ainsi, les méthodes de catéchèse connaissent de profondes réformes. Les rencontres des aumôneries de l'enseignement public s'adaptent aussi aux nouvelles réalités. Divers mouvements, tout en subissant aussi des transformations, continuent à accueillir des jeunes. Les laïcs sont invités à animer les divers groupes de jeunes. Leur témoignage apparaît en effet comme essentiel et ils ne sont pas sollicités seulement parce que les prêtres pouvant accompagner les jeunes sont de moins en moins nombreux. Un second domaine de la vie pastorale concerne la liturgie et les sacrements. Constituant la partie la plus visible des réformes conciliaires, ce domaine continue à évoluer, de façon plus sereine d'une certaine façon. Évidemment, les sacrements en eux-mêmes ne changent pas mais de nouveaux rituels voient le jour. Ce secteur pastoral invite aussi à une participation plus active et plus large des laïcs. Les équipes liturgiques sont particulièrement encouragées. De plus, la pastorale familiale et la pastorale de la santé se développent, permettant aux laïcs de s'engager au sein de divers mouvements, selon leurs sensibilités. L'étude de l'action pastorale d'un diocèse suppose un très large champ d'investigation, qu'il est nécessaire de limiter par la force des choses, ouvrant aussi d'autres perspectives de recherches. C'est ainsi que ne sont pas abordés les domaines suivants : l'œcuménisme, l'enseignement catholique, les médias chrétiens, la coopération missionnaire ou la solidarité. D'ailleurs, quels que soient les secteurs pastoraux, il est désormais évident, dans les faits, que la vie chrétienne repose sur le baptême et non sur l'ordination, comme l'implication des laïcs dans des secteurs toujours plus larges de la pastorale en témoigne.

« *Le Peuple de Dieu en marche* » conduit tout naturellement à « *Faire route ensemble* », comme y invite le Synode diocésain, fruit d'un travail de plusieurs années, qui se tient lors de la Pentecôte 1988, révèle particulièrement le rôle indispensable des laïcs dans la vie de l'Église. Beaucoup opèrent à cette occasion une réelle prise de conscience. Cet événement de l'Église de Charente marque certainement un tournant dans la vie pastorale du diocèse.

La conclusion, quant à elle, brosse les perspectives pastorales vécues dans la ville d'Angoulême, qui diffèrent beaucoup, à certains moments d'une paroisse à l'autre. De même, est abordé le déploiement pastoral qui voit la mise en place de nouvelles paroisses, à partir de 1993. S'ajoutent quelques dimensions relatives à la région apostolique et aux années suivant 1993.

**À LA SOURCE
D'UN RENOUVEAU
PASTORAL**

L'entre-deux-guerres voit l'émergence d'un souci missionnaire nettement affirmé au sein de l'Église de France. Les jeunes membres de l'Action catholique revendiquent haut et fort leur identité chrétienne. Les années 1940 voient la multiplication de propositions missionnaires¹. De nombreux prêtres, religieux et militants « *jugent les mentalités modernes incompatibles avec une religion dévotionnelle, hiérarchique, glorieuse. Et ils suggèrent une autre voie : christocentrique, missionnaire, dépouillée*². » Sont alors prônés le retour aux sources de la foi, l'adaptation liturgique ou l'inventivité apostolique.

L'immédiat après-guerre voit l'émergence de :

« trois phénomènes, étroitement liés. D'une part, sous l'effet d'une claire conscience de l'état de déchristianisation d'une large part de la vieille chrétienté, un puissant dynamisme se déploie dans tous les secteurs de la vie de l'Église et un souffle d'esprit apostolique suscite de multiples initiatives. D'autre part, face au caractère inédit de la nouvelle évangélisation de ce monde quelquefois appelé post-chrétien, interrogations, incertitudes et critiques se développent. Enfin, dans les rangs des fidèles ou dans les bureaux romains, toutes ces initiatives et ces remises en cause commencent à inquiéter les esprits les plus attachés à la stabilité et aux formes traditionnelles³. »

En outre, à cette époque, est mise en exergue, ce qu'on appelle alors, la « déchristianisation ». Les études de sociologie religieuse tentent d'évaluer statistiquement la désaffection qui touche l'Église catholique et d'en déterminer les causes. Gabriel Le Bras, qui en est l'initiateur, fonde ses recherches sur l'interrogation suivante :

« Doit-on penser que la pratique religieuse n'a cessé de diminuer depuis le choc de la Révolution, qui mit fin à l'obligation légale et promeut l'individualisme en matière de croyance, ou bien la diminution de la pratique est-elle liée à des causes plus lointaines, entre autres la faiblesse, voire l'inexistence, de la christianisation ?⁴ »

Il cherche ainsi à « *reconstituer la multiplicité des facteurs qui influent et conditionnent la démarche croyante.* »

Cette période semble propice pour poser les bases d'une nouvelle pastorale. Un nouveau rapport de l'Église avec le monde se dessine : tant les perspectives de l'Action catholique que les missions, qui invitent à connaître le milieu dans lequel on vit, préparent l'ouverture et le caractère pastoral voulus par le concile Vatican II. Ceci s'accompagne d'un renouvellement interne qui se traduit par une nouvelle organisation.

1. Par exemple : création de la Mission de France en 1941, publication de *France, pays de mission ?*, par les abbés Godin et Daniel en 1943 ; la même année, fondation des Missionnaires des campagnes par le Père Épagneul ; en 1946, le chanoine Boulard publie *Problèmes missionnaires de la France rurale* ; de même, la lettre pastorale du cardinal Suhard, archevêque de Paris, *Essor ou déclin du catholicisme français*, publiée en 1947.

2. FOUILLOUX, Étienne. « Le Choc de Vatican II ». *L'Histoire*, juillet-août 1987, n°102, p.109.

3. *Le Nouveau Théo. L'encyclopédie catholique pour tous*. Paris : Mame, 2009, p. 501.

4. PRÉVOTAT, J. *Être chrétien en France au XX^e siècle, de 1914 à nos jours*. Paris : Seuil, 1998, p.88-89.

La pastorale repose sur des assises et s'inscrit dans des cadres assez similaires au sein de l'Église de France mais l'histoire, les mentalités ou encore les personnalités des uns et des autres distinguent chaque diocèse. Certains œuvrent d'une façon privilégiée dans l'élaboration et l'application de la pastorale : le clergé, en premier lieu l'évêque, les religieux, les religieuses et les laïcs, dont l'Action catholique. La pastorale d'un diocèse s'appuie sur des événements ponctuels au niveau local, comme par exemple, les missions régionales. Ainsi, des orientations voient le jour, comme la pastorale d'ensemble. La pastorale se sert aussi d'outils, dont la sociologie religieuse. Les diocèses se sentent plus ou moins concernés par les événements qui se déroulent à l'échelle de l'Église universelle mais nul ne peut rester indifférent par rapport au concile Vatican II, qui marque le début d'un élan pastoral à long terme. Une pastorale s'organise et elle n'est pas une affaire individuelle : la collégialité épiscopale, les conseils du clergé et le découpage géographique en représentent une illustration. Cette première partie touche essentiellement la fin des années 1950 et le début des années 1960 mais les structures qui existent encore aujourd'hui, conduisent à dépasser ce cadre chronologique.

I. Les « acteurs » de la pastorale de l'après-guerre aux années 1960

L'Église apparaît pour certains comme une hiérarchie très structurée au sein de laquelle se confrontent des pouvoirs. Cependant, une telle conception méprise l'immense majorité de ceux et celles qui participent à la vie de l'Église, de manières très différentes, avec des sensibilités de tous genres et qui essaient d'agir simplement selon leur foi. Naturellement, comme dans chaque « société », il existe diverses responsabilités et certains se retrouvent davantage sous les « feux des projecteurs ». D'ailleurs, les notions de pouvoir, de responsabilité, sans oublier celle de service, ne cessent d'évoluer de 1958 à 1993.

Ainsi, ce premier chapitre présente ceux qui ont la responsabilité directe de la pastorale du diocèse, plus particulièrement au cours des années 1950 – 1960, en commençant par une présentation biographique des évêques, Mgr Mégnin et Mgr Kérautret. La démographie du clergé charentais, montrant une diminution des effectifs, conduit aussi à une nouvelle conception de la pastorale.

Les instituts religieux, dont les membres prononcent des vœux et mènent une vie communautaire, connaissent une même inflexion de la courbe des vocations. La question de la place de la vie religieuse dans un diocèse ne se pose pas de la même façon pour les congrégations masculines et féminines.

Simultanément, la pratique religieuse diminue. Des travaux de sociologie religieuse, inspirés par le « *zèle pastoral* ¹ », permettent d'en prendre conscience. Ces enquêtes se penchent surtout sur la pratique religieuse, en particulier sur l'assistance à la messe du dimanche.

Il n'est toutefois nullement question de se lamenter devant les chiffres. Ainsi, par exemple, l'Action catholique, née au cours des années 1920, propose une méthode qui consiste à d'abord connaître le milieu de vie. La démarche se trouve résumée par trois verbes : « *Voir, juger, agir* »². L'Action catholique spécialisée par milieux sociaux est née. Touchant d'abord les jeunes ouvriers en France, divers milieux sont ensuite dotés d'un mouvement, qu'il s'agisse du monde rural, indépendant ou étudiant. Des branches

1. CHOLVY, Gérard. « Sociologie religieuse et histoire. Des enquêtes sociographiques aux "essais de sociologie religieuse" ». *Revue d'histoire de l'Église de France*, 1969, tome 55, n°154, p.5.

L'auteur précise que ces enquêtes sont suscitées, entre autres, « *par l'interrogation sur les positions de l'Église dans la société moderne* » (p.7). Parmi les travaux menés en France au cours des années 1930, il mentionne l'étude du diocèse de Moulins « *menée avec minutie* » (p.17), en 1932-1933 par le vicaire général, un certain abbé Mégnin, qui devient quelques mois plus tard, évêque d'Angoulême.

2. Il s'agit de passer d'une méthode déductive à une méthode inductive, c'est-à-dire ne plus déduire de principes généraux ce qui doit être, mais commencer par observer les faits pour les comprendre et entreprendre l'action selon les principes chrétiens. C'est ainsi que se développe la « *révision de vie* ».

féminines apparaissent à la même période¹. Des mouvements d'adultes sont créés dans la mouvance de ceux des jeunes au cours des années 1950. Ce souffle missionnaire au sein du laïcat est soutenu par l'épiscopat français.

Tous ces chrétiens se situent bien sûr différemment par rapport à la pastorale du diocèse. Évidemment, dans les faits, la responsabilité d'un évêque et d'un laïc est différente mais ils ont la même mission, puisée dans leur baptême, d'être témoins de leur foi. Chacun, avec son histoire, ses engagements et ses sensibilités est membre de l'Église et doit la faire vivre. Cependant, il faut du temps, parfois beaucoup, pour que les mentalités évoluent et que chacun trouve sa place.

A. Le clergé charentais

La société évolue particulièrement au cours des premières décennies du XX^e siècle et il devient évident que l'Église doit rejoindre les hommes d'une façon différente. Le caractère du clergé exerçant en Charente semble être à l'image de celui des habitants du département, à la réputation « modérée ». Il est dit des prêtres charentais au début du XX^e siècle que : « *Pour quelques prêtres franchement monarchistes ou républicains, on en trouvera un bon nombre sans idées bien arrêtées, tout prêts à se contenter d'un gouvernement libéral et modéré, quel qu'il soit*². » Le clergé charentais semble aussi se montrer docile avec la « hiérarchie ». Il est ainsi précisé, en 1907, que :

*« Le prêtre charentais abuse quelquefois de son intelligence pour discuter les décisions de l'autorité ecclésiastique avec une très légère nuance d'irrespect ; mais son opposition ne va pas plus loin. Sa soumission et sa docilité le classent aux premiers rangs du clergé français. Il le doit à son bon esprit et beaucoup aussi à la douceur un peu molle de son caractère*³. »

Les prêtres, à la suite et en collaboration avec l'évêque, sont les pasteurs du peuple qui leur est confié. Leur responsabilité se trouve largement engagée dans l'œuvre pastorale menée par l'Église. L'histoire, l'expérience personnelle des évêques et l'évolution du

1. En 1886 avait été fondée, par Albert de Mun, l'Association catholique de la jeunesse française (ACJF), qui réunit les nouveaux mouvements et se structure ainsi en cinq branches : Jeunesse ouvrière chrétienne (JOC), Jeunesse agricole catholique (JAC), Jeunesse étudiante chrétienne (JEC), Jeunesse maritime chrétienne (JMC) et Jeunesse indépendante chrétienne (JIC). Toutefois, des divergences de vues conduisent, en 1956, à la dissolution de l'ACJF qui se voulait être l'organisme fédérateur des mouvements d'Action catholique de jeunes.

2. HAYS, Léonce. « Monographie religieuse d'un diocèse français : le diocèse d'Angoulême ». *Revue catholique des Églises*, 1907, tome IV.

3. *Idem*.

De même, un rapport envoyé à Rome en 1952 stipule que même si les prêtres font des remarques, ils sont « *entièrement prêts à obéir* ». [Rapport quinquennal 1952. **ADc**]

nombre des prêtres influencent indéniablement la vie pastorale. De plus, l'arrivée de la Mission de France dans le diocèse laisse entrevoir de nouvelles perspectives.

1. Monseigneur Mégnin

Mgr Mégnin, alors âgé de soixante-dix-huit ans, demande un coadjuteur en 1961. Pendant quatre ans, un Auvergnat et un Breton se trouvent à la tête de l'Église charentaise. L'arrivée de Mgr Kérautret dans le diocèse d'Angoulême coïncide chronologiquement avec un tournant de l'Église universelle, le concile Vatican II et toutes les réformes dont il est la source.

Mgr Jean-Baptiste Mégnin est né le 4 janvier 1883 à Saint-Plaisir, dans l'Allier. Ordonné prêtre le 8 juillet 1906, après avoir exercé la charge de vicaire dans deux paroisses, il part au Séminaire français de Rome parachever ses études théologiques. Revenu en 1910 avec un titre de docteur en théologie, il est nommé vicaire à Notre-Dame de Montluçon. Brancardier – aumônier pendant la Première Guerre mondiale, il obtient trois citations. En 1927, après avoir enseigné pendant sept ans l'Écriture sainte et le droit canonique au Grand Séminaire de Montluçon, il devient vicaire général. Nommé évêque d'Angoulême le 7 décembre 1933, sacré en la cathédrale de Moulins le 6 février 1934, il prend possession de son siège épiscopal le 15 février¹.

Tout au long de son épiscopat, il éprouve le besoin de se sentir en communion avec son clergé et prône une obéissance indéfectible au Pape. Ayant le souci de la vie religieuse, il fait venir en Charente des Carmélites à Cognac et des Bénédictines, à Maumont, dans le sud du diocèse. De même, les Frères missionnaires de Sainte Thérèse s'installent à Bassac et il accueille la Mission de France. Fervent partisan de l'enseignement libre, il soutient les enseignants chrétiens. L'Action catholique demeure dans les mémoires comme sa principale préoccupation pastorale :

« Il a aidé, éclairé, soutenu dans leur tâche magnifique tous les militants. Sur lui ils pouvaient appuyer fermement leur engagement apostolique. Même sur le plan national on lui doit beaucoup. N'a-t-il pas, notamment, présidé à la naissance de l'ACI ? »²

Il sait se faire proche de toutes les couches de la société. Doté d'une mémoire prodigieuse, il se souvient sans difficulté des physionomies et des noms. Au moment de sa mort, en mai 1965, il est précisé que sera longtemps conservé « le souvenir de ce prélat, fin

1. **Annexe P 1 : Mgr MÉGNIN (évêque titulaire d'Angoulême de 1933 à 1965). Date inconnue.**

2. « À la mémoire de Son Excellence Monseigneur Mégnin, évêque d'Angoulême, 1933-1965 ». SRA, 23 mai 1965, p.183.

ACI : Action catholique des milieux indépendants. En effet, la fondatrice du mouvement est Marie-Louise Monnet, de Cognac.

et distingué, surnaturel, plein d'aménité et de zèle. » De même, les journaux paroissiaux ne tarissent pas d'éloges :

« Mgr Mégnin a réalisé, dans tous les domaines, une œuvre spirituelle considérable. La plupart des prêtres de la Charente ont reçu de ses mains l'ordination sacerdotale. Il connaissait toutes les paroisses qu'il visitait régulièrement à l'occasion des confirmations, et chacun a toujours apprécié sa bonté paternelle, sa science théologique profonde et son activité inlassable au service de toutes les âmes dont il avait la charge¹. »

De toute évidence, lors de funérailles, l'accent est mis sur les qualités du défunt mais il semble que ces témoignages ne soient pas dus aux seules circonstances. Des prêtres² qui l'ont connu s'accordent pour voir en lui un « pontife », un homme avec beaucoup de prestance, de « majesté », il se montre aussi assez raide en ce qui concerne les prérogatives épiscopales : il correspond en fait à son époque. Toutefois, les prêtres sont aussi unanimes pour le considérer comme un « père », un évêque proche de ses prêtres, rempli de simplicité et de gentillesse. Il sait insister sur le rôle irremplaçable du prêtre dans l'Église, en particulier dans une lettre pastorale écrite en 1959³. L'un des témoins évoque son côté « grand personnage » mais en ajoutant aussitôt qu'il avait un « regard d'enfant ». Tous confirment son attachement à l'Action catholique : son rôle dans la création de l'ACI ; de même, la JAC et la JOC sont lancées grâce à son approbation. L'un de ses anciens vicaires généraux considère qu'il se situait dans la ligne de Mgr Suhard⁴ : rejoindre le monde qui s'était coupé de l'Église. Selon lui, il se situe à l'avant-garde au cours de la période précédant le concile Vatican II. De plus, grâce aux sessions du chanoine Martimort⁵, en 1963, Mgr Mégnin prépare la réforme liturgique, qui se déploie au cours des années suivantes. Il organise aussi des sessions de catéchistes qui préparent l'évolution de la

1. « La mort de Mgr Mégnin », *Nos clochers*, juin 1965, n°153.

2. Quatorze témoignages oraux et écrits de prêtres, de 1998 à 2002.

3. « Lettre pastorale de S.E. Monseigneur l'Évêque d'Angoulême sur Sacerdoce et Vocations à l'occasion du Carême de l'an de Grâce 1959 ».

La première partie aborde le ministère sacerdotal de façon théologique et dogmatique. La fonction sacerdotale se définit ainsi : être « un autre Christ » et assurer « la médiation » entre Dieu et les hommes. Les prêtres se doivent d'être des « pasteurs d'âmes, toujours prêts à tout sacrifier pour les nourrir, les conduire, les ramener, les panser, les guérir. » Il n'en demeure pas moins que le prêtre doit s'intéresser aux problèmes sociaux. La seconde partie prend un tour plus concret et commence par un rappel du devoir qui incombe aux fidèles « d'un profond et religieux respect » à l'égard des prêtres. Mgr Mégnin n'hésite pas à rendre un vibrant hommage au clergé diocésain : « Ils acceptent simplement la volonté de Dieu. À la ville, à la campagne, ils vous consacrent leur temps, leur peine, leur dévouement, sans compter, avec une charité sans limites, sans rien espérer ou vouloir que votre bien dans tous les domaines. Ces prêtres que d'aucuns proclament inutiles, avez-vous parfois considéré l'étendue de leur labeur, la variété et les difficultés de leurs différents ministères ? Vous les voyez humbles, modestes, simples, et ils le sont en vérité : mais avez-vous essayé de découvrir un peu les richesses de leur âme, de leur esprit et de leur cœur ? Votre indifférence religieuse, si elle ne les décourage pas, les accable parfois. »

4. Mgr Suhard (1874-1949), archevêque de Paris de 1940 à 1949, notamment à l'origine de la Mission de France et de la Mission de Paris, a encouragé et soutenu un grand courant missionnaire.

5. Le chanoine Martimort (1911-2000), prêtre du diocèse de Toulouse, enseigne l'histoire de la liturgie à la Faculté de théologie de Toulouse dès 1938. Il participe à la fondation du Centre de pastorale liturgique, en 1943 et en devient co-directeur en 1946. Il est nommé consultant au Concile, afin de préparer la Constitution sur la liturgie.

catéchèse des années suivantes. Il se montre favorable au Concile en le considérant sans doute comme une possibilité pour sortir de l'enlisement dans lequel l'Église se trouve. Finalement, l'épiscopat de Mgr Mégnin s'avère plutôt comme une période dynamique de la pastorale diocésaine, riche en initiatives. La notice qui lui est consacrée dans le *Dictionnaire des évêques de France au XX^e siècle* mentionne d'ailleurs que : « *Les années 1950 sont actives tous azimuts*¹. » Ainsi, il lui est peu tenu rigueur de ne pas avoir beaucoup consulté son entourage à propos des orientations et lui sont pardonnés son côté pointilleux sur le règlement et ses sermons trop longs...

2. Monseigneur Kérautret

L'arrivée de Mgr Kérautret va de pair avec un nouveau style d'évêque, qui se caractérise notamment par une plus grande simplicité.

Né en juin 1906, à Ploujean, dans le Finistère, il est ordonné prêtre en décembre 1928, pour le diocèse de Quimper. Après avoir été sous-directeur pendant quelques années, il est nommé directeur diocésain des Œuvres et de l'Action catholique, en 1948. Aumônier diocésain de la JOC et de la JEC, il donne un essor à ces mouvements. Curé-doyen de Lesneven pendant dix-huit mois, il amorce la pastorale d'ensemble², qu'il tente d'instaurer dans tout le diocèse, lorsqu'il est nommé vicaire général par Mgr Fauvel, en 1958. En juillet 1961, il est nommé évêque coadjuteur de Mgr Mégnin et sacré le 30 novembre³. Le 9 mai 1965, il devient évêque d'Angoulême.

Tandis qu'il s'apprête à recevoir l'ordination épiscopale, un journal paroissial du diocèse d'Angoulême dresse de lui le portrait suivant :

« La riche personnalité de Mgr Kérautret a donné à chacune de ses fonctions un puissant relief : chaleur et simplicité souriante de l'accueil, attention toute cordiale à ses interlocuteurs, clarté lumineuse de la pensée à la fois profonde et concrète, vue optimiste des personnes et des événements, qui entraîne la confiance, force convaincante de sa parole, appuyée sur une inspiration très évangélique et un sens des faits de vie et de l'exemple concret ; enfin, caractère heureux, très gai et enjoué, agrémenté encore par un brin de fantaisie⁴. »

La charge épiscopale lui permet-elle de conserver un tel caractère ? À en croire ceux qui l'ont côtoyé, il garde effectivement cette personnalité. Cependant, la période qu'il doit traverser comme évêque s'avère loin d'être facile, avec tous les bousculements qui se succèdent.

1. BAUDET, Jacques. « Mgr Mégnin (Jean-Baptiste) » In : DAUZET, Dominique-Marie et LE MOIGNE, Frédéric (s.d.), *Dictionnaire des évêques de France au XX^e siècle*. Paris : Cerf, 2010, p.467.

2. La pastorale d'ensemble dans le diocèse d'Angoulême est étudiée dans le second chapitre de cette première partie.

3. **Annexe P 2 : Présentation de Mgr Kérautret (évêque titulaire d'Angoulême de 1965 à 1975), à la cathédrale d'Angoulême, le 10 décembre 1961.**

4. « Son Excellence Mgr Kérautret ». *Vivre unis*, novembre 1961.

L'enquête menée en 1972, en vue de la nomination d'un évêque coadjuteur, dresse le portrait de l'évêque parfait, qui serait notamment jeune, d'une santé robuste et originaire d'une région de mentalité analogue à la Charente¹. Pointe peut-être ici une allusion aux origines bretonnes de Mgr Kérautret, qui éprouve toujours plus ou moins du mal à se situer dans une terre qui n'est pas de tradition chrétienne, comme sa région natale. Un autre souhait concerne l'optimisme du futur évêque. Cette remarque, associée au désir d'avoir un pasteur allant de l'avant, souligne qu'au début des années 1970, Mgr Kérautret est épuisé par les tensions permanentes auxquelles il doit faire face au cours de son épiscopat.

En 1978, alors qu'il célèbre les cinquante ans de son ordination presbytérale, il évoque dans son homélie ces « événements qu'on peut bien appeler historiques, où l'espérance des renouveaux a cheminé sur des routes abruptes, à travers les violences et les contestations qui furent parfois dévastatrices et cruelles² ». Il sait aussi voir les signes encourageants qui émergent au cours de son épiscopat :

« J'ai eu la joie de voir une majorité de chrétiens entrer dans les voies ouvertes par le Concile et germer silencieusement de timides mais authentiques renouveaux. C'est à vous, chers Frères, qu'en revient le mérite : prêtres, religieuses, mamans, catéchistes, chrétiens engagés dans le tissu social pour y porter l'Évangile. »

Le 1^{er} juillet 1975, au moment de laisser sa charge épiscopale à Mgr Rol, il prononce une allocution émouvante aux membres du conseil presbytéral³. Il effectue une sorte de révision de vie, partageant les fruits de sa prière. Il énumère notamment ses raisons de rendre grâces mais aussi les difficultés auxquelles il s'est heurté et qu'il n'a pas su dépasser. Il témoigne aussi de sa proximité avec ses prêtres, en précisant qu'au cours de la nuit qui a précédé son allocution, il avait prié pour chacun d'eux, l'*Ordo* entre les mains.

Une trentaine d'année après la fin de son épiscopat, les prêtres interrogés sont unanimes pour saluer sa facilité de contact, sa proximité et sa bonté. L'un d'eux dit notamment : « *Ce n'était pas un évêque de l'institution, qui gouvernait, gérât, mais un pasteur très proche, en particulier des prêtres*⁴ ». Ils soulignent aussi qu'il était évêque lors d'une période très difficile. Un prêtre estime qu' : « *Il n'a pas été confronté seulement à la mentalité charentaise mais surtout au courant contestataire de cette époque*⁵. » Un de ses vicaires généraux affirme qu'il n'était pas naïf mais il avait « *tellement de cœur qu'il a été victime de tous les "phénomènes" cléricaux : certains lui en ont fait voir*⁶. » Les prêtres

1. « Compte-rendu de l'enquête en vue du coadjuteur. Synthèse des réponses données par les prêtres ». EA, 24 septembre 1972, p.171-174. Environ deux tiers des prêtres exerçant dans le diocèse ont répondu.

2. « Homélie de Mgr Kérautret à l'occasion de son jubilé sacerdotal, 2 avril 1978 ». EA, 16 avril 1978, p.74-77.

3. « Mgr Georges Rol succède à Mgr René Kérautret. Allocution de Mgr Kérautret ». EA, 13 juillet 1975, p.127-132. **Annexe 5.2.2 : Allocution de Mgr Kérautret lors du Conseil presbytéral, le 1^{er} juillet 1975.**

4. Témoignage oral d'un prêtre, décembre 1998.

5. Témoignage oral d'un prêtre, novembre 2000.

6. Témoignage oral d'un prêtre, novembre 2000.

du diocèse ont beaucoup apprécié Mgr Kérautret même si certains ne peuvent s'empêcher de penser qu'il n'était pas fait pour être évêque. Une réflexion se montre éloquente à ce sujet : « *Il fut pauvre, fraternel mais on ne sut jamais ce qu'il voulait et s'il avait un plan ou une visée pastorale. On ne pouvait que l'aimer, mais ce n'était pas un chef*¹. »

3. La démographie du clergé charentais

L'effectif des prêtres exerçant leur mission dans le diocèse d'Angoulême n'est guère élevé et le souci des vocations ne cesse de préoccuper les évêques.

Deux études publiées dans *La Semaine religieuse* dressant l'état du clergé, l'une en 1940, l'autre en 1952, permettent de situer le diocèse au début des années 1960². La variation des ordinations montre une hausse sensible aux lendemains de la Seconde Guerre mondiale. En raison du retard causé par la captivité, pendant huit ans, la moyenne annuelle s'élève à huit ordinations³. Un tableau élaboré par le chanoine Boulard, précisant les diocèses de France les moins bien pourvus pour la période 1940 - 1947 ne mentionne pas celui d'Angoulême⁴. Toutefois, une étude démographique du clergé menée dans la région apostolique Sud Ouest montre une baisse du taux de vocations dans quasiment tous les diocèses, de 1925 à 1964 : celui d'Angoulême voit son taux diminuer de 37 %⁵.

L'âge du clergé en activité⁶ donne aussi des indices sur la vitalité pastorale. Le creux du nombre des prêtres qui ont entre quarante et quarante-neuf ans en 1940 a pour cause la chute des ordinations de 1914 à 1924⁷. Un rajeunissement s'opère entre 1940 et 1960, ceci étant dû au nombre important d'ordinations au lendemain de la Seconde Guerre mondiale mais aussi à la présence de religieux et de prêtres de la Mission de France, qui sont généralement jeunes⁸. Toutefois, 1960 laisse apparaître une base très faible par rapport aux décennies précédentes, ce qui laisse présager un vieillissement du clergé. Une autre constatation s'impose : au moment où s'exerce la poussée démographique la plus forte du

1. Témoignage écrit d'un prêtre, mars 2000.

2. « La Crise du recrutement sacerdotal en Charente ». *SRA*, 4 août 1940, p.325-328.

- « État du clergé en Charente. Décembre 1952 ». *SRA*, 8 février 1953, p.43-45.

3. BOUCHERIE, Guy. Diocèse d'Angoulême, 1965. **ADc. Documents sur le clergé charentais, 1964-1973.**

4. BOULARD, Fernand. *Essor ou déclin du clergé français ?* Paris : Cerf, coll. « Rencontres » 34, 1950, p.

64. Il considère comme diocèses les plus dépourvus ceux qui ont un taux d'ordinations inférieur à 30 p. 10 000 jeunes hommes de 25 à 29 ans. Taux d'ordinations : La Rochelle : 21,8 - Limoges : 27,8 - Périgueux : 22,8 - Bordeaux : 18,7 - Tulle : 29,4 - Angoulême : 35,4.

5. *Étude démographique du clergé. Région apostolique Sud-Ouest*. 1965, p. 5.

Les chiffres sont éloquentes : ils s'échelonnent de moins 48 % pour le diocèse de Périgueux à moins 11 % pour celui de Poitiers. Seuls les diocèses de Bayonne et de Dax enregistrent une légère hausse : 3 %. Corrélativement et logiquement, le nombre de prêtres diminue. **Annexe T 4 : Évolution du nombre des prêtres en pourcentage. Région Sud Ouest. 1900-1964.**

6. Sont considérés « en activité » les prêtres qui exercent un ministère en paroisse ou qui sont aumôniers, professeurs ou prêtres-ouvriers.

7. **Annexe G 2 : Nombre d'ordinations de 1900 à 1999** et **Annexe G 5 : Nombre de prêtres en activité par tranche d'âge de 1940 à 1990.**

8. **Annexe G 4 : Moyenne d'âge des prêtres en activité de 1940 à 1990** et **Annexe G 6 : Nombre de religieux et de prêtres de la Mission de France en activité par tranche d'âge, de 1940 à 1990.**

siècle, les vocations sacerdotales et religieuses se raréfient. L'enquête Boulard conseille alors de placer les jeunes prêtres sur les zones les plus riches de jeunesse, « *afin que leur travail apostolique puisse jeter des bases d'avenir solides.* »

La croissance démographique associée à la baisse du nombre de prêtres pose le problème de la répartition des charges paroissiales¹. Le chanoine Boulard établit un indice de charge pastorale, qu'il calcule en effectuant le produit du nombre d'habitants, en centaines, dont un prêtre à la charge, par le nombre de clochers qui les groupent. Il comptabilise pour le diocèse d'Angoulême, un prêtre pour 1655 habitants et pour en moyenne, un peu plus de deux clochers, ce qui aboutit à un indice de charge pastorale de trente-sept. Les campagnes se dépeuplent tandis que la population se concentre dans les communes suburbaines d'Angoulême et de Cognac. Les prêtres ont de plus en plus de paroisses à leur charge : en 1964, trente-et-un pour cent d'entre eux ont au moins quatre paroisses. De même, l'ensemble de la région apostolique voit la charge pastorale augmenter de 76 % de 1900 à 1964 et de 26 %, de 1938 à 1964².

Du début du siècle à 1962, le clergé rural perd la moitié de ses effectifs, soit proportionnellement, davantage que la population rurale. Simultanément, la population urbaine augmente de 50 % tandis que le clergé urbain ne progresse que de 16 %. Malgré une population urbaine comparable à la population rurale, plus de 70 % des prêtres exercent en zone rurale ; d'où les taux suivants : un prêtre pour 1325 habitants en milieu rural et un prêtre pour 2975 habitants en milieu urbain³. La moitié des paroisses du diocèse ont une charge pastorale comprise entre 1000 et 2000.

Dans l'ensemble, la répartition du clergé selon les tâches diocésaines se modifie peu de 1938 à 1964 ; seul augmente sensiblement le pourcentage des aumôniers⁴. D'ailleurs, l'ensemble de la région apostolique connaît une évolution identique. La proportion du clergé paroissial varie peu mais il régresse numériquement, ceci étant dû d'une part au décès des prêtres âgés non remplacés et d'autre part, à la création de nouveaux postes d'aumônerie. De plus, cette chute se révèle plus importante qu'il n'y paraît car elle est masquée par l'apport de trente-quatre prêtres séculiers non originaires du diocèse, de sept Assomptionnistes, de six Frères missionnaires de Sainte-Thérèse et de huit prêtres de la

1. Les chiffres pour l'ensemble de la France métropolitaine sont : 1407 habitants par prêtre, 1,38 clochers par prêtre, indice de charge pastorale : 19,41. [BOULARD, F. *Essor ou déclin du clergé français ?* Paris : Cerf, coll. « Rencontres » 34, 1950, p. 467.]

2. *Étude démographique du clergé. Région apostolique Sud-Ouest.* 1965, p. 60.

Annexe G 9 : Charge pastorale. 1962-1992. Nombre de prêtres par tranche de population ; Annexe G 10 : Charge pastorale en pourcentage. 1962-1992. Proportion du nombre de prêtres par tranche de population ; Annexe C 8 : Charge pastorale et mobilité du clergé. Répartition géographique. 1962.

3. Ainsi, sans surprise, le plus fort nombre d'habitants par prêtre s'observe dans les doyennés de Saint-Jacques et de Saint-Pierre, qui réunissent alors Angoulême et sa grande banlieue. Suivent les doyennés de La Rochefoucauld, de Jarnac et de Saint-Léger, qui correspond à Cognac et à ses alentours. En outre, dans quatre paroisses : Ruelle, L'Houmeau, Saint-Cybard et La Couronne, un prêtre a la charge de plus de 5500 fidèles.

4. **Annexe T 3 : Nombre d'aumôniers dans le diocèse d'Angoulême et dans la région apostolique Sud Ouest, de 1938 à 1964.**

Annexe T 6 : Les fonctions du clergé, de 1938 à 1964.

Mission de France. Sans ces diverses collaborations, le clergé paroissial de 1944 serait réduit de 44 % de ses effectifs par rapport à 1938, tandis que la population départementale augmente de 20 000 habitants.

Le cas des aumôniers mérite une analyse plus approfondie. La raréfaction du clergé rend plus tardive l'heure de la retraite ; le diocèse, de ce fait, dispose de moins de prêtres âgés libérés du ministère paroissial¹. En outre, de nouveaux postes d'aumôniers sont créés. Onze aumôniers d'Action catholique se côtoient en 1964, dont cinq seulement le sont en fonction principale. À partir de 1959, l'aumônerie de l'enseignement prend un nouvel essor. Jusque-là, la fonction d'aumônier est exercée par des prêtres enseignants dans les établissements de garçons et par des curés et des vicaires, auprès des filles. En 1964, l'enseignement public dispose de quatre aumôniers en fonction principale : deux à Angoulême et deux à Cognac². Deux aumôniers disposent d'un poste dans l'enseignement catholique : l'un au lycée Saint-Joseph d'Angoulême, l'autre au lycée Saint-Joseph de Cognac.

4. La Mission de France de son arrivée en Charente au concile Vatican II

En 1945 et 1946, le Père Lévêque, du séminaire de la Mission de France, vient rencontrer les prêtres charentais. Pour la première fois, la Mission de France établit un contact avec des éléments représentatifs de tout un diocèse. Les orientations de la Mission de France ne sont pas habituelles au sein du clergé charentais même si certains sont acquis à ces méthodes d'apostolat. Une des dissemblances essentielles réside dans le fait que les uns et les autres ont reçu une formation bien différente. D'ailleurs, l'auteur du compte rendu des journées sacerdotales souligne : « *Parfois l'initiation au mouvement d'idées et aux méthodes d'apostolat dont ont bénéficié nos prêtres de Charente a pu leur paraître un peu trop accentué dans le sens communautaire qu'on veut promouvoir*³. » Effectivement, le clergé diocésain n'a pas encore adopté des réflexes de travail en commun. Toutefois, le désir réel pour certains d'entre eux de procéder à un renouveau de l'action pastorale, en plongeant au cœur des réalités humaines, semble poindre.

La première équipe de la Mission de France s'installe dans le diocèse d'Angoulême au cours de l'année 1946, dans le secteur de Mansle. L'un des membres explique que :

1. Les aumôniers en milieu de santé sont peu à peu remplacés par des curés en exercice ou par des prêtres chargés de cet office en fonction seconde. En outre, trois aumôniers en titre accompagnent des communautés religieuses : le Carmel de Cognac, l'abbaye bénédictine de Maumont et les Sœurs de Sainte-Marthe.

2. S'ajoutent dix prêtres présents en fonction seconde. Au début des années 1960, les cinq sixièmes de la population scolaire du département sont inscrits dans l'enseignement public, ce qui suppose une étroite collaboration des prêtres et des laïcs enseignants sur tous les problèmes de culture, de loisirs et d'avenir.

3. « Journées sacerdotales de la Mission de France, 15-19 juillet 1946 ». SRA, 29 septembre 1946, p.309.

« La première raison de l'implantation de la MdF [Mission de France] en Charente était le souci de répondre positivement à la demande des évêques qui avaient le bon goût de ne pas trop se méfier de cet organisme naissant et qui avaient besoin de prêtres. La MdF soucieuse de se mettre à l'œuvre sur le terrain cherchait alors avec l'évêque des zones marquées par la "déchristianisation", voire l'anticléricalisme. Ce qui était le cas à l'époque pour le secteur de Mansle qui avait subi longtemps l'influence voltairienne et maçonnique¹. »

L'arrivée de l'équipe Mission de France dans la paroisse Saint-Ausone, à Angoulême, a lieu en septembre 1949², tandis qu'en 1954, plusieurs prêtres diocésains s'établissant à Mansle, l'équipe Mission de France s'implante à Saint-Angeau. Elle se voit confier « la partie la plus déchristianisée du secteur », puis en lien avec la pastorale diocésaine, elle gagne Chasseneuil, en 1959³.

Suite à la notification officielle de Rome mettant fin à l'expérience des prêtres-ouvriers, en 1954, Mgr Mégnin fait part de sa décision au représentant de la Mission de France dans le diocèse, qui transcrit ses propos en ces termes :

« La situation de mon diocèse ne correspond pas du tout à ce que Rome décrit. Je vous demande donc de continuer votre ministère en y incluant le travail professionnel. Évitez seulement de prendre des engagements publics, d'ordre politique ou syndical⁴. »

En 1956, Mgr Mégnin et le vicaire général de la Mission de France, le Père Jean Vinatier, signent des contrats entérinant la fondation d'une communauté de prêtres de la Mission de France dans le secteur de Mansle – Saint-Angeau et dans la paroisse Saint-Ausone, à Angoulême⁵. Des termes semblables sont exprimés dans les deux documents. Ils se disent clairement envoyés spécialement aux milieux les plus déchristianisés. Ils souhaitent former et animer un laïcat en l'engageant dans l'Action catholique. En outre, suivant les termes du contrat, ils s'acquitteront des « tâches paroissiales habituelles (liturgie, enseignement) dans un esprit et selon des méthodes adaptées à l'évangélisation du monde en voie de paganisation. » Dans le contrat concernant Mansle est évoquée la nécessité de liens fraternels entre l'équipe et les prêtres diocésains. À Angoulême, ils précisent leur terrain d'action : plus particulièrement le monde ouvrier, le sous-prolétariat et le monde de l'enseignement public. Ils s'occuperont d'ailleurs de ces milieux sur l'ensemble d'Angoulême, en lien avec le clergé et l'Action catholique. En outre, selon les

1. Témoignage écrit d'un prêtre de la Mission de France, novembre 2000.

2. Le Père Sallat, du diocèse d'Angoulême, ayant effectué un stage au séminaire de Lisieux en 1945-1946, est nommé chef d'équipe et curé de la paroisse. Il est accompagné des Pères Didier-Lafond et Lafontaine.

3. Le curé du lieu et quelques chrétiens s'opposent à cette implantation. Un prêtre de la Mission de France, quarante ans plus tard, analyse ainsi cette orientation : « L'objectif du diocèse était bien de faire de Chasseneuil la "tête de pont" d'une action pastorale coordonnée en direction surtout des familles ouvrières sur l'axe Ruelle – Chabonais. Cet objectif n'a pas été atteint : un clergé peu préparé, parfois même hostile aux changements nécessaires. » [Témoignage écrit d'un prêtre de la Mission de France, septembre 2002].

4. Témoignage écrit d'un prêtre de la Mission de France, septembre 2002.

5. Deux contrats concernant la fondation d'une communauté de prêtres de la Mission de France dans le diocèse d'Angoulême, 2 avril 1956. CAMT [Centre des Archives du monde du travail].

termes du contrat, l'équipe « *cherchera par son style de vie (pauvreté, simplicité, travail de l'un ou de l'autre de ses membres, logement en quartier pauvre) la plus grande proximité avec cette majorité de la population qui est confiée à la paroisse.* » La volonté de travailler en commun avec le clergé et l'Action catholique et de se préoccuper du monde ouvrier s'inscrit dans une ligne nationale¹. En mai 1956, l'Assemblée des cardinaux et archevêques demande la coordination des initiatives apostoliques, qui touchent à la mission ouvrière. En outre, l'Assemblée générale des prêtres de la Mission de France, en octobre 1956, permet de tracer des perspectives communes, en vue de mener leur tâche en collaboration avec le clergé diocésain.



En 1950, le chanoine Boulard constate que l'effectif des prêtres, vers 1950, est le plus faible depuis 150 ans. Il en montre quelques conséquences, dont « *l'alourdissement de la tâche apostolique* ² », expliqué aussi par une activité missionnaire plus dense et la multiplication des rencontres qui en découlent. Il évoque de plus « *l'émiettement en une multitude de paroisses squelettiques, d'une population rurale* », ce qui rend la charge sacerdotale très lourde. Enfin, il mentionne « *une pauvreté qui serait allègement pour l'œuvre apostolique, si elle n'en était venue à affecter jusqu'à l'équipement matériel et intellectuel indispensable à une action efficace.* »

Le nombre de prêtres diminuant mais aussi un nouveau regard porté par l'Église sur la société conduisent à la volonté d'une évolution pastorale. Les deux évêques, Mgr Mégnin et Mgr Kérautret, dans des styles et des contextes différents poursuivent un même but missionnaire. Ils sont conscients que pour rejoindre les hommes, il faut aller vers eux et non attendre que ce soient eux qui effectuent le premier pas. Ils partagent ainsi les perspectives de l'Action catholique et celles de la Mission de France.

La pauvreté numérique tant des prêtres que des fidèles ne doit pas conduire au repliement et à vivre sur ses acquis. Les divers éléments démographiques montrent nettement la nécessité d'une nouvelle organisation pastorale. Les conclusions de l'enquête de sociologie religieuse publiées en 1966 manifestent un désir de changement :

*« la structure traditionnelle des paroisses pèse lourd [...]. D'où l'émiettement des efforts pastoraux et le caractère squelettique de nos messes dominicales si peu représentatives des communautés humaines. On sent à la fois la nécessité de rompre avec certaines formes surannées du ministère pastoral, et celle de ne pas aller trop vite par rapport à nos chrétiens, dont l'évolution est assez lente »*³.

1. SIX, Jean-François. *Cheminements de la Mission de France. 1941-1966*. Paris : Seuil, 1967, p.107-109.

2. 42 486 prêtres ; un prêtre pour 953 habitants. BOULARD, F. *Essor ou déclin du clergé français ?* Paris : Cerf, coll. « Rencontres » 34, 1950, p.88.

3. *Charente 1966. Terre de chrétienté ? Terre de mission ?* 1966, Angoulême, p. 93.

Les communautés religieuses, tant masculines que féminines, sont aussi conduites à évoluer.

B. La vie religieuse

Les congrégations, « *communautés particulières dans la communion ecclésiale, [...] ont pour vocation de rappeler de façon permanente les origines évangéliques et charismatiques de l'Église*¹ ». Les communautés religieuses sont soumises à un double lien, dans le respect d'une part de leurs constitutions et des directives des supérieurs, d'autre part des orientations pastorales du diocèse dans lequel elles vivent. Ceci est d'autant plus vrai pour les congrégations masculines, quand des religieux ont la charge de paroisses ou de ministères diocésains. Ainsi, le droit canon de 1917, en vigueur jusqu'en 1983, stipule que : « *Le religieux mis à la tête d'une paroisse, soit avec le titre de curé, soit avec le titre de vicaire, reste obligé à l'observation de ses vœux et des constitutions dans la mesure où cela est compatible avec les devoirs de sa charge*². » De même :

« *Même si le religieux curé ou vicaire exerce son ministère là où résident ses supérieurs majeurs, il est complètement soumis à la juridiction, à la visite et à la correction de l'Ordinaire du lieu, comme les curés séculiers, sauf en ce qui concerne l'observance régulière*³. »

La vie religieuse, tant masculine que féminine, se montre active dans le diocèse d'Angoulême, tout en ressentant elle aussi, les effets de la baisse des vocations. Chacun et chacune, à sa mesure, participe à la vie du diocèse. Le diocèse bénéficie de la présence de quelques congrégations masculines, qui apportent leur concours à la charge pastorale. En 1959, sont dénombrés trois Lazaristes, neuf Montfortains, six Capucins, six Assomptionnistes et douze Frères missionnaires de Sainte-Thérèse⁴.

1. RONDET, Michel. *La vie religieuse*. Paris : Desclée de Brouwer, coll. « Petite encyclopédie moderne du christianisme », 1994, p.148.

La vie religieuse repose sur les « conseils évangéliques » que sont la chasteté, soit « *la continence parfaite dans le célibat* », la pauvreté vécue tant en esprit que dans les faits, dans le travail et dans la plupart des cas, dans la mise en commun des biens, et l'obéissance religieuse, c'est-à-dire « *la soumission de la volonté aux supérieurs légitimes qui tiennent la place de Dieu, lorsqu'ils commandent suivant les institutions* ». [In : DORTEL-CLAUDOT, M. « Religieuse (vie) ». In : *Catholicisme. Hier, aujourd'hui, demain. Tome XII*. Paris : Letouzey et Ané, 1985, col. 768-779.

2. Can. 630 § 1

3. Can. 631 § 1

4. Chiffres d'après l'*Ordo* 1960.

Les Lazaristes (ou prêtres de la Mission) prennent en charge la formation des séminaristes du diocèse d'Angoulême à partir de 1704. La période révolutionnaire entraîne la fermeture du Séminaire, qui peut à nouveau ouvrir ses portes en 1817, avec des prêtres du diocèse comme professeurs. Les Lazaristes reviennent en 1856 mais les lois anti-congréganistes les obligent à partir de nouveau. Ils reviennent en 1919 et assurent la formation des futurs prêtres jusqu'à la fermeture du Grand Séminaire, en 1960.

En 1955, ouvre le noviciat d'une nouvelle congrégation : les « Rosaristes », à l'initiative du Père Le Bideau. Celui-ci, Montfortain, arrive à Obezine en 1930. Très vite, il s'occupe des enfants pauvres et des mineurs

1. Les Assomptionnistes : un style différent

Appelés par Mgr Arlet, les Assomptionnistes s'établissent en Charente en 1933. Après la Seconde Guerre mondiale, ils sont chargés de deux paroisses nouvelles : le Sacré-Cœur d'Angoulême et Saint-Joseph de Soyaux. Les comptes rendus des venues régulières du visiteur délégué par le supérieur général, offrent plusieurs éléments intéressants. Outre les conseils d'ordre spirituel, des orientations pastorales s'affichent. Afin de mener une action pastorale aussi bonne que possible, les délégués invitent régulièrement les membres à constituer une vraie communauté, à prendre des temps de prière en commun mais aussi à veiller à leur santé, sans se laisser submerger par leurs activités. La « carte de visite » du 7 février 1947 se révèle très élogieuse. En effet, le délégué a eu l'occasion de rencontrer Mgr Mégnin qui lui a dit qu'il considérerait la paroisse du Sacré-Cœur comme la meilleure de la ville. L'évêque a aussi rendu hommage au zèle du curé et de ses vicaires.

Un thème apparaît de manière récurrente lors des visites canoniques : l'animation des mouvements d'Action catholique. Par exemple, en 1961, la communauté angoumoisine est fortement encouragée à promouvoir :

« les œuvres catholiques qui ont pour but de restaurer les mœurs chrétiennes dans des couches sociales où l'on éprouve le besoin de ne rien croire pour afficher le droit de tout faire, les œuvres par lesquelles le peuple peut être relevé, instruit, moralisé, par lesquelles la démocratie peut être rendue chrétienne¹. »

L'attention à l'égard de l'Action catholique va de pair avec la valorisation de l'apostolat des laïcs. Les prêtres sont aidés par des groupes de laïcs adultes, généreux et militants pour assurer l'animation des œuvres et le service de l'église. Ils prennent ainsi à cœur les intérêts matériels de la paroisse². Des laïcs qui ont côtoyé les Assomptionnistes confirment que les religieux les encouragent à prendre leur place dans l'Église³. Ils les considèrent comme très proches des gens, présents aux réalités humaines. Ils savent faire le lien entre la foi et la vie, notamment par leurs sermons, théologiquement intéressants et enracinés dans le concret.

De même, lors de la visite de février 1947, il est stipulé que l'action pastorale demande à être menée à bon escient, en étudiant les mentalités, les besoins et les urgences

délinquants. L'œuvre se développe et le Père Le Bideau sollicite Mgr Cazaux, évêque de Luçon, qui permet à quatre séminaristes de son diocèse, de commencer leur noviciat à Angoulême. La spiritualité repose essentiellement sur l'Eucharistie et la méditation des mystères du Rosaire. Le projet suscite alors de grandes espérances : quatre ordinations ont lieu en 1957 et 1960. Toutefois, dès les années suivantes, cette fondation s'éteint. En effet, le Père Le Bideau doit faire face à des soucis administratifs concernant les maisons qu'il a ouvertes pour les enfants et à des oppositions à sa spiritualité. Les temps de prière et d'enseignement religieux s'avèrent beaucoup trop lourds pour ces jeunes, qui d'ailleurs se rebellent. Mgr Mégnin doit recourir à des menaces pour parvenir à un allègement du régime religieux. Les novices se plaignent aussi du « raidissement » du fondateur. Le noviciat ferme très vite tandis que les prêtres de l'Œuvre prennent de nouvelles charges dans le diocèse.

1. Visite du 15 au 18 mars 1961. Cartes de visites canoniques, p. 22. **Fonds Assomptionnistes.**

2. *Idem.*

3. Témoignage oral d'un couple, novembre 2002.

des milieux, ce qui s'inscrit dans la mouvance des diverses enquêtes sociologiques menées à cette époque. En outre, la pastorale doit s'inspirer :

« de méthodes exactes d'Action catholique, en un langage qui soit approprié. Cela ne veut pas dire que, de parti pris, il faille mépriser des structures déjà établies parce qu'anciennes ; elles ont eu le mérite d'établir le contact et c'est de leur seuil que l'on peut partir pour une formation plus personnelle et plus approfondie de militants. C'est affaire de réalisme, de jugement et de discrétion¹. »

S'affirme ainsi le souci de renouveler la pastorale et se dessine l'impression que les Assomptionnistes voudraient évoluer plus vite que le clergé diocésain. Les religieux se préoccupent aussi des enfants, en particulier par le biais du catéchisme. Cette attention traduit aussi une préoccupation par rapport aux vocations : *« parmi les enfants de votre paroisse vous avez en mains tous les éléments de leur recherche et de leur culture, je veux dire le catéchisme, la communion, l'exemple de votre vie sacerdotale². »* Il convient aussi de ne pas oublier les jeunes et de constituer des mouvements à leur intention. Par exemple, les jeunes de la JOC et de la JOCF organisent une adoration eucharistique, à laquelle participe une *« belle assistance d'une bonne trentaine de jeunes gens et de jeunes filles³. »*

Au début des années 1960, de nouvelles méthodes pastorales s'imposent : les questions sociales et la pastorale d'ensemble deviennent des préoccupations majeures. Il est donc prévu que les Assomptionnistes reçoivent des prêtres spécialistes de ces questions, *« qui, à travers [leurs] trois paroisses et celles que l'évêché voudra encore [leur] confier, viendront animer toutes les œuvres et tous les mouvements dont l'emprise doit dépasser le fonctionnement paroissial traditionnel⁴. »*

À travers toutes ces orientations, s'exprime le souci d'élaborer la pastorale en lien avec le clergé diocésain. En 1947, la visite canonique constitue aussi l'occasion de leur rappeler leur devoir de participer aux journées d'études, aux réunions d'aumôniers car les rencontres entre prêtres partageant les mêmes expériences s'avèrent toujours fructueuses et il est *« indispensable⁵ »* qu'ils y soient vus... Ainsi, régulièrement, la communauté assomptionniste rencontre les autres prêtres de la ville, diocésains ou appartenant à la Mission de France.

Les Assomptionnistes paraissent ainsi très ouverts quant aux nouvelles méthodes d'apostolat : ils adoptent très rapidement la sociologie religieuse et la pastorale

1. Visite des 28 et 29 janvier 1963. Cartes de visites canoniques, p. 29. **Fonds Assomptionnistes.**

2. Visite du 23 janvier 1959. Cartes de visites canoniques, p.20. **Fonds Assomptionnistes.**

3. *Éphémérides*. Paroisse du Sacré-Cœur d'Angoulême, 29 mars 1956, p. 31. **Fonds Assomptionnistes.**
Les *Éphémérides* d'octobre-novembre 1959 mentionnent une rencontre des vicaires urbains d'Angoulême, autour du chanoine Guérin, fondateur de la JOC française. Quelques jours plus tard, celui-ci dîne chez les religieux.

4. Visite du 15 au 18 mars 1961. Cartes de visites canoniques, p. 23. **Fonds Assomptionnistes.**

5. Visite du 14 décembre 1947. Cartes de visites canoniques, p. 6. **Fonds Assomptionnistes.**

d'ensemble. De même, leur pastorale s'appuie très rapidement sur l'Action catholique, qui suppose un apostolat laïc adulte sur le terrain paroissial.

2. La fondation des Frères missionnaires de Sainte-Thérèse

Diverses congrégations missionnaires existent dans le diocèse. Responsables du sanctuaire marial Notre-Dame d'Obezine, à Angoulême, les Montfortains, qui ont avant tout pour tâche de prêcher des missions paroissiales, parcourent le diocèse et dépassent même ses limites¹. De même, les Capucins prêchent en divers lieux du diocèse lors des missions paroissiales². Ils contribuent à façonner la paroisse Saint-Antoine à Cognac, dans laquelle ils vivent, en œuvrant à la reconstruction des HLM³ et des maisons individuelles. Ils ont une certaine aura dans le milieu en marge de l'Église, doués pour un accueil sans jugement⁴.

En outre, les Frères missionnaires de Sainte-Thérèse voient le jour grâce au Père Gabriel Martin⁵. En juillet 1947, une équipe de prêtres s'établit dans l'abbaye de Bassac. Dans l'esprit de Mgr Mégnin et du Père missionnaire, Bassac pourrait constituer un lieu d'accueil pour les mouvements d'Action catholique et aussi un centre de dévotion thérésienne⁶. C'est ainsi que le 7 février 1948 est signé à Rome le rescrit autorisant l'évêque d'Angoulême à procéder à l'érection canonique de la fraternité des Frères missionnaires de Sainte-Thérèse.

Les constitutions de la congrégation précisent les perspectives de ces missionnaires installés en Charente. Fidèles à l'esprit de sainte Thérèse, « *ils seront parmi les prêtres qui travaillent à rechristianiser la France*⁷ ». Ainsi :

1. Les Montfortains arrivent dans le diocèse en 1852, à la demande de Mgr Cousseau. Ils entreprennent la reconstruction de la chapelle Notre-Dame d'Obezine. Situés quelque peu hors de la pastorale diocésaine, au début, ils ne prennent pas en charge une paroisse particulière et se contentent d'assurer les offices à Obezine. Ce n'est qu'à partir des années 1970 que certains assurent un ministère paroissial.

2. En 1889, ces religieux prêchent une mission à Cognac et finalement, s'installent dans le quartier populaire Saint-Antoine. Ils répondent ainsi aux règles de leur ordre. En effet, ils observent la règle de saint François d'Assise, par une vie en fraternité de formes et d'activités très libres et fort variables. « *L'action des Frères est commandée par une volonté d'évangélisation simple et directe, par la parole ou dans le partage de la vie des personnes de milieux défavorisés.* » [Annuaire catholique de France. 1995-1996, p. 423.]

3. HLM : Habitation à loyer modéré.

4. Témoignages oraux de deux laïques, ACI, avril 2000.

5. « 50 ans de présence thérésienne ». CF, 13 février 1998, p. G-H.

Le Père Martin, vendéen, ordonné en 1896, est nommé missionnaire diocésain pour assurer les missions paroissiales dans son diocèse. Animé par la spiritualité de sainte Thérèse de l'Enfant Jésus, il consacre ses forces et ses activités à l'évangélisation de la Plaine vendéenne et il fonde les Missionnaires de la Plaine. Il souhaite étendre leur apostolat aux diocèses moins chrétiens et Mgr Cazaux, évêque de Luçon, favorise la création d'une nouvelle communauté, mettant à sa disposition quatre prêtres et les scolastiques [jeunes religieux effectuant leurs études] qui choisiraient de le suivre.

6. En 1948, a lieu le premier pèlerinage diocésain à sainte Thérèse de l'Enfant Jésus, à Bassac. Le fondateur en assure les prédications.

7. Constitutions de la Congrégation de Ste Thérèse de l'Enfant-Jésus. Ch. I, art. 4. **ADc Missionnaires de Ste Thérèse.**

« Leur rôle sera d'aller dans les milieux les plus déchristianisés de la France et surtout dans les diocèses où se fait sentir douloureusement la pénurie de prêtres, là, par conséquent, où les âmes sont en plus grand danger de se perdre, où Jésus est plus abandonné dans ses tabernacles et où les prêtres, surchargés de travail, sont le plus tentés de se décourager et de perdre leur idéal ¹. »

Les premières ordinations ont lieu rapidement. Le 27 mars 1949, le Père Alcide Meunier est ordonné prêtre à Bassac². En 1950, trois prêtres de la communauté assurent des fonctions pastorales dans une dizaine de paroisses et annexes. Leur champ d'action pastoral s'élargit. Ils assurent les activités paroissiales, en formant deux équipes sacerdotales, situées à Bassac et à Mérignac. L'un des Frères est salarié chez des agriculteurs, afin de donner une autre image de la religion et en particulier des prêtres : ceci représente une nouveauté dans le diocèse.

Tout comme les Assomptionnistes, les Frères missionnaires de Sainte-Thérèse s'impliquent dans l'Action catholique. Les constitutions soulignent son caractère primordial :

« Étant donné l'importance de l'Action catholique et sa nécessité comme moyen de pénétration dans les milieux déchristianisés, les M.S.T.³ ne se contenteront pas de s'en occuper très activement dans leurs paroisses, ils accepteront aussi volontiers, le cas échéant, les fonctions plus importantes qu'il plairait à l'autorité ecclésiastique de leur proposer dans la direction de ces divers mouvements⁴. »

Le chapitre de 1956 insiste sur l'ouverture à des méthodes pastorales et missionnaires « actuelles⁵ ». Un bilan effectué en 1958 souligne la nécessité d'une mission concertée et menée conjointement avec les laïcs. Il faut alors favoriser des :

« moyens propres à l'évangélisation d'un milieu non chrétien, qui demandent de notre part une audace et un sens pastoral adapté à ce milieu. Ce travail ne peut être réalisé que par des équipes sacerdotales et avec l'aide du laïcat. Nos recherches à peine ébauchées appellent la collaboration de tous, Pères et Frères et demandent à être poursuivies, suivant les directions données par la hiérarchie⁶. »

Ainsi, les Frères missionnaires de Sainte-Thérèse poursuivent la perspective d'apporter un souffle chrétien dans des terres détachées de la religion. Entre autres, ils se soucient d'impliquer les laïcs dans l'apostolat et de développer une pastorale d'ensemble.

1. *Ibid.* Ch. I, art. 5. **ADc Missionnaires de Ste Thérèse.**

2. En 1954, la communauté compte vingt-six Pères et Frères : quatorze profès perpétuels, dix profès temporaires et deux novices.

3. MST : Missionnaires de Sainte Thérèse.

4. Constitutions de la Congrégation de Ste Thérèse de l'Enfant-Jésus. Ch. XXIII, art.111. **ADc Missionnaires de Ste Thérèse.**

5. Ordonnance du chapitre d'affaires du 2 février 1956. **ADc Missionnaires de Ste Thérèse.**

Dans ce but, il est conseillé de lire les documents pontificaux et épiscopaux sur cette question ainsi que les revues et les ouvrages spécialisés et de participer aux sessions nationales et régionales, d'échanger avec des prêtres ou des laïcs compétents.

6. Le 10^e anniversaire de notre fondation, p.6. **ADc Missionnaires de Ste-Thérèse.**

Les religieuses tiennent aussi un rôle important dans le diocèse, en particulier par leur présence dans l'enseignement et dans le monde de la santé.

3. Les religieuses apostoliques

À la veille de la Séparation des Églises et de l'État, le diocèse compte 787 religieuses, dont une vingtaine de contemplatives, toutes au Carmel de Cognac. Les autres congrégations, hospitalières et enseignantes, se trouvent réparties pour moitié le long de la Charente, d'Angoulême à Cognac, l'autre moitié dispersée dans le diocèse, en petites maisons de deux à sept religieuses. Les enseignantes prédominent largement. Deux maisons-mères de congrégations diocésaines sont implantées à Angoulême et à Puypéroux ; celles-ci existent encore en 1963¹.

Soixante ans plus tard, des évolutions apparaissent. Les moniales voient leur effectif quadrupler grâce à l'arrivée des Bénédictines de Saint-Jean-d'Angély, qui s'installent dans le Sud de la Charente. Le nombre global des hospitalières baisse légèrement : 221 au lieu de 233 tandis que les maisons deviennent plus nombreuses, passant de vingt-quatre à trente-trois. Ainsi, moins de religieuses doivent faire face à un travail accru par la multiplication des malades. La surcharge apparaît manifeste malgré l'augmentation du personnel laïc et la laïcisation de certains services. Les écoles congréganistes, trois fois moins nombreuses qu'en 1900, gardent en moyenne, six religieuses par maison². Dans la plupart des maisons religieuses, hospitalières ou enseignantes, une ou deux religieuses consacrent leur temps, en totalité ou en partie, aux œuvres de la paroisse³.

1. La congrégation des **Filles de Sainte-Marthe** est née en 1642, sous l'impulsion d'Antoinette et de Jeanne Juilhard, à Périgueux. Leur cousine, Hélie Guillebauld crée la même congrégation à Angoulême, qui voit le jour officiellement en 1662. Au départ, les communautés ont une vocation essentiellement hospitalière mais elles tiennent aussi par la suite des établissements d'enseignement.

Les premières **Religieuses de Notre-Dame-des-Anges** s'installent à Aignes-et-Puypéroux, en septembre 1837, à l'initiative de Jean-Hippolyte Michon, prêtre du diocèse. En novembre 1875, un décret reconnaît la communauté comme congrégation à supérieure générale, hospitalière et enseignante, propre au diocèse d'Angoulême. Ses constitutions, complétées par Mgr Sebaux en 1881, l'établissent comme placée sous l'autorité de l'évêque et gouvernée par une supérieure générale. L'enseignement constitue leur principale activité à l'origine.

2. En 1964, 160 enseignantes au lieu de 498, en 1900 : - 67 %, et 27 écoles au lieu de 87 : - 69 %.

3. En 1964. **Enseignantes** : vingt-quatre écoles primaires, neuf cours complémentaires et C.E.G., quatre cours secondaires, cinq écoles ménagères et centres ruraux, deux cours techniques, dix-neuf foyers d'écolières et pensionnats. **Hospitalières** : vingt-quatre centres de visites à domicile et dispensaires, seize hospices, hôpitaux et cliniques, neuf maisons de retraite, cinq foyers sociaux et une école d'infirmières, cinq services sociaux. **Paroissiales** : catéchistes dans trente paroisses, animation de douze groupes d'Ames vaillantes, direction de huit colonies de vacances, cinq foyers de travailleuses, vingt-huit communautés sont chargées du service du culte et du soin de l'église, quatre sont au service de l'évêché et des séminaires. [*Charente 1966. Terre de chrétienté ? Terre de mission ?* 1966, Angoulême, p. 75.]

Leur activité atteint en majorité les enfants (35 %) et les malades (32 %) mais aussi les adultes bien portants (19 %) et les jeunes non scolarisés (13 %). Elles exercent leurs services surtout dans le milieu agricole (39 %) et dans le monde ouvrier (20 %) mais aussi auprès des cadres moyens et supérieurs (15 %). Elles approchent aussi d'autres milieux tels les retraités, les employés, les commerçants, les artisans et les gens de maison.

Annexe C 12 : Activités des religieuses enseignantes au cours des années 1960 ; Annexe C 13 : Activités des religieuses hospitalières au cours des années 1960 ; Annexe C 14 : Activités paroissiales des

Ainsi, en 1964, 498 religieuses issues de vingt-deux congrégations, sont réparties dans soixante-quatre communautés. 325 d'entre elles résident dans une zone entre Angoulême et Cognac, ceci reproduisant la même concentration géographique qu'en 1900¹. Dans le nord et l'est du département se trouvent quatre-vingt-treize religieuses tandis que trente-sept religieuses seulement résident dans le sud, sans compter les Bénédictines. Parmi les 418 religieuses actives de Charente, plus de la moitié appartiennent aux deux congrégations diocésaines, les Filles de Sainte-Marthe et les religieuses de Notre-Dame des Anges.

Les origines géographiques et socioprofessionnelles des religieuses révèlent d'autres aspects². En 1964, 126 religieuses sont originaires d'Angoulême, soixante-deux de Cognac, trente-deux de Confolens et Lesterps, vingt-six de Ruffec et vingt-et-une de La Rochefoucauld.

La population charentaise est constituée de 36 % d'agriculteurs tandis que quarante pour cent des religieuses appartiennent à ce milieu. En revanche, malgré un taux de 30 % d'ouvriers, huit pour cent seulement viennent de familles ouvrières. Le quart des vocations se situent parmi les cadres moyens et supérieurs. Près des trois quarts des religieuses ont exercé un métier avant d'entrer dans une congrégation³, ce qui ne doit toutefois pas cacher la proportion importante de celles qui n'ont pas eu de profession. La qualification professionnelle et le niveau culturel des religieuses posent de plus en plus de questions. En effet, elles doivent être aptes à évoluer dans les secteurs de l'enseignement et de la santé mais il leur est aussi demandé de vivre plus proches des travailleurs adultes, en leur apportant le témoignage de leur vie consacrée.

Sur 300 religieuses ayant répondu à une enquête au début des années 1960, 103 ont terminé leur scolarité en écoles primaires laïques tandis que soixante-cinq se sont arrêtées au niveau primaire, dans l'enseignement libre. Vu le petit chiffre d'écoles primaires libres dans le diocèse, ce chiffre s'avère relativement élevé. Parmi celles qui ont poursuivi leurs études, trente sont anciennes élèves de l'école publique⁴ et 102 sortent d'écoles chrétiennes.

religieuses au cours des années 1960. Annexe T 19 : Répartition des religieuses selon leurs activités paroissiales. Début des années 1960.

1. À Cognac et à Angoulême résident respectivement 70 et 137 religieuses.

2. Depuis 1880, sont comptabilisées 754 entrées en religion issues du diocèse. Quasiment la moitié des paroisses n'ont pas donné de vocation religieuse féminine.

3. Quatre-vingt pour cent d'entre elles travaillent comme cadres moyens et supérieurs tandis que quinze pour cent exercent une profession agricole. Si peu de jeunes filles sont issues du milieu ouvrier, encore moins ont une expérience directe et personnelle de la vie ouvrière (3 %).

4. La plupart des trente vocations issues de l'enseignement public ont été mises en contact avec la vie religieuse, soit par des foyers dirigés par des congrégations, soit par l'appartenance à un mouvement. Sur 116 religieuses, âgées de vingt à quarante-cinq ans, trente-cinq pour cent ont participé à un groupe de jeunes. Le relevé des principaux mouvements auxquels elles ont appartenu indique : 10 % de Guides de France (en considérant l'ensemble des mouvements auxquels elles appartiennent, en réalité, un tiers d'entre elles sont d'anciennes Guides de France), dont les deux tiers à Cognac, 9 % de Jacistes réparties dans tout le diocèse, 5 % de Jécistes et 2,5 % de Jocistes. S'ajoutent quelques Jicistes, certaines affiliées uniquement aux Unions mariales, mais aussi des anciennes de patronages ou des catéchistes de paroisse.

Ce bilan démographique appelle quelques réflexions. La chute rapide et brutale des professions religieuses témoigne d'un climat de crise¹. Un graphique montre l'évolution des vocations féminines du diocèse, illustré par le nombre de professions religieuses, de 1900 à 1960². Les vocations contemplatives, quoiqu'assez faibles, se maintiennent. La courbe des professions au sein de congrégations apostoliques non diocésaines augmente jusqu'en 1955, pour ensuite nettement diminuer. Quant aux congrégations diocésaines, ayant des liens plus directs avec le diocèse, l'évolution est irrégulière jusqu'en 1935, et par la suite, le nombre d'engagements ne cesse de diminuer.

La baisse du nombre des religieuses s'accompagne de l'augmentation de l'âge moyen. Ce vieillissement conduit à une nécessaire restriction des activités. Les congrégations doivent fermer des maisons et laisser les laïcs ou des religieuses venues de l'extérieur assurer la continuité. Cette situation expose au danger de repliement et peut rendre la situation difficile pour les jeunes religieuses qui ne sentent plus une relève derrière elles.

4. La vie monastique

À partir de 1901, suite aux lois anti-congréganistes, le diocèse d'Angoulême ne bénéficie plus de la présence de communautés contemplatives, les Carmélites ayant dû quitter Angoulême. Dès avant la Seconde Guerre mondiale, Marie-Louise Monnet³, présente plusieurs fois dans l'histoire du diocèse d'Angoulême, entretient des liens avec le Carmel de Bordeaux-Talence. Elle souhaiterait l'implantation d'un carmel en Charente, afin de soutenir l'Action catholique des milieux indépendants (ACI) qui vient de naître. Mgr Mégnin se laisse convaincre. Le 3 avril 1947, Mgr Feltin, archevêque de Bordeaux, désigne les sœurs fondatrices du Carmel de Cognac. Le 29 avril suivant, huit religieuses s'installent en Charente. Cette même année, la châsse de sainte Thérèse de Lisieux parcourt le diocèse, afin de marquer le centième anniversaire de la mort de la sainte. Le 3 mai, Mgr Mégnin préside l'érection canonique du nouveau monastère, sous le nom de « Carmel de l'Annonciation et de sainte Thérèse de l'Enfant-Jésus » et il établit la clôture. Un an plus tard, le 23 mai 1948, la première pierre du Carmel est posée. À cette époque-là, résident sept carmélites venues du diocèse de Bordeaux, deux postulantes, dont l'une originaire de Cognac, et une sœur tourière⁴. Le 8 mars 1951, Mgr Mégnin inaugure le monastère achevé. La vie menée y est austère, exigeant notamment une coupure nette avec sa famille. La relation d'une prise de voile au carmel en 1963 illustre l'état d'esprit régnant avant les changements conciliaires : « *Elles sont dans l'effort d'une vie pure, priante,*

1. Charente 1966. *Terre de chrétienté ? Terre de mission ?* 1966, Angoulême, p.82.

2. **Annexe G 15 : Professions religieuses de 1900 à 1960. Vocations féminines issues du diocèse d'Angoulême.**

3. Née à Cognac, sœur de Jean Monnet, Marie-Louise Monnet est à l'initiative de la JICF (Jeunesse Indépendante Catholique Féminine) puis de l'ACI (Action Catholique des Milieux indépendants).

4. Sœur tourière : religieuse chargée du service extérieur.

*joyeuse du détachement et du don total, la “fine fleur” de l’Église de la terre, au contact avec l’Église du ciel*¹. »

Mgr Mégnin qui se désole de la pauvreté numérique de la vie contemplative dans son diocèse, au début de son épiscopat, a aussi la joie d’accueillir des Bénédictines, dont l’histoire remonte au XIX^e siècle. En effet, une religieuse maîtresse des novices à l’abbaye de Saint-Maixent, Mère Gertrude Coullaud, se réfugie à Saint-Jean-d’Angély pendant la Révolution française. En 1816, elle réunit autour d’elle quelques religieuses dans son cas et fait l’achat d’un logis afin de reprendre la vie conventuelle. La fondation devient effective en 1827. Pendant un siècle et demi, la communauté vit son histoire en terre de Saintonge. La ville prend son essor avec l’émergence de constructions autour du monastère, rendant une vie de silence de plus en plus difficile. Sous la responsabilité de la Révérende Mère Marie-Bernard Lépine, cinquante-huit bénédictines s’installent alors dans la campagne charentaise, à proximité de Montmoreau, au sud du département. Elles acquièrent un château à l’abandon, qui est remis en état et soigneusement entretenu. La clôture officielle est établie le 28 mai 1960. La dédicace de l’église a lieu le 2 septembre 1963, en présence des deux évêques et de nombreux prêtres du diocèse². De plus, une cinquantaine de religieuses d’autres communautés sont présentes. La présence du maire d’Angoulême est aussi mentionnée.

Dès le début, s’affirme une orientation différente de celle des Carmélites. Au-delà d’une règle de vie différente, se manifeste davantage une forme d’ouverture vers le diocèse, qui ne fera que se confirmer.



Les congrégations masculines présentes dans le diocèse semblent faire preuve de dynamisme, en étant animées par un réel esprit missionnaire³. Sur des terrains d’action différents, s’expriment des intuitions identiques, avec des accents plus ou moins prononcés : l’appui et la participation à l’Action catholique, la volonté d’accorder une plus large place aux laïcs dans la mission de l’Église, et le souci de la pastorale d’ensemble. Loin de vouloir s’enfermer dans la sphère de leurs communautés, ils cherchent à mener une pastorale concertée avec les autres prêtres. Il est vrai aussi qu’ils sont déjà habitués à un travail d’équipe et à une vie communautaire. Ainsi, les communautés de religieux présentes dans le diocèse semblent insuffler un nouvel esprit là où elles sont implantées.

1. « Prise de voile au carmel » [de deux jeunes femmes, l’une de Massignac, l’autre de Thouars] *L’Éclair*, février 1963.

2. Annales tome XIII. 2 septembre 1963. **Abbaye de Maumont**.

3. La plupart des congrégations présentes poursuivent une perspective missionnaire, avec pour but de ranimer l’esprit chrétien. Certaines se situent clairement en « terre de mission ». Leur règle religieuse influence ainsi indéniablement leur façon de pratiquer leur pastorale.

Peut-être que le fait que ces prêtres ne soient pas marqués par la mentalité ou l'histoire charentaises y contribuent ? En tout cas, ils ne craignent pas l'innovation. Cela signifie-t-il que les prêtres séculiers manquent d'esprit missionnaire, qu'ils sont « installés » voire découragés ? La question ne se pose pas en ces termes. Il s'agit plutôt, du moins dans un premier temps, d'une mentalité qui définit des méthodes d'apostolat différentes.

Tout comme les prêtres, les religieuses lancent un cri d'alarme quant au taux de vocation et au vieillissement au sein de leurs communautés. Au début des années 1960, la recherche des causes de cette crise permet de prendre conscience d'une indifférence, sinon d'une réticence de la part d'une importante partie des prêtres et des fidèles, vis-à-vis de la vie consacrée dans ses formes concrètes. De même, les congrégations ne réussissent peut-être pas à s'adapter aux aspirations légitimes des jeunes. S'amorce alors une réflexion sur de nouveaux modes d'insertion, notamment en constituant des communautés en milieu ouvrier et dans le monde rural¹.

C. Qui sont les catholiques charentais ?

Le faible taux de vocations sacerdotales et religieuses coïncide généralement avec une pratique religieuse peu élevée. Le diocèse d'Angoulême illustre cette corrélation.

Gabriel Le Bras, élaborant l'état religieux des différents diocèses français, recueille les éléments suivants du secrétariat de Mgr Méglin, au milieu des années 1930. Il note : « *Du côté périgourdin, grande indifférence ; des survivances dans le Confolentais, une meilleure conservation dans l'arrondissement de Ruffec, beaucoup de vitalité à Barbezieux et Cognac*². » Cinq pour cent des hommes et quinze pour cent des femmes pascalisent³ mais « *un conformisme saisonnier quasi-universel* » est mentionné pour indiquer que dans l'ensemble, les gens sont baptisés, se marient à l'église et demandent des obsèques religieuses⁴. Quelques années plus tard, le chanoine Boulard situe le diocèse d'Angoulême en zone B, c'est-à-dire une région où les paroisses sont teintées d'indifférence à tradition chrétienne. En outre, il considère la région de Cognac comme terre protestante. Selon la classification sociologique, les régions dites chrétiennes (zone A) comptent au moins 40 % d'adultes fidèles au devoir pascal et habitués plus ou moins réguliers de la messe du dimanche. En revanche, dans les terres de mission (zone C), au moins vingt pour cent des enfants ne sont pas baptisés ou ne sont pas catéchisés. Cette enquête de sociologie

1. *Infra* « Des communautés religieuses en milieu populaire et dans le monde ouvrier », p.311-321.

2. LE BRAS, Gabriel. « Notes de statistique et d'histoire religieuses ». *Revue d'histoire de l'Église de France*, 1938, tome 24, n°104, p.311.

3. « Pascaliser » : communier lors de la fête de Pâques.

4. Cependant, le pourcentage des non-baptisés et des obsèques civiles dans la banlieue d'Angoulême, Ruelle, Magnac, Saint-Michel, où se situe principalement l'activité industrielle, s'élève à 20 %.

religieuse menée au début des années 1960 permet d'approcher la pratique religieuse d'une façon plus juste et de découvrir les laïcs vivant en Charente, avant d'aborder les conséquences pastorales proprement dites.

1. Les enseignements de la sociologie religieuse

Avant même l'appel du diocèse au chanoine Boulard, dès 1947, les Assomptionnistes présents dans la paroisse du Sacré-Cœur d'Angoulême utilisent des méthodes d'apostolat inspirées de la sociologie religieuse. Le délégué venu les visiter les exhorte en effet à connaître la paroisse d'une façon aussi détaillée que possible, notamment par des enquêtes et des statistiques. Il ajoute que visiter la paroisse dans ce but représente un vrai travail pastoral. Par une meilleure connaissance, il est sans doute possible de susciter de nouveaux mouvements d'Action catholique : « *À force de semer, de stimuler, de faire agir l'un et l'autre, le travail de conquête se fait*¹. »

Le diocèse a recours au chanoine Boulard, qui effectue ses enquêtes avant tout dans la perspective de rechercher les lignes directrices d'une nouvelle pastorale diocésaine. Mgr Kérautret précise que le but consiste à parvenir à « *un apostolat plus missionnaire*² ». Il ajoute que par ces travaux, le diocèse veut « *voir apparaître en lignes simples [la] vie religieuse dans sa situation présente et dans son mouvement, afin d'en tirer les conclusions opportunes.* »

Un long travail se déroule pendant plus d'un an. Les premières journées pastorales, dirigées par le chanoine Boulard, ont lieu en avril 1963 à Angoulême³. Une journée concerne les responsables laïcs des mouvements tandis qu'une autre session s'adresse aux prêtres. Les religieuses participent à l'une ou l'autre rencontre selon leurs possibilités. Les titres des trois interventions montrent la préoccupation apostolique qui doit soutenir la sociologie religieuse : « *Pourquoi l'action apostolique doit-elle prendre aujourd'hui des dimensions nouvelles* » ; « *En quoi l'enquête sociologique peut-elle éclairer l'action apostolique* » et « *La zone humaine comme unité au service de l'apostolat* ». Ces premières journées apportent une dimension concrète au travail à effectuer⁴. Il s'agit de constituer des équipes prêtres – laïcs. En outre, il faut contacter tous ceux qui ont une connaissance du département, depuis son évolution historique jusqu'aux projets actuels de transformation et faire des observations sur les statistiques. En étudiant les problèmes religieux, tous les aspects humains surgissent. Six zones de travail sont délimitées : le Grand Angoulême, la ceinture verte d'Angoulême, Cognac, Angoulême – Sud, Ruffec, Angoulême – Nord et le

1. Visite du 14 décembre 1947. Cartes de visites canoniques, p. 6. **Fonds Assomptionnistes.**

2. Charente 1966. *Terre de chrétienté ? Terre de mission ?* 1966, Angoulême, p.I-II.

3. « Journées pastorales dirigées par M. le chanoine Boulard ». SRA, 24 mars 1963, p.111-112.

4. « Les journées du chanoine Boulard ». SRA, 26 mai 1963, p.186-187 et 2 juin 1963, p.196.

Confolentais. Une enquête principale se penche sur la pratique religieuse, dans chaque paroisse, par âge et catégorie socioprofessionnelle¹. S'ajoutent d'autres enquêtes sur les chrétiens actifs, les migrations ouvrières et scolaires, l'immigration agricole, les jeunes, l'enseignement libre, l'enseignement religieux et les religieuses.

Mgr Mégnin espère que ce travail favorise l'entraide sacerdotale car les prêtres sont conduits à se rencontrer pour transcrire et comparer les résultats, tout en collaborant avec les laïcs². Les doyens et les délégués effectuent un premier bilan, en février 1964³. En décembre 1964, quatre-vingt-six pour cent des paroisses charentaises ont répondu au questionnaire sur la pratique religieuse, ce qui permet de fonder les futures lignes pastorales sur des données relativement fiables. La dernière phase des travaux, en janvier 1965, consiste en des rencontres par secteurs ou doyennés afin de tirer les conséquences des résultats. Les Charentais se sont beaucoup aidés de l'expérience vécue à Moulins, diocèse dont est originaire Mgr Mégnin, pour conduire leur propre enquête. En effet, les délégués de l'équipe centrale d'Angoulême, les abbés Sochal, Toulisse et Labbé sont allés assister à la session sacerdotale où étaient présentés les résultats généraux des enquêtes du diocèse de Moulins, en présence du chanoine Boulard⁴.

2. La pratique religieuse au début des années 1960

L'étude distingue la partie rurale et la partie urbaine. Au recensement de 1962, 194 927 personnes habitent en milieu rural ; l'enquête porte sur 162 380 habitants, soit plus de 80 % d'entre eux, parmi lesquels sont dénombrés 157 591 catholiques⁵. La partie urbaine concerne le Grand Angoulême et Cognac. Le diagnostic religieux dans ces deux zones s'avère difficile à cause du va-et-vient incessant des résidents, d'autant plus que la population non originaire de la Charente participe activement à la vitalité religieuse des deux villes. Les statistiques concernent 61 700 habitants du Grand Angoulême et 19 542 habitants de Cognac⁶. En somme, l'enquête aborde la pratique religieuse des trois quarts de la population.

Une faible pratique générale règne en terre rurale : la note dominante oscille autour de 10 % de messalisants⁷. Les taux les plus élevés sont observés à Villefagnan, Barbezieux, Aigre, Confolens et Lesterps. En revanche, Angoulême Nord et la partie rurale de La

1. « Questionnaires adressés aux responsables d'Action catholique et aux religieuses. » SRA, 2 juin 1963, p.194-196.

2. MÉGNIN, (Mgr). « Pour annoncer le lancement des enquêtes Boulard. 14 novembre 1963. » SRA, 17 novembre 1963, p.388-389.

3. « Enquête de sociologie religieuse. » SRA, 1^{er} mars 1964, p.80-83.

4. « Nos enquêtes de sociologie pastorale. » SRA, 10 mai 1964, p.171-174.

5. Soit 97 % de la population rurale. Parmi les catholiques, on compte 72 771 hommes et 84 820 femmes.

6. Seules les paroisses de Saint-Léger, résidentielle, et Saint-Antoine, populaire, ont été sondées.

7. « Messalisant » : qui participe à la messe chaque dimanche.

Rochefoucauld affichent une assistance dominicale nettement au-dessous de 5 %¹. En moyenne, dans la tranche d'âge supérieure à vingt ans, trois fois plus de femmes que d'hommes fréquentent les églises². En outre, le taux de non catéchisés ne dépasse 15 % dans aucun canton et dans une large majorité, le seuil de 10 % n'est pas franchi.

Les quinze – dix-neuf ans sont les plus pratiquants dans la partie rurale du diocèse. Ceci s'observe pour les deux sexes et concerne tant les communions pascales que la messe du dimanche³. Cela s'expliquerait par la prolongation de la scolarité. Une certaine satisfaction en découle : il faut peut-être y voir « *l'indice d'une élite chrétienne très méritante, souvent aussi très vivante, parfois même dans un vrai désert spirituel* »⁴. » L'analyse du Grand Angoulême ne repose que sur les chiffres de la messe du dimanche et montre une légère baisse de la pratique pour les vingt-six – quarante-quatre ans et une remontée chez les jeunes, dont le taux de pratique apparaît proportionnellement semblable à celui du milieu rural⁵. Dans la zone urbaine de Cognac, les messalisants âgés de plus de vingt ans sont deux fois plus nombreux que dans le milieu rural⁶. Le taux de communions mensuelles par rapport au nombre de messalisants dans l'ensemble du Cognaçais mérite d'être souligné : 40 % pour les hommes et 55 % pour les femmes, ce qui indique une véritable vitalité religieuse, sans toutefois ignorer que plus de quatre-vingt-dix pour cent des baptisés catholiques ne pratiquent pas.

L'étude porte ensuite sur les disparités d'une zone du diocèse à l'autre. Une zone urbaine est constituée par Angoulême – Nord, Angoulême – ville, Cognac, Jarnac, Segonzac et Châteauneuf. Cet axe d'industrialisation, où se concentre la vie politique, économique et sociale, se situe dans la vallée de la Charente. La pratique religieuse y est faible voire « *désastreuse* »⁷ pour Angoulême – Nord et la partie rurale de La Rochefoucauld. Sur le pourtour du diocèse, les secteurs périphériques, Aigre, Villefagnan, Confolens, Lesterps, Barbezieux et toute la zone sud, se dépeuplent, entraînant une vie économique ralentie. La foi et les traditions paraissent s'y être mieux maintenues mais une baisse considérable de la pratique s'est manifestée depuis un siècle. Barbezieux et Confolens bénéficient d'une pratique plus soutenue, qui se confirme nettement tant pour la messe du dimanche que pour la communion pascale et s'affirme dans les classes jeunes.

1. **Annexe C 15 : Pratique religieuse messe du dimanche (femmes). 1963 ; Annexe C 16 : Pratique religieuse messe du dimanche (hommes). 1963 ; Annexe C 17 : Pratique religieuse communion pascale (femmes). 1963 ; Annexe C 18 : Pratique religieuse communion pascale (hommes). 1963.**

2. *Charente 1966. Terre de chrétienté ? Terre de mission ?* 1966, Angoulême, p.15.

La même proportion existe au début du XX^e siècle dans le Grand Angoulême mais cette différence tend à diminuer : chez les quinze – dix-neuf ans, les chiffres indiquent presque un homme pour deux femmes, ainsi qu'à Cognac pour les vingt – quarante-quatre ans.

3. **Adolescents de 15 à 19 ans** : communions pascales : 23,9 %, messe du dimanche : 14,3 % ; **adolescentes de 15 à 19 ans** : communions pascales : 40,5 %, messe du dimanche : 25,7 %. Dans *Charente 1966. Ibid.*, p.14-15. Ces chiffres attestent un progrès par rapport au temps où les enfants arrêtaient massivement toute pratique après la communion solennelle.

4. *Charente 1966. Terre de chrétienté ? Terre de mission ?* 1966, Angoulême, p.18.

5. *Ibid.*, p.19.

6. *Idem.*

7. *Ibid.*, p.23.

Dans la partie rurale à l'est de la Nationale 10, des ruraux originaires de terres réputées plus chrétiennes se sont installés et ainsi, contribuent à augmenter le taux de pratique.

En milieu rural, bien que les classes les plus aisées ne représentent que 2 % de la population catholique, elles comptent 38 % de pratiquants¹. À Cognac – ville, le taux atteint 32,5 % pour les cadres supérieurs, ce qui expliquerait le succès de l'ACI et de l'Action catholique générale (ACG) dans la ville. À Angoulême, quelles que soient les classes sociales, les pourcentages des pratiquants s'avèrent plus faibles qu'à Cognac².

Les constatations précédentes mettent en évidence quelques caractéristiques de la pratique religieuse en Charente au début des années 1960. Tout d'abord, globalement, la pratique s'avère faible même si une légère reprise apparaît chez les jeunes ruraux. Ensuite, d'une façon générale, les femmes fréquentent davantage les églises que les hommes. Troisièmement, les zones périphériques connaissent un plus fort taux de pratique qui, pour autant, ne dépasse pas 20 %. Enfin, généralement, les églises attirent principalement les classes les plus aisées tandis que les ouvriers désertent les lieux.

Le chanoine Boulard utilise la dénomination de « *chrétien actif* », pour un homme ou une femme âgé de plus de vingt ans, pratiquant, animant la communauté paroissiale par l'intérieur, en l'ouvrant sur le monde. Ils ne se contentent pas de venir à la messe du dimanche ni d'appartenir à un mouvement d'Action catholique ou à une coopérative mais ils exercent une réelle influence chrétienne là où ils sont. L'enquête sociologique dénombre 2 675 chrétiens actifs sur 16 280 pratiquants, soit une proportion de 16 %. Les hommes s'engagent proportionnellement autant que les femmes. Dans la quasi-totalité des zones, le plus grand nombre de chrétiens actifs se situe dans la tranche d'âge de vingt-cinq à quarante-quatre ans³.

D'avantage d'hommes que de femmes ont un engagement temporel que ce soit dans le domaine professionnel, syndical et civique et politique. Hommes et femmes se trouvent à égalité sur le terrain éducatif, la culture et les loisirs, et les femmes s'investissent bien davantage dans les mouvements familiaux. En prenant en compte les milieux sociaux, à Angoulême, les chrétiens actifs se recrutent surtout parmi les cadres moyens puis chez les cadres supérieurs tandis qu'à Cognac, les cadres supérieurs s'imposent suivis des cadres moyens, parmi lesquels ne se retrouvent pas de femmes, et des employés. Toutes les catégories socioprofessionnelles sont représentées dans le milieu rural avec les dominantes habituelles des cadres supérieurs et moyens. Dans l'ensemble, les commerçants, surtout les petits commerçants, s'engagent peu. Soixante-dix-neuf pour cent des hommes ayant un

1. Parmi les ouvriers, qui représentent 19 % des catholiques, seuls 3,5 % d'entre eux fréquentent l'église le dimanche. En outre, pratiquent 13,5 % des agriculteurs constituant 40 % de la population catholique.

2. Parmi les cadres supérieurs, dont beaucoup ne sont pas d'origine charentaise, les pratiquants atteignent une proportion de 16,5 % tandis qu'ils ne sont que 1,5 % chez les ouvriers.

3. Les vingt – vingt-quatre ans s'engagent beaucoup moins, sauf les femmes. Les hommes se retirent nettement à partir de quarante-cinq ans tandis que les femmes continuent sans limite d'âge. De vingt-cinq à quarante-quatre ans, les hommes ont tendance à participer à tout, tant aux activités spirituelles ou paroissiales qu'à l'Action catholique. Les femmes se montrent plus attirées par l'Action catholique et la vie paroissiale.

engagement temporel appartiennent aussi à un groupe d'Action catholique ; la proportion atteint 88 % pour les femmes. En outre, à Angoulême davantage d'hommes multiplient des engagements temporels tandis qu'à Cognac, les proportions entre les hommes et les femmes s'équilibrent. Dans le milieu rural, ce sont les femmes qui cumulent davantage les responsabilités¹.

3. Les migrants

Tout comme l'effectif du clergé charentais est renforcé par l'apport d'autres diocèses, l'arrivée de migrants dans le département renouvelle la vitalité religieuse dans certains secteurs.

Vers 1964, la majorité des migrants est installée dans l'est de la Charente, où se côtoient des Vendéens, des agriculteurs de la Mayenne, du Maine-et-Loire et du Sud de la Manche². Le plus souvent, ils ont laissé de très petites exploitations de un à cinq hectares et la plupart d'entre eux ont su créer des exploitations tout à fait rentables dans leur région d'accueil. Ainsi, de 1959 à 1964, l'arrivée des familles de migrants, souvent nombreuses, modifie la démographie de certaines communes³. L'enquête Boulard distingue quelques caractéristiques du migrant⁴. Avant tout déraciné, il laisse derrière lui tout un ensemble de traditions et il doit découvrir une région, une exploitation, la valeur des terres, la mentalité des voisins et s'y faire de nouvelles relations. Il apparaît parfois comme un conquérant. Contrairement aux paysans charentais pour lesquels l'épargne représente le but de la vie, le migrant utilise l'emprunt. Pour faire face aux échéances, il lui faut travailler dur. Doucement, il se laisse accaparer par les problèmes matériels. Plus que les Charentais, les migrants sont des hommes d'assemblée, ce qui leur permet de se former une personnalité, de savoir s'exprimer et de tenir dans leur foi. Ordinairement, ils s'engagent dans les organisations professionnelles. En outre, parti de régions traditionnellement chrétiennes, le migrant est considéré par le clergé et ensuite par le pays d'arrivée comme un homme chrétien.

Les religieuses de la congrégation vendéenne du Sacré-Cœur de Jésus et de Marie ont succédé aux Sœurs de l'Enfant-Jésus, à Villefagnan, en 1953. L'une d'elles explique qu'aller en Charente signifiait dans l'esprit de certains Vendéens, « *perdre la foi* »⁵. Ainsi, les religieuses vendéennes arrivent avec le souci de soutenir leurs « compatriotes ». De

1. **Angoulême** : 24 % d'hommes et 9 % de femmes ; **Cognac** : 17 % d'hommes et 18 % de femmes ; **milieu rural** : 12 % d'hommes et 20 % de femmes.

2. « 224 familles d'agriculteurs migrants vivent dans dix-huit communes des Charentes ». *CF*, 21 mars 1964.

3. Dix-huit familles s'installent à Étagnac, seize à Paizay-Naudouin, quinze à Massignac, Alloue, Cherves-Châtelars et Pleuville. Ces communes se situent essentiellement dans le Confolentais ; Paizay-Naudouin se trouve dans le Ruffécois.

4. *Charente 1966. Terre de chrétienté ? Terre de mission ?* 1966, Angoulême, p.39-44.

5. Témoignage oral d'une religieuse, septembre 2001.

même, pour « sauver » leur foi, un prêtre missionnaire était délégué par l'évêque de Luçon pour les visiter. En effet, le Père Morteau visite les Vendéens installés en Charente, à partir de novembre 1964. Le but de ces rencontres est bien sûr de soutenir leur foi mais aussi de les aider à s'intégrer : « *Le migrant se trouve brusquement transplanté, il est au cœur d'un pays neuf où la tâche est plus rude, il lui faut beaucoup de courage et de persévérance pour ne pas retourner sur la terre d'origine*¹. » Un prêtre qui a assisté à l'une des rencontres se souvient qu'il était surtout question de leur insertion professionnelle et de leur participation à la vie locale, communale autant que paroissiale². L'enquête Boulard estime qu'il faut les accueillir tels qu'ils sont, ne pas les accaparer s'ils sont chrétiens pratiquants mais ne pas les rejeter s'ils déçoivent par leurs attitudes religieuses et chrétiennes. Il s'agit ensuite de comprendre qu'ils ont besoin de se retrouver, tant sur le plan de la pratique religieuse, que sur les plans amicaux ou professionnels. Leur dispersion conduit à les regrouper dans une Action catholique de secteur ou de zone.

Un exemple de bonne intégration est souligné dans une enquête sociologique menée dans le Barbezilien :

« Il ne semble pas qu'on doive faire mention spéciale des "immigrés" vendéens : leur intégration ne pose pas de problème. Les anciennes familles sont parfaitement assimilées et n'ont pas renié leurs origines au point de regarder comme des étrangers les nouveaux arrivants »³.

Un prêtre confolentais estime que l'intégration n'est pas chose facile au début⁴. Les migrants essaient avec leurs aumôniers de se couper de la population. Ils ne cherchent pas à se marier avec les Confolentais. De plus, ils arrivent dans un endroit où le patois limousin est largement répandu. Les histoires des différentes régions ne se ressemblent pas, d'où des mentalités différentes. En principe ils sont bien accueillis par la population même si un certain chauvinisme existe ici ou là. La génération née après 1958 s'intègre plus facilement.

L'enquête Boulard détermine que 97 % des migrants arrivés en Charente sont catholiques⁵. À leur départ, 54 % ont un contact direct avec l'Église, 34 % par une pratique régulière, 20 % par une pratique irrégulière. Après leur installation en Charente, la moitié d'entre eux fréquentent toujours les églises, se partageant de façon équivalente entre une pratique régulière et irrégulière. Ainsi se manifeste une baisse de la pratique religieuse des migrants.

1. « Les migrants vendéens ont reçu la visite de leur aumônier : le P. Abel Morteau ». *CF*, 13 novembre 1965.

2. Témoignage écrit d'un prêtre, janvier 2011.

3. *Contact global. Mission de Barbezieux, 1959-1960*, p.31. **ADc Missions paroissiales**.

4. Témoignage oral, novembre 2000.

5. *Charente 1966. Terre de chrétienté ? Terre de mission ?* 1966, Angoulême, p.43.

L'abbé Bureau se penche sur la situation des migrants dans le Confolentais en 1964¹. Dans les trois secteurs étudiés, Confolens-Chabanaïs, Saint-Claud-Montembœuf et La Rochefoucauld-Montbron, il recense 308 familles, représentant 620 adultes et 964 enfants. Elles sont principalement issues du Nord-Ouest de la France. Les Mayennais sont les plus nombreux, avec 83 familles. Suivent numériquement les départements de la Manche, du Maine-et-Loire, des Deux-Sèvres et de la Vendée. Quinze autres départements sont représentés auxquels il faut ajouter six familles hollandaises et une italienne. L'enquête sur la pratique ne concerne que les adultes. Parmi eux se trouvent quatre protestants. Sur les 616 catholiques, il est observé que 41,4 % pratiquent régulièrement et 31,1 % irrégulièrement. Dans les trois secteurs, parmi les migrants, se dénombrent seulement cinq chrétiens actifs et quatre chrétiennes actives. En outre, l'abbé Bureau compte six non baptisés, quatre athées militants et un homme hostile. Malgré le fait que peu s'engagent dans l'Église, le taux de pratique des migrants révèle un sentiment religieux plus développé que pour les Charentais.

Des témoignages corroborent ces résultats. Une Vendéenne installée dans la commune de Cellefrouin, au nord de la Charente, en 1953, affirme qu'à la messe, ne se retrouvent quasiment que des migrants ; les Charentais de souche se font rares²... Toutefois, une Charentaise, du doyenné de Mansle reconnaît que les Vendéens remplissent les églises mais selon elle, ils pratiquent par habitude et n'insufflent pas davantage de dynamisme dans l'Église locale car ils restent conservateurs³. Ce point de vue n'est pas partagé par tous. Deux femmes, non charentaises d'origine, installées dans le Ruffécois, estiment quant à elles, que les Vendéens étaient des gens solides, qui se sont investis dans leurs communes, dans leur profession ainsi que dans les syndicats⁴. Souvent formés par la JAC, ils apportent quelque chose à la communauté dans son ensemble. De même, un Charentais résidant dans le Ruffécois pense que les Vendéens, dont beaucoup s'engagent dans le Mouvement familial rural (MFR), contribuent à secouer la torpeur religieuse des Charentais⁵.



La sociologie religieuse permet ainsi de découvrir un aspect de la vie catholique charentaise. Les taux de pratique religieuse ne font que confirmer les données établies lors des décennies précédentes. De même, s'affirment toujours les particularités de certaines zones du diocèse. La faible pratique s'accompagne de peu d'engagements dans les mouvements temporels ou spirituels. Toutefois, les chiffres de la pratique des quinze – dix-

1. BUREAU, P. Étude en vue de l'enquête Boulard. **Fonds Bu.**

2. Témoignage oral d'une laïque, novembre 2002.

3. Témoignage oral d'une laïque, novembre 2002.

4. Témoignages oraux de deux laïques, novembre 2002.

5. Témoignage oral d'un laïc, novembre 2002.

neuf ans et l'engagement réel de certains chrétiens laissent entrevoir un soutien possible sur lequel la pastorale diocésaine peut s'appuyer.

L'ensemble des enquêtes de sociologie religieuse menées en France montrent que l'indifférence religieuse est liée à l'urbanisation et touche surtout le prolétariat¹. Cela se confirme dans le diocèse d'Angoulême, en particulier en ce qui concerne le monde ouvrier, qui représente la classe sociale qui pratique le moins. D'ailleurs, ce sont les zones du diocèse les plus industrialisées qui connaissent le taux de pratique le plus bas. Toutefois, dans le monde urbain, qui se partage entre le Grand Angoulême et Cognac, la pratique n'est pas plus faible qu'ailleurs dans le diocèse et Cognac montre même une certaine vitalité.

Toutefois, les éléments précédents suscitent au moins deux interrogations : comment maintenir mais aussi développer le noyau actif touchant les hommes et les vingt-cinq – quarante-quatre ans et comment ouvrir l'Église à toutes les classes sociales ? Il ne suffit donc pas de collecter des chiffres mais encore faut-il en tirer des conséquences pour la vie pastorale. Ceci est très clair tant dans l'esprit du chanoine Boulard que dans celui des évêques charentais.

D. Les mouvements d'Action catholique

Le premier groupe français de Jeunesse ouvrière chrétienne (JOC) voit le jour en janvier 1927, sous l'impulsion de l'abbé Guérin. Les effectifs progressent rapidement². En ce qui concerne les adultes, en mars 1936, l'Assemblée des cardinaux et archevêques approuve la constitution de la Ligue ouvrière chrétienne (LOC)³. Les enquêtes menées pour connaître le milieu de vie sont délaissées ; le but consiste à mettre la masse en mouvement, à faire des gens des « *agissants* ». La méthode jociste « *entre eux, par eux, pour eux* » devient un principe général d'action sociale. S'effectue ainsi le passage d'un mouvement apostolique à un mouvement ouvrier.

La Jeunesse agricole catholique, quant à elle, naît en Lorraine au cours des années 1920. En juin 1939, l'Assemblée des cardinaux et archevêques souhaite la création d'un mouvement rural, la Ligue Agricole Catholique (LAC). En août 1943 a lieu la première

1. CHOLVY, G. « Sociologie religieuse et histoire. Des enquêtes sociographiques aux "essais de sociologie religieuse" ». *Revue d'histoire de l'Église de France*, 1969, tome 55, n°154, p.23-25.

2. En 1928, 4200 jocistes sont recensés. En 1937, alors qu'est né un mouvement féminin, 50 000 jeunes travailleurs (1234 sections et 86 fédérations) côtoient 50 000 jeunes travailleuses (1350 sections, 96 fédérations). Chiffres mentionnés dans PRÉVOTAT, J. *Op. cit.*, p. 53.

Lors de la grande fête du dixième anniversaire, 100 000 jocistes assistent à la messe, le 18 juillet 1937, au Parc des Princes. Environ 200 congressistes charentais participent à cette rencontre. [« Congrès jociste du X^e anniversaire ». *SRA*, 30 mai 1937, p.267.]

3. En 1940, le Conseil national de la LOC décide de s'ouvrir à la masse et de modifier le nom du mouvement, qui devient le Mouvement populaire des familles.

rencontre nationale du Mouvement familial rural (MFR), au cours de laquelle l'accent est mis davantage sur la notion de « mouvement » que sur celle de « groupement ».

L'Action catholique adressée aux milieux indépendants, quant à elle, fait ses premiers pas en Charente, sous l'impulsion de Marie-Louise Monnet, née dans une famille de négociants cognaçais.

Outre l'Action catholique spécialisée, les mouvements de défense religieuse nés en France au début du XX^e siècle se transforment en mouvements d'Action catholique générale, sans distinction des milieux sociaux¹. Le mouvement est réorienté par les évêques, à la Libération, vers l'animation des paroisses.

Avant d'aborder les lignes pastorales proprement dites des divers mouvements d'Action catholique², leur présentation montre leur intuition première et la force pastorale qu'ils représentent.

1. Les mouvements ouvriers

L'Association catholique de la jeunesse française (ACJF) crée dès 1926 une commission ouvrière, qui engendre des équipes ouvrières, dont la direction reste aux mains des notables et qui ne répondent pas forcément aux aspirations ouvrières. La JOC permet ainsi aux jeunes ouvriers de prendre leur vie en main.

La naissance officielle de la JOC en Charente se situe en 1936, année où l'abbé Laurent en est nommé aumônier fédéral. Toutefois, des équipes masculines et féminines existent à Angoulême avant cette année-là, comme le mentionne çà et là *La Semaine religieuse*³. En 1939, la JOC touche 600 jeunes gens⁴ tandis que la Jeunesse ouvrière chrétienne féminine (JOCF) rassemble 1200 jeunes filles. Cette même année, la Charente figure parmi les départements français à plus forte implantation JOCF : la densité par rapport à la population féminine salariée non agricole s'élève à 300 pour mille⁵. De tels effectifs ne seront jamais atteints après la Seconde Guerre mondiale¹.

1. La Ligue féminine patriotique des Françaises devient la Ligue féminine d'Action catholique (LFAC) puis l'Action catholique générale féminine (ACGF). De même, la Fédération nationale catholique (FNC), mouvement masculin, prend le nom de Fédération nationale d'Action catholique (FNAC), avant d'être transformée en Action catholique générale des hommes (ACGH).

2. Les divers mouvements sont encouragés et soutenus tant par Mgr Mégnin que par Mgr Kérautret, qui avait été aumônier d'Action catholique dans le diocèse de Quimper.

3. Par exemple : « Les militantes jocistes d'Angoulême à la Semaine d'études de Toulouse ». *SRA*, 8 octobre 1933, p.504-505 ; « La Fête des travailleurs chrétiens d'Angoulême ». *SRA*, 29 avril 1934, p.238 ; « Affiliation dans la J.O.C.F. » *SRA*, 24 mai 1936, p.271.

4. Cartes établies à partir de *Jocisme français*, Paris : S.G. J.O.C. et J.O.C.F., 1939. [RICHOUE, Françoise. *La Jeunesse ouvrière chrétienne (J.O.C.). Genèse d'une jeunesse militante*. Paris : L'Harmattan, 1997, p. 58-61]. Population des sympathisants JOC, rapportée à la population active masculine des salariés non-agricoles, de moins de 25 ans, en Charente : entre 50 et 75 / 1000.

5. Aucune raison satisfaisante ne justifie le succès du mouvement en Charente. Quelques points pourraient en revanche expliquer l'engagement féminin. En premier lieu, la pratique religieuse féminine est plus forte. Ensuite, les jeunes filles trouvent dans ces groupes un lieu d'expression qui leur manque certainement dans

Le 5 mars 1950, sont discutées en France les orientations constitutives d'un mouvement chrétien d'adultes ouvriers, dans la ligne du Mouvement populaire des familles. Une centaine de laïcs et quarante-cinq prêtres participent à cette rencontre. L'ensemble des délégués représente quarante-six départements et cinquante et un diocèses. Quatre-vingt-dix pour cent d'entre eux sont d'anciens jocistes. Des lignes apparaissent :

« L'Action catholique ouvrière doit être centrée sur la classe ouvrière, sur le milieu ouvrier. Elle doit être tournée vers les "engagés". Elle doit former ses militants à animer chrétiennement tous les secteurs de la vie ouvrière ; elle n'est pas seulement l'animation d'engagements particuliers. Elle doit être dirigée par des laïcs. Elle n'a pas à constituer de services temporels. Elle doit être "une". Elle ne doit pas se limiter aux hommes engagés dans certaines organisations à l'exclusion de toutes autres ; elle doit se présenter comme quelque chose de neuf et d'ouvert largement ² ».

Du 14 au 16 mars, l'Assemblée des cardinaux et archevêques se penche sur les perspectives de l'Action catholique ouvrière (ACO). Elle insiste sur quelques aspects essentiels : le caractère essentiellement apostolique de l'ACO, son indépendance et sa transcendance et ses buts qui sont l'éducation, l'animation et le témoignage. La rencontre de l'ACO des 20 et 21 octobre 1951 marque la véritable naissance du mouvement³. La charte repose sur trois fondements : l'engagement des membres dans les organisations du monde ouvrier, le regroupement de militants engagés dans les diverses organisations ouvrières et l'évangélisation - partage de l'Évangile - avec toute la classe ouvrière⁴. L'ACO ne groupe que des catholiques mais qui sont militants ouvriers, pour qui la foi n'est pas une affaire privée. *« Elle ne limite pas son recrutement à une "élite" ; la notion d' "engagés" ne se limite pas aux "engagés de tête" (familiaux, syndicaux, politiques), mais à l'ensemble des membres de l'ACO, un ouvrier non engagé n'ayant pas de crédit dans la classe ouvrière⁵. »* Se distinguent les comités départementaux déjà créés, les équipes isolées, dont fait partie la Charente, et les diocèses qui n'ont ni équipe, ni comité⁶. André Bonnet, responsable de l'ACO pour Angoulême, donne des indications sur la vie du mouvement charentais. Il explique qu'en 1951, aucun comité n'est encore formé.

leur lieu de travail et peut-être dans leur famille. En outre, elles ont une vie à côté du cocon familial par leur travail, ce qui favoriserait le regroupement de ces jeunes et peut-être un désir plus fort d'émancipation.

1. En 1945, la JOC charentaise ne réunirait que 75 membres ; aucune indication n'est donnée pour la branche féminine. [RICHOU, F. *La Jeunesse ouvrière chrétienne (J.O.C.). Genèse d'une jeunesse militante*. Paris : L'Harmattan, 1997, p.74]

Un jeune jociste de l'époque estime que le congrès qui marquait les dix ans de la JOC charentaise, en 1946, a regroupé entre 800 et 1000 jeunes : adhérents et sympathisants, jeunes gens et jeunes filles. [Témoignage oral d'un laïc, en décembre 1998]. Cependant, seulement une cinquantaine de jeunes gens cotisent au mouvement en 1958 et le département figure parmi les moins bien dotés.

2. DEBÈS, Joseph. *Naissance de l'Action catholique ouvrière*. Paris : Éditions Ouvrières, coll. « Mémoires du futur », 1982, p.199-201.

3. Le mouvement compte alors près de 4000 membres, répartis dans 450 équipes de base.

4. PIERRARD, P. *L'Église et les ouvriers en France. 1940-1990*. Paris : Hachette, 1991, p.253.

5. *Ibid*, p.221.

6. DEBÈS, J. *Op. cit.*, p.239.

Quelques-uns, des célibataires et des foyers, se réunissent autour d'un prêtre qu'ils connaissaient tous. Selon l'auteur, il ne s'agit pas encore d'une équipe :

« Nous avons cherché à découvrir ce qu'était l'ACO et avons essayé de nous connaître davantage. Nos rencontres au nombre de 3 ou 4 ont été centrées sur les événements ouvriers de notre département. Nous avons discuté une ou deux fois superficiellement quelques problèmes. Une fois nous avons pris un sujet religieux sur le témoignage de la foi. Ce ne sont encore que des balbutiements. Plusieurs parmi nous sentent le besoin de quelque chose mais ne voient pas encore bien ce qu'est l'ACO et mélangent un peu les pédales, enfin ce n'est qu'un début ¹. »

Les Charentais entendent toutefois parler de l'Action catholique en milieu ouvrier avant la fondation concrète des équipes. Un témoin, qui a vécu les premières années de l'ACO charentaise, explique que les fondateurs du mouvement, de jeunes foyers, appartenaient auparavant à la JOC². Selon lui, la plupart ont aussi des activités syndicales, adhésion sans doute favorisée par le fait que les locaux de la JOC et de la Confédération française des travailleurs chrétiens (CFTC) se situent dans le même bâtiment.

2. Les mouvements ruraux

Le caractère rural de la Charente laisse deviner que les mouvements d'Action catholique rurale possèdent des atouts pour s'implanter dans le diocèse.

François Leprieur explique que la Jeunesse agricole chrétienne (JAC) est née de plusieurs initiatives destinées au monde rural³. En premier lieu, l'ACJF, présente aussi aux débuts de la JOC, crée dans les années 1920 une section agraire, qui permet une première spécialisation de l'Action catholique dans le rural. La JAC bénéficie de la dynamique de la JOC en adoptant sa méthode : l'évangélisation du semblable par le semblable, ceci reposant sur le « Voir, juger, agir ». Comme les jeunes ouvriers, les jeunes ruraux ont la « masse » pour objectif et les « conditions de vie » comme principale préoccupation.

En Charente, à partir de 1929, année au cours de laquelle une section agraire est créée au sein de l'ACJF, les premières réunions de la JAC ont lieu⁴. Ses débuts sont relatés lors du congrès du vingt-cinquième anniversaire de la JAC française en 1954 :

« La Charente est un des premiers départements à démarrer ; des militants déjà formés par la Jeunesse catholique, très active depuis 1928 dans le milieu rural, facilitent l'action des premiers temps. Dès 1935, le Mouvement, avec Pierre Dulac comme président, commence à bien se préciser dans notre diocèse. Son orientation est surtout axée sur la "Fierté paysanne", on cherche à mettre en

1. Lettre d'André Bonnet adressée au bureau national de l'ACO. 27 août 1951. **Fonds Bo.**

2. Témoignage oral d'un laïc, ACO, décembre 1998.

3. LEPRIEUR, François (s.d.), *J.A.C./M.R.J.C. Origines et mutations*. Lyon : Chronique sociale, 1996, p.17-178.

4. La JACF naît en 1934 à Angoulême. Le premier aumônier charentais du mouvement, l'abbé Lair, est nommé en 1936.

valeur aux yeux du jeune sa profession, son milieu de vie, on essaye d'éviter le départ vers la ville de l'élite rurale¹. »

Les sources éparses ne permettent pas d'évaluer la force numérique de l'Action catholique en milieu rural. Toutefois, la diffusion de la presse chrétienne rurale offre un indice. Le nombre d'abonnés à *Jeunes forces rurales*, bulletin des responsables de la branche masculine, augmente régulièrement de 1950 à 1954, passant de 170 à 344 puis ne cesse de diminuer jusqu'en 1959². Environ un tiers du clergé rural reçoit les *Cahiers du clergé rural*, tant en 1958 qu'en 1964. *Foyer rural*, qui s'adresse aux familles d'exploitants agricoles, oscille entre 700 et 800 abonnements, de 1958 à 1964³. *Clair foyer* s'impose sans conteste comme le magazine, émanant du MFR, le plus diffusé en Charente⁴. Cela ne signifie pas que tous les lecteurs participent aux rencontres du mouvement mais le nombre d'abonnements laisse au moins entrevoir un certain degré de sympathie pour ses idées.

Parmi ces militants d'Action catholique rurale en Charente, se trouvent de nombreux agriculteurs non originaires du département, notamment plusieurs familles vendéennes. Ces migrants apportent très certainement un élan à l'Action catholique charentaise. Le MFR cherche à intégrer les migrants, en créant une commission à leur intention en 1955⁵.

Le secteur constitue le noyau du mouvement. À la fin des années 1950, les responsables du MFR visent aussi la prise en charge de ces secteurs, par un responsable de secteur et un aumônier, entourés de responsables d'équipes de base, de diffusion de la presse, des jeunes foyers⁶... Ces personnes forment le comité de secteur, « *Comité d'Évangélisation de cette partie du monde* ». Les limites d'un secteur semblent permettre la constitution d'« *une véritable équipe soudée pour permettre une réelle prise en charge du secteur et un ressourcement valable pour chacun des membres de cette équipe.* » La réunion de masse, quant à elle, prend de multiples formes, de la simple veillée d'amitié à la réunion de formation dans le cadre du mouvement, avec entre autres une étude de la

1. J.A.C., J.A.C.F., L.A.C., M.F.R., C.M.R. *60 ans d'histoire en Charente*, p.83.

2. *Entre nous*, février 1960, p.8.

3. ADc. *Presse catholique rurale*.

4. La progression est constante : 300 numéros en 1954 puis 3348 en 1966 ; cette année-là, 174 communes sur 424 sont touchées. Il faut aussi ajouter que cette publication bénéficie du réseau de diffuseuses le plus important.

5. « Réunion du comité fédéral du 30 octobre 1955 ». *Entre nous*, décembre 1955, p.13.

Un couple vendéen, dont le mari a été responsable fédéral de 1965 à 1971, explique que les familles vendéennes sont dans l'ensemble nombreuses et pratiquantes. Ils reconnaissent que le MFR a permis aux Vendéens de se retrouver pour échanger sur leur foi mais le mouvement n'est pas devenu pour autant un « *club vendéen* ». [Témoignages oraux d'un couple, janvier 2001].

De même, des migrants se retrouvent au sein du MFR dans le Confolentais. Arrivé de Normandie en 1959, un jeune couple a l'impression d'un désert au point de vue de la vie de l'Église. À la messe, ils ne retrouvent que des femmes âgées et des enfants. Ils rencontrent aussi quelques migrants de la Vendée et des Deux-Sèvres. Le couple normand forme une équipe de quatre – cinq foyers avec le curé de Saint-Maurice-des-Lions. Le premier groupe réunissait beaucoup de Charentais mais par la suite, les migrants ont éprouvé le besoin de se retrouver ; ainsi deux équipes se sont formées. [Témoignage oral d'une laïque, janvier 2001].

6. J.A.C., J.A.C.F., L.A.C., M.F.R., C.M.R. *60 ans d'histoire en Charente*, p.108-109.

campagne d'année, une réflexion à partir de l'Évangile et l'étude du journal du mouvement¹.

Les jacistes se répartissent selon leur âge, constituant ainsi des branches². Pour le mouvement adulte, celles-ci correspondent à des catégories socioprofessionnelles.

Les branches n'ont pas la même signification pour le mouvement adulte. Elles correspondent à des catégories socioprofessionnelles³. Les militants s'y rencontrent en équipes de base afin d'étudier leurs problèmes de vie. Le travail accompli dans ces réunions réside essentiellement dans le discernement : « juger » après avoir bien « vu » ; ceci reprenant les trois termes « *Voir, juger, agir* ». Cette division en branches permet de toucher l'ensemble du monde rural. Au cours des années 1950, le monde rural voit la croissance de tout ce qui n'est pas agricole. Le nombre des exploitants diminue tandis qu'augmente, par suite de la décentralisation et de besoins nouveaux, l'importance des artisans, des commerçants, des techniciens et de tous ceux qui gravitent autour du monde agricole. Les ruraux – ouvriers, notamment, occupent une place de plus en plus importante⁴.

3. Les mouvements des milieux indépendants

Marie-Louise Monnet relate dans son autobiographie les faits déterminants qui lui font prendre conscience de créer un mouvement adapté, pour ceux qui ne se retrouvent ni dans le monde ouvrier, ni dans le milieu rural⁵. En 1931, tandis qu'elle effectue une retraite à Lourdes, elle découvre pour la première fois la JOC⁶. De retour en Charente, elle retrouve l'animation du patronage de la paroisse du Sacré-Cœur de Cognac et la présidence de

1. « Rencontre des aumôniers ». *Entre nous*, janvier 1959, p. 6.

2. TOULAT, P., BOUGEARD, A., TEMPLIER, J. *Les Chrétiens dans le monde rural*. Paris : Seuil, 1962, p.385.

Les branches se répartissent ainsi : Enfance, en commun avec le mouvement « Cœurs vaillants » et « Ames vaillantes », Adolescents ou Juniors (de 14 à 17 ans), Jeunes et Soldats (de 17 à 22 ans) et les Aînés et Aînées, jusqu'à 25 ou 30 ans. Les catégories socioprofessionnelles déterminent d'autres structures. La commission professionnelle réunit les agriculteurs tandis que se côtoient plusieurs équipes spécialisées : Ouvriers, ouvrières agricoles et employées de maison, Rurales et ruraux en usine, Commerçant(e)s et artisan(e)s, Jeunes des exploitations de grande culture. S'ajoutent des services, telles la commission « Loisirs » ou la commission « Presse ».

3. Quatre branches coexistent au début des années 1960 : exploitants agricoles, artisans et commerçants, ouvriers ruraux et professions libérales et techniciennes (PLT).

4. En 1966, sont dénombrées en Charente, dix-neuf équipes agricoles, trois équipes ouvriers, deux équipes P.L.T., quatre équipes jeunes foyers et une équipe artisans – commerçants. Chiffres recueillis dans : J.A.C., J.A.C.F., L.A.C., M.F.R., C.M.R. *60 ans d'histoire en Charente*, p.17.

5. MONNET, Marie-Louise. *Avec amour et passion. 50 ans de la vie de l'Église à travers une vocation de femme*. Chambray : C.L.D., 1989, 263 p.

6. Mgr Gerlier, évêque de Tarbes et Lourdes, rappelle lors d'une homélie, les termes employés par le pape dans son encyclique *Quadragesimo Anno*, du 15 mai 1931 : « *Les premiers apôtres, les apôtres immédiats des ouvriers seront des ouvriers. Les apôtres du monde industriel et commerçant seront des industriels et des commerçants.* »

l'Association diocésaine des jeunes de Charente. Peu à peu se forment deux regroupements de jeunes filles dans le diocèse : les Jeunes Rurales et Agricoles, animées par Odette Lafontaine, et les Jeunes Urbaines, suivies par Marie-Louise Monnet.

Cette-dernière est nommée conseillère nationale de l'Association des jeunes urbaines en 1934. Le 24 janvier 1935, le secrétaire général de l'Action catholique française annonce la naissance officielle de la Jeunesse indépendante chrétienne féminine (JICF) dont la mission est d'évangéliser les jeunes filles des classes moyennes, de bourgeoisie et d'aristocratie. Mademoiselle Monnet devient secrétaire – fondatrice. Les premières orientations reposent sur l'attention à la vie ordinaire. *« Le lien entre la foi et la vie commençait à être perçu comme le nœud essentiel de la rechristianisation du milieu social¹. »* La fondatrice souligne les fondements de la mission que l'Église confie à la JICF :

« les milieux indépendants sont appelés comme les autres milieux de la société à reconnaître l'amour du Christ pour eux, à entendre son appel, à se convertir et à Le suivre. Et pas seulement les chrétiens de tradition qui forment une part importante de notre milieu, mais aussi tous ceux qui ont grandi en dehors de la foi chrétienne et qui se retrouvent dans les zones laïcisées des classes moyennes, de la bourgeoisie ou de l'aristocratie². »

En 1938, afin de prolonger le mouvement de jeunes, « les aînées de la JICF » voient le jour. Le 14 juin 1939, elles prennent le nom d'Action Catholique Indépendante Féminine (ACIF), avec Marie-Louise Monnet à leur tête.

Une laïque, qui participe à la naissance de la JICF puis de l'ACI, explique que les équipes de base sont constituées en fonction des affinités culturelles, afin qu'il soit plus facile de se comprendre³. Dans une équipe, chacun se livre plus ou moins et il vaut mieux se sentir à l'aise ; il faut avoir le sentiment d'être écouté dans un esprit de charité. Elle observe trois tendances principales parmi les équipes d'ACI, avec en premier lieu une mouvance « tradition, famille, patrie », qui privilégie la discrétion. Se distingue ensuite une nuance « bourgeoisie nouvelle », qui s'est imposée par les études et diverses responsabilités dans la société. Dans ces équipes, les discussions autour de l'argent sont fréquentes car l'importance du compte en banque est synonyme de reconnaissance sociale. Les artisans constituent la troisième mouvance. À la demande de Marie-Louise Monnet, la fédération de Cognac organise des rencontres avec les fédérations voisines⁴. Au début des années 1960, la fédération de Cognac compte soixante-dix-sept militants et quatre équipes masculines dont une d'éveil. Lors de la même période, ni la JICF ni la JIC n'atteignent

1. MONNET, M.-L. *Op.cit.*, p. 27.

2. *Ibid.*, p. 28-29.

3. Témoignage oral d'une laïque, ACI, avril 2000.

4. Origine de la fondation de l'apostolat des Milieux indépendants (JICF et ACI). **ADc. Dossier Sochal.**

Un échange se fait régulièrement entre 1955 et 1957 par des réunions et des comptes rendus avec Angoulême, Saintes, Saujon, Royan puis avec Périgueux et Bergerac.

Angoulême tandis que dix équipes féminines d'ACI existent mais aucune ne regroupe les hommes¹. La vie de ces groupes suscite quelques interrogations pastorales aux yeux d'un prêtre :

« Sauf à St Martial, ces équipes sont extra-paroissiales, et c'est normal puisqu'elles se constituent par affinité. Les Aumôniers sauf à St Martial, sont des prêtres qui n'appartiennent pas au ministère paroissial. C'est heureux en ce sens que les paroisses s'ouvrent aux labeurs apostoliques d'autres prêtres, mais c'est aussi dommage, car l'apostolat exercé dans l'ACI risque ne pas s'insérer dans la pastorale concrète des curés et des vicaires². »

Deux soucis apparaissent : l'un concernant les équipes d'Action catholique, l'autre ayant trait à la vie paroissiale. L'ACI doit incarner, dans une pastorale concrète, les réflexions menées dans l'équipe : les prêtres pensent ainsi qu'elle doit s'investir dans l'Église, mais ils négligent alors l'apostolat exercé dans le milieu. Cette perspective ouvre deux horizons : l'apport d'un laïcat formé, capable de s'engager dans la vie paroissiale et par là même le contrôle de ces laïcs.

À côté d'une Action catholique privilégiant des milieux bien particuliers, existe une autre forme d'apostolat, également dans une dynamique d'Action catholique mais souhaitant dépasser le cadre des milieux sociaux.

4. L'Action catholique générale

Au début du XX^e siècle, en Charente, la Ligue patriotique des Françaises connaît un grand succès. Elle touche tous les cantons³. Par la suite, les effectifs de l'Action Catholique générale se montrent bien moindres. Selon des sources provenant de l'Action catholique générale féminine (ACGF), la Charente compte 10 à 15 % d'adhérentes, par rapport à la population féminine, en 1954⁴.

Aucune source ne permet de cerner le nombre exact des différentes équipes répandues dans le diocèse, ni de voir comment elles se répartissent géographiquement. En 1958, une

1. *Regard sur Angoulême. Mission 1965*, p. 106.

En 1961, l'ACI célèbre par un pèlerinage à Rome le vingtième anniversaire du mandat d'évangélisation qu'elle a reçu de l'Assemblée des cardinaux et archevêques. Une cinquantaine de pèlerins des fédérations de Cognac et d'Angoulême sont du voyage, ainsi que six aumôniers. Mgr Mégnin ne les accompagne pas mais il assiste aux veillées préparatoires et s'associe ainsi aux réflexions pastorales des milieux indépendants.

2. Origine de la fondation de l'apostolat des Milieux indépendants (JICF et ACI). **ADc. Dossier Sochal.**

3. « Ligue patriotique des Françaises. » *SRA*, 16 mai 1925, p.404-405.

4. Carte « Adhérentes à l'Action catholique générale féminine ». [COUTROT, A. et DREYFUS, F. *Les Forces religieuses dans la société française*. Paris : Armand Colin, coll. « U », 1965, p.326.]

Les adhérentes paient leur cotisation et assistent de temps à autre à une réunion d'information, elles suivent la campagne d'année. Les militantes sont davantage engagées dans le mouvement.

Toutefois, en 1959, sont recensées 13 000 adhérentes contre 17 000 en 1934. La présidente départementale, Madame Jaulin, explique cette baisse par le fait que la préférence porte sur la formation des militantes plutôt que sur le recrutement de nouvelles adhérentes. Or, le noyau des militantes est issu des adhérentes.

session des cadres de l'Action catholique générale des hommes (ACGH) dénote un certain optimisme :

« Sur certains points, tout est à faire ou à recommencer, soit parce que certains curés ne sont pas encore convaincus de la nécessité de l'A.C.G., soit parce qu'ils n'ont pas pu y intéresser des hommes de leur paroisse. Mais il semble que, en ce début de 1958, les raisons d'espérer soient plus fortes que les causes de découragement. On voit naître ou renaître des groupes d'hommes catholiques, en des paroisses qui, vu leur importance, ont le devoir de donner l'exemple¹. »

Au total, au début des années 1960, l'Action catholique générale regroupe 347 hommes et 861 femmes tandis que l'Action catholique spécialisée réunit 221 hommes et 229 femmes². Cette supériorité numérique s'expliquerait ainsi :

« l'A.C.G. s'adresse à tous les membres des communautés chrétiennes, d'abord sur le plan paroissial, leur demandant un grand nombre de petits services, partant de là, pour les ouvrir à l'animation des chrétiens pratiquants et les ouvrant à l'esprit missionnaire. Beaucoup demeurent sans doute au stade des services, mais ils cherchent à faire plus. Nous les voyons en A.C.G. appartenir à toutes les catégories socioprofessionnelles, ce qui est normal puisqu'ils représentent les différentes couches sociales de la communauté chrétienne, telle qu'elle est localement. »

Même si l'Action catholique générale prône un dépassement des frontières des milieux sociaux, quelques nuances s'imposent. Un bloc important de cadres supérieurs, cadres moyens et employés se détache dans le milieu urbain. Quelques femmes d'artisan se retrouvent à Angoulême. Dans le monde rural moins touché par l'Action catholique générale, les femmes sont presque deux fois plus nombreuses que les hommes. Des exploitants, quelle que soit la taille de leur domaine, représentent le monde proprement agricole. Se côtoient également des cadres moyens, des employés, des petits commerçants et des artisans. Les cadres supérieurs sont présents tandis que les ouvriers se montrent quasiment absents.

Certains endroits connaissent sans doute une sorte de concurrence entre Action catholique générale et Action catholique spécialisée mais ces deux courants obéissent à des perspectives différentes, ce qui permet à chaque type de militantisme chrétien de s'exprimer. Une militante du MFR explique que l'ACGF permet à des femmes, dont les maris ne veulent pas s'engager chrétiennement, à avancer d'une autre manière³. Selon elle, l'ACGF est davantage un mouvement de spiritualité, moins missionnaire que le MFR. En définitive, les deux mouvements se complètent et offrent une liberté de choix. D'ailleurs, il n'est pas rare que certains participent à un groupe d'Action catholique spécialisée et à un

1. « A.C.G.H. ». CF, 22 février 1958.

2. Charente 1966. *Terre de chrétienté ? Terre de mission ?* 1966, Angoulême, p.65-66.

3. Témoignage oral d'une laïque, CMR, décembre 2000.

autre d'Action catholique générale¹. En 1960, l'ACGH charentaise appelle à l'unité des divers mouvements d'Action catholique, en précisant qu'ils ont « *des structures bien précises, des méthodes éprouvées, des programmes d'action établis en fonction des besoins essentiels de l'Église*². »

Une Cognaçaise se souvient des premières heures de l'ACGF à Cognac, dans laquelle elle a vu œuvrer sa mère, dans la continuité de la Ligue féminine³. En principe ouverte à tous, elle ne concerne pourtant que les milieux indépendants⁴. La nouvelle responsable à Ruffec, à la fin des années 1950, crée une petite révolution, en demandant aux responsables de chaque groupe de réunir des femmes de leur quartier et non d'aller chercher leurs amies, résidant dans d'autres parties de la ville⁵. Elle veut ainsi mélanger les classes sociales. Les débuts sont houleux mais les réunions de quartier connaissent finalement un certain succès.



L'Action catholique spécialisée vise la christianisation de toute la vie humaine : les militants exercent leur apostolat dans le milieu social où ils vivent. Il s'agit de transformer les coutumes, les jugements, les manières d'agir d'un milieu déterminé, pour le rendre chrétien⁶. La présentation des mouvements en milieu rural conduit à rencontrer un vivier chrétien dynamique pour transformer le monde qui l'entoure, tant d'un point de vue technique qu'au niveau religieux.

De son côté, l'Action catholique générale revendique son caractère paroissial. S'adressant à tous les milieux, elle aborde les problèmes de l'apostolat catholique sous

1. Une laïque, membre de l'ACI, a aussi appartenu à l'ACGF. Elle considère que ce dernier mouvement entraînait des gens de situations variées, en recherche chrétienne. L'ACGF se concentre sur les aspects paroissiaux tandis que l'ACI reste tournée vers le milieu. [Témoignage oral, novembre 2000].

2. « A.C.G.H. Nécessité de l'union ». *CF*, 20 février 1960.

Les mouvements masculin et féminin d'Action catholique générale montrent d'ailleurs l'exemple en ce qui concerne l'union. En 1958, a lieu pour la première fois une rencontre nationale des cadres des deux branches. Il n'est pas question de fusionner les mouvements mais de coopérer plus étroitement à tous les niveaux. En Charente, les deux équipes diocésaines établissent déjà des contacts fréquents. De plus, elles ont le même aumônier, le chanoine Sochal, qui parcourt le diocèse, « *établissant des liaisons très étroites et une communauté d'action* ». [« A.C.G.H. Coopération ». *CF*, 26 avril 1958].

3. Témoignage oral d'une laïque, ACI, avril 2000.

4. L'ACGF se divise en trois pôles : la bibliothèque, pour tous, les réunions de Carême et de quartier et les heures d'amitié, portant le souci du milieu populaire. Les femmes des milieux indépendants prennent conscience qu'une grande partie de celles qui vivent dans le milieu populaire subissent des conditions de vie difficiles. Ainsi, l'idée germe de favoriser des réunions entre les femmes du milieu populaire, qui pourraient évoquer leurs conditions de vie, leur quotidien. Des femmes peuvent alors s'épanouir. Elles se sentent responsables au sein de leur quartier.

5. Témoignage écrit d'une laïque, ACGF, août 2001.

6. Jacques Prévotat souligne que, pour ces mouvements : « *La foi n'est pas concevable si elle n'est pas impliquée, incarnée, enracinée dans un temps. En somme le chrétien doit être militant. Son devoir est de se faire connaître, il a quelque chose à dire, à annoncer. On attend de lui qu'il parle.* » [PRÉVOTAT, J. *Op. cit.*, p.57.]

leurs aspects communs¹. À la fin des années 1950, les rencontres de l'ACGF touchent essentiellement des questions paroissiales : « *Par ces réunions, on arrive à mieux se connaître, à dépister les misères, à soulager, à découvrir les bonnes volontés pour les catéchismes, pour l'entraide, pour les kermesses, pour l'ouvrier*². » L'importance de la vie spirituelle au sein de l'Action catholique ne doit pas être négligée. En effet, l'action temporelle repose sur leurs convictions chrétiennes, nourries par la prière, les sacrements, des retraites et la révision de vie, qui leur permet de mettre en lien l'Évangile avec leur vie quotidienne.

Quoi qu'il en soit, ces divers mouvements d'Action catholique spécialisée ou générale donnent à des chrétiens de sensibilités différentes de s'engager au sein de l'Église et offrent une conscience du rôle des laïcs dans la vie ecclésiale.



Les chiffres et les statistiques ne reflètent pas la vie véritable des communautés chrétiennes et ne sont pas forcément signe de bonne ou de mauvaise santé spirituelle ou pastorale. D'ailleurs, Gérard Cholvy met en garde : « *Le danger est que l'attention ne se porte pas sur les motivations et les valeurs qui peuvent soutenir ces pratiques, mais sur leur seule exécution*³. » Ainsi, comment les chiffres traduisent-ils la foi ? Encore faudrait-il que la foi soit quantifiable et puisse être estimée en pourcentages ! Toutefois, le bilan de l'enquête Boulard, menée dans le diocèse d'Angoulême, indique que l'étude de la pratique religieuse a « *valeur de signe, indication précieuse, qui appelle notre vigilance, notre réflexion studieuse [...] et notre espoir*⁴. » Il est alors possible de percevoir que « *l'approfondissement et l'enracinement de la foi* » ne concerne qu'une « *tranche encore mince, mais toujours plus large, là souvent où l'Évangile ne pénétrait jadis que sous forme de rites ou de traditions informes* ». L'auteur préfère évoquer une « *indifférence religieuse séculaire* » plutôt qu'une « *déchristianisation* ».

La vitalité de l'Action catholique ne se mesure pas non plus pleinement par le nombre de ses adhérents. Les lignes pastorales et l'implication sociale des mouvements sont beaucoup plus révélatrices⁵.

1. Peu à peu, les perspectives de l'ACGF s'éloignent de celles de la Ligue patriotique des Françaises, qui souhaitait « *rétablir le sens social chrétien [par un] apostolat organisé de la femme par la femme* ». [« Ligue patriotique des Françaises. Congrès d'arrondissement de Cognac ». SRA, 2 juin 1929, p.267-270.]

2. « Action catholique et vie paroissiale ». *Trait d'union* [L'Houmeau. Angoulême], février 1958.

L'ouvrier a pour double fonction d'entretenir les linges sacrés et ornements d'autel et de préparer la kermesse.

3. CHOLVY, G. « Sociologie religieuse et histoire. Des enquêtes sociographiques aux "essais de sociologie religieuse" ». *Revue d'histoire de l'Église de France*, 1969, tome 55, n°154, p.26.

4. Charente 1966. *Terre de chrétienté ? Terre de mission ?* 1966, Angoulême, p.31.

5. D'ailleurs, René Rémond témoigne : « *Combien de fois j'ai été surpris de constater dans de très nombreuses villes françaises, où j'étais invité à participer à des réunions, à des colloques non confessionnels, que, dans presque tout ce qui se faisait d'actif, de vivant, de neuf, dans l'ordre de l'information, de la réflexion, de la culture, il était rare qu'on ne trouve pas au principe des militants, des*

La sociologie religieuse devient « *un instrument privilégié de la pastorale* ¹ », puisqu'elle étudie « *la profondeur de l'adhésion au catholicisme.* » Cela implique une nouvelle conception du ministère sacerdotal : il est demandé de rejoindre les gens là où ils sont, en un mot, d'être davantage missionnaire. De grands élans généreux naissent un peu partout. Au début des années 1960, trois principales dimensions de l'action pastorale s'imposent : l'éducation, considérée avant tout comme nécessaire pour faire naître des vocations sacerdotales, le germe d'une restructuration paroissiale et l'implication des laïcs qui, tout en aidant les prêtres, participent à leur façon à la pastorale, même si les termes ne sont pas employés.

Il est beaucoup question de « *mission* » et d' « *esprit missionnaire* », au cours des années 1940 – 1960. Ces termes recouvrent peu à peu des réalités différentes, tant en ce qui concerne les acteurs de la mission que la façon dont elle prend forme pastoralement. L'enquête Boulard suscite des équipes de travail réunissant des prêtres et des laïcs tandis qu'une ligne pastorale se distingue de plus en plus nettement : la pastorale d'ensemble. Un nouveau visage de l'Église en Charente semble se dessiner.

animateurs qui étaient passés par le creuset et par l'école de l'Action catholique. » Cité dans PIERRARD, P. *Les laïcs dans l'Église de France (XIX^e-XX^e siècle)*. Paris : Les Éditions ouvrières, 1988, p.259.
René Rémond est secrétaire général de la JEC en 1943 et fonde la JEC internationale en 1946, avec Pierre Juneau.

1. PRUDHOMME, Claude. « Le grand retour de la mission ? » *Vingtième Siècle. Revue d'histoire* [en ligne], avril-juin 2000, n°66, p.121 [référence du 7 octobre 2010].

Url : http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/xxs_0294-1759_2000_num_66_1_4567

II. Pastorale d'ensemble et missions

Même si le diocèse d'Angoulême est situé, selon la classification du chanoine Boulard, en zone B et non en zone C, c'est-à-dire non comme un pays de mission, il attire les initiatives missionnaires, comme en témoignent l'implantation de congrégations et de la Mission de France.

Le Centre de Pastorale des Missions de l'Intérieur (CPMI) joue un rôle très important dans l'organisation des missions paroissiales ou régionales, selon un nouveau style¹. Il voit le jour en septembre 1951. Il ne représente pas un organe de direction des missions françaises mais il constitue un centre pastoral d'échanges et une structure de réflexion destinée à aider les missionnaires locaux.

Dans le diocèse d'Angoulême, de la fin de la Seconde Guerre mondiale à la fin des années 1950, les missions se multiplient, principalement selon l'« ancien » schéma. En effectuant un recensement des annonces ou des rapports de mission paroissiale, dans la *Semaine religieuse*, de 1946 à 1957, une quarantaine d'interventions missionnaires touchent le diocèse. Toutefois, ce chiffre apparaît bien en deçà de la vérité car des témoignages oraux mentionnent des missions dans d'autres lieux. Les recensions montrent que divers ordres religieux visitent la Charente : des Dominicains, des Capucins², des Franciscains, des Eudistes, des Frères missionnaires de Sainte-Thérèse, des Rédemptoristes mais surtout des Montfortains qui, résidant à Obezine, à Angoulême, rayonnent dans le diocèse. Les déroulements ne diffèrent guère, consistant en des prédications, des exercices religieux : messes, confessions, des réunions dans des villages, des tableaux vivants et la plantation de la croix de mission, précédée d'une procession³. D'une façon générale, une bonne participation est signalée.

De la fin des années 1950 au début des années 1960, deux missions, qui s'étendent sur plusieurs années, de la réalisation de l'enquête sociologique aux journées missionnaires elles-mêmes, marquent plus particulièrement le diocèse⁴. Il s'agit de celles de Cognac

1. Étienne Fouilloux, regrettant les lacunes concernant l'étude historique du CPMI, dresse les étapes de l'histoire de cette initiative missionnaire. Dans les années 1946-1948, Jean-François Motte, franciscain, lance les premières missions d'un style nouveau, dans le nord de la France. Il s'agit d'associer davantage de missionnaires qu'auparavant – religieux, séculiers et laïcs –, de toucher un ensemble humain homogène et non plus une seule paroisse et de ne pas se contenter de réveiller les paroissiens habituels mais d'aller à la rencontre des populations détachées de toute pratique. [FOUILLOUX, É. Vers une histoire du Centre Pastoral des Missions à l'Intérieur. In : SORREL, Christian et MEYER, Frédéric (s.d.), *Les Missions intérieures en France et en Italie du XVI^e au XX^e siècle*, Chambéry, 18-20 mars 1999. Université de Savoie : Institut d'Études savoisiennes, coll. « Bibliothèque des Études savoisiennes », tome VIII, 2001, p.427-436].

2. Une carte fournie par les Archives des Capucins permet de constater qu'ils exercent activement leur œuvre missionnaire dans le diocèse d'Angoulême, avec un pourcentage de population missionnée, de 1956 à 1968, supérieur à 40 %.

3. Quelquefois, les missionnaires effectuent une visite systématique de toutes les familles et organisent des rencontres par milieu de vie.

4. Deux autres missions régionales sont signalées au cours de cette période. Pendant le Carême 1958, deux paroisses de Charente limousine, Chassenon et Pressignac, reçoivent la visite de missionnaires. Tout en appartenant au diocèse d'Angoulême, elles font partie du territoire couvert par une mission qui a pour centre

(1957 – 1960) et d'Angoulême (1960 – 1965). Cette dernière s'impose par son ampleur, tant par sa durée dans le temps que par les énergies déployées et par l'importance numérique de la population touchée.

Les missions contribuent largement, notamment par les enquêtes sociologiques qu'elles suscitent, à instaurer la pastorale d'ensemble. Celle-ci découlerait principalement de deux constatations : les efforts apostoliques menés en vue d'évangéliser ne porteraient que peu de fruits et de nouveaux secteurs de la pastorale apparaissent. Face à « *l'individualisme pastoral* » régnant dans l'Église, germe la « *nécessité d'une action pastorale à la fois plus coordonnée et dans des secteurs ou à une dimension nouvelle*¹. »

Sociologie religieuse, missions et pastorale d'ensemble : ces trois éléments se complètent au début des années 1960, dans le diocèse d'Angoulême.

A. Sociologie religieuse et pastorale

Les enquêtes de sociologie religieuse apportent de précieux renseignements sur la mentalité, la pratique religieuse, le taux de vocations et l'implantation de l'Action catholique. Les champs de recherche de la sociologie de la religion ont pris plusieurs directions et les préoccupations pastorales ont ouvert une nouvelle voie. Les statistiques poursuivent avant tout une visée pastorale². Ainsi, les études menées par le chanoine Boulard ont comme perspective « *la réorganisation de la pastorale*³ », en tenant compte des transformations sociales vécues par une région et de la situation de l'Église⁴.

La sociologie religieuse et la pastorale d'ensemble se retrouvent intimement liées. Les missions menées dans le diocèse d'Angoulême l'illustrent particulièrement. L'expression « pastorale d'ensemble » est beaucoup utilisée au début des années 1960, tout en recouvrant quelquefois des réalités différentes⁵. Au sens strict, la pastorale consiste en la

Rochechouart, dans le diocèse de Limoges. Un journal paroissial commun, le *Sillon, journal interparoissial limousin*, relie déjà ce secteur. Le schéma correspond à celui prôné par le CPMI : travail sociologique pendant six mois, constitution de commissions pastorales, prémission et déroulement des journées missionnaires elles-mêmes. Une mission du même type souhaite atteindre le Barbezilien mais elle ne dépasse pas la phase de l'enquête sociologique, pour des raisons indéterminées.

1. HOUTART, F. et GODDIJN, W. « Pastorale d'ensemble et plans de pastorale ». *Concilium*, 3/1965, p.29-30.

2. François Houtart et Jean Rémy expliquent que : « *Des faits brutaux comme la déchristianisation ou l'indifférence religieuse ont posé des problèmes pastoraux à partir desquels on a recherché l'influence de l'environnement social global sur les comportements, les mentalités ou les appartenances religieuses.* » Il s'agit de traduire le « *diagnostic sociologique* » en « *langage pastoral* ». [HOUTART, F. et RÉMY, J. (s.d.). « L'état actuel de la sociologie appliquée à la pastorale ». *Concilium*, 3/1965, p.92 et 90.]

3. *Ibid.*, p.94.

4. Devraient alors apparaître des « *lignes de solutions possibles, en fonction d'exigences fixées par les théologiens et les pasteurs.* » Parfois, l'apport de la sociologie dans la pastorale peut modifier « *la manière dont les pasteurs se posaient leur problème au départ.* » [*Ibid.*, p.90.]

5. LAVALETTE, H. de. « Réflexions sur la théologie pastorale ». *Nouvelle Revue théologique*, juin 1961, tome 83, n°6, p.593-604.

formation de ceux qui sont déjà chrétiens et elle doit éveiller en eux le souci de s'associer au clergé dans leurs activités de mission et de catéchèse. En outre, la pastorale d'ensemble concerne l'ensemble des habitants d'un lieu donné : les incroyants, les non pratiquants et les pratiquants engagés ou non dans des services d'Église. La pastorale d'ensemble touche la nouvelle complexité des conditions de vie modernes. Elle doit faire : « *face aux situations complexes de la vie actuelle pour que l'homme puisse se situer vis-à-vis de l'Église, dans l'Église, par l'Église*¹. » Ainsi, la sociologie religieuse met en valeur l'éclatement des conditions de vie considérées antérieurement, comme « naturelles ».

1. Les enseignements des enquêtes sociologiques

L'étude de la région de Cognac est réalisée en août 1957², tandis que celle d'Angoulême, intitulée *Regard sur Angoulême*, est rendue publique au début de l'année 1961³. Selon le « maître d'œuvre », le R. P. Pourthier, il ne s'agit pas d'une enquête sociologique « *scientifiquement poussée*⁴ ». Il évoque plus volontiers un « *regard* », qui tient compte de quatre composantes : la sociographie, la sociologie, la psychologie et la pastorale⁵. Même si les termes divergent, ces perspectives s'avèrent analogues à celles de Cognac.

En 1957, la région de Cognac est dotée de trente-quatre prêtres pour 52 000 habitants et 117 religieuses, réparties dans dix-sept maisons. Dans le Grand Angoulême, composé de deux doyennés, en 1960, l'effectif se limite à vingt-cinq ecclésiastiques, dont certains âgés, pour 72 000 habitants. Les proportions obtenues concernant le nombre d'habitants par prêtre, montrent un réel écart entre les deux zones⁶. En outre, le recrutement sacerdotal et religieux apparaît bon pour la ville de Cognac : entre 1890 et 1950, trente-cinq prêtres sont issus de Cognac-ville et trente-et-un du reste de la région. En revanche,

En premier lieu, elle définit parfois l'activité apostolique totale de l'Église. Certains la divisent en mission vis-à-vis des non chrétiens, en catéchèse de ceux qui demandent la foi et en pastorale pour les chrétiens.

1. *Ibid.*, p.600.

2. *Essai de vision pastorale, globale, préliminaire de la ville de Cognac et de sa région. 1957-1958.* dactylographié. **ADc. Missions paroissiales.**

Le rapporteur, le Père Vianney Delalande, franciscain, la situe comme une analyse des données humaines et chrétiennes de la ville et de sa région, afin d'orienter les commissions pastorales préparatoires. L'enquête poursuit une vision d'ensemble.

3. Ce document de travail est constitué de 112 pages et est complété par des tableaux et des cartes. L'enquête s'intéresse au « Grand Angoulême », soit une population d'environ 80 000 personnes. La zone correspond aux communes suivantes : Angoulême, Fléac, Gond-Pontouvre, Magnac-sur-Touvre, Ruelle, Soyaux, L'Isle d'Espagnac, Saint-Yrieix, Saint-Michel, La Couronne et Puymoyen.

4. *Regard sur Angoulême. Mission 1965*, p. 1-4.

5. Par la sociographie, il souhaite approcher les rythmes de vie, les conditions de logement, de travail, de vie familiale... Ensuite, il veut repérer les constantes présentes dans tout phénomène social. La psychologie aborde les diverses mentalités de l'agglomération angoumoisine. Pour finir, la pastorale devrait permettre d'insérer un ensemble de moyens humains et surnaturels afin de convertir le plus de personnes possibles.

6. La zone d'Angoulême compte un prêtre pour 2880 habitants tandis que celle de Cognac bénéficie d'un prêtre pour 1530 habitants.

proportionnellement à la population, le Grand Angoulême n'offre que peu de vocations sacerdotales au diocèse avec environ 10 % des prêtres ordonnés en Charente, entre 1920 et 1960. Au long de cette même période, environ cinquante religieuses seraient angoumoises.

Afin d'estimer le nombre de pratiquants du Cognaçais, une enquête comptabilise le nombre de chrétiens de plus de vingt-et-un ans, communiant les dimanches ordinaires. Ils sont environ 650 à Cognac, 200 à Jarnac et 258 dans vingt-sept paroisses des alentours de Cognac. Comme le souligne l'enquête Boulard, plus de 90 % des baptisés de la région ne pratiquent pas, avec quelques variations selon les régions de cette zone. Le protestantisme passe pour premier responsable de la faible vitalité catholique. Une consultation organisée dans toutes les églises du Grand Angoulême, un dimanche de 1959, permet d'estimer que 5000 femmes et 2500 hommes fréquentent régulièrement la messe du dimanche. Il semble que peu d'enfants ne soient pas baptisés mais les délais ont tendance à s'allonger. En général, les parents tiennent à la communion solennelle et ainsi, envoient leurs enfants au catéchisme.

Le militantisme cognaçais s'épanouit en particulier dans l'ACI et dans l'ACG. L'ACI se montre très active parmi les négociants du cognac et joue un rôle dans une transformation lente des mentalités et des comportements. Toutefois, il faudrait qu'elle s'intéresse aux diverses nuances de la bourgeoisie. En outre, le clergé se trouve dans une position délicate quand il s'agit de rester libre par rapport au milieu dirigeant : il ne doit pas se laisser mener tout en demeurant compréhensif face aux responsabilités professionnelles.

Le MFR possède quelques effectifs fort inégalement répartis selon les catégories sociales du monde rural. Les exploitants ruraux se situent parmi les pratiquants les plus fidèles et représentent plus de 4000 familles. Ils sont confrontés à des problèmes communs et, même s'ils sont individualistes, ils forment un milieu social différencié. Les prêtres ont des contacts individuels avec eux et ils hésitent à les regrouper, soit dans l'ACI, soit dans l'Action catholique rurale. Certains rejoignent l'ACGH. Les 2000 salariés agricoles, parmi lesquels quelques dizaines à peine pratiquent, se sentent gênés de se trouver mélangés avec les autres membres de la communauté paroissiale.

Le monde ouvrier demeure quelque peu le parent pauvre. Quelques équipes d'acheminement vers l'ACO représentent une initiative positive mais sans proportion avec un monde ouvrier qui compte 65 % de la population de Cognac et, en ajoutant les ouvriers habitant à la campagne, six ou sept mille travailleurs actifs.

Le Grand Angoulême constitue le plus grand centre industriel de la Charente, caractérisé par la diversité et la petite taille des entreprises. Angoulême représente une zone d'attraction commerciale.

Au sein des milieux indépendants, les industriels semblent se plier à une mentalité « *esprit d'entreprise familiale* ». Les traditions sont souvent maintenues, en vivant familialement sur l'usine, sans chercher une juste évolution. Cependant, de jeunes chefs d'entreprise s'efforcent de réagir. Dans les petites entreprises artisanales, le patron travaille souvent avec les ouvriers ; les relations humaines sont favorisées mais les salaires restent en général très faibles. Une grande variété règne chez les commerçants dont la grande préoccupation reste les affaires. Ils semblent assez ouverts aux problèmes sociaux et ne pratiquent que par conviction et non par conformisme. Une certaine désaffection pour tout engagement politique ou syndical est répandue dans le monde indépendant.

Le monde ouvrier apparaît très diversifié. Les observateurs constatent un fond rural ancré dans le monde du travail du Grand Angoulême. Il se manifeste par toutes les caractéristiques du paysan charentais : le goût de la vie, un individualisme très poussé, une absence de conscience de classe, une facilité pour accepter le paternalisme de peur de perdre son emploi et une lenteur au travail mais qui s'avère généralement bien fait. Ainsi, le mouvement ouvrier reste très faible. La Confédération général du travail (CGT), très politisée, s'impose comme le syndicat majoritaire. Une profonde indifférence religieuse gagne la quasi-totalité de ce milieu.

L'ACGH n'existe presque pas ; en revanche, l'ACGF apparaît nettement plus solide. Surtout, d'anciens jocistes forment l'ACO, alors embryonnaire. L'ACI compte dix équipes féminines, encadrées dans une fédération. Aucune équipe masculine ne se réunit. Le MFR est peu représenté car les efforts ont été déployés vers les centres agricoles. Les militants de la JOC et de la JOCF, actifs mais pas assez nombreux, ne touchent pas tous les quartiers. La JEC et la JECF possèdent plusieurs équipes mais sans structuration.

Dans les deux zones, l'ACO et la JOC manquent de souffle dans leur recrutement, ceci étant peut-être dû aux tâtonnements du mouvement ouvrier. L'ACI et l'ACG, dénotant quelque peu l'emprise d'un milieu bourgeois sur l'Église locale, semblent plus vivantes dans le Cognaçais que dans l'Angoumois. Ceci témoigne une forme de paternalisme, quelque peu répandue dans le milieu du cognac.

2. Les perspectives missionnaires entrevues grâce aux enquêtes

Avant même les résultats des enquêtes sociologiques qui doivent servir à orienter le travail missionnaire, le clergé de l'agglomération angoumoisine dresse un premier bilan¹. Les comportements religieux semblent se diviser en quatre catégories : 1 à 2 % de convaincus, 10 % de pratiquants habituels du dimanche, 15 à 20 % de pascalisants et ceux

1. « Rapport de synthèse sur la mentalité religieuse des Angoumoisins ». **ADc Enquête Boulard 1**. L'abbé Bourdin effectue une synthèse relative à la mentalité générale et religieuse des Angoumoisins, à partir des remontées effectuées par ses confrères.

qui restent fidèles aux rites de passage : baptême, communion solennelle, mariage et sépulture religieux. S'ajoutent tous ceux qui ne pratiquent pas du tout.

Une question centrale s'impose : « *L'Église est-elle, par sa pastorale, suffisamment aux prises avec les grands problèmes qui influent sur le comportement quotidien des personnes et s'efforce-t-elle de situer le message évangélique au cœur de ces problèmes ?* » S'ensuivent diverses interrogations. Les prêtres sont-ils vraiment conscients que les chrétiens convaincus doivent être avec eux des évangélisateurs ? Un soutien plus marqué envers l'Action catholique et les mouvements mandatés par l'Église s'avérerait ainsi indispensable. Concernant les pratiquants du dimanche, gagnés par l'individualisme, il faudrait peut-être repenser le style des messes, se considérer réellement comme une communauté et réviser les prédications. Quant aux pratiquants saisonniers, le clergé se trouve quelque peu désarmé devant leur ignorance des différents gestes de la foi. C'est pour « *les fidèles aux quatre grands actes de la vie* » que s'observe la coupure la plus importante entre religion et vie, déjà signalée pour les chrétiens convaincus. Cette séparation constituerait la clé pour élaborer une nouvelle pastorale.

Le Père Pourthier, en exposant les principaux axes du travail missionnaire, insiste sur la nécessité de s'engager dans le monde dans lequel on vit. Selon lui, l'évolution démographique exige une coordination de l'action pastorale¹. Les fidèles subissent des influences très diverses. Bien souvent, ils sont conduits à témoigner hors de leur paroisse, par leur travail, des associations, des relations... Ensuite, le fort pourcentage de jeunes et l'accroissement de la natalité posent le problème du catéchisme et plus largement de la transmission de la foi.

Se penchant sur les milieux sociologiques, il estime que, tout en se préoccupant des plus pauvres, il ne faut pas pour autant ignorer le milieu indépendant, qu'il considère d'ailleurs pauvre spirituellement. Les paroisses se soucient-elles suffisamment d'eux et s'interrogent-elles sur la manière de les faire participer à la vie de l'Église ? De même, il évoque plusieurs valeurs à faire découvrir à ce milieu. Pour finir, il pense que l'un des principaux objectifs de la pastorale de la ville et de la mission de 1965 doit être la formation d'une élite au sein de chaque catégorie de ces divers milieux afin qu'un petit noyau puisse entraîner les autres. Le monde ouvrier, quant à lui, suscite une réflexion sur le problème social. Le chrétien doit s'efforcer de situer chaque personne dans son contexte de vie. Il ne devrait pas accepter l'individualisme répandu. Il est appelé à encourager, voire à faire naître de réelles valeurs humaines. Simultanément, il faudrait éviter toute parole ou attitude susceptibles d'être mal interprétées par le milieu ouvrier. La pastorale de la ville

1. L'immigration et l'origine rurale de la population interrogent sur le déracinement. L'accueil et l'intégration sociale et paroissiale doivent être pris en compte. La diversité conduit à penser une nouvelle forme d'unité paroissiale.

aura pour objectif prioritaire d'aller à la rencontre de ce monde qui ne vient pas à l'église spontanément.

Au sein des exploitations agricoles disséminées dans la périphérie, une politisation de la vie et une certaine peur de l'initiative sont observées. Dans le milieu rural en particulier, la mentalité charentaise incite à la prudence et peut-être à une forme de diplomatie. La diversité du milieu oblige à un regroupement pastoral sur l'ensemble de l'agglomération, sans les orienter sur Angoulême ou vers les zones strictement rurales. Leur situation spécifique conduit à réfléchir à une pastorale qui leur corresponde.

Le coordinateur de l'enquête explique que la connaissance des activités et services offerts par le Grand Angoulême, se révèle très utile pour une authentique pastorale. Elle situe les chrétiens dans ce qui fait leur vie. Elle oblige à repenser la théologie en face de données concrètes. En outre, elle aide à déceler les valeurs humaines que les chrétiens doivent défendre dans un monde teinté de matérialisme. Elle permet aussi de dépasser la connaissance individuelle pour parvenir à des courants collectifs qui font les milieux et les mentalités.

Une double perspective émerge : favoriser les institutions chrétiennes et inciter le maximum de chrétiens à s'engager. Dans une société laïcisée, l'Église tient tout à la fois à l'influence de ses propres institutions et à l'action chrétienne de ses membres dans les institutions laïques. Selon le Père Pourthier, il ne faut pas négliger ni les facteurs d'influence spécifiquement chrétiens – presse, écoles...-, ni la formation chrétienne des fidèles qui se meuvent dans le monde tel qu'il est. Il admet toutefois que devant l'urgence de la « rechristianisation » et devant les préjugés et les mentalités du monde moderne, il n'est pas toujours facile de rester serein et lucide, surtout quand certaines institutions chrétiennes heurtent de front des individus, les amenant parfois à quitter l'Église. S'impose avant tout la nécessité d'une pastorale commune et d'un sacerdoce unanime.

À Cognac, outre les conseils concernant les orientations de l'Action catholique, plusieurs problèmes humains demandent l'attention des missionnaires, dont celui de l'argent, « *idole n°1 dans ce pays de capitalisme spéculatif*¹ ». Des conférences ou des sermons abordant la question des rouages financiers et de l'esprit évangélique de pauvreté, adressés aux négociants, aux exploitants, aux courtiers et aux représentants de commerce, sont prévus. Viennent ensuite divers aspects : la famille, l'avenir des jeunes, la promotion des salariés agricoles et des ouvriers d'usine, le cloisonnement des communautés humaines, le manque de culture intellectuelle et spirituelle ou encore l'exode du week-end vers l'Atlantique.

1. *Essai de vision pastorale, globale, préliminaire de la ville de Cognac et de sa région. 1957-1958.* dactylographié, p.66. **ADc. Missions paroissiales.**

Indéniablement, la pratique religieuse est faible. La réflexion porte alors sur la façon dont l'Église se situe dans le monde dans lequel elle vit. Les laïcs, se trouvant au cœur de la société, sont particulièrement invités à jouer un rôle « missionnaire ». Il semble que l'on veuille reconnaître leur rôle particulier, sans en faire des auxiliaires et encore moins des suppléants aux prêtres, dont le nombre diminue. L'attention se porte aussi avec force sur les divers milieux, qui demandent à être redynamisés, notamment en réorganisant ou en créant des mouvements d'Action catholique. De plus, notamment par le désir d'une action pastorale concertée et d'une nouvelle forme d'unité paroissiale, ces perspectives laissent transparaître ce qui sera au cœur du renouveau pastoral envisagé : la pastorale d'ensemble.

3. La phase préparatoire des missions

Les missions de Cognac et d'Angoulême conduisent à pénétrer au cœur des missions régionales, obéissant au schéma du CPMI. Ainsi, au fil d'étapes identiques, l'étude sociologique, la prémission et la mission elle-même, des perspectives pastorales apparaissent.

a. Les commissions pastorales

La préparation de la mission repose, entre autres, sur les commissions pastorales. Tout en permettant aux laïcs de remplir un rôle concret, leur but consiste à promouvoir une évangélisation « *lucide* », « *réfléchie* » et « *progressive* »¹. Il s'agit d'exercer une influence sur des secteurs pastoraux spécifiques, formant une « unité » - en particulier les milieux sociologiques -, en déterminant un effort apostolique adapté à leur situation concrète, resituée dans l'ensemble. Une nécessaire coordination doit s'opérer, d'une part entre les diverses forces apostoliques d'un secteur et d'autre part, entre les différents pôles de la pastorale. Ces commissions sont appelées à devenir des organes permanents, en répondant ainsi aux intuitions de la pastorale d'ensemble.

Le travail des commissions pastorales s'articule autour du « *Voir, juger, agir* », si cher à l'Action catholique. Ainsi, pour commencer, il faut regarder une réalité sans mener une enquête scientifique mais en établissant une sorte de « carte » du milieu. Deuxièmement, il s'agit de déterminer les points positifs et négatifs, avec le plus d'objectivité possible. Enfin, des axes donnés à l'action dégageraient les orientations apostoliques appropriées pour « *agir* ». Ainsi, une sorte de révision de vie s'effectue à l'échelle de tout un milieu². Les participants ne doivent pas perdre de vue l'essentiel : la conversion des personnes.

1. « Les Commissions pastorales de mission ». **ADc Missions paroissiales.**

2. La présentation des commissions pastorales stipule « *que les premiers bénéficiaires seront les membres de la commission. Mais ce n'est pas pour eux qu'ils le font. C'est en vue de tout un bouillonnement apostolique*

Les commissions font entrevoir les secteurs pastoraux privilégiés. Par exemple, dans le Cognaçais, l'attention se porte sur le monde rural¹. Le syndicalisme ou des structures professionnelles² favorisent les contacts humains et spirituels avec des propriétaires exploitants à l'aise financièrement. Certains grossissent les rangs du MFR. Des équipes de mission devraient se former sans difficulté. Il n'existe pas ou peu de présence d'Église parmi les petits exploitants qui vivent des conditions de vie difficiles. Quelques équipes de base réunissent des ruraux ouvriers et des ouvriers agricoles. La mission s'intéresse particulièrement à ces derniers. Le clergé a pu prendre conscience de leurs problèmes et des gens se sont investis.

À Angoulême, le travail le plus fourni semble être celui effectué par la Commission du monde ouvrier, milieu auquel la mission s'adresse prioritairement. La Commission conclut par un désir d'organisation d'une réelle pastorale au sein du monde ouvrier. D'une façon très nette, ces interrogations et ces objectifs émanent de l'ACO :

« L'Évangélisation, la mission d'un centre comme Angoulême ne suppose-t-elle pas que nous superposions à notre mentalité de "rector potens" un peu jaloux de nos prérogatives sur un territoire, une mentalité d'animateurs d'équipes de milieu. Que nous ne pensions pas que la paroisse "secteur territorial" peut tout faire et que nous acceptions la "paroisse milieu" dont les contours sont moins fixes, dont la charge est à prendre en collaboration³. »

Cette conception laisse craindre un nouvel enfermement. En dénigrant les cadres paroissiaux géographiques et en privilégiant les milieux, le risque est grand de sortir d'un carcan pour pénétrer dans un autre. Quoi qu'il en soit, l'accent est mis sur la nécessité d'une coordination par la commission du monde ouvrier et sur un projet de la mise en place d'une Mission ouvrière sur le secteur d'Angoulême.

dans un milieu donné, au sein d'une Église locale. » [« Les Commissions pastorales de mission », p.7. **ADc Missions paroissiales.**]

1. Commission du monde rural. 27 janvier 1959. Document clergé n°2. **ADc Missions paroissiales.**

2. Par exemple les CUMA : Coopérative d'Utilisation du Matériel Agricole ou les CETA : Centre d'Étude Technique Agricole.

3. Rapport de la Commission du monde ouvrier, p.77. **Fonds Bo.**

Constitué de 79 pages, approuvé par les membres de la commission le 20 mai 1964, les auteurs pensent toutefois que ce rapport est « *trop rapide et partiel* » !

Dans ce document, des militants chrétiens ouvriers donnent la parole à ceux considérés comme traditionnellement loin de l'Église et partagent leurs propres conceptions. Les ouvriers considèrent le clergé loin d'eux, même s'ils notent qu'une prise de conscience est en train de poindre. L'attitude du milieu indépendant serait trop teintée de paternalisme. Le jugement se montre en revanche très favorable envers les religieuses, impliquées dans le monde ouvrier de diverses manières.

Les militants du monde ouvrier se sentent souvent isolés et incompris de la part de la communauté paroissiale. Le rapport fait apparaître que les ouvriers contestent « *tant dans la raison d'être que dans l'expression sociologique [le] sacerdoce hiérarchique* ». [p.54]. De plus, selon eux, l'Église est liée à « *une certaine classe sociale* » et à « *une certaine politique* ». Les travailleurs chrétiens expriment aussi leurs difficultés à exprimer leur foi ou à militer, dans le contexte humain et ecclésial dans lequel ils se trouvent.

b. Le rôle des laïcs

Les commissions pastorales donnent la parole aux laïcs et dès la phase préparatoire, le clergé met l'accent sur l'importance de leur engagement.

Au cours de la période qui prépare la mission d'Angoulême, les prêtres effectuent des visites pastorales afin de rencontrer le plus grand nombre possible de paroissiens¹. Pour certains, toute rencontre s'avère utile, créatrice de sympathie : il s'agit d'une pastorale axée sur l'action du prêtre. D'autres recherchent surtout des militants², en vue d'une action missionnaire et d'une formation d'un laïcat agissant. De même, les religieux qui conduisent la mission voient dans les laïcs des ferments missionnaires dans leurs lieux de vie.

De plus en plus se dessine nettement le désir de s'appuyer sur les militants. Cependant, les prêtres s'aperçoivent que finalement, ils les connaissent mal. Apparaît alors l'urgence pour les prêtres de se retrouver fréquemment, afin de se pencher sur les problèmes de ces laïcs, qui reflètent ceux des autres chrétiens. La mise en place d'un travail d'équipe s'avère indispensable. La nécessité d'une pastorale d'ensemble transparaît une nouvelle fois.

Dans le rapport sociologique, sont employés les termes « *conquérir* », « *sauver* », « *libérer les âmes* ». Les prêtres angoumoisins semblent beaucoup plus proches des individus et plutôt que conquérir, ils veulent surtout établir une proximité entre l'Église et le quotidien des gens.

Même si les laïcs constituent les piliers des commissions pastorales, ils ne participent pas réellement à la genèse des perspectives missionnaires et des orientations pastorales. D'ailleurs, se sentent-ils concernés ? Lors de la présentation de l'enquête sociologique, sur les 500 personnes invitées, seules 180 se sont déplacées mais la plupart des paroisses et des mouvements d'Action catholique étaient représentés³. Il semblerait que l'élan missionnaire n'ait pas gagné tout le monde. Deux veillées préparatoires, destinées à expliquer les diverses formes d'engagement apostolique dans l'Église, réussissent à rassembler environ 400 laïcs, effectif peu important aux yeux des organisateurs⁴.

Le premier temps de préparation révèle que la mission reste quasiment l'affaire exclusive du monde religieux. Malgré les réelles possibilités apostoliques reconnues, il semble que les laïcs n'ont pas encore pris conscience du rôle qui leur incombe de participer à la pastorale. Ainsi, deux orientations s'imposent à la fin de la phase préparatoire : le témoignage de chacun, là où il vit, dans son milieu, et la pastorale d'ensemble.

1. CAZENAVE-VERGEZ, J. « Rapport général sur les visites pastorales » 16 janvier 1961. **ADc Missions paroissiales 2. Dossier n°1.**

2. Le terme « militant » désigne des laïcs engagés, que ce soit dans la paroisse ou dans divers mouvements chrétiens.

3. Activités missionnaires. **ADc Missions paroissiales 2. Dossier n°1.**

4. *Idem.*

4. La pastorale d'ensemble

L'expression « pastorale d'ensemble » apparaît fréquemment dans le travail sociologique mené par le chanoine Boulard et lors des différentes missions. La pastorale d'ensemble voudrait apporter une solution au détachement religieux observable dans le diocèse d'Angoulême mais aussi dans toute la France. Constaté que tant la pratique religieuse que l'engagement des pratiquants dans la vie pastorale est faible, conduit à privilégier des axes. Il s'agit, en résumé, de se faire plus proche du quotidien des gens, d'unir les forces apostoliques et de modifier les structures géographiques, tout cela dans le dialogue.

Avant que le chanoine Boulard n'intervienne dans le diocèse d'Angoulême, les Frères missionnaires de Sainte-Thérèse, au moment où ils prennent en charge des paroisses charentaises, ont pour préoccupation de stimuler une pastorale d'ensemble¹. En effet, il leur faut organiser la pastorale du canton de Châteauneuf avec un seul prêtre tandis qu'auparavant, sept prêtres se partageaient la tâche. Le Père Meunier connaît le chanoine Boulard, qui lui fait sentir la richesse d'un regroupement des petites paroisses. L'idée reste assez discrète au début. Ils essaient de tout mettre en place pour que Châteauneuf devienne un centre, à partir de 1954 – 1955. Commencent par se regrouper les groupes de catéchisme puis les professions de foi. Tout se réalise progressivement : il faut mener les changements par étape et avec adresse pour que les paroissiens les acceptent. En outre, le Père Meunier souligne que le fait qu'une communauté assure les offices permet une diversité, notamment des prédications, bénéfique. La pastorale d'ensemble passe aussi par les relations et la collaboration avec les autres prêtres, notamment pour les activités apostoliques d'ensemble, telles l'Action catholique de secteur ou les missions régionales.

Le chanoine Boulard explique que, sans que son nom ne soit prononcé, la « pastorale d'ensemble » prend effet lorsque l'Église prend conscience que le détachement religieux ne concerne pas seulement quelques individus isolés mais qu'il est collectif². Le premier cri d'alarme est lancé dans les années 1920, par l'abbé Cardjin, fondateur de la JOC, qui déplore la très faible pratique religieuse du monde ouvrier. Peu à peu, les observateurs de l'époque s'aperçoivent que le détachement religieux prend une forme plus subtile. Ainsi, certains, pratiquant régulièrement le dimanche, agissent en « matérialistes³ » pendant la semaine sans se soucier des prescriptions évangéliques. Les recherches de sociologie religieuse prouvent le poids des conditionnements collectifs. Les cartes font apparaître des différences de comportement religieux selon les régions géographiques et les milieux

1. Témoignage oral du Père Alcide Meunier, décembre 1998.

2. BOULARD, F. « Projets et réalisations de la pastorale d'ensemble ». *Les Cahiers du clergé rural*, février 1962, n°235, p. 67-74 et mars 1962, n°236, p.149-161.

3. BOULARD, F. « Projets et réalisations de la pastorale d'ensemble ». *Les Cahiers du clergé rural*, février 1962, n°235, p.68.

sociaux, tandis que les recherches historiques contribuent à montrer des continuités dans les attitudes religieuses. Ces enquêtes souhaitent donc renouveler les conceptions pastorales, en s'adressant au clergé qui serait de plus en plus convaincu :

« - que la paroisse **isolée dans son action** est impuissante à pénétrer chrétiennement le monde ambiant, qu'elle l'est même, pour une large part, à changer les habitudes de la collectivité pratiquante ;
- qu'une **pastorale "standard"**, qui ignore les conditionnements sociaux, ne mène pas loin, spécialement dans les milieux sociaux les plus originaux et les plus vigoureux¹. »

Pour agir réellement, la convergence de toutes les forces de l'Église est nécessaire. Le rôle du laïc s'officialise ainsi peu à peu et les idées prônées par l'Action catholique s'inscrivent dans le courant général de la pastorale. Les prêtres sont invités de leur côté à former des commissions pastorales de zone, qui consistent à étudier les faits sociaux les plus importants de cette zone. Outre l'étude des faits sociaux, la confrontation des expériences pastorales de chacun offre un enrichissement mutuel et la mise en place d'une pastorale davantage en harmonie avec les différentes réalités humaines de la zone. Le chanoine Boulard insiste beaucoup sur le rôle de l'évêque, qui permet l'unité entre les différents éléments, qui constituent la pastorale d'ensemble. Effectivement, cette pastorale requiert les forces du clergé paroissial mais aussi celles des religieux et religieuses et des laïcs. De même, toutes les institutions de l'Église sont impliquées ainsi que tous les secteurs de la pastorale : liturgique, catéchétique, sociale.... En outre, la pastorale d'ensemble n'est :

« - ni les recherches de sociologie religieuse, qu'elle utilise seulement comme moyen contingent ;
- ni les missions régionales qui sont un moyen puissant à son service ;
- ni une sorte de stratégie apostolique ou d'organisation plus rationnelle de l'action pastorale². »

Le chanoine Boulard poursuit en résumant la démarche : « Toutes les forces apostoliques d'un diocèse, personnes et institutions, doivent être progressivement intégrées dans une action d'ensemble, sous l'autorité de l'évêque qui a mission de les coordonner et de les diriger. »

Selon les Pères Houtart et Goddijn, la pastorale d'ensemble qui concerne tous les pays du monde, et pas seulement la sphère française, ni même l'échelle européenne, s'élabore en cinq étapes³. Ils distinguent : une étude socioreligieuse, une « réflexion théologique sur

1. BOULARD, F. « Projets et réalisations de la pastorale d'ensemble ». *Les Cahiers du clergé rural*, février 1962, n°235, p.70.

2. BOULARD, F. « Projets et réalisations de la pastorale d'ensemble ». *Les Cahiers du clergé rural*, mars 1962, n°236, p.153.

3. HOUTART, F. et GODDIJN, W. *Op. cit.*, p.41-42.

la mission de l'Église dans ce monde concret », la constitution d'un programme avec les principaux points de l'orientation pastorale, suivi de celle d'un plan d'évangélisation et la révision périodique du plan. Il n'est pas question de « missions » telles qu'elles sont vécues au cours des années 1960 en France, mais celles-ci constituent indéniablement l'élément cristallisateur autour et à partir duquel se conçoivent les orientations pastorales.

5. Les enquêtes sociologiques et la pastorale d'ensemble

Indéniablement, enquêtes sociologiques, missions et pastorale d'ensemble sont liées. Les enquêtes sociologiques qui préparent les missions guident les orientations pastorales, parmi lesquelles, principalement, la pastorale d'ensemble¹.

Le caractère « régional » des missions de Cognac et d'Angoulême montre bien le souci de toucher un ensemble humain, afin de coordonner les divers types de pastorale afin d'aboutir à une seule, concernant toute la région. Il s'agit ainsi de jeter les bases d'une pastorale d'ensemble, dont les aspects sont précédemment définis.

Le rapport de Cognac se penche, de manière détaillée, sur les limites territoriales². Dans certains cas, les regroupements de petites paroisses rurales nécessiteraient des modifications. Quant aux paroisses urbaines, il est probable qu'un certain nombre de problèmes urbains ne se résolvent que par une pastorale d'ensemble alors qu'au contraire, d'autres domaines, relatifs à la physionomie propre de chacune des paroisses urbaines ou suburbaines resteront sur le champ paroissial. En outre, il semble judicieux, en vue de la

1. En étudiant les missions paroissiales dans la Creuse, le Père Pérouas constate un souci analogue, concernant la pastorale d'ensemble, par un type de missions inconnu en Charente. Des Oblats de Marie-Immaculée s'installent dans le diocèse de Limoges à partir de 1950, et vont dans les villages dispersés, à l'aide de roulottes, d'où leur nom de roulottiers. En 1957-1958, ils trouvent qu'ils tournent en rond et s'interrogent. Sous l'impulsion du CPMI et de Mgr Gufllet, évêque coadjuteur de Limoges, la mission rurale creusoise s'oriente vers la pastorale d'ensemble. Après avoir expérimenté des veillées au cours desquelles était proposé un film suivi d'une causerie, les missionnaires s'aperçoivent que leur démarche ne convient pas. Il ne s'agit pas de porter les sacrements à domicile, ni de remédier à une ignorance religieuse ou de réveiller une foi endormie, il faut, en fait, éveiller la foi. Les Pères appliquent cette perspective chacun à leur manière : certains insistent sur le message proprement dit, sur la foi, la charité ; d'autres aident les gens à regarder leur vie, s'efforçant de faire réagir et en leur suggérant de la transformer. Louis Pérouas cite aussi l'exemple d'une mission qui ressemble au modèle répandu à Cognac et à Angoulême : elle a lieu à Bourgueil, durant l'hiver 1956-1957, dans quarante communes de l'arrondissement. Dix responsables de paroisse et des missionnaires itinérants de diverses congrégations multiplient les visites particulières, les réunions de villages, les rassemblements inter-paroissiaux et les regroupements par milieux. La mission a pour résultat de lancer, là aussi, une pastorale d'ensemble. [PÉROUAS, Louis. « La Creuse, laboratoire de mission rurale (1944-1960) ». *Revue d'Histoire de l'Église de France*, 1989, T. LXXV, n°1, p.359-370.]

2. Surgit la question de mettre en place une pastorale d'ensemble par petites zones géographiques, sans remettre en cause la délimitation administrative des doyennés. En effet, la zone rurale se divise en deux secteurs : le secteur sud, composé de la Grande Champagne et de la Petite Champagne castelnovienne et le secteur nord, formé des Borderies, du Pays-Bas charentais et du Nord-Est de Jarnac. [Le Cognacais est partagé selon la qualité du cognac produit sur les différentes terres : Champagne, Pays-Bas, Borderies, Fins bois] La Grande Champagne est la plus riche économiquement et la mieux pourvue en institutions sociales, professionnelles, familiales et culturelles. Le Pays-Bas charentais, quant à lui, se distingue par l'absence de villages – centres et par la présence de deux entreprises industrielles relativement importantes. Il faut aussi noter une forte proportion de population retraitée résidant dans la vallée de la Charente.

mission, de découvrir davantage les associations existantes pour vérifier le degré et la qualité de la présence des catholiques. L'union profonde entre ville et campagne, le drainage de population de la région vers les centres de travail et les services de la ville de Cognac, le fait que les trois zones humaines de Champagne, Pays-Bas et Borderie se rejoignent à Cognac qui en forme le pivot, montrent que l'unité humaine sociale prend corps dans un ensemble régional plus vaste même que celui de l'agglomération de Cognac.

Le souci de la mise en place d'une pastorale d'ensemble anime aussi Angoulême. Se répand en effet l'affirmation selon laquelle une meilleure répartition territoriale des paroisses ne saura jamais permettre en pastorale urbaine, une authentique prise en charge de toutes les communautés de vie, s'il n'y a pas une pastorale commune. Tel est le point essentiel de la mission. Ceci impose aux curés et à leurs vicaires ainsi qu'aux professeurs, aux chapelains et aux aumôniers, de se considérer réellement comme le presbyterium de l'évêque, responsables sous son autorité, de l'évangélisation de toute la ville. De leur côté, les communautés religieuses représentent une force spirituelle et apostolique : ceci suppose que la pastorale, tout à la fois, les anime et les intègre dans un ensemble. La mission doit les encourager à se réunir régulièrement.

Cette pastorale d'ensemble ne semble pas facile à réaliser. Des éléments recueillis dans le rapport de la Commission du monde ouvrier mettent en évidence des conditions quelque peu défavorables pour mener à bien un tel projet¹. Même si les militants préconisent une coordination de la pastorale en monde ouvrier sur le Grand Angoulême, ils voient difficilement comment réunir les chrétiens, au-delà des divers clivages. Dans un langage sans équivoque, il est affirmé que même si environ 6000 adultes se regroupent dans les églises le dimanche, le terme de « communauté » ne convient pas pour autant. Quelques facteurs l'expliqueraient : l'individualisme, l'absence du sens de l'accueil, des rivalités diverses, qu'elles soient idéologiques, politiques ou d'affaires, le peu d'efforts faits sur le plan apostolique pour rapprocher les chrétiens. S'ajoutent une faible cohésion entre les différents mouvements et des oppositions entre prêtres sur le plan pastoral. Cette dernière réflexion corrobore l'encouragement du chef de mission à former un presbyterium uni. Ainsi, tout le monde semble devoir remettre en question sa manière de faire. Quelques points positifs apparaissent toutefois : une rencontre des diverses commissions préparant la Mission, où chacun peut s'exprimer librement, et un nouveau bulletin *Angoulême et sa banlieue*. De plus, face à ces mentalités individualistes, quelques pistes retiennent l'attention. En premier lieu, il ne faut pas passer à côté d'occasions de dialogue, dans la vie quotidienne, le voisinage, les événements, les organismes collectifs. Ensuite, il vaut mieux éviter de multiplier les rencontres de tous genres car les militants du monde ouvrier sont déjà accaparés par diverses obligations et sont d'abord mandatés pour l'évangélisation

1. Rapport de la Commission du monde ouvrier. **Fonds Bo.**

d'un milieu qui s'affirme étranger à l'Église. Il est aussi et peut-être surtout, nécessaire de respecter des étapes : des rencontres qui exigent une certaine maturité ne sont pas encore possibles.

Ces suggestions rejoignent le témoignage au quotidien, là où l'on vit, prôné par le Père Pourthier. La notion de milieu s'affirme, au sein duquel l'individualisme s'effacerait. Une forme de prudence règne, avec le conseil de respecter les étapes. En effet, il est difficile d'imaginer de passer subitement d'un individualisme semble-t-il exacerbé, à une communion totale, sans arrière-pensées. Un autre obstacle réside dans le fait que certains, comme le manifeste le monde ouvrier, acceptent une pastorale d'ensemble, mais à l'échelle d'un milieu, ce qui nuit à une forme de communion ecclésiale. L'évolution des structures géographiques ou par milieu ne suffit pas à modifier les mentalités, qui conditionnent pourtant la réussite d'une pastorale commune. Effectivement, les mentalités demeurant ce qu'il y a de plus long et de plus ardu à changer, cet obstacle ne peut être négligé.

Au-delà des missions régionales, les journées préparatoires aux enquêtes sociologiques touchant l'ensemble du diocèse, sous la direction du chanoine Boulard, font de la pastorale d'ensemble le principal axe de la pastorale diocésaine. En effet, en avril 1963, les journées pastorales, tout en offrant des directives pratiques afin de réaliser les enquêtes, veulent aussi insuffler un nouvel élan pastoral¹. Les prêtres du diocèse essaient de déterminer les villages – centres qui devraient conserver un prêtre résident. Il s'agit ainsi d'étudier les courants de vie humaine, les ressemblances entre communes et des orientations semblables vers des centres d'influence. Il convient alors de se demander si ces lieux constituent aussi des centres d'animation spirituelle et de rayonnement apostolique. Les villages – centres pourraient ensuite se réunir en secteurs, donnant ainsi naissance à une équipe sacerdotale de secteur. Celle-ci pourrait se pencher sur les problèmes d'un territoire relativement homogène et peu étendu : le regroupement des petites paroisses constitue sans nul doute l'une des principales difficultés à résoudre. Le chanoine Boulard évoque la nécessité d'une pastorale « collective ». Il énonce les conditions indispensables à sa réussite, dont l'importance de prendre au sérieux la doctrine sociale de l'Église, la mise en place de zones, plus petites que le diocèse mais plus grandes que le doyenné, pendant une période d'essai, l'union de toutes les forces de l'Église² et enfin, l'orientation de tout le diocèse dans le même sens. L'enquête sociologique a pour but d'éclairer l'action apostolique. Elle permet à tous les prêtres et au laïcat engagé dans l'Action catholique de travailler ensemble : « *Si les Mouvements d'A.C. ont besoin d'une*

1. « Les journées du chanoine Boulard ». *SRA*, 26 mai 1963, p.183-187.

2. Le chanoine Boulard entend par « *forces de l'Église* » : la prédication, l'enseignement catholique, l'aumônerie de l'enseignement public, l'enseignement religieux, les mouvements d'Action catholique générale et spécialisée.

pastorale orientée, le clergé a besoin de découvrir les dimensions humaines de ceux dont il est responsable. Clergé et laïcat s'éclaireront mutuellement grâce à l'enquête¹.»

6. L'implication particulière des évêques et de l'Action catholique

a. L'appui des évêques

Les missions et la pastorale d'ensemble ne verraient pas le jour sans l'accueil favorable de l'épiscopat.

Mgr Mégnin exprime son appui à l'égard de la pastorale d'ensemble dès ses premières ébauches. Dans une lettre pastorale en 1959, sans tracer les lignes de la pastorale d'ensemble proprement dite, il évoque l'un de ses éléments, en expliquant que la célébration de la messe du dimanche dans chaque église de campagne n'est plus possible². Ainsi, les fidèles devront se déplacer là où la messe aura lieu, ce qui permettra aussi d'augmenter l'effectif de l'assistance.

Lors d'une rencontre en vue de la préparation de l'enquête Boulard, en février 1964, Mgr Kérautret, alors évêque coadjuteur, évoque les lignes de force de la recherche pastorale entreprise³. Il insiste sur la nécessité de connaître le quotidien des gens, de façon à mener une pastorale qui puisse les toucher. L'évolution de la société marquée par l'ouverture et la mobilité fait dire à Mgr Kérautret qu' : « *Un apostolat paroissial ne suffit plus ; il faut une pastorale à la mesure des réseaux d'influence actuels.* » Il remarque aussi que la répartition des forces religieuses a besoin d'être modifiée dans le diocèse mais que ceci ne se réalise pas sans dialogue. En outre, il prône la réorganisation des paroisses, des doyennés et des zones, afin qu'une certaine unité guide les méthodes pastorales. En ayant déterminé « *le fait humain ou la catégorie sociale* » qui nécessitent une attention pastorale plus grande, les recherches pastorales prendront un caractère plus concret⁴. En janvier 1965, lors des conclusions des sessions de sociologie religieuse, il énonce les conditions exigées par la mise en place de la pastorale d'ensemble⁵. En premier lieu, toutes les forces vives de l'Église, les prêtres, les religieuses et les laïcs doivent se sentir concernés. Ensuite,

1. « Les journées du chanoine Boulard ». SRA, 26 mai 1963, p.186.

2. « Lettre pastorale de S.E. Monseigneur l'Évêque d'Angoulême sur Sacerdoce et Vocations à l'occasion du Carême de l'an de Grâce 1959 ». **ADc**.

3. « Enquête de sociologie religieuse ». SRA, 1^{er} mars 1964, p.82-83.

4. Quelques mois plus tard, en juin, une nouvelle réunion regroupe les doyens et les responsables, offrant ainsi la possibilité à Mgr Kérautret, d'intervenir une nouvelle fois, sous la forme de trois exposés, sur les enjeux de la pastorale d'ensemble. Le premier exposé concerne la théologie de l'Église, le second aborde l'évangélisation tandis que le dernier touche à la « *pastorale ordinaire* », soit essentiellement, la liturgie. Sa seconde intervention se base sur la constatation d'une coupure entre la foi et la vie, reprenant ainsi les thèses du chanoine Boulard, dont il adopte aussi les essais de solution, pour pallier cette fracture. Il encourage ainsi à travailler au niveau de zones humaines. [KÉRAUTRET, (Mgr). « Pastorale d'ensemble : réunion des doyens et responsables. 22 juin. » SRA, 19 juillet 1964, p.250-254 ; 26 juillet 1964, p.258-261 ; 2 août 1964, p.266-268.]

5. « Conclusions de Mgr le coadjuteur à la suite des sessions de sociologie religieuse. » SRA, 31 janvier 1965, p.42-44.

la pastorale doit être imprégnée de la vie concrète des hommes. Puis, il insiste sur les secteurs, qui s'inscrivent dans une zone et qui regroupent plusieurs doyennés. Plutôt que des réunions générales de zone, les rencontres s'effectueront dans le cadre de deux ou trois commissions pastorales.

L'évêque coadjuteur charentais rejoint une préoccupation majeure de l'Église de France. En effet, l'Assemblée des cardinaux et archevêques de France utilise les conclusions des enquêtes sociologiques pour mettre en œuvre la pastorale d'ensemble, qui permet « *un apostolat plus intégré et fondé sur l'évangélisation en commun d'une zone humaine*¹. » Par exemple, les évêques de la région pastorale du Midi publient un texte en juin 1965, afin de préciser le sens de cette pastorale et ses modes d'application². Leurs propos rejoignent ceux de Mgr Kérautret mais ils développent aussi des thèmes qui deviendront par la suite, un souci de la pastorale charentaise. L'épiscopat du Midi évoque bien sûr la réforme des structures, se manifestant par le remembrement des petites paroisses rurales et par la constitution d'équipes sacerdotales. Il prône aussi le dialogue si cher à l'évêque charentais, entre tous les membres de l'Église. Ensuite, il souhaite une transformation des mentalités et estime qu'une formation doctrinale et spirituelle permanente, s'avère nécessaire. Ce texte reprend avec insistance les directives du chanoine Boulard, qui insiste sur la responsabilité de l'évêque, garant d'unité.

b. La participation de l'Action catholique à la pastorale d'ensemble

Outre les évêques, l'Action catholique se trouve particulièrement concernée par la pastorale d'ensemble, que ce soit par sa participation à la préparation et aux rencontres lors des missions ou par le souci de la développer. De même, sa démarche, « *Voir, juger, agir* », influence consciemment la conduite des missions. Elle aurait même inspiré la pastorale d'ensemble. Mgr Kérautret, lors de l'une de ses interventions au clergé, cite Mgr Maziers :

« Au départ de l'effort de pastorale d'ensemble, il y a, on ne saurait trop le redire, la prise de conscience dont l'Action catholique a été l'occasion dans le cœur de nombreux prêtres et laïcs, de la coupure entre la vie humaine et la foi, entre le monde moderne, avec ses structures, ses courants collectifs, et l'Église de Jésus-Christ ³. »

1. PRÉVOTAT, J. *Op. cit.*, p.135.

2. « La Pastorale d'ensemble. Orientations retenues par les évêques de la région pastorale du Midi dans leur réunion des 8 – 9 juin 1965. » *DC [Documentation catholique]*, 5 septembre 1965, n°1454, col.1483-1488.

3. KÉRAUTRET, (Mgr). « Pastorale d'ensemble : réunion des doyens et responsables. 22 juin. » *SRA*, 26 juillet 1964, p.258. **Annexe 4.1.1 : Intervention de Mgr Kérautret au sujet de la pastorale d'ensemble lors d'une réunion des doyens et des responsables, le 22 juin 1964.**

Mgr Maziers est à ce moment-là évêque auxiliaire de Lyon. Il est nommé évêque auxiliaire de Bordeaux en janvier 1966 avant de devenir titulaire en février 1968.

Par exemple, la mission cognaçaise contribue à diffuser l'un des principes chers à l'Action catholique : l'évangélisation du milieu par le milieu. La fédération ACI de Cognac suscite de nombreuses rencontres de personnes des milieux indépendants, suit les équipes d'éveil, se préoccupe de son implantation dans la haute bourgeoisie et dans les classes moyennes. Elle intéresse aussi la bourgeoisie rurale à son action apostolique. Elle accueille et aide à la réalisation d'un des objectifs prioritaires de la mission : la « *mise en place d'un laïc responsable*¹ ». Une équipe masculine d'ACI voit alors le jour à cette occasion². Il semble ainsi assez naturel que l'Action catholique se laisse gagner par les perspectives de la pastorale d'ensemble. Il est aussi normal que le clergé ait tendance à s'appuyer sur ces laïcs plus engagés et dynamiques, pour conduire sa pastorale. Ainsi, le Cognaçais souhaite élaborer une pastorale d'ensemble en s'appuyant sur l'Action catholique, au cours de la seconde moitié des années 1950³. Le clergé cumulant la responsabilité de l'Action catholique générale et de l'Action catholique spécialisée, les activités des uns et des autres se rejoignent dans le tissu de la pastorale paroissiale. Par ailleurs, plusieurs membres de l'ACGF appartiennent aussi à des équipes d'ACI.

Au début des années 1960, l'Action catholique générale décide de dépasser le cadre des paroisses pour constituer des équipes à l'échelle du secteur, ce qui recueille l'approbation de Mgr Mégnin. D'ailleurs, elle n'hésite pas à mener un travail apostolique au niveau diocésain. Les mouvements d'Action catholique spécialisée, sans refuser de donner un aspect diocésain à leur action, demeurent plus ou moins enfermés dans le cadre de leur propre milieu, dont ils se considèrent quelque peu comme les défenseurs. La campagne d'année de l'Action catholique générale, en 1961 – 1962, intitulée « *Pour des communautés paroissiales en état de mission* », conduit le mouvement à promouvoir son union avec l'Action catholique spécialisée et les différentes œuvres⁴. En outre, le responsable de l'ACGH signale que les doyens se réunissent avec les deux évêques afin de réaliser plus d'union entre les divers secteurs du diocèse. Il conclut un article en affirmant

1. Témoignage oral d'une laïque, ACI, avril 2000.

2. De même, la section locale du CFPC [Centre Français des Patrons et dirigeants d'entreprises Chrétiens] est créée en 1965 à Angoulême. Tout au long de la mission angoumoisine, dès la préparation, est encouragé le militantisme laïc, dont l'Action catholique est la principale actrice.

L'étude de la mission de Lille, de 1956 à 1958, traduit un même intérêt pour l'Action catholique, surtout spécialisée. Contrairement au diocèse d'Angoulême, le diocèse de Lille évolue dans un contexte de vitalité religieuse à cette époque. L'Action catholique s'y montre très dynamique. Tout comme à Angoulême, l'objectif prioritaire consiste en l'évangélisation du monde ouvrier et en l'élaboration d'une pastorale d'ensemble. Toutefois, la priorité accordée à l'Action catholique spécialisée crée des tensions, d'autant plus que les types d'engagements des laïcs se diversifient et l'idéologie marxiste répandue dans les milieux chrétiens ouvriers n'est pas du goût de tout le monde. Catherine Masson considère la crispation sur l'Action catholique spécialisée comme préjudiciable à terme sans nier la source de dynamisme apportée par la mission. Il ne semble pas qu'Angoulême souffre de ce phénomène car l'Action catholique charentaise reste finalement discrète, tant par ses effectifs que par son action. [MASSON, Catherine. *La Mission de Lille* (1958). Des paroisses encore vivantes, un objectif essentiel : l'Action Catholique Spécialisée. In : SORREL, Christian et MEYER, Frédéric (s.d.), *Op. cit.*, p.463-474]

3. DUCASSE, J.-L. *Identité chrétienne, positions sociales et dispositions culturelles*. Doctorat de 3^e cycle en Sciences des religions, Paris, Sorbonne, mars 1987, p.82-84.

4. DURIEUX, M. « ACGH. Union des efforts. » *CF*, 6 janvier 1962.

qu' « *il est indispensable que des efforts de coordination soient entrepris sur le plan diocésain, comme ils devront l'être sur le plan du doyenné et de la paroisse.* »



L'idée de la pastorale d'ensemble s'élabore peu à peu, face à des renouveaux des conceptions chrétiennes et « *à l'insuffisance du renouveau paroissial individuel et au manque d'intégration des secteurs plus missionnaires avec la pastorale paroissiale*¹ ». Il s'agit ainsi de ne pas mener une pastorale « à deux vitesses », ceux qui seraient « en pointe de la mission » et ceux qui se contenteraient de « vivre sur leurs acquis ».

Au premier abord, ces perspectives semblent complètement utopiques : comment tout englober alors que la diversité apparaît dans toute sa force ? Un autre obstacle apparaît : la hiérarchie de l'Église. Les prêtres sont-ils prêts à élaborer la pastorale en concertation avec les laïcs et ceux-ci oseront-ils prendre la parole ?

Quoi qu'il en soit, la pastorale d'ensemble paraît être la seule perspective possible. Les missions semblent balayer d'un revers de main les objections qui pourraient s'élever. Les semaines missionnaires et leurs premiers fruits souhaitent donner toutes ses chances à la pastorale d'ensemble, de se développer dans le diocèse. Cette organisation pastorale « *permet d'envisager [...] l'ensemble des problèmes de l'évangélisation et de ne pas se concentrer seulement sur les institutions ecclésiales, en oubliant les hommes*². » Quitter le carcan institutionnel pour rejoindre les hommes là où ils sont : ceci correspond à la volonté de l'évangélisation du milieu par le milieu comme s'y emploie l'Action catholique mais aussi à la démarche des missionnaires qui œuvrent dans les paroisses charentaises³.

1. HOUTART, F. et GODDIJN, W. *Op. cit.*, p.30.

2. *Ibid.*, p.37.

3. Perspective qui gagne aussi le clergé local puisque le CPMI s'appuie sur « *l'union missionnaire et le travail en commun avec les évêques et les prêtres des diocèses* ». De plus, il ne s'agit plus d'aller à la rencontre de paroisses isolées mais de se concentrer sur « *de grands ensembles humains, métropoles urbaines ou pays rural.* » [PRÉVOTAT, J. *Op. cit.*, p.121.]

B. Le déroulement des missions régionales

De la fin des années 1950 jusqu'au milieu des années 1960, différentes missions paroissiales¹ marquent le diocèse de leur empreinte. Poursuivant plusieurs buts, elles cherchent principalement à réveiller le laïcat et à susciter en certains cas, une prise de conscience d'une coresponsabilité dans la vie de l'Église.

Le CPMI dessine une nouvelle structure des missions². Tout d'abord, une vaste enquête sociologique, traitant des aspects temporels et spirituels, est conduite. La mission se prépare sur les bases d'un rapport et par la constitution de commissions pastorales, correspondant aux différents secteurs à atteindre, réunissant clercs et laïcs, coordonnées par un conseil de zone. Ces commissions sont chargées d'établir un plan d'effort pastoral à long terme pour chaque secteur, dont la première étape doit être réalisée par l'intervention des missionnaires. En outre, un comité directeur établit une synthèse pastorale. Le plan de mission est alors défini. La « prémission », quant à elle, souhaite mettre tous les chrétiens en état de mission. En réadaptant et en coordonnant les institutions existantes et en en créant de nouvelles, le but consiste à mobiliser les militants et à faire bouger la masse des chrétiens. Une fois le bilan de la prémission établi, la mission elle-même commence. Dépendant d'un chef de mission, les missionnaires se divisent en équipes, constituées de religieux et de séculiers. Aux assemblées de mission s'ajoutent des visites à domicile et l'action par la presse. Les réunions par milieu de vie représentent un aspect essentiel. Le temps fort terminé, une mentalité missionnaire doit subsister dans le milieu chrétien, notamment par des structures transformées, la continuité de l'activité des commissions et un contact poursuivi avec les missionnaires.

1. La prémission

Les Capucins ont conservé des documents précieux afin de saisir le sentiment dominant lors de la phase de la prémission de Cognac, qui a lieu du 12 au 19 avril 1959. Elle prend le même visage dans les secteurs urbain et rural : des messes avec prédication et instructions et une retraite, sous la forme de quatre conférences en secteur urbain et de trois en milieu rural. Les journaux paroissiaux du Cognaçais constituent une source précieuse,

1. L'encyclopédie *Catholicisme* les définit ainsi : « *La mission paroissiale consiste en une série d'exercices religieux donnés dans une paroisse ou un groupe de paroisses par un ou plusieurs prédicateurs extraordinaires, afin d'obtenir la conversion des populations ou l'approfondissement de leur vie chrétienne.* » : le terme « pastorale » n'est pas employé mais les notions d'évangélisation et de renouvellement de la vie chrétienne qui lui sont sous-jacentes sont exprimées. [PEYROUS, B. Missions paroissiales. In : *Catholicisme*. Tome IX, col. 401.]

2. Au cours des années 1950 - 1960 coexistent trois types de missions : les missions à l'ancienne, en milieu rural principalement, des missions de facture CPMI mais sans son concours et les missions de plus en plus nombreuses dans lesquelles le Centre de pastorale se trouve directement ou indirectement impliqué. Le début des années 1960 marque le paroxysme des missions car elles touchent les deux tiers des grandes villes avec près d'un millier de missionnaires sur le terrain.

quant au déroulement de la prémission et de la mission elle-même¹. Cette période de prémission offre l'occasion au clergé local de tracer les perspectives de la mission. Deux thèmes sont repris avec beaucoup de force, tant par les missionnaires que par le clergé du diocèse : les laïcs doivent réveiller leur foi et en témoigner et dans cette perspective, est soulignée l'importance de connaître son milieu de vie.

a. Le rôle indispensable des laïcs

Un document préparatoire expose les perspectives de la prémission de Cognac :

*« **Le but direct** de la Prémission et de tout l'effort de recherche qui la prolongera dans les "équipes de mission", est de rendre plus missionnaires tous les "**groupes d'Église**", qui, à des degrés divers, participent aux fonctions de l'Église et d'éveiller dans le prolongement de ces groupes, d'autres chrétiens, pour leur faire entendre l'appel solennel et exigeant à **la conversion** et à **l'engagement apostolique**. [...] La perspective de la Prémission est apostolique. **Elle suppose** plus qu'elle ne vise à provoquer une foi sincère et généreuse, même si elle n'est pas encore très éclairée et agissante. **Elle s'appuie** sur cette foi et cette générosité pour provoquer à l'apostolat ou au moins à l'esprit apostolique². »*

Du 3 au 14 novembre 1964, une trentaine de missionnaires³ parcourent le Grand Angoulême, dans le cadre de la prémission. À cette occasion, Mgr Kérautret insiste sur la prière, tout en soulignant que l'objectif principal réside dans l'éveil, la culture et le rayonnement de la foi⁴. Le *Courrier français* signale aussi le caractère spirituel d'une telle initiative : « la Mission est une entreprise spirituelle tant par son but qui est l'avancée du royaume de Dieu que par son ampleur : toutes les paroisses et toutes les personnes du grand Angoulême ⁵ ».

Les laïcs doivent être aussi conscients de leur rôle missionnaire. La prémission vise plusieurs types de personnes : des militants déjà actifs, de nouveaux militants prêts à répondre aux besoins de l'Église et les chrétiens « traditionnels », afin de susciter chez eux

1. Toutefois, il manque un regard sur le secteur urbain. En effet, le journal paroissial concernant la zone urbaine ne voit le jour qu'après la mission, qui en serait à l'origine. La présentation des journées missionnaires dans les journaux paroissiaux laisse entrevoir le langage « officiel » employé, pour motiver la population. La publication s'adresse en principe aux chrétiens mais il ne faut pas oublier que le cercle des abonnements dépasse celui des foyers pratiquants. Les lecteurs n'attendent pas un discours théologique ; ils veulent du concret. Les propos vivants, énoncés dans le bimestriel *Vivre unis*, tout en reprenant les idées des documents préparés par les missionnaires, veulent atteindre la sensibilité des gens.

2. « Les Thèmes de la prémission ». Mission générale de Cognac, p. 1. **Fonds Capucins de Bron**. Le curé de Cherves et de Sainte-Sévère considère que la prémission correspond un peu « à ce que représentent pour un soldat les grandes manœuvres, avec la différence que le terrain à conquérir ici, "c'est soi-même, sa personne, son être tout entier". » Il affirme que la mission n'est pas une entreprise de conversion mais qu'elle a pour but d'éclairer et de revigorer la foi. [*Vivre unis*, mai-juin 1959]. **Annexe 1.1.1 : Prémission de Cognac. Père Iribarne**.

3. Plusieurs congrégations se côtoient dont les Montfortains et les Eudistes.

4. « Lettre de Son Excellence Mgr Kérautret aux chrétiens du Grand-Angoulême, à l'occasion de la prémission. 27 octobre 1964 ». SRA, 8 novembre 1964, p.370-372.

5. [Mission d'Angoulême]. CF, 31 octobre 1964.

un « *climat général plus favorable à l'action apostolique des militants et à l'éveil de nouvelles vocations militantes*¹. » En outre, le Père Bourdeau, Capucin animant une session pour le clergé local, distingue la mission aux fidèles dans le but de redynamiser la foi et celle adressée aux incroyants, car selon lui, la mission intérieure ne doit pas se limiter à la christianisation de la vie des croyants mais doit aussi viser la christianisation des incroyants, orientation prônée par le CPMI².

Les orientations des Capucins dans le Cognaçais affirment la responsabilité du laïc dans l'évangélisation, celle-ci reposant sur le Christ. Il s'avère aussi primordial de comprendre que « son » Église ne se limite pas aux frontières de la paroisse ou de la zone. Chacun appartient à « l' » Église, ce qui suppose de ne pas oublier la dimension diocésaine. L'une des conférences dessine quatre pistes :

- « - *prise de conscience de notre appartenance à l'Église sans laquelle nous ne sommes rien ;*
- *prise de conscience de cette Église locale diocésaine et de la place de chacun dans cette Église locale ;*
- *mise en route des équipes de Mission = Recherche d'Église pour que cette Église locale diocésaine soit à même de répondre aujourd'hui aux immenses besoins de la région ;*
- *appel à entrer dans ce travail de réflexion et de prière autour de notre évêque et de ses délégués*³. »

Par « *Église locale* », il faut entendre l'ensemble des forces ecclésiales présentes sur la région et non chaque petit clocher indépendamment. Pour atteindre toutes les personnes et toutes les réalités d'une région, il faut concevoir « *des cadres d'action beaucoup plus vastes*⁴ ». La notion de « *communio* » devient alors primordiale : « *La prémission n'a pas d'autre but que de vous inviter à entrer avec elle **en communion plus profonde** en amorçant **un dialogue** avec tous vos frères chrétiens, avec vos prêtres, avec la hiérarchie. Dialogue qui doit devenir **continu** et **permanent***⁵ ».

Les missionnaires en terre cognaçaise insistent beaucoup sur la mise en place d'équipes de mission⁶. En premier lieu, elles existent en tant que relais, entre la situation inorganisée précédant la mission et l'équipement apostolique prévu, en mouvements. Ensuite, elles constituent des foyers de conversion, qui permettent à ses membres de mûrir

1. « Les Thèmes de la prémission ». Mission générale de Cognac, p. 1. **Fonds Capucins de Bron.**

2. *Essai de vision pastorale, globale, préliminaire de la ville de Cognac et de sa région. 1957-1958.* dactylographié, p.23. **ADc. Missions paroissiales.**

3. « Les Thèmes de la prémission ». Mission générale de Cognac, p.15. **Fonds Capucins de Bron.**

4. *Ibid.*, p.17. **Fonds Capucins de Bron.**

5. *Idem.*

6. Les équipes de mission doivent se composer de chrétiens pratiquants et non pratiquants, d'hommes représentatifs de leur milieu, en état de réceptivité. Il serait possible de les contacter par des liens naturels et ensuite provoquer des rencontres, de façon à les motiver à s'engager.

ensemble le message de prémission et de percevoir les appels. Pour terminer, elles servent de ferments missionnaires dans les groupes sociaux les plus éloignés de l'Église¹.

Le Père Bourdeau encourage en particulier l'Action catholique :

« ces mouvements d'Action catholique sont essentiellement missionnaires, entendez d'une mission auprès des incroyants, auprès du monde moderne de ces individus à convertir, de ces valeurs, à christianiser, de ces structures à christianiser. [...] les artisans de ces mouvements doivent autant que possible être pris de ces mêmes espaces humains, de ces mêmes classes qui dans l'ensemble ne trouvent pas leur accès à l'Église². »

Les *Éphémérides* tenues par les Assomptionnistes montrent que dans la paroisse du Sacré-Cœur d'Angoulême, la prémission consiste en trois conférences données le soir. Elles réunissent de quatre-vingts à cent personnes. En outre, les missionnaires effectuent des visites – réunions à domicile chez les militants ACO et les « *meilleurs catholiques de la paroisse* ³ ». Ils laissent pour consigne d'organiser, au moment de la Mission, des « foyers pivots », c'est-à-dire des réunions à domicile de cinq à six familles amies, connaissances, qui accepteraient de venir dialoguer avec le missionnaire. La proposition semble être bien acceptée.

b. Connaître le milieu dans lequel on vit

Au fil des conférences⁴ qui ont lieu lors de la prémission de Cognac, l'insistance porte notamment sur le fait que les chrétiens ne sont pas les seuls évangélisateurs mais que tout le milieu de vie y contribue. « *Le regard sur la vie profane n'est pas un regard indiscret de l'Église mais la condition même de l'Évangélisation des personnes et des groupes humains à travers toute la vie et toutes les relations humaines* ⁵. » Tant les perspectives missionnaires d'Angoulême que celles de Cognac insistent sur le fait que l'évangélisation passe par le milieu de vie quotidien. Le *Courrier français* se fait l'écho de cet état d'esprit :

1. Il s'avère nécessaire ensuite d'éveiller les membres de ces équipes à une prise de conscience toujours plus vive de leurs solidarités et de leurs responsabilités, en les encourageant à rester en lien avec les mouvements d'Action catholique. Il s'agit d'abord d'évangéliser par une éducation de la vie de foi. En outre, les directives adressées aux missionnaires exhortent à se garder de la tentation de l'activisme.

2. « Les buts de la mission », p.25. **Fonds Capucins de Bron.**

3. *Éphémérides*. Paroisse du Sacré-Cœur d'Angoulême, 29 mars 1956, p.155. **Fonds Assomptionnistes.**

4. Les thèmes des quatre conférences organisées à Cognac qui ont pour thèmes le dessein de Dieu, le lien entre la vie concrète de la région et l'annonce de l'Évangile et la mission de chacun dans l'Église, au milieu du monde, rejoignent ceux de la mission d'Avignon, en 1964. En effet, les Rédemptoristes abordent ces divers sujets : « - *Le chrétien et le dessein de Dieu* ; - *le chrétien et ses relations de vie humaine : milieu professionnel, etc.* ; - *le chrétien et ses liens fraternels avec les autres baptisés, en paroisse et dans la vie de l'Église locale* ; - *le chrétien face aux exigences de sa foi personnelle : espérance, générosité, vie spirituelle (prières, sacrements)* » [JAVEL, Dominique. *Transmettre la foi au diocèse d'Avignon*. Avignon : Éditions Alain Barthelemy, coll. « Monde méditerranéen », 2000, p.292].

Un même impératif gagne l'Église en France : la responsabilité du laïc, qui doit réfléchir sur son propre apostolat et sur sa manière de se situer dans son Église locale.

5. « Les Thèmes de la prémission ». Mission générale de Cognac, p.11. **Fonds Capucins de Bron.**

« Prenant contact avec nous, ces missionnaires vont aussi mieux connaître la ville et son Église. Durant ces quelques jours, vont se dérouler des rencontres dans les paroisses, au cours desquelles chaque participant sera invité à réfléchir sur sa situation de chrétien dans l'Église d'Angoulême, sur les nécessaires renouvellements qu'il doit faire pour un christianisme plus vivant, plus dynamique, plus conforme aux exigences de l'Évangile, aujourd'hui. Ce que chaque participant devra regarder durant ce temps de prémission, c'est le monde dans lequel il vit, les personnes qu'il côtoie chaque jour et qui sont, apparemment du moins, en rupture avec l'Église. Comme l'Église le fait au Concile, comme le Pape le demande dans son encyclique¹, il faut nouer un dialogue vrai et fraternel avec tous ces frères. Voilà un des buts essentiels de la mission². »

Lors de la préparation de la mission, l'attitude des Cognacais par rapport à l'argent attire l'attention des missionnaires. Le thème est alors abordé lors de la prémission, non sans une pointe d'agressivité, qui ne plaît pas à toutes les catégories du monde cognacais³.

Mgr Kérautret indique clairement à qui s'adresse prioritairement l'œuvre missionnaire, à Angoulême : « les “plus loin”, les “plus pauvres” », qui selon lui, se trouvent principalement dans le monde ouvrier :

« Sans négliger personne, nous nous ferons plus attentifs à leur condition, nous essaierons de sentir leurs souffrances et leurs espoirs, de saisir l'idée qu'ils se font de l'Église, les préjugés qu'ils ont contre elle et nous chercherons courageusement ce que nous devons renouveler dans notre visage pour mieux témoigner de Dieu⁴. »

Le rapport circonstancié de la commission ouvrière montre d'ailleurs une certaine motivation de la part des militants ouvriers chrétiens. Une autre illustration transparaît dans une lettre d'Armel Périot, responsable diocésain de l'ACO, adressée à Félix Lacambre, secrétaire général de l'ACO, invité à prononcer une conférence à Angoulême, au cours de la mission. Armel Périot dresse un portrait sans concession de l'attitude angoumoisine à l'égard du monde ouvrier :

1. Il s'agit de la première encyclique de Paul VI, intitulée *Ecclesiam suam*, « sur les voies sur lesquelles l'Église doit aujourd'hui accomplir sa mission » et datée du 6 août 1964.

2. [Mission d'Angoulême]. CF, 31 octobre 1964.

3. « La région de Cognac est riche... capitaux... etc... il n'y a pas de misère, dit-on, pas de pauvres... Cependant à côté des châteaux, on voit des taudis, à côté des fortunes et de l'aisance, des salaires insuffisants, à côté des familles unies, il y a des foyers désunis, etc, etc. Il y a des pauvres partout, même ici, même si on ne les voit pas, même s'ils se cachent. Bien plus, ceux que l'on ne traite pas de pauvres, qui ne se croient pas pauvres, sont les premiers pauvres. Si aux ouvriers et aux paysans, il manque souvent de quoi vivre, comme des hommes libres et dignes, aux fortunés, il manque le bonheur profond qui vient de la fraternité, de la communion avec les hommes, du partage de l'amitié. L'argent qui manque aux uns, empêche les autres de vivre en frères et de bâtir le monde humain qu'au fond tout le monde désire et attend. La situation extérieure, les apparences économiques ne suffisent pas à faire le bonheur de l'homme. Apparemment, pauvres et riches s'envient, s'exploitent et s'opposent. Au fond, tout homme est malheureux, insatisfait. Nous sommes tous des pauvres. » [« Bienheureux les pauvres ». Document de prédication A, p.1 et 4. **Fonds Capucins de Bron**].

4. « Lettre de Son Excellence Mgr Kérautret aux chrétiens du Grand-Angoulême, à l'occasion de la prémission. 27 octobre 1964 ». SRA, 8 novembre 1964, p.370-372.

« Une prémission a eu lieu en Novembre, nous l'appréhendions et nous avons été agréablement surpris. Il y a en effet toute une mentalité à faire et d'abord dans le clergé sans parler des laïcs. Les enquêtes préliminaires ont travaillé à changer cette mentalité et les missionnaires en exploitant les résultats de ces enquêtes ont bien posé les problèmes et mis les pieds dans le plat, ce qui est nouveau à Angoulême, car ni la hiérarchie, ni le clergé (ou du moins la plupart) n'avaient jamais pris position publiquement sur les problèmes ouvriers. Les mouvements spécialisés sont faibles et commencent seulement à se développer¹. »

Bien entendu, la sociologie doit aider les laïcs à mieux connaître leur milieu de vie. Le Père Bourdeau montre le caractère positif des travaux sociologiques, par la définition du « secteur sociologique ² ». Il plaide aussi pour une rénovation des structures, en insistant sur les œuvres et les mouvements. La leçon semble porter ses premiers fruits.

À Saint-Brice, dans le Cognaçais, la pastorale d'ensemble apparaît à mots voilés :

« Vu la transformation qui s'opère chaque jour dans les conditions de travail, d'habitat, de relations, il est important et simplement chrétien de voir plus loin et plus haut que le cadre strictement paroissial et de s'élever, par sa pensée, sa compréhension et son action, non pas à un stade supérieur, mais plus justement à un stade différent ³. »

À Javrezac, la responsabilité de chacun dans son milieu de vie est affirmée :

« À l'aide de tableaux, de graphiques et de statistiques, [ont été réalisées] l'étendue et la gravité de cette situation lamentable qui fait que tant de nos frères sont coupés de l'Église. [...] Il appartient aux chrétiens authentiques d'être, dans leur milieu familial, professionnel et civique, les porteurs de ce message⁴. »

La préparation et le déroulement lui-même de la prémission à Cognac et à Angoulême confirment les premiers éléments de l'étape préparatoire : la pastorale d'ensemble reste parmi les priorités ainsi que la qualité du témoignage du chrétien dans son milieu. Ce dernier point nécessite de s'appuyer sur des laïcs déjà engagés, notamment dans l'Action catholique. S'affirme aussi le souci de faire réfléchir les laïcs, de les associer au débat et non plus de leur asséner une simple catéchèse, afin d'aboutir en quelque sorte à une foi « intelligente ». Apparaît aussi nettement la volonté d'atteindre les milieux étrangers à l'Église. La mission elle-même peut commencer.

1. Lettre d'Armel Périot à Félix Lacambre. 7 janvier 1965. **Fonds Bo.**

2. Un « secteur sociologique » est « un secteur, en gros de classes, où à l'intérieur d'un même secteur géographique se trouvent imbriquées diverses classes qui en profondeur, ne communiquent pas, si bien que l'Église peut être présente à l'une, y compris par ses édifices, sans qu'elle soit présente dans cet autre espace humain qui est un espace sociologique et non géographique, comme si elle n'y était pas plantée ». [« Les buts de la mission », p.25. **Fonds Capucins de Bron.**]

3. Autour de Cognac, juin 1959.

4. Autour de Cognac, juillet-août 1959.

2. L'effervescence des journées missionnaires

Les discours marquant le début de la mission sont identiques à ceux entendus lors de la prémission.

À Cognac, tout en abondant dans le sens des perspectives des missionnaires, le langage de Mgr Mégnin marque une nuance plus classique :

« Si Dieu rentre dans nos vies et dans nos familles, il rentrera en même temps dans notre monde matérialisé qui meurt de le méconnaître ou de le mépriser ; il n'y a même, en ce monde, de salut qu'en lui. [...] Ayez tous à cœur de faire votre Mission. Le plus triste serait que des chrétiens s'en désintéressent. La Mission est pour tous, pour les chrétiens d'abord. Elle doit former pour notre région des témoins du Christ et des apôtres ; c'est à eux, premièrement, de le devenir¹. »

Dans *La Semaine religieuse*, dont la date de parution correspond au début de la Mission d'Angoulême, le 7 mars 1965, Mgr Kérautret livre aux chrétiens du Grand-Angoulême, ses impressions. Il développe ses réflexions selon trois points qui reprennent les propos qu'il tient lors de la prémission : *« faire prendre conscience que [les chrétiens sont] les membres vivants d'une Église qui, de par la volonté de Dieu, est au service de l'Évangile². »*, importance de la prière et conversion personnelle conduisant à l'engagement missionnaire. Il ne trace pas de lignes pastorales particulières et concrètes mais ses orientations rejoignent celles des missionnaires. Somme toute, pour lui, le fondement spirituel reste essentiel.

Le Père Barat, coordinateur des journées missionnaires angoumoises, donne des indications sur le déroulement concret de la mission³. Chaque semaine, ont lieu deux assemblées générales sous la forme de prédications. De plus, l'effort missionnaire porte sur les rencontres et les réunions d'échange afin que les chrétiens se rencontrent et puissent prendre la parole. En outre, des réunions d'éveil regroupent des personnes susceptibles de s'acheminer vers un engagement de militant. Les rencontres d'évangélisation, quant à elles, réunissent des non chrétiens autour d'un chrétien, dans le but d'un dialogue. Enfin, chaque semaine, l'équipe prêtres diocésains – missionnaires, soit une soixantaine d'ecclésiastiques, opère une révision apostolique.

Les modalités d'action varient en fonction des milieux⁴. Ainsi, en milieu rural, une équipe de recherche naît en 1963, *« préoccupée de regarder ce monde en fonction de son*

1. *Vivre unis*, mars 1960.

2. « Annonce de la mission d'Angoulême ». SRA, 7 mars 1965, p.87.

3. Ouverture de la mission. **ADc Missions paroissiales. Angoulême 65, Cognac, Barbezieux.**

4. Par exemple, trois objectifs sont poursuivis en ce qui concerne la mission des malades : rechercher avec eux les signes de l'action de Dieu dans leur vie, s'intéresser à leur intégration sociale et les rassembler au sein de réunions d'équipes, permettant des échanges spirituels. Le Père missionnaire fait peut-être ici allusion au mouvement *Fraternité chrétienne des malades et handicapés*, reconnu officiellement par l'Assemblée des cardinaux et archevêques de France, en 1957. Pour les personnes âgées, est prévu un rassemblement à Notre-Dame d'Obezine ou la possibilité de recevoir la communion à domicile. [Mission des malades. **ADc Missions paroissiales. Angoulême 65, Cognac, Barbezieux**].

*évangélisation*¹ ». Suite aux conclusions dégagées, le Père missionnaire entrevoit la mission sur trois plans. En premier lieu, créer une équipe d'exploitants pose un problème, car regrouper des éléments épars autour de la ville, sans lien entre eux, paraît impossible. Il faudrait les amener à rejoindre des équipes MFR de la « ceinture verte », autour d'Angoulême. Viennent ensuite les maraîchers, concernés plus directement par une pastorale du Grand Angoulême : un regroupement semble possible au cours des deux dernières semaines de la mission. Pour terminer, le missionnaire s'intéresse aux personnes présentes dans les organismes ruraux et les centres de formation agricole :

« Ces organismes et centres de formation ont un retentissement direct sur l'évolution agricole de la région. Cette piste sur laquelle l'équipe de recherche n'a débouché que tardivement, s'avère comme la plus importante et aussi la plus riche sur la présence des chrétiens. Quelques contacts ont été pris au temps de la prémission et je porterai l'essentiel de mon effort dans cette ligne durant le temps de la mission (contacts et regroupements). »

Deux exemples offrent une image du déroulement concret de la Mission à Javrezac, dans le Cognacais et dans la paroisse du Sacré-Cœur d'Angoulême.

À Cognac et dans sa région, la mission se tient du 14 février à Pâques 1960. Les assemblées d'église consistent en des commentaires et des sermons et se terminent par l'adoration du Saint-Sacrement. Chaque jour, le missionnaire explique la messe de neuf heures. Cinq foyers suscitent des réunions, autour du thème de l'éducation des enfants. Victimes de leur succès, les invités étant trop nombreux, le dialogue n'est pas possible. Quelques visites à domicile d'une heure permettent de rencontrer des chefs de famille. La jeunesse ouvrière n'est pas oubliée, bénéficiant de cinq réunions : une mixte, deux de garçons et deux de filles. Ces jeunes montrent de la bonne volonté et la possibilité de les voir rejoindre un groupe à Cognac est suggérée. Trois réunions d'enfants ont lieu. En conclusion, la mission s'avère satisfaisante. Des chiffres viennent illustrer cette constatation : sur une population totale de 760 habitants, parmi les 350 personnes qui participent aux fêtes de la Vigile pascalle et du jour de Pâques, 215 communient.

Tout comme en ce qui concerne la prémission, les *Éphémérides* tenues par les Assomptionnistes de la paroisse du Sacré-Cœur, liée à celle de Soyaux, constituent une source intéressante pour aborder le quotidien de la mission, à l'échelle d'une paroisse. L'équipe de missionnaires est identique à celle de la prémission. Deux réunions principales ont lieu par semaine : le mardi soir et le vendredi soir, à 20 heures 45. S'ajoutent des messes avec des prédications. En outre, les missionnaires établissent des contacts avec les militants de l'ACO et de l'ACI pour susciter des réunions d'échange chez les foyers pivots. *« Une quinzaine de réunions de ce genre sont prévues dans des foyers qui veulent bien les accueillir, et autant que possible les préparer en invitant des foyers amis ou des*

1. Monde rural. Mission d'Angoulême. **ADc Missions paroissiales. Angoulême 65, Cognac, Barbezieux.**

connaissances ayant le même niveau et par conséquent les mêmes problèmes¹. » Le Père Assomptionniste, chargé de la rédaction des *Éphémérides*, mentionne la célébration de la messe à l'autel principal, face au peuple, ce qui ne semble pas être du goût de la partie pratiquante la plus âgée...

Dans les divers secteurs, les prêtres se félicitent des effectifs aux diverses rencontres². En revanche, une certaine déception s'exprime à Saint-Brice :

« Si les personnes qui se sont dérangées régulièrement pour suivre la mission méritent remerciements et félicitations, un grand nombre d'autres n'ont pas cru devoir accomplir l'effort nécessaire. Elles avaient sans doute de bonnes raisons. Nous sommes cependant obligés de constater le fait brutal ³... »

À Angoulême aussi, il semble que les fidèles aient répondu aux diverses invitations même si au début, la participation se montre plus ou moins hésitante dans certains secteurs au cours des deux premières semaines⁴. Les prédications hebdomadaires n'attirent pas les foules. En revanche, un véritable travail s'effectue dans les réunions de quartier. Tous les milieux sociaux y participent.

Le monde indépendant mène une action prioritaire en direction des commerçants et des artisans. Cinq équipes sur l'ensemble d'Angoulême sont constituées⁵. Le monde rural a plus de mal à démarrer mais peu à peu les regroupements s'effectuent. De même, des équipes de militants ouvriers se forment : une équipe d'acheminement à Saint-Michel, trois équipes d'éveil touchant les secteurs de La Touvre, du Gond-Pontouvre, de Saint-Cybard, de L'Houmeau, de Soyaux, et une équipe de repérage sur le Plateau. Le milieu scolaire ne demeure pas non plus inactif.

Une semaine plus tard, le ton est très positif⁶. Les équipes d'échange se multiplient. L'assistance progresse constamment. Finalement, l'espérance s'impose : ce n'est pas parce que les églises ne regorgent pas lors des assemblées qu'il n'existe pas de véritable mission à Angoulême⁷. La fidélité de ceux qui participent aux rencontres permet de se montrer optimiste.

Les conférences de Félix Lacambre, secrétaire général de l'ACO, et de Mgr Honoré, recteur de l'Université catholique de l'Ouest, auraient eu un retentissement dépassant le

1. *Éphémérides*. Paroisse du Sacré-Cœur d'Angoulême, 29 mars 1956, p.156-157. **Fonds Assomptionnistes**.

2. Dans le Cognacais, à Saint-Sulpice, 70 à 75 personnes, issues de tous milieux, sont venues au *triduum* organisé au presbytère. Aux Beguillères, plus d'une centaine de paroissiens assistent aux réunions. À Louzac, un « grand nombre » [Vivre unis, avril 1960] de fidèles participe, toujours plus important au fil des rencontres. L'auditoire est en progression constante à Javrezac : 95, 99, 113 : « ce n'est déjà pas si mal. » [Autour de Cognac, avril 1960]

3. *Autour de Cognac*, mai 1960.

4. « Coup d'œil sur la mission d'Angoulême ». SRA, 21 mars 1965, p.111-112.

5. La récollection prévue pour eux, le 28 mars, à Sainte-Marie-de-Chavagnes, réunit quatre-vingts personnes.

6. « Coup d'œil sur la mission d'Angoulême ». SRA, 28 mars 1965, p.121-122.

7. « La mission d'Angoulême ». SRA, 4 avril 1965, p.129-131.

cercle très dense de ceux qui y sont présents ; au moins 650 personnes assistent à chacune de ces interventions. Le *Courrier français*¹ évoque l'intervention de Félix Lacambre, intitulée : « *Les laïcs dans l'Église à l'heure du Concile* ». Il apporte des précisions sur le travail effectué au Concile, y participant comme auditeur laïc². Il « *a invité les laïcs d'Angoulême à prendre conscience du rôle collectif et individuel qu'ils doivent jouer dans le monde* ». La présence de Mgr Kérautret et de nombreux prêtres est signalée. D'ailleurs, l'évêque coadjuteur avait écrit au secrétaire général de l'ACO :

« ce que nous souhaitons surtout c'est une information sur ce que l'Église pense des laïcs, sur ce qu'elle attend d'eux, sur ce qu'ils doivent y faire. C'est donc une information capable d'éclairer et d'encourager un public large composé de milieux différents, de gens engagés et d'autres non-engagés. Il faudrait que chacun se sente concerné par l'appel de l'Église et par les exigences de son baptême³. »

Ainsi est attendu davantage le témoignage du laïc que du militant ouvrier. Contraint ou non, le conférencier répond aux orientations selon le compte-rendu du *Courrier français*.

En outre, un article de *La Semaine religieuse* laisse entrevoir une nouvelle perspective pastorale : « *Au lieu de rester dans la quiétude de réponses toutes faites, au lieu d'imposer des solutions, il faut d'abord percevoir des besoins, accepter des mises en question, pour y répondre ensuite⁴* ». Pour cela, les réunions d'échange sont primordiales : « *N'est-ce pas dans leurs relations que les hommes donnent sens à leur vie ? Dès lors, l'apostolat du milieu par le milieu est devenu une nécessité, car c'est le laïcat qui permet à l'Église d'être vraiment l'Église des hommes.* » L'Action catholique ne pourrait être mieux encouragée !

Un bilan des réunions d'échange offre la possibilité d'estimer concrètement la participation des laïcs, lors des journées missionnaires et de connaître leurs préoccupations⁵. L'apport de telles rencontres est souligné :

1. Il n'est malheureusement pas possible de bénéficier du compte-rendu de la Mission établi par le *Courrier français* car, parmi les numéros conservés aux Archives départementales, manquent ceux du 17 avril au 22 mai 1965, juste après la clôture de la Mission, le 10 avril. Toutefois, l'hebdomadaire consacre certainement une part de ses éditions au bilan des journées missionnaires.

2. *CF*, 20 mars 1965.

Mgr Honoré aborde la liberté religieuse.

3. Lettre de Mgr Kérautret à Félix Lacambre. 13 mars 1965. **Fonds Bo.**

4. « La mission d'Angoulême ». *SRA*, 4 avril 1965, p.130.

5. Les réunions d'échange. **ADc Missions paroissiales 2. Dossier n°15.**

Sur un total d'environ 250 réunions tenues dans le Grand-Angoulême, seules 173 font l'objet d'un compte rendu mais elles permettent de se faire une idée de la participation des laïcs : 1628 personnes viennent aux rencontres. Les femmes représentent plus de 62 % de l'assistance. Quasiment 80 % des participants ont moins de cinquante ans, avec une prédominance des moins de trente-cinq ans. Les milieux indépendants et le monde ouvrier se distinguent par le plus grand nombre de réunions tenues.

Les thèmes abordés touchent le plus souvent l'éducation des enfants et des jeunes, les questions familiales et le monde du travail. De même, reviennent des questions typiquement religieuses : liens entre la foi et la vie, Concile, renouveau liturgique... D'autres sujets font aussi l'objet de discussions moins régulières : par

« Le vrai travail discret, profond, se fait surtout dans les réunions de quartier. On se groupe pour penser ensemble son Christianisme. Il s'agit de dialoguer avec la famille, les voisins, les compagnons de travail et de loisir, d'être attentif, disponible, accueillant à tous. Cela certes n'est pas facile. Et pourtant c'est dans la vie ordinaire, à l'occasion des contacts, de personne à personne que doit s'organiser la vie chrétienne¹. »

Outre les bons effectifs de participation enregistrés dans le Cognacais, les auteurs des comptes rendus ne tarissent pas d'éloges sur les missionnaires, leur ardeur, leur disponibilité, leurs multiples visites. Le climat, lors de ces semaines s'avère fraternel et un nouvel élan se dessine. Le curé de Cherves dresse un bilan, en dix points, particulièrement enthousiaste, qui dénote en partie, l'état d'esprit répandu parmi le clergé local². Ce ton enjoué ne doit pas cacher pour autant certaines nuances.

Les laïcs qui ont vécu la Mission, interrogés une quarantaine d'années plus tard, gardent tous le souvenir de tensions. La mission représente quelque chose de passionnant tout en détruisant et en remettant tout en question. Certains, ayant participé aux journées missionnaires, utilisent l'expression de « *Mai 68 pour l'Église de Cognac*³ » ! Les discours sévères des missionnaires à l'encontre du monde des négociants et des viticulteurs suscitent une certaine mauvaise humeur, voire des disputes. Un laïc pense que la mission souhaite apporter un éclairage préconciliaire, mais qui s'avère un peu brutal pour les gens de la région⁴. Il précise que les chrétiens ne veulent pas tous suivre de la même manière et que le clergé aussi se divise. Les missionnaires semblent manquer de doigté même si au sein des différents ordres engagés, il existe des degrés divers dans la provocation. Selon lui, en quelque sorte, les idées progressistes rencontrent une forme d'intégrisme. Les chrétiens « progressistes » dans la région sont peu nombreux. Ils se retrouvent surtout dans des mouvements politiques de gauche, dans les syndicats ou au sein de la JOC. Ainsi, il estime que la mission a peut-être préparé le Concile, en facilitant son application, mais il est dommage qu'elle ait aussi engendré des fractures.

3. Premiers bilans des missions

Outre certains milieux qui se sentent heurtés lors des journées missionnaires, d'autres critiques apparaissent sur le climat et les lendemains des missions.

exemple, l'engagement temporel, la vie de quartier, les problèmes du monde rural, l'argent, la laïcité et les loisirs.

1. « Coup d'œil sur la mission d'Angoulême ». SRA, 14 mars 1965, p.112.

2. IRIBARNE, (Père). « Mission de Cognac ». *Vivre unis*, avril 1960.

Annexe 1.1.2 : Mission de Cognac. Père Iribarne.

3. Témoignages oraux de laïcs, avril 2000.

4. Témoignage oral d'un laïc, octobre 2001.

a. Quels lendemains ?

En premier lieu, les missionnaires à Angoulême reconnaissent que le temps est trop court pour que soient abordés tous les thèmes : « *La Mission n'a pas touché à tout, ce n'était pas son but, et l'aurait-elle pu, elle ne l'aurait pas fait, par fidélité à la relative pauvreté de l'Église d'Angoulême, et aux priorités retenues pour l'action apostolique*¹. » Par exemple, tant la liturgie que les moyens de communication sont passés sous silence. Toutefois, il fallait beaucoup plus de temps et « *il existait des urgences par rapport aux milieux de vie.* »

Malgré cette lacune, un premier succès réside dans la participation des paroissiens aux conférences. Ceux qui, du moins étaient déjà engagés, s'investissent dans les commissions et les réunions d'échange. De même, naissent des groupes d'Action catholique et un dialogue s'amorce. Cependant, le Père Barat s'interroge sur le fait que très peu de pratiquants sont présents lors des prédications². Il dénonce, comme partout, la responsabilité des loisirs et une désaffection pour la parole publique. D'autre part, la déchristianisation rejaillirait sur les pratiquants. Certains milieux, quelque peu conservateurs, auraient boudé la mission, la jugeant « progressiste ». De plus, le protestantisme qui a marqué Angoulême expliquerait le sentiment répandu que la religion demeure une affaire entre Dieu et soi. Simultanément, il note un christianisme infantile, moralisant, sans dynamisme ni souci missionnaire, critique devant toute tentative de renouvellement. En outre, il existe une coupure assez marquée entre la foi et la vie.

Des éléments semblables sont relevés à Cognac. Un prêtre estime que les paroissiens les plus pratiquants ont tendance à la récuser car ils ne se considèrent pas comme des « *sauvages* » à évangéliser³ ! En outre, le Père Puaud, Frère missionnaire de Sainte Thérèse, ne peut que lui aussi, constater un affaiblissement de l'esprit chrétien :

« La "Mission régionale de Cognac" trouva le secteur de Mérignac en train de se façonner. Les Pères missionnaires confortèrent les positions prises vis-à-vis de l'Action catholique, tout en découvrant combien il était difficile de former des équipes. Les médias, la télé, les journaux, par des informations jusque-là inconnues du public, contribuaient à semer le doute à l'égard de l'Église et de son enseignement. D'où un ralentissement dans l'activité missionnaire de quelques chrétiens et la naissance d'un esprit critique souvent défavorable aux chrétiens : pour beaucoup l'Église était dépassée... la religion devenant inutile avec les moyens techniques puisque l'homme avait les moyens de se donner le bonheur !⁴ »

1. Rapport de fin de mission. **ADc Missions paroissiales 2. Dossier n°15.**

2. *Idem.*

3. Témoignage écrit d'un prêtre, mars 2000.

4. PUAUD, Bernard. *11 années aumônier CMR en Charente. 1980-1991*, p.10.

Ainsi, motiver les laïcs à s'engager s'avère une tâche bien difficile. À défaut de réveiller leur vocation missionnaire, les gens se posent au moins des questions et sortent de l'habitude du quotidien, selon une personne qui a vécu la mission¹.

Quant aux prêtres, le Père Barat constate que le dialogue entre le clergé local et les missionnaires apparaît bon, sinon excellent. Même si de bonnes relations existent, certains témoignages nuancent l'enthousiasme des prêtres d'Angoulême à l'égard de la mission. Par exemple, la Mission de France aborde la Mission « *par solidarité, sans grande conviction* »², selon les propres termes d'un prêtre présent à cette époque, dans la paroisse Saint-Ausone. Ces prêtres vivent déjà dans une dynamique missionnaire et ils ne pensent pas qu'elle puisse leur apporter quelque chose. Ils ne sentent pas non plus qu'elle puisse impulser un dynamisme missionnaire dans le clergé. Une laïque estime que les prédicateurs certes, veulent secouer les laïcs, mais aussi et peut-être surtout les prêtres qui, à leur goût, n'encouragent pas suffisamment l'apostolat des laïcs³. Le vicaire général de l'époque considère que les missions aident à réfléchir sur les lignes pastorales mais concrètement, peut-être tout au plus quelques prêtres sont-ils touchés ; quoi qu'il en soit, le mouvement n'est pas massif⁴. En outre, il pense que la mission aurait pu, aurait dû permettre l'application du Concile, qui se termine en décembre 1965, mais les oppositions entre « traditionnels » et ceux qui étaient davantage à la pointe priment.

Les missions ne paraissent pas avoir d'effets durables sur les mentalités d'un point de vue pastoral. Une Cognaçaise indique que le bel élan du départ a été quelque peu étouffé⁵. Un prêtre, présent dans la région à ce moment-là, estime que la mission ne laisse pas beaucoup de traces⁶. Cependant, un prêtre qui arrive à Cognac, juste après la mission, pense qu'elle joue un rôle dans le domaine social⁷. Elle insuffle un nouvel esprit, en permettant notamment de prendre des contacts sur Paris et de fil en aiguille, de créer l'Association socio-éducative de la région de Cognac (ASERC). Un laïc, quant à lui, pense que les effets bénéfiques de la mission ne se manifestent que dix ans plus tard car il a fallu réparer les fractures parmi les chrétiens⁸. Ainsi, au premier abord, la mission régionale de Cognac n'a que peu d'impact sur la pastorale cognaçaise. Elle permet cependant d'asseoir les bases de la pastorale d'ensemble.

1. Témoignage oral d'un laïc, novembre 2000.

2. Témoignage écrit d'un prêtre de la Mission de France, novembre 2000.

3. Témoignage oral d'une laïque, janvier 2002.

4. Témoignage oral d'un prêtre, novembre 2000.

5. Témoignage oral d'une laïque, ACI, novembre 2000.

6. Témoignage écrit d'un prêtre, mars 2000.

7. Témoignage oral d'un prêtre, avril 2000.

8. Témoignage oral d'un laïc, octobre 2001.

À première vue, la mission d'Angoulême n'est pas non plus source ni de grandes innovations, ni de grands courants dynamiques. Une laïque se souvient d'échanges intéressants, notamment avec des personnes non pratiquantes ; elle craint toutefois que ces rencontres soient restées sans lendemain¹. De plus, selon un prêtre qui arrive à Angoulême en 1965, la mission « *a mis plus d'huile sur le feu qu'elle n'en a mis dans les rouages* ² » ; en effet, certains déplorent une attitude quelque peu conquérante : « *Vous allez voir ce que vous allez voir !* ». Seul ce témoignage mentionne explicitement ce malaise.

b. L'apport indispensable des missions en vue de la pastorale d'ensemble

Il s'avère indéniable que les missions participent grandement à la mise en place de la pastorale d'ensemble dans le diocèse, en particulier par les rencontres, les dialogues, et l'apprentissage du travail en commun, qui sont indispensables.

Le comité d'évangélisation avait donné une orientation précise à la mission d'Angoulême : faire sortir la communauté chrétienne de son isolement et de son repli sur elle-même, pour la mettre en dialogue avec le monde. Les cinq semaines de la mission ont avant tout pour but de provoquer une prise de conscience. En effet, les réunions d'échange révèlent l'attente d'un dialogue de la part des gens. Dans des cas assez nombreux, elles débloquent certains préjugés par rapport à l'Église et aux prêtres en particulier³. En outre, plusieurs voix s'accordent pour dire que la mission permet un dialogue entre les différentes paroisses angoumoises, même si certains regrettent que le Plateau et la périphérie demeurent « *différents* ⁴ ». Un missionnaire qui réside chez un couple dans la paroisse Saint-Ausone prévoit une évolution lente vu la mentalité du Plateau. Le dialogue doit aussi s'instaurer entre les diverses mouvances de l'Action catholique. En particulier, l'ACI insiste sur le fait que seuls une coordination effective et un échange vrai entre mouvements favoriseraient une collaboration en vue d'une prise en charge commune du souci missionnaire de l'Église d'Angoulême⁵. De même, les religieuses constatent le progrès du dialogue entre les diverses communautés, grâce au travail de recherche et de réflexion mené lors de la mission. Elles prennent davantage conscience notamment des points communs entre les religieuses du diocèse⁶.

1. Témoignage oral d'une laïque, janvier 2002.

2. Témoignage oral d'un prêtre, novembre 2000.

3. La rencontre entre enseignants et parents s'avère très importante dans l'enseignement public, où se découvre plus concrètement la présence des chrétiens. Ils comprennent la nécessité d'une réflexion commune sur l'éducation de la foi des jeunes et sur les moyens de la réaliser. De même, les laïcs qui se sont rencontrés dans le cadre de l'enseignement libre, ont pu faire connaissance et préciser leur rôle dans l'école et dans l'Église. [Rapport Monde scolaire, enseignement public et Rapport Monde scolaire, enseignement libre. **ADc Missions paroissiales 2. Dossier n° 15**].

4. Témoignage oral d'un couple, octobre 2000.

5. Milieux indépendants. **ADc Missions paroissiales 2. Dossier n°15**.

6. Rapport sur la mission des religieuses. **ADc Missions paroissiales 2. Dossier n°15**.

Les comptes rendus des semaines missionnaires publiés dans les divers journaux paroissiaux cognaçais insistent sur le fait qu'elles ne constituent qu'une étape. La suite dépend de chacun, il faut que prêtres et paroissiens prennent en main leur évolution religieuse et celle de tout le secteur¹. La vision plus claire de la situation religieuse du secteur doit permettre un nouveau départ.

À Angoulême aussi, chacune des commissions constituées lors de la mission, à l'image de celle des milieux ouvriers², souhaite que le travail de réflexion entrepris ne se termine pas avec la fin de la mission. Elle doit constituer un rouage indispensable dans la pastorale d'Angoulême, afin que le travail amorcé auprès des prêtres et des laïcs en équipes d'éveil, soit continué efficacement. De même, les enseignants exerçant dans l'enseignement catholique voudraient poursuivre leurs échanges par le rattachement au mouvement « Enseignants chrétiens »³.

Un prêtre qui résidait à Angoulême et qui a participé à la mission, estime qu'en effet, la démarche missionnaire donne naissance à des groupes informels⁴ ; de plus, elle offre à des gens de se rencontrer et elle redynamise l'Action catholique, qui accueille quelques nouveaux membres. Il pense aussi que les groupes de réflexion sont victimes d'usure, manquant de soutien puisqu'ils ne sont rattachés à aucun mouvement. Il s'agit selon lui davantage de groupes d'échanges et de réflexion que de groupes réfléchissant à l'action pastorale. Il reconnaît tout de même que la mission a pu éveiller des gens à leurs responsabilités.

La pastorale d'ensemble suppose de nouvelles structures. Ainsi, de nouvelles limites territoriales se dessinent. Une étude du Père Boucherie, prêtre diocésain, donne quelques détails. Après la mission, la répartition traditionnelle en doyennés éclate très vite en unités sociologiques, correspondant approximativement aux régions naturelles des crus du cognac. D'un côté, l'habitat est dispersé tandis que de l'autre, la ville de Cognac permet une concentration. Ainsi, les prêtres cherchent des centres autour desquels se groupent de nombreux écarts. Il s'agit de découvrir des villages – centres plus vivants, mieux équipés en services⁵.

Il s'agit aussi de constituer des structures permettant des réflexions et des décisions communes. Les dernières conclusions de la mission d'Angoulême mettent l'accent sur le fait que toutes les recherches d'organisation et d'entraide doivent être au service de

1. *Vivre unis*, avril 1960.

2. Mission d'Angoulême et monde ouvrier. **ADc Missions paroissiales 2. Dossier n°15.**

3. Rapport Monde scolaire, enseignement libre. **ADc Missions paroissiales 2. Dossier n° 15.**

4. Témoignage oral d'un prêtre, février 1999.

5. L'abbé Boucherie conclut ainsi : « *ne pas s'épuiser à vouloir vitaliser des structures paroissiales en voie de disparition, parce que la vie humaine se déplace ; vouloir au contraire créer des communautés paroissiales là où la vie est réelle. Une telle perspective de la pastorale d'aujourd'hui en visant à une structuration plus forte d'Église au niveau des Villages – centres, exige parallèlement une présence plus forte d'Évangélisation au plan des infrastructures communales.* » [Présentation sociologique de la zone de Cognac, dactylographié, 9 p. **ADc. Guy Boucherie. Documents sur le clergé charentais**].

l'évangélisation et soutenir l'unité du travail. Plusieurs éléments se dégagent. L'agglomération doit correspondre à une unité apostolique. Il faut promouvoir les liens de voisinage. Il est nécessaire de tenir compte de l'évolution qui se dessine, concernant la démographie et le visage de l'agglomération. La priorité consiste en une mission à faire ensemble. La constitution d'un comité d'évangélisation et de commissions de travail permanentes représente la base de la réalisation de ce projet. Le premier ne regroupe que des prêtres¹. Trois commissions pastorales permanentes réunissant des prêtres, des religieuses et des laïcs, sont retenues : le monde ouvrier, les milieux indépendants et le monde scolaire et des jeunes. S'ajouteraient des équipes de recherche transitoires. Il faut que l'organisation apostolique du Grand Angoulême soit unifiée et que cette unité trouve un soutien dans des structures d'ensemble nettement axées sur l'évangélisation.

Suite aux réflexions engagées sur la pastorale d'ensemble et des éléments de l'enquête Boulard, la zone d'Angoulême passe de deux à cinq doyennés. Quant au comité d'évangélisation mis en place, il représente l'embryon du futur conseil presbytéral². En effet, à partir de novembre 1966 se forment des conseils presbytéraux de zone qui poursuivent les mêmes buts que le comité, ce qui conduit en décembre 1967 à la création du conseil presbytéral diocésain.



Les missions régionales menées en Charente, à la fin des années 1950 et au début des années 1960³, insistent particulièrement sur le fait que la mission ne constitue qu'une étape et qu'elle doit porter des fruits à long terme... Toutefois, dès les lendemains, la théorie n'apparaît pas aisément applicable.

Des missions vécues dans d'autres diocèses à cette époque ne semblent pas tenir non plus toutes leurs promesses. Les missions charentaises constitueraient comme à Nantes, en 1958, plus « *un temps de réflexion qu'une véritable période d'évangélisation et de*

1. Le Père Barat définit clairement son but : « *ce Comité n'est pas d'abord une structure de dialogue sur l'ensemble de la pastorale ; il n'est pas non plus le lieu de rencontres des divers responsables à la recherche de compromis, ou d'activités, pour faire l'unité entre les prêtres. Il est COMITÉ D'ÉVANGÉLISATION, c'est-à-dire que son travail : recherches, réflexions, décisions, seront polarisées uniquement par les exigences de l'Évangélisation. Il est comme le gardien et le responsable de la charte de l'Église d'Angoulême : à savoir le schéma de synthèse avec son orientation, ses priorités et ses exigences. Toutes décisions d'importance touchant l'ensemble de la zone et en rapport avec cette orientation, devront passer par lui, même émanant des Commissions.* » [Rapport de fin de mission. **ADc Missions paroissiales 2. Dossier n°15**].

2. *Infra* « Le conseil presbytéral », p.204-210.

3. Finalement, plusieurs critiques atteignent le CPMI : d'une part, les anciens regrettent les modèles antérieurs ; d'autre part, des plus jeunes souhaiteraient privilégier l'aspect « hors Église » et aboutir à une Église en état de mission permanente. Peu à peu, le nombre de demandes diminue. En outre, l'effectif des congrégations s'amenuise et même celles dont les missions constituent la fin spécifique, cessent leur activité et utilisent leur personnel à d'autres tâches. Finalement, le CPMI transformé en « Groupe d'Expériences et de Recherches missionnaires » (GERM) disparaît en 1971. Le modèle missionnaire « CPMI » semble ainsi avoir échoué mais grâce à lui, une vaste entreprise de revitalisation des missions intérieures a vu le jour.

*recrutement*¹». De même, les missions du diocèse d'Avignon se solderaient par un échec². Les missions de Cognac et d'Angoulême contribuent certainement à donner un nouveau souffle aux militants mais leur impact sur « la masse » reste sans aucun doute limité. Les réunions d'échange touchent des non pratiquants mais les témoignages concordent pour affirmer la non persistance de ces contacts. De plus, les paroissiens se déplacent à la rencontre des missionnaires et les accueillent mais rares sont les engagements réels comme militants, qui en découlent. En Charente, même s'il est vrai que les réunions se multiplient et que certains mouvements s'essouffent quand disparaît l'élan missionnaire, des points positifs apparaissent, permettant de ne pas conclure à un échec. En premier lieu, s'effectue l'apprentissage d'une réflexion commune entre prêtres, religieuses et laïcs ; ensuite, la pastorale commence à s'élaborer à une nouvelle échelle, en voulant briser des cadres paroissiaux stricts. Ces deux orientations sont appelées à se développer au fil du temps.



Le diocèse d'Angoulême, au début des années 1960, s'oriente vers une plus grande collaboration pastorale, qui se traduit essentiellement par un travail en commun des prêtres, par un engagement des laïcs et par un redécoupage du territoire pastoral.

Les missions représentent un très bel exemple d'œuvre pastorale, en favorisant un nouvel élan intérieur chez les chrétiens mais aussi en allant à la rencontre des non pratiquants et des incroyants. Même si les termes de « *conversion* » et d'« *évangélisation* » sont employés, la perspective de « conquérir les païens » n'est pas du tout à l'ordre du jour. Le souci primordial réside dans l'élaboration d'une pastorale d'ensemble : il faut que les chrétiens apprennent à travailler ensemble, non recroquevillés autour de leurs clochers, et qu'ils reconnaissent l'importance d'un témoignage chrétien dans leur quotidien, au sein bien souvent, d'un milieu non croyant.

Cependant, il ne s'agit pas de convaincre seulement les laïcs mais aussi, bien souvent, le clergé. À première vue, celui-ci se montre particulièrement favorable au rôle du laïcat et complètement acquis à la pastorale d'ensemble. Toutefois, comme des témoignages le laissent entrevoir, le clergé reste aussi quelque peu crispé sur son « territoire » : à un niveau géographique mais aussi en ce qui concerne son « pouvoir » et ses prérogatives. La pastorale d'ensemble se présente alors comme un grand défi, mais qui ne semble pas

1. BELŒIL Dominique. *Vatican II dans le diocèse de Nantes (1959-1965). Étude historique de l'information sur le concile et de la mobilisation des catholiques nantais*. Nantes : Opéra Éditions, 2000, p.40.

2. JAVEL, D. *Op. cit.*, p.288-293.

Plusieurs éléments sont pointés du doigt, dont l'ampleur des moyens déployés peu adaptés au cadre paroissial. Il pense en outre que les missionnaires n'ont pas tenu compte du travail réalisé sur place par le clergé et il déplore une surabondance de commissions et de réunions, qui favorisent la dispersion humaine. De même, un grand étalement dans le temps ne s'avère pas bénéfique. En outre, il constate que suite à la mission de Carpentras, en novembre 1963, le clergé n'est plus en mesure d'assurer le maintien des œuvres créées ou revitalisées dans le feu de l'action.

décourager Mgr Kérautret : « *Faisons l'inventaire de nos faiblesses, mais sachons voir aussi les forces dont nous disposons. Il y a des raisons d'être optimiste*¹. »

La conception de la mission évolue peu à peu. Il est de plus en plus affirmé que « *toute l'Église est par nature missionnaire et qu'aucun espace ne peut être étranger à la mission*² », idée qui s'impose dans la théologie du concile Vatican II. Toutefois, cela soulève des questions :

« *Si l'engagement de la mission ne peut être une spécialisation, comment justifier désormais l'existence de sociétés spécialisées dans la mission et un engagement spécial des individus ? Si la mission est avant tout témoignage et transformation du monde selon les valeurs évangéliques, que devient la recherche de nouveaux adhérents ?* »

La pastorale d'ensemble invite l'Église à ne pas se laisser emprisonner dans un carcan et à aller à la rencontre de tous, afin de favoriser un climat de confiance. Cette perspective s'inscrit dans la dynamique du concile Vatican II, qui d'ailleurs apparaît çà et là dans le déroulement de la mission d'Angoulême, par exemple lors de la conférence de Félix Lacambre ou lors de réunions d'échanges. Les Angoumoisins sont ainsi concernés simultanément par deux grands événements d'Église, mais dont les conséquences s'avèrent bien entendu sans proportion.

1. « Enquête de sociologie religieuse ». SRA, 1^{er} mars 1964, p.82.

2. PRUDHOMME, C. *Op. cit.*, p.122-123.

III. Un Concile pastoral

De 1962 à 1965, les évêques du monde entier participent au concile Vatican II, qui représente indéniablement un tournant dans la vie de l'Église au cours de ces dernières décennies.

L'annonce du Concile surprend sur le moment car les grandes assemblées d'évêques semblent appartenir à un temps révolu¹. L'étonnement est d'autant plus grand que le pape qui en a l'initiative, Jean XXIII, élu le 28 octobre 1958, alors qu'il est dans sa soixante-dix-septième année, est considéré comme un pape de transition². Les différents postes qu'il occupe au service du Saint Siège lui font prendre conscience des maux de son temps mais aussi des capacités de renouvellement au sein de l'Église. Il considère alors que ces problèmes ne peuvent pas être affrontés par un seul homme mais par l'ensemble des évêques et avec eux, par les fidèles.

Ainsi, le 25 janvier 1959, il annonce la convocation d'un concile général, dont il assume seul l'idée et la responsabilité³. Contrairement aux conciles précédents qui se situaient dans une position défensive face à des difficultés extérieures, ce qui aboutissait bien souvent à des condamnations, Jean XXIII demande que celui-ci permette une mise à jour (« *aggiornamento* ») interne de l'Église. « *C'est donc un concile qui est avant tout pour et non pas d'abord contre !* »⁴

Concomitamment au souhait d'un *aggiornamento*, « *tourné vers l'avenir plutôt que de mise au point de l'existant* »⁵, Jean XXIII tient particulièrement à ce que ce concile soit « *pastoral* »⁶. En insistant sur le caractère pastoral du concile, sans doute que le pape :

« *préférerait au couple classique "doctrine-discipline" (fides-mores), par lequel on indiquait les sujets revenant à l'enseignement de l'Église, une considération*

1. RÉMOND, René. « Préhistoire(s) d'un concile imprévisible ». *Notre Histoire*, novembre-décembre 2001, n°193-194, p.14 – 19.

2. Né en novembre 1881, dans une famille de paysans des environs de Bergame, Angelo Giuseppe Roncalli est ordonné prêtre en 1904. Ses fonctions à la Curie romaine, à partir de 1921, le conduisent comme délégué apostolique à Istanbul pour la Turquie et la Grèce, de 1935 à 1944. Cette expérience avive en lui le désir de l'unité des chrétiens. De 1945 à 1953, nonce à Paris, il observe les rapports problématiques avec le marxisme et la chute de la pratique religieuse dans un des pays les plus anciennement chrétiens. Il quitte la France pour prendre possession du diocèse de Venise, à 72 ans. Sa personnalité s'oppose complètement à celle de Pie XII, ce que souhaitent d'ailleurs les cardinaux, voulant éviter un choix de continuité. Parmi ses premières innovations, il facilite les rapports entre ses collaborateurs et lui et il procède à la nomination de nouveaux cardinaux, afin de renouveler et de rajeunir le Sacré Collège.

3. Le même jour, il fait part aussi de la tenue d'un synode diocésain pour Rome et de la révision du Code de droit canon, datant de 1917.

4. MARTELET, Gustave. *N'oublions pas Vatican II*. Paris : Cerf, coll. « Foi vivante » n°367, 1995, p.32.

5. ALBERIGO, Giuseppe. « Vatican II et son histoire ». In : MELLONI, A. et THEOBALD, C. (s.d.). *Vatican II, un avenir oublié*. Paris : Bayard, coll. « Concilium », 2005, p.32.

6. Le Père Chenu explique que les éléments développés par le pape, pendant les trois années qui précèdent l'ouverture du Concile, soit les paroles du Christ, les problèmes du monde, les angoisses et les espérances des hommes, constituent le « *terrain de toute pastoration* [sic] ». [« Un Concile "pastoral" »]. *Parole et mission*, Paris : Cerf, avril 1963, n°21, p.182].

Le Père Marie-Dominique Chenu (1895-1990), dominicain, est expert au concile Vatican II, après avoir été sanctionné sous le pontificat de Pie XII, au cours des années 1950, et avoir vu ses ouvrages mis à l'index.

globale des exigences de la vie de l'Église, tant en son propre sein que dans ses rapports avec la société. Autrement dit, une attitude étroitement évangélique, inspirée par la fraternité envers chacun, et mue en permanence par la volonté que l'Église laisse transparaître en chacun de ses actes le Christ, le "bon pasteur"¹. »

La pastorale n'est plus alors le domaine exclusif du clergé : toute l'Église, c'est-à-dire tous les baptisés, sont invités à participer à la vie pastorale.

Qu'en est-il des catholiques charentais ? Comment vivent-ils le déroulement du Concile, de 1959 à 1965 ? Comme tous les évêques, Mgr Kérautret essaie de guider son peuple lors de ce tournant de la vie de l'Église et rapidement, le quotidien des fidèles va être plus ou moins bousculé par la réforme liturgique.

A. De l'annonce à la première session

La convocation du concile Vatican II naît d'une conviction personnelle de Jean XXIII. D'ailleurs, si « *les échos de l'annonce furent très étendus, provenant de milieux, groupes sociaux et couches culturelles très divers, bien au-delà des frontières habituelles de la catholicité romaine* ² », la presse vaticane ne publie l'annonce que par quelques mots³.

De son côté, « *l'épiscopat apparaît plutôt lent, au moins dans l'appréciation publique de l'initiative papale* ⁴ ». Les évêques sont invités à exprimer les thèmes qu'il voudrait voir abordés par le Concile. Jean XXIII désire que Vatican II soit le concile des évêques mais les divers avis parvenant au Vatican montrent une distance « *immense* » entre les quelques évêques qui souhaitent donner une consistance théologique et ceux, soit l'immense majorité, qui se concentrent sur des aspects disciplinaires, « *avec l'espoir de faire de l'évêque un pape dans son diocèse* ⁵ ». Toutefois, le pape ne renonce pas à vouloir donner une grande liberté aux évêques lors du Concile⁶. L'une des préoccupations majeures de Jean XXIII concerne l'unité des chrétiens. Il emploie les mots de « *coopération* » et non plus de « *retour* », ce qui suscite l'intérêt des autres confessions chrétiennes.

1. ALBERIGO, G. *Pour la jeunesse du christianisme : le Concile Vatican II*. Paris : Cerf, coll. « Histoire », 2005, p.37.

Le terme « pastoral » qualifiant le concile Vatican II conduit certains à dévaloriser les textes conciliaires, les situant sur un plan « pratique » et non « théologique ». Il est très clair que ce terme ne doit pas être entendu de cette façon.

2. ALBERIGO, G. *Pour la jeunesse du christianisme...*, p.22.

3. Le pape rencontre des résistances à son projet parmi ses collaborateurs « institutionnels » et les congrégations de la Curie.

4. ALBERIGO, G. *Pour la jeunesse du christianisme...*, p.25.

5. ALBERIGO, G. « Vatican II et son histoire ». In : MELLONI, A. et THEOBALD, C. *Op. cit.*, p.17.

6. Giuseppe Alberigo constate que dès la première session : « *La confrontation dont le concile est l'occasion engendre une liberté inconnue dans le catholicisme, au point de surprendre positivement surtout les observateurs, habitués à une image un peu "sclérosée" de l'Église romaine.* » [ALBERIGO, G. *Pour la jeunesse du christianisme ...*, p.76.] Ceci les conduit à sortir « *de l'attitude passive qui, surtout après les définitions de la primauté et de l'infaillibilité papale, avait caractérisé l'épiscopat catholique.* » [Ibid., p.38.]

Un nouveau style de concile, alliant un caractère pastoral et une volonté d'*aggiornamento*, s'apprête ainsi à voir le jour¹. Les catholiques charentais, tout comme ceux du monde entier, sont bien loin de penser, au début de l'année 1959, que cet événement lointain aura autant de conséquences sur leur vie chrétienne. De l'annonce du Concile à la veille de la première session, les premières réactions se montrent timides, y compris de la part de l'épiscopat, mais il faut ajouter que c'est un saut dans l'inconnu qui se prépare.

1. L'annonce du Concile (1959)

Dans son allocution aux cardinaux, le 25 janvier 1959, Jean XXIII dénonce une forme de matérialisme mais il souhaite aussi se réjouir des témoignages de vitalité chrétienne. Il exprime ainsi ses premiers désirs concernant la tenue du Concile : *« une bonne continuation et un heureux succès de ces propositions de travail courageux, une lumière, pour l'édification et la joie de tout le peuple chrétien, une invitation renouvelée aux fidèles des communautés séparées »*² à le suivre. Il ne souhaite ni condamner des erreurs ni faire front à des menaces schismatiques.

a. Un accueil très réservé en Charente

L'annonce du Concile ne semble pas susciter d'émoi particulier dans le diocèse d'Angoulême. Étienne Fouilloux considère que : *« Rares sont sans doute les fidèles capables de définir le concile général comme assemblée des évêques convoqués pour statuer sur des questions de dogme, de morale et de discipline »*³. En effet, un prêtre charentais admet qu'au moment de la convocation, peu savaient ce que représentait un concile, y compris parmi le clergé⁴. Des religieuses présentes dans le diocèse à ce moment-là le confirment. L'une d'elles écrit : *« À l'époque, c'est vrai qu'on sentait un certain besoin de renouvellement mais je crois qu'on s'accommodait à ce qu'on vivait, on n'était ni pour ni contre la convocation d'un concile ! »*⁵. Une autre, appartenant à la même congrégation, avoue son ignorance : *« Nous n'attendions rien du Concile, ne sachant pas*

1. S'exprime le souhait de ne pas s'isoler dans une dimension doctrinale et aussi le refus du juridisme, *« qui fige en formules juridiques le dynamisme de l'expérience chrétienne. »* Ces deux éléments, selon l'historien Giuseppe Alberigo, *« se soudent et s'enrichissent mutuellement. »* [ALBERIGO, G. Un changement d'époque ? In : ALBERIGO, G. (s.d.), *Histoire du Concile Vatican II, 1959-1965. Tome V*. Paris : Cerf, 2005, p.708-709].

2. JEAN XXIII. « L'Annonce solennelle du Synode romain, du Concile œcuménique et de la mise à jour du droit canon », 25 janvier 1959. *DC*, 29 mars 1959, n°1300, col. 388.

3. FOUILLOUX, É. « Le Choc de Vatican II ». *L'Histoire*, juillet-août 1987, n°102, p.110.

4. Témoignage oral d'un prêtre, février 1999.

5. Témoignage écrit d'une religieuse, décembre 1998.

trop ce que c'était, mais espérons fortement une "ouverture" et une meilleure adéquation de la vie à la Mission¹. »

La presse diocésaine ne montre guère plus d'enthousiasme lors des premiers mois suivant l'annonce du Concile. *La Semaine religieuse du diocèse d'Angoulême* ne mentionne pas l'allocution de Jean XXIII prononcée en janvier, annonçant le Concile. Il faut attendre la publication du radio-message du pape, invitant à la prière pour le Concile, pour que la publication diocésaine s'y intéresse, néanmoins avec un certain retard². Un article paraît tout de même dans un journal paroissial du Cognaçais en mars 1959, dans la partie générale. Il y est beaucoup question de l'œcuménisme, Jean XXIII ayant précisé sa préoccupation de l'unité des chrétiens. L'article insiste aussi sur un autre point :

« la convocation même du concile proclame que le Pape, successeur de Pierre, se sait plus riche et plus éclairé, entouré de ses frères ; que l'autorité réelle et unique n'entraîne pas forcément une conception monolithique de la vie de l'Église ; [...] et qu'ainsi, tous nos frères séparés ne sont pas invités seulement à s'aligner³. »

De même, les paroisses parisiennes ne font guère de tapage autour de l'annonce⁴. Rares sont les bulletins qui communiquent la nouvelle : le désintérêt est manifeste et quand l'information est transmise, c'est avec beaucoup de discrétion, voire par une simple allusion. Les raisons proviendraient de l'incompréhension de la nécessité de convoquer un concile et du caractère encore imprécis des buts poursuivis par l'assemblée conciliaire. La presse qui touche le diocèse de Nantes demeure aussi assez discrète sur l'événement⁵.

b. Un concile selon Mgr Mégnin

Giuseppe Alberigo, historien du Concile, montre que l'épiscopat lui-même reste réservé dans les premiers temps⁶. Il constate cependant que certains milieux n'hésitent pas à approuver sans délai la démarche conciliaire. D'ailleurs Jean XXIII, dans son encyclique

1. Témoignage écrit d'une religieuse, janvier 1999.

2. « La Prière pour le concile pendant le mois d'avril. Radiomessage de S.S. Jean XXIII (28 avril 1959) ». SRA, 24 mai 1959, p.230-231.

3. « L'unité dans l'amour, objectif du prochain concile ». *Autour de Cognac*, mars 1959.

4. PERRIN, L. *Paris à l'heure de Vatican II*. Paris : Éditions de l'Atelier, 1997, p.149-151.

5. BELÆIL, Dominique. *Vatican II dans le diocèse de Nantes (1959-1965)*. Nantes : Opéra Éditions, 2000, p.80-83.

6. ALBERIGO, G. L'Annonce du Concile. Des sécurités du retranchement à la fascination de la recherche. In : ALBERIGO, G. (s.d.). *Histoire du Concile Vatican II, 1959-1965. Tome I*. Paris : Cerf, Louvain : Peeters 1997, p.13-68.

Il précise : « Si l'épiscopat paraît assez lent à réagir, au moins dans son appréciation publique de l'initiative papale, celle-ci trouve au contraire un accueil particulièrement averti et une attitude sympathique dans les milieux engagés depuis des années dans l'élaboration et l'expérimentation du renouveau de divers aspects du catholicisme. »

Ad Petri Cathedram, datée du 29 juin 1959, affiche sa satisfaction concernant l'accueil qui est réservé à son projet¹.

Tous les évêques du monde sont conviés à donner leur avis et à émettre leurs vœux sur le futur concile, à partir de juin 1959. Yves-Marie Hilaire analyse les réponses des évêques français². Huit demandes principales se détachent, dont la définition de l'apostolat des laïcs et de la fonction épiscopale³. Plus d'un quart des évêques français considèrent Vatican II comme le complément de Vatican I, en ce qui concerne notamment un développement doctrinal, axé sur la fonction épiscopale⁴.

Mgr Mégnin apporte une réponse assez longue par rapport à la plupart de ses confrères, datée du 24 novembre 1959⁵. Il se situe dans la suite du concile Vatican I, énumérant ce qu'il pense devoir être condamné par le futur concile. Il dénonce en premier lieu le « *laïcisme* ». Il ne peut accepter que Dieu soit rejeté hors de toute institution publique. Selon lui, cet état d'esprit gagne de nombreux catholiques et des familles, dont la foi et le sens chrétien dans l'éducation des enfants, diminuent sensiblement. En découle la baisse des vocations sacerdotales et religieuses. Il s'oppose ensuite au « *progressisme* », qui modifie la vérité révélée ou qui l'accommode à la manière actuelle de voir les choses. En outre, il souhaite une réaction face aux attaques dont est victime l'Église. Certains vont jusqu'à la considérer comme « *corrompue* » ; d'autres veulent limiter son autorité en lui refusant toute intervention dans les domaines politiques et sociaux. L'évêque charentais se montre aussi favorable à l'unité au sein de l'Église, entre catholiques en premier lieu, mais aussi avec les « *frères séparés* », même s'il faut rester prudent avec ces derniers et entretenir des liens avec eux sous l'autorité de l'Église, sous-entendue catholique, envers laquelle les fidèles doivent faire preuve d'obéissance filiale. À la fin de la partie relative au dogme, une simple phrase stipule que beaucoup de fidèles voudraient voir définie comme une vérité de foi la doctrine concernant « *la bienheureuse Vierge Marie Médiatrice de toutes grâces* ».

1. JEAN XXIII. Lettre encyclique *Ad Petri Cathedram* (29 juin 1959). *DC*, 19 juillet 1959, n°1308, col. 897-922.

2. HILAIRE, Y.-M. Les Vœux des évêques français après l'annonce du Concile de Vatican II (1959). In : *Le Deuxième Concile du Vatican (1959-1965)*. Actes du colloque organisé par l'École française de Rome (Rome, 28-30 mai 1986). Rome : École française de Rome, coll. de « l'École française de Rome » n°113, 1989, XX-867 p.101-117.

3. Nombre de diocèses français sur 84 ayant formulé les demandes suivantes : - Travail doctrinal en continuité avec Vatican I qui exige un complément : 23 ; - L'épiscopat : doctrine de l'épiscopat, fonctions des évêques, mystère de l'Église : 56 ; - Réforme et simplification du bréviaire : 26 ; - Extension de la langue vulgaire dans la liturgie : 24 ; - Réduction du nombre des recours à Rome, décentralisation : 27 ; - Contre l'inamovibilité des curés, contre les bénéfices : 25 ; - Pour la restauration du diaconat : 22 ; - Pour une définition de l'apostolat des laïcs ou de l'Action catholique : 59.

4. Plusieurs souhaitent aussi la poursuite des réformes liturgiques engagées sous Pie XII. En outre, l'Action catholique étant parvenue à « l'âge adulte », beaucoup d'évêques demandent qu'elle soit dotée d'un statut officiel.

5. *Acta et Documenta concilio oecumenico Vaticano II apparando*. Series I, volumen II, pars I. Rome : Typis Polyglottis Vaticanis, 1960, p.190 – 196.

L'exposé de Mgr Mégnin se poursuit par la morale, où il énumère à nouveau des erreurs condamnables. Il écrit notamment que Dieu n'est plus vu comme un Créateur et un Père mais comme un esclave de l'homme, devant répondre à ses désirs et qui lui est hostile dans l'adversité. Il souhaite que la nature objective de la doctrine morale chrétienne soit affirmée face à ceux qui se considèrent comme seuls juges de leur conduite morale – la morale de situation -. Il ajoute que pour beaucoup de prêtres, la promesse d'obéissance effectuée lors de leur ordination presbytérale n'est souvent qu'une formule. Il dénonce ensuite la dissolution des mœurs, due à l'érotisme de plus en plus présent dans la société et n'admet pas la multiplication des divorces.

Tout en abordant le droit canon, l'évêque d'Angoulême affirme qu'il faudrait absolument que les clercs portent l'habit ecclésiastique, qu'ils évitent une trop grande familiarité avec les femmes et qu'ils récitent régulièrement l'office. Tout comme quasiment le tiers de ses confrères français, s'oppose à l'inamovibilité des curés et souhaite une simplification du bréviaire, ainsi que du pontifical romain.

En outre, il n'est guère surprenant de lire quelques lignes sur l'apostolat laïc, thème d'ailleurs abordé par 70 % des évêques français. Exprimant clairement son attachement à l'Action catholique, Mgr Mégnin insiste aussi sur le fait qu'elle doit être complètement soumise à l'autorité épiscopale. Les militants ne doivent rien entreprendre sans l'évêque et à plus forte raison contre lui, tenant de lui leur mission et leur mandat. Il explique qu'envoyés par l'Église, ils l'engagent jusqu'à un certain point et qu'ils doivent recevoir d'elle conseils et ordres avec un esprit filial. En revanche, contrairement à une large proportion au sein de l'épiscopat français, l'évêque d'Angoulême n'évoque ni la doctrine et la fonction épiscopales, ni une certaine décentralisation par rapport à Rome. De même, il ne mentionne pas un éventuel retour du diaconat et ne demande pas l'utilisation de la langue vernaculaire dans la liturgie.

Étienne Fouilloux distingue trois types de réponses apportées par les évêques, lors de la phase préparatoire du Concile¹. Le premier groupe de réponses ne prend guère en compte les objectifs pontificaux, voire s'y opposent de façon plus ou moins déguisée. D'autres s'engagent dans la voie tracée par Jean XXIII. Enfin, d'autres positions ne présentent pas de caractéristiques permettant de les classer dans l'une ou l'autre nuance. En reprenant ces critères, Mgr Mégnin appartient au premier groupe, dont les réponses comportent deux traits principaux : définir et condamner, « *afin de mieux démarquer encore le catholicisme romain de son environnement* »². Comme l'ensemble des réponses de ce groupe, il apparaît dans la contribution de l'évêque charentais que les erreurs à proscrire sont surtout celles du monde contemporain, qui s'éloigne de plus en plus de l'Église, notamment la morale de situation. Il faudrait aussi que soit condamnée la

1. FOUILLOUX, É. La Phase antépréparatoire (1959-1960). In : ALBERIGO, G. (s.d.). *Histoire du Concile Vatican II, 1959-1965. Tome I*. Paris : Cerf, Louvain : Peeters 1997, p.69-183.

2. *Ibid.*, p.128.

diffusion de telles erreurs au sein de l'Église, sous la forme du modernisme, du néo-modernisme ou du relativisme dogmatique. Les désirs de réformes qui apparaissent restent prudents. Tous ces éléments laissent entendre que Mgr Mégnin se situe dans une ligne « traditionnelle », majoritaire au sein de l'épiscopat à cette époque.

2. La préparation du Concile (1960-1961)

Une commission antépréparatoire, chargée de préparer le Concile, doit notamment déterminer les sujets à traiter¹. La préparation elle-même est confiée à une commission centrale et à dix sous-commissions, qui se répartissent les thèmes abordés. Peu à peu, cette phase échappe en partie au monopole de la Curie. Participent ainsi des évêques du monde entier et des théologiens de diverses écoles, dont certains avaient subi des sanctions sous le pontificat de Pie XII.

a. Des évocations plus précises du Concile en Charente

En juin 1960, Jean XXIII annonce l'entrée du Concile dans sa phase préparatoire². À nouveau, aucun élément de ce document ne transparaît dans la presse diocésaine. En 1960, seule est publiée la prière pour le Concile, sans qu'aucun commentaire ne soit ajouté³. Il faut attendre les vœux de l'évêque d'Angoulême pour l'année 1961, pour qu'il aborde enfin le sujet laconiquement : « *Prions avec ferveur pour le Père Commun des fidèles, à toutes ses intentions, notamment pour la préparation du Concile œcuménique qu'il annonçait au monde dès les premiers jours de son pontificat*⁴. » Sa réserve signifierait-elle qu'il s'oppose au projet conciliaire ? Il ne semble pas que ce soit le cas. Même s'il demeure attaché à une conception « classique » de l'Église, il se montre tout à fait ouvert aux innovations pastorales. Toutefois, comme beaucoup d'autres, il doit avoir le sentiment de ne pas trop savoir où conduit la décision de Jean XXIII.

De rares évocations soulignent l'intérêt porté au Concile en Charente au cours des années 1960-1961. Par exemple, il est mentionné dans ses grandes lignes lors de la conférence de clôture de l'exposition missionnaire itinérante⁵. De son côté, le journal paroissial de Vars insiste sur le caractère universel de l'assemblée des évêques qui seront rassemblés au Vatican :

1. Elle est composée de dix membres, presque tous italiens et « romains », qui représentent toutes les congrégations de la Curie. La présidence est confiée au cardinal Tardini, secrétaire d'État.

2. « Le II^e Concile du Vatican entre dans sa phase préparatoire. Allocution du Saint-Père en la fête de la Pentecôte (5 juin) ». *DC*, 3 juillet 1960, n°1331, col. 801-808.

3. « Prière pour le concile œcuménique ». *SRA*, 20 novembre 1960, p.427.

4. « Vœux de Mgr l'évêque ». *SRA*, 1^{er} janvier 1961, p.3.

5. Cette exposition parcourt le diocèse de février 1960 à février 1961.

« Le Concile de Vatican II qui se tiendra peut-être en 1962, montrera que l'Église est établie par toute la terre. Des évêques seront bien sûr d'origine européenne, mais un grand nombre seront anglo-saxons et toute une minorité importante seront africains et asiatiques qui apporteront à l'Église entière la vitalité de leurs jeunes chrétientés¹. »

S'ensuit un regard optimiste quant au résultat des échanges entre ces évêques aux cultures différentes, confrontés à des histoires nationales diverses. L'aspect œcuménique est aussi souligné. L'abbé Barrion, vicaire général, aborde cette dimension, lors d'un exposé lors de la journée de cadres ACGF-ACGH, à Angoulême :

« Le Concile, cette assemblée de la totalité des évêques, l'Église enseignante, sous la direction du Pape et qui constitue une sorte de mise à jour des disciplines de l'Église aux besoins présents du peuple chrétien. Et aussi le mouvement œcuménique, le mouvement vers l'Unité des Églises, qui, depuis cent ans à peu près, de façon toute spéciale, agite, inquiète et meut les esprits les plus généreux, qu'ils soient Catholiques romains ou appartenant à l'une des Églises séparées de Rome, et qui voudraient voir cette unité requise par le Seigneur². »

b. La lettre pastorale de Mgr Mégnin sur le Concile. Carême 1961

Mgr Mégnin publie une lettre pastorale relative au Concile lors du Carême 1961³. Trois autres textes, publiés à quelques mois d'intervalle, permettent d'effectuer des comparaisons : une conférence de Mgr Veuillot, en mars 1960, une lettre pastorale de l'épiscopat hollandais datée de Noël 1960 et une lettre de Mgr Guerry, archevêque de Cambrai, publiée en mai 1961⁴. Le caractère doctrinal de la lettre pastorale de l'évêque charentais se remarque aussitôt, ce qui ne doit pas simplifier la compréhension du Concile par les lecteurs. Les trois évêques français adoptent quelque peu le même plan : la définition du concile, ses buts et ses thèmes. Deux objectifs de l'assemblée conciliaire apparaissent très clairement dans les propos de Mgr Veuillot et de Mgr Guerry : un renouveau à l'intérieur de l'Église et la pénétration des principes évangéliques dans le monde moderne.

Mgr Mégnin insiste, comme ses confrères, sur les rapports de l'Église avec le monde moderne. Il souligne les épreuves traversées par l'Église, visant particulièrement le communisme et le modernisme. Toutefois, il se réjouit aussi des signes de vitalité

1. « L'exposition missionnaire ». *Semence (Vars)*, février 1961.

2. « Journée de cadres ACGF-ACGH à Angoulême ». *CF*, 12 novembre 1960.

3. « Lettre pastorale de S.E. Mgr l'Évêque d'Angoulême sur le concile. 8 février 1961 ». **ADc. Mgr Mégnin. Lettres pastorales**. Ce document est aussi publié dans *La Semaine religieuse*.

4. – VEUILLLOT, (Mgr). « Le prochain concile œcuménique. Conférence le 7 mars 1960, à l'Université catholique de l'Ouest. » *DC*, 5 juin 1960, n°1329, col. 663-682.

- Épiscopat hollandais. *Le sens du Concile. Une réforme intérieure de la vie catholique. Lettre pastorale*. Paris : DDB, coll. « Présence chrétienne », 1961, 58 p.

- GUERRY, (Mgr). « Le Concile et le peuple chrétien. Lettre pastorale. » *DC*, 2 juillet 1961, n°1355, col. 833-854.

chrétienne : le développement des sciences ecclésiastiques, la précision de la doctrine sociale, le renouveau liturgique, l'intérêt à l'égard de l'enseignement religieux, sans oublier bien entendu l'Action catholique. Il se penche aussi longuement sur le « *mouvement œcuménique* » mais en insistant à nouveau sur des aspects doctrinaux¹.

Qu'en est-il du rôle des laïcs dans la préparation du Concile ? Les positions épiscopales divergent quelque peu. L'épiscopat hollandais prône une collaboration active de toute la communauté ecclésiale, en invitant chacun à s'exprimer². En effet, pour lui, les laïcs sont tout à fait aptes à donner leur avis sur l'adaptation pastorale de l'apostolat des prêtres et des laïcs aux conditions nouvelles de la société. Mgr Veuillot encourage aussi les laïcs à s'exprimer³. Mgr Mégnin, de son côté, invite ses diocésains à une autre forme de participation, qui réside avant tout dans l'apostolat, nouvelle occasion d'encourager l'Action catholique. Pour finir, comme les autres évêques, il considère que l'un des principaux rôles des laïcs consiste à prier, afin d'assurer le bon déroulement des travaux conciliaires.

La lettre pastorale de l'évêque d'Angoulême se situe dans la même perspective que sa contribution envoyée au Saint Siège en 1959, avec une tendance à vouloir condamner les erreurs du monde moderne, ici le communisme et le modernisme. Il faut toutefois souligner que les aspects négatifs énoncés dans sa lettre pastorale sont atténués par des éléments positifs de renouveau, qui sont passés sous silence deux ans plus tôt. Outre les positions de l'évêque, certaines attentes voient le jour au sein de l'Église charentaise.

c. Les attentes des Charentais

Pour la plupart des laïcs, le Concile ne signifie pas grand-chose. Cependant, les divers mouvements d'Action catholique conduisent leurs membres à s'informer et surtout, à comprendre que l'Église veut se réformer, en cherchant une plus grande ouverture au monde : ce programme correspond ainsi aux perspectives du militantisme chrétien. Parmi les témoignages recueillis, le Concile suscite dans l'ensemble de grands espoirs au sein de l'Action catholique. Une responsable estime qu'il est bien accueilli par les mouvements ruraux mais elle ajoute : « *Des militants sont peut-être allés à reculons vers le Concile tandis que d'autres non engagés dans l'Action catholique ont tout de suite trouvé cela*

1. Le thème de l'unité de l'Église est aussi abordé avec insistance dans les trois autres documents.

2. « *En cela, nous ne faisons pas principalement appel à votre compétence de laïcs ou à votre savoir théologique, mais en tout premier lieu à votre richesse de membres réels de la communauté ecclésiale, qui fait de vous tous les représentants actifs de la foi de l'Église.* » In : Épiscopat hollandais. Op. cit., p.46.

3. « *Vos évêques, au moment où ils s'apprêtent à aborder les grands problèmes de l'heure, ont plus besoin que jamais de recevoir de vous, laïcs chrétiens, informations et avis. Quel bénéfice ne peut-on pas attendre pour l'Église d'un fructueux dialogue entre les pasteurs et leurs fidèles. Sans doute, plus ces fidèles comprendront leurs responsabilités au sein de l'Église et plus ils poseront de questions à leur évêque. Ces questions sont exigeantes ; elles naissent de problèmes vécus ; elles ont un accent de vérité. Elles n'en sont que plus précieuses pour l'évêque.* »

bon¹. » Toutefois, la compréhension du Concile dépend aussi beaucoup de la façon dont il est présenté par les aumôniers.

Les prêtres charentais, quarante ans après la convocation du Concile, reconnaissent la nécessité de l'avoir entrepris. Les témoignages recueillis avec le recul des années doivent être abordés avec prudence. Il est facile, quelques décennies plus tard, d'admettre que le Concile a apporté un nouveau souffle mais au moment de sa convocation, la majorité demeure dans l'expectative.

Un prêtre explique que l'annonce d'un concile constitue une « *surprise très heureuse*² ». Il en attend alors un souffle et un regard nouveau sur l'homme. Il désire aussi un « *dépoussiérage* », « *que l'Église ne soit plus une forteresse mais exerce une présence attentive. On ne voulait pas d'un côté les chrétiens et de l'autre, les non chrétiens*³. » L'attente d'une ouverture au monde, avec pour effet de « *respirer* » - plusieurs emploient l'expression – s'accompagne de la constatation que la routine s'était installée dans l'Église. Seul un prêtre mentionne une certaine méfiance à l'égard de la Curie :

« Le Concile semblait nécessaire et nous l'attendions de tous nos vœux en redoutant que les gens de la Curie ne noient le poisson ; mais il ne faut pas attendre d'un Concile ce qu'il ne peut pas donner : il peut ENTÉRINER des changements, il ne peut pas les INVENTER⁴. »

Les religieuses, de leur côté, émettent des réflexions comparables à celles du clergé : un accueil favorable dans l'ensemble et l'attente d'une ouverture de l'Église au monde. Le Concile est accueilli dans la joie, même avec enthousiasme, pour certaines : « *C'était la "fenêtre ouverte" par Jean XXIII dont nous sentions la nécessité. Le formalisme nous pesait comme une stagnation*⁵. » Il semble que dans certaines congrégations, les plus jeunes désirent vraiment l'évolution promise par l'Église⁶. Des religieuses de vie apostolique soulignent qu'elles vivaient comme des moniales, avant le Concile⁷. Une religieuse traduit sans doute le sentiment dominant : « *On sentait d'une manière inconsciente que les choses avaient besoin de changer. [...] Montait une sorte d'intuition quant à un changement nécessaire mais aucune rébellion ne naissait pour autant*⁸. »

1. Témoignage oral d'une laïque, CMR, janvier 2001.

2. Témoignage oral d'un prêtre, février 1999.

3. Dans une même perspective, un autre prêtre voyait le Concile comme un moyen de « *mettre un peu d'air dans la maison* ». Il souhaitait que l'Église soit plus active dans l'effort apostolique avec une action conjuguant des prêtres et des laïcs. [Témoignage oral, novembre 2000.]

4. Témoignage écrit d'un prêtre, avril 2000.

5. Témoignage écrit d'une religieuse, mars 1999.

6. Témoignage écrit d'une religieuse, février 1999.

7. Témoignage oral d'une religieuse, décembre 1998.

8. Témoignage oral d'une religieuse, mars 1999.

3. A la veille du Concile (1962)

En octobre 1961, l'ACA rédige une note d'enseignement doctrinal en vue du Concile. D'une présentation claire, elle est reproduite dans son intégralité deux mois plus tard, dans deux numéros de *La Semaine religieuse*¹. Toutefois, ce document ne retient peut-être pas autant l'attention qu'il le devrait car est publiée en même temps une série d'articles concernant Mgr Kérautret, qui reçoit l'ordination épiscopale le 30 novembre. Deux mois après cette note, Jean XXIII signe la bulle *Humanae salutis*, convoquant le Concile pour l'année 1962. Le 2 février 1962, l'ouverture du Concile est fixée au 11 octobre.

a. Le rôle des laïcs : prier

1962 marque ainsi la dernière ligne droite avant le début des travaux conciliaires, qui occupent davantage de place dans les journaux paroissiaux et dans *La Semaine religieuse*. Plusieurs journaux paroissiaux encouragent les fidèles à la prière². Cet aspect revêt une importance particulière dans les propos des ecclésiastiques, tant au niveau diocésain qu'au niveau national. Ainsi, Mgr Mégnin publie une lettre pastorale en septembre, dans laquelle il demande que soit organisée une neuvaine préparatoire au Concile dans toutes les paroisses et les secteurs paroissiaux :

« Le Concile est pour la vie de l'Église d'une importance incalculable. Tous les chrétiens doivent se mettre, en union avec le Pape et leurs Évêques, en état de Concile. Nous nous adressons à tous : aux prêtres, aux religieuses, aux foyers chrétiens, aux personnes mariées ou non qui se dévouent dans tant de domaines de la vie chrétienne ou profane, aux enfants du catéchisme et des écoles, aux malades à domicile et dans les hôpitaux, aux vieillards. Nous chargeons les militants et militantes des Mouvements d'Action catholique, tant générale que spécialisée, de susciter partout, en union avec leurs prêtres, dans tous les milieux de vie et dans leurs communautés chrétiennes, un intense effort de prière et de pénitence³. »

Toutefois, il semble que certains laïcs souhaiteraient une participation plus « active » à la préparation du Concile. Ceci transparaît dans les propos de Mgr Veuillot, devenu

1. « Notes d'enseignement doctrinal en vue du prochain concile ». SRA, 17 et 24 décembre 1961, p.435-436 et 461-463. Cette note s'adresse prioritairement aux laïcs. Elle insiste sur la présence de tous les évêques de l'Église catholique, qui représenteront l'ensemble du peuple chrétien. Sont ensuite exposées les principales tâches du Concile : étudier les problèmes posés par l'évolution du monde, montrer que la société contemporaine a besoin de l'Évangile et de l'Église. Il veillera aussi à encourager une bonne utilisation des progrès des sciences et des techniques. L'accent est mis également sur un renouveau intérieur de l'Église par le travail doctrinal qui sera entrepris, le renouveau moral de la vie chrétienne des fidèles et une évolution pastorale plus adaptée aux besoins et aux méthodes de l'époque. La conclusion aborde l'unité des chrétiens.

2. Par exemple : *Vivre unis* (secteur Cherves-de-Cognac), avril 1962 ; *Trait d'union* (L'Houmeau), février, septembre et octobre 1962 ; *Semence* (Vars), septembre 1962.

3. « Lettre pastorale de Mgr l'Évêque d'Angoulême aux prêtres et aux fidèles de son diocèse ». SRA, 30 septembre 1962, p.327.

archevêque coadjuteur de Paris, dans un article paru en janvier 1962¹. Il considère que même si beaucoup de catholiques n'ont guère le souci de s'informer sur le Concile, bon nombre de fidèles s'y intéressent, avec les encouragements de leurs évêques. Toutefois, ces militants se sentent frustrés quand ils comprennent que la tâche qui leur revient se limite à la prière et à la rénovation morale et spirituelle. L'archevêque coadjuteur estime que les laïcs doivent avant tout prendre conscience de leur appartenance à un diocèse et acquérir une large ouverture aux problèmes de l'Église dans le monde. En Charente, ces deux aspects constituent déjà le souci d'une partie des militants d'Action catholique.

b. Le regard de trois prêtres du diocèse d'Angoulême

Le 11 septembre 1962, Jean XXIII adresse un message au monde entier, qui n'est pas publié dans *La Semaine religieuse*. Il souhaite que le Concile soit une véritable joie pour l'Église universelle. Il reprend les thèmes qui lui semblent primordiaux à aborder lors des travaux conciliaires. Il veut que le Concile réponde aux problèmes du monde moderne, qu'il propose « *en un langage clair, les solutions que réclament la dignité de l'homme et sa vocation chrétienne*². » Il insiste aussi sur la proximité de l'Église avec les pauvres :

« *En face des pays sous-développés, l'Église se présente telle qu'elle est et veut être : l'Église de tous et particulièrement l'Église des pauvres. [...] Il s'agit là de répandre le sens social et communautaire qui est immanent au christianisme authentique, et tout cela sera affirmé avec vigueur*³. »

De même, il faudrait que le Concile concoure « *au triomphe de la paix, à rendre pour tous l'existence terrestre plus noble, plus juste, plus méritoire*. » Il appelle aussi de ses vœux la liberté religieuse, ainsi que l'unité des chrétiens.

Certains prêtres charentais s'expriment sur la façon dont ils perçoivent les travaux conciliaires. Les trois regards suivants, ceux de l'abbé Gautier, curé de Vars, de l'abbé Piffaud, aumônier du MFR, et de l'abbé Cazenave, curé de L'Houmeau, n'ont pas la prétention de refléter l'attitude générale du clergé charentais.

Tous trois considèrent ce concile comme un événement capital de la vie de l'Église. Ils y voient une opportunité de réforme de l'institution ecclésiale, qui leur apparaît nécessaire. L'abbé Gautier définit ainsi le résultat souhaité par le Concile :

« *La réforme de l'Église qui doit luire dans un monde coupé de Dieu, comme la lumière sur la montagne. La réforme des mœurs : nous vivons dans un monde où*

1. VEUILLOT, Mgr. « Les Laïcs et le Concile ». *La Semaine religieuse de Paris*, 13 janvier 1962. In : DC, 18 février 1962, n°1370, col. 277-281.

2. JEAN XXIII. « *Ecclesia Christi, lumen gentium* », message au monde entier un mois avant l'ouverture du Concile, 11 septembre 1962. DC, 7 octobre 1962, n°1385, col.1219.

3. *Ibid.*, col.1220.

il est si difficile de vivre selon la loi d'amour du Seigneur et de son Église ! L'union de tous les chrétiens qui sans être "le" but du Concile, est un des objectifs recherchés par le Souverain Pontife¹. »

L'abbé Piffaud évoque aussi le « monde moderne qui évolue très vite, où s'affrontent de plus en plus des mentalités et des idéologies diverses, qui est de plus en plus emporté par un courant de techniques et qui est tenté de se laisser engloutir par le matérialisme et le laïcisme² », en ajoutant aussitôt que l'Église va se ressaisir « par un bond en avant ». Selon lui, par le Concile, elle « précisera sa doctrine sur la famille, l'école, le travail, les relations internationales. Elle réaffirmera les droits de Dieu et prendra des moyens plus adaptés pour promouvoir le développement de la Foi. » Invitant les militants de l'Action catholique rurale à la prière pour la bonne réalisation du Concile, il insiste sur l'engagement chrétien concret, qui doit en découler :

« Sachons aussi faire notre propre examen de conscience pour discerner quel visage chacun de nous donne à l'Église. Le Concile doit être un appel à notre conscience de chrétien pour vivre, dans un monde qui en a besoin, un catholicisme plus évangélique ; en même temps qu'il est une invitation à renouveler notre engagement de travailler de toutes nos forces dans le Milieu rural, où nous attendent, sans qu'ils le sachent, tant d'hommes de bonne volonté. »

Le Père Cazenave voit dans le Concile un événement « exceptionnel³ ». Selon lui, même si l'assemblée des évêques concerne en premier lieu les catholiques, « dont la foi au Christ et à son Église s'affermira et s'affinera », elle s'adresse aussi aux chrétiens de toutes les confessions, présents par leurs observateurs, qui « aspirent, plus ou moins confusément, à retrouver l'unité perdue... ». Ensuite, les « spiritualistes » seront intéressés par le Concile, qui présentera sa doctrine, sa morale de la personne et son éthique sociale. Enfin, tous les hommes, dans le monde entier, ne pourront ignorer l'assemblée conciliaire, perçue par le curé de L'Houmeau comme la « réponse concrète et vécue à tant de problèmes qui divisent et opposent les hommes entre eux. ».

Ces prêtres sont conscients de la sécularisation du monde dans lequel ils vivent, un monde qui perd la foi et qui peut-être, d'une certaine façon, les effraie. Ils comptent sur le Concile pour que l'Église puisse s'affirmer, se montrer en quelque sorte, et ils pensent qu'une mise au point doctrinale devrait permettre de mettre un peu d'ordre. Finalement, la façon de se situer par rapport au monde appelle des sentiments partagés. L'Église doit s'intéresser au monde, ne pas s'en couper et jouer un rôle social, tout en favorisant la paix. Simultanément, elle condamne l'athéisme et le laïcisme ambiants, ce qui signifierait qu'elle doit aller à la rencontre du monde, afin que celui-ci vive selon les perspectives

1. « Intention de prière ». *Semence* (Vars), septembre 1962.

2. PIFFAUD, J. « Le Concile ». *Pierres vivantes*, octobre 1962, n°7.

3. « Le mot du Père. 11 octobre 1962 ». *Trait d'union* (L'Houmeau), octobre 1962.

évangéliques. Des tendances différentes s'esquissent : d'un côté, l'idée selon laquelle l'Église et le monde doivent collaborer au service de l'homme, sans prosélytisme ; d'un autre côté, l'Église pourrait se servir de son ouverture au monde, pour « *reconquérir les masses* », ce que semblent traduire les trois exemples précédents.



Comme dans le diocèse de Paris¹, l'année 1962 voit croître l'intérêt pour le Concile en Charente. Les mois qui le précèdent ne suscitent pas pour autant un climat d'effervescence dans le diocèse d'Angoulême. Cette grande assemblée d'évêques demeure un événement lointain et les perspectives affichées restent abstraites. Les laïcs ne sont que très peu informés². Les prêtres eux-mêmes gardent une réserve toute charentaise³.

À la veille de son ouverture, le Concile est présenté, tant par l'évêque que par les prêtres, comme une rencontre qui aborde surtout la doctrine et la morale. Comment les laïcs pourraient-ils se sentir concernés par le Concile tel qu'il leur est présenté ? Mgr Mégnin, trop fatigué, annonce que Mgr Kérautret le remplacera à Rome⁴. Contrairement aux perspectives de Jean XXIII, qui prône l'ouverture, au moins une grande partie du clergé charentais perçoit le monde comme une menace, contre lequel il faut se défendre. Ainsi, la visée pastorale du Concile n'est pas encore comprise⁵.

Quoi qu'il en soit, Giuseppe Alberigo note qu'à côté de la préparation officielle du Concile, se développe un intérêt, qui appelle à l'espérance :

« Une attention toujours plus vive se manifestait pour le concile comme occasion historique de renouer avec des filons d'une expérience chrétienne enracinée dans la vie des gens, qui avaient été marginalisés par l'imposante prépondérance des institutions ecclésiastiques et, surtout, pour reprendre souffle dans l'engagement d'évangélisation et de témoignage. C'étaient des ruisseaux spontanés, sans lien entre eux mais convergents et dotés de dynamisme, de générosité et de capacités d'appel, souvent sous-évalués ou ignorés par les commissions officielles⁶. »

1. PERRIN, L. *Paris à l'heure de Vatican II*. Paris : Éditions de l'Atelier, 1997, p.152-153.

2. La plupart ne sont pas abonnés à la *Semaine religieuse* qui par ailleurs, n'évoque pas beaucoup le Concile. La lettre pastorale de Mgr Mégnin, lue normalement en chaire, n'apporte guère plus d'éclaircissements.

3. Cette attente prudente paraît toutefois compréhensible car les Pères conciliaires eux-mêmes ne savent pas trop à quelle aventure ils sont conviés.

4. MÉGNIN, (Mgr). « Départ pour le Concile ». *CF*, 6 octobre 1962.

Il conclut son court message en rappelant les buts du Concile : « *Le but principal, a déclaré le Pape, consistera à promouvoir le développement de la foi catholique, le renouveau moral de la vie chrétienne des fidèles, l'adaptation de la discipline ecclésiastique aux besoins et méthodes de notre temps. Ce sera un admirable spectacle de vérité, d'unité et de charité.* » Cette interprétation des propos du pape montre que Mgr Mégnin a du mal à se défaire des schémas des conciles précédents.

5. D'ailleurs, les membres des commissions préparatoires n'en tiennent pas compte non plus. En outre, le Père Chenu explique que les expériences pastorales traduites dans les rapports envoyés par les évêques ne transparaissent pas dans les textes présentés aux évêques, lors de la première session. [CHENU, M.-D. « Un Concile "pastoral" ». *Parole et mission*, Paris : Cerf, avril 1963, n°21, p.188.]

6. ALBERIGO, G. *Pour la jeunesse du christianisme ...*, p.38.

B. Le Concile au quotidien en Charente

Le déroulement du concile Vatican II s'étend sur trois années, ponctuées par quatre sessions, du 11 octobre 1962 au 8 décembre 1965¹. Lors de l'ouverture solennelle du Concile, Jean XXIII commence son discours par ces mots : « *L'Église est dans la joie* ». Puis, il précise :

« *Il faut que cette doctrine certaine et immuable, qui doit être respectée fidèlement, soit approfondie et présentée de la façon qui répond aux exigences de notre époque. [...] on devra recourir à une façon de présenter qui corresponde mieux à un magistère de caractère "pastoral"*². »

Ainsi, le pape n'oppose pas la dimension doctrinale à la pastorale mais la minorité des évêques craint « *une acception réductrice de la dimension doctrinale*³ » tandis que la majorité éprouve des difficultés à traduire les intuitions pastorales du pape. Toutefois, s'impose dès le début au sein de l'épiscopat, une « *position "pastorale"* ». Le Père Chenu l'explique par le fait que :

« *tous et chacun venaient là manifestement saisis par la hantise de l'évangélisation du monde, non seulement pour le dispositif pratique d'un ministère local (au sens restreint et banal d'art "pastoral"), mais pour la recherche d'un dialogue difficile avec l'homme d'une civilisation nouvelle, dans un monde en bouleversante expansion*⁴. »

Maintenant que se déroule le concile, l'intérêt des Charentais augmente-t-il ? Leur principal « informateur » n'est autre que Mgr Kérautret qui tente d'insuffler une conscience conciliaire dans son diocèse. Le détail des travaux conciliaires est complexe, notamment en raison des jeux d'influence, et les Charentais n'y prêtent guère d'intérêt. Ainsi, quelques rouages de l'assemblée conciliaire seront précisés seulement en note.

1. Les travaux conciliaires permettent l'élaboration de quatre constitutions, neuf décrets et trois déclarations. 4 décembre 1963 : Constitution sur la Sainte liturgie (« *Sacrosanctum concilium* ») ; Décret sur les moyens de communication sociale. 21 novembre 1964 : Constitution dogmatique sur l'Église (« *Lumen gentium* ») ; Décret sur les Églises orientales catholiques ; Décret sur l'œcuménisme. 28 octobre 1965 : Décret sur la charge pastorale des évêques dans l'Église ; Décret sur la rénovation et l'adaptation de la vie religieuse ; Décret sur la formation des prêtres ; Décret sur l'éducation chrétienne ; Déclaration sur les relations de l'Église avec les religions non chrétiennes. 18 novembre 1965 : Constitution dogmatique sur la Révélation divine (« *Dei Verbum* ») ; Décret sur l'apostolat des laïcs. 7 décembre 1965 : Déclaration sur la liberté religieuse ; Décret sur l'activité missionnaire de l'Église ; Décret sur le ministère et la vie des prêtres ; Constitution pastorale sur l'Église dans le monde de ce temps (« *Gaudium et spes* »).

2. Cité par CHENU, M.-D. *Op. cit.*, p.183.

3. ALBERIGO, G. Un changement d'époque ? In : ALBERIGO, G. (s.d.). *Histoire du Concile Vatican II. Tome V*. Paris : Cerf ; Louvain : Peeters, 2005, p.705.

4. CHENU, M.-D. *Op. cit.*, p.183.

Pourtant, les évêques sont entrés dans le Concile, « *avec une attitude timide* » [In : ALBERIGO, G. « Vatican II et son histoire ». In : MELLONI, A. et THEOBALD, C. (s.d.). *Op. cit.*, p.18]. Beaucoup connaissent mal ou pas du tout Rome. Installés selon l'ordre alphabétique, ils se trouvent à côté d'inconnus, ils comprennent mal le latin et ils n'ont pas encore saisi quel projet portait le Concile. Les séances sont longues et ennuyeuses mais les évêques engagés dans les diverses commissions déploient une plus grande activité. De plus, Giuseppe Alberigo constate que le début des travaux est « *caractérisé par un climat de soumission dévote de l'énorme majorité des évêques vis-à-vis de la Curie romaine et donc des produits de la préparation dominée par celle-ci*. » [ALBERIGO, G. *Pour la jeunesse du christianisme ...*, p.71.]

1. Mgr Kérautret au fil des sessions conciliaires ¹

a. La première session (11 octobre – 8 décembre 1962)²

Mgr Kérautret n'évoque pas du tout, à son retour, les différentes tractations qui ont lieu pendant la première session. Il s'intéresse plutôt à Jean XXIII, en racontant notamment l'audience des évêques français avec le pape³. Plutôt que d'aborder le déroulement des travaux conciliaires, il cherche à situer le Concile dans la vie quotidienne de ses diocésains. Il conclut ainsi son message :

« au plan de l'action, il faut qu'à l'exemple du Pape qui a voulu rassembler en Concile tous les Évêques du monde, nous acceptions nous aussi, dans le cadre de notre diocèse, de travailler tous ensemble. La pastorale est d'abord et avant tout une œuvre d'Église, réalisée par les prêtres, les religieuses, les laïcs, unis dans la foi autour de leurs Évêques et du Pape. »

Mgr Kérautret intervient personnellement lors de cette première session, au sujet du schéma *De sacra liturgia*⁴. Dans son intervention, il constate que certains, soit dans l'édification des églises, soit dans l'acquisition du mobilier sacré, effectuent de trop grandes dépenses ou au contraire, sous prétexte de pauvreté, parviennent à des formes à peine convenables. Il souhaiterait qu'une voie moyenne soit trouvée, permettant un caractère digne, sans que de trop grands frais soient engagés. Selon lui, il faut garder une mesure qui, en limitant les dépenses, donnera un témoignage de simplicité et pourra aider les régions plus pauvres, partout où cela est nécessaire, à construire des églises. Cette proposition rejoint les remarques de certains Pères qui demandent plus de simplicité et de sobriété dans la célébration de l'année liturgique. Une question de sensibilité pastorale est avancée :

1. **Annexe P 3 : Mgr Kérautret lors d'une session du concile Vatican II.** Date inconnue.

2. Aux 2500 Pères conciliaires réunis lors de la première session, dont 60 % ont moins de 62 ans, s'ajoutent les cinquante-quatre observateurs non catholiques et les invités qui influencent à leur manière le texte définitif de divers documents conciliaires [RAGUER, Hilari. *Physionomie initiale de l'assemblée*. In : ALBERIGO, G. (s.d.). *Histoire du Concile Vatican II. 1959-1965. Tome II : La formation de la conscience conciliaire*. Paris : Cerf, 1998, p.205-280]. Le règlement, les modalités des votes et les débats créent quelques tensions au sein de l'assemblée tout au long des quatre sessions. La première est marquée par l'intervention du cardinal Liénart, évêque de Lille, qui s'oppose aux modalités d'élection des membres des commissions qui présideront à la révision des textes. En effet, les candidats ne sont autres que les membres des commissions préparatoires dans l'espoir de voir reconduits les choix romains antérieurs ; ainsi, les schémas seraient amendés par ceux qui les ont rédigés [FOUILLOUX, É. « Le "marché commun", la boutique : le pape en solo ». *Notre Histoire*, novembre-décembre 2001, n°193-194, p.36-41]. Le cardinal français est suivi dans sa protestation, ce qui conduit à l'élection de commissaires. À côté des séances ennuyeuses, il devient clair que les débats les plus importants se déroulent dans des groupes informels plus restreints.

3. « Impressions du concile ». *SRA*, 30 décembre 1962, p.445-447.

4. *Acta synodalia sacrasancti concilii oecumenici Vaticani II. Appendix. Volumen I, periodus prima. Pars II. Congregationes generalis X – XVIII*. Rome : Typis Polyglottis Vaticanis, 1970, p.721 – 722.

Le débat autour de la liturgie a lieu du 22 octobre au 13 novembre 1962. Le schéma est divisé en huit chapitres. L'évêque charentais se penche sur les chapitres cinq à huit, concernant le matériel d'église, le mobilier et la décoration, ainsi que la musique et l'art sacré. Les deux premiers chapitres ayant pris beaucoup de temps aux Pères conciliaires, les trois derniers chapitres sont traités en trois jours. [LAMBERIGTS, M. *Le Débat sur la liturgie*. In : ALBERIGO, G. (s.d.). *Histoire du Concile Vatican II. 1959-1965. Tome II*. Paris : Cerf, 1998, p.138-140.]

« Une Église qui prêche la pauvreté ne peut pas se permettre de donner une impression de richesse et de pompe dans ses manifestations liturgiques, quand celles-ci sont souvent la seule voie par laquelle les non-croyants peuvent rencontrer le christianisme¹. »

Mgr Kérautret ne se contente pas d'écrire : il donne aussi des conférences dans divers lieux du diocèse. En janvier 1963, il aborde le Concile et l'unité, à la paroisse du Sacré-Cœur d'Angoulême : plus de deux cents auditeurs répondent à l'invitation². La conclusion du compte-rendu de la conférence qu'il prononce à Cognac évoque la responsabilité de chacun au sein de l'Église universelle :

« On venait de vivre avec l'évêque coadjuteur du diocèse représentant notre évêque, un moment historique de la vie de l'Église où les laïcs vont, avec les évêques et les prêtres, formant tous ensemble l'Église, se préoccuper non seulement de leur petite paroisse ou diocèse, mais de la chrétienté tout entière. Car, cette première session du concile a fait que désormais les problèmes des uns sont les problèmes des autres, telle cette Afrique qui a des vocations mais pas de cadres ou de locaux et notre diocèse qui a des locaux mais pas de vocations³. »

b. La deuxième session (29 septembre – 4 décembre 1963)

Jean XXIII meurt le 3 juin 1963. Son successeur, Paul VI (Giovanni-Battista Montini) est élu le 21 juin⁴. Dès le rite de l'obédience des cardinaux au nouvel élu, il concrétise l'engagement de poursuivre le Concile en annonçant sa continuation. Il inaugure la deuxième session, en affirmant les mêmes orientations que Jean XXIII en ce qui concerne les relations avec les « frères désunis » et le dialogue de l'Église avec le monde contemporain. Il veut assurer l'unité des Pères conciliaires, entre la majorité et la minorité, entre les tenants d'une réforme et ceux très attachés à la tradition⁵.

1. *Ibid.*, p. 180.

Finalement, la Constitution sur la liturgie adoptée en décembre 1963 oriente vers une plus grande simplicité : « Les Ordinaires veilleront à ce que, en promouvant et favorisant un art véritablement sacré, ils aient en vue une noble beauté plutôt que la seule somptuosité. Ce que l'on doit entendre aussi des vêtements et des ornements sacrés. » (n°124). Toutefois, il n'est nulle part question de la suggestion de Mgr Kérautret, concernant une solidarité entre les Églises pour ériger de nouveaux lieux de culte.

2. *Éphémérides*. Paroisse du Sacré-Cœur d'Angoulême, p.151. **Fonds Assomptionnistes**.

Il se rend aussi notamment à Cognac, à Barbezieux et à Chabanais.

3. « Mgr Kérautret nous parle du Concile. Cognac ». *CF*, 12 janvier 1963.

4. Mgr Montini passe les années 1933 – 1954, occupé à temps plein au service de la Curie romaine. En décembre 1937, il est nommé substitut à la Secrétairerie d'Etat, devenant le collaborateur immédiat du cardinal Pacelli, futur Pie XII. Les deux hommes semblent très proches mais des désaccords s'accroissent à partir de 1950. Mgr Montini devient archevêque de Milan en 1954, ce qui l'écarte ainsi du Saint Siège. [SOETENS, Claude. « Six questions sur Paul VI ». *Notre Histoire*, novembre-décembre 2001, n°193-194, p.42-48]

5. LAURENTIN, René. Paul VI et l'après-Concile. Le Synode des évêques. In : *Paul VI et la modernité dans l'Église*. Rome : École française de Rome, 1984, p.569-601.

En octobre 1963, Mgr Kéramet donne à nouveau ses impressions sur le Concile. Semblant se situer assez loin des différentes mouvances qui s'opposent, il se réjouit d'une certaine unanimité entre les Pères conciliaires.

Quelques jours plus tard, il partage ses réflexions sur le débat conciliaire touchant à l'Église¹. Il compare celle-ci à une famille et il ne voudrait pas qu'elle soit considérée comme un ensemble lointain, qui ne concernerait pas directement les laïcs. L'apostolat concerne tout le monde. Il explique que le Concile cherche, à partir des Écritures et de la Tradition, la façon de concevoir l'Église différemment. Bien entendu, la primauté du pape et la hiérarchie ne sont pas remises en cause. Toutefois, l'Église doit évoluer d'un schéma pyramidal vers un Corps. Mgr Kéramet affirme alors clairement : « *C'est nous tous, du plus petit au plus grand, qui sommes le peuple de Dieu*². »

L'évêque charentais intervient par écrit, au nom de plusieurs évêques français et « *d'autres régions* » lors de cette deuxième session au sujet des relations des prêtres avec leur évêque et les relations des prêtres entre eux³. Il intervient lors du débat qui s'ouvre le 4 octobre, au sujet de l'épiscopat et de la collégialité⁴. Selon lui, les prêtres doivent reconnaître leur rôle propre dans l'Église. Il souligne que l'autorité de l'évêque n'est pas purement juridique mais qu'elle est évangélique : l'évêque est serviteur et les prêtres sont « *ses amis* ». Il ajoute :

« *L'évêque est le père de tous, il doit donc faire ce qui lui revient pour être le plus proche possible des prêtres ; corrélativement, tous les prêtres doivent savoir qu'ils peuvent aller trouver l'évêque et devoir parler avec lui avec confiance et sincérité. L'évêque est celui qui est placé à la tête pour répondre du bien commun devant Dieu et devant l'Église. C'est pourquoi il doit instituer avec les prêtres un*

1. KÉRAMET, (Mgr). « Le sens des travaux du concile ». SRA, 3 novembre 1963, p.366-368. **Annexe 2.1 : Le sens des travaux du Concile par Mgr Kéramet.**

2. Au moment où Mgr Kéramet écrit, le texte définitif n'est pas voté ; il faudra attendre plus d'un an. Un premier texte de base est voté le 1^{er} octobre, s'attachant au mystère de l'Église, à sa constitution hiérarchique, en insistant sur la collégialité épiscopale. Un long travail de réélaboration s'opère mais le texte définitif conserve la dimension importante exposée par Mgr Kéramet : une Église formant un Corps, une Église Peuple de Dieu et non plus pyramidale. [MELLONI, A. Le Début de la deuxième session. Le grand débat ecclésiologique. In : ALBERIGO, G. (s.d.). *Histoire du Concile Vatican II. 1959-1965. Tome III*. Paris : Cerf, 2000, p.11-131].

3. *Acta synodalia sacrosancti concilii oecumenici Vaticani II. Appendix*. Volumen II, periodus secunda. Pars II. Congregationes generalis XL – XLIX. Rome : Typis Polyglottis Vaticanis, 1972, p.788 - 789.

Concernant le presbytérat, à partir de trois schémas rédigés par la Commission préparatoire, la Commission conciliaire élabore un texte : *De clericis*, approuvé par la commission de coordination le 25 mars 1963 et ensuite remis aux Pères. Les Pères conciliaires reprennent le schéma *De Ecclesia* dès la première congrégation générale de la deuxième session, le 30 septembre 1963. Le 1^{er} octobre, un premier texte est voté ; il adopte un plan quadripartite : le mystère de l'Église, la constitution hiérarchique de l'Église et les évêques, le peuple de Dieu et les laïcs et la vocation à la sainteté de toute l'Église. Le décret sur le ministère et la vie des prêtres n'est adopté qu'en décembre 1965. [MELLONI, A. Le Début de la deuxième session. Le grand débat ecclésiologique. In : ALBERIGO, G. (s.d.). *Histoire du Concile Vatican II. 1959-1965. Tome III*. Paris : Cerf, 2000, p.11-131].

4. Ce débat nécessite neuf congrégations générales, 119 discours et cinquante-six interventions écrites.

plan d'action pastorale [...], afin que chacun d'eux ait une part non seulement dans l'application de ce plan mais encore dans son élaboration¹. »

Outre l'intervention de l'évêque charentais, une demande récurrente de la part des évêques pointe une lacune : le schéma ne consacre qu'une demie page au presbytérat :

« sans entrer dans aucune des questions (du travail au rôle social, du célibat à la formation, du rapport avec l'évêque et vice-versa) qui ébranlent depuis près de vingt ans la figure du prêtre. Si ce choix pouvait avoir une raison dans l'aménagement des schémas préparatoires, il devenait désormais incompréhensible, et pas seulement pour les évêques² »

d'autant plus qu'il est question de la restauration du diaconat permanent, avec ou sans célibat³.

c. La troisième session (14 septembre – 21 novembre 1964)

Contrairement aux sessions précédentes, aucun texte n'évoque dans *La Semaine religieuse* les impressions de Mgr Kérautret sur la troisième session⁴. En revanche, il publie une lettre pastorale au début de l'année 1965, dans laquelle il n'aborde directement le Concile que pour le défendre. Il reconnaît que : *« dans l'Église d'aujourd'hui, se manifestent tant de contestations âpres et douloureuses, tant de jugements passionnés, sur le Pape, sur les Évêques, sur le Concile ou sur la doctrine sociale de l'Église⁵. »* Toutefois, comme à son habitude, il se veut rassurant :

« Mes frères, je fais la part de la surprise, du désarroi, de la souffrance. Je distingue les orientations sûres, prudentes et les recherches hasardeuses. Je veux souligner la différence entre le Concile lui-même "réuni dans le Saint Esprit" et les commentaires intéressés, tendancieux ou simplement fantaisistes qui le commentent, l'interprètent et souvent le devancent. »

1. Il précise aussi qu'il souhaiterait que les prêtres exercent leur ministère dans la « joie ». Il insiste aussi sur le fait que les prêtres sont « des frères [qui] doivent s'aider mutuellement pour promouvoir la vie sacerdotale ». Il serait bon de parvenir à une solidarité financière entre eux. Ils doivent aussi « se montrer prêts à remplir jusqu'au bout n'importe quelle tâche confiée par un supérieur ». Enfin, il conviendrait de retirer progressivement « les ornements, les titres, les vêtements qui ne correspondent à aucun office. », en concluant : « Nous sommes frères. Qu'il nous suffise d'être prêtre. »

2. MELLONI, A. Le Début de la deuxième session. Le grand débat ecclésiologique. In : ALBERIGO, G. (s.d.). *Histoire du Concile Vatican II. 1959-1965. Tome III*. Paris : Cerf, 2000, p.81.

3. À son retour de la deuxième session, l'évêque charentais garde le souci de parcourir le diocèse, en s'adressant prioritairement aux prêtres.

4. Tout le mois d'octobre est occupé par l'examen de la nouvelle rédaction du projet *De ecclesia*, sur l'Église. Les débats sont parfois houleux entre deux théologies de l'Église. Certains alimentent la tension afin de remettre en cause le renouveau encouragé. Ce climat de crise et de tension ne plaît certainement pas à Mgr Kérautret qui se garde bien d'en faire écho publiquement.

5. « Lettre pastorale de Mgr l'Évêque coadjuteur ». SRA, 3 janvier 1965, p.4.

Il centre ses propos sur la vie spirituelle des fidèles, sur le souhait de relations sociales dans un climat de bienveillance réciproque et sur les prochaines élections municipales et présidentielles. Il insiste beaucoup sur la doctrine sociale, sans se référer pour autant explicitement au Concile.

Un événement lors de la troisième session offre au diocèse d'Angoulême, l'occasion de se sentir davantage concerné par le Concile. En septembre 1964, Marie-Louise Monnet, d'origine cognaçaise, fondatrice de l'ACI, est nommée auditrice au Concile¹. Elle devient ainsi « *la prima donna al Concilio* »².

Lors la messe dominicale, le 20 septembre 1964, Paul VI annonce la nomination de Mademoiselle Monnet, ce à quoi elle ne s'attendait pas du tout. Elle raconte elle-même : « *Les paroles du Pape soulèvent un tonnerre d'applaudissements cependant que je suis saisie d'une émotion indescriptible, me demandant si c'est bien de moi qu'il s'agit*³. » La nouvelle s'est vite répandue et elle se trouve assaillie par les journalistes à la sortie de la basilique. D'autres femmes et des religieuses seront ensuite nommées auditrices au cours de la troisième session. Son titre lui permet de participer aux commissions sur l'apostolat des laïcs et sur la vie internationale. Elle intervient sur le rôle des enfants dans l'activité apostolique et sur la place des femmes dans l'Église. Elle prend aussi la parole à la conférence pan-africaine qui se tient sur le schéma 13, « *Église et monde* ». Enfin, le 18 novembre 1965, jour de l'adoption du *Décret sur l'Apostolat des Laïcs* par les Pères conciliaires, Paul VI décide de le remettre symboliquement à six auditeurs, dont elle fait partie.

Entre deux sessions conciliaires, Marie-Louise Monnet n'oublie pas sa Charente natale. Elle vient notamment prononcer des conférences à Angoulême et à Cognac. Elle ne manque pas de souligner le caractère surprenant du fait que « *des évêques de toutes races, de tous pays, de toutes couleurs soient rassemblés pour étudier ensemble et contribuer à rendre l'Église davantage présente partout dans le monde*⁴. » Elle se réjouit aussi que le Concile soit l'occasion de voir des « *femmes célibataires et mariées, travaillant ensemble avec des religieuses et donnant toutes leur avis sur les grands problèmes de la vie.* » Elle interroge alors son auditoire, demandant si localement, il existe le souci de dialoguer entre religieuses ou religieux et laïcs ou laïques. Elle profite aussi de ces conférences pour affirmer la place de la femme dans l'Église et pour promouvoir l'apostolat des laïcs. Un

1. « Mademoiselle Monnet, auditrice au Concile ». SRA, 27 septembre 1964, p.320.

2. Ce n'est que lors de la deuxième session que treize laïcs sont nommés - ils ne sont pas à confondre avec les observateurs -, dont pour la France, Jean Guitton, Jean Larnaud, secrétaire du Centre de coordination des organisations internationales catholiques et Henri Rollet, président de la Fédération internationale d'Action catholique masculine [MELLONI, A. Le Début de la deuxième session. Le grand débat ecclésiologique. In : ALBERIGO, G. (s.d.). *Histoire du Concile Vatican II. 1959-1965. Tome III*. Paris : Cerf, 2000, p.11-131] Paul VI, le 11 novembre 1963, explique cette décision d'impliquer les laïcs dans le Concile : « *Leur rôle Nous a paru si important qu'en cet instant historique où l'Église, réunie en Concile, fait en quelque sorte son examen de conscience et procède à un vaste recensement de ses forces apostoliques, il Nous sembla, [...] que quelques représentants qualifiés du laïcat pouvaient et devaient être associés, à titre d'auditeurs, à cette grande "révision de vie" et admis à siéger au Concile.* » [« Le témoignage des auditeurs laïcs, 21 novembre 1963 ». DC, 15 décembre 1963, n° 1414, col. 1725-1728].

3. MONNET, M.-L. *Op. cit.*, p.209.

4. « Conférence de Mlle Monnet ». CF, 3 juillet 1965.

mois après la clôture du Concile, en janvier 1966, elle apporte à nouveau son témoignage sur l'importance du laïcat, avec le souhait que les textes conciliaires soient appliqués¹.

d. La quatrième session (14 septembre – 8 décembre 1965)

La quatrième et dernière session offre l'occasion à Mgr Kérautret de s'exprimer longuement². Par le biais de *La Semaine religieuse*, il adresse cinq « lettres de Rome » à ses prêtres. Dans sa première lettre, il encourage à un approfondissement de la foi, en particulier au niveau théologique³. Il les invite à diverses sessions théologiques. De même, il leur conseille de participer à des sessions d'Action catholique et liturgiques, à des soirées théologiques, sans oublier de lire des revues et surtout des textes majeurs de l'Église, tels la Constitution liturgique ou la Constitution *Lumen Gentium*, adoptées pendant le Concile. Il souhaite dans sa deuxième lettre, un équilibre pastoral, d'un point de vue doctrinal et spirituel. Il sous-entend par-là que certains prêtres se sont livrés à des interprétations erronées des textes conciliaires⁴. Sa troisième lettre lui permet de s'exprimer sur l'école et sur l'Action catholique, thèmes qui sont abordés lors de la quatrième session. Il demande de considérer l'école publique et l'école chrétienne, en évitant les « attitudes passionnées »⁵. Il souligne l'activité missionnaire de tout prêtre, y compris dans le cadre de la petite sphère diocésaine, en étant notamment aumônier d'Action catholique. Le clergé ne doit pas oublier d'exercer son rôle missionnaire par des contacts avec les incroyants mais aussi en aidant les fidèles à mener leur apostolat. Dans la lettre suivante, il se penche sur la communion entre l'évêque et ses prêtres et entre les prêtres eux-mêmes. Il appelle alors à des formes concrètes de collaboration, au niveau de secteurs géographiques ou de responsabilités pastorales identiques. Des prêtres pourraient aussi constituer des équipes allant « jusqu'à la cohabitation, la prière commune, le travail profond de réflexion, la révision de vie »⁶. Pour finir, suite à l'adoption du *Décret sur l'apostolat des laïcs*, en novembre 1965, Mgr Kérautret achève ses réflexions en mettant en lumière les responsabilités des prêtres à l'égard des pratiquants et plus largement, de la masse des paroissiens⁷.

1. « Mlle Marie-Louise Monnet. Témoignage sur le concile ». *CF*, 15 janvier 1966.

Annexe 2.2 : Conférence de Mademoiselle Monnet sur le Concile.

2. Il est désormais évêque titulaire, Mgr Mégnin étant décédé le 9 mai 1965.

3. « Le mot de notre évêque ». *SRA*, 10 octobre 1965, p.318-319.

4. « Le mot de notre évêque ». *SRA*, 17 octobre 1965, p.326. Il écrit cette mise au point : « Une époque comme la nôtre où l'évolution s'accélère favorise une tentation à laquelle beaucoup succombent : on veut faire du neuf parce que l'on ressent jusqu'à l'irritation les insuffisances du passé : mais on répudie en même temps tout ce que ce passé avait de valable. Ce faisant au lieu d'enrichir et d'approfondir la vérité on risque de la mutiler. »

5. « Le mot de notre évêque ». *SRA*, 24 octobre 1965, p. 334.

6. « Le mot de notre évêque ». *SRA*, 7 novembre 1965, p. 351.

7. « Le mot de notre évêque ». *SRA*, 5 décembre 1965, p. 390-392.

Annexe 2.3. : Le mot de notre évêque. Mgr Kérautret.

Ces lettres, sans constituer un enseignement doctrinal, veulent être des pistes pour une application concrète dans les paroisses charentaises, du nouvel esprit insufflé par le Concile.

Au début de l'année 1966, Mgr Kérautret publie une nouvelle lettre pastorale¹. Après avoir évoqué la dernière messe à Rome, le 7 décembre 1965, il aborde l'Église sous un aspect spirituel. Ensuite, il affirme que l'Église, loin de vouloir imposer une force, désire se mettre au service du monde, en apportant la Bonne Nouvelle à chacun. Il souhaite aussi ardemment que les chrétiens soient fiers d'être enfants de l'Église, ce qui ne semble pas une évidence, face aux critiques plus ou moins voilées. Pour terminer, l'évêque charentais invite les laïcs à s'engager dans le monde et à porter un témoignage chrétien. L'apostolat est donc bel et bien l'affaire de tous.

Mgr Kérautret, selon des modes différents lors des différentes sessions, veut faire entrer le diocèse d'Angoulême dans la dynamique conciliaire mais les chrétiens de Charente se montrent-ils réceptifs ?

2. Les catholiques charentais et le Concile, de 1962 à 1965

a. Information et formation

Les chrétiens sont informés sur le Concile principalement par les médias et les enseignements du clergé. Certes, Mgr Kérautret essaie d'informer les Charentais sur les débats conciliaires mais il semble que l'information soit restée dans un cercle très fermé, même si ses conférences, données en divers points du diocèse, attirent toujours beaucoup de monde.

Les médias²

Lors de l'ouverture du Concile, les journalistes affluent au Vatican, « *comme une meute affamée* »³. Jamais un concile œcuménique n'avait été à ce point un « événement » au sens journalistique du terme⁴.

1. KÉRAUTRET, (Mgr). « L'Église et le chrétien à la lumière du Concile ». SRA, 2 janvier 1966, p. 2-10. **Annexe 2.4 : « L'Église et le chrétien à la lumière du Concile ». Mgr Kérautret. Lettre pastorale. 1966.**

2. À la différence de Dominique Belœil pour le diocèse de Nantes, seule la presse confessionnelle est ici abordée.

3. LAURENTIN, R. L'Information au Concile. In : *Le Deuxième Concile du Vatican (1959-1965)*. Colloque organisé par l'École française de Rome (1986). Rome : École française de Rome, 1989, p.359-378.

4. « Vatican II représentait un défi pour les moyens d'information, mais aussi pour l'Église, quant à l'attitude qu'elle devait assumer par rapport à ceux qui devaient informer. » [RAGUER, H. *Physionomie initiale de l'assemblée*. In : ALBERIGO, G. (s.d.). *Histoire du Concile Vatican II. 1959-1965. Tome II*. Paris : Cerf, 1998, p.205-280].

Il semble d'ailleurs que les commentaires de la presse et la réaction populaire convainquent les évêques de l'importance du Concile. En outre, les évêques lisent les articles et cela aide certains à comprendre ce qui se

Outre les évocations régulières des évêques charentais, plusieurs textes, soit du pape, soit de l'épiscopat français, sont reproduits dans *La Semaine religieuse*, reçue quasiment exclusivement par le clergé¹. Le *Courrier français* touche un public plus vaste et accorde une large part au Concile, en particulier dans le fonds commun.

Le quotidien *La Croix* est fortement recommandé par les prêtres et les évêques. Mgr Kéramet, livrant ses impressions de la deuxième session², écrit que les journaux informent les diocésains mais il souhaite que *La Croix* et le *Courrier français* pénètrent davantage dans les foyers charentais. Parmi les prêtres interrogés, ayant vécu la période conciliaire, certains disent avoir effectivement lu les chroniques dans *La Croix*, d'autres avouent avoir suivi le Concile uniquement par les gros titres des journaux. De même, des religieuses s'informent des comptes-rendus des sessions par le quotidien national. Certains laïcs s'abonnent aussi. Par exemple, une responsable d'un groupe d'ACGF propose les textes au fur et à mesure comme sujets de réflexion³. Quelques membres du MFR lisent aussi *La Croix*⁴ ainsi que des militants en ACI qui souscrivent un abonnement pour la durée du Concile. Les milieux indépendants semblent s'informer par un assez large éventail puisé dans la presse : *La Croix*, bien sûr, *Le Figaro*, *Le Monde*, *Sud-Ouest*, *Paris-Match*, les *I.C.I. (Informations catholiques internationales)* ; certains mentionnent même la revue *Études*⁵. Ils reconnaissent tout de même qu'ils se contentent d'informations et de journaux de seconde main, sans chercher à lire les textes eux-mêmes.

Parmi les témoignages écrits ou oraux, personne ne mentionne les journaux paroissiaux comme moyen d'information⁶. En effet, sur les sept publications paroissiales consultées, couvrant la période conciliaire, le Concile n'occupe pas « la une ». Des échos figurent dans le fonds commun mais la partie locale se montre peu généreuse en informations.

La télévision et la radio constituent aussi des moyens d'information mais dans une moindre mesure.

passé dans l'aula. « *Tous en effet n'avaient pas une maîtrise parfaite du latin, sans parler de la façon dont il était prononcé, et peut-être même ne connaissaient-ils pas à fond la problématique en cours de discussion.* »

1. En 1964, paraissent dans cinq numéros, du 11 octobre au 29 novembre 1964, les commentaires de l'abbé Pierre Haubtmann, directeur du Secrétariat national de l'Information religieuse et expert au Concile. Il choisit de présenter une synthèse aussi doctrinale que possible, des débats.

2. « Impressions de concile de Son Excellence Mgr Kéramet ». *SRA*, 20 octobre 1963, p.347.

3. Témoignage oral d'une laïque, ACGF, novembre 2000.

4. Réponse à une lettre publique, sous forme de questionnaire, adressée aux militants et militantes par Mgr Kéramet. MFR Barbezieux, 5 mars 1965. **Fonds G.**

5. Révision de vie, ACI Cognac. Mars 1965. **Fonds Lr.**

6. De même, les bulletins paroissiaux des paroisses parisiennes, reproduisent assez peu les textes du Concile [PERRIN, L. *Paris à l'heure de Vatican II*. Paris : Éditions de l'Atelier, 1997, p.161]. La Constitution sur l'Église occupe une place privilégiée. En outre, divers textes abordant la liturgie sont publiés tant à Paris que dans *La Semaine religieuse* d'Angoulême.

Dans le diocèse de Nantes, la presse quotidienne n'évoque, également, que très peu les schémas, à part quatre textes abondamment cités : l'unité des chrétiens, la liturgie, les relations entre l'Église et le monde moderne et la réforme de l'Église [BELLEIL, D. *Op. cit.*, p.270]. La grande irrégularité des informations diffusées ainsi que l'absence de synthèse et d'analyse prospective sont soulignées.

La formation du clergé et des laïcs

Si le clergé souhaite éclairer ses paroissiens, il convient qu'il s'informe lui-même. D'une façon générale, les prêtres charentais suivent les travaux conciliaires, certes avec plus ou moins de passion, mais ils s'y intéressent. Il semble tout de même que, lorsque le chanoine Autexier dit aux évêques lors des vœux du clergé en 1963, que « *tous* » ont suivi « *avec la plus grande attention les travaux de ce Concile Vatican II* »¹, il exagère quelque peu... Le vicaire général de l'époque pense que les prêtres auraient pu s'informer davantage : « *Ce n'est peut-être pas l'information qui a manqué mais beaucoup de prêtres étaient dans la routine et ne voulaient pas en sortir* »².

Mgr Kérautret lance un appel aux prêtres en janvier 1965, afin qu'ils assistent à des cours de doctrine pastorale³. L'évêque coadjuteur voudrait une certaine « *unité théologique* » parmi le clergé, tout en ajoutant que le Concile n'est pas facile à assimiler. Il répond par là au souhait de plusieurs prêtres. Il espère qu'au moins, dans chaque zone, quelques-uns prendront part à ce travail de formation doctrinale afin d'en faire profiter l'ensemble de leurs confrères, lors des réunions de secteur⁴. La formation se poursuit l'année suivante. Mgr Kérautret précise que le programme est conçu pour l'ensemble des prêtres, quel que soit leur âge ou leur ministère mais aussi, chose nouvelle, pour les religieuses et les laïcs⁵.

De leur côté, la plupart des laïcs interrogés considèrent qu'ils n'ont reçu aucune formation au sujet du Concile par le clergé. Ces affirmations péremptoires doivent toutefois être nuancées. Les conférences sont restées certainement assez rares dans le diocèse. D'ailleurs, un prêtre qui, lui-même, n'a pas organisé d'information, estime que ceux qui ont réuni les laïcs ont exposé davantage leur pensée personnelle que celle du Concile⁶. Cependant, l'Action catholique, dans son ensemble, se montre attentive aux débats⁷. Les rencontres de catéchistes transmettent aussi des informations¹. Dans

1. « Vœux du clergé à LL. Excellences à l'occasion de la nouvelle année ». SRA, 6 janvier 1963, p.4.

2. Témoignage oral du P. Barrion, novembre 2000.

3. « Communiqué de Mgr le coadjuteur aux prêtres du diocèse pour annoncer un cycle de cours de doctrine pastorale ». SRA, 3 janvier 1965, p.9-10.

Ces cours ont lieu sous la direction du Père de Surgy, professeur d'Écriture Sainte à la Faculté de théologie d'Angers.

4. Aucun document ne permet de déterminer le nombre de participants et si chaque zone géographique du diocèse est réellement touchée. Toutefois, un prêtre qui y a participé, estime qu'un quart du clergé charentais avait répondu présent. [Témoignage oral d'un prêtre, novembre 2000].

5. Les conférences ne sont pas « *destinées à des auditoires spécialisés mais largement ouvertes à tous ceux qui veulent rajeunir et approfondir leur théologie* », ceci devant permettre « *un grand bien pour l'unité des esprits dans la fidélité à tout l'enseignement de l'Église.* » « Journées théologiques ». SRA, 12 décembre 1965, p.400-401.

6. Témoignage oral d'un prêtre, décembre 1998.

7. Des témoignages divers mentionnent que des textes du concile ont été expliqués lors de réunions d'ACGF [Témoignage oral d'une laïque, engagée dans l'ACGF, novembre 2000]. Un ancien militant du MFR se souvient des cours doctrinaux de leur aumônier [Témoignage oral d'un laïc, engagé dans le MFR, février 2001].

l'ensemble, les laïcs pensent que les sessions conciliaires se situent à un niveau qui les dépasse, d'où leur manque de motivation. Une laïque estime que la majorité des pratiquants n'a pas lu les textes sur le moment ni après, d'ailleurs²...

Avec le recul du temps, il faut admettre qu'il fallait que d'abord, les prêtres eux-mêmes « *digèrent* » les textes³. Des laïcs se montrent critiques envers le clergé. Une femme affirme que son curé pensait que le Concile ne concernait pas les laïcs⁴ tandis qu'une autre s'interroge : « *Le curé pensait-il que les laïcs étaient capables de comprendre* »⁵? ». Ces attitudes existent certainement au sein du clergé mais tout simplement, les prêtres se sentent-ils suffisamment formés pour donner des enseignements à leur tour ? Il faut aussi y voir davantage de prudence que d'indifférence. Ceux qui sont hostiles, en principe, ne se gênent pas pour le dire. Ainsi, les laïcs qui veulent s'informer doivent utiliser leurs propres moyens mais ils se sentent désarmés et finalement, ce manque d'information renforce en eux le sentiment que le Concile ne les concerne pas directement, qui ne concerne pas le « simple laïc ». Les laïcs du diocèse de Nantes partagent ce sentiment, considérant le Concile comme un « *événement lointain, c'est-à-dire une page d'histoire importante mais extérieure à leur vie quotidienne, sur laquelle elle n'a aucune prise et dont elle ne reçoit qu'une information épisodique* »⁶.

b. La perception du Concile par les Charentais

Une large part du clergé estime que les laïcs n'ont pas été assez préparés pour accueillir le Concile. L'un d'eux explique qu'« *il faut être adroit pour le diffuser, aller doucement tout en appliquant les textes* »⁷. Un autre prêtre pense que les laïcs suivent les conceptions du prêtre de leur paroisse, sans se poser de questions⁸.

Les membres de l'Action catholique paraissent s'informer davantage et semblent plutôt favorables au vent de réforme qui s'annonce. Toutefois, comme dans tous les milieux chrétiens, des nuances s'affichent. Certains n'apprécient pas totalement les textes et pour d'autres, « *cela leur passait au-dessus de la tête* »⁹ ! D'autres sont confortés dans leur désir d'être présents au monde¹⁰. Il existe aussi ceux qui veulent une réforme de l'Église plus radicale que celle entreprise par le Concile¹¹.

1. Témoignage oral d'un prêtre, février 2001.

2. Témoignage oral d'une laïque, novembre 2000.

3. Témoignage oral d'un laïc, engagé dans l'ACO, décembre 1998.

4. Témoignage oral d'une laïque, novembre 2000.

5. Témoignage oral d'une laïque, janvier 2002.

6. BELCÉIL, D. *Op. cit.*, p.270.

7. Témoignage oral d'un prêtre, décembre 1998.

8. Témoignage oral d'un prêtre, novembre 2000.

9. Témoignage oral d'un laïc, engagé dans le MFR, février 2001.

10. Témoignage oral d'une laïque, engagée dans le MFR, novembre 1998.

11. Témoignage oral d'un laïc, engagé dans l'ACO, novembre 2000.

Des comptes-rendus de réunions d'ACI en mars 1965 font entrevoir des réactions des milieux indépendants¹. D'un côté s'exprime de l'enthousiasme : *« ouverture de l'Église au monde, prépondérance du laïcat, perspective autre : non plus l'Église triomphatrice mais de service ; le levain dans la pâte !... C'est enthousiasmant »*. *« Un esprit qui change, l'œcuménisme, le dialogue avec les autres religions »* sont évoqués. Une conscience plus nette de la participation à la vie de l'Église s'affirme : *« Nous sommes de plus en plus convaincus de la nécessité pour chacun des chrétiens de se renouveler... Nous sommes l'Église. Par nous, elle montrera son nouveau visage. Elle veut être plus présente, plus proche des hommes. »* Une responsable écrit trente-cinq ans plus tard :

« L'ACI ne pouvait qu'accueillir le Concile et adhérer à ses conclusions. Puisque l'ACI invite à une démarche de foi, une démarche de croyants pour vivre en citoyens, en chrétiens dans une société qui n'est plus chrétienne ; [...] c'est le défi que propose le Concile dans les mutations et conversions qu'il demande à l'Église d'entreprendre. L'ACI dans sa conception même et dans ce qu'elle vivait déjà était prête à vivre l'Église conciliaire². »

Par ailleurs, certains émettent des réserves : *« on pousse trop loin, maintenant mes enfants disent : "Si j'étais dans une autre famille, peut-être ne serais-je pas catholique... qu'est-ce que ça ferait : toutes les religions se valent !" »*, *« On a l'impression de rupture, on brûle un peu ce qu'on a adoré. »* Finalement, les membres de l'ACI constatent, eux aussi, que le Concile demeure quelque chose de lointain : *« Pour un grand nombre des personnes de notre milieu, y compris les chrétiens, c'est un événement auquel participe seulement la hiérarchie, des décisions prises en dehors des fidèles. »*, *« L'Église est une société, pense-t-on, les chrétiens n'auront plus qu'à suivre le mouvement quand les travaux seront terminés. »* Ces réflexions glanées au sein de l'Action catholique montrent que tous n'avancent pas au même rythme, tout en percevant les travaux conciliaires avec des regards différents. Un ancien membre de l'ACI pense toutefois que le fait que certains soient plus en avance que d'autres, crée une *« diversification positive³ »*.

Même si les prêtres se veulent rassurants envers les laïcs, ils n'en éprouvent pas moins certaines inquiétudes. Une question apparaît : la place des prêtres dans le Concile. Les vœux pour l'année 1964 témoignent de cette interrogation :

« On s'est aperçu, au Concile, qu'il n'y avait pas de place pour les prêtres entre la hiérarchie et le laïcat. Nous ne sommes pas de la hiérarchie ; nous ne sommes

1. Révision de vie, ACI. Cognac. Mars 1965. **Fonds Lr.**

Certains suivent avec intérêt les affrontements entre des Pères conciliaires mais ils reconnaissent qu' *« une certaine presse les exagère beaucoup, on tombe dans le panneau »*. Ils notent aussi une tendance à ne retenir des travaux que ce qui va dans le sens de leurs idées.

2. Témoignage écrit d'une laïque, ACI, septembre 2000.

3. Témoignage oral d'un laïc, engagé dans l'ACO, mars 1999.

pas des laïques. Alors, que sommes-nous ? [...] C'est de l'évêque que nous recevons nos pouvoirs, notre mission apostolique, pour établir ou étendre le Royaume de Dieu dans le monde d'aujourd'hui. C'est dire que le lien spirituel qui nous unit est plus fort que tout autre lien. Nous avons les mêmes soucis, les mêmes joies, les mêmes préoccupations, les mêmes espérances¹. »

Certes, la question est vite balayée pour insister sur les liens du clergé avec son évêque, mais elle exprime bien un souci. Effectivement, la Constitution *Lumen Gentium*, adoptée en novembre 1964, considère les prêtres sous l'angle de leurs relations au Christ, aux évêques, au presbyterium et aux laïcs, tandis qu'un long développement concerne l'épiscopat et le laïcat. Le schéma *De clericis*² s'est trouvé relégué dans le lot des schémas les plus tardifs du Concile, « *alors que les prêtres étaient pourtant les plus proches collaborateurs des Pères du concile, et finalement les principaux intermédiaires de la mise en application des grands textes de Vatican II*³ ». Les évêques se préoccupent d'abord de la revalorisation de la fonction épiscopale et de l'émergence d'un laïcat nouveau engagé dans l'apostolat, en oubliant que le ministère des prêtres nécessite une approche doctrinale allant plus en profondeur que de simples questions disciplinaires. Il faut attendre la fin du Concile pour qu'un décret aborde la formation et « *le ministère et la vie des prêtres*⁴ ».

La vingtaine de prêtres charentais interrogés sur l'adoption du Concile par le clergé répondent sans hésiter que la grande majorité a accepté sans difficulté les textes conciliaires. Plusieurs estiment même que si l'évêque s'était opposé au Concile, ses prêtres ne l'auraient pas suivi. Toutefois, l'un note « *quelques noyaux de résistance dans la mouvance de l'Action française*⁵ », qui pouvaient être virulents, voire violents, bien que minoritaires. Un autre évoque quelques « *énervés*⁶ », qui n'ont pas compris le Concile parce qu'ils n'ont pas lu les textes, tandis qu'un autre estime que « *quelques prêtres ont refusé de bouger, ils croyaient en des valeurs éternelles mais c'était plutôt une minorité*⁷ ». Les opposants au Concile seraient surtout des « *prêtres traditionnels qui manquaient de formation intellectuelle*⁸. »



1. « Vœux du clergé à Leurs Excellences ». SRA, 12 janvier 1964, p.15.

2. Le schéma *De clericis* comprend trois chapitres : de la perfection de la vie sacerdotale, de l'étude de la pastorale et du bon usage des biens ecclésiastiques.

3. GROOTAERS, J. Le concile se joue à l'entracte. In : ALBERIGO, G. (s.d.). *Histoire du Concile Vatican II. 1959-1965. Tome II*. Paris : Cerf, Louvain : Peeters, 1998, p.577.

4. Décret sur la formation des prêtres (*Optatam totius Ecclesiae renovationem*) : 28 octobre 1965 ; Décret sur le ministère et la vie des prêtres (*Presbyterorum ordinis*) : 7 décembre 1965.

5. Témoignage oral d'un prêtre, mai 2000.

6. Témoignage oral d'un prêtre, novembre 1998.

7. Témoignage oral d'un prêtre, novembre 2000.

8. Témoignage oral d'un prêtre, novembre 2000.

Plus d'un millier de fidèles se retrouvent à la cathédrale pour la messe de clôture du concile. Mgr Pouget, vicaire général, souligne que lors du Concile,

« l'Église a regardé le monde d'aujourd'hui [...] avec une profonde compréhension, une admiration vraie, sincèrement disposée non à le subjuguer, mais à le servir, non à le déprécier mais à accroître sa dignité, non à le condamner mais à le soutenir et à le sauver. Elle s'est proclamée la servante de l'Humanité ¹. »

La façon dont se situe ici l'Église dans le monde est radicalement différente par rapport aux propos entendus ou lus à la veille de Vatican II. Toutefois, la participation des laïcs à des événements ponctuels ne cache pas un certain désintérêt ou du moins une approche du Concile peu approfondie.

Les échos de l'assemblée provenant de Mgr Kérautret témoignent de son évolution personnelle ainsi que de la progression des débats conciliaires. Au long des trois années, il tente de rééquilibrer les aspects pastoraux et doctrinaux, en insistant sur l'un ou l'autre². Ses réflexions se concentrent essentiellement sur l'Église³. À la fin du Concile, il met en garde contre un élan de réformes qui ne serait pas dans la ligne des textes adoptés. Toujours acquis à la dimension pastorale des orientations conciliaires, il encourage le clergé à être missionnaire, c'est-à-dire à mener une réelle action pastorale auprès des pratiquants mais aussi de ceux qui sont plus ou moins éloignés de l'Église. Il invite aussi les laïcs à se reconnaître responsables de la vie ecclésiale. Est aussi venu le temps de rappeler qu'une pastorale ne peut être menée sans un fondement théologique et spirituel⁴. Certains semblent se laisser prendre par le vent de la réforme sans véritablement s'appuyer sur des bases doctrinales solides. Les innovations liturgiques n'échappent pas à la règle.

1. « Les fidèles ont assisté en très grand nombre à la messe de clôture du Concile ». *CF*, 11 décembre 1965. D'autres cérémonies se déroulent simultanément dans d'autres paroisses d'Angoulême, par exemple à Saint-Jacques de L'Houmeau ou au Sacré-Cœur, sans oublier d'autres lieux dans le diocèse.

2. Le va-et-vient entre Rome et le diocèse permet de confronter la pratique à la théorie : « La navette entre les diocèses et le concile durant quatre ans (trois mois à Rome, neuf à la maison) a introduit une occasion de confrontation entre les positions prises au concile sur les sujets brûlants (collégialité, consécration épiscopale, responsabilité de l'Église universelle, rapports avec les laïcs, guerre et paix) et les règles suivies au sein de sa propre Église. Souvent embarrassante, cette confrontation requerrait une disponibilité à l'autocritique tout à fait inhabituelle pour un évêque. Autre expérience inédite, et qui a pris à contre-pied beaucoup d'évêques : les conflits. Trop nombreux étaient ceux habitués à une vision tranquille et plane du christianisme et de l'Église, et même, pour certains, les divergences de points de vue et les conflits latents étaient un défaut typique des sociétés laïques. » [ALBERIGO, G. « Vatican II et son histoire ». In : MELLONI, A. et THEOBALD, C. (s.d.). *Op. cit.*, p.20.]

3. Lors de la première session, il met l'accent sur le caractère pastoral, dont l'importance n'avait pas été saisie. Il veut aussi montrer que l'Église ne se limite pas à sa paroisse ni même à son diocèse. Alors même que certains peinent à avoir une conscience diocésaine, le Concile offre la possibilité d'élargir son horizon aux dimensions de la planète. Suite à la deuxième session, il précise que le Concile s'appuie sur l'Écriture et sur la Tradition, notamment les Pères de l'Église. Ce retour aux sources du christianisme permet d'approcher une nouvelle conception de l'Église, qui tout en conservant un aspect hiérarchique irrévocable, doit apprendre à devenir un Corps. La troisième session est particulièrement tendue et là encore, Mgr Kérautret cherche à atténuer les exagérations, qui percent à travers des commentaires, la plupart infondés.

4. Dès la première session, le P. Chenu écrit qu'il était impossible de dissocier les aspects pastoraux et doctrinaux : « il serait insensé de conclure qu'il n'est pas doctrinal, qu'il ne procure et ne procurera pas une magnifique intelligence de la foi, à la mesure même de sa hantise de porter la Parole de Dieu à ce monde nouveau. » [CHENU, M.-D. *Op. cit.*, p.201.]

C. L'application immédiate du Concile : l'exemple de la réforme liturgique

Au cours des décennies précédant le Concile, des critiques s'élèvent quant à « *la passivité des fidèles, spectateurs d'un drame sacré, durant les célébrations liturgiques*¹ », ce dont convient l'épiscopat. D'ailleurs, dès la phase antépréparatoire du Concile, l'épiscopat français exprime le désir de certaines modifications liturgiques, afin de rendre les assemblées plus accessibles aux fidèles. Un quart des requêtes adressées des quatre coins du monde à Rome en 1959 et 1960 concernent la liturgie. Le sujet est abordé dès la première session, selon la volonté de Jean XXIII. En effet, la liturgie constitue l'« *aspect le plus mûr du renouveau de la vie de l'Église et le seul dont le projet préparatoire avait obtenu un consensus chez les évêques déjà sensibilisés par le mouvement liturgique*². »

Dans l'introduction de la présentation du schéma *De sacra liturgia*, deux motifs pour lesquels une Constitution sur la liturgie doit nécessairement faire partie des travaux conciliaires, sont soulignés : d'une part, la nécessité d'améliorer et d'adapter les livres, les textes et les rites liturgiques, d'autre part, les exigences pastorales de l'époque³. Dès le début, beaucoup de Pères conciliaires adoptent une attitude positive à l'égard du schéma. La Constitution est définitivement adoptée le 4 décembre 1963⁴. Beaucoup l'avaient attendu avec impatience mais certains sont déçus en voyant s'envoler nombre de leurs espérances⁵.

1. ALBERIGO, G. *Pour la jeunesse du christianisme* ..., p.45.

2. *Ibid.*, p.52.

3. Déjà en 1947, le Saint Siège approuve, à la demande de l'épiscopat français, un rituel latin - français. En outre, en 1956, les diocèses français ont l'autorisation de faire suivre la lecture latine de l'Évangile par la traduction française. Le schéma conciliaire est finalement adopté par 2162 voix sur 2215 ; 46 se prononcent contre.

4. « Les Pères avaient clairement choisi une liturgie différente, plus fidèle à la vie. Les interventions elles-mêmes ne laissaient aucun doute sur l'authentique souci pastoral qui avait motivé un tel choix. » [LAMBERIGTS, M. Le Débat sur la liturgie. In : ALBERIGO, G. (s.d.). *Histoire du Concile Vatican II. 1959-1965. Tome II*. Paris : Cerf, 1998, p.186.] Le but poursuivi par l'Église restaurant le rite romain apparaît clairement : « - clarifier les rites en les dégagant d'éléments ajoutés à des périodes où l'affectif religieux avait parfois pris le dessus au détriment d'une réelle théologie sacramentaire ; - sortir la liturgie du domaine de l'individualisme et du privé et réaffirmer que toute célébration de l'Église est essentiellement un acte communautaire. » [CROUAN, Denis. *Histoire et avenir de la liturgie romaine*. Paris : Téqui, 2001, p. 210.]

5. KACZYNSKI, R. Vers la réforme liturgique. In : ALBERIGO, G. (s.d.). *Histoire du Concile Vatican II. 1959-1965. Tome III*. Paris : Cerf, 2000, p.211-285.

En effet, dans les textes, la concélébration n'est autorisée que dans quelques cas, la communion au calice ne sera donnée que dans de rares occasions, la langue vulgaire est limitée à la liturgie de la Parole et elle reste exceptionnelle dans la récitation de l'office divin.

1. La Constitution liturgique *Sacrosanctum concilium* et ses directives d'application

a. Initiatives de certains prêtres charentais

Avant même la Constitution *Sacrosanctum concilium*, certaines communautés paroissiales n'hésitent pas à innover en matière liturgique¹. De même, certains prêtres charentais précèdent certaines directives conciliaires.

Selon les témoignages recueillis, la plupart des prêtres charentais obéissent scrupuleusement aux règles liturgiques en vigueur avant le Concile. Cependant, certains s'engagent sans attendre dans la voie du renouveau liturgique. L'un d'eux avoue qu'il célèbre la messe tourné vers le peuple avant le Concile². D'ailleurs, il est repris à ce sujet par Mgr Mégnin. Ce prêtre fait aussi preuve de liberté en effectuant des changements dans les gestes et en faisant certaines adaptations. Il administre notamment les sacrements en français. Ainsi, il n'a aucune difficulté à appliquer les nouvelles dispositions. Un autre prêtre estime que la réforme de la liturgie n'a fait que confirmer l'utilisation de la langue française dans les célébrations, qui se pratiquait déjà, ainsi que les eucharisties face au peuple³. Il cite notamment le secteur paroissial de Champniers. De même, dans la paroisse du Sacré-Cœur de Cognac, des permissions exceptionnelles dès 1951-1952, autorisent la célébration de la messe, tourné vers le peuple⁴. Un autre prêtre, dans le secteur de Barbezieux, dit lui aussi, qu'il a quelquefois célébré la messe face au peuple, avant l'autorisation explicite⁵.

Des comptes rendus de rencontres sacerdotales dans le Cognaçais, en 1962 et en 1963, permettent de constater que la réforme liturgique est bien amorcée dans cette partie du diocèse⁶. Les prêtres du secteur urbain de Cognac notent que l'effort liturgique réalisé dans l'ensemble du secteur donne des fruits certains depuis dix ans... À Cherves-de-Cognac, une recherche est menée afin que la religion ne devienne pas une routine, mais qu'elle influence la vie des gens et les aide à accepter le renouveau liturgique ainsi que les regroupements de paroisses. Dans cette même paroisse et à Sigogne, les messes sont plus vivantes, avec une participation des fidèles par les chants et les lectures. De même, à Mérignac, est signalée une meilleure participation des fidèles par le dialogue avec le célébrant. Dans plusieurs endroits, le nombre de communions d'adultes augmente.

En outre, les aumôniers du scoutisme sont aussi déjà habitués aux nouvelles formes liturgiques. Un aumônier explique qu'il célèbre la messe face au peuple et même au milieu

1. PERRIN, L. *Paris à l'heure de Vatican II*. Paris : Éditions de l'Atelier, 1997, p.174.

2. Témoignage oral d'un prêtre, décembre 1998.

3. Témoignage écrit d'un prêtre, mars 2000.

4. Témoignage oral d'un prêtre, décembre 1998. Les années 1950 voient se succéder dans cette paroisse les Pères Payrazat et Sallat, qui ont la réputation de vouloir ouvrir l'Église sur le monde.

5. Témoignage oral d'un prêtre, décembre 1998.

6. Espérances et inquiétudes pastorales. **ADc Dossier Sochal**.

du peuple, lors des camps scouts, dès 1948¹ ; ce qui ne signifie pas qu'il le faisait aussi dans sa paroisse.

b. Les sessions liturgiques du chanoine Martimort

Au cours de l'année 1963, des sessions liturgiques sont organisées dans le diocèse, sous la responsabilité du chanoine Martimort². De même, l'abbé Jounel, membre comme le Père Martimort du Centre de Pastorale Liturgique, anime une session sacerdotale dans le diocèse de Nantes³. La session de juin sur la pastorale de la messe dominicale est précédée par des questionnaires publiés dans *La Semaine religieuse*. Des sondages sont organisés dans différents milieux sociaux et secteurs géographiques par le biais des mouvements d'Action catholique. Un questionnaire est d'abord confié aux prêtres⁴. Plusieurs points de la célébration eucharistique sont abordés, principalement la participation des laïcs à la liturgie, sans oublier l'attitude des enfants et des jeunes. Quelques semaines plus tard paraît le schéma de réflexion et d'enquête proposé aux mouvements ruraux⁵. Outre leur participation à la messe, les militants du monde rural sont aussi invités à réfléchir sur le lien entre l'Eucharistie et leur vie. Chaque milieu est ainsi consulté, tant l'Action catholique spécialisée que l'Action catholique générale. Enfin, chaque fidèle peut apporter ses idées, par ses réponses à un questionnaire adressé à tous ceux « *qui s'intéressent ou voudraient s'intéresser davantage aux messes du dimanche*⁶. » Le fait même de demander l'avis des laïcs montre une volonté de les impliquer davantage dans la liturgie et peut les conduire à se sentir plus responsables. Peu à peu, il apparaît que la messe n'est pas la seule affaire du prêtre⁷.

De nombreux prêtres et laïcs charentais répondent et permettent de préparer les journées des 24-26 juin, qui ont « *un grand succès*⁸ ». Plusieurs prêtres du diocèse

1. Témoignage oral d'un prêtre, novembre 1998.

En effet, lors des années 1930, le renouveau liturgique se développe au sein de la jeunesse catholique de l'époque, notamment dans la branche aînée des Scouts de France. [FABRE, J.-M. Scoutisme et renouveau liturgique. In : CHOLVY, G. et CHEROUTRE, M.-Th. (s.d.), *Le Scoutisme. Quel type d'homme? Quel type de femme? Quel type de chrétien?* Paris : Cerf, coll. « L'Histoire à vif », 1994, p.143-170].

2. Le chanoine Martimort est expert au Concile. Il rejoint en 1945 les deux fondateurs du C.P.L. (Centre de Pastorale Liturgique), les Pères Duployé et Roguet.

Le chanoine Martimort voit dans *Sacrosanctum concilium* une ecclésiologie qui préfigure *Lumen gentium*, la Constitution sur l'Église. En effet, la célébration liturgique fait découvrir aux laïcs leur vraie place dans l'Église, une participation non seulement personnelle mais communautaire. [MARTIMORT, A.-G. La Constitution liturgique et sa place dans l'œuvre de Vatican II. In : *Le Deuxième Concile du Vatican (1959-1965)*. Actes du colloque organisé par l'École française de Rome (Rome, 28-30 mai 1986). Rome : École française de Rome, coll. de « L'École française de Rome » n°113, 1989, p.507.]

3. BELËIL, D. *Op. cit.*, p.149.

4. « Conférence ecclésiastique du 3^e trimestre pour préparer la session des 24, 25 et 26 juin sur la pastorale de la messe dominicale ». *SRA*, 24 mars 1963, p.112-113.

7. « La messe et le monde rural ». *SRA*, 28 avril 1963, p.153-154.

6. « Les communautés chrétiennes et la liturgie dominicale ». *SRA*, 26 mai 1963, p.182.

7. À Nantes, la commission de liturgie de l'ACGH organise une session de formation liturgique à l'intention des laïcs, dès janvier 1963 [BELËIL, D. *Op. cit.*, p.148.]

8. « Les journées Martimort (24-26 juin) ». *SRA*, 14 juillet 1963, p.244.

interviennent lors de la session¹. Des laïcs sont présents et s'expriment. Les prêtres, de leur côté, observent :

« Il ressort nettement que jusqu'ici un peu partout des efforts sérieux ont été faits pour présenter la messe aux fidèles, pour les faire répondre et chanter, pour trouver des lecteurs (qui sont quelquefois des lectrices), pour aboutir à une équipe liturgique dans telle ou telle paroisse. Il n'y a pas les mêmes possibilités partout, mais partout on désire faire quelque chose². »

Ces lignes s'avèrent encourageantes car la motivation constitue la première condition pour avancer et cela montre aussi un esprit d'ouverture au sein du clergé charentais³. Mgr Kérautret invite le clergé à donner une formation liturgique au laïcat, notamment en travaillant :

« cette question de la messe avec des noyaux de laïcs dans les mouvements d'Action catholique, dans les retraites et recollections. Peu à peu se formeront ainsi des hommes, des femmes, des jeunes qui auront une foi plus profonde et plus éclairée et qui rayonneront sur leur Communauté chrétienne⁴. »

Aux yeux de l'évêque, l'Action catholique constitue ainsi un peu une élite au sein du laïcat. Elle a, en effet, déjà l'habitude de se former et de réfléchir et elle entretient aussi des relations peut-être plus proches avec le clergé. Comme cela apparaît dans les questionnaires, la pastorale dominicale conduit aussi à déterminer concrètement, le lieu et la fréquence des messes, en particulier dans les paroisses rurales. Le regroupement des assemblées devient de plus en plus une nécessité mais Mgr Kérautret prône la délicatesse et la pédagogie pour y parvenir :

« Les scrupules exprimés par tant de prêtres quant à la réduction du nombre des messes sont profondément respectables ; la crainte de voir diminuer le nombre des pratiquants si des églises devaient se fermer ne peut pas être prise à la légère. Pour préparer les évolutions que rendent déjà souhaitables certaines assemblées squelettiques et que rendra fatales les diminutions du nombre des prêtres, il faut beaucoup de prudence, de doigté et de délicatesse. Il ne suffira pas d'un décret épiscopal. Un décret qui surviendrait brutalement et à l'improviste blesserait et fermerait des âmes. Il faut amorcer de loin le travail du regroupement, soigner d'une manière particulière telle messe, en privilégier la célébration pour que les fidèles prennent d'eux-mêmes l'habitude d'y venir parce qu'elle leur paraîtra plus vivante. C'est localement qu'il faut chercher car les situations sont diverses⁵. »

1. Les Pères Delahaye, de la Mission de France, Gabriel Toulisse, professeur au Petit Séminaire de Richemont, Piffaud, aumônier diocésain de l'Action catholique rurale, ainsi que les Pères Lancel et Germanaud.

2. « Les journées Martimort (24-26 juin) ». SRA, 14 juillet 1963, p.245-246.

3. Pendant ces trois jours, le chanoine Martimort fait découvrir trois éléments importants : « une théologie de la messe et de l'assemblée reposant sur les grands thèmes bibliques, la place du laïcat dans la célébration dominicale et la nécessité d'une équipe de pastorale liturgique pour orienter, coordonner et soutenir les recherches et le travail de formation liturgique dans tout le diocèse. » [« Les journées Martimort (24-26 juin) ». SRA, 14 juillet 1963, p.246].

4. « Journées Martimort. Consignes épiscopales ». SRA, 21 juillet 1963, p.252-253.

5. Ibid., p.252.

Un nouveau plan de recherches sur la messe du dimanche est proposé pour l'année 1963-1964 : il voudrait évoquer principalement la liturgie d'entrée et la liturgie de la Parole¹. Le travail requis s'avère moins lourd que l'année précédente, au cours de laquelle est menée simultanément l'enquête diocésaine par le chanoine Boulard.

Le diocèse d'Angoulême semble ainsi se situer dans une bonne voie, afin de recevoir la Constitution liturgique. D'autres publications accompagnent son application.

c. Les directives de l'épiscopat français

À peine la constitution est-elle votée que Mgr Mégnin publie quelques lignes dans *La Semaine religieuse*². En fait, il reprend textuellement, sans le préciser, un communiqué publié dans d'autres *Semaines religieuses*. Tout en se réjouissant des nouvelles perspectives ouvertes, il souhaite calmer les ardeurs de tous ceux qui se lanceraient dans des réformes, en dépassant la teneur des changements autorisés. D'ailleurs, la publication diocésaine de Bordeaux, *L'Aquitaine*, précise en avril 1963, que l'ACA stipule que « rien ne doit être changé aux règles et disciplines actuelles, avant l'adoption définitive et la promulgation officielle de textes nouveaux. Toute anticipation serait imprudente et injustifiée³. »

Quelques semaines plus tard, une lettre pastorale de la Commission épiscopale de la liturgie présente la Constitution conciliaire⁴. Mgr Mégnin n'ajoute aucune précision, écrivant seulement qu'il fait siens les propos de l'épiscopat français. La lettre pastorale n'offre que très peu d'éléments concrets, affirmant avec force que la réforme prendra du temps, qu'il ne faut faire preuve ni de précipitation ni d'initiative personnelle, sans l'accord de l'évêque.

Une ordonnance de l'épiscopat français, datée du 14 janvier 1964, concernant les premières applications de la constitution, est reproduite dans son intégralité, dans *La Semaine religieuse*. Elle permet principalement l'usage du français lors des célébrations : « les lectures, (leçons bibliques, épîtres, évangiles) seront proclamées directement en français à toutes les messes célébrées avec présence du peuple, qu'elles soient chantées ou lues⁵. » En outre, les évêques insistent sur l'homélie qui :

« doit être adressée aux fidèles les dimanches et jours de fêtes d'obligation, sauf empêchement grave. Cette homélie constitue une partie intégrante de la Liturgie ;

1. « Plan de recherches sur la pastorale liturgique pour les réunions de doyennés ». SRA, 29 septembre 1963, p.319-320.

2. « Le Concile et la liturgie ». SRA, 8 décembre 1963, p.416 et DC, 1^{er} décembre 1963, n°1413, col. 1626.

3. *Idem*.

4. « Lettre pastorale de l'épiscopat français sur "La Sainte liturgie" ». SRA, 2 février 1964, p.34-43.

5. « Première ordonnance de l'épiscopat français réglant les premières applications de la constitution "De Sacra liturgia" ». SRA, 9 février 1964, p.53.

elle permet d'exposer à partir des textes sacrés, tout au long de l'année, les mystères de la foi et les principes de la vie chrétienne¹. »

Il est stipulé qu'en principe, le célébrant tourne le dos au peuple quand il est à l'autel mais la légitimité de la messe face au peuple n'est pas remise en cause. Le 14 octobre 1964 voit la parution d'une seconde ordonnance, suivie d'une note pastorale, dont la publication diocésaine se fait l'écho. Le texte étend l'usage du français à un plus grand nombre de parties de la messe, ainsi qu'aux sacrements de confirmation et de pénitence : « *Le but à atteindre n'est autre qu'une participation pleine et active de tout le peuple chrétien aux célébrations liturgiques².* ».

2. Les premières applications de la réforme liturgique

Lors de l'ouverture de la troisième session, le 14 septembre 1964, Paul VI concélébre avec vingt-quatre Pères. Le 7 mars 1965 marque l'inauguration de la réforme de la liturgie eucharistique : la messe est célébrée selon le rite rénové, avec plusieurs parties en langue vernaculaire et les autels tournés vers le peuple. Ce jour-là, Paul VI lui-même célèbre en italien dans une paroisse romaine et exhorte les curés à collaborer à la mise en œuvre de la réforme. En Charente, les changements s'appliquent plus ou moins vite selon les zones du diocèse. Ceux qui avaient déjà quelque peu précédé le Concile se lancent très rapidement dans la réforme liturgique, en dépassant parfois les textes eux-mêmes.

a. Des applications quelquefois trop rapides et excessives

Parmi les réformes conciliaires, celle qui concerne la liturgie a le plus d'incidences immédiates car elle constitue quelque chose de « *palpable* ³ », selon le terme d'un prêtre. Ce dernier estime que les modifications s'opèrent trop vite, avant même les décrets d'application. Mgr Mégnin essaie de freiner quelques initiatives mais il n'est pas écouté. Dans certaines paroisses, dont celle desservie par les prêtres de la Mission de France à Angoulême, « *des gens se sont lancés passionnément dans des célébrations où il fallait que tout le monde participe. Le partage sur la Parole de Dieu pouvait parfois durer*

1. *Ibid.*, p.54.

2. « Seconde ordonnance de l'épiscopat français sur la liturgie ». SRA, 1^{er} novembre 1964, p.363. Toutefois, des notes nuancent l'emploi de la langue française : « *il faut remarquer que l'Ordonnance ne parle que des messes célébrées en présence du peuple. Pour les autres messes, la langue latine reste de règle.*

Exception faite pour la proclamation de l'épître et de l'évangile, l'usage de la langue française n'est pas obligatoire ; il est autorisé. Cela veut dire que les pasteurs resteront juges, compte tenu de l'avis de la communauté chrétienne, de l'usage plus ou moins ample de la langue du pays. Cela permet d'envisager une application progressive des facultés concédées. »

3. Témoignage oral d'un prêtre, janvier 1999.

*longtemps*¹. »... Effectivement, les « homélies dialoguées » font leur apparition mais elles finissent par soulever des oppositions car ce sont toujours les mêmes personnes qui prennent la parole².

La plupart des personnes interrogées, prêtres, religieuses et laïcs, jugent que la réforme s'est appliquée trop rapidement sans explication suffisante, d'où quelques maladresses. D'une façon générale, la réforme se réalise sans opposition là où elle est expliquée et où elle se met en place avec précaution et tranquillement³. Le doyen de Ruffec prépare les changements et les applique « *progressivement, ce qui a facilité leur acceptation malgré quelques résistances*⁴. » De même, le curé de la cathédrale fait passer les réformes « *sans prendre ses paroissiens à "rebrousse-poil" mais sans non plus, s'opposer systématiquement à toute modification*⁵. » Ici ou là, sont organisées des rencontres pour expliquer les évolutions liturgiques, comme dans le Cognaçais sous la houlette de l'abbé Gabriel Toulisse, ou à Confolens, où l'archiprêtre anime des réunions⁶.

Cependant, plusieurs témoins signalent des excès. Une religieuse écrit que sa communauté a souffert « *parfois d'initiatives regrettables, de trop grandes libertés évacuant [le] caractère sacré [de la liturgie], et la perte d'une certaine dimension gratuite, l'utilité au détriment de la beauté. Le "nouveau" est trop souvent devenu le dogme qui a dicté les modifications*⁷. » Une autre religieuse, appartenant à une congrégation différente corrobore les propos précédents : les prêtres

« supprimaient et ne remplaçaient par rien de solide ce qu'ils supprimaient, n'ayant pas suffisamment étudié les textes conciliaires ; ils vidaient la liturgie de sa substance qui devenait sèche et stérile. [...] dans un but de dépouillement et de simplicité, des prêtres célébraient en civil. Un petit coin de table, pas de fleurs, pas de lumières. Les gens présents en faisant office⁸... »

Il apparaît que « *certains ont voulu aller très vite, avec un côté provocateur : vider les églises des statues, des tableaux. On enlevait les ornements, les objets liturgiques. Certains célébraient l'Eucharistie en civil. On a même vu l'Eucharistie célébrée au cours d'un repas normal*⁹. » Un prêtre a eu connaissance de l'utilisation d'un verre à pied en guise de calice¹.

1. Témoignage oral de laïcs, avril 2000.

2. CHOLVY, G. et HILAIRE, Y.-M.. *Histoire religieuse de la France contemporaine. 1930-1988*. Toulouse : Privat, « Bibliothèque historique Privat », 1988, p.275.

3. Témoignage oral d'un prêtre, février 2001.

4. Témoignage écrit d'une religieuse, janvier 1999.

5. Témoignage oral d'un laïc, ACI, mars 1999.

6. BARDET, J. *Au quotidien avec les Sœurs de la Sagesse*. Confolens : Chez l'auteur, 1994, p. 15.

7. Témoignage écrit d'une religieuse, mars 1999.

8. Témoignage écrit d'une religieuse, janvier 1999.

Un ancien aumônier du CMR pense que « d'abord fascinés, des pratiquants devinrent déçus devant la "pauvreté" des rites vidés de leur mystère. » [PUAUD, B. *11 années aumônier CMR en Charente. 1980-1991*, p.110.]

9. Témoignage oral d'un prêtre, février 1999.

Le Conseil pour la mise en œuvre de la Constitution sur la liturgie (*Consilium*), en exercice de 1964 à 1970, réclame pourtant de la mesure, dans une lettre du 30 juin 1965, à propos des images : « *Dans l'adaptation des*

Toutefois, ces excès liturgiques ne sont le fait que de quelques prêtres en Charente. L'immense majorité suit les textes conciliaires, parfois en les dépassant quelque peu mais très rarement en atteignant les excès dénoncés ci-dessus. Peut-être aussi certains prêtres, lors de messes en petits groupes, se sont-ils permis des « ajustements » qu'ils n'effectuent pas lors des messes paroissiales. Ce ne sont que des exceptions qui sont épinglées et généralisées par ceux qui dénoncent les « dérives de Vatican II ».

Cela n'empêche pas certaines personnes de se sentir « brusquées ² ». Un prêtre affirme que l'« *on a eu tort d'imposer aussi brutalement la nouvelle liturgie* ³ ». Il estime que l'Église n'aurait dû permettre les modifications que progressivement au moins au long d'une année ; c'est effectivement ce que prévoyaient les textes officiels, n'étendant l'utilisation du français que peu à peu, aux diverses parties de la messe. Des laïcs regrettent d'être mis devant le fait accompli, sans être vraiment consultés et préparés alors que « *les fidèles sont l'essentiel de l'Église qui est le rassemblement du peuple baptisé convoqué par Dieu* ⁴ ». En effet, les critiques les plus répandues concernent la mauvaise préparation des laïcs. Dans l'opinion commune,

« on n'a pas su faire la distinction entre les directives et l'esprit authentique de la réforme et certaines de ses applications moins correctes. On l'a même parfois confondue avec des expériences arbitraires, voire désacralisantes [sic]. Des traductions hâtives, de nouveaux chants maladroits, des simplifications extrêmes confinant à la négligence et à la banalité ont contribué également à accroître la gêne et la méfiance ⁵. »

Certains se dressent contre l'esprit même de la réforme liturgique.

b. Des noyaux de « résistants »

Il s'avère normal que certains, dont des congrégations religieuses, éprouvent quelques difficultés face aux changements qui s'opèrent⁶. Contrairement ce que l'on imaginerait : « *les personnes âgées étaient plus "souples", c'est surtout la génération suivante qui a*

églises aux exigences du renouveau liturgique, il y a eu parfois quelque exagération à propos des images et des statues. On avait des églises remplies d'images et de statues ; on risque à présent de passer à l'extrême opposé en en faisant table rase, en éliminant absolument tout. La transformation a souvent été faite sans être accompagnée d'une catéchèse et a pu susciter des réactions négatives, ou du moins ne pas édifier les fidèles. » Cité dans PASQUALETTI, G. Réforme liturgique. In : SARTORE, D. et TRIACCA, A.M. (s.d.). *Dictionnaire encyclopédique de la liturgie*, vol. II. Turnhout : Brepols, 2002, p.295.

1. Témoignage oral d'un prêtre, août 2001. Il ajoute qu'à cette époque, « *on pensait que le changement était simplement de changer les gestes.* »

2. Témoignage oral d'une laïque, mai 2000.

3. Témoignage oral d'un prêtre, novembre 1998.

4. Révision de vie, ACI Cognac. Mars 1965. **Fonds Lr.**

5. PASQUALETTI, G. Réforme liturgique. In : SARTORE, D. et TRIACCA, A.M. (s.d.). *Op. cit.*, p.295.

6. Le Père Gottardo Pasqualetti, expert en liturgie, précise que « *ceux qui ont gardé la nostalgie des formes passées, du chant grégorien ou polyphonique n'ont pas manqué d'exprimer leur amertume et leurs regrets* » [Idem].

*montré une certaine opposition*¹. » *A priori*, les mouvements d'humeur proviennent même surtout de ceux qui ne pratiquent pas.

Un prêtre raconte que certaines personnes s'interrogent sur l'abandon du latin². Des personnes âgées s'irritent de ne plus suivre la messe sur leur missel et de ne plus dire le *Notre Père* en latin, tout en reconnaissant « *qu'il y avait quelque vanité à savoir répondre en latin à côté de fidèles muets par ignorance* »³. Certains estiment que le français est « *moins esthétique que le latin* » et que « *les prêtres habitués à dire les prières en latin les disent mal en français* ». Toutefois, la « *messe de transition* » rassemble contre elle tant les traditionalistes que l'« *aile marchante* ». Le mélange latin – français ne satisfait pas et de nombreuses critiques s'élèvent contre les médiocres traductions⁴.

Il semble que ce soit les milieux les plus cultivés qui expriment une résistance plus marquée⁵. Un jeune couple, très pratiquant, estime qu' : « *On nous a changé notre catéchisme ; on fait bon marché de la Tradition qui pendant des siècles a été le soutien du catholicisme, on innove au jour le jour avec une facilité ! [...] Alors, tout notre passé de pratiquant ne valait rien ?* »⁶

À l'argument selon lequel la réforme liturgique permet à l'Église d'aller vers le monde, un industriel répond lors d'une rencontre d'ACI :

*« Non, l'Église ne va pas au monde, elle **pactise** avec le monde et elle accepte des compromis qui la perdront. Elle veut gagner "le petit peuple", elle n'y parviendra pas et elle perdra l'autre, le peuple des bourgeois qui, à tant que faire, ira vers une simplification encore plus grande* »⁷.

Ces réflexions montrent le sentiment d'une religion réservée à une élite. Or, le Concile s'oppose à cette conception puisque non seulement, chaque pratiquant, quel que soit son niveau intellectuel ou social, est appelé à mieux comprendre le mystère de la liturgie mais aussi chaque personne non pratiquante peut se sentir plus à l'aise, sans se trouver face à un rite mystérieux, réservé à des initiés. Certains, de même dans les milieux indépendants, « *ne voient que des changements extérieurs qui les gênent, leur demandent un effort, un certain renoncement*. » Cette notion d'effort apparaît dans d'autres remarques, notamment par l'affirmation de la nécessité de changer de mentalité :

1. Témoignage oral d'un prêtre, février 2001.

2. Témoignage oral d'un prêtre, mai 2000.

3. Révision de vie, ACI Cognac. Mars 1965. **Fonds Lr.**

4. Au niveau national, l'abandon massif du latin, qui n'était pas dans les textes conciliaires, justifié à certains endroits mais moins compréhensible en d'autres lieux, a conduit à fabriquer très vite des produits de remplacement qui sont parfois de qualité moyenne et en réaction, des partisans de la tradition s'organisent. [CHOLVY, G. et HILAIRE, Y.-M. (s.d.). *La France religieuse. Reconstruction et crises. 1945-1975*. Toulouse : Privat, 2002, p.107.]

5. Témoignage oral d'un prêtre, avril 2000.

6. Révision de vie, ACI Cognac. Mars 1965. **Fonds Lr.**

7. *Idem*.

« Nous regrettons la discipline, l'obéissance passive à nos curés, le maigre très obligatoire du vendredi ; c'était plus facile d'être en règle. Nous avions même une certaine satisfaction de la performance : tant de messes, tant de chapelets. Maintenant, ce que l'Église nous demande, c'est un effort de contemplation, une recherche plus consciente, une connaissance de l'Évangile, des textes publiés, tels que les encycliques, et un engagement concret, c'est-à-dire plus d'amour : c'est plus difficile. »

Une autre critique réside dans le fait que pour certains, l'Église adopte des pratiques protestantes, notamment en accordant une plus grande place à la Parole de Dieu et en prônant le dépouillement dans la décoration des églises. Un laïc estime que la réforme liturgique favorise peut-être un peu l'œcuménisme¹. D'ailleurs, des membres de l'ACI ont interrogé des protestants sur ce qu'ils pensaient de la réforme liturgique². Parmi des protestants interrogés, deux tendances s'expriment : ceux qui disent avoir pu participer et prier pendant une messe d'enterrement catholique, en ayant compris ce qui était dit et ceux qui ironisent : les catholiques se modernisent, sans doute, *« celui qui est à l'autel disparaîtra-t-il bientôt³ ? »* Des réflexions surgissent aussi comme : *« Comment les protestants sont-ils restés chrétiens avec si peu de liturgie ? Comment les catholiques le sont-ils restés, détachés qu'ils étaient de la Bible ? »* Deux courants traversent aussi les catholiques : ceux qui se lamentent de « devenir protestants » et d'autres qui cherchent à entrer dans le renouveau liturgique.

c. Un accueil majoritairement favorable

Même si des excès sont dénoncés et si certains éprouvent des difficultés à modifier leurs habitudes, les réformes liturgiques sont accueillies dans l'ensemble favorablement. Ceci se confirme à l'échelle nationale⁴.

Plusieurs prêtres évoquent leur accueil *« enthousiaste »* des changements liturgiques. L'un d'eux souligne *« le partage, l'écoute réciproque, des liturgies de plus en plus actives, des équipes dynamiques⁵. »* Un de ses confrères estime qu'avant la réforme, *« on semblait dans le ridicule⁶ »*. Un autre prêtre pense, avec du recul, qu'avant que les célébrations ne s'effectuent face au peuple, l'assistance voyait quelqu'un de dos, effectuant des gestes : *« Dans les mentalités, les prêtres étaient perçus comme des sorciers. Il y avait un certain*

1. Témoignage oral d'un laïc, octobre 2001.

2. Révision de vie, ACI Cognac. Mars 1965. **Fonds Lr.**

3. *Idem.*

4. *« À l'encontre de ce que pourraient faire croire les disputes qui ont éclaté [...] le gros des fidèles a facilement et promptement adopté ces changements et en a assuré le succès exprimant leur participation par les répons, les chants, les gestes aussi. Si ces changements ne se sont pas opérés sans entraîner l'oubli de traditions respectables et l'abandon d'une partie d'un riche héritage, il n'est pas douteux aussi qu'ils ont enrichi la culture religieuse du peuple croyant et permis une relation personnelle plus vivante de chaque fidèle avec sa foi. »* [LE GOFF, J. et RÉMOND, R. (s.d). *Histoire de la France religieuse. Tome 4.* Paris : Seuil, 1992, p. 415]

5. Témoignage oral d'un prêtre, avril 2000.

6. Témoignage oral d'un prêtre, août 2001.

côté pratique : on n'était pas en relation avec le mystérieux, on n'avait pas besoin de s'engager. Avec la réforme liturgique, le prêtre est avec les gens¹. »

Malgré les regrets de certains, globalement, l'abandon du latin est bien accueilli car les gens comprennent ainsi ce qu'ils disent : « *On comprend quelque chose à ce que dit l'Église²* » ! De leur côté, les membres du MFR de Barbezieux signalent une meilleure participation à la messe avec les textes en français, en particulier pour les enfants³. Certains voudraient même une application des réformes plus rapide. Ils souhaiteraient que des équipes de laïcs se constituent dans les paroisses, pour assurer à tour de rôle les lectures, pour diriger les chants, voire organiser l'accueil les jours de grande affluence. Ils ajoutent qu'ils ont à prendre et à faire prendre conscience de la nécessité de communier pour participer pleinement à la messe. En outre, ils constatent qu'ils connaissent mal leur religion et ils pensent qu'ils doivent faire des efforts afin de mieux connaître la Bible, en vue d'une meilleure compréhension et interprétation des textes de la messe. Un aumônier du CMR pense que l'habitude du dialogue et la révision de vie en équipe préparait les militants à vivre la liturgie avec leur cœur et avec leurs engagements⁴. De même, dans le mouvement d'ACI, d'autres membres « *se préparent à accueillir par une attitude intérieure d'humilité et de disponibilité⁵* » les réformes. Aux critiques entendues dans son milieu, une laïque, membre de l'ACI, répond qu'il faut « *une véritable conversion de mentalité pour entrer **par** l'assemblée des fidèles dans l'intelligence profonde de l'événement qui vient : le mystère eucharistique⁶* ». Elle pense que « *les fidèles obéissants et vertueux ne percevaient plus [...] l'esprit que les rites enveloppaient*. » Selon elle, il faudrait que chacun, quelle que soit sa condition sociale, comprenne la signification profonde de l'eucharistie « *et c'est dans la langue courante qui est la sienne qu'il faut le lui dire. Le voile du latin en partie ôté, tous peuvent parler à Dieu et voudront le connaître, le mieux aimer*. » Quelqu'un ajoute : « *Autrefois, nous nous acharnions à lire chacun pour nous et en français ce que le prêtre lisait en latin ; maintenant, le prêtre s'exprime en français et cela nous fait comprendre tellement mieux le sens, la direction des supplications*. » De même, plusieurs se réjouissent de ne plus assister à la messe, mais d'y participer. Une religieuse exprime aussi que la célébration en français est une bonne chose « *car les gens répétaient des formules sans savoir. Certains récitaient leur chapelet⁷*. » D'ailleurs, dans l'ensemble, les communautés religieuses se montrent particulièrement favorables aux modifications liturgiques, même si, comme cela apparaît précédemment,

1. Témoignage oral d'un prêtre, novembre 1998.

2. Témoignage oral d'une laïque, novembre 2000.

3. Réponse à une lettre publique, sous forme de questionnaire, adressée aux militants et militantes par Mgr Kérautret. MFR Barbezieux, 5 mars 1965. **Fonds G.**

4. PUAUD, B. *Op. cit.*, p.110.

5. Révision de vie, ACI. Cognac. Mars 1965. **Fonds Lr.**

6. *Idem.*

7. Témoignage oral d'une religieuse, mars 1999.

certaines auraient aimé un dépouillement moins prononcé. Un ancien aumônier d'Action catholique souligne que « *le pratiquant habitué à “assister à la messe”, à obéir à “des commandements”, était désespéré quand il lui était demandé de “participer activement”*¹ ». Un membre de l'ACI évoque en plus de la participation à l'Eucharistie, la participation à la vie de l'Église : « *Nous n'étions pas habitués à donner notre avis ; aussi nous sommes surpris quand le clergé nous demande nos suggestions, nos critiques, nous avons tellement l'habitude d'obéir*² ... »

Contrairement à certaines paroisses de Nantes ou de Paris, aucune consultation des laïcs ne permet d'approcher statistiquement les positions des fidèles charentais vis-à-vis des réformes liturgiques en 1965³. Toutefois, à l'image de ces deux diocèses, il semble indubitable que la majorité des paroissiens ait approuvé le renouveau liturgique.



En 1967, le Centre national de pastorale liturgique effectue une enquête sur les résultats de la réforme liturgique en France⁴. La précipitation qui a lieu dans certaines paroisses témoigne sans aucun doute d'une attente. Le clergé atteste que les changements dans la messe ne font pas fuir les chrétiens des églises. Au contraire, bien que beaucoup de progrès restent à faire, la participation des fidèles à la messe gagne très souvent en qualité. Selon eux, l'utilisation plus large du français offre une meilleure compréhension de la Parole de Dieu. La réforme permet aussi de renforcer l'union entre la liturgie et la vie, entre la célébration et l'évangélisation. Ainsi, se fonde un lien entre l'engagement apostolique et la réforme de la liturgie. Celle-ci, ayant franchi les premiers soubresauts, semble s'engager dans une voie plus sereine même si certains pratiquants y restent farouchement opposés.

La Constitution sur la liturgie ne peut pas non plus être séparée de principes théologiques⁵. La liturgie n'est pas seulement une question de gestes à accomplir à tel ou tel moment. Comme l'indique le Père Gelineau, l'un des artisans français de la réforme, elle doit conduire à un véritable changement de mentalité :

1. PUAUD, B. *Op. cit.*, p.110.

2. Révision de vie, ACI. Cognac. Mars 1965. **Fonds Lr.**

3. BELŒIL, D. *Op. cit.*, p.237-240 et PERRIN, L. *Paris à l'heure de Vatican II*. Paris : Éditions de l'Atelier, 1997, p.189-190.

4. « Enquête sur les résultats de la réforme liturgique en France ». *DC*, 4 février 1968, n°1510, col. 241-260. Les prêtres pensent que sur cent fidèles, soixante-quinze sont satisfaits, six sont mécontents et vingt sont restés indifférents. En revanche, les laïcs se déclarent satisfaits selon une proportion de 80 % ; moins de 5 % se disent mécontents tandis qu'environ 8 % demeurent indifférents.

5. « *Durant la discussion, des données théologiques importantes, occultées jusqu'alors, émergent : l'Église locale (le diocèse) retrouvait une centralité en tant que communauté chrétienne authentique dans laquelle la profession de la foi dépasse le domaine individuel pour devenir acte communautaire autour de l'autel de l'évêque, dont la figure reprend la dimension d'un authentique successeur des apôtres.* » [ALBERIGO, G. *Pour la jeunesse du christianisme ...*, p.53.]

« avant de nous inviter à changer nos habitudes de pratiquants ou de modifier nos comportements religieux, Vatican II nous oblige à un changement de mentalité. Là est le véritable enjeu de la Constitution. Si la “mise à jour” de la liturgie ne devait consister qu’en un ravalement de la façade des rites, elle serait vaine¹. »



Le concile Vatican II, au long de son déroulement, ne suscite pas de passion particulière au sein du diocèse d'Angoulême². Tant que le résultat des travaux n'apparaît pas clairement, les prêtres et par là même les laïcs, demeurent dans l'expectative. De plus, l'information et la formation ne se diffusent pas réellement dans les paroisses. Bien souvent, les fidèles n'approchent le Concile que par l'aspect liturgique. Bien peu lisent réellement les textes conciliaires, y compris les Constitutions³.

Rapidement, les évêques refusent le dualisme doctrine – pastorale, et le font savoir, que ce soit lors des assemblées conciliaires ou dans leurs diocèses⁴. Mgr Kérautret, au moment de laisser la charge d'évêque titulaire à Mgr Rol, considère que le Concile est pour lui *« une grâce, une lumière, une espérance. En pleine fidélité à la Tradition il a jalonné notre route⁵. »*

La Charente connaît l'émergence de quelques courants parmi les catholiques. Certains voudraient des réformes plus rapides, non seulement pour la liturgie mais plus largement, concernant l'ouverture de l'Église au monde. D'autres préfèrent une certaine tranquillité puisée dans l'habitude. Les extrêmes ne représentent pas une force numérique importante mais ce sont eux qui s'expriment avec le plus de vigueur. Entre les deux tendances, la majorité des catholiques charentais accueillent avec bienveillance le Concile, en faisant confiance au clergé pour les guider dans les changements qui s'opèrent. En effet, ce sont les prêtres qui informent et qui diffusent leur propre conception du Concile et qui l'appliquent comme ils le désirent. Même si le Concile souhaite favoriser le rôle actif des laïcs, tant dans la liturgie que dans l'ensemble de la pastorale, ceux-ci, pour la plupart, ne se sentent pas prêts et certains prêtres ont bien du mal à vouloir partager la responsabilité missionnaire au sein des paroisses, qui se traduit par une action et une réflexion communes. Sans remettre en cause la hiérarchie, ce sont les membres de l'Action catholique qui prennent conscience le plus rapidement – ils ont même précédé le Concile –

1. GELINEAU, Joseph. « Réforme liturgique, renouveau de l'Église ». *Études*, janvier 1964, p.15.

2. Peut-être que pour les Angoumoisins, la préparation et le déroulement de la mission régionale font en quelque sorte concurrence au Concile.

3. Deux Constitutions dogmatiques abordent l'Église et la Révélation divine tandis qu'une Constitution pastorale évoque l'Église dans le monde de ce temps.

4. « Le concile de Vatican II a tout de même été le chef-d'œuvre de l'épiscopat catholique et de l'Esprit saint ; il est en effet indéniable que seule la conversion des évêques sous l'impulsion de l'Esprit saint a rendu possible le passage (mais peut-être faudrait-il dire le “volte-face”) de l'inertie et de la timidité passive des réponses envoyées par des centaines d'évêques à Rome en 1960 au corpus des décisions votées par le concile. » [ALBERIGO, G. « Vatican II et son histoire ». In : MELLONI, A. et THEOBALD, C. (s.d.). *Op. cit.*, p.19-20].

5. « Allocution de Mgr Kérautret lors du Conseil presbytéral, le 1^{er} juillet 1975 » EA, 13 juillet 1975, p.130.

de la nécessité de l'apostolat des laïcs, qui ne remplace pas le rôle du prêtre mais qui le complète. Toutefois, des prêtres et des laïcs non engagés dans des mouvements participent aussi au renouveau conciliaire. Celui-ci s'accompagne néanmoins de tensions, qui traversent tant la société que l'Église elle-même.

À la fin de la dernière session, l'application des textes conciliaires ne s'annonce pas particulièrement facile. Toutefois,

« Comme et plus que dans les sessions précédentes, l'Église de Vatican II, fidèle à l'impulsion dont elle tirait son existence même, a regardé en avant avec courage et optimisme, sans se laisser conditionner par des risques, pourtant compréhensibles, et sans doute inévitables¹. »

1. ALBERIGO, G. *Pour la jeunesse du christianisme* ..., p.182.

IV. Les structures au service d'un renouveau pastoral

Les évêques sont considérés à la fois « *comme les dirigeants responsables de la conduite de l'Église et comme des élites de la société*¹ ». Ce double statut leur offre un « rôle déterminant » dans l'évolution de l'Église. « *Gardiens de la doctrine et promoteurs de l'apostolat*² », ils constituent la hiérarchie. Le sociologue Pierre Bourdieu, au début des années 1970, distingue deux pôles au sein de l'épiscopat français : les « *oblats* » et les « *héritiers* »³. Les premiers « *sont disposés à tout donner à une institution qui leur a tout donné, sans laquelle et hors de laquelle ils ne seraient rien.* » Les seconds, avant d'être ordonnés, « *outre un capital social hérité, [possèdent] un capital scolaire important, et [...] entretiennent de ce fait un rapport plus distant, plus détaché, moins tourné vers les choses temporelles, à l'égard de l'institution, de ses hiérarchies, de ses enjeux.* » Émile Poulat note que les dernières années avant le Concile voient « *l'accélération brusque d'un processus depuis longtemps amorcé, que l'on peut définir le passage de l'autarcie diocésaine à la collégialité nationale*⁴. » Il considère alors que : « *L'Église de France est redevenue désormais une réalité organique, cadre indispensable aux coopérations nécessaires et à une autorité de plein exercice.* »

La coopération s'effectue à divers niveaux. L'un des aspects les plus importants est souligné lors de l'assemblée plénière de l'épiscopat français, en 1967⁵. À une époque, le clergé était soutenu par « *un réseau d'obligations pastorales, minutieusement définies et sécurisantes* », dans une Église et un monde relativement stables. Puis, des changements notables sont apparus et c'est alors que s'impose « *la nécessité d'une recherche permanente menée en commun avec toutes les forces vives de l'Église, et en dépendance de l'évêque, premier responsable de l'apostolat dans son diocèse.* » Les prêtres ont alors exprimé le besoin « *de participer à l'élaboration de la pastorale diocésaine et à sa révision périodique grâce au jeu normal des structures du diocèse.* » L'épiscopat français s'y montre tout à fait favorable et y voit la responsabilisation du clergé quant à son rôle au sein du presbyterium et à son lien avec l'évêque.

1. SUTTER, Jacques. « L'épiscopat interrogé ». *Archives des sciences sociales des religions*, [en ligne], avril-juin 1988, n°65, p.185 [référence du 18 septembre 2010].

Url : http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/assr_0335-5985_1988_num_65_2_2467

2. POULAT, Émile. *Une Église ébranlée. Changement, conflit et continuité de Pie XII à Jean-Paul II*. Tournai : Casterman, coll. « Religion et Sociétés », 1980, p.257.

3. BOURDIEU, Pierre et SAINT MARTIN, Monique de. « La sainte famille : l'épiscopat français dans le champ du pouvoir ». *Actes de la recherche en sciences sociales*, [en ligne], novembre 1982, vol. 44-45, p.5. [référence du 19 février 2011].

Url : http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/arss_0335-5322_1982_num_44_1_2165

4. POULAT, É. *Une Église ébranlée*. Tournai : Casterman, 1980, p.261-262.

5. Conférence épiscopale de France. *Lourdes 1967. Rapports concernant les « Questions actuelles posées par les exigences missionnaires de l'Église en France » présentés à l'Assemblée plénière (8-15 novembre 1967)*. Paris : Secrétariat général de l'épiscopat, 1968, p.75.

Outre les structures qui prennent la forme de conseils, les diocèses sont conduits à modifier les délimitations territoriales du travail pastoral. À la veille du Concile, la paroisse demeure « *la véritable cellule de base de l'organisation diocésaine*¹ », comme cela apparaît dans le diocèse de Bordeaux, lors de l'année missionnaire 1961 – 1962, qui a pour but de donner un nouveau souffle aux paroisses de l'agglomération bordelaise. La paroisse ne coordonne pas seulement les différentes œuvres apostoliques, elle doit servir de repère dans l'environnement social. Toutefois, peu à peu, cette structure est contestée et la pastorale se vit à diverses échelles.

A. L'épiscopat à la lumière du concile Vatican II

Le terme « évêque » a pour racine le mot grec « *episkopè* », qui signifie « *surveiller* » ou « *veiller sur* ». En France, les évêques sont nommés par le pape². Le Concordat signé par Bonaparte et Pie VII, en 1801, abrogé en 1905 par la séparation des Églises et de l'État, sauf en Alsace et en Lorraine, imposait l'avis du gouvernement.

À la veille du Concile, en tenant compte de la profession du père, environ la moitié des évêques sont d'origine populaire³. Leur culture est essentiellement humaniste et ecclésiastique. Dans plus de la moitié des cas, le dernier ministère exercé a été celui de vicaire général et / ou de directeur des Œuvres. Ceux qui sont originaires du milieu urbain sont nettement majoritaires. En outre, six diocèses ont donné le tiers des évêques et quinze plus de la moitié. L'âge moyen, depuis plusieurs décennies, est stabilisé entre soixante-deux et soixante-cinq ans. Émile Poulat estime qu'à cette époque, l'appartenance à des origines sociales différentes ne crée plus de tensions : « *La culture reçue, les fonctions remplies, des obligations semblables et un mode de vie à part aboutissent rapidement à l'homogénéisation du corps ecclésiastique [...] en un sens volontiers qualifié par les intéressés eux-mêmes de "bourgeois"*⁴. »

Ce sont ces hommes qui sont conduits à manifester l'unité de l'Église, à travers la collégialité sur laquelle insistent les textes conciliaires. D'ailleurs, les assemblées elles-mêmes qui se tiennent lors du Concile permettent de la découvrir d'une manière nouvelle. Celle-ci se vit à divers échelons et les rencontres des évêques au niveau de la région apostolique constituent l'un des rouages de l'action pastorale diocésaine. En outre, la façon

1. PALARD, Jacques. « Processus de transformation d'une organisation religieuse ». *Archives des sciences sociales des religions* [en ligne], juillet-septembre 1985, n°60, p.138 [référence du 21 juillet 2010]. Url : http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/assr_0335-5985_1985_num_60_1_2370

2. Lorsqu'un évêque doit être nommé, le nonce présente trois noms à la curie romaine, après avoir consulté en particulier les évêques de la province ecclésiastique où un nouvel évêque doit être nommé, le président de la Conférence épiscopale ou d'autres personnes.

3. POULAT, É. *Une Église ébranlée*. Tournai : Casterman, coll. « Religion et Sociétés », 1980, p.258-259.

4. *Ibid.*, p.260.

dont les évêques d'Angoulême situent leur ministère d'évêque, donne un éclairage sur la pastorale menée à cette époque. Quoi qu'il en soit, le concile Vatican II rappelle avec insistance la responsabilité pastorale de l'évêque dans son diocèse.

1. L'évêque : premier responsable de la pastorale de son diocèse

Les Pères conciliaires évoquent la charge épiscopale essentiellement par deux textes : le troisième chapitre de la Constitution dogmatique sur l'Église (*Lumen gentium*) et le Décret sur la charge pastorale des évêques dans l'Église (*Christus Dominus*)¹. Ces deux textes édictent évidemment des principes communs. Les évêques, succédant aux apôtres, assurent « *en union avec le Souverain Pontife et sous son autorité, la pérennité de l'œuvre du Christ, Pasteur éternel*². » Leur ordination, par laquelle ils reçoivent la plénitude du sacrement de l'Ordre, leur confère un rôle éminent : « *ils tiennent la place du Christ lui-même, Maître, Pasteur et Pontife, et jouent son rôle*³. » En outre, même s'ils n'exercent leur autorité que sur le diocèse qui leur est confié, ils doivent faire preuve de « *sollicitude* » à l'égard de l'Église universelle, notamment en favorisant l'unité de la foi et la discipline⁴. Ils bénéficient de « *tout le pouvoir ordinaire, propre et immédiat, requis pour l'exercice de leur charge pastorale*⁵».

Les deux textes conciliaires développent et insistent sur la triple mission dévolue aux évêques : enseigner, sanctifier et gouverner. La charge d'enseigner est première et elle se traduit essentiellement par la prédication, selon *Lumen gentium*⁶. Les évêques ont pour principaux soucis de diffuser la doctrine de l'Église et de veiller sur l'enseignement catéchétique. Afin de transmettre efficacement la doctrine chrétienne, ils doivent répondre « *aux difficultés et questions qui angoissent le plus les hommes*⁷ ». Leur mission de sanctifier s'exerce par le fait qu'ils sont « *les principaux dispensateurs des mystères de Dieu*⁸ », c'est-à-dire les sacrements, tout en étant responsables de la vie liturgique dans leur diocèse.

1. Ce chapitre a pour titre : « *La constitution hiérarchique de l'Église et spécialement l'épiscopat* ». *Lumen gentium* (n°18 à 29). Le Décret est promulgué le 28 octobre 1965, tandis que la Constitution avait été publiée en novembre 1964.

Le 22 février 1973, la Sacrée Congrégation pour les Évêques publie un directoire adressé aux évêques, apportant des précisions aux textes conciliaires, en vue de l'exercice de leur charge pastorale [Sacrée Congrégation pour les Évêques. *Directoire des évêques en leur ministère pastoral*. Ottawa : Conférence catholique canadienne, 1974, 150 p.]

2. *Christus Dominus*, n. 2.

3. *Lumen gentium*, n. 21.

4. *Ibid.*, n. 23.

5. *Christus Dominus*, n. 8 a).

6. *Lumen gentium*, n. 25.

7. *Christus Dominus*, n. 13.

8. *Ibid.*, n°15.

Le gouvernement épiscopal apparaît comme essentiellement « *pastoral* ». Ayant pour modèle le Bon Pasteur, c'est-à-dire le Christ, l'évêque, plutôt que de se préoccuper de législation ou d'administration, doit avoir une vision d'ensemble de tout ce qui constitue la vie de son diocèse.

Karl Rahner, théologien jésuite et expert au Concile, se penche sur les paragraphes 19 à 24, de la Constitution *Lumen gentium*. Au moment où il écrit, le Décret sur la charge pastorale des évêques n'est pas encore adopté. Il insiste sur la responsabilité pastorale de l'évêque :

« La fonction pastorale, sous sa forme normale [...] est conférée à l'évêque en plénitude. Qu'il n'aille donc pas se considérer comme un simple agent récepteur et exécuteur d'ordres venus de plus haut. Il a une tâche et une responsabilité bien à lui, et il ne saurait s'en décharger. [...] C'est à lui, comme évêque de tel diocèse ou comme membre d'une conférence épiscopale délibérant avec ses collègues, de chercher à situer ses tâches et à saisir le moment d'agir ; c'est à lui de décider, de développer une initiative, d'élaborer des directives – et celles-ci ne se ramènent pas à la simple application des normes générales du droit ecclésiastique et de la théologie pastorale. C'est de cette façon seulement que son diocèse, et l'accomplissement de sa tâche, contribueront au bien du "corps" ecclésial "tout entier" : l'Église n'est pas en effet une masse homogène, mais un organisme fait de membres et doté d'une diversité réelle, condition de son "universalité"¹. »

Toutefois, il n'ignore pas le caractère quelque peu idéaliste de la façon dont est présenté le ministère épiscopal :

« Dans le décret sur l'Église, l'évêque [...] apparaît comme le pasteur de son Église, sans restriction ; en lui réside la plénitude des pouvoirs sacrés : c'est lui qui prêche, c'est lui qui enseigne, c'est lui qui sanctifie, c'est lui qui dirige les fidèles confiés à sa garde. Toute l'activité ecclésiale officielle, la dispensation de la vérité et de la grâce, est concentrée dans ses mains. Et c'est ici que surgit l'objection : une telle description n'est-elle pas très loin de la réalité ? Car en fait l'évêque ressemble plutôt à une sorte de haut fonctionnaire de l'administration dont le rôle se borne à superviser et à coordonner une action qui est celle de l'Église ; et cette action propre et essentielle à l'Église, c'est-à-dire la pastorale réelle, l'annonce du message, la parole de grâce qui accompagne les gestes sacramentels, le témoignage qu'elle rend au Christ à la face du "monde", qui donc l'assume, dans la sphère officielle, sinon les prêtres, les curés² ? »

Selon le théologien, cet aspect peut être dépassé si les communautés locales prennent conscience de constituer véritablement l'Église.

1. RAHNER, Karl. « Remarques de théologie pastorale à propos de l'épiscopat selon l'enseignement de Vatican II ». *Concilium*, 3/1965, p.23.

2. *Ibid.*, p.26-27.

Le Père Hervé Legrand, dominicain, commentant les numéros 11 à 24 du Décret *Christus Dominus*, évoque ce qui guide l'évêque dans sa tâche pastorale, dont il doit avoir une « vision synthétique et dynamique »¹. Ainsi,

*« il dégagera les problèmes véritables, les idées et les dispositions religieuses de l'époque actuelle, pour découvrir les meilleurs moyens de surmonter les difficultés qui surgissent de partout dans l'apostolat et ouvrir de nouvelles voies à l'évangélisation »*².

Le « gouvernement », soit « l'exercice de leur charge de père et de pasteur », se manifeste avant tout, selon le Décret *Christus Dominus*, par le service³. Le Père Legrand insiste sur les conséquences pastorales de cette affirmation : « Puisque l'épiscopat apparaît, non au-dessus ou au-dehors de l'Église, mais comme un service en son sein, cela sera également vrai de tout ministère »⁴. Selon lui, il faudrait que cela conduise à cesser d'identifier l'Église avec la hiérarchie.

En outre, le Directoire des évêques précise que l'évêque doit être « l'auteur, le promoteur et l'appui »⁵ du renouvellement de la pastorale, qui doit s'adapter aux évolutions de la société.

*« L'évêque est avant tout, en vertu de sa charge apostolique, l'instigateur, le responsable et le coordonnateur de l'apostolat que les communautés, diocésaines et paroissiales, exercent [...], afin que se répande la foi de l'Évangile [...], que croisse la Parole de Dieu [...], que les brebis errantes soient ramenées au bercail du Christ [...] et que se propage dans le monde le Royaume de Dieu. L'évêque veillera à ce que cette force missionnaire, surtout à notre époque, pénètre la vie de toute la communauté, afin que le ferment de l'Évangile entre partout, dans tous les groupes étrangers à l'esprit chrétien et même à toute orientation religieuse »*⁶.

Afin d'exercer au mieux sa charge pastorale, l'évêque doit connaître autant qu'il le peut, les fidèles du diocèse, ainsi que leurs conditions de vie⁷. Dans ce but, sont encouragées les enquêtes sociologiques et religieuses⁸. Être informé sur son diocèse s'avère nécessaire pour l'évêque, afin de présider et de coordonner tous les domaines de l'action pastorale⁹. Les diverses activités pastorales s'effectuent sous son autorité. Lui-même doit s'efforcer de pénétrer dans tous les milieux humains et de « présenter l'image

1. LEGRAND, H.-M. Nature de l'Église particulière et rôle de l'évêque dans l'Église. In : Collectif, *La Charge pastorale des évêques. Décret « Christus Dominus »*. Paris : Cerf, coll. « Unam Sanctam » n°71, 1969, p.139.

2. *Directoire des évêques en leur ministère pastoral*, n. 141.

3. *Christus Dominus*, n. 16.

4. LEGRAND, H.-M. Nature de l'Église particulière et rôle de l'évêque dans l'Église. In : Collectif, *La Charge pastorale des évêques. Décret « Christus Dominus »*. Paris : Cerf, coll. « Unam Sanctam » n°71, 1969, p.119.

5. *Directoire des évêques en leur ministère pastoral*, n. 99.

6. *Ibid.*, n. 139.

7. *Ibid.*, n. 100 et 140.

8. *Christus Dominus*, n. 16 et 17 et *Directoire des évêques en leur ministère pastoral*, n°102.

9. *Christus Dominus*, n. 17 et *Directoire des évêques en leur ministère pastoral*, n°101 et 104.

*religieuse et pastorale de l'Église*¹». Il doit être attentif à « tous les fidèles confiés à ses soins, quels que soient leur âge, leur condition ou leur nationalité » ainsi qu'à « ceux qui ont abandonné la pratique religieuse². »

Les évêques, tout en veillant sur la doctrine immuable de l'Église, sont appelés à se préoccuper du renouvellement de la pastorale. Leur charge réunit tous les éléments constitutifs de l'action pastorale, alliant la vie interne de l'Église, l'évangélisation et le dialogue avec le monde actuel. La tâche est loin d'être aisée, d'autant plus que l'évêque est une « référence » et qu' « il représente et engage l'Église plus que les prêtres, et évidemment plus que les laïcs³. »

2. Le renforcement de la collégialité épiscopale

Dès l'origine de l'Église, il n'existe qu'un seul collège apostolique. Le Décret *Christus Dominus* précise :

« Successeurs légitimes des apôtres et membres du collège épiscopal, les évêques doivent se savoir toujours unis entre eux et se montrer soucieux de toutes les églises ; en vertu de l'institution divine et des devoirs de sa charge apostolique, chacun d'eux, en effet, est responsable de l'Église avec les autres évêques⁴. »

Le pouvoir du collège épiscopal « s'exerce solennellement » lors des conciles œcuméniques. L'insistance nouvelle sur la collégialité conduit à la création de nouvelles structures : le Synode des évêques et les conférences épiscopales nationales.

a. Le Synode des évêques

Le décret conciliaire sur la charge pastorale des évêques jette les bases du Synode des évêques. Les participants seraient désignés dans toutes les régions du monde, selon des modes qui restaient à définir. Il est stipulé que : « du fait qu'il travaille au nom de tout l'épiscopat catholique, ce Synode est en même temps le signe que tous les évêques participent en une communion hiérarchique au souci de l'Église universelle⁵ ». Cette initiative naît d'une volonté conjointe de Paul VI et des Pères conciliaires. Constatant le caractère bénéfique de leurs rencontres lors du Concile, les évêques souhaitent une

1. *Directoire des évêques en leur ministère pastoral*, n°142.

2. Can. 383, § 1.

3. BOURGEOIS, H., DENIS, H. et JOURJON, M. *Les évêques et l'Église. Un problème*. Paris : Cerf, coll. « Parole présente », 1989, p.78.

4. *Christus Dominus*, n. 6. La Constitution *Lumen gentium* précise que le collège épiscopal n'a d'autorité qu'uni au Pape, tout en ajoutant que : « les évêques fidèles à observer le primat et l'autorité de leur chef jouissent d'un pouvoir propre, pour le bien de leurs fidèles et même de toute l'Église » (n°22).

5. *Christus Dominus*, n. 5.

poursuite du dialogue d'une manière ou d'une autre¹. De son côté, le Pape insiste sur l'importance des évêques et sur la collégialité. Il laisse aux évêques leurs pouvoirs propres selon le principe de subsidiarité : l'échelon supérieur de gouvernement ne doit jamais faire ce qui peut être fait à l'échelon inférieur². Le *motu proprio Apostolica sollicitudo*, du 15 septembre 1965, instaure officiellement le Synode des évêques³. Quelques textes le complètent par la suite. Le code de droit canon, en 1983, en donne la définition suivante :

« Le synode des évêques est la réunion des évêques qui, choisis des diverses régions du monde, se rassemblent à des temps fixés afin de favoriser l'étroite union entre le Pontife Romain et les évêques et d'aider de ses conseils le Pontife Romain pour le maintien et le progrès de la foi et des mœurs, pour conserver et affermir la discipline ecclésiastique, et aussi pour étudier les questions concernant l'action de l'Église dans le monde⁴ ».

Le Synode n'a qu'une voix consultative : il ne publie pas de décrets mais des rapports et des propositions. Paul VI insiste d'ailleurs sur ce point dès le début. Le Pape a tout pouvoir sur le synode : sa convocation, la ratification du mandat de ceux qui sont désignés, le choix du thème⁵... De même, il préside et conclut les travaux. L'assemblée est composée des patriarches latins et des archevêques et métropolitains, d'une majorité de membres élus par les conférences des évêques du monde entier, des cardinaux qui se trouvent à la tête d'un des dicastères de la Curie et de dix religieux. Sont aussi éventuellement invités des auditeurs laïcs⁶.

Il semble que les sessions aient bien favorisé, selon les vœux de Paul VI, la collaboration entre le Pape et les évêques et la concordance de vues sur les points essentiels. Malgré quelques regrets, dont la difficulté d'élaborer un document final qui fasse la synthèse des opinions diverses et le désir de beaucoup d'évêques d'avoir une voix délibérative, le bilan des synodes semble positif⁷.

1. GHESQUIÈRES, L.-E. « Synode des évêques ». In : *Catholicisme. Tome XIV*, col. 694-697.

2. LAURENTIN, R. Paul VI et l'après-Concile. Le Synode des évêques. In : *Paul VI et la modernité dans l'Église*. Rome : École française de Rome, 1984, p.569-601.

3. Il existe trois sortes de Synodes : les assemblées générales tous les trois ans, les assemblées extraordinaires pour aborder des sujets urgents et les assemblées spéciales, concernant des questions spécifiques à une région.

4. Can. 342.

5. Thèmes des assemblées générales ordinaires du Synode des évêques : 1967 : « Préservation et renforcement de la foi catholique » ; 1971 : « Le sacerdoce ministériel et la justice dans le monde » ; 1974 : « L'évangélisation dans le monde moderne » ; 1977 : « La catéchèse en notre temps » ; 1980 : « La famille chrétienne » ; 1983 : « La réconciliation et la pénitence dans la mission de l'Église » ; 1987 : « La vocation et la mission des laïcs dans l'Église et dans le monde » ; 1990 : « La formation des prêtres dans les circonstances actuelles » ; 1994 : « La vie consacrée et sa mission dans l'Église et dans le monde » ; 2001 : « L'évêque : serviteur de l'Évangile de Jésus-Christ pour l'espérance du monde » ; 2005 : « L'Eucharistie : source et sommet de la vie et de la mission de l'Église » ; 2008 : « La Parole de Dieu dans la vie et la mission de l'Église ».

6. GHESQUIÈRES, L.-E. « Synode des évêques ». In : *Catholicisme. Tome XIV*, col. 694-697.

7. Cet avis est donné par L.-E. Ghesquière, canoniste.

b. La Conférence des évêques de France

Le Décret conciliaire *Christus Dominus* précise les modalités sur lesquelles doivent reposer les conférences épiscopales. Ainsi, les évêques d'un même territoire peuvent exercer « conjointement leur charge pastorale en vue de promouvoir davantage le bien que l'Église offre aux hommes, en particulier par des formes et méthodes d'apostolat convenablement adaptées aux circonstances présentes¹ ».

En France, depuis 1919, existe l'Assemblée des cardinaux et archevêques, qui se réunit deux fois par an. Après la Seconde Guerre mondiale, un système plus complexe qui accroît l'importance de l'Assemblée, voit le jour. Sont alors rétablies² les assemblées plénières de l'épiscopat et sont créés un secrétariat permanent de l'épiscopat et quinze commissions épiscopales. La première assemblée plénière se tient en 1951. L'année 1961 voit la création de neuf régions apostoliques³. Les commissions épiscopales mises en place dix ans plus tôt sont aussi remaniées⁴.

Avant même les décisions conciliaires, cette assemblée décide, en 1963, de créer une Conférence épiscopale française. La session constitutive a lieu en mai 1964. L'assemblée plénière est considérée comme : « l'organisme essentiel de la conférence épiscopale et l'expression de l'activité collective de l'épiscopat de France. Elle est le pivot autour duquel tournent tous les autres organismes collectifs et dont ils dépendent⁵ ». Un Conseil permanent, composé de vingt-six membres, prépare et dirige les travaux de l'assemblée plénière. Le bureau du Conseil permanent s'occupe des affaires courantes. Treize commissions et comités, auxquels s'ajoutent des secrétariats et des organismes nationaux, complètent le dispositif. Le Secrétariat général de l'épiscopat, « vraie cheville ouvrière⁶ », tient une place très importante. En 1974, de nouveaux statuts sont adoptés qui, dans l'ensemble, entérinent les premiers, avec une organisation quasi semblable⁷.

1. *Christus Dominus*, n. 38.

2. La première assemblée plénière des évêques français a lieu en mai-juin 1906. Trois assemblées se tiennent en 1906-1907 et elles cessent.

3. « Nouvelle organisation pastorale de la France ». *DC*, 3 décembre 1961, n°1365, col. 1541-1546.

Les neuf régions apostoliques sont ainsi découpées : Région parisienne, Ouest, Centre, Sud-Ouest, à laquelle appartient le diocèse d'Angoulême, Midi, Provence-Méditerranée, Centre-Est et Est.

4. Quinze commissions pastorales sont constituées : monde ouvrier, monde rural, monde indépendant, monde scolaire, monde enfance-jeunesse, monde de la mer, émigrés, communautés chrétiennes et famille, clergé et séminaires, Mission de France, religieuses, enseignement religieux, liturgie, action charitable et sociale et information et opinion publique. S'ajoute un Comité central, qui coordonne les travaux de ces diverses commissions.

5. « La VI^e Assemblée plénière de l'épiscopat français ». *DC*, 6 septembre 1964, n° 1431, col. 1128.

6. VAUCELLES, L. de. « Structure générale de l'Église de France ». *Études*, octobre 1973, p.431.

Quatre secrétaires généraux-adjoints, chargés respectivement de l'opinion publique, des questions administratives, de la pastorale et de l'apostolat des laïcs, aident le secrétaire général, chargé entre autres, des relations avec Rome et les autres Conférences épiscopales, et de l'information des évêques.

7. VAUCELLES, L. de. « La réforme constitutionnelle de la Conférence épiscopale ». *Études*, avril 1974, p.593-600.

Par rapport à 1964, le nombre de membres du conseil permanent est réduit de vingt-six à onze. Il est composé du président et du vice-président de la Conférence épiscopale française et de neuf membres élus par l'assemblée plénière.

À partir de 1966, l'assemblée plénière se réunit une fois par an à Lourdes. Les décisions de la Conférence, pour être obligatoires juridiquement, doivent être adoptées par les deux tiers des membres. Il faut préciser que les Conférences épiscopales : « voient leur juridiction limitée à un territoire déterminé : elles n'ont pas compétence sur les points doctrinaux, moraux, disciplinaires touchant le bien commun de l'Église universelle¹ ». Le but de ces structures réside aussi dans la volonté des évêques de : « promouvoir de manière efficace le bien de leurs communautés respectives et jeter les bases d'une action pastorale commune² ». C'est ainsi que les assemblées de Lourdes définissent les grandes orientations. De plus :

« la responsabilité collective de l'Épiscopat français s'exerce [...] par l'adoption et la mise en œuvre de multiples décisions (de type pastoral ou catéchétique par exemple) qui, pour n'avoir pas force de loi au sens canonique du terme, engagent néanmoins sur le plan moral ceux qui les ont votées ».

c. La collégialité épiscopale au sein de la région apostolique

La région apostolique du Sud Ouest est constituée de dix diocèses : Agen, Aire et Dax, Angoulême, Bayonne, Bordeaux, La Rochelle, Limoges, Périgueux, Poitiers et Tulle, soit les régions administratives de l'Aquitaine, du Limousin et du Poitou-Charentes³. De 1963 à 1968, sept sièges épiscopaux sont renouvelés⁴. Six diocèses connaissent trois évêques différents, de 1958 à 1993.

La pratique religieuse est faible, avoisinant 10 %. Le nombre des vocations sacerdotales et religieuses diminue. L'athéisme progresse et l'indifférence est largement répandue. Les évêques estiment qu'en majorité, les gens sont « sympathiques à l'Église », mais n'ont recours à elle qu'aux grands moments de l'existence. Toutefois, une chose est claire à la lecture des rapports concernant la région, lors des visites *ad limina* en 1977 et en 1982 : les évêques ne se découragent pas ! Ils ne cessent d'entrevoir des motifs d'espérance. En 1977, ils notent que : « Les chrétiens qui se sentent et se veulent responsables de la vie et de la mission de l'Église sont en nombre croissant dans tous nos diocèses⁵ ». Cinq ans plus tard, ils considèrent que s'est opéré un changement profond, lent

1. VAUCELLES, L. de. « Structure générale de l'Église de France ». *Études*, octobre 1973, p.431.

2. *Ibid.*, p.433.

3. Le diocèse de Limoges recouvre les départements de la Haute-Vienne et de la Creuse, tandis que celui de Poitiers correspond aux départements de la Vienne et des Deux-Sèvres.

D'un point de vue socio-économique, la région apostolique connaît de fortes disparités. Dans l'ensemble touchée par la crise économique et fortement rurale, l'évolution ne s'effectue pas de la même manière, d'une zone à l'autre. Un bilan établi en 1982 montre que, par exemple, l'Aquitaine et le Poitou-Charentes bénéficient beaucoup plus que le Limousin du désenclavement permis par plusieurs autoroutes [La région apostolique du Sud Ouest en 1982. **ADc Visite ad limina 1982.**] L'Aquitaine est dotée d'industries de pointe et sait utiliser ses attraits touristiques. Le Limousin, de son côté, n'a pas renouvelé son industrie et il souffre de la faiblesse de ses voies de communication. Le Poitou-Charentes se situe en position intermédiaire.

4. **Annexe T 1 : Évêques de la région apostolique de 1958 à 1993.**

5. Présentation de la région apostolique du Sud Ouest, 1977. **ADc Ad limina. 1937-1982. « Visite ad limina 1977 ».**

mais significatif dans les mentalités et les comportements¹. Ils y voient les fruits du travail mené par l'Église de France sur les perspectives missionnaires, avec la redécouverte de son identité et de la visibilité qui devraient être la sienne².

En 1965 est constituée une commission régionale du clergé³. Elle « *n'a pas en vue directement et immédiatement la pastorale et sa mise en œuvre. Elle est un organisme de prise en charge et de service des personnes qui sont les pasteurs*⁴. » Elle est composée d'un prêtre par diocèse et de trois évêques, dont Mgr Kérautret, qui sont chargés spécialement du clergé, dans la région apostolique.

Les buts de rencontres régulières entre évêques et prêtres représentant le presbyterium de chaque diocèse sont définis en 1970 : l'assemblée régionale évêques – prêtres est née⁵. Cette instance souhaite favoriser un travail pastoral commun, tant dans la décision que dans l'application, qui serait permis par la concertation et des échanges d'informations réguliers. Ce travail commun devrait susciter un lien entre les conseils presbytéraux diocésains et faciliter la coordination des services et des organismes régionaux. D'ailleurs, lorsque les évêques et les délégués des prêtres abordent un secteur particulier, ils font appel aux membres des divers services. Enfin, est exprimé le souhait que ce travail soit abordé :

« avec un grand esprit de disponibilité et d'écoute en songeant sans cesse qu'il doit être au service de la mission des prêtres et de tout le peuple de Dieu et en visant à ne jamais faire double emploi avec les diverses instances régionales, des aumôneries, des mouvements, des vicaires généraux⁶. »

Un travail important est réalisé au niveau de la région. Les réflexions menées dans les structures régionales sont généralement reprises dans les diocèses et influencent plus ou moins directement les orientations pastorales.

Le dévouement des prêtres s'accroît et ils sont moins coupés de la population qu'autrefois. De plus en plus de laïcs assurent la catéchèse des enfants et des petites communautés de religieuses sont plus proches des milieux populaires et collaborent davantage avec les prêtres et les laïcs.

1. La région apostolique du Sud Ouest en 1982. **ADc Visite ad limina 1982.**

2. Lors de l'assemblée des évêques français, en novembre 1981, est voté le texte « *Repères et convictions pour la pastorale missionnaire* ».

3. Commission régionale du clergé diocésain. 18 mars 1965. **ADc Clergé. Études sur le clergé. Sessions.**

4. Une commission régionale du clergé. 27 novembre 1966. **ADc Clergé. Études sur le clergé. Sessions.**

Un compte-rendu de la commission de février 1967 précise qu'elle n'est pas « *un organisme de gestion mais un lieu de rencontre où sont mises en commun les constatations, les suggestions relatives à la vie des prêtres. Elle propose aux évêques de la région les actions et les services qui lui paraissent susceptibles de répondre aux besoins découverts. Mais elle n'a pas elle-même de pouvoir exécutif* ». [Compte-rendu de la commission régionale du clergé. 5 février 1967. **ADc Clergé. Études sur le clergé. Sessions.**]

5. Le presbyterium de chaque diocèse est représenté par un membre du conseil épiscopal et deux prêtres élus au sein du conseil presbytéral. Outre les assemblées régionales évêques – prêtres, existent des rencontres réunissant uniquement les évêques et les vicaires généraux.

Annexe T 2 : Thèmes abordés par l'Assemblée régionale évêques - prêtres, de 1972 à 1993.

6. « Assemblée régionale évêques – prêtres ». EA, 12 juillet 1970, p.171.

3. Être évêque dans le diocèse d'Angoulême

Le visage de l'épiscopat évolue particulièrement des années 1960 aux années 1990. Outre les diverses personnalités et expériences, les évêques semblent devenir de plus en plus proches de leur « peuple ». Les perspectives ouvertes par le Concile et l'évolution de la société conduisent à ces changements significatifs. En outre, l'évêque étant responsable de la pastorale de son diocèse, la façon dont il vit son ministère donne un accent particulier à l'action pastorale menée sous son épiscopat.

a. Le regard de Mgr Kérautret

Lors du Concile, Mgr Kérautret, alors évêque coadjuteur, présente l'évêque comme le « *père de tous* », au service de son peuple et collaborant avec les prêtres. Ses convictions ne semblent pas changer mais l'exercice de la charge épiscopale lui montre que l'unité, qui apparaît en filigrane dans ses propos, est loin d'être aisée.

Au début des années 1970, Mgr Kérautret s'exprime sur le signe d'unité que doit représenter l'évêque¹. Il estime qu'il n'est pas « *un chef au sens humain du mot, mais un serviteur de l'Esprit Saint appliqué au discernement, à l'œuvre de la foi, au pastorat, cherchant à reconnaître le bien, à aider les initiatives saines, mais aussi à mettre en garde quand il le faut.* » Il aborde les divisions qui touchent les chrétiens. Il considère que des groupes ont de telles positions à l'égard de la foi qu'elles ne sont pas admissibles tout en reconnaissant que des chrétiens de bonne foi sont dans le désarroi et ne savent plus que croire. Il se demande si l'épiscopat se montre assez sensible à cette réalité.

Il reconnaît ses difficultés personnelles dans une lettre adressée aux prêtres, en mars 1972, afin d'expliquer sa demande d'un coadjuteur². Il met notamment l'accent sur l'aspect missionnaire et sur la foi, dont l'évêque est gardien et témoin. Une nouvelle fois, il se sent quasiment impuissant face aux clivages existant au sein de l'Église, facteurs de crise. Il se demande comment l'évêque peut « *être signe d'unité au milieu de tous ces hérissements* ». Il espère enfin que l'arrivée d'un coadjuteur permettra un renouvellement pastoral, en insistant sur le fait que : « *Le meilleur évêque sans l'adhésion effective et confiante de son peuple aura les mains liées.* » Il est aussi particulièrement affecté par les départs de plusieurs prêtres du diocèse³.

La même année, dans son rapport quinquennal, il avoue qu'il considère le rôle de l'évêque comme « *difficile* » :

1. KÉRAUTRET, (Mgr). L'évêque, signe d'unité. 1972 ? **ADc Documents épiscopat 1946-1977.**
 2. KÉRAUTRET, (Mgr). Lettre aux prêtres, 1^{er} mars 1972. **ADc Mgr Kérautret. Lettres pastorales. Annexe 5.2.1 : Lettre de Mgr Kérautret aux prêtres du diocèse. 1^{er} mars 1972.**
 3. *Infra* « Le départ des prêtres », p.376-384.

« On fait appel à lui, mais au fond chacun lui demande purement et simplement approbation de ses choix sans essayer d'entrer dans les vues des autres. On lui demande de faire des plans diocésains de pastorale, mais selon des options contradictoires. On lui demande d'autoriser des expériences diverses de type pastoral ou liturgique, mais en agissant souvent de manière clandestine ou en faisant jouer des forces de pression¹. »

Il craint ainsi que le rôle de l'évêque soit réduit à celui d'un « robot » ou d'un « otage manipulé par les groupes de pression ».

L'ordination épiscopale de Mgr Rol permet une nouvelle fois à Mgr Kérautret, de partager ses réflexions sur le ministère épiscopal². Il stipule notamment qu'en plus de son diocèse, un évêque a des responsabilités au niveau régional et national et il ne faudrait pas oublier de s'adresser aux vicaires généraux et épiscopaux plutôt qu'à lui directement.

b. Monseigneur Rol³

Mgr Rol, devenant évêque titulaire d'Angoulême le 1^{er} juillet 1975, est nommé évêque coadjuteur de Mgr Kérautret, en février 1973, puis reçoit l'ordination épiscopale le 1^{er} mai, dans la cathédrale d'Angoulême⁴. Il arrive du diocèse de Tulle, diocèse appartenant à la même région apostolique que celui d'Angoulême et au profil assez semblable quant à la pratique religieuse et au taux de vocations⁵. Il a comme points communs avec Mgr Kérautret d'être aumônier diocésain de la JEC et directeur des Œuvres. Dans cette dernière mission, il s'occupe plus spécialement de l'ACI, de l'ACGH, de la Paroisse Universitaire⁶ et de l'Action catholique des milieux de santé. En 1967, il est nommé curé de Saint-Martin de Brive puis devient doyen et finalement vicaire épiscopal de la ville. Lors de l'annonce de sa nomination comme évêque coadjuteur d'Angoulême, Mgr Kérautret dit de lui :

« Il est homme de contact. Il sait se rendre présent à toutes les situations, à tous les milieux, sans aucune exclusive, avec le désir de porter l'Évangile à tous. Il a eu le constant souci dans son ministère à Brive de favoriser la concertation des prêtres, la collaboration des religieuses et des laïcs. L'Action catholique sous toutes ses formes a été l'objet de son zèle. Personnellement, il a eu un rôle important dans le développement remarquable de l'ACI et de la JIC. Mais ce qui

1. Rapport quinquennal 1972. **ADc.**

2. KÉRAUTRET, (Mgr). « Quelques réflexions sur le ministère épiscopal aujourd'hui ». *EA*, 15 avril 1973, p.74-79.

Le ton se montre plus incisif que dans la plupart de ses écrits. Il semble qu'il souhaite, en pointant certains problèmes concrets, aider son successeur.

3. **Annexe P 5 : Mgr Rol. Date inconnue.**

4. **Annexe P 4 : Mgr Kérautret et Mgr Rol, le jour de l'ordination épiscopale de Mgr Rol, le 1^{er} juillet 1973.**

5. Il est né le 22 mai 1926. Il suit sa scolarité jusqu'au baccalauréat, à Brive. Ensuite, il obtient une licence en philosophie scolastique, au séminaire Pie XI de l'Institut catholique de Toulouse. Après son service militaire, il passe la licence de philosophie à la Faculté des Lettres de Nancy puis effectue le cycle de théologie à Tulle. Il est ordonné prêtre le 28 février 1953.

6. *Paroisse universitaire* : mouvement d'enseignants catholiques qui exercent dans l'enseignement public.

donne le ton aux activités multiformes qu'il a exercées, c'est qu'il est d'abord et passionnément homme d'Église¹. »

Bien que timide et réservé, il aime s'entourer et faire travailler ensemble des gens aux tendances diverses. Il sait travailler en commun, dans le dialogue : « *Il a vraiment appliqué Vatican II dans le diocèse, en respectant la subsidiarité de ses collaborateurs².* » Un prêtre dit de lui qu'il « *croyait à la grâce de la rencontre³* ». Les contacts entre Mgr Rol et les prêtres sont fréquents. Son épiscopat voit aussi la création ou le développement des conseils avec les laïcs⁴. De plus, il essaie de mettre en place des orientations pastorales claires et il se montre ouvert à diverses initiatives. Cela va, par exemple, du pèlerinage diocésain des jeunes à la création de Radio Accords, en passant par le soutien aux mouvements de laïcs et surtout par le Synode diocésain de 1988. Les témoignages recueillis sur l'épiscopat de Mgr Rol mentionnent quasiment tous, les conseils et le Synode.

c. Le regard de Mgr Rol

Le jour de son ordination épiscopale, Mgr Rol exprime sa « *joie⁵* », qu'il décline de diverses manières. Au cours de son épiscopat, il insiste aussi avec force sur sa mission de favoriser la communion et l'unité dans son diocèse⁶. Dans une interview, en janvier 1976, il déclare que « *comme évêque, serviteur de la communion, [il] cherche à favoriser la communication entre les perspectives diverses, des ministères divers. Ce n'est pas facile de nos jours, mais c'est sans nul doute une tâche passionnante que d'être ainsi un artisan d'unité⁷*. » Il ajoute que la « *communion ecclésiale* » nécessite l'humilité, le dialogue avec

1. « Mgr Georges Rol ». EA, 11 mars 1973, p.55.

2. Témoignage oral d'un prêtre, mai 2000.

3. Témoignage oral d'un prêtre, avril 2000.

Sa proximité est souvent évoquée : « *l'Évêque reste proche des chrétiens et des autres à travers les visites pastorales, intenses, sur tout le diocèse ; à travers la rencontre régulière de divers groupes : monde des handicapés, gens du voyage, prisonniers... ; à travers le cheminement avec des jeunes ou des adultes et la création de plusieurs équipes d'Action catholique ; avec, à deux reprises, un "évêque – curé" au Gond-Pontouvre et à la Cathédrale.* » [PLANTEVIGNE, Pierre. « Vingt ans avec Monseigneur Rol... ». EA, 2 janvier 1994, p.6].

4. Il tient à collaborer avec les prêtres mais il souhaite aussi un travail commun entre tous les membres de l'Église. Dans une homélie, en 1979, il s'exprime ainsi : « *Aidons-nous, mes frères, à être fidèles à nos vocations diverses. Aidez votre évêque à porter sa charge de pasteur de ce diocèse dans la pleine fidélité à la tradition reçue des Apôtres et de l'Esprit Saint [...]. Aidez vos prêtres, collaborateurs de l'évêque, à être les serviteurs fervents de l'annonce de la Parole de Dieu, des sacrements de l'Église et de la communion ecclésiale. [...] Évêque et prêtres, aidons tous les chrétiens selon le don qui nous a été fait à vivre courageusement les exigences de la vie chrétienne et à assumer leurs responsabilités dans la vie et la mission de l'Église.* » [« La messe chrismale ». CF, 21 avril 1979].

5. « Allocution de Mgr Rol ». EA, 13 mai 1973, p.105. Sa joie trouve surtout sa source dans la confiance que lui fait l'Église pour mener un peuple, en union avec toute l'Église. Il la puise aussi dans la communion, même si elle est parfois difficile, et dans la mission. [Témoignage oral, mars 2011].

6. Mgr Kérautret, en écrivant aux prêtres, en mars 1972, évoque lui aussi la nécessité pour l'évêque d'être « *le lien de la "communion" et le signe de l'unité* ».

7. « Une interview de Mgr Rol ». CF, 17 janvier 1976.

d'autres formes de communautés chrétiennes et la référence indéfectible « *avec le ministère de communion du Pape et des évêques unis à lui.* »

Il est tout à fait conscient aussi de son rôle d'« enseignant ». Face aux changements de la société, « *comme évêque, serviteur de la Parole de Dieu* », il veille à ce que les chrétiens, au sein de la société, enracinent leur foi dans l'Écriture et dans la Tradition vivante de l'Église.

Il se veut artisan de « communion » au sein de l'Église mais il la prône aussi dans toutes les sphères de la société qui demandent à être rejointes. Il montre bien sa conscience de « pasteur », attentif aux chrétiens mais aussi à tous les Charentais. Le dialogue avec un journaliste se termine ainsi :

« Pour moi, la vie est aussi bien chez les jeunes qui préparent l'avenir et qui stimulent notre façon de voir, que chez des personnes âgées qui souffrent de solitude, chez des responsables d'entreprises ou de syndicats que chez des malades ou des handicapés... dans des petites paroisses que dans de grandes villes. Il ne s'agit pas d'entretenir des "lieux morts" mais d'éveiller tous les chrétiens à un regard neuf sur la vie d'aujourd'hui. »

Son souci de la communion apparaît aussi clairement un an plus tard : communion avec le peuple de son diocèse, communion dans l'Église et son rôle d'assurer l'unité¹. Il s'aperçoit que plus il connaît les membres de son diocèse, plus il se sent en communion avec eux, en Église. Il n'oublie pas bien entendu sa mission de « sanctifier » :

« Ma passion, c'est bien d'annoncer l'Évangile, qui conduit à l'Eucharistie, mais c'est d'être en même temps un agent inlassable de communication et de communion. L'évêque, de nos jours, est une cible pour des attaques ou des critiques de toutes sortes ; mais en même temps, il a la joie profonde de servir l'Unité de l'Église, d'en être le signe visible, d'être le lien de l'Église et de l'être en union avec les autres évêques et le premier des évêques. »



« Collégialité », « unité », « communion » : trois termes chers à l'épiscopat français, qui trouvent un écho très favorable chez les évêques d'Angoulême. Fondamentalement, leur ministère demeure le même mais chacun est conduit à le vivre d'une façon différente. Chaque évêque est lié à son histoire, avec son tempérament, sa formation et ses diverses expériences, tout en étant confronté à une société sans cesse en évolution². Quoi qu'il en soit, chacun des deux évêques mène une pastorale dans la ligne du Concile.

Le travail en commun des évêques représente un avantage, selon les intéressés eux-mêmes, par rapport aux générations précédentes. La création de divers services et les prises de décisions dans la concertation lors d'assemblées rendent difficile la possibilité de suivre

1. « Conversation avec notre évêque ». *Angoulême Ensemble* [cathédrale], avril 1977, n°54.

2. Les parties suivantes montrent leurs convictions pastorales.

d'autres orientations que celles qui sont choisies, tant au niveau national que régional¹. Cela permet tout de même une cohésion de la pastorale appréciable.

La collégialité n'empêche pas les divergences d'opinion mais les évêques s'attachent à ne pas les extérioriser et à manifester avant tout leur unité. Pierre Bourdieu estime que : « *De tous les groupes de représentation, il n'en est sans doute pas qui travaille de manière aussi consciente et systématique que l'épiscopat à façonner sa propre image en tant que corps*². » Les évêques cherchent avant tout à parvenir à des décisions convenant à tous et à édicter une position commune. Le plus important semble être qu'ils soient animés par : « *la passion de l'Évangile et la certitude qu'il marque le vrai chemin vers l'humain, humanisation de chacun, et de la société entière*³ ».

B. Les conseils du clergé

Le concile Vatican II insiste à plusieurs reprises sur la communion sacerdotale, en particulier dans la Constitution dogmatique *Lumen gentium* et dans le Décret *Presbyterorum ordinis*, consacré au ministère et à la vie des prêtres. Elle s'exerce d'abord entre les évêques et le Pape : « *La consécration épiscopale, en même temps que la charge de sanctifier, confère aussi des charges d'enseigner et de gouverner, lesquelles cependant, de par leur nature, ne peuvent s'exercer que dans la communion hiérarchique avec le chef du collège et ses membres*⁴ ». De même, est mentionnée entre les évêques et le presbyterium une « *communion dans le même sacerdoce et le même ministère*⁵ ». C'est ainsi que : « *La charité pastorale exige [...] des prêtres, s'ils ne veulent pas courir pour rien, un travail vécu en communion permanente avec les évêques et leurs autres frères dans le sacerdoce*⁶. »

Des réflexions ecclésiologiques des Pères conciliaires va découler la mise en place de diverses structures souhaitant favoriser la communion hiérarchique. Le théologien Jean Rigal explique que Vatican II la situe « *comme une structure fondamentale, un élément constitutif de la pleine communion ecclésiale*⁷ ».

1. Brigitte Vassort-Rousset note que la collégialité se transforme vite en centralisation « *à mesure qu'une procédure plus collective de prise de décision minait l'autorité décisionnelle des évêques dans leur diocèse et entraînait la création de nombreux services.* » Finalement, « *d'un point de vue doctrinal et historique, la position des évêques est à la fois autonome et très institutionnalisée.* » [VASSORT-ROUSSET, Brigitte. *Les évêques de France en politique*. Paris : Cerf, FNSP, coll. « Sciences humaines et religions », 1986, p.45].

2. BOURDIEU, P. et SAINT MARTIN, M. de. « La sainte famille : l'épiscopat français dans le champ du pouvoir ». *Actes de la recherche en sciences sociales*, novembre 1982, vol. 44-45, p.2.

3. THOMAS, Joseph. « Le métier d'évêque ». *Cahiers de l'actualité religieuse et sociale*. 15 décembre 1986, n°341, p.4.

4. *Lumen gentium*, n. 21.

5. *Presbyterorum ordinis*, n. 7.

6. *Ibid.*, n.14.

7. RIGAL, Jean. *L'Ecclésiologie de communion*. Paris : Cerf, coll. « *Cogitatio fidei* » n°202, 1997, p.73.

Dans une perspective semblable de communion, au niveau diocésain, des conseils et des commissions réunissant des membres du presbyterium sont mis en place afin d'une part, de favoriser une forme de collégialité avec l'évêque et d'autre part, de contribuer à une unité sacerdotale, tout en essayant de mener une pastorale commune dans l'ensemble du diocèse. C'est ainsi que voient le jour le conseil épiscopal¹, en lien étroit avec l'évêque, et le conseil presbytéral qui, après des débuts difficiles, participe pleinement à l'élaboration des orientations pastorales.

L'évêque et ses vicaires généraux se réunissent régulièrement avant le Concile sans qu'il s'agisse officiellement d'un conseil épiscopal. Ce dernier est institué en 1967 et il est constitué de l'évêque, des trois vicaires généraux, également archidiacones, ainsi responsables de zones géographiques du diocèse², par le Père Labbé, responsable des jeunes prêtres, et le Père Daniau, chargé de l'apostolat des laïcs³.

Tout au long de ces années, s'allie la volonté d'associer une pastorale selon les zones géographiques à une pastorale plus spécifique à certains domaines. Les religieuses, l'apostolat des laïcs, le monde rural et le monde ouvrier bénéficient d'une attention particulière. De plus, de 1965 à 1993, certains prêtres occupent pendant de nombreuses années un poste de responsabilité dans le diocèse⁴. Cette stabilité appelle une réflexion quant à la pastorale diocésaine. Il semblerait que cela constitue un avantage, permettant une meilleure connaissance du diocèse et des dossiers et favorisant certainement une vue d'ensemble sans ignorer les particularités propres à chaque zone pastorale. Néanmoins, il est nécessaire de demeurer vigilant par rapport à un éventuel « ronronnement », avec le risque de projeter d'anciens schémas sur une nouvelle réalité ecclésiale.

Il ajoute que : « *La dimension horizontale englobe ceux qui exercent le même ministère : les évêques, les prêtres, les diacres. La dimension verticale regroupe ceux qui exercent un ministère différent : les évêques en relation avec l'ordre des prêtres, des diacres ou un groupe de chrétiens en "charge ministérielle"* ». [p.75].

1. « *Chaque fois que le bon gouvernement du diocèse le demande, un ou plusieurs vicaires épiscopaux peuvent [...] être constitués par l'Évêque diocésain : ils possèdent alors pour une partie déterminée du diocèse, ou pour une certaine catégorie d'affaires, ou bien pour des fidèles d'un rite déterminé ou appartenant à un groupe de personnes donné, le même pouvoir ordinaire que le droit universel accorde au Vicaire général* ». [Can. 476]. Ce canon reprend le décret conciliaire sur la charge pastorale des évêques dans l'Église, *Christus Dominus*, n. 27.

2. Les trois vicaires généraux se répartissent ainsi les zones pastorales : le P. Barrion : Angoulême ; le P. Sochal : Cognac et Barbezieux et le P. Piffaud : Confolens et Ruffec.

3. Le conseil élargi accueille le Père Goyon, directeur de l'Enseignement libre et le Père Rétoré, responsable des religieuses. En 1968, le Père Jacq rejoint le conseil, en étant spécialement chargé de la Mission ouvrière.

4. Par exemple, le Père Piffaud reste vicaire général pendant dix ans puis vicaire épiscopal pendant six ans. Les Pères Payrazat, Gault et Raymond siègent au conseil épiscopal pendant plus de dix ans, le Père Boulet occupe le poste de vicaire général également pendant plus de dix ans, mais le record est détenu par le Père Plantevigne qui, entré au conseil en 1977, le quitte en 2011. **Annexe T 5 : Membres du conseil épiscopal de 1967 à 1993.**

1. Le conseil presbytéral

a. Une mise en place difficile dans le diocèse d'Angoulême

Tandis que le conseil épiscopal est facultatif, dépendant de la décision de l'évêque, le conseil presbytéral s'avère obligatoire. En 1966, le *motu proprio Ecclesiae sanctae* publié en vue de l'application de certains décrets conciliaires, reprend le Décret *Presbyterorum ordinis*¹.

La Congrégation du clergé précise quelques points en 1970, en insistant sur la nécessité du conseil presbytéral :

« Cette obligation est de plus dans l'esprit du temps. Il est, en effet, aujourd'hui souverainement opportun et utile qu'entre l'évêque et les prêtres soit institué un organe de dialogue. [Les conseils presbytéraux] facilitent, en effet, les contacts avec les prêtres ; ils permettent de mieux connaître leur pensée et leurs désirs, d'avoir des informations plus exactes sur l'état du diocèse, d'échanger plus facilement les différentes expériences. Par eux, les besoins des pasteurs et du Peuple de Dieu sont mieux connus ; des initiatives apostoliques mieux adaptées aux circonstances actuelles peuvent être élaborées d'une façon plus juste². »

Dans la mesure du possible, il faudrait que soient représentés dans le conseil, les différents ministères – curés, vicaires, aumôniers...-, les zones pastorales du diocèse et les différentes générations de prêtres. La majorité des membres sont élus par leurs confrères ; certains sont nommés par l'évêque ou font partie du conseil *ipso facto* du fait de leur charge, tel le vicaire général ou le supérieur du séminaire. Son rôle consiste à « assister l'évêque dans le gouvernement de son diocèse³ ». Ainsi,

« le Conseil traite des questions les plus importantes qui ont trait à la sanctification des fidèles, à l'enseignement de la doctrine et, d'une façon générale, au gouvernement du diocèse, toujours à condition que l'évêque en propose ou du moins en admette la discussion [...]. Il appartient d'une façon générale au Conseil de suggérer les normes qui doivent éventuellement être établies, et de proposer les questions de principe ».

Le conseil presbytéral est un organe consultatif car il ne peut pas prendre de décisions qui obligent l'évêque, ou à de rares exceptions, mais étant signe de communion hiérarchique, ses délibérations sont prises toujours en union avec l'évêque. Ce travail

1. « Il y aura dans chaque diocèse, selon les modes et les formes qui seront déterminés par l'évêque, un Conseil presbytéral, c'est-à-dire une assemblée ou sénat de prêtres représentant le presbyterium, qui puisse efficacement assister l'évêque de ses conseils dans le gouvernement du diocèse. Dans ce Conseil, l'évêque écoutera ses prêtres, les consulera et s'entretiendra avec eux de ce qui concerne les besoins de la pastorale et le bien du diocèse ». [PAUL VI. « *Motu proprio Ecclesiae sanctae*. L'application des décrets conciliaires sur la charge pastorale des évêques, les prêtres, la vie religieuse et les missions. 6 août 1966. » DC, 4 septembre 1966, n° 1477, col. 1450].

2. « Lettre de la Congrégation du Clergé aux présidents des Conférences épiscopales, 11 avril 1970 », n.5. DC, 7 juin 1970, n°1564, p.528.

3. *Ibid.*, n.8. DC, 7 juin 1970, n°1564, p.529.

commun permet d' « *échanger des informations et des opinions sur les questions, exposer les nécessités de la pastorale, peser les arguments et proposer des solutions* ¹ ».

Ce conseil semble ainsi tenir un rôle déterminant concernant les orientations pastorales des diocèses, tout en contribuant à l'unité du clergé.

Mgr Kérautret, lors de conférences adressées aux prêtres, au cours de journées de zone, commente le *motu proprio Ecclesiae sanctae*. Le souci constant de l'évêque d'Angoulême d'avoir autour de lui un presbyterium uni apparaît une nouvelle fois dans ses propos. Selon lui, la mission « *ne peut pas se couper en secteurs indépendants [mais] elle se partage en responsabilités qui s'intègrent* ² ». Ainsi, les divers ministères demeurent solidaires. Quel que soit le type de ministère – aumônier de lycée, prêtre de la Mission de France, professeur...-, « *chacun à sa place doit se sentir ouvrier d'une tâche commune* » et il ne convient pas de « *critiquer a priori, encore moins condamner, ni se mettre sur la réserve ou en état de défiance* ³ », vis-à-vis des positions ou des initiatives pastorales des uns ou des autres. Afin de constituer le conseil presbytéral souhaité par le *motu proprio*, Mgr Kérautret décide de procéder par étapes. Il met en place des commissions de zone élargies qui seront les premières ébauches du conseil. Il définit ainsi le rôle du conseil presbytéral de zone : « *Assister efficacement l'Évêque de ses conseils pour que les prêtres de la zone soient plus profondément et plus consciemment liés à la charge pastorale de l'Évêque* ⁴. » Mgr Kérautret lance alors trois pistes de discussion : « *Afin de pouvoir mieux être pasteurs du Peuple de Dieu avec leur Évêque, que souhaitent les prêtres : 1° pour leur vie intellectuelle ? 2° pour leur vie spirituelle ? 3° pour leur vie matérielle ?* » Ces commissions de zone sont constituées par l'archidiacre, les membres des conseils de zone déjà en place, des membres élus par différents collèges électoraux et par des membres désignés par l'évêque.

En décembre 1967, tous les conseils presbytéraux de zone du diocèse d'Angoulême se réunissent et prennent la décision à la majorité quasi-absolue de former un conseil de vingt à vingt-cinq membres, pendant un an, avec des prêtres élus faisant partie des conseils presbytéraux de zone ⁵. La première réunion a lieu en janvier 1968 : elle permet l'élection d'un bureau et la constitution de trois commissions : « Prêtres âgés », « Vocations » et « Vie matérielle des prêtres ». En octobre 1969 ont lieu des élections donnant un mandat de trois ans aux élus. Le conseil est composé d'un délégué de chaque zone géographique, des secrétaires de zone, des représentants de collèges non territoriaux : aumôniers d'Action catholique, aumôniers de lycée et collège, prêtres au travail, jeunes prêtres, prêtres de plus

1. *Ibid.*, n.9. DC, 7 juin 1970, n°1564, p.529.

2. « Résumé des conférences de Monseigneur l'Évêque aux journées de zone ». EA, 4 décembre 1966, p.334.

3. *Ibid.*, p.335.

4. « Élections pour le conseil presbytéral de zone ». EA, 20 novembre 1966, p.325.

5. Conseil presbytéral d'Angoulême. 1972. **ADc Carton Sochal 1.**

de soixante ans, de quelques prêtres choisis par l'évêque dont un religieux, et le conseil épiscopal.

En 1969, Mgr Kérautret tout en estimant que le conseil presbytéral « *va son petit train, au rythme charentais* ¹ », regrette le fait que tous les prêtres n'aient pas assez pris conscience de l'importance de cette nouvelle structure. Il souhaiterait que « *se développe dans chaque conscience de prêtre le sentiment d'une responsabilité personnelle à la vie du diocèse et de l'Église* ». Un an plus tard, le conseil presbytéral ne semble pas être davantage reconnu. Selon le conseil épiscopal du 2 octobre 1970, il est contesté apparaissant comme une autorité qui indiquerait des décisions². Certains prêtres demeurent indifférents. D'autres ne voient pas précisément son but ou considèrent qu'il est inutile vu la petite taille du diocèse. Ainsi, les liens entre le conseil presbytéral et les prêtres s'avèrent difficiles. Mgr Kérautret envoie alors une lettre aux membres du conseil, publiée dans le bulletin diocésain³. À nouveau, il insiste sur la conscience diocésaine que les prêtres doivent acquérir, ceci passant par la reconnaissance du conseil presbytéral, qui se veut représentatif du diocèse. L'évêque invite aussi à la franchise, afin que les diverses sensibilités s'expriment. En effet, derrière cette distance affichée par les prêtres vis-à-vis du conseil presbytéral, se dissimulent mal des tensions et des oppositions entre divers courants. Il semble que l'appel de Mgr Kérautret ne soit pas entendu car un an plus tard, le conseil épiscopal constate que le conseil presbytéral est toujours « *en panne* ⁴ ». Une autre rencontre a lieu en mars 1972, quand Mgr Kérautret annonce sa décision de demander un coadjuteur. Ainsi, les premières années du conseil sont marquées par des tâtonnements et son instauration connaît plusieurs difficultés. Toutefois, le conseil presbytéral d'Angoulême est l'un des seuls de la région apostolique à ne pas avoir dû marquer de pause dans ses rencontres, en raison d'oppositions trop fortes entre des prêtres.

L'assemblée régionale évêques-prêtres de mai 1972 remarque que dans toute la région apostolique, se pose le problème de la représentativité dans les conseils presbytéraux et du « *va-et-vient* » entre la base et le sommet⁵. Des sensibilités non représentées bloquent ensuite toutes les décisions prises au sein du conseil. Est aussi souligné chez certains membres du conseil, un individualisme « *renforcé parfois par une idéologie "monarchique", une ecclésiologie d'aspect pyramidal (base – sommet)* ». Le bilan effectué par le conseil presbytéral charentais en vue de cette assemblée régionale émet aussi plusieurs réserves⁶. Le mode d'élection permet la représentativité de tous les âges,

1. KÉRAUTRET, (Mgr). « Quelques points de repère pour notre réflexion et notre prière dans la situation actuelle ». EA, 19 janvier 1969, p.20.

2. Conseil épiscopal. 2 octobre 1970. **ADc Carton Sochal 1.**

3. KÉRAUTRET, (Mgr). « À propos du conseil presbytéral ». EA, 25 octobre 1970, p.236-239. **Annexe 5.7.1 : Lettre de Mgr Kérautret aux membres du conseil presbytéral, le 12 octobre 1970.**

4. Compte-rendu du Conseil épiscopal du 26 novembre 1971. **Fonds privé.**

5. Assemblée régionale évêques-prêtres. 7 mai 1972. **ADc Carton Sochal 1.**

6. Conseil presbytéral d'Angoulême. 1972. **ADc Carton Sochal 1.**

des diverses fonctions et tendances. Ceci apparaît positif mais la part accordée aux zones géographiques serait trop forte. De plus, beaucoup de prêtres ne votent pas, d'où un manque de représentativité réelle et surtout de délégation. Ce bilan montre à nouveau que l'intérêt des prêtres par rapport au conseil reste très limité. Il serait inutile, selon certains, car peu de décisions sont prises ou quand elles sont votées, elles n'ont pas de suite. En outre, le travail s'effectuerait en réalité au niveau des zones et des secteurs.

Le Père Passicos, prêtre du diocèse d'Aire-et-Dax, lors d'une intervention dans le diocèse d'Angoulême en 1976, souhaite dépasser les critiques et montrer que le conseil tient un rôle très important dans la pastorale diocésaine, en soulignant qu'il représente :

« un lieu de communion qui n'exclut pas les affrontements mais les ruptures qui portent atteinte à l'unité et à la "catholicité" de l'Église diocésaine ainsi que celles qui nuisent à l'efficacité pastorale au point de la détruire. Il est école de solidarité et de dépassement de vues trop étroites même si elles sont justes ¹ ».

De fait, les années suivantes font entrevoir une évolution positive du rôle du conseil presbytéral sur la pastorale diocésaine.

b. Une confrontation positive

Lors de l'assemblée régionale évêques-prêtres, en 1972, Mgr Maziers, archevêque de Bordeaux, considère les conseils du clergé comme signe de communion et souligne que : *« La question est posée d'un nouveau langage, accessible à tous, de nouveaux modes de relation sociale, d'une manière nouvelle de définir les rapports sociaux et ce, dans l'Église même ² »*. Lors de cette même assemblée, les divers conseils presbytéraux constatent que s'effectue un passage *« d'un état clérical à une attitude plus missionnaire »*.

Une réelle écoute paraît enfin régner entre les membres du conseil charentais : chacun peut s'exprimer et les divergences de vues sont abordées calmement. Ce serait dû au fait que les délégués du conseil ont pris conscience de leur mission : *« travailler ensemble quelles que soient leurs divergences, dans une visée missionnaire, à mettre en œuvre des moyens qui permettent à l'Église diocésaine d'être fidèle à sa mission ³ »*.

Après une période de balbutiements, le conseil presbytéral du diocèse d'Angoulême effectue un véritable travail pastoral. Le bilan des travaux effectués entre 1973 et 1976 en est l'écho⁴. Deux sessions par an permettent aux délégués d'exprimer les réflexions qui naissent des questionnaires, discutés en secteur. Toutefois, les problèmes des secteurs géographiques et des collèges sociologiques sont différents et il est nécessaire d'en tenir

1. PASSICOS, J. Le Conseil presbytéral, perspectives et réalités. Janvier 1976. **ADc Conseil presbytéral « Conseil presbytéral. 1973-1979 »**.

Il précise que bien des diocèses en France connaissent des difficultés par rapport à l'instauration du conseil presbytéral.

2. Assemblée régionale évêques-prêtres. 7 mai 1972. **ADc Carton Sochal 1**.

3. Un rapide bilan. **ADc Conseil presbytéral « Conseil presbytéral 1973-1979 »**.

4. *Idem*.

compte. Se pose aussi le problème de l'information : « *souvent, si les informations montent bien, elles descendent mal* ».

Lors de la session de janvier 1979, plusieurs admettent qu'il n'est pas toujours facile de transmettre à leurs confrères, ce qui ressort du conseil¹. Toutefois, s'affirme davantage la conscience d'appartenir à un presbyterium. Il est précisé que « *par son rôle de confrontation des expériences, par l'attention à tout ce qui se vit à la base, [le conseil presbytéral] aide à former un esprit collégial*². »

En 1981, le bilan se veut positif³. Il semblerait que les orientations du Père Passicos soient devenues effectives. Ainsi, « *malgré la diversité entre les membres, avec parfois quelques affrontements, toujours sereins, le désir profond de travailler à une œuvre commune s'est manifesté* ». Le conseil presbytéral a « *pris une part active, même si elle apparaît modeste, à l'élaboration d'une pastorale commune, à une avancée dans une coresponsabilité dans la mission* ». De même, le conseil ferait avancer la recherche d'une pastorale où les laïcs, les religieux et religieuses exercent « *un rôle actif et une responsabilité réelle* » et il permettrait de susciter une mentalité favorable à « *l'éclosion* » des conseils pastoraux⁴.

Avec du recul, la majorité des prêtres s'accordent pour admettre que le conseil presbytéral favorise l'unité du clergé. L'un d'eux souligne qu' : « *il donne la parole aux prêtres en vis-à-vis de l'évêque, en toute liberté même si c'est dans l'obéissance*⁵ ». Un autre, secrétaire du conseil pendant une dizaine d'années, note « *un regard sur l'apostolat plus sérieux*⁶. »

Ainsi, sans éluder les difficultés, le conseil presbytéral souhaite susciter des avancées, en cherchant en commun, des solutions aux problèmes posés dans divers secteurs pastoraux. En quelque sorte, il est censé insuffler un certain dynamisme au sein du presbyterium, qui doit gagner l'ensemble des acteurs pastoraux du diocèse.

Les thèmes du conseil presbytéral traduisent les priorités pastorales. De 1969 à 1972, le conseil presbytéral charentais se penche sur diverses questions : évangélisation et sanctification, les vocations sacerdotales, les séminaires et l'avenir du diocèse⁷. S'ajoutent les préparations de la consultation du clergé, des assemblées de Lourdes et du Synode des évêques sur le sacerdoce ministériel. De 1973 à 1976, le premier travail du conseil consiste à se mettre à l'écoute de ce qui se vit à la base et de prendre en compte les questions urgentes⁸. Trois grands thèmes émergent : l'incroyance, notamment par rapport à la

1. Conseil presbytéral, janvier 1979. **ADc Conseil presbytéral 2. « Dossier 12 ».**

2. « Réunion du Conseil presbytéral ». EA, 4 février 1979, p. 23.

3. Bilan de trois ans de Conseil presbytéral. **ADc Conseil presbytéral « Conseil presbytéral 1981-1982 ».**

4. Les conseils pastoraux associent les laïcs à la réflexion pastorale. *Infra* 3^e partie, 2^e chapitre.

5. Témoignage oral d'un prêtre, novembre 2000.

6. Témoignage oral d'un prêtre, février 1999.

7. Conseil presbytéral d'Angoulême. 1972. **ADc Carton Sochal 1.**

8. Un rapide bilan. **ADc Conseil presbytéral « Conseil presbytéral 1973-1979 ».**

pastorale des sacrements, la formation du laïcat et la prise en charge de l'Église et des « urgences », telles la commission du temporel ou les célébrations de la foi.

De janvier 1976 à 1980, l'accent est mis indéniablement sur la coresponsabilité entre prêtres et laïcs¹. Sept rencontres sur neuf se penchent sur ce thème sous des angles différents². Le bilan effectué sur les années 1978-1981 reflète également ce souci d'effectuer « *le passage d'une Église où le prêtre fait tout, tout seul, à une Église où le prêtre est l'animateur d'une communauté dans laquelle chacun exerce ses responsabilités dans la mission* »³.

Le souci de la coresponsabilité est commun à tous les diocèses de la région apostolique. L'assemblée régionale évêques-prêtres de mars 1983 recommande d'ailleurs aux conseils presbytéraux d'accorder la priorité à l'organisation de la coresponsabilité, notamment par la constitution de conseils pastoraux⁴. En outre, les conseils sont invités « *à être clairvoyants sur ce que deviennent les laïcs à qui des responsabilités sont confiées (cléricalisation ou respect de leur démarche propre ?), et sur la réalité de leur pouvoir d'orientation ou de décision* ». L'assemblée encourage aussi à renforcer la qualité et le fonctionnement des conseils presbytéraux.

Les années suivantes témoignent toujours de l'intérêt porté à la mission des laïcs, par exemple, en 1984, où il est question des « *laïcs, religieux (-ses) au service de l'Église* ». L'année 1986 voit la préparation du Synode des évêques de 1987, sur le laïcat. En outre, le conseil presbytéral charentais aborde la question des jeunes, en 1983 et du chômage, en 1985.

Le conseil presbytéral influence-t-il réellement la pastorale diocésaine ? Les critiques exprimées soulèvent des doutes. Toutefois, un prêtre souligne, certainement avec justesse, que le conseil a un pouvoir sur les lignes pastorales diocésaines, à partir des propositions accueillies et travaillées⁵. Proposant et accompagnant le travail, il influence les choix diocésains. Un autre prêtre explique que le diocèse n'a pas fonctionné avec des orientations pastorales, des règles, mais plutôt par « *conscientisation* »⁶. Le conseil presbytéral envoie systématiquement, pendant des années, un questionnaire aux doyennés. Ainsi, beaucoup de doyennés travaillent au moins le document. Les sujets abordés deviennent alors des formes

1. Questions abordées au Conseil presbytéral. **ADc Conseil presbytéral « Conseil presbytéral 1981-1982 »**.

2. Par exemple, sont abordés le rôle joué par les laïcs dans la prise en charge de l'Église, la capacité d'évolution des secteurs pour la coresponsabilité prêtres – religieux(ses)-laïcs, la responsabilité commune de tous les chrétiens ou encore la constitution de conseils pastoraux.

3. Bilan de trois ans de Conseil presbytéral. **ADc Conseil presbytéral « Conseil presbytéral 1981-1982 »**.

En outre, de 1978 à 1981, se poursuivent les recherches quant à la mise en place de conseils pastoraux, au niveau des zones et du diocèse. Le thème de la famille est aussi abordé, ceci en lien avec le Synode des évêques de 1980. D'autres questions sont aussi soulevées, sans qu'elles soient approfondies : les obsèques religieuses en l'absence de prêtres, les divorcés remariés et les ministères reconnus.

4. Recommandations de l'AREP pour la poursuite d'un travail sur l'évolution de nos Églises diocésaines pour les dix prochaines années. Mars 1983. **ADc AREP « 28 février-2 mars 1983 »**.

5. Témoignage oral d'un prêtre, août 2001.

6. Témoignage oral d'un prêtre, septembre 2008.

d'orientations. Ce prêtre constate aussi que la Charente ne marche pas au pas et que les différents évêques sont assez sensés pour ne pas prendre de décisions draconiennes.

Quoi qu'il en soit, le conseil presbytéral s'avère un élément incontournable de la vie pastorale même si des critiques soulevées au cours des années 1970 ne sont pas éteintes quelques décennies plus tard. Certains considèrent qu'il ne fait pas attention aux prêtres, là où ils sont, et qu'une partie des orientations est coupée du réel¹. Un prêtre estime qu'il n'est pas toujours facile de suivre les décisions, tout en avouant qu'« *on n'en a pas toujours envie* »². À noter que ces prêtres critiques n'ont pas appartenu au conseil.

D'une certaine façon, le conseil presbytéral tient un rôle « législatif » tandis que le conseil épiscopal et les différents services doivent veiller à « l'exécutif », en favorisant l'application des orientations prises lors des conseils presbytéraux et en veillant à leur mise en œuvre effective.

2. La commission du clergé

Les problèmes spécifiques au clergé tendent à supplanter les questions pastorales dès les premières rencontres du conseil presbytéral. Ce dernier crée ainsi une commission du clergé, qui lui est étroitement liée au début des années 1970. Composée de membres du conseil et élus par le clergé, son rôle se définit ainsi :

« Son objectif propre est ce que l'on peut appeler "les conditions d'une vie humainement et sacerdotale épanouissante". Sa responsabilité s'étend aux aspects matériels, financiers et spirituels au sens large du mot, bref à tout ce qui constitue le cadre de la vie d'un prêtre et qui conditionne ses activités. Ses moyens d'action sont l'écoute fraternelle, les visites aux prêtres, l'accueil de leurs questions, et la recherche, avec les instances diocésaines compétentes, des meilleures solutions »³.

Cette commission a d'autant plus sa raison d'être en cette période de départs de prêtres⁴.

Des points abordés fréquemment suscitent particulièrement l'attention des membres de la commission. En premier lieu, il apparaît très important que les prêtres se rencontrent et échangent. En 1977, la commission contribue :

*« à assainir les relations entre les prêtres eux-mêmes et entre les prêtres et l'administration diocésaine. Elle libère des complexes en favorisant une expression libre des malaises et des critiques ; elle assure une meilleure circulation des idées et permet un partage des souhaits, des expériences »*⁵.

1. Témoignages oraux de prêtres, avril 2000 et février 2001.

2. Témoignage oral d'un prêtre, février 2001.

3. Rapport quinquennal 1977. **ADc.**

4. *Infra* « Le départ des prêtres », p.376-384.

5. Rapport quinquennal 1977. **ADc.**

En effet, il est souhaitable que ne se constituent pas des groupes sacerdotaux repliés sur eux-mêmes. Par exemple, en janvier 1980, la commission aborde la situation des prêtres au travail, interpellant sur deux axes : « *Se voit-on suffisamment entre prêtres du ministère ordinaire et prêtres au travail ? Que fait-on pour cela des deux côtés ?* » et « *Quels liens les prêtres au travail ont-ils avec l'ensemble du presbyterium ?* »¹ De même, la commission se montre attentive aux religieux présents dans le diocèse. Elle reconnaît qu'ils représentent une chance pour pallier le manque de prêtres, tout en souhaitant que leurs objectifs soient précisés, afin de s'intégrer davantage dans la pastorale diocésaine².

Ainsi, la commission se soucie du danger d'isolement de certains prêtres. Elle insiste notamment sur la nécessité d'échanges spirituels, qui semblent rares³. La vie spirituelle apparaît en effet inséparable du travail pastoral. Il est signalé que certains appartiennent à des instituts ou des groupes spirituels, tels Notre-Dame de Vie, le Prado ou l'Union apostolique⁴. La rencontre de la commission de janvier 1988 axe sa réflexion sur les trois thèmes : pauvreté, chasteté et obéissance⁵. En ce qui concerne la pauvreté, il s'agit avant tout « *de ne pas être propriétaire de [son] ministère* ». La chasteté demeure toujours un combat. Quant à l'obéissance, depuis le Concile, « *elle se situe dans un rapport de dépendance à une mission dont [ils ne sont] pas les maîtres* ». S'ajoute le souci de la formation permanente : peu de prêtres et très souvent les mêmes participent aux réunions et aux sessions de formation⁶.

La santé et la surcharge de travail des prêtres demeurent des préoccupations essentielles, d'autant plus que l'isolement et le découragement de certains sont réels. Certains vont jusqu'à se considérer comme dépassés, avec « *le sentiment que parfois, ce qu'on fait ne sert à rien* »⁷. Un équilibre de vie nécessaire à une bonne santé manque souvent aux prêtres en activité. Leur rythme de vie est pointé du doigt : ils ont de « *multiples casquettes* », ils sont « *de plus en plus sollicités* », « *l'augmentation du chiffre de population confié à chacun ou l'étendue du territoire amène un nombre d'enterrements à la limite du supportable* », « *les gens attendent qu'on soit toujours disponible* »⁸. Des solutions sont proposées comme par exemple l'intervention de l'évêque pour réduire cette « *utilisation intensive* », les prêtres considérant comme délicat de refuser eux-mêmes

1. « Communication de la commission du clergé à la session du Conseil presbytéral du 15 janvier 1980 ». EA, 27 janvier 1980, p. 10.

2. Compte-rendu Commission du clergé, 18 novembre 1986. **ADc Conseil presbytéral « Conseil presbytéral, janvier 1987 »**.

3. Compte-rendu Commission du clergé, 3 mars 1987. **ADc Conseil presbytéral « Conseil presbytéral, juin 1987 »**.

4. Il existe aussi l'*Union sacerdotale Jésus Caritas*, réunissant des prêtres des deux diocèses charentais. Après avoir cessé ses rencontres en 1973, elle reprend ses activités en 1988, sous le nom de *Fraternité Jésus Caritas*.

5. Commission du clergé, 12 janvier 1988. **Fonds S.**

6. Commission du clergé. 3 juin 1973. **ADc Conseil presbytéral « Conseil presbytéral »**.

7. Compte-rendu Commission du clergé, 19 novembre 1985. **ADc Conseil presbytéral « Conseil presbytéral, février 1986 »**.

8. Commission du clergé. 13 avril 1989. **Fonds S.**

certaines choses. En outre, il faudrait rappeler aux communautés chrétiennes « *qu'elles sont responsables de la santé et de l'équilibre de vie de leurs prêtres* ». Ainsi, même si le travail pastoral leur est confié par l'évêque, les prêtres rendent les communautés chrétiennes principalement responsables de leur surcharge de travail.

La commission du clergé manifeste aussi un grand souci à l'égard des jeunes prêtres et des retraités. Il est stipulé que :

« Les prêtres âgés auront un ministère différent. Il importe que ce soit aussi pour leur bonheur et qu'il favorise leur épanouissement jusqu'au bout. [...] Même en retraite on reste prêtre. Il est nécessaire d'être encore chargé d'une certaine mission ¹ ».

La question se pose de savoir si le prêtre qui n'a plus de responsabilité peut tout de même rester sur-place. En 1992, la commission pense majoritairement que cela n'est pas souhaitable, car les gens risquent de faire référence à leur ancien curé encore là, ce qui rendrait des évolutions difficiles. En outre, il faut « *se poser la question des visages d'Église donnés aux jeunes si les prêtres âgés restent trop longtemps en responsabilité ²* ». Toutefois, les prêtres retirés doivent être intégrés à la vie du doyenné, participer à la réflexion et ne pas seulement rendre des services.

Lors de la même rencontre est soulignée la différence entre générations dans la réflexion théologique et la spiritualité, due entre autres à l'évolution de la formation. Il s'avère nécessaire que les plus jeunes soient en lien avec les plus anciens. Un jeune prêtre estime que la manière dont les plus âgés vivent le ministère influe psychologiquement sur la manière dont les plus jeunes exercent le leur. Les jeunes ordonnés depuis moins de dix ans se posent aussi des questions telles que la coresponsabilité avec les laïcs, les pouvoirs, l'autorité, les rythmes d'une vie spirituelle, les temps de repos... La commission du clergé se veut être à l'écoute de toutes ces préoccupations : « *elle souhaite être un des lieux où les prêtres plus jeunes puissent faire connaître leurs souhaits quant à la manière de vivre leur ministère presbytéral dans les conditions concrètes du diocèse* ».

La prise en compte de chaque génération est importante. En étant attentive à la vie des prêtres, la commission du clergé voudrait favoriser l'épanouissement dans le ministère sacerdotal : « *il faut rendre le sacerdoce attrayant en donnant le visage de prêtres heureux* » ³. Elle contribue, à sa façon, à la bonne santé de la pastorale. Un prêtre heureux dans son ministère aura d'autant plus un rôle moteur dans la mise en œuvre de la pastorale, tout en sachant se situer au mieux dans la communauté chrétienne qui lui est confiée.



1. Compte-rendu Commission du clergé, 11 octobre 1988. **Fonds S.**

2. Commission du clergé, 29 mai 1992. **Fonds S.**

3. Commission du clergé, 22 février 1973. **ADc Conseil presbytéral « Conseil presbytéral ».**

La communion hiérarchique montre quelques limites. Tant au niveau national de la Conférence épiscopale qu'au niveau diocésain, symbolisé par les divers conseils, les orientations pastorales sont définies par quelques-uns, puis avalisées ou non par l'assemblée ou le conseil. Ensuite, chacun, là où il est, applique les décisions comme il peut et même s'il le veut. Aux divers échelons, le travail s'exerce en vue d'une pastorale concertée et commune mais chacun demeure libre dans l'application. Il n'existe d'ailleurs pas de moyen de contrôle proprement dit. Cependant, dans l'ensemble, les prêtres charentais essaient de se conformer aux propositions diocésaines. En principe, les textes des évêques sont lus lors des rencontres de doyenné et ils servent de base pour les orientations pastorales « locales ». Le danger de l'isolement de certains prêtres se montre toutefois bien réel. D'ailleurs, les divers conseils ou commissions souhaitent répondre à cette menace. Le conseil presbytéral invite notamment chaque membre, tout en rendant compte des décisions diocésaines, à communiquer aux autres prêtres de son secteur ce qui se vit dans les autres doyennés. Toutefois, la liberté de la mise en œuvre de la pastorale se montre bénéfique et indispensable, ne serait-ce qu'en raison de l'existence de réalités différentes : chaque diocèse, chaque secteur, chaque paroisse doivent tenir compte des expériences pastorales déjà vécues, des mentalités, des personnalités des uns et des autres, qu'il s'agisse des prêtres et des laïcs. Cette liberté constitue aussi une source d'enrichissement réciproque et le ciment de la communion, à condition que des liens demeurent entre les structures identiques et avec celles qui ont un rôle « centralisateur ». Ainsi, s'impose la nécessité de relations et de communications entre les secteurs mais aussi des secteurs avec le conseil presbytéral et le conseil épiscopal.

La communion voudrait être aussi favorisée par une nouvelle répartition géographique de l'action pastorale.

C. Les cadres géographiques d'une évolution pastorale

Le concile Vatican II donne toute son importance au diocèse, désigné comme « *Église particulière* » et défini comme : « *une portion du Peuple de Dieu confiée à un évêque pour qu'avec l'aide de son presbyterium, il en soit le pasteur* ¹ ». Lors du Synode des évêques de septembre – octobre 1974, sur « *L'évangélisation du monde contemporain* », les évêques de langue française demandent que soit davantage reconnu, dans la ligne conciliaire, le « *pouvoir ordinaire, propre et immédiat* ² » des évêques¹. Par-delà une certaine autonomie

1. *Christus Dominus*, n. 11.

2. « Les carrefours du Synode des évêques ». DC, 5 janvier 1975, n°1667, p.32.

réclamée pour les diocèses, s'exprime aussi le désir de ne pas se référer systématiquement à Rome pour toutes les décisions d'ordre purement « local ».

Ensuite, au sein de chaque diocèse, l'action pastorale s'inscrit dans des cadres géographiques déterminés plus réduits, qui évoluent selon les circonstances, afin de permettre un travail plus efficace. De nombreuses interrogations touchent la structure paroissiale, certains allant jusqu'à la renier pour lui préférer d'autres cadres pastoraux. Il devient de plus en plus clair que l'élaboration de l'action pastorale doit dépasser les limites paroissiales, ceci conduisant à la création des secteurs. Il s'agit ainsi de promouvoir et d'effectuer un travail pastoral à une échelle permettant une réelle concertation. En outre, il ne faut pas oublier que les nouvelles divisions géographiques du travail pastoral sont un des fruits de la pastorale d'ensemble, elle-même favorisée par les missions régionales. En effet, celles-ci

« contribuèrent largement à préciser [l'idée de la pastorale d'ensemble] et à en définir les modalités de réalisation. Un certain nombre de diocèses s'organisèrent sur cette base et mirent sur pied les structures nécessaires, divisant notamment leur territoire en diverses zones ayant des caractéristiques communes². »

1. La fin des paroisses ?

a. La diversité des paroisses

Dès ses origines, les paroisses revêtent un caractère missionnaire puisqu'elles servent de cellule pour la diffusion du christianisme³. En outre, étymologiquement, la racine du mot « paroisse » suppose aussi une forme de « passage » et s'oppose ainsi à la stabilité⁴. L'évolution de ces structures à travers le temps ne doit donc pas surprendre.

Le souci missionnaire de l'Église parcourt les siècles. Dans un ouvrage consacré aux paroisses françaises de 1940 à 1975, Robert Pannet souligne que l'idée de mission, tout en correspondant à des réalités différentes, est privilégiée au cours de cette période. La typologie de l'auteur distingue cinq formes. La première paroisse est dite « traditionnelle⁵ », avec une structure « monarchique » et une activité paroissiale centrée

1. Ils légitiment ce souhait par le fait que chaque Église particulière se trouve confrontée à une culture et à une mentalité spécifiques. En outre, il est précisé que ce sont les communautés chrétiennes, laïcs et prêtres en lien avec l'évêque qui : « peuvent approfondir l'Évangile à partir de la vie, prendre les initiatives en vue de la mission, discerner les continuités possibles et les ruptures nécessaires entre les traditions locales et l'Évangile. Les Églises locales doivent se montrer de plus en plus responsables, faire preuve de créativité, d'audace. Dans cette recherche difficile, elles demandent qu'on accepte les inévitables tâtonnements » [p.33].

2. HOUTART, F. et GODDIJN, W. *Op. cit.*, p.30.

3. DENIS, H. « La paroisse : déclin ou promesse ? Essai de théologie pastorale ». *Lumière et Vie*, juin-juillet 1975, n°123, p.74.

4. « Par » : ailleurs, à côté, pas d'ici, et « oikos » : maison.

5. PANNET, R. *La Paroisse de l'avenir. L'avenir de la paroisse*. Paris : Fayard, 1979, p.25.

sur le culte, la catéchèse, les écoles et les patronages. Une autre paroisse dite traditionnelle, néanmoins « *en voie de modernisation* », s'ouvre à la dimension sociale et collective de la mission, selon un modèle prôné par l'Action catholique spécialisée : « *ce n'est plus seulement l'individu qu'il faut christianiser [...], c'est la personne située dans un "milieu"* ». Vient ensuite « *la paroisse, communauté missionnaire*¹ » : toutes les activités paroissiales sont axées autour de la mission, selon un apostolat direct. L'auteur montre sa préférence pour un tel modèle, dont le pionnier est le Père Michonneau, dès 1939, au Petit-Colombes, dans la banlieue parisienne. La paroisse « *conciliaire ou postconciliaire*² », se situant dans la dynamique du Concile, mais le dépassant, se montre ouverte aux idéologies modernes, y compris au marxisme. Le schéma de lutte des classes peut alors dominer et la priorité se porte sur les structures et non sur les personnes. La radicalisation de ce genre de paroisse conduit à un cinquième et dernier type : « *La paroisse désormais est considérée comme une institution anachronique, "en dehors de la vie" ; le clergé encore présent en gère le dépérissement. [...] La vie, identifiée à l'action syndicale ou politique, lui paraît être ailleurs que dans la paroisse*³ ».

Dans le diocèse d'Angoulême, ici ou là, jusque dans les années 1970, certains prêtres âgés en milieu rural ne sont pas favorables à l'Action catholique, mais cette tendance s'estompe au fil du temps. En Charente, la majeure partie de la vie paroissiale correspond aux descriptions des deuxième et troisième types, avec la prédominance d'une pastorale de milieu. Les paroisses rurales demeurent centrées sur le culte, tout en adoptant une forme de « *modèle de reconquête* », selon l'expression du Père Pannet. Se vit un souci missionnaire sans qu'il soit forcément exprimé clairement, dans l'impulsion donnée par les enquêtes Boulard du début des années 1960. L'Action catholique, surtout en milieu rural, se montre active. Même si des conflits entre les curés de paroisse et les aumôniers apparaissent quelquefois, la cohabitation s'avère généralement bonne. De plus, en particulier à partir des années 1970, beaucoup de curés deviennent eux-mêmes aumôniers d'Action catholique, la baisse d'effectif du clergé ne permettant plus de détacher des prêtres uniquement pour des mouvements. Dans la ville d'Angoulême, se côtoient des paroisses plus « classiques », telles la cathédrale, Saint-André, Saint-Martial et Saint-Jacques de L'Houmeau, où domine le second schéma décrit par Robert Pannet : une pastorale très culturelle – l'archiprêtre de la cathédrale était connu pour sa prédication, qui consistait en un exposé sur la foi et le dogme, sur une période de dix ans !-, tout en étant ouverte à l'Action catholique. Le premier curé de la paroisse Sainte-Bernadette cherche de son côté, à constituer une communauté missionnaire : l'aumônerie de l'enseignement public, les mouvements de jeunes, la JEC et le scoutisme occupent ainsi une grande place dans la vie

1. *Ibid.*, p.26.

2. *Ibid.*, p.27.

3. *Ibid.*, p.28.

paroissiale¹. Le quatrième type décrit par le Père Pannet correspond plutôt à la pastorale menée par la Mission de France, à Saint-Ausone et à Saint-Angeau, et par les Assomptionnistes, au Sacré-Cœur d'Angoulême et à Soyaux. Toutefois, la vision d'une lutte des classes reste relativement peu répandue en Charente. Enfin, le cinquième type peut être considéré comme inexistant dans le diocèse. Certains prêtres se laissent peut-être gagner par l'idée que la paroisse va mourir mais ils ne la bradent pas pour autant. Ainsi, la paroisse conserve dans les esprits, son rôle missionnaire.

Les diverses sensibilités des prêtres mais aussi l'évolution dans le temps donnent un visage différent aux paroisses. La description par un prêtre du diocèse, ordonné en 1950, des modes de vie paroissiale qu'il a connus au cours d'une cinquantaine d'années, résume assez bien l'évolution générale du diocèse². Il exerce d'abord son ministère de vicaire dans une paroisse traditionnelle : « *On continue et maintient ce qui existe et ce qui se fait. On est satisfait si on voit se maintenir l'expression de la foi du passé à travers des traditions maintenues* ». Une étape est ensuite franchie avec l'apparition de réalisations sociales, tels les colonies de vacances et les camps pour les jeunes. Les missions paroissiales, à la charnière des années 1950 – 1960, avec la présence de religieux spécialisés, permettent aussi de « *secouer un peu la poussière des traditions* ». Un nouvel élan de vie se déploie dans les églises, avec des cantiques en français et des réunions de prière. Ensuite, l'Action catholique apparue discrètement, « *s'épanouit comme un bel arbre* ». La structure paroissiale rassemble les pratiquants et connaît un regain d'activité grâce à des jeunes générations actives, issues de l'Action catholique. L'Action catholique générale est suivie par l'Action catholique spécialisée, d'abord les adultes, puis les jeunes. Au cours des années 1970, les mouvements spécialisés prennent du recul par rapport aux assemblées dominicales, qui passent « *pour des réunions de la bourgeoisie, des nantis* ». Se crée un clivage entre les riches et les pauvres. La politisation de l'Action catholique rejaillit ainsi sur les communautés paroissiales. Des prêtres quittent le sacerdoce, certains choisissent de travailler, tandis que d'autres « *restent dans la fidélité à leur service et entrent dans la tâche de persévérer et de renouveler de leur mieux tout ce qui est marche de l'Église* ». Par la suite, autour des prêtres de moins en moins nombreux, des laïcs prennent des responsabilités. Politique et Église ne sont plus confondues. « *Comme toujours, la pastorale c'est d'aller vers tout le monde, d'accepter toutes les bonnes volontés* ». Cette conclusion témoigne de la volonté d'ouverture des paroisses charentaises, même si elle s'exprime de façons différentes.

La dominante charentaise correspond assez bien à ce qui, selon le Père Pannet, favorise une pastorale paroissiale. La paroisse représente une vitrine de la foi et elle conduira vers la foi si elle sait être accueillante. Elle doit être ouverte aux besoins religieux

1. Témoignage écrit d'un prêtre, août 2008.

2. Témoignage écrit d'un prêtre, septembre 2008.

des masses. Ensuite, l'Eucharistie doit demeurer « le centre, le sommet et la source de la vie paroissiale ¹ ». Il est aussi nécessaire d' « accepter tout le ministère paroissial ² », en faisant passer l'idéologie après la réalité. Robert Pannet conclut son analyse en précisant :

« Quand la mission est animée par l'esprit pastoral, les moyens utiles pour réaliser un projet missionnaire peuvent et doivent être multiples et variés [...] Opposer systématiquement les "chrétiens d'action catholique", qualifiés de "missionnaires", aux "chrétiens institutionnels" qui se dévouent dans les services de la paroisse, c'est opposer indûment la mission et l'institution. C'est concrètement décourager de précieux dévouements. [...] Une conjonction des institutions et des méthodes pastorales est au contraire nécessaire, car aucune d'entre elles ne peut assumer à elle toute seule toutes les dimensions de l'évangélisation ³ ».

b. La structure paroissiale contestée

Le Code de droit canonique de 1983 offre une nouvelle définition de la paroisse. Elle ne correspond plus à un territoire, une église, des fidèles et un prêtre mais elle devient : « la communauté précise de fidèles qui est constituée d'une manière stable dans l'Église particulière, et dont la charge pastorale est confiée au curé, comme à son pasteur propre, sous l'autorité de l'Évêque diocésain ⁴ ». La nuance est importante : l'utilisation du terme « communauté » qui, tout en désignant un rassemblement de personnes, de chrétiens dans ce cas, comporte « une connotation bien caractéristique : la communion ⁵ », à travers la prière, les sacrements et l'apostolat. La paroisse, communauté signe de communion, devient toutefois la cible de critiques.

Plusieurs éléments la fragilisent, dont certains « mondes » qui se situent hors de toute structure ecclésiale, comme le monde ouvrier ⁶. De plus, l'urbanisation s'accompagne d'une référence territoriale moins forte. S'ajoute une mobilité tant spatiale que culturelle. Trois contestations essentielles voient le jour, qui seraient explicables par trois crises : celle de l'implantation territoriale de l'Église, celle de l'édification de l'Église - quelle Église voulons-nous ? - et celle qui atteint la paroisse du fait même de la contestation du monopole clérical.

C'est ainsi que pour certains, « l'avenir du monde étant déterminé par la montée de la classe ouvrière, il convient de préférer le militant politique ou syndical au simple

1. PANNET, R. *Op. cit.*, p.137-138.

2. *Ibid.*, p.140.

3. *Ibid.*, p.141-142.

4. Can. 515 § 1.

5. SERIAUX, A. « La conception de la paroisse en droit canonique actuel ». *Communio*, juillet-août 1998, n°XXIII, 4, p.33.

6. DENIS, H. *Op. cit.*, p.74.

*pratiquant et le baptisé non pratiquant est découragé*¹». En outre, la révolution culturelle et la réception du Concile s'accompagnent d'une baisse de la pratique dominicale. Ainsi,

*« la paroisse tend à devenir, ce dont on l'accusait d'être, à savoir une agence de sacralisation des différentes saisons de la vie, et cela au moment où la désacralisation bat son plein et où la religion populaire et les signes auxquels elle est attachée sont vivement contestés de l'intérieur*²».

En Charente, dès 1964, les enquêtes de sociologie religieuse montrent que les paroisses sont confrontées à des conditions nouvelles : les centres urbains trop importants évoluent sans cesse tandis que l'exode rural touche les campagnes. Les gens sont de plus en plus marqués par leur milieu de vie, leurs activités professionnelles et leurs déplacements continuels³. Cinq ans plus tard, en vue de l'assemblée évêques – prêtres à Lourdes, les prêtres sont invités à donner leur avis sur les structures pastorales⁴. Parmi les réponses recueillies, environ les deux tiers des prêtres charentais ne considèrent plus la paroisse comme une bonne structure de travail : pour beaucoup, elle représente un obstacle, étant sociologiquement dépassée. Le cinquième pense toutefois que la paroisse reste une « aide » et qu'elle conserve une « dimension humaine ».

Cependant, la structure paroissiale résiste mieux que bien des groupes ou des mouvements et elle trouve des défenseurs. La paroisse en tant que telle n'est pas appelée à disparaître mais un certain consensus s'opère autour de la nécessité de la réformer.

c. Une structure légitime à réformer

Lors d'un discours à l'assemblée plénière du Conseil des laïcs, en 1982, Jean-Paul II lui-même insiste sur l'importance de la structure paroissiale, ayant pour but : « *d'animer, de coordonner, d'enrichir l'admirable variété des charismes et des services*⁵», tout en montrant une certaine méfiance à l'égard des communautés de base, dont il est important de « *préciser les critères d'ecclésialité*».

En 1987, le Synode des évêques souligne la légitimité de la paroisse :

« Dans le diocèse, la paroisse est le lieu ordinaire où les fidèles se rassemblent pour grandir dans la sainteté, pour participer à la mission de l'Église et vivre la communion ecclésiale. Nous nous réjouissons de voir que la paroisse devient une communauté de communautés, point de convergence des communautés ecclésiales

1. HILAIRE, Y.-M. « Un demi-siècle d'utopies et de réalités paroissiales ». *Communio*, juillet-août 1998, n°XXIII, 4, p.64.

2. CHOLVY, G. « La paroisse dans l'histoire de la France ». *Bulletin de l'Académie des sciences et lettres de Montpellier*, 2001, tome 32, p.223.

3. « Enquête de sociologie religieuse. Compte rendu de la réunion de MM. les Doyens et délégués, 7 février 1964 ». SRA, 1^{er} mars 1964, p.82-83.

4. Consultation du clergé 1969. Question 2 : Structures pastorales. **ADc Assemblée évêques-prêtres 1969.**

5. JEAN-PAUL II. « L'Identité chrétienne. Discours à l'Assemblée plénière du Conseil pour les laïcs, 12 octobre 1982 », n.6. DC, 2 janvier 1983, n°1843, p.26.

de base ainsi que des autres groupes et mouvements qui la dynamisent et qui s'en nourrissent. [...] Nous exhortons tous les fidèles laïcs à participer intensément à la vie de leurs paroisses¹».

En outre, Yves-Marie Hilaire constate que l'accent mis sur le syndicalisme et la politique au cours des années 1970, « *ne comble pas psychologiquement et spirituellement²* » tous les membres de l'Action catholique et beaucoup d'entre eux « *s'investissent dans la vie paroissiale, qu'il s'agisse de la liturgie, de la catéchèse ou des services divers* ».

Ainsi, la paroisse n'est pas condamnée. Parmi d'autres pistes évoquées, le théologien Henri Denis souhaiterait que la transformation des paroisses renouvelle les ministères dans l'Église, en faisant de la paroisse une spécialité. Toutefois, ceci apparaît difficile dans de petits diocèses, tel celui d'Angoulême, où le faible nombre de prêtres ne favorise guère la spécialisation, la plupart exerçant leur ministère en paroisse, tout en étant aumôniers de divers mouvements. Il envisage aussi la formation de laïcs qui deviendraient animateurs paroissiaux. Il conclut en affirmant que l'évolution de la paroisse est inéluctable car : « *L'ensemble des autres formes d'Église qui se cherchent ne déboucheront pas, si la paroisse ne bouge pas³* ».

2. La valorisation des zones et des secteurs

Dans le diocèse d'Angoulême, de nouvelles structures tentent de répondre à une réforme nécessaire des paroisses. Les doyennés, divisions canoniques d'un diocèse, voient leur nombre évoluer en Charente, passant de vingt-neuf, chiffre équivalent au nombre de cantons, en 1960, à treize, en 1992⁴. Mgr Kérautret annonce, en 1966, une restructuration géographique du diocèse⁵. Ainsi, les archidiaconés et les archiprêtres disparaissent. Cinq zones sont constituées, qui correspondent approximativement aux anciens archiprêtres : Angoulême, Angoulême-Sud, Cognac, Confolens et Ruffec. La zone d'Angoulême est découpée en secteurs tandis que les autres zones conservent une division en doyennés. Le diocèse d'Angoulême se trouve alors formé de seize doyennés ou secteurs. Leur nombre oscille ensuite entre seize et dix-huit jusqu'en 1992, où il se stabilise à treize.

1. « Dans le sillage du Concile. Message des Pères du Synode au Peuple de Dieu. » n.10 [Synode des évêques sur la vocation et la mission des laïcs dans l'Église et dans le monde, vingt ans après le Concile Vatican II, octobre 1987]. *DC*, 6 décembre 1987, n°1951, p.1087. Les évêques reprennent les intuitions du Concile qui affirme que : « *La paroisse offre un exemple remarquable d'apostolat communautaire, car elle rassemble dans l'unité tout ce qui se trouve en elle de diversités humaines et elle les insère dans l'universalité de l'Église* » (Décret sur l'apostolat des laïcs, *Apostolicam actuositatem*, n.10).

2. HILAIRE, Y.-M. « Un demi-siècle d'utopies et de réalités paroissiales ». *Communio*, juillet-août 1998, n°XXIII, 4, p.66.

3. DENIS, H. *Op. cit.*, p.92.

4. **Annexes C 1 à C 5 : Divisions géographiques du diocèse en 1960, 1966, 1976, 1984 et 1993.**

5. « Résumé des conférences de Monseigneur l'Évêque aux journées de zone ». *EA*, 4 décembre 1966, p.333-339.

a. Une première évolution au cours des années 1960

Dès les années 1960, la constitution de zones et de secteurs répond au souci de mettre en place une pastorale plus efficace.

Déjà en 1959, lors de la préparation de la mission de Cognac, des interrogations apparaissent quant aux délimitations adéquates des doyennés dans le Cognaçais¹. Ainsi, le doyenné de Segonzac est assez homogène mais plus petit que la région géographique de Grande Champagne, « *qu'il lui reviendrait d'animer spirituellement* ». Le doyenné de Cognac, quant à lui, est constitué d'un assemblage hétéroclite. Il est alors proposé de mettre en place une pastorale d'ensemble reposant sur les zones géographiques du cognac, sans pour autant mettre en question les délimitations administratives des doyennés.

Les aumôniers d'Action catholique sont les premiers à travailler en secteurs. Ainsi, en janvier 1962, sont nommés des aumôniers de secteur pour l'ACGH². Même si l'Action catholique générale reste très liée à la paroisse, elle représente un territoire trop étroit en milieu rural et trop vaste en ville, pour une équipe. Les problèmes d'Action catholique se diversifiant, une spécialisation est devenue nécessaire. Des secteurs sont alors constitués qui correspondent généralement aux limites d'un doyenné.

La question de nouvelles structures est aussi posée lors des enquêtes sociologiques menées par le chanoine Boulard, au cours des années 1963 – 1964. Ainsi sont mentionnés des « secteurs », constitués « *autour d'un point plus important qui [semble] influencer, attirer la vie humaine de tout un territoire* »³. En outre, des zones d'évangélisation provisoires sont proposées : le Grand Angoulême, la ceinture verte d'Angoulême, les zones de Cognac, Angoulême – Sud, Ruffec et dans une même zone, Angoulême – Nord et le Confolentais⁴. Quelques mois plus tard, les structures diocésaines font l'objet d'un bilan sans concession. La situation nouvelle des paroisses demande des « *remembrements* »⁵. Le doyenné qui apparaît comme « *le lieu où les prêtres se regroupent sous l'autorité du doyen pour étudier, prier, organiser la pastorale* », constitue un relais normal entre les prêtres et la vie diocésaine. Toutefois, leurs limites géographiques appellent sans doute quelques révisions. À la paroisse et au doyenné s'ajoute une structure pastorale dont les enquêtes sociologiques révèlent l'importance : les « *zones humaines* » : « *C'est une région que l'histoire, les problèmes économiques, les phénomènes humains rendent homogène et où, précisément, pour répondre à des problèmes communs, il est souhaitable que s'instaure une certaine unité des méthodes pastorales* ».

1. *Essai de vision pastorale, globale, préliminaire de la ville de Cognac et de sa région. 1957-1958.* Dactylographié, p.59. **ADc. Missions paroissiales.**

2. « ACGH. Nos aumôniers ». *CF*, 20 janvier 1962.

3. « Les journées du chanoine Boulard. 21-23 avril ». *SRA*, 26 mai 1963, p.184.

4. « Les journées du chanoine Boulard. 21-23 avril ». *SRA*, 2 juin 1963, p.194.

5. « Enquête de sociologie religieuse. Compte rendu de la réunion de MM. les Doyens et délégués, 7 février 1964 ». *SRA*, 1^{er} mars 1964, p.83.

Par la suite, il est précisé que la zone se situe entre le diocèse et le doyenné. Elle est à la fois « *pastorale*¹ », une aire géographique permettant une pastorale d'ensemble efficace et « *apostolique*² », « *suffisamment vaste pour qu'on puisse saisir globalement les différents aspects de la vie et qu'on puisse y voir clair et travailler ensemble* ». Concrètement, une zone doit rassembler une trentaine de prêtres pour soixante à soixante dix mille habitants. Les secteurs ou doyennés regroupent quant à eux, une dizaine de prêtres : c'est « *là que s'élabore et se vit la pastorale ordinaire, renouvelée et fécondée par le travail de la zone* ». La restructuration de 1966 découle de ces travaux.

Les structures mises en place suite aux enquêtes Boulard demandent encore quelques ajustements quelques années plus tard, afin de mieux fonctionner et d'être « *utilisées à plein*³ »²⁷². En outre, des répartitions sont à revoir, des secteurs ayant été déterminés « *plus en raison des personnes qu'en raison des normes sociologiques ou des courants de vie*⁴ ».

En 1969, en vue de l'assemblée évêques-prêtres de Lourdes, un cinquième des prêtres charentais se montrent favorables aux secteurs, leur accordant une importance « *primordiale* » et représentant une « *unité excellente pour animer l'Action catholique*⁵ ». Certains admettent qu'ils « *concrétisent une cohésion, un souffle, favorisent une plus vaste compréhension des problèmes et [un] épanouissement personnel* ». En revanche, environ deux tiers les voient d'un mauvais œil, certains dénonçant leur « *complexité administrative étouffante* », absorbant les énergies et entravant les initiatives. Les autres demeurent dans l'expectative : quelques-uns admettent que c'est une structure certainement positive mais qu'il est difficile de s'y adapter ; ils l'acceptent par devoir. Peu s'expriment sur les zones. Les réponses donnent un écho plutôt positif. Elles semblent davantage correspondre à la réalité que les secteurs. Cependant, d'autres estiment qu'elles sont trop vastes et qu'il n'y règne pas un véritable esprit de dialogue : « *certaines sont étouffées, une tendance dicte ses vues* ». Enfin, très peu sont farouchement opposés à des structures sociologiques. Certains souhaitent ardemment le passage d'une « *politique de clochers* » à une « *politique de milieux* » tandis que d'autres voient le territoire et le milieu comme étant complémentaires. Les travaux de l'assemblée évêques – prêtres de novembre ne mentionnent pas des « zones » ou des « secteurs » mais préfèrent l'expression d' « *unités pastorales de base* ». Les buts poursuivis sont les suivants :

1. « Réunion des doyens pour préparer les sessions de sociologie pastorale. 7 décembre ». SRA, 20 décembre 1964, p.427.

2. *Ibid.*, p.428.

3. « Conseil presbytéral du 19 septembre 1968 ». EA, 27 octobre 1968, p.272.

4. *Ibid.*, p.271.

5. Consultation du clergé 1969. Question 2 : Structures pastorales. **ADc Assemblée évêques-prêtres 1969.**

« - Se situer comme le “premier niveau” où évêque (ou son délégué), prêtres, religieux et laïcs se concertent pour chercher à vivre une présence signifiante de l’Église dans les ensembles humains ;

- [...] pour mieux répondre aux questions des hommes dans un monde en rapide et profonde mutation, se mettre en place dans un esprit de recherche, avec un grand souci d’accueil, d’ouverture et de souplesse ;

- La présence nécessaire d’un laïcat soucieux, à travers la vie collective des hommes sous ses différents aspects, de vivre, d’exprimer et d’annoncer l’Évangile¹».

Ces unités voudraient, semble-t-il, se substituer aux doyennés. Elles cherchent : « à relativiser la dimension territoriale, à privilégier l’aspect humain des communautés et à organiser pour une meilleure évangélisation l’effort conjugué des prêtres, des religieux et des laïcs² ». Émerge ainsi un besoin plus aigu d’une concertation des forces apostoliques.

b. Une évolution positive au cours des années 1970

En 1974, le conseil presbytéral mène une enquête concernant les travaux dans les secteurs « paroissiaux », au nombre de seize, mais aussi dans les sept secteurs non géographiques, tels les aumôneries d’hôpitaux ou les mouvements d’Action catholique³. Les conclusions permettent de constater qu’un réel travail se réalise au sein de ces structures⁴. Les secteurs comptent généralement huit à douze prêtres, la plupart participant régulièrement aux rencontres, qui ont lieu généralement une fois par mois. Dans la majorité des cas, les religieuses y participent. Les vicaires épiscopaux ou les archidiacres sont présents d’une façon quasi systématique. Mgr Rol assiste aussi aux réunions dans la plupart des secteurs. Dans les collèges non géographiques, les rencontres s’organisent par zone ou par spécialité. Plusieurs secteurs notent que chaque réunion comporte un temps de prière. Dans l’ensemble, règne une bonne ambiance, ce qui n’empêche pas en certains lieux « une certaine morosité visant moins le fait de se rencontrer que l’efficacité et le but de ces réunions ». Parmi les sujets abordés, il est question en premier lieu du travail de base comme par exemple, la répartition du travail entre les prêtres, suite au décès ou à la maladie de l’un d’eux, la préparation de célébrations ou une réflexion sur une activité vécus en commun ou un événement local. S’ajoutent les sujets travaillés par le conseil presbytéral. Ainsi, quasiment tous les secteurs se sont penchés sur la catéchèse et sur l’apostolat des laïcs. Cinq secteurs se sont aussi intéressés à la pastorale des malades. En outre, les rencontres permettent une diffusion des informations, donnant aux prêtres l’occasion d’apprendre et de discuter sur « un certain nombre de nouvelles ». Le travail

1. « L’Assemblée évêques-prêtres ». DC, 7 décembre 1969, n°1552, p.1065.

2. Le doyenné. **ADc Carton Sochal 2**.

3. Treize secteurs géographiques et deux secteurs non géographiques ont répondu au questionnaire.

4. Synthèse du questionnaire sur le travail dans les secteurs. 1973-1974. **ADc Conseil presbytéral. « Conseil presbytéral 1973-1976 »**.

effectué semble « *coller à la vie* ». Les prêtres sont aussi heureux de mieux se connaître par ces rencontres. Tout en étant des lieux de joie et de soutien, ils offrent aussi « *une prise de conscience des vraies difficultés et d'un certain nombre de problèmes* ». Des réalisations communes, comme le journal paroissial ou des célébrations, existent presque partout. S'organise aussi peu à peu une prise en charge de la pastorale par les laïcs, notamment au niveau de la catéchèse. Plusieurs secteurs souhaitent d'ailleurs développer leurs efforts dans ce sens. Beaucoup voudraient aussi donner plus de réalité au secteur et que les expériences réalisées ici ou là soient mieux connues. Enfin, certains secteurs non géographiques regrettent d'être mal compris et insuffisamment aidés : « *C'est l'Église et non pas seulement tel aumônier qui est responsable du monde que nous prenons en charge : il faut donc une collaboration de toutes les forces de l'Église* ». Ceci rejoint une réflexion des secteurs géographiques : « *que certains prêtres qui refusent toute Action catholique comprennent que ce qui est fait n'est pas fait contre eux* ».

Ce bilan permet de constater que le secteur semble constituer une structure adéquate pour un travail pastoral efficace. Des avancées concrètes sont visibles et un réel souci d'une pastorale commune et concertée entre dans les mœurs. Un prêtre, quelques décennies plus tard, pense qu'effectivement, le secteur a permis d'élargir les perspectives pastorales. Le prêtre devenait « *responsable d'un tout et non plus d'une petite chose : il fallait briser les cadres de la paroisse et voir plus loin*¹ ». Ceci se situe dans la ligne conciliaire, quand il est précisé que tous les prêtres, « *en raison de l'ordre et du ministère, sont articulés sur le corps des évêques et, selon leur vocation et leur grâce, sont au service du bien de l'Église entière*² ».



Le travail au niveau du secteur et de la zone demande toujours à être encouragé et stimulé puisqu'il demeure un des objectifs pastoraux pour l'année 1981-1982³. En 1982, le diocèse est divisé en cinq zones, comprenant chacune deux à cinq doyennés⁴. Simultanément, l'agglomération d'Angoulême est restructurée en cinq doyennés ; trois paroisses sont érigées et le centre-ville forme un seul ensemble paroissial. Le rôle de doyen – responsable de secteur est revalorisé, afin de diminuer les demandes directes adressées à l'évêque.

Les nouvelles structures ne supposent pas la fin de la paroisse. Cette-dernière demeure la référence et le principal lieu de rassemblement de la communauté chrétienne. Elle

1. Témoignage oral d'un prêtre, janvier 1999.

2. *Lumen Gentium*, n. 28.

3. Objectifs pastoraux pour l'année 1981-1982. *Synode diocésain Pentecôte 1988. 10 ans de documents pastoraux. Dossier n°3*. Dactyl., p.21.

4. Rapport quinquennal 1982. **ADc**.

permet une vie de communion dans la diversité où toutes les structures se retrouvent. Ceci n'empêche pas des réaménagements et le début des années 1990 voit l'érection des « nouvelles paroisses », qui ne seront plus limitées aux communes, comme cela était globalement le cas auparavant¹. La période postconciliaire montre toutefois que l'élaboration et souvent l'application des orientations pastorales ne peuvent se limiter à la sphère paroissiale. Les secteurs semblent donc constituer une structure intermédiaire adaptée. Les rencontres à ce niveau, en développant le travail commun et en favorisant les échanges, permettent sans doute de mieux appréhender le nouveau visage d'Église qui se dessine au cours de ces décennies. Il devient aussi plus facile de lutter contre l'isolement de certains prêtres, notamment en milieu rural. Enfin, le secteur comporte le double avantage de favoriser l'autonomie des divers lieux du diocèse, en tenant compte des particularités, et de diffuser un esprit diocésain. Plus ou moins consciemment, les secteurs constituent des vecteurs des orientations diocésaines.



À travers la mise en place des diverses structures, les notions de « dialogue » et de « communion » apparaissent avec force. Apparaît aussi la question de l'appartenance à l'Église, à tous les échelons. Les évêques, en pratiquant la collégialité, ont conscience d'être responsables de toute l'Église. Les prêtres, aidés par le travail des conseils et les diverses rencontres qui en découlent, apprennent à former un presbyterium et à forger en eux une conscience diocésaine, que doivent aussi acquérir les laïcs. L'ouverture à l'Église universelle permise par le Concile est loin d'atteindre tous les fidèles et beaucoup restent enfermés dans les préoccupations touchant leur seule paroisse.

Le dialogue et le travail commun conduisent à une pastorale concertée et animée par un même élan et des perspectives identiques. Même si les réalités divergent d'une partie du diocèse à l'autre et encore bien davantage, d'un diocèse à l'autre, des problèmes similaires sont souvent relevés. Le Père Puaud, délégué au conseil presbytéral de 1982 à 1991, montre que le diocèse d'Angoulême ne peut ignorer les soubresauts de l'Église de France : « *le Conseil presbytéral a collecté les aspirations, les souffrances des prêtres et laïcs durant la décade 80-90. Il s'est fait l'écho de la vitalité de l'Église malgré le vieillissement des prêtres et les difficiles restructurations pastorales* ² ». Il ajoute qu' : « *il représente en miniature la mutation profonde que traverse en cette période l'Église de France* ».

Un réaménagement territorial se réalise aussi dans le diocèse voisin de Bordeaux, au cours des années 1960³. Comme en Charente, des doyennés rénovés, correspondant à des secteurs pluri-paroissiaux, voient le jour. Jacques Palard explique que cette réorganisation

1. *Infra* « Déploiement pastoral », p.670-675.

2. PUAUD, B. *Op. cit.*

3. PALARD, J. *Op. cit.*, p.143.

répond à plusieurs facteurs. La paroisse perd son influence, le nombre des prêtres diminue mais aussi, les gens changent plus facilement de paroisse, la pratique dominicale baisse et l'environnement social évolue. Là aussi, les prêtres sont invités à collaborer. Ainsi, « *le doyenné cesse d'être considéré d'abord comme une instance administrative : il devient un cadre d'animation religieuse.* »

Le dialogue doit effectivement aller de pair avec la collaboration, schématiquement, tant verticale qu'horizontale. Par exemple, les prêtres collaborent entre eux, avec l'évêque et avec les laïcs. Toutefois, collaboration ne signifie pas forcément prise de décision. Ainsi :

« Le "décideur" des orientations ecclésiales n'est pas un preneur de décisions calculateur, mais bien plus un ensemble de commissions, de comités épiscopaux et d'évêques qui sont souvent en désaccord sur la meilleure politique à suivre dans un domaine ou l'autre¹. »

Il apparaît alors que « *Les orientations de l'Église sont issues en grande partie de négociations entre acteurs dans des positions hiérarchiques différentes, qui suivent des circuits régularisés ou des filières d'influence.* » Il n'en reste pas moins vrai, comme le souligne Émile Poulat, que les évêques sont « *eux seuls, les pasteurs de l'Église².* »

Conclusion de la première partie

Peu à peu, le vocabulaire évolue. « *Christianiser* » ou « *rechristianiser* », « *évangéliser* », « *mission* » : ces termes sont de moins en moins employés ou revêtent une autre connotation. Les Assomptionnistes ne parlent plus de « *conquête* » et les Frères missionnaires de Sainte-Thérèse ne rêvent plus de « *rechristianiser* » la France. Quoi qu'il en soit, d'une façon générale, les religieux ouvrent la voie ou du moins, ne restent pas en retard par rapport aux innovations pastorales. Rapidement, ils se montrent favorables à l'Action catholique, à la pastorale d'ensemble et aux lignes conciliaires. De même, est souvent signalée leur proximité avec les habitants, pratiquants ou non, et d'une façon générale, leur bienveillance envers l'engagement des laïcs dans la vie paroissiale. Cette présence est plus visible : une communauté de jeunes prêtres dynamiques passe moins inaperçue qu'un curé de campagne dans son village. Toutefois, cela n'influence en rien la qualité du travail pastoral des uns et des autres. Nul doute que les prêtres de campagne connaissent très bien leurs paroissiens.

1. VASSORT-ROUSSET, B. *Op. cit.*, p.40-41.

2. POULAT, É. *Une Église ébranlée*. Tournai : Casterman, 1980, p.265.

D'une façon plus visible, voire plus « exposée », l'évêque se doit de favoriser l'unité de son presbyterium, tout en insufflant un dynamisme pastoral. Le terme « *mission* » remplace bien souvent celui de « *pastorale* » mais ils recouvrent souvent une même réalité comme cela apparaît dans un écrit de Mgr Kérautret, lors de la dernière session du Concile :

« Aujourd'hui nous pensons souvent par dilemmes "ou bien la Mission, ou bien la pastorale des croyants". Les deux ne s'opposent pas. [...] Tous les documents conciliaires qui sont votés ou qui vont l'être insistent à la fois sur le devoir de bâtir l'Église là où elle n'existe pas et sur celui d'ouvrir les chrétiens et leurs communautés au véritable esprit de l'Évangile¹. »

Même si les missions régionales, quant à elles, ne semblent pas porter de fruits pastoraux éclatants selon les témoins, elles favorisent néanmoins une organisation pastorale à long terme, illustrée notamment par le conseil presbytéral et les nouvelles divisions du territoire pastoral. Le temps est souvent nécessaire pour porter des jugements nuancés. Il en est de même par rapport au Concile. Mgr Dagens estime notamment que :

« Vatican II, quelle que soit sa réputation de concile pastoral est aussi un concile authentiquement théologique : en ce sens, il est profondément traditionnel. Puisqu'il a fait émerger dans la conscience chrétienne une réalité essentielle de la foi, la réalité même du Christ inséparable de la réalité de l'homme. Mais peut-être faudra-t-il encore des années pour que cela soit compris de tous². »

Le Concile s'impose comme l'événement le plus important de ces dernières décennies. Comme le souligne Giuseppe Alberigo : « *La donnée la plus importante est le poids qu'ont eu sur les travaux du concile l'aggiornamento et la pastorale³.* » Cela suppose pourtant une réelle conversion⁴.

Bien sûr, l'application du Concile à l'échelle du monde est loin d'être évidente⁵. De plus, les diverses initiatives missionnaires, le renouvellement des méthodes et du langage et la coordination du travail pastoral des évêques ne réussissent pas à empêcher le

1. « Le mot de notre évêque ». SRA, 5 décembre 1965, p. 390-392. **Annexe 2.3. : Le mot de notre évêque. Mgr Kérautret.**

2. DAGENS, Claude (Mgr). « Vatican II, un concile traditionnel ? » *Documents Épiscopat*, 5/2009, p. 14. Mgr Dagens est évêque d'Angoulême depuis 1993 et membre de l'Académie française depuis 2008.

3. ALBERIGO, G. « Vatican II et son histoire ». In : MELLONI, A. et THEOBALD, C. (s.d.). *Op. cit.*, p.30

4. En effet, la préparation du Concile montre : « *l'impréparation de l'Église à l'engagement de participation et de coresponsabilité exigé par la célébration d'un concile, mais aussi de la condition de stagnation et de souffrance du catholicisme. Celui-ci avait emprunté, quasi insensiblement, une voie de centralisation à Rome et – plus encore – de concentration de toute décision dans la personne du pape. Cela avait conduit à un monolithisme. Vivre le catholicisme comme la citadelle de la vérité assiégée était une condition de force apparente, mais de faiblesse réelle. Toute impulsion dynamique et vitale risquait d'être vue avec méfiance et d'être privée de l'espace nécessaire pour s'exprimer et pour croître.* » [ALBERIGO, G. *Pour la jeunesse du christianisme ...*, p.45.]

5. « *L'hypothèse d'une mise en œuvre ordonnée, uniforme et dirigée de Rome n'était pas réaliste, même si elle continuait d'être caressée au centre. Si l'on voulait imaginer que des structures centrales post-conciliaires puissent guider la réception, alors non seulement on se faisait des illusions, mais on se mettait dans une optique ecclésiologique néo-centralisatrice, donc précisément incohérente avec Vatican II.* » [ALBERIGO, G. *Pour la jeunesse du christianisme ...*, p.181-182.].

détachement par rapport à l'Église. S'opère alors « *le passage brutal d'une immense espérance à une amère déception*¹. »

L'Église est confrontée à des évolutions internes et externes auxquelles elle doit répondre : la baisse de la pratique religieuse, la diminution des vocations et peut-être surtout, l'évolution de plus en plus rapide de la société. Elle doit relever le défi d'aller à la rencontre d'un monde qui change mais elle doit aussi trouver sa place au sein de ce monde. La pastorale apparaît alors comme une réponse à multiples facettes mais qui doit rester stimulante tant pour les fidèles que pour ceux qui sont éloignés de l'Église.

1. PRUDHOMME, C. *Op. cit.*, p.123.

QUAND LA SOCIÉTÉ BOUSCULE L'ÉGLISE

Les événements sociopolitiques français des années 1950 – 1960 montrent que l'Église fait totalement corps avec la société dans laquelle elle vit. Ainsi, les événements qui surgissent, qu'il s'agisse de la guerre d'Algérie, des divers conflits à travers le monde, de la crise de Mai 68 ou de l'encyclique *Humanae vitae*, qui pose le problème de la place de la morale catholique dans la vie privée, ne peuvent qu'irradier la vie ecclésiale et pastorale. Tous les chrétiens se trouvent impliqués dans les débats sociaux, tout en affirmant plus ou moins leurs positions. L'Action catholique se montre particulièrement présente sur ce terrain. Sa méthode, reposant sur le « *Voir, juger, agir* », conduit à observer les réalités sociales, à prendre conscience de leur complexité et à découvrir la diversité du monde. La sociologie religieuse poursuit le même objectif de faire connaître aux chrétiens la société à laquelle ils appartiennent, dans un souci pastoral : rejoindre l'homme là où il vit, avec ses aspirations, pour faire route avec lui et peut-être lui faire découvrir le message chrétien. Ce souci entraîne la politisation de la plupart des mouvements, dont découlent des crises plus ou moins graves. Le gauchisme en séduit beaucoup. Les évêques sont obligés à leur tour, de prendre position.

Le XX^e siècle voit aussi une prise de conscience de plus en plus nette de l'éloignement d'une partie de la population toujours plus grande, par rapport au catholicisme. En effet, au-delà de la dimension politique sous-jacente aux liens parfois distendus entre l'Église et le monde ouvrier, se manifeste une réelle attention de la part de l'épiscopat à l'égard des demandes des militants ouvriers¹.

De nouvelles réalités sociales ou humaines – par exemple les prêtres ayant vécu le conflit algérien -, conduisent le clergé à distinguer plusieurs conceptions du sacerdoce : une vision traditionnelle pour les uns, un souci de recherche théologique, pastorale, s'appuyant sur les sciences humaines pour les autres, ainsi que la volonté pour d'autres, de se situer pleinement au sein du « Peuple de Dieu ». La grande majorité du clergé charentais semble consciente de la nécessité de renouveler la mission sacerdotale, avec la volonté de passer d'un « sacerdoce cultuel » à un « sacerdoce missionnaire », sans pour autant dénigrer le culte. Toutefois, même si beaucoup se réjouissent de l'affirmation du Peuple de Dieu, énoncée par le Concile, et de la revalorisation du sacerdoce des fidèles, beaucoup de prêtres ont du mal à se situer concrètement. Partager la vie des fidèles, jusque dans leurs conditions de vie, tels les prêtres-ouvriers, et laisser les laïcs prendre leur place dans la

1. La Commission épiscopale du monde ouvrier écrit en 1972 : « *Le monde ouvrier ne peut se satisfaire de déclarations. Il attend un renouveau dans le comportement de l'Église, pour qu'elle purifie son visage. Il lui demande de se conformer, dans ses institutions, aux exigences de la justice sociale. Tout ce qui, dans les initiatives caritatives ou sociales, manifeste un certain paternalisme constitue à ses yeux un contre-témoignage. Le monde ouvrier désire que l'Église donne le signe d'une vraie simplicité de vie et d'attention aux plus défavorisés ; Qu'elle montre son indépendance vis-à-vis des pouvoirs économiques et politiques ; Qu'elle dénonce vigoureusement toutes les formes de l'oppression de l'homme.* » [Commission épiscopale du monde ouvrier. L'option socialiste des militants ouvriers et les évêques, 1^{er} mai 1972. In : *Les évêques français prennent position. La société, la civilisation, l'économie, les pouvoirs publics, le socialisme, la politique...* Paris : Le Centurion, 1972, p.115.]

pastorale sont deux débats différents. La difficulté de certains prêtres peut avoir des conséquences graves : un prêtre mal à l'aise ne peut dynamiser une paroisse et pour certains, vouloir « être semblable parmi les semblables » les conduit à quitter le sacerdoce. La place des laïcs dans l'Église représente un enjeu capital dans les recherches pastorales qui suivent le Concile et le débat n'est toujours pas clos.

L'Église connaît de plus, une crise interne, qui concerne particulièrement les prêtres. Non seulement est observée une chute du nombre d'entrées au séminaire mais s'ajoute, pour de nombreux prêtres, l'abandon de leur ministère sacerdotal. En outre, le renouveau conciliaire conduit certains à des changements de perspectives : ce n'est plus la foi qui éclaire les réalités temporelles mais ce sont les analyses sociologiques qui veulent adapter « *le langage de la foi*¹ », voire la foi elle-même. Ces nouvelles conceptions ne sont pas toujours comprises par les laïcs. Ainsi, « *Vatican II, plein de promesses, bien accueilli par les catholiques français, a marqué le début d'une crise grave.* »

La crise de l'Église de France est-elle donc liée au concile Vatican II ou à la conjoncture sociale ? Il semble que ces deux éléments soient intimement liés. Quoi qu'il en soit, l'action pastorale des années 1960 et 1970 ne peut ignorer ce contexte de crise. En effet, l'évolution de la société confronte l'Église de France à un défi pastoral traduit ainsi lors de l'Assemblée plénière des évêques de France, en 1967 :

« Dans ce monde en évolution rapide, les structures de l'Église portent encore la marque profonde de la civilisation avec laquelle et pour laquelle elles sont nées, mais qui est en train de céder la place à une autre forme de civilisation.

Comment s'étonner dès lors du malaise qui en résulte dans les consciences les plus généreuses et les plus lucides ? Nous sommes, de ce fait, affrontés à une double tâche : découvrir de plus en plus ce monde nouveau et y rendre compte de notre foi dans un langage qui, sans la trahir, soit éclairant pour l'homme d'aujourd'hui dans ses nouvelles conditions d'existence et de responsabilité². »

1. GOULEY, Bernard. *Les Catholiques français aujourd'hui. Survol d'un peuple*. Paris : Fayard, 1977, p.18.

2. MAZIER, Marius (Mgr). Analyse de la situation. Rapport de synthèse des réponses des Commissions épiscopales. In : Conférence épiscopale de France. *Lourdes 1967. Op. cit.*, p.27.

I. Un contexte agité

À la veille du Synode des évêques de 1971, ceux-ci sont invités à exprimer la façon dont ils perçoivent l'évolution du monde et de l'Église depuis le Concile¹. L'épiscopat français commence par noter les modifications géopolitiques, la mutation socio-économique et l'évolution culturelle, celle-ci s'accompagnant du poids croissant des médias. Il signale aussi un climat de contestation et de révolution. Parmi les évolutions du monde qui pèsent sur l'Église, est signalé l'esprit de contestation généralisé. Les évêques français mettent alors le doigt sur certaines questions qui se posent à l'Église. Ils estiment notamment que : « *les conflits de la société invitent l'Église à réviser la manière dont elle saisit les groupes humains dans leur existence réelle et dans leurs aspirations* ». De même, ils s'interrogent sur le service des plus pauvres et sur le rôle de l'Église concernant la justice dans le monde. Le texte se termine sur cette phrase : « *Vatican II a répondu à des problèmes du XX^e siècle. Il appartient aujourd'hui à l'Église de répondre aux problèmes nouveaux qui se posent : il en va de sa crédibilité pour le monde moderne.* » Ce bilan montre que l'Église subit de plein fouet les mutations sociales particulièrement fortes au cours de cette période.

Les puissances occidentales sont confrontées à des conflits armés, telles les guerres en Algérie ou au Vietnam². La Constitution conciliaire *Gaudium et spes*, adoptée en décembre 1965, évoque le souci de la paix, en précisant que :

« *La paix n'est pas une pure absence de guerre et elle ne se borne pas seulement à assurer l'équilibre de forces adverses [...]. Elle est le fruit d'un ordre inscrit dans la société humaine par son divin fondateur, et qui doit être réalisé par des hommes qui ne cessent d'aspirer à une justice plus parfaite*³. »

La société française connaît aussi d'importantes transformations, traduites par des modifications importantes des modes de vie, permises notamment par les Trente Glorieuses, période de croissance économique. Mai 68, crise culturelle, sociale et politique, constitue le paroxysme d'un climat contestataire. Par ses revendications de liberté, il trouve aussi un écho favorable chez certains chrétiens qui vont jusqu'à vouloir rejeter toute forme d'autorité dans l'Église. Parmi les demandes de la jeunesse française, plusieurs concernent une évolution des mœurs et l'encyclique *Humanae vitae*, publiée en juillet 1968, ne fait

1. « Nous avons changé de siècle ». Rapport de l'épiscopat français en vue du Synode des évêques. 1971. In : *Les évêques français prennent position. Op. cit.*, p.30-40.

2. Après la Seconde Guerre mondiale, des mouvements nationalistes voient le jour dans des territoires colonisés par les pays européens. C'est ainsi qu'à la fin des années 1940, les Indes, la Birmanie et l'Indonésie acquièrent leur indépendance. En 1955, la conférence de Bandoeng réunit une trentaine de pays d'Asie et d'Afrique, qui proclament l'émergence d'un Tiers Monde solidement uni dans l'anticolonialisme. Après une guerre de huit années, la France reconnaît l'indépendance de l'Indochine en 1954. De même, en 1956, le Maroc et la Tunisie ne sont plus des colonies françaises.

3. *Gaudium et spes*, n. 78 § 1.

que raviver un climat contestataire. De plus, une forme de politisation touche certains groupes dans l'Église.

Face aux problèmes de la paix et aux revendications qui germent dans la société, l'Église ne peut demeurer sourde et elle se doit même d'intervenir. Indéniablement, la participation des chrétiens à la vie sociale contribue à renouveler le langage de l'Église et à modifier sa pastorale. D'ailleurs, le rapport de l'épiscopat français en 1971 ne dresse pas un simple constat ; il traduit une prise de conscience qui n'est certainement pas synonyme de passivité¹.

A. Les chrétiens confrontés à la guerre

La Constitution *Gaudium et spes* affirme que la justice, qui se traduit notamment par une diminution des inégalités économiques, peut favoriser la paix. Dénonçant la course aux armements, le Concile appelle à une réelle coopération internationale. Il ajoute que :

« Pour encourager et stimuler la coopération entre tous, il est [...] tout à fait nécessaire que l'Église soit présente dans la communauté des nations ; et cela tant par ses organes officiels que par l'entière et loyale collaboration de tous les chrétiens – collaboration inspirée par le seul désir d'être utile à tous². »

En effet, l'Église ne peut demeurer muette face aux tensions qui émaillent les relations internationales.

Concomitamment au mouvement de décolonisation, les années 1948 – 1962 sont marquées par le début de la guerre froide, opposant les États-Unis, l'URSS et leurs alliés respectifs. De son côté, à peine la France vient-elle de quitter l'Indochine, suite à sa défaite à Diên Biên Phu, en 1954, qu'elle se trouve confrontée à un nouveau conflit en Algérie. Le 1^{er} novembre 1954, y éclate une rébellion indépendantiste³. La France envoie des troupes. Des classes d'âge entières partent en Algérie ; au cours des six années de la guerre, tous les jeunes Français mobilisables participent au conflit. Les chiffres divergent quelque peu mais il semblerait que la guerre d'Algérie a conduit à la mort 300 000 Algériens et 30 000

1. Ce chapitre concerne essentiellement la période 1965-1975.

2. *Gaudium et spes*, n. 89 § 1.

3. Elle est principalement menée par le Front de Libération nationale (FLN). À cette époque, un million d'Européens côtoient huit millions et demi de musulmans. Ces derniers, ayant une culture propre, disposent d'un niveau de vie et d'un statut juridique faisant d'eux des dominés. Ceci nourrit un certain nationalisme. En 1955, le gouvernement français instaure l'état d'urgence puis la crise algérienne s'amplifie l'année suivante. La situation est bloquée en 1956 car : « *L'Algérie est trop française pour être séparée, d'une manière ou d'une autre, de la métropole ; l'Algérie n'est pas assez française pour annihiler un mouvement d'indépendance nationale qui fait tache d'huile à partir de l'action terroriste d'un petit groupe qui a pris en charge la construction d'un nouvel État souverain.* » [WINOCK, Michel. *La Fièvre hexagonale. Les grandes crises politiques. 1871-1968*. Paris : Seuil, 1995, p.289].

Français¹. Pendant l'année 1960, le général de Gaulle entreprend des négociations avec le gouvernement provisoire installé en Algérie. Toutefois, certains Français, notamment des officiers militaires, ne peuvent accepter l'indépendance et ils tentent le putsch d'Alger en avril 1961, qui échoue. Cela permet des discussions plus sereines qui aboutissent aux accords d'Évian en mars 1962 et le 1^{er} juillet, l'Algérie choisit, par référendum, l'indépendance.

1. Le conflit algérien

a. Les positions de l'épiscopat

Dix déclarations collectives de l'épiscopat français sont publiées au sujet de l'Algérie². Chacun des textes, de 1955 à 1961, paraît dans *La Semaine religieuse*. Il semble ainsi que Mgr Mégnin se montre solidaire des positions énoncées. Les déclarations appellent à la paix, au respect des personnes et à la fin du terrorisme. Une formule employée en mars 1957, est reprise bien des fois par la suite : « *Il n'est jamais permis de mettre au service d'une cause, même bonne, des moyens intrinsèquement mauvais*³ », condamnation du terrorisme et certainement aussi de la torture. En octobre 1960, l'ACA s'implique plus nettement dans le débat⁴. Pour la première fois, elle prend parti au niveau politique, en invitant à prendre exemple sur l'accession à l'indépendance des territoires de l'Afrique française. Un an plus tard, elle s'oppose fermement aux méthodes employées par l'Organisation armée secrète (OAS)⁵. L'évêque charentais n'intervient pas personnellement avant janvier 1960, dans un court message, « *à lire en chaire, sans commentaire*⁶ », dans lequel il invite à la prière pour la paix, « *en face des douloureux et angoissants événements qui se déroulent en Algérie.* » Il ne s'exprime ensuite qu'après la

1. Site « L'Histoire » : <http://www.histoire.presse.fr/les-collections-de-lhistoire/15/combien-de-morts-07-03-2002-10378> [réf. du 14 décembre 2012].

2. MAYEUR, Jean-Marie. « Les Évêques et la guerre d'Algérie ». *Les Cahiers de l'I.H.T.P.*, octobre 1988, n°9, p.39-45.

Six déclarations émanent de l'ACA, trois des cardinaux et une de l'assemblée plénière de l'épiscopat.

3. « Déclaration de l'ACA. Mars 1957 ». *SRA*, 31 mars 1957, p.132.

4. MAYEUR, J.-M. « Les Évêques et la guerre d'Algérie ». *Les Cahiers de l'I.H.T.P.*, octobre 1988, n°9, p.39-45.

5. Mouvement clandestin qui tente de s'opposer à l'indépendance de l'Algérie.

La Semaine religieuse publie aussi, outre les textes officiels de l'épiscopat, une déclaration commune des comités nationaux de l'ACO et de l'ACI [« Déclaration de l'ACI et de l'ACO à propos des événements d'Afrique du Nord ». *SRA*, 11 septembre 1955, p.280] et une autre de l'ACO [« Déclaration de l'Action catholique ouvrière ». *SRA*, 12 novembre 1961, p.390-391]. De plus, la publication diocésaine diffuse l'appel du préfet de la Charente, au sujet d'une souscription nationale en faveur des combattants d'Algérie et de leurs familles [« Souscription nationale en faveur des combattants d'Algérie et de leurs familles ». *SRA*, 1^{er} juillet 1956, p.230].

6. MÉGNIN, (Mgr). « Les Récents événements d'Algérie ». *SRA*, 31 janvier 1960, p.42.

Il fait référence au climat d'insurrection qui règne à Alger, orchestré par les partisans de l'Algérie française. La formation de barricades le 24 janvier conduit à des affrontements armés faisant une vingtaine de morts et près de 200 blessés.

signature des accords d'Évian, en faveur des rapatriés d'Algérie, dans deux messages, à lire en chaire, à un mois d'intervalle. Il encourage la générosité de ses diocésains :

« Les Français de la Métropole se trouvent en face d'un devoir qui s'impose à la générosité de leur cœur. Une immense détresse, matérielle et morale, même si elle demeure muette, appelle irrésistiblement notre secours fraternel. Nous parlons, chacun l'a déjà compris, de nos compatriotes rapatriés d'Algérie précipitamment, massivement, sous la contrainte des graves événements de ces dernières semaines. [...] Leur malheur, à tous, est assez grand pour qu'il nous émeuve jusqu'au plus profond de nous-mêmes, sans discrimination¹. »

Le second texte ne fait que réitérer son premier appel. Mgr Mégnin garde donc une grande réserve tout au long du conflit.

b. Le clergé charentais face au conflit

Il est quasiment impossible de déterminer l'opinion du clergé charentais face aux événements en Algérie, faute de sources écrites. Seule la Mission de France semble s'engager ouvertement². L'un de ses prêtres explique qu'au moment du déclenchement du conflit, la Mission de France commençait à s'implanter en Algérie³. Lui-même se souvient qu'il comprend le désir d'indépendance de l'Algérie et il réproche l'attitude des Français qui torturent⁴. Les choix de la Mission de France ne sont pas du goût de tout le monde. L'un des prêtres de la Mission de France écrit que des prises de position qu'ils estiment évangéliques, leur valent de violentes critiques, des lettres anonymes de « *bons chrétiens* » et des tentatives de mise au pas de la part d'un vicaire général de l'époque⁵. Une personne les menace même de porter plainte contre eux, pour atteinte à la sûreté intérieure de l'État.

1. MÉGNIN, (Mgr). « Pour les rapatriés d'Algérie ». SRA, 3 juin 1962, p.206 et 15 juillet 1962, p.254.

2. Dès 1956, elle montre sa sympathie et sa solidarité avec les Algériens. En 1958, la conclusion d'une session nationale se montre sans équivoque : « *L'Église ne se confond avec aucune nation déjà existante. Elle considère comme un bien la formation de nations nouvelles. S'il est avéré qu'en Algérie un peuple existe et veut exister comme distinct du peuple français, nous pouvons donc nettement déclarer que l'Église n'est pas davantage opposée là qu'ailleurs à l'accession de ce peuple à l'indépendance.* » [Cité dans POULAT, É. *Une Église ébranlée*. Tournai : Casterman, 1980, p.99.]

3. Témoignage oral d'un prêtre de la Mission de France, février 1999.

4. De même, le Père Bernard Hanrot, appartenant à l'équipe de Saint-Ausone, à Angoulême, de 1953 à 1960, retrace son engagement auprès des Algériens. Il explique ainsi ses positions : « *Devant la violence, devant l'impuissance du gouvernement français [...], beaucoup de problèmes de conscience se posaient aux équipes présentes en Afrique du Nord et à nous-mêmes. Nous étions en effet, à l'époque, en lien avec nombre de jeunes partis se battre dans les Aurès, ainsi qu'avec des Algériens vivant en France. Nous devions bâtir une éthique qui puisse servir nos cheminements en fonction de nos choix fondamentaux. [...] Les témoignages reçus par le courrier ou par des confidences nous confrontaient avec des réalités policières, militaires, politiques, des obscurantismes conscients, des volontés de conciliation, des recherches de compréhension [...] Permettre à une société de s'engager dans une toute nouvelle manière de penser selon l'Évangile, en réagissant contre une conscience endormie par l'habitude, voilà à quoi nous étions confrontés, voilà à quoi nous devions nous atteler.* » [HANROT, Bernard. *Les Sans-voix dans le pays de la liberté*. Paris : Éditions Ouvrières, 1976, p.9-10].

5. Témoignage écrit d'un prêtre de la Mission de France, novembre 2000.

Les journaux paroissiaux consultés ne mentionnent que rarement les événements algériens. Tout comme l'ensemble des Français, les prêtres sont confrontés à la complexité de la situation. Le Père Cazenave, curé de L'Houmeau, explique qu'en Algérie :

« se sont formées deux communautés bien distinctes, mais toutes deux fortement attachées au même pays qui les a vu naître, le leur ! Là est le nœud du problème. [...] Pourtant, il faut faire l'impossible pour que les deux communautés puissent vivre ensemble, dans le respect mutuel de leurs coutumes religieuses et sociales, dans le développement pacifique des ressources de leur terre commune, dans le partage toujours plus juste de leurs responsabilités politiques, comme de leurs richesses matérielles¹. »

Comme Mgr Mégnin, les prêtres charentais s'expriment surtout lors de l'arrivée des réfugiés, arrivant d'Algérie, invitant à les accueillir amicalement.

c. Les séminaristes mobilisés en Algérie

Au moins quinze séminaristes charentais effectuent leur service militaire en Algérie, pendant la durée du conflit, de 1956 à 1962². Parmi eux, deux prêtres partagent ce qu'ils ont vécu³. L'un d'eux considère qu'il a pu approfondir sa foi. Beaucoup autour de lui n'étaient pas croyants, ce qui a consolidé sa volonté d'annoncer Jésus-Christ. En outre, des questions surgissent : *« Refait-on l'histoire ? Pourquoi est-on arrivé en Algérie ? »* Il pense que la France s'est davantage servie d'un territoire qu'elle ne lui a permis de vivre sur lui-même. L'autre prêtre estime que son service militaire en Algérie, en tant que coopérant, a marqué son action pastorale future car il a davantage compris le sens d'être croyant et prêtre avec les gens. Cela l'a conduit à insister sur le fait de vivre une foi non « déconnectée » du monde. Son séjour l'a aussi confronté à la responsabilité politique de l'Église. Les deux prêtres affirment que leurs expériences les ont touchés en tant qu'hommes et que par ricochet, elles ont touché leur ministère⁴.

Il s'avère indéniable que l'expérience de cette guerre a *« fortement pesé sur les mentalités des prêtres de cette génération⁵ »*. Marcel Launay écrit que :

1. « Le Mot du Père. L'Algérie ». *Trait d'union* [L'Houmeau], octobre 1957.

2. Ce chiffre est établi à partir de la liste des séminaristes charentais de cette époque, conservée aux Archives diocésaines et de témoignages oraux. Il ne s'agit que d'une estimation.

Des centaines de séminaristes français sont envoyés en Algérie. En novembre 1956, ils sont un millier puis en 1958, sont dénombrés 1450 séminaristes et religieux soldats. Avant même leur départ, les *Cahiers du Témoignage chrétien* circulent dans les séminaires et dénoncent certains aspects de la situation algérienne. [LAUNAY, Marcel. *Les Séminaires français aux XIX^e et XX^e siècles*. Paris : Cerf, 2003, p.204].

3. Témoignages oraux de prêtres, août 2001 et août 2002.

4. Beaucoup de prêtres charentais sont en lien avec des soldats partis en Algérie. Les jeunes de Champniers, notamment, écrivent à leur curé. [Témoignage écrit d'un prêtre, mars 2000]. Lors d'une fête des anciens du Petit Séminaire de Richemont, en 1961, un prêtre évoque ses rencontres avec les séminaristes lors de leur permission : *« Toutes sortes de questions sont posées, sur la liturgie, la pastorale, ou alors des questions touchant la vie militaire, par exemple : comment vivre la charité en Algérie envers les musulmans ? Que faire pour aider les autres soldats ? »* [« Fête des anciens de Richemont : Un curé et ses séminaristes pendant les vacances ». *SRA*, 5 novembre 1961, p.378-379].

5. GILSON, Georges. *Les Prêtres. La vie au quotidien*. Paris : DDB, 1990, p. 33-34.

« Le drame algérien, qui mettait chacun en face de ses responsabilités, a été [...], pour les séminaristes qui y furent mêlés, une épreuve de vérité pour leur vocation. Cependant peu d'entre eux, semble-t-il, abandonnèrent par la suite, le choix du sacerdoce¹. »

Il semble qu'au moins trois séminaristes charentais ne reprennent pas leur formation sacerdotale, suite à leur expérience algérienne². Beaucoup de séminaristes souffrent aussi du fait que leurs formateurs les obligent à ne plus parler du passé alors que ces jeunes ont vécu des expériences traumatisantes. Ceci est confirmé par un séminariste charentais, qui effectue son service militaire de novembre 1957 à mars 1960³. Ordonné en 1962, il finit par quitter le ministère. Les supérieurs auraient dit aux séminaristes qu'ils ne voulaient pas savoir ce qu'ils avaient fait. Ce prêtre charentais estime que ce qu'il a vécu en Algérie l'a rendu plus critique envers les institutions. Les séminaristes sont confrontés de plus ou moins loin à la torture et à la mort. De son côté, il est amené à fermer des centaines de cercueils. Il était parti pour défendre un département français puis il a compris qu'il n'était pas chez lui et il s'est montré favorable à l'indépendance. Parmi les prêtres qui renoncent au sacerdoce dans le diocèse d'Angoulême, au moins cinq ont vécu le conflit algérien sur le terrain.

2. Actions diverses en faveur de la paix

a. Le Mouvement de la Paix

Né à la fin des années 1940, le *Mouvement de la Paix*

« a su se ramifier dans les quartiers, les usines et les villages, et en même temps, prendre place dans un dispositif mondial. [...] Il a su monter d'impressionnantes manifestations de masse, leur obtenir l'adhésion de personnalités et de milieux traditionnellement réfractaires⁴. »

Il se situe dans la mouvance progressiste chrétienne, qui voudrait maintenir des liens avec les communistes. Les catholiques et les protestants y occupent des responsabilités à tous les niveaux.

Une nouvelle fois, la Mission de France se fait remarquer par ses engagements au sein du mouvement. Toutes les couleurs politiques sont représentées. *« La discussion était très ouverte mais l'évêché voyait cela d'un mauvais œil⁵. »* Un prêtre diocésain confirme que le

1. LAUNAY, M. *Op. cit.*, p. 205.

2. Martine Sevegrand, notant que plusieurs séminaristes du diocèse de Dijon abandonnent leur formation, souligne « le décalage dramatique entre la vie pieuse et protégée vécue au grand séminaire et la brutale réalité de la guerre et de la vie à l'extérieur ». [SEVEGRAND, Martine. *Vers une Église sans prêtres. La crise du clergé séculier en France (1945-1978)*. Rennes : Presses universitaires de Rennes, 2004, p.163].

3. Témoignage oral d'un laïc, février 2003.

4. POULAT, É. *Une Église ébranlée*. Tournai : Casterman, 1980, p.74-75.

5. Témoignage oral de laïcs, octobre 2000.

mouvement a surtout attiré des prêtres-ouvriers et des membres de la Mission de France ; les prêtres diocésains sont restés prudents. Il ajoute que l'orientation du *Mouvement de la Paix* « *n'était pas bien vue par tout le monde*¹. » Un prêtre de la Mission de France devient secrétaire départemental du mouvement². Sa fonction, qui le conduit à prendre des positions politiques, ne dure que deux ans car il subit les oppositions de prêtres et de laïcs. Cette responsabilité permet toutefois de nouer un dialogue fructueux entre certains chrétiens et certains communistes. Surtout, elle offre un témoignage de la présence de l'Église au sein d'un monde qui lui est étranger et ceci apparaît comme un aspect fondamental des perspectives de la Mission de France.

De même, *Pax Christi*³, tout en se situant selon une autre tendance, lutte aussi en faveur de la paix. Dans les colonnes du *Courrier français*, il conteste le caractère apolitique revendiqué par le *Mouvement de la Paix* :

« on se trouve en présence d'une opération inspirée, animée et dirigée par le PCF [...]. Il est certes indéniable que de nombreuses personnalités non communistes approuvent, signent et appuient cette campagne. Mais cela ne change rien au fait qu'elle est une opération du bloc de l'Est et qu'elle s'insère dans sa politique générale⁴. »

En se référant à l'encyclique de Jean XXIII, *Pacem in terris*, *Pax Christi* affirme que ce n'est pas « *la pression unilatérale d'une opinion conditionnée, ni l'action d'un mouvement dirigé et animé par un seul "bloc", qui doivent susciter le désarmement, mais les institutions habilitées à les réaliser.* »

b. La guerre du Vietnam

Même si la guerre du Vietnam⁵ touche moins directement la France, des chrétiens charentais n'hésitent pas à prendre position en faveur de la paix. Le Père Coudreau, délégué diocésain de *Pax Christi*, rédige un communiqué en 1967 :

« La guerre au Vietnam ne doit pas nous laisser l'âme tranquille. C'est une calamité. Elle dure, elle s'amplifie. Sans nous lasser, [...] nous avons à faire tout ce que nous pouvons pour que la paix s'établisse dans une région éprouvée si durement et depuis si longtemps⁶. »

1. Témoignage oral d'un prêtre, février 1999.

2. **Annexe 5.3.1 : Un prêtre secrétaire départemental du Mouvement de la Paix. Mai 1964.** [CAMT]

3. *Pax Christi* est né après la Seconde Guerre mondiale et se voulait être un mouvement de prière et de réconciliation franco-allemande. Par la suite, il est devenu mouvement d'Église chargé de sensibiliser les chrétiens aux problèmes de la paix. Il s'est internationalisé en 1952.

4. « À propos du "désarmement". Mise au point du mouvement *Pax Christi* ». *CF*, 18 mai 1963.

5. Après le départ des troupes françaises, le Vietnam est divisé en deux zones, avec au nord, un pouvoir communiste, appuyé par l'URSS et la Chine, et au sud, une république soutenue par les États-Unis. Commence en 1956 la guerre du Vietnam ; les troupes américaines doivent se retirer en 1973.

6. COUDREAU, Clovis (Père). *Pax Christi*. 8 mai 1967. **Fonds privé.**

En outre, en commentant les États généraux de la Paix, organisés par le *Mouvement de la Paix*, malgré une certaine bienveillance, il précise qu'« *une paix partisane n'est pas la paix* ». Le *Mouvement de la Paix* est en effet animé par un antiaméricanisme indéniable. Le Père Coudreau pense, en outre, que « *le fait de collaborer avec d'autres, croyants ou non, est un bien, quand les conditions du dialogue sont remplies* » et que « *chacun en conscience doit rechercher le dialogue, agir et coopérer, se souvenant qu'une PRUDENCE INACTIVE n'est pas à confondre avec une ACTIVITÉ PRUDENTE.* »

Quelques mois auparavant, tous les mouvements d'Action catholique de Cognac s'étaient unis en faveur de la paix¹. Leur message est ponctué de citations de Paul VI, de l'encyclique de Jean XXIII, *Pacem in terris*, de déclarations de l'Assemblée plénière de l'épiscopat français ainsi que d'un extrait du journal de l'ACO. Les militants charentais affirment que :

« Dans le douloureux contexte actuel du conflit vietnamien, on ne saurait admettre que des raisons de prestige ou d'idéologies puissent justifier le prolongement de la guerre, car il faut que d'abord s'arrêtent les bombardements et les combats, l'extermination des hommes et la destruction de leurs moyens de vivre. »

Ils lancent des pétitions en faveur de la paix dans plusieurs entreprises². En 1972, la JOC charentaise n'hésite pas à intervenir vigoureusement³. Tout en protestant contre l'arrestation de jocistes du Sud Vietnam, elle montre clairement son opposition aux États-Unis, tout en dénonçant le règne de l'argent dans le conflit.

En 1968, les Assomptionnistes se trouvent au cœur d'un incident⁴. En effet, une quête a lieu à la fin d'une messe dominicale, en faveur du Nord Vietnam. Quatre hommes protestent alors auprès du prêtre contre cette quête « *faite "pour le bateau du Vietnam", organisée spécialement, mais non exclusivement par le parti communiste.* » Mgr Kérautret, mis en cause dans l'affaire, fait paraître une mise au point sur l'attitude de l'Église en face de la guerre et spécialement à propos de la guerre du Vietnam⁵. Insistant sur le devoir de tout chrétien de chercher la paix, il s'exprime aussi sur le rôle particulier des prêtres. Ceux-ci ont un rôle d'éducation, en accord avec l'Évangile, sans se laisser influencer par divers

1. « À l'escalade de la guerre, il faut opposer l'escalade de la paix ». *Ensemble Cognac*. Éd. urbaine, février 1967, n° 65.

2. Réponse au questionnaire vert. Avril 1973. **ADc. ACO. Mission ouvrière 69-83. « ACO. CS et journées d'étude ».**

3. « La JOC et la guerre au Vietnam ». *CF*, 8 juillet 1972. **Annexe 9.1.1 : La JOC et la guerre au Vietnam.**

4. *Éphémérides*. Paroisse du Sacré-Cœur d'Angoulême, 11 février et 4 mars 1968. **Fonds Assomptionnistes.**

5. KÉRAUTRET, (Mgr). « Autour du problème de la paix ». *EA*, 3 mars 1968, p.57-58. **Annexe 9.1.2 : Autour du problème de la paix. Mgr Kérautret.**

Les prêtres diocésains, une nouvelle fois, s'expriment assez peu publiquement sur le conflit. Néanmoins, le Père Vignaud, curé de Saint-Yrieix, livre ses impressions en 1975 quand, officiellement, la paix est revenue. Même si des accords sont signés, le prêtre charentais reste méfiant : « *Il ne faudrait pas qu'on passe d'une sorte de dictature à une autre. [...] Chacun comprend hélas ! la liberté à sa manière. Quand il est dans l'opposition, il crie à l'oppression et quand il arrive au pouvoir, il a la tentation d'opprimer à son tour, évidemment en essayant de justifier lui aussi "sa" politique* ». [« La guerre du Vietnam s'est enfin terminée ». *Joie*, juin 1975].

groupes de fidèles. Sans utiliser le terme, il refuse que les aspects politiques s'immiscent dans les prises de position du clergé. L'évêque mentionne aussi l'action de *Pax Christi* – deux messages du mouvement sont d'ailleurs publiés suite au communiqué de Mgr Kérautret - mais ignore le *Mouvement de la Paix*, aux couleurs certainement trop politiques à son goût.



Derrière chaque conflit se dessinent des options politiques. Les chrétiens ne partagent pas forcément les mêmes positions, comme le montrent les diverses attitudes lors du conflit en Algérie¹. En outre, Étienne Fouilloux insiste sur le traumatisme vécu par la plupart de ceux qui ont été mobilisés : *« Tous ont dû, dans des circonstances souvent difficiles, voire extrêmes, se décider en conscience faute de trouver dans leur bagage moral et religieux la solution à de cruels dilemmes inédits. Leur foi en a été ébranlée, jusqu'à se perdre dans le face-à-face avec l'horreur². »* Selon lui, l'Église de France subit lourdement les conséquences du conflit :

« Il faudra bien mesurer un jour l'effet de la guerre d'Algérie sur le déclin démographique du catholicisme français dès la fin des années cinquante. Effet direct : certains séminaristes ou jeunes religieux n'ont pas repris le chemin des séminaires et des couvents, après leur démobilisation ; nombre de militants, qui contestaient la poursuite de la guerre avant d'être contraints de la faire, se sont éloignés de leurs engagements ecclésiaux, en claquant la porte ou sur la pointe des pieds. Effet différé : c'est la "génération du djebel", qui fournira dix ans plus tard à la contestation ecclésiale plusieurs de ses animateurs et une bonne partie de ses troupes. »

1. Brigitte Vassort-Rousset distingue ainsi les diverses positions : *« Il y avait à ce sujet une minorité active (jeunes, clergé, intellectuels, ouvriers) dont les positions allaient de la protestation contre la torture à la reconnaissance de l'autodétermination pour les Algériens et la signature de manifestes en faveur du FLN. Autour, un cercle plus large reconnaissait le caractère inévitable et même la légitimité de la décolonisation, avec une sensibilité aiguë aux conséquences morales de la guerre. Troisièmement, la grande majorité des catholiques était encore guidée par des réflexions où les considérations religieuses étaient secondaires. Un quatrième groupe, celui de la hiérarchie, n'était pas unanime sur l'évaluation politique et morale des événements algériens, mais était d'accord sur le besoin de ne pas engager l'autorité de l'Église sur des questions définies de façon floue. Enfin, la droite et l'extrême droite réclamaient une résistance active à la décolonisation à tous les niveaux de l'armée et de l'administration. »* Elle ajoute que *« Le mobile spécifiquement religieux des évêques dans cette crise a été que l'Église ne s'identifie à aucune civilisation. Pas même la civilisation occidentale à laquelle elle semble unie, aux yeux des peuples civilisés. [...] Mais si l'Église ne s'identifie à aucune civilisation, elle ne considère pas que toutes les civilisations se valent : le matérialisme d'État est le seuil à ne pas franchir. »* [VASSORT-ROUSSET, B. Op. cit., p.258].

2. FOUILLOUX, É. *Les chrétiens français entre guerre d'Algérie et mai 1968*. Paris : Parole et Silence / DDB, 2008, p.15-16.

Il explique que : *« la guerre d'Algérie a mobilisé entre 1954 et 1962 l'ensemble d'une classe d'âge, séminaristes, militants et fidèles catholiques compris. Guerre révolutionnaire, elle a soumis leur foi à de redoutables questions, sur la fin et les moyens notamment, rendues plus redoutables encore du fait de leur formation spécifique antérieure. Livrés à eux-mêmes ou soutenus par une aumônerie elle-même partagée, ils ne sont pas restés indemnes sous l'épreuve : les quelques témoignages disponibles évoquent, plus ou moins discrètement, les dommages spirituels subis. »*

Simultanément aux prises de position concernant la paix dans le monde, faisant apparaître des différences parmi les sensibilités catholiques, l'évolution de la société au cours des années 1960 suscite des réactions, qui trouvent un écho particulier lors de la crise de Mai 1968.

B. L'Église et la crise de Mai 1968

La crise qui éclate en mai 1968 surprend les autorités. Au premier abord, rien ne laisse supposer que le malaise français puisse s'exprimer avec tant de virulence. Le pays connaît une stabilité gouvernementale, son rayonnement est perceptible sur tous les continents, le franc est une des monnaies les plus solides du monde et les chiffres de consommation montrent une hausse du niveau de vie¹. En outre, la croissance démographique a entraîné une explosion urbaine et la population a rajeuni. Ainsi, les effectifs scolaires demandent de nouveaux capitaux afin de construire de nouveaux établissements. La société de consommation permet de nouveaux comportements au sein de la quasi-totalité des catégories sociales. Le monde rural évolue aussi, notamment par une emprise familiale moins forte. Les femmes obtiennent un meilleur statut. Même si la contraception est déjà largement répandue, leur émancipation s'accroît par le vote de la loi Neuwirth, en 1967, qui autorise la vente de la pilule contraceptive².

En 1968, quatre-vingt-deux pour cent des Français se disent catholiques mais seulement vingt-et-un pour cent pratiquent d'une façon régulière³. Le nombre des ordinations ne cesse de diminuer depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale. Des clivages apparaissent au sein du monde catholique entre ceux qui pensent que le concile Vatican II ouvre trop l'Église au monde et ceux qui estiment que cet élan reste encore timide. Les prêtres s'interrogent de plus de plus sur la place qu'ils doivent occuper dans une société en mutation. Un dialogue entre chrétiens et marxistes voit le jour. Ainsi, certains chrétiens sensibles aux difficultés du Tiers Monde glissent du service des pauvres, dans une perspective évangélique, vers des thèses proches du marxisme.

1. WINOCK, M. *Op. cit.*, p. 327.

2. PRÉVOTAT, J. *Op. cit.*, p. 171-173.

3. BARRAU, Grégory. *Le Mai 68 des catholiques*. Paris : Éditions de l'Atelier, 1998, p.11.

1. L'Église contestée

Le mouvement de Mai 1968 naît dans le milieu étudiant. En effet, l'essor démographique conduit à une croissance massive du nombre d'étudiants¹, le plus souvent issus des classes moyennes. La situation peut se résumer en ces mots : « *Une crainte montante du chômage et, partant, d'une régression sociale*². » Les étudiants des classes supérieures risquent le déclassement tandis que ceux des classes moyennes, plus nombreux, craignent que leur diplôme ne leur apporte pas la promotion espérée ou tout simplement un emploi. Des troubles croissants touchant la faculté de Nanterre en avril, celle-ci est fermée le 2 mai. Le lendemain, la police évacue sans ménagement un rassemblement étudiant à La Sorbonne³. Parmi quatre étudiants arrêtés ce jour-là et condamnés à deux mois de prison, se trouve Jean Clément, président du Centre Richelieu, noyau catholique de La Sorbonne, alors qu'il se trouve sur les lieux par hasard. Ceci contribue à la réaction des mouvements d'étudiants catholiques⁴ qui publient un communiqué le 6 mai, appelant à la mobilisation. Tout en critiquant eux aussi l'Université, ils justifient leur intervention en affirmant que la foi chrétienne concerne tout ce qui est vécu par l'homme. La nuit du 10 au 11 mai voit l'érection de barricades dans le Quartier latin. La répression policière ne manque pas de susciter les interventions de certains étudiants chrétiens. De même, le 12 mai, l'ACO réunie pour sa rencontre nationale, affirme sa solidarité avec le mouvement de contestation. Le 13 mai a lieu une grève générale qui gagne plus ou moins toutes les villes de France, regroupant ouvriers, étudiants et lycéens. Le 24 mai, le nombre de grévistes approche neuf millions ; tous les secteurs d'activités sont touchés.

L'Église, en tant qu'institution, est mise en cause, le 21 mai, par la publication de l'*Appel aux chrétiens*, rédigé par un groupe, réunissant catholiques et protestants⁵. Ce communiqué montre la solidarité avec la contestation et approuve la volonté de participation exprimée par les étudiants au sein de l'Université et par les travailleurs dans les entreprises. En outre, « *la présence des chrétiens à la révolution suppose et requiert la présence de la révolution à l'Église, à ses modes de vie et à ses habitudes de pensée, dans leurs expressions tant collectives qu'individuelles*⁶. » Le lendemain, paraissent l'*Appel de personnalités chrétiennes*, intitulé « *Faire une nouvelle société* », et un communiqué de

1. Nombre d'étudiants en France : 128 000 en 1950, 250 000 en 1963, presque 500 000 en 1968. Chiffres cités dans WINOCK, M. *Op. cit.*, p. 330.

2. WINOCK, M. *Op. cit.*, p. 331.

3. BARRAU, G. *Op. cit.*, p. 35-41.

4. L'ACU : Action catholique universitaire, l'ACGE : Action catholique des Grandes Ecoles et la JEC.

5. BARRAU, G. *Op. cit.*, p. 46-52. Au sein du groupe, parmi les signataires catholiques, se côtoient le P. Marie-Dominique Chenu et Paul Blanquart, professeurs à l'Institut catholique de Paris, Georges Montaron, directeur de l'hebdomadaire *Témoignage chrétien*, les P. André Laurentin et Robert Davezies, de la Mission de France.

6. DAVEZIES, Robert (présenté par). *Mai 68. La rue dans l'Église*. Paris : Éditions de l'Épi, 1968, p.13-14. Grégory Barrau y voit l'interpellation du modèle hiérarchique ecclésial et de la figure sociale du clerc.

cadres militants et d'évêques chargés du monde étudiant. Ces textes affirment la solidarité avec les mouvements ouvriers et étudiants tout en voulant diffuser l'esprit de contestation dans l'Église – institution. En outre, un Comité d'action pour la révolution dans l'Église voit le jour ; il remet en cause toute hiérarchie au sein de l'Église et refuse « *la coupure scandaleuse entre le culte et la politique*¹ ».

Face à ces événements qui touchent le cœur de la société française, outre le noyau actif qui participe au mouvement sans retenue, des chrétiens prennent position. Les évêques, en particulier, veulent répondre au climat d'agitation.

Mgr Marty est nommé archevêque de Paris en mars 1968. Il arrive dans la capitale fin avril et est intronisé le 2 mai. Il s'installe donc au moment même où l'agitation étudiante prend de l'ampleur. Il lance un appel au calme lors de la nuit du 10 au 11 mai, sans prendre parti. Au début du mouvement, « *la hiérarchie catholique joue sur le ton de la prudence et de la mobilisation apolitique, s'adressant à un auditoire méfiant voire indifférent, quand les militants veulent faire valoir leur engagement*². » Dans l'ensemble, le discours de l'épiscopat français reste « *frileux* ». Le 25 mai, Mgr Marty lit une déclaration au nom de l'épiscopat français. Ce texte montre une certaine solidarité avec les revendications sociales : « *L'heure est venue de savoir renoncer à certaines situations privilégiées pour réaliser ensemble la mutation de notre société*³ », en prônant de nouvelles formes de participation dans les entreprises et l'amélioration des salaires des plus défavorisés. Est aussi salué un « *travail sérieux de dialogue et de réflexion*⁴ » dans les universités tout en rappelant que « *la société à bâtir ne pourra se passer de structures.* » D'une façon générale, la hiérarchie approuve les réformes visant une plus grande justice sociale, tout en réprouvant les manifestations de violence.

De même, le Conseil permanent de l'épiscopat, une fois le calme revenu, montre sa bienveillance envers les avancées sociales :

« *Cette société nouvelle, les évêques de France sont d'autant plus disposés à l'accueillir que le Concile, sensible à la mutation du monde, en avait pressenti l'exigence et fixé les conditions essentielles. Par ailleurs, depuis longtemps, des chrétiens, jeunes et adultes de tous les milieux, présents dans les structures temporelles, leur faisaient part de leurs inquiétudes et de leurs recherches*⁵. »

1. DAVEZIES, R. *Op. cit.*, p.19.

2. BARRAU, G. *Op. cit.*, p. 33.

3. « Déclaration lue par Mgr Marty à la télévision le 25 mai ». *DC*, 23 juin 1968, n°1519, col.1076.

4. *Ibid.*, col.1077.

5. Conseil permanent de l'épiscopat. « Vers une société nouvelle. 20 juin 1968 ». In : *Les évêques français prennent position. Op. cit.*, p.41.

2. Le regard des chrétiens en Charente

a. Divergences d'opinions

Les événements de Mai 1968 conduisent Mgr Kérautret à publier deux textes : l'un s'adressant aux prêtres, l'autre prenant la forme d'un message à tous les diocésains lors de la Pentecôte. Lors de son intervention auprès du clergé, l'évêque charentais sous-entend que le climat social crée quelques divergences d'opinions au sein de son presbyterium. Tout en acceptant cela, il invite à poursuivre un « *dialogue confiant et fraternel* ¹ ». Bien évidemment, il réprouve la violence lors des conflits sociaux, tout en ajoutant que : « *Nous n'avons pas à canoniser les institutions comme elles sont ni les rapports sociaux, comme ils sont établis, ni d'une manière générale, le monde comme il est, mais à vivre en recherche permanente des adaptations nécessaires* ². » Pour finir, il analyse cette crise comme un révélateur de « *l'absence tragique, un vide profond de certitude, de référence, d'idéal* », qui est en fait, selon lui, un vide de Dieu. Son message de Pentecôte reprend les mêmes thèmes : le manque de repères du monde contemporain, la dénonciation de l'individualisme et des inégalités sociales, tout en appelant à demeurer dans une attitude de dialogue et de non-violence ³. Ces réflexions rejoignent celles de l'épiscopat français.

L'édition urbaine du journal paroissial de Cognac appuie la contestation sociale, en mettant l'accent sur les enseignements positifs de la crise. Dans un premier temps, il se fait l'écho des diverses positions nationales, en ajoutant ses propres commentaires ⁴. Se côtoient des extraits des interventions de Mgr Marty, de Mgr Frossard, évêque auxiliaire de Paris, de Paul VI mais aussi de l'ACGH, de la JEC et du patronat français. Puis, un article se penche plus spécifiquement sur Cognac, montrant que les différents secteurs, qu'il s'agisse des écoles, des administrations, des services publics ou des usines, ont plus ou moins longtemps été en grève. De plus, « *plusieurs manifestations ou meetings syndicaux ont permis aux responsables d'informer ou d'orienter leurs militants, prêchant l'unité d'action salariale et demandant la généralisation du mouvement dans toutes les entreprises locales.* » Rien ne laisse entendre dans les propos une quelconque opposition au mouvement : sont plutôt relevés les aspects positifs de la mobilisation. D'ailleurs, les dernières lignes soulignent :

« *Puisse cet affrontement entre générations, entre mondes salarié et patronal ou entre formations politiques n'être que le ferment nécessaire à la naissance d'un dialogue positif, objectif et constructif entre vous tous, les intéressés, au bout*

1. KÉRAUTRET, (Mgr). « À propos de la situation sociale actuelle ». *EA*, 9 juin 1968, p.138.

2. KÉRAUTRET, (Mgr). « À propos de la situation sociale actuelle ». *Ibid.*, p.139.

3. **Annexe 9.2.1 : Message de Pentecôte. Mgr Kérautret.**

4. *Ensemble Cognac. Éd. urbaine*, juin-juillet 1968.

duquel des structures et des mentalités nouvelles seront génératrices de réconciliation nationale. »

L'Église cognaçaise se démarque quelque peu de l'ensemble du diocèse. Est souvent entendue la réflexion selon laquelle Cognac est « un diocèse dans le diocèse ». D'ailleurs, les évêques se présentent parfois comme « d'Angoulême et de Cognac ». En effet, le terme « cognac » fait saliver bien au-delà des frontières françaises. La bourgeoisie liée au commerce du cognac se trouve ainsi très ouverte sur le monde. Cette industrie, teintée de paternalisme, se déploie dans différents secteurs et catalyse une grande partie des emplois. L'ACI, justement liée aux responsables dans ce monde du cognac, joue un rôle important dans la vie chrétienne cognaçaise. De plus, des prêtres à forte personnalité sont nommés dans la ville. Par exemple, en 1968, les curés de Cognac sont les Pères Payrazat et Sallat, entourés des Pères Larigaldie, Fonchain, Bonnaud et Delage¹ qui eux, partagent parfois les analyses et les sensibilités du monde ouvrier et qui ne sont pas heurtés par les revendications prônées par le mouvement de Mai 68. Quoiqu'il en soit, les différents prêtres œuvrent ensemble au service d'une pastorale commune et la vie de l'Église cognaçaise est dynamique.

À Vars, le ton se montre plus modéré. Tout en condamnant plus fermement les violences, les élections législatives de juin offrent l'occasion de réflexions sur la situation sociale². Là aussi s'affirme le désir de reconnaître des aspects positifs de la période d'agitation sociale qui vient de s'écouler. Le thème de la participation réclamée aux divers niveaux de la société est repris et chacun est invité à prendre ses responsabilités dans les divers domaines de la vie sociale.

Au sein de l'ACI, les diverses options politiques et sociales des uns et des autres conduisent à des réactions différentes. Il semble que les jeunes aient réagi « *plutôt positivement* »³. Une responsable du CMR estime, quant à elle, que « *les gens ont été un peu déboussolés* »⁴ et que les jeunes au cœur des événements en sont restés marqués. Quelques prêtres partagent un regard négatif sur Mai 1968. Tandis qu'un évoque sa « *peur* »⁵, voyant un « *trop grand libéralisme en tout* », un autre garde de la crise une « *phobie de l'intox et une très grande méfiance à l'égard de la presse, surtout de la radio et de la télévision* »⁶. L'un d'eux n'hésite pas à affirmer que : « *Ces journées, passablement folles, engendraient des courants dont nous ne sommes pas encore vraiment sortis. Il était "interdit d'interdire" et il reste beaucoup de cela dans notre société et nous*

1. Trois de ces quatre prêtres quittent le sacerdoce au cours des années suivantes.

2. « Mai – juin 1968 ». *Présence* [Vars], juin 1968.

3. Témoignage écrit d'une laïque, ACI, octobre 2000.

4. Témoignage oral d'une laïque, CMR, janvier 2001.

Certains gardent un mauvais souvenir du climat de désordre qui a régné, même si beaucoup affirment que les campagnes charentaises ne sont quasiment pas concernées, sauf par le manque de ravitaillement.

5. Témoignage écrit d'un prêtre, mars 2000.

6. Témoignage écrit d'un prêtre, avril 2000.

*en récoltons des fruits*¹. » Les positions ci-dessus ne sont pas partagées par tous. Les événements favorisent un dialogue bénéfique selon certains². Des prêtres prennent conscience du malaise de certaines catégories sociales³. Un prêtre affirme que « *malgré le désordre et les exagérations*⁴ », il vit la crise comme une « *libération* ». Un autre, étudiant à l'époque, participe aux manifestations. Il considère la crise « *passionnante bien que dangereuse*⁵ ».

À l'écart des tumultes, les bénédictines de Maumont se tiennent tout de même informées, notamment par le communiqué de la radio transmis deux fois par jour par l'abbesse. Aucun jugement sur les faits ne transparaît dans les annales⁶.

En ce qui concerne l'impact de Mai 68 sur la vie de l'Église, un prêtre de la Mission de France se souvient qu'il « *a très vite pris conscience que les événements de Mai 68 pouvaient être un moteur pour l'Église*⁷. » Un prêtre diocésain voit aussi un apport positif : la façon de se situer se modifie et de plus, « *on ne peut annoncer Dieu que dans le dialogue. On est moins organisateur qu'autrefois, plus lent dans l'approche des choses à faire mais on est plus profond*⁸. » Un de ses confrères pense, quant à lui, que Mai 68 se situait « *bien en retard par rapport à l'espérance que soulevait la marche vers le concile et la conclusion de celui-ci*⁹. » Un autre, reliant lui aussi le Concile à Mai 68, estime que la crise a provoqué selon lui, un :

« *effritement de tous ceux qui n'étaient pas fermement motivés. Ce qui était déjà perceptible dans l'après-guerre se confirmait par un manque de spiritualité généralisé, en attendant la lecture superficielle de Vatican II et une certaine démission des cadres*¹⁰. »

1. Témoignage écrit d'un prêtre, mars 2000.

De même, une religieuse marque sa désapprobation, en écrivant qu'il existe d'autres moyens que la violence pour réformer : « *Les Français ont le triste privilège d'opérer des réformes en utilisant les moyens de peur, de brutalités, de menaces [...]. Ce sont des méthodes barbares qui sont à proscrire.* » [Témoignage écrit d'une religieuse, décembre 1998].

2. Témoignage oral d'un prêtre, février 1999.

3. Témoignage oral d'un prêtre, mars 2000.

4. Témoignage écrit d'un prêtre, mars 2000.

5. Témoignage oral d'un prêtre, avril 2000.

Il apprécie l'attitude du cardinal Marty, qui a fait le tri entre les éléments positifs et négatifs. Il constate lui aussi, une libération de la parole avec le sentiment à l'époque que : « *La société, c'est nous qui la faisons* ».

6. *Annales*, tome XIV. 19 mai 1968. **Abbaye de Maumont**.

Il y est juste relevé que leur vie de silence prend une autre intensité au moment où « *l'agitation du monde vient à tout instant se heurter à [leur] porte, ne serait-ce que par la correspondance, les parloirs, les rapports indispensables avec l'extérieur pour le travail.* »

7. Témoignage oral d'un prêtre de la Mission de France, février 1999.

8. Témoignage oral d'un prêtre, avril 2000.

9. Témoignage écrit d'un prêtre, février 2003.

10. Témoignage écrit d'un prêtre, mars 2000.

b. Le monde scolaire et le milieu ouvrier

Les lycées d'Angoulême bougent mais « *sans excès*¹ », selon un ancien aumônier d'un collège catholique. L'ancien aumônier du lycée de Cognac, en 1968, explique que les équipes de JEC et les aumôniers sont « *de plain-pied avec l'explosion*² », qui a lieu.

Les établissements catholiques apparaissent relativement calmes au milieu de l'agitation ambiante. Le lycée Saint-Paul, à Angoulême, aurait bien vécu la tourmente, selon un ancien professeur³, car il y règne un esprit d'ouverture. Des réunions ont lieu avec les élèves. Une rencontre, regroupant les parents d'élèves, la direction du lycée et les professeurs, est organisée, afin de déterminer les aspects bénéfiques du mouvement. Parmi les nouveautés, les conseils de classe, envisagés avant Mai 1968, sont mis en place concrètement. De même, l'ancien directeur du collège Saint-Matthias de Barbezieux déclare que la grève n'a pas touché l'établissement, sans doute grâce à la concertation entre les enseignants, les parents et les délégués des élèves, lors de plusieurs réunions⁴.

Les religieuses présentes dans le milieu scolaire témoignent aussi que leurs écoles ne sont que très peu marquées par les grèves. À La Couronne, les élèves font grève un après-midi, en rejoignant les lycées Saint-André et Saint-Paul⁵. L'ancienne directrice du lycée de la Providence, à Cognac, se souvient que les secondes, surtout, participent à « *l'ébullition générale*⁶ » et qu'elles manifestent, avec les autres lycéens, sous les fenêtres de l'établissement, « *quitte à avouer plus tard qu'elles ne savaient pas pourquoi* ». La grève ne dure que deux jours à Ruffec, dans le collège tenu par les Sœurs de la Charité du Sacré-Cœur de Jésus⁷. Les événements sont analysés avec les troisièmes, favorisant une plus grande ouverture et des prises de conscience. Par la suite, les jeunes semblent se prendre davantage en charge. En outre, des réunions hebdomadaires entre professeurs permettent de réaliser des projets éducatifs variés. Dans l'ensemble, la remarque d'une religieuse de la Sainte-Famille semble assez bien traduire ce qui est vécu dans les écoles catholiques tenues par les congrégations : « *Le mouvement imposé de l'extérieur ne rejoignait pas le vécu réel du petit établissement familial qui y fut entraîné malgré lui. Il a donc fallu "accompagner" avec difficulté*⁸. »

1. Témoignage oral d'un prêtre, décembre 1998.

Le lycée Marguerite de Valois aurait été fermé pendant un mois. [Témoignage oral d'un prêtre, novembre 2000].

2. Témoignage oral d'un prêtre, mai 2000.

Des débats ont lieu sur la participation et les réformes souhaitées, en particulier par les élèves des grandes classes.

3. Témoignage oral d'un prêtre, janvier 1999.

4. Témoignage oral d'un prêtre, décembre 1998.

5. Témoignage oral d'une religieuse, mars 1999.

6. Témoignage écrit d'une religieuse, janvier 1999.

7. Témoignage écrit d'une religieuse, janvier 1999.

8. Témoignage écrit d'une religieuse, janvier 1999.

Tout comme au niveau national, les grèves touchent les usines charentaises. Un responsable de l'ACO assure, lui aussi, que Mai 68 offre une prise de conscience : il faut abattre tout ce qui enferme¹. Les ouvriers comprennent qu'ils ont le droit de prendre la parole.

Un prêtre, résidant à Cognac, se souvient que les chrétiens et les mouvements d'Action catholique ont participé aux manifestations². Effectivement, l'Action catholique apporte, en principe, son soutien aux revendications sociales. Certains notent toutefois des excès³. L'action de patrons catholiques, tels Messieurs Chavanes ou Robin, aurait été déterminante pour permettre un réel dialogue⁴. Ceux-ci appartiennent au CFPC, qui publie un communiqué⁵. Les patrons chrétiens affirment que « *le dialogue patronat – chrétiens doit être voulu, doit être organisé, de manière permanente dans le respect accru des libertés syndicales.* » Georges Chavanes, président-directeur-général de l'usine Leroy-Somer, n'hésite pas à encourager ses confrères au « *dialogue* » et à la « *participation* »⁶.

Le clergé s'engage plus ou moins ouvertement à la suite du mouvement ouvrier. La majorité adopte l'attitude de Mgr Kérautret, comprenant les revendications mais refusant de s'impliquer dans les manifestations, qu'ils craignent voir glisser vers la violence. Un membre de l'ACO se souvient toutefois d'homélies parfois « *enflammées* »⁷ au cours de cette période agitée. Un prêtre, d'ailleurs, critique l'attitude de certains de ses confrères, qui défilent dans les rues avec les manifestants, notamment à Cognac⁸. Selon lui, cela n'est pas compris par les laïcs.

1. Témoignage oral d'un laïc, ACO, décembre 1998.

2. Témoignage oral d'un prêtre, mai 2000.

3. Témoignage oral d'un laïc, ACO, novembre 2000.

Un ancien responsable de l'ACO explique que des jeunes très révolutionnaires, de tendance maoïste ou trotskiste, accèdent à la tête de la CFDT [Confédération française démocratique du travail]. Lui-même, de tendance modérée, doit quitter le syndicat. Il travaillait à l'usine Leroy, à Angoulême. Le conflit n'est pas très dur car le patron, Georges Chavanes, a permis à ses cadres de discuter avec les grévistes.

4. Témoignage oral d'un laïc, mars 1999.

5. « Un communiqué des patrons chrétiens ». CF, 1^{er} juin 1968.

Ils soulignent les limites économiques face à des demandes qu'ils considèrent comme des « excès ». Ils proposent ainsi une rencontre entre les responsables syndicalistes et le milieu patronal, « *afin d'établir une confiance permettant d'aboutir à une collaboration efficace et constructive de toutes les forces de ce département.* »

6. « M. Georges Chavanes aux patrons chrétiens ». CF, 8 juin 1968.

Il souhaite que les employés et les ouvriers soient informés des différents rouages de l'entreprise. Il conçoit que certains soient effrayés « *à la pensée d'une rupture avec de si longues habitudes et d'un saut dans l'inconnu* ». Selon lui, cela permettrait au chef d'entreprise d'être mieux secondé, de sentir une confiance et un soutien et de cesser d'être l'adversaire mais de devenir le responsable respecté, voire un ami. Il conclut ses propos dans un élan de confiance : « *Une fibre ardente et généreuse est toujours présente au profond du cœur de chaque Français. Il suffit d'oser, de parler franc pour la retrouver intacte dans les heures décisives. Pour contribuer à conjurer les divisions irrémédiables, je me permets de vous dire la conclusion de mon expérience personnelle de chef d'entreprise : les Français n'attendent que le moment de nous apporter leur ardeur pour la grande tâche de rénovation des entreprises françaises.* »

Un ancien responsable de l'usine Leroy voit Mai 68 comme une « *période féconde* ». Les gens s'arrêtent de travailler pour poser des problèmes, particulièrement en commissions, entre cadres et employés. La convention sur l'intéressement est signée par tous les patrons d'Angoulême, y compris par ceux qui s'opposaient aux positions de Leroy. [Témoignage oral d'un laïc, mars 1999].

7. Témoignage oral d'un laïc, ACO, décembre 1998.

8. Témoignage oral d'un prêtre, janvier 1999.

Un prêtre résidant à Ruelle à l'époque, vit dans une équipe très ouverte aux problèmes ouvriers, ce qui lui a permis de mieux comprendre les événements à la Fonderie¹. Un autre, en équipe à Ruffec, dit aussi avoir vécu la période assez sereinement, grâce à la relecture de la vie pastorale².



À la fin du mois de mai, l'opinion commence à se lasser de la grève générale et craint de plus en plus une guerre civile. Le conflit social déclenche une crise politique. Finalement, le général de Gaulle dissout l'Assemblée et des élections législatives sont prévues en juin³. Le 31 mai voit la signature des accords de Grenelle, prévoyant notamment l'augmentation du S.M.I.G. et des salaires, la réduction du temps de travail et l'élaboration d'un projet gouvernemental sur le droit syndical. Début juin, la reprise du travail s'effectue progressivement.

Comme les témoignages recueillis l'expriment, les chrétiens charentais oscillent entre la peur, la condamnation de la violence et l'approbation des revendications. L'Église ne peut rester insensible aux demandes de justice sociale et de défense des plus petits. Cependant, beaucoup de catholiques restent partisans de l'ordre. Étienne Fouilloux remarque que :

« La participation propre des chrétiens au mouvement fait pâle figure en regard de l'écho qu'il éveille parmi les militants et responsables ecclésiaux. Mais cet écho n'est lui-même pas apprécié à sa juste valeur dans l'opinion, dont une bonne part pense que l'Église catholique s'est tenue en dehors du mouvement et souhaite qu'elle renforce sa réserve à l'avenir. Le mai des chrétiens a surtout été l'affaire de convaincus et de cadres ; et il a plus affecté les Églises que le mouvement lui-même⁴. »

Quoi qu'il en soit, le climat de contestation illustré par cette crise sociale marque indéniablement la vie de l'Église au cours des années 1970.

1. Témoignage écrit d'un prêtre, mars 2000.

2. Témoignage oral d'un prêtre, août 2001.

3. WINOCK, M. *Op. cit.*, p.355-357.

4. FOUILLOUX, É. Chrétiens dans le mouvement du printemps 1968 ? In : *Les chrétiens français entre guerre d'Algérie et mai 1968*. Paris : Parole et Silence / DDB, 2008, p.203.

C. L'encyclique *Humanae vitae*

À peine le conflit social en France se termine-t-il que Paul VI publie une encyclique relative à la morale de la vie conjugale. Dans un contexte de libération des mœurs, ce texte ne peut laisser indifférent.

En octobre 1964, lors de la troisième session du Concile, la question de la contraception soulève des débats. Face aux oppositions entre ceux qui voudraient dissocier la sexualité de la procréation et ceux qui désirent une continuité par rapport aux textes pontificaux précédents, Paul VI préfère retirer cette question des débats conciliaires et la traiter personnellement, ultérieurement. Jean XXIII avait institué une commission pontificale pour l'étude des problèmes de la population, de la famille et de la natalité¹. Lors d'une des sessions de cette commission, en avril 1964, la position traditionnelle de l'Église est contestée. Considérée comme idéale, elle se situe toutefois très loin de la réalité vécue par les couples. Une autre rencontre en avril – juin 1966 voit l'affrontement plus marqué entre les partisans de la Tradition et ceux qui veulent partir des réalités présentes pour définir la morale. Paul VI fonde la rédaction de l'encyclique sur le travail d'experts et de la Secrétairerie d'État. Ses propos auraient été animés par deux préoccupations majeures : empêcher le développement d'un hédonisme qui s'impose de plus en plus dans la société contemporaine et éviter que des gouvernements usent de moyens contraceptifs et abortifs afin de résoudre les problèmes démographiques des pays en voie de développement².

1. Une encyclique contestée

Humanae vitae est datée du 25 juillet 1968³. Ce texte se veut être « une réflexion nouvelle et approfondie sur les principes de la doctrine morale du mariage. » L'évolution de la société – croissance démographique, nouvelles conceptions de la condition de la femme et de l'amour conjugal, les progrès médicaux - appelle l'Église à réaffirmer certains principes. Le Pape insiste sur la responsabilité des époux « envers Dieu, envers eux-mêmes, envers la famille et envers la société [...] ils doivent conformer leur conduite à l'intention créatrice de Dieu. » Il affirme que « tout acte matrimonial doit rester ouvert à la transmission de la vie » : union et procréation sont indissociables. Seule la méthode Ogino est tolérée afin de limiter les naissances :

1. ROUCHE, M. La préparation de l'encyclique *Humanae vitae*. La Commission sur la population, la famille et la natalité. In : *Paul VI et la modernité dans l'Église*. Rome : École française de Rome, 1984, p.361-383.

2. GROOTAERS, J. Quelques données concernant la rédaction de l'encyclique *Humanae vitae*. In : *Paul VI et la modernité dans l'Église*. Rome : École française de Rome, 1984, p. 385-398.

3. PAUL VI. « Lettre encyclique *Humanae vitae* sur la régulation des naissances ». *DC*, 1^{er} septembre 1968, n°1523, col. 1441-1457.

« il est absolument à exclure, comme moyen licite de régulation des naissances, l'interruption directe du processus de génération déjà engagé, et surtout l'avortement directement voulu et procuré, même pour des raisons thérapeutiques. Est pareillement à exclure [...] la stérilisation directe, qu'elle soit perpétuelle ou temporaire, tant chez l'homme que chez la femme. Est exclue également toute action qui, soit en prévision de l'acte conjugal, soit dans son déroulement, soit dans le développement de ses conséquences naturelles, se proposerait comme but ou comme moyen de rendre impossible la procréation. »

Paul VI estime que la régulation artificielle des naissances peut entraîner de graves conséquences, tels « *l'infidélité conjugale* » et « *l'abaissement général de la moralité* », mais aussi encourager des gouvernants à user de ces méthodes pour contrôler l'essor démographique de leur pays.

En outre, il se doute que de tels propos risquent d'être mal perçus : « *cette loi requiert une sérieuse application et beaucoup d'efforts, individuels, familiaux et sociaux. [Mais] on ne peut pas ne pas voir que ces efforts sont ennoblissants pour l'homme et bienfaisants pour la communauté humaine.* »

En effet, cette encyclique suscite des réactions, car elle déçoit une grande partie du monde catholique, qui souhaite une plus grande ouverture : « *Sans attendre une déclaration explicite en faveur de la licéité de la contraception, beaucoup espéraient un appel général à la responsabilité et à la conscience personnelle qui aurait signifié accord tacite*¹. » De fait, une large part de la population, y compris catholique, a adopté les méthodes contraceptives. Toutefois, ce texte suscite des oppositions moins fortes en France que, par exemple, en Belgique, en Allemagne ou en Grande-Bretagne². Trois raisons pourraient l'expliquer. En premier lieu, les catholiques favorables au Concile ne veulent pas s'opposer à Paul VI alors que des conservateurs considèrent ce pape comme un rempart contre les excès de l'*aggiornamento*. Ensuite, les chrétiens révolutionnaires ciblent leur combat uniquement sur « *la dénonciation politique des structures de l'Église* ». Enfin, les tiers-mondistes approuvent ce texte, qui refuse les programmes de contrôle des naissances, qui nuiraient à l'indépendance des pays pauvres. D'ailleurs, plusieurs pays du Tiers Monde accueillent favorablement l'encyclique car la planification autoritaire des naissances par certains gouvernements est ressentie comme une atteinte aux droits de l'homme³.

1. PRÉVOTAT, J. *Op. cit.*, p. 180.

2. PELLETIER, Denis. *La crise catholique. Religion, société, politique en France (1965-1978)*. Paris : Payot, 2002, p.45 ; d'après SEVEGRAND, M. *Les Enfants du bon Dieu. Les catholiques français et la procréation au XX^e siècle*. Paris : Albin Michel, 1995, 492 p.

3. PRÉVOTAT, J. *Op. cit.*, p. 182.

2. L'accueil d'*Humanae vitae* parmi les chrétiens charentais

Quoi qu'il en soit, le texte ne semble pas déchaîner les passions en Charente. *Église d'Angoulême* reste d'ailleurs très discrète sur le sujet. Elle reproduit l'allocution de Paul VI, expliquant dans quel esprit il a rédigé son encyclique¹. Est ajouté un communiqué du cardinal Renard, président de la Commission épiscopale de la famille. Aucune note de Mgr Kérautret n'accompagne ces textes. Quelques mois plus tard, paraît le texte de l'épiscopat français sur l'encyclique, sans que là non plus, l'évêque charentais ajoute de commentaires. Les évêques français, tout en défendant les affirmations de Paul VI, semblent toutefois davantage tenir compte de la situation réelle des couples. Ils expriment une plus grande ouverture, en estimant que même si « *la contraception ne peut jamais être un bien* »², elle n'est pas pour autant toujours, un « *désordre coupable*. » Ces propos apaisent la contestation en France même s'ils ne sont pas du goût de Rome.

Le silence de Mgr Kérautret semble montrer que *Humanae vitae* n'est pas contestée avec virulence dans le diocèse d'Angoulême. Sinon il aurait été dans l'obligation d'intervenir, comme il l'a fait à l'égard de la crise de Mai 68. Il faut aussi souligner que l'attention du diocèse, au cours du second semestre 1968, est retenue par la béatification de Pierre Aumaître, martyr en Corée, d'origine charentaise. Un document permet tout de même d'approcher les réflexions que suscite l'encyclique au sein de l'ACI, à Cognac³. De nouveau, des positions différentes s'expriment. Ceux qui approuvent estiment qu'*Humanae vitae* « *élève l'homme à sa destinée spirituelle* » tandis que d'autres avancent des considérations médicales, en affirmant les effets néfastes de la pilule sur l'organisme. D'autres s'opposent au texte en avançant plusieurs arguments : le Pape ne comprend pas la situation réelle des couples, il ne pense pas aux pays sous-développés, l'encyclique touche des points qui ne concernent que la conscience personnelle. Ainsi, « *on revient à l'Église étroite, fermée, rigide ; pourtant le Concile semblait élargir les conceptions*. » Cependant, peu de gens autour d'eux s'intéressent à l'encyclique, ce qui montre que les gens ne se préoccupent pas de l'avis de l'Église, en ce qui concerne leur sexualité. En outre, la façon de percevoir *Humanae vitae* se heurte aux mêmes limites que celles qui concernent les actes du Concile. Le texte lui-même n'est pas lu et il est seulement connu par les grands titres des journaux ; les idées s'appuient ainsi sur des interprétations et non sur les textes eux-mêmes. Le comité fédéral de l'ACI de Cognac conclut qu'un sens chrétien de la liberté doit être découvert : « *non pas faire ce que l'on veut, mais être assez fort pour se dominer en vue de faire le bien*. » Il s'agit aussi de comprendre la mission enseignante de l'Église, « *éducatrice de vie* ». Ce travail de conversion risque de rencontrer bien des

1. « L'encyclique sur la régulation des naissances », *EA*, 1^{er} septembre 1968, p.209-212.

2. « Note pastorale de l'épiscopat français sur l'encyclique *Humanae vitae*, 8 novembre 1968 », n. 16. *EA*, 8 décembre 1968, p.310.

3. Comité fédéral, ACI Cognac, décembre 1968. **Fonds Lr.**

réticences... Un ancien aumônier des Équipes Notre-Dame, mouvement de pastorale familiale, déclare que le texte représente un choc¹. Selon lui, l'accent est trop mis sur la pilule alors qu'il s'agit d'un problème d'autorité, de la façon dont la parole du Pape est reçue. En outre, il explique que certains couples se culpabilisent : ceci est d'ailleurs souligné dans la note pastorale de l'épiscopat français. De plus, le langage tenu dans l'encyclique appartient pour eux à une autre culture et leur semble incompréhensible.



La cassure entre l'opinion française, traduite dans les médias, et le Vatican, trouve un catalyseur dans *Humanae vitae*². En outre, l'épiscopat français tient un discours, quoique plus ouvert que celui du pape, qui repose sur la crainte de la dissolution des mœurs, s'opposant aux revendications d'émancipation, clamées quelques mois plus tôt dans les rues. Ainsi, le débat autour de l'encyclique souligne que « *l'aggiornamento, loin de combler le fossé qui sépare l'Église de la société moderne, l'a rendu paradoxalement plus criant*³. » Le texte participe donc à un climat de contestation qui secoue peu à peu l'Église de France, confrontée d'une part, au pouvoir hiérarchique de Rome et d'autre part, à son rôle dans la société. Pour la première fois, aux yeux de nombreux fidèles, il devient légitime qu'un document pontifical et doctrinal puisse être contesté. Un mois plus tôt, toujours dans un souci de réaffirmer la doctrine catholique, Paul VI avait publié une *Profession de foi*, qui n'est pas une nouvelle définition dogmatique mais une « *nouvelle et solennelle affirmation [du] contenu de la foi*⁴ ». Le Père Daniélou voit dans ce document une solution possible à la crise. Il considère que « *Le problème de l'Église est celui d'une certaine crise intérieure, qui est avant tout une crise de la foi, d'un certain défaitisme des chrétiens à l'égard de leurs propres convictions*⁵ » et selon lui, le Credo de Paul VI est « *un élément capital du renouveau chrétien et constitue un complément essentiel de l'œuvre accomplie par le Second Concile du Vatican* ». Toutefois, vu son faible retentissement⁶, ce texte ne répondra pas aux vœux du Père Daniélou.

1. Témoignage écrit d'un prêtre, février 2003.

2. PREVOTAT, J. *Op. cit.*, p. 184.

3. PELLETIER, D. *Op. cit.*, p. 48.

4. DANIELOU, Jean. « La profession de foi de Paul VI ». *Études*, novembre 1968, p.599.

Jésuite, Jean Daniélou devient doyen de la Faculté de théologie de Paris, en 1961. Il est expert au Concile. Paul VI le crée cardinal en 1969.

5. *Ibid.*, p.607.

6. Dans le diocèse d'Angoulême, le texte est publié sans commentaire dans *Église d'Angoulême*. Contrairement à l'encyclique *Humanae vitae*, il n'est pas mentionné dans les divers comptes-rendus de réunions.

D. Église et politique

Les années 1965-1975 voient les options politiques intervenir avec davantage de force dans les débats internes à l'Église. Celle-ci est alors conduite à réfléchir sur la manière de concilier la politique et l'Évangile, comme engagements au service des hommes. La Constitution conciliaire *Gaudium et spes* précise : « Sur le terrain qui leur est propre, la communauté politique et l'Église sont indépendantes l'une de l'autre et autonomes. Mais toutes deux, quoique à des titres divers, sont au service de la vocation personnelle et sociale des mêmes hommes ¹ ». Les lignes précédentes du document stipulent que l'Église n'est liée à aucun système politique et qu'elle est « le signe et la sauvegarde du caractère transcendant de la personne humaine ² ». Tout comme la plupart des catholiques pensent que l'Église n'a pas à intervenir dans leur vie privée, la majorité d'entre eux estiment qu'elle n'a pas à dicter leurs choix politiques. Étienne Fouilloux considère cela comme « la principale nouveauté des années 1945-1968 ». C'est ainsi que s'observe un

« élargissement vers l'extrême droite la plus activiste, ce qui n'est pas complètement neuf, et vers la gauche ou l'extrême gauche dans toutes ses composantes, ce qui l'est plus. Une telle évolution ne bouleverse pas pour autant le vote de la masse des fidèles qui continue de se porter en priorité vers des formations garantes d'un ordre fixé par la loi ³ ».

Comme le souligne Jean-Marie Donegani, « la relation entre religion et politique se pose d'abord sur le plan des rapports entre l'institution ecclésiale et la société ; elle se manifeste aussi dans le type de lien que le sujet croyant va entretenir avec son Église ⁴ ». La dimension politique traduit ainsi un double enjeu.

1. L'engagement catholique en politique

a. La nécessité d'un engagement politique pour les chrétiens

La hiérarchie catholique ne cesse d'encourager l'action politique des chrétiens. En 1971, dans une lettre apostolique marquant le quatre-vingtième anniversaire de

1. *Gaudium et spes*, n. 76, § 3.

2. *Ibid.*, n. 76 § 2.

En outre, le texte stipule que : « la communauté politique et l'autorité publique trouvent [...] leur fondement dans la nature humaine et relèvent par là d'un ordre fixé par Dieu » [*Ibid.*, n 74 § 3].

3. FOUILLOUX, É. *Les chrétiens français entre guerre d'Algérie et mai 1968*. Paris : Parole et Silence / DDB, 2008, p.106.

4. DONEGANI, Jean-Marie. *La liberté de choisir. Pluralisme religieux et pluralisme politique dans le catholicisme français contemporain*. Paris : Presses de la Fondation nationale des Sciences politiques, 1993, p.19.

l'encyclique *Rerum novarum*¹, Paul VI considère que le pouvoir politique doit être au service du bien de tous.

De son côté, l'épiscopat français intervient fréquemment, afin de préciser le positionnement de l'Église vis-à-vis de la politique². En octobre 1972, l'Assemblée plénière de l'épiscopat publie un texte important : *Pour une pratique chrétienne de la politique*. Les évêques français affirment la légitimité du pluralisme politique. En considérant les interventions collectives des chrétiens dans la politique, ils pensent qu'il est bon que des chrétiens de même tendance politique, s'associent pour s'exprimer³. En outre, l'épiscopat français estime que l'Église exerce une influence sur la vie politique par le fait même que le catholicisme est majoritaire dans le pays. Ainsi, la communauté ecclésiale ne doit pas rechercher l'« intérêt ⁴ » ou la « puissance » mais le « service de l'homme, des personnes et d'abord des pauvres ». De plus, comme « l'Église, ses pasteurs, ses institutions, ont un rôle social », la rupture de l'Église vis-à-vis des pouvoirs publics n'aurait pas de sens. Mgr Elchinger, évêque de Strasbourg, avait déclaré quelques mois plus tôt que : « L'Église a le devoir de rester politiquement indépendante afin de garder intactes sa lucidité et sa liberté de discernement évangélique⁵ », cette indépendance lui permettant de dénoncer l'injustice, tout en reconnaissant ce qui est vrai. L'Église doit se situer du côté des pauvres, qu'ils soient victimes des lois économiques ou du matérialisme et de l'immoralité. Dans ces divers écrits aux tonalités différentes apparaît toujours la volonté de la part de l'Église d'être présente dans le débat social, avec le souci de la justice et de la défense des plus pauvres. Elle considère d'ailleurs comme légitimes sa participation aux débats et l'engagement de chrétiens, au nom de leur foi, dans le monde politique.

1. PAUL VI. « Lettre apostolique *Octogesima adveniens* pour le 80^e anniversaire de l'encyclique *Rerum novarum*, 14 mai 1971 ». DC, 6 juin 1971, n°1587, p. 502-513.

Le Pape précise que : « Tout en reconnaissant l'autonomie de la réalité politique, les chrétiens sollicités d'entrer dans l'action politique s'efforceront de rechercher une cohérence entre leurs options et l'Évangile et de donner, au sein d'un pluralisme légitime, un témoignage, personnel et collectif, du sérieux de leur foi par un service efficace et désintéressé des hommes » (n.46, p.512)..

2. Cf. *Les évêques français prennent position...* Op. cit. Ce recueil réunit plusieurs interventions d'évêques français sur la politique, au cours des années 1970-1972.

3. Toutefois, une limite est fixée : « Les chrétiens ayant choisi ce type de regroupement auront à veiller à ne pas se laisser enfermer dans un blocage politico-religieux qui ne respecterait le caractère propre ni de la politique ni de la foi et rendrait difficile, sinon impossible, l'acceptation d'un réel pluralisme au sein de la communauté catholique ».

4. Assemblée plénière de l'épiscopat français. « Pour une pratique chrétienne de la politique ». DC, 19 novembre 1972, n°1620, p.1019.

La déclaration liminaire stipule que ce document répond au besoin des évêques « d'interpeller les chrétiens [...], afin qu'au cœur du combat pour l'homme, dans la diversité de leurs enracinements et de leurs choix politiques, ils aient le désir et se donnent les moyens d'inventer une pratique chrétienne de la politique » [p.1011].

5. ELCHINGER, Léon-Arthur (Mgr). « Église et politique ou pastorale politique de l'Église ? 9 juillet 1972 ». DC, 6-20 août 1972, n°1614, p.726-727.

b. Les catholiques charentais et la politique

La plupart des catholiques charentais se sentent tout à fait à l'aise avec de telles positions. Les divers témoignages recueillis, tant auprès des prêtres que des laïcs, expriment qu'il est nécessaire que l'Église soit présente dans le débat politique et dans la société en général, par les différentes formes de vie associative, dont les syndicats. Une ancienne responsable d'Action catholique rurale voit dans l'engagement politique et syndical la possibilité d'une évangélisation par « *capillarité*¹ », dans la façon d'être : les idées émises et la manière d'agir offrent un témoignage chrétien. De même, un prêtre pense que : « *Les chrétiens peuvent jouer un rôle important en montrant que l'Église est intégrée dans le monde tout en gardant sa spécificité*² ». Pour cela, elle ne doit pas perdre de vue qu'elle est au service de tous : « *L'Église doit avoir le souci de la cité sans être partisane. Elle doit faire plus du politique que de la politique*³ ». Un prêtre déclare que l'Église n'est ni de droite ni de gauche : en son sein coexistent des sensibilités et des statuts sociaux différents ; ainsi, pour « *contenter tout le monde, il faut écarter l'aspect politique*⁴ ». Un laïc constate qu'il a existé un temps « *où les gens d'Église étaient forcément de droite* » et il pense que, par la suite, les mouvements « *gauchisants*⁵ » ont essayé tout simplement, d'être plus « *humains* ». Un prêtre remarque que les années 1970 ont contribué à faire de la gauche, une mouvance plus « *évangélique* » que la droite⁶.

Derrière ces témoignages apparaît l'idée que les chrétiens peuvent agir pour changer le monde, ce que reflète le document, *Pour une pratique chrétienne de la politique*. Indéniablement, certains catholiques charentais cherchent avant tout dans l'engagement politique la justice sociale, plutôt que la défense des intérêts catholiques. Ce caractère « noble » de la politique n'élude pas pour autant certaines exagérations. Plusieurs reconnaissent que les prises de positions des uns et des autres nuisent parfois aux relations à l'intérieur de l'Église. Un membre de l'ACI se souvient qu'existait « *la manie de considérer que toutes les prises de position [étaient] dictées par la politique*⁷ ». Il ajoute que l'aspect politique a « *empoisonné* » les relations dans l'Église. Un ancien responsable du CMR estime quant à lui, que la politique doit tenir un rôle important tout en dénonçant des « *prises de position butées*⁸ » de certains.

1. Témoignage oral d'une laïque, CMR, décembre 2000.

2. Témoignage oral d'un prêtre, février 2001.

3. Témoignage oral d'un prêtre, février 1999.

4. Témoignage oral d'un prêtre, mai 2000.

Il semblerait que cette réflexion vise surtout le clergé. Cette position est partagée par la majorité de ses confrères et des laïcs, qui estiment que les prêtres doivent adopter une forme de neutralité politique.

5. Témoignage oral d'un laïc, mars 2001.

6. Témoignage oral d'un prêtre, mai 2000.

7. Témoignage oral d'un laïc, ACI, mars 1999.

8. Témoignage oral d'un laïc, CMR, mars 2001.

c. Les élections : enjeu pour une nouvelle société

Les périodes électorales permettent, d'une façon privilégiée, l'expression des convictions politiques des uns et des autres. Ainsi, plusieurs interventions suggèrent la façon dont les catholiques se situent dans le domaine politique.

Un *leitmotiv* apparaît quels que soient les enjeux électoraux : la nécessité de voter. À la veille des élections présidentielles des 5 et 19 décembre 1965, le journal paroissial de Cognac insiste sur l'importance de s'informer afin de ne pas se laisser « *conditionner*¹ ». Le vote est important car la politique générale oriente la vie du pays pour plusieurs années. Il est ajouté qu' :

« Il y a une nouvelle génération de citoyens à faire, qui assurent des services dans leur cité et y acquièrent une compétence [...], qui se débarrassent des mentalités que la politique n'est pas honnête, qui s'intéressent à la politique parce qu'elle est une énorme réalité dans la vie de l'homme, une réalité aussi d'ordre spirituel, un grand champ qui appelle des ouvriers généreux ».

La politique ne semble pas déclencher d'enthousiasme particulier, ce dont se désole un chrétien cognaçais, qui regrette que seuls trois candidats se soient déclarés lors des législatives de mars 1967². Deux ans plus tôt, en mars 1965, une seule liste s'est présentée à Cognac. Il y voit « *un certain climat local de désaffection à la chose publique*³ ». Lors du même scrutin, Mgr Kérautret insiste sur le fait que « *voter est une obligation de conscience*⁴ » et « *les élections visent le bien commun* ». Le rôle de l'Église est d'éclairer vos consciences. Il n'est pas de s'ingérer directement dans l'ordre temporel.

Le Conseil permanent de l'épiscopat français constate aussi, à la veille des élections présidentielles de 1981, « *des signes de désintérêt à l'égard des choix et de l'engagement politique*⁵ ». Sans négliger l'exercice des droits civiques dans le quotidien, l'épiscopat souhaite mettre en lumière l'importance des échéances électorales. Les catholiques ont donc besoin de davantage faire entendre leur voix au sein de la société.

Sans désigner précisément les partis auxquels apporter son suffrage, l'Église catholique détermine les points qui lui semblent les plus importants. Ils s'inscrivent principalement dans une perspective de justice sociale. Le Comité Catholique contre la Faim et pour le Développement (CCFD) de Charente intervient lors des élections législatives de mars 1967⁶. Le mouvement souhaite que l'un des objectifs majeurs de la

1. « Les Élections présidentielles ». *Ensemble Cognac. Éd. urbaine*, décembre 1965, n°53.

2. Des lendemains de la Seconde Guerre mondiale à 1958, la gauche domine en Charente, avec notamment deux députés communistes élus en 1956. La majorité des députés se situe ensuite à droite mais en 1974, François Mitterrand obtient 54 % des voix au second tour des élections présidentielles, dans le département, qui connaît ensuite un essor de la gauche. Au cours des années 1980, les forces politiques s'équilibrent.

3. « Après les élections. Point de vue d'un électeur ». *Ensemble Cognac. Éd. urbaine*, mars 1967, n°66.

4. KÉRAUTRET, (Mgr). « Voter est une obligation de conscience ». *CF*, 28 janvier 1967. **Annexe 9.3.1 : Voter est une obligation de conscience. Mgr Kérautret.**

5. Conseil permanent de l'épiscopat français. « Avant les élections ». *DC*, 1^{er} mars 1981, n° 1803, p.248 et *EA*, 15 mars 1981, p.74-75.

6. « Appel du CCFD Charente », 9 février 1967. *Ensemble Cognac. Éd. urbaine*, mars 1967, n°66.

France au plan international, soit « *la lutte pour le développement* », une « *œuvre de justice et de solidarité* ».

2. Christianisme et marxisme

Plus particulièrement de 1968 à 1975, certains catholiques expriment une sensibilité gauchiste plus ou moins affirmée. Les critiques se font plus radicales. Se fondant sur une analyse marxiste, ils dénoncent le système capitaliste et souhaitent une égale répartition des richesses. La rencontre entre le marxisme et le christianisme s'effectue essentiellement au sein du monde ouvrier. Les premiers liens se tissent suite à un désir d'évangélisation de la part des chrétiens. Selon René Rémond, si le chrétien :

« voulait être présent dans la classe ouvrière pour y planter l'Église, il ne pouvait pas plus ignorer le communisme, qui apparaissait comme la philosophie immanente du monde ouvrier, que le missionnaire en Chine ou en Afrique ne pouvait ignorer le confucianisme ou l'islam¹ ».

Les chrétiens et les communistes se retrouvent aussi autour d'aspirations communes. Toutefois, René Rémond constate que, même si des chrétiens collaborent avec des communistes, ils ne souscrivent pas pour autant à l'idéologie marxiste. Ils s'inscrivent plutôt dans la perspective d'une alliance, puisque selon eux, ils ne pourront changer la société qu'avec les communistes. Plusieurs raisons expliqueraient la diffusion des idées gauchistes dans les milieux catholiques, à partir de 1968, dont l'échec de la IV^e République, des positions contre le colonialisme, l'« affaire » des prêtres ouvriers ou encore les différends entre les mouvements apostoliques et la hiérarchie catholique.

Les « catholiques de gauche » se retrouvent autour de positions communes². L'Évangile représente pour eux un vrai programme révolutionnaire, qui invite à la défense des petits, à la lutte contre l'injustice. Pour certains, le marxisme offre une grille de lecture de la société et même, donne les éléments d'une société idéale. Tous se rejoignent pour considérer que la foi et le combat marxiste ne sont pas incompatibles. Enfin, les

De même, la Commission sociale de l'épiscopat français prône une société juste, lors des élections législatives de juin 1968. [Commission sociale de l'épiscopat français. « Les Élections législatives françaises », 5 juin 1968. DC, 23 juin 1968, col. 1083-1084]. Outre les aspects sociaux, Mgr Etchegaray, président de la Conférence épiscopale française, évoque l'éducation de la conscience morale, à l'occasion des élections législatives de mars 1978. [« Conseil permanent de l'épiscopat français, 13-15 mars 1978 ». DC, 2 avril 1978, n°1739, p.314]. Il estime que : « *Rendre une conscience aux hommes d'aujourd'hui, une conscience évangélique, telle est la tâche urgente de notre Église en tous ses membres, et particulièrement la tâche des prêtres* ». Lors des présidentielles de 1981, l'épiscopat français met toujours l'accent sur les thèmes sociaux : la solidarité au sein du pays mais aussi à l'égard des autres nations, la recherche de la paix et du désarmement, la crise de l'emploi, la place des immigrés et « *la recherche d'une façon de vivre moins axée sur les biens matériels* ». [Conseil permanent de l'épiscopat français. « Avant les élections ». DC, 1^{er} mars 1981, n° 1803, p.248 et EA, 15 mars 1981, p.74 et 75].

1. RÉMOND, R. « Les Catholiques et le communisme depuis 1945 ». *Études*, octobre 1990, p.387.

2. PORTIER, Philippe. *Église et politique en France au XX^e siècle*. Paris : Montchrestien, coll. « Clefs. Politique », 1993, p.120-121.

catholiques de gauche multiplient les engagements, à divers niveaux dans la société civile. Ainsi, être « chrétien marxiste » consiste à « *reformuler son appartenance chrétienne à partir du marxisme* » et à « *vivre son christianisme à travers le combat révolutionnaire aux côtés du prolétariat, à la base*¹ ».

Ces positions restent le fait d'une minorité. Fondamentalement, l'Église considère que marxisme et christianisme ne sont pas compatibles :

« *Les raisons de l'anti-communisme dans l'Église n'ont pas varié depuis l'encyclique Divini Redemptoris de Pie XI². Elles tournent autour de la dénonciation d'une société laïque sans référence à Dieu, de l'humanisme athée et du matérialisme marxiste, de la lutte des classes et de son impact sur la famille et la personne*³. »

Paul VI, en 1971, met en garde dans la lettre apostolique *Octogesima adveniens*, contre le fait qu'il serait « *illusoire et dangereux [...] d'entrer dans la pratique de la lutte des classes et de son interprétation marxiste en négligeant de percevoir le type de société totalitaire et violente à laquelle conduit ce processus*⁴ ».

Le texte de l'épiscopat français, en 1972, relatif à la question politique consacre un chapitre au problème spécifique du marxisme⁵. Les évêques légitiment le combat contre l'injustice mené par des chrétiens, tout en constatant que désormais, certains « *expriment ce qu'ils vivent avec un vocabulaire de "lutte des classes"*. » Ils s'opposent principalement à la logique de conflit, qui émane de la conception marxiste de la société, et aux attitudes parfois très dures, qui en découlent.

En 1977, le Conseil permanent de l'épiscopat français ne se contente pas d'aborder le marxisme par le biais d'un texte général sur la politique ou dans le cadre de travaux plus larges. Il publie une longue déclaration intitulée : *Le marxisme, l'homme et la foi chrétienne*⁶. Plus clairement que lors de ses précédentes interventions, l'épiscopat prend réellement acte de l'adhésion de plus en plus de chrétiens aux thèses marxistes. Le texte met en lumière les conséquences d'une analyse marxiste de la société, qui exclut toutes les catégories sociales autres que le prolétariat. En outre, le marxisme vise la disparition de la religion, considérée comme une forme d'aliénation. Ainsi, les croyants qui souscrivent à l'idéologie marxiste contribuent à leur propre disparition. Le texte souligne ensuite que

1. PELLETIER, D. *Op. cit.*, p.157.

2. L'encyclique *Divini Redemptoris* de Pie XI, publiée en 1937, a pour seul thème la condamnation du : « *communisme bolchévique et athée, qui prétend renverser l'ordre social et saper jusque dans ses fondements la civilisation chrétienne.* »

3. VASSORT-ROUSSET, B. *Op. cit.*, p.204.

4. PAUL VI. « Lettre apostolique *Octogesima adveniens* », n.34. DC, 6 juin 1971, n°1587, p.509.

5. Assemblée plénière de l'épiscopat français. « Pour une pratique chrétienne de la politique ». DC, 19 novembre 1972, n°1620, p.1019.

6. Conseil permanent de l'épiscopat français. « Le marxisme, l'homme et la foi chrétienne », 30 juin 1977. DC, 17 juillet 1977, n°1724, p. 684-690.

l'Église travaille aussi à l'élaboration d'un nouvel ordre social, favorisant la justice et le développement de l'homme¹. Le Conseil permanent distingue aussi plusieurs formes de collaborations des chrétiens avec le marxisme, en effectuant des mises en garde². Toutefois, la fin du texte admet que le dialogue est souhaitable entre chrétiens et communistes. Ainsi, sans jeter l'anathème sur les marxistes, comme cela s'est produit au cours des décennies précédentes, l'épiscopat français prend officiellement position contre un courant qui séduit de plus en plus de chrétiens.

Le marxisme gagne aussi le diocèse d'Angoulême³, comme en témoignent les rapports quinquennaux en vue de la visite *ad limina*, en 1972 et en 1977. Mgr Kérautret dénonce la conception marxiste présente dans la pensée moderne⁴. Il refuse le matérialisme qu'elle véhicule, « *la lutte comme moteur de l'Histoire* » et le combat contre la religion. Mgr Rol, cinq ans plus tard, dresse un constat identique et regrette la politisation de la foi⁵. Il constate que : « *Sous le choc des situations d'injustice ou d'esclavage, qui s'étalent dans le monde, sous l'influence des courants révolutionnaires qui les combattent et de la philosophie marxiste qui les explique, des prises de position se multiplient et la foi se politise* ». Se diffuse alors un climat de contestation au sein de l'Église.

La politique s'invite ainsi dans les débats internes à l'Église. Ceci suppose l'éventualité de relations conflictuelles, qui pourraient s'exprimer dans les réalisations pastorales.



Le regard de l'Église sur la politique est aussi influencé par le caractère laïc de la société française et une sécularisation de plus en plus marquée. Il semblerait que pour beaucoup de chrétiens, se mêlent le souhait de préserver une unité au sein de l'Église mais aussi la volonté de se faire discret dans le domaine public. La laïcisation de la société supposerait l'effacement des chrétiens de la sphère publique. Toutefois, les chrétiens doivent affirmer leur rôle social. Le service de l'homme et la lutte contre l'injustice sociale apparaissent comme des thèmes récurrents à tous les niveaux de la hiérarchie catholique, que ce soit, par exemple, dans la lettre apostolique de Paul VI, *Octogesima adveniens* ou

1. Est exprimée très clairement l'incompatibilité entre la foi chrétienne et les théories marxistes : « *Si l'Église refuse le marxisme, c'est au nom de l'incompatibilité entre l'athéisme et la foi. C'est aussi au nom de l'homme. L'Église refuse ce qui détruit l'homme et le réduit à n'être qu'un instrument de production, un consommateur de biens ou un moyen stratégique dans une action politique* ».

2. Ceux qui participent à des organisations se référant au marxisme risquent de : « *sacrifier, aux nécessités de l'action et de l'efficacité, des éléments personnels de liberté et de dignité* » ; ceux qui « *entendent réaliser l'unité entre leur pratique chrétienne et une pratique marxiste [...] aboutissent inévitablement à des confusions que ne peut accepter la foi chrétienne* ». Enfin, des questionnements surgissent sur la foi et l'appartenance à l'Église de ceux qui adhèrent au parti communiste.

3. Cet aspect est également abordé dans les chapitres suivants concernant l'Action catholique et les prêtres-ouvriers.

4. Rapport quinquennal 1972. **ADc.**

5. Rapport quinquennal 1977. **ADc.**

dans le texte de l'épiscopat français, *Pour une pratique chrétienne de la politique*, ainsi que dans les orientations des mouvements d'Action catholique. L'Église revendique sa légitimité de participer aux débats de société mais l'action sociale suppose rapidement un glissement sur le terrain politique, d'où une position inconfortable. Elle souhaite se défaire de la politisation mais elle ne peut renoncer à son rôle social¹.

En outre, Jean-Marie Donegani met en lumière le pluralisme politique désormais admis au sein du catholicisme français. Il insiste sur le nouveau regard offert par le concile Vatican II sur les rapports entre Église et monde. Il explique aussi la diversité des opinions politiques par « *l'éclatement de l'intransigeantisme et de l'intégralisme* »², ces deux notions n'étant plus « *indissociables et univoques* ». De plus, le catholicisme est aussi gagné par le pluralisme culturel et l'importance croissante de la subjectivité individuelle. Comme l'ensemble de la société, les catholiques sont confrontés à l'individualisme et à l'indifférentisme.



La pastorale consiste notamment pour l'Église à rejoindre l'homme, en particulier à partager ses questions et ses revendications de justice sociale. Quarante ans après Mai 1968, le Père Plantevigne, alors séminariste à Paris, évoque ses souvenirs, sans éluder les questions qui surgissent : « *Où est la justice ? Peut-on laisser le monde aller, sans s'en occuper ? Et le faire comment ? Tout bénir ? Tout refuser ?* »³ Il poursuit : « *Que doit être la foi, et l'expression de la foi, pour atteindre les hommes et les femmes qui vivent ces événements ? Qu'est-ce qui, dans la foi et l'Évangile, aura du poids dans le désir des hommes, dans les grandes pulsions de l'humanité ?* » Une humanité que l'Église est appelée à rejoindre : « *quelle rencontre de l'humanité que ce mois-là !* » mais « *comment faire pour que Dieu et sa Bonne nouvelle rencontrent cette humanité et la mènent vers son accomplissement ?* »

La pastorale tente d'apporter des réponses. Les transformations sociales et la fragilisation de l'autorité de l'Église n'attendent pas Mai 1968 pour se manifester.

Mgr Kérautret, au début de l'année 1968, déclare que l'Église veut transformer les « *voix de la misère ou de la peur en autant d'appels chaleureux [...] à tous les hommes de*

1. Brigitte Vassort-Rousset explique que l'Église est « *obligée de faire face au monde politique séculier plus qu'avant, à cause du processus de laïcisation et de sa propre décentralisation, l'Église paraît consciente du cadre politique où elle évolue et de thèmes aussi importants politiquement que le tiers monde, la paix, la violence ou la participation politique.* » [VASSORT-ROUSSET, B. Op. cit., p.282].

2. DONEGANI, J.-M. Op. cit., p.173.

« *L'intégralisme désigne l'aspiration du catholicisme à répondre à la totalité des questions humaines, sa volonté d'ensemencer et d'inspirer tous les aspects de la vie des sociétés et de l'existence des individus. L'intransigeantisme désigne l'attitude de refus total que la pensée catholique a exprimé envers les principes et les valeurs au fondement du monde moderne.* »

3. PLANTEVIGNE, Pierre. « Mai 1968 ». EA, 18 mai 2008, p.154.

*bonne volonté et d'abord aux chrétiens*¹. » De même, le chanoine Coudreau, en adressant ses vœux à l'évêque pour l'année 1968, souligne bien que les rapports entre l'Église et la société connaissent des mutations profondes et il appelle à un autre regard de la part du clergé :

« [il n'est] plus possible de garder sur le monde la même vue qu'autrefois. Au lieu de le voir par en dessus il faut le voir par en dessous. La vue par en dessus conduit au ressentiment et à l'opposition, tandis que la vue par en dessous ouvre à l'optimisme et à l'esprit missionnaire. Les valeurs comme les sciences se sont émancipées. Le monde, prenant ses distances avec la chrétienté, s'est affirmé dans l'autonomie. »

Il ajoute que le dialogue prend une importance incontestable « *dans une Église ouverte sur le monde et délibérément missionnaire* » et il salue l'attitude de Mgr Kérautret qui attend qu'une liberté s'exprime, « *liberté éclairée par les réalités de la vie et non déjà assiégée par des idées préconçues, sommairement apprises.* » Effectivement, beaucoup vont revendiquer leur liberté, en particulier dans les rangs du clergé, ce qui crée inexorablement une crise de l'autorité dans l'Église, aux multiples formes.

1. KÉRAUTRET, (Mgr). « Réflexions sur la situation économique ». EA, 21 janvier 1968, p.18.

II. L'Action catholique : présence et action dans un « milieu »

En principe, les membres de l'Action catholique spécialisée souhaitent s'impliquer dans la vie sociale, animés par leur foi. Comment réagissent-ils face aux soubresauts de la société et comment cherchent-ils à intervenir dans la vie sociale de leur milieu, notamment dans un souci de plus grande justice ? Ainsi, comment ces mouvements mènent-ils leur « pastorale » et conçoivent-ils leur mission d' « évangelisation », même si ces termes n'apparaissent guère, à partir de la fin des années 1960, voire sont proscrits ?

L'Action catholique spécialisée naît de la prise en compte des clivages sociaux, qui conduit à vouloir élaborer un langage et une organisation susceptibles de mieux transmettre le message religieux :

« cette nouvelle pratique institutionnelle, qui résulte à la fois d'une analyse de la société et d'une analyse théologico-pastorale, ne saurait aller sans conséquences en matière d'orientation et d'évaluation de l'action religieuse. Il s'organise en effet de nouveaux rapports dialectiques entre "discours" et "pratiques", "bien croire" et "bien faire", "orthodoxie" et "orthopraxie"¹. »

L'engagement social glisse rapidement vers l'implication politique :

« Au cours des années 1960, un nombre croissant de militants en viennent à considérer, dans la logique de leur option initiale, que l'engagement temporel a valeur pour lui-même, car il n'y a pas de "projet politique chrétien". [...] Au-delà de la question du mandat, qui subordonne l'Action catholique à l'épiscopat, et de la revendication d'autonomie exprimée par les laïcs, c'est la finalité de l'engagement militant chrétien et la légitimité de l'idée missionnaire qui entrent en débat. Nombre de responsables d'Eglise s'inquiètent et voient dans une telle critique la négation de la spécificité du message chrétien, avec l'assimilation du royaume de Dieu à la construction d'un ordre temporel imprégné de matérialisme². »

En effet, l'épiscopat, face à « la laïcisation d'un instrument pastoral³ » qu'est l'Action catholique, craint « l'intrusion dans l'Église de la politique partisane, en période de transition théologique et sociale. » De même, les options de l'Action catholique ne sont pas partagées par tous les chrétiens et d'ailleurs, des divergences apparaissent d'un mouvement à l'autre et au sein même des divers mouvements.

1. PALARD, J. *Op. cit.*, p.142.

2. PRUDHOMME, C. *Op. cit.*, p.124.

3. VASSORT-ROUSSET, B. *Op. cit.*, p.154.

A. La politisation des mouvements

En octobre 1975, les évêques français, réunis en assemblée plénière, publient leurs réflexions pastorales sur l'Action catholique. Ils ne mettent pas en cause l'engagement politique de certains mouvements mais ils les invitent à une certaine modération. L'épiscopat souhaite aussi se démarquer des diverses options politiques prises par les uns et les autres. Il précise que les choix des mouvements sont effectués « *librement, sous leur propre responsabilité et, dans ce choix, ils n'engagent que le groupe chrétien qu'ils constituent*¹ ». En outre, le texte stipule que les évêques et les prêtres sont de simples accompagnateurs et témoins des orientations des équipes et qu'éventuellement, ils peuvent les contester. Les évêques mentionnent le texte *Pour une pratique chrétienne de la politique*, adopté trois ans plus tôt, pour rappeler la légitimité de la pluralité politique, tout en ajoutant que même si un mouvement fait un choix précis, « *il se doit de respecter l'existence d'autres mouvements pour les chrétiens qui ne partagent pas ce choix et qui sont, eux aussi, soucieux de témoignage apostolique et collectif* ». Cette remarque sous-entend les tensions d'ordre politique qui règnent entre chrétiens. Le texte insiste ainsi sur la nécessité d'une communion ecclésiale. De plus, le retrait du mandat que l'épiscopat avait accordé à l'Action catholique est entériné :

« *le mandat est supprimé ; l'apolitisme des mouvements n'est plus exigé. Dès lors, c'est une situation nouvelle dont nous prenons acte. Elle est vécue pratiquement depuis 1968. Il fallait, semble-t-il, le reconnaître en apportant les précisions indispensables*². »

Un regard sur les années qui précèdent cette décision montre diverses prises de position, qui touchent aussi le diocèse d'Angoulême, notamment dans les mouvements de jeunes.

1. La politisation des mouvements de jeunes

Le sommet de l'audience des mouvements de jeunesse catholiques est atteint au début des années 1960. Toutefois, une succession de conflits, nés de la « *radicalisation socio-*

1. « Nos convictions à l'issue de notre réflexion sur l'Action catholique ». DC, 16 novembre 1975, n°1686, p.965.

L'abandon du mandat apparaît logique étant donné que « Les militants souhaitent rester en Église, mais [qu'] ils sont passés d'un engagement au nom de la foi à un engagement au nom de la solidarité humaine. » [MASSON, C. *Les laïcs dans le souffle du concile*. Paris : Cerf, coll. « Histoire », 2007, p.175]. Étienne Fouilloux indique que le « mandat dépasse de beaucoup l'exigence du témoignage individuel : il implique en effet la prise en charge morale et religieuse dudit milieu par le mouvement. » [FOUILLLOUX, É. *Les chrétiens français entre guerre d'Algérie et mai 1968*. Paris : Parole et Silence / DDB, 2008, p.267].

2. Assemblée plénière de l'épiscopat français. *Chercheurs et témoins de Dieu. Annoncer Jésus-Christ dans le temps qui vient*. Lourdes, 1975. Paris : Le Centurion, 1975, p.52.

politique des équipes dirigeantes des mouvements, sous la pression déterminante de l'évolution du milieu¹» les opposent à la hiérarchie².

a. La Jeunesse étudiante chrétienne

La JEC organise des journées nationales afin de se faire connaître, en diffusant ses orientations, mais aussi pour recueillir des fonds. En 1960 et 1961, l'insistance porte sur la pastorale dans le monde scolaire et la recherche d'un regard bienveillant des adultes envers les jeunes. Mgr Mégnin apporte son appui à ces journées nationales. Il appelle à soutenir le mouvement, tant moralement que financièrement. Il souligne que :

« Ces équipes de JEC et de JECF, issues des établissements d'éducation publics ou privés de la Charente, sont ardentes et méritantes. Qu'on veuille bien considérer combien est actuellement nécessaire leur travail apostolique, mais aussi combien il est délicat³. »

La JEC se veut actrice à part entière de la pastorale des jeunes : *« Par son effort de présence et de connaissance du monde scolaire, dans ses activités propres comme dans ses relations de vie, la JEC-JECF prend chaque année davantage sa part dans la pastorale de la jeunesse⁴. »* D'ailleurs, la journée nationale du mouvement prend de l'ampleur dans le diocèse, grâce à l'intérêt que chacun y porte : le clergé paroissial, les parents et les jécistes eux-mêmes bien sûr⁵.

Au niveau national, les dirigeants jécistes estiment répondre à leur mission chrétienne en participant au combat politique. L'épiscopat français ne l'entend pas ainsi et procède à plusieurs mises en garde entre 1957 et 1963. Finalement, il adresse un questionnaire aux dirigeants nationaux, afin de vérifier l'adéquation de leurs positions avec le mandat. Devant leur refus de répondre, Mgr Veuillot démissionne les secrétaires nationaux en 1965⁶. La direction du MRJC témoigne sa solidarité et la plus grande partie du bureau national démissionne également. Des « rebelles » de la JEC fondent la Jeunesse universitaire chrétienne qui n'a qu'une courte existence. La JEC se reconstitue à partir des lycées, moins atteints que les facultés et la branche universitaire disparaît pour se fondre dans la Mission étudiante. En 1970, lors d'un conseil national, le bureau de la JEC oriente le mouvement dans une voie révolutionnaire. Le Père Toulat, lui-même présent à cette

1. FOUILLOUX, É. *Les chrétiens français entre guerre d'Algérie et mai 1968*. Paris : Parole et Silence / DDB, 2008, p.268.

2. En 1956, le président de l'ACJF démissionne, ce qui conduit à la fin du mouvement. En mai 1957, l'équipe nationale de la branche aînée des Scouts de France démissionne en bloc, ainsi que les secrétariats nationaux de la JEC et de la JECF.

3. MÉGNIN, (Mgr). « Journée nationale de la JEC et de la JECF ». SRA, 19 février 1961, p.66.

4. « Journée nationale JEC-JECF » SRA, 18 février 1962, p.59.

5. « JEC-JECF ». SRA, 24 février 1963, p.74-75.

6. PELLETIER, D. *Op. cit.*, p.78-81.

rencontre, analyse la situation à l'intention des évêques français¹. Il note des continuités par rapport aux orientations précédentes, dont la volonté d'être « *un mouvement de chrétiens et non pas l'Église au milieu des jeunes scolaires* » et une approche à référence marxiste de la société. Il estime que les responsables considèrent le marxisme comme « *un instrument d'analyse et récusent l'idéologie. Dans cette perspective, le marxisme n'est pas un humanisme et la foi en Jésus-Christ garde toutes ses chances quant à la découverte du sens de la vie et de la conduite de l'existence.* »

La JEC présente à Angoulême se tient à l'écart des options politiques suivies par les instances nationales, que Mgr Rol désapprouve². Elle n'est constituée que par des lycéens, qui sont souvent délégués de classe ou membres des conseils d'administration des établissements scolaires. Ils ne se définissent pas seulement par leur milieu social, contrairement à la JOC, par exemple. Les jécistes charentais publient un texte très clair suite au Comité national de janvier 1972³. L'attachement au mouvement est affirmé mais ils n'acceptent pas les conceptions politiques nettement exprimées au niveau national, en récusant notamment le marxisme. Ils refusent de considérer la JEC comme un « *mouvement idéologique de rupture* », selon les termes du comité national et n'acceptent pas que ce mouvement, se situant à l'intérieur de l'Église, se lie à une idéologie ou à un parti politique particulier.

b. Le Mouvement rural de la jeunesse chrétienne

Du 26 au 28 décembre 1961, a lieu le conseil national de la JAC qui réunit 250 responsables. Le cardinal Lefebvre, président de la Commission épiscopale du monde rural, trace les grands traits pastoraux du mouvement⁴. Il soutient le projet d'adapter progressivement ses structures aux réalités du monde rural, dont l'évolution est reconnue de tous. Trois branches sont constituées : agriculteurs, ruraux ouvriers et artisans commerçants. Ceci doit conduire à une prise en charge plus effective de toutes les catégories socioprofessionnelles vivant dans le milieu rural sans le replier sur lui-même. Organisation rurale certes mais surtout organisation chrétienne, aux yeux du cardinal : la seconde partie de son exposé y est totalement consacrée. Les jacistes ne doivent pas perdre de vue que leur principale tâche consiste à enraciner le christianisme dans le milieu rural. Les termes « *conquérir* », « *Sauveur* », se rattachant au Christ, et « *sanctification* » délimitent un programme qui ne doit pas passer au second plan par rapport au développement rural. Les thèmes des campagnes d'année éclairent sur les priorités du

1. À propos du Conseil national de la JEC. 8 avril 1970. **ADc Secrétariat de l'épiscopat. 1970.**

2. Rapport quinquennal 1977. **ADc.**

3. JEC/F Charente. 25 février 1972. **CNAEF 12 LA 199. Annexe 9.3.2 : Oui : à la JEC. Non : à un mouvement idéologique de rupture. JEC/F Charente. 25 février 1972.**

4. « Le Conseil national de la JAC ». *Les Cahiers du clergé rural*, mars 1962, n°236, p.143-148.

mouvement et invitent les jeunes à tenir compte de leurs convictions chrétiennes, dans tous les domaines de leur vie, tant au plan familial que professionnel, ou autre¹.

Peu à peu, influencé par l'idéologie marxiste, le Mouvement rural de la jeunesse chrétienne (MRJC), nouvelle dénomination de la JAC, dénonce les effets pervers de la modernisation de l'agriculture, que la JAC revendiquait en grande partie². En effet, selon les jacistes, le progrès technique et l'organisation des agriculteurs doivent permettre d'assurer la promotion des paysans. Les sessions de formation suivies par les jeunes agriculteurs popularisent les nouvelles méthodes de culture, en développant le goût pour la mécanique. Les militants prennent conscience que la modernisation de l'exploitation améliorera leurs conditions d'existence³. Cependant, le MRJC constate que la spécificité du milieu agricole est remise en cause par la scolarisation. Les jeunes ruraux travaillent de plus en plus dans les usines, en ville. La modernisation, même si elle offre un certain confort, est source d'endettements et de distorsions entre ceux qui réussissent et les autres. Ces positions ne peuvent être comprises par leurs aînés, dont justement, le « rôle majeur »⁴ dans la modernisation des campagnes est reconnu.

En 1965, la direction du mouvement, très orientée à gauche, démissionne car la base refuse de suivre⁵. De 1968 à 1979, le MRJC veut réformer la vie locale, en y apportant ses initiatives. Face à l'essor de la société de consommation, il « *développe des actions pour responsabiliser les jeunes du monde rural dans leur travail, leur loisir, leur commune et leur Église* »⁶. À partir de 1972, le MRJC, convoité par différentes forces sociales, politiques et religieuses, devient plus militant et acquiert des bases d'analyse et de stratégie. De même, les positions du mouvement par rapport à l'Église évoluent. Vers 1968

1. En 1960, la JAC et la JACF réfléchissent sur l'amour [« Pour préparer la campagne d'année JAC-JACF sur l'amour ». *Les Cahiers du clergé rural*, juin-juillet 1960, n°219, p.373]. Deux axes sont proposés : observer le comportement des jeunes gens et des jeunes filles dans leurs rencontres, leurs familles, approcher la manière dont ils voient leur futur foyer et mener une réflexion humaine et chrétienne sur l'amour. L'année suivante, le thème porte sur « *Nos professions dans un monde qui évolue* » [« Pour préparer la campagne d'année JAC-JACF ». *Les Cahiers du clergé rural*, juin-juillet 1961, n°229, p.372-374]. Les objectifs de cette campagne veulent montrer l'importance du travail et de la profession dans la vie humaine et dans la vie chrétienne. Il s'agit aussi d'aider les jeunes qui n'ont pas de métier ou qui doivent en changer, à faire un choix. En outre, ces jeunes doivent acquérir une culture générale et une compétence essentielles à leur foyer mais aussi au bien commun. Ce thème de réflexion peut aussi leur faire découvrir la nécessité des organisations professionnelles et de l'interprofession.

2. FOUILLOUX, É. *Les chrétiens français entre guerre d'Algérie et mai 1968*. Paris : Parole et Silence / DDB, 2008, p.270.

3. Émile Poulat souligne que la JAC « *a conçu et popularisé le projet d'une véritable révolution rurale chrétienne, qui impliquait la prise en charge de la totalité des besoins du milieu rural, de son développement technique, de son autogestion communale, ainsi que, corrélativement, la formation des militants et cadres nécessaires à cette entreprise. Personne, aujourd'hui, ne songe plus à sous-estimer, même au plan social, économique et politique, le rôle joué par ce mouvement d'Action catholique et par les dispositifs de seconde et troisième génération qui en sont issus.* » [POULAT, É. *Une Église ébranlée*. Op. cit., p.83.]

4. MOULIN, Annie. *Les Paysans dans la société française de la Révolution à nos jours*. Paris : Seuil, 1992, p.212.

5. ALBERT, Marcel. *L'Église catholique en France sous la IV^e et la V^e République*. Paris : Cerf, coll. « Histoire », 2004, p.154.

6. GUILLOTEAU, C.-H. Le MRJC dans les transformations de la société. In : LEPRIEUR, F. (s.d.) Op. cit., p.352-353.

– 1972, être un « *mouvement d'Église*¹ » signifie être un « *mouvement **dans l'Église*** », conduit par de jeunes chrétiens, « *conscients de leur appartenance à l'Église mais aussi désireux de transformer leur Église, de la dégager des formes traditionnelles* ». Ensuite, par « *mouvement d'Église* » est entendu « *un Mouvement qui maintient des liens avec la hiérarchie*² » et qui « *fait tâche d'Église* », en favorisant « *des rencontres entre croyants et incroyants engagés dans le même combat de libération* ».

Les comptes-rendus de sessions régionales des responsables du mouvement, parus dans le *Courrier français* en 1969, laissent deviner quelques sensibilités politiques mais les propos demeurent modérés. En janvier, les jeunes cherchent quel peut être « *leur rôle dans cette société consommatrice après le réveil brutal de Mai 68 qui a montré leur force, leur désir de prendre place là où ils vivent et de collaborer avec les adultes*³ ». Quelques mois plus tard, le discours se montre plus combatif :

« *Contribuer à la libération des hommes et des femmes aujourd'hui, les vouloir responsables et parties prenantes dans les décisions qui les concernent, aider les plus jeunes à prendre "leur place" dans notre société, peut apparaître comme un projet bien peu réaliste. Entretenir cette utopie, et projeter un homme de liberté, de dépassement, critiquer tout ce qui opprime ou endort, c'est aussi la responsabilité de la jeunesse dans une société*⁴. »

En novembre 1972, le MRJC national subit une grave crise interne. Le MRJC Poitou-Charentes fait partie de ceux qui souhaitent le maintien de l'équipe nationale alors en place. La région se situe ainsi dans la tendance minoritaire. Un communiqué des « *minoritaires* » s'oppose, d'une part, à la branche nationale « *salariés* » et à la nouvelle présidente, soutenues par les régions les plus cléricalisées, dans une mouvance de « *gauche traditionnelle française*⁵ ». D'autre part, ils désapprouvent aussi les branches nationales paysans-scolaires-étudiants, adolescents, appuyées par « *les régions les plus en pointe et les plus radicalisées au niveau de l'action (Poitou-Charentes, Normandie, Midi-Pyrénées, Limousin) soutenant un mouvement de lutte radicale type nouvelle gauche...*⁶ ». La tendance minoritaire développe ses conceptions autour de plusieurs thèmes. Selon eux, le MRJC doit être une force politique comme les autres. Le mouvement doit être inséré dans la masse pour porter avec elle les revendications et mener l'action. S'exprime aussi le souhait de favoriser la spécialisation par catégories socioprofessionnelles.

Outre la crise interne, le mouvement est mis en cause par un texte de l'épiscopat français qui n'approuve pas ses orientations. Les évêques réprouvent la limite des analyses

1. *Ibid.*, p.354.

2. *Ibid.*, p.355.

3. « *72 jeunes de nos cantons face à face avec leurs responsabilités* ». *CF*, 1^{er} février 1969.

4. « *La session régionale du MRJC* ». *CF*, 13 septembre 1969.

5. GUILLOTEAU, C.-H. Le MRJC dans les transformations de la société. In : LEPRIEUR, François (s.d.). *Op. cit.*, p.310.

6. *Idem.*

du mouvement, à connotation marxiste et révolutionnaire, et sa volonté de se constituer en mouvement politique. De plus, ses attitudes par rapport à la foi et à l'Église interrogent. Selon l'épiscopat, l'Évangile est par lui-même source de libération et la contestation, même si elle s'avère saine et utile, *« ne peut se faire sans amour véritable, sans reconnaître le mystère profond de l'Église. Une vision purement politique ne peut rendre compte totalement du dessein du Seigneur¹. »*

Un ancien aumônier du mouvement en Charente, de 1968 à 1973, avoue avoir été très marqué par cette expérience dans son ministère². Au cours de cette période, les tensions font que *« ce mouvement d'Église devenait signe de contestation »*. Il ajoute qu' : *« Il s'est créé un climat très critique au mépris même parfois du respect des personnes et une dérive difficilement contrôlable, y compris par les aumôniers dont certains se sentaient dépassés »*. De la crise du mouvement découlent diverses questions dont celle de la place de l'aumônier mais aussi du rôle même du mouvement de jeunesse avec comme principale interrogation : quelle place tient la foi ? L'aumônier charentais estime qu'à l'époque, *« on n'était pas suffisamment prêt pour dominer tout cela »*. Par la suite, s'opère une désorganisation progressive des structures du mouvement au niveau régional. Certains aumôniers quittent le ministère. Mgr Rol, très réservé à l'égard des positions du MRJC, ne souhaite pas un aumônier en titre et encourage des regroupements de jeunes ruraux. Ceci s'est un peu développé dans le Sud Charente et vers 1982, des équipes MRJC revoient le jour.

c. La Jeunesse ouvrière chrétienne

Yvon Tranvouez distingue trois générations de militants, de la naissance de la JOC française, en 1927, à la fin du mandat, en 1975³. Après le militant « héroïque », de 1926 à 1942, et le militant « efficace », de 1943 à 1960, vient le temps du militant « en crise », de 1960 à 1975. Au cours de cette dernière période, les effectifs décroissent et ceux qui restent s'inspirent beaucoup des conceptions marxistes. D'ailleurs, la chute des effectifs serait due à la politisation du mouvement⁴.

La JOC, souhaitant avant tout être reconnue par les mouvements ouvriers « classiques », veut demeurer dans le cadre ecclésial⁵. Au cours de la seconde moitié des années 1960, elle se penche plus particulièrement sur les problèmes internationaux, dont le

1. Texte de la Commission épiscopale du monde rural, publié en octobre 1973, cité dans : GUILLOTEAU, C.-H. Le MRJC dans les transformations de la société. In : LEPRIEUR, François (s.d.). *Op. cit.*, p.318.

2. Témoignage écrit d'un prêtre, août 2007.

3. TRANVOUEZ, Yvon. Le Militant d'Action catholique. In : DURIEZ, B., FOUILLOUX, E., PELLETIER, D. et VIET-DEPAULE, N. (s.d.). *Les Catholiques dans la République. 1905-2005*. Paris : Éditions de l'Atelier, 2005, p. 225-237.

4. CHOLVY, G. et HILAIRE, Y.-M. (s.d.). *La France religieuse. 1945-1975*. Toulouse : Privat, 2002, p.163.

5. TRANVOUEZ, Y. « Le Militant d'Action catholique ». In : DURIEZ, B., FOUILLOUX, E., PELLETIER, D. et VIET-DEPAULE, N. (s.d.). *Op. cit.*

tiers-monde¹. En 1976, la JOC et la JOCF se prononcent en faveur d'une société socialiste, rejetant le capitalisme². Elles souhaitent poursuivre leurs objectifs en participant à l'action collective, avec les organisations ouvrières, sur la base de la lutte des classes. Lors des élections présidentielles de 1981, elles se prononcent nettement en faveur de François Mitterrand. Toutefois, le mouvement ne se transforme pas en parti politique : la JOC et la JOCF « *veulent édifier une société sans classes, imprégnée de l'esprit de l'Évangile, où l'action humaine s'inspire de l'exemple du Christ et se réfère au jugement de Dieu*³. »

Un ancien aumônier affirme que la JOC charentaise marque sa différence avec les instances nationales, « *en rapport avec certains ministères du gouvernement*⁴ ». Il explique en outre que le jeune, par le biais de la JOC, vient parler de sa vie et qu'il est normal qu'il existe alors un aspect revendicatif. En revanche, un autre prêtre, séminariste au moment le plus fort de la crise, pense que la JOC n'est plus à cette période-là, un véritable mouvement d'évangélisation⁵. Selon lui, les anciens, se référant aux orientations d'avant-guerre, font confiance aux plus jeunes qui eux, transforment parfois le mouvement « *en un syndicalisme vraiment de gauche* ». Il ajoute que les réunions sont « *trop humaines, basées sur les engagements sociaux, voire parfois la lutte des classes* ». Les comptes-rendus des rencontres de la Mission ouvrière en Charente ne témoignent pas d'un engagement fortement politisé de la JOC même si la défense des jeunes ouvriers demeure une lutte omniprésente. Il est stipulé en 1977 que le mouvement informe les jeunes travailleurs sur les élections législatives et les incite à s'inscrire sur les listes électorales⁶ : ainsi, la politique peut devenir un moyen d'expression pour ces jeunes.

Toutefois, comme en ce qui concerne le MRJC, le thème de la libération face à l'exploitation des patrons apparaît fréquemment. Ainsi, par exemple en 1969, la journée diocésaine du mouvement aboutit à cette conclusion :

« C'est finalement de s'engager qu'il s'agit et au-delà de l'appartenance politique ou syndicale. Les jeunes travailleurs sentent, avec ceux de bien d'autres milieux, qu'ils doivent eux-mêmes se libérer des contraintes de la société industrielle qui les briment pour être reconnus, respectés, pouvoir dire leur mot solidairement, réussir leur vie professionnelle et leur vie d'homme et de femme⁷. »

Le bilan est identique en 1975, suite à une rencontre régionale, ayant pour thème : « *Un emploi pour tous* » :

1. ALBERT, M. *Op. cit.*, p.153.

2. TREMPÉ, R. La JOC de la Libération à aujourd'hui. In : *La JOC. Regards d'historiens*. Paris : Éditions ouvrières, 1984, p.182-201.

3. *Ibid.*, p.186.

4. Témoignage oral d'un prêtre, août 2001.

5. Témoignage oral d'un prêtre, août 2001.

6. Mission ouvrière du 22 novembre 1977. **ADc Mission ouvrière 69-83. « Mission ouvrière 71-83 ».**

7. « Journée JOC : pour un monde plus humain ». *CF*, 7 juin 1969.

« La jeunesse ouvrière estime qu'elle est la plus marquée par la situation actuelle : "Nous refusons, dit-elle, de faire les frais de la crise économique", et, elle note que les jeunes travailleurs qu'ils soient en école, apprentis à l'usine, chômeurs, handicapés, soldats, vivent les mêmes conditions d'exploitation sous des aspects différents. On traite encore les jeunes travailleurs comme des machines ou des marchandises, comme des objets nécessaires au progrès économique d'une minorité et, non comme des hommes fils de Dieu¹. »

2. L'engagement politique hésitant de l'Action catholique des milieux indépendants

De leur côté, les responsables de l'ACI cherchent des moyens de formation adaptés à leur mission reçue, respectant leurs conditions de vie². Le premier moyen consiste à comprendre l'Évangile, par l'analyse et la méditation des textes, afin d'essayer de l'appliquer. Ceci apparaît novateur car les laïcs n'ont pas l'habitude d'étudier l'Écriture sainte. De plus, comme pour les autres mouvements d'Action catholique, l'enquête constitue un outil de travail. Marie-Louise Monnet considère que le « Voir, juger, agir » de l'enquête se heurte aux trois « I » des milieux indépendants : « Inconscience, Individualisme, Installation ». Par « voir », il s'agit de connaître et de faire connaître leur milieu social. *« Le "Voir" de l'enquête fait surgir "l'être" des milieux indépendants, il révèle leur place et leur responsabilité dans le monde³. »* « Juger » pourrait vite glisser vers un acte moralisateur. Selon la responsable de l'ACI, cette seconde étape doit rester en lien avec la vie et être conduite dans la foi. L'« Agir » constitue le fruit des deux éléments précédents : *« L'œuvre d'évangélisation commence par un éveil des personnes les unes aux autres, les unes avec les autres. C'est tout un milieu qui se met en branle⁴. »* Enfin, la révision de vie se présente quelque peu comme un complément de l'enquête : *« Ce troisième moyen de formation qu'est la Révision de vie demande à être mis au service d'un apostolat délibérément orienté vers l'évangélisation du milieu social dans son ensemble⁵. »*

Comme l'ACO et le CMR, l'ACI participe au débat politique en abordant la situation sociale. Ainsi, son originalité par rapport aux autres mouvements « tient en une démarche

1. « 1000 jeunes du monde ouvrier au rassemblement régional de la JOC ». CF, 7 juin 1975.

2. Marie-Louise Monnet écrit que pendant longtemps, les laïcs ont cherché à mener une vie spirituelle tracée par des religieux ou des prêtres. *« Or l'irruption de l'Action catholique dans l'Église a révélé qu'il existe une route pour nous, laïcs, et que nous avons à la défricher et à la baliser. La part de la mission de l'Église remise entre nos mains exige de ceux qui l'ont acceptée qu'ils vivent désormais en fonction de cette responsabilité originale. »* MONNET, M.-L. Op. cit., p. 103.

3. Ibid., p. 112.

4. Ibid., p. 116.

5. Ibid., p. 120.

*spirituelle, au fondement d'un engagement politique attaché aux droits de la personne humaine*¹. »

Certains membres, en Charente, ne comprennent pas certaines orientations exprimées de plus en plus nettement par l'Église à la fin des années 1960 : « *Notre milieu a toujours soutenu l'Église ; maintenant il n'a plus sa place dans cette Église, il n'y a plus que les pauvres et le tiers monde qui comptent... [Elle] manifeste dans les cortèges derrière le drapeau rouge*²... ». Certains comptes rendus de rencontres d'équipes charentaises se montrent critiques, tant envers le monde indépendant qu'envers les autres milieux de vie. Une enquête, en 1970, porte un jugement très sévère sur la crise étudiante de Mai 68³. Elle fustige notamment les étudiants qui « *participent aussi à la mentalité du milieu (étudiant malgré tout), les incapables (en facultés) sont aigris de ne pas réussir, ils accusent la société de ne pas se mettre à leur niveau.* » Selon les participants à l'enquête, « *les gauchistes sont les ratés du monde indépendant* ». Ce regard sans concession à l'égard des revendications étudiantes s'accompagne d'une incompréhension des problèmes ouvriers : « *Les ouvriers ont conscience d'être écrasés par la société de consommation (dont ils font partie). Ils récusent ceux qui vendent des armes. Ils crient contre le chômage qui entraînerait l'arrêt de fabrication de ces mêmes armes.* » Toutefois, ils estiment que : « *Pour la dignité de l'homme, l'industrie devrait s'organiser pour que le travail ne "mange pas l'homme" mais que chacun puisse avoir une vie professionnelle et familiale équilibrée* », ceci étant valable tant pour les ouvriers que pour les cadres.

L'ACI se sent partagée : elle s'oppose aux aspirations ouvrières, qu'elle estime dirigées contre elle, les cadres et le patronat appartenant au milieu indépendant, tout en souhaitant une justice sociale, effectuant même son autocritique :

*« Le monde ouvrier parle de "lutte des classes" et de "société socialiste" : cela nous hérisse et pourtant : quand nous reprenons l'historique du mouvement ouvrier, nous sommes obligés de constater que les mots "répression", "réaction", prennent leur véritable dimension. [...] nous sommes contraints d'admettre que le monde ouvrier ne peut être écouté qu'à travers des mouvements de masse (JOC, ACO, syndicats, etc.) qui ont indiscutablement un caractère revendicatif car les privilèges existent et notre milieu ne semble pas disposé à s'en passer*⁴. »

En outre, une méfiance à l'égard des mouvances politiques s'exprime : « *Nous n'allons pas aux réunions organisées par l'Association de parents d'élèves de tel lycée, car on y fait de la politique*⁵... » ; de même, les divers comités de gestion seraient « *noyautés par les communistes* ». Ces deux exemples montrent davantage une réticence par rapport aux idées de gauche plutôt que vis-à-vis de la politique elle-même. Quoi qu'il

1. MASSON, C. *Op. cit.*, p.172.

2. Comité fédéral, Cognac. Révision de vie. Décembre 1968. **Fonds privé Lr.**

3. Enquête Profession, février 1970. Angoulême. **CNAEF 13 LA 462.**

4. Équipe bourgeoisie. Fédération de Cognac. 8 décembre 1970. **CNAEF 13 LA 462.**

5. Équipe bourgeoisie. Fédération de Cognac. 10 novembre 1970. **CNAEF 13 LA 462.**

en soit, des responsables charentais d'équipes ACI expliquent qu'il faut beaucoup lutter, à certains moments, pour que les débats politiques ne prennent pas le dessus¹.

Suite à l'Assemblée plénière de l'épiscopat de 1975, qui retire le mandat aux mouvements d'Action catholique, l'ACI publie un communiqué intitulé : « *Après la déclaration des évêques, l'ACI s'engagera-t-elle aussi dans la politique ?* »². Le comité national précise que les membres de l'ACI, par leurs diverses responsabilités professionnelles, sociales ou culturelles, adoptent des positions politiques très diverses. Ainsi, l'ACI ne se sent pas « *liée à une orientation politique unique* ». Elle souhaite développer son action autour de trois points :

- « - *Reconnaître l'enracinement réel de ses membres et les solidarités qui en découlent ;*
- *Assurer, par la confrontation, une critique des choix idéologiques et culturels, à la lumière du message de Jésus-Christ ;*
- *Combattre toute forme d'injustice et d'oppression. »*

En 1977, l'ACI national constitue un groupe « *Politique, lieu d'éveil* », avec pour double but de faire la vérité sur les motivations de leurs engagements et de leurs choix et de mieux analyser et comprendre les structures de la société³.

Les périodes électorales s'avèrent aussi propices à l'expression des orientations politiques. À Angoulême, les élections de 1981 semblent peu abordées tandis qu'à Cognac, elles favorisent une prise de conscience⁴. Les membres des équipes d'ACI comprennent la nécessité de l'écoute de l'autre, même si les idées quant au progrès social diffèrent. Ils ne changent pas d'opinion mais comprennent les positions des autres. Toutefois, en juin 1981, les résultats des élections sont dans l'ensemble mal accueillis par les milieux indépendants de Cognac⁵. Le ton est même dramatique :

« *Le résultat, prévu et espéré par quelques-uns, redouté par beaucoup, a créé un climat d'inquiétude, parfois d'angoisse, on parle même de "traumatisme" chez des personnes du 3^e âge M.I. Réactions de peur, de colère même : n'accuse-t-on pas certaines catégories socioprofessionnelles d'avoir fait basculer le pays dans "l'utopisme irresponsable" du socialisme. »*

1. Témoignages oraux de laïcs, ACI, avril 2000.

2. « Déclaration de l'ACI, 12 novembre 1975 ». DC, 21 décembre 1975, n°1688, p.1083.

3. Cheminement, vocation et avenir du groupe « Politique lieu d'éveil ». Décembre 1982. **Fonds privé Lr.**
Un bilan relatif à l'impact politique dans le mouvement est effectué en 1982. Les réactions recueillies, même si elles sont marquées par une unité sociale, traduisent des tensions dans le milieu, entre gauche et droite. Des oppositions surgissent alors au sein du mouvement. Quant aux engagés politiques, ils se situent mal dans l'Eglise, s'y sentant marginalisés, rejetés. Les paroissiens se montreraient intolérants envers les élus, quels que soient leur parti. Finalement, le groupe « *Politique, lieu d'éveil* » parvient à la conclusion que l'évangélisation est au cœur de la politique comme la politique est au cœur de l'évangélisation. Il estime que les chrétiens ne doivent pas désertier le champ politique mais concomitamment, la foi chrétienne requiert de ne pas faire de la politique un absolu. Face aux schémas dualistes – gauche-droite, Est-Ouest – le monde serait en attente d'une nouvelle voie, « *évangélique, qui soit celle de la charité et de la vérité.* »

4. Équipe diocésaine ACI. 19 janvier 1982. **Fonds privé Lr.**

5. Relais « Élections présidentielles ». Fédération de Cognac. 15 juin 1981. **Fonds privé Lr.**

Quelques mois plus tard, les positions s'avèrent plus contrastées¹. Dans toutes les nuances de l'ACI, se côtoient ceux qui ont exprimé un vote socialiste et ceux qui, n'ayant pas voté pour François Mitterrand, « sont paniqués devant les réformes sociales ». Les propos se montrent modérés, en particulier parmi les classes moyennes.

Ces nuances au sein des milieux rejoignent les observations recueillies au niveau national :

« Suite au changement politique, une partie de l'aristocratie et de la bourgeoisie apparaît bouleversée et inquiète. Selon elles, l'économie va à la dérive, les valeurs sur lesquelles le milieu est fondé disparaissent, la foi n'est pas nourrie par une Église qui ne défend plus ces valeurs, la communion est rendue impossible par la lutte des classes qui s'amplifie et attise les haines. Et ce manque de sérénité conduit parfois au silence qui devient un refuge.

Du côté des classes moyennes, les signes d'espérance existent davantage. Mais on se réfère rarement à un projet de société, et la nécessité d'une "inventivité" du chrétien dans un monde à bâtir apparaît peu.

Il faut noter, tout de même, que certains veulent réagir. Avant, on ne le faisait pas parce qu'on était du côté du pouvoir. Aujourd'hui, on comprend la nécessité de l'engagement collectif et la complémentarité avec les autres milieux. Il y a maintenant des gens qui dialoguent, qui s'expriment et veulent rester constructifs, même dans un contexte qui ne leur est pas favorable, reconnaissant que leurs difficultés sont relatives par rapport à celles du Tiers Monde². »



À la fin des années 1950 et au début des années 1960, les mouvements de jeunes insistent sur la responsabilité propre du militant laïc. L'orientation se traduit alors par : « pas d'évangélisation sans humanisation du milieu, humanisation qui passe elle-même par une pesée sur les structures³. », ce qui tout naturellement, conduit à intervenir dans les débats de société. La crise des mouvements de jeunesse avant 1968 est due, selon Catherine Masson, à l'« implosion du système d'apostolat où l'autonomie militante va de pair avec le respect d'une tradition commune à l'ensemble des mouvements, garantie par le mandat des évêques » et elle est aussi « en grande partie sociologique, marquée par la remise en cause de l'apostolat par milieux, conséquence de l'unification des modes de vie et cultures dans le contexte des Trente Glorieuses⁴. »

La politisation des mouvements semble influencer leurs perspectives pastorales⁵. Dans l'ensemble, les témoignages recueillis au sein du diocèse d'Angoulême, tant auprès des

1. Comité diocésain d'évangélisation des milieux indépendants. CDEMI. 26 mars 1982. **Fonds privé Lr.**

2. Cheminement, vocation et avenir du groupe « Politique lieu d'éveil ». Décembre 1982. **Fonds privé Lr.**

3. FOUILLOUX, É. *Les chrétiens français entre guerre d'Algérie et mai 1968*. Paris : Parole et Silence / DDB, 2008, p.268.

4. MASSON, C. *Op. cit.*, p.161.

5. Lors de la Deuxième Assemblée nationale de l'Action catholique italienne, en 1977, Paul VI souligne que « la mentalité dominante [...] tend à absolutiser l'engagement "politique" aux dépens de l'engagement

prêtres que des laïcs, y compris ceux engagés dans l'Action catholique, dénoncent une « *trop* » grande politisation des mouvements¹.

Toutefois, Étienne Fouilloux se demande si les crises traversées ne seraient pas « *des crises d'appareil auxquelles l'adhérent de base est peu mêlé* ». Cela apparaît notamment quand la JEC charentaise prend ses distances par rapport aux orientations nationales. Toutefois, les crises des mouvements de jeunesse font apparaître « *les difficultés de l'Église catholique avec ses mouvements de jeunesse* » et le fait qu'elle est « *privée d'une relève importante en cadres qualifiés, interrompant une chaîne commencée plus d'un demi-siècle auparavant*². »

B. Faire corps avec son milieu

Participer à la vie de son milieu social et vouloir en être solidaire rend difficile la séparation entre le domaine social et la vie politique. La raison profonde de l'Action catholique spécialisée est : « *apostolique : il s'agit [...] pour elle, à terme au moins, de christianiser ou de rechristianiser les milieux dans lesquels elle est envoyée*³. » Elle poursuit le but d'une prise en charge globale du milieu. Ainsi, elle agit sur des terrains inextricablement liés :

« *Comment, sur un tel chemin, séparer facilement le permis (domaine moral et religieux) du défendu (domaine social et politique) ? Protester contre les conditions de travail des jeunes dans les ateliers, ou contre leurs conditions de rémunération, par exemple, est-ce un devoir moral ou déjà une action sociale ?* »

Les mouvements contribuent sans aucun doute à rendre l'épiscopat français attentif à l'égard des milieux sociaux. Par exemple, la Commission épiscopale du monde rural, en 1969, analysant l'évolution des campagnes, affirme que l'Église ne peut se contenter de modifier des structures géographiques, mais qu'elle doit trouver des modes de présence dans des réalités socioculturelles nouvelles⁴. Ceci suppose une collaboration entre prêtres, laïcs, religieuses et religieux. De même, l'épiscopat français se met à l'écoute des militants ouvriers qui choisissent des options socialistes et n'hésite pas, une nouvelle fois, à s'interroger sur sa propre attitude :

pastoral, en refusant de reconnaître que ce dernier soit vraiment efficace pour changer la société. » [« Pour l'Action catholique : priorité de l'évangélisation sur la politique ». DC, 5 juin 1977, n°1721, p.506].

1. Un membre du CMR charentais explique qu'« *en religion, on n'a pas à attaquer qui que ce soit* ». [Témoignage oral, novembre 2002.]

2. FOUILLOUX, É. *Les chrétiens français entre guerre d'Algérie et mai 1968*. Paris : Parole et Silence / DDB, 2008, p.264.

3. *Ibid.*, p. 271.

4. Commission épiscopale du Monde rural. « L'Église dans l'espace rural », février 1969. In : *Les évêques français prennent position*. Op. cit., p.30-40.

« Nous sommes-nous suffisamment interrogés sur les richesses humaines de telles aspirations ? Comment réfléchissons-nous avec les chrétiens qui ont fait une option socialiste ? Nos réactions pastorales ne sont-elles pas marquées par une culture et des options différentes ? ¹ »

1. L'Action catholique ouvrière : la politique pour la défense du travailleur

Lors de la rencontre nationale de 1962, le président de l'ACO, Henri Le Buan, dresse un rapport d'orientation, qui fait le point sur les douze années écoulées depuis la fondation du mouvement. L'ACO tient un rôle dans l'évangélisation parce que l'Église lui en a confié la tâche et cette mission dépasse le cadre des proches relations : elle concerne tout le monde ouvrier. Elle se préoccupe de l'ignorance de la classe ouvrière à l'égard du message chrétien et du salut qui en découle. D'ailleurs la dimension du salut tient une large part dans l'exposé. L'intervenant insiste aussi beaucoup sur l'aspect communautaire².

a. L'engagement syndical

Dès les années 1900, des syndicats voient le jour sous l'impulsion de l'Église. Les premiers syndicats chrétiens féminins à Angoulême sont fondés en 1920. La Confédération française des travailleurs chrétiens (CFTC) recrute parmi les jeunes de la JOC et de la JOCF à la fin des années 1930³.

1. Commission épiscopale du monde ouvrier. « L'option socialiste des militants ouvriers et les évêques », 1^{er} mai 1972. In : *Les évêques français prennent position*. Op. cit., p.109.

2. « *Témoignage communautaire, l'ACO le porte par l'insertion de ses membres dans les situations les plus diverses du monde ouvrier et dans les organisations ouvrières, donnant ainsi déjà l'assurance que le salut est offert aussi bien aux ouvriers spécialisés qu'aux techniciens, aux travailleurs des grosses boîtes comme à ceux des entreprises artisanales, à ceux des petits bourgs comme aux habitants des grands ensembles, aux jeunes foyers comme aux foyers plus anciens ou même désunis, aux engagés politiques comme aux engagés familiaux ou syndicaux. Ce témoignage collectif apparaît déjà vécu au niveau d'une équipe de base ou d'un groupe d'entreprise, ou lors d'un événement ouvrier. [...] même si quelques-uns seulement de nos camarades sont personnellement touchés par l'événement, c'est bien l'ensemble du mouvement qui porte témoignage par le seul fait qu'ils sont connus comme membres de l'ACO.* » [LE BUAN, Henri. « Comment l'ACO répond à sa mission, rapport d'orientation ». DC, 15 avril 1962, n°1374, col. 511].

3. Ces jeunes sont pour la CFTC « *des militants d'un type nouveau, généralement soucieux d'implantation en milieu ouvrier, d'en assurer l'héritage et les aspirations, tournés plus vers l'action directe que vers la collaboration de classes même s'ils se sentent porteurs d'un message aux travailleurs : "leur ambition : faire une classe ouvrière forte... En dehors des entreprises politiques stériles, ils veulent regrouper toute la jeunesse salariée pour la défendre, l'éduquer, soutenir ses droits, lui rappeler ses devoirs" mais rares seront ces militants jeunes qui accéderont à des postes de responsabilité avant la guerre.* » [BAPTISTE, René. *Histoire de la CFDT en Charente*. Angoulême : Union Départementale CFDT Charente, 1995, p.45].

Des sensibilités différentes caractérisent la « JOC du Plateau », avec l'abbé Laurent, et la « JOC de L'Houmeau », avec l'abbé Sallat. La première donne à la CFTC des militants qui mettent plutôt l'accent sur la formation sociale tandis que la seconde axe son effort sur des améliorations immédiates. À Angoulême, la JOC forme un groupe indépendant tandis qu'à La Rochefoucauld par exemple, CFTC, JOC et patronage réunissent les mêmes jeunes, avec l'accompagnement d'un même aumônier. De même à Cognac, les jocistes appartiennent simultanément à la Jeunesse Syndicaliste Chrétienne. À cette même époque, le syndicalisme chrétien charentais connaît deux mouvances : Angoulême se situe dans une ligne chrétienne démocrate tandis

En 1962, le responsable de l'ACO à Angoulême signale que la plupart des membres sont affiliés à la CFTC¹. Un ou deux adhéreraient à Force ouvrière (FO) mais à un stade mineur tandis qu'un seul appartient à la Confédération générale du travail (CGT), sans responsabilité. Il signale la bonne volonté des militants, tout en constatant que finalement, ils ne sont pas très représentatifs des travailleurs du département et de leurs milieux et conditions de vie². Au moment de la Mission régionale d'Angoulême, la commission du monde ouvrier offre le regard de laïcs, tant du milieu ouvrier que du monde indépendant. Les premiers déplorent le peu de militants chrétiens, du moins connus comme tels, à FO – un -, à la CGT – deux – et dans les partis politiques – deux -. Ils considèrent que « *la présence missionnaire souffre de cette déficience* »³. De plus, la participation de chrétiens à des institutions temporelles, que ce soit les syndicats, les partis politiques, les associations familiales ou les associations de parents d'élèves de l'enseignement public est souvent mal perçue. Un prêtre aurait même dit que : « *C'est perdre son temps avec des gens qu'on ne peut pas changer* ».

Lors du Congrès extraordinaire de la CFTC, en 1964, soixante-dix pour cent des votants se prononcent en faveur de la mutation du mouvement en Confédération française démocratique du travail (CFDT). Les syndicalistes ayant refusé le changement conservent le sigle d'origine. En juillet 1965, la CFTC revit avec plus de quatre-vingts permanents⁴. Le 1^{er} mai 1964, les trois quarts de l'Union départementale charentaise se prononcent en faveur de la déconfessionnalisation. René Baptiste⁵ précise que :

« *Les adversaires de l'évolution insistent sur la rupture qu'elle signifie : leur engagement dans la CFTC était une manifestation concrète de leur foi, le syndicalisme chrétien devait promouvoir les valeurs sociales du christianisme* »

que Cognac subit des influences chrétiennes conservatrices. À Cognac plus qu'à Angoulême, une promotion sociale individuelle conduit certains militants de la JOC et de la CFTC à participer à l'encadrement, voire même à occuper des postes de direction, les intégrant dans l'ordre social, les faisant passer du « camp salarial » au « camp patronal ». Les militants angoumoisins privilégient la solidarité ouvrière tandis que les Cognaçais prônent une union catholique.

1. Lettre d'A. Bonnet à P. Evin, 21 juin 1962. **Fonds Bo.**

2. Au début des années 1960, le syndicat majoritaire dans l'agglomération angoumoisine est la CGT, même si elle paraît moins dynamique que par le passé. FO demeure influente parmi les fonctionnaires et dans une moindre mesure, parmi les employés. La CFTC, malgré quelques meneurs influents, reste faible. Elle touche surtout les employés, notamment à la Sécurité Sociale, aux Allocations familiales ou dans les banques. Le rapport général en vue de la Mission d'Angoulême précise que la CGT est très marquée par le communisme et que « *la CFTC elle-même a la réputation d'être [...] liée à un parti politique qui serait selon les cas, le MRP ou le PSU* ». En outre, il est ajouté que des préjugés circulent dans le monde ouvrier qui se sent en face d'une « *triple collusion : Droite – Patronat – Église* ». [Regard sur Angoulême. Mission 1965. p. 63-65].

3. Rapport de la commission du monde ouvrier. 1964. Mission d'Angoulême, p.33-34. **Fonds Bo.**

De leur côté, les laïcs du monde indépendant reconnaissent que le syndicalisme est souvent incompris dans leur milieu et que la répression est monnaie courante. Toutefois, ils veulent signaler « *la bonne volonté évidente et le libéralisme intelligent de quelques employeurs et cadres supérieurs* ».

4. LAUNAY, Michel. *Le Syndicalisme chrétien en France de 1885 à nos jours*. Paris : Desclée, 1984, p.71.

5. René Baptiste a exercé des responsabilités départementales et régionales à la CFTC puis à la CFDT.

[...] *et être un instrument de construction d'une société reposant sur les valeurs chrétiennes*¹.»

En Charente, la CFTC compte 1090 adhérents en 1963 et la CFDT en regroupe plus de 2500, en 1971. De 1964 à 1972, environ un tiers des membres de la CFDT en Charente ont appartenu à un mouvement de jeunes d'Action catholique et plus du quart sont issus de l'ACO². À la suite de Mai 1968, la CFDT s'oriente vers un socialisme dont les trois piliers sont : la planification démocratique, la socialisation des moyens de production et l'autogestion³. Les années 1970 voient croître son engagement dans la lutte des classes. Elle devient ainsi un syndicat de masse, regroupant de 8 à 900 000 adhérents. Son implantation correspond globalement à la carte du catholicisme français⁴. La CFTC compte 225 000 adhérents dans les années 1970. Elle souhaite être la gardienne de la doctrine sociale de l'Église, qu'elle appelle « *Morale Sociale Chrétienne* », avec entre autres pour principes fondamentaux : la famille, la profession et l'apolitisme. Selon René Baptiste, l'évolution de la CFDT, ancrée dans le camp socialiste et essayant de vivre des valeurs dans la mouvance de Mai 1968, diminue la place des militants chrétiens, en Charente⁵.

Malgré l'avancée dans la pratique de l'organisation syndicale qui est saluée en novembre 1976, quelques mois plus tard, le comité de secteur de l'ACO d'Angoulême déplore l'absence de certaines organisations en son sein⁶. S'y retrouvent deux membres du Parti socialiste mais aucun du Parti communiste ; deux adhèrent à la CGT et trois à la CFDT. S'exprime aussi un net encouragement à s'engager dans les syndicats ouvriers : « *La conscience de classe ne s'acquiert pas à l'ACO mais dans les organisations ouvrières, c'est d'ailleurs pourquoi il est demandé aux membres de l'ACO d'appartenir à une organisation ouvrière*⁷ ». Il apparaît nettement que, pour l'ACO, l'engagement chrétien dans le monde ouvrier est indissociable du syndicalisme : « *Avec les organisations de la classe ouvrière, nous nous situons dans les luttes d'aujourd'hui. Pour nous travailleurs, le mouvement ouvrier est le chemin de la vie*⁸. » Ceci se confirme par le fait que les réunions

1. BAPTISTE, R. *Op. cit.*, p.101. Les chiffres suivants sont recueillis dans cet ouvrage.

Les opposants au changement se rencontrent surtout à Cognac et dans les organismes de la Sécurité sociale.

2. De 1972 à 1981, le pourcentage des jeunes issus de l'Action catholique est identique, tandis que celui des membres de l'ACO n'atteint plus que 21 %.

3. LAUNAY, Michel. *Op. cit.*, p.75-81.

4. Michel Launay voit alors dans la CFDT un « *mouvement d'accompagnement d'un certain peuple chrétien animé d'une foi évangélique exigeante et concrète* ». [Idem., p.79].

5. BAPTISTE, R. *Op. cit.*, p.118.

6. Révision de vie. Comité de secteur d'Angoulême. 30 novembre 1976. **ADc ACO. Mission ouvrière. 69-83. « ACO. Comités de secteur et journées d'études ».**

7. Préparation de la rencontre nationale des 6-8 mai 1977, 16 avril 1977. **ADc ACO. Mission ouvrière. 69-83. « ACO. Comités de secteur et journées d'études ».**

8. Révision de vie. Comité de secteur. Mars 1978. **ADc ACO. Mission ouvrière. 69-83. « ACO. Comités de secteur et journées d'études ».**

Catherine Masson souligne que : « *Conscientes d'être en quelque sorte les dépositaires du patrimoine militant, ni l'ACO ni la JOC ne remettent en cause le mandat ou la tradition de l'Action catholique spécialisée. Abrités derrière les syndicats ouvriers, auxquels ils fournissent une partie de leurs troupes, les*

rendent compte de l'action syndicale, sans spécifier le rôle propre des membres de l'ACO. Ainsi, le mouvement se sent intimement lié aux syndicats, en considérant que leurs actions ne font qu'une. Cependant, les militants charentais désirent pour autant rester lucides : « *On n'est pas propriétaire de la vérité. Les positions prises par les partis ou les syndicats, ça oblige à approfondir, à être plus clair*¹ ». De temps à autre, transparaît le caractère chrétien. Ainsi, lors d'une rencontre régionale, l'ACO de la Charente précise qu'elle veut se développer : « *se servir de la carte ouvrière pour faire naître et développer des communautés de croyants en classe ouvrière*². »

Ainsi, l'ACO ne se conçoit pas sans la participation aux organisations ouvrières. Les réponses de l'équipe diocésaine à un questionnaire l'expriment très clairement au début des années 1970³. Ce document montre les motivations « ouvrières » et chrétiennes du mouvement. Apparaît la volonté de rejoindre l'homme, en particulier le plus dépendant économiquement, dans un désir de justice sociale, ce qui leur permet de vivre selon le message du Christ. Le texte montre aussi que l'ACO ne se sent pas toujours comprise par les autres chrétiens, ce qui contribue sans doute à laisser le monde ouvrier en marge de l'Église.

b. Regard de l'ACO sur la politique

De 1968 à 1976, au plan national, la part des militants d'ACO appartenant à un parti politique passe de 8 à 18 %⁴. Parmi les engagés en politique, la proportion d'adhérents au Parti socialiste passe de 9 à 75 % et celle au Parti communiste, de 1,5 à 9,5 %. Plus de la moitié des aumôniers du mouvement adhèrent à la CGT⁵. Deux membres du Parti communiste siègent au comité national de l'ACO en 1977⁶.

Dès 1965, l'ACO mène une réflexion sur le marxisme et la lutte des classes⁷. Quatre ans plus tard, leur attitude inflexible relative à la défense du monde ouvrier entraîne

dirigeants peuvent se maintenir sur le terrain strictement apostolique qui est celui de l'Action catholique. » [MASSON, C. Op. cit., p.169.]

1. *Idem.*

2. Synthèse régionale en vue du comité national. Région Poitou-Charentes-Limousin. Décembre 1974 et janvier 1975. **ADc ACO. Mission ouvrière. 69-83. « ACO Région ».**

3. Questionnaire. 1972 ou 1973. **ADc ACO. Mission ouvrière. 69-83. « ACO. Comités de secteur et journées d'études ».** **Annexe 9.3.3 : Réponse de l'équipe diocésaine d'ACO à un questionnaire national. 1972 ou 1973.**

4. Chiffres recueillis dans ROUSSEAU, André. « L'Action catholique ouvrière ». *Actes de la recherche en sciences sociales* [en ligne], novembre 1982, vol. 44-45, p.70-71 [référence du 3 février 2011]. Url : http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/arss_0335-5322_1982_num_44_1_2168

et dans CHOLVY, G. et HILAIRE, Y.-M. (s.d.). *La France religieuse. 1945-1975*. Toulouse : Privat, 2002, p.162.

5. ALBERT, M. Op. cit., p.150.

6. CHOLVY, G. et HILAIRE, Y.-M. (s.d.). *La France religieuse. 1945-1975*. Toulouse : Privat, 2002, p.162.

7. Brigitte Vassort-Rousset précise que « l'identification à une classe est [...] devenue prioritaire dans la conception qu'a l'ACO de l'engagement politique ». Elle ajoute qu'« *Au milieu des années 70, l'ACO était un groupe socialement marginal, excentrique aussi dans l'Église à cause de son idéologie religieuse, et d'un prophétisme radical marqué socialement. Dans sa vision marxisante, où l'économie définissait la superstructure, le militant s'engageait d'abord comme ouvrier puis comme croyant, et la libération sociale*

l'éclatement du Comité français pour l'apostolat des laïcs, le CFAL¹. En 1971, elle se base sur un projet socialiste plutôt que marxiste, suite à sa Rencontre nationale. Dans la déclaration finale, les membres de l'ACO affirment combattre : « *les choix d'un système qui ne se développe qu'en exploitant les hommes et les peuples et en les opposant entre eux* » et participer « *à la recherche et à l'élaboration d'une société socialiste qui doit permettre à tous d'être pris en considération non en fonction de ce qu'ils produisent ou consomment, mais de ce qu'ils sont réellement*². »

Les diverses rencontres des équipes d'ACO charentaises abordent fréquemment la question politique. L'option socialiste est clairement exprimée. Le plan Barre, mis en place à partir de septembre 1976, est souvent dénoncé. Il se traduit en effet par une pression sur les salaires et le strict maintien du pouvoir d'achat sur les bas salaires. Ainsi, se diffuse « *un certain malaise qui demande à exploser*³ ». Le discours prend une connotation marxisante.

En mars 1977, la gauche s'impose lors des élections municipales. Lors d'une journée d'étude, l'ACO considère que : « *Les municipales ont traduit un vote politique contre le pouvoir giscardien et une volonté de grands changements. Elles ne font pas apparaître en Charente une victoire de l'Union de la gauche. Mais quelque chose a changé, un espoir est né*⁴. » Cependant, à côté de l'enthousiasme généré par la victoire de la gauche, un regret s'exprime : « *L'occasion des élections municipales n'a pas été saisie pour une expression d'Église en classe ouvrière* ».

Avant les élections présidentielles de mai 1981, il est indéniable que tous les membres du comité de secteur d'Angoulême voteront pour un parti de gauche⁵. En revanche, des

était une condition nécessaire sinon suffisante de la libération religieuse. En d'autres termes, c'était une menace contre la caractéristique unitaire particulière à l'Église, à partir du sens communautaire. » [VASSORT-ROUSSET, B. Op. cit., p.155]. André Rousseau estime que le lien entre classe ouvrière et ACO fait que cette-dernière « *se définit et parvient à être définie à travers des traits politiques la rapprochant du PCF ; la CFDT ou le PS peuvent voir dans le discours de l'ACO une surenchère morale faite à leur représentation des luttes de classes, tandis que le PC y verra une justification de ses analyses concernant l'évolution des catholiques.* » [ROUSSEAU, A. Ibid., p.71].

1. ALBERT, M. Op. cit., p.150.

2. « Déclaration finale de la 9^e rencontre nationale de l'ACO. 16 mai 1971 ». DC, 6 juin 1971, n°1587, p.530. Un an plus tard, la Commission épiscopale du monde ouvrier analyse l'orientation socialiste des militants ouvriers chrétiens : « *Sous des formes diverses, c'est la même préoccupation qui apparaît : il s'agit d'organiser la vie économique et sociale au service du développement intégral de tout l'homme et de tous les hommes. Ils veulent une société fondée dans son inspiration sur l'homme, sur le respect des aspirations à la liberté et à la responsabilité. Il s'agit de former des hommes capables d'assumer collectivement et personnellement leurs responsabilités dans un esprit démocratique. Le but de la société socialiste, c'est l'homme solidaire, tant dans le partage des biens que dans celui des responsabilités.* » [Communication des évêques de la Commission épiscopale du monde ouvrier aux évêques de la Conférence épiscopale française. « L'option socialiste des militants ouvriers et les évêques ». 1^{er} mai 1972. In : *Les évêques prennent position*. Op. cit., p.108].

3. Comité de secteur. Révision de vie. Mars 1977. **ADc ACO. Mission ouvrière. 69-83. « ACO. Comités de secteur et journées d'études ».**

4. Compte-rendu journée d'études du 27 mars 1977. **ADc. ACO. Mission ouvrière. 69-83. « ACO. Comités de secteur et journées d'études ».**

5. Comité de secteur sur les élections présidentielles. Angoulême. 1981. **Fonds Bo.**

opinions divergentes se dessinent entre un vote socialiste ou communiste¹. Certains justifient leurs positions : « *Quand on voit comment le Christ a collé au plus près de la misère ; ce sont mes convictions aujourd'hui : c'est le PC qui colle le plus près à la misère* ». De même, un autre estime que « *le PC s'identifie beaucoup plus que les autres partis à la défense des travailleurs, des petits* ». Tous considèrent l'engagement politique plus ou moins comme un devoir mais non sans quelques nuances. L'un d'eux affirme qu'il ne peut pas faire de l'action politique ou syndicale un absolu. Quelques décennies plus tard, un membre de l'ACO déclare que : « *Celui qui mène une action politique est quelqu'un de convaincu qui veut imposer aux autres ses idées, prétendant détenir la vérité. [...] Ce n'est plus du syndicalisme si le mouvement est trop engagé politiquement*². »

La victoire de François Mitterrand et la majorité à l'Assemblée nationale acquise par le Parti socialiste en juin suscitent des espoirs parmi l'ACO charentaise même si quelques réserves apparaissent :

« *Le changement pour moi c'est surtout que le gouvernement est pour les travailleurs. On le voit dans des grandes réformes réalisées ou en cours. Pourtant dans la vie concrète des travailleurs, c'est comme avant. On dirait que le gouvernement a peur d'imposer les riches alors qu'eux ne se gênent pas pour résister*³. »

L'engagement de l'ACO, mouvement d'Église, en particulier quand il exprime un discours aux connotations marxistes, n'est pas approuvé par les évêques charentais. En 1977, est dressé le constat suivant :

« *Des problèmes se posent quant aux mouvements apostoliques en monde ouvrier. Bien enracinés dans la "classe ouvrière", ils auraient tendance à prendre des positions politiques qui risquent d'écarter des travailleurs qui ne font pas les mêmes analyses qu'eux, et d'autre part, tout se passe parfois comme si on voulait arriver à une Église ouvrière qui est en parallèle des Églises diocésaines. Dans le diocèse, il existe des tensions, mais pas de rupture avec l'évêque qui va aux réunions et interpelle aumôniers et responsables*⁴. »

Il apparaît clairement que la pastorale dans le monde ouvrier n'est pas perçue de la même façon au sein de l'Église diocésaine. Les membres de l'ACO conçoivent leur engagement comme une lutte sociale, qui les entraîne vers des perspectives situées à gauche. L'Église, dans son ensemble, souhaite se dégager de toute étiquette politique mais en prenant ses distances avec les organisations ouvrières, elle est considérée comme s'inscrivant à droite. Pour l'ACO, l'Église reste trop éloignée des soucis des ouvriers, elle

1. Un ancien aumônier note qu'en Charente, il a toujours été possible de faire se rencontrer et dialoguer les tendances PS et PC, ce qui n'était pas le cas dans certains diocèses en raison des tensions CFDT – CGT.

2. Témoignage oral d'un laïc, ACO, novembre 2000.

3. Révision de vie. Comité de secteur d'Angoulême. Novembre 1981. **ADc ACO. Mission ouvrière. 69-83. « ACO. Comités de secteur et journées d'études ».**

Simultanément, la CGT se renforce avec la création de dix nouvelles bases en Charente de septembre à novembre 1981.

4. Rapport quinquennal 1977. **ADc.**

ne connaît pas le monde ouvrier et adopte une attitude souvent paternaliste. La hiérarchie et bon nombre de chrétiens avec elle sont prêts à comprendre la volonté de justice sociale qui anime l'ACO mais ils réprouvent certaines méthodes. Les grèves engendrent fréquemment de la violence ; les discours contre les patrons se montrent particulièrement véhéments et les propos ne deviennent plus acceptables quand ils sont teintés d'idéologie marxiste. Finalement, ces dissensions ne favorisent pas l'évangélisation du milieu ouvrier qui demeure, dans son ensemble, éloigné de l'Église. Pourtant, l'ACO veut croire qu'une Église naît en classe ouvrière :

« - à partir du moment où les travailleurs prennent des responsabilités, il y a transformation des personnes, changement des mentalités, et c'est un terrain favorable à la reconnaissance de Jésus-Christ ;
 - les chrétiens engagés dans le même combat que les autres posent question à d'autres travailleurs ;
 - l'équipe de base est cellule d'Église. Pour être véritablement d'Église, elle doit être liée à tout le mouvement (on appartient à un peuple)¹ ».

Le CMR, quoique peut-être plus docile aux consignes de l'épiscopat, n'en prend pas moins des positions, qui ne sont pas toujours comprises par l'ensemble des chrétiens.

2. L'Action catholique rurale et le monde rural

L'épiscopat français livre son analyse de l'évolution du monde rural en 1969 :

« l'Église, mêlée à la masse du monde rural, a su percevoir en son temps les problèmes économiques nouveaux et leurs enjeux sociaux. Elle s'est appliquée à former des chrétiens actifs au service du bien commun, à promouvoir une pastorale à base de zones humaines en cherchant à saisir les ensembles et à coordonner les efforts apostoliques. Voici que maintenant elle pressent une interrogation plus fondamentale : la nature et l'ampleur du changement d'une civilisation rurale qui a marqué le langage de sa foi et les formes visibles de sa présence ? Comment voit-elle ce changement ? Comment est-elle vue et comprise par les divers groupes ? Vit-elle surtout avec le monde rural qui disparaît ? Comment remplit-elle sa mission d'annonce du salut ?² »

L'Action catholique rurale apparaît ici en filigrane car ses membres représentent une des composantes les plus dynamiques de l'Église en monde rural.

Le CMR³ compte entre 25 et 30 000 membres en 1970, représentant ainsi le mouvement d'adultes le mieux implanté en France. Il glisse vers un « humanisme chrétien

1. Compte-rendu retraite et appels perçus. Pentecôte 1975. ADc ACO. *Mission ouvrière*. 69-83. « ACO. Comités de secteur et journées d'études ».

2. Commission épiscopale du Monde rural. « L'Église dans l'espace rural », février 1969. In : *Les évêques français prennent position*. Op. cit., p.87.

3. Le MFR prend le nom de « Chrétiens en monde rural » (CMR), en 1966.

*socialisant*¹», selon les termes du Père Jean-Loup Ducasse, coauteur d'un livre sur l'histoire du CMR.

D'anciens responsables du MFR / CMR en Charente disent avoir « *essayé d'apporter un peu le grain de sel et le levain pour que le milieu rural prenne conscience d'un certain nombre de choses, dans une vision de foi*². » Ils sont conduits « *à vivre en chrétien en milieu rural, ce qui suppose une certaine honnêteté, que ce soit dans sa profession, dans les relations par le biais de l'école des enfants*. » Une femme, membre du CMR, considère que « *tout ce qui était structure rurale, animée par des chrétiens militants et de l'Action catholique spécialisée, n'est pas passée inaperçue. À une époque, on se rassemblait pour travailler. Si quelqu'un donnait une impulsion, cela se sentait*³. » Elle souligne aussi que plusieurs maires et conseillers municipaux appartiennent à l'Action catholique.

Les soucis pastoraux des jeunes et des adultes laissent toujours entrevoir la même ligne directrice : un rôle surnaturel, par la diffusion du message chrétien et l'attention à la vie quotidienne des gens. Un ancien du MFR le traduit en ces mots : « *On demandait aux foyers de définir dans leur milieu de vie la meilleure façon d'être utile aux autres : ceci suppose une vie spirituelle et un engagement dans la société. Cela dépendait de la situation et du charisme de chacun*⁴. »

L'importance de la formation permise par l'Action catholique est soulignée par tous les membres du MFR / CMR rencontrés. Par exemple, en 1963, le mouvement propose de réfléchir sur l'encyclique *Mater et Magistra*, de Jean XXIII, qui consacre une large part à l'agriculture⁵. Les interventions sont assurées par le Père Heckel, de l'Institut d'Action populaire et sociale de Paris. La session de 1964, organisée par les fédérations de Charente-Maritime et de Charente a pour thème, la propriété foncière⁶. Le Père Templier, aumônier national du MFR et le Père Viaud, directeur d'*Économie et humanisme*, sont chargés des interventions doctrinales sur le sujet. Deux cents personnes, parmi lesquelles Mgr Mégnin et son coadjuteur, Mgr Kérautret, participent à cette session de deux jours. En outre, une conférence publique donnée par le Père Viaud à Cognac a réuni 500 personnes.

De même, un membre du CMR se souvient avoir suivi des rencontres de formation politique organisées par le mouvement mais son engagement professionnel lui prenait déjà

1. Cité dans MASSON, C. *Op. cit.*, p.167.

L'historienne ajoute que le CMR est « *respectueux du pluralisme et limité dans son ouverture à gauche* ».

2. Témoignages oraux de laïcs, CMR, janvier 2001.

3. Témoignage oral d'une laïque, CMR, janvier 2001.

4. Témoignage oral d'un laïc, CMR, octobre 2000.

5. « Journées de réflexion à Cognac sur les questions agricoles les 25 et 26 janvier ». *Vivre unis*, janvier 1963, n°27.

6. « MFR Session doctrinale sur "la propriété foncière". *CF*, 11 janvier 1964 et « Les chrétiens et la propriété foncière ». *CF*, 15 février 1964.

beaucoup de temps. Il considère que : « *La politique, même si on ne veut pas en parler, transparaît dans le témoignage. Sur le plan chrétien, on ne peut dissocier*¹. »

a. Un glissement à gauche

À partir du congrès de Chartres en 1965, le CMR redéfinit son rôle en termes de « mission », qui consiste à « *faire vivre le Christ en monde rural* ² », en s'adressant tant aux chrétiens qu'aux autres. S'affirme aussi une « *revendication de prise en charge politique des plus pauvres* ³ », visant « *l'accès pour tous aux biens de consommation, à la culture et aux responsabilités.* » L'engagement politique « *n'est plus de l'ordre de la présence ou de la participation, mais de l'ordre de la contestation et de la revendication*⁴ 156 ». Ces propos, orientés à gauche, semblent trouver un écho parmi les Charentais.

Chaque année a lieu une session du CMR, à Richemont, regroupant les deux Charente. Celle de janvier 1968 est annulée, à la demande des évêques des deux diocèses. En effet, l'intervenant, le Père Cardonnel, qui doit aborder le thème « *Foi et monde moderne* », a une réputation sulfureuse. Dominicain, il s'engage très clairement dans un christianisme de gauche, voire d'extrême gauche. Les deux évêques souhaitent ainsi « *éviter tout ce qui serait susceptible de troubler inutilement la Foi des communautés chrétiennes* ⁵ ». Ceci crée quelques tensions entre les responsables du CMR et Mgr Kérautret. L'évêque explique qu'il n'approuve pas les idées du dernier livre du Père Cardonnel⁶ et que si les propos du conférencier jettent le trouble, les organisateurs de la session seront les premiers ennuyés⁷. La réponse du responsable du CMR, sans avancer de considérations politiques, exprime la déception de voir annulés huit mois de travail préparatoire et le mécontentement face à l'intervention de l'évêque : « *Le choix du thème et du conférencier sont les préoccupations majeures de l'équipe de préparation. Cette équipe de laïcs doit pouvoir choisir en toute liberté et en toute confiance afin de répondre au mieux au désir des participants*⁸ ».

1. Témoignage oral d'un laïc, CMR, février 2001.

2. DUCASSE, J.-L., LAFON, G., LATOUR, Ph., MORLET, J. *Chrétiens dans le monde rural. 1939-1989*. Paris : Éditions Ouvrières, 1989, p.148.

3. *Ibid.*, p.155.

4. *Ibid.*, p.156.

5. Communiqué de Mgr Kérautret et de Mgr Verdet, décembre 1967. **Fonds privé G.**

6. Cet ouvrage intitulé, *Dieu est mort en Jésus-Christ*, paru en 1967, sans l'autorisation des supérieurs, est perçu par les milieux ecclésiastiques comme une version française de la théologie anglo-saxonne de la mort de Dieu. [PELLETIER, D. *Op. cit.*, p.32]. En 1968, le P. Cardonnel prêche un carême sur le thème « Évangile et Révolution » dans la salle de la Mutualité à Paris. Ses propos mêlent l'idéal révolutionnaire chrétien et la critique des structures ecclésiales. Il est alors interdit d'écriture hors des revues très spécialisées en théologie. Ses interventions publiques nécessitent l'accord de l'évêque du lieu.

7. Lettre de Mgr Kérautret aux responsables du CMR, 18 décembre 1967. **Fonds privé G.**

8. Lettre de M. Gilbert à Mgr Kérautret, 10 janvier 1968. **Fonds privé G.**

Les événements de Mai 1968 créent quelques remous au sein du CMR. Des prises de position catégoriques de certains perturbent les rencontres et des clivages très importants aboutissent à la disparition de certaines équipes. L'un des membres se souvient :

« Avec des engagements très divers dans les organisations professionnelles, les personnes ne pouvaient plus se rencontrer sans invectives. Même des prêtres en étaient arrivés là. Tout était bloqué... Ce fut le chacun pour soi, accentué par des divisions politiques¹. »

En 1970, le Père Blaize, de *Frères du monde*, anime un comité fédéral du CMR de la Charente, sur le thème « *Foi et politique* ». Le choix de cet intervenant n'est pas neutre politiquement. Au milieu des années 1960, *Frères du monde*, revue fondée par des Franciscains, devient le premier foyer du maoïsme chrétien en France². Son engagement maoïste se radicalise en 1968, par la publication à l'approche des élections législatives, d'un appel à voter pour le Parti socialiste unifié (PSU) ou faute de mieux, pour le Parti communiste³. Toutefois, les propos de l'intervenant rapportés restent particulièrement modérés et il ne semble pas qu'ils aient été édulcorés pour les besoins de la publication dans le *Courrier français*⁴. Il apparaît clairement que les membres du CMR doivent se sentir concernés et responsables par tout ce qui fait la vie du milieu rural dans lequel ils vivent et cela passe par des choix politiques. Le Père Blaize estime que l'un des buts du politique est : « *d'organiser la vie des hommes en société, d'apporter donc chacun sa contribution. Cela peut être son jugement à la construction de ce que nous pourrions appeler une cité des hommes.* » Il ajoute que : « *Le monde politique n'est pas séparé de celui de la foi, à partir du moment où nous nous interrogeons sur l'homme que nous allons bâtir, sur le monde que nous allons faire ensemble.* » L'un des participants aborde la question de la lutte des classes, qui ne concernerait pas seulement le milieu ouvrier. Concernant l'attitude électorale, le Père Blaize adopte une position quasiment neutre : le choix électoral dépend « *du comportement de chacun vis-à-vis de la communauté des hommes* » et il s'avère primordial de laisser chacun s'exprimer même si on ne partage pas ses idées.

En Charente, en mai 1972, le bureau diocésain du CMR, tout en dénonçant les injustices sociales, n'avance aucune revendication d'ordre politique et insiste sur la dimension chrétienne de sa mission⁵. Toutefois, l'action politique est évoquée comme engagement privilégié lors d'autres rencontres du bureau, à la fin de l'année 1972 et en

1. J.A.C., J.A.C.F., L.A.C., M.F.R., C.M.R. 60 ans d'histoire en Charente, p.36.

2. PELLETIER, D. *Op. cit.*, p.31. Le P. Cardonnel collabore avec la revue.

3. *Ibid.*, p.116.

4. [Comité fédéral du CMR]. *CF*, 5 décembre 1970.

5. Réunion de bureau. 19 mai 1972. **Fonds privé G.**

Annexe 9.3.4 : Réunion du bureau du CMR de la Charente. 19 mai 1972.

1973¹. Une ancienne responsable de l'Action catholique rurale explique que le mouvement prend position ponctuellement². Cependant, l'entourage, y compris le milieu chrétien, le considère alors comme un mouvement politique, voire de sensibilité communiste alors que ce n'est pas forcément le cas, même rarement, dans le milieu rural. Deux couples confirment que « *quelques virages à gauche* » ne plaisent pas au « *milieu clérical* » et que : « *L'engagement politique fait que l'on est marqué par une étiquette et montré du doigt* »³. En 1973, le responsable du CMR estime que le mouvement se trouve dans une position inconfortable, jugée progressiste par les uns, conservatrice par les autres⁴.

Dans l'ensemble, le CMR semble se sentir à l'aise dans une politique de gauche. Le Père Puaud, aumônier diocésain du CMR de 1980 à 1991, note que cette période est marquée par l'arrivée de la gauche au pouvoir et par l'effondrement des régimes communistes⁵. Il livre son analyse des conséquences de ces événements. La gauche au pouvoir signifie pour les militants la priorité donnée au social sur l'économique, donc une plus grande justice sociale et les nationalisations leur semblent pouvoir permettre une production et une gestion mises davantage au service du pays. Toutefois, le contexte économique fait tomber des illusions. La chute du mur de Berlin et la disparition de régimes communistes sont vécues par certains comme « *l'acclamation des systèmes à économie libérale* ». Les vagues d'immigration des pays de l'Est européen auraient jeté le discrédit « *sur tout ce qui porte le nom de "socialisme"* ». Le constat est amer :

« *La mode est au "libéralisme". Les masses populaires s'engouffrent dans un "laisser-faire" qui permet les concentrations industrielles, l'insouciance politique. Combien de fois des membres du CMR ont été victimes de moqueries pour leurs positions "sociales" dans les municipalités, les associations ! Ils avaient besoin de l'équipe pour continuer de croire possible un monde où l'homme ne serait pas un loup pour l'homme.* »

b. S'engager pour le monde rural

L'adhésion de membres du CMR dans des partis politiques reste rare. Beaucoup s'engagent dans les CUMA, les coopératives, les mutuelles, les syndicats, les associations familiales, les aides à domicile, les groupements de producteurs, les Maisons familiales, les associations de parents d'élèves et les conseils municipaux⁶. Pour la plupart, siéger dans un

1. Réunion de bureau, 17 décembre 1972 et 16 septembre 1973. **Fonds privé G.**

2. Témoignage oral d'une laïque, CMR, décembre 2000.

3. Témoignages oraux de deux couples, CMR, janvier 2001.

4. Réunion de bureau CMR. 16 septembre 1973. **Fonds privé G.**

Au niveau national, une radicalisation du discours du CMR s'opère, notamment lors du congrès de Dourdan, en 1973. La société devient pour le mouvement le « *théâtre de rapports de forces* ». L'engagement politique est de plus en plus préconisé, tandis que l'Église, en tant qu'institution, est contestée. Ainsi : « *La véritable Église est à naître, à partir de l'action sociale, en particulier de la protestation politique.* » [DUCASSE, J.-L. et alii. *Op. cit.*, p.192].

5. PUAUD, B. *Op. cit.*, p.84-85.

6. J.A.C., J.A.C.F., L.A.C., M.F.R., C.M.R. *60 ans d'histoire en Charente*, p. 49.

conseil municipal répond à leur mission d'agir dans le milieu rural. Certains y conçoivent leur rôle d'un point de vue social. Une femme, élue en 1977, considère qu' : « *Il faut être chrétien à la mairie comme à l'église. Une Église au service des petits de la société*¹. » Cependant, elle déplore que l'appartenance à un conseil municipal puisse conduire à devenir « *l'objet de manœuvres, parfois de pièges !* ». Pour le Père Puaud, l'engagement dans des conseils municipaux signifie « *la prise en charge de l'avenir* » et « *la conscience des responsabilités*². »

Beaucoup prennent aussi des responsabilités au niveau professionnel, dans les syndicats³. Un ancien membre de la FNSEA⁴ estime que les trois quarts des membres sont d'anciens jacistes ou membres du CMR⁵. La création du syndicat, au début des années 1960, offre l'occasion aux responsables du CMR de promouvoir le syndicalisme agricole⁶. Sont soulignés l'apport de l'organisation dans l'économie rurale et le fait qu'elle ait donné naissance à des institutions nouvelles et spécialisées, telles la coopération, le crédit, la mutualité, la Chambre d'agriculture... La fonction humaine et sociale est aussi mentionnée :

« Le responsable syndical doit avoir le souci constant des intérêts qui lui sont confiés, la hantise d'une profession à organiser et à défendre. Mais, par-dessus cela et pour répondre à des raisons supérieures, il lui est nécessaire de considérer sa tâche comme une mission dont le but est l'ascension toute entière de la paysannerie. Chaque fois qu'un chef paysan – dans toute l'acception du terme – naît du syndicalisme, c'est un peu du monde paysan qui naît à des espérances et à des conditions de vie meilleures. »

À la même époque, une rencontre d'exploitants dans le secteur de Barbezieux souligne des préoccupations identiques, en insistant sur le fait que le syndicat doit être « *défenseur du travailleur en tant qu'homme*⁷ ». Il est rappelé que le syndicat est un droit, un bien et une nécessité de fait, selon la doctrine sociale de l'Église. En 1968, un des responsables du mouvement estime qu'il faut que « *le syndicaliste conteste mais aussi qu'il construise*⁸ ».

1. PUAUD, B. *Op. cit.*, p.98.

2. *Ibid.*, p.87.

3. Témoignage oral d'un laïc, CMR, novembre 2002.

4. FNSEA : Fédération nationale des Syndicats d'Exploitants Agricoles.

5. Témoignage oral, octobre 2000. Appuyé par les instances nationales, il fonde avec d'autres l'UDSEA (Union Départementale des Syndicats d'Exploitants Agricoles) contre la Fédération de la Charente, dont la sensibilité communiste ne lui convient pas. L'UDSEA et le CNJA (Centre National des Jeunes Agriculteurs) se situaient plutôt à gauche tandis que la Confédération paysanne, proche de la CFDT était plutôt au centre-gauche. S'ajoute le MODEF (Mouvement de Défense des Exploitations Familiales), communiste.

6. Où en est le syndicalisme agricole ? **Fonds privé R.**

7. Rencontre du secteur de Barbezieux. MFR. Exploitants. Début des années 1960. **Fonds privé G.**

8. Session de démarrage, responsables et aumôniers du CMR. 15 septembre 1968. **Fonds privé G.**

Des confrontations ont lieu avec des syndicats agricoles d'obédience marxiste. Un ancien responsable de l'UDSEA explique qu'il a travaillé avec le MODEF¹. Lors des manifestations qu'il organise, il invite toutes les sensibilités et des membres du MODEF sont présents. Toutefois, l'entente ne peut être totale car selon lui, le MODEF souhaite « *faire le nettoyage* » de ceux qui n'appartiennent pas à leur organisation.

La fin des années 1960 et le début des années 1970 voient s'opérer, au sein du CMR, un glissement vers la gauche. Toutefois, choisir comme conférenciers le Père Cardonnel ou un membre de *Frères du monde* ne fait pas du CMR charentais un bastion du christianisme révolutionnaire. Il semble s'agir avant tout d'une recherche sur les courants qui traversent l'Église à l'époque. S'affirme aussi peut-être la volonté de marquer une indépendance de pensée par rapport aux institutions ecclésiales. Dans l'ensemble, le CMR souhaite rester lucide vis-à-vis des partis politiques, notamment au moment des élections.

L'engagement au service du monde rural demeure premier. Le Père Puaud le traduit ainsi :

« Diverses sont les manières de fonder l'engagement, de même que l'histoire de chacun est liée, soit à une idéologie généreuse, soit à une conception du christianisme centrée sur le devoir, la solidarité, le sens de l'homme... C'est une des raisons pour lesquelles l'Action Catholique doit s'enraciner là où les hommes d'aujourd'hui s'associent, s'organisent². »



Ainsi, l'ACO, d'une façon quasi unanime, et le CMR, dans sa majorité, conçoivent l'engagement politique comme un élément inséparable de leur apostolat. Comme le soulignent les évêques de France en 1975, « *on a l'impression que le politique devient l'expression la plus globale de la vie et de l'engagement humain³*. » Ils ajoutent que des mouvements « *veulent vivre leur foi et en témoigner* » au sein d'un engagement politique. Ainsi, les prises de position politiques représentent parfois pour certains membres, une manière de mener une action pastorale, qu'elle nommerait plutôt « mission » ou « évangélisation ». En outre, les évêques s'interrogent sur un éventuel « *“blocage de la foi et de l'idéologie” lorsqu'on présente l'option choisie comme la seule voie possible pour les chrétiens et pour l'Église.* »

Beaucoup de chrétiens, certainement la majorité, considèrent que l'aspect politique a pris trop d'ampleur au sein de l'Action catholique et plus généralement, dans la vie de

1. Témoignage oral d'un laïc, CMR, février 2001.

2. PUAUD, B. *Op. cit.*, p.87.

3. MÉNAGER, (Mgr). Rapport introductif à propos de l'Action catholique, lors de l'Assemblée plénière de l'épiscopat, en 1975. In : Assemblée plénière de l'épiscopat français. *Chercheurs et témoins de Dieu*. Lourdes, 1975. Paris : Le Centurion, 1975, p.32.

l'Église. Une femme, proche de la Mission de France, estime qu'être chrétien et conseiller municipal ne pose pas de problème mais elle s'interroge quand des chrétiens deviennent des meneurs syndicalistes dans des grèves, qui engendrent souvent de la violence¹. Les engagements politiques des divers mouvements ne favorisent guère l'entente entre les divers milieux. Il n'existe pas de véritables échanges entre eux, chacun estimant que l'autre pense cela, d'où des malentendus, des incompréhensions, des tensions, qui se cristallisent ainsi autour d'idéologies politiques. Les mouvements éprouvent aussi parfois des difficultés à se situer au sein de l'institution ecclésiale. Globalement, l'ACO et le CMR estiment que l'Église est trop à droite tandis que l'ACI la considère trop à gauche, d'où l'accentuation de tensions.



Dressant un bilan en 1975 sur les dix années précédentes écoulées, il s'avère très clair pour l'épiscopat français que l'Action catholique a voulu assurer une présence missionnaire « *dans les réalités du monde et les dynamismes collectifs qui les traversent*². » Ainsi, « *leur volonté de solidarité avec les autres hommes s'est affirmée. Elle est devenue plus voyante et quasi première.* »

D'une façon générale, l'aspect politique reste mal perçu par les paroissiens « de la base » qui, comme cela est constaté lors de rencontres d'Action catholique, restent distants vis-à-vis des engagés politiques. La majorité de l'épiscopat et des prêtres, ainsi que des laïcs, demeurent favorables à la neutralité de l'Église. Celle-ci ne veut être récupérée par aucun parti et souhaite se situer hors de toute idéologie. Elle se montre en particulier méfiante à l'égard des notions de « libération », de « lutte des classes » : selon elle, tout cela engendre des conflits et de la violence.

À la fin des années 1960 et au cours des années 1970, les termes de « mission » et d'« évangélisation » sont remplacés par celui de « libération », notamment dans les perspectives de l'Action catholique. Ces notions prennent davantage la forme d'une attention à l'homme et d'un partage des conditions de vie d'un milieu social particulier, ce qui se traduit souvent par une lutte sociale aux connotations politiques. D'ailleurs, Mgr Rol les met en garde sur l'amalgame réalisé entre lutte sociale, qui passe par un combat politique, et évangélisation :

1. Témoignage oral d'une laïque, octobre 2000.

2. MÉNAGER, (Mgr). Rapport introductif à propos de l'Action catholique, lors de l'Assemblée plénière de l'épiscopat, en 1975. In : Assemblée plénière de l'épiscopat français. *Chercheurs et témoins de Dieu*. Lourdes, 1975. Paris : Le Centurion, 1975, p.28.

Des conséquences sont alors précisées : « - Cela a des répercussions sur l'expression et la visibilité de leur perspective proprement missionnaire comme sur leur conception de l'évangélisation. – Le problème s'est compliqué en raison des courants de pensée sous-jacents et des perspectives ecclésiologiques passablement nouvelles qui sont utilisées. – Le problème a, de plus, un aspect affectif indéniable. Dès qu'une question est formulée, on y voit une critique ou une attaque. Les réactions sont très vives de part et d'autre. »

« Tant qu'on identifie le projet social au projet d'évangélisation, il n'y pas de rencontre possible entre des groupes d'intérêts opposés. Annoncer Jésus-Christ passe par le service des hommes, mais ce n'est pas seulement faire un monde meilleur¹. »

Cependant, quelques décennies plus tard, il affirme que l'Action catholique a toujours eu sa place dans la pastorale du diocèse même si des tensions ont eu lieu, lorsqu'elle s'est voulue exclusive ou quand les instances nationales de certains mouvements ont pris des positions d'ordre politique et n'avaient plus l'évangélisation comme priorité². Ayant parfois effectivement marqué ses distances, il n'en conserve pas moins sa confiance envers les groupes et les aumôniers du diocèse. De plus, tout comme une option politique peut être exclusive, la pastorale par milieux peut aussi conduire à un certain cloisonnement au sein de l'Église³.

Ainsi, l'aspect politique laisse entrevoir deux démarches pastorales différentes. Pour les uns, le témoignage chrétien, qui sous-entend évangélisation, ne peut aller sans la solidarité sociale, intimement liée à des convictions politiques clairement exprimées. Pour les autres, le témoignage chrétien doit écarter toute dimension politique ; cette neutralité permettrait de dépasser certains clivages, tout en préservant l'unité entre les fidèles.

1. Réunion de bureau CMR. 16 septembre 1973. **Fonds privé G.**

2. Témoignage oral de Mgr Rol, septembre 2007.

3. En 1975, les évêques français soulignent : *« On veut promouvoir une pastorale par milieux. Il n'est pas question de nier les motivations pastorales solidement fondées d'une telle orientation. Certains se demandent toutefois s'il n'y a pas le risque d'absolutiser ce qui n'est qu'un moyen. Ne risque-t-on pas des monopoles abusifs de fait ou de droit ? Ne risque-t-on pas de passer à côté de certains appels nouveaux au nom d'une sociologie fixiste ? »* [MÉNAGER, (Mgr). Rapport introductif à propos de l'Action catholique, lors de l'Assemblée plénière de l'épiscopat, en 1975. In : Assemblée plénière de l'épiscopat français. *Chercheurs et témoins de Dieu*. Lourdes, 1975. Paris : Le Centurion, 1975, p.33.]

III. L'Église et le monde ouvrier

La Constitution conciliaire *Gaudium et spes*, consacrée aux relations entre l'Église et le monde, évoque la vie économique-sociale. La défense des droits des travailleurs s'avère tout à fait légitime : « *Les travailleurs, ouvriers et paysans, veulent non seulement gagner leur vie, mais développer leur personnalité par leur travail, mieux, participer à l'organisation de la vie économique, sociale, politique et culturelle*¹. »

Lors de leur Assemblée plénière en 1967, les évêques français constatent une nouvelle fois la distance entre le monde ouvrier et l'Église :

« L'absence de l'Église dans le monde ouvrier est un fait déjà ancien, mais elle est peut-être encore davantage ressentie et exprimée dans l'Église aujourd'hui grâce à de nombreux prêtres, des laïcs et à tout l'effort de la mission ouvrière qui nous font prendre toujours plus conscience de cette coupure. Après avoir reconnu le grand effort déjà accompli par l'Action catholique ouvrière, la Commission [épiscopale du monde ouvrier] ne craint pas de dire : "En fait, et pour conclure, globalement, l'Église reste tragiquement absente du monde ouvrier au regard des travailleurs." »².

La Commission épiscopale du monde ouvrier établit le diagnostic suivant :

« Le contentieux entre l'Église et le monde ouvrier reste très lourd [...]. Il provient de l'attitude passée de l'Église face aux situations ouvrières et à tous les événements à travers lesquels le mouvement ouvrier a fait sa libération et sa promotion... Le mouvement ouvrier lui-même est né hors de l'Église, suscité par des hommes en rupture de ban avec elle, animé d'un idéal socialiste que l'Église a eu beaucoup de peine à reconnaître »³.

Peu à peu, des prêtres diocésains décident aussi de partager les conditions de travail des ouvriers : les « *prêtres-ouvriers, en s'enfouissant, non pas en convertisseurs mais en témoins, dans le monde ouvrier auquel ils se naturalisent, [...] inaugurent un type de sacerdoce [...] inédit, aussi peu clérical et aussi évangélique que possible*⁴. » Le souci de rejoindre les ouvriers dans leurs conditions de vie, de se faire proche des petits et de témoigner de l'Évangile dans le quotidien, anime aussi les communautés religieuses, appelées par le concile à revisiter leurs constitutions. Dans la même perspective que les mouvements d'Action catholique spécialisée, se manifeste le souci de rejoindre l'homme là où il vit. La solidarité par le travail des prêtres et des religieuses avec les ouvriers, conduit ainsi naturellement à impliquer l'Église dans la lutte sociale.

1. *Gaudium et spes*, n. 9.

2. MAZIER, Marius (Mgr). Analyse de la situation. Rapport de synthèse des réponses des Commissions épiscopales. In : Conférence épiscopale de France. *Lourdes 1967. Op. cit.*, p.14.

3. *Ibid.*, p.11.

4. PIERRARD, Pierre. *L'Église et les ouvriers en France (1940-1990)*. Paris : Hachette, 1991, p.14.

A. Les prêtres-ouvriers dans le diocèse d'Angoulême après le concile Vatican II

Le concile Vatican II n'aborde quasiment pas la question des prêtres-ouvriers, si ce n'est une mention prudente dans le décret *Presbyterorum ordinis*, pour signaler les prêtres « *qui travaillent manuellement et partagent la condition ouvrière – là où, avec l'approbation de l'autorité compétente, ce ministère est jugé opportun -* » et pour préciser que tous les prêtres, quels que soient leurs modes d'apostolat, « *s'aident entre eux et travaillent toujours ensemble à l'œuvre de la vérité*¹. » Même si la mention est brève, elle représente un grand pas dans la suite de celui de l'épiscopat français. En effet, quelques semaines plus tôt, réunis en Assemblée plénière extraordinaire à Rome, il avait adopté à l'unanimité, avec l'accord du Saint-Siège, la reprise des prêtres au travail². L'autorisation ne concerne qu'un « *petit nombre de prêtres* », « *après une préparation appropriée* » et « *est prévue pour une première période de trois ans* ». L'insistance est mise sur le fait que « *c'est une mission essentiellement sacerdotale* », les prêtres étant avant tout « *consacrés à l'annonce de l'Évangile* ». Ils peuvent se syndiquer mais sans prendre de responsabilités, que ce soit dans les syndicats ou les partis politiques. Trois ans plus tard, l'Assemblée plénière de l'épiscopat français maintient et améliore ces dispositions, notamment en accordant aux évêques « *la responsabilité immédiate et plénière des prêtres au travail*³. » Dès 1969, le collectif des prêtres-ouvriers devient autonome et ne participe à la Mission ouvrière que par un délégué au secrétariat.

S'engouffrant dans la brèche ouverte par le concile Vatican II, ils souhaitent contribuer à renouveler l'Église, en la rendant plus proche, plus missionnaire, en quelque sorte davantage « dans le monde ». Pour cela, ils rejoignent le combat du monde ouvrier, éloigné de l'Église et subissant les dures lois économiques.

1. Essor et motivations des prêtres-ouvriers dans le diocèse

a. Suites de l'implantation de la Mission de France

En 1966, l'équipe de la Mission de France constituée de quatre prêtres, résidant à Angoulême, est au service d'environ 14 000 habitants. Le territoire de leur paroisse se scinde en deux parties : d'une part les quartiers Saint-Ausone et Saint-Martin, et d'autre part ceux de Sillac, Grelet, la Grande Garenne et Basseau. À cette époque, de nouvelles constructions laissent prévoir une forte augmentation de la population dans ces deux

1. *Presbyterorum ordinis*, n. 8.

2. « Communiqué de l'épiscopat français » 23 octobre 1965. DC, 21 novembre 1965, n°1459, col. 1989.

3. PIERRARD, P. *L'Église et les ouvriers en France (1940-1990)*. Paris : Hachette, 1991, p.352.

derniers quartiers populaires. Un nouveau lieu de culte s'avère souhaitable¹. Ce sont finalement deux paroisses qui se dessinent et les prêtres de la Mission de France se demandent s'ils doivent prendre en charge l'ensemble de Grelet². L'élément principal qui doit être pris en compte selon eux, est la place de la Mission de France dans l'équipement apostolique de la ville d'Angoulême, conformément à sa vocation propre. Ils souhaiteraient aussi connaître les projets du diocèse les concernant. S'occuper d'un nouveau lieu de culte avec les quartiers qui l'entourent permettrait de promouvoir une nouvelle forme de paroisse, les prêtres travaillant tous, dans la mesure du possible. Si l'équipe limite sa présence sur les quartiers de Saint-Ausone et de Saint-Martin, elle sera davantage au service de l'ensemble de la zone d'Angoulême. Les réflexions laissent aussi percevoir quelques difficultés relationnelles avec les autres prêtres de la ville. Une chose est certaine pour eux, quelle que soit la décision prise : l'importance du travail salarié. Finalement, ils s'installent sur l'ensemble de Grelet, tandis que des prêtres diocésains, proches du monde ouvrier, prennent la responsabilité de Saint-Ausone.

En 1973, l'équipe montre son scepticisme quant à son insertion dans la zone constituée par Saint-Ausone, Grelet et Ma Campagne. Cette répartition semblait pourtant réalisable :

« parce qu'elle tenait compte des aspirations de chacun : à l'équipe diocésaine la responsabilité pastorale de l'ensemble du secteur et à l'équipe Mdf de trouver de nouveaux modes de présence d'Église dans des secteurs non-territoriaux. Cet éclatement résultait de la prise de conscience progressive de la nécessité de s'engager dans la voie de la "pluralité" des ministères.

Utopiquement [sic] : notre responsabilité ministérielle se voudrait s'exercer dans les sphères les plus "provocatrices" de l'évolution de la société, du moins telle que chacun de nous a pu la saisir, à partir de ses idéaux, de ses engagements professionnels, et de sa perception d'une foi vécue dans une existence commune à l'ensemble des hommes, porteuse d'une signification réelle de libération, d'amour et de fraternité pour tout homme³. »

Ainsi, trois ans plus tard, ils ne cachent pas leur déception : « le secteur est en perte de vitesse » car ils ne réussissent pas à trouver et à dire « les centres nerveux » de leur démarche « vers l'extérieur ». De plus, deux membres de l'équipe sont amenés à exercer davantage d'heures de travail et la charge pastorale évolue inéluctablement. Cependant, ils soulignent qu'un groupe de laïcs prend de plus grandes responsabilités. Malgré les questions et les doutes, leurs engagements, en particulier professionnels, les conduisent à rester, tout en nuancant cet argument :

1. Une église n'est construite qu'en 1987.

2. Enracinement d'une équipe de la Mission de France sur l'ensemble d'Angoulême. Éléments de réflexion, juillet 1966. CAMT.

Annexe 5.3.2 : Enracinement d'une équipe de la Mission de France sur l'ensemble d'Angoulême. Éléments de réflexion. Juillet 1966.

3. Équipe d'Angoulême. Avril 1973. CAMT.

« Malgré la mise en avant des activités professionnelles, nous sommes d'accord pour dire qu'il serait dommage qu'elles soient les seules raisons de notre présence, et d'autant plus que la situation actuelle s'origine [sic] dans une relecture de l'incroyance, aujourd'hui, et de l'interpellation de la foi ».

b. Des prêtres-ouvriers diocésains et religieux

Le souci de la vie matérielle des prêtres soulève la possibilité du travail salarié du clergé, en particulier à la fin des années 1960 et au début des années 1970. Ainsi, un bilan sur la situation matérielle du clergé dans le secteur de Cognac précise que : *« Les jeunes prêtres sont allergiques au denier du culte et à la quête. Ils ne veulent pas être réduits à vivre d'expédients. Ils voudraient pouvoir apprendre et exercer un métier qui les fasse vivre matériellement¹. »* Toutefois, certains se montrent réticents à une telle solution. Par exemple, lors de la consultation des prêtres de plus de soixante ans en vue du Synode des évêques, en 1971, l'un des prêtres ironise². Il suggère que les prêtres au travail, par leur salaire, nourrissent *« ceux qui ne font que de la sacramentalisation... »*.

Les premiers prêtres-ouvriers diocésains sont nommés en 1967. Mgr Kérautret, répondant aux demandes des équipes sacerdotales auxquelles ils appartiennent, invite deux prêtres non issus de la Mission de France, à travailler à temps partiel, tout en conservant des responsabilités sur le plan paroissial³.

Le Père Gérard Vigier quitte Magnac-sur-Touvre pour rejoindre l'équipe de prêtres diocésains de Saint-Ausone. En effet, en 1967, le secteur Saint-Ausone, Grelet, Ma Campagne est remis, conjointement, entre les mains de deux équipes sacerdotales : l'une constituée de prêtres diocésains et l'autre, de prêtres de la Mission de France. Le Père Vigier travaille à mi-temps, comme chauffeur livreur, dans le commerce en gros et demi-gros.

Lors du départ de l'équipe de la Mission de France de Saint-Angeau – Chasseneuil, en 1969, Mgr Kérautret veut reconstituer une équipe de prêtres diocésains, qui exerceraient leur ministère dans la même ligne. C'est ainsi que les Pères Boissinot et Bufferne s'installent à Saint-Angeau et que les Pères François Pichon et Pierre Tardieu vont à Chasseneuil. Ceux-ci sont rejoints par le Père Gérard Charrier, en 1973. Même s'ils ne résident pas ensemble, ils constituent une même équipe et ils se rencontrent au moins une fois par semaine. Sans que ce soit une demande de l'évêque, ils ne sont pas tous prêtres-

1. Situation matérielle du clergé. Cognac. Fin des années 1960. **ADc Carton Sochal 1.**

2. Consultation des prêtres de plus de 60 ans en vue du Synode des évêques, 1971. **Fonds Gr.**

3. Le P. Didier Brethenoux, de l'équipe de La Couronne, est un prêtre du diocèse d'Angoulême tandis que le P. Michel Mabit, appartenant à l'équipe de Ruelle, est originaire du diocèse de Nantes. Il a été ordonné chez les Pères de Sainte-Marie de Tinchebray, qu'il quitte pour rejoindre le Prado, en 1958. Il réside en Charente de 1964 à 1971.

« Recherche pastorale des prêtres de paroisse travaillant professionnellement, janvier 1969 ». **CAMT. Annexe 5.4.1 : Recherche pastorale des prêtres de paroisse travaillant professionnellement, janvier 1969.**

ouvriers, se consacrant davantage à la pastorale mais ils reconnaissent que le travail des autres influence leur regard et leur façon de faire¹. L'inverse est aussi vrai car les prêtres-ouvriers de cette équipe ne se sont pas complètement coupés de la vie paroissiale : par exemple, ils préparent des mariages et ils participent aux rencontres avec les laïcs. En revanche, jusqu'aux années 1980, d'autres prêtres-ouvriers ne voient pas forcément d'un bon œil leurs confrères œuvrant aussi dans les paroisses². De leur côté, les prêtres diocésains n'apprécient pas que certains délaissent complètement la vie paroissiale³.

En 1970, la communauté assumptionniste envoie aussi un prêtre au travail⁴. Le Père Letocart, étant le plus jeune, est désigné. Il explique que les Assomptionnistes et les prêtres-ouvriers partagent une même intuition : rejoindre les gens dans leur quotidien, avec la prise de conscience de la déchristianisation dans le milieu populaire.

En 1973, Mgr Kérautret constitue une équipe de trois prêtres diocésains au travail⁵, sans la charge d'une paroisse et détachés pour la pastorale du monde ouvrier, en assurant notamment l'aumônerie des mouvements d'Action catholique.

Un an plus tard, le diocèse compte douze prêtres-ouvriers : trois de la Mission de France, deux Assomptionnistes et sept prêtres diocésains⁶.

En 1975, l'équipe sacerdotale constituée de cinq prêtres diocésains, présente sur le secteur Saint-Angeau – Chasseneuil, est associée à la Mission de France, dont les intuitions deviennent alors officiellement leur référence. En effet, des prêtres diocésains et de la Mission veulent se rapprocher au nom de leurs convictions communes : « *C'était aussi une façon de pouvoir confronter leurs inquiétudes pastorales et d'éviter l'isolement*⁷. »

Les prêtres-ouvriers, dans l'ensemble, se démarquent des revendications du mouvement *Échanges et Dialogue*, qui refuse l'obligation du célibat sacerdotal et souhaite la possibilité d'exercer un travail salarié, en assumant des responsabilités politiques et syndicales. Pour le prêtre-ouvrier, « *ce n'est pas d'abord une recherche de statut personnel, mais plutôt vivre dans un peuple, participer à ses combats, pour y être témoin de l'Évangile*⁸. »

Au début de l'année 1969, des prêtres exerçant une activité professionnelle dans le diocèse se réunissent afin de réfléchir sur ce qui les a conduits à cette démarche et les

1. Témoignage oral d'un prêtre, juillet 2010.

2. Témoignage oral d'un prêtre-ouvrier diocésain, juillet 2010.

3. Témoignage d'un prêtre, novembre 1998.

4. Témoignage oral, avril 1999.

5. Il s'agit des Pères Marcel Bureller, Bernard Rineau et Gérard Vigier.

6. Conseil presbytéral du 28 novembre 1974. Intervention de Gérard Vigier au nom des prêtres-ouvriers de la Charente. **Fonds privé.**

7. CAVALIN, T. et VIET-DEPAULE, N. *Une histoire de la Mission de France. La riposte missionnaire. 1941-2002*. Paris : Karthala, coll. « Signes des Temps », 2007, p.364.

8. L'Équipe nationale des prêtres-ouvriers de France. [10 juin 2010], <http://pretres.ouvriers.pagesperso-orange.fr/>

réactions qu'elle suscite¹. Cette orientation a surtout été discutée entre prêtres. L'équipe dans laquelle ils vivaient une responsabilité sacerdotale commune, était déjà sensibilisée à l'évangélisation du monde ouvrier. Au départ, les laïcs n'ont pas toujours compris le bien-fondé d'une telle décision, notamment par rapport à la recherche d'un équilibre de vie. Les militants de l'ACO et de la JOC semblent avoir été les plus consultés. Leurs motivations s'articulent autour de quatre points principaux². D'abord, s'exprime le souci de se rattacher à la vie d'une population donnée, sans l'intermédiaire de la fonction sacerdotale. Ensuite, ils veulent donner un autre visage du prêtre et de l'Église, qui soit plus proche et plus simple. Ils évoquent notamment leur souhait de « *donner le signe d'une Église "témoin de la foi", ne serait-ce qu'en affirmant plus nettement [leur] liberté apostolique et [leur] désintéressement auprès des non-chrétiens dans l'exercice du culte* », la rémunération des prêtres provenant de leur travail professionnel. Exercer une activité professionnelle leur offre aussi, selon eux, de vivre la dimension missionnaire de leur sacerdoce et de l'Église. Pour finir, ils considèrent qu'ils répondent à leur responsabilité envers les communautés chrétiennes, en permettant aux chrétiens qu'ils côtoient, de s'ouvrir davantage aux indifférents et aux incroyants. Nul doute qu'ils se reconnaissent aussi dans le texte préparé par l'équipe nationale des prêtres-ouvriers, en vue du Synode sur le sacerdoce ministériel, qui se tient à Rome en 1971. Ils expliquent notamment que leur projet est demeuré le même : « *participer – en prêtre – à l'éclosion d'une Église où les travailleurs se reconnaîtraient chez eux et responsables* » et que leur référence est : « *L'incarnation du Christ, qui a choisi l'existence des pauvres, des travailleurs de son temps*³. »

1. « Recherche pastorale des prêtres de paroisse travaillant professionnellement, janvier 1969 ». **CAMT**.

2. Ces traits apparaissent dans l'enquête menée par Julien Potel, sociologue, sur un échantillon de 310 prêtres au travail, au cours des années 1975-1976. Il dénombre quatre séries de motivations qui conduisent ces prêtres à travailler. Les deux premières ne sont pas mentionnées par les prêtres charentais : des difficultés éprouvées avec leurs confrères, les laïcs ou la hiérarchie, ainsi que le poids de l'Église institution ; l'influence de courants d'opinion ou d'exemples. En revanche, est affirmée la volonté de changer le statut social et le rôle du prêtre (place du prêtre dans la société, ses activités, son mode de vie : briser l'image du prêtre « notable » ou « personnage »), volonté de gagner librement sa vie et de ne plus être financé par des paroissiens ou par le culte, désir d'avoir des rapports plus vrais avec les gens, pour sortir d'un cercle étroit de relations. De même, les prêtres du diocèse d'Angoulême expriment des motivations relatives à la foi et à l'évangélisation, en voulant donner un autre visage de l'Église. [POTEL, Julien. « Des prêtres partent au travail, pourquoi ? » *Le Supplément*, septembre 1977, n°122, p.301-317.]

3. Cité dans PIERRARD, P. *L'Église et les ouvriers en France (1940-1990)*. Paris : Hachette, 1991, p. 355-356.

En outre, Charles Suaud et Nathalie Viet-Depaule, sociologues et historiens, mettent en relief divers éléments relatifs à la manière dont des prêtres-ouvriers vivent leur sacerdoce. [SUAUD, C. et VIET-DEPAULE, N. *Prêtres et ouvriers. Une double fidélité mise à l'épreuve. 1944-1969*. Paris : Karthala, coll. « Signes des Temps », 2004, p.198 et 214] Par exemple, ils opposent le sacerdoce « *pour autrui* » - un rapport vertical entre les prêtres « *d'institution* » et les laïcs, le prêtre donnant « *le salut* » - et la vocation « *par autrui* » : les prêtres-ouvriers reçoivent de leurs « *copains de travail* », par qui ils se laissent changer pour adhérer à la cause ouvrière. Ils mentionnent aussi que s'effectue chez certains prêtres-ouvriers le passage d'un « *sacerdoce de fonction à un sacerdoce mystique selon lequel c'est par le travail manuel que se construit la relation à Dieu* ». Cet aspect « *mystique* » est d'ailleurs mentionné par un prêtre-ouvrier du diocèse. [Témoignage oral d'un prêtre-ouvrier, juillet 2010].

c. La proximité avec les plus petits

La Mission de France puis les prêtres-ouvriers diocésains, dans leur lignée, inventent une manière nouvelle de vivre le sacerdoce au sein de la société.

Le Père Collet, prêtre de la Mission de France, insiste sur des aspects qu'il considère comme caractéristiques de la Mission de France : évangélique, communautaire et missionnaire¹. Concrètement, cela signifie une vie dans la pauvreté, en faisant la volonté de Dieu, en « *obéissant au réel* », un travail d'équipe, y compris au séminaire, et le désir d'aller chercher celui qui est le plus loin. Ainsi, il explique que l'emploi du français à la place du latin permet de prendre conscience de ce qu'on dit ou chante. De même, le fait de garder la soutane a moins d'importance que de situer le prêtre à la place qui lui convient. Il affirme aussi sa préférence pour une foi au cœur de la vie plutôt que pour des réponses au catéchisme apprises par cœur. Des prêtres de la Mission de France considèrent leur formation comme étant très bonne et ouverte, leur semblant supérieure par la qualité des enseignants à celle dispensée dans le diocèse. Selon eux, les prêtres diocésains avaient une vision quelque peu « *classique* » de l'Église et du monde².

Des laïcs ayant côtoyé la Mission de France, que ce soit à Angoulême ou dans la région de Saint-Angeau - Chasseneuil, ne tarissent pas d'éloges à son égard³. Ils mettent notamment l'accent sur sa proximité avec les plus petits. La comparaison avec les prêtres diocésains se montre sévère. Les témoignages indiquent que les prêtres de la Mission de France permettent un éveil en s'engageant dans la lutte sociale, tandis que les autres prêtres se contentent de faire réfléchir seulement ceux qui veulent bien aller à l'église. Mêler l'action sociale à l'évangélisation donne un autre visage du sacerdoce : le clergé diocésain, lui, n'est pas formé dans le peuple. Ils ajoutent que l'Église diocésaine est loin de manifester la même ouverture d'esprit que celle de la Mission de France.

Vivant eux-mêmes pauvrement, les prêtres de la Mission de France sont avec le peuple, partageant ses besoins et ses recherches, « *dans le respect de l'autre* ». Ils ne veulent pas forcément apporter quelque chose. Ils souhaitent avant tout former une communauté. Dans les quartiers populaires d'Angoulême, ils savent redonner confiance aux gens, « *dans une relation d'égal à égal* ». Plus que des prêtres, ils sont des amis : leur porte est toujours ouverte. L'accueil des plus petits et des plus pauvres s'avère pour eux primordial.

1. COLLET, Paul (annoté par N. Viet-Depaule et B. Boudouresques). *L'amour du Christ nous presse. L'itinéraire d'un prêtre de la Mission de France*. Paris : Karthala, coll. « Signes des Temps », 2002, p.111.

2. Témoignages oraux de prêtres de la Mission de France, février 1999 et novembre 2000.

3. Divers témoignages recueillis :

- deux couples et deux laïques, St Ausone et Grande Garenne. Témoignages oraux, octobre 2000.
- une laïque, St Ausone. Témoignage oral, octobre 2000.
- un laïc engagé en ACO et à la CFDT, St Ausone. Témoignage oral, novembre 2000.
- une laïque, St Ausone. Témoignage oral, novembre 2000.
- une laïque du secteur de Saint-Angeau. Témoignage oral, novembre 2002.
- deux laïques du secteur de Saint-Angeau. Témoignage oraux, novembre 2002.

Cela permet le rapprochement de personnes éloignées de l'Église qui, de toute façon, n'auraient pas rejoint des structures ecclésiales plus « classiques ». Une expression est d'ailleurs significative : « *Des gens ne croyaient pas forcément en Dieu mais ils croyaient aux prêtres de la Mission de France* »...

Les positions syndicales et politiques affirmées s'expliquent par leur souci de défendre le plus petit. Leurs propos envers les « bourgeois » se montrent ainsi sans nuances. Comme ils souhaitent que les gens se prennent en charge, ils encouragent aussi les autres à se syndiquer, à s'engager politiquement et à participer aux conseils municipaux. L'une des laïques estime que certains ont adhéré au Parti communiste comme ils auraient rejoint un groupe de défense des droits de l'homme.

Des chrétiens semblent d'ailleurs répondre favorablement à l'ouverture prônée par la Mission de France : certains essaient de

« mettre la priorité à une vie d'Église tournée vers l'extérieur, à une attention à la vie du pays, une participation à ce qui existe (associations, conseils municipaux...), à une écoute de ceux qui [les] entourent, à une attention constante à l'incroyance¹. »

Ainsi, dans le secteur de Chasseneuil – Roumazières – Saint-Angeau, se réunit une équipe constituée de prêtres, de religieuses et de laïcs, afin de partager sur ce qu'ils vivent dans le quotidien et non pour faire une réflexion théorique sur la foi ou les sacrements.

Mgr Kérautret reconnaît aussi l'importance de la proximité de la Mission de France avec une population éloignée de l'Église. En 1969, alors qu'il annonce le départ de l'équipe qui a été présente à Chasseneuil durant dix ans², il manifeste son soutien à l'égard de ces prêtres. Membre du Comité épiscopal de la Mission de France à cette époque, il témoigne de la loyauté de la Mission de France envers l'épiscopat. Il précise que « *par une réflexion théologique de haute qualité, par leurs contacts variés avec des milieux différenciés [...], la Mission de France a rendu et continue à rendre d'immenses services à l'Église³.* » Il estime aussi que leur statut de prêtre « interdiocésain » leur rend plus difficile l'insertion dans la vie d'un diocèse particulier. Il ajoute :

« Certes, ils sont eux-mêmes prêts aux nécessaires révisions et reconnaissants à ceux qui les aident à trouver la voie d'un meilleur service. Mais peut-on contester la valeur de leurs intuitions et fermer les yeux sur les résultats d'une action qui leur vaut tant de sympathies dans tous les milieux et qui présente un visage d'Église et un témoignage de foi auquel tant d'hommes sont sensibles ? »

1. Fiche Synode 1988 « 7 ». Secteur Chasseneuil – Roumazières – Saint Angeau. **ADc Fiches 7-11.**

2. La décision a été prise par les responsables de la Mission de France qui doivent revoir l'implantation de leurs équipes.

3. KÉRAUTRET, (Mgr). « Départ de l'équipe sacerdotale de Chasseneuil ». *EA*, 6 juillet 1969, p.167-168.

d. L'implication dans le monde du travail

Lors de rencontres entre eux ou avec d'autres¹, les prêtres-ouvriers sont régulièrement conduits à exprimer la façon dont ils envisagent leur travail et leur présence dans le monde ouvrier. Les prêtres de la Mission de France habitant à Angoulême s'interrogent, en 1968, sur la façon dont ils unissent le sacerdoce et les activités salariées². Il est tout d'abord question de « *transformation* » :

« la transformation du style de vie sacerdotale qu'entraîne la part de travail professionnel intégré à nos activités : une nouvelle manière d'être, de rentrer en relation, de dialoguer, de se situer vis-à-vis des gens. [...] Transformation aussi du regard que les gens portent sur nous. Notre travail professionnel comme nos engagements de type "profane" contribuent grandement à faire tomber bien des "images" traditionnelles du prêtre ; nous le percevons d'emblée à travers la sympathie que soulève très vite chez les gars le simple partage des conditions de travail à leur niveau, et chez les gens notre position nette par rapport à l'argent, entre autres.»

Souhaiter un « *statut existentiel normal* », faire tomber les « *"images" traditionnelles du prêtre* » : les termes employés montrent une réelle volonté de situer différemment le sacerdoce dans la société et par là même, de donner une autre vision du prêtre mais aussi de l'Église. Il apparaît aussi clairement que personnellement, ils ne conçoivent pas une autre manière de vivre l'Évangile. Certains laissent d'ailleurs entendre que les autres formes de ministère ne sont pas aussi conformes à l'Évangile.

L'implication dans le monde du travail suppose aussi la solidarité dans les combats sociaux, qui passe par la lutte des classes et l'engagement syndical³.

En 1974, les prêtres-ouvriers charentais situent leur travail comme un « *partage de la vie et de la condition des travailleurs* », avec la « *volonté de vivre l'évangile et de participer à l'éclosion d'une Église où les travailleurs se reconnaissent chez eux et responsables*⁴. » Connaître la vie ouvrière leur fait acquérir un nouveau langage et une vision de l'homme différente. Les conditions de vie, souvent difficiles, les conduisent à des retournements et à des approfondissements. Ils abordent aussi la question de la lutte des classes, tout en sachant qu'ils ne sont pas forcément compris :

« Dans l'Église, on voit mal la lutte des classes. On ne veut pas reconnaître qu'il s'agit d'une réalité de fait, d'une situation qui est imposée aux travailleurs. Quant

1. En principe, les prêtres-ouvriers se retrouvent six fois par an, au niveau départemental. À cela s'ajoutent des rencontres régionales deux fois par an.

2. Recherche commune 1967-1968 des équipes MDF. Responsabilité sacerdotale et situation professionnelle ou Comment « être prêtre » dans un partage de vie avec des non-chrétiens. Équipe d'Angoulême, mars 1968. **CAMT.**

3. Les prêtres-ouvriers du diocèse ne travaillent pas tous dans le milieu ouvrier. Certains sont prêtres-ouvriers « milieux indépendants ».

4. Conseil presbytéral du 28 novembre 1974. Intervention de Gérard Vigier au nom des prêtres-ouvriers de la Charente. **Fonds V.**

à nous prêtres-ouvriers, si nous n'étions pas solidaires de l'action ouvrière et au coude à coude avec nos compagnons de boulot, notre vie apparaîtrait comme hypocrisie ou mensonge. Quand une classe sociale, celle des travailleurs, est ainsi malmenée, les croyants en classe ouvrière ne peuvent pas se désolidariser, sinon leur refus serait un contre signe de l'Église.»

La plupart des prêtres-ouvriers sont syndiqués et certains créent même des sections syndicales dans leur entreprise et se retrouvent meneurs dans des actions. D'ailleurs, cet engagement va de soi pour eux. Ils souhaitent ainsi « *partager, en tant que prêtres, la vie des ouvriers dans toutes ses dimensions dont celle de la résistance à la domination économique et sociale*¹. » Ils poursuivent alors une « *double intention d'immersion dans la vie de la classe ouvrière et de participation active à sa transformation collective* ». Ils n'agissent pas dans une perspective de prendre le pouvoir mais en vue de rendre service aux travailleurs qu'ils côtoient, notamment grâce à leur formation intellectuelle, motivés par la volonté d'une plus grande justice². Le syndicat, favorisant un rapport de forces, permet aux salariés d'être pris au sérieux. Toutefois, il faut se situer dans un respect des personnes. Même s'il faut hausser le ton contre les patrons, jamais d'actions violentes ne sont entreprises. Le patron et l'ouvrier tiennent chacun un rôle irremplaçable et il est indispensable de respecter l'apport de l'un et de l'autre.

En 1980, sur les dix prêtres-ouvriers que compte le diocèse, neuf sont syndiqués : cinq à la CFDT et quatre à la CGT³. La légitimité de l'engagement syndical n'est pas comprise par une bonne partie du clergé⁴. Sont mises en cause les orientations politiques inhérentes aux syndicats mais plusieurs prêtres reprochent à certains prêtres-ouvriers de remplacer les laïcs, en les empêchant de prendre leurs responsabilités dans leur milieu.

Les laïcs qui vivent en proximité avec la Mission de France, soulignent quant à eux un bilan bénéfique. Le travail des prêtres bouscule le quotidien dans le secteur de Saint-

1. SUAUD, C. et VIET-DEPAULE, N. *Op. cit.*, p.281.

2. Témoignage oral d'un prêtre-ouvrier diocésain, juillet 2010.

3. Mission ouvrière Charente. 27 juin 1980. **Fonds Mi.**

Parmi les prêtres les plus impliqués dans la lutte syndicale, se retrouve le Père Gérard Vigier. Très vite après avoir obtenu son emploi, il adhère à la CGT. En effet, il découvre que la convention collective sur les horaires et les salaires n'est pas appliquée dans son entreprise. Il crée une section syndicale, qui regroupe huit membres sur un effectif total de quatorze ou quinze. Cela permet une amélioration des salaires. Il est aussi élu délégué du personnel. Il estime qu'exercer des responsabilités syndicales pour un prêtre-ouvrier est important pour partager la condition ouvrière mais aussi pour ne pas être « *suspecté* » par les autres ouvriers, comme étant du côté du patronat. Face à une tentative de licenciement, il entame une procédure aux Prud'hommes contre son patron et il obtient gain de cause. Suite à un accident cardiaque en 1978, il devient inapte pour exercer son emploi et il connaît le chômage. Trois ans plus tard, le secrétaire départemental de la CGT lui demande d'assister les salariés aux Prud'hommes. [Témoignage oral du P. Vigier, mars 2000]. En 1997, il est conduit à évoquer cet engagement lors d'une journée diocésaine de la Mission ouvrière. Il y voit une manière de rester fidèle au monde ouvrier, en offrant son soutien aux personnes victimes de sanctions ou de licenciements. Sa démarche est éclairée par l'Évangile, qui montre Jésus proche des petits. Pour lui, l'essentiel réside dans cette conviction : « *Se retrouver ensemble, sur le terrain, croyants en Dieu, ou croyants autrement, pour construire plus de justice et de fraternité. Ce sont là des valeurs universelles et en même temps évangéliques.* » [Intervention du P. Vigier lors de la Journée diocésaine de la Mission ouvrière à Angoulême, le 27 septembre 1997. **Fonds V.**]

4. Témoignage oral d'un prêtre-ouvrier diocésain, février 1999.

Angeau – Chasseneuil. Être ouvrier agricole les rend proches des gens. Même si le secteur est déchristianisé, ils vont chez tout le monde et ils tissent des liens amicaux qui perdurent.

Une des laïques considère qu'au début de l'expérience des prêtres au travail, ceux-ci se situent en porte-à-faux car ayant fait des études, ils bénéficient d'une porte de sortie par rapport à leur travail en usine ou dans les champs¹. Cependant, ces prêtres sont courageux et le fait qu'ils peinent de la même façon que les autres crée une proximité. Ils font d'ailleurs profiter de leurs connaissances le milieu dans lequel ils travaillent.

Ainsi, les prêtres au travail perçoivent globalement des réactions positives, parmi les personnes qu'ils côtoient dans le cadre de leurs activités salariées². Cela permet à certaines d'approcher l'Église, de s'y intéresser, ce qui n'aurait pas été le cas si ces prêtres n'étaient pas allés vers elles, en partageant les mêmes conditions de vie. Ils témoignent que malgré l'indifférence, voire l'hostilité de certains ouvriers, ceux-ci savent reconnaître les actions de l'Église en faveur des plus pauvres³.

2. Les prêtres-ouvriers dans l'Église

a. Les liens des prêtres-ouvriers avec les autres prêtres et les évêques

L'engagement des prêtres au travail n'est pas forcément bien perçu, notamment par certains de leurs confrères. En effet, certains prêtres voient d'un mauvais œil le travail manuel salarié, ceci ne correspondant pas à l'image qu'ils se font du sacerdoce⁴.

Un prêtre de la Mission de France, arrivé en Charente au début des années 1950, se souvient de relations « *cordiales* » avec les autres prêtres d'Angoulême qui, « *plus ou moins secrètement* », les approuvent⁵. Ceux-ci reconnaissent aussi qu'ils n'ont pas été formés pour vivre l'expérience de la Mission de France. L'équipe présente à Saint-Ausone s'entend bien notamment avec l'archiprêtre de la cathédrale, le chanoine Maurice Autexier, « *qui avait le sens de l'humour et se gardait de jugements hâtifs car il percevait l'esprit qui [les] animait* ». Un autre prêtre de la Mission de France à Angoulême de 1954 à 1958 estime qu'ils sont « *diversement acceptés et compris*⁶. » Ils ont tous entre trente et trente-cinq, ce qui leur vaut le qualificatif d'« *équipe de gamins* », ce qui d'ailleurs, ne leur donne pas de complexe ! Un prêtre du diocèse résume assez bien les sources de

1. Témoignage oral d'une laïque, novembre 2002.

2. « Recherche pastorale des prêtres de paroisse travaillant professionnellement, janvier 1969 ». CAMT.

3. Fiche Synode 1988 « 5 ». Contribution des prêtres-ouvriers en vue du Synode. ADc *Fiches 1-6*.

Annexe 5.4.3 : Contribution des prêtres-ouvriers en vue du Synode. Fiche 5 « Vocations : prêtres et diacres au service du Peuple de Dieu ». Octobre 1987.

4. « Recherche pastorale des prêtres de paroisse travaillant professionnellement, janvier 1969 ». CAMT.

5. Témoignage écrit d'un prêtre de la Mission de France, novembre 2000.

6. Témoignage écrit d'un prêtre de la Mission de France, décembre 2000.

l'antagonisme avec la Mission de France : « *Leur position était perçue comme vouloir tout balayer pour reconstruire : cela n'entrait pas dans l'optique des prêtres diocésains*¹. »

Des prêtres montrent des réserves à l'égard de l'expérience des prêtres-ouvriers, en particulier parce que certains pensent qu'il existe assez de travail comme cela dans les paroisses mais aussi en raison d'options politiques trop affirmées². Quelques décennies plus tard, les critiques n'ont pas disparu : « *Certains prêtres-ouvriers refusaient de se solidariser avec les prêtres de paroisse. Ils se considéraient comme une "caste supérieure". Mais on doit être prêtre avant d'être ouvrier !*³ » Apparaît ici une autre critique fréquente : les prêtres-ouvriers font passer leurs engagements ouvriers avant tout le reste. L'un d'eux se souvient que les prêtres âgés qu'il connaît à la fin des années 1960, ne le contestent pas mais se posent des questions⁴. Il estime aussi que les prêtres-ouvriers ne se sentent pas du tout exclus du diocèse, même si quelques désaccords ne manquent pas d'apparaître lors des réunions avec des prêtres du Plateau d'Angoulême, qui sont d'une tendance plus « classique ». Quoi qu'il en soit, les contacts ne sont jamais rompus. En outre, les relations restent courtoises au sein du conseil presbytéral, auquel participe toujours un prêtre-ouvrier sous l'épiscopat de Mgr Rol. De plus, les séminaristes en formation à Bordeaux sont invités à rencontrer des prêtres-ouvriers.

Parmi les laïcs, les critiques émanent plutôt de gens qui ne connaissent pas les prêtres-ouvriers⁵. C'est ainsi que s'entendent les griefs : « *Que vont-ils faire comme prêtre-ouvrier alors qu'il y a du travail ailleurs ? Comment un prêtre peut-il partager la majorité de son temps avec les ouvriers ?* » Le partage des conditions du monde du travail n'est pas justifié pour certains. De même, certains ne se privent pas de dire qu'ils ne remplissent pas plus les églises et qu'ils ne convertissent pas plus que les autres. Quelqu'un avait demandé à l'un d'eux : « *Est-ce que vous en ramenez ?* » D'ailleurs, plusieurs laïcs proches de la Mission de France constatent aussi que malgré leur ouverture, ces prêtres n'attirent pas davantage les jeunes à l'Église et ils ne font pas naître de vocations, sans toutefois y voir un échec de leur pastorale.

De leur côté, les évêques charentais qui se succèdent de 1945 à 1993 ne s'opposent pas à cette nouvelle forme de ministère.

Mgr Mégnin montre sa bienveillance et son soutien à la Mission de France, notamment lorsqu'il autorise l'un des prêtres à travailler trois heures par jour. Ses successeurs continuent à accueillir, voire à favoriser, les démarches des prêtres qui souhaitent travailler.

1. Témoignage oral d'un prêtre, décembre 1998.

2. Témoignage oral d'un prêtre-ouvrier diocésain, juillet 2010.

3. Témoignage oral d'un prêtre, novembre 1998.

4. Témoignage oral d'un prêtre-ouvrier diocésain, mars 2000.

5. Témoignage oral d'un prêtre-ouvrier diocésain, juillet 2010.

Pour Noël 1968, Mgr Kérautret publie un message à lire en chaire. Il s'interroge notamment sur l'avenir du sacerdoce, question brûlante à cette époque. Il souhaite témoigner son soutien aux prêtres envoyés au travail, tout en se voulant rassurant :

« Il est normal que ces formes nouvelles provoquent des jugements divers allant de l'approbation aux réticences et aux craintes. Il est normal que l'Église soit prudente. Mais ne croyez-vous pas qu'une Église missionnaire doit aussi mesurer les chances possibles d'un témoignage porté en pleine vie ? Ces chances sont autant dans l'adhésion d'une communauté chrétienne, qui assume par son soutien, sa compréhension, sa prière, cette forme de mission, que de la générosité et de la volonté de témoignage des prêtres qui y sont engagés¹. »

Dans son rapport lors de la visite *ad limina*, en 1972, il continue à porter un regard assez bienveillant sur les prêtres au travail de son diocèse. Une dizaine sont alors engagés, la plupart à mi-temps, travaillant en usine, dans l'artisanat ou dans le milieu agricole. Il souligne que *« dans la plupart des cas, les intentions sont apostoliques et ces prêtres assurent, dans les communautés où ils sont affectés, une part de ministère. Sur une masse de gens éloignés de l'Église, leur influence est incontestable². »* Toutefois, il reste prudent et exprime un jugement tout en nuances, concernant les prêtres au travail et ceux engagés politiquement :

« Il faut un discernement sérieux ; moyennant ce discernement, l'intérêt porté par des prêtres à ce que vivent les hommes peut favoriser la Mission. Mais il faut craindre les tentations idéologiques, les sectarismes, et peut-être par-dessus tout, une systématisation qui finirait par déformer l'image du sacerdoce. »

Mgr Kérautret mesure ici le risque d'avoir une partie du clergé, qui se referme sur elle-même, dans une pastorale ou plus largement dans un mode de vie, située dans un milieu bien déterminé. Cela pourrait constituer un groupe opposé à des milieux sociaux et aux autres sensibilités qui composent l'Église. L'évêque d'Angoulême précise ainsi, sans doute à dessein, le fait que les prêtres au travail exercent aussi une mission en paroisse.

En 1982, dans une note au conseil épiscopal, Mgr Rol écrit respecter le choix du Père Vigier, concernant son engagement aux Prud'hommes³. Il ajoute que l'Église de Charente, en particulier par son évêque et son conseil presbytéral, reconnaît le travail des prêtres-ouvriers comme un ministère. Cependant, ce n'est pas lui qui a *« envoyé »* au travail mais il a reconnu cette mission, en favorisant l'implantation d'une équipe. Il estime que le faible nombre de vocations ne lui permet pas d'appeler un prêtre au travail, même s'il reste accueillant à toute demande.

1. « Message de Noël de Monseigneur à ses diocésains ». EA, 22 décembre 1968, p.323.

2. Rapport quinquennal 1972. **ADc**.

3. Mission ouvrière. Prêtres-ouvriers. 1^{er} octobre 1982. **ADc Mission ouvrière**.

Il se range aux directives de la Commission épiscopale du monde ouvrier ainsi qu'aux orientations de la région¹. En effet, Mgr Maziers, archevêque de Bordeaux, se montre très attentif au monde ouvrier. Mgr Rol, dans la suite de Mgr Kérautret, soutient les prêtres-ouvriers et ne les désavoue pas. Il pense qu'ils effectuent un bon travail et le suivi au niveau de la région et par la Commission épiscopale constitue pour lui une marque de sérieux. Même s'il n'approuve pas que des engagements syndicaux prennent plus d'importance que le lien à l'Église et que soit dévalorisé par certains le « paroissial », il continue à accepter ce type de ministère. De plus, son autorité est réduite par l'association des prêtres-ouvriers à la Mission de France mais il rencontre souvent l'équipe de Chasseneuil – Saint-Angeau et en garde un bon souvenir.

D'ailleurs Mgr Rol ne manque pas de souligner que la solidarité des prêtres-ouvriers envers le diocèse prime toujours et qu'ils rendent service à l'Église, en lui rappelant que toute une partie de la population n'est pas chrétienne².

b. Le regard des prêtres-ouvriers sur l'Église

Un prêtre de la Mission de France, qui est resté dans le diocèse pendant une quinzaine d'années, témoigne de l'accueil favorable à l'égard des intuitions conciliaires³. Il raconte :

« Je me souviens d'un immense sentiment de satisfaction en constatant que des évolutions jusqu'alors interdites ou tolérées pour nous devenaient obligatoires pour l'Église universelle. Satisfaction, c'est peu dire de voir l'Église s'ouvrir au monde et donc confirmer un certain nombre d'engagements que nous avions dans le dialogue avec les non chrétiens, les anticléricaux, les communistes tant à la base qu'auprès de certains responsables. De plus, le travail manuel que nous exerçons donnait du prêtre une image tout à fait nouvelle qui faisait tomber bien des barrières. »

Toutefois, malgré les espoirs suscités par le Concile, la Mission de France présente à Angoulême en 1968, exprime une forme de malaise et même une certaine défiance à l'égard de l'Église, qui parle de ce qu'elle ne connaît pas :

« Encore faut-il pour se permettre de parler dans bien des cas, s'être mis en situation, avoir acquis par une participation qui nous engage ce droit à la parole qui détournera les risques d'idéalisme ou de moralisme toujours menaçants pour une Église qui voudrait se situer comme face à un monde dont elle ne serait pas !⁴ »

1. Témoignage oral de Mgr Rol, juillet 2010.

2. Témoignage oral de Mgr Rol, mars 1999.

3. Témoignage écrit d'un prêtre de la Mission de France, novembre 2000.

4. Recherche commune 1967-1968 des équipes MdF, *Ibid.* **CAMT.**

Recherche commune 1967-1968 des équipes MDF. Équipe d'Angoulême, mars 1968. **CAMT.**

Deux ans plus tard, l'un des membres de l'équipe considère que ses liens avec l'Église locale sont « *très flous*¹ ». Selon lui, « *elle est à côté des problèmes vitaux* », tandis que lui, veut se situer au cœur de ces problèmes et y répondre. Un autre cherche toutefois à constituer une cellule d'Église « *qui soit reconnue par l'Évêque et ne soit pas marginale* ». Il appelle aussi de ses vœux une qualité de dialogue qui permette de s'interpeller les uns les autres. Un troisième prêtre souligne que « *la participation à la réalité du monde* » est tout aussi essentielle que « *la présence d'Église et le dialogue avec les chrétiens* ». Le double lien du travail et de la responsabilité pastorale lui apparaît nécessaire. L'équipe s'interroge sur la façon de « *se relier* » à l'Église. Derrière leurs questionnements s'exprime la volonté de liens qui ne passent pas forcément par l'institution, en particulier la paroisse. Pour l'un d'eux, c'est en fait le lien à l'évêque qui est le signe du lien à l'Église mais il déplore aussitôt : « *Actuellement, le lien avec l'Évêque devient accidentel, alors que c'est ce qui fonde l'Église... Malheureusement, l'Évêque est devenu "l'homme de l'appareil".* » L'engagement temporel des prêtres-ouvriers ne peut être séparé de leur combat spirituel. Charles Suaud et Nathalie Viet-Depaule estiment ainsi que : « *Leur implication dans les luttes pour changer le monde est totalement solidaire de leur engagement pour transformer l'Église et instaurer des rapports radicalement différents entre prêtres et laïcs*². »

Ainsi, des prêtres-ouvriers reconnaissent qu'ils ont des difficultés à se situer : être ouvrier avec les ouvriers leur rend impossible de se retrouver dans une communauté chrétienne telle qu'elle est³. D'ailleurs, ils considèrent qu'ils sont autant prêtres dans leur travail que dans la vie paroissiale. En exerçant leurs activités salariées, ils sont en mission au nom du Christ et de l'Église. Ils vivent un « *ministère d'humanité* », en voulant humaniser les relations dans le travail. Ils sont davantage attentifs à la vie des gens et savent ainsi décrypter ce qui est important pour eux : derrière un langage simple peuvent se cacher des valeurs fortes. Plutôt que de discours sur l'Évangile, ils souhaitent offrir un témoignage de fraternité.

En 1982, l'équipe associée à la Mission de France, présente à Saint-Angeau et à Chasseneuil, exprime une réserve concernant sa place dans le diocèse⁴. Elle fait part de sa crainte de voir sa relève non assurée et sa contrariété de ne pas recevoir de séminaristes. Elle se plaint de n'être que « *tolérée* » dans le diocèse et d'être mal intégrée dans le presbyterium. Cependant, quelques années plus tard, l'un des prêtres de cette équipe reconnaît que son travail à temps plein l'empêchait de participer aux rencontres du clergé charentais, ce qui de fait, ne favorisait pas les liens avec ses confrères⁵. Quoi qu'il en soit,

1. Session d'équipe. Angoulême, le 31 octobre 1970. **CAMT**.

2. SUAUD, C. et VIET-DEPAULE, N. *Op. cit.*, p.339.

3. Témoignage oral d'un prêtre-ouvrier diocésain, juillet 2010.

4. Compte-rendu du Conseil épiscopal du 11 juin 1982. **ADc Mgr Rol. Conseils épiscopaux. 1976-1990**.

5. Témoignage oral d'un prêtre-ouvrier diocésain, juillet 2010.

en 1982, le conseil épiscopal estime que le problème de fond rencontré par cette équipe réside dans sa difficulté, voire son incapacité, à gérer une double relation avec le diocèse et la Mission de France. Il souligne ce qui apparaît dans le rapport quinquennal : les membres de l'équipe privilégient les directives de la Mission de France. En effet, Mgr Rol mentionne que malgré une bonne insertion de cette équipe, quelques tensions apparaissent « *provenant du fait que leurs orientations pastorales sont décidées dans leurs instances nationales*¹. » Il ajoute que les prêtres engagés dans le milieu ouvrier, que ce soient les prêtres-ouvriers ou les aumôniers d'ACO, travaillent en lien étroit avec la Mission ouvrière. De plus, même si leurs options syndicales ou politiques sont connues, ils veillent à se situer comme prêtres. Tout en constatant qu'« *ils ne sont pas toujours perçus comme tels* », il reconnaît qu'« *ils sont solidaires du presbyterium* ». Ceci transparait d'ailleurs parmi les fruits des recherches des prêtres-ouvriers, en vue de leur rencontre nationale, en 1982.

Afin de préparer ce rassemblement, les prêtres-ouvriers de Charente décident de partager leurs recherches avec les lecteurs d'*Église d'Angoulême*, dans le but d'ouvrir un dialogue². Il est ainsi sous-entendu que leurs relations ne sont pas toujours aisées avec certains prêtres et laïcs. Formeraient-ils une Église dans l'Église ? Ils analysent la façon dont la vie de travail les façonne et ce que cela suppose pour l'exercice de leur ministère. Leur solidarité avec le monde ouvrier s'avère très nette et même primordiale. Leur présentation laisse penser que leur ministère est exclusivement tourné vers les ouvriers, laissant ainsi de côté une large partie de l'Église. Toutefois, ils sont conscients de la nécessité pour eux de « *“communiquer” en Église, à tous niveaux* ». Tout en restant ancrés dans leurs perspectives pastorales particulières, ils ne pensent pas que leur « *ministère puisse désigner tout ministère et tout le ministère* » mais ils appellent à une forme de complémentarité, en estimant que leur spécificité pourrait enrichir l'exercice du ministère presbytéral. S'exprime ainsi le souci de maintenir une unité au sein du presbyterium.

c. Une pastorale originale

Lors d'une rencontre, à la fin des années 1960, les prêtres-ouvriers évoquant la mission du prêtre d'annoncer l'Évangile, considèrent qu'il s'agit avant tout de proposer la foi, en rejoignant les gens là où ils sont³. Ils demeurent aussi conscients que leurs activités professionnelles ne doivent pas les isoler d'une communauté chrétienne, à laquelle est liée une dimension sacramentelle.

1. Rapport quinquennal 1982. **ADc**.

2. « Avant la rencontre nationale des prêtres-ouvriers. Pentecôte 82 ». *EA*, 30 mai 1982, p.154-156.

Annexe 5.4.2 : « Avant la rencontre nationale des prêtres-ouvriers ». Message des prêtres-ouvriers de Charente. Pentecôte 1982.

3. Recherche commune 1967-1968 des équipes MdF. *Ibid.* **CAMT**.

Certains admettent qu'ils n'accordaient pas beaucoup d'importance à la liturgie mais dans l'ensemble, ils estiment qu'elle était célébrée correctement. Quand ils sont réunis entre prêtres-ouvriers, ils célèbrent l'eucharistie sur place, sans aube. D'ailleurs, quelques-uns ne portent pas d'aube non plus lors des célébrations diocésaines. Même si certains excès existent, ce n'est pas par manque de foi. Leur proximité avec les gens les conduisent à favoriser une liturgie plus parlante et plus adaptée. Des paroissiens de Saint-Ausone effectuent la même remarque concernant la Mission de France : la liturgie y est « *plus vraie, plus vivante avec les laïcs*¹. » Ils évoquent « *une recherche de vérité au niveau des sacrements.* »

Les prêtres-ouvriers évoquent régulièrement leur collaboration avec les laïcs. Toutefois, en 1988, les prêtres du secteur Chasseneuil – Roumazières – Saint-Angeau, en précisant qu'ils travaillent de plus en plus avec les laïcs, s'interrogent sur le rôle du prêtre. Ils se trouvent alors pris entre deux tentations : « - *tout laisser faire par les laïcs (risque d'une Église sans prêtre plus "cléricale")* ; - *tout diriger, étouffer tout ce qui peut naître : l'Esprit est au cœur de tout homme*². »

Quoi qu'il en soit, les prêtres confient très vite les finances de la paroisse aux laïcs. Ils leur apprennent surtout que la mission est l'affaire conjointe des prêtres et des laïcs et qu'il n'y a pas de coupure entre la vie et l'Église, évoquant la « *pâte humaine* ». La mission n'est pas d'abord évangéliser mais surtout partager, être à l'écoute, poser des questions mais sans contraindre. Ils encouragent vraiment les gens à agir, en montrant qu'en partageant les responsabilités, tout devient possible.

Selon une laïque, mettre en place une pastorale n'est pas leur but. Ils n'ont pas le souci de « *faire tourner la boutique* » mais ils veulent « *partager l'Évangile*³ ». Ils souhaitent des chrétiens « *debout dans leur tête* » et ils ont ainsi davantage « *un souci de formation des laïcs que la pérennisation de l'Église* ». Ainsi, ils préparent minutieusement le catéchisme avec les laïcs, qu'ils impliquent très vite.

Un prêtre-ouvrier reconnaît qu'ils forment un « *monde à part* » par la force des choses : leur travail à temps plein les empêche d'être présent aux rencontres diocésaines et de participer assidûment à la pastorale⁴. De même, ils n'ont pas forcément le même langage et les mêmes centres d'intérêt que les autres prêtres.

Les prêtres-ouvriers ne peuvent pas ignorer les mouvements d'Action catholique impliqués dans la pastorale en monde ouvrier. Au début, les aumôniers d'Action catholique et les militants pensent que les prêtres-ouvriers vont troubler leur perspective de l'apostolat des laïcs dans un milieu déterminé, puisque le prêtre est le signe d'un engagement plus

1. Réponse du comité diocésain ACO pour la nomination d'un coadjuteur. Avril 1972. **ADc ACO. Mission ouvrière. 1969-1983.**

2. Synode 1988. Fiche « 5 ». Secteur Chasseneuil – Roumazières – Saint-Angeau. **ADc Fiches 1-6.**

3. Témoignage oral d'une laïque, novembre 2002.

4. Témoignage oral d'un prêtre-ouvrier diocésain, juillet 2010.

large. Un prêtre-ouvrier diocésain considère qu'il est faux de dire que les prêtres-ouvriers n'ont pas favorisé l'ACO¹.

Lors des rencontres, en 1946, entre le clergé charentais et la Mission de France, celle-ci encourage l'Action catholique. Le Père Augros, supérieur du séminaire de la Mission de France, rappelle alors les quatre conditions pour qu'elle soit efficace : « *avoir le sens de l'Église en marche, avoir le sens du laïcat associé à l'apostolat, avoir le sens du rôle de plus en plus spirituel du prêtre, avoir le sens de la différenciation de l'apostolat.* » De même, les contrats passés entre le diocèse et la Mission de France stipulent sa collaboration avec les mouvements.

Toutefois, des divergences existent avec les prêtres-ouvriers. Un responsable national de l'ACO, effectuant une visite à Angoulême, en avril 1972, souligne les difficultés que rencontre l'ACO avec un certain nombre de prêtres partis au travail². Ces-derniers adressent des reproches au mouvement, dont le fait que les laïcs sont moins en contact que les prêtres avec les incroyants, que l'ACO ne représente qu'une partie du monde ouvrier, mais aussi que « *dans les révisions de vie on s'applique à récupérer les valeurs pour baptiser les gens* ». Dans son rapport, le responsable national ne répond pas à ces critiques, estimant que plutôt que de se crispier sur les difficultés, il vaut mieux avancer là où c'est possible.

Néanmoins, le Père Vigier est aumônier diocésain de l'ACO et de la JOC, de 1973 à 1978, puis est remplacé par le Père Letocart, lui aussi prêtre-ouvrier. Le Père Vigier considère d'ailleurs que les membres de l'ACO ne sont pas seulement « *consommateurs* » mais qu'ils participent à l'amélioration de la condition ouvrière³.

En 1974, sept prêtres-ouvriers sur douze accompagnent des équipes JOC/F, ACO, MCC ou CMR⁴. En 1977, sur les huit aumôniers accompagnant l'ACO dans le diocèse, quatre sont prêtres-ouvriers. Lors de la rencontre des aumôniers d'ACO de la région, est remarquée une évolution⁵. En effet, les prêtres participent à des rencontres générales de l'ACO et une stimulation mutuelle existe entre les prêtres et l'ACO. Ainsi, une plus grande solidarité s'exerce avec tout le mouvement. Toutefois, là encore, des difficultés avec le groupe des prêtres-ouvriers sont signalées car « *ils sont plus axés sur une refonte de l'Église. C'est toute la démarche de l'ACO qui n'est pas admise* ».

Malgré quelquefois des propos virulents et des incompréhensions de part et d'autre, il s'avère très clair que les prêtres-ouvriers entretiennent une double fidélité à l'Église et aux

1. Témoignage oral d'un prêtre-ouvrier diocésain, juillet 2010.

2. Tournée à Angoulême. 24 avril 1972. **Archives ACO**.

3. Témoignage oral d'un prêtre-ouvrier diocésain, mars 2000.

4. Conseil presbytéral du 28 novembre 1974. Intervention de Gérard Vigier au nom des prêtres-ouvriers de la Charente. **Fonds privé**.

5. Rencontre des aumôniers ACO. Poitou-Charentes, Limousin. 22 février 1977, à Angoulême. **ADc ACO Mission ouvrière. 1969-1983. « ACO. Région »**.

travailleurs. Les propos des Charentais reflètent complètement les constatations des sociologues et des historiens :

« Immergé dans la classe ouvrière, et donc s'investissant en des actes vigoureux, le prêtre-ouvrier est en même temps parfaitement prêtre, c'est-à-dire quelqu'un qui a des signes à donner, quelque chose de spécifique à dire à la fois à ses compagnons de travail et à son Église¹. »

La fidélité se poursuit aussi quand les prêtres-ouvriers sont à la retraite. Ils restent tous solidaires des luttes des travailleurs : le prêtre-ouvrier demeure un « *militant à vie*². »



Sans aucun doute, la Mission de France et les prêtres-ouvriers diocésains dans son sillage bousculent les habitudes pastorales des prêtres diocésains³. Même s'ils ne représentent qu'une faible proportion du clergé, ils savent faire entendre leur voix et d'ailleurs, parlent souvent plus fort que les autres. Les tensions qui naissent parfois sont souvent le fruit d'une méconnaissance réciproque : cela apparaît nettement si sont confrontées les critiques des prêtres « non ouvriers » et les explications des prêtres-ouvriers sur le sens de leur démarche. De part et d'autre, du temps est nécessaire pour que la complémentarité des ministères s'affirme avec force. Évidemment, les prêtres-ouvriers n'ont pas le monopole du souci du pauvre et de l'ouverture aux incroyants, mais partageant au plus près les conditions de travail et de vie d'un milieu athée et populaire, ils revendiquent une légitimité plus grande : ils savent de quoi et de qui ils parlent ! Parmi eux, certains se montrent véhéments et ainsi heurtent des prêtres qui, bien qu'ouverts aux réalités du monde, ne veulent pas remettre en cause leurs perspectives pastorales. L'une des raisons semble être que la plupart des prêtres, appartenant d'une façon générale à la classe moyenne, dans un diocèse à dominante rurale, souhaitent rejoindre toutes les sphères de la population vers laquelle ils sont envoyés. Ils ne voudraient pas se laisser piéger par une division de l'Église en plusieurs blocs : l'Église des ouvriers ou celle des patrons et celle des villes ou celle des campagnes... Cela souligne l'importance que les prêtres-ouvriers vivent dans des équipes où des confrères mènent une pastorale plus paroissiale et au sein desquelles l'enrichissement est réciproque. De plus, les prêtres-ouvriers du diocèse,

1. PIERRARD, Pierre. *L'Église et les ouvriers en France (1940-1990)*. Paris : Hachette, 1991, p.398. Tangi Cavalin et Nathalie Viet-Depaule évoquent aussi la double fidélité des prêtres de la Mission de France : « *fidélité à leur vocation religieuse, fidélité aux hommes avec lesquels ils ont lié leur destin* ». [CAVALIN, T. et VIET-DEPAULE, N. *Op. cit.*, p.482]. De même, le sous-titre de l'ouvrage commun de Charles Suaud et de Nathalie Viet-Depaule, sur les prêtres-ouvriers : « *Une double fidélité mise à l'épreuve* » est significatif.

2. SUAUD, C. et VIET-DEPAULE, N. *Op. cit.*, p.263.

3. De 1958 à 1993, plus d'une vingtaine de prêtres de la Mission de France, dont deux du diocèse, neuf prêtres diocésains, trois religieux et un prêtre du Prado, exercent une activité salariée dans le diocèse. Le Prado est une fraternité sacerdotale et un institut séculier fondés par le Père Chevrier, qui s'appuient sur l'étude de l'Évangile, l'oraison et les ministères auprès des plus démunis.

en principe, ne se montrent pas « sectaires » par rapport au monde ouvrier. Ils affirment d'ailleurs, en 1987, qu'ils sont « *au service de l'Église en Charente* ».

B. Des communautés religieuses en milieu populaire et dans le monde ouvrier

Le Concile, en invitant les congrégations religieuses à rénover leurs constitutions, leur ouvre une porte vers de nouveaux styles d'implantation¹. Les révisions des constitutions des congrégations conduisent l'Union des Supérieures Majeures à mettre en place une commission du monde ouvrier, qui organise en septembre 1967, la première rencontre des Sœurs travaillant en usine ou dans des entreprises. Un rapport sur la mission des religieuses effectué lors de l'Assemblée plénière des évêques de France, en novembre 1967, reproduit une note de cette commission. Deux tendances se dessinent : en premier lieu, une « *recherche d'un mode de présence au monde ouvrier, totalement nouveau, caractérisé par la condition de salariées qui veut marquer ainsi un partage de la vie ouvrière* »². Ensuite, un second courant :

« tend à imprégner d'un esprit nouveau les activités habituelles des religieuses enseignantes, éducatrices, soignantes... et à en découvrir de nouvelles expressions. Il s'agit là d'évolutions souvent peu spectaculaires mais qui demandent une profonde transformation des mentalités et du style de vie des communautés. De nombreuses communautés ont changé d'implantation pour rejoindre la population ouvrière transplantée dans les banlieues des villes. Certaines sont en groupes de quatre à six religieuses, dans de petits logements ou HLM, ce qui leur permet d'être plus proches de la vie des travailleurs. »

Plusieurs communautés présentes dans le diocèse d'Angoulême entreprennent de semblables recherches.

1. Le Décret conciliaire *Perfectae caritatis*, sur la rénovation et l'adaptation de la vie religieuse, précise que : « *La rénovation adaptée de la vie religieuse comprend à la fois le retour continu aux sources de toute vie chrétienne ainsi qu'à l'inspiration originelle des instituts et, d'autre part, la correspondance de ceux-ci aux conditions nouvelles d'existence.* » [*Perfectae caritatis*, n. 2]. Le Concile confie aux congrégations elles-mêmes le soin de mettre en œuvre leurs propres réformes. C'est ainsi que se réunissent des chapitres [assemblées délibérantes de chanoines, de religieux ou religieuses] qui, après avoir consulté tous les membres, rédigent de nouvelles constitutions ou règles de vie. Le Décret conciliaire est suivi par le *motu proprio Ecclesiae sanctae*, promulgué le 29 juin 1966, qui apporte quelques éléments sur la façon de procéder.

2. LE BOURGEOIS, (Mgr). Les exigences missionnaires et les religieuses. In : Conférence épiscopale de France. Lourdes 1967. *Op. cit.*, p.89-90.

1. Encouragements et mises en garde

Les conclusions de l'Assemblée plénière de l'épiscopat en 1967, réunie autour du thème : « *Les questions actuelles posées par les exigences missionnaires en France* », encouragent les religieuses à chercher des « *formes nouvelles de présence au monde* ¹ ». Tout en abordant le monde ouvrier laconiquement, les évêques approuvent cette présence de l'Église, en incitant à réformer l'implantation des communautés, sur les critères suivants :

- « - Répartition géographique qui tienne compte des zones où les Instituts religieux sont très peu représentés.
- Urgence d'une présence d'Église dans certains secteurs : monde ouvrier, zones rurales déchristianisées ou déshéritées, milieu hospitalier, monde scolaire, le tout en liaison avec les laïcs chrétiens et les organismes officiels intéressés.
- Juste appréciation des exigences de la vie religieuse elle-même (vie commune, moyens matériels indispensables), sans oublier qu'elle est avant tout audace évangélique. »

En 1969, une session nationale « *sur la naissance et la croissance de l'Église dans le monde ouvrier* » encourage les religieuses présentes à effectuer quelques propositions². Elles ressentent un appel à transformer leur manière de vivre. Ainsi, elles prônent une pauvreté vécue dans le partage, l'accueil, une vie communautaire simple et proche du monde ouvrier. De même, elles souhaitent « *un passage à différents types d'insertions nouvelles permettant une plus grande proximité des travailleurs, dans un meilleur partage de la condition ouvrière* ». Elles citent comme exemples les salariées dans les hôpitaux et celles qui travaillent en usine. Elles soulignent aussi l'importance d'une collaboration au sein de l'Église, au service de l'évangélisation du monde ouvrier. En premier lieu, elles veulent chercher elles-mêmes leur rôle dans la mission ouvrière, sans qu'il leur soit imposé. Elles espèrent aussi être associées aux prêtres-ouvriers. Elles se montrent aussi conscientes que du temps est nécessaire pour sensibiliser l'ensemble des religieuses aux orientations pour une évangélisation en monde ouvrier et pour que celles qui se sentent attirées par la mission ouvrière puissent répondre à cet appel.

Dans son exhortation apostolique sur le renouveau de la vie religieuse, Paul VI, en 1971, insiste sur le souci des pauvres, qui doit être essentiel pour les religieux, cela en lien avec le vœu de pauvreté qu'ils prononcent. Il approuve ainsi la volonté de communautés de rejoindre les milieux les plus pauvres, non seulement en vivant dans des quartiers et des types de logements semblables, mais aussi en partageant les mêmes conditions de travail :

1. « Déclaration, orientations et résolutions de l'Assemblée plénière de l'épiscopat français sur les exigences missionnaires en France ». DC, 3 décembre 1967, n° 1506, col. 2034.

2. Secrétariat national de la Mission ouvrière. « Session sur la naissance et la croissance de l'Église dans le monde ouvrier ». Poissy, 28 février, 1^{er} et 2 mars 1969. Rapport collectif d'orientation. **ADc Conseil permanent. Questions diverses « Pastorale »**.

« Un aspect essentiel de votre pauvreté sera donc d'attester le sens humain du travail accompli dans la liberté de l'esprit et rendu à sa nature de gagne-pain et de service ¹ ». De même, le Pape comprend la constitution de communautés plus petites, justifiées notamment par : « le besoin d'être plus proches par les conditions de vie d'une population à évangéliser². » Reconnaisant que de petites communautés favorisent la vie fraternelle et qu'un climat spirituel peut naître, le « cadre » ne suffit pas à le développer. Ainsi, « Les petites communautés, loin de présenter une forme de vie plus facile, se révèlent au contraire plus exigeantes pour leurs membres ».

L'épiscopat français, en 1983, estime que la présence de la vie religieuse est souhaitable dans le milieu ouvrier et que les communautés doivent poursuivre leurs efforts d'implantation, tout en rendant « de plus en plus significative la spécificité de la vie religieuse selon le charisme de chaque Institut³. » En cela, il suit la ligne du Concile et du texte *Mutuae relationes*⁴, qui insistent sur la fidélité à l'esprit des fondateurs.

La présence dans des quartiers populaires et dans le monde ouvrier, tout en étant encouragée, soulève quelques questions ou des incompréhensions et entraîne des mises en garde de la part de la hiérarchie catholique.

Par exemple, en 1980, le document *Religieux et promotion humaine*, émanant de la Sacrée Congrégation pour les Religieux et les Instituts séculiers, attire l'attention sur certains points⁵. Le texte ne s'oppose pas au travail salarié des religieux et des religieuses, tout en précisant même, que cela permet un témoignage de valeurs évangéliques. Puis sont distinguées deux formes d'insertion dans le monde du travail : d'une part, « l'engagement dans une profession civile exercée dans les conditions sociales et économiques des autres citoyens (dans les écoles, les hôpitaux...) » et d'autre part, « l'insertion dans la "condition ouvrière" » qui elle, pose parfois certains problèmes. En effet :

« Il peut arriver [...] qu'en partageant la condition ouvrière, pour y être témoin de la sollicitude pastorale de l'Église, le religieux se trouve entraîné dans une

1. PAUL VI. « Exhortation apostolique *Evangelica testificatio*, sur le renouveau adapté de la vie religieuse selon l'enseignement du Concile », n.20, 29 juin 1971. DC, 18 juillet 1971, n° 1590, p. 655.

2. *Ibid.*, n.40.

De 1969 à 1973, sont ouvertes en France plus de mille communautés composées en moyenne de quatre à cinq religieuses. Elles exercent alors une activité professionnelle et sociale comparable à celle de la population environnante. [« Les religieuses en France en 1973 », DC, 7 avril 1974, n° 1651, p. 339-340].

3. « L'Assemblée plénière de l'épiscopat. Lourdes, 5-8 novembre 1983. La mission en monde ouvrier », DC, 4 décembre 1983, n°1863, p.1104.

4. Sacrée Congrégation pour les Religieux et les Instituts séculiers et Sacrée Congrégation pour les évêques. *Mutuae relationes. Directives de base sur les rapports entre les évêques et les religieux dans l'Église*. [en ligne]. Site du Vatican :

http://www.vatican.va/roman_curia/congregations/ccsclife/documents/rc_con_ccsclife_doc_14051978_mutuae-relationes_fr.html

5. Sacrée Congrégation pour les Religieux et les Instituts séculiers. *Religieux et promotion humaine*. Avril 1978. Site du Vatican :

http://www.vatican.va/roman_curia/congregations/ccsclife/documents/rc_con_ccsclife_doc_12081980_religious-and-human-promotion_fr.html

vision de l'homme, de la société, de l'histoire, du monde même du travail, qui ne correspond pas aux critères de jugement et aux directives d'action contenus dans l'enseignement social du magistère. Il en résulte qu'une telle mission demande une attention particulière et de sérieuses garanties¹. »

Se pose aussi la question de l'engagement syndical. Là encore, il est précisé qu'il n'existe pas d'incompatibilité entre la vie religieuse et le syndicalisme, qui peut manifester la solidarité, mais « *des interférences politiques posent fréquemment des problèmes difficiles²*. » La vie religieuse est confrontée à la même situation que les prêtres-ouvriers ou des mouvements d'Action catholique, pour lesquels la défense sociale va souvent de pair avec certaines options politiques.

Le diocèse d'Angoulême et plus largement la région apostolique du Sud-Ouest rencontrent le même souci. En 1975, les supérieures majeures de la région sont réunies avec Mgr Rol³. Elles constatent que le manque de dialogue entre les supérieures majeures et l'épiscopat crée une incompréhension et une ignorance réciproques, notamment en ce qui concerne les nouvelles implantations. Elles énumèrent plusieurs points : le flou de certains projets, leur manque de préparation, l'anonymat quasi complet de nouvelles communautés, la « *non référence délibérée* » à la mission de l'Église locale ou diocésaine, certains courants de pensée qui semblent les animer, sur la prière, l'autorité ou la cohabitation. Les supérieures reconnaissent alors qu'elles ont besoin d'éclairer les évêques sur certaines situations mieux connues d'elles, quant à leur origine, leurs motivations, leurs réalisations et leur prise en charge par la congrégation.

Les évêques d'Angoulême, Mgr Kérautret puis Mgr Rol, favorisent l'implantation de communautés en milieu ouvrier. Les Sœurs de Jeanne Delanoue, présentes à La Rochefoucauld, y sont envoyées pour une « *mission d'enfouissement* » et « *pour y donner un autre visage d'Église⁴*. » Toutefois, même si Mgr Rol demeure conscient de l'apport de la vie religieuse au diocèse, il éprouve quelques inquiétudes au sujet des nouvelles implantations : « *nous devons être attentifs aux tentations et aux dangers qui [...] menacent [la vie religieuse]. Il n'est pas facile de vivre en plein vent dans une société sécularisée sans courir soi-même le risque d'une usure⁵*. »

1. *Religieux et promotion humaine*, n° 9.

2. *Ibid.*, n° 10.

3. Rencontre des supérieures majeures. Région Sud-Ouest. 11 janvier 1975. St-Julien-l'Ars. **ADc Rencontres des supérieures majeures. Sous-région Poitou-Charentes.**

4. « Et nous religieuses ? » Apport d'une équipe de RDV-RMO (Révision de vie – Religieuses en monde ouvrier). 1^{er} octobre 1987. **ADc Fiches 1-6.**

5. Rapport quinquennal 1977. **ADc.**

2. Vie religieuse et monde ouvrier

Peu à peu s'affirment les convictions « pastorales » – même si le terme n'est pas employé – des religieuses apostoliques partageant l'existence du monde ouvrier.

Le rapport de la commission du monde ouvrier en vue de la Mission d'Angoulême, en 1965, permet d'effectuer un bilan sur la présence des religieuses auprès du monde ouvrier. Elles le côtoient dans les écoles, les foyers de jeunes travailleuses, dans les paroisses, par le catéchisme, les soins à domicile et l'aide familiale et dans les hôpitaux et les cliniques¹. Leur dévouement et leur abnégation sont remarqués et appréciés. Cependant, « *certaines attitudes, sans doute souvent grossières, mais qui malheureusement ne sont pas des exceptions, arrivent à devenir des contre-témoignages* » : sont signalés entre autres un manque d'ouverture au monde moderne, du moralisme, des abus d'autorité, du maternalisme, une opposition à l'engagement temporel des laïcs ou à l'Action catholique². Ainsi, des membres de la commission du Monde ouvrier aimeraient « *que les religieuses soient plus ouvertes sur la vie d'aujourd'hui, plus accueillantes à ce qu'il y a de plus positif chez les jeunes [...]. On les souhaiterait plus soucieuses de prendre part à la vie pastorale*³. » Les années suivantes voient émerger un nouvel état d'esprit.

Les comptes-rendus des rencontres de la Mission ouvrière dans le diocèse d'Angoulême laissent entrevoir comment la vie religieuse se situe au sein du monde ouvrier. À la fin des années 1970, il s'avère très clair que des religieuses choisissent l'option de « *faire corps* » avec le monde ouvrier. En 1977, elles ont pour objectif le choix de la « *classe ouvrière* », « *contre le système libéral* », en particulier dans le domaine de la santé⁴. Quatre ans plus tard, elles souhaitent partager les conditions difficiles des travailleurs par le « *vivre avec, lutter avec*⁵. » Au début de 1982, elles expriment leur volonté commune de se situer « *en tant que femmes dans ce monde ouvrier au même titre que d'autres femmes*⁶. » Les religieuses dans le milieu ouvrier charentais insistent sur trois points particuliers : la solidarité avec les travailleurs, qui passe par un combat pour la « *libération* », l'importance de créer des liens et la proximité avec la « *classe ouvrière* » et l'une des caractéristiques de la vie religieuse : la vie en communauté⁷. Le vocabulaire

1. Rapport de la commission du monde ouvrier. Mission d'Angoulême, p.35. **Fonds Bo.**

2. *Ibid.*, p.56-57.

3. *Ibid.*, p.71.

4. « Rencontre Mission ouvrière », 22 novembre 1977. **ADc ACO Mission ouvrière 69-83. « Mission ouvrière 71-83 ».**

5. « Rencontre Mission ouvrière », 20 juin 1981. **ADc ACO Mission ouvrière 69-83. « Mission ouvrière 71-83 ».**

6. « Rencontre Mission ouvrière », 7 février 1982. **ADc ACO Mission ouvrière 69-83. « Mission ouvrière 71-83 ».**

7. « Rencontre Mission ouvrière », 19 novembre 1983. **Fonds privé.**

Annexe 6.2.1 : Compte-rendu de la rencontre de la Mission ouvrière, du 19 novembre 1983. Diocèse d'Angoulême.

employé montre bien la connotation sociale, voire politique, de l'engagement de certaines religieuses.

Toutefois, tout en se sentant totalement solidaires des populations au sein desquelles elles vivent et dont elles partagent le travail, elles ne perdent pas de vue leur spécificité religieuse. En 1980, elles affirment que toute la communauté est engagée : « *On ne veut pas vivre n'importe comment notre enracinement en classe ouvrière, ce n'est pas chacune notre affaire, c'est ensemble que l'on cherche*¹. » En 1987, des religieuses impliquées dans le monde ouvrier estiment qu'elles vivent le dynamisme de leur vie religieuse apostolique, dans leur quotidien². Leurs révisions de vie en équipes de religieuses engagées en classe ouvrière leur permettent la relecture des « *luttés* » et des actions auxquelles elles collaborent. Leur vœu de pauvreté est pour elles, synonyme de solidarité, que ce soit dans l'action pour de meilleures conditions de travail ou le partage de l'argent, par des dons à des associations ou à des mouvements d'Église.

Elles recherchent une double orientation. D'une part, elles veulent construire « *ensemble* » des communautés pour la mission, tout en reconnaissant que les partages avec des religieuses engagées en milieu rural ou dans la pastorale, leur permettent de se reconnaître différentes mais « *rassemblées dans une même mission* ». D'autre part, elles revendiquent nettement la spécificité de leur mission en monde ouvrier. Ainsi, elles conçoivent les liens avec les prêtres et les laïcs, essentiellement par l'accompagnement de mouvements et en Mission ouvrière. La participation à la vie paroissiale se veut être pour elles occasionnelle. L'une d'elle assure tout de même de la catéchèse. Elles souhaitent avant tout « *continuer l'évangélisation en mission ouvrière* ». Selon elles, une évolution des mentalités de certains prêtres, religieuses et laïcs s'avère encore nécessaire, « *pour une reconnaissance de la mission apostolique des sœurs qui sont au travail salarié, enfouies au nom de Jésus Christ* ». En signalant le départ des Sœurs de Jeanne Delanoue de La Rochefoucauld, prévu quelques mois plus tard, en raison notamment de la « *non collaboration avec la paroisse* », elles déplorent le fait que la mission est encore trop liée à la seule paroisse.

Cependant, la théorie se heurte parfois à la pratique.

1. « Rencontre Mission ouvrière », 22 novembre 1980. **ADc ACO Mission ouvrière 69-83. « Mission ouvrière 71-83 ».**

Mgr Le Bourgeois, lors de l'Assemblée plénière des évêques en 1967, précisait déjà qu' : « *Il est très important que la communauté entière se sente responsable des fondations qui revêtent un caractère moins habituel, apparemment plus audacieux. Il ne s'agit pas d'envoyer travailler en usine une religieuse parce qu'elle s'y croit appelée par une vocation spéciale, ou pour que sa famille religieuse puisse se flatter d'être d'avant-garde... Il faut que dans l'humilité, la charité, le partage, la communauté se sente solidaire de celles qui sont déléguées pour ces tâches.* » [LE BOURGEOIS, (Mgr). Les exigences missionnaires et les religieuses. In : Conférence épiscopale de France. Lourdes 1967. Op. cit., p.92.]

2. « Et nous religieuses ? » Apport d'une équipe de RDV-RMO (Révision de vie – Religieuses en monde ouvrier). 1^{er} octobre 1987. **ADc Fiches 1-6.**

3. Lieux d'implantation dans le monde ouvrier

Vers 1965, est effectuée une étude sur la répartition des communautés religieuses dans la zone d'Angoulême. En effet, suite au Concile, les congrégations se sentent appelées à revoir leurs implantations, « *en vue d'une insertion meilleure dans la vie, les milieux socioprofessionnels, dans les quartiers, avec une optique missionnaire*¹ ». Apparaissent ainsi des axes prioritaires, dans la pure ligne conciliaire : répondre aux besoins du « *monde d'aujourd'hui* », « *vivre la solidarité* », tout en répondant aux priorités diocésaines, axées sur l'évangélisation, les plus pauvres, le monde ouvrier et le monde scolaire. De petites communautés qui vivraient par leurs propres moyens, grâce au salaire des Sœurs, sont alors envisagées. Les nouvelles implantations devront s'effectuer en accord et en collaboration avec les prêtres et les chrétiens du secteur apostolique choisi, en conformité avec la ligne pastorale définie pour la zone et dans le respect de la vocation propre des religieuses et de la congrégation. Les communautés souhaitent donc répondre à une double demande qui leur est faite dans les textes conciliaires : conserver, voire retrouver la spécificité du charisme des fondateurs, tout en collaborant à la pastorale du diocèse où elles vivent. Le projet pour la zone d'Angoulême vise des quartiers où la présence des religieuses est quasiment inexistante : Grelet - Basseau, Saint-Cybard – Saint-Yrieix – Fléac, La Grand Font – Le Gond Pontouvre, le secteur rural avec La Couronne et ses alentours et Ma Campagne, lorsque la ZUP existera².

Un compte-rendu du conseil diocésain des religieuses (CDR), en 1970, fait apparaître des interrogations quant aux implantations des communautés, avec pour principal problème : « *Sommes-nous là où est la vie ?* »³. Les religieuses constatent qu'elles sont en surnombre par exemple comme travailleuses familiales ou comme catéchistes. En 1973, les nouvelles communautés dans le diocèse s'effectuent selon deux orientations : insertion de type « relations pastorales » ou bien dans l'anonymat, par le travail professionnel et les réseaux de relations communs à toute personne⁴. En outre, Mgr Rol insiste pour que les congrégations ne pensent pas seulement à fermer des communautés mais aussi qu'elles cherchent à créer de nouvelles implantations. Un an plus tard, il donne quelques

1. « Recherche concernant l'implantation des religieuses sur la zone d'Angoulême ». Vers 1965. **Archives des Filles du Saint-Esprit.**

2. Chacun de ces secteurs sera doté d'une communauté :

- La Couronne : Srs de Ste Marthe, de 1967 à nos jours.

- Basseau : Srs de la Ste Famille, de 1970 à nos jours ; Srs de Ste Marthe, de 1981 à 2005 ; deux communautés des Srs des Sacrés-Cœurs de Jésus et Marie, de 1981 à 1988, une seule communauté jusqu'en 1994.

- St Cybard : Srs de Ste Marthe, de 1971 à 2006.

- Gond Pontouvre : Ursulines, de 1971 à 1972.

- Ma Campagne : Filles de la Croix, de 1973 à 1976 ; Srs de Ste Marthe, de 1975 à 1980 ; Filles de la Sagesse, de 1982 à 1996.

- La Grand Font : Ursulines, de 1974 à nos jours.

3. Compte-rendu du CDR du 22 janvier 1970. **ADc Religieuses.**

4. Compte-rendu du CDR du 6 octobre 1973. **ADc Religieuses.**

orientations précises concernant de nouveaux modes de présence, en mentionnant le monde des jeunes et le domaine de la santé¹. Toutefois, il souligne qu'il est préférable d'éviter des communautés trop restreintes, qui entraîneraient un risque pour leur équilibre et pour la continuité de ce qu'elles assurent.

En 1980, onze religieuses sont insérées dans le monde ouvrier, non seulement par leur travail mais aussi par leur adhésion à des syndicats et par leur participation à divers mouvements d'Action catholique ouvrière². En 1982, seize religieuses, organisées en trois équipes de révision de vie, se situent « *en classe ouvrière* ». Cette même année, quatre d'entre elles participent, au niveau de la région Sud-Ouest, au CARCO, Cycle d'approfondissement des religieuses en classe ouvrière³. Ces seize religieuses représentent environ 6 % des religieuses apostoliques. Cette proportion apparaît faible mais il ne faut pas oublier que le diocèse d'Angoulême est principalement rural. D'ailleurs, qu'elles exercent ou non un emploi salarié, qu'elles vivent ou non dans les quartiers populaires, une solidarité avec le monde du travail et les pauvres s'exprime réellement.

Les religieuses en monde ouvrier effectuent un bilan sur leur présence et leur action en vue du Synode diocésain de 1988⁴. Cette équipe, constituée de six religieuses de six communautés différentes, regroupe trois religieuses au travail et trois permanentes en pastorale. Dans leur profession, elles partagent les mêmes conditions de travail que leurs collègues, que ce soit à l'hôpital, au bureau ou à la crèche. Elles participent avec les organisations ouvrières aux actions pour lutter contre la dégradation et la précarité de l'emploi, en particulier dans le domaine de la santé. Dans les syndicats, elles cherchent aussi des moyens pour faire respecter les souhaits des employés lors des restructurations de services. De même, elles réfléchissent sur le partage du temps de travail. Dans la vie de l'Église diocésaine, trois des religieuses accompagnent des mouvements : des clubs de l'Action catholique des enfants (ACE) monde ouvrier et des équipes JOCF. Elles se montrent particulièrement attentives à la vie des enfants et des jeunes. Elles sont aussi présentes dans des associations aux divers buts : la visite des malades, la défense des droits des locataires et le mieux-vivre en cité ou l'accompagnement des personnes alcooliques. Ainsi, de façons diverses, elles rejoignent les gens là où ils sont.

1. Compte-rendu du CDR du 25 février 1981. **ADc Religieuses. Archives CDR.**

2. **Annexe T 20 : Domaines d'insertion et localisation des religieuses présentes dans le monde ouvrier. 1980.**

Annexe T 21 : Engagement syndical et participation à l'Action catholique des religieuses présentes dans le monde ouvrier. 1980.

3. « Rencontre Mission ouvrière », 23 octobre 1982. **ADc ACO Mission ouvrière 69-83. « Mission ouvrière 71-83 ».**

4. « Et nous religieuses ? » Apport d'une équipe de RDV-RMO (Révision de vie – Religieuses en monde ouvrier). 1^{er} octobre 1987. **ADc Fiches 1-6.**

4. L'exemple des Filles du Saint Esprit

Parmi les diverses communautés présentes en lien avec le monde ouvrier, les Filles du Saint-Esprit représentent un exemple significatif.

Certaines d'entre elles s'installent à Ruelle, ville ouvrière proche d'Angoulême, en 1963. Mgr Kérautret les invite à être présence d'Église, avec une préférence pour les pauvres¹. Une association Saint-Vincent-de-Paul, constituée d'une quinzaine de membres, a été créée quelques mois avant leur arrivée. Les statuts stipulent que les Sœurs s'occuperont des pauvres bénévolement. Quelques années plus tard, en 1966, elles souhaitent obtenir un travail rémunéré pour plusieurs raisons : leur présence en milieu déchristianisé, leur désir d'être plus proches des gens, mieux acceptées et comprises par eux et d'accomplir une insertion plus valable. Elles obtiennent l'accord de la Caisse des Allocations familiales. En 1968, les Sœurs aide-ménagères sont autorisées à porter l'habit civil dans leur travail, pour des raisons pratiques : *« Cette innovation a été très bien accueillie par le clergé, les militants et par ceux qui sont loin. Les réticences, provenant surtout de personnes âgées, se situant très mal dans tout ce changement »*. Puis, à la fin de la même année, elles décident de supprimer la collecte annuelle, afin de vivre vraiment de leur travail.

En 1971, la communauté dont l'effectif est renouvelé, suit les mêmes options : la priorité aux jeunes, aux mouvements d'Action catholique des adultes, au milieu ouvrier et aux pauvres. Elles estiment que le travail salarié leur permet d'entrer *« dans le milieu humain des plus pauvres, vivant un peu ce qui marque la vie des gens, découvrant les valeurs de solidarité, d'amitié vécues entre eux »*.

Elles effectuent ainsi un bilan très positif de leurs expériences :

« Oui, nous nous sentons intégrées dans cette population qui nous accueille avec beaucoup d'amitié. Par notre profession d'infirmière, d'aide-ménagère, de l'accueil à tous, nous nous sentons assez proches des gens. [...] »

Cette vie au cœur du monde nous provoque au témoignage de la joie, face à un monde lassé, parfois désespéré. Elle nous appelle à un partage à tous les niveaux, en vue d'un témoignage collectif d'unité, de fraternité. »

Elles s'installent en HLM, en 1976, afin de mieux partager les conditions de vie et d'habitat des moins favorisés². Elles seront amenées, par la suite, à changer d'appartement puis de cité, pour des raisons de commodité. En 1979, la communauté entière de Ruelle se situe en Mission ouvrière.

1. Annales des Filles du Saint-Esprit. Ruelle, 1963-1973. **Archives des Filles du Saint-Esprit.**

2. « Réponse au questionnaire adressé aux communautés en M.O ». Juin 1990. **Archives des Filles du Saint-Esprit.**

Les Filles du Saint-Esprit s'installent aussi à Cognac, en 1971, à la demande du Père Crémault¹. Elles habitent alors dans la cité de Crouin, en pleine extension, là aussi en HLM, avec la volonté de vivre de leur travail et d'être « *une présence d'Église au milieu de cette population variée, ouvrière pour la plupart* ». Elles participent à diverses associations dans le quartier. Se sentant impliquées dans le monde ouvrier, elles participent à la formation CARCO et deux d'entre elles sont syndiquées. Elles accompagnent aussi des équipes de JOCF, d'ACO et lancent l'ACE.

En 1984, les Pères Babinot et Maillard, respectivement aumônier diocésain de la JOC et de l'ACE-MO et aumônier diocésain de la JOCF, inquiets que la communauté disparaisse, suite au départ d'une Sœur, écrivent à la Provinciale². Cette lettre résume la place importante tenue par les Filles du Saint-Esprit dans le monde ouvrier et même leur rôle de pionnières pour apporter une présence d'Église.



La façon de se situer dans le monde ouvrier n'est pas aisée pour les religieuses. Dom Miquel, abbé de Ligugé de 1966 à 1990, note que le nouveau rapport avec la société expérimenté par le religieux des années 1970 entraîne une tension intérieure, inconnue par les générations passées : « *nécessité de l'insertion dans le monde et appel à la séparation du monde ; nécessité de l'incarnation dans la société et appel à l'eschatologie ; nécessité d'un minimum de sécurité et appel à l'imprévoyance*³. »

La consécration religieuse fait d'elles des femmes « à part » et simultanément, elles sont invitées à suivre l'évolution du monde. D'une manière générale, les congrégations ont le souci des pauvres – beaucoup ont été fondées pour leur apporter une aide – mais le Concile, même s'il ne le préconise pas, ainsi que les orientations des années suivantes, les conduisent à passer d'une attitude « maternaliste » au partage des conditions de vie et de travail. Cette évolution procède d'un changement de mentalité, qui s'opère peu à peu.

En outre, la vie religieuse offre une façon particulière de vivre la mission en monde ouvrier. La présence de la vie consacrée dans un milieu dit « *déchristianisé*⁴ » permet à ces deux « mondes » de s'enrichir mutuellement. C'est dans un « *compagnonnage* » que la vie religieuse prend une place significative dans la « *classe ouvrière* » et que les vœux, la

1. « Communauté des Filles du Saint-Esprit. Crouin, Cognac ». Réponse donnée à la Mission ouvrière de la Charente en 1977. **Archives des Filles du Saint-Esprit.**

2. Lettre du Père Babinot et du Père Maillard à la Sœur Provinciale des Filles du Saint-Esprit. 21 février 1984. **Archives des Filles du Saint-Esprit.**

Annexe 6.2.2 : Lettre des P. Babinot, aumônier diocésain JOC et ACE-MO, et Maillard, aumônier diocésain JOCF, détaché pour le monde ouvrier, à la Provinciale des Filles du Saint-Esprit. 21 février 1984.

3. MIQUEL, Pierre. *La Vie religieuse*. Paris : Desclée, coll. « L'héritage du Concile », 1983, p. 81.

4. ROCHE, J.-P. « Vie religieuse et mission ouvrière ». *Masses ouvrières*, nov.-déc. 1983, n°388, p.29-43.

prière, toute la vie religieuse en sont renouvelés¹. Les évêques français sont conscients de l'importance de cette présence de l'Église dans le monde ouvrier et lors de leur Assemblée plénière, en 1983, ils demandent

« aux communautés de poursuivre cet effort et de rendre de plus en plus significative la spécificité de la vie religieuse selon le charisme de chaque institut [et d'] approfondir la façon dont elles vivent la vie évangélique dans cet engagement et à le partager avec toute l'Église². »



Divers témoignages montrent que la priorité des prêtres-ouvriers n'est pas d'élaborer une pastorale, mais plutôt de rechercher un « être avec »³. D'ailleurs, ils ne se considèrent pas vraiment comme des pasteurs, puisqu'ils veulent établir une relation d'égal à égal avec les personnes qu'ils rencontrent. En ce sens, leurs recherches pastorales sont menées, la plupart du temps, conjointement avec les laïcs. De ce point de vue-là, ils se montrent pionniers pour impliquer les laïcs dans la pastorale « paroissiale ». Même si la pastorale ne semble pas constituer une préoccupation primordiale, ils éprouvent le souci de répondre aux besoins spirituels de ceux qu'ils rejoignent. En cela, ils mènent une forme de pastorale par leur présence et leur témoignage : *« Ces prêtres ne font plus de sermon, mais ils sont dans un dialogue quotidien, plus amenés à répondre à des étonnements, des questions, qu'à prêcher. Leur attitude est souvent plus parlante que leur parole⁴. »*

Paradoxalement, il est reproché aux prêtres-ouvriers de prendre la place des laïcs en ce qui concerne les responsabilités syndicales. Ils empêcheraient ainsi les laïcs de mener cet apostolat qui leur est propre, au niveau social, économique ou politique. Le baptême constitue le « socle » commun de tous les chrétiens mais au sein de l'Église, les fonctions sont variées et l'équilibre reste délicat à trouver au quotidien, entre des laïcs qui ne veulent pas s'engager et des prêtres qui veulent tout faire. Ce qui demeure primordial est la conscience d'appartenir à une même Église.

1. PHILIBERT, Roger. « Signification de la vie religieuse en classe ouvrière ». *Masses ouvrières*, mai-juin 1987, n°413, p.58.

2. La mission en monde ouvrier. Propositions votées le 8 novembre 1983. In : Assemblée plénière de l'épiscopat. *Avancer sur la route de la mission en France*. Lourdes, 1983. Paris : Le Centurion, coll. « Documents d'Église », 1983, p.56.

3. Brigitte Vassort-Rousset tire les conclusions suivantes de ses enquêtes menées auprès des évêques, au cours des années 1979-1980 : *« La pastorale des prêtres-ouvriers, sous-tendue par un principe anthropologique, est reconnue comme utile à la quasi-unanimité. Pourvu qu'un strict contrôle hiérarchique en empêche des applications politisées, marxistes surtout. Le contexte hautement politique de cette expérience et ses implications doivent être soulignés. Car la tradition rituelle comme forme principale de la pastorale sacerdotale a été associée au conservatisme politique pendant des siècles, et le milieu ouvrier, est aujourd'hui imprégné de marxisme. »* [VASSORT-ROUSSET, B. Op. cit., p.145-146].

4. L'Équipe nationale des prêtres-ouvriers de France. [10 juin 2010], <http://pretres.ouvriers.pagesperso-orange.fr/>

Ainsi, les évêques réunis en 1983 estiment qu'il faut que « les communautés chrétiennes respectent l'identité des travailleurs, soient accueillantes à leur volonté de vivre en Église et de trouver leur place dans la communion ecclésiale¹. » De plus,

« L'Église diocésaine est appelée à participer tout entière au dynamisme missionnaire du Christ. Tous ses membres ont à porter le souci de proposer l'Évangile aux hommes et aux femmes du monde ouvrier. La mission en monde ouvrier est bien une dimension de la mission de nos Églises diocésaines². »

De même, les acteurs de la mission dans le monde ouvrier sont invités à faire corps avec l'Église diocésaine.

En outre, les religieuses ne doivent pas oublier qu'elles engagent leur communauté :

« Il est très important que la communauté entière se sente responsable des fondations qui revêtent un caractère moins habituel, apparemment plus audacieux. Il ne s'agit pas d'envoyer travailler en usine une religieuse parce qu'elle s'y croit appelée par une vocation spéciale, ou pour que sa famille religieuse puisse se flatter d'être d'avant-garde... Il faut que dans l'humilité, la charité, le partage, la communauté se sente solidaire de celles qui sont déléguées pour ces tâches³. »

1. HERBULOT, (Mgr). Une urgence missionnaire. In : Assemblée plénière de l'épiscopat. *Avancer sur la route de la mission en France*. Lourdes, 1983. Paris : Le Centurion, 1983, p.46.

2. La mission en monde ouvrier. Propositions votées le 8 novembre 1983. In : Assemblée plénière de l'épiscopat. *Avancer sur la route de la mission en France*. Lourdes, 1983. Paris : Le Centurion, 1983, p.50.

3. LE BOURGEOIS, (Mgr). Les exigences missionnaires et les religieuses. In : Conférence épiscopale de France. *Lourdes 1967. Op. cit.*, p.92.

IV. L'administration des biens temporels : une œuvre pastorale

Depuis la Séparation des Églises et de l'État en 1905, l'Église doit assumer seule sa subsistance. Les années postconciliaires voient peu à peu une approche différente des aspects matériels au sein des structures ecclésiales, ce qui apparaît d'ailleurs dans la façon dont les religieuses vivent leurs nouvelles insertions. En 1969 est constitué un groupe de travail national sur la vie matérielle de l'Église. Sans pouvoir de décision, le groupe définit ainsi son rôle :

« Il faut étudier les questions qui relèvent de la vie matérielle de l'Église dans un esprit missionnaire [...] mais sans angélisme : la "mission" exige des moyens, les moyens supposent des ressources. Encore faut-il que tout cela soit axé sur une finalité pastorale. Il faut aussi noter que tout détenteur de biens d'Église doit se considérer comme un gérant et n'a le droit ni de dilapider ni de détourner de son but ce dont il a la charge¹. »

Ainsi, les demandes de fonds effectuées par l'Église se justifient par le fait qu'elle doit répondre à une mission². Quatre pôles se distinguent : en premier lieu, la formation, à divers niveaux : la catéchèse, les aumôneries de jeunes, la formation des adultes, des séminaristes et la formation permanente des diacres et des prêtres. L'Église doit aussi assumer des missions de vie liturgique, de partage envers les défavorisés et de solidarité avec les autres Églises.

Toutefois, l'Église est appelée à vivre une forme de pauvreté : permettant un meilleur partage et une plus grande disponibilité, elle représente une valeur évangélique. Concrètement, il s'agit d'éviter le gaspillage et de renoncer à ce qui n'est pas réellement essentiel. La pauvreté ne doit pas signifier pour autant la privation de moyens matériels indispensables pour la vie pastorale.

L'administration par l'Église de ses biens temporels la relie à la société, non seulement par le partage de soucis matériels identiques mais aussi par les contacts qui se nouent entre les instances ecclésiales et les instances civiles et politiques. L'édification de lieux de culte, qui nécessite de lourds investissements, passe aussi par des relations entre l'Église et les pouvoirs publics. En outre, la construction de nouvelles églises manifeste une façon particulière de l'Église de se situer dans la société.

1. « L'Assemblée plénière de l'épiscopat (Lourdes, 15-20 novembre 1971) ». *DC*, 5 décembre 1971, n°1598, p.1066.

2. « Parce que l'Église a une mission ». *Fêtes et Saisons*, août-septembre 1991, n°457, p.5-7.

A. Les finances diocésaines

Les biens immobiliers du diocèse d'Angoulême sont gérés par trois organismes : l'Association diocésaine d'Angoulême, l'Association foncière de la Charente et le Syndicat professionnel ecclésiastique d'Angoulême¹. Le diocèse ne recevant pas d'aides publiques, il doit faire appel à la générosité des fidèles quand il s'agit de construire des lieux de culte ou d'effectuer de gros travaux. Il se trouve aussi dans l'obligation de contracter des emprunts.

En 1984 est nommé un Conseil diocésain pour les Affaires économiques, qui remplace le Conseil diocésain financier. Il répond à un besoin d'élargissement des compétences, que peuvent apporter des laïcs. Présidé par l'évêque, il est ainsi composé d'un prêtre et de quatre laïcs². Chaque année, il prépare le budget prévisionnel et approuve le bilan de l'année écoulée. De plus, il est entre autres, consulté pour la vente et l'achat d'immeubles, pour la construction d'une église ou pour rechercher des ressources nouvelles.

Un an plus tard, lors d'un conseil presbytéral, est publié un texte sur le domaine temporel de l'Église intitulé : « *L'administration diocésaine dans une perspective pastorale et évangélique* »³. Le temporel ne peut être négligé puisqu'il sert de support à la mission de l'Église. De même, il est souligné que l'économe diocésain participe aussi au conseil épiscopal et au conseil presbytéral « *pour assurer la sauvegarde de l'esprit pastoral du Temporel* ». Il est sous-entendu qu'une certaine gêne perdure et que la gestion des biens temporels, même si elle n'est pas toujours un sujet tabou, demeure pour certains une affaire de spécialistes. Le document prône au contraire que chacun de ceux qui participent à la pastorale doivent se sentir concernés par les aspects temporels.

1. Une situation financière difficile et mal connue

En 1977, les ressources financières du diocèse d'Angoulême sont ainsi décrites :

« [Le diocèse] ne vit que d'offrandes et de dons. Pour ne pas encourir le reproche d'être des hommes d'argent, les prêtres ont tendance à repousser les "tarifs" de cérémonies et à laisser les fidèles régler eux-mêmes la mesure de leur générosité. Nous ne visons pas à être riches et cherchons seulement à posséder, du point de vue immobilier, ce qui est nécessaire, et à trouver, chaque année, les ressources

1. Rapport quinquennal 1982. **ADc**.

2. Rapport quinquennal 1987. **ADc**. et « Note sur le Conseil pour les Affaires économiques ». *EA*, 12 février 1984, p.53.

3. L'Administration diocésaine dans une perspective pastorale et évangélique. **ADc Conseil presbytéral** « *Conseils presbytéraux 1985* ».

Annexe 4.4.1 : L'administration diocésaine dans une perspective pastorale et évangélique.

suffisantes pour assurer aux prêtres et au fonctionnement du diocèse le nécessaire¹. »

Afin de réaliser des économies, les services diocésains sont regroupés en un seul immeuble. Des loyers sont ainsi perçus sur les bâtiments libérés. La grande majorité des églises et des presbytères du diocèse sont à la charge des communes, suite à la loi de 1905. Il est noté que : *« D'une manière générale, les relations entre le clergé usager et les autorités propriétaires sont bonnes et se déroulent, sauf exceptions, sans problèmes difficiles »*. L'entretien des locaux construits après 1905 et le projet de nouvelles constructions créent de réels soucis vu les faibles revenus du diocèse.

D'une façon générale, à la fin des années 1980, les fidèles se plaignent d'un manque d'information quant à la vie matérielle de l'Église. Beaucoup pensent alors utiliser les bulletins paroissiaux pour rendre compte du budget. De même, est exprimé le souhait que les chiffres concernant le diocèse soient publiés une fois par an, dans *Église d'Angoulême*, avec des graphiques clairs. Il apparaît aussi nécessaire de ne pas connaître seulement le montant du denier du culte mais aussi des autres ressources et la façon dont elles sont utilisées. Dans un secteur, il est prévu de donner un aperçu d'une quête dominicale afin d'essayer de provoquer une prise de conscience. Plusieurs fois est mentionnée la transparence souhaitable concernant les comptes. Il serait aussi nécessaire d' *« éclairer les gens sur les enjeux et les choix missionnaires du diocèse² »*. Le comité de gestion de Cognac résume ainsi la nécessité d'informer :

« Les quêtes, messes, mariages, denier du culte, tout cela rapporte, de plus l'Église possède de nombreux immeubles. Elle doit être riche... N'avons-nous pas entendu ces réflexions ? Il faudrait une bonne fois, expliquer la pauvreté de l'Église. La majorité des chrétiens ignore tout de la vie matérielle de l'Église et des prêtres. Nous sommes tous responsables de ce qui s'y vit, dans ce domaine comme dans les autres. [...] L'Église doit informer au maximum sur son organisation financière, donner des bilans, motiver les chrétiens à s'engager. Il faut des hommes et des femmes, non seulement bons comptables, mais également ouverts aux besoins de l'Évangélisation³. »

En 1987, sont notés des progrès quant à la gestion du diocèse et des paroisses⁴. Les conseils économiques communiquent davantage leurs comptes à l'évêché. Ainsi, s'opère une clarification des comptes. En outre, la péréquation entre prêtres et la participation des laïcs à la gestion progressent. En revanche, les ressources n'augmentent pas selon des besoins qui deviennent plus nombreux, tels les indemnités pour des permanents laïcs, l'accroissement des frais des séminaires et des cotisations sociales.

1. Rapport quinquennal 1977. **ADc**.

2. *Cahier de synthèse. Travail préparatoire au Synode diocésain*. Février-décembre 1987. p. 212.

3. Synode 1988. Fiche « 14 ». Comité de gestion interparoissial de Cognac. **ADc Fiches 10-14. Divers**.

4. Rapport quinquennal 1987. **ADc**.

Il faut cependant attendre la fin des années 1980 pour qu'un bilan financier du diocèse soit rendu public dans les colonnes d'*Église d'Angoulême*.

2. Les conseils économiques paroissiaux

Le Code de droit canonique de 1983 rend obligatoire la constitution d'un conseil économique dans chaque paroisse ; ainsi, « *des fidèles [...] apporteront leur aide au curé pour l'administration des biens de la paroisse*¹. » Dès 1976, Mgr Rol promulgue un décret, préconisant de trouver deux ou trois laïcs afin de constituer un comité financier paroissial et qu'au niveau des secteurs ou des zones, deux ou trois laïcs compétents aident les comités financiers paroissiaux².

La mise en place des conseils financiers ne s'effectue pas dans l'ensemble du diocèse au même rythme. Un bilan de la pastorale diocésaine, réalisé en 1982-1983, précise que des comités financiers existent en certains endroits du diocèse depuis une dizaine d'années³. D'ailleurs, sur une ville, toutes les finances sont versées au comité tandis que les paroisses ne font que la transmission du denier du culte et des quêtes impérées⁴. Des comités se constituent aussi au niveau des secteurs. Le comité financier paroissial de La Couronne, dans la banlieue d'Angoulême, est créé vers 1980⁵. En 1981, un projet pastoral pour la zone d'Angoulême, en insistant sur l'intensification de la responsabilité effective des laïcs à tous les niveaux, propose d'étudier les problèmes financiers et les solutions dans une politique globale de la zone et du diocèse⁶. C'est en 1985 qu'est mis en place le conseil économique de la paroisse Saint-Martial, à Angoulême⁷. À Ruffec, le conseil pastoral précède le conseil économique, qui n'est encore qu'à l'état de projet en 1987⁸. En 1987, là où n'existe pas un organe de gestion, il est généralement en cours de projet⁹. Même si les tâches sont identiques, quelques différences existent d'une paroisse ou d'un secteur à l'autre. Par exemple, le C.G.I.C. (Comité de Gestion interparoissial de Cognac) est constitué à partir de 1974. Composé de prêtres et de laïcs, ce qui correspond à deux ou trois délégués par paroisse, il se réunit tous les mois. Son but est de mettre en commun les recettes et les dépenses des six paroisses de la ville :

1. Can. 537.

2. Compte rendu des orientations et des applications pratiques du Conseil épiscopal des 7 et 8 septembre 1976. **ADc Mgr Rol. Conseils épiscopaux. 1976-1990.**

3. Bilan de la pastorale du diocèse et avenir. 1982. **ADc Conseil presbytéral 2. « 20 d ».**

4. Une quête impérée est effectuée dans un esprit de solidarité et d'ouverture. Dans l'année, un certain nombre de quêtes sont affectées à des causes spécifiques (missions, vocations, enseignement catholique...).

5. Clergé de La Couronne de 1922 à 2002. **Fonds Lm.**

6. Projet pastoral de la zone d'Angoulême. Mai 1981. **ADc Conseil presbytéral. « Conseils de zone Angoulême. 1976-1981 ».**

7. « Saint-Martial. Conseil paroissial ». *Angoulême Ensemble*, novembre 1985, n°144.

8. Synode 1988. Fiche « 4 ». Conseil pastoral de Ruffec. **ADc Fiches 1-6.**

9. *Cahier de synthèse. Travail préparatoire du Synode*. Février-décembre 1987. Dactyl., p.208-212.

« Cette mise en commun permet d'assurer une péréquation entre les paroisses et une égalité de ressource pour chaque prêtre. Il est ainsi possible de prévoir des investissements, de faire face aux charges d'entretien, de chauffage, d'éclairage, de catéchisme et autres besoins résultant de la mission de l'Église : aide à l'évangélisation, aux séminaires, à l'enseignement, aide aux pauvres (par l'intermédiaire d'organismes spécialisés)¹. »

Un groupe de gestion se réunit une fois par trimestre à partir de 1977, pour les paroisses du Sacré-Cœur d'Angoulême et de Soyaux. Les comptes sont discutés et le conseil pastoral en est informé. La même année, une commission paroissiale voit le jour à Magnac. Présidée par le curé, elle compte treize laïcs et se réunit deux fois par an.

Le caractère pastoral des comités financiers est régulièrement souligné, comme lors d'un bilan pastoral diocésain, en 1982 : *« à travers certains chiffres, certaines décisions, c'est tout un regard sur l'Église qui se développe². »* De même, une récollection des conseils économiques paroissiaux, en 1985, souligne l'importance de cet aspect³. À la lecture du compte rendu, il apparaît que beaucoup, parmi les fidèles, expriment des réticences quant à s'occuper des problèmes d'argent dans l'Église. Le Père Grenié, du diocèse de Bordeaux, plaide au contraire pour l'intervention des laïcs en ce domaine. Il rappelle que : *« Tout chrétien a l'obligation de subvenir aux besoins de l'Église en visant à ce que soient assurés le culte, l'apostolat et une honnête subsistance des prêtres »*. Il estime ensuite que les conseils économiques ont plusieurs intérêts. Le premier est de *« permettre à l'Église d'exister ; il faut réviser la manière d'administrer »*. Ensuite, *« la responsabilité prise par les laïcs sur le plan économique est une tâche apostolique »*. Enfin,

« le Conseil économique doit être soucieux d'éducation ; il doit attirer l'attention sur l'importance des tâches ecclésiales : importance de la solidarité dans la paroisse et entre les paroisses, de la solidarité diocésaine et universelle, il doit rendre compte, ne pas figer les structures, faire preuve de dynamisme. »

Au fil des années, l'insistance porte de plus en plus sur le fait que la gestion doit être *« presque exclusivement l'affaire des laïcs »*, dans l'ensemble du diocèse, et qu'ils reçoivent une formation pour cela⁴. Certains pensent qu' : *« Il faut accentuer la prise en charge des finances et des questions matérielles par les laïcs, souvent plus compétents et plus clairvoyants que les prêtres »*. De plus, l'Église entretient parfois des bâtiments inutiles. En 1987, le conseil économique diocésain exprime son souhait de la généralisation des conseils économiques dans chaque paroisse⁵. Il insiste sur le rôle primordial des laïcs dans

1. Fiche Synode 1988 « 14 ». Comité de gestion interparoissial de Cognac. **ADc Fiches 10-14. Divers.**

2. Bilan de la pastorale du diocèse et avenir. Fin 1982-début 1983. **ADc Conseil presbytéral 2. « 20 d ».**

3. « Compte rendu de la récollection des Conseils économiques paroissiaux ». EA, 24 mars 1985, p.62.

4. *Cahier de synthèse. Travail préparatoire du Synode.* Février-décembre 1987. Dactyl., p.208-212.

5. Synode 1988. Fiche « 14 ». Souhaits du Conseil économique diocésain. **ADc Fiches 10-14. Divers.**

la gestion des paroisses mais aussi sur l'ouverture à la dimension ecclésiale, tant diocésaine qu'universelle. Les membres des conseils économiques paroissiaux doivent aussi porter les soucis matériels dans leur prière. Peu à peu, « *il apparaît qu'à travers des cas concrets, la vision de la Mission de l'Église, de ses besoins, des priorités à retenir s'approfondit chez les membres de ces Conseils*¹. »

3. Les ressources

L'Église catholique bénéficie de quatre ressources principales : le denier du culte, les quêtes, le casuel² et les honoraires de messe³. En 1987, le budget du diocèse d'Angoulême affiche un léger bénéfice⁴. Environ soixante-sept pour cent des recettes sont consacrées au traitement des prêtres et des permanents et aux charges sociales. Ce taux correspond à celui des autres diocèses français⁵.

a. La principale ressource : le denier de l'Église

Mgr Kérautret explique que le denier du culte représente la grande ressource mais que dans le diocèse, « *le rendement est faible*⁶ ». Le montant augmente chaque année mais cela ne compense pas la dévaluation de la monnaie, ainsi ce revenu diminue en terme de pouvoir d'achat. Le chiffre annuel en 1971, n'atteint pas 1 000 000 de francs et ne permet de faire, à chaque prêtre, qu'un versement annuel minime, moins de 3 000 francs, qui est « *dérisoire pour subvenir aux besoins d'une vie plus que modeste*. »

En 1977, la croissance du denier du culte n'a pas suivi les indices d'augmentation du coût de la vie : la somme atteint environ 1 500 000 francs⁷. Toutefois, une campagne a permis d'augmenter ce revenu de 30 % par rapport aux années précédentes. Beaucoup de personnes ne versent rien ; d'autres considèrent le denier du culte comme une aumône. Cette ressource est répartie entre les prêtres par la commission du clergé.

De 1962 à 1993, le montant du denier du culte ne cesse d'augmenter, sauf en 1992 où pour la première fois depuis trente ans, la collecte diminue de 3 % par rapport à l'année précédente. En considérant les chiffres bruts, selon les décennies, la somme recueillie est multipliée par 2,3 entre 1962 et 1972, par 3,5 au cours de la décennie suivante et enfin, par 1,7 de 1982 à 1992. Au total, le montant du denier du culte est multiplié par 13,6 en 31

Annexe 4.4.2 : Souhaits du Conseil économique diocésain. Fiche n°14 préparatoire au Synode diocésain : « La vie matérielle des communautés chrétiennes et de l'Église ».

1. Rapport quinquennal 1987. **ADc.**

2. Casuel : offrandes faites à l'occasion des baptêmes, mariages et sépultures.

3. **Annexe T 23 : Répartition des ressources du diocèse d'Angoulême. 1977-1992.**

4. Recettes : 8 529 124 Fr. Dépenses : 8 190 000 Fr. « Denier du culte ». *CF*, 18 novembre 1988.

5. « Les dépenses d'un diocèse ». *Fêtes et Saisons*, août-septembre 1991, n°457, p.27.

6. Rapport quinquennal 1972. **ADc.**

7. Rapport quinquennal 1977. **ADc.**

ans¹. Cependant, la prise en compte des indices du pouvoir d'achat, établis par l'INSEE, entre 1962 et 1993, offre sans doute une vision plus juste de l'apport du denier du culte². Il montre à quelles sommes correspondent en 2006, les montants recueillis au cours de ces années. Par exemple, en 1969, le denier du culte s'élève à 890 258 francs et correspond à 891 255 euros en 2006 ; en 1981, le denier du culte atteint 2 932 053 francs mais équivaut à 960 599 euros en 2006, tandis que 6 397 245 francs en 1981 équivalent à 1 183 390 euros en 2006. Ainsi, la hausse du denier du culte s'avère beaucoup plus modérée qu'il n'y paraît. Si l'on considère les chiffres du second graphique, la hausse n'est plus que de 1,5 entre 1962 et 1972, 1,2 entre 1972 et 1982 et 1,1 entre 1982 et 1992. Sur l'ensemble de la période, la somme est multipliée par 1,9 et non plus par 13,6... Il est d'ailleurs spécifié en 1982 que la collecte globale n'augmente pas selon le pourcentage d'augmentation du coût de la vie³.

En outre, s'observent des disparités géographiques au sein du diocèse, d'après la somme moyenne versée par habitant recensé et non d'après la somme moyenne versée par chaque donateur. Ainsi, quelques zones semblent se montrer plus généreuses tout au long de la période étudiée : le Sud-Est Charente, la région autour de Segonzac, une partie du Barbezilien et une « bande » joignant globalement Ruffec à Fouqueure. Parmi les hypothèses expliquant cela, il faudrait avancer une certaine richesse dans le Cognacais et le Barbezilien, avec la production du cognac. De plus, dans ces zones, le taux de pratique est supérieur au reste du diocèse. Tant le Sud-Est Charente que le Barbezilien sont marqués par la présence de l'Action catholique rurale. De même, la personnalité de certains prêtres peut conduire à une augmentation des dons.

Il est stipulé, en 1987, que seule la moitié des familles sollicitées pour la collecte répondent et d'une façon générale, les jeunes ménages se sentent peu concernés⁴.

b. Les autres ressources

Un certain nombre de quêtes sont impérées pour les différentes œuvres nécessaires au fonctionnement du diocèse⁵. Les autres quêtes doivent subvenir aux charges paroissiales et aux besoins du clergé. Le revenu des quêtes s'avère très variable d'une paroisse à l'autre. Dans l'ensemble des paroisses rurales, il est faible voire très faible.

Vient ensuite le casuel perçu lors des diverses cérémonies. Au cours de la période 1977 – 1982, il représente 28 % des ressources du diocèse mais seulement 17 %, en 1992⁶.

1. **Annexe G 21 : Évolution du denier du culte. 1962-1993.**

2. **Annexe G 22 : Denier du culte en corrélation avec l'indice du pouvoir d'achat. 1962-1993.**

3. Rapport quinquennal 1982. **ADc.**

4. Rapport quinquennal 1987. **ADc.**

5. Rapport quinquennal 1972. **ADc.**

6. Cependant, l'argent recueilli augmentant, la somme moyenne annuelle du casuel au cours de la période 1977-1982 atteint 747 537 francs tandis qu'elle représente 1 052 618 francs en 1992.

Un bon nombre de chrétiens s'en acquittent sans difficulté. Toutefois, « *du point de vue apostolique et missionnaire, elles sont contestables, souvent critiquées et elles entretiennent un préjugé historique contre le clergé*¹. » Ainsi, le clergé demande aux fidèles des sommes modiques ou laissées à leur libre appréciation ou même, refuse cette taxe. Aussi le casuel est-il faible, en particulier dans les petites paroisses où ont lieu peu de cérémonies. Mgr Kérautret constate que : « *Les différences de comportement entre paroisses créent une gêne, donnent l'impression d'une surenchère qui classe les prêtres et parfois les oppose.* » Il pense que le casuel risque de disparaître complètement, ce qui serait selon lui sans inconvénient et même souhaitable, si le diocèse bénéficiait d'autres ressources, mais la solution n'est pas encore trouvée.

La somme recueillie grâce aux honoraires de messe diminue très rapidement. Selon Mgr Kérautret, la principale raison pour laquelle les gens demandent moins de messes réside dans un manque de foi². Il explique aussi que les demandes de messe sont parfois inspirées par la superstition : conjurer des sorts, obtenir des avantages purement temporels ou pour des usages sociologiques vidés de leur sens originel, en particulier les messes pour les défunts. Il faudrait ainsi éduquer les fidèles pour sauvegarder la véritable signification de la messe. Au lieu de cela, il existe une dévaluation du sens de l'eucharistie. Peu de messes sont alors demandées. En 1977, il apparaît toutefois que la source la plus importante de revenu des prêtres, après le denier du culte, est constituée par les honoraires de messe³. En revanche, il est stipulé en 1982 que les honoraires ne sont pas suffisants dans le diocèse d'Angoulême et qu'il est fait appel à des diocèses voisins plus riches sur ce point⁴.

S'ajoutent d'autres apports, à ces diverses ressources des « avantages en nature » tels qu'ils sont qualifiés, lors de la visite *ad limina* de 1982⁵. Il s'agit notamment de sommes symboliques versées pour le loyer de certains presbytères ; s'ajoute parfois la gratuité de l'éclairage et du chauffage. En outre, des paroissiens effectuent des dons. Il faut aussi signaler les legs et les produits financiers.



À la question : « *Pourquoi l'Église a-t-elle toujours été mal à l'aise avec l'argent ?* », Mgr Rouet, ancien archevêque de Poitiers, répond que l'Église est réservée par rapport à une certaine utilisation que certains en font⁶. Se situant du côté du pauvre, elle ne peut

1. Rapport quinquennal 1972. **ADc.**

2. *Idem.*

3. Rapport quinquennal 1977. **ADc.**

En 1989 et 1990, les honoraires de messe ne représentent respectivement que 8 et 7 % de l'ensemble des recettes du diocèse.

4. Rapport quinquennal 1982. **ADc.**

5. *Idem.*

6. ROUET, Albert (Mgr). *L'Argent*. Paris : Mame/Plon, coll. « Parole d'Église », 2003, p.122-124.

accepter l'usure et elle se méfie du pouvoir du créancier quand il prête à intérêt. Il ajoute que : « *L'argent n'est pas le but de l'argent. C'est l'humanité qui en est la finalité.* » et que « *l'Église s'honore en rappelant que le social prime l'économie et qu'à se passionner pour des taux d'intérêts, l'homme en oublie d'être humain.* »

À partir des années 1970, la volonté de valoriser l'aspect pastoral de la gestion des finances de l'Église apparaît avec de plus en plus de force. Certains prêtres semblent toutefois gênés d'aborder des questions financières, notamment lorsqu'il s'agit de percevoir le casuel. En outre, pour beaucoup de laïcs, la situation financière de l'Église, souvent considérée comme riche, demeure méconnue. Affirmer le caractère pastoral et missionnaire de la gestion temporelle tend ainsi à décomplexer les rapports de l'Église avec l'argent.

De plus, les finances touchent des thèmes importants de la vie ecclésiale. Une plus grande transparence des finances contribue aussi à une communion, non seulement entre les prêtres mais aussi entre le clergé et les laïcs. Le problème de l'information sur la vie matérielle de l'Église est maintes fois souligné et une moins grande opacité peut aussi plus facilement conduire des laïcs à collaborer à la gestion¹. Là encore, s'affirme une forme de communion, de coresponsabilité, entre prêtres et laïcs qui, passant par des aspects matériels, rejoint un souci missionnaire. La participation des laïcs, notamment par le biais des conseils économiques, mais aussi par leur contribution financière, leur permet de communier à la vie de l'Église.

1. Il faut attendre les années 1970 pour que l'argent ne soit plus un sujet tabou au sein des diocèses de France [MOISSET, Jean-Pierre. « Quand l'Église catholique se résout à parler de son argent : l'exemple de cinq périodiques (1951-2008) ». *Revue d'histoire de l'Église de France*, juillet-décembre 2009, t. 95, p.253-279]. Auparavant, l'Église reste marquée par la nationalisation des biens du clergé en 1790 et par la Séparation des Églises et de l'État, en 1905-1906. Puis, « *politiquement, la culture antirépublicaine du clergé français s'est étiolée après 1945.* » [p.277] Ensuite, le concile Vatican II qui conduit à « *une conception de l'Église comme peuple de Dieu incompatible avec les pratiques inégalitaires et opaques héritées du passé* » [p.278] et Mai 68 qui encourage le dialogue mènent à une nouvelle conception des biens matériels. Cela traduit alors « *une manière de partager les soucis matériels et humains de tous, de parler le même langage. C'était s'inscrire dans un nouveau rapport au monde où la proximité remplace la distance.* » [p.278] En outre, « *la fragilisation des finances diocésaines et paroissiales a constitué un motif supplémentaire de marche vers la transparence comptable* » [p.279] et « *la fin du tabou financier manifeste [...] l'épuisement d'une forme ancienne de présence ecclésiale dans la société* » [p.279].

Toutefois, même si le problème financier est davantage abordé dans le diocèse d'Angoulême, effectivement au cours des années 1970, notamment par les prêtres-ouvriers, la clarté sur le budget du diocèse est loin d'exister à cette époque.

B. Nouveaux lieux de culte

En 1963, la revue *Fêtes et Saisons* annonce en couverture : « 1200 églises à construire en 10 ans », ce qui veut être un appel à tous les chrétiens. En effet, cette « entreprise exige la mobilisation des chrétiens pour qu'ils en comprennent d'abord la signification et qu'ils coopèrent spirituellement et matériellement à sa réussite¹. » Après la Seconde Guerre mondiale, la France est confrontée à un essor démographique et à une urbanisation jamais connue jusqu'à présent². Un constat s'impose : il existe un suréquipement d'églises rurales tandis qu'en milieu urbain, des églises apparaissent trop petites dans des quartiers anciens, face à la croissance de la population ou des quartiers neufs sont dépourvus de lieux de culte. La société est en pleine mutation. Le paysage urbain se modifie, notamment par la construction de grands ensembles. La technique devient de plus en plus présente dans le quotidien, tout en permettant une généralisation du confort. Les gens se déplacent beaucoup plus qu'auparavant, ce qui entraîne des liens plus étroits entre les villes et les campagnes. En outre, les loisirs occupent une place de plus en plus importante³. Construire un lieu de culte manifeste le désir de l'Église de rejoindre la société où elle vit. Les chrétiens appartiennent à cette société, dans laquelle ils ne sont ni étrangers, ni spectateurs. Travaillant, s'engageant politiquement ou syndicalement, ils participent à la vie du monde. En outre, ils sont en contact permanent avec des non-chrétiens, auprès desquels ils ont la responsabilité d'être témoins de l'Évangile. De plus, la communauté chrétienne, sans renier son histoire, doit vivre au rythme du monde moderne.

1. Une église pour un nouveau quartier

La population urbaine représente, en 1975, 49 % de la population charentaise. La concentration urbaine s'effectue avec un certain retard par rapport à l'évolution moyenne nationale. Les deux agglomérations les plus importantes, Angoulême et Cognac, abritent respectivement 100 528 et 32 528 habitants. Depuis 1962, le centre-ville d'Angoulême se dépeuple. Le mouvement s'est précipité par la vétusté des appartements, la construction de logements sociaux dans les ZUP de la Grande Garenne et de Soyaux et l'aménagement de lotissements dans les communes limitrophes. Au début des années 1980, l'agglomération concentre sa population sur l'axe Nersac – Angoulême – Ruelle.

Quelles raisons conduisent à construire des églises ?

« Parce que nos cités nouvelles et anciennes ont besoin d'églises, parce que dans chacun de nos diocèses, la communauté des chrétiens éprouve le besoin de vivre

1. « Nous avons à construire ensemble l'Église dans notre pays ». *Fêtes et Saisons*, juin-juillet 1963, n°176, p.26.

2. RUSSO, François « Construction d'églises en France ». *Études*, février 1963, p.160-173.

3. « Des églises pour aujourd'hui et pour demain ». *Fêtes et Saisons*, juin-juillet 1963, n°176, p.12-13.

plus intensément dans la Foi, l'Espérance et la Charité, parce que l'Église voit s'ouvrir de nouveaux champs missionnaires partout où surgissent les chantiers des hommes, il faut construire des églises et équiper nos paroisses¹. »

Le diocèse d'Angoulême doit lui aussi répondre aux besoins découlant de l'émergence de nouveaux quartiers. Une carte des diocèses français, établie au début des années 1960, indique qu'en Charente, quatre églises ont été construites au cours des dernières décennies² et que la construction de six autres s'avère nécessaire. Toutefois, il apparaît légitime de s'interroger sur l'ampleur d'un tel projet tandis que s'observe une baisse de la pratique religieuse. Cependant, les constructions répondent à de nouveaux critères, tant au niveau social qu'au niveau pastoral.

Les églises construites à partir des années 1960, dans le diocèse d'Angoulême, répondent au souci de rejoindre les hommes là où ils sont. Six lieux de culte sont édifiés de 1964 à 1988³, auxquels il faut ajouter le centre de culte et d'évangélisation Jean XXIII à Ruelle en 1967 et le centre paroissial Charles de Foucauld, entre Ruelle et le Gond-Pontouvre, en 1970.

La naissance de la paroisse Sainte-Bernadette, à Angoulême, est caractéristique des besoins liés au développement d'un quartier. Elle répond principalement à un double appel. En premier lieu, se sont constitués de nouveaux quartiers. C'est ainsi que : *« 2000 foyers vivent juxtaposés ou superposés dans ce centre urbain nouveau qui fait l'admiration du voyageur qui débarque à la gare d'Angoulême⁴. »* Les trois quartiers Bel-Air, La Madeleine et la Grand-Font regroupent 6000 habitants. Se côtoient des cheminots à La Madeleine, des rapatriés d'Afrique du Nord à La Grand-Font, des familles nombreuses résidant dans les HLM et le monde scolaire à Bel-Air⁵. Le second aspect motivant l'érection d'une église est l'animation de la pastorale des jeunes, en particulier de l'aumônerie du lycée Marguerite de Valois. C'est ainsi que Mgr Mégnin décide d'engager la construction de l'église.

En décembre 1963, le permis de construire sur un terrain acheté par l'Association diocésaine est accordé. Il semble que la population accueille très favorablement cette construction. Le *Courrier français* se fait l'écho qu' :

« un courant de sympathie s'est créé autour du nouveau chantier : le monde des travailleurs fraternisait avec le monde des ingénieurs, les employés avec les

1. « Nos églises à l'âge du béton ». *Fêtes et Saisons*, juin-juillet 1963, n°176, p.17.

2. « Des chrétiens construisent leur église. Où ? » *Fêtes et Saisons*, juin-juillet 1963, n°176, p.22.

Les quatre églises déjà construites sont : le Sacré-Cœur à Cognac ; Notre-Dame de la Paix, au Gond-Pontouvre, en 1956 [Annexe P 7]; le Sacré-Cœur à Angoulême, en 1957 [Annexe P 8] ; St-Joseph l'Artisan à Soyaux, en 1961 [Annexe P 9].

3. Église Ste-Bernadette (Angoulême) en 1965 ; chapelle Ste-Thérèse à Châteaubernard, en 1967 ; Centre culturel Madeleine Delbrêl à Soyaux, en 1971 ; église St-Paul de Ma Campagne (Angoulême) en 1982 ; église St-Pierre Aumâtre (Angoulême), en 1987 ; la chapelle des Riffauds à Ruelle, en 1988 [Annexe P 14].

4. « Une communauté chrétienne est en train de naître ». *CF*, 20 juin 1964.

5. « Première messe à Ste Bernadette ». *CF*, 25 septembre 1965.

commerçants, les ménagères avec les religieuses, les élèves du lycée de jeunes filles avec les ouvrières¹. »

La première pierre est posée le 29 novembre 1964². Quelques jours auparavant, le premier assistant provincial des Assomptionnistes précise clairement à la communauté d'Angoulême, qu'il ne veut pas que leur paroisse du Sacré-Cœur qui est à proximité, prenne « *une part exceptionnelle à cette construction mais qu'elle y collabore comme les autres paroisses de la ville et sous la direction du Comité diocésain³.* » Il est aussi stipulé que les religieux refuseront de prendre en charge la nouvelle paroisse, que l'évêché aurait semble-t-il voulu leur confier, contrairement au désir du clergé diocésain. D'ailleurs, est avancé le manque de religieux dans la province pour prendre une nouvelle paroisse.

Le nom de l'église est choisi par référendum. Le 24 août 1965 est érigée la nouvelle paroisse Sainte-Bernadette, prise celles de L'Houmeau et du Sacré-Cœur⁴. Cette dernière paroisse perd ainsi environ 5000 habitants mais la charge du quartier du Champ-de-Manœuvre, à Soyaux, qui revient aux Assomptionnistes, compense largement cette diminution⁵. À l'occasion de l'érection de cette nouvelle paroisse, Mgr Kérautret évoque les perspectives pastorales qui découlent de l'urbanisation⁶. Il insiste sur l'unité des villes et sur la nécessité d'une pastorale concertée. Les prêtres sont conduits de plus en plus à travailler ensemble, afin que leur « *ministère particulier s'harmonise avec le service de l'ensemble* ». Ainsi, l'évêque d'Angoulême semble dire que même si de nouveaux clochers sont construits, il ne faut pas rester sous leur ombre. En outre, Mgr Kérautret fait part des projets en cours qui se montrent indispensables et qui ne sont pas contradictoires avec le désir d'une « *Église simple* ».

La première messe est concélébrée le 3 octobre 1965 tandis que l'église, dont les deux cloches proviennent d'Afrique du Nord, est bénie le 13 février 1966 par Mgr Kérautret⁷. En 1969, un presbytère pouvant accueillir une équipe de quatre prêtres est construit.

À la même époque que l'église Sainte-Bernadette, la chapelle Sainte-Thérèse est bénie à Châteaubernard, qui jouxte Cognac, dans le quartier de la Combe-aux-Dames⁸. L'installation de l'usine Saint-Gobain, qui emploie environ 1500 personnes, au cours des années 1963 - 1965, voit la population du quartier doubler. Le lieu de culte commencé au

1. « Une communauté chrétienne est en train de naître ». *CF*, 20 juin 1964.

2. *Sainte Bernadette. 1964-1994*. [historique effectué lors des 30 ans de l'église]

3. *Éphémérides*. Paroisse du Sacré-Cœur d'Angoulême, 28 octobre 1964. **Fonds Assomptionnistes**. Lors des débuts du quartier, c'est un Assomptionniste, prêtre au Sacré-Cœur, qui vient faire le catéchisme.

4. Témoignage oral d'un prêtre, avril 2008.

5. *Éphémérides*. Paroisse du Sacré-Cœur d'Angoulême, 27 septembre 1965. **Fonds Assomptionnistes**.

6. « Mgr l'Évêque annonce les projets de construction d'église et l'érection de la paroisse Sainte-Bernadette ». *CF*, 28 août 1965.

Annexe 4.5.1 : Mgr l'Évêque annonce les projets de construction d'église et l'érection de la paroisse Sainte-Bernadette.

7. **Annexes P 10 et P 11 : Église Sainte-Bernadette, 1965.**

8. « Bénédiction de la chapelle Sainte-Thérèse ». *EA*, 23 août 1992, p. 280.

Annexe P 12 : Chapelle Sainte-Thérèse à Châteaubernard, 1967.

printemps 1966 est béni et inauguré en mai 1967. Des salles pour le catéchisme, servant aussi à des manifestations extra-paroissiales, complètent l'ensemble. Tout comme à Sainte-Bernadette, la cloche de l'édifice provient d'Algérie et la recherche de fonds pour la construction est à l'origine de la kermesse paroissiale, qui perdure au cours des années.

Le quartier de Ma Campagne, à Angoulême, change lui aussi de physionomie à partir des années 1950¹. Avant la guerre, le quartier est rattaché à Puymoyen. Il est majoritairement constitué de familles ouvrières, qui travaillent pour la plupart dans des papeteries ou des fabriques de pantoufles. À partir de 1954-1955, est construite la cité Baticoop². C'est ainsi qu'en 1967, la population du quartier s'élevant à 4000 habitants, est devenue plus ouvrière qu'agricole. Y résident principalement des cheminots, des ouvriers de l'usine Leroy Somer, des papetiers et quelques commerçants. Dès l'implantation de la cité Baticoop est soulevé le problème d'un lieu de culte. Finalement, la communauté paroissiale se réunit dans une baraque de chantier. Quelques années plus tard, elle apparaît non seulement trop petite mais aussi d'une solidité précaire. La pose de la première pierre de l'église de Ma Campagne est alors prévue en 1968. Il est alors souhaité que l'édifice ne soit pas « *simplement un lieu de culte, mais aussi un outil qui puisse être utilisé pour répondre aussi complètement que possible aux besoins religieux des habitants, à l'éducation chrétienne des enfants en particulier* »³. Finalement, il ne s'agit en 1968 que de la construction d'une salle provisoire et il faut attendre octobre 1982 pour que soit béni le centre paroissial Saint-Paul de Ma Campagne⁴. Le quartier abrite désormais 12000 habitants.

2. Interrogations sur la légitimité de nouvelles constructions

Paradoxalement, l'annonce de la construction d'une église n'est pas toujours bien accueillie par les paroissiens⁵. Certains chrétiens, au nom d'une pauvreté évangélique, considèrent qu'une toile de tente comme lieu de culte suffit et que l'argent prévu pour la construction pourrait apporter une aide sociale. D'autres répondent qu'il est bien sûr indispensable d'aider ceux qui ont faim, mais que cette aide sera d'autant plus importante, en stimulant la charité chrétienne et en éveillant les vocations, ce qui passe par l'équipement de l'Église pour qu'elle accomplisse correctement sa mission. En outre, à ceux qui considèrent que la mission doit se développer parmi les incroyants d'aujourd'hui, l'argument fuse : il faut que les chrétiens disposent de ressources nécessaires pour qu'ils

1. Angoulême. Web officiel de la ville d'Angoulême. [22 septembre 2008], <http://www.mairie-angouleme.fr>.

2. Société implantée dans toute la France, fondée en 1952, spécialisée dans la construction de logements économiques et familiaux. En 1956, elle compte déjà environ 30000 logements à son actif.

3. « 8 ans pour équiper "Ma Campagne" à Angoulême ». *CF*, 23 décembre 1967.

4. « Bénédiction du centre paroissial Saint-Paul de Ma Campagne ». *EA*, 19 octobre 1982, p.390-391.

Annexes P 13 et P 14 : Église Saint-Paul à Ma Campagne, à Angoulême, 1982.

5. « Des églises pour aujourd'hui et pour demain ». *Fêtes et Saisons*, juin-juillet 1963, n°176, p.12-13.

vivent leur foi d'une façon dynamique, que les enfants et les adultes soient catéchisés, que les sacrements puissent être donnés et que naissent des vocations.

Le diocèse d'Angoulême est traversé par de tels débats, comme cela apparaît par exemple, dans le rapport quinquennal, en 1972 :

« Faut-il des lieux de culte ? Il y a des prêtres et des laïcs qui en minimisent l'importance. Quelle forme leur donner : lieux de culte indépendants ou édifices polyvalents ? On sent, à travers ces questions, l'influence d'un courant de sécularisation¹. »

a. L'exemple de la communauté de la Grande Garenne - Basseau

La plus forte opposition de chrétiens à la construction d'un lieu de culte en Charente se manifeste dans le quartier de la Grande Garenne, Basseau, Grelet². Au début, les prêtres de la Mission de France qui ont le secteur en charge célèbrent dans une chapelle en bois qu'ils ont construite³. Le lieu se révèle peu solide et l'un des prêtres envisage plutôt la construction d'un centre social où des célébrations seraient aussi possibles. Ainsi, dans le même lieu, à partir de 1963, se retrouvent les diverses associations du quartier, une crèche, une bibliothèque, la MJC⁴ et des salles de réunion... L'eucharistie est célébrée dans l'une des salles, tandis que les obsèques, les mariages et les baptêmes ont lieu dans l'église Saint-Ausone. Par la suite, un projet d'un lieu de culte consiste à construire une église dans une HLM, avec un étage pour des salles de réunion. La mairie ne donne pas son accord⁵. En 1985, Mgr Rol effectue une visite pastorale dans le quartier. Suite à celle-ci, après avoir exprimé dans une lettre son soutien aux divers services de la communauté et encouragé l'éclosion d'équipes de mouvements apostoliques et l'élargissement d'un conseil pastoral, il annonce la construction d'une église⁶. Il estime que :

« Dans un monde très marqué par l'anonymat et la difficulté de communiquer, des points de repères sont indispensables, des signes visibles qui soient un rappel permanent de la dimension spirituelle de l'homme. [...] Il est important aussi que des locaux puissent permettre d'organiser des réunions chrétiennes de toutes sortes [...]. Des personnes m'ont exprimé à plusieurs reprises leur désir d'avoir une église sur leur quartier. L'heure me paraît venue de passer à la réalisation – une réalisation modeste mais nécessaire pour un meilleur service de l'Évangile dans ce secteur ».

Toutefois, le souhait d'une église dans le quartier ne fait pas l'unanimité. Un groupe de paroissiens s'oppose à cette décision, estimant qu'il faut se fondre dans la société, que

1. Rapport quinquennal 1972. **ADc**.

2. La paroisse réunissant ces quartiers est érigée le 1er septembre 1967, sous le nom de Saint Jean-Baptiste de Grelet.

3. Témoignages oraux de laïcs, habitants du quartier de la Grande Garenne, octobre 2000.

4. MJC : Maison des jeunes et de la culture.

5. Témoignage oral, juillet 2008.

6. « Lettre de Mgr Rol ». *Le P'tit Grelet*, mars 1985, n°31.

les signes extérieurs sont inutiles et qu'il existe assez d'églises comme cela¹. En outre, ils estiment qu'une église en tant que telle, isolée, constitue un lieu à part et ne permet plus le partage². L'église Saint-Pierre-Aumâtre³ est tout de même construite en un an. Les gens en choisissent eux-mêmes l'architecture parmi les projets proposés. Finalement, un article de *La Charente Libre* souligne que, lors de la première messe : « *Plusieurs de ceux qui, un temps, n'avaient pas montré un enthousiasme particulier en faveur de la construction de cette église [...] ont finalement partagé l'enthousiasme de la communauté*⁴. »

b. Un caractère missionnaire

Des enquêtes de sociologie menées au cours des années 1960 laissent apparaître qu'en fait, très peu, parmi la population française, s'opposent à la construction de nouvelles églises mais qu'une large majorité des pratiquants voient dans l'église plus un lieu de rassemblement de chrétiens qu'un édifice sacré.

Même si le bâtiment ne représente pas la seule expression de la foi, il demeure : « *un témoignage très valable et toujours actuel de la foi chrétienne*⁵ », tout en représentant un aspect essentiel de la culture. Ainsi, le bâtiment – église ne touche pas que le nombre restreint de ceux qui l'utilisent :

« il intéresse pratiquement l'ensemble de la population, en tant que symbole de certaines valeurs profondes, auxquelles tous sont attachés, surtout les plus pauvres, et surtout aussi, semble-t-il, ceux qui, apparemment, sont "loin" de l'Église »⁶.

De même, l'édifice revêt une valeur missionnaire, en servant notamment de support à l'un des moyens d'expression pour annoncer l'Évangile : l'art sacré. En outre, la mission des chrétiens :

« requiert qu'ils tiennent compte de la culture des hommes de leur temps, de leurs mœurs, de leurs habitudes, et il faut que leurs églises soient, pour tous les hommes, un sacrement de la présence de Dieu, [...] le sacrement d'une église accueillante, appelante, attirante, ouverte au monde »⁷.

De plus, le souci de l'évangélisation concerne la communauté chrétienne elle-même, qui n'a jamais finie d'être évangélisée et le monde extérieur, « *auquel l'Église est toujours envoyée, auquel elle doit être présente et aussi qu'elle doit accueillir. Elle doit accueillir le*

1. Témoignage oral d'un prêtre, juillet 2008.

2. Témoignages oraux de laïcs, habitants du quartier de la Grande Garenne, octobre 2000.

3. La paroisse, quant à elle, se nomme Saint-Jean-Baptiste.

Annexes P 12 et P 13 : Église Saint-Pierre-Aumâtre, à Angoulême, 1987.

4. « Un toit pour une paroisse ». *Charente Libre*, 16 novembre 1987.

5. RUSSO, F. « Faut-il encore construire des églises ? » *Études*, octobre 1969, p.431.

6. « Des églises pour notre temps ». *Fêtes et Saisons*, juin-juillet 1971, n°256, p.32.

7. BERTHOUD, Émile. « Qu'est-ce qu'une église ? (5) ». *Esprit et Vie*, 1^{re} quinzaine d'octobre 2007, n°179, p. 32.

tout-venant des visiteurs, peu ou pas chrétiens, mais intéressés par l'histoire, l'art et la beauté ».

Mgr Rol évoque, lui aussi, le caractère missionnaire de la construction d'une église dans son homélie pour la bénédiction de l'église Saint-Pierre-Aumâtre. Il considère que les églises – bâtiments représentent des « *points de repère* » et qu' « *elles assurent un signe de présence visible de l'Église*¹. » Il affirme en outre que deux formes de présence de l'Église sont nécessaires et complémentaires. Il s'agit d'une part de « *l'enfouissement au cœur des réalités humaines* », par la présence au quotidien et d'autre part, de « *la visibilité qui s'affirme sur la place publique* ». Par « *visibilité* », il entend la prise de parole sur les enjeux de la société mais aussi des institutions et des bâtiments, comme des églises. Il encourage la paroisse à : « *un accueil large à tous les chercheurs de Dieu, à tous ceux qui sont blessés par l'existence, les plus petits et les plus pauvres. Ils sont chez eux ici* ».

Un autre argument favorable à la construction d'églises est la hausse de la pratique religieuse. Tant le prêtre de Ma Campagne que celui de Saint-Pierre Aumâtre considèrent que le nombre de pratiquants augmente une fois l'édifice définitif construit².

3. Particularités des nouveaux édifices

Au cours des années 1960, l'érection de nouveaux lieux de culte correspond normalement aux critères suivants : un lieu de culte est inefficace à plus de 600 mètres des habitations et l'espace ne doit pas offrir plus de 600 à 800 places pour permettre une participation active des fidèles au culte. Il est donc estimé que dans une ville où la pratique dominicale avoisine généralement 10 %, il est nécessaire de construire un lieu de culte de 500 à 800 places assises pour une population de 10 à 12000 habitants³. En Charente, en tenant compte de ces critères, les nouveaux lieux de culte semblent suffisamment, voire trop vastes. Ainsi, les paroisses Saint-Paul de Ma Campagne et Saint-Jean-Baptiste connaissent un taux de pratique entre 2 et 2,5 %. En outre, il ne faut pas oublier que s'ajoute à l'église un équipement paroissial, prévoyant notamment des salles de réunion et un logement pour le clergé.

a. La sobriété

Se pose aussi la question de savoir si les églises doivent être nécessairement des « monuments », ce qui interroge sur leur visibilité. Certains suggèrent d'intégrer les lieux de culte dans d'autres constructions ou de construire des baraques ou d'autres bâtiments

1. « Inauguration de l'église St-Pierre Aumâtre, 15 novembre 1987. Homélie de Mgr Rol ». EA, 29 novembre 1987, p.289.

2. Témoignages oraux, juillet et août 2008.

3. RUSSO, F. « Construction d'églises en France ». *Études*, février 1963, p.160-173.

sans signe distinctifs. Quoi qu'il en soit, les édifices bâtis après la Seconde Guerre mondiale sont généralement « sobres » : sont écartés « *les trop grands édifices, les architectures recherchées, les matériaux de luxe, et l'excès de décoration et d'ameublement*¹ ». En outre, le souci de pauvreté invoqué par certains ne doit pas faire oublier la valeur, reconnue par le christianisme, de la beauté. Ceci répond aux vœux du Concile. La Constitution *Sacrosanctum concilium* annonce une révision de la législation concernant l'art sacré. Aucune directive précise n'est donnée dans le texte conciliaire et une liberté est offerte, selon les peuples et les rites, tout en tenant compte des évolutions techniques. Ainsi, l'art sacré peut s'exprimer de diverses manières, « *pourvu qu'il serve les édifices et les rites sacrés avec le respect et l'honneur qui leur sont dus*². » De même, doit être recherchée une « *noble beauté plutôt que la seule somptuosité* ». En outre, la réforme liturgique engagée par le Concile conduit à insister sur de nouveaux points : « *Dans la construction des édifices sacrés, on veillera soigneusement à ce que ceux-ci se prêtent à l'accomplissement des actions liturgiques et favorisent la participation active des fidèles*³. » Toutefois, bien au-delà que ce que le texte conciliaire suggère, des prêtres, y compris dans le diocèse d'Angoulême, éliminent de leurs églises les statues et d'autres formes de mobilier. Les nouveaux édifices apparaissent ainsi plus modestes, que ce soit pour des raisons financières ou dans un souci de simplicité et d'intimité. De ce fait, les nouveaux bâtiments ne sont pas très hauts. Toutefois, l'église doit bien montrer qu'elle est destinée à un usage non profane : sa forme doit alors nettement se différencier des autres bâtiments l'entourant⁴.

Ces caractéristiques sont observables en Charente : tout en se distinguant par leur forme, les nouvelles constructions s'intègrent au sein des quartiers sans ostentation. C'est ainsi qu'est commentée l'architecture de l'église Sainte-Bernadette :

« *L'Église moderne ne doit-elle pas prouver sa vitalité, sa présence en participant à l'architecture contemporaine ? Sainte-Bernadette s'harmonisera avec les immeubles parallélépipèdes d'alentour, en particulier le lycée Marguerite d'Angoulême, son plus proche voisin*⁵. »

Une autre description corrobore la première :

« *Une architecture volontairement dépouillée, un profil haut symbole d'élévation, Ste Bernadette suit le mouvement architectural des bâtiments qui l'entourent, elle*

1. RUSSO, F. « Faut-il encore construire des églises ? » *Études*, octobre 1969, p. 429.

2. *Sacrosanctum concilium*, n. 123.

3. *Sacrosanctum concilium*, n. 124.

Avant même la publication de la Constitution, François Russo écrit : « *Nous ne voulons plus d'églises encombrées de mille accessoires, si vénérables soient-ils, qui nous détournent du principal* ». [RUSSO, F. « Construction d'églises en France ». *Études*, février 1963, p.160-173.]

4. *Idem*.

5. « Les bâtisseurs de Ste-Bernadette ne sont pas en vacances ». *CF*, 7 août 1965.

fait déjà partie intégrante du quartier neuf, elle annonce la vitalité future de la paroisse qu'elle représente¹. »

De même, l'église Saint-Pierre Aumaître s'intègre dans le paysage :

« Aujourd'hui, comme hier, au milieu des habitations des hommes, parmi les antennes de radio, de télévision, l'Église est présente : local rudimentaire et pauvre, bâtiment plus vaste, plus orné. Dès que vivent quelque part des chrétiens, ils ont besoin d'un lieu matériel pour se rassembler. N'est-ce pas toujours cette volonté de construire au cœur de tout groupe humain, des bâtiments à la fois semblables et différents des autres pour rappeler que leur espérance dans le Christ s'enracine dans la vie de tous les jours². »

b. Des bâtiments polyvalents

Pour certains, le caractère sacré du bâtiment – église doit être relativisé³. Des chrétiens souhaiteraient que les édifices ne soient pas seulement affectés au culte ; certains vont jusqu'à penser que le même lieu pourrait être utilisé pour des besoins sociaux, culturels, sportifs et religieux, quelles que soient les confessions. Est opposée une question d'ordre pratique pour l'organisation des célébrations mais aussi, la grande majorité des chrétiens tiennent à ce que les espèces eucharistiques puissent être présentes de façon permanente dans un lieu. Toutefois, certains estiment qu'en raison d'un réalisme pratique, le nombre de constructions exclusivement destinées au culte devra diminuer car ces lieux, en dehors des célébrations, demeurent vides, - sous-entendu, sont inutiles-. De même, il faudra admettre que les églises puissent être utilisées pour des activités non liturgiques, telles des conférences ou des réunions spirituelles.

Naissent ainsi des centres culturels. Par exemple, à Ruelle, en 1967, le centre de culte et d'évangélisation Jean XXIII voit le jour⁴. L'ensemble comprend une salle de 250 places, qu'une cloison mobile permet de transformer en lieu de culte, une pièce aux dimensions plus réduites pour les réunions de travail et un bureau d'accueil pour les prêtres chargés du secteur⁵.

En 1971, Soyaux voit l'ouverture du centre culturel du Champ-de-Manœuvre⁶. La construction de ce quartier commence en 1959, une fois que les militaires acceptent d'abandonner ce terrain. Cela donne lieu à de profondes transformations urbaines et la physionomie de la commune est bouleversée. La population de Soyaux passe d'environ 3000 habitants en 1954 à 11680 en 1968⁷ ! Le comité du centre culturel explique ainsi les raisons de construire un lieu de rassemblement et non une église :

1. « Première messe à Ste Bernadette ». *CF*, 25 septembre 1965.

2. « L'inauguration de l'église St-Pierre Aumaître ». *EA*, 29 novembre 1987, p.288.

3. RUSSO, F. « Faut-il encore construire des églises ? » *Études*, octobre 1969, p. 422-435.

4. « L'ouverture du centre Jean XXIII ». *CF*, 7 octobre 1967.

5. « Ouverture du centre Jean XXIII à Ruelle ». *EA*, 15 octobre 1967.

6. « Le Centre culturel du Champ-de-Manœuvres de Soyaux ». *CF*, 30 octobre 1971.

7. Soyaux. Ville d'espaces et de contrastes. [22 septembre 2008], <http://www.soyaux.fr>.

« Si nous l'avions construit pour des besoins uniquement culturels, nous aurions poursuivi une utopie. Il y a dans cette cité, outre les besoins d'évangélisation que posent d'abord les jeunes du CES (la nécessité d'une aumônerie), d'autres besoins multiples et réels qui demandent que ce lieu soit utilisé par d'autres que les seuls chrétiens¹. »

Il ajoute que la population du quartier, composée de nombreux travailleurs migrants, n'est pas majoritairement pratiquante. Se manifeste ainsi une volonté d'un effort d'accueil, qui s'accompagne d'une attention permanente aux nouveaux arrivants.

La construction du bâtiment répond à un besoin de locaux, afin que des groupes d'adultes, de jeunes ou d'enfants puissent se rencontrer². En outre, les habitants de la cité manquent d'un lieu de prière et d'un endroit où ils puissent célébrer l'eucharistie. Le centre Madeleine Delbrêl souhaite être un « lieu de rassemblement » et non une église « classique ». Il est constitué par une chapelle indépendante qui peut s'ouvrir sur une grande salle, l'ensemble faisant fonction d'église, et par quatre salles et deux bureaux. Le centre est alors susceptible d'accueillir des rencontres diverses de groupes, quelles que soient leur confession, leurs croyances ou leurs idées. Il semble indubitable que les divers lieux de culte construits dans le diocèse d'Angoulême à partir des années 1960 répondent au souhait de montrer que l'Église rejoint les gens là où ils vivent et qu'elle s'inscrit dans une réelle volonté d'ouverture. Toutefois, ce centre donne une nouvelle perspective qui se veut plus large, en ne voulant pas se limiter à l'accueil des seuls chrétiens. Le groupe d'animation du centre exprime clairement sa volonté d'ouverture, sous forme de vœux :

« Que les personnes y soient reconnues avec tout ce qu'elles sont et ce qu'elles vivent, et qu'elles acceptent de dépasser l'anonymat et la peur.

Que le partage y soit vécu, ou, tout au moins, qu'il soit une exigence permanente, brisant l'égoïsme et le "chacun pour soi".

Que chacun et tous y redécouvrent l'appel à la communion entre frères, en s'accueillant les uns les autres.

Que les personnes et les groupes s'expriment librement, par delà l'individualisme et dans le respect humain.

Que la vie soit apportée pour être confrontée au feu de l'Évangile. »

c. Le problème financier

En principe, deux organes gèrent la construction des nouvelles églises : la Commission d'art sacré, s'intéressant aux aspects liturgiques et artistiques, et la Commission des constructions d'églises, qui s'occupe plus directement des réalisations³. Dans le diocèse d'Angoulême, il n'existe pas de Commission spécifique pour les constructions, qui sont gérées par l'Association diocésaine. En revanche, il existe une

1. « Le Centre culturel du Champ de Manœuvres de Soyaux ». CF, 30 octobre 1971.

2. « Information sur le centre Madeleine Delbrêl ». EA, 29 avril 1973, p.95.

La première messe est célébrée le 6 mai 1973.

3. RUSSO, F. « Construction d'églises en France ». *Études*, février 1963, p.160-173.

Commission d'art sacré composée de prêtres compétents, d'architectes et d'artistes¹. Juridiquement, les immeubles nécessaires au culte sont propriété de l'Association diocésaine, dont l'évêque est le président de droit.

Construire une église suppose des fonds. Il est ainsi fait appel aux générosités, selon deux arguments :

« 1°. Les besoins de constructions sont particulièrement vifs dans les nouveaux quartiers urbains où les communautés chrétiennes sont encore inexistantes et composées de gens généralement peu fortunés, grevés des frais considérables de leur installation ;

2°. L'évangélisation et la pastorale ne sont pas cloisonnées mais au contraire unifiées dans la charité d'une communauté fraternelle autour de l'évêque². »

Cette solidarité voudrait ainsi éveiller une conscience diocésaine.

De plus, les églises et les presbytères construits depuis 1905 sont à la charge des chrétiens, ce qui représente une lourde dépense pour le diocèse, qui dispose de faibles ressources. Outre les emprunts contractés auprès des banques, il est toujours fait appel aux paroisses et aux fidèles du diocèse, qui répondent favorablement puisque jamais un projet de construction n'a dû être abandonné faute de moyens financiers. Ainsi, en ce qui concerne l'église Sainte-Bernadette, l'Association diocésaine prête 250 000 francs remboursables en vingt ans, au taux de 5,25 %. De même, un emprunt de 50 000 francs sous forme de bons, est lancé auprès des fidèles, en vue du règlement des travaux. L'organisation des kermesses de la paroisse offre aussi un apport financier non négligeable. Souvent, ceux qui prêtent ne demandent pas à être remboursés.



La construction de nouveaux lieux de culte répond, à sa manière, à la volonté d'une plus grande communion, non seulement au sein du milieu ecclésial mais aussi avec la société, par une ouverture plus tangible aux réalités sociales, en particulier urbaines.

La conception des bâtiments conduit à la collaboration entre les « autorités diocésaines » et les communautés chrétiennes locales. Même si quelques-uns voient au premier abord, la construction de lieux de culte comme quasiment un diktat du diocèse, les relations s'apaisent. De même, l'édification d'une église favorise aussi souvent la communion interne à la communauté paroissiale, par des rencontres, des discussions et aussi par la participation matérielle, qu'elle soit financière ou par la mise en œuvre des talents des bricoleurs. La participation financière demandée à tous les diocésains peut aussi favoriser une certaine conscience diocésaine.

1. Rapport quinquennal 1972. **ADc**.

2. « Des chrétiens construisent leur église. Qui ? ». *Fêtes et Saisons*, juin-juillet 1963, n°176, p.20-21.

Les lieux de culte dans de nouveaux quartiers montrent aussi la volonté de rejoindre les gens là où ils sont. La vie en HLM de certains prêtres permet des contacts privilégiés avec des populations qui n'iraient pas d'une façon naturelle vers l'Église. Celle-ci, par sa présence dans des quartiers populaires, manifeste visiblement son souci des plus pauvres. C'est ainsi que la volonté d'« immersion » expérimentée par les prêtres de la Mission de France gagne aussi le clergé diocésain.

La construction d'églises et l'érection de nouvelles paroisses montrent que l'Église demeure animée par un souci missionnaire. Toutefois, elle ne se situe pas dans un état d'esprit de reconquête. Elle souhaite avant tout être proche : les bâtiments discrets et les relations établies avec tous les gens du quartier, quelles que soient leurs appartenances religieuses ou politiques, en sont des preuves.



D'une façon ou d'une autre, tous les domaines de la pastorale, qu'il s'agisse des structures géographiques, de la paroisse au diocèse, en passant par le doyenné, ou des différents services, sont concernés par la gestion matérielle de biens. Les finances et les biens temporels participent à la mission de l'Église. Pour être missionnaire, l'Église doit être pourvue de moyens suffisants :

*« L'action proprement missionnaire, par laquelle l'Église s'implante chez les peuples ou dans des groupes où elle n'est pas encore enracinée, est accomplie par l'Église surtout en envoyant des messagers de l'Évangile, jusqu'à ce que les nouvelles Églises soient pleinement constituées, **c'est-à-dire lorsqu'elles sont munies de leurs propres forces et de moyens suffisants qui les rendent capables de poursuivre par elles-mêmes l'œuvre de l'évangélisation**¹. »*

Les « Églises pleinement constituées » doivent alors pouvoir poursuivre par elles-mêmes l'œuvre d'évangélisation. En outre, « le maniement des finances est considéré comme un test particulièrement révélateur de l'agir des responsables d'Église dans le cadre d'un peuple de Dieu qui est communion hiérarchique² », selon l'expression du concile Vatican II.

L'Église, tout en gérant ses biens, ne perd pas de vue ses exigences en faveur de « l'égalité des hommes » et de « la destination universelle des biens³ ». Elle doit elle-même témoigner de sa solidarité et accepter une certaine simplicité, comme le suggère Mgr Rouet :

1. Can. 786.

2. SCHLICK, Jean. « Les missions d'une Église pleinement constituée ». [en ligne]. http://umb-ressources.u-strasbg.fr/main/document/document.php?cidReq=DROITCANONFINANCES&curdirpath=%2FA__Canons_et_notions_de_base

3. ROUET, Albert (Mgr). *Op. cit.*, p.13.

« il me semble que, si l'Église a besoin des moyens de sa mission, il lui faut renoncer au clinquant. [...] La vraie pauvreté commence à hauteur d'homme, en marchant au pas des hommes, en étant accessible à leurs espoirs, sensible à leurs désirs. Ce qui suppose non seulement de donner, mais, plus encore, de recevoir, donc d'avoir besoin des autres. [...] Il me semble aussi que l'Église n'a pas à courir après des moyens du succès humain. Sa force réside dans sa foi. Son inscription dans l'histoire se fait non pas en se pliant à la recherche d'une réussite, mais en devenant l'humble compagne des pauvres, ceux, justement, qui ont besoin et qui en pleurent. [...] L'Église est du côté des êtres qui ne désirent pas des choses, mais qui désirent exister¹. »

Comme cela est souligné lors d'un conseil presbytéral : *« Dans le domaine du temporel, tout repose sur la confiance dans l'honnêteté, sur le sens de l'Église diocésaine et universelle, sur la solidarité et le partage². »*

1. ROUET, Albert (Mgr). *Op. cit.*, p.134-135.

2. L'Administration diocésaine dans une perspective pastorale et évangélique. **ADc Conseil presbytéral « Conseils presbytéraux 1985 ».**

V. La crise du sacerdoce

Une crise importante secoue l'Église au cours des années 1960 – 1970. L'évolution de la société, la réforme de l'Église entreprise par le concile Vatican II, des expériences humaines différentes vécues par les prêtres, une baisse des vocations et de la pratique religieuse, ne peuvent que susciter des interrogations au sein du clergé, sur le sens du ministère sacerdotal. Naît alors un climat de contestation plus ou moins prononcé, contre l'autorité ecclésiale et des méthodes pastorales jugées dépassées. Des conflits de génération apparaissent, ainsi que des incompréhensions entre des prêtres engagés dans des milieux pastoraux différents. Certains vont jusqu'à quitter le ministère. Le concile Vatican II publie un *Décret sur le ministère et la vie des prêtres* le 7 décembre 1965, qui ne répond pas véritablement aux préoccupations, même s'il est stipulé que ce texte doit les aider « *dans une situation pastorale et humaine qui souvent a subi de profonds changements*¹. » Il évoque les problèmes rencontrés par le clergé :

« *Conscients des joies de la vie sacerdotale, ce saint Concile ne peut cependant ignorer les difficultés dont souffrent les prêtres dans les conditions de la vie actuelle. Il se rend compte de la transformation de la situation économique et sociale, et même des mœurs ; il se rend compte du bouleversement de la hiérarchie des valeurs dans le jugement des hommes*². »

Les prêtres se sentent quelque peu oubliés par le Concile, les débats s'intéressant davantage aux évêques et aux laïcs.

La crise traversée par le clergé a indubitablement des effets sur les décisions et les mises en œuvre pastorales. De plus, les relations entre prêtres et laïcs évoluent, ce qui crée des réformes de la pastorale. Les questionnements sur l'identité du prêtre, sur son statut et sur son implication dans la société bousculent profondément l'Église.

Le terme « progressiste » semble exagéré pour qualifier les prêtres du diocèse d'Angoulême qui souhaitent une profonde réforme de l'Église et qui ainsi, usent de méthodes pastorales novatrices. Les idées « extrêmes » du mouvement *Échanges et Dialogue* atteignent assez peu les membres du clergé charentais mais certains adoptent des lignes pastorales résolument réformatrices. De même, la politique fait son apparition dans les débats ecclésiaux. En revanche, des prêtres se réfugient dans une attitude opposée, en refusant les textes conciliaires.

1. *Presbyterorum ordinis*, n. 1.

2. *Presbyterorum ordinis*, n. 22.

A. L'identité du prêtre

Mgr Hippolyte Simon, évêque de Clermont-Ferrand, constate qu'à partir des années soixante, des prêtres et des religieux (-ses) éprouvent des difficultés à se situer, face à la « *perte d'identité "professionnelle" de [leurs] activités pastorales*¹. » En effet, des prêtres constatent qu'à partir du moment où il n'est plus nécessaire d'être engagé dans la vie consacrée pour se dévouer dans le domaine social et éducatif, la question des motivations d'un tel engagement se pose autrement.

Les prêtres sont confrontés à la double difficulté de se situer dans l'Église et dans la société. Le commentaire d'une enquête réalisée auprès du clergé rural en France, en 1964, montre que : « *le problème essentiel pour le prêtre de campagne, c'est de rejoindre un monde en pleine évolution ; c'est de faire l'expérience concrète et personnelle de l'efficacité du sacerdoce et de la mission*². » Puis, il est ajouté : « *nous sommes en face d'un prêtre qui souffre de ne pouvoir être pleinement prêtre, parce qu'il ne peut rencontrer réellement les hommes.* » Sans qu'il soit possible de savoir si cette réflexion peut s'appliquer au clergé charentais - quoi qu'il en soit, certainement pas à la majorité -, cette constatation témoigne d'une difficulté réelle du prêtre à se situer dans le monde dans lequel il vit. La même enquête révèle que l'idée d'ouverture est prédominante, « *avec pour conséquence une diminution de l'esprit de clocher et la nécessité d'opérer des regroupements.* »

L'ensemble du clergé est interpellé par les questions soulevées par les uns ou les autres et certains prêtres traversent une véritable crise d'identité.

1. La remise en cause du statut clérical

Au cours de l'automne 1968, circule au sein du clergé parisien une lettre qui recueille au départ une cinquantaine de signatures mais le nombre de 500 signataires serait atteint dès le début de l'année 1969. Ils forment le mouvement *Échanges et Dialogue*, qui tient sa première assemblée générale en janvier 1969³. Leurs revendications se résument principalement en trois points : le refus de l'obligation du célibat, la possibilité d'exercer un travail salarié et d'assumer des responsabilités politiques et syndicales⁴. Ils voudraient amorcer la « déclergification » de l'Église. Marginalisé par les évêques et ne touchant qu'une minorité, le mouvement se radicalise :

1. SIMON, Hippolyte (Mgr). *Libres d'être prêtres*. Paris : Éditions de l'Atelier, 2001, p.29.

2. « Le Clergé rural en France au miroir d'une enquête ». *Lumière et Vie*, janvier-avril 1966, n°76-77, p.75.

3. PRÉVOTAT, J. *Op. cit.*, p. 233.

4. MAYEUR, J.-M. Clercs et laïcs dans l'Église catholique. In : MAYEUR, J.-M. (dir.), *Histoire du christianisme. Tome 13 : Crises et renouveau (de 1958 à nos jours)*. Paris : Desclée, 2000, p.231.

« Héritier de Mai 68, Échanges et Dialogue s'affirme comme une composante du gauchisme chrétien, un "gauchisme de prêtres" qui combine la lutte politique pour la révolution dans l'Église et dans le monde avec la tentative d'inventer de nouveaux modes de vie¹. »

Aussitôt après la parution de la première lettre de ce groupe, Mgr Kérautret adopte une attitude défensive². Il s'oppose point par point aux positions qui le choquent et se montre catégorique, en n'accordant aucune concession aux signataires de la lettre. Ces propos péremptaires tranchent avec le ton conciliant qu'il adopte d'une façon générale dans ses interventions. Craindrait-il que les conceptions du mouvement pénètrent le clergé charentais ? En effet, les questionnements plus ou moins larvés relatifs à la place du prêtre dans l'Église et dans la société, qui surgissent dans le diocèse d'Angoulême, pourraient laisser envisager la constitution d'un noyau de prêtres charentais, qui partagent plus ou moins quelques aspirations. Toutefois, l'aspect révolutionnaire et gauchiste ne séduit pas en Charente. Un prêtre se souvient qu'il a assisté à une rencontre du mouvement à Angoulême³. Il considère cette réunion comme peu intéressante, sans esprit chrétien. Selon lui, cela ressemblait à un syndicat. Il ajoute que le mouvement n'a pas conquis le clergé charentais.

Lors de son message de Noël 1968 aux diocésains, Mgr Kérautret insiste sur la nécessité que les recherches effectuées sur le sens du sacerdoce se déroulent au sein de l'Église :

« les journaux ont intrigué l'opinion par des articles, des comptes-rendus sur ce qu'on est convenu d'appeler le malaise sacerdotal. Ils ont plus attiré l'attention sur les aspects extérieurs que sur les problèmes de vie posés dans les consciences. Car une mue de civilisation comme celle où nous sommes entrés en pose inévitablement aux prêtres comme aux laïcs. Ne faut-il pas accepter, en loyauté, que ceux qui vivent le sacerdoce expriment ce que l'évangélisation du monde d'aujourd'hui leur paraît demander, sans méconnaître les risques inhérents à cette recherche et en déplorant le tapage auquel elle donne lieu. Cette recherche ne peut se faire qu'en Église, dans la lumière de la foi. Tout le monde y est intéressé : les évêques, les prêtres, les religieuses et les laïcs⁴. »

1. PELLETIER, D. *Op. cit.*, p.160.

2. KÉRAUTRET, (Mgr). « Réflexions sur le sacerdoce, aujourd'hui ». EA, 24 novembre 1968, p.289-292.
Annexe 5.8.1 : Réflexions sur le sacerdoce, aujourd'hui, par Mgr Kérautret.

3. Témoignage oral d'un prêtre, février 2003.

4. KÉRAUTRET, (Mgr). « Message de Noël à ses diocésains ». EA, 22 décembre 1968, p. 323.

Le Père de Vaucelles, jésuite, tente d'analyser ce qui peut conduire certains à prendre des positions très dures contre la hiérarchie catholique et l'institution ecclésiale. Cette attitude contestataire naît avant tout selon lui de la souffrance ressentie par des prêtres dans divers domaines. Il énumère quelques causes de cette douleur : les difficultés de l'évangélisation, la sécularisation des sociétés, le rejet d'une certaine image de Dieu et des ministres qui ne sont reconnus « *ni comme prêtres, ni comme hommes participant à la construction de la cité.* » Les aspirations d'*Échanges et Dialogue* voudraient créer de nouvelles relations, concernant divers points : l'autorité, qui demanderait un dialogue de coresponsabilité avec les évêques ; l'argent, ce qui suppose une réflexion sur le salaire des prêtres et sur leur dépendance vis-à-vis de la communauté chrétienne, et la sexualité avec une question qui s'impose : mariage ou célibat des prêtres. Il pense en outre que : « *La détermination d'une optique pastorale, les grandes orientations d'un diocèse ne peuvent plus être prises par*

Les évêques de la région apostolique du Sud Ouest, réunis en janvier 1972, remarquent une certaine dégradation de la foi, qui a gagné l'ensemble des diocèses de la région¹. Ils mettent en avant certaines tendances, dont celles de confondre le sacerdoce ministériel avec celui des fidèles et de réduire la mission de l'Église à une action temporelle et politique. Ils illustrent leurs propos par des exemples : les positions prises par *Échanges et Dialogue*, des liturgies « sauvages » en un certain nombre de circonstances et de lieux, un refus de plus en plus fort de toute institution, une contestation très dure de la hiérarchie, du pape lui-même, par des groupes de droite et de gauche, sans oublier la « dangereuse » évolution de certains mouvements d'Action catholique. L'altération de la foi conduit à une séparation de plus en plus nette dans l'Église, entre des groupes sociaux et idéologiques, allant jusqu'à de vigoureuses oppositions. Certains prêtres prennent des décisions unilatérales, soit pour des engagements politiques, soit pour le travail, « dont quelques-uns pensent trop vite que c'est un ministère ». En outre, les évêques ont l'impression que les réactions de l'Église arrivent presque toujours, avec trop de lenteur et trop de retard, par rapport à l'événement. De plus, elles ne sont pas suffisamment connues et répandues. De même, ils estiment que la présence de la hiérarchie n'est plus suffisante au sein des secrétariats et des mouvements nationaux, là où s'élaborent la pensée et l'action. Enfin, ils soulignent certains éléments qui nécessitent une réflexion suite au dernier rassemblement d'*Échanges et Dialogue*². Ils souhaitent notamment clarifier sur le plan doctrinal et sur le plan pastoral, le rôle précis du prêtre. Il s'agit aussi de découvrir en profondeur les exigences spirituelles, doctrinales et pastorales nécessaires pour affronter le monde « païen ». Il faut également dénoncer la volonté affichée d'« organiser la subversion dans l'Église ». Les évêques du Sud Ouest émettent aussi des vœux concernant le conseil permanent de l'épiscopat : il ne doit pas être seulement un « organisme enregistreur » mais un lieu où les évêques « accomplissent un travail de discernement et un travail d'orientation dans l'actualité qui saisit l'Église et le monde. » Même si ces réflexions concernent l'ensemble d'une région apostolique, il semble indéniable qu'un climat identique de « contestation » touche le diocèse d'Angoulême. Ainsi, sans que les prêtres se réclament du mouvement, les idées d'*Échanges et Dialogue* séduisent certains.

Mgr Kérautret commente les travaux du Conseil permanent de l'épiscopat français, qui s'est réuni du 7 au 9 mars 1972. Ses propos, publiés dans *Église d'Angoulême* sont repris dans la *Documentation catholique*. Il critique notamment le dernier congrès d'*Échanges et Dialogue*. Il regrette l'opposition trop facilement réalisée entre les aspects spirituel et sociologique de l'Église :

l'administration seule, à un moment où apparaît "un sens collectif de la mission commune". » [VAUCELLES, Louis de. « Comprendre les prêtres contestataires ». *Études*, mars 1969, p.380-389.]

1. Constatations des évêques du Sud Ouest. Janvier 1972. **ADc Dossier Sochal.**

2. En janvier 1972, a lieu à Grenoble, la quatrième assemblée nationale du mouvement, qui réunit 400 personnes, laïcs et clercs. *Échanges et Dialogue* compterait alors 1200 membres dont la moitié de prêtres ayant quitté leur ministère. [PELLETIER, D. *Op. cit.*, p.169.]

« D'une part dans l'Église concrète, l'Église-institution, on ne veut voir qu'une structure, oppressive des intelligences par ses dogmes, des consciences par sa morale, des libertés par sa hiérarchie, aliénante par ses compromissions historiques avec les "pouvoirs" et les "puissances" de ce monde. À cette Église, on en oppose une autre, l'Église de l'Esprit, où les charismes dispenseraient de toute autre forme d'organisation¹. »

Il estime que la contestation peut être saine et bienfaisante quand elle cherche à rendre l'Église plus fidèle au message évangélique mais la démarche devient grave et dangereuse quand elle s'attaque aux vérités fondamentales.

Le célibat sacerdotal fait l'objet de nombreux débats. Paul VI publie une encyclique en juin 1967, sur cette question. Il explique notamment que le célibat assure au prêtre : *« le maximum d'efficacité et l'attitude psychologique et affective la mieux adaptée à l'exercice continu de la charité parfaite : celle-ci lui permettra de se dépenser tout entier au service de tous d'une manière plus universelle et plus concrète² »*. En outre, le Pape considère que : *« Le motif véritable et profond du célibat consacré est [...] le choix d'une relation personnelle plus intime et plus complète au mystère du Christ et de l'Église, pour le bien de l'humanité tout entière³ »*. Il n'est pas question dans les propos de Paul VI de remettre en cause le célibat sacerdotal. Dans l'ensemble, les interventions du Pape se caractérisent tout à la fois par *« la souffrance et la lucidité, la fermeté doctrinale et la miséricorde pastorale⁴. »*

Le compte-rendu du conseil presbytéral d'avril 1971 mentionne que dans un secteur pastoral, *« à la quasi-unanimité, on est favorable à ce que le choix du célibat soit libre et que, dans l'avenir, les candidats au sacerdoce puissent choisir⁵. »* Toutefois, la synthèse des carrefours qui ont lieu lors de ce conseil stipule que le prêtre, et d'une certaine manière

1. KÉRAUTRET, (Mgr). « Quelques réflexions sur les problèmes d'actualité ». EA, 19 mars 1972, p.53-55 et DC, 2 avril 1972, n°1606, p.327-328.

2. PAUL VI. « Encyclique *Sacerdotalis coelibatus*, 24 juin 1967 », n.32. DC, 16 juillet 1967, n° 1498, col.1259.

3. *Ibid.*, n. 54, col.1265.

Il insiste aussi sur l'importance de la formation sacerdotale et sur les appuis dont les prêtres peuvent bénéficier pour vivre leur célibat sereinement. Il évoque aussi les cas de ceux qui rompent leurs engagements et qui demandent leur réduction à l'état laïc. En outre, les évêques doivent apporter *« une aide irremplaçable et très solide pour observer plus aisément et plus heureusement les engagements qu'ils ont pris. »* (n.91, col.1276). De leur côté, les laïcs doivent se sentir responsables *« de la vertu de leurs frères qui se sont chargés de la mission de les servir dans le sacerdoce pour leur salut. »* (n.96, col.1277)

4. BOUCHAUD, C. Évolution de la figure classique du sacerdoce sous le pontificat de Paul VI. In : *Paul VI et la modernité dans l'Église*. Rome : École française de Rome, 1984, p.286.

5. « Réunion du conseil presbytéral du 26 avril 1971 ». EA, 16 mai 1971, p.135.

Le P. de Vaucelles estime qu'en principe, un pluralisme de la vie sacerdotale peut s'envisager. Il s'agirait de permettre l'ordination d'hommes mariés. Plusieurs raisons pourraient permettre de l'envisager. En premier lieu, le manque de prêtres est évident et la répartition géographique est inégale. Ensuite, ces prêtres apporteraient un nouveau souffle : *« Venant du monde du travail, ils resteraient intégrés dans le milieu social d'où ils proviennent. Ils apporteraient au presbyterium un poids d'humanité, d'équilibre, de maturité. »* Enfin, il serait peut-être ainsi possible de *« prendre une mesure plus exacte et plus humaine de la figure du prêtre écrasé aujourd'hui par l'image qu'on s'est fait de lui. »* [VAUCELLES, L. de. « Comprendre les prêtres contestataires ». *Études*, mars 1969, p.380-389.]

le célibat, doit être en lui-même, un signe de l'amour de Dieu. Un conseil paroissial qui a lieu dans la paroisse de Vars, en juillet 1971, souligne aussi qu'il est difficile d'apporter une réponse catégorique à la question du célibat des prêtres : d'une part, le prêtre non marié représente mieux le Christ ; d'autre part, le prêtre marié pourrait donner par sa vie de famille un signe de la « sublimité¹ » du mariage. Le curé d'une paroisse d'Angoulême affirme quant à lui, en 1974, qu'il ne souffre pas de son célibat :

« j'y ai trouvé au contraire une disponibilité vis-à-vis de mon entourage, dont je suis heureux. Le célibat c'est pour moi un engagement qui s'exprime dans un don aux autres et prend une autre forme que celui du mariage. C'est tout. Prêtre, je me sens soutenu par l'amour de Dieu, la prière, l'amour total donné aux autres, la fraternité sacerdotale². »

Les prêtres côtoient des gens divers, auxquels ils sont envoyés. Un prêtre du Confolentais écrit dès 1956, que son effort pastoral consiste en :

« une connaissance de nos gens, de leurs besoins, de leur évolution et de celle du milieu, car il ne s'agit pas dans une paroisse de miser sur un ou deux pions. Nous sommes prêtres de l'ensemble avec mission sur toutes les catégories de personnes que nous pouvons rencontrer : jeunes, vieux, riches, pauvres, pratiquants, non pratiquants... Cela est surtout valable en paroisse rurale, où le prêtre se trouve seul dans un milieu donné³. »

À la même époque, d'autres jeunes prêtres insistent sur la nécessité de se mettre au service de tous sans cacher pour autant un certain découragement :

« Une des raisons fortement signalée est le hiatus entre la vie sacerdotale et la vie des gens, entre la vie évangélique et notre vie. On étouffe parfois ce découragement en se réfugiant auprès des chrétiens au risque d'oublier le reste. C'est souvent le découragement qui engendre la routine que certains sentent, et que d'autres voient venir comme une tentation⁴. »

Ainsi, se pose la question de la présence du prêtre dans le monde⁵.

En juin 1965, le Père Morin, directeur du Grand Séminaire de Luçon, lors de la Commission régionale du clergé diocésain du Sud Ouest, aborde notamment le problème

1. « Conseil paroissial. 18 juillet 1971 ». *Présence*, juillet-août 1971.

2. « Prêtre aujourd'hui. Le témoignage de l'abbé Jacques Fau ». *CF*, 4 mai 1974.

3. Questionnaire adressé aux jeunes prêtres. Juin 1956. **Fonds T**.

4. *Idem*.

5. Quelques années plus tard, ces propos se retrouvent sous une autre forme dans une conférence prononcée par Mgr Ancel, à l'époque évêque auxiliaire de Lyon et supérieur général du Prado, dans laquelle il aborde le sacerdoce ministériel dans sa relation avec la mission apostolique. Il insiste sur le fait que : « *La pastorale est essentiellement missionnaire dans ce sens qu'elle s'oriente vers tous les hommes, et il ne faudrait pas que les chrétiens pratiquants deviennent pour nous comme un voile, un écran, qui nous empêche de voir la masse des hommes qui restent à évangéliser.* » (p.623). Mgr Ancel prône une présence du clergé dans tous les milieux sociaux, d'autant plus que des catégories sociales se situent hors de l'influence de l'Église, notamment le monde ouvrier ou les techniciens. [ANCEL, Alfred (Mgr). « Le Sacerdoce ministériel. Conférence donnée aux prêtres de Liège ». *DC*, 5 juillet 1970, n°1566, p.622-629.]

de la présence du prêtre au monde¹. Selon lui, « *le prêtre ressent dans son être même ce problème qui est fondamentalement celui des rapports de l'Église et du monde.* » Il ajoute que « *le prêtre doit être présent au monde comme signe et sacrement* » tout en reconnaissant qu'il ne rejoint pas « *pastoralement les domaines sérieux de la vie sociale (domaines économiques, culturels, politique...)* ».

Le supérieur des Frères missionnaires de Sainte-Thérèse, le Père Meunier, reconnaît en 1968, que les orientations pastorales des Frères doivent évoluer. L'une de leurs préoccupations transmise par le fondateur est de : « *faire de chaque paroisse une communauté liturgique très vivante et très accueillante, nourrie d'une prédication adaptée et préparée*². » Aussi, leurs efforts se portent sur le catéchisme et l'enseignement. Le Père Meunier considère par la suite que cette ligne n'est pas la bonne. L'abbaye de Bassac est ouverte aux ouvriers agricoles pour de multiples services mais il reconnaît que les religieux ne profitent pas de ces contacts et qu'ils ne savent pas parler avec les gens, de leurs véritables problèmes. Afin de tenter de remédier à cette carence, une réforme prévoit qu'après les trois ans de noviciat réalisés par les Frères, ils vivraient une année de travail dans le monde ouvrier ou dans la coopération. Se manifeste ici la volonté d'ouvrir les jeunes religieux à l'apostolat auprès des incroyants et de les sensibiliser à l'Action catholique.

L'Assemblée évêques – prêtres de la région apostolique, en novembre 1977, se penche sur la question : « *Comment promouvoir des nouveaux modes de vie sacerdotale s'enracinant dans un renouveau apostolique ?* »³ Il en ressort deux axes : porter à plusieurs un souci commun apostolique et être des hommes de communication. Un « *lieu de rencontres régulier* » semblerait être bénéfique, « *le travail à plusieurs tonifiant, le compagnonnage des laïcs, vital.* » Il est alors évoqué la nécessité pour les prêtres de bien se situer au milieu des hommes, en étant solidaires de leur vie. Il faudrait aussi que les séminaristes soient formés au travail en commun entre prêtres mais aussi avec les laïcs. En outre, il s'avère indispensable que l'évêque n'assume pas seul le rôle de la communication et de la communion. Ceci suppose des exigences : un équilibre personnel, savoir aménager son cadre de vie, matériel, psychologique, apostolique, « *porter attention aux personnes plus qu'à leur slogan...* ». Se posent ainsi toujours les questions d'une réelle collaboration entre prêtres et avec les laïcs.

Un autre aspect peut aussi avoir son importance dans la façon dont le prêtre se situe par rapport au monde : l'habit ecclésiastique. La soutane différencie nettement le clerc des fidèles, jusqu'au moment où beaucoup de prêtres souhaitent porter un habit plus

1. Commission régionale du clergé diocésain. 27-28 juin 1965. Martillac. **ADc Clergé. Études sur le clergé. Sessions.**

2. « Conseil presbytéral du 19 septembre 1968 », *EA*, 27 octobre 1968, p. 268.

3. Assemblée évêques-prêtres. Sud-Ouest. Novembre 1977. **ADc Conseil presbytéral 2. Dossier 9.**

« pratique » et d'autres veulent ainsi briser une certaine distance par rapport aux fidèles, en portant des vêtements qui ne les distinguent pas. Se pose ainsi la question de l'identité du prêtre dans le quotidien. Le 21 juin 1962, le cardinal Felin, archevêque de Paris, autorise la tenue de clergyman, avec le col romain¹. La soutane reste obligatoire à l'église et pour tous les actes culturels. Le costume civil demeure absolument interdit sauf autorisation exceptionnelle. Mgr Mégnin, le 17 octobre suivant, utilise quasiment les mêmes termes². Il semble que très vite, le clergé laisse la soutane mais pour adopter un costume civil, avec toutefois pour la majorité, une croix accrochée au revers de la veste. Les évêques de la région apostolique de Paris interviennent d'ailleurs à ce sujet en 1966³. Ils constatent que le clergyman a été largement adopté par le clergé. Toutefois, certains ont abandonné tout ce qui, dans le vêtement, les distinguerait des laïcs. Ils rappellent ainsi que le vêtement du prêtre doit être « *simple, net et propre, sans recherche, ni négligence.* » Le costume civil demeure interdit, ainsi que la cravate. Aucun rappel à l'ordre ne semble avoir eu lieu dans le diocèse d'Angoulême même si le costume civil est très vite adopté. D'ailleurs, les réactions des fidèles restent très modérées, signe souvent d'une forme d'indifférence. La plupart comprennent très bien l'aspect peu pratique de la soutane.

Certains prêtres, cependant, tiennent à la conserver. D'ailleurs, un prêtre âgé de soixante-quatre ans au moment où il écrit, en 1971, affirme que le port de la soutane ne l'a jamais gêné dans ses rapports « *avec qui que ce soit et dans n'importe quel milieu, même ouvrier*⁴. » Il ajoute : « *Si je suis en clergyman – je ne dis pas en civil – c'est pour une raison de commodité de circulation.* » Lors de la même enquête en vue du Synode des évêques de 1971, deux autres prêtres âgés de plus de soixante ans, n'approuvent pas les tenues civiles adoptées par le plus grand nombre. L'un d'eux écrit : « *La tenue extérieure de certains prêtres est loin d'être ecclésiastique. Certains évêques se font photographier avec belle chemise et belle cravate. C'est comme cela qu'on les voit sur les journaux.* » L'autre estime que le laïc doit toujours pouvoir reconnaître si son interlocuteur est un prêtre ; il réprime donc le costume laïc sans insigne sacerdotal.

Pour certains, ne pas porter de vêtements distinctifs permet aussi de mieux rejoindre les gens. Cette conception est un des signes d'une méthode d'apostolat qui tend à se répandre au cours des années 1970 et qui est dénoncée par certains auteurs. Par exemple, en 1976, Paul Vigneron, un auteur de sensibilité « traditionaliste », écrit :

1. FELIN, (cardinal). « L'habit ecclésiastique ». *DC*, 19 août 1962, n°1382, col.1079-1080.

Aucune directive commune de l'épiscopat français n'est préconisée.

2. MÉGNIN, (Mgr). « Ordonnance de Mgr l'Évêque d'Angoulême concernant le costume ecclésiastique, 17 octobre 1962 ». *SRA*, 21 octobre 1962, p.354.

3. « Lettre des évêques de la région apostolique de Paris à leurs prêtres ». *DC*, 3 avril 1966, n°1468, col.653-654.

4. Consultation des prêtres de plus de 60 ans en vue du Synode des évêques, 1971. **Fonds Gr.**

« Désormais il ne s'agit plus de s'engager dans le monde pour le faire ou le refaire chrétien. Il faut seulement s'y dissoudre pour y rencontrer la "vie". On se met à chercher "à l'horizontale" Dieu vivant dans les hommes et on n'hésite pas à partir en guerre contre le "verticalisme" de la religion dite d'autrefois. On veut une spiritualité jaillissant des événements humains. Pour mieux s'intégrer au monde on cesse, bien entendu, de lui parler de tout ce qui n'est pas immédiatement admis par lui ou qui peut lui déplaire : le dogme, les sacrements, le décalogue etc. On insiste surtout sur l'esprit de solidarité, le sens communautaire¹ ».

2. Le prêtre dans l'Église

Les questions autour du statut du prêtre gagnant l'opinion publique, l'épiscopat français décide d'aborder la vie du prêtre, lors de son Assemblée plénière, en novembre 1968. En découle une consultation nationale au printemps 1969, suivie par un échange de vues, en novembre. Dès l'automne 1968, l'épiscopat définit les cadres dans lesquels doivent rester les débats : le prêtre reçoit le sacerdoce du Christ et le partage avec son évêque ; le prêtre est mis à part mais non séparé ; le sacerdoce exige l'esprit évangélique, c'est pourquoi il doit *« renoncer à la puissance, à l'argent, et au mariage. »*

Les synthèses des réponses apportées par les prêtres du diocèse d'Angoulême permettent d'entrevoir la façon dont ils vivent leur sacerdoce au quotidien². Cent quatre-vingts prêtres ont répondu, soit 65 % du clergé charentais. En premier lieu, le compte rendu de l'enquête stipule que beaucoup contestent le questionnaire lui-même. Parmi les critiques, plusieurs regrettent que la sociologie ne soit pas utilisée dans ce type d'enquête. Certains estiment que le classement des réponses selon les âges s'avère sans fondement. Des prêtres s'interrogent aussi sur les suites de la consultation. À travers la contestation du questionnaire se dessinent des points de vue différents sur le sacerdoce. Ainsi, l'un d'eux écrit :

« J'avoue d'abord que je suis obligé de me faire violence pour répondre à ce questionnaire que je trouve agaçant et irritant. On a l'impression d'un dessein calculé de faire table rase du passé et de rejeter sans appel le Sacerdoce tel que le Christ l'a voulu et qu'il nous a transmis par vingt siècles de Tradition chrétienne. Aujourd'hui, il faut à tout prix trouver autre chose ! Et on invite les prêtres à dire ce qu'ils veulent. Comme si c'était à eux de fabriquer leur sacerdoce ! ».

En revanche, un autre affirme clairement la nécessité pour les prêtres d'annoncer Jésus Christ *« au cœur des réalités individuelles et collectives dans lesquelles ils vivent, dans un monde en mutation »*. Il ajoute : *« le prêtre est membre du Peuple de Dieu et non face au Peuple de Dieu, dans le monde et non face au monde »*. Apparaît aussi dans les réponses la volonté d'une recherche « sérieuse », notamment autour du thème de la

1. VIGNERON, Paul. *Histoire des crises du clergé français contemporain*. Paris : Téqui, 1976, p.313-314.

2. Consultation du clergé. Synthèse. Diocèse d'Angoulême. **ADc Assemblée évêques – prêtres 1969**.

mission de l'Église au sein d'un diocèse, dans le sens des décrets conciliaires. Pour certains, il serait opportun de constituer en France, des groupes de recherche réunissant des théologiens, des spécialistes en sciences humaines et des prêtres présents sur le terrain pastoral.

Sont aussi notamment abordées les conditions d'exercice de la mission sacerdotale. Presque toutes les réponses montrent un « *profond désarroi* », exprimé soit sur un ton de tristesse et d'humilité, soit en manifestant une réelle irritation, approchant du pamphlet. Le Père Sochal, à l'époque vicaire général, dans ses notes relatives au dépouillement de l'enquête, emploie les termes d' « *isolement* », de « *découragement* » ; il remarque aussi que certains se désolent de n'être que de « *simples ministres du culte*¹ ». En outre, les réponses n'évoquent que très peu la révision de vie sacerdotale et ne remettent quasiment pas en question les activités sacerdotales.

« Si la déchristianisation est perçue et suscite des inquiétudes quant aux moyens pour atteindre les non – chrétiens, on proteste contre une dévaluation possible de l'idéal sacerdotal et contre des remises en cause du ministère traditionnel, a fortiori contre des remises en cause du statut sacerdotal, voire de la théologie. »

Une volonté de rejoindre la vie apparaît manifeste pour la plupart : « *Nous devons, parce que nous sommes prêtres, connaître les hommes tels qu'ils sont dans le monde d'aujourd'hui* », mais certains soulignent la coupure existant entre le prêtre et le monde : « *Nous sommes continuellement en porte-à-faux. Nous sommes pratiquement les prêtres d'une religion de femmes et d'enfants, d'administration, de rites... et dans quelles conditions...* » Ainsi, la presque totalité des prêtres affiche la volonté de « *passer d'un sacerdoce cultuel à un sacerdoce missionnaire* ».

La Commission régionale du clergé de mars 1965, qui rassemble des représentants de chaque diocèse de la région apostolique, évoque le malaise ressenti par le clergé. Mgr Kérautret en détermine ainsi les causes :

*« - la rapide transformation du monde : nomadisme, concentration urbaine, exode rural ;
- mutation religieuse, du fait de l'effondrement de traditions et une déchristianisation très générale ;
- la nécessité de passer d'une pastorale de type cultuel et pastoral à une action missionnaire, dont la nécessité n'est pas également perçue ;
- enfin, bien des recherches remettent en cause des notions fondamentales et jusqu'à la théologie du sacerdoce². »*

1. Enquête sacerdotale. **ADc Carton Sochal 1.**

2. Commission régionale du clergé diocésain. 18 mars 1965. Angoulême. **ADc Clergé. Études sur le clergé. Sessions.**

Apparaissent ainsi des tensions qui se cristallisent autour du travail du Concile et au plan personnel : « *des prêtres sont désemparés par le rythme que leur impose leur ministère, et subissent plus qu'autrefois la propagande et les tentations du monde.* »

Lors du conseil presbytéral du 19 septembre 1968, est beaucoup évoquée la dimension missionnaire du sacerdoce. D'ailleurs, Mgr Kérautret se montre très clair : « *Notre premier devoir est l'évangélisation, c'est-à-dire l'éveil de la foi chez ceux qui ne l'ont pas encore et son approfondissement dans la conscience des fidèles*¹. » Cependant, les prêtres du secteur de Cognac considèrent que, même si les prêtres ont bien le souci de l'évangélisation, ils ne savent pas forcément comment procéder.

De même, le conseil presbytéral du diocèse d'Angoulême, en avril 1971, traduit un certain malaise : « *Le prêtre a du mal à se situer. On a retrouvé la valeur du sacerdoce des fidèles, mais qu'est-ce qu'être prêtre ministériel aujourd'hui ?* »² Le conseil, au mois de juin suivant, émet plusieurs constatations. Tout d'abord est souligné le zèle et la générosité de l'ensemble du corps sacerdotal et le fait qu'il existe bon nombre de prêtres heureux dans leur ministère. Toutefois, certains prêtres de 40 – 50 ans expriment leurs difficultés, liées au fait qu'ils se trouvent à la charnière entre ceux qui ont été moins mêlés aux remous du moment et les jeunes, qui ont une conception différente de l'exercice du sacerdoce. En outre, les prêtres, très souvent tentés par l'individualisme, ont de la peine à se situer les uns par rapport aux autres. Très souvent, la pastorale a davantage pour point de départ le cultuel et le traditionnel que la vie des hommes ; cela étant peut-être dû à la formation reçue et aux habitudes. Se situer parmi ses paroissiens n'est pas toujours évident :

« *le prêtre éprouve une réelle difficulté à être "signe d'unité" comme le réclame sa mission dans l'Église, alors que les groupes humains auprès desquels il exerce son ministère sont très diversifiés et que le souci d'incarnation le pousse à prendre position*³. »

En outre, l'exercice du ministère dépend de l'existence réelle ou non d'une communauté chrétienne. La nécessité d'une formation permanente entraîne des avis divergents au sein du clergé. D'une façon générale, est mal comprise la place des sciences humaines - sociologie, psychologie... - dans son rapport avec la foi et le sacerdoce.

Afin de préparer le conseil épiscopal du 4 février 1972, les prêtres sont invités à réfléchir, dans leurs secteurs géographiques, sur le rôle du prêtre⁴. Les prêtres du secteur d'Angoulême estiment qu'il est impossible de s'enfermer dans une formule étroite : le prêtre doit notamment animer des communautés, former des militants et célébrer l'eucharistie. L'un d'eux considère ainsi la présence au monde :

1. « Conseil presbytéral du 19 septembre 1968 ». EA, 27 octobre 1968, p.266.

2. « Réunion du conseil presbytéral du 26 avril 1971 ». EA, 16 mai 1971, p.135.

3. « Résolutions présentées par le conseil presbytéral ». EA, 27 juin 1971, p.169.

4. Réflexions en vue du conseil épiscopal du 4 février 1972. **Fonds privé.**

« À court terme, [il] tiendra encore une grande place mais à long terme [il] n'est pas obligé d' [...] être l'animateur [de la communauté], ni le responsable, ni le leader mais celui qui permettra à chacun et à la communauté de donner un sens à ce qui est vécu, et d'unifier la charité dans l'Eucharistie. »

Les prêtres du secteur de Cognac retiennent quatre verbes pour définir leur rôle : coordonner, animer, former et aider. Ils pensent que le prêtre n'est plus celui qui fait tout par lui-même : il coordonne et anime les différentes forces pastorales au niveau d'une paroisse ou d'un secteur ; il forme et aide une équipe de laïcs, afin qu'elle puisse acquérir la compétence nécessaire dans les secteurs de la pastorale où elle œuvrera¹.

La question est toujours prégnante un an plus tard lors du conseil presbytéral de mars 1973². Le groupe des aumôniers de l'enseignement public, notamment, estime que la non préparation du prêtre à son ministère engendre souvent « le désarroi et la solitude, même si on vit en équipe. » De même, il s'interroge sur la conduite à tenir par rapport à l'institution « Église » avec « tout le passé qu'elle traîne : superstition, routine... ». Lors de la même rencontre, les jeunes prêtres remarquent la solitude de beaucoup de confrères en face de questions fondamentales.

Face au malaise ambiant, des tentatives de réponses, tout du moins des pistes de recherches, sont proposées. Mgr Kérautret souhaite plus que tout que règne un climat serein au sein du clergé charentais. Malgré le malaise qu'il observe en 1965, il remarque que les prêtres aspirent à une authenticité pastorale et spirituelle et à un dialogue confiant avec la hiérarchie³. Il pense aussi que l'espérance est renouvelée grâce au Concile et que la mise en place d'équipes ne peut être que bénéfique. Il estime que pour parvenir à un renouveau, il convient de mettre l'accent sur un effort doctrinal : la théologie du sacerdoce, la vie spirituelle diocésaine et qu'il faut effectuer des recherches concrètes sur la vie matérielle des prêtres.

Le conseil presbytéral de janvier 1968 souhaite que règne un climat de plus grande estime et de confiance réciproque. Il semble préférable de ne plus faire de distinction entre les curés et les vicaires. En outre, le style de vie du prêtre doit être repensé et sa condition matérielle ne doit pas être celle d'« un mendiant ⁴ ». La réflexion aborde aussi la vie spirituelle, en s'interrogeant sur le style des recollections et la manière de favoriser la révision de vie sacerdotale.

Parmi les réponses apportées pour apaiser la crise sacerdotale, de nouvelles perspectives pastorales sont envisagées, dans un esprit missionnaire. En 1973, des délégués

1. La façon dont les prêtres conçoivent l'apostolat des laïcs témoigne de la manière dont ils se situent dans l'Église. *Infra* « Les prêtres et l'apostolat des laïcs », p.503-509.

2. Synthèse des apports des délégués au Conseil presbytéral du 15 mars 1973. **ADc Conseil presbytéral : Conseil presbytéral 1973-1979.**

3. Commission régionale du clergé diocésain. 18 mars 1965. Angoulême. **ADc Clergé. Etudes sur le clergé. Sessions.**

4. « Conseil presbytéral du 4 janvier 1968 ». *EA*, 4 février 1968, p.32.

au conseil presbytéral considèrent qu' « *on se cantonne dans des activités d'entretien, comme si on était en pays de chrétienté. Il faudrait inventer comme en pays de mission*¹. »

Le Père Blondel, supérieur du séminaire de Poitiers, propose des pistes de recherche lors de l'assemblée évêques-prêtres de la région apostolique, en mars 1979². Selon lui, les changements ont été minimisés : les départs des prêtres et des militants constituaient pourtant un signe : « *il fallait autre chose qu'un simple aménagement du territoire* ». Il s'agit de passer d'un « *univers stable et limité à un univers mouvant et global* ». Les querelles pastorales naîtraient quand un des axes de l'appartenance ecclésiale - qui sont la vie sacramentelle, la foi comme profession personnelle et communautaire et l'action évangélique - est privilégié en négligeant les deux autres. Le Père Blondel note les difficultés psychologiques de nombreux prêtres. Il préconise d'accueillir les aspects divers du réel qui est complexe. Il estime que les solutions immédiates résolvent rarement les problèmes : il faut accepter un mûrissement. Il conseille aussi de regarder le monde et l'Église plutôt que de se regarder soi-même. En outre, il insiste sur les aspects spirituels : penser leur vie de foi et sacramentelle, partager leur recherche de prière, l'importance de la révision de vie entre prêtres. Il conclut en évoquant « *un besoin radical des autres* ». Il faut ainsi absolument que les prêtres ne s'isolent pas, ni de leurs confrères ni des laïcs. Lors de cette même assemblée, des prêtres admettent que la concertation avec les laïcs facilite le travail et leur permet de tenir³. Ils notent le passage d'une responsabilité de prêtre seul à une responsabilité avec les laïcs. Ils avouent qu' : « *Il y a des passages nécessaires qui sont décapants, qui nous "décléricalisent" mais qui nous aident à être plus prêtres qu'à faire des trucs. Ces décapages nous aident à vivre l'Évangile avec plus d'authenticité.* » Il leur faut accepter de se laisser remettre en cause par des groupes qui eux-mêmes acceptent de se remettre en question. Les prêtres attirent aussi l'attention des évêques au sujet des nominations. Ils souhaitent une politique de nominations plus cohérente, en tenant compte des santés et des compétences des uns et des autres.

3. Le clergé et la politique

a. L'épiscopat et la politique

Selon Catherine Grémion et Philippe Levillain, le concile Vatican II fait prendre conscience aux évêques français que la mission de l'Église réside dans la lutte pour

1. Synthèse des apports des délégués au Conseil presbytéral du 15 mars 1973. **ADc Conseil presbytéral : Conseil presbytéral 1973-1979.**

2. Propositions de recherches présentées par François Blondel à l'assemblée évêques-prêtres à Martillac en mars 1979. **ADc Conseil presbytéral 2. Dossier 11.**

3. Assemblée évêques-prêtres, Martillac, 5-7 mars 1979. **ADc Religieuses. Archives Unions. Zone d'Angoulême. Dossier « AREP 1979-1985 ».**

l'homme¹. Il demeure difficile d'appréhender les liens que les évêques entretiennent avec la politique. En premier lieu, ils ont le souci d'une parole commune bien que leurs orientations individuelles soient diverses. Beaucoup se situent politiquement au centre. Désirant respecter la liberté politique des chrétiens, ils s'abstiennent de toutes consignes de vote. De plus, aucun prêtre s'étant engagé en politique n'accède à l'épiscopat. En outre, les évêques français se réfèrent à un système de valeur étranger aux formations politiques, d'autant plus que la démocratie chrétienne est quasiment inexistante en France².

L'épiscopat français, en 1972, se tient sur la même ligne que le Synode des évêques, un an plus tôt³. La responsabilité politique du clergé doit conserver une dimension pastorale. Les prêtres ne peuvent pas complètement exclure la politique de leur ministère ; ils sont acteurs de la société et ont à transmettre la voix de l'Église. Ils sont aussi parfois amenés à jouer un rôle de conciliateurs lors de conflits. L'épiscopat français considère, comme le Synode des évêques, que l'exercice d'une charge politique par un prêtre doit constituer l'exception.

Lors du référendum du 28 septembre 1958, en vue de l'adoption d'une nouvelle Constitution, l'Assemblée des cardinaux se voit contrainte de publier une déclaration, face à la réaction de certains milieux catholiques⁴.

1. GRÉMION, Catherine et LEVILLAIN, Philippe. *Les Lieutenants de Dieu. Les évêques de France et la République*. Paris : Fayard, coll. « L'Espace du politique », 1986, p. 323.

Les auteurs estiment que se dessinent les orientations suivantes : « *Ne pas prendre position au moment des élections pour laisser à l'Église les mains libres [...], s'exprimer à la fois sur la situation française et sur la situation internationale [...], être conformes à l'Évangile, c'est-à-dire aussi au magistère de l'Église universelle dont le Souverain pontife était aussi le gardien, et faire passer les vérités de l'Évangile en France, dénoncer d'abord le pire et considérer que le bien commun auquel l'État pouvait attacher sa politique n'était que l'ombre triste du Royaume, telle fut l'ambiguïté fondamentale qui caractérisa l'attitude des évêques de 1966 à 1981.* »

2. *Idem*.

Brigitte Vassort-Rousset constate, de son côté que la hiérarchie catholique en France est restée un « *médiateur politique et social important* ». Les interventions des évêques montrent qu'ils sont ouverts aux milieux sociaux et soucieux de leurs préoccupations. Toutefois, il semble que l'épiscopat ne souhaite pas engager l'Église d'une façon trop nette dans les débats publics. Est évoquée une « *stratégie d'adaptation "culturelle-pastorale" au monde actuel, qui repose sur les prises de position d'individus ou de petits groupes d'inspiration religieuse* ». Elle aurait pour but « *une réinsertion des valeurs religieuses de l'Église dans les cultures contemporaines* ». En outre, les prises de position épiscopales se montrent éloignées du temporel. [VASSORT-ROUSSET, B. *Op. cit.*, p.282-285].

3. Assemblée plénière de l'épiscopat français. « Pour une pratique chrétienne de la politique ». *DC*, 19 novembre 1972, n°1620, p.1011-1021.

Le texte sur le sacerdoce ministériel stipule que les prêtres ont le droit d'avoir leurs propres opinions politiques mais qu'ils doivent « *garder quelque distance avec toute charge ou engagement politique* », afin notamment de ne pas créer de divisions parmi les fidèles. [« Le Sacerdoce ministériel. II^e Assemblée générale du Synode épiscopal (30 septembre – 6 novembre 1971) ». *DC*, 2 janvier 1972, n°1600, p. 2-11.]

4. Ceux-ci réprochent le préambule, qui ne fait pas référence à Dieu mais aux Droits de l'homme et qui considère la France comme une République laïque. Les cardinaux réagissent en affirmant que le projet de Constitution ne peut être rejeté uniquement sur ces considérations : le texte « *doit être jugé dans son ensemble, en tenant compte de la situation actuelle du pays et en se plaçant dans la perspective du bien commun* ». D'une certaine façon, l'enjeu soulevé par la nouvelle Constitution doit occulter les sensibilités strictement catholiques. Cependant, les cardinaux français concluent leur texte en appelant de leurs vœux, « *le jour où il serait possible, dans l'accord de tous les citoyens, de faire figurer le nom de Dieu dans le texte* ».

Mgr Mégnin regrette lui aussi, l'absence de toute référence religieuse dans la nouvelle constitution¹. Toutefois, selon lui, le caractère laïc de la République n'est pas synonyme d'un « *laïcisme doctrinal et agressif* » car le régime se veut respectueux de toutes les croyances. Il invite ainsi les fidèles à ne pas craindre de répondre oui, tout en ajoutant qu'il ne se permet pas : « *de conseiller le "oui" ou le "non"* » car il s'agit « *d'une question de l'ordre temporel, où il appartient à chacun de juger et de décider* ». Tout comme les cardinaux, il évoque le caractère crucial du résultat du vote. Il met également en avant la notion de « bien commun » :

« *Nos convenances personnelles, nos intérêts de parti, compteraient peu si la paix, l'union de la patrie, si son avenir même risquaient d'être compromis par notre vote. Malgré les apparences, nos propres avantages ne sauraient être sauvegardés si le bien commun du pays est sacrifié.* »

Même si l'évêque charentais, semble-t-il, ne souhaite pas orienter clairement les votes, ses positions en faveur du « oui » apparaissent à peine voilées².

Quelques années plus tard, le bien commun apparaît toujours comme le souci majeur, selon Mgr Kérautret³. À nouveau, aucune consigne de vote ne transparaît. Il invite toutefois à faire reposer son choix sur les critères de la « *liberté religieuse, les droits de l'éducation chrétienne, les exigences de la morale sociale* ». Il mentionne aussi la nécessité de s'informer sur les grands problèmes de la société. Lors des élections législatives de mars 1967, les thèmes abordés sont identiques, avec la nécessité de ne délaissier aucune catégorie sociale⁴. Cette intervention épiscopale reste très classique, avec l'accent mis sur les problèmes sociaux. Mgr Kérautret affiche clairement une volonté de neutralité politique de la part de l'Église : elle éclaire les consciences mais elle ne doit pas intervenir directement dans l'ordre temporel. Ainsi, les évêques du diocèse d'Angoulême essaient de favoriser l'apaisement des diverses sensibilités politiques, notamment au sein du presbyterium.

Les évêques sont parfois conduits à prendre position à l'égard des engagements politiques assumés par certains prêtres. Par exemple, Mgr Mégnin est mentionné lors de la démission d'un prêtre de la Mission de France du secrétariat départemental du *Mouvement*

des institutions de la France ». [Assemblée des Cardinaux de France. « Les Catholiques devant le référendum », 17 septembre 1958. *DC*, 28 septembre 1958, n°1287, col. 1267-1268].

1. MÉGNIN, (Mgr). « Communiqué de l'évêque au sujet du référendum ». *SRA*, 14 septembre 1958, p.302-303.

2. Lors des élections cantonales quelques mois plus tôt, il mentionne aussi le souci du bien commun, en précisant que voter est un « *devoir grave* » et même si, là encore, il ne précise pas pour qui il faut voter, il exprime clairement vers qui les suffrages ne doivent pas se porter, en indiquant de s'abstenir de voter pour « *un parti expressément condamné par l'Église* », allusion directe au Parti communiste. [MÉGNIN, (Mgr). « Avis de l'évêque à lire en chaire pour les élections cantonales des 20 et 27 avril ». *SRA*, 13 avril 1958, p.138.]

3. KÉRAUTRET, (Mgr). « Un acte de citoyen chrétien ». *CF*, 20 février 1965.

4. KÉRAUTRET, (Mgr). « Voter est une obligation de conscience ». *CF*, 28 janvier 1967.

Annexe 9.3.1 : Voter est une obligation de conscience.

de la Paix¹. Le document montre le soutien apporté par Mgr Mégnin à l'égard du Père Vico, tout en témoignant de la volonté de l'évêque d'apaiser des conflits entre différents courants parmi les chrétiens².

Le rapport quinquennal de 1972, en vue de la visite *ad limina*, met sur le même plan les prêtres au travail et ceux engagés politiquement : il est vrai que les deux éléments sont souvent liés. Mgr Kérautret avance alors un jugement personnel :

« Il faut un discernement sérieux ; moyennant ce discernement l'intérêt porté par des prêtres à ce que vivent les hommes pour favoriser la Mission. Mais il faut craindre les tentations idéologiques, les sectarismes, et peut-être par-dessus tout, une systématisation qui finirait par déformer l'image du sacerdoce³. »

Mgr Rol se montre aussi très prudent en matière politique. Une affaire fait grand bruit à la fin des années 1970 : un propriétaire chrétien voudrait reprendre sa ferme, louée à un fermier communiste, qui est soutenu par le CMR. La presse locale et les journaux des fédérations agricoles s'intéressent à ce conflit. L'évêque d'Angoulême, ne prend pas position publiquement, ce qui lui vaut l'incompréhension des deux parties. En fait, il estime qu'il n'était pas de son rôle d'être le juge d'un conflit complexe, exacerbé par la passion, et parfois de comportements violents. Même s'il ne fait pas de déclarations publiques, il multiplie les contacts avec les deux intéressés et travaille en lien avec les pouvoirs publics en vue d'un apaisement.

Quant à l'engagement politique du clergé pendant son épiscopat, il estime que certains jeunes prêtres sont : *« plus préoccupés par les changements de la société que par l'annonce de l'Évangile, qui ne pouvait être conçue par certains sans engagement politique⁴. »* Un ancien membre du conseil presbytéral, pendant l'épiscopat de Mgr Rol, se

1. Le fait d'être secrétaire départemental engage ce prêtre d'une manière trop nette en faveur des partis de gauche, dont le Parti communiste. Tout en restant dans le mouvement, il s'explique sur sa démission de responsable, en mentionnant que l'évêque et des prêtres l'avaient prévenu que de fortes oppositions s'exprimaient contre lui. Il estime toutefois que son *« rôle de responsable a favorisé le dialogue du Mouvement avec les chrétiens. Ce travail de réflexion en profondeur avec les autres courants de pensée, les partis politiques et syndicats est un de [ses] soucis et par cette présence [il y a] contribué activement. »* Il ajoute que quitter le secrétariat va lui faciliter son rôle de prêtre pour poursuivre avec les militants, chrétiens ou non, *« un dialogue enrichissant pour tout le monde »*. [Un prêtre secrétaire départemental du Mouvement de la Paix. Mai 1964. **CAMT.**]

2. Il est précisé que : *« Mgr Mégnin qui s'était intéressé à notre tâche essentielle, "le dialogue avec les non chrétiens", sait la peine que [l'opposition] cause à l'intéressé et à l'équipe. Il sait que cette marche arrière qu'il faut cependant faire risque d'accréditer dans les consciences populaires que l'Église, malgré Jean XXIII n'ose pas juger la Force de Frappe Atomique, mais désapprouve ceux qui œuvrent pour le désarmement et que les intégristes gagnent plus facilement que les chrétiens engagés dans la lutte pour la justice et la paix. »* En outre, il est bien stipulé que l'évêque aidera l'équipe à maintenir un travail de dialogue avec les non chrétiens, ce qui est effectivement le cas. Une réflexion se montre significative quant à l'appui de Mgr Mégnin : *« L'Évêque d'Angoulême sait que la tâche des missionnaires est faite d'audaces ; l'audace s'accompagne toujours de risques, d'imprudences. Aussi se refuse-t-il de juger ceux qui ont décidé cette forme d'engagement. »*

3. Rapport quinquennal 1972. **ADc.**

Rappelons aussi l'incident dans lequel Mgr Kérautret est mis en cause en 1968, lors d'une quête en faveur du Vietnam, effectuée à la paroisse du Sacré-Cœur d'Angoulême. Il avait dû publier une mise au point, appelant son clergé à la neutralité politique.

4. Témoignage oral de Mgr Rol, mars 1999.

souvient que des tensions règnent au sein du conseil et que le climat politique tendu crée des clans au sein du presbyterium¹. Cependant, l'évêque considère que même si quelques affrontements ont lieu lors de réunions du conseil presbytéral, l'unité autour de l'évêque est préservée, en vue d'une pastorale d'ensemble.

b. Les prêtres et la politique

À la veille des élections législatives de 1973, un sondage s'intéresse aux convictions politiques du clergé français². Un tiers des prêtres qui se prononcent déclarent voter pour un candidat de gauche³. Quasiment la moitié des prêtres estiment qu'ils doivent exercer un rôle politique au même titre que les autres citoyens tandis que 39 % pensent qu'il doit être moindre, en raison de leur état sacerdotal⁴. Des divergences d'ordre politique traversent le clergé charentais. Par exemple, des prêtres restent plus ou moins marqués par l'Action française⁵. À l'opposé politiquement, divers témoignages corroborent le fait que les prêtres proches du monde ouvrier constituent, volontairement ou non, un monde à part. Un prêtre estime que les clivages parmi le clergé se situent davantage sur le terrain pastoral que sur le terrain politique⁶. Mgr Rol, d'ailleurs, ne connaît que très peu de problèmes avec ses prêtres au niveau politique tandis que des tensions existent avec le monde ouvrier⁷. Il ajoute que même si certains prêtres sont engagés à droite ou à gauche, « *Dans l'ensemble, l'exercice du sacerdoce passait avant l'engagement politique* ». Selon lui, la majorité des prêtres considèrent que l'Église n'est pas faite pour mener un projet politique, mais qu'il est du devoir des chrétiens de prendre leurs responsabilités dans la vie politique.

Les prêtres qui se situent à gauche, voire dans une mouvance marxiste, semblent représenter une minorité au sein du clergé charentais mais ils s'expriment davantage et

1. Témoignage oral d'un prêtre, mai 2000.

2. « Les prêtres français et la politique. Sondage de l'IFOP ». DC, 4 février 1973, n°1625, p.141-142. Ce sondage n'établit de différences géographiques qu'entre les communes rurales, les villes de province et l'agglomération parisienne. Les diverses sources recueillies dans le diocèse d'Angoulême ne permettent pas de déterminer si des prêtres charentais ont participé à cette enquête.

3. La proportion se montre plus importante parmi ceux qui ont moins de quarante ans. De même, c'est au sein de cette tranche d'âge que s'observe la plus grande proportion de ceux qui votent pour un candidat communiste. Sur 100 prêtres qui déclarent voter pour un candidat communiste : 7 % ont moins de 40 ans et 2 % entre 40 et 50 ans. Les plus de 50 ans ne donneraient pas leur voix au parti communiste.

4. Seuls 5 % considèrent que leur rôle devrait être plus important que celui des autres citoyens, puisqu'ils exercent des responsabilités particulières. Un autre sondage réalisé en 1976 montre que 47 % des prêtres ont voté pour Valéry Giscard d'Estaing lors du second tour des présidentielles de 1974, tandis que 23 % ont préféré François Mitterrand. Cette dernière proportion s'élève à 45 % pour les moins de cinquante ans. Ensuite, 62 % du clergé français considèrent que le marxisme est un « *athéisme inconciliable avec le christianisme* ». Cependant, un tiers des prêtres de moins de cinquante ans pensent que le marxisme représente le meilleur instrument de connaissance de la réalité sociale.

5. Mouvement nationaliste et royaliste né à la fin du XIX^e siècle, condamné par Pie XI en 1926 et interdit en France, en 1944.

Il n'a pas été possible de recueillir les témoignages de ceux qui auraient été davantage marqués par ce courant.

6. Témoignage oral d'un prêtre, avril 1999.

7. Témoignage oral de Mgr Rol, mars 1999.

plus bruyamment. D'une façon logique, puisque plus proches du monde ouvrier, souvent aumôniers de l'ACO, les prêtres de la Mission de France interviennent le plus fréquemment sur le terrain politique. Outre l'engagement de l'un d'eux dans le *Mouvement de la Paix*, une lettre d'un aumônier d'ACO, l'abbé Petit, adressée à l'aumônier national, montre clairement ses positions en faveur du monde ouvrier et sa méfiance à l'égard du gouvernement du général de Gaulle¹. Des laïques, fréquentant des paroisses desservies par des prêtres de la Mission de France, ne gardent pas les mêmes souvenirs sur les convictions exprimées. L'une d'elles, à Angoulême, estime qu'ils ne laissent transparaître aucune idée sociale ou politique² – ce qui semble assez peu probable – tandis que l'autre, en contact avec l'équipe de Mansle – Saint-Angeau, juge que les idées politiques de ces prêtres sont très marquées³. Ils tiennent des discours sans nuances contre les « bourgeois ». Elle sait que l'un d'eux a adhéré au Parti communiste. Ils poussent les gens à s'engager tant en politique, notamment lors des élections municipales, que dans les syndicats.

Un des prêtres diocésains estime qu'à partir du moment où on est prêtre-ouvrier, il est difficile de ne pas se laisser entraîner sur le terrain politique⁴. Selon Mgr Rol, ceux qui se laissent séduire « *par l'idéologie marxiste l'ont interprétée d'une façon idéaliste, avec son côté généreux. Certains pensaient que l'engagement social pouvait s'exprimer par l'adhésion à des théories marxistes*⁵. » Un prêtre ordonné au cours des années 1950 se souvient que des séminaristes français, au début des années 1960, sont fiers d'appartenir au Parti communiste ; il ne pense pas que des Charentais soient concernés⁶. Il estime, comme Mgr Rol, que l'attrait pour le communisme vient de la générosité qu'il prône. Un prêtre, ordonné en 1965, considère que l'engagement de certains prêtres aux côtés de non chrétiens les conduit à devenir militants et à prendre leur carte au Parti communiste⁷. Contrairement à son confrère, il ne serait pas étonné que des prêtres du diocèse d'Angoulême, certes dans une très faible proportion, aient aussi adhéré.

Plusieurs constatent aussi que des prêtres sont facilement qualifiés de communistes, lorsqu'ils prennent part à des conflits sociaux, par exemple, lorsqu'ils manifestent aux côtés des ouvriers. L'un d'eux se souvient d'avoir été taxé de communiste pour avoir pris position contre la torture, lors de la guerre d'Algérie⁸. Un prêtre non originaire du diocèse

1. Il dénonce l'attribution de la Légion d'honneur à plusieurs personnes, dont des ouvriers membres de l'ACO, par le Général, lors de ses visites des villes françaises. Selon lui, il s'agit de : « *transformer en panneaux publicitaires pour le référendum de braves types, alors que l'action ouvrière devient de plus en plus difficile et que les militants se font matraquer à qui mieux-mieux* ». Il pense que l'ACO devrait prendre position « *devant l'ampleur d'une telle manœuvre qui tend à compromettre et à rendre plus difficile l'action ouvrière, en paralysant dans une distinction ambiguë quant à son contexte politique, les militants déjà peu nombreux [de l'ACO]* ». [Lettre de l'abbé Roland Petit à l'abbé Faureau. 24 août 1958. **Fonds Bo.**]

2. Témoignage oral d'une laïque, novembre 2000.

3. Témoignage oral d'une laïque, novembre 2002.

4. Témoignage oral d'un prêtre, février 2001.

5. Témoignage oral de Mgr Rol, mars 1999.

6. Témoignage oral d'un prêtre, février 1999.

7. Témoignage oral d'un prêtre, février 1999.

8. Témoignage oral d'un prêtre, février 1999.

estime que le clergé charentais est traversé par un courant plus antimarxiste qu'anticommuniste¹.

En principe, les évêques voient d'un mauvais œil leurs prêtres briguer des mandats électoraux. Seuls deux prêtres du diocèse se présentent aux élections municipales de mars 1971. L'un devient maire tandis que l'autre est conseiller municipal. Toutefois, le rapport quinquennal, en 1972, précise que : « *Dans l'un et l'autre cas, il s'agit moins d'un choix politique au sens étroit du terme que d'une participation au bien commun*². » C'est effectivement de cette façon que le comprennent les principaux intéressés.

Le conseil presbytéral de janvier 1978 se penche sur les élections législatives de mars. Le compte-rendu stipule clairement que le but du conseil n'est pas de donner une formation politique à ses membres ou d'effectuer un choix entre les options politiques mais de s'aider les uns les autres, à mieux se situer en tant que croyants et prêtres. Plusieurs, parmi les membres du conseil, estiment que leur formation les conduit à se situer à l'extérieur de ces questions. Ainsi, ils apprennent seulement une fois qu'ils sont en paroisse, à assumer les conflits. Il est bon aussi qu'ils s'informent sur les divers courants qui s'opposent, sans se laisser guider par les médias. Au niveau de l'agir pastoral, la position se montre claire :

« Nous avons tous rappelé que l'Évangile, s'il invitait les hommes à s'engager dans le domaine politique comme dans les autres domaines de la vie, demandait que l'on exerce en son nom une critique des systèmes et des actions présentées. L'Évangile se situe au-delà de toutes idéologies et vient toutes les critiquer³. »

Au moment des élections, les prêtres qui s'expriment dans les journaux paroissiaux, insistent généralement sur la justice sociale et sur le devoir de voter. Quoi qu'il en soit, aucune consigne de vote n'apparaît.

Dans l'ensemble du diocèse, les prêtres adoptent une pastorale proche des gens, rejoignant les préoccupations de leurs paroissiens. Toutefois, cette pastorale s'illustre de façons différentes selon les dominantes sociales des paroisses. D'une façon générale, même si des exceptions demeurent, les prêtres en milieu urbain populaire et les prêtres – ouvriers affichent des idées de gauche⁴. En revanche, leurs confrères présents dans des

1. Témoignage oral d'un prêtre, janvier 1999.

La situation dans le Confolentais s'avère différente par rapport au reste du diocèse. Les votes communistes s'imposent nettement et il règne un climat de peur éprouvé par les chrétiens, y compris les prêtres, à l'égard des communistes. Ainsi, des fidèles ne rejoignent pas l'Action catholique pour cette raison. Avant le Concile, il aurait existé une sorte de concurrence entre les groupes d'Action catholique et les cellules communistes... [Témoignage oral d'un prêtre, mars 2001.]

2. Rapport quinquennal 1972. **ADc**.

3. « Conseil presbytéral 9 et 10 janvier 1978 ». *EA*, 5 février 1978, p.27.

4. Les prêtres les plus impliqués en politique accompagnent généralement des groupes d'Action catholique, en particulier dans le monde ouvrier. Il apparaît d'ailleurs clairement que les laïcs prenant des engagements politiques appartiennent souvent à des mouvements d'Action catholique.

quartiers à dominante « bourgeoise » sont perçus comme votant à droite. Majoritairement, les prêtres restent très discrets sur le terrain politique.



Finalement, à travers les débats sur l'identité du prêtre, apparaît en filigrane une question qui apparaît aux yeux de certains comme fondamentale : l'utilité du prêtre. Le cardinal Daniélou essaie d'y répondre lors d'une conférence prononcée en août 1970, à Ars. Il pose ainsi le problème : face aux préoccupations des hommes, qui semblent ne s'intéresser qu'aux dimensions sociales, économiques, politiques et scientifiques, il s'agit :

« de savoir si la réponse est de dire qu'un prêtre qui fait son métier de prêtre n'est pas utile dans le monde d'aujourd'hui, et qu'il vaudrait mieux qu'il fasse de l'action sociale, de l'action politique, ou qu'il prenne un métier. C'est le problème fondamental, non seulement pour le prêtre mais pour nous tous¹. »

Le prêtre tient un rôle essentiel pour aider les gens face à la mort, à des responsabilités essentielles, à l'amour, aux choix de l'existence. Il ne pourra pas être remplacé par les sociologues, les psychanalystes ou les physiciens. Outre les interrogations sur l'utilité de la fonction sacerdotale dans la société, certains se demandent ce que le sacerdoce peut ajouter en ce qui concerne le témoignage chrétien. Le cardinal répond que le prêtre a la responsabilité essentielle de donner les sacrements, à la base de toute vie chrétienne. Il n'est pas sûr que les prêtres qui veulent s'engager sur le terrain social et qui ne souhaitent surtout pas être considérés comme des « distributeurs » de sacrements, soient convaincus par cet argument.

À travers les interrogations relatives à la manière d'exercer le ministère sacerdotal et au sens même du sacerdoce, il est compréhensible que de nombreux prêtres soient touchés et troublés dans leur ministère et que cela engendre quelques tensions.

B. L'unité sacerdotale menacée

Mgr Kérautret se trouve confronté aux divers courants de pensée qui traversent son clergé, avec plus ou moins de véhémence. C'est ainsi que se dessinent les mouvances de « gauche » et celles de « droite ». La façon d'accueillir la réforme liturgique en offre une illustration. Même si elle est bien accueillie en général, il existe « *des malaises limités mais dangereux parce qu'ils divisent* ». Il précise qu'à « *droite, il y a de petits groupes (quelques prêtres avec des communautés restreintes) qui boudent le mouvement, refusent*

1. DANIÉLOU, Jean (cardinal). « Des prêtres passionnés de Dieu et passionnés des hommes. Conférence prononcée à Ars, le 4 août 1970, en la fête de Jean-Marie Vianney ». DC, 1^{er} novembre 1970, n°1573, p.979.

la langue vernaculaire, critiquent le rituel de la messe et entretiennent un climat de contestation¹. » En outre :

« à gauche, il y a d'autres groupes qui ne se contentent jamais des réformes accomplies et qui font plus ou moins clandestinement leur liturgie à eux. [...] Des accrocs quant aux vêtements liturgiques sont assez nombreux dans la célébration des "messes de petits groupes" et il y a une tendance à la prolifération de "canons" nouveaux. »

Ces diverses tendances manifestent des aspirations pastorales différentes.

Le Père Joseph Moingt, théologien jésuite, analyse en 1970, les mutations du ministère sacerdotal. Il remarque que deux types nouveaux de ministères tendent à se différencier : le « *service de l'Évangile* ² » ou le « *ministère des Peuples* », tourné vers ceux qui sont éloignés de l'Église, et le « *service des fidèles* » ou « *ministère des communautés* », afin de répondre aux besoins spirituels et sacramentels des chrétiens. Les deux types de ministère demandent une forme de spécialisation et un mode de vie approprié ; il faudrait ainsi qu'à chacun des ministères corresponde un corps particulier de ministres. Effectivement, certains domaines demandent des spécialisations mais il est nécessaire de veiller à l'unité du corps sacerdotal et à ce que chacun des types de ministère se complètent afin de faire grandir l'Église.

1. Un clergé divisé ?

a. Des tensions au sein du clergé

Il est facilement repérable que les prêtres ne partagent pas tous un avis identique sur leur rôle dans la société et dans l'Église et sur la façon de mener l'action pastorale. Des dissonances au sein du clergé, alimentées dans le climat de crise de l'Église de France, contribuent à distiller une certaine tension dans la vie de l'Église diocésaine. En 1972, certains prêtres apprécieraient une collaboration beaucoup plus étroite entre « *les différents types de prêtres, sans exclure les affrontements, mais avec une volonté de complémentarité* ³. »

Lors de la visite *ad limina*, en 1972, Mgr Kérautret estime que l'*aggiornamento* voulu par le Concile a été le prétexte ou le moteur des oppositions et il ajoute qu' : « *on en est venu très vite à penser que dogmes et lois relâchaient leur étreinte et qu'on pouvait les réinterpréter* ⁴. » Plus loin, l'évêque charentais écrit que le Concile aurait dû représenter la référence commune du clergé mais il n'a sans doute pas été étudié assez en profondeur. Les uns considèrent qu'il n'a rien apporté de nouveau, sauf quelques modifications de

1. Rapport quinquennal 1972. **ADc**.

2. MOINGT, Joseph. « Mutations du ministère sacerdotal ». *Études*, avril 1970, p.583.

3. Réflexions en vue du conseil épiscopal du 4 février 1972. **Fonds privé**.

4. Rapport quinquennal 1972. **ADc**.

détail et les autres pensent qu'il autorise des réinterprétations radicales. Il n'y aurait pas de conciliation possible entre ces deux positions. Il considère que : « *le clergé a tendance à se séparer en petits groupes qui ne communiquent guère entre eux et qui vivent mutuellement sous le régime du silence et quelquefois du soupçon.* » Cependant, il remarque un zèle renouvelé mais les efforts ne se rejoignent pas dans un plan d'ensemble. En outre, Mgr Kérautret analyse les relations entre les prêtres de paroisse et ceux détachés pour des fonctions spécialisées. Les rapports sont en général faciles avec par exemple, les aumôniers d'hôpitaux ou les responsables des immigrés et des migrants. Les relations sont plus rares et plus difficiles avec les aumôniers d'Action catholique :

« d'une part parce que plusieurs prêtres n'ont jamais vraiment mordu à l'Action catholique, et d'autre part parce que les aumôniers semblent se spécialiser de plus en plus dans un travail avec de petites équipes sans tellement chercher le contact avec les paroisses. »

En outre, les contacts avec les prêtres enseignants sont quasiment inexistantes car leurs horaires de travail ne leur permettent pas de participer facilement aux réunions et leurs centres d'intérêt ne coïncident guère. De plus, la cause de l'enseignement catholique serait contestée par certains prêtres.

Une synthèse des réflexions des délégués du conseil presbytéral du 15 mars 1973 traduit certaines divergences au sein du clergé charentais¹. Certains estiment qu'« *on a l'impression qu'on se soupçonne entre divers coins de Charente.* » Les prêtres ont du mal à se mettre d'accord sur le plan pratique. En outre, le milieu urbain tend à favoriser des secteurs et des types de rassemblements eucharistiques différents, d'où « *des courants d'opinion, des jugements tout faits basés sur des réputations bien établies qui entretiennent un climat "malsain"* ». Des incompréhensions existent aussi entre les différentes générations : les plus âgés semblent avoir du mal à concevoir « *les différents styles actuels de ministères* ». Trois mois plus tard, la commission du clergé stipule que « *les différences de style et de pensée chez les prêtres entraînent les prises de position différentes, pour ne pas dire opposées. D'où les divergences d'optique et de pastorale qui portent beaucoup de prêtres à rester chez eux*². » Il semble en outre, que les réunions de secteur soient davantage des rencontres de travail que des rencontres fraternelles. Les oppositions s'y renforceraient. Ainsi, des prêtres rentrent chez eux découragés et peu disposés à de nouvelles rencontres. De plus, le morcellement en zones rend l'unité plus difficile encore. Toutefois, les différents conseils et réunions de prêtres voient des efforts afin de partager et de s'expliquer dans un respect mutuel³.

1. Synthèse des apports des délégués au Conseil presbytéral du 15 mars 1973. **ADc Conseil presbytéral : Conseil presbytéral 1973-1979.**

2. Commission du clergé, 3 juin 1973. **ADc Conseil presbytéral.**

3. Les journées du presbyterium et la messe chrismale constituent des moments de rencontre importants entre les prêtres. La messe chrismale a lieu, dans le diocèse d'Angoulême, le mardi qui se situe entre les Rameaux

Le conseil presbytéral de janvier 1980, face aux divers blocages constatés au sein du clergé, demande à revenir à l'essentiel, dans la relation à Dieu et au monde¹. Il faut que le respect de l'autre aille jusqu'à le reconnaître pour ce qu'il est – origine, histoire, formation – et non pas seulement pour ce qu'il fait. Des lieux de partage s'avèrent nécessaires. Les prêtres ont aussi besoin de se conforter mutuellement en s'aidant à discerner le positif dans ce qu'ils réalisent et à accepter les réussites des autres tout en assumant leurs propres échecs.

b. Les relations entre l'évêque et les prêtres

La Constitution *Lumen gentium* précise que les prêtres contribuent « à l'œuvre pastorale du diocèse entier, bien mieux, de toute l'Église² ». Par cette participation au sacerdoce et à la mission de l'évêque, les prêtres doivent reconnaître en leur évêque un « père » et lui obéir, tandis que l'évêque doit les considérer comme « des fils et des amis » et non comme des « serviteurs ».

Les réponses en vue de l'Assemblée évêques – prêtres de 1969 font apparaître plusieurs remarques³. Parmi les prêtres s'étant exprimés sur leurs relations avec l'évêque, la majorité évoque des relations confiantes avec Mgr Kérautret. Ils le considèrent comme « bon, compréhensif, simple, de plus en plus père et frère ». Certains regrettent des contacts trop rares, tout en reconnaissant que l'évêque ne peut pas donner beaucoup de temps à chacun. De plus, il est préoccupé par les divergences au sein du presbyterium. Certains sont heureux de sa proximité comme « frère », tandis que d'autres pensent qu'une relation confiante est favorisée par le fait qu'il soit « père et chef », donc, qu'il ne se situe pas sur un plan d'égalité. Environ douze pour cent des prêtres qui répondent tiennent un discours tout différent. Ils écrivent qu'ils n'ont pas de relations avec l'évêque, « invisible et lointain ». Il ne chercherait pas le dialogue sur leur vie concrète et il ne connaîtrait pas réellement la vie et les difficultés de ses prêtres. Certains ont l'impression qu'il n'écoute pas assez, qu'il « juge superficiellement », et qu'il se montre « le défenseur de principes établis pour toujours ». À nouveau, apparaissent les difficultés de l'évêque à l'égard des diverses tendances des prêtres : il « a peur d'écouter les vieux et peur de perdre l'audience des jeunes ». L'un des prêtres se montre virulent en affirmant que ses relations avec l'évêque sont « sans confiance parce que les princes qui nous gouvernent sont sans charité et aveugles devant le malaise actuel. » Tout naturellement, les desideratas vont dans le sens d'un dialogue plus fréquent et de visites de l'évêque. Certains voudraient que

et Pâques. Au cours de celle-ci, l'évêque bénit les huiles saintes et les prêtres renouvellent leurs promesses sacerdotales.

1. 10 ans de documents pastoraux. Dossier n°3. Synode diocésain, Pentecôte 1988, p.29.

2. *Lumen gentium*, n. 28.

3. Consultation du clergé. Synthèse. Diocèse d'Angoulême. **ADc Assemblée évêques – prêtres 1969**

l'évêque soit « *l'organisateur, faisant confiance, faisant le lien avec toutes les expériences* » et qu'il « *se méfie des courtisans* ».

À la lecture des diverses réflexions émises par le clergé, l'évêque représente l'autorité. Ceux qui prônent des relations fraternelles sont d'ailleurs souvent vus comme des contestataires, s'opposant à l'autorité de l'évêque.

De son côté, Mgr Kérautret s'exprime régulièrement sur ses rapports avec le presbyterium charentais.

Alors qu'il n'est que coadjuteur, il ressent déjà douloureusement les tensions du clergé. En 1964, il prononce une conférence lors des retraites pastorales. Il invite les prêtres à éviter les blocages et les partis pris, à chercher la compréhension mutuelle et non pas à attiser et cultiver les différences. En outre, dans cette période conciliaire, il estime que le succès du Concile requiert diverses attitudes : « *Ni immobilisme obstiné, ni précipitation hasardeuse, ni regret de toute innovation, ni initiative prématurée*¹. » Le désir d'apaiser les conflits continue par la suite à être l'une des priorités de son épiscopat.

En 1971, il adresse une lettre pastorale, à l'occasion du dixième anniversaire de son ordination épiscopale. Il évoque divers aspects de la crise que traverse l'Église, tout en proposant des solutions. En abordant la crise sacerdotale, il encourage ses prêtres à la fidélité et à la disponibilité. En particulier, ils doivent accepter des ministères nouveaux : « *il ne faut pas dire que nous n'y sommes pas habitués, que nous ne nous sommes pas fait prêtres pour les exercer*². » Il se montre aussi très inquiet quant au recrutement sacerdotal et pose la question : « *Voulons-nous des vocations ou avons-nous perdu confiance dans notre cause ?* »

Contrairement aux prêtres qui se plaignent de trop rares contacts avec lui, Mgr Kérautret estime qu'il les rencontre régulièrement, soit par des visites personnelles, soit par des réunions de groupe³. Il écrit aussi accueillir aussi souvent qu'ils le veulent ceux qui désirent le voir, ce qui est confirmé par les prêtres interrogés quelques décennies plus tard.

En 1973, lors de l'arrivée de Mgr Rol, Mgr Kérautret en profite pour évoquer le ministère épiscopal et pour donner certaines orientations pastorales. Il revient sur le fait que le ministère sacerdotal doit trouver d'autres formes d'exercice. Il estime que dans les années suivantes, les prêtres « *auront à être d'abord les animateurs des laïcs autour desquels se noueront les communautés locales, les éducateurs des catéchistes, les célébrants de l'Eucharistie et les ministres des Sacrements*⁴. » Il ajoute que moins il y aura de prêtres, plus ils devront faire corps avec l'évêque. À nouveau, il exprime son souci de la

1. KÉRAUTRET, (Mgr). « Problèmes et orientations ». SRA, 20 septembre 1964, p.309.

2. Lettre pastorale de Mgr l'Évêque à l'occasion de ses 10 ans d'épiscopat. **ADc. Mgr Kérautret. Lettres pastorales.**

3. Rapport quinquennal 1972. **ADc.**

4. KÉRAUTRET, (Mgr). « Quelques réflexions sur le ministère épiscopal aujourd'hui ». EA, 15 avril 1973, p.78.

relève sacerdotale ; ce thème revient très fréquemment lors de ses interventions au cours de son épiscopat.

Au moment de passer le relais à Mgr Rol, Mgr Kérautret adresse une allocution émouvante lors du conseil presbytéral du 1^{er} juillet 1975. Il exprime sa reconnaissance aux prêtres « *pour leur accueil, leur collaboration et les multiples preuves qu'ils [lui] ont données de leur courage dans des situations matérielles et pastorales souvent difficiles*¹. » Il souligne, entre autres, que dans sa prière, il a nommé chacun des prêtres du diocèse, en évoquant leurs « *ministères divers dans les mouvements apostoliques, à la pointe de la Mission dans les milieux déchristianisés, dans les paroisses et aumôneries, dans les collèges et services diocésains*². » Ce texte laisse transparaître la grande affection que Mgr Kérautret porte à ses prêtres. D'ailleurs, il demeure dans le diocèse, à la demande de Mgr Rol, au service du secteur pastoral de La Rochefoucauld.

Dans l'ensemble, les évêques d'Angoulême ne se plaignent guère de leur clergé, reconnaissant que la plupart font tout ce qu'ils peuvent. Les tensions, bien réelles, ne doivent pas masquer la bonne volonté générale régnant au sein du presbyterium. Lors de la visite *ad limina*, en 1977, il est précisé :

« Nous avons un bon clergé. Il y a des tensions comme partout, mais elles ne mettent pas en cause l'unité. Il y a des nostalgies qui ne guériront pas, mais qui n'empêchent pas le travail, la tolérance même à ce que l'on ne comprend pas bien³. »

2. Les prêtres traditionalistes

a. L' « affaire Lefebvre »

Les « *nostalgies* » s'expriment notamment par un certain attrait pour les idées véhiculées par Mgr Lefebvre. En effet, au printemps 1975, éclate la crise « lefebvrisme ». Un courant « intégriste » s'oppose aux réformes conciliaires, en se considérant comme le seul défenseur de la Tradition. Mgr Marcel Lefebvre⁴ participe au Concile au titre de supérieur général de l'Ordre des Spiritains. Il renonce à sa charge en 1968 car il voit dans le renouveau postconciliaire une rupture avec la tradition catholique. Il souhaite maintenir la liturgie tridentine. En outre, il s'oppose à la liberté religieuse reconnue par le Concile. Il exprime aussi son désaccord vis-à-vis de la place nouvelle accordée aux laïcs, de la réforme de la formation des prêtres, de l'abandon de la soutane et des formes traditionnelles de piété. Tandis qu'il se démet de sa charge de supérieur général des

1. « Mgr Georges Rol succède à Mgr René Kérautret ». *EA*, 13 juillet 1975, p. 130.

2. *Ibid.*, p. 132.

3. Rapport quinquennal 1977. **ADc**.

4. Né en 1905, à Tourcoing. Après avoir été archevêque à Dakar, il est nommé évêque à Tulle, où il ne reste que quelques mois, en 1962, avant d'être élu supérieur des Spiritains.

Spiritains, en 1968, il critique de plus en plus ouvertement les textes conciliaires. En 1970, il fonde un séminaire à Écône, en Suisse, ainsi que la Fraternité sacerdotale Saint-Pie-X¹. Tandis que Rome lui enjoint de suivre le Concile, il publie un texte en novembre 1974, dans lequel il exprime clairement son opposition. L'évêque de Fribourg retire l'autorisation accordée quatre ans plus tôt, sans que cela soit suivi d'effets : la formation des séminaristes continue d'être dispensée et Mgr Lefebvre ordonne quinze prêtres en juin 1976. Ainsi, malgré plusieurs tentatives menées par le Saint-Siège, afin d'éviter la rupture, Paul VI frappe Mgr Lefebvre d'une suspension « *a divinis* », le 22 juillet 1976, lui interdisant de conférer les sacrements². Néanmoins, cela ne signifie pas la fin du mouvement, qualifié de « traditionaliste » s'agissant des aspects liturgiques, mais également d'« intégriste » au regard de ses idées concernant la politique et la société. En février 1977, quelques lefebvristes occupent l'église paroissiale Saint-Nicolas-du-Chardonnet à Paris. Dans un article d'un journal paroissial du diocèse d'Angoulême, relatant l'événement, il est alors précisé que le rite demeure une question secondaire mais que l'obéissance au Pape est incontournable :

« Ne pas accepter l'autorité du Pape et des évêques successeurs des apôtres, c'est se mettre en dehors de l'Église. Refuser le Concile Vatican II, tout comme tous les autres Conciles œcuméniques, c'est refuser de reconnaître que l'Esprit Saint est à l'œuvre aujourd'hui dans l'Église pour rassembler l'humanité³. »

En outre, sont réprouvées les méthodes utilisées par les intégristes, notamment la violence qu'ils manifestent, y compris pendant des offices religieux : il n'est pas possible de se prétendre chrétien quand « *on est incapable de respecter une assemblée en prière* ».

En 1977, le rapport pour la visite *ad limina* évoque un durcissement des oppositions dans le diocèse, avec l'existence de « *quelques groupuscules caractérisés d'intégristes, des attitudes conservatrices crispées* ⁴ ». Suit toutefois un commentaire : « *Ne leur a-t-on pas parfois donné des prétextes ou même des raisons fondées ?* » Cette réflexion laisse entendre que certains prêtres engagent des réformes liturgiques qui dépassent largement les « ouvertures » permises par la Constitution conciliaire sur la liturgie et les modalités d'application qui l'ont suivie. Ainsi, un prêtre charentais constate que « *des libertés prises, qui en plus ne servaient à rien, ont dérouté des gens* ⁵ ». Un autre pense qu'il n'y aurait pas eu autant d'intégristes si la réforme liturgique avait été plus modérée dans certains endroits ; il affirme : « *Les intégristes ont été fabriqués par nous !* ⁶ »

1. L'évêque de Fribourg accepte cette fondation au titre de « pieuse union », *ad experimentum*, pour trois ans.

2. Toutefois, celui-ci célèbre un an plus tard, à Lille, une messe tridentine à laquelle participent au moins six mille personnes. Il n'hésite pas à critiquer violemment d'autres évêques et des prêtres, en mêlant ses propos de considérations politiques. Il trouve beaucoup d'adeptes dans les milieux d'extrême droite.

3. « Les chrétiens vont-ils se diviser ? » *L'Eclair*, juillet 1977, n°219, p.4.

4. Rapport quinquennal 1977. **ADc**.

5. Témoignage oral, février 1999.

6. Témoignage oral, novembre 1998.

Cette crise lefebvrisme aboutit à un schisme en 1988, malgré les efforts obstinés et répétés de Jean-Paul II, pour ne pas parvenir à cette extrémité. La consécration de quatre évêques par Mgr Lefebvre, dans le but de poursuivre son mouvement après sa mort, entraîne son excommunication. Là encore, un journal paroissial évoque « *l'affaire Lefebvre*¹ ». Le prêtre qui écrit l'article se situe dans une mouvance « classique » concernant la liturgie et se sent finalement proche d'un courant traditionnel mais il dénonce l'intégrisme, qui refuse l'autorité de l'Église romaine. Il écrit notamment :

« La tendance de Mgr Lefebvre aurait pu faire surgir dans l'Église une "aile" liturgiquement traditionnelle qui aurait été une richesse, et qui aurait démontré qu'il n'y a pas une seule façon de lire le Concile. Je crains qu'il ne crée qu'une petite Église, à la fois arrogante et repliée sur elle-même. Aux néo-gallicans de droite comme de gauche de découvrir qu'on ne fait rien dans l'Église d'évangélique et de missionnaire sans communion à l'intérieur du ministère d'unité de Pierre continué par le Pape. »

Au cours de l'année 1970-1971, un laïc, au nom de plusieurs personnes, demande à Mgr Kérautret qu'une messe soit célébrée selon le rite de Saint-Pie-V, chaque dimanche, à Angoulême². L'évêque refuse, non en raison des aspects liturgiques³, mais à cause d'idées s'opposant au Concile prônées par ce groupe. Le laïc, dans ses courriers, s'en tient principalement à des considérations liturgiques et non idéologiques, mais il se montre très virulent envers certains prêtres, qu'il juge trop « libéraux ». Il ajoute que : « *de nombreux prêtres restent fidèles [...] à la Messe catholique de toujours. [...] Ils sont silencieux et ils prient beaucoup et ils sont heureux de savoir enfin que des laïcs prennent la parole. Ils l'attendaient !* »

Dans l'ensemble, seule une poignée de laïcs se laissent gagner par le courant intégriste. Quelques oppositions se lèvent au moment de la réforme liturgique mais dans l'ensemble, le climat reste serein. De plus, au cours de l'année 1988 qui voit le schisme avec Mgr Lefebvre, le diocèse d'Angoulême vit un synode diocésain, qui occupe bien davantage les esprits des chrétiens.

b. Les prêtres de tendance « traditionaliste »

Des prêtres, ayant conservé l'ancien rite, réunissent des fidèles autour d'eux : ainsi quelques noyaux existent par exemple à Angoulême, Touzac, Salles-de-Villefagnan, Suaux... Plusieurs, parmi ces pratiquants, n'appartiennent pas au diocèse d'Angoulême et d'autres, résidant dans la paroisse - les plus âgés surtout - ne pouvant aller ailleurs, assistent à cette messe, en appréciant le rite de leur enfance. Il est probable que ces mêmes

1. « L'affaire Lefebvre ». *Ensemble Cognac. Edition périphérique*, août-septembre 1988, n°196.

2. Échange de correspondance. **ADc Carton Sochal 2**.

3. Le rite de Saint-Pie-V demeure autorisé.

personnes auraient adopté la réforme liturgique si le curé de la paroisse l'avait appliquée. Les intégristes charentais n'auraient guère été plus de deux cents.

Quelques prêtres du diocèse se font remarquer par leurs positions traditionalistes mais ils représentent une minorité. Une des sœurs de la Sainte-Famille se souvient d'un curé du Nord-Charente qui refusait de « *tutoyer le Bon Dieu* » et qui célébrait toujours en latin¹. Un ancien vicaire général de Mgr Kérautret estime que la plupart des prêtres qui ne se sont pas engagés dans les réformes conciliaires, manquaient de formation intellectuelle². Un prêtre pense que le clergé n'était pas assez préparé aux adaptations conciliaires ; comme les décisions venaient de la hiérarchie, certains se sont « *raidis* »³. Il cite le cas d'un prêtre du Confolentais qui au début, avait suivi les évolutions, puis qui a repris la soutane et les célébrations en latin, subissant l'ascendance d'une famille des environs.

À l'occasion du Synode des évêques qui se tient à la fin de l'année 1971, ayant pour thème, d'une part le ministère des prêtres, d'autre part la justice dans le monde, le conseil presbytéral lance une enquête auprès des prêtres charentais, sur la façon dont ils conçoivent leur ministère. Les réponses des prêtres de plus de soixante ans laissent apparaître des mouvances quasi traditionalistes, qui rendent compréhensibles des difficultés de dialogue au sein du clergé⁴. La majorité des trente prêtres qui répondent souhaitent que la façon de vivre le ministère soit la même que celle qu'ils ont connue dans leur jeunesse. L'un d'eux considère que beaucoup sont devenus prêtres grâce à une figure de prêtre qu'ils admiraient :

« Et maintenant ?... Les prêtres "politicards", "les prêtres réclamant le mariage", les prêtres au dancing... dont nous parlent la presse et la télévision détournent nos jeunes : il y a autant de vocations qu'autrefois [...] mais elles se perdent. »

Plusieurs regrettent la tendance à vouloir séparer l'évangélisation et la « sacramentalisation », les deux étant aussi importantes l'une que l'autre et liées l'une à l'autre. En outre, transparaissent dans les réponses des conflits de générations. L'un des prêtres souhaiterait que tout soit mis en place pour changer la mentalité du jeune clergé et qu'il acquière un peu plus d'esprit de foi, de renoncement et de dévouement à la cause de l'Église, en adoptant un véritable esprit sacerdotal et non laïque. Un autre pense que seul est entendu le jeune clergé, « *surtout à tendance appelée plus ou moins valablement progressiste.* » De même, est dénoncée la pression de « *groupuscules, qui sont sans doute bien intentionnés, généreux mais qui s'ils sont d'Église, ne sont pas pour autant l'Église.* » La question liturgique soulève aussi des mésententes : il est ainsi écrit que le jeune clergé

1. Témoignage écrit, janvier 1999.

2. Témoignage oral, novembre 2000.

3. Témoignage oral, mai 2000.

4. Réponses des prêtres de plus de 60 ans concernant le Synode des évêques 1971. **Fonds Gr.**

Ces réponses ont été conservées par le prêtre qui représentait cette tranche d'âge au conseil presbytéral. Les avis des autres prêtres ne sont pas déposés aux archives.

doit célébrer « *des cérémonies qui imposent le respect de Dieu et provoquent à la piété [plutôt que] des simulacres qui blessent la confiance et détournent les chrétiens de toutes pratiques.* » S'ajoute le regret des manuels de catéchisme tels qu'ils étaient conçus auparavant. Les nouveaux manuels sont incomplets et ne comportent que le tiers des anciens ; n'y sont quasiment plus abordés l'enfer, le bien et le mal, les anges... Un aumônier, résidant à Angoulême, estime que le prêtre ne doit pas se laisser enfermer dans un climat de lutte des classes. Il considère que le patron peut être confronté à des situations aussi douloureuses que l'ouvrier, qui a du mal à boucler son budget à la fin du mois. Il note que : « *Les revendications perpétuelles et insatiables du bien-être temporel détournent des perspectives du Royaume de Dieu.* » Ces remarques conduisent à la question du travail des prêtres. Parmi ceux qui s'expriment sur ce sujet, tous s'y opposent. L'un d'eux se demande qui va assurer le catéchisme et le ministère paroissial si les prêtres vont travailler en usine. Il ajoute que Jésus lui-même a fermé son atelier pour exercer son ministère public et que les diacres ont été institués pour assumer les tâches matérielles. De plus, tous désapprouvent l'ordination d'hommes mariés. L'un d'eux considère que revendiquer le mariage des prêtres, « *c'est le diable qui s'est introduit dans l'esprit des jeunes mal formés au séminaire, où l'on parle davantage du matériel que du spirituel.* » Pour plusieurs, ce serait la porte ouverte à d'autres « *dérives* » et elle ne résoudrait pas le problème des vocations. Plusieurs soulèvent aussi le don total de soi-même qui serait remis en cause si le prêtre était chargé d'une famille. Un seul estime que « *dans certaines conditions dont seule l'Église est juge* », en particulier dans des pays d'Afrique ou d'Amérique du Sud, il serait possible de conférer l'ordination à des hommes mariés, « *ayant témoigné une fidélité [...] dans leur vie familiale et évangélique.* »

À côté de ces positions refusant toutes évolutions, des prêtres appartenant à la même génération font preuve d'un réel souci d'ouverture. L'un d'eux constate le décalage du sacerdoce ministériel par rapport à la réalité religieuse à laquelle ils sont confrontés. Il aspire à un sacerdoce plus « *missionnaire* », sans savoir précisément quelles formes il pourrait revêtir. Un autre prêtre rejoint des préoccupations identiques. Il mentionne son expérience de prisonnier de guerre lors du conflit mondial, cinq années de captivité qui lui ont permis de prendre conscience qu'il était « *“envoyé” au milieu des hommes pour leur révéler Jésus-Christ* ». Exerçant ensuite son ministère comme aumônier d'Action catholique, il insiste sur l'attention à la vie qui doit animer les prêtres. Il explique aussi que les textes du Concile, mettant l'accent sur le fait que le prêtre est « *envoyé parmi les hommes au service de l'Évangile* », l'ont libéré. Pour lui, il devient tout à fait nécessaire de trouver des modes de présence différents du « *prêtre – curé de paroisse* ». Ainsi, même s'il éprouve certains doutes ou s'il n'approuve pas le comportement de certains jeunes prêtres, il considère qu'il faut accepter les recherches pastorales dans l'Église, en favorisant le dialogue. Il conclut ses propos en constatant les mutations profondes de la vie des hommes, d'où pour lui la nécessité d'élaborer un « *nouveau projet pastoral* » qui, sans

complètement renier la paroisse, ne devrait plus être pensé à partir de cette structure. Il termine par ces mots :

« Du côté des prêtres, le jour où il y aurait “un authentique presbyterium” responsable d’une ville, les “plus de 60 ans” y trouveraient leur place, sans être obligés de demeurer des “curés notables” vieillissant ou alors des inutilisés remisés sur la voie de garage ! ».

La réalisation de ce projet constituerait une véritable pastorale d’ensemble à l’échelle d’un territoire plus vaste que la paroisse et à la mesure d’un ensemble sacerdotal. À leur manière, ces souhaits sont prophétiques mais plusieurs décennies sont nécessaires pour que se réalisent peu à peu ces conceptions.

c. L’abbé Navarre, disciple de Mgr Lefebvre

L’abbé Navarre, curé de Touzac, se situant entre Châteauneuf et Barbezieux, appartient lui aussi à la génération des prêtres de plus de soixante ans en 1971. Ce prêtre se distingue en Charente, par son appartenance revendiquée au courant lefebvrisme et par ses propos, parfois violents, à l’encontre de l’épiscopat charentais en particulier, et de l’épiscopat français, en général. Lorsqu’il répond à la consultation en vue du Synode romain, il ne manque pas d’indiquer que des prêtres et des fidèles sont surpris de certaines « carences » de l’épiscopat face à des « situations scandaleuses », sans qu’elles soient précisées. L’abbé Navarre en profite pour placer une critique à l’égard de Mgr Kérautret, estimant que l’autorité diocésaine fait preuve de partialité et qu’il est prêt à en donner des exemples à l’évêque, quand celui-ci voudra bien venir le voir. Il fait comprendre qu’il n’apprécie pas l’annulation par son évêque de la visite pastorale à Touzac, qu’il attribue au fait qu’il est resté « fidèle à la messe de saint Pie V et à la grand-messe chantée en grégorien. »

L’abbé Navarre invite Mgr Lefebvre dans sa paroisse, en octobre 1975 et en juin 1977, afin de donner le sacrement de confirmation, voire de redonner ce sacrement à certains qui l’avaient déjà reçu par Mgr Kérautret ou Mgr Rol. Le curé de Touzac affirme en 1977, que « le sacrement conféré par les Évêques se réclamant des innovations conciliaires est d’une validité au moins douteuse¹. » Mgr Lefebvre invite d’ailleurs les fidèles à recevoir les sacrements sous leur forme la plus traditionnelle. L’abbé Navarre ajoute que si la cérémonie a « visiblement comblé tant de fidèles attachés par-dessus tout à la foi de leur baptême », elle n’a pas été du goût de Mgr Rol, qui le menace de lui retirer sa charge. En effet, le bulletin diocésain, *Église d’Angoulême*, reproduit le message communiqué dans la presse locale par l’évêque d’Angoulême, en juin 1977². Celui-ci n’a pas été informé personnellement, ni de la visite de Mgr Lefebvre ni d’une confirmation, à

1. *Le Clocher de Touzac*, juillet-septembre 1977.

2. « Communiqué de Mgr Rol ». *EA*, 19 juin 1977, p.147.

laquelle il s'oppose. Il rappelle que l'administration de sacrements par un évêque *suspens a divinis* n'est pas licite. Mgr Rol conclut :

« Son attitude actuelle le met sur la pente du schisme. Ceux qui le suivent s'exposent à se couper de l'Église. Les catholiques savent bien que la fidélité à l'Église passe par leur communion avec le Pape et les évêques en communion avec lui. C'est là la Tradition de l'Église catholique. »

L'abbé Navarre use de son journal paroissial pour aborder ses thèmes de prédilection. En premier lieu, il évoque bien sûr la messe « *traditionnelle* ». En octobre 1975, il estime que la « *nouvelle messe* » est un simulacre, subissant l'influence protestante¹. Quelques mois plus tard, il s'adresse par une lettre ouverte à l'un de ses confrères, dans laquelle il écrit notamment :

« Vous estimez que je désobéis. Mais si vous appelez désobéissance la fidélité à la messe millénaire de l'Église, j'affirme que je ne désobéis pas. Mais vous, Monsieur, vous désobéissez [...]. Vous célébrez la "messe" en tournant le dos au Saint-Sacrement durant tout l'office. Vous distribuez la communion sans l'usage, pourtant obligatoire, du plateau. Vous ne portez pas de soutane pour les cérémonies de l'Église². »

Ces derniers arguments sont sans fondement puisque la réforme liturgique permet la messe tournée vers le peuple et à partir de 1969, il est possible de recevoir la communion dans la main, ce qui rend caduc l'usage du plateau.

Les protestants représentent aussi une cible pour l'abbé Navarre. Il dénonce Taizé, communauté œcuménique, située en Saône-et-Loire, dans plusieurs articles et la « *protestantisation* » de la messe catholique. En outre, il écrit qu'en septembre 1977, le diocèse d'Angoulême participe à un « *meeting œcuménique*³ », à l'occasion de son jumelage avec le diocèse de Bury, en Écosse. En réalité, il s'agit d'un jumelage entre les villes d'Angoulême et de Bury et non entre des diocèses. Il souligne la participation à ce voyage du vicaire général et du responsable catholique de l'œcuménisme, ainsi que du pasteur et d'une fidèle protestante. L'abbé Navarre note à ce sujet :

« Un seul manquait, semble-t-il, à ce pèlerinage d'Outre-Manche, l'évêque d'Angoulême, l'histrion honteux de toute cette farce post-conciliaire, à laquelle prirent part des personnalités du diocèse dûment mandatées par la hiérarchie à son plus haut sommet. »

L'abbé Navarre aborde aussi souvent le thème de la morale, estimant notamment, en janvier 1975, que les positions de l'épiscopat français se montrent trop modérées dans leur condamnation de l'avortement⁴. Quelques mois plus tôt, l'Assemblée plénière de

1. *Le Clocher de Touzac*, octobre 1975.

Annexe 5.5.1 : Abbé Charles Navarre. À propos de la « nouvelle messe », octobre 1975.

2. *Le Clocher de Touzac*, juillet-août 1976.

3. *Le Clocher de Touzac*, octobre-novembre 1977.

4. *Le Clocher de Touzac*, janvier 1975.

l'épiscopat s'oppose à l'avortement, qui « implique un échec ¹ » et qui est « une atteinte radicale à la vie humaine ». Toutefois, l'épiscopat français ne veut pas juger, *a fortiori* condamner, les personnes affrontées à ces situations difficiles.

Comme cela apparaît à travers plusieurs articles, l'abbé Navarre porte des attaques virulentes contre l'évêque d'Angoulême. Il réagit notamment publiquement contre la lettre de Mgr Rol, lui demandant de démissionner suite à la confirmation célébrée par Mgr Lefebvre en juin 1977. Le titre de l'article est éloquent : « *Inquisition pas morte* ² ». Mgr Rol avoue avoir souffert de ces attaques mais il préfère ne pas aller jusqu'au bout de la procédure de destitution qu'il avait engagée ³. Il estime que malgré ses comportements outranciers et regrettables, l'abbé Navarre avait un cœur de pasteur et se laissait entraîner par la pression de certaines personnes. Finalement, le curé de Touzac en est reconnaissant envers l'évêque et leurs dernières rencontres sont apaisées.

L'abbé Navarre affiche donc des positions lefebvristes, condamnant en particulier toute réforme liturgique, les rapprochements œcuméniques et s'opposant au clergé ainsi qu'au pape, qui s'inscrivent dans la mouvance conciliaire. Il est probable que certains prêtres du diocèse, se situant dans une mouvance Action française, aient partagé ses vues mais il ne s'agit que de quelques exceptions qui en aucun cas, n'ont voulu être en rupture avec l'Église.

3. Le départ de prêtres

Les chiffres sont éloquents. En France, de 1940 à 1965, environ quarante prêtres quittent chaque année le sacerdoce ; entre 1965 et 1969, ils sont au total 485 et 972, entre 1974 et 1978. Environ 1500 prêtres quittent leur ministère entre la fin des années 1960 et le début des années 1980. Le fait frappant est que la moitié d'entre eux ont moins de quarante ans, et qu'un cinquième quittent le ministère au cours des six premières années de leur prêtrise ⁴. Martine Sevegrand aborde cette crise du clergé séculier, en étudiant particulièrement le diocèse de Dijon, tout en se penchant sur les autres diocèses de France ⁵. Afin de calculer les taux de défection dans les divers diocèses, elle utilise la méthode du chanoine Boulard, qui établit les chiffres en mettant en relation les prêtres partis selon leur année d'ordination avec le total de ceux qui avaient été ordonnés la même année. Il apparaît que le diocèse d'Angoulême a un fort taux de défection entre 1965 et 1969. En

La loi, dite « loi Veil », légalisant l'interruption volontaire de grossesse, est promulguée le 17 janvier 1975.

¹. « Les évêques français s'expriment avant et après la loi Veil sur l'IVG ». *Questions actuelles* [en ligne], 2000, mai-juin, [référence du 15 septembre 2006]. www.croire.com.

². *Le Clocher de Touzac*, octobre-novembre 1977.

Annexe 5.5.2 : Abbé Charles Navarre. « Inquisition pas morte », octobre-novembre 1977.

³. Témoignage oral de Mgr Rol, mars 1999.

⁴. ALBERT, M. *Op. cit.*, p.143.

⁵. SEVEGRAND, Martine. *Vers une Église sans prêtres. La crise du clergé séculier en France (1945-1978)*. Rennes : Presses universitaires de Rennes, coll. « Histoire », 2004, 325 p.

effet, sur dix prêtres ordonnés au cours de cette période, sept quittent le ministère, soit un taux de 70 %. Seul le diocèse de Tulle a un taux supérieur, avec 75 %¹. Après avoir recueilli les chiffres aux archives diocésaines d'Angoulême, il est possible de dresser deux types de graphiques². En se référant aux chiffres absolus, il apparaît qu'entre 1956 et 1986, le nombre de départs est supérieur à celui des ordinations en 1969, de 1971 à 1973, en 1977 et 1978. Il est notable qu'entre 1971 et 1973, aucune ordination n'a lieu dans le diocèse tandis que sept prêtres quittent le ministère. En outre, les chiffres s'équilibrent quatre fois au cours des vingt-cinq années : en 1963, 1975, 1982 et 1986. De plus, au cours des années 1979, 1980, 1983 et 1984, n'ont lieu ni ordinations, ni départs. En comparant le nombre de départs par rapport à l'année d'ordination, on constate qu'environ 20 % des prêtres charentais ordonnés entre 1956 et 1960 quittent le sacerdoce. La proportion atteint presque 40 % pour ceux ordonnés entre 1961 et 1965, pour s'élever à 56 % pour les prêtres ordonnés entre 1966 et 1970. Par la suite, aucun de ceux ordonnés entre 1971 et 1980 ne quitte le ministère. Au cours des années 1960, la moyenne d'âge des prêtres qui partent est trente-cinq ans et en moyenne, ils quittent leur ministère douze ans après leur ordination. Lors de la décennie suivante, la moyenne d'âge progresse à trente-huit ans, tandis que la durée du ministère avoisine dix ans. Pour un petit diocèse comme Angoulême, cette hémorragie s'avère lourde de conséquences.

a. Le regard des prêtres qui sont restés

Un prêtre du diocèse d'Angoulême, suite à l'enquête menée par Martine Sevegrand, a réfléchi sur ce qui a pu conduire des prêtres charentais à quitter leur ministère³. Certains, fragiles, sont ordonnés, contre l'avis des directeurs de séminaire et d'autres sont accueillis un peu trop facilement à Angoulême, alors qu'ils ont été refoulés par d'autres diocèses. La formation dispensée dans les séminaires est mise en cause⁴. Les critiques des prêtres charentais ne manquent pas à cet égard. En effet, la formation ne permet pas une maturation personnelle et elle n'est pas en phase avec la société en cours de

1. *Ibid.*, p.87.

2. **Annexe G 13 : Nombre d'ordinations et de départs de prêtres par année. 1956-1986.**

Annexe G 14 : Nombre de départs de prêtres selon leur année d'ordination. 1956-1978.

3. Départs de prêtres dans le diocèse d'Angoulême. 1945-1978. Pourquoi un pourcentage si élevé de départs en 71-80 ? 2002. **Fonds privé.**

L'ouvrage de Martine Sevegrand montre qu'au niveau national, certains avancent comme causes principales la médiocrité de la formation dans les séminaires, ainsi que les difficiles conditions de vie marquées en milieu rural, par l'isolement et la misère. Effectivement, ces points apparaissent quand les prêtres s'expriment sur le malaise qu'ils ressentent. Toutefois, Martine Sevegrand estime que la principale source de la crise réside dans l'incapacité de l'Église catholique à définir une spiritualité propre aux prêtres séculiers. Ceci se traduit entre autres, par les revendications du groupe *Échanges et Dialogue*, qui prône l'accès au monde du travail, la possibilité de se marier, le droit à l'engagement politique et le refus de ce qui est considéré comme un autoritarisme ecclésial. Par cela est remise en cause la voie de sanctification personnelle marquée par les exigences de pauvreté, de chasteté et d'obéissance. La question du célibat est souvent évoquée pour expliquer les départs du ministère mais tous n'ont pas quitté l'état clérical pour cette raison.

4. *Infra* 3^e partie, 1^{er} chapitre.

transformation. De même, les règles de vie et le cadre éducatif l'emportent sur la force de l'engagement personnel, dans la liberté intérieure. Mgr Kérautret, croyant bien faire, confie des responsabilités à des jeunes prêtres, « *qui d'ailleurs n'étaient pas sans intelligence* ». Ainsi, des tensions naissent dans les doyennés entre les jeunes et les anciens. Des jeunes prêtres, parmi ceux notamment engagés dans l'Action catholique, se laissent alors emporter par les idées réformatrices qui circulent. Peut-être qu'ici ou là, une crise d'autorité prélude à des départs, notamment dans une paroisse où le curé du lieu passe pour avoir un tempérament de chef. Des « secteurs » sont davantage touchés par les revendications de certains courants : l'Action catholique spécialisée, la Mission de France, les prêtres ouvriers ou encore l'Institut supérieur d'études catéchétiques. Certains prêtres envoyés effectuer des études, « *pour les sortir d'un mauvais pas ou pour leur donner soit du lest soit du recul* », en profitent pour quitter le sacerdoce. Il semble aussi que le départ de certaines personnalités influentes au sein du clergé, entraîne d'autres jeunes confrères « *admirateurs* ». Ainsi, « *parmi les partants, on pourrait distinguer les doctrinaires et les faibles. Cependant l'idéologie et l'entraînement passionnel peuvent se conjuguer pour démolir les psychismes fragiles qu'ils trahissent.* » L'auteur de ces réflexions estime pour finir, que les statistiques mettant en relief de forts taux de défection en Charente, sont peut-être faussées, s'effectuant sur de petits nombres. Un autre prêtre, appartenant à la génération de ceux qui ont été ordonnés entre 1965 et 1970, complète ces éléments¹. Selon lui, une grande partie des départs est due à quelques prêtres influents, ayant un cursus d'études supérieures, qui en ont entraînés d'autres à leur suite. En outre, « *il flotte parmi les prêtres un peu jeunes ou "branchés" un certain découragement devant une évolution possible des mentalités de l'Église, mais aussi de l'Église au sens du Peuple de Dieu.* » Les oppositions entre jeunes prêtres et ceux plus classiques auraient été les mêmes que partout en France mais en Charente, aucun leader parmi les plus classiques n'a su s'opposer aux jeunes².

1. Départs de prêtres dans le diocèse d'Angoulême. 1945-1978. **Fonds P.**

2. Il estime, en outre, que : « *les départs de prêtres se sont souvent passés dans les lieux où les idées nouvelles, une volonté de rénover le sacerdoce se sont exprimées : une génération (préparant le Concile et vivant l'Action catholique) a bien vécu les changements souhaités ; la génération suivante, peut-être moins enracinée dans la foi et dans l'Église, n'a plus su discerner les limites et les enjeux des remises en cause. Il y a eu un phénomène : "jeter le bébé avec l'eau du bain", alors que certains responsables ne s'étaient même jamais posé la question (qui s'élaborait depuis la fin de la guerre au moins) de "jeter l'eau du bain". Le décalage a été invivable pour certains.* »

D'autres prêtres charentais interrogés sur les départs de leurs confrères évoquent les mêmes causes : formation coupée des réalités, impossibilité d'assumer le célibat, éclatement de la société... L'un des prêtres écrit ceci : « *Sans doute que l'univers ecclésial et la société au moment de leur ordination leur donnaient un cadre où les règles primaient sur une liberté plus intérieure. Le grand air apporté par le Concile et la remise en cause de comportements traditionnels au profit d'une initiative missionnaire et liturgique plus ouverte et personnelle a de quoi bouleverser des personnalités.* » [Témoignage écrit d'un prêtre, avril 2000.]

Un prêtre souligne aussi « *la fureur – faim de sociologie et de psychanalyse avec des maîtres athées ou agnostiques, lesquels soi-disant, devaient être plus objectifs que des maîtres chrétiens.* » Ceci concerne avant tout les jeunes prêtres qui ont suivi une formation permanente dans des instances nationales. [Témoignage écrit d'un prêtre, mars 2000.]

Parmi les témoignages recueillis, les avis sont partagés en ce qui concerne l'élément décisif qui provoque le départ : certains privilégient le Concile tandis que d'autres mentionnent plus volontiers Mai 68. A priori, les deux aspects sont intimement liés : Vatican II ouvre des espérances, ce qui conduit certains à « rêver » l'Église et Mai 68 favorise une nouvelle conception de la société, avec des changements dans les rapports d'autorité, des évolutions dans les relations au monde et avec les personnes rencontrées. Un prêtre pense qu'aux causes communes des départs en France, s'ajoutent particulièrement en Charente, l'isolement du clergé et un « *contexte humain très peu porteur* ». Par ces termes, il souligne l'indifférence religieuse régnant dans le diocèse et même un certain anticléricalisme répandu çà et là. La plupart, dans le clergé charentais, font part aussi de leur souffrance face aux départs de leurs confrères : certains sont de grands amis ; de plus, l'unité sacerdotale s'en trouve affectée et bien sûr, les questions qui suscitent le départ de certains, bousculent aussi ceux qui ne quittent pas le ministère. De même, des séminaristes vivent douloureusement le départ de certains prêtres, qu'ils tiennent pour des modèles.

b. Le regard des prêtres qui sont partis

Qu'en disent les principaux intéressés ? Certaines demandes de réduction à l'état laïc sont conservées aux Archives diocésaines¹. Malheureusement, il manque des documents concernant ceux qu'il est possible de qualifier de « leaders », selon les analyses opérées une trentaine d'années plus tard. Sur douze demandes recueillies, la grande majorité évoquent leurs difficultés à vivre le célibat ; d'ailleurs, la plupart quittent le sacerdoce pour vivre avec une femme. Trois reconnaissent qu'ils n'ont jamais eu vraiment la vocation mais que c'est leur famille, leur mère en particulier, qui les a conduits vers le sacerdoce. Il semble aussi que certains éprouvent une certaine fragilité psychologique. Un seul des prêtres qui souhaite renoncer à son ministère énonce point par point les revendications d'*Échanges et Dialogue*. Deux d'entre eux expriment leur désaccord avec l'Église. L'un d'eux affirme que sa principale difficulté dans le ministère paroissial a été de « *faire comme si tous les gens avaient la foi et leur donner les sacrements*². » Il ajoute qu'ayant été prêtre-ouvrier et s'étant impliqué dans les organisations ouvrières, il s'est presque considéré comme étranger à l'Église, « *rejeté sur ses marges. On en arrive à entendre la parole de l'Église hiérarchique comme dans une langue qu'on a apprise, qu'on a parlée autrefois, mais qui paraît loin dans le passé, si loin qu'on l'a presque oubliée.* » L'un de ses confrères se montre encore plus critique vis-à-vis de l'institution ecclésiale :

1. Dossier « Officialité. Réduction à l'état laïc ». **ADc**.

2. En outre, engagé dans l'ACO, il souffre du décalage existant entre l'Église et la classe ouvrière, qui « *n'a pas sa place dans l'Église, non parce qu'on la rejette, mais parce qu'on ne l'accepte pas telle qu'elle est, avec ses mots, ses luttes, ses traditions et son histoire.* »

« De plus en plus je me suis rendu compte des faux-fuyants de l'Église, des moyens subtils qu'elle met en œuvre pour garder les gens dans son orbite et sa pensée, des pressions qu'elle exerce sur ceux qui fonctionnent dans son orbite, des freins qu'elle met à toutes sortes d'évolutions et d'essais vers plus de liberté et de vérité. »

Il parvient à la conclusion que l'Église lui est apparue *« comme frein et obstacle à la vie. »*

En outre, l'un de ceux qui a *« cessé ses fonctions ministérielles¹ »* se montre très critique envers la formation qu'il a reçue au séminaire, considérant qu'elle avait pour but principal de :

« former des êtres abstraits, coupés de leurs attaches affectives et culturelles, de leur famille, des idées et des mouvements du "monde", obéissants, disciplinés, sans personnalité, mais bien installés dans leur statut de "fonctionnaire" d'une "société parfaite" (l'Église catholique) propriétaire de la Vérité, gardienne de la Morale, distributrice exclusive des biens du Salut². »

En revanche, il souligne le caractère positif, *« pertinent »* des sessions de jeunes prêtres, organisées à Poitiers. Elles aidaient à partir de leurs expériences, *« à être prêtres dans l'aujourd'hui »*. Même s'il considère que la hiérarchie diocésaine était *« chaleureuse »*, une incompréhension n'aurait cessé de grandir entre l'institution et la base, qui s'est laissé gagner par un certain découragement. Ainsi, certains prêtres, en particulier les jeunes ou ceux qui voulaient innover en matière pastorale, n'auraient pas souffert d'un manque de soutien psychologique ou spirituel mais plutôt d'un manque de confiance de la part des autorités ecclésiastiques ou simplement d'autres membres du clergé. Parmi d'autres causes qui contribuent à son départ du ministère, il souligne son

1. Expression qu'il emploie lui-même puisqu'il n'est pas possible de *« quitter le sacerdoce »*, celui-ci étant donné pour toute la vie, selon la doctrine de l'Église catholique romaine.

2. Témoignages écrit et oral d'un prêtre qui a quitté le ministère, février 2003.

Au cours de son ministère, il n'a pas pris d'engagement politique ou syndical ; en revanche, il a participé à diverses manifestations en faveur de la paix ou lors de conflits sociaux locaux. Il estime qu'il n'y a pas eu assez d'écoute et de compréhension de la part de prêtres à l'égard de leurs confrères qui cherchaient de nouveaux modes de présence ecclésiale, face à l'indifférence à l'égard de l'Église. Il pense que la pastorale des jeunes et des milieux socioprofessionnels était difficile et qu'elle ne pouvait être menée qu'avec des tâtonnements et que certaines erreurs étaient compréhensibles. Il s'interroge : *« L'Église avait-elle peur ? Ne nous avait-elle pas trompés ? »*, questions qu'il laisse en suspens. Il affirme avoir éprouvé une grande joie et une ferveur spirituelle, dans la dynamique du Concile, qui ouvrait des portes et redonnait courage, tout en se demandant, avec du recul, si Vatican II s'est assez mis à l'écoute de la situation des prêtres dans l'évangélisation et la pastorale telles qu'ils les vivaient. Il se montre enthousiaste tant vis-à-vis des textes conciliaires que des encycliques *Mater et Magistra* et *Pacem in terris*, publiées à la même époque. [Ces deux encycliques sont écrites par Jean XXIII. *Mater et Magistra* (15 mai 1961) se situe dans la mouvance de l'encyclique sociale *Rerum novarum*, publiée par Léon XIII, en 1891 ; elle invite à une plus grande justice économique et sociale. *Pacem in terris* (11 avril 1963) exhorte à la paix entre les nations. Ces deux textes montrent que l'Église demeure très attentive aux problèmes concrets rencontrés dans le monde.] En revanche, il ne comprend pas l'encyclique *Humanae vitae*. Beaucoup de couples qu'il rencontre culpabilisent à cause des propos énoncés par Paul VI, *« par un langage et selon un sens de l'homme et de la femme d'une autre culture et incompréhensibles pour eux. »* Finalement, il considère que cette encyclique a déclenché en lui un doute sur l'exercice de l'autorité dans l'Église, comme *« guide premier vers la vérité et le salut »*.

expérience lors de la guerre d'Algérie¹. Il pense que son expérience l'a rendu plus critique envers l'institution et à son retour, il a souffert de ne pas avoir pu parler de ce qu'il avait vécu, les supérieurs des séminaires refusant le dialogue sur ce point. En outre, il s'est trouvé confronté à un noyau traditionaliste, qui le qualifiait de « *communiste* », alors qu'il prônait tout simplement la justice sociale. Avec du recul, il pense qu'il a rêvé Vatican II : il a crû, avec d'autres, que l'Église comme corps social, allait se renouveler alors qu'elle a plutôt renforcé ses structures. Il souhaitait un retour aux premiers temps de l'Église, avec l'abandon du schéma pyramidal. Il ne s'est jamais considéré comme « séparé » au sein de la communauté chrétienne ; il voyait le prêtre, vivant au milieu de cette communauté, étant à son service, et non comme : « *Monsieur le curé* »...

D'après les indications recueillies pour quatorze prêtres ayant quitté le sacerdoce en Charente au cours des années 1960 – 1970, tous se sont mariés. Trois sont restés dans le diocèse. Au moins quatre sont devenus enseignants ou éducateurs. D'autres ont travaillé comme ouvrier agricole, électronicien automobile et dans les domaines de l'édition et de la bureautique. Certains ont conservé des engagements dans l'Église.

c. Une situation douloureuse pour les laïcs

Les départs des prêtres sont toujours vécus dans la souffrance, y compris par les principaux intéressés même si c'est leur choix personnel.

Les quelques laïcs qui témoignent sur le départ des prêtres expriment tous leur douleur. L'un d'eux explique que dans son milieu social, - la haute bourgeoisie -, voir des prêtres partir pour rejoindre une femme était « *très choquant* ² ». D'ailleurs, le sujet était très peu abordé. Il ajoute que, dans l'ensemble, « *un sentiment de souffrance dominait par rapport à celui de condamnation* ». Une autre laïque, appartenant à l'ACI, évoque elle aussi, une réaction de souffrance³. Toutefois, il règne dans les équipes d'Action catholique un souci de compréhension, de soutien et de charité même si certains, appartenant à des milieux traditionalistes sont « *ulcérés* » par ces départs. Il semblerait tout de même que l'ACI, « *en pleine vitalité à cette époque [ait] largement contribué à limiter les remous et [ait] aidé à restaurer un climat de charité et pour certains de silence douloureux.* »

Dans l'ensemble, quels que soient les milieux sociaux, le sujet demeure tabou. La plupart des fidèles non confrontés directement au départ d'un prêtre restent relativement indifférents. En revanche, pour ceux qui voient partir un prêtre de leur paroisse ou leur aumônier, ces départs sont vécus douloureusement et suscitent des questions. Plusieurs réactions sont donc observées. Certains pensent que ceux qui quittent le sacerdoce ont raison ; ils adoptent les mêmes critiques et s'éloignent de l'Église. S'installe aussi un

1. Au moins cinq prêtres du diocèse qui ont quitté le sacerdoce ont été mobilisés en Algérie, lorsqu'ils étaient séminaristes.

2. Témoignage oral d'un laïc, mars 1999.

3. Témoignage écrit d'une laïque, ACI, octobre 2000.

climat de méfiance : parmi les discours entendus, parfois antagonistes, tenus par les prêtres, lesquels ont raison ? Certains se raidissent et s'appuient uniquement sur le discours officiel du Pape. Il semble que les laïcs appartenant à la même génération que les prêtres partis subissent cette crise plus fortement et qu'ainsi, une grande partie de cette génération quitte l'Église. Ces gens n'ayant pas élevé leurs enfants dans la foi chrétienne, les conséquences de cette crise sont encore ressenties dans l'Église quelques décennies plus tard.

Dans certaines paroisses, des prêtres qui restent sont parfois les plus âgés ou bien ceux qui adoptent des positions plus traditionnelles. Il n'existe plus de juste milieu. Les départs contribuent aussi à détruire des structures, comme les aumôneries scolaires. Les prêtres sont trop peu nombreux pour tenir les paroisses et s'occuper des aumôneries. Il manque une génération de prêtres expérimentée et encore dynamique. Il aurait fallu des prêtres spécialement détachés pour l'accompagnement des jeunes. Le fait que des jeunes voient partir l'aumônier a une influence indéniable sur la baisse des vocations sacerdotales.

d. Les réactions de l'épiscopat

Bien sûr, le Pape lui-même ne peut que vivre douloureusement une telle situation. Au cours des dernières années de son pontificat, Paul VI, « *portant très douloureusement le poids des départs des prêtres, qu'il ressent, sans condamner les personnes, comme des infidélités et des désertions, [...] invite surtout à un approfondissement et à un renouveau spirituels*¹. » De même, plusieurs évêques français réagissent.

Le nombre le plus important de départs en Charente se situe entre 1969 et 1973. Au cours de cette période, l'évêque d'Angoulême aborde le sujet dans diverses interventions, à mots plus ou moins couverts. Dans une lettre pastorale publiée lors de la rentrée 1969, Mgr Kérautret évoque la crise que traverse le monde, tout en affirmant que le Concile peut apporter des réponses positives. Il ne se penche pas directement sur le départ du ministère de certains prêtres mais quelques allusions apparaissent dans sa description de la crise traversée par l'Église².

Dans une nouvelle lettre pastorale au début de l'année 1970, tout en abordant à nouveau la crise au sein de l'Église dans son ensemble, il consacre quelques lignes au sacerdoce en particulier, en écrivant que : « *Toute erreur sur l'Église a son retentissement sur le prêtre*³. » Il constate que des cas humains sont à considérer et qu'il faut parfois chercher à adapter la vie du prêtre aux conditions actuelles mais il insiste surtout sur la nécessité d'approfondir la nature même du sacerdoce. Il estime ainsi que c'est par la foi et

1. BOUCHAUD, Constant. Évolution de la figure classique du sacerdoce sous le pontificat de Paul VI. In : *Paul VI et la modernité dans l'Église*. Rome : École française de Rome, 1984, p.291.

2. KÉRAUTRET, (Mgr). « Lettre pastorale sur la situation de l'Église et sur les devoirs des chrétiens dans le monde d'aujourd'hui ». *EA*, 5 octobre 1969, p.234 – 241.

3. KÉRAUTRET, (Mgr). « Lettre pastorale de Mgr l'Évêque ». *EA*, 8 février 1970, p.35.

un réel attachement au Christ que le prêtre peut « *découvrir le sens de sa vie, les lois de son statut, le secret de sa joie dans l'amour exigeant de Dieu et des hommes.* » Est ici souligné le malaise sacerdotal qui s'accompagne d'une perte de repères pour certains prêtres, tant en ce qui concerne leur statut qu'une douleur humaine plus profonde. Quelques mois plus tard, lors de la messe chrismale, Mgr Kérautret explique, dans la conclusion de son homélie, que pour tenir dans le monde tel qu'il est, les prêtres ont besoin d'être des « *exemples héroïques*¹ » et d'être des saints... Il cite aussi l'Évangile dans lequel Jésus s'adresse aux disciples pour leur demander s'ils veulent eux aussi, le quitter, suite au départ de plusieurs parmi ceux qui le suivaient. Abordant la question de la fidélité et voulant se garder de porter un jugement, Mgr Kérautret place ici ses prêtres face à leurs responsabilités. Il faut attendre la messe chrismale de l'année suivante pour qu'il évoque clairement le départ du ministère de certains. En effet, après avoir énuméré les différents apostolats assumés par les uns et les autres, il mentionne les prêtres qui les « *ont quittés, ceux qui ont demandé à l'Église de les dispenser de leurs obligations et qui restent si présents à notre cœur et à notre prière*² ». Pointe ici un sentiment douloureux face à ces situations. Il exhorte ensuite les prêtres du diocèse à s'entraider à la fidélité.

Dans l'ensemble, l'évêque d'Angoulême s'exprime peu, officiellement, sur le départ des prêtres. Nul doute qu'il vit cette situation très douloureusement et qu'il estime certainement que son silence vaut mieux que des paroles qui pourraient être considérées comme un jugement et il ne souhaite en aucun cas envenimer des situations déjà compliquées et douloureuses.

Mgr Kérautret ne cesse de prôner l'unité dans le diocèse et en particulier, au sein du presbyterium. En 1969, il décrit plusieurs courants qui suscitent une crise doctrinale et spirituelle³. Entre autres, il dénonce ceux qui « *s'émancipent du discernement confié à la Hiérarchie* », tout en regrettant la contestation de l'autorité du pape et des évêques. Il ajoute que certains estiment que : « *le but de l'Église n'est plus la sainteté, mais l'efficacité temporelle, voire politique.* » Par ces remarques, il s'oppose aux revendications exprimées par *Échanges et Dialogue* et vise ainsi certains prêtres qui ont quitté le sacerdoce. La conclusion est claire :

« *Ce n'est pas aimer l'Église que de la décréter parfaite et de la vouloir immobile. Ce n'est pas aimer l'Église que de décider tout seul des réformes dont elle a besoin et de les promouvoir de façon anarchique. Aimer l'Église, c'est rechercher son renouveau, par un effort cohérent où puissent se trouver associés selon leurs responsabilités propres tous les chrétiens autour de leurs pasteurs légitimes.* »

1. KÉRAUTRET, (Mgr). « La messe chrismale à la cathédrale ». EA, 5 avril 1970, p.88.

2. KÉRAUTRET, (Mgr). « Message aux prêtres ». EA, 25 avril 1971, p.110.

3. KÉRAUTRET, (Mgr). « Lettre pastorale sur la situation de l'Église et sur les devoirs des chrétiens dans le monde d'aujourd'hui ». EA, 5 octobre 1969, p.234-241.

Ces termes traduisent le désir d'une véritable unité, ancrée dans l'obéissance à ceux qui ont reçu leur autorité de l'Église et non des courants, sans véritable légitimité, qui remettent justement en cause cette autorité.



Les sensibilités des prêtres les conduisent à privilégier un axe pastoral au détriment d'un autre. L'idéal est de trouver un équilibre entre les divers éléments qui constituent le ministère presbytéral mais cela dépend beaucoup de la façon dont se situe le prêtre dans l'Église et dans le monde. Deux visions de ministère s'opposent et des dissensions plus ou moins marquées voient le jour au sein du clergé, y compris dans le diocèse d'Angoulême. Chaque changement entraîne des tensions qui prennent des formes diverses mais ces aspects touchent le cœur de la vie du prêtre, d'où des réactions qui peuvent s'avérer très vives.

Le Père de Vaucelles distingue ainsi d'un côté des prêtres qui :

« refusent en conscience de suivre l'évolution actuelle des recherches théologiques, catéchétiques ou pastorales, [qui] ne voient pas la nécessité de mettre en question leur mentalité, leur comportement traditionalistes et donc [qui] ne pensent pas à prendre au sérieux les nouvelles exigences du ministère¹. »

D'autre part, il remarque que des prêtres remettent en cause le « statut clérical », *« revendiquant le droit de se marier, de choisir une profession, de s'engager dans les luttes politiques et sociales au côté des opprimés. »*

Des situations de rupture voient ainsi le jour : des prêtres glissent vers l'intégrisme, du moins vers le traditionalisme tandis que d'autres quittent le sacerdoce. Toutefois, l'unité du clergé se manifeste en premier lieu, entre les prêtres eux-mêmes et non entre les prêtres et l'évêque. Mgr Rol se montre conscient de cela et l'encourage. Finalement, même si des sessions du conseil presbytéral sont parfois houleuses, les rencontres ne cessent pas, contrairement à d'autres diocèses qui doivent y renoncer pendant un an ou deux.



Les années 1970 voient la manifestation de la déclergification. Jacques Duquesne, dans son ouvrage, *Demain, une Église sans prêtres ?*, publié en 1968, va jusqu'à demander la destruction de « la société cléricale² ». Il fonde son argumentation sur trois raisons : *« L'existence d'un clergé est oppressante pour ses membres et explique largement la [...] crise du sacerdoce. »* En outre, selon lui, des jeunes deviendraient volontiers prêtres s'ils

1. VAUCELLES, L. de. « L'Église de France à la recherche de son nouveau visage ». *Études*, janvier 1970, p.93-110.

2. DUQUESNE, Jacques. *Demain, une Église sans prêtres ?* Paris : Grasset, 1968, p.207-211.

ne devaient pas entrer dans le clergé. Pour finir, le style de vie particulier des prêtres serait « *néfaste à l'action missionnaire de l'Église* ». Ainsi, au nom d'une Église réellement « *peuple de Dieu* », il faudrait tout simplement supprimer le clergé. Ces arguments sont bien sûr contestables d'un point de vue théologique mais ils ont pu séduire quelques-uns. Toutefois, nulle part dans les documents recueillis dans le diocèse d'Angoulême, y compris dans les écrits les plus critiques, la fin du clergé n'est envisagée. Les divers renoncements au ministère sacerdotal créent un climat difficile au sein du clergé et dans l'ensemble de l'Église. Certains prétendent partir, en raison de blocages pastoraux mais le malaise introduit dans le milieu ecclésial par les départs crée lui aussi des difficultés pour mener une pastorale concertée. Une certaine crainte à l'égard des innovations pastorales et des nouveaux modes de présence de l'Église pourrait conduire à un repliement mais une réelle recherche pastorale se réalise. Apparaît aussi une nouvelle façon d'être prêtre, plus en phase avec la société. Des prêtres voient d'un très bon œil le rôle croissant des laïcs dans la mission de l'Église, prôné par le concile Vatican II. Là où les raisonnements ne s'expriment pas en termes de « pouvoir » perdu ou conquis, la vie paroissiale et missionnaire peut se déployer sereinement.

Pour Paul Vigneron, les raisons de la crise sont claires :

« Quand on veut connaître les vrais facteurs de la crise du clergé, il faut évoquer la remise en cause imprudente des méthodes apostoliques et la faillite de la spiritualité. Tandis que la fuite vers la politique, l'engluement des prêtres au service de mouvements qui ne demandent, si on ose dire, qu'à absorber les ecclésiastiques par phagocytose, n'en sont que la conséquence. En vérité, la politique n'est pas plus responsable de la crise du clergé que le bouchon léger n'est cause de la vague sur laquelle il flotte ! ¹ »

Les remèdes avancés par certains, en particulier par le Pape et les évêques, sont d'ordre spirituel et doctrinal. De même, Martine Sevegrand souligne le fait qu'il n'existe pas de spiritualité propre aux prêtres séculiers. En effet, les prêtres ont besoin d'une assise spirituelle solide, qui est au fondement de leur vocation, pour affronter toutes les questions et tous les troubles qui atteignent le clergé.

1. VIGNERON, P. *Op. cit.*, p.407.

Conclusion de la seconde partie

Lors du Synode extraordinaire des évêques à Rome, en 1985, Jean-Paul II introduit l'Assemblée en affirmant que le Concile :

« reste l'événement fondamental de la vie de l'Église contemporaine : fondamental par l'approfondissement des richesses qui lui ont été confiées par le Christ, [...] ; fondamental par le contact fécond avec le monde contemporain dans un but d'évangélisation et de dialogue à tous les niveaux et avec tous les hommes à la conscience droite¹. »

Cependant, le Concile donne lieu à des interprétations divergentes, parmi les catholiques français. Par exemple, la Déclaration sur la liberté religieuse conduit certains à voir en elle l'affirmation de la liberté de conscience, qui mènerait à l'indifférentisme ou à l'équivalence entre toutes les religions². En outre, beaucoup voient dans le Concile un « départ absolu » : il existerait un « avant » et un « après » Concile. Toutefois, même si le changement s'avère indispensable, il s'enracine dans une Tradition : *« Religion historique, le christianisme ne peut jamais être coupé de sa source³. »*

La question des rapports entre l'Église et la société atteint l'Église à divers niveaux : question profondément humaine sur la façon dont chacun se situe personnellement, dans sa foi, dans sa relation avec l'Église et question pastorale : l'« ouverture » de l'Église est fréquemment évoquée et même si la doctrine demeure inchangée, une nouvelle façon de transmettre, d'annoncer, bref d'évangéliser, doit être élaborée. La confrontation avec la société offre un formidable appel à témoigner et à rejoindre davantage les hommes au cœur de ce qu'ils vivent. Cela entérine les orientations pastorales qui précèdent le Concile : la volonté de rejoindre les hommes au plus près résonne déjà dans l'Action catholique, dans les orientations de la Mission de France et trouve un écho dans la pastorale d'ensemble visée par les missions régionales, qui en Charente, correspondent dans le temps, avec la fin du Concile. C'est comme si toute l'Église, et non pas quelques groupes en son sein, découvrait qu'il lui fallait rejoindre non seulement la société mais chaque homme, entendre ses préoccupations qui vont jusqu'aux questions fondamentales du sens : la vie, la mort, le mal, Dieu..., comme le souligne Étienne Fouilloux en 1977⁴.

Paradoxalement, tandis que les intuitions pastorales proposées par l'Action catholique gagnent l'ensemble de l'Église, les effectifs des mouvements diminuent. Cela s'expliquerait-il par le fait que son orientation première aurait évolué et qu'elle se serait trop laissé entraîner sur le terrain sociopolitique, prônant une évangélisation plus « temporelle » que « spirituelle »? D'ailleurs, les militants engagés de longue date réproouvent en général le glissement systématique sur le terrain politique. L'Église serait-

1. *Vingt ans après Vatican II. Synode extraordinaire, Rome, 1985.* Paris : Centurion, 1986, p. 19.

2. PRÉVOTAT, J. *Op. cit.* p. 168-170.

3. *Ibid.*, p.169.

4. FOUILLOUX, É. « Jalons pour une histoire de dix ans ». *Esprit*, avril-mai 1977, p.40-57.

elle victime d'une trop grande ouverture au monde ? Certains n'hésitent pas à déclarer qu'elle est pervertie par l'esprit du monde. Cette ouverture semble de plus se faire au prix de divisions entre chrétiens : « clans » constitués suite aux crises sociales et à la lutte des classes ou sur un plan plus « ecclésial », à cause de la façon de recevoir et de vivre le concile.

La revendication de liberté qui éclate en 1968 atteint aussi l'Église. Cette liberté s'accompagne d'un esprit critique qui peut conduire notamment, à deux attitudes. D'une part, une critique « destructrice » remet en cause l'institution ecclésiale et conduit peu à peu à rejeter la religion catholique elle-même, avec une lecture de l'Évangile qui ne s'inscrit pas dans la Tradition, sur laquelle pourtant se fonde le Concile. D'autre part, apparaît une forme de critique « constructive ». Les chrétiens comprennent qu'ils ont le droit de réagir et de donner leur avis. Les réformes conciliaires affirment d'ailleurs avec force que la foi et la raison sont indissociables. Finalement, des laïcs se sentent concernés par les réflexions et les renouvellements pastoraux. L'expression « chrétien adulte » est volontiers employée et un adulte ne prend-il pas davantage ses responsabilités et ses choix ne sont-ils pas déterminés avec davantage de lucidité ? Cet aspect peut paraître encourageant concernant la vitalité de l'Église.

Ainsi, l'Église axe ses efforts sur une pastorale d'ouverture, plus ancrée dans la réalité sociale et plus proche de l'homme. Toutefois, elle ne semble pas porter tous les fruits attendus : les chiffres de pratique religieuse et du recrutement sacerdotal continuent de baisser... En effet, en demeurant prisonnier des statistiques, la survie de l'Église semble particulièrement menacée et pourtant, les acteurs pastoraux, chacun à leur manière, ne se résignent pas et ne cessent de chercher de nouvelles solutions au cours des décennies suivant le Concile. L'ouverture est-elle trop importante ou au contraire, insuffisante ? Dans une société de plus en plus sécularisée, le défi principal des chrétiens est de témoigner de ce qui les fait vivre. Comme le suppose Jean-Marie Mayeur, l'Église aurait-elle élaboré une pastorale trop « lointaine¹ » ? L'adaptation des chrétiens aux évolutions pastorales devrait apporter des éléments de réponse.

1. MAYEUR, Jean-Marie. « Réflexions d'un historien ». *Esprit*, novembre 1971, p.635.

S'ADAPTER À UNE NOUVELLE PASTORALE

Les années 1960 et 1970 laissent éclater un bouillonnement qui existe depuis des années, voire des décennies, et qui concerne tant la société que l'Église. Une impression d'accélération, de bousclement domine et le mot « crise » apparaît sur toutes les lèvres. C'est alors que : « Certains [...] parlent constamment [de la crise], comme s'ils étaient tétanisés par la baisse des effectifs et le vieillissement, ce qui ne favorise pas les solutions de fond¹. » Des faits et des chiffres sont révélateurs : le nombre de prêtres diminue, les vocations connaissent une forte baisse, la pratique religieuse est faible. Partout en France, « assurer les messes, les sacrements et l'enseignement religieux, et répondre aux besoins de la population est devenu très lourd, étant donné la baisse constante des effectifs et une demande qui, bien qu'elle diminue, reste encore importante². »

Le diocèse d'Angoulême est confronté à un effectif des prêtres considéré comme faible depuis la Révolution française ; il en est de même en ce qui concerne la pratique religieuse. Toutefois, il n'est pas question de se résigner et il s'agit d'adapter au diocèse les diverses orientations provenant du Saint-Siège, de l'épiscopat français et de la région apostolique. La pastorale doit en effet s'adapter comme le souligne le *Directoire des évêques en leur ministère pastoral* :

« L'action pastorale, pour être efficace, doit être adaptée aux conditions de notre temps. [...] les efforts apostoliques doivent répondre aux besoins nouveaux qui, partout aujourd'hui, bouleversent rapidement les façons de vivre. Si les méthodes et les moyens employés jusqu'ici ne conviennent plus en raison des mutations de notre époque, il faut trouver avec sagesse et prudence de nouvelles formes d'activité apostolique qui s'ajoutent aux formes traditionnelles encore utiles³. »

Des réorganisations et de nouveaux modes de présence sont nécessaires. C'est ainsi que, par exemple, les structures géographiques évoluent, des prêtres et des religieuses travaillent en usine et habitent en HLM ou des lieux de culte se fondant dans le paysage sont construits dans de nouveaux quartiers urbains. Le Père Pietri, secrétaire général adjoint de la Conférence épiscopale, chargé des questions pastorales, de 1982 à 1988, montre que s'opère un déplacement des perspectives missionnaires mais elles conservent tout de même le schéma d'un « système unitaire ». Avec l'Action catholique, « Jusqu'à dans les audaces missionnaires, il n'est question, dans un premier temps, que de reconquérir des territoires perdus. [...] l'Église y occupe une position centrale⁴. » Puis, la mission se pense comme un « être avec » :

1. POTEL, Julien. *L'Église catholique en France. Approches sociologiques*. Paris : Desclée de Brouwer, coll. « Petite encyclopédie moderne du christianisme », 1994, p.61.

2. *Ibid.*, p.58.

3. Congrégation pour les Évêques. *Directoire des évêques en leur ministère pastoral*. Ottawa : Conférence catholique canadienne, 1974, n°99.

4. PIETRI, Gaston. « Mouvements et services d'Église : une nouvelle donne ». *Lumière et Vie*, juin 1987, n°182, p.49.

« Nous ne sommes pas sortis du système unitaire. Il s'est trouvé en quelque sorte inversé plutôt qu'il n'a été abandonné. Tout se passe comme si l'alignement sur l'extérieur, à travers l'indigénisation de l'Église dans les groupes humains, venait remplacer le désir plus ou moins affiché d'aligner les autres sur l'Église. »

Il est aussi nécessaire que les acteurs de cette pastorale s'y adaptent. Le rôle de l'évêque, promoteur et garant de la pastorale, est primordial. Toutefois, il ne peut rien faire sans le presbyterium et l'ensemble des chrétiens de son diocèse.

Les années 1970 et 1980 voient alors diverses réalisations. L'évolution de la société et de l'Église ne permettent plus la formation des prêtres telle qu'elle a été dispensée au cours des décennies précédentes. L'exercice du ministère presbytéral est confronté à de nouvelles réalités. Les religieuses sont aussi conduites à revoir leurs modes d'insertion. L'élément le plus important est aucun doute l'appel à la responsabilité des laïcs dans la vie ecclésiale. La coresponsabilité revêt une importance capitale dans le vocabulaire pastoral et les conseils pastoraux en sont une illustration. Les relations entre prêtres et laïcs s'en trouvent modifiées. Le rôle croissant des laïcs offre un nouveau visage de l'Église. Le Père Pietri résume ainsi l'évolution :

« La sécularisation, en créant les conditions du pluralisme en tous domaines et en entraînant la privatisation des références religieuses, appelle par contre-coup une réelle visibilité ecclésiale. Elle fait pressentir de bien des façons le péril de l'insignifiance des communautés chrétiennes. Elle provoque groupes et personnes à une vérification de l'ancrage ecclésial comme inséparable de la mission¹. »

1. *Ibid.*, p.58-59.

I. Comment faire face ?

En 1975, la France compte 5000 prêtres de moins qu'en 1965. Les ordinations, « *baromètre de la vitalité démographique du clergé*¹ » connaissent une forte chute : le nombre d'ordinations en 1974 représente 30 % du total de 1965. De 1972 à 1974, plus du quart des diocèses français n'ont pas d'ordinations, comme cela est le cas pour le diocèse d'Angoulême : « *aucune région apostolique ne peut compter sur des ordinations dans tous les diocèses*². » Même si la contestation exprimée en mai 1968 représente un « *coup d'accélérateur* », la baisse remonte plus loin dans le temps, étant donné que la formation des prêtres dure plusieurs années. En outre, l'âge des ordonnés augmente car la durée de la préparation au sacerdoce s'allonge, avec l'instauration de stages. De plus, les hommes qui entrent en centre de formation sont plus âgés mais aussi, la façon d'envisager le rôle et la place du prêtre évolue, ce qui entraîne le souci d'une compétence professionnelle. Ainsi, en 1975, le sociologue Julien Potel estime que : « *la très nette diminution du nombre d'ordinations depuis une période récente constitue un signe limpide de la baisse de la vitalité démographique du clergé séculier tel qu'il est conçu actuellement*³. »

Le nombre d'ordinations de prêtres séculiers en France passe de 825 en 1956 à 161 en 1975, soit une chute de 80 % ! Les proportions s'avèrent identiques en Charente. En 1956, cinq prêtres charentais sont ordonnés, un seul en 1975. Les moyennes effectuées au cours d'une décennie permettent de parvenir aux mêmes résultats, soit un peu moins de cinq ordinations par an de 1950 à 1959 et moins d'une ordination par an de 1970 à 1979.

Ainsi à la « crise » d'identité, s'accompagnant d'un climat de contestation, s'ajouterait la « crise » des effectifs. Toutefois, Julien Potel, au début des années 1990, met en garde : « *Aujourd'hui, réfléchir sur le clergé ou en parler en termes de "crise", comporte un gros risque, celui de comparer le présent avec le passé qui apparaît meilleur, un peu comme un âge d'or regretté*⁴. »

Les difficultés du temps ne sont pas synonymes de résignation. Tant dans l'Église de France que dans le diocèse d'Angoulême, l'avenir se prépare en essayant de vivre et non de survivre. La pastorale des vocations, la formation des futurs prêtres et l'évolution du ministère sacerdotal, due en partie à la baisse de l'effectif des prêtres, suscitent beaucoup d'attention et de mises en œuvre. Une évolution se dessine aussi avec le diaconat permanent, vocation existant dès l'Église ancienne et qui est redécouverte dans le sillage

1. POTEL, J. *Les prêtres séculiers en France. Évolution de 1965 à 1975*. Paris : Le Centurion, 1977, p.24.

2. *Ibid.*, p.26.

3. *Ibid.*, p.28.

4. POTEL, J. *L'Église catholique en France*. Paris : Desclée de Brouwer, 1994, p.63.

Il ajoute : « *Effectifs en baisse, vieillissement, lassitude du clergé sont l'écorce craquelée qui ne doit pas faire oublier ce qui empêche la sève de circuler, particulièrement les effets de notre société. Dans le fond, parler de crise n'est mobilisateur ni pour le clergé ni pour inciter des jeunes à se faire prêtres. Se fixer sur le passé n'invite guère à analyser le présent, encore moins à regarder et à préparer l'avenir qui est porteur de toutes les possibilités.* »

de Vatican II, et parmi les congrégations religieuses, elles aussi confrontées à une baisse des vocations et qui de même, cherchent des moyens d'y faire face.

A. Le souci récurrent des vocations sacerdotales

En novembre 1971, les évêques français réunis à Lourdes adoptent un document intitulé « *L'esprit, le sens et les moyens d'une pastorale des vocations* », premier texte de l'épiscopat français, donnant des orientations pour une pastorale des vocations, après le concile Vatican II. Dès les premières lignes, il est question d'« *espérance* », sans éluder pour autant le fait que l'âge moyen des prêtres, des religieux et des religieuses augmente et que leur nombre tend à diminuer. En outre, l'épiscopat français est conscient que la pastorale des vocations a besoin d'être encouragée et stimulée :

« À l'heure actuelle, par crainte d'un certain esprit de recrutement ou par peur de l'avenir, on hésite à faire entendre cet appel. C'est le rôle d'une pastorale des vocations de rappeler cette nécessité de l'éveil sous des formes diverses, y compris sous la forme de questions, de propositions, de suggestions adressées à quelqu'un, jeune ou adulte, même s'il n'y avait jamais songé. Cela pose sans doute des questions. Bien sûr, toute forme de contrainte doit être évitée et une maturation est nécessaire pour un consentement libre. Mais n'est-ce pas le propre d'une pastorale d'être inventive, sans écarter a priori des voies nouvelles ? Une telle pastorale est en parfaite conformité avec une conception de la vocation qui tient compte, non seulement du désir et de l'attrait de la personne, mais de ses qualités, de ses engagements, et surtout des besoins de la mission¹. »

De plus, la pastorale des vocations doit s'inscrire dans une « *pastorale soucieuse d'évangélisation* ».

Ce texte important donne le ton de la pastorale des vocations telle qu'elle se réalise les années suivantes, en France et dans le diocèse d'Angoulême.

1. Les raisons de la baisse des vocations

En 1957, Mgr Mégnin semble vouloir dresser une liste exhaustive de ce qu'il considère comme néfaste à l'éclosion de vocations sacerdotales². Il mentionne la dénatalité, le laïcisme, l'indifférence, le matérialisme, mais aussi « *une éducation des enfants exigeant de la part de ceux-ci le minimum d'efforts sur eux-mêmes* », le trop faible nombre d'écoles primaires libres, « *l'excessive liberté des rapports entre jeunes gens et*

1. Épiscopat français. « *L'esprit, le sens et les moyens d'une pastorale des vocations* ». DC, 6 février 1972, n°1602, p.117-118.

Il est stipulé en note que le document s'inspire directement du Concile et des travaux qui l'ont suivi.

2. « *Conclusions de l'évêque d'Angoulême. 1957* ». ADc Mgr Mégnin.

jeunes filles » et le danger des vacances trop longues et mal organisées des petits et grands séminaristes. Quant aux prêtres, trop rares sont ceux qui découvrent des vocations sacerdotales et religieuses. L'évêque conclut que : *« nous sommes en face d'une négligence du devoir pastoral certain de travailler à donner à l'Église les prêtres qui lui sont nécessaires. »* Certains prêtres sont trop timides et d'autres s'abstiennent d'orienter vers le sacerdoce, soit parce qu'ils considèrent eux-mêmes la vie sacerdotale comme très difficile, soit parce qu'ils estiment que l'appel de Dieu se passe de relais humain. De même, des prêtres n'apporteraient pas assez de soin à l'éducation des enfants et n'entoureraient pas suffisamment les séminaristes. Mgr Mégnin se montre d'ailleurs sévère :

« Nous devons bien aussi constater que les prêtres ne gardent pas toujours, extérieurement du moins, le comportement qui convient à leur état. Des tenues invraisemblables, un sans gêne total, un langage vulgaire, des réflexions mal sonnantes. Que de propos malfaisants devant les séminaristes sur l'autorité, sur les séminaires, sur l'inutilité des sciences ecclésiastiques. Paroles de défaitisme aussi et de découragement. »

Les familles ont aussi leur part de responsabilités. Même dans les familles pratiquantes, *« l'atmosphère est peu chrétienne ou on ne prête pas d'attention aux questions religieuses »*. De plus, Mgr Mégnin rend responsable la loi de Séparation des Églises et de l'État : *« L'état temporel précaire et la diminution d'estime de la situation faite au clergé entraînent beaucoup de familles à détourner leurs enfants du sacerdoce. »* Il ajoute que depuis qu'il est évêque d'Angoulême, il a remarqué *« comment régulièrement les alternances de malveillance ou de bienveillance relative des Pouvoirs publics à l'égard de l'Église avaient d'influence sur les rentrées des Séminaires. »*

De même, l'enquête Boulard menée au début des années 1960 révèle que le problème des vocations et la conjoncture politico-économique sont indéniablement liés¹. Ces remarques s'appuient notamment sur l'observation d'un fléchissement des vocations, de la veille de la Séparation des Églises et de l'État à la Première Guerre mondiale et lors du second conflit mondial. Cette corrélation conduit à réfléchir sur la mentalité des jeunes au début des années 1960, vivant au sein d'une société en phase de transformation, qui touche également le milieu rural. Ils sont confrontés à une double universalisation d'une culture scolaire et d'une culture « de masse ». *« Ils connaissent ainsi des débats intérieurs qui rendent à la fois plus lucides et plus difficiles leurs options spirituelles »*, d'où la nécessité d'une présence d'Église authentique, incarnée par des prêtres et des laïcs, auprès des jeunes.

Quelques années plus tard, en 1977, le bureau des vocations de la région apostolique du Sud Ouest avance plusieurs causes de la baisse des vocations, qui dénotent une situation différente. En premier lieu, *« la situation évolutive de l'Église crée un climat d'insécurité à*

1. Charente 1966, terre de chrétienté ? Terre de mission ? p.87 et 89.

la fois intellectuelle et sociologique et cela même peut faciliter ou gêner la prise de responsabilité¹. » Est aussi évoqué le problème de la formation des séminaristes, en raison de leur passé et de leur mode de relations. De plus, le célibat ne prend pas tout à fait la même coloration qu'auparavant, en raison d'une perception différente de la fidélité et d'une autre manière de vivre la sexualité. Les départs de prêtres marquent indéniablement les jeunes mais aussi les parents. En outre, le vieillissement du clergé « entraîne une certaine désespérance chez ceux qui sont sur le terrain et qui pourraient être des relais d'appel » et il ne faut pas nier non plus « le non-sens et le contre-témoignage de certaines vies sacerdotales. » À cela s'ajoutent les divisions et les difficultés de dialogue au sein de l'Église, qui de plus, sont répercutées dans les médias.

Lors de l'Assemblée plénière des évêques de France, en octobre 1978, un groupe de travail fait part des réflexions des diocèses, réunis en régions apostoliques, et des mouvements, au sujet du ministère presbytéral². Il détermine des « obstacles », nommés aussi « blocages » ou « lacunes », qui nuisent aux vocations sacerdotales. Quatre catégories apparaissent dont celle, en premier lieu, qui concerne le monde :

« Le climat d'incroyance pèse beaucoup plus qu'autrefois. [...] Le prêtre, et avec lui tout l'univers religieux, est marginalisé par une critique basée sur l'efficacité et les progrès scientifiques, ce qui nous fait vivre dans une ambiance matérialiste. »

Le statut du prêtre peut aussi susciter des blocages : la pénurie et le vieillissement n'attirent pas les jeunes. Ces-derniers déplorent aussi chez les prêtres ce qui leur paraît compromettre « l'épanouissement humain » : la solitude, le célibat, les conditions financières, la désunion du presbyterium et la marginalisation sociale du prêtre. De même, il règne un certain « flou doctrinal », tant en ce qui concerne la place du prêtre dans la communauté chrétienne, que par rapport aux différents « modèles » de prêtres. La fragilité psychologique ne peut être non plus négligée. D'une part, des prêtres n'appellent pas car ils se sentent eux-mêmes mal à l'aise ; d'autre part, « on hésite à appeler des jeunes si toutes les conditions d'équilibre ne sont pas assurées. » Une nouvelle fois est mentionné l'impact du départ de nombreux prêtres. L'institution ecclésiale constitue aussi un obstacle car les jeunes ressentent un « décalage entre le langage culturel de l'Église et celui du monde moderne. » Il n'existe que trop peu de lieux significatifs de l'appel : le nombre des séminaires décroît, les lieux de prière entre jeunes sont rares. De même, les tensions pastorales « engendrent l'insécurité pour l'avenir ». Le dernier type d'obstacles touche la foi des jeunes. Seule une minorité est rejointe par l'Église et les prêtres. De plus, les jeunes

1. Une étape importante de réflexion sur la pastorale des vocations. 1977. Région apostolique du Sud Ouest. **ADc Conseil presbytéral 2. Dossier 14.**

2. L'appel au ministère presbytéral aujourd'hui. In : Assemblée plénière de l'épiscopat français. *Temps de la foi, temps de l'espérance*. Lourdes 1978. Paris : Le Centurion, coll. « Documents d'Église », 1979, p.121-132.

sont tentés « *de faire de l'expérience une norme* », ce qui les conduit à radicaliser leurs options, et ils considèrent souvent les adultes comme « *démobilisateurs, trop prudents* ».

Tant les analyses de la région apostolique que celles de l'épiscopat français sont partagées dans le diocèse d'Angoulême.

2. Les vocations : l'affaire de tous !

Le concile Vatican II se montre très clair dans le Décret sur la formation des prêtres, *Optatam totius Ecclesiae renovationem* : « *Le devoir de cultiver les vocations revient à la communauté chrétienne tout entière, qui s'en acquitte avant tout par une vie pleinement chrétienne. Ce sont principalement les familles et les paroisses qui doivent collaborer à cette tâche*¹. » Néanmoins, les prêtres ont une responsabilité particulière, ne serait-ce que par l'exemple de leur vie personnelle, et « *il appartient aux évêques d'inciter leur troupeau à promouvoir les vocations*². »

L'épiscopat français rappelle en 1971, que dans l'Église, se côtoient des vocations diverses et complémentaires³. L'appel aux vocations au ministère presbytéral et à la vie religieuse passe en principe par des médiations, dont la principale est la communauté chrétienne, qui doit ainsi témoigner de « *la vitalité de sa foi* ». Cependant, l'évêque tient une place « *primordiale* » dans la responsabilité de l'appel. Parmi les lieux et les conditions d'éveil des vocations sont soulignés notamment « *le témoignage du travail pastoral mené en commun par les prêtres, les religieux et les laïcs* ». La rencontre personnelle avec un prêtre, un conseiller spirituel ou un éducateur est aussi indispensable. De même, ceux qui sont engagés dans le ministère ou la vie consacrée ne doivent pas hésiter à témoigner. Il s'avère aussi nécessaire de prendre au sérieux des engagements que vivent déjà des jeunes ou des adultes, même s'ils « *ne paraissent pas directement apostoliques, comme le sont l'engagement politique ou le service du tiers monde*. » L'éducation de la foi tient évidemment une place importante et les mouvements participent de plus en plus à l'éveil des vocations. De plus, non seulement l'Église doit appeler mais elle doit aussi accompagner. Les communautés chrétiennes tiennent ici un rôle majeur. Les rencontres et les regroupements spécifiques pour les jeunes ou les adultes qui ont un projet de ministère ou de vie consacrée sont également capitaux. La pastorale des vocations constitue ainsi « *un appel pour tous. Plus particulièrement, elle est exigence de fidélité vivante et joyeuse pour ceux qui sont engagés dans le ministère et la vie consacrée*. »

1. *Optatam totius Ecclesiae renovationem*, n. 2.

2. *Idem*.

3. Épiscopat français. « L'esprit, le sens et les moyens d'une pastorale des vocations ». *DC*, 6 février 1972, n°1602, p.117-118.

Le même souci de promouvoir la responsabilité de tous anime la pastorale des vocations du diocèse d'Angoulême. Un « *plan d'action* », tel qu'il est qualifié dans le rapport quinquennal, en 1982, s'inscrivant dans une démarche conduite au niveau régional et national, est mené à partir de 1977¹. Quelques exemples l'illustrent.

Une assemblée des évêques et des délégués des conseils presbytéraux et épiscopaux de la région apostolique du Sud Ouest se réunit en mars 1977, afin de réfléchir à l'avenir de l'Église dans la région. Les évêques s'inspirent des conclusions de cette rencontre, pour présenter au Pape, lors de la visite *ad limina*, des orientations pastorales, parmi lesquelles il est notamment question de la « *relance de l'appel* » aux ministères ordonnés. Paul VI reprend cette expression et les confirme dans cette voie. La même année, en juin, les évêques du Sud Ouest publient un « *Appel aux membres des communautés chrétiennes* »². Ils exhortent notamment les chrétiens à « *retrouver l'audace de l'appel à suivre Jésus Christ* ». Mgr Rol commente le texte quelques mois plus tard, en insistant une nouvelle fois sur la nécessité d'appeler « *au service exclusif du Seigneur pour la mission de l'Église dans le monde* »³. L'assemblée régionale évêques-prêtres se réunit avec les services des vocations des différents diocèses, en novembre 1977. Le bureau régional des vocations estime que la préoccupation de « *relancer l'appel* » « *doit devenir l'attitude prioritaire* »⁴. Des « *lieux vivants* », comme par exemple des célébrations doivent être déterminés, car « *c'est dans les lieux vivants d'Église que grandit le mieux, le plus solidement, la conscience du besoin de prêtres et de la vie religieuse.* » Il est aussi souligné qu' : « *Une Église où tous les chrétiens sont responsables devient appelante.* » Le diocèse d'Angoulême, suite à ces diverses rencontres, adopte quelques décisions pratiques :

- « - sensibiliser le conseil épiscopal et le conseil presbytéral ; [...]
- rencontres diocésaines de quelques groupes de confirmands ;
- veillée sur l'appel avec le concours de la Mission de France ;
- valorisation d'événements d'Église (ordinations sacerdotales) ;
- utilisation des mass médias ;
- tables rondes pendant les pèlerinages (dans le diocèse, à Lourdes) ;
- invitation à la prière pour les vocations dans les monastères et relance de la prière auprès des communautés chrétiennes »⁵.

Lors de la session du conseil presbytéral de juin 1978, à laquelle intervient le responsable du Service diocésain des vocations et témoignent des séminaristes, Mgr Rol exprime ses convictions :

1. Rapport quinquennal 1982. **ADc**.

2. « Lettre des évêques de la région apostolique Sud Ouest. Appel aux responsables et aux membres des communautés chrétiennes ». *EA*, 19 juin 1977, p.137-143.

3. « Lettre pastorale de Mgr Rol ». *EA*, 12 février 1978, p.40.

Annexe 5.1.1 : Extrait d'une lettre pastorale de Mgr Rol. 6 février 1978.

4. Une étape importante de réflexion sur la pastorale des vocations. 1977. Région apostolique du Sud Ouest. **ADc Conseil presbytéral 2. Dossier 14.**

5. Rapport quinquennal 1982. **ADc**.

« L'appel au ministère presbytéral est l'affaire de toute l'Église qui doit se demander si la façon dont elle vit l'Évangile est "appelante" et qui doit "appeler" explicitement des hommes à être prêtres. L'Esprit Saint souffle où il veut et la vocation sacerdotale est le secret de Dieu et de l'appelé. Mais l'évêque et son presbyterium, les communautés chrétiennes, chacun à leur niveau, ont à manifester cet appel¹. »

Il rappelle l'importance d'une plus grande information sur les moyens que se donne l'Église diocésaine pour appeler et former ceux qui envisagent d'être prêtres, d'une attention plus grande à des fêtes d'Église et d'échanges autour des vocations, dans les paroisses, les aumôneries, les mouvements et les services.

Lors de cette session, le Service diocésain des vocations rappelle au conseil presbytéral et aux prêtres responsables de secteurs, que les prêtres exercent un rôle particulier en ce qui concerne l'appel au sacerdoce car cela fait partie du ministère apostolique². De plus, ils doivent partager la préoccupation de l'éveil et de l'appel avec tous les chrétiens. Comme les évêques de la région y invitent, il s'agit de « *relancer l'appel* » en raison de blocages accumulés au cours des années précédentes, à divers niveaux, que ce soit du côté des prêtres, de la formation des futurs prêtres, de la communauté chrétienne ou des jeunes eux-mêmes. Le Service diocésain suggère alors que les prêtres partagent dans leurs secteurs, lors d'une journée de récollection, « *sur les raisons de foi qui [...] poussent pour reprendre l'audace, le réflexe de l'appel à la vie apostolique, au ministère presbytéral.* »

3. Une préoccupation constante des évêques

Mgr Kérautret se montre d'autant plus préoccupé par les vocations sacerdotales que sous son épiscopat, la moyenne des ordinations établie sur des tranches de cinq années n'a jamais été aussi basse depuis la période 1914 – 1924³. De même, il connaît quatre années sans ordination et sur les dix-sept prêtres ordonnés pour le diocèse, tandis qu'il est évêque titulaire, sept quittent le ministère⁴.

Son souci des vocations apparaît dans diverses interventions, notamment d'une façon fort explicite, en 1971, quand il publie un message intitulé « *Alerte aux vocations* », ayant pour sous-titre « *Un appel pressant de Monseigneur* »⁵. Il commence par évoquer des données brutes : pas d'ordination en 1971 et aucune prévue en 1972 et 1973. Étant donné

1. Interventions de Mgr Rol au cours du conseil presbytéral des 20-21 juin 1978. **ADc Conseil presbytéral. « Conseil presbytéral ».**

2. Aux responsables de secteur. Conseil presbytéral. **ADc Conseil presbytéral 2. Dossier 13.**

3. **Annexe G 2 : Nombre d'ordinations de 1900 à 1999.**

4. **Annexe G 13 : Nombre d'ordinations et de départs de prêtres par année. 1956-1996.**

Au cours du XX^e siècle, avant l'épiscopat de Mgr Kérautret, seules les années 1916 et 1924 ne connaissent pas d'ordination.

5. KÉRAUTRET, (Mgr). « Alerte aux vocations. Un appel pressant de Monseigneur ». *EA*, 19 décembre 1971, p.318-322.

qu'il y a environ dix grands séminaristes, il espère un ou deux prêtres par an, au cours de la période 1975-1980¹. Mgr Kérautret constate que simultanément à la pénurie d'ordinations, quatre à cinq prêtres par an se retirent du ministère, parce qu'ils sont malades, âgés ou qu'ils meurent.

Il insiste en premier lieu sur le fait que la vocation est d'abord une réponse à un appel de Dieu et qu'elle ne peut se comprendre que dans la foi. La prière est alors primordiale pour susciter des vocations. De plus, il n'hésite pas à exprimer clairement que tous les membres de l'Église sont concernés :

« l'“appel” intéresse tout particulièrement l'évêque puisque c'est lui qui avant d'imposer les mains prend la responsabilité du choix. Cela, les chrétiens le savent. J'allais dire : ils ne le savent que trop et ne se privent pas de se décharger sur l'évêque comme s'il était et devait être, à lui seul, le pourvoyeur de son clergé et le fonctionnaire spirituel à qui ils viennent demander un prêtre pour leurs paroisses, pour leurs mouvements, leurs institutions sans se soucier de savoir d'où il va pouvoir tirer ses prêtres². »

Il espère que ce temps de pénurie permet de poser de vraies questions et de réveiller les consciences. La responsabilité des communautés chrétiennes s'impose alors :

« Croyez-vous qu'il soit attirant pour un jeune qui cherche sa route de ne voir comme but du sacerdoce que le service d'une population indifférente et le rôle d'un figurant à des cérémonies qu'on lui demandera sans trop y croire ? Je suis de plus en plus persuadé qu'il y a une relation étroite entre la qualité des communautés chrétiennes et le nombre des vocations. Ce sont les vraies communautés chrétiennes qui produiront des prêtres. [...] Je sais qu'il y a dans le diocèse des jeunes qui pensent au sacerdoce. Mais je les vois s'orienter, soit vers la vie contemplative, soit vers les pays du Tiers-Monde, soit vers des congrégations religieuses ou des diocèses où ils espèrent trouver du répondant à leur zèle. Il y a, Dieu merci, en Charente des communautés sacerdotales et des groupes de chrétiens qui polarisent les espoirs de nos quelques séminaristes. C'est un signe d'espérance. Il faudrait que de telles communautés se multiplient. C'est urgent³. »

Tout comme ses prédécesseurs, Mgr Rol aborde fréquemment le thème des vocations dans ses diverses interventions, en particulier dans ses homélies et au moment des vœux qui ont lieu à l'évêché, chaque année.

Lors d'une interview pour le *Courrier français*, en 1976, Mgr Rol répond à une question relative aux vocations, en rappelant l'insistance de l'épiscopat français pour que les laïcs prennent davantage leurs responsabilités et il se réjouit de la coresponsabilité qui grandit dans l'Église⁴. Il ajoute aussitôt que néanmoins, les prêtres sont et seront

1. En fait, cinq ordinations sont célébrées de 1974 à 1980.

2. KÉRAUTRET, (Mgr). « Alerte aux vocations. Un appel pressant de Monseigneur ». *EA*, 19 décembre 1971, p.320.

3. *Ibid.*, p.321.

4. « Une interview de Mgr Rol. “Éveiller tous les chrétiens à un regard neuf sur la vie d'aujourd'hui” ». *CF*, 17 janvier 1976.

indispensables et il précise que ses appels sont incessants, tant en ce qui concerne l'engagement des laïcs que le ministère presbytéral et diaconal. Il est convaincu que : *« malgré les incertitudes de l'heure, la tâche est exaltante d'être prêtre à la manière des apôtres, avec une mentalité de fondateurs, de bâtisseurs de communautés d'Église. »* À l'instar de Mgr Kérautret, il insiste sur l'importance des communautés chrétiennes : *« Je pense qu'un renouvellement de nos communautés chrétiennes amènera aussi des jeunes à se poser la question du ministère presbytéral. »*

En 1982, Mgr Rol adresse une lettre ouverte aux jeunes gens de 15 à 20 ans, en invitant ceux qui envisageraient le sacerdoce, à une rencontre :

« Comme évêque, le Seigneur m'a chargé d'être le pasteur de son Église en Charente. Je ne peux remplir cette responsabilité qu'avec la collaboration de prêtres que le Seigneur choisit. "Viens, suis-moi !" dit-il à certains. Aussi, je m'adresse à toi qui cherches où le Seigneur t'appelle, à toi qui ne t'es pas encore posé la question¹. »

Le souci accordé aux vocations par Mgr Rol s'exprime aussi dans une lettre pastorale, en 1989². S'appuyant sur le texte de l'Assemblée plénière des évêques réunis à Lourdes en 1988, sur divers documents conciliaires et sur des interventions de Jean-Paul II, il montre l'importance du ministère presbytéral au sein de l'Église :

« [Le] ministère du prêtre s'exerce au sein de la mission de toute l'Église. Nous savons bien que tous les baptisés sont concernés par la vie et la mission de l'Église, mais le ministère apostolique structure l'Église et restera toujours irremplaçable. »

Il insiste ensuite pour que les laïcs soutiennent les prêtres :

« Il faut que vous sachiez que les prêtres de la famille diocésaine tiennent bon avec leur évêque pour relever le défi d'une époque difficile, pour garder le cap de la mission, pour développer la collaboration et la relation des prêtres entre eux, pour s'enraciner plus profondément dans la vie spirituelle. Vos prêtres ont droit à votre gratitude. Encouragez-les. Collaborez avec eux. Veillez à leur environnement. Soyez fraternels ».

Il termine en adressant un appel aux jeunes, en particulier à ceux qu'il a rencontrés, en leur donnant le sacrement de confirmation ou pour d'autres occasions, et rappelle les paroles de Jean-Paul II, lors de sa visite en France, en 1986 :

« Comment serait-il possible que du groupe de jeunes croyants que vous êtes, généreux et avides de bâtir l'Église, ne se lèvent des vocations sacerdotales et religieuses ? Je suis sûr que beaucoup ressentent cet appel. Qu'est-ce qui vous décourage ? À vous, chers amis, d'y réfléchir. Moi, j'ai confiance. »

1. ROL, (Mgr). « À toi, jeune de 15 à 20 ans ». VSR, mars 1982, n°135.

2. ROL, (Mgr). « Lettre pastorale. Prêtres diocésains de l'an 2000 ». CF, 17 février 1989.

Mgr Rol invite les jeunes à parler de la mission du prêtre au cours de leurs diverses rencontres, à participer aux activités du Service des vocations, mais aussi à lui écrire et à participer à une célébration, le jour de la Pentecôte.

Parmi diverses initiatives, Mgr Rol relance la kermesse des séminaires. Même si évidemment, il s'agit de récolter des fonds afin de pourvoir aux frais de formation des séminaristes, s'exprime aussi la volonté de montrer qu'il existe toujours des séminaristes et de sensibiliser à la pastorale des vocations. De même, la canonisation de Pierre Aumaître en 1984 conduit à l'organisation d'un pèlerinage annuel à Aizecq, son village natal situé dans le nord de la Charente. Dans l'esprit de Mgr Rol, ce pèlerinage est lié à la pastorale des vocations. De plus, les pèlerinages des jeunes représentent des occasions favorables pour l'évêque charentais d'évoquer la question des vocations et de rencontrer des jeunes personnellement.

4. Le Service diocésain des vocations

En 1971, la Conférence épiscopale met en relief la « responsabilité particulière ¹ » des services des vocations : « *S'ils n'ont pas à se substituer aux autres, il leur appartient d'être attentifs à tout ce qui se fait, et de faire connaître les réalisations existantes.* » Il est précisé qu'ils ont « un rôle irremplaçable » :

« Ils ne remplacent pas la réflexion et l'action, les initiatives et les recherches des communautés, des prêtres, des diacres, des religieux et des laïcs, mais ils les suscitent. Ils ne sont pas une structure isolée dans la vie des Églises. Ils sont comme le mot l'indique au service d'une pastorale des vocations qui est le fait de toute l'Église. Ils ont à témoigner que la mission d'évangélisation nécessite et inclut un tel service, en même temps qu'ils ont à le promouvoir, l'animer et le coordonner. »

Dans les faits, la pastorale des vocations repose essentiellement sur le Service diocésain des vocations, animé par un prêtre, entouré d'une équipe². Son rôle est ainsi présenté en 1977 :

« c'est d'abord de repérer des enfants ou des jeunes qui présentent, avec toutes les incertitudes de cet âge, des signes de vocation. Pour ce repérage, l'équipe compte sur les curés, les catéchistes, les écoles et profite aussi des temps forts de la vie chrétienne des enfants : profession de foi, confirmation, retraites, pour rappeler ce qu'est la vocation³. »

1. Épiscopat français. « L'esprit, le sens et les moyens d'une pastorale des vocations ». DC, 6 février 1972, n°1602, p.117-118.

2. De 1969 à 1981, le responsable du Service est le Père Biraud, auquel succède le Père Pensuet.

3. Rapport quinquennal 1977. **ADc.**

Il est précisé dans le rapport quinquennal, en 1977, que : « Toutes sortes de raisons rendent [le] choix [d'une vocation presbytérale] difficile : les hésitations normales devant un choix définitif, l'instabilité générale de la

Les enfants ainsi « repérés » sont regroupés dans des « fraternités », auxquelles sont proposées des temps de formation et de prière. En 1977, elles comptent une quarantaine d'enfants.

En 1982, il n'est plus question de « repérage » et le Service préfère se définir de cette façon :

« C'est une équipe de prêtres, religieuses et de laïques qui est au service de tous, dans le diocèse, pour aider à promouvoir, à soutenir toutes les initiatives et entreprises capables d'aider à découvrir les appels de Dieu, tous les appels de Dieu, et plus spécifiquement l'APPEL au ministère presbytéral ou à la vie consacrée. Le SDV à l'échelon local, régional ou national a ses initiatives propres nées de besoins divers¹. »

Il propose notamment des « week-ends vocations », institués par le Père Biraud et poursuivis par son successeur, le Père Pensuet, à l'abbaye de Maumont, une fois par trimestre. Par exemple, en ce qui concerne les années 1982-1983 et 1983-1984, il existe une équipe « 1^{er} cycle », réunissant garçons et filles en quatrième et troisième, et deux équipes « 2^e cycle » s'adressant aux lycéens, une pour les garçons et une pour les filles. Les membres de chaque équipe se rencontrent trois fois, de novembre à mai. En 1985-1986, le « 1^{er} cycle » est organisé comme le second. S'ajoute chaque année, une retraite d'éveil, à laquelle sont invités, selon les années, les jeunes scolarisés en cinquième et quatrième, ou seulement en cinquième. Au niveau régional, des week-ends sont organisés au cours d'une année scolaire pour des jeunes gens de 18 à 35 ans, ainsi que pour les jeunes filles. Des retraites et des camps ont aussi lieu pendant les vacances d'été.

De plus, le Service des vocations propose des pistes de réflexion et de prière lors des journées des vocations, organisées chaque année, dans toute l'Église, et il a la responsabilité du *Bulletin des vocations*, qui paraît tous les trimestres, avec une partie nationale et une partie diocésaine. Il compte 3800 abonnés en 1982 et il joue un grand rôle dans la sensibilisation à la question des vocations.

Les aumôniers interviennent régulièrement. Par exemple, en 1972, suite à l'appel de Mgr Kérautret en faveur des vocations, le Père Biraud remarque que le terme « vocation » revêt souvent un sens trop restreint et que la pastorale des vocations n'est pas « l'affaire des seuls spécialistes » mais qu'elle concerne tout le monde². Comme son évêque, il insiste sur la responsabilité des communautés chrétiennes. Ainsi, il considère que les week-ends vocation permettent à des jeunes, en collège ou lycée, qui envisageraient éventuellement la vie sacerdotale, de se sentir moins isolés :

société et l'insécurité de l'avenir, les remous dans l'Église autour du sacerdoce, du célibat, les traumatismes causés par les départs de prêtres, etc. Toutes ces raisons jouent dans le sens de solutions dilatoires : poursuite des études, stages de travail. Ce sont autant de situations "exposées" au plein de la vie et où les jeunes peuvent trouver ou des risques de perdre leur vocation ou des chances de l'affermir. »

1. Quelques informations sur le Service diocésain des vocations (SDV). **ADc Œuvres des vocations 1.**

2. « Les vocations, affaire de tous ». CF, 11 mars 1972.

« si nous avons des jeunes qui sont vraiment entourés, d'autres hélas ! le sont moins ou pratiquement pas. Nous manquons à ce sujet de communautés solides, mieux soudées. Il faudrait déjà que dans leur paroisse, on accepte de donner à ces jeunes, un petit ministère qui soit une responsabilité dans l'Église ».

Une dizaine d'années plus tard, le Père Pensuet invite les chrétiens en milieu rural à ne pas se décourager, malgré le fait que leurs églises ne soient plus desservies régulièrement et que les presbytères ne soient plus habités. Il affirme alors dans le *Bulletin des vocations* :

« Il nous faut INVENTER, CRÉER, savoir que l'avenir ne sera plus jamais comme le passé et qu'il n'est pas utile de le regretter. Enthousiasmons-nous pour l'Église qui naît. Prenons-nous par la main sans attendre que d'autres nous prennent par la main. Onze jeunes se préparent pour la moisson, dans nos séminaires. Ne les décevons pas et préparons-leur quand ils viendront, eux et les autres, des Communautés dynamiques et vivant de l'Évangile¹. »

Le Service diocésain des vocations n'hésite pas à bousculer. En septembre 1984, 3000 tracts sont envoyés pour inviter des jeunes à des week-ends de récollection. Six jeunes seulement se manifestent. Ainsi, quelques mois plus tard, il envoie un courrier à tous les prêtres en charge plus particulièrement de jeunes, aux responsables et aumôniers de mouvements d'Action catholique et spirituels, ainsi qu'aux responsables de communautés religieuses. Une constatation s'imposerait : *« Il n'y a plus de vocations ! »* Loin de vouloir décourager, cette formule utilisée par le Service souhaite avant tout mobiliser chaque diocésain. Cette lettre n'est pas du goût de tous car elle est considérée comme *« démobilisatrice, défaitiste et pessimiste ! »*² Elle est surtout provocatrice. Quoi qu'il en soit, le Service des vocations, lui, ne baisse pas les bras et il ne cesse de chercher des moyens pour que chacun se sente concerné. Il propose notamment une décentralisation qui pourrait peut-être permettre une pastorale des vocations plus vivante. Cependant, le Père Pensuet, responsable du Service de 1982 à 1988, exprime une certaine amertume considérant que le Service diocésain des vocations n'est pas vraiment pris au sérieux et que les prêtres, particulièrement, ne se préoccupent pas suffisamment d'appeler des jeunes³. Plusieurs explications peuvent être avancées quant à cette impression concernant le peu d'« engagement » de certains prêtres dans la pastorale des vocations. Les années 1970, en particulier, sont marquées par des événements qui conduisent à la prudence. Au moment où des prêtres, notamment des aumôniers auprès de jeunes, quittent le ministère, comment un appel explicite adressé à des jeunes gens peut-il être crédible ? Pour certains prêtres aussi, en parler est comparable à du « racolage », alors beaucoup préfèrent témoigner et ne pas éluder les questions qui leur sont posées. Ils espèrent que leur façon de vivre leur

1. [Suite à l'étude du P. Köll]. VSR, novembre 1983, n°141.

2. « Rencontre SDV 5 mars 1985 ». VSR, 1^{er} trim. 1985, n°147.

Annexe 5.1.2 : Rencontre du Service diocésain des vocations, le 5 mars 1985.

3. Synode 1988. Fiche « 5 ». P. Pensuet, ancien responsable SDV. **ADc Fiches 1-6.**

Annexe 5.1.3 : Fiche 5 préparatoire au Synode. « Vocations : prêtres et diacres au service du Peuple de Dieu ». Réponse du Père Pensuet, ancien responsable du Service diocésain des vocations.

sacerdoce, montrant le bonheur et l'équilibre de leur vie de prêtre, pourra conduire des jeunes vers la prêtrise. Ceci transparaît à travers divers témoignages de prêtres à la fin des années 1980. Même si certains considèrent qu'il faut oser parler, leur propre attitude est considérée comme primordiale. Ainsi des prêtres du sud de la Charente estiment que :

« Notre devoir est d'abord de prier et de faire prier pour les vocations, d'essayer de trouver ceux qui sont susceptibles de découvrir et de répondre à un appel et ce qui peut les motiver. L'exemple que nous donnons par notre comportement, notre langage, notre simplicité et notre bonté, peut jouer un grand rôle. Nous pouvons attirer à Dieu, comme nous pouvons être un écran entre les hommes et Dieu. Nous ne devons pas avoir peur de parler des vocations, du don gratuit de soi, de la vie intérieure, de la grâce¹. »

L'équipe sacerdotale de la ville de Cognac en est aussi convaincue :

« le sacerdoce ne doit pas mourir... faute de combattants... et nous devons assurer la relève en :

- multipliant les appels directs et ponctuels,*
- vivant d'une manière convaincante et attirante,*
- cultivant une attitude appelante à temps et contre temps, sans perdre de vue que le prêtre n'est pas un être en soi, mais une force dans le binôme : prêtre – laïc². »*

5. Le foyer Pierre Aumaître

Le projet d'un foyer séminaire est mentionné à partir de 1982. À cette époque, il en existe environ quatre-vingts en France, regroupant d'une dizaine à une centaine de jeunes. Pointe alors l'interrogation quant à l'ouverture d'un tel foyer dans le diocèse d'Angoulême. Le Père Pensuet répond :

« Il est très important que dans le diocèse où il n'y a plus de séminaire, il y ait un signe permanent de référence à l'appel de Dieu. Ce sera un lieu ouvert, accueillant, foyer de rencontre et de prière, de discernement aussi.

Il n'est point besoin d'être nombreux pour commencer encore que cela ne nuise pas. Il faut aussi en avoir la volonté. Volonté de qui ? De l'évêque, de l'équipe du SDV, de quelque instance supérieure. Certainement pas ! Ce projet ne pourra voir le jour que s'il entre dans une perspective totale de Pastorale diocésaine. Ce ne sera pas l'affaire de quelques-uns mais de tous, prêtres et laïcs chrétiens, unissant leurs efforts pour que vive l'Église, fidèle à sa mission d'annonce de l'Évangile³. »

1. Synode 1988. Fiche « 5 ». Les 9 prêtres du doyenné de Barbezieux, Baignes et Brossac. **ADc Fiches 1-6.**

2. Synode 1988. Fiche « 5 ». Équipe sacerdotale de Cognac-ville. **ADc Fiches 1-6.**

3. PENSUET, Christian. « Foyer ? Foyer – séminaire ? Foyer de vie communautaire ? » VSR, mars 1982, n°135.

La question est soulevée de savoir si les jeunes accueillis doivent exprimer clairement un appel au sacerdoce ou simplement avoir le désir de chercher ou de vivre leur foi en communauté.

Lors des vœux pour l'année 1983, Mgr Rol évoque le projet en expliquant que cette communauté, résidant dans la Maison diocésaine du lundi au vendredi ou au samedi matin, pourrait regrouper une dizaine de jeunes du second cycle, scolarisés sur le Plateau d'Angoulême. Il s'agirait pour eux de « *vivre une expérience de vie évangélique, en vue de mieux répondre à l'appel du Seigneur pour le service de son Église*¹. » Quelques semaines plus tard, est annoncée l'ouverture du foyer Pierre Aumaître, en septembre 1983. À qui s'adresse-t-il ? À des « *jeunes gens qui désirent approfondir leur foi, préciser leur place dans l'Église, éventuellement comme prêtre*² ». Les perspectives s'affinent :

« *Il est clair que dans cette communauté, un projet de vie sacerdotale devrait pouvoir s'exprimer, être porté ensemble. Ce temps de vie communautaire devrait être pour certains, une étape dans la recherche et le discernement, en toute liberté d'expression. Ce n'est pas non plus, parce qu'on partagera cette vie, que l'on devra opter nécessairement pour tel ou tel projet de vie.* »

Ces jeunes pourront bénéficier de possibilités de formation, en lien avec le centre de formation chrétienne, dont l'ouverture est aussi prévue en septembre 1983. Ils seront sous la responsabilité d'un prêtre – animateur et accompagnés par un prêtre entouré d'une équipe. Ils devront aussi suivre le rythme et l'organisation d'une vie communautaire.

Toutefois, les espérances sont déçues quelques mois plus tard, par manque de candidats, sans que le projet ne soit abandonné pour autant. Ainsi, en septembre 1984, ouvre enfin le foyer Pierre Aumaître, mais sous une autre forme que celle initialement prévue³. Ceux qui le souhaitent peuvent se documenter, parler avec un prêtre et d'autres jeunes, « *de la place du prêtre dans l'Église, de la vocation sacerdotale.* » Un prêtre du Service des vocations est à la disposition des jeunes et des familles tous les mercredis après-midi. De plus, est proposé un temps de partage et de prière. La première idée d'une vie communautaire reste d'actualité et n'attend que le nombre de jeunes suffisant pour voir le jour. Cela est possible à la rentrée suivante. En effet, onze jeunes vivent à la Maison diocésaine, au cours de l'année 1985-1986. En juin 1986, l'un d'eux, qui rentre au séminaire de Poitiers en septembre suivant, témoigne de sa vie au foyer, en considérant que restera « *impérissable* » pour lui, « *cette ambiance pleine de confiance et [...] la prière que nous avons faite ensemble tout au long de l'année*⁴. » Il affirme que les derniers mois qu'il a vécus lui ont permis d'affermir sa « *réponse à l'Appel en [l'] ancrant davantage dans [sa] foi en Jésus Christ, avec le désir très fort de Le servir tout au long de [sa] vie.* » D'autres jeunes pensent qu'il se vit une « *fraternité tellement grande que Quelqu'un nous tient ensemble dans la foi* » et que « *le foyer est venu chambouler des aspects vieillots de la foi* »⁵.

1. « Les vœux de Mgr Rol ». EA, 23 janvier 1983, p.18.

2. PENSUET, Christian. « Communauté de jeunes. Foyer "Pierre Aumaître" ». EA, 6 mars 1983, p.60.

3. « Ouverture du foyer Pierre Aumaître ». EA, 15 juillet 1984, p.215.

4. GRANGER, Michel. « Un an, déjà !... » VSR, 2/1986, n°152.

5. Jeunes. Foyer Pierre Aumaître. **ADc Fiches 10-14. Divers.**

Le Père Lanfroy, comme « fondateur - directeur », tient un grand rôle dans la vie du foyer, en en assurant l'animation, au début, avec Sœur Anne-Geneviève, qui témoigne de son expérience, en 1989. Elle considère comme une « chance » que les jeunes :

« ne sont pas parmi les plus engagés dans nos structures d'Église, même si certains le sont : la découverte de la vie dont est porteur ce lieu d'Église est pour eux émerveillement devant l'ambiance fraternelle et devant la force de la foi vécue qui petit à petit se communique à tous dans le respect de ce qu'est chacun¹. »

De la rentrée 1985 à juin 1989, vingt-trois jeunes ont vécu au foyer. La plupart restent pendant toute la durée de leur scolarité en lycée. En juin 1989, dix jeunes sont issus du Sud Charente et du Nord Charente. Deux sont arrivés sans être baptisés : l'un a reçu le baptême tandis que l'autre est catéchumène. Chaque année scolaire commence par une journée et demie de récollection. La semaine est ponctuée par une rencontre d'une heure et demie, afin de reprendre ce qui est vécu par chacun. Enfin, chaque soir après le repas, a lieu un bref temps de prière.

Durant l'année scolaire 1989-1990, ils sont treize lycéens, dont cinq nouveaux. De même, l'année 1990-1991 s'achève avec le même nombre de jeunes, deux s'étant retirés en cours d'année. Au début de l'année 1990, tandis que la vie communautaire devient plus difficile, les jeunes eux-mêmes rédigent une charte, qui définit les éléments essentiels de leur vie communautaire, axée sur le « service de l'autre² ». Le nombre de jeunes étant insuffisant, le foyer ne rouvre pas ses portes à la rentrée 1991.



Comme l'indiquent plusieurs interventions, tant des évêques que du Service diocésain des vocations, les chrétiens seraient quelque peu démobilisés en ce qui concerne la pastorale des vocations.

Néanmoins, elle se situe vraiment au cœur des préoccupations du diocèse, comme en témoignent les thèmes des conseils épiscopaux et presbytéraux. D'ailleurs, selon le rapport quinquennal rédigé en 1982, les efforts portent des fruits :

« Il semble qu'une dynamique nouvelle, porteuse d'espérance, s'est déclenchée depuis deux ans, gagnant progressivement des prêtres, des chrétiens. L'information circule mieux ; la sensibilisation est faite par un plus grand nombre de personnes (prêtres, religieuses, mouvements). Ce n'est qu'un début – car il ne faut pas oublier qu'il y a encore beaucoup de chrétiens (fidèles et prêtres) qui sont sceptiques et pessimistes pour l'avenir des prêtres. Cette "dynamique" est

1. « Témoignage de Sœur Anne-Geneviève Bonis qui a accompagné le foyer avec le Père Lanfroy ». VSR, 3/1989, n°165.

2. « Charte Foyer Pierre Aumaître. 1989-90 ». VSR, 2/1991, n°172.

Annexe 5.1.4 : Charte du Foyer Pierre Aumaître. 1989-1990.

apparue alors que, depuis quelques années, nous invitons l'ensemble des chrétiens à prendre leurs responsabilités dans la vie et la mission de l'Église. »

La prise de conscience par les laïcs de leur vocation baptismale et leur implication dans l'Église favorisent des communautés vivantes : des jeunes peuvent alors estimer que cela vaut la peine de donner sa vie pour de telles communautés. Les interventions de Mgr Kérautret et de Mgr Rol montrent d'ailleurs qu'ils sont convaincus de cette dimension.

B. La formation du clergé

Pendant l'entre-deux-guerres, le niveau des études et celui des professeurs varient « considérablement ¹ » d'un séminaire à l'autre. Peu à peu, des étudiants osent des lectures non officielles et en discutent entre eux ². L'intuition de l'Action catholique spécialisée qui ouvre la voie à de nouveaux modèles pastoraux gagne aussi les séminaires. Ainsi, « les années 1939-1945 vont servir de révélateur à de nouveaux courants qui avaient déjà traversé les séminaires, en particulier dans le domaine de la pastorale ³. »

« L'apostolat d'incarnation ⁴ » marque les années 1940. De plus, l'expérience de la Seconde Guerre mondiale qui oblige les séminaristes à se confronter au monde extérieur, les conduit à envisager « une adaptation de la proposition ecclésiale aux préoccupations des hommes de leur temps ⁵ », séduits par un « apostolat missionnaire ».

Ensuite, au cours des années 1960, se produit un effondrement du nombre des ordinations, jamais connu depuis la Révolution française ⁶, qui s'accompagne d'une baisse des effectifs dans les séminaires.

Les années 1960 – 1990 voient s'opérer une très grande évolution de la formation des prêtres, ce dont témoignent plusieurs prêtres du diocèse d'Angoulême ¹. Après avoir été

1. LAUNAY, Marcel. *Les Séminaires français aux XIX^e et XX^e siècles*. Paris : Cerf, 2003, p.173.

2. De même, des enseignants, « de manière individuelle et presque clandestine, ouvrent leurs élèves à des questions jugées dangereuses par les autorités ecclésiastiques. » [*Ibid.*, p.174].

En outre, l'Action française touche bien des établissements, où le journal est lu tant par des élèves que par des professeurs. Le rapport quinquennal de 1937 stipule d'ailleurs qu'un professeur du Grand séminaire d'Angoulême et un autre du Petit séminaire ont été relevés de leurs fonctions par l'évêque, en raison de leur « inclination certaine et connue », à l'égard de l'Action française.

3. *Ibid.*, p.183.

4. *Ibid.*, p.185. Des séminaristes ont accès en particulier à des ouvrages de Jacques Maritain, tel *L'humanisme intégral*, et lisent la revue *Esprit*, d'Emmanuel Mounier, qui répond à une « exigence spirituelle profonde ». Ces lectures ouvrent des séminaristes aux notions d'engagement et de pluralisme.

5. *Ibid.*, p.186.

6.

NOMBRE D'ORDINATIONS EN FRANCE DE 1965 À 1977

Année	1965	1970	1975	1977
Nombre d'ordinations	646	284	161	99

Source : LAUNAY, M. *Les Séminaires français aux XIX^e et XX^e siècles*. Paris : Cerf, 2003, p.208.

longtemps négligée, la formation à la vie pastorale parvient au centre des préoccupations. La diminution du nombre des séminaristes, l'évolution de la société qui va de pair avec un nouveau profil de séminaristes et la réforme du contenu des enseignements, qui s'inscrit dans la ligne conciliaire, conduisent à une refonte de l'organisation des études des prêtres.

1. L'évolution des Petits séminaires

La loi de Séparation des Églises et de l'État permet une grande liberté aux Petits séminaires jusqu'à la loi Debré, en 1959. Ils sont seulement soumis à l'obligation d'appliquer les programmes officiels, afin de préparer le baccalauréat. Après 1940, l'âge de l'entrée au petit séminaire se situe généralement en sixième. Internes, les petits séminaristes sont coupés du milieu familial, ce qui marque « *d'une certaine manière son appartenance à la caste présacerdotale*². » Leur environnement n'est constitué que de clercs. Le règlement évolue peu par rapport à celui du XIX^e siècle : les exercices de piété et la formation religieuse occupent la principale place dans l'emploi du temps. Dans le milieu rural en particulier, ces établissements permettent à des jeunes de faire des études. Leur formation est dispensée par des professeurs sérieux, même s'ils sont moins diplômés que leurs confrères, enseignant dans les collèges. La loi Marie, en 1951, demande que la moitié des cours au moins soit assurée par des professeurs qualifiés, pour que les élèves puissent bénéficier de bourses nationales. Le personnel enseignant est alors renouvelé avec des professeurs plus jeunes, dotés de diplômes universitaires. Les « humanités » demeurent le cœur de l'enseignement et la pédagogie reste traditionnelle, avec peu de cours magistraux et des exercices écrits et oraux corrigés collectivement. La formation intellectuelle évolue en raison des dispositions législatives mais se dessinent aussi des transformations internes, dès avant la Seconde Guerre mondiale. Une plus grande place aux individualités est notamment accordée. Il peut exister une ouverture à l'Action catholique. Le cinéma ou le théâtre pénètrent aussi dans les petits séminaires. De même, des compétitions sportives réunissent des séminaristes et des élèves des collèges catholiques.

Ensuite, les années 1960 voient la multiplication des CEG. Grâce à l'évolution des modes de vie, des familles rurales ont plus facilement la possibilité d'offrir une scolarité plus longue à leurs enfants. De plus, la prêtrise ne représente plus une ascension sociale et dans le même temps, les institutions traditionnelles sont remises en cause. Les effectifs des petits séminaires en ressentent lourdement les conséquences : en France, les pensionnaires, qui sont 16 000 en 1960, ne sont plus que 5 474, en 1971, soit une baisse de 65 %³.

1. Vingt-deux prêtres ordonnés entre 1946 et 1976 ont apporté leur témoignage sur la formation qu'ils ont reçue.

2. LAUNAY, Marcel. *Op. cit.*, p.149.

3. *Ibid.*, p.209.

Toutefois, les établissements continuent à s'ouvrir sur l'extérieur, avec l'intervention de laïcs, un programme scolaire qui offre un plus grand choix aux élèves pour leur avenir. Ceux-ci sont aussi de plus en plus associés à la vie de l'établissement. À partir de la fin des années 1960, des Petits séminaires se transforment en « foyers séminaires » : des jeunes scolarisés dans divers établissements se retrouvent en communauté.

Les prêtres charentais qui ont suivi les cours à Richemont, le Petit séminaire du diocèse, sont unanimes pour dire qu'il était très fermé et classique mais que les professeurs étaient, dans l'ensemble, « à la hauteur ¹ ».

Lors d'une rencontre avec les parents des petits séminaristes de Richemont, en juin 1964, Mgr Kérautret précise que l'établissement est « *normalement ouvert aux garçons de familles chrétiennes qui ont les aptitudes intellectuelles, morales, religieuses, permettant de croire qu'ils pourront, si Dieu précise son appel, devenir prêtre un jour* ². » Toutefois, il ajoute aussitôt : « *On entre librement, on sort librement. Pas de pression : seulement une formation spirituelle plus poussée permettant d'élever ces volontaires à la hauteur de leur idéal. Le tout d'ailleurs dans un climat d'ouverture et d'initiative.* » À la rentrée de 1964, les élèves ont la possibilité de choisir entre plusieurs filières. À cet effet, les classes de la seconde à la terminale sont jumelées avec celles du collège Saint-Joseph, à Cognac. L'un des prêtres du diocèse estime que ce changement permet une ouverture du Petit séminaire ³.

En mars 1968, les parents des petits séminaristes apprennent la fermeture de l'établissement en juillet suivant, en raison d'effectifs insuffisants ⁴. Il paraît souhaitable de regrouper les enfants dans certaines écoles pour qu'ils se sentent moins isolés. Le collège Saint-Mathias, à Barbezieux, « *une des meilleures écoles libres de garçons du département* », est conseillé pour ceux du Sud-Charente. Ceux de Ruffec, Confolens et La Rochefoucauld pourraient être regroupés à Angoulême. Les élèves de seconde, première et philosophie sont transférés au Grand séminaire d'Angoulême, qui sert de foyer, les élèves suivant les cours au lycée Saint-Paul ou dans une autre école d'Angoulême. Mgr Kérautret prend cette décision avec le conseil presbytéral, après avoir consulté les prêtres dans chaque secteur ⁵. Il pense que le foyer installé au Grand séminaire, « *doit accueillir des jeunes venus des écoles de la ville, des garçons qui présentent des qualités humaines et chrétiennes leur permettant éventuellement d'accéder au sacerdoce.* » Il souhaiterait aussi que des jeunes, « *aptes également au sacerdoce* », répartis dans les divers établissements scolaires, puissent constituer des « *fraternités* », c'est-à-dire se regroupent pour réfléchir

1. Témoignage oral d'un prêtre, février 1999.

Seize prêtres parmi les vingt-deux témoignages recueillis sur la formation du clergé.

2. « Importante réunion de parents au séminaire de Richemont ». CF, 20 juin 1964.

3. Témoignage oral d'un prêtre, avril 2000.

4. Fermeture du Petit séminaire de Richemont. 20 mars 1968. **ADc Carton Sochal 1. Annexe G 1 : Les élèves du Petit séminaire de Richemont. 1944-1968.**

5. « En octobre, Richemont ne sera plus Petit séminaire ». CF, 18 mai 1968.

ensemble sur leur vocation. » À la fin de l'année 1968, le foyer du Grand séminaire accueille quatorze jeunes et les fraternités réunissent au total une quarantaine de garçons¹.

Plusieurs raisons, analogues à celles connues ailleurs en France, conduisent à la fermeture du Petit séminaire. La réforme scolaire entreprend place les élèves du Petit séminaire en situation marginale par rapport aux élèves des collèges et lycées. Surtout, le recrutement est difficile et « *insuffisamment trié*² », selon les termes de Mgr Kérautret. Celui-ci analyse la baisse des effectifs ainsi :

« les préjugés des familles et les questions qu'elles se posent quant à l'avenir de leurs enfants ; l'allergie des jeunes à toute forme de ségrégation ; le discrédit jeté sur toutes les institutions au bénéfice de l'informel ; la montée du phénomène "jeunesse" et de la contestation. »

2. Une nouvelle organisation des séminaires

Les séminaires français sont atteints par une chute de leur effectif au cours des années 1960³. La diminution se poursuit et en 1977, seulement mille cent cinquante et un grands séminaristes sont recensés⁴. Le Père Hippolyte Simon précise qu' « *il faut se garder de confondre le moment où cette "crise des vocations" a commencé et celui où elle est devenue perceptible et consciente*⁵. »

Non seulement le nombre de séminaristes diminue mais la proportion des départs en cours d'études augmente : en 1963, elle est de 6,3 % tandis qu'elle atteint plus de 13 % en

1. « Message de Noël de Mgr à ses diocésains ». EA, 22 décembre 1968, p.323.

2. Rapport quinquennal 1972. ADc.

3.

EFFECTIFS DE CEUX QUI SE PRÉPARENT AU SACERDOCE, EN FRANCE, DE 1963 À 1971

	1963	1965	1967	1969	1971	% de diminution en huit ans
Séminaires ou foyers de jeunes	15702	14300	10737	8200	5474	65 %
Séminaires d'âinés	732	691	480	245	77	89 %
Grands séminaires	5279	4722	4358	3750	2840	47 %

Source : FRÉTELLIÈRE, (Mgr). *Préparation au ministère presbytéral. Rapports présentés à l'Assemblée plénière de l'Épiscopat français. Lourdes 1972.* Paris : Le Centurion, 1972, p.13.

Les séminaires d'âinés permettent à des jeunes, à partir de 18 ans, de mûrir leur projet de vie sacerdotale et d'achever leurs études. Ils vivent en communauté et reçoivent une formation en vue d'entrer au séminaire. Il existe quatre séminaires de ce genre en France, en 1972 : à Gauriac (Gironde), à Vienne (Isère), à Saint-Ilan (Côtes du Nord) et à Nancy.

4. ALBERT, M. *Op. cit.*, p.141.

5. SIMON, Hippolyte. « Les séminaires en France en 1985 ». *Cahiers de l'actualité religieuse et sociale*, 15 avril 1985, n°307, p.275.

L'auteur, à cette époque directeur du Grand séminaire de Caen, remarque que les vocations ont été atteintes par la loi de Séparation des Églises et de l'État et par la Première Guerre mondiale. Il estime ainsi que la crise s'est annoncée dès 1938 mais qu'elle ne devient consciente qu'au cours des années 1960.

1970¹. À la veille du Concile, il existe cinquante-sept séminaires et deux maisons de postcure, qui accueillent les séminaristes après leur séjour en sanatorium. La baisse des effectifs conduit à regrouper les séminaires².

En juillet 1960, Mgr Mégnin annonce que le Grand séminaire d'Angoulême cessera « provisoirement »³ de fonctionner à la rentrée suivante. La raison invoquée est le départ des Lazaristes, dû à une crise des vocations dans leur congrégation. Ils assuraient leur mission depuis de nombreuses décennies et le diocèse d'Angoulême ne dispose pas de prêtres qui pourraient les remplacer. Au cours de l'année 1959-1960, les cours de la vingtaine de séminaristes sont assurés par deux Lazaristes, dont l'un est le supérieur, et trois prêtres diocésains. Les grands séminaristes poursuivent donc leur formation à Bordeaux, avec des Sulpiciens, y rejoignant ceux des diocèses d'Agen et de La Rochelle, qui ont eux aussi quitté leurs diocèses, en raison du départ des enseignants⁴. Le Père Fau, l'un des professeurs et prêtre diocésain, les accompagne. Cette situation est considérée comme passagère mais le directeur de l'Œuvre des Vocations, le chanoine Thabarin, souligne le développement de séminaires régionaux⁵. Il ajoute que : « *Cette formule n'est certes pas l'idéal, mais elle présente aussi des avantages indéniables : séminaires plus vivants, choix possibles de directeurs plus qualifiés, émulation plus grande pour la piété, le travail...* » Comme on peut le deviner, cette situation « provisoire » est en réalité définitive, en raison d'effectifs insuffisants⁶. Au cours des années 1960, le diocèse compte une vingtaine de séminaristes chaque année, tandis que les années 1980 voient leur nombre osciller autour de dix. Sans que la liste établie des séminaristes, de 1960 à 1969, ne soit exhaustive, les proportions suivantes s'avèrent fiables : la moitié d'entre eux sont finalement ordonnés et parmi eux, les deux cinquièmes quittent ensuite le ministère.

En 1969, est réalisée une réorganisation des séminaires régionaux. Ainsi, les diocèses de la région apostolique du Sud Ouest, à l'exception de Dax et de Bayonne, envoient leurs

1. LAUNAY, Marcel. *Op. cit.*, p.215.

2.

NOMBRE DE SÉMINAIRES EN FRANCE EN 1967 ET EN 1985

	1 ^{er} cycle	2 ^e cycle	2 cycles	Universitaire
1967	8	8	27	6
1985	9	6	11	4

Sources : chiffres de 1967 : LAUNAY, Marcel. *Op. cit.*, p.215. Chiffres de 1985 : SIMON, H. *Op. cit.*, p.276-277.

Seize diocèses ont un séminaire pour eux seuls avec les deux cycles. Un séminaire universitaire est un grand séminaire où les études sont assurées dans le cadre des facultés de philosophie ou de théologie rattachées à des Universités catholiques. Est inclus parmi les séminaires universitaires le Séminaire français de Rome, relié à l'Université grégorienne de Rome.

3. « Nos grands séminaristes à Bordeaux ». VSR, octobre-novembre 1960.

4. Une centaine de séminaristes sont alors en formation à Bordeaux.

5. En ce qui concerne les diocèses voisins, Poitiers, Périgueux et Luçon conservent leur Grand séminaire. Limoges, Tulle et Saint-Flour rejoignent Clermont-Ferrand. Les diocèses de Dax et Bayonne s'entendent pour réunir les « philosophes » des deux diocèses à Dax et les théologiens à Bayonne.

6. **Annexe T 8 : Répartition des séminaristes charentais. Années 1960.**

séminaristes du premier cycle à Poitiers et ceux du second, à Bordeaux. En 1972, Mgr Kérautret affirme que :

« les évêques du Sud Ouest ont fait de leur mieux pour choisir les professeurs parmi les meilleurs de leurs prêtres. Ceux-ci s'acquittent de leur charge avec un zèle auquel il est juste de rendre hommage, non seulement pour donner l'enseignement et animer la vie spirituelle, mais pour assurer le lien avec les équipes sacerdotales où les séminaristes sont stagiaires¹. »

Lors de la rentrée de 1969 à Poitiers, sont organisés des états généraux, avec des élections, des équipes de vie, dans l'esprit insufflé par Mai 1968². En élaborant ensemble les statuts du séminaire, il s'agit de permettre une adhésion profonde et non une obéissance passive. Finalement, le résultat est assez classique, dans la ligne de ce qui existait précédemment. Le thème des cours ne change pas mais l'enseignement est plus poussé.

Outre les séminaires diocésains, les séminaires universitaires, les séminaires d'aînés et les jeunes qui ne sont pas en lien avec des établissements mais qui rencontrent d'autres jeunes en recherche – groupes de « diaspora » scolaire –, d'autres parcours sont proposés aux jeunes, en vue de leur formation presbytérale. En 1968, l'Assemblée plénière de l'épiscopat accepte que des jeunes commencent leur préparation à la prêtrise en poursuivant leurs études ou leur métier, tout en se réunissant régulièrement. Sont alors constitués les Groupes de formation universitaire (GFU) et les Groupes de formation ouvrière (GFO)³.

1. KÉRAUTRET, (Mgr). « Quelques réflexions sur les problèmes d'actualité ». EA, 19 mars 1972, p.55.

2. Témoignage oral d'un prêtre, juin 2011.

3. Les GFU regroupent des étudiants qui se réunissent en équipes ou en groupes régionaux durant l'année et tous ensemble, l'été, pour des sessions longues. Les jeunes en GFO sont issus du monde ouvrier et ils continuent à exercer leur métier et à participer à des mouvements d'Église, tout en se préparant à suivre une formation à plein temps. Ils peuvent rejoindre les Équipes de formation en monde ouvrier (EFMO) ou le second cycle d'un séminaire diocésain. Des propositions semblables voudraient s'adresser aux jeunes en milieu indépendant (GFI) et à ceux en monde rural (GFR) mais elles ne se développent pas autant.

NOMBRE DE CEUX QUI SUIVENT LA FORMATION GFO OU GFU, EN FRANCE, DE 1968 À 1985

	1968	1969	1970	1971	1985
GFO	69	72	75	85	32
GFU	67	85	121	133	85

Chiffres de 1968 à 1971 : FRÉTELLIÈRE, Mgr. *Op. cit.*, p.14 ; chiffres de 1985 : SIMON, H. *Op. cit.*, p.277.

En vingt ans, 47 prêtres sont formés en GFO-EFMO, dont les trois quarts sont issus de la JOC tandis que les autres, plus âgés, appartiennent à l'ACO.

De plus, la Mission de France à Paris et le Prado à Lyon accueillent des jeunes qui souhaitent devenir prêtres au sein de ces institutions missionnaires.

3. Une réforme de la formation indispensable

Déjà, les nouvelles perspectives ouvertes au cours de l'entre-deux-guerres et surtout au lendemain de la Seconde Guerre mondiale font entrevoir une réforme incontournable de la formation des futurs prêtres. Les décennies suivantes permettent des réalisations concrètes.

Les nouveaux séminaristes, dans les années 1960, sont plus âgés et plus expérimentés que ceux des générations précédentes. De plus, le contexte ecclésial a évolué. L'esprit de Mai 1968 pénètre aussi les séminaires et des contestations s'élèvent dans certaines maisons. L'autorité des directeurs et des supérieurs est remise en cause. Des équipes de séminaristes se mettent en place, dans un but de coresponsabilité.

Le décret conciliaire sur la formation des prêtres, promulgué en octobre 1965, insiste sur la rénovation nécessaire de la formation sacerdotale. En octobre 1966, l'Assemblée plénière adopte les premières mesures en vue d'une réforme des séminaires. La formation s'organise désormais en deux cycles. Au cours du premier cycle de deux ans, considéré comme une initiation, sont dispensés des enseignements de philosophie et de théologie, complétés par une initiation biblique. Cette période est suivie par le service militaire, la coopération ou des stages pastoraux. Le second cycle permet d'approfondir, au long de trois années, les divers domaines de la formation cléricale, avec une insertion pastorale. Marcel Launay souligne que :

« Le défi à relever était alors celui d'ancrer cette formation dans la vie et la culture contemporaines avec un apprentissage à la réflexion personnelle dans une démarche plus inductive, plus vivante, loin de l'enseignement du "manuel" longtemps pratiqué¹. »

Les stages des séminaristes en premier et second cycle souhaitent favoriser une formation plus ouverte, tandis qu'une exigence est maintenue quant à la vie communautaire et à la formation intellectuelle et spirituelle. Mgr Fréteillère, auteur d'un rapport en 1972, sur la préparation au ministère presbytéral, adressé aux évêques français, souligne que les professeurs sont confrontés à de nouvelles exigences, par rapport au contenu et à la méthode de l'enseignement des diverses matières. Il leur est aussi demandé une compétence dans le domaine pastoral. Les efforts de réforme sont indispensables mais il n'en demeure pas moins que les structures ont parfois été remaniées trop précipitamment sous la pression des événements, sans suffisamment de concertation, et souvent aussi, au coup par coup².

En 1975, l'Assemblée plénière de l'épiscopat adopte le texte *« Pour une pratique de la préparation au ministère presbytéral »* et en 1978, une *« Charte des études »*, la *Ratio studiorum* est promulguée. En 1983, les évêques de France publient une révision de la

1. LAUNAY, Marcel. *Op. cit.*, p.214.

2. FRÉTEILLIÈRE, (Mgr). *Op. cit.*, p.39.

Ratio institutionis (La formation des futurs prêtres) et de la *Ratio studiorum* (Normes générales pour la formation)¹.

Mgr Kérautret est évidemment convaincu de l'importance de la formation des séminaristes. À la fin de l'année 1966, il affirme que :

« Le nombre [de séminaristes] n'est pas tout. Il n'est même pas l'essentiel. Il nous faut surtout et d'abord un clergé solidement formé au point de vue doctrinal pour être, dans un monde difficile, le témoin authentique de la foi, au point de vue spirituel et apostolique pour rayonner la sainteté et pour donner l'Évangile au monde². »

Les années suivantes, il se montre satisfait du niveau de la formation des séminaristes. De même, Mgr Rol, en 1977, indique que : *« Les cycles de Bordeaux et de Poitiers [...] donnent toute garantie quant au sérieux des études philosophiques ou théologiques et à la qualité de la formation spirituelle³. »* Cinq ans plus tard, il estime que : *« ces deux séminaires sont bien adaptés à préparer les prêtres de demain⁴ »* et il fait *« pleine confiance aux équipes responsables. »* Il précise aussi que : *« Les séminaristes donnent un excellent témoignage et font lever une espérance chez les prêtres, dans les communautés chrétiennes. »*

4. Formation et pastorale

Les prêtres qui ont suivi les cours au Grand séminaire d'Angoulême, avec le recul des années, se montrent très critiques⁵. Ils sont tous affirmatifs : la formation se situe en-dehors de la vie et de la pastorale. L'un d'eux déclare qu'ils sont davantage formés à une vie monacale qu'à un ministère en paroisse⁶. Ceux qui font leur service militaire ou qui passent un séjour en sanatorium se montrent encore plus sensibles au « décalage » à leur retour. Un prêtre nuance tout de même les propos entendus généralement, en déclarant que même si l'enseignement est vraiment théorique, *« il a l'avantage de donner une colonne vertébrale⁷ »*. Cependant, à la fin des années 1940, les séminaristes assurent le catéchisme le jeudi, dans les paroisses⁸ et au cours des années 1950, se développent les stages pastoraux⁹.

1. Évêques de France. *La formation au ministère presbytéral*. Paris : Le Centurion, coll. « Documents d'Église », 1984, 66 p.

2. « L'appel de Mgr l'Évêque en faveur des séminaires diocésains ». *CF*, 17 décembre 1966.

3. Rapport quinquennal 1977. **ADc**.

4. Rapport quinquennal 1982. **ADc**.

5. Quatorze prêtres sur vingt-deux témoignages.

6. Témoignage oral d'un prêtre, février 2001.

7. Témoignage oral d'un prêtre, novembre 2000.

8. Témoignage oral d'un prêtre, mai 2000.

9. Témoignage écrit d'un prêtre, avril 2000.

Tous s'accordent aussi pour estimer que le niveau intellectuel des cours dispensés au Grand séminaire d'Angoulême est médiocre. Plusieurs expriment des critiques notamment en ce qui concerne les cours d'Écriture Sainte. De plus, il semble que Mgr Mégnin se montre strict sur l'exégèse traditionnelle et qu'il prône la prudence dans les explications des textes bibliques et théologiques¹. Le manuel Tanquerey, en latin, diffuse un enseignement thomiste. Certains séminaristes osent d'autres lectures que celles enseignées. Ainsi, un prêtre ordonné en 1950 se souvient d'avoir lu *France, pays de mission ?* et les ouvrages du cardinal Suhard et du Père Michonneau², tandis qu'un autre, ordonné en 1956, s'intéresse à des théologiens, les Pères Teilhard de Chardin, de Lubac, Congar et Daniélou³.

En revanche, ceux qui suivent ensuite leurs études au séminaire de Bordeaux en éprouvent une grande satisfaction. Ils soulignent tous son « *ouverture* » et le bon niveau des enseignants. Un prêtre ordonné en 1964 se rappelle d'avoir bénéficié de l'apport de l'École biblique de Jérusalem : les professeurs sont « *au parfum de tout le courant exégétique* »⁴. Les cours de théologie sont en lien avec la vie du monde. Des enseignants laïques interviennent.

En outre, plusieurs disent que Mai 68 a lieu dans les séminaires avant le véritable Mai 68. Une participation active à la vie du séminaire se développe et des petits groupes se réunissent. Ceux qui sont ordonnés au cours des années 1970 considèrent que le séminaire de Bordeaux se situe tout à fait dans la mouvance conciliaire. L'un d'eux garde le souvenir que tous les thèmes sont abordés : les grandes crises de l'histoire contemporaine, le développement de l'individu à la lumière des sciences humaines, de même que la critique de la foi ou du religieux⁵. La formation pastorale évolue aussi au cours des années 1960-1970. Au cours des années 1960, les cours de pastorale au séminaire de Bordeaux consistent à découvrir les mouvements d'Action catholique, présentés par des aumôniers, et à suivre diverses sessions, notamment sur la préparation au mariage⁶. Les séminaristes font le catéchisme dans les paroisses et encadrent les colonies de vacances mais ne font pas de stages dans les paroisses. Une ouverture modeste s'opère au début des années 1960, en particulier par le retour de ceux qui étaient mobilisés en Algérie. Ces hommes ne peuvent plus vivre dans des conditions austères et ne supportent pas l'encadrement qu'on voudrait leur imposer. Par la suite, tous les séminaristes de Bordeaux signalent les stages en paroisse qu'ils effectuent et les considèrent comme essentiels. De même, ceux qui suivent le premier cycle à Poitiers sont marqués par l'ouverture du séminaire et les contacts avec les paroisses.

1. Témoignage oral d'un prêtre, avril 2000.

2. Témoignage oral d'un prêtre, mars 2000.

3. Témoignage oral d'un prêtre, novembre 2000.

4. Témoignage oral d'un prêtre, août 2001.

5. Témoignage oral d'un prêtre, août 2001.

6. Témoignage oral d'un prêtre, mai 2011.

Un séminariste qui passe deux ans au Grand séminaire d'Angoulême puis trois au séminaire Saint-Sulpice à Paris remarque une nette différence entre une formation « classique » et une autre « adaptée à l'évolution de la société¹ ». Plusieurs séminaristes charentais suivent leurs études au séminaire des Carmes, à Paris. Les avis diffèrent selon les générations. Au cours des années 1940, il existe un bon niveau intellectuel, en particulier en exégèse, mais il manque la formation pastorale. Un séminariste de l'époque précise : « *Les séminaristes n'étaient pas préparés pour un monde moderne. Il n'était pas interdit de penser mais sous surveillance. S'exerçait une autosurveillance mutuelle².* » Ceux qui fréquentent le séminaire dans les années 1960, quant à eux, saluent son ouverture : « *Se mêlait à une éducation à la liberté un rythme de vie monastique³.* » La formation est de qualité, le niveau en théologie excellent. Un séminariste en formation de 1961 à 1967 voit une nette évolution au cours de cette période. Au début de ses études, les séminaristes ne peuvent sortir que deux après-midi par mois ; quand il les termine, chacun a la clé. Lors de sa dernière année, il vit même en appartement tout en suivant les cours au séminaire. Il estime qu'il a vécu à ce moment-là tout le tournant de l'Église, entre ce qui restait encore figé sur les années 1950 et le seuil de 1968⁴.

Ainsi, de nombreux reproches adressés aux séminaires, jusqu'aux années 1960, touchent la faiblesse de la formation pastorale dispensée. Le Concile et l'épiscopat français à sa suite, cherchent à remédier à cela. Le Décret sur la formation des prêtres précise que « *le souci pastoral [...] doit imprégner absolument toute la formation des séminaristes⁵.* » Il faut développer chez les séminaristes : « *les aptitudes les plus importantes pour le dialogue avec les hommes, comme de savoir écouter les autres et de s'ouvrir en esprit de charité aux divers aspects de la condition humaine⁶.* »

La réforme initiée par l'épiscopat français en 1966 va dans ce sens. De plus, les *Normes fondamentales pour la formation des futurs prêtres* publiées en 1970 par la Congrégation pour l'Éducation catholique insistent sur le fait que :

« *La formation sacerdotale tout entière doit être imprégnée d'esprit pastoral : le but du séminaire est en effet de former des pasteurs d'âmes. C'est pourquoi*

1. Témoignage oral d'un prêtre, août 2001.

2. Témoignage oral d'un prêtre, janvier 1999.

3. Témoignage oral d'un prêtre, mai 2000.

4. Témoignage oral d'un prêtre, août 2002.

5. *Optatam totius Ecclesiae renovationem*, n. 19.

Il est alors nécessaire qu'ils soient formés pour assurer la catéchèse et la prédication, le culte, la charité et la rencontre avec ceux qui sont éloignés de l'Église.

6. *Optatam totius Ecclesiae renovationem*, n. 19.

Ils doivent aussi recevoir des enseignements concernant la pédagogie, la psychologie et la sociologie et être préparés « à susciter et à soutenir » l'apostolat des laïcs [n. 20]. Enfin, il est stipulé qu' : « *Il est nécessaire que les séminaristes reçoivent une formation non seulement théorique mais aussi pratique de l'apostolat ; il faut qu'ils puissent exercer personnellement leur responsabilité dans des tâches accomplies par ailleurs en collaboration. Aussi, dès le cours de leurs études et pendant le temps des vacances, seront-ils initiés à la pratique pastorale par des expériences appropriées.* » [n. 21].

l'aspect pastoral doit être mis spécialement en lumière dans toutes les disciplines¹. »

En 1972, Mgr Kérautret souligne que les jeunes qui se préparent au sacerdoce souhaitent faire des stages, vivre au contact des autres jeunes, et « *faire une expérience de leur futur ministère en assumant des responsabilités apostoliques et en s'insérant dans une équipe sacerdotale²*. » Des élèves de second cycle sont confiés aux équipes sacerdotales de Mansle, Ruffec, Jarnac et Sainte-Bernadette, à Angoulême, auxquelles il est demandé « *d'être vraiment "parties prenantes" dans la formation sacerdotale des candidats³*. » Toutefois, Mgr Kérautret insiste sur le fait que c'est « *l'ensemble des prêtres et des communautés chrétiennes* » qui doivent se sentir responsables de l'avenir de l'Église.

L'équipe animatrice du séminaire de Poitiers porte spécialement son attention sur la formation pastorale au cours de l'année 1981-1982. Les séminaristes ont la possibilité de faire l'expérience d'une année dans la catéchèse ou à l'ACE. En revanche, Mgr Rozier, évêque de Poitiers, délégué par les autres évêques de la région apostolique pour faire le lien avec le séminaire, pense que : « *Le point faible reste la reprise au séminaire de l'activité pastorale qui est pratiquée⁴* » car « *certaines moyens manquent pour cela.* »

En second cycle, la formation pastorale se déroule essentiellement dans les diocèses et « *produit des résultats très bénéfiques, malgré d'évidentes difficultés et des erreurs de choix d'insertion⁵*. » Les principales difficultés proviennent du fait que peu d'équipes pastorales dans les diocèses peuvent assurer l'accueil d'un séminariste et que peu de prêtres sont aptes à endosser la responsabilité « *d'initiateur pastoral* ». De plus, il ne semble pas que les séminaristes soient particulièrement « *modifiés dans leurs "options apostoliques" par leur insertion pastorale.* » Les animateurs se demandent alors « *s'ils ne recherchent pas avant tout la forme d'engagement qui va le plus dans leur sens. Sans doute ne modifie-t-on pas aisément des structures personnelles profondes qui sont autant théologiques que psychologiques et politiques...* » Mgr Maziers, archevêque de Bordeaux, insiste sur le fait que : « *La formation pastorale ne s'ajoute pas seulement aux autres domaines de la formation* » mais qu' « *elle est interne à chacun d'eux. L'orientation du*

1. Congrégation pour l'Éducation catholique. « Normes fondamentales pour la formation des futurs prêtres (*Ratio fundamentalis institutionis sacerdotalis*) ». DC, 17 mai 1970, n°1563, p.483.

Dans son rapport à l'épiscopat français, en 1972, Mgr Fréteillère met en relief la dimension pastorale : « *Pour la formation initiale comme pour la formation permanente, depuis quelques années déjà nous avons pris le parti de revoir l'ensemble de la formation intellectuelle et spirituelle du prêtre à partir de sa mission pastorale. Il ne s'agit pas d'abord d'une formation à la pastorale, mais d'une formation à partir et au cœur même de notre mission pastorale. Nous avons été en cela fidèles au Concile et il n'est pas question de revenir en arrière.* » [FRÉTEILLÈRE, (Mgr). Op. cit., p.51.]

2. Rapport quinquennal 1972. **ADc**.

3. KÉRAUTRET, (Mgr). « Quelques réflexions sur les problèmes d'actualité ». EA, 19 mars 1972, p.55.

4. ROZIER, (Mgr). Réponses au questionnaire de la Commission épiscopale du clergé et des séminaires. 1982. **ADc Œuvre des vocations 1**.

5. Réponse de Mgr Maziers [au questionnaire de la Commission épiscopale du clergé et des séminaires], qui assure pour le compte des sept diocèses le lien avec le séminaire 2^e cycle de Bordeaux. 1982. **ADc Œuvre des vocations 1**.

second cycle est résolument pastorale et fait l'unité de l'ensemble. » Il précise aussitôt que la formation « vise la personne », avec le souci de « construire » quelqu'un « en vue d'un service apostolique ». Un prêtre du diocèse ordonné en 1982 confirme qu'« on a voulu faire d'eux d'abord des pasteurs, en phase avec le monde¹. »

La *Ratio institutionis* revue en 1983 indique que : « *La formation apostolique et pastorale est l'objectif ultime de toute la formation : tous les aspects de celle-ci doivent y concourir*². » La *Ratio studiorum*, qui précise le programme des études, prévoit une heure hebdomadaire de formation pastorale, pendant six ans³.

En vue de favoriser l'insertion des séminaristes, une équipe « Ministère presbytéral » est constituée en 1975, dans le diocèse d'Angoulême⁴. Elle est initialement composée de cinq prêtres : le vicaire général, le responsable des vocations et trois responsables de mouvements apostoliques. Son rôle consiste à : « *garder des contacts avec les séminaristes pour les aider dans leur progression et leur insertion dans le diocèse. Elle organise des rencontres, fait des visites aux séminaires, s'entretient avec les jeunes, les professeurs, les supérieurs*⁵. » Elle aide ainsi les séminaristes dans leur discernement. Elle permet aussi aux jeunes qui se forment et qui sont dispersés en divers endroits, de se connaître entre eux. Ils découvrent aussi un département, la vie de l'Église dans le diocèse, « *avec ses paroisses, ses services, ses mouvements, le clergé et la pastorale dans lesquels ils sont appelés à s'insérer*⁶. » L'équipe est aussi à l'écoute des questions des séminaristes, en essayant d'y apporter des réponses. Les rencontres ont lieu chaque trimestre au cours d'un week-end dans l'un ou l'autre secteur du département⁷. Les séminaristes peuvent alors partager avec le conseil pastoral local ou la communauté chrétienne, ils participent à la messe et rencontrent les prêtres du secteur ou du doyenné.

1. Témoignage oral d'un prêtre, août 2002.

2. Évêques de France. *La formation au ministère presbytéral*. Paris : Le Centurion, coll. « Documents d'Église », 1984, p.32.

En premier cycle, « *elle consiste en un contact régulier, à des temps déterminés, avec une autre communauté chrétienne que celle du séminaire, et en une participation à l'effort apostolique de cette communauté par une responsabilité précise.* » En second cycle, il s'agit d'une « *initiation au ministère pastoral. Les séminaristes sont accueillis périodiquement dans une équipe de prêtres. Ils participent, de façon progressive et d'autant plus qu'ils approchent de l'ordination, à la vie et au travail des prêtres.* » De plus, les séminaristes réfléchissent entre eux sur leur expérience pastorale, pour leur permettre « *de comprendre les enjeux ecclésiaux et théologiques de l'expérience qu'ils mènent dans les communautés auxquelles ils appartiennent.* »

3. *Ibid.*, p.65-66.

4. Elle est suscitée par l'équipe responsable du séminaire régional de Poitiers, 1^{er} cycle, dès 1973.

5. Rapport quinquennal 1977. **ADc.**

6. « Qu'est-ce que "l'équipe Ministère"? » *EA*, 20 octobre 1985, p.199.

7. PENSUET, Christian. « L'Équipe Ministère presbytéral ». *VSR*, 3/1990, n°169.

5. La formation permanente des prêtres

La formation des prêtres ne se limite pas au temps passé au séminaire. Elle doit être constamment poursuivie. Ainsi, les textes conciliaires préconisent la formation permanente : « *Les circonstances dans lesquelles vit la société moderne obligent tout particulièrement à poursuivre et à parfaire la formation sacerdotale même après l'achèvement du cycle d'études du séminaire*¹. » Les normes pour la formation des prêtres édictées en 1970 insistent aussi sur cet aspect².

L'essentiel de la formation permanente des prêtres est organisée au niveau de la région apostolique. Par exemple, au cours de la première année après leur ordination, les jeunes prêtres du Poitou-Charentes suivent une semaine de stage par mois et des sessions au cours des années suivantes. Un prêtre charentais, ordonné en 1964, se montre d'ailleurs très satisfait de cette formation³. Selon lui, cela lui permet d'être prêt pour vivre la crise de Mai 68. Il apprend la gestion de la pastorale, à travailler en concertation avec ses confrères et avec les laïcs. Il découvre aussi davantage les mouvements d'Action catholique et il est sensibilisé à la rencontre des gens les plus éloignés de l'Église. De plus, les rencontres avec les prêtres des autres diocèses favorisent aussi l'ouverture. Il existe aussi les mois sacerdotaux à Lormoy et à Dax. Un prêtre du diocèse d'Angoulême se souvient d'avoir participé à une session à Lormoy, en 1967⁴. Il en garde un très mauvais souvenir : la formation est selon lui, uniquement axée sur les sciences humaines et n'aborde pas du tout les aspects spirituels.

En février 1967, a lieu à Angoulême une rencontre réunissant des représentants des diocèses de la région apostolique, autour du thème de « *l'éducation permanente des prêtres*⁵ ». La réflexion aboutit à la création de l'Interservice régional des institutions d'éducation permanente du clergé (IRIEP), dont un membre appartiendra à la Commission régionale du clergé qui elle, s'occupe de tous les problèmes des prêtres. Ce service se situe

1. *Optatam totius Ecclesiae renovationem*, n. 22.

2. En 1988, la Commission épiscopale du clergé et des séminaires, dans le texte « *Ministère et vie des prêtres diocésains* », affirme que : « *L'évolution du monde d'aujourd'hui et les questions qu'elle pose à notre ministère rendent évidentes la nécessité vitale d'une formation permanente. Celle-ci vise à la fois à l'approfondissement de notre connaissance du message évangélique et de la doctrine de l'Église, et à une meilleure compréhension des réalités du monde actuel. C'est une condition essentielle pour annoncer l'Évangile du salut, aider nos contemporains à le vivre dans les situations diverses, les accompagner dans leur cheminement spirituel, et répondre à leur besoin de formation.* » [Commission épiscopale du clergé et des séminaires. « *Ministère et vie des prêtres diocésains* », p.75-108. In : Assemblée plénière des évêques de France. *Servir Dieu, servir l'homme. Lourdes 1988*. Paris : Centurion, coll. « Documents d'Église », 1988, p.85.]

3. Témoignage oral d'un prêtre, août 2001.

4. Témoignage oral d'un prêtre, juin 2006.

5. Région apostolique du Sud-Ouest. Réunion régionale en vue de l'éducation permanente des prêtres. **ADc Clergé. Études sur le clergé. Sessions.**

entre la commission et les services d'éducation permanente¹ et souhaite favoriser une action d'ensemble dans toute la région. Les évêques insistent en effet sur la nécessité d'une « *collaboration solidement structurée* ». Selon eux :

« même si le cadre de la région est un peu artificiel, et si quelques anomalies subsistent, il faut tendre à coordonner la pastorale des dix diocèses et animer cette pastorale par une formation doctrinale commune. Tout comme la formation des séminaristes, l'éducation permanente doit être pensée au plan de la région : c'est le creuset indispensable d'une pastorale concertée. »

La formation permanente des prêtres demeure une préoccupation portée au sein de la région apostolique. Lors de l'AREP de mars 1985, le Père Jean-Charles Descubes fait un exposé sur les raisons d'une formation permanente des prêtres². Il commence par évoquer « *le changement* » : les prêtres se trouvent confrontés à une mutation sociale mais aussi à une modification du paysage ecclésial, qui se traduit en particulier dans deux domaines : une nouvelle façon de voir la mission et le partage des responsabilités. Ainsi, « *l'objectif essentiel de la formation permanente est de permettre aux prêtres d'assumer lucidement cette situation nouvelle pour y être, avec réalisme, pleinement eux-mêmes.* » Elle devrait alors s'articuler autour de cinq axes : l'expérience humaine personnelle du prêtre, la vie de groupe, la réflexion sur le monde actuel, l'intelligence de la foi et la dimension spirituelle.

Au niveau du diocèse d'Angoulême, le conseil presbytéral de septembre 1968 invite les prêtres à réfléchir sur la nécessité d'une formation permanente³. Il semble que l'on cherche à sensibiliser les prêtres à l'Action catholique, qui reste le moyen privilégié de former les laïcs, selon Mgr Kérautret. Ainsi, le secteur de Cognac propose d'organiser des journées pastorales par zone ou par secteur, avec la participation des laïcs engagés, afin de mieux connaître les objectifs poursuivis par l'Action catholique. Un prêtre note le décalage existant entre ce qui est perçu comme nécessaire au plan pastoral, au cours d'un mois sacerdotal ou d'une session, et ce qui est vécu au niveau du secteur. Il préconise donc une formation permanente à l'échelle d'un secteur et non du diocèse.

En mars 1973, les délégués du conseil presbytéral effectuent la synthèse des désirs de leurs confrères sur plusieurs sujets⁴. En ce qui concerne la formation permanente, plusieurs propositions de thèmes émergent. Au plan théologique, ils souhaiteraient faire face à la diversité de pensée et d'action et étudier les relations entre l'Église, les prêtres et le monde.

1. Services d'éducation permanente : stages de jeunes prêtres (Poitiers, Bordeaux, Tarbes), mois de 10 ans (Lormoy et Tarbes), mois de 25 ans (SIRJA et Tarbes), sessions de doyens, de professeurs, mois sacerdotal rural, animation théologique.

2. DESCUBES, Jean-Charles. Pourquoi une formation permanente des prêtres ? 4 mars 1985. **ADc Religieuses. Archives Unions, zone d'Angoulême. « AREP. 4-6 mars 1985 »**. Le P. Descubes est prêtre du diocèse de La Rochelle et à l'époque, il est chargé de la formation permanente des prêtres et des laïcs. Il est nommé évêque en 1996. Après avoir été évêque d'Agen, il est archevêque de Rouen, depuis 2004.

3. « Conseil presbytéral du 19 septembre 1968 ». *EA*, 27 octobre 1968, p. 266-275.

4. Synthèse des apports des délégués au conseil presbytéral du 15 mars 1973. **ADc Conseil presbytéral**.

Intellectuellement, ils aimeraient des bases pour comprendre le monde actuel. Ils voudraient aussi une formation qui les aide dans leurs relations. En effet, « *la rencontre avec tout le monde crée des difficultés d'adaptation et de contact.* » Les jeunes et le monde ouvrier retiennent particulièrement leur attention. Enfin, la formation permanente du clergé doit suivre trois axes indiqués par le Concile et les textes qui en découlent : intellectuel, pastoral et spirituel. La commission du clergé, trois mois plus tard, abordant ce thème, souligne une « *crise dans la vie spirituelle du prêtre, souvent causée par un manque d'équilibre dans la vie* ¹ », alors que toute formation permanente requiert un équilibre pour être bénéfique. Il est ajouté que le plus gros obstacle est le manque de culture humaine : « *Faute de lecture et de recherche personnelle, on n'éprouve aucun besoin de se former, de se renouveler.* » Cet état d'esprit aurait gagné un « *très grand nombre* » de prêtres parmi tous les courants de pensée. Ceci conduit certains à perdre confiance dans leur mission, allant jusqu'à évoquer un « *état dépressif* ».

Il est précisé dans le rapport quinquennal en 1977 que des journées de réflexion sur des sujets d'actualité avec des conférenciers compétents sont organisées « *assez souvent* ² ». De plus, la formation pastorale est aussi assurée par les « *nombreuses* » réunions de mouvements et les sessions.

La session du conseil presbytéral en juin 1984 aborde le problème de la formation, tant des prêtres que des laïcs. Le compte-rendu laisse apparaître le souhait que soient différenciés, tant pour les prêtres que pour les laïcs et les religieuses, une formation à court terme, pour une activité précise, la catéchèse par exemple, et une formation à long terme, « *plus générale, gratuite* ³ ».

Le Père Lanfroy, responsable de la formation permanente des prêtres, fait le bilan des formations proposées aux prêtres, en 1987⁴. Une session de deux jours chaque première semaine du mois s'adresse aux prêtres des trois diocèses du Poitou-Charentes, ordonnés depuis environ vingt-cinq ans. Dix prêtres du diocèse sont concernés mais un seul a répondu. Pourtant, l'enseignement est de qualité. La reprise des dix-quinze ans est davantage suivie. Quant aux jeunes prêtres, au cours des cinq premières années de sacerdoce, ils participent à trois rencontres annuelles, dont une session régionale⁵. Le Père Lanfroy estime que :

« *La formation permanente des prêtres doit être réfléchie pour eux au niveau d'une conviction : elle permet d'assumer plus lucidement les situations nouvelles créées par la vie actuelle et elle aide le prêtre à être plus pleinement lui-même comme ministre dans l'Église actuelle.* »

1. Commission du clergé, 3 juin 1973. **ADc Conseil presbytéral.**

2. Rapport quinquennal 1977. **ADc.**

3. « Conseil presbytéral ». *EA*, 15 juillet 1984, p.221.

4. Synode 1988. Fiche « 5 ». Père Lanfroy, responsable de la formation permanente des prêtres. **ADc Fiches 1-6.**

5. La journée du presbyterium offre aussi un temps de formation mais aussi de relations fraternelles. De plus, les structures de formation régionale poursuivent leurs propositions.

Il ajoute que des formations réunissant laïcs et prêtres témoignent de « *l'unité du Peuple de Dieu* » et favorisent le partage des responsabilités. Il propose que les réunions de doyenné incluent des réflexions théologiques.



La formation reçue par les prêtres influence indéniablement leur façon de vivre leur ministère par la suite. Ceux qui ont été formés dans le diocèse avant le Concile l'ont été selon un schéma très classique, reléguant la dimension pastorale au dernier plan. Même si quelques signes d'ouverture apparaissent dans les séminaires au cours des années 1940 – 1950, les prêtres formés au cours de cette période pourraient être complètement désemparés par les réformes conciliaires mais finalement, la plupart les espéraient. Un prêtre ordonné en 1950 considère que le Concile était attendu par beaucoup de prêtres, surtout chez les plus jeunes, de façon inconsciente : « *ils sentaient qu'il fallait s'ouvrir et non pas rêver les gens comme on les voudrait*¹. »

La dimension pastorale de la formation soulève la question des relations de l'Église avec le monde. Comme le souligne Mgr Fréteillère en 1972 :

« Les rapports Église – monde sont au centre de tous nos problèmes actuels. [...] C'est au cœur des communautés constituées ou à naître qu'ils se vivront demain. C'est en référence à ces communautés que les problèmes des prêtres ont leur vraie signification et trouveront leur vraie solution, à la condition toutefois que les liens des prêtres avec les communautés soient profondément enracinés dans la foi telle que la théologie nous aide à l'explicitier et profondément orientés vers le service de la mission »². »

De même, le Père Descubes affirme quelques années plus tard : « *Dans une société ou dans un système de production stable, il n'y a pas besoin de formation permanente ; tout juste de quelques remises à jour pour réparer l'oubli du temps et des habitudes*³. »

C. L'exercice du ministère presbytéral

Au cours de la seconde moitié du XX^e siècle, le clergé se trouve confronté à d'importantes évolutions, en particulier à la suite du concile Vatican II et de Mai 1968 qui secoue la société, même si un vent de réforme avait déjà soufflé au cours des décennies précédentes. La majorité voit d'un bon œil la plupart des changements mais leur façon de

1. Témoignage oral d'un prêtre, janvier 1999.

2. FRÉTEILLÈRE, (Mgr). *Op. cit.*, p.77.

3. DESCUBES, J-C. Pourquoi une formation permanente des prêtres ? 4 mars 1985. **ADc Religieuses. Archives Unions, zone d'Angoulême.** « **AREP. 4-6 mars 1985** ».

vivre leur ministère ne s'en trouve pas moins bousculée. La situation démographique du clergé déjà guère brillante au cours des années 1960 ne s'améliore pas, bien au contraire. Son incidence sur la vie pastorale est indéniable et se traduit par une réorganisation indispensable. Comme le souligne la Commission épiscopale du clergé et des séminaires, en 1988, une véritable « *conversion* » est demandée aux prêtres :

« Pendant longtemps, leur ministère avait des contours précis. Sur eux reposait l'essentiel des tâches de l'Église. Ils avaient été formés au séminaire pour les accomplir consciencieusement... Il leur est demandé maintenant de réagir autrement, de travailler dans la concertation, d'aider d'autres à assumer des tâches qu'ils accomplissaient autrefois eux-mêmes. [...] Ces changements ne sont pas toujours faciles, mais ils peuvent devenir un chemin de conversion pour mieux découvrir et accomplir le ministère irremplaçable qui est le leur¹. »

La question de l'identité du prêtre, de son rôle dans l'Église, apparaît à travers des exemples tels l'évolution démographique du clergé, sa vie matérielle et son équilibre personnel.

1. L'évolution démographique du clergé

Les divers tableaux représentant l'état du clergé charentais, de 1970 à 1990, selon sa répartition entre prêtres séculiers incardinés et non incardinés et religieux, ainsi que par fonction et par âge conduisent à plusieurs constatations².

L'effectif du clergé charentais en 1990 représente 62 % de celui de 1960, proportion quasiment identique à celle observée au niveau de la France³. De 1970 à 1990, l'effectif du clergé charentais diminue environ d'un tiers.

Corrélativement s'observe un vieillissement. En effet, la moyenne d'âge des prêtres en activité augmente⁴. Elle est sensiblement identique entre les prêtres séculiers, incardinés ou non au diocèse mais la moyenne d'âge des religieux demeure toujours plus faible. En 1987, la répartition du clergé par doyenné montre que la moyenne d'âge du clergé oscille entre 48 ans $\frac{1}{4}$ et 66 ans $\frac{3}{4}$ ⁵. La proportion de l'ensemble des prêtres âgés de plus de cinquante ans ne cesse d'augmenter : de 52,8 % en 1970, elle atteint 84,5 % en 1990⁶.

1. Commission du clergé et des séminaires. « Ministère et vie des prêtres diocésains ». In : Assemblée plénière des évêques de France. *Servir Dieu, servir l'homme. Lourdes 1988*. Paris : Centurion, 1988, p.85.

2. **Annexe T 9 : État du clergé par fonction et par âge. 1970 ; Annexe T 10 : État du clergé par fonction et par âge. 1980 ; Annexe T 11 : État du clergé par fonction et par âge. 1990.**

3. POTEL, J. *L'Église catholique en France*. Paris : Desclée de Brouwer, 1994, p.57.

Effectifs du clergé en France : 1960 : 41 642, 1965 : 40 994, 1975 : 36 014, 1980 : 31 481, 1990 : 25 000.

4. **Annexe G 4 : Moyenne d'âge des prêtres en activité de 1940 à 1990.**

5. **Annexe T 13 : Répartition du clergé selon les doyennés. 1987.**

6. **Annexe T 12 : Répartition du clergé par fonction et par âge en 1970, 1980 et 1990, en pourcentage.**
En 1990, 68,5 % ont plus de 60 ans et 34,3 % ont plus de 70 ans.

La proportion du clergé incardiné demeure quasiment identique, de 1970 à 1990, avoisinant 78 %¹. Tandis que les prêtres séculiers non incardinés et les religieux représentent une proportion quasi semblable en 1970, les religieux occupent une part nettement plus importante, même si leur nombre diminue aussi, tant en 1980 qu'en 1990². Le fait que près de la moitié des prêtres du diocèse ne soient pas d'origine charentaise³ fait écrire à Mgr Kérautret, en 1972, qu'il existe un manque de « *conscience diocésaine* »⁴. Il ajoute :

« Beaucoup de prêtres viennent de diocèses étrangers ou appartiennent à des congrégations religieuses ou au clergé interdiocésain de la Mission de France. Les problèmes qui peuvent se poser à leurs évêques d'origine ou à leurs supérieurs religieux font planer une incertitude sur la durée de leur maintien. »

La majorité des prêtres exerce en paroisse : ils sont environ 65 % en 1970 et 1980 mais seulement 53 % en 1990⁵, cela étant dû particulièrement au pourcentage plus important de ceux qui sont retirés. Le taux évolue de 6,4 % en 1970⁶ à 20,4 % en 1990. Cette question prend ainsi davantage d'acuité. Elle est notamment abordée lors du conseil presbytéral, en juin 1992. Quatre-vingts prêtres ont entre 60 et 75 ans. Parmi eux, quarante-quatre ont la charge de curé, dont sept sont doyens. À 75 ans, selon le droit canon, tout curé est invité à présenter sa démission. Le conseil retient notamment qu' :

« Il est souhaité qu'à partir de 60 ans, tout prêtre accepte de réfléchir et de se donner des perspectives pour les années qui suivent. Envisager un changement à cet âge-là apparaît tout à fait possible et même stimulant. Il peut d'ailleurs accompagner pour certains le souhait exprimé d'un ralentissement progressif d'activités. »

1. Annexe T 12 : Répartition du clergé par fonction et par âge en 1970, 1980 et 1990, en pourcentage.

2. En 1970, on compte 27 séculiers non incardinés, soit environ 10 % de l'ensemble du clergé, et 34 religieux, soit 12,7 %. En 1990, parmi les non incardinés au diocèse, sont recensés 11 séculiers (6,1 %) et 28 religieux (15,5 %).

3. Annexe G 3 : Origine des prêtres ayant occupé un poste dans le diocèse d'Angoulême, de 1803 à 1963.

D'après les données recueillies dans l'*Annuaire du diocèse d'Angoulême* 1976, en 1975, 106 prêtres sur 231 ne sont pas d'origine charentaise. Toutefois, 56 d'entre eux sont incardinés au diocèse et 37 sont des religieux. Les diocèses situés en Bretagne et celui de Luçon offrent l'apport le plus important.

**PRÊTRES ORIGINAIRES DE BRETAGNE ET DE VENDÉE
DANS LE DIOCÈSE D'ANGOULÊME EN 1975**

Origine géographique	Incardinés	Non incardinés	Religieux	Total
Bretagne	8	4	14	26
Vendée	9	5	7	21
Total	17	9	21	47

Source : *Annuaire du diocèse d'Angoulême*, 1976.

4. Rapport quinquennal 1972. **ADc.**

5. Le pourcentage en France en 1975 avoisine 60 %. D'après : « [Les prêtres en France. Statistiques] ». VSR, 1/1978, n°124.

Annexe T 7 : Répartition des fonctions du clergé en France et dans le diocèse d'Angoulême en 1975.

6. Le rapport quinquennal de 1972 stipule que « Les prêtres à la retraite ne sont pas très nombreux ; sauf les prêtres étrangers qui, sur leurs vieux jours, sont attirés par leurs diocèses d'origine, les prêtres charentais restent à leur poste le plus longtemps qu'ils peuvent, souvent jusqu'à l'usure de leur force. »

Un certain nombre de prêtres de Charente, aux alentours de 75 ans, se retirent sur place. La règle normale devrait être de se retirer dans un autre endroit que celui dans lequel on a exercé jusqu'à maintenant. Mais, si l'on a autour de 75 ans et surtout si l'on a eu un long temps de présence, le changement de lieu de résidence peut apparaître humainement difficile. Il est alors indispensable d'avoir une bonne définition de la situation de celui qui se retire par rapport au nouveau curé et par rapport aux relais paroissiaux qui éventuellement se mettent en place¹. »

La proportion des prêtres en activité dans le diocèse² diminue faiblement de 1970 à 1980, passant de 88,8 % à 85,2 % mais la baisse s'accroît de 1980 à 1990, pour atteindre 74 %³.

Outre la forte augmentation de prêtres retirés, parmi les points les plus notables concernant la répartition des fonctions au sein du clergé charentais, est observé un très faible nombre de prêtres détachés pour l'apostolat des laïcs⁴. Une constatation analogue concerne l'ensemble de l'Église de France, mais la proportion nationale s'avère tout de même plus élevée. Le rapport quinquennal de 1977 signale que le manque de jeunes prêtres ne permet pas d'assurer suffisamment certains ministères, notamment dans les aumôneries scolaires et auprès de l'Action catholique⁵. De plus, les prêtres exerçant dans l'enseignement disparaissent peu à peu. Ils sont dix-sept en 1970, parmi lesquels dix enseignent. En 1990, aucun n'enseigne et seulement un prêtre a pour principal ministère une aumônerie dans l'enseignement public. En 1975, presque dix pour cent des prêtres français occupent une fonction dans l'éducation et l'enseignement, contre environ cinq pour cent en Charente⁶. En outre, de huit à neuf pour cent du clergé sont rattachés aux services généraux du diocèse d'Angoulême, ce qui est plus important qu'au niveau national (environ 5 %).

L'analyse de la mobilité du clergé en charge de paroisse serait plus exacte, en tenant compte pour chaque prêtre du nombre d'années passées dans chacune de ses paroisses, de 1958 à 1993. Les statistiques établies en 1962, 1972, 1982 et 1992 permettent d'approcher la stabilité du clergé charentais, exerçant son ministère en paroisse⁷. La proportion de prêtres demeurant dans une paroisse depuis moins de dix ans oscille entre 55 et 59 %, de 1962 à 1992. Toutefois, une certaine stabilité semble s'accroître. En 1962, seize pour cent

1. Compte-rendu du conseil presbytéral des 15 et 16 juin 1992. **Fonds P.**

2. Parmi les prêtres n'exerçant pas de ministère dans le diocèse, outre ceux qui sont retirés, sont considérés les étudiants, ceux qui sont prêtres *Fidei donum* ou qui effectuent une mission dans un autre diocèse.

3. **Annexe T 12 : Répartition du clergé par fonction et par âge en 1970, 1980 et 1990, en pourcentage.**

4. Neuf en 1970, ils représentent 3,3 % ; en 1980, ils ne sont plus que deux (0,9 %) et trois en 1990 (1,7 %). En France, en 1975, 3,31 % des prêtres sont détachés pour l'apostolat des laïcs.

5. Rapport quinquennal 1977. **ADc.**

6. **Annexe T 7 : Répartition des fonctions du clergé en France et dans le diocèse d'Angoulême en 1975.**

7. **Annexe G 7 : Mobilité des prêtres en paroisse. 1962-1992. Nombre de prêtres par tranche d'années passées dans une paroisse.**

Annexe G 8 : Mobilité des prêtres en paroisse en pourcentage. 1962-1992. Proportion du nombre de prêtres par tranche d'années passées dans une paroisse.

des prêtres exercent dans leur paroisse depuis plus de vingt ans ; ils représentent environ un cinquième en 1972 et en 1992 et même plus d'un quart, en 1982. En principe, une dizaine de prêtres, en 1962, 1972 et 1992, occupent leur poste depuis plus de trente ans ; en 1982, dix-huit sont repérés. À part quelques exceptions, les records de « longévité » s'observent, tout au long de la période, dans le Confolentais et le Ruffécois.

D'une façon générale, les prêtres s'accordent pour dire qu'une longue présence dans une paroisse n'est pas judicieuse. Il peut s'installer une certaine routine qui n'est bonne ni pour le prêtre, ni pour les paroissiens. Toutefois, certains prêtres sont très difficiles à « déloger » et ils n'acceptent pas de changer de paroisse.

Simultanément à la diminution du nombre des prêtres, la superficie des secteurs paroissiaux augmente : la charge pastorale devient corrélativement plus importante¹. Le rapport quinquennal rédigé en 1977 stipule qu' : « *En ville, les distinctions paroissiales s'effacent au profit des secteurs pastoraux plus vastes qui se constituent sur des critères de mentalités, d'appartenance sociale, de milieux dominants*². » Les paroisses rurales sont les plus nombreuses mais plusieurs sont en déclin : « *Le ministère y est plus ingrat : solitude du prêtre, absence de communautés vraies.* » Environ 120 paroisses sur 430 ont une présence sacerdotale.

En observant les cartes et les graphiques faisant état de l'évolution de la charge pastorale, de 1962 à 1992, il est aisé de constater qu'elle ne cesse de s'alourdir³. Les cartes permettent d'observer que le nombre de prêtres diminue et que la superficie des zones desservies augmente. En 1962, 1972 et 1982, les prêtres qui ont la charge d'une population de 1000 à 1999 habitants sont les plus nombreux, même si leur proportion ne cesse de diminuer : de 51 % en 1962, elle atteint 33 % en 1982, en passant par 47 % en 1972. Simultanément, la proportion de prêtres au service de plus de 5000 habitants augmente : elle évolue de deux, en 1962, à 17 %, en 1992. Cette même année, un cinquième du clergé a une charge pastorale située entre 2000 et 3000 habitants, tandis qu'une proportion identique est auprès d'une population comprise entre 4000 et 5000 habitants. La moitié des prêtres ont plus de 4000 paroissiens. Dans le milieu rural, le nombre de clochers par prêtre ne cesse d'augmenter. Au début des années 1990, il est fréquent qu'un prêtre desserve une dizaine de communes.

1. En France, alors qu'un prêtre séculier actif est au service de 1029 habitants en 1950, on compte un prêtre diocésain pour 2595 habitants, en 1996. [ALBERT, M. *Op. cit.*, p.139.]

2. Rapport quinquennal 1977. **ADc.**

3. **Annexe C 8 : Charge pastorale et mobilité du clergé. Répartition géographique. 1962 ; Annexe C 9 : Charge pastorale et mobilité du clergé. Répartition géographique. 1972 ; Annexe C 10 : Charge pastorale et mobilité du clergé. Répartition géographique. 1982 ; Annexe C 11 : Charge pastorale et mobilité du clergé. Répartition géographique. 1992.**

Annexe G 9 : Charge pastorale. 1962-1992. Nombre de prêtres par tranche de population.

Annexe G 10 : Charge pastorale en pourcentage. 1962-1992. Proportion du nombre de prêtres par tranche de population.

Comme le traduisent la mobilité du clergé et les charges pastorales, des disparités existent d'une zone du diocèse à l'autre. Les charges pastorales les plus importantes se situent principalement autour d'Angoulême et de Cognac, tout au long de la période. En 1962, seules trois paroisses ont une charge pastorale dépassant un prêtre pour 5000 habitants : Saint-Cybard, à Angoulême, La Couronne et Ruelle, toutes deux situées dans la banlieue d'Angoulême..

De plus, en effectuant des calculs supplémentaires à partir des résultats obtenus concernant la répartition du clergé charentais par zone et par doyenné, il apparaît qu'en 1987, les zones de Confolens et de Ruffec sont les plus dotées en prêtres en activité pastorale, proportionnellement à la population, tandis que celle d'Angoulême est la moins bien desservie¹. Une différence entre les zones réside aussi dans la superficie moyenne qui incombe à chaque prêtre : de 2,8 km² dans la zone d'Angoulême, elle atteint 85,2 km² dans celle de Barbezieux². En tenant compte des données recueillies en 1984 et en 1987, relatives aux moyennes d'âge des prêtres, de la population et de la superficie par prêtre, ainsi qu'au nombre de prêtres proportionnellement à la population, la zone de Barbezieux, couvrant une large part du sud de la Charente est la moins bien pourvue.

2. Les religieux

Les statistiques font apparaître le rôle important des religieux dans la vie pastorale du diocèse. Outre les Assomptionnistes et les Frères missionnaires de Sainte-Thérèse plus particulièrement impliqués dans le diocèse, de nouvelles congrégations s'installent et d'autres, présentes depuis le XIX^e siècle, étendent leurs activités.

Ainsi, au début des années 1970, parmi les dix Montfortains qui résident dans le diocèse, tandis que trois sont au service du sanctuaire Notre-Dame d'Obezine, participant à la vie du quartier et assurant des confessions pour la ville d'Angoulême, les autres exercent divers ministères³. Plusieurs ont la responsabilité d'aumôneries dans différents domaines : le monde scolaire, l'ACI, des hôpitaux et une maison de retraite. De plus, deux sont curés de paroisse à la périphérie d'Angoulême. Parmi les quatre Capucins installés à Cognac, deux sont chargés d'une paroisse et sont en lien avec la pastorale de la ville et deux prêchent à l'extérieur du diocèse. Ils exercent leur insertion par leur « *présence d'hommes consacrés au Seigneur et une action apostolique (essentiellement services pastoraux)* »⁴. Outre la paroisse Saint-Antoine, les religieux assurent du « *dépannage* » dans les autres paroisses et ils accompagnent des mouvements d'Action catholique. Ils effectuent aussi un

1. Annexe T 13 : *Répartition du clergé selon les doyennés. 1987.*

2. Annexe G 11 : *Superficie moyenne par prêtre selon les zones. 1984.*

3. Modalités de l'insertion des religieux dans la pastorale diocésaine à partir de ce qui est vécu. Début des années 1970. ADc Carton Sochal 2.

4. « Religieux et religieuses en Charente en 1981 ». VSR, n°132. Ils quittent le diocèse à la fin de l'été 1997.

service pastoral auprès de communautés religieuses et des groupes de la fraternité franciscaine séculière, sur le diocèse et dans la région Poitou-Charentes-Vendée. Dans leur quartier, ils savent aussi se faire présents aux anciens, aux malades et aux handicapés.

À la rentrée 1971, la communauté des Pères Assomptionnistes présente au Sacré-Cœur d'Angoulême se scinde en deux : certains s'installent au Champ-de-Manœuvre, à Soyaux¹. Au début des années 1970, six Assomptionnistes sur les neuf présents dans le diocèse sont au service des paroisses du Sacré-Cœur à Angoulême et de Soyaux, dont un est aussi prêtre au travail². Parmi les trois autres, un autre prêtre-ouvrier est aussi aumônier diocésain de la JOC, un est vicaire de paroisse dans le centre-ville d'Angoulême et un est aumônier de sanatorium. Il est précisé que les religieux présents à Angoulême et sa périphérie travaillent en lien avec la pastorale existant dans la zone et les secteurs. Les *Éphémérides* tenues par les Assomptionnistes montrent que ceux-ci rencontrent régulièrement le clergé diocésain et une réelle collaboration pastorale, en particulier avec la paroisse de Ruelle. En 1972, un contrat est signé entre la congrégation et le diocèse. Le texte :

« a pour but de permettre de vivre intégralement une vie religieuse précise dans la vie diocésaine acceptée sans réticence ni réserve. En effet, l'authenticité religieuse doit favoriser l'insertion loyale dans le diocèse, et l'insertion loyale dans le diocèse doit favoriser l'authenticité religieuse. Il n'est pas un compromis entre deux parties dont les préoccupations et les intérêts seraient divergents. Il veut aider la clarification des deux termes pour leur enrichissement mutuel³. »

Ainsi, l'évêque d'Angoulême confie de nouveau à la congrégation, le secteur du Sacré-Cœur et de Soyaux, à partir du 1^{er} juillet 1972, pour une durée de trois ans renouvelables. Parmi les points soulignés, il s'avère que *« le nombre de religieux affectés au ministère paroissial ne pourra être modifié que par accord entre la congrégation et l'autorité diocésaine »*. Il est précisé très clairement que les Assomptionnistes doivent s'inscrire dans la pastorale diocésaine :

« Le secteur sera administré au spirituel et en ce qui concerne l'organisation de l'apostolat (mouvements d'Action catholique, éducation de la foi, culte...) conformément aux statuts diocésains et aux prescriptions présentes et futures contenues soit dans les ordonnances et lettres pastorales, soit dans la quinzaine religieuse et l'ordo diocésain et suivant les usages du diocèse. »

1. *Éphémérides*. Paroisse du Sacré-Cœur d'Angoulême, 20 septembre 1971, p.181-182. **Fonds Assomptionnistes**.

2. Modalités de l'insertion des religieux dans la pastorale diocésaine à partir de ce qui est vécu. Début des années 1970. **ADc Carton Sochal 2**.

3. Contrat entre la Congrégation des Assomptionnistes et le diocèse d'Angoulême. 1^{er} juillet 1972. **ADc Assomptionnistes**.

Les Missionnaires de Sainte Thérèse, quant à eux, se répartissent la tâche autour de trois lieux : cinq sont à Bassac¹, quatre sont au service du secteur de Châteauneuf et deux sont chargés du secteur de Mérignac. L'abbaye de Bassac est un lieu d'accueil ouvert à tous, permettant des temps de retraite et de sessions.

En 1976, arrive une communauté de Religieux du Saint Sacrement. Leurs communautés se situent généralement dans des villes importantes mais suite à un chapitre, ils décident de fonder une petite communauté en milieu rural². Mgr Rol apprenant ce projet, contacte le Provincial et c'est ainsi que trois prêtres et un frère s'installent à Aigre. Cependant, leur arrivée s'effectue rapidement et sans réelle préparation. Au début, ils sont considérés dans le secteur comme ceux qui mettent dehors les prêtres précédents. En revanche, ils sont bien accueillis par les prêtres du diocèse, d'autant plus que le travail pastoral ne manque pas. Au sein de la communauté, un frère travaille comme ouvrier agricole, deux prêtres sont au service du secteur paroissial et un autre accompagne des jeunes. Ainsi, « *C'est là qu'ils respirent à pleins poumons pour être charentais avec les Charentais*³. » Leur premier projet est de réaliser l'unité des quatorze clochers dont ils ont la charge, articulée autour de la formation chrétienne, de la célébration et du témoignage de la foi⁴. Ils innovent surtout en ce qui concerne la liturgie et la catéchèse.

Quelques années plus tard, Mgr Rol installe officiellement le prieuré Marie-Médiatrice, à Montbron, le 15 août 1985. Ceci marque le début de l'apostolat des chanoines réguliers de Saint-Augustin⁵ dans le diocèse d'Angoulême. Le Père abbé précise que :

« Leur service est avant tout sacerdotal, ordonné à l'annonce de la Parole aux chrétiens et aux non-chrétiens, et à la célébration liturgique de l'Eucharistie et de l'Office divin, à laquelle les chanoines sont invités à associer activement le Peuple de Dieu. Le lien du chanoine régulier à une église locale est primordial. On entend par là en premier lieu une église précise, liée ou non à une paroisse. [...] À la différence des moines, qui, dans les temps anciens au moins, se retiraient du monde, les communautés de chanoines vivent parmi les fidèles⁶ ».

1. Se trouvent à Bassac le curé de la paroisse, le supérieur, l'économe de la congrégation, le chargé des vocations pour la congrégation et un missionnaire.

2. Témoignage oral du P. Claude Guinard, Père du Saint Sacrement puis incardiné au diocèse d'Angoulême, août 2001.

3. « Religieux et religieuses en Charente en 1981 ». VSR, n°132.

4. Conseil pastoral du 11 septembre 1978. Notre projet proposé par le P. Claude. **Fonds Gu.**

Annexe 5.6.1 : Projet proposé par les Pères du Saint Sacrement. Conseil pastoral du 11 septembre 1978.

5. Leur origine remonte à saint Augustin qui lie le ministère des prêtres à la discipline monastique. Au fil des siècles, se sont constituées au sein de l'ordre des chanoines réguliers de Saint-Augustin, des congrégations. En 1968, des chanoines venus de Suisse s'implantent en Ardèche. La communauté se rattache à deux branches de l'Ordre canonial : Windesheim et Saint-Victor.

6. BITZ, Maurice (Père). Les Chanoines réguliers de Saint-Augustin, congrégation de Windesheim Saint-Victor. In : LENOIR, Frédéric. *Les Communautés nouvelles. Interviews des fondateurs*. Paris : Fayard, p.350-352.

Lors de l'installation, Mgr Rol confie à la nouvelle communauté de deux prêtres, d'un diacre et d'un frère, le service pastoral du secteur de Montbron,

« en lien avec les prêtres du doyenné, en communion avec tout le presbyterium de Charente uni autour de son évêque, en collaboration avec les chrétiens des diverses paroisses qui ont à exercer leurs responsabilités dans la vie et la mission de l'Église¹. »

L'évêque d'Angoulême ajoute :

« Mais par leur vie communautaire où la liturgie tient une place centrale, les frères de ce prieuré auront un rayonnement qui dépassera le service pastoral du territoire confié. Leur témoignage et leur accueil fraternel feront, j'en suis sûr, de ce Prieuré, un petit centre spirituel dont le besoin se fait sentir chez beaucoup de personnes assoiffées de Dieu. »

Deux autres communautés s'installent dans le diocèse au cours des années 1980 – 1990 mais leur charisme favorise moins un apostolat ancré dans la pastorale diocésaine.

Le 26 octobre 1988, Mgr Rol accepte l'ouverture d'une Fraternité de la Résurrection, à Lesterps, dans le Confolentais². Outre sa présence monastique et spirituelle et sa pastorale plus spécifique à l'égard des *« familles blessées dans leur amour »*, elle assure la charge pastorale de la paroisse de Lesterps, en lien avec le doyenné de Confolens. La communauté des Frères de la Résurrection est constituée d'hommes veufs, regroupés en communautés de type monastique, s'appuyant sur la règle de saint Benoît³.

Puis, lors d'un conseil presbytéral extraordinaire en décembre 1989, Mgr Rol annonce qu'une communauté des Frères de Saint-Jean serait prête à s'installer dans le diocèse à partir de septembre 1990. Le conseil presbytéral s'oppose à une voix près, à cette implantation, surtout parce que la congrégation est perçue par une partie du presbyterium charentais, comme s'inscrivant dans la mouvance traditionaliste⁴. L'évêque prend acte de ce vote négatif et il propose alors la venue d'une équipe pour un an, afin de faire l'expérience d'une connaissance mutuelle. Trois prêtres et un frère de la congrégation des

1. MINODIER, Gilbert. « Le Prieuré de Marie-Médiatrice à Montbron ». VSR, 1/1986, n°151, p.6-8.

2. Ouverture d'une Fraternité de la Résurrection. 26 octobre 1988. **ADc Frères de la Résurrection.** Cette fondation est soutenue par Mgr Brunon, beau-frère du supérieur de la communauté et évêque de Tulle, diocèse dont est originaire Mgr Rol.

3. La spécificité de cette Fraternité réside dans le fait que *« ses membres ayant assumé, dans le passé, la responsabilité d'élever une famille, entendent ne pas renoncer à la paternité dont le Seigneur les a investis. Ils restent, tout en étant d'authentiques religieux consacrés par les vœux de pauvreté, d'obéissance et de chasteté des pères et grands pères attentifs ; enfants et petits-enfants sont chez eux dans les Fraternités. »* [Les Frères de la Résurrection. Non daté. **ADc Frères de la Résurrection.**]

⁴. Il faut préciser que le vote du conseil presbytéral n'a qu'une valeur « indicative » et l'évêque peut passer outre. La plupart des prêtres, au sein du clergé charentais, ne connaissent pas les Frères de Saint-Jean mais un noyau se montre farouchement opposé à sa venue.

Frères de Saint-Jean¹ s'installent dans une maison à Cognac, en septembre 1993. La congrégation insiste sur un « *apostolat doctrinal et contemplatif*² ». Toutefois, elle « *n'exclut pas le service paroissial s'il lui est demandé ; mais ce n'est pas son orientation principale ni celle qu'elle recherche en premier.* » En premier lieu, leur sont confiées plusieurs aumôneries, dont celle du Carmel, de la Merci, foyer de l'Arche de Jean Vanier, accueillant des personnes handicapées, de l'hôpital de Cognac et du collège Saint-Joseph.

Au début des années 1970 est soulignée la difficulté parfois de l'insertion dans la pastorale, non pas au niveau des congrégations mais des personnes³. Par la suite, il est constaté que les religieux « *entrent facilement dans la pastorale diocésaine et collaborent fraternellement avec le clergé séculier à l'apostolat*⁴. » Dix ans plus tard, « *les relations [des religieux] avec le presbyterium et l'évêque sont bonnes*⁵. » À la même époque, des prêtres diocésains qui collaborent avec des religieux se demandent s'ils n'auraient pas intérêt à connaître davantage leur spiritualité⁶.

3. L'équilibre de vie du prêtre

L'évolution démographique du clergé, qui entraîne des charges de plus en plus lourdes, ne peut qu'avoir des conséquences sur l'équilibre de vie du prêtre. L'épiscopat français en est conscient et l'exprime notamment lors de son Assemblée plénière, en 1988⁷. Cependant, cette question est bien antérieure aux années 1980. Par exemple, lors du conseil presbytéral de janvier 1968, est évoquée la nécessité de repenser le style de vie du prêtre et de l'ouvrir à d'autres formes⁸.

1. La congrégation est reconnue officiellement le 27 avril 1978, comme oblature de l'abbaye de Lérins. Le 16 juillet 1986, Mgr Armand Le Bourgeois, évêque d'Autun, érige la Congrégation Saint-Jean en institut religieux clérical de droit diocésain. Fin août 1986, elle compte 187 frères, dont 42 prêtres et 13 diacres.

2. « La Congrégation Saint-Jean ». *DC*, 1^{er} février 1987, n°1933, p.153-154.

3. Modalités de l'insertion des religieux dans la pastorale diocésaine à partir de ce qui est vécu. Début des années 1970. **ADc Carton Sochal 2.**

4. Rapport quinquennal 1977. **ADc.**

5. Rapport quinquennal 1987. **ADc.**

6. Synode 1988. Fiche « 5 ». Les 9 prêtres du doyenné de Barbezieux, Baignes et Brossac. **ADc Fiches 1-6.**

7. « *La diminution [du nombre des prêtres] a pour conséquences un éloignement plus grand, surtout dans les zones rurales, et un certain accaparement, en doyenné ou en équipe pastorale, par les tâches à remplir. L'urgence des occupations du ministère risque de réduire les temps de rencontres à une répartition du travail à accomplir. Les visites gratuites deviennent plus rares. L'équilibre affectif est souvent plus difficile à tenir. Bien des actes pastoraux sont marqués par l'anonymat, le manque de relation vraie.[...] Devant le risque de surcharge à cause de la multiplication des tâches à accomplir, il est important de chercher ensemble les moyens de sauvegarder un équilibre de vie : des temps de loisirs légitimes, le maintien d'une hygiène de vie, la surveillance médicale de la santé, des moments gratuits pour l'amitié, font aussi partie de nos devoirs.* » [Commission du clergé et des séminaires. « Ministère et vie des prêtres diocésains ». In : Assemblée plénière des évêques de France. *Servir Dieu, servir l'homme. Lourdes 1988*. Paris : Centurion, 1988, p.92 et 95.]

8. « Conseil presbytéral du 4 janvier 1968 ». *EA*, 4 février 1968, p. 30-33.

Au fil des années, la lourdeur de la charge du ministère presbytéral se fait de plus en plus sentir. La commission du clergé, en novembre 1985, évoque la surcharge quantitative et l'éparpillement de beaucoup de prêtres. Certains se disent dépassés, avec parfois le sentiment que ce qu'ils font ne sert à rien¹. Des termes apparaissent fréquemment : « *surmenage* », « *fatigue* » et « *isolement* ». En 1987, l'équipe sacerdotale de Cognac – ville mentionne : « *Un clergé vieillissant, des prêtres surmenés et parfois écrasés devant la multiplicité des tâches et leur diversité*² » et malgré tout : « *l'audace de faire face en allégeant ces tâches d'après une meilleure répartition.* » Il apparaît clairement que :

« les prêtres ont trop de réunions, trop de responsabilités, sont trop éparpillés, avec des activités très diverses. [Ils] n'ont pas le temps de faire des visites gratuites. L'abondance du travail favorise l'individualisme. Difficulté de se rencontrer. Une "masse de culte" à assurer n'a pas une influence bénéfique sur la vie du prêtre. On fonctionne au-dessus de nos possibilités³. »

Des prêtres du doyenné d'Angoulême Nord soulignent le danger de l'isolement :

« L'isolement est une souffrance. On se voit très peu entre prêtres, sauf pour les réunions. Le manque de temps est invoqué, mais ce n'est sans doute pas la seule raison. On peut vivre des jours et des semaines sans rencontrer des confrères de manière "gratuite" et fraternelle. Et les années qui viennent pourraient accentuer ce problème⁴. »

Cependant, ils reconnaissent qu'ils sont « *heureux dans leur vie même si on est un peu "débordés" et insatisfaits de ce que l'on fait ou qu'on ne fait pas.* »

Les prêtres prennent ainsi conscience du danger d'une surcharge de travail qui peut nuire à l'exercice de leur mission et ils cherchent des solutions. Mgr Rol, lors du conseil presbytéral de juin 1978, insiste sur l'importance de l'équilibre personnel, indispensable pour que le prêtre puisse assumer son ministère le plus sereinement possible. Il retient plus particulièrement trois points : un lieu d'échanges entre prêtres, permettant à chacun d'exprimer ce qui lui tient à cœur, notamment en ce qui concerne les questions pastorales. Il souhaite aussi que chaque prêtre prenne des vacances : « *C'est un devoir de s'arrêter, de refaire ses forces pour pouvoir assurer un meilleur service pastoral*⁵. » Il est indispensable aussi d'avoir le souci d'un ressourcement spirituel.

À la fin des années 1980, les jeunes prêtres semblent plus attentifs à leur « *équilibre de vie* » et certains de leurs aînés leur reprochent quelque peu de mettre sous ces termes :

1. Compte-rendu Commission du clergé. 19 novembre 1985. **ADc Conseil presbytéral. « Conseil presbytéral. 3-4 février 1986 ».**

2. Synode 1988. Fiche « 5 ». Équipe sacerdotale de Cognac – ville. **ADc Fiches 1-6.**

3. Cahier de synthèse. Travail préparatoire au Synode diocésain. Février-décembre 1987, p.73.

4. Synode 1988. Fiche « 5 ». Doyenné Angoulême Nord. Prêtres. **ADc Fiches 1-6.**

5. Interventions de Mgr Rol au cours du conseil presbytéral des 20-21 juin 1978. **ADc. Conseil presbytéral.**

« la détente, les loisirs, les vacances ¹ ». D'ailleurs, la « détente » serait inscrite « en priorité sur leur calendrier ² ».

Le cardinal Marty affirme, lors de l'Assemblée plénière en 1972 : « *La nécessité première d'une formation spirituelle. On ne peut être prêtre si l'on n'a pas une expérience personnelle de Dieu* ³. » La vie spirituelle représente sans conteste le principal facteur d'équilibre de la vie du prêtre ⁴. Les solutions préconisées afin de mettre un terme à la crise du clergé sont d'ailleurs principalement, d'ordre spirituel.

La vie spirituelle fait évidemment l'objet d'attentions dans la formation des futurs prêtres. La formation spirituelle est considérée comme « *essentielle* ⁵ » au séminaire de Poitiers. En 1982, a lieu pour la première fois une session dite d'initiation, de trois semaines, avant la rentrée. Elle permet « *de faciliter l'adaptation des 1^{re} année à un style de vie de prière nouveau pour eux.* » Au séminaire de Bordeaux est dispensé un cours en première année sur les grandes écoles de spiritualité. La formation spirituelle, explique Mgr Maziers,

« *passer par les relations avec le père spirituel, la retraite annuelle et les recollections (trois jours par trimestre), par la prière communautaire, par les cours où les professeurs s'efforcent de se situer dans la grande tradition qui ne dissocie pas théologie et vie spirituelle* ⁶. »

Lors de la préparation de l'Assemblée évêques - prêtres en 1969, les prêtres charentais sont conduits à s'exprimer sur leur vie spirituelle ⁷. Des réponses insistent sur le fait qu'ils doivent être des hommes de la prière. Plusieurs considèrent l'eucharistie et la communauté paroissiale dans laquelle ils vivent comme des réels soutiens spirituels. La synthèse des réponses montre que beaucoup estiment que le fait de donner les sacrements les aide ;

1. Synode 1988. Fiche « 5 ». Doyenné Ruffec Sud. **ADc Fiches 1-6.**

2. Cahier de synthèse. Travail préparatoire au Synode diocésain. Février-décembre 1987, p.73.

3. FRÉTELLIÈRE, Mgr. Op. cit., p.90.

4. Paul Vigneron considère que la crise qui traverse le clergé français trouve principalement sa source dans un déclin de la spiritualité : « *À partir des "années 60", le recul de la spiritualité, déjà si perceptible pendant les quinze années qui ont suivi la seconde guerre mondiale, tend à prendre l'allure d'une véritable débâcle. On perçoit cette rapide évolution en entendant les appels de plus en plus pressants et angoissés de ceux qui, ayant mission de conduire l'Église, voudraient enrayer la grande désaffection à l'égard de la prière. On mesure la brèche ouverte sur le "front spirituel" par la fièvre avec laquelle certains, peut-être effrayés par son ampleur, tentent de la colmater par des méthodes de prière qu'ils improvisent hâtivement, faute de vouloir user de celles, "éprouvées" par les siècles, dont le deuxième Concile de Vatican recommandera pourtant l'usage aux prêtres.* » [VIGNERON, P. Op. cit., p.355].

5. ROZIER, Mgr. Réponse au questionnaire de la Commission épiscopale du clergé et des séminaires. 1982. **ADc Œuvre des vocations 1.**

6. Réponse de Mgr Maziers [au questionnaire de la Commission épiscopale du clergé et des séminaires]. 1982. *Ibid.* **ADc Œuvre des vocations 1.**

L'archevêque de Bordeaux ajoute qu' : « *Il faut aussi se soucier davantage de l'accompagnement spirituel des séminaristes en insertions pastorales. La reprise spirituelle dans le cadre même des équipes dont font partie les séminaristes est souvent insuffisante. Le Séminaire n'a-t-il pas alors un rôle à jouer (organisations de recollections, de retraites) ? Le lien que gardent à ce moment-là les séminaristes avec leur père spirituel est en effet insuffisant pour ce travail d'approfondissement qui doit inclure une première expérience de vie pastorale.* »

7. Consultation du clergé. Diocèse d'Angoulême. **ADc Assemblée évêques – prêtres 1969.**

plusieurs évoquent notamment le sacrement de réconciliation. Toutefois, certains restent sceptiques quant à l'importance accordée aux sacrements par ceux qui les demandent. L'un d'eux écrit que les « *liturgies nouvelles* » sont beaucoup plus « *nourrissantes* », tout en exprimant des inquiétudes face aux initiatives de certains théologiens. Il pense que les nouveaux textes tardent trop et que les directives manquent, concernant l'admission aux sacrements. Concernant le bréviaire, les réponses sont très partagées mais dans l'ensemble, l'enthousiasme n'est pas débordant¹. Plusieurs attendent la nouvelle version prévue. Tous considèrent la méditation de la Bible comme indispensable. Certains y voient une aide précieuse dans leur vie spirituelle tandis que d'autres reconnaissent qu'ils devraient faire davantage d'efforts. Une grande majorité des réponses des prêtres charentais met en lumière une vie spirituelle équilibrée, même si certains ne cachent pas quelques difficultés et estiment que le séminaire les a mal préparés à la prière.

Plusieurs témoignages montrent une certaine pudeur des prêtres par rapport à leur vie spirituelle et elle semble « *menée de manière très individualiste par chaque prêtre*². » Des prêtres du Nord Charente se montrent explicites : « *Vie spirituelle – sujet tabou – cela ne regarde que soi*³. » De plus, un prêtre indique :

« On ne prie pas ensemble. On ne sait pas prier ensemble. Ce n'est pas facile. Pourtant cela paraît un élément important de notre vie sacerdotale. Nous ne sommes pas des moines, mais nous avons à trouver des lieux et des temps de nous adresser ensemble au Seigneur et ne pas être ceux qui "font prier" »⁴. »

L'importance de la communauté et les sacrements demeurent des éléments essentiels de la vie spirituelle du prêtre. Des prêtres distinguent :

« Deux axes de réflexion, deux mentalités :
 - *le prêtre sait toute l'importance de son lien personnel avec Dieu. Les "exercices" tels qu'on les lui a enseignés au séminaire restent le moyen privilégié (bréviaire, chapelet, oraison, retraites)*
 - *les activités pastorales sont des lieux de ressourcement spirituel : rappel de se situer en "pasteur" qui aime ses paroissiens (être un "père", un "frère"). Les partager avec des laïcs (catéchèse, liturgie, AC, etc.) sont des moyens de ressourcement.*
*La préparation des sermons et autres enseignements est déjà chemin de prière*⁵. »

Se pose ainsi la question de la spiritualité du prêtre diocésain. Des prêtres du Sud-Charente considèrent aussi qu'il faudrait les aider :

1. Certains se montrent très virulents dans leurs critiques : « *Il est anachronique... Son obligation sous peine de péché mortel est anachronique.* » ; « *Il ne m'apporte absolument rien. Je le considère comme un "pensum"* ».

2. Synode 1988. Fiche « 5 ». Christian Euriot. Doyenné Nord Ouest. **ADc Fiches 1-6.**

3. Synode 1988. Fiche « 5 ». Doyenné Ruffec Sud. **ADc Fiches 1-6.**

4. Synode 1988. Fiche « 5 ». Jean Deguillaume. **ADc Fiches 1-6.**

5. Synode 1988. Fiche « 5 ». Prêtres du doyenné de Jarnac. **ADc Fiches 1-6.**

« à discerner les points de repère d'une vie spirituelle des prêtres diocésains, moins structurée pour certains qu'autrefois, moins monacale, plus ouverte et confiée à la personnalité de chacun.

C'est la mission qui alimente notre vie spirituelle et notre ministère que nous portons dans notre prière, ainsi que toute la vie de l'Église : ce qui se passe à travers le monde, comme ce qui se passe dans nos villages : situations douloureuses, attentes, comme aussi joies du ministère : retours à la foi, courage dans l'épreuve, soif de spiritualité.

Nous sommes interpellés et stimulés dans notre vie spirituelle par les chrétiens engagés. Comment les accompagner et leur rendre compte de la vitalité de notre foi en Jésus Christ présent parmi nous et en nous ? ¹ »

4. L'évolution du mode de présence du prêtre

La fin des années 1960 et le début des années 1970 sont marqués par les questions relatives à l'identité du prêtre, en particulier ce qui concerne son rapport avec la société. Même si ce point demeure une préoccupation, est davantage abordée la place du prêtre au sein de la communauté chrétienne, notamment en raison du rôle croissant des laïcs². La lourdeur de la charge pastorale, déjà signalée dans les années 1960, ne fait que s'accroître et les réorganisations induites par l'évolution démographique conduisent à une nouvelle manière d'exercer le ministère presbytéral. Ainsi, la Commission épiscopale du clergé et des séminaires souligne en 1988 que :

« Les modalités nouvelles d'exercice du ministère sacerdotal conduisent parfois les prêtres à s'interroger sur leur rôle spécifique. Si les formes d'exercice du ministère des prêtres ont changé au cours de l'histoire et changent encore aujourd'hui, le ministère lui-même, sa mission propre, sa signification, ne changent pas. [...] Ils sont pasteurs au nom du Christ unique Prêtre. [...] Les prêtres sont appelés, consacrés et envoyés, pour être serviteurs de leurs frères humains et annoncer l'Évangile à tous, spécialement à ceux qui sont loin. [Les prêtres] doivent désormais exercer leur ministère pour et avec les chrétiens qui, progressivement, prennent leurs responsabilités³. »

Parmi les nouveaux modes de présence, plusieurs émettent le souhait de vivre en équipe. Mgr Kérautret s'interroge sur cette tendance lors du conseil presbytéral de septembre 1968 :

« La nécessité de regrouper les prêtres en équipes dans les centres les plus importants risque de priver les paroisses plus petites [...] d'une présence sacerdotale suffisante. C'est une inquiétude que je livre aux équipes qui ont la

1. Synode 1988. Fiche « 5 ». Les 9 prêtres du doyenné de Barbezieux, Baignes et Brossac. **ADc Fiches 1-6.**

2. L'apostolat des laïcs et la façon dont les prêtres l'envisagent sont abordés dans le chapitre suivant.

3. Commission du clergé et des séminaires. « Ministère et vie des prêtres diocésains ». In : Assemblée plénière des évêques de France. *Servir Dieu, servir l'homme*. Lourdes 1988. Paris : Centurion, 1988, p.89.

charge de plusieurs paroisses. Une recherche sur ce point serait bien nécessaire¹. »

Quelques années plus tard, « *la tendance est partout en faveur des “équipes” et de la coresponsabilité². »* Mgr Rol s’y montre favorable, tout en reconnaissant que des prêtres en sont incapables. Ceux qui vivent en équipe en soulignent d’ailleurs les aspects bénéfiques. Les prêtres du secteur Saint-Angeau, Chasseneuil, Roumazières, estiment que leur vie en équipe représente une « *chose importante car seul on n’est pas capable de tout saisir³. »* L’équipe permet de s’interroger mutuellement, de vérifier la fidélité aux options prises et de porter à plusieurs la perspective missionnaire.

En 1962, il existe quinze équipes sacerdotales dans le diocèse, dont cinq situées à Angoulême et dans sa périphérie : une est constituée de prêtres de la Mission de France, tandis qu’une autre est composée d’Assomptionnistes⁴. Une vingtaine d’équipes sont dénombrées en 1972 et en 1982 mais par la suite, la diminution de l’effectif des prêtres en rend plus difficile la constitution.

Outre la manière « pratique » d’exercer son ministère, fondamentalement, d’un point de vue théologique :

« le prêtre est sacrement du Christ – Tête (du Corps). Il signifie l’initiative de Dieu et la présence du Christ à son peuple dans sa diversité. [...] C’est en étant ministre des sacrements qu’il signifie de façon efficace la présence du Christ, notamment dans l’Eucharistie et la Réconciliation⁵. »

Il exerce alors un ministère de présidence de l’assemblée, de communion, de « *structuration de la foi et du discernement apostolique* » et de « *fondation des communautés pour que l’Évangile soit partout annoncé.* »

L’importance d’être un « *homme de communion* » apparaît fréquemment dans les propos des prêtres. Par exemple, l’un d’eux considère le ministère du prêtre :

« comme celui d’un veilleur et d’un éveilleur : vérifier la qualité de la foi, sa structuration, appeler sans cesse à la mission, assurer la communion ecclésiale (lien avec l’évêque) et bien évidemment celui de la célébration (l’Église trouve sa

1. « Conseil presbytéral du 19 septembre 1968 ». EA, 27 octobre 1968, p.267.

2. Rapport quinquennal 1972. **ADc**.

3. Synode 1988. Fiche « 5 ». Secteur Saint-Angeau, Chasseneuil, Roumazières. **ADc Fiches 1-6**.

4.

COMPOSITION DES ÉQUIPES SACERDOTALES DE 1962 À 1992

	Prêtres diocésains	Mission de France	Religieux	Total
1962	10	3	2	15
1972	18	1	4	23
1982	12	1	5	18
1992	10	0	3	13

5. Cahier de synthèse. Travail préparatoire du Synode. Février-décembre 1987. p.69.

source dans l'Eucharistie de même qu'elle accueille sa mission dans l'Eucharistie)¹. »

La communion doit aussi se manifester au sein du clergé, comme le soulignent des prêtres : *« C'est par l'ordination que les prêtres doivent se sentir coresponsables les uns des autres pour signifier la présence du Christ Pasteur à un peuple dans sa diversité². »* Être « homme de communion » passe aussi par la présence auprès des hommes, chrétiens ou non. Ainsi, des prêtres de la périphérie d'Angoulême écrivent en 1987 : *« Nous avons le souci du contact, mais sans savoir toujours par quels moyens. La présence à la vie des hommes, qui est pour nous un souci réel, se traduit par une attention à la vie, la plupart du temps dans des contacts individuels³. »*

Quoi qu'il en soit, cette « présence » évolue :

« Il est difficile d'être présent partout. Le secteur paroissial est plus vaste, les tâches nouvelles, les réunions plus fréquentes, l'évolution en théologie, en exégèse, etc. est difficile à suivre aussi. Donc il faut changer notre mode de présence.

Toute l'Église est missionnaire : laïcs et prêtres. Il s'agit d'être présents en tant que prêtres à des gens de différents milieux, représentés par les mouvements d'Action catholique, les œuvres caritatives, les groupements apostoliques et spirituels qui eux sont en relation directe avec les différentes formes de vie du secteur et du doyenné. La vocation baptismale est par nature "vocation à l'apostolat". On ne peut ni ne doit assumer une charge pastorale tout seul mais avec l'ensemble des baptisés. [...]

Découvrons un autre langage pour dire la foi ; il faut savoir se taire et "être" tout simplement⁴. »

C'est ainsi que des prêtres de Cognac proposent d' :

« Apprendre à être pasteur sans être "chef" (au sens autoritaire du terme) et être capable d'entrer dans des projets dont il nous arrivera d'être de moins en moins les auteurs, en raison des communautés diverses qui seront vraisemblablement amenées à prendre de plus en plus directement les intérêts de Dieu et de l'Église en mains⁵. »

5. La vie matérielle du clergé

Parmi les repères favorisant l'équilibre de vie des prêtres, la commission épiscopale du clergé et des séminaires évoque : *« L'équité dans la péréquation financière, l'amélioration ou la clarification des dispositifs en vigueur pour les honoraires de*

1. Synode 1988. Fiche « 5 ». Christian Euriot. Doyenné Nord Ouest. **ADc Fiches 1-6.**

2. Synode 1988. Fiche « 5 ». Les 9 prêtres du doyenné de Barbezieux, Baignes et Brossac. **ADc Fiches 1-6.**

3. Synode 1988. Fiche « 5 ». Doyenné Angoulême Nord. Prêtres. **ADc Fiches 1-6.**

4. *Cahier de synthèse. Travail préparatoire du Synode.* Février-décembre 1987, p.73.

5. Synode 1988. Fiche « 5 ». Équipe sacerdotale de Cognac – ville. **ADc Fiches 1-6.**

messes¹. » Un article publié dans les *Études*, en 1971, explique les raisons d'un certain malaise ressenti par les prêtres par rapport à leurs revenus. En premier lieu, la situation matérielle du prêtre dépend trop souvent du bon vouloir de l'autorité ecclésiastique. Il considère même que « *l'indépendance du ministre, la dignité du prêtre sont menacées dans un système paternaliste*² ». Ainsi, le clergé souffre, à l'intérieur de l'Église, « *de l'arbitraire archaïque avec lequel est réglé son mode de vie matériel*³. » De plus, le statut économique du prêtre en France pose la question de l'insertion du sacerdoce dans le monde actuel. Selon lui, le prêtre, étranger aux réalités économiques, « *paraîtra parfois aliéné dans un état de subsistance retardataire et ignorant des mécanismes, du conditionnement qui régissent la société moderne* », d'où une forme de marginalisation par rapport à la société. Enfin, en estimant que le statut financier du clergé est « *incompatible avec l'épanouissement et les aspirations des prêtres* », l'auteur comprend la volonté de certains de vouloir gagner leur vie. Ces constatations péremptoires ne peuvent en aucun cas être généralisées et seule une petite partie du clergé charentais se reconnaît dans ces analyses.

De plus, l'assurance-maladie et les retraites du clergé soulèvent plusieurs débats⁴. En 1948, les évêques refusent l'intégration des clercs dans un système d'allocation vieillesse pour les non-salariés, comme le prévoyait la loi. Toutefois, la Mutuelle Saint-Martin, créée en 1950, destinée aux prêtres et aux religieux et religieuses devient insuffisante au regard du vieillissement du clergé. La contestation des prêtres conduit l'Assemblée évêques-prêtres de 1969 à se pencher sur le problème. Deux nouvelles caisses voient le jour dont, en 1972, la Caisse d'allocation aux prêtres âgés (CAPA) pour les séculiers. Cependant, l'évolution démographique du clergé rend toujours la situation difficile. En 1975, l'Assemblée nationale vote l'intégration de l'ensemble de la population française à la Sécurité sociale, avant le 1^{er} janvier 1978. Les évêques, de leur côté, souhaitent un régime autonome⁵. Denis Pelletier souligne aussi que les antagonismes sont d'ordre ecclésiologique : « *l'inscription au régime général reviendrait à considérer les prêtres, concrètement, comme des salariés, et modifierait profondément les relations hiérarchiques*

1. Commission du clergé et des séminaires. « Ministère et vie des prêtres diocésains ». In : Assemblée plénière des évêques de France. *Servir Dieu, servir l'homme. Lourdes 1988*. Paris : Centurion, 1988, p.103.

2. VAUCELLES, L. de. « Les Finances du catholicisme français ». *Études*, avril 1971, p.567.

3. *Ibid.*, p.568.

4. PELLETIER, D. *Op. cit.*, p.243-250.

5. En effet, le régime général provoquerait plusieurs difficultés. Le taux des cotisations y est plus élevé et l'Église ne peut pas racheter les points nécessaires pour que les prêtres obtiennent une pension complète. De même, les évêques ne veulent pas payer la part patronale des cotisations à la Sécurité sociale. Des arguments relatifs à la solidarité nationale sont aussi avancés : adhérer au régime général supposerait que la retraite des clercs pèserait sur certaines catégories de travail à cause du système de répartition. En outre, l'épiscopat souligne la spécificité du prêtre relative à son ordination. Soutenue par le gouvernement Chirac, la demande du régime autonome connaît l'opposition des partis de gauche mais aussi d'une minorité au sein de l'Église. Les « chrétiens de gauche » font notamment entendre leur voix. Ils estiment que le rachat des points permettrait, dans une perspective missionnaire, de rejoindre la condition de la majorité des Français. De plus, ce serait possible en vendant une partie du patrimoine de l'Église, qui la ferait devenir réellement « pauvre », indépendante des pouvoirs.

au sein de l'Église », ce que refusent les évêques. C'est ainsi le statut du prêtre qui se trouve au cœur du débat. Finalement, en janvier 1978, les prêtres rejoignent le régime général en ce qui concerne l'assurance-maladie, par l'intermédiaire d'une Caisse mutuelle d'assurance-maladie des cultes, tandis que les retraites et les pensions relèvent d'un régime autonome.

Parmi les solutions proposées pour pallier les soucis matériels, certains insistent sur la responsabilité de la communauté chrétienne. Beaucoup de prêtres charentais estiment au début des années 1970, que la communauté chrétienne doit assurer la subsistance décente de ceux qui consacrent leur vie à son service¹. Le travail des prêtres est aussi proposé. En outre, il est demandé que soient donnés des cours de comptabilité au séminaire pour apprendre à réaliser un budget². Des prêtres pensent aussi qu'il faudrait revoir tout le système de financement en fonction de la pastorale³.

Au cours du premier semestre de l'année 1973 est créée, dans le diocèse, la commission du temporel. Il ne lui appartient pas de considérer les divers problèmes matériels du point de vue purement « technique »⁴,

« mais de les mettre en relation avec la mission de l'Église (quel ministère ? quel témoignage ?) et d'assurer ainsi une fonction éducative au niveau du Conseil presbytéral et par lui du clergé par rapport aux orientations fondamentales du diocèse en matière d'apostolat et de mission. »

Il est finalement décidé que dépendra de la commission du temporel l'entrée du denier du culte, la gestion des services et les biens matériels ; la répartition du denier du culte et quelques cas particuliers relèveraient de la commission du clergé.

À partir de la fin des années 1960, le conseil presbytéral porte résolument le souci de la péréquation. En effet, de grandes disparités existent concernant les traitements des prêtres⁵. Une consultation auprès du clergé charentais, en 1968, insiste sur l'égalité nécessaire des salaires des prêtres⁶.

Les prêtres se montrent unanimes quant à la mise en place d'une péréquation des revenus procurés par le casuel⁷, les modalités restant à définir. Toutefois, en 1972,

1. Enquête sur le diocèse d'Angoulême. Début des années 1970. **ADc Carton Sochal 1.**

2. Situation matérielle du clergé. Cognac. **ADc Carton Sochal 1.**

3. « Compte rendu du conseil presbytéral ». EA, 19 janvier 1969, p.21-28.

4. « Compte rendu de la seconde journée de la session de mars-avril du conseil presbytéral. 10 avril 1973 ». EA, 29 avril 1973, p.90.

5. « Conseil presbytéral du 2 avril 1968 ». EA, 12 mai 1968, p.121-126.

6. « Compte rendu du conseil presbytéral ». EA, 19 janvier 1969, p.21-28.

Des prêtres en zone rurale écrivent : « Que penseraient les non-croyants et les chrétiens eux-mêmes s'ils connaissaient les différences énormes, non justifiées, qui existent entre les situations qui sont les nôtres. Est-il normal qu'il y ait des prêtres riches et d'autres qui sont à la limite d'une réelle pauvreté ? Combien ne doivent qu'à leur famille de pouvoir mener une vie qui ne soit pas misérable. »

7. Somme reçue lors des diverses célébrations liturgiques.

« *l'esprit de clocher reste souvent encore vivant et l'autonomie paroissiale l'emporte encore trop souvent sur l'intérêt général*¹. » La mise en place de la péréquation s'avère particulièrement lente puisque l'égalité de traitement entre les prêtres apparaît encore à l'ordre du jour du conseil presbytéral de juin 1977². Il est décidé que toute rentrée financière, sauf les biens familiaux, sera versée dans une caisse commune. Ceci suppose la mise en place d'une péréquation par secteur. Dans une perspective identique, le conseil financier émet plusieurs propositions pour la rémunération des prêtres. Le but poursuivi est de verser le même traitement pour chaque prêtre, soit mille cinq cent francs par mois, tout en étant logés. En 1978, Mgr Rol rappelle que les recherches relatives à la vie matérielle veulent :

« *donner un signe évangélique de partage et de solidarité effective entre prêtres. Personne ne doit se trouver lésé, mais tous doivent tendre à avoir des comptes précis pouvant être communiqués à leurs confrères ou à des responsables laïcs. Cela est nécessaire pour des péréquations éventuelles. C'est une forme de l'esprit de pauvreté*³. »

Cinq ans plus tard, les prêtres de paroisse sont invités à reverser à la caisse paroissiale toutes les ressources perçues : les honoraires de messes, le casuel et les dons divers, tout cela étant inscrit sur un livre comptable⁴. Ainsi, la paroisse ou le secteur verse à chaque prêtre une indemnité de vie personnelle identique pour tous les prêtres diocésains et établie chaque année par l'économet diocésain, en accord avec la commission du temporel. De plus, la paroisse prend en charge le logement, l'éclairage et le chauffage. Les aumôniers diocésains reçoivent de l'évêché une somme qui correspond à l'indemnité fixée pour les prêtres de paroisse, à laquelle s'ajoute une indemnité de fonction, concernant notamment les déplacements et les frais de session. Enfin, il est garanti aux prêtres retraités ou retirés isolément, la somme forfaitaire fixée annuellement par le Secrétariat de l'épiscopat. Au niveau diocésain, le partage se réalise par la répartition du denier du culte sous forme d'une indemnité identique pour tous les prêtres de moins de 65 ans. Les prêtres de plus de 65 ans reçoivent leur retraite CAMAVIC⁵ moins la cotisation personnelle maladie et la mutuelle complémentaire. En outre, les cotisations sociales sont prises en charge sur le denier du culte. Avant tout, le diocèse souhaite donner aux doyennés une réelle autonomie « *pour plus de vérité et d'équité (l'administration diocésaine est trop loin). Cette option évite de voir grandir une administration diocésaine encombrante et encombrée dans ses comptes et ses papiers* ».

Ce système favoriserait une meilleure fraternité entre les prêtres et ouvre la participation des laïcs à la gestion de ces questions administratives. La péréquation, non

1. Rapport quinquennal 1972. **ADc**.

2. « Conseil presbytéral 27 et 28 juin 1977 ». *EA*, 7 août 1977, p.165-167.

3. Interventions de Mgr Rol au cours du Conseil presbytéral des 20-21 juin 1978. **ADc Conseil presbytéral**.

4. Rapport quinquennal 1982. **ADc**.

5. CAMAVIC : Caisse mutuelle d'assurance vieillesse des cultes.

imposée, se réalise ainsi dans les faits au niveau des doyennés. Les solutions sont diverses. Certains versent à la caisse commune tout ou partie des honoraires de messes ou du casuel, ou un pourcentage des quêtes paroissiales. Un seul doyenné, en 1982, mettrait tout en commun. Quant à la péréquation inter-doyennés ou diocésaine, elle ne sera possible que *« lorsque les doyennés ou secteurs auront accepté d'abord de résoudre leurs problèmes loyalement »*. D'ailleurs, des points de résistance sont signalés mais *« la majorité est d'accord pour ce signe donné d'un partage fraternel »*.

En 1985 est publiée, au niveau de la région apostolique, une ordonnance pour une meilleure rémunération des prêtres¹. Elle demande la mise en place de conseils des affaires économiques, qui devront rendre compte de leur gestion chaque année, à la communauté des fidèles. La comptabilité sera tenue selon un plan comptable uniforme. La péréquation demande à être généralisée. Un an plus tard, la majorité des doyennés charentais l'ont adoptée². Toutefois, en 1987, la question est toujours à l'ordre du jour car des prêtres souhaiteraient une péréquation au niveau diocésain, *« par le "collège des consultants" en tenant compte des charges effectives de chaque prêtre »*, *« pour plus de justice et d'équilibre entre paroisses pauvres et riches »*³.



Un Frère missionnaire de Sainte-Thérèse écrit à la fin des années 1980 :

*« Il y a 30 ans on estimait que la population moyenne pour un prêtre était de 1000 habitants. Aujourd'hui, il est question de 3 à 10 000 ! Ajoutons qu'alors la majorité des prêtres avaient de 30 à 60 ans. Actuellement, en Charente, la moyenne d'âge est de 65 ans ! Ce qui veut dire que les prêtres, dans l'ensemble, vivent leur ministère avec la fatigue, les limites dues à leur âge, avec la souffrance de voir s'écrouler sous leurs yeux ce qu'ils ont bâti péniblement »*⁴.

Face à ce constat morose, des points d'attention sont indispensables selon des prêtres charentais :

*« - **le partage** : les prêtres ont beaucoup d'amis parmi les laïcs, mais certains soucis ne peuvent être partagés qu'entre prêtres.
Beaucoup d'efforts sont faits du côté de la convivialité. Repas fraternels.
- **conditions de vie** : le presbytère doit être un lieu d'intimité, d'accueil, de passage, un lieu de vie.*

1. « Orientations pratiques pour une meilleure rémunération des prêtres ». EA, 14 juillet 1985, p.156-157.

2. « Session du Conseil presbytéral des 3 et 4 février 1986 ». In : *10 ans de documents pastoraux. Dossier n°3. Synode diocésain*, Pentecôte 1988, p.33.

3. *Cahier de synthèse. Travail préparatoire du Synode*. Février-décembre 1987, p.210.

4. PUAUD, B. *Op. cit.*, p.85.

Pour les prêtres âgés, des efforts ont été faits pour que les maisons de retraite soient des lieux de vie et non des mouvoirs. Il est important qu'un prêtre retiré puisse garder ses relations¹. »

En outre, tout comme l'aspect spirituel est considéré comme capital afin d'aider le prêtre dans ses rapports avec la société, il apparaît essentiel pour se situer dans la communauté chrétienne. Ainsi, la conclusion du Synode des évêques en 1971 estime que : *« Tout prêtre trouvera dans sa propre vocation et dans son ministère les moyens les plus profonds de mener toute sa vie dans l'unité et la vigueur spirituelle². »* Le message est identique quand les évêques français affirment en 1988 que : *« La vie spirituelle de ceux que le Seigneur a appelés pour le ministère est intimement marquée par leur mission de pasteurs, qui ont à conformer leur vie à celle du Christ bon Pasteur³. »*

D. Le diaconat permanent

Dès les débuts de l'Église, sont institués les « *diaconos* », terme qui se traduit par « service », « serviteur », « ministre », « ministère », « charge ». En premier lieu, il signifie, « celui qui sert à table », le « serveur » en quelque sorte. Le ministère diaconal naît dans une perspective de service de la charité mais aussi dans le but d'animer des communautés. Les I^{er} et II^e siècles sont caractérisés par « *la souplesse, voire le flou des ministères et par l'importance de la diaconie de l'Église⁴*. » Au cours des III^e et IV^e siècles qui représentent « l'âge d'or » du diaconat, se dégagent trois dimensions : « *le service de la charité, qui exige désintéressement, zèle et capacités de gestion⁵* », « *la charge pastorale, la participation au gouvernement de l'Église* », en grande proximité avec l'évêque, et la fonction liturgique : le diacre ne préside pas l'Eucharistie mais il peut baptiser, et en recevant les offrandes des fidèles, il « *symbolise le lien entre l'Eucharistie et le partage avec les pauvres*. » Puis, surtout à partir du VI^e siècle, le diaconat tend à se concentrer sur la fonction liturgique et il devient une étape vers le presbytérat. À partir du X^e siècle, les diacres permanents n'existent plus, tant en raison de l'évolution de l'Église que celle de la société⁶. Cette première période de l'histoire des diacres fait apparaître des traits essentiels.

1. Cahier de synthèse. Travail préparatoire du Synode. Février-décembre 1987, p.73-74.

2. « Les documents du synode épiscopal. 30 septembre – 6 novembre 1971. Le sacerdoce ministériel ». DC, 2 janvier 1972, n° 1600, p.8.

3. Commission épiscopale du clergé et des séminaires. « Ministère et vie des prêtres diocésains ». In : Assemblée plénière des évêques de France. *Servir Dieu, servir l'homme*. Lourdes, 1988. Paris : Centurion, 1988, p.90.

4. WARNIER, Philippe. *Le Diaconat*. Paris : Éditions de l'Atelier/Éditions ouvrières, coll. « Tout simplement », 1994, p.44.

5. *Ibid.*, p.49-50.

6. Les paroisses se multiplient et elles sont confiées aux presbytres, qui sont en rivalité avec les diacres. L'épiscopat ne mène plus une animation pastorale directe et il est souvent mêlé aux aléas politiques. L'époque carolingienne voit aussi s'affirmer la figure du prince chrétien qui, par le sacre, est considéré par

En premier lieu, le diaconat fait partie du sacrement de l'ordre, conféré par l'imposition des mains. Ensuite, il existe un lien particulier entre le diacre et l'évêque et par là même avec le diocèse. C'est ainsi que le diacre collabore au ministère de l'évêque et participe à la charge pastorale. Ensuite, le ministère diaconal montre le lien profond entre la liturgie, le service de la charité et le témoignage de la foi. Le XX^e siècle voit l'idée du diaconat permanent relancée, dans un premier temps dans une perspective missionnaire et pour pallier le manque de prêtres. Toutefois, des voix s'élèvent pour donner au diaconat sa spécificité.

1. La restauration du diaconat permanent

a. Les étapes

La réflexion autour de la restauration du diaconat permanent est essentiellement menée en Allemagne et en France. Ainsi, en 1943, le livre *France, pays de mission ?* rappelle l'institution des diacres par les apôtres pour les aider dans leur ministère. Il apparaît que : « *Suppléer au manque de prêtres constitue [...] une idée de plus en plus en vogue au sein de certains cercles novateurs du catholicisme allemand d'après-guerre*¹. » Plusieurs études patristiques et théologiques abordent la question du diaconat au cours des années 1950. Pie XII lui-même aborde ce thème lors du Deuxième Congrès mondial de l'apostolat des laïcs, en 1957. En 1962, est publié un recueil d'études sur le diaconat, *Diaconia in Christo*, sous la direction des théologiens Karl Rahner et Herbert Vorgrimler, qui exerce une grande influence dans les débats de Vatican II.

Parmi les réponses des évêques français consultés dans la perspective du Concile, vingt-deux évêques, dont ne fait pas partie Mgr Mégnin, sur cent sept, évoquent la question de la restauration du diaconat comme degré permanent du sacrement de l'ordre. Après plusieurs amendements, le 30 septembre 1964, est voté le paragraphe relatif au diaconat, intégré dans le chapitre III, « *La constitution hiérarchique de l'Église et spécialement l'épiscopat* » de la Constitution sur l'Église. Ainsi, les pères conciliaires réinstaurent le diaconat permanent : « *le diaconat pourra, dans l'avenir, être rétabli en tant que degré propre et permanent de la hiérarchie*². » De plus, « *Si le Pontife romain y consent, ce diaconat pourra être conféré à des hommes mûrs, même mariés, ainsi qu'à des jeunes gens aptes à cet office, mais pour lesquels la loi du célibat doit demeurer ferme.* »

l'Église comme « *l'intendant de la gestion évangélique de la Cité et notamment de la charité à l'égard des pauvres.* » [Ibid., p.54] Parfois, c'est lui qui lit l'Évangile lors de l'Eucharistie. De plus, les monastères qui se développent œuvrent beaucoup au service de la charité. Ainsi, les diacres permanents n'ont plus leur place dans l'Église.

1. DUMONS, Bruno. À la découverte des chemins du rétablissement (1943-1962). In : DUMONS, B. et MOULINET, D. (s.d.). *Le diaconat permanent. Relectures et perspectives*. Paris : Cerf, coll. « Théologies », 2007, p.21.

2. *Lumen gentium*, n. 29.

Le *motu proprio Sacrum diaconatus ordinem*, publié en juin 1967, par Paul VI, constitue le décret d'application des textes du Concile. Il est complété en août 1972 par la lettre apostolique, *Ad pascendum*.

En France, Mgr Mouisset fait adopter par l'Assemblée plénière de l'épiscopat réunie en octobre 1966, le principe du rétablissement du diaconat permanent en France, sous réserve de l'accord du Saint-Siège. De plus, est approuvée l'institution d'un Comité national du diaconat (CND), chargé de mener pendant dix ans l'expérience de restauration, si elle est autorisée¹. Rome donnant son aval en décembre 1967, le Comité national devient l'instance officielle.

Lors de l'Assemblée plénière de novembre 1968, les évêques sont invités à tenir compte des perspectives missionnaires qu'ils ont adoptées un an plus tôt². De plus, il est prévu d'élargir le Comité national aux candidats au diaconat et aux diacres. En novembre 1976, l'épiscopat français confirme les orientations prises en faveur du diaconat et reconnaît le renouvellement de la mission du Comité national, en augmentant notamment la représentation des diacres³.

Sur le terrain se multiplient les communautés du diaconat, d'abord en Allemagne, puis en France. L'une d'elles se constitue à Lyon, en 1964, autour de René Schaller et du Père Henri Denis. Au début de l'année 1966, une trentaine d'hommes, généralement mariés et pères de famille, âgés de 30 à 55 ans, envisagent le diaconat en France. La communauté du diaconat lance un bimestriel *Diacres aujourd'hui*. Des groupes fonctionnent notamment à Orléans, Angers, Toulouse et Bordeaux. En janvier 1968, cent soixante deux candidats sont dénombrés. Après l'Allemagne en 1968 et la Belgique en 1969, les cinq premiers diacres ordonnés en France, dont trois à Lyon, le sont en 1970. Fin 1972, la France compte quatorze diacres permanents tandis qu'en avril 1976, ils sont trente-cinq⁴. Vingt-deux diocèses sur quatre-vingt-douze ont un ou des diacres permanents.

Une équipe de recherche en vue du diaconat, avec le Père Piffaud, se met en place dans le diocèse d'Angoulême en 1973. L'ordination du premier diacre permanent du diocèse, Pierre Duffour, est célébrée en juin 1979. Mgr Rol confie au nouvel ordonné, outre ses responsabilités au sein de sa famille et de son travail – il est ingénieur dans l'agriculture –, un ministère auprès des migrants et l'animation de l'équipe diocésaine de Coopération missionnaire. Mgr Rol précise que Pierre Duffour devra vivre cette mission en

1. Le Comité assure la liaison avec le Saint-Siège et les épiscopats des pays voisins ; il émet un avis sur l'admission à la préparation des candidats présentés par leur évêque ; il indique les conditions de préparation et en coordonne l'exécution ; il présente à l'appel de leurs évêques pour l'ordination, les candidats formés et reconnus aptes.

2. « L'Assemblée plénière de l'épiscopat. Lourdes. 2-9 novembre 1968. Les travaux de l'assemblée ». DC, 1^{er} décembre 1968, n°1529, col. 2051.

3. PELLETIER, Denis. Le diaconat permanent en France. Une institution nouvelle en temps de crise (1966-1976). In : DUMONS, B. et MOULINET, D. (s.d.). *Op. cit.*, p.87-88.

4. *Ibid.*, p.83-84.

lien avec lui et les prêtres du diocèse, en particulier ceux du « Plateau » d'Angoulême et plus largement « *en communion avec les chrétiens, laïcs, religieux, religieuses qui portent ensemble le souci de la mission de l'Église*¹. » Le diocèse d'Angoulême fait partie en 1980 de la moitié des diocèses de France qui ont des diacres². Ensuite, Michel Dutrey, médecin, auquel est confiée une mission au sein de la pastorale familiale, est ordonné en 1981.

L'assemblée régionale évêques – prêtres de novembre 1982 se penche attentivement sur le diaconat permanent³. Vingt diacres sont alors répartis dans neuf diocèses de la région apostolique⁴. Est soulignée la « *vigueur de l'avancée diaconale dans la région* » : soixante hommes participent avec leurs épouses à des équipes de recherche et vingt-six, envoyés par leur évêque, sont en formation régionale. Dans chaque diocèse existe une équipe avec un prêtre, responsable du diaconat. S'ajoutent une équipe régionale à laquelle appartiennent notamment un évêque, un prêtre et un diacre et une équipe nationale.

En 1985, le diocèse d'Angoulême compte cinq diacres permanents, ordonnés entre 1979 et 1985⁵. Tous sont mariés et pères de famille. Deux résident à Angoulême, deux dans la périphérie et l'un d'eux habite à Merpins, près de Cognac. Ainsi, ils vivent tous en milieu urbain alors que les besoins des communautés chrétiennes rurales sont aussi importants⁶. Leurs missions sont diverses : la pastorale des migrants et la coopération missionnaire, la pastorale familiale – un foyer est plus particulièrement chargé de l'accueil des fiancés qui se préparent au mariage - et la pastorale de la santé, que ce soit en lien avec l'hôpital de Cognac ou comme engagé dans la Fraternité des personnes malades et handicapées. L'insertion des diacres permanents, comme cela est constaté dans la région apostolique, est déjà en grande partie réalisée avant même leur ordination⁷. Il existe une grande diversité,

« mais c'est vers leurs milieux de vie que les diacres sont d'abord envoyés parce que c'est l'insertion la plus naturelle. Ils sont prioritairement envoyés dans des

1. « Homélie de Mgr Rol à l'ordination au diaconat de M. Duffour ». EA, 8 juillet 1979, p.123.

2. LACAM, J.-L. et FONTEYREAU, G. Vingt ans après Vatican II. 1989. **ADc Diaconat permanent II**.

3. Assemblée régionale évêques-prêtres. Compte-rendu de l'assemblée des 22 et 23 novembre 1982 (Saint-Brice). **ADc Religieuses. Archives Unions. Zone d'Angoulême. « AREP 1979-1985 »**.

4.

NOMBRE DE DIACRES PERMANENTS DANS LES DIOCÈSES DE LA RÉGION SUD OUEST EN 1982

Diocèses	Ordonnés	Candidats	Diocèses	Ordonnés	Candidats
Agen	4	3	Limoges	0	?
Angoulême	2	4	Périgueux	2	2
Bayonne	1	2	Poitiers	3	?
Bordeaux	0	5	La Rochelle	2	?
Dax	1	0	Tulle	5	1

5. Liste des diacres permanents. 1985. **ADc Diaconat permanent I**.

6. Diocèse d'Angoulême. Questionnaire concernant le diaconat permanent. Vers 1981. **ADc Œuvres des vocations 2**.

7. Assemblée régionale évêques-prêtres. Compte-rendu de l'assemblée des 22 et 23 novembre 1982. **ADc Religieuses. Archives Unions. Zone d'Angoulême. « AREP 1979-1985 »**.

milieux tout à la fois qu'ils connaissent bien et où l'Église est peu ou n'est plus présente. »

b. Sous le signe du service

En 1971, René Schaller, l'un des premiers diacres ordonnés à Lyon, organise une rencontre – échange à Angoulême, en vue de faire connaître le diaconat permanent. Elle réunit, autour de Mgr Kérautret, plusieurs prêtres ainsi que de nombreuses religieuses, mais peu de laïcs, qui représentent surtout des mouvements d'Action catholique¹. René Schaller s'appuie sur les textes officiels pour situer le diaconat dans la société et dans l'Église. Il insiste sur le témoignage donné et sur le sacerdoce commun des baptisés². Il montre que la fonction du diacre consiste plus spécialement dans un service en faveur de la communauté chrétienne. Il semble que l'intervention de René Schaller laisse les auditeurs insatisfaits. Par exemple, un militant d'Action catholique objecte que sa responsabilité le conduit aussi à éveiller les hommes à Dieu et il ne voit donc pas ce qui le sépare des diacres. La réponse ne convaincrait pas totalement mais le compte-rendu ne traduit peut-être pas le sentiment général.

Qu'enseignent les « textes officiels » sur le diaconat permanent ? La Constitution *Lumen gentium* stipule que sont imposées les mains aux diacres, « *non pas en vue du sacerdoce, mais en vue du service* »³, selon les termes de saint Hippolyte, au III^e siècle. Ainsi, ils servent le « *peuple de Dieu dans la "diaconie" de la liturgie, de la parole et de la charité, en communion avec l'évêque et son presbyterium.* » Il :

« appartient aux diacres d'administrer solennellement le baptême, de conserver et distribuer l'Eucharistie, d'assister, au nom de l'Église, au mariage et de le bénir, de porter le viatique aux mourants, de donner lecture aux fidèles de la Sainte Écriture, d'instruire et exhorter le peuple, de présider au culte et à la prière des fidèles, d'être ministre des sacramentaux, de présider aux rites funèbres et à la sépulture. »

Le Père Daniel Moulinet, historien, estime que « *les pères conciliaires [...] sont restés en deçà de la richesse de réflexion qui s'est fait jour dans le milieu du XX^e siècle sur la question du diaconat* »⁴. » Les textes, plus que sur la nature du diaconat, se penchent sur les tâches à accomplir : « *On voit les promoteurs de la restauration arguer de la pénurie des prêtres et de la dispersion de leur action, ce à quoi pourrait remédier la présence de*

1. « Le diaconat, lien nécessaire entre la célébration eucharistique et ce que les hommes vivent ». *CF*, 4 décembre 1971.

2. Chaque chrétien, par le baptême, est « prêtre », « prophète » et « roi ». L'Église est tout entière sacerdotale dans la mesure où les chrétiens font de toute leur vie un don, « un sacrifice spirituel ». La prophétie se situe du côté de la Parole, de la mission, de l'évangélisation. Enfin, paradoxalement, la royauté de l'Église se réalise dans le service, dans la diaconie.

3. *Lumen gentium*, n. 29.

4. MOULINET, Daniel. La restauration conciliaire (1959-1964). In : DUMONS, B. et MOULINET, D. (s.d.). *Op. cit.*, p.66.

diacres permanents. » Par ailleurs, l'accession d'hommes mariés au diaconat divise l'assemblée conciliaire. Deux pistes se dégagent des premiers commentaires francophones sur la restauration du diaconat, lors du Concile : « *le diacre comme aide au prêtre – l'aide étant distinguée de la suppléance, même si l'ambiguïté demeure – et le diacre employé dans les tâches d'administration de la charité (probablement sur le modèle allemand).* »

Dans la lettre apostolique *Ad pascendum*, Paul VI souhaite situer le diaconat dans l'ensemble des ministères. Les normes pratiques édictées reprennent celles du *motu proprio* de 1967. Le Pape définit ainsi le diaconat :

« *un ordre intermédiaire entre les degrés supérieurs de la hiérarchie ecclésiastique et le reste du peuple de Dieu, en quelque sorte comme interprète des besoins et des aspirations des communautés chrétiennes, animateur du service ou de la "diaconie" de l'Église auprès des communautés chrétiennes locales, signe ou sacrement du Christ lui-même qui "n'est pas venu pour être servi mais pour servir"*¹. »

Les premières perspectives qui entrevoyaient l'ordination de diacres permanents comme une possibilité de pallier le manque de prêtres sont vite réduites à néant. Le Comité national du diaconat publiant des orientations pour le choix des candidats, le 30 décembre 1968, se montre très clair : « *Ni suppléance du prêtre, ni cléricisation du laïc, le diaconat devra contribuer à mieux manifester le sacrement de l'ordre dans sa totalité, pour le service de l'Église et du monde*². » De même, la note, « *Rénovation en France du diaconat permanent* », publiée en 1970, par la Commission épiscopale du clergé et des séminaires, précise que le diaconat a « *par lui-même sa signification et sa mission* » et il n'est pas « *un remède à la crise des vocations presbytérales*³. » Même si cette déclaration est marquée par les perspectives pastorales de l'époque, soit l'attention aux milieux sociaux et la priorité accordée à l'Action catholique, elle représente un texte capital⁴. Ce texte stipule que le diaconat ne peut être séparé de la mission de toute la communauté chrétienne d'être au service des hommes et qu'il n'a pas à se substituer à l'apostolat des laïcs, ni à entrer en concurrence avec le ministère des prêtres. L'épouse doit participer, mais en « *se situant différemment* », à l'apostolat de son mari.

À la fin des années 1970, la place du diaconat permanent est clairement reconnue dans l'Église de France. Il fait partie du ministère ordonné et participe ainsi à la charge pastorale avec l'épiscopat et le presbytérat. Sa spécificité réside dans le service des hommes et de l'Église. De plus, l'existence des diacres mariés, exerçant une profession et engagés dans la

1. PAUL VI. « Lettre apostolique en forme de *motu proprio* ("*Ad pascendum*") établissant des normes relatives à l'ordre sacré du diaconat » 15 août 1972. *DC*, 1^{er} octobre 1972, n°1617, p.855.

2. Comité national du diaconat. « Orientations pour le choix des candidats ». *DC*, 23 juin 1968, n°1539, col.1152.

3. WARNIER, Ph. *Op. cit.*, p.74-75.

Commission épiscopale du clergé et des séminaires. « Rénovation en France du diaconat permanent ». *DC*, 5 avril 1970, n°1560, p.318-319.

4. WARNIER, Ph. *Op. cit.*, p.74-75.

société et dans l'Église, est acquise. Toutefois, le diaconat permanent est souvent présenté dans les textes

« d'abord à travers ses tâches intra-ecclésiales et par rapport au presbytérat, que ce soit par tout ce qu'il a de commun avec lui, ou par les facultés exceptionnelles dont il jouit par rapport à lui. Face à cette tendance, les orientations de l'Église de France insistent fortement sur la présence au monde, sur la proximité avec les hommes, notamment les plus pauvres, et sur la mission¹. »

Mgr Fréteillère, alors évêque auxiliaire de Bordeaux, présent à une session régionale du diaconat en 1976, constate que la recherche est tâtonnante et difficile. Toutefois, il remarque un désir d'être au service de la responsabilité des autres et de ne pas se rendre indispensable, d'être un éveillé et un éducateur de la foi. Il estime que l'aspect fondamental du ministère diaconal est que le diacre « *concélébre l'Eucharistie, près de l'évêque et du prêtre²* ». Ainsi, « *il a un rôle pastoral, apostolique et ce ministère ordonné l'est dans une perspective missionnaire en coresponsabilité avec l'évêque et les prêtres.* » Il évoque aussi l'attention aux petits et aux marginaux. Par la suite, Jean-Paul II s'engage aussi personnellement en faveur du diaconat permanent. Il insiste en particulier sur l'importance de la mission sociale du diaconat, notamment au service des pauvres.

Le rôle missionnaire du diacre permanent s'articule autour de la notion du service et du souci des plus pauvres, comme cela apparaît dans tous les textes relatifs au diaconat.

Tant Mgr Rol que les diacres charentais eux-mêmes en sont convaincus. Ainsi, au cours de la célébration de l'ordination de Pierre Duffour, Mgr Rol rappelle le rôle du diacre, en insistant sur la dimension de « *serviteur³* », en particulier de la Parole de Dieu, des sacrements de l'Église et de la charité. Juste avant son ordination, en septembre 1985, Eddie Lepreux affirme que « *le diacre est le signe visible d'une Église servante⁴* » et que « *l'appel au diaconat doit interpeller directement chaque chrétien afin de lui rappeler sa mission de serviteur* ». Il ajoute que son ordination le consacrera comme « *serviteur au milieu de tous* » et qu'« *il ne s'agit pas d'être un "curé – bis"* ». En 1987, les diacres charentais expriment la façon dont ils conçoivent leur ministère⁵. Après avoir expliqué leur rôle comme ministres de la Parole et de la charité et dans la liturgie, en insistant sur la dimension du service, ils se montrent particulièrement soucieux des plus pauvres et de ceux qui sont éloignés de l'Église.

Parmi les propositions en vue du Synode diocésain de 1988, le ministère des diacres est ainsi abordé :

1. *Ibid.*, p.76.

2. « Pour une Église servante. Échos de la session régionale du diaconat », *EA*, 2 mai 1976, p.104.

3. « Homélie de Mgr Rol à l'ordination au diaconat de M. Duffour », *EA*, 8 juillet 1979, p.122-124.

4. LEPREUX E. et G. [Ordination d'E. Lepreux au diaconat permanent]. *Joie*, septembre 1985, n°142.

5. Synode 1988. Fiche « 5 ». Les 5 diacres permanents et leurs épouses. **ADc Fiches 1-6.**

Annexe 5.9.1 : Diacres au service du Peuple de Dieu. Les diacres permanents du diocèse d'Angoulême et leurs épouses. 1987.

« Corps naissant dans l'Église de Charente, le diaconat révèle déjà une richesse de présence de l'Église auprès de diverses pauvretés. Là aussi, le diocèse doit avoir le souci de susciter des vocations de diacres permanents.

Pour que les diacres trouvent de plus en plus la place qui leur revient dans le peuple chrétien, le Synode demande :

- que l'on approfondisse la place des diacres dans les doyennés et dans les assemblées paroissiales

- que, là où il y a des diacres, on veille à la visibilité de leur ministère, y compris dans la liturgie, de sorte que leur existence même soit appel et révélation pour les fidèles¹. »

2. Le cheminement vers l'ordination diaconale

a. Appeler au diaconat

L'appel aux vocations de diacre permanent est régulièrement relayé par Mgr Rol. En janvier 1977, Mgr Rol lance « un appel à des adultes, célibataires ou mariés, pour le diaconat » : « ce ministère ordonné (qui n'existe pas encore en Charente, encore que quelques personnes s'y préparent déjà) signifierait de façon particulière l'attention de l'Église pour les plus pauvres, dans l'Esprit de Jésus Christ qui s'est voulu le Serviteur². » Le conseil épiscopal de rentrée, en août 1979, souligne le fait d'être attentif aux personnes susceptibles d'être appelées au ministère diaconal³. Lors de la cérémonie des vœux à l'évêque, en janvier 1980, au cours de laquelle il est demandé à Pierre Duffour d'intervenir, Mgr Rol, une nouvelle fois, n'oublie pas les diacres dans son appel en faveur des vocations. Il souligne que des hommes se préparent et qu'une autre ordination est prévue, tout en ajoutant :

« Puissent d'autres personnes se joindre à eux cette année. Notre Église diocésaine attend d'autres diacres pour manifester de façon plus visible sa présence fraternelle au milieu de personnes défavorisées par l'existence, pour être signe d'une Église qui se veut servante et pauvre⁴. »

Une « soirée de sensibilisation » est organisée en 1981, au cours de laquelle les diacres et ceux qui sont en formation donnent leur témoignage. De plus, *Église d'Angoulême* essaie d'attirer l'attention sur cette vocation et quelques articles dans la presse départementale ou régionale ont « éveillé le grand public au diaconat⁵ ».

En octobre 1984, à Cognac, au cours de la même célébration, sont ordonnés diacre Patrick Braud, en vue de devenir prêtre, et Paul Mallet, comme diacre permanent. À la suite de ces ordinations, le comité diocésain du diaconat adresse un appel car la prise de

1. *Cahier de propositions*. Synode diocésain, Pentecôte 1988. Février 1988, p.27.

2. « Vœux de nouvel an à Monseigneur l'Évêque ». EA, 16 janvier 1977, p.25.

3. Conseil épiscopal à Saint-Yrieix. 29-31 août 1979. **ADc Mgr Rol. Conseils épiscopaux. 1976-1990.**

4. « Vœux à notre évêque ». EA, 13 janvier 1980, p.6.

5. Questionnaire concernant le diaconat permanent. Vers 1981. **ADc Œuvres des vocations 2.**

conscience qui grandit par rapport à la richesse de ce ministère ordonné ne doit pas s'arrêter là¹. Il propose de réfléchir en réunions de secteur à quelques questions :

« - N'y a-t-il pas des secteurs de vie (monde des commerçants, entreprises importantes, réseaux d'influence, organismes,...) où un signe "d'une Église servante et pauvre" n'apparaît pas ?

- Dans ces secteurs de vie, des hommes travaillent et les animent. Parmi eux, un ou plusieurs chrétiens ne pourraient-ils pas être interpellés par l'un d'entre nous pour que lui soit faite la proposition du diaconat ? »

L'ensemble de la région apostolique porte le souci des vocations au diaconat permanent. Lors d'une AREP en 1982, il est précisé que les évêques appellent plus largement et que l'appel au diaconat est orienté sur la mission, elle-même « *dirigée vers les réalités humaines* »².

b. Discernement et formation

Paul VI, dans le *motu proprio Sacrum diaconatus ordinem*, précise que les diacres mariés « *devront avoir, de longues années durant, prouvé leurs qualités de chefs de famille et leurs femmes, comme leurs enfants doivent mener une vie vraiment chrétienne et jouir d'une excellente réputation* »³. En outre, la Conférence épiscopale de France considère en 1968, qu'il est « *très souhaitable* »⁴ que les candidats au diaconat soient « *suscités et accueillis* » par des communautés chrétiennes « *ayant pris conscience de leur mission dans l'Église* ».

Au début des années 1980, les diocèses de France sont invités à répondre à un questionnaire sur le diaconat permanent. Les réponses de celui d'Angoulême font apparaître que ceux qui appartiennent à l'équipe de recherche diaconale sont des membres de mouvements apostoliques ou des hommes et des femmes exerçant déjà des responsabilités dans la communauté liturgique⁵. Le diocèse poursuit alors le but de faire exister une équipe de diacres assez large et assez représentative des « *diverses couches de population* », de tous milieux.

1. Lettre du Comité diocésain au diaconat. 26 octobre 1984. **ADc Diaconat permanent II.**

2. Assemblée régionale évêques-prêtres. Compte-rendu de l'assemblée des 22 et 23 novembre 1982. **ADc Religieuses. Archives Unions. Zone d'Angoulême. « AREP 1979-1985 ».**

3. PAUL VI. « Règles générales concernant la restauration du diaconat permanent dans l'Église latine. *Motu proprio Sacrum diaconatus ordinem* », 18 juin 1967, n.13. DC, 16 juillet 1967, n°1498, col.1282.

Il revient aux Conférences épiscopales de restaurer le diaconat dans leur pays, avec l'accord du Saint-Siège. Les jeunes gens appelés au diaconat doivent avoir au moins 25 ans et suivre une formation d'au moins trois ans. Quant aux hommes mariés, ils doivent être âgés d'au moins 35 ans et ils ne peuvent être ordonnés sans l'approbation de leur épouse. Il est impossible à des diacres célibataires au moment de leur ordination de se marier ensuite.

4. « L'Assemblée plénière de l'épiscopat. Lourdes. 2-9 novembre 1968. Les travaux de l'assemblée ». DC, 1^{er} décembre 1968, n°1529, col. 2051.

5. Questionnaire concernant le diaconat permanent. Vers 1981. **ADc Œuvres des vocations 2.**

Le discernement et la formation en vue du diaconat s'effectuent au sein d'équipes et par diverses rencontres, tant au plan diocésain qu'au niveau régional. En 1976, quatre foyers et un prêtre charentais participent à une session régionale du diaconat. Un large éventail sociologique et professionnel et divers engagements humains et d'Église sont représentés. Les témoignages montrent des relations fraternelles : *« Ils s'acceptent comme des frères et non pas les uns en face des autres. Ils partagent leur vie, leurs interrogations, leurs joies et leurs difficultés. Ils mettent en commun leur projet apostolique. Ils peuvent compter les uns sur les autres¹. »* L'un d'eux explique :

« La place du diacre, c'est celle de tout baptisé dans la communauté chrétienne, il n'a pas une place privilégiée, pas plus que n'importe quel baptisé dans l'Église. Ce qui le différencie des autres, c'est son ordination. C'est le caractère propre de cette vocation diaconale et sur ce plan, il est certain qu'il tient une place particulière. Donc pas de place privilégiée, pas d'honneur, mais une place particulière². »

Un bilan de l'équipe de recherche diaconale du diocèse d'Angoulême, mise en place en 1973, est effectué six ans plus tard. L'équipe est constituée de *« foyers chrétiens, de quelque manière "exemplaires" tant au plan chrétien, familial que professionnel³ »*. Elle s'est en partie renouvelée, des foyers étant partis, d'autres étant arrivés. Il est précisé que : *« cette mise en route s'est faite très discrètement de façon à ce que nous ne voyions pas se présenter des éléments de bonne volonté, certes, mais n'offrant pas au départ les garanties suffisantes. »* Les rencontres permettent aux foyers, lors de leur entrée dans l'équipe, de s'exprimer sur leur situation familiale, leur insertion professionnelle, sociale et apostolique. De même, ils partagent leur cheminement spirituel et la manière dont ils vivent ce qu'ils font, comme un engagement d'Église. Ainsi, chaque foyer est conduit à s'interroger sur les besoins de l'Église et à percevoir concrètement autour de lui les *« franges d'incroyance, de non-évangélisation »*, les populations *« marginalisées par rapport à l'Église et à la foi »* et *« les besoins nouveaux qui se font jour autour de lui »*. La réflexion au sein de l'équipe concerne aussi évidemment les nouveaux ministères et la notion de *« service »*, à partir des textes de la Bible. Au moment où est élaboré ce bilan, il est question d'approfondir par la suite le témoignage et l'annonce de l'Évangile, la prière, l'Eucharistie et la notion de *« ministère »* dans l'Église. La conclusion apporte un regard positif :

« l'équipe est une vraie communauté, où les membres se prennent en charge. La régularité de tous est un gage de l'intérêt porté. Une véritable progression spirituelle et la découverte de la responsabilité de chacun se manifeste. Presque tous les foyers ont suivi les cours de "Formation permanente" donnés dans le

1. « Pour une Église servante. Échos de la session régionale du diaconat ». EA, 2 mai 1976, p.103.

2. Ibid., p.104.

3. Équipe de recherche diaconale. 1979. **ADc Diaconat permanent II.**

diocèse. Il faut ajouter que tous participent à la session régionale qui a lieu chaque année. »

En effet, les diacres charentais apprécient la formation régionale organisée par la région apostolique du Sud Ouest¹. La formation s'organise selon les modalités suivantes². Le candidat participe à un groupe de recherche diocésain, sous la responsabilité d'un prêtre délégué par l'évêque. Il y bénéficie d'une formation permanente mais y trouve aussi un lieu de réflexion, de partage et de célébration qui aide au discernement. Au bout d'environ deux ans, soit il continue son parcours en suivant la formation régionale, soit il choisit une orientation différente. La formation régionale est structurée sur cinq ans, avec cinq week-ends et une session d'été par an. Entre les sessions, le travail avec le délégué diocésain continue³. Pendant cette formation, le candidat *« est invité à s'enraciner dans sa communauté et son diocèse »*. Ceci passe en particulier par le groupe local d'accompagnement, constitué par des personnes partageant ses lieux de vie, de travail et d'engagement d'Église. Ensuite, *« le discernement décisif appartient à l'évêque. L'épouse se trouve co-engagée. Les enfants, la communauté, les groupes ont leur mot à dire tant sur le candidat que sur les besoins de la mission. »*

En 1988, le Père Lanfroy, alors délégué diocésain au diaconat, souhaiterait le renouvellement de l'équipe diocésaine qui, nommée par l'évêque, serait désormais *« responsable de tout ce qui concerne le diaconat et les nouveaux ministères, dans le diocèse »*.

3. Une vocation qui demande à être reconnue

Malgré le nombre croissant d'ordinations et le soutien des évêques, les diacres permanents peuvent être confrontés à des difficultés, pour être accueillis et reconnus dans leur diocèse. Les relations avec les prêtres sont quelquefois délicates.

Dès le début de l'année 1968, des prêtres s'inquiètent, craignant que les diacres les relèguent dans leur sacristie ou dans leur église avec leur célibat⁵. Le diaconat permanent pourrait masquer les problèmes des prêtres et certains d'entre eux voient dans les diacres des concurrents. Mgr Bouchex présente lors de l'Assemblée plénière, en 1976, les fruits d'une enquête menée auprès des évêques ayant ordonné des diacres permanents⁶. Il montre l'opposition entre la mobilisation qui s'opère autour du candidat, dans le cercle des

1. Questionnaire concernant le diaconat permanent. Vers 1981. **ADc Œuvres des vocations 2.**

2. Assemblée régionale évêques-prêtres. Compte-rendu de l'assemblée des 22 et 23 novembre 1982. **ADc Religieuses. Archives Unions. Zone d'Angoulême. « AREP 1979-1985 ».**

3. Parfois, l'ordination a lieu avant la fin des cinq années et la formation se poursuit ensuite.

4. Diaconat. Complément de ce qui est écrit dans le *Cahier de propositions*. **ADc Diaconat permanent III.** Ce point n'est pas adopté dans les *Actes du Synode*.

5. PELLETIER, D. Le diaconat permanent en France. Une institution nouvelle en temps de crise (1966-1976). In : DUMONS, B. et MOULINET, D. (s.d.). *Op. cit.*, p.77.

6. *Ibid.*, p.87-88.

proches, et l'indifférence que suscitent encore les diacres, sur le terrain. La spécificité du ministère diaconal reste étrangère à la majorité des prêtres, faute de contact.

En 1979, il apparaît que dans le diocèse d'Angoulême : *« cette recherche n'est pas toujours comprise par les prêtres qui ne voient pas très bien ce que ces ministères viennent apporter de plus dans l'Église et comment se comporter en face de ces candidats¹. »* Deux ans plus tard, est signalé le manque de conscience de la part des prêtres, du dialogue nécessaire avec les diacres : les prêtres *« ont le pouvoir de relation, de décision et le diacre n'affirmant pas encore assez sa place, l'autorité reconnue a tendance à décider seule. Un long chemin reste à faire dans l'articulation des ministères ordonnés². »* De plus, les mouvements ruraux et indépendants semblent accueillir favorablement les nouveaux ministères tandis que quelques difficultés se font jour du côté du monde ouvrier. Ainsi, il serait nécessaire que la pastorale diocésaine prenne le diaconat davantage en considération. Il semble que le prêtre délégué au diaconat porte seul cette responsabilité. Parmi les difficultés auxquelles est confronté l'essor du diaconat permanent, il existe le fait que *« les mentalités ecclésiales collectives [ne sont pas] éveillées³ »* :

« Des laïcs "appelés" ne voyaient pas du tout la place du diaconat à côté de l'Action catholique et des engagements diversifiés des chrétiens.

Au début, certains voyaient le diaconat comme un ministère surtout consacré aux tâches d'Église. Et la lenteur prudente avec laquelle le diaconat a démarré en France nous paraît sain. Plutôt au Ciel que devant le manque de prêtres, les évêques ne soient pas portés à multiplier les diacres pour les seules tâches liturgiques et sacramentelles. »

Le compte-rendu des travaux de l'Assemblée plénière des évêques d'octobre 1981 souligne aussi *« le tâtonnement »* de la restauration du diaconat permanent :

« Cette redécouverte du diaconat permanent dans l'Église d'aujourd'hui est une richesse et une espérance. Elle se fait inévitablement dans le tâtonnement. En effet, le diacre ne doit pas être perçu comme un concurrent du prêtre. De plus, les fidèles ne le voient pas toujours comme un rappel du service auquel ils sont appelés eux-mêmes. La voie est ouverte. C'est une pierre importante pour l'image de marque de l'Église au service de l'homme⁴. »

L'AREP, en 1982, souhaite encourager les prêtres à accueillir les diacres :

« De l'accueil que nous leur ferons dépendent des changements dans nos langages, les moyens missionnaires que nous nous donnons et nos institutions. Hommes mariés, engagés dans une profession, agrégés au sacerdoce ministériel

1. Équipe de recherche diaconale. 1979. **ADc Diaconat permanent II.**

2. Questionnaire concernant le diaconat permanent. Vers 1981. **ADc Œuvres des vocations 2.**

3. *Idem.*

4. BOULLET, Michel. « Les travaux de l'Assemblée plénière ». DC, 22 novembre 1981, n°1818, p.1046.

Au cours de l'Assemblée, Mgr Bardonne, responsable du Comité national du diaconat, présente un rapport sur le diaconat permanent : BARDONNE, Lucien (Mgr). Le diaconat permanent en France. In : Assemblée plénière de l'épiscopat français. *L'Église que Dieu envoie*, Lourdes 1981. Paris : Le Centurion, coll. « Documents d'Église », 1981, p.163-182.

pour manifester la diaconie de l'Église, c'est une nouvelle façon d'être au monde pour le Corps du Christ. Travailler sur le diaconat avec nos presbyteriums est un angle fécond pour les aider à tourner les yeux vers l'avenir surtout en ces temps de rapide mutation¹. »

Étant donné que le nombre des diacres est appelé à augmenter, avec l'encouragement très net des évêques, il semble souhaitable de « *prendre les devants* » avec les prêtres, « *vu le long temps nécessaire à l'évolution des mentalités* ». Des réactions de prêtres présents à l'AREP sont révélatrices. Pour beaucoup, il s'agit d'une découverte du diaconat, ce qui apparaît positif. Cependant, aborder le sujet serait, selon certains, prématuré : « *Il faut laisser aux diacres le temps d'exister pour savoir qui ils sont et ce qu'ils ont à faire.* » De plus, à l'unanimité, les prêtres considèrent qu'il est trop tôt pour inviter un diacre à toutes les sessions de l'AREP et que pour le moment, des invitations ponctuelles, selon le sujet abordé, sont préférables. Cependant, lors de cette même assemblée, il est reconnu que « *la fonction liturgique manifeste visiblement l'insertion avec le clergé. La problématique du remplacement a fait long feu car le diacre fait partie d'une équipe pastorale avec prêtres et laïcs².* »

Quoi qu'il en soit, cette vocation suscite de l'intérêt. Ainsi, la commission diocésaine du clergé, réunie en mai 1984, souhaite que soit précisée la mission des diacres et elle s'interroge sur la façon de les intégrer dans les paroisses³. Quelques années plus tard, les prêtres du doyenné de Barbezieux avouent que la fonction des diacres dans la vie diocésaine leur « *échappe un peu* », du fait que leur tâche n'est pas paroissiale et qu'aucun n'est en formation dans le doyenné⁴. Ils pensent qu'ils auraient intérêt à mieux les connaître pour travailler ensemble. De même, des laïcs et des religieuses, dans divers lieux du diocèse, demandent que soit mieux connu le diaconat.



Le 1^{er} janvier 1989, la France compte 488 diacres permanents⁵. Avec ses quatre diacres – l'un d'eux est décédé en 1987 –, le diocèse d'Angoulême appartient aux quarante-deux diocèses qui ont entre quatre et quatorze diacres⁶. Par la suite, une ordination a lieu en 1990 et une en 1991. Ainsi, avec cinq diacres⁷ en 1991, le diocèse se situe au-dessus de la moyenne nationale car on compte un diacre pour 68 000 habitants tandis qu'en France, il y en a un pour 87 300 habitants. L'un des diacres ordonnés au cours des années 1980 estime

1. Assemblée régionale évêques-prêtres. Compte-rendu de l'assemblée des 22 et 23 novembre 1982. **ADc Religieuses. Archives Unions. Zone d'Angoulême. « AREP 1979-1985 ».**

2. *Idem.*

3. Compte-rendu Commission du clergé. 22 mai 1984. **ADc Clergé. Sessions sacerdotales.**

4. Synode 1988. Fiche « 5 ». Les 9 prêtres du doyenné de Barbezieux, Baignes et Brossac. **ADc Fiches 1-6.**

5. LACAM, J.-L. et FONTEYREAU, G. Vingt ans après Vatican II. 1989. **ADc Diaconat permanent II.**

6. Au sein de la région apostolique, le diocèse de Poitiers se distingue avec quinze diacres.

7. Pierre Duffour décède en 1990.

que les diacres charentais n'ont guère connu de problèmes d'intégration, participant déjà avant leur ordination, à la pastorale diocésaine¹. D'ailleurs, le rapport quinquennal de 1987 stipule que « *les qualités humaines et spirituelles* » des diacres « *les aident dans leurs rapports avec les membres du presbyterium*² ».

En outre, le diacre charentais explique que lors des premières années de son ministère, le fait qu'il y ait davantage de prêtres permettait aux diacres de se consacrer pleinement au service des plus pauvres. Il était peu courant que les diacres célèbrent des mariages, des baptêmes ou des obsèques. Selon lui, il est très clair que le diacre ne doit pas se transformer en « *succédané de prêtre* », mais comme les prêtres sont moins nombreux, les diacres accompagnent et célèbrent davantage. Il souligne aussi le rôle important des épouses qui aident à « *recadrer* » et à éviter « *la multiplication des tâches en oubliant l'essentiel* ».

E. Le renouveau indispensable des communautés religieuses

Après une période tourmentée, traversée par les congrégations au début du XX^e siècle³, la législation française se montre plus favorable et la vie religieuse féminine peut se réorganiser. Toutefois, comme le clergé séculier, elle subit des mutations dans son évolution, due en particulier à la baisse des vocations. Le Concile conduit les congrégations à une réforme en profondeur, qui se traduit par de nouveaux modes d'insertion et une autre manière de participer à la vie de l'Église, mais aussi de se situer dans la société.

Le texte *Mutuae relationes*, publié par la Sacrée Congrégation pour les religieux et les instituts séculiers et par Sacrée la Congrégation pour les évêques, en 1978, insiste sur la place spécifique de la vie religieuse féminine :

« Considérant non seulement le nombre des religieuses, mais surtout leur importance dans la vie de l'Église, [les évêques et les supérieurs religieux] s'emploieront activement pour actualiser rapidement le principe de leur promotion ecclésiale, afin que le Peuple de Dieu ne soit pas privé de l'assistance

1. Témoignage oral d'un diacre permanent, octobre 2001.

2. Rapport quinquennal 1987. **ADc**.

3. En juillet 1901, la loi Waldeck-Rousseau sur les associations contraint les congrégations religieuses, sous peine de dissolution, à demander une autorisation à l'État, qui les mettrait sous son contrôle. Les demandes d'autorisation étant refusées, plus de 3000 écoles congréganistes sont fermées, 20000 religieux sont expulsés et leurs biens sont saisis. En 1904, la loi Combes interdit tout enseignement aux membres des congrégations religieuses, autorisées ou non.

spéciale que, seules, elles peuvent lui assurer, en vertu des dons qu'elles ont reçu de Dieu comme femmes¹. »

La dimension spirituelle, même si elle n'est évoquée que furtivement dans les pages suivantes, constitue un aspect essentiel. Treize ans plus tôt, le Décret conciliaire, *Perfectae caritatis*, publié le 28 octobre 1965, ne manque pas d'y insister : « *Les religieux cultiveront avec un soin constant l'esprit d'oraison et l'oraison elle-même, puisant aux vraies sources de la spiritualité chrétienne². »*

Dès le début des années 1960, il est question de « crise » de la vie religieuse. Les chiffres parlent : les communautés religieuses sont conscientes de leur pauvreté et les responsables ecclésiastiques invitent à un renouveau de la vie religieuse. C'est ainsi que dans la mouvance conciliaire, des évêques, notamment, prennent la plume. La vie religieuse doit changer de visage ! Mgr Le Bourgeois, président de la Commission épiscopale des religieuses, explique que l'Église, en souhaitant le renouveau des instituts religieux, invite leurs membres à réagir contre l'habitude. Il montre ainsi qu' « *il s'agit pour chaque Institut d'être vigilant et lucide à l'égard de sa propre évolution, de maintenir sa ferveur de vie et l'orientation apostolique de ses commencements³. »*

La baisse des effectifs, le vieillissement des communautés mais aussi l'élan jaillissant du Concile conduisent les congrégations apostoliques à repenser leur mode d'insertion et de participation à la pastorale diocésaine.

1. Un constat alarmant

Les vocations religieuses connaissent une baisse constante depuis l'après-guerre. En France, le nombre de novices⁴, dans les congrégations féminines, apostoliques et contemplatives, passe de 3711, en 1950, à 424, en 1990⁵.

1. Sacrée Congrégation pour les Religieux et les Instituts séculiers et Sacrée Congrégation pour les évêques. *Mutuae relationes. Directives de base sur les rapports entre les évêques et les religieux dans l'Église*, n°50.[en ligne]. Site du Vatican : http://www.vatican.va/roman_curia/congregations/ccsclife/documents/rc_con_ccsclife_doc_14051978_mutuae-relationes_fr.html

La partie doctrinale reprend l'ecclésiologie de Vatican II tandis que des directives pratiques s'articulent autour de la formation, l'action et la coordination. Le terme « religieux » englobe toute la vie religieuse, aussi bien masculine que féminine.

2. *Perfectae caritatis*, n. 6.

3. LE BOURGEOIS, Armand (Mgr). *Aggiornamento de la vie consacrée. Quelques aperçus*. Lyon : Ed. du Chalet, coll. « Chemins de la foi », 1968, p.21.

Mgr Le Bourgeois est secrétaire adjoint de la Commission des religieux, lors du Concile. En 1966, il est nommé évêque d'Autun et élu la même année, président de la Commission épiscopale des religieuses. En 1967, il devient membre de la Sacrée Congrégation des Religieux et Instituts séculiers.

4. Les novices suivent un temps de préparation et de formation, afin de discerner leur vocation, avant de s'engager dans la vie religieuse.

5. Chiffres recueillis dans *Le nouveau Théo. Op. cit.*, p.1211.

Dans le diocèse d'Angoulême, de 1972 à 1987, même si le nombre de congrégations et de communautés demeure quasi identique, le nombre total de religieuses passe de 630 à 355. Les chiffres sont éloquentes : si les contemplatives réussissent à maintenir leur effectif, malgré une légère baisse, le nombre de religieuses apostoliques diminue d'environ 45 % en quinze ans¹.

S'ajoute corrélativement un vieillissement. En 1963, vingt pour cent des religieuses présentes en Charente ont plus de soixante-cinq ans ; en 1987, elles représentent une proportion de 49 %²... La répartition géographique des communautés évolue peu, y compris par rapport aux chiffres de 1963³. Au cours de la période 1963 – 1987, entre soixante-six et soixante-et-onze pour cent des religieuses se trouvent dans l'Angoumois et dans le Cognacais, de dix-neuf à vingt-trois pour cent vivent dans le Confolentais et dans le Ruffécois, tandis que huit à dix pour cent d'entre elles sont établies dans le Sud-Charente.

Au début des années 1970, il n'existe plus de congrégations de droit diocésain. Le 19 février 1966, a lieu la fusion de la congrégation de Notre-Dame des Anges avec celle de la Sainte-Famille. Les Sœurs de Sainte-Marthe connaissent une évolution semblable : la congrégation vieillit et son avenir se trouve compromis⁴. C'est ainsi qu'en 1969, les congrégations Sainte-Marthe d'Angoulême, de Périgueux et de Romans s'unissent. En 1971, elles sont rejointes par deux petites congrégations de Bordeaux : la Doctrine chrétienne et le Bon Pasteur de la Visitation. La congrégation quitte alors son statut de droit diocésain pour devenir de droit pontifical.

Vingt-six communautés sont présentes dans des institutions : des écoles et des maisons de retraite⁵. Deux autres abritent des maisons d'accueil pour des groupes. S'ajoutent vingt-trois communautés « polyvalentes ».

Au cours des années 1980, les grandes communautés deviennent rares⁶. Une seule est composée de dix-sept religieuses ; quant aux autres, deux ont entre dix et douze religieuses, six communautés, sept ou huit religieuses, tandis que les autres communautés sont constituées de trois à quatre sœurs. De plus, deux communautés font office de maison de retraite pour les sœurs âgées ; l'une d'elles accueille aussi d'autres pensionnaires.

L'évolution des communautés des Sœurs de Sainte-Marthe, qui sont le plus largement représentées dans le diocèse, reflète la tendance générale de l'époque⁷. De 1960 à 1990,

1. **Annexe T 15 : Effectif des religieuses. 1972-1987.**

Il n'est pas possible d'établir de statistiques concernant le taux de vocations charentaises, aucun registre ne les mentionnant et seuls quelques exemples apparaissent ici ou là. Quoi qu'il en soit, il semble que : « *le diocèse n'a jamais fourni beaucoup de vocations religieuses* » [Rapport quinquennal 1982. **ADc.**]

2. **Annexe T 17 : État des religieuses en 1987.**

3. *Supra* « Les religieuses apostoliques », p.85-87.

Annexe T 16 : Répartition géographique des communautés religieuses. 1975.

4. Témoignage oral d'une sœur de Sainte-Marthe, mars 1999.

5. Questionnaire de l'USMF aux CDR de chaque diocèse. 1982. **ADc Religieuses. Archives Unions. Zone d'Angoulême. « Rencontres supérieures majeures et CDR ».**

6. *Idem.*

7. **Annexe T 14 : Répartition des communautés des Sœurs de Sainte-Marthe, en 1960 et en 1990.**

l'effectif est environ divisé par deux. De plus, s'opère un glissement de la présence des religieuses, des établissements de santé et des écoles vers des communautés qui se consacrent davantage à la pastorale et au travail salarié. En outre, les communautés sont de taille plus restreinte.

À la suite de l'exhortation apostolique de Paul VI, en 1971¹, le texte *Mutuae relationes* insiste sur le fait que la vie religieuse ne doit pas perdre sa spécificité, tout en formulant une forme de mise en garde :

« En cette période d'évolution culturelle et de rénovation ecclésiale, il est [...] nécessaire que chaque institut conserve son identité avec une assurance telle qu'on puisse éviter le péril d'une situation insuffisamment définie qui porterait les religieux à s'insérer dans la vie de l'Église d'une manière vague et ambiguë, sans se référer suffisamment à leur caractère propre². »

Même si les statistiques conduisent à dresser un état de la vie religieuse somme toute inquiétant, les congrégations ne se découragent pas et cherchent de nouveaux modes de présence.

Pour les aider à opérer leur évolution, les congrégations religieuses créent des Unions. Ainsi, l'UREP (Union des Religieuses Éducatrices paroissiales) qui devient la FEDEAR (Fédération d'Équipes apostoliques de religieuses) en 1980, adopte une priorité pastorale :

« La FEDEAR veut aider les sœurs dans l'accomplissement de leur mission d'évangélisation et d'éducation de la foi, dans leur intégration de plus en plus grande à l'apostolat missionnaire des diocèses, surtout dans la ligne des ministères : catéchèse, liturgie, Action catholique, évangélisation au niveau de la paroisse ou du secteur apostolique³. »

Certaines religieuses exerçant en milieu enseignant se regroupent au sein de l'URE⁴ (Union des Religieuses Enseignantes). De leur côté, celles engagées dans le monde médical se réunissent, à partir de 1948, dans l'UNCAHS (Union nationale des

1. PAUL VI. « Exhortation apostolique *Evangelica testificatio*, sur le renouveau adapté de la vie religieuse selon l'enseignement du Concile ». 29 juin 1971. DC, 18 juillet 1971, n° 1590, p. 652-661.

Il insiste sur le signe évangélique que représentent les religieux, au sein du Peuple de Dieu. Il rappelle l'intuition majeure du Concile, soit un retour au charisme des fondateurs, tout en l'adaptant à l'évolution de la société. Ainsi, même si les trois vœux de chasteté, de pauvreté et d'obéissance demeurent la base de la vie religieuse, la manière de les vivre doit être renouvelée. La confrontation au monde, les nouveaux types d'insertion demandent aussi un réel fondement spirituel. Le Pape, conscient de tensions naissantes, affirme que : « s'adapter à son milieu ne consiste pas à abandonner son identité, mais à s'affirmer au contraire dans sa vitalité propre. Comprendre en profondeur les tendances actuelles et les requêtes du monde moderne doit faire rejaillir vos propres sources avec une vigueur et une fraîcheur nouvelles. » [n. 51].

2. *Mutuae relationes*, n. 11.

3. Statuts de la FEDEAR 28 avril 1980. ADc Religieuses. « Archives Unions. Zone d'Angoulême. Statuts UREP ».

Annexe T 18 : Répartition des religieuses en FEDEAR. 1982.

4. L' « Union des Religieuses Enseignantes » (URE) devient « Religieuses en Mission éducative » (RME) en 1977-1978.

congrégations d'action hospitalière et sociale), qui se transforme, en 1973-1974, en REPSA (Religieuses en profession de santé)¹.

Le Père Rondet voit trois axes principaux de renouvellement². En premier lieu, l'accent est mis sur la responsabilité personnelle de chaque membre et sur la pratique du discernement, notamment en ce qui concerne la vie spirituelle, les sacrements et la formation. Ensuite, après une époque où les échanges entre religieuses étaient limités par les règles, sont promus des dialogues beaucoup plus ouverts. Ceci est favorisé par la naissance de petites communautés, offrant un cadre plus convivial, non enfermé dans des institutions, hôpitaux, écoles ou autres. Pour finir, la vie religieuse était définie selon son utilité, en particulier auprès des enfants, des malades, des personnes âgées. Peu à peu, s'opère un glissement des œuvres accomplies au témoignage évangélique de la vie religieuse, avec une préférence accordée aux plus pauvres.

2. L'adaptation du charisme premier des congrégations

En 1978, le texte *Mutuae relationes*, tout en évoquant le fait que les évêques, en dialogue avec les supérieurs religieux, « *étudieront les moyens d'aménager de nouvelles présences apostoliques pour faire face aux difficultés surgies dans le diocèse même* », stipule qu'il faut toujours tenir compte de la validité d'autres formes d'apostolat « *appartenant à la tradition* » : l'école, la présence active dans les hôpitaux, les services sociaux, etc. Toutefois, « *toutes ces formes traditionnelles devront [...] sans retard être opportunément et diligemment adaptées selon les normes du Concile et les nécessités des temps*³. »

Outre les religieuses qui rejoignent la population ouvrière, celles engagées dans d'autres formes d'apostolat cherchent à renouveler leur manière de vivre leur mission et les moniales revisitent leurs façons de vivre leur règle de vie.

a. Les religieuses enseignantes

La présence des religieuses dans le monde enseignant est soutenue par l'évêché. Le rapport quinquennal de 1977 précise que dans les écoles,

« *leur participation est efficace. Leur présence contribue à y maintenir le caractère chrétien, qui pourrait être érodé par les contestations intérieures et par*

1. Dans le milieu de la santé, l'engagement cesse d'être contracté par la congrégation ou par la communauté pour devenir personnel à chaque religieuse. [« Religieuses professionnelles dans le monde de la santé ». *EA*, 4 avril 1976, p.82-83.]

2. RONDET, M. *La vie religieuse*. Paris : Desclée de Brouwer, 1994, p.72-76

3. *Mutuae relationes*, n. 40.

des campagnes diffuses pour une intégration des écoles chrétiennes à l'enseignement public¹. »

Malgré cela, peu à peu, les congrégations ne peuvent assumer la charge des écoles². Celles qui sont concernées par la passation des directions de leurs établissements aux laïcs, évoquent « *un changement à vivre qui amène une dépossession, une pauvreté³.* » Elles découvrent aussi la coresponsabilité, tant dans l'enseignement que dans la mission plus large.

Les religieuses de Sainte-Marie de la Providence présentes à Cognac estiment qu'elles ne restent pas renfermées sur leurs établissements : « *C'est d'une façon progressive et sous la pression des événements que la Providence a pris la place qui est actuellement la sienne dans la région cognaçaise, comme dans la pastorale diocésaine⁴.* »

De même, les Sœurs de Sainte-Marthe présentes à l'école Sainte-Colette, de Cognac, témoignent de leur collaboration avec les laïcs dans l'établissement dont elles ont la charge⁵. Quatre d'entre elles sont enseignantes, dont la directrice. Elles affirment qu'elles vivent : « *“l'Évangélisation” dans le même sens que les laïcs, à travers leur profession et leurs relations aux collègues, aux parents, aux enfants, au personnel, à l'administration...* ». Selon elles, à travers une diversité de tâches unissant des activités pastorales à leur enseignement, « *les laïcs ont une grande place de responsabilité, partagée avec les religieuses et soutenue par l'aumônier* ».

En 1972, les religieuses réunies en RME définissent leur pastorale comme essentiellement intra scolaire⁶. Elles collaborent ainsi avec le clergé et « *quand il y en a* », avec les laïcs, afin d'essayer de constituer une vraie communauté éducative, réunissant les parents, les élèves et les éducateurs. Toutefois, leur vie religieuse les rend disponibles pour des tâches missionnaires auprès des jeunes de préférence, en dehors des écoles. Elles ne se considèrent pas comme des « *inconditionnelles de l'école catholique* » mais elles savent

1. Rapport quinquennal 1977. **ADc**.

2. Tous établissements d'éducation confondus (écoles, pensionnats, foyers de jeunes filles, centres ménagers...) :

NOMBRE DE CONGRÉGATIONS ET D'ÉTABLISSEMENTS LIÉS À L'ÉDUCATION. 1960-1990

	Nombre de congrégations	Nombre d'établissements
1960	14	38
1970	12	24
1980	8	17
1990	8	10

3. « Compte-rendu C.D.R. du 11 octobre 1975 ». *EA*, 11 janvier 1976, p.9.

4. « Les religieuses de la Providence ». *Ensemble Cognac. Ed. urbaine*, avril 1967, n°67.

5. Synode 1988. Fiche « 4 ». Quatre religieuses. Louzac. **ADc Fiches 1-6**.

6. Consultation diocésaine en vue de la nomination d'un évêque coadjuteur. Union des religieuses enseignantes. **ADc Consultation diocésaine en vue de la nomination d'un évêque coadjuteur**.

par expérience que ce milieu leur permet d'être en contact de façon privilégiée avec des jeunes très différents, favorisant ainsi leur vocation missionnaire.

Elles se montrent aussi conscientes de l'importance de la spécificité de la vie religieuse dans le milieu éducatif. Ainsi, en 1984, les membres du RME estiment que :

« Religieuses, nous sommes envoyées par nos Congrégations dans le diocèse pour y vivre une mission d'Église. Notre mission est essentiellement éducative, et nous la vivons d'abord par notre présence. C'est par notre qualité d'être et la vigueur de notre foi que nous sommes d'abord évangélisatrices [...]. Religieuses enseignantes nous participons à l'élaboration du projet éducatif de nos établissements. Cependant, nous nous posons la question : l'École a-t-elle sa place, et toute sa place dans l'Église ? Nous souhaitons une reconnaissance mutuelle et une communication plus grande¹. »

Il faut voir dans la question exprimée, des tensions qui existent entre l'enseignement catholique et certains courants dans l'Église, dont des prêtres, qui acceptent difficilement un enseignement confessionnel, qui empêcherait de « rejoindre le monde ».

b. Les religieuses dans le domaine de la santé

De même que pour les écoles, les congrégations doivent peu à peu laisser la direction et la propriété de leurs établissements de santé à des laïcs. Parmi les congrégations qui renoncent à la direction d'établissements de santé, se trouvent les religieuses de Sainte-Marthe, qui ne sont plus qu'employées à l'hôpital de Girac, dans les années 1970, alors qu'elles ont structuré l'hôpital². Elles ont aussi contribué à la réputation de l'école d'infirmières. Des tensions sont apparues avec des infirmières qui ne supportaient pas toujours que des religieuses soient chefs de service, alors qu'elles ne l'étaient que parce qu'elles possédaient les diplômes requis³. Peu à peu, les établissements tenus par les religieuses, les cliniques Sainte-Marthe, Saint-Joseph et La Providence passent entre les mains des laïcs⁴. Quelques religieuses ayant suivi des études d'infirmière sont employées mais à « titre privé », pas en tant que religieuses. De même, en 1972, la communauté des Filles du Saint-Esprit installée à Aigre depuis 1966, afin de se mettre au service des personnes âgées de l'hospice, doit partir en raison de la diminution des effectifs⁵. Pourtant, le prêtre responsable de l'équipe paroissiale et le directeur de l'établissement sont prêts à tout pour la garder. Mgr Kérautret effectue même le trajet jusqu'à Saint-Brieuc, à la maison-mère, mais en vain...

1. Compte-rendu du CDR du 26 mai 1984. **ADc Religieuses. « Archives CDR »**

2. Témoignage oral d'une Sœur de Sainte Marthe, août 2001.

3. Il semble aussi que les religieuses ne soient pas regardantes sur les horaires de travail, les dépassant souvent, ce qui favorise de bonnes relations avec la direction mais en engendre de plus difficiles avec leurs collègues.

4. Témoignage oral d'une Sœur du Bon Pasteur, août 2001.

5. Communauté d'Aigre de 1966 à 1972. **Archives Filles du Saint-Esprit.**

Comme employées dans les diverses structures, les religieuses qui travaillent dans le monde de la santé participent aussi, avec leurs collègues, à la reconnaissance sociale de leurs professions. En 1972, elles expriment leur sentiment de se sentir mal « *reconnues* » et estiment que les personnes âgées sont souvent peu évangélisées et que les malades sont quelquefois peu préparés à la mort¹. De plus, elles estiment que les relations médecins – infirmières – malades sont à promouvoir sous l’angle de la profession et de l’évangélisation.

Elles essaient aussi souvent d’agir pour que l’organisation des soins ne soit pas prisonnière des questions de rendements. Elles constatent, notamment en 1975, que la profession est de plus en plus marquée par l’aspect financier et qu’il faut se battre pour le respect du malade et le droit à la santé pour tous². En 1980, cinq religieuses travaillant dans le domaine de la santé font partie de la Mission ouvrière du diocèse³, ce qui montre bien leurs préoccupations sociales.

Les objectifs nationaux de l’année 1987-1988 des diverses commissions de la REPSA manifestent clairement le souci du monde dans lequel les communautés religieuses vivent⁴. Ainsi, les aide-ménagères souhaitent mieux se situer dans la société contemporaine, pour y œuvrer, à travers leurs activités, à la promotion de tous les hommes, sur tous les plans : économique, social, culturel, religieux. Les hospitalières cherchent à reconnaître dans les services, ceux qui vivent la pauvreté et l’exclusion, tout en améliorant le fonctionnement des équipes pour leur donner place. Celles du secteur extra hospitalier prennent pour thème : « *L’accès aux soins* ». Elles tiennent à prendre leur part dans la lutte pour plus de justice, en prenant des initiatives pour favoriser l’accès aux soins et en privilégiant l’action à la base, sur le terrain, au plus près des situations concrètes. Elles énoncent alors quelques convictions : évangéliser n’est pour personne un acte individuel et isolé mais profondément ecclésial ; des liens profonds unissent l’évangélisation et la promotion humaine ; comme religieuses, elles doivent être dans l’Église et dans le monde, des « *experts de communion* » ; leur action commune de religieuses donne un témoignage public d’une forme adaptée pour le monde actuel.

c. L’aggiornamento de l’abbaye de Maumont

Tout comme les religieuses apostoliques, dont les congrégations sont souvent fondées pour enseigner et pour soigner, les religieuses cloîtrées sont conduites à adapter les

1. « Remarques générales ». Communautés religieuses. **ADc Consultation diocésaine en vue de la nomination d’un évêque coadjuteur.**

2. « Compte-rendu du CDR du 11 octobre 1975 ». EA, 11 janvier 1976.

3. Compte-rendu de la rencontre de la Mission ouvrière du 27 juin 1980. **Fonds Mi.**

Parmi les cinq religieuses présentes en Mission ouvrière, une travaille en clinique et appartient à une communauté de Ruelle, trois exercent en hôpital et sont issues des communautés de Ruffec, La Rochefoucauld et Ruelle, tandis qu’une infirmière à domicile fait partie d’une communauté de Soyaux.

4. Objectifs d’année 1987-1988. **ADc REPSA.**

intuitions premières de leurs règles, au monde qui a évolué. Le Décret conciliaire *Perfectae caritatis* consacre quelques passages à la spécificité monastique. Leur genre de vie doit être revu selon les principes généraux tout « *en conservant inviolablement leur séparation du monde et les exercices propres à la vie contemplative*¹. » Il n'est bien entendu pas question de remettre en cause la vie monastique, tout en l'exhortant à s'adapter « *aux besoins actuels des âmes de sorte que les monastères soient comme des centres vivants de l'édification du peuple chrétien*². » Les communautés contemplatives³ du diocèse d'Angoulême accueillent différemment les évolutions conciliaires. La communauté bénédictine de Maumont a un rayonnement particulier, y compris au-delà du diocèse, et s'implique à sa façon dans la pastorale diocésaine.

L'accueil tient une place toute particulière dans la règle de saint Benoît, ce qui se traduit par un aménagement rapide de l'hôtellerie qui permet à des retraitants et aux membres des familles des Sœurs de dormir sur place. Les Bénédictines souhaitent :

*« offrir une hospitalité simple et chaleureuse où chacun, surtout le petit, le pauvre, le handicapé, se sente reçu personnellement, reconnu avec sa richesse et son indigence, et trouve la possibilité d'un temps de retraite, de réflexion, de ressourcement, seul ou en groupe*⁴. »

L'accueil réside aussi dans la prière liturgique et l'accompagnement spirituel.

En 1985, elles reçoivent une équipe de télévision, qui souhaite tourner un reportage. Celui-ci s'est avéré « *objectif, bienveillant et foncièrement honnête*⁵. » Mgr Rol les y avait encouragées :

*« On prend des risques [...] mais actuellement, il faut savoir ouvrir ses portes. Sinon, à rester caché systématiquement on crée un climat quasiment malsain, un climat de suspicion qui est mauvais. Il faut être avisé en acceptant, créer un climat cordial et confiant mais ensuite laisser les gens faire leur travail*⁶. »

Trois ans plus tard, la messe télévisée est diffusée en direct de l'abbaye⁷.

L'abbaye s'implique rapidement dans la pastorale du doyenné qui les accueille. En juin 1961, a lieu pour la première fois une retraite pour les enfants de Montmoreau, qui se préparent à la profession de foi⁸. En outre, l'aumônier de la communauté, prêtre diocésain,

1. *Perfectae caritatis*, n. 7.

2. *Perfectae caritatis*, n. 9.

3. Carmélites à Cognac, à partir de 1948, Bénédictines à Juignac à partir de 1958 et les Sœurs contemplatives de la Croix, à Saint-Yrieix, à partir de 1968. Les effectifs en 1982 sont les suivants : 20 Carmélites et 2 sœurs externes ; 67 moniales bénédictines, 2 novices, une postulante ; 30 Sœurs contemplatives de la Croix.

4. Réponse des moniales en vue du Synode diocésain de 1988. 1^{er} octobre 1987. **Abbaye de Maumont. Dossier I D 5 17 b)**

5. Annales tome XVII. 10-15 mai 1985. **Abbaye de Maumont.**

6. *Idem.*

7. Annales tome XVIII. 5 novembre 1988. **Abbaye de Maumont.**

8. Annales tome XIII. 8-10 juin 1961. **Abbaye de Maumont.**

étant aussi le curé de Juignac, leur demande d'assurer la catéchèse des enfants de la paroisse, ceci de 1966 à 1988. Elles acceptent à condition que ce soit les enfants qui se déplacent au monastère¹.

Des prêtres du diocèse nouent très tôt des liens avec la communauté bénédictine, ce qui permet aux religieuses d'être informées sur la vie diocésaine et sur les expériences des uns et des autres. Elles apprécient aussi quand l'évêque vient leur parler de l'Église diocésaine. Les prêtres connaissant la communauté contribuent aussi à faire connaître le monastère à des groupes de laïcs. Un autre lien avec le diocèse s'avère important aux yeux des moniales : l'envoi du *Bulletin diocésain des vocations*.

Leur collaboration à la pastorale diocésaine se manifeste de plusieurs façons. Lors de la consultation en vue d'un coadjuteur en 1972, elles expriment la façon dont elles veulent participer à la vie de l'Église, notamment celle du diocèse. En premier lieu, elles sont des « *moniales sur lesquelles l'Église – clercs et laïcs – peut compter et dont la tâche essentielle est de porter devant Dieu les besoins urgents de leurs frères du monde*². »

Au début des années 1970, elles proposent des initiations bibliques, liturgiques ou spirituelles, à condition que l'auditoire soit réduit à une dizaine de personnes. C'est à partir de 1985-1986 qu'une Sœur intervient plus régulièrement auprès de groupes. Il s'agit entre autres, d'Équipes Notre-Dame³, de catéchistes, d'animateurs pastoraux, de groupes parents – jeunes enfants ou des groupes informels.

Elles participent activement à la pastorale des vocations. Outre leur prière bien sûr, elles reçoivent chaque trimestre, à partir de 1970, des week-ends vocations. En outre, quinze jeunes femmes issues du diocèse s'engagent dans leur communauté, entre 1960 et 1990⁴. De même, beaucoup de jeunes viennent, individuellement, réfléchir à leur vocation, lors de retraites à l'hôtellerie.

En 1987, les moniales expriment ainsi leurs relations avec le diocèse :

« Un monastère a autant besoin d'être accueilli qu'il ne pratique l'accueil. Notre chance est de nous savoir reconnues et intégrées dans notre Église locale, en premier lieu par notre Évêque qui a le souci d'informer les moniales de la vie diocésaine et de les faire communier profondément aux épreuves et aux joies de son ministère.

*Tous ceux qui viennent au monastère : prêtres, religieuses, laïcs de tous âges, nous apportent la diversité qui nous manque et nous assument dans le visage de l'Église diocésaine [...] Là où nous ne pouvons aller des frères et des sœurs accueillent notre participation plus secrète*⁵. »

1. Témoignage oral d'une moniale, décembre 1998.

Chaque semaine, les prêtres du doyenné se réunissent pour le repas à l'hôtellerie. En outre, une célébration pénitentielle pour le doyenné a lieu à Maumont pour la première fois en 1991.

2. Consultation en vue d'un coadjuteur. **Abbaye de Maumont. Dossier Id1 10 d.**

3. Équipes Notre-Dame : mouvement de spiritualité conjugale, qui a pour but d'aider les couples à vivre au quotidien le sacrement du mariage.

4. Témoignage oral d'une moniale, septembre 1999.

5. Réponse des moniales en vue du Synode diocésain de 1988. 1^{er} octobre 1987. **Abbaye de Maumont. Dossier I D 5 17 b).**

Malgré l'implication de l'abbaye dans la vie du diocèse, les communautés contemplatives semblent encore méconnues par les Charentais à la fin des années 1980¹. En revanche, ceux qui fréquentent les monastères reconnaissent l'importance du témoignage des contemplatives. Quoi qu'il en soit, la vie monastique interroge, au regard des questions exprimées :

« Les religieuses ne quitteraient-elles pas si on leur ouvrait les portes ? À quoi sert au juste leur prière ? Ne confond-on pas être en prison et chercher la solitude ? Pourquoi des contemplatives ? Certains ont plus d'estime pour les religieuses actives et missionnaires ».

La vie monastique ne cessera jamais de poser question : comment une existence menée en clôture peut-elle être vécue dans la plus grande liberté ? Cela défie certainement l'intelligence humaine. À sa façon, une réflexion d'une moniale, ébauche une réponse : *« La vie monastique ne se définit pas, ne s'apprend pas dans les livres, elle se transmet, elle se vit fortement pour pouvoir s'adapter². »*

Le Carmel de Cognac et les Sœurs du Bon Pasteur, présentes à Saint-Yrieix, constituent aussi des centres spirituels importants et exercent, à leur façon, un certain rayonnement, mais leur implication dans la vie pastorale proprement dite, est très peu affirmée.

3. La participation des religieuses apostoliques à la pastorale diocésaine

Le Décret conciliaire *Perfectae caritatis*, ainsi que le motu proprio *Ecclesiae sanctae*, traitent avant tout de problèmes internes à la vie religieuse, abordant son identité et son insertion dans le monde. Il est beaucoup moins question dans ces textes de sa participation à l'Église locale, un peu comme si cela allait de soi. Toutefois, le renouveau profond de la vie religieuse entrepris est susceptible de modifier la place des religieuses dans la vie diocésaine. Le rôle des religieux dans un diocèse est davantage abordé dans le Décret sur la charge pastorale des évêques dans l'Église :

« Les [...] membres d'instituts, hommes ou femmes, qui appartiennent [...] à un titre particulier à la famille diocésaine, apportent également une aide précieuse à la hiérarchie ; de jour en jour ils peuvent et ils doivent apporter toujours davantage cette aide à mesure que s'accroissent les besoins de l'apostolat³. »

1. Cahier de synthèse. Travail préparatoire du Synode. Février-décembre 1987, p.51-52.

2. « Conseil diocésain des religieuses. 11 septembre 1978 ». EA, 1^{er} octobre 1978, p.159.

3. *Christus Dominus*, n. 34.

En 1967, lors de leur Assemblée plénière, les évêques français se montrent beaucoup plus clairs et préconisent, en quelques lignes, une plus grande participation des religieuses à l'élaboration même de la pastorale¹.

a. Le Conseil diocésain des religieuses

En 1970 se met en place, dans le diocèse d'Angoulême, le Conseil diocésain des religieuses (CDR). Il représente un signe collectif de la vie religieuse dans le diocèse. Tout en étant un lieu de communication entre les religieuses, il établit un lien avec l'évêque. Conseil de l'évêque de qui il tient son existence, il doit être « *un moyen de concertation en vue de l'action missionnaire* » et un « *moyen d'interpellation de la vie religieuse dans la mission de l'Église diocésaine*². » Il se réunit deux fois par an autour de l'évêque, afin d'aborder la spécificité de la vie religieuse dans le diocèse et ses rapports avec la pastorale.

Lors d'une rencontre en 1973, le Père Sochal, vicaire général, donne sa vision du CDR. Il s'agit d' : « *un lieu d'information, de concertation, de réflexion, d'orientation et d'impulsion*³. » Il faudrait que celles qui le composent soient représentatives du diocèse, du monde ecclésial, tout simplement du monde dans lequel elles vivent, et qu'elles rendent compte de la vie religieuse au niveau des zones ou des unions, en montrant éventuellement ce qui manque sur le terrain. Le Père Sochal insiste plus précisément sur trois points. Le CDR a un rôle de réflexion à la lumière des expériences des unes et des autres. Il doit aussi créer des liens, en ayant le souci de l'ensemble. Enfin, il ne doit pas se substituer aux congrégations mais il doit aller voir sur place ce qui se vit pour l'ensemble de la pastorale du diocèse. Mgr Rol insiste sur l'unité et les rencontres entre les religieuses ; il préconise notamment une rencontre annuelle d'amitié au niveau des zones.

En outre, le CDR ne doit pas perdre de vue qu'il est aussi au service de l'Église diocésaine :

« *afin que chacune selon sa vocation et ses aptitudes et dans le respect des charismes de son institut serve la mission. Il s'agit ici de se sentir collectivement responsable du projet apostolique diocésain, de situer la vie religieuse dans la mission pastorale diocésaine, de stimuler les religieuses pour l'évangélisation*⁴. »

Il s'avère indéniable que ce conseil constitue un lieu privilégié de réflexion sur la présence, et pas seulement du rôle, des religieuses dans la pastorale diocésaine.

1. « Déclaration, orientations et résolutions de l'Assemblée plénière de l'épiscopat français sur les exigences missionnaires en France ». DC, 3 décembre 1967, n° 1506, col. 2034.

2. Le CDR. 1982. **ADc Religieuses. Archives Unions. Zone d'Angoulême.**

Le CDR se compose de déléguées de zone et d'unions et services, d'une déléguée des supérieures majeures et des moniales et du bureau de trois membres, dont une coordinatrice. Le bureau assure la coordination et l'animation. Il prépare les réunions, accueille les suggestions, tout en étant un lieu d'écoute et de recherche. Chacune de ses membres est élue pour trois ans, non renouvelables immédiatement.

3. Compte-rendu du CDR du 6 octobre 1973. **ADc Religieuses.**

4. Compte-rendu du CDR du 5 octobre 1985. **ADc Religieuses. « Archives CDR ».**

b. Coresponsabilité et participation à la pastorale d'ensemble

En 1970, les religieuses du diocèse dressent un bilan des cinq dernières années écoulées, concernant leur implication dans la pastorale diocésaine¹. Elles ne cachent pas les tâtonnements et les difficultés provenant tant des congrégations que des communautés chrétiennes. Concomitamment, elles nourrissent de grands espoirs quant à leur insertion dans la pastorale car elles constatent que naît une réelle volonté de travailler avec elles. Deux ans plus tard, elles demandent à « *travailler dans une communauté fraternelle avec l'évêque, les prêtres et les laïcs. Elles pourraient, le moment venu, prendre le relais des prêtres sur certains points. Elles demandent à y être formées par une collaboration réelle*². » Elles envisagent ainsi l'animation d'équipes liturgiques, la participation aux conseils pastoraux et aux mouvements d'Action catholique « *pour éveiller la conscience du laïcat* » ou « *prendre du service actif dans un quartier* ».

Mgr Kérautret de son côté, reconnaît que les religieuses sont toutes prêtes à collaborer avec les prêtres et les laïcs. Cependant, il éprouve une certaine inquiétude :

« Dans le mouvement actuel où les éléments institutionnels de l'Église sont partout mis en cause comme s'ils étaient opposés aux souffles prophétiques et aux élans missionnaires, les religieuses n'ont-elles pas tendance elles aussi à abandonner d'humbles tâches religieuses et pourtant indispensables : soin des églises, des linges d'autel, présence dans les maisons de vieux prêtres, aide matérielle au clergé³... »

Mgr Rol, à son tour, ne cesse d'encourager les communautés religieuses présentes dans le diocèse et attend d'elles une participation active à la vie diocésaine. Assurant la présidence de la Commission épiscopale chargée de la vie religieuse, de 1978 à 1981⁴, il travaille avec l'ensemble des responsables des congrégations. Au début de son épiscopat, il effectue une visite systématique de toutes les communautés présentes dans le diocèse⁵. Il assiste à toutes les réunions du CDR et un vicaire épiscopal est spécialement chargé d'accompagner la vie religieuse. Ceci permet une remontée de la vie des communautés au conseil épiscopal mais aussi d'insuffler les orientations diocésaines parmi les communautés. La vie religieuse n'est pas isolée au sein du diocèse. Vraisemblablement, beaucoup de communautés font ce qu'elles veulent – l'évêque n'a pas véritablement de pouvoirs sur elles – mais elles ont à cœur de servir le diocèse, avec des charismes très variés.

1. « Les religieuses dans notre diocèse : regard sur les cinq dernières années ». 1970. **ADc Religieuses. Annexe 6.1.1 : Comité diocésain des religieuses. Diocèse d'Angoulême. Les religieuses dans notre diocèse : regard sur les cinq dernières années. 1970.**

2. « Remarques générales ». Communautés religieuses. **ADc Consultation diocésaine en vue de la nomination d'un évêque coadjuteur.**

3. Rapport quinquennal 1972. **ADc.**

4. Il appartient à la Commission à partir de 1975.

5. Témoignage oral de Mgr Rol, novembre 2009.

Le CDR met en relief plusieurs éléments, suite aux visites qu'il effectue dans les diverses communautés, au cours du premier trimestre 1975-1976¹. Dans les faits, dans l'ensemble, au début des années 1970, les religieuses se sentent peu concernées par la vie du diocèse, travaillant sans grande cohésion. Toutefois - ce qui peut sembler contradictoire - elles désirent toutes être apostoliques et reliées à l'Église, en travaillant en responsables, dans une pastorale d'ensemble. Elles souhaitent partager profondément le souci apostolique de chaque endroit où elles vivent, en s'y intégrant. En outre, elles veulent être attentives à l'éveil du laïcat dans l'Église, au renouveau de la vie religieuse dans le diocèse et aux vocations féminines. Elles sont aussi intéressées par une formation sur le plan économique et social. Il semble donc qu'une prise de conscience germe, ce que Mgr Rol s'empresse d'encourager.

En 1976, lors d'une réunion du CDR, Mgr Rol encourage une avancée dans la coresponsabilité entre prêtres, religieux, religieuses et laïcs, de la paroisse au diocèse, tout en invitant à un état des lieux de la présence des communautés dans les différents lieux du diocèse². Ayant eu des échos de cette rencontre, le Père Henri Marchadour, Assomptionniste à Soyaux, réagit de façon critique, notamment par rapport à la demande adressée aux religieuses, d'être « *partie prenante* » de la pastorale³. Selon lui, il est important de montrer clairement que « *les religieuses ne sont pas "intégrées" à la pastorale, comme la petite entreprise est intégrée au trust* ». Il ajoute qu'il est dangereux de supposer que les objectifs pastoraux sont clairs et que le seul problème est de bien vouloir les appliquer. D'une certaine façon, il renverse les regards : « *il n'est pas possible de demander à des religieuses d'être partie prenante de la pastorale sans accepter en même temps que leur participation modifie cette pastorale* ». De plus, pour lui, la question n'est pas de se demander comment telle religieuse est « *partie prenante* » de la pastorale mais « *comment la pastorale va prendre en compte tout ce qu'elle vit déjà, et va en être enrichie dans sa compréhension pratique de l'évangélisation ?* » Cette forme de mise en garde n'est certainement pas inutile : il ne s'agit pas d'« utiliser » les religieuses mais de les faire réellement participer à l'élaboration de la vie pastorale : il faut du temps...

En octobre 1977, est effectué un bilan sur l'implication de la vie religieuse dans le diocèse, au cours des deux dernières années⁴. Les constatations corroborent quelque peu les inquiétudes du Père Marchadour. Beaucoup de religieuses estiment être « *utilisées à des fins cléricales* », que leur travail est peu reconnu et qu'elles sont des « *exécutantes* ». Les membres du CDR prennent alors conscience que l'ouverture à la mission de l'Église représente un travail lent et de longue haleine. Les Sœurs, souvent mal préparées, restent assez mal à l'aise dans les nouvelles formes de travail au sein de l'Église.

1. « Conseil diocésain des religieuses ». EA, 25 janvier 1976, p.34-35.

2. « Commission des religieuses ». EA, 21 novembre 1976, p.224.

3. Lettre du P. Marchadour. Novembre 1976. **ADc Religieuses**.

4. « Tour d'horizon depuis octobre 1975 ». Bilan pour le conseil épiscopal. 28 octobre 1977. **ADc Religieuses**.

Lors de la rencontre des religieuses du diocèse, en janvier 1976, en présence du Père Iribarne, vicaire épiscopal chargé de la vie religieuse, Mgr Rol met en avant deux grands courants de pastorale parmi les communautés. Les unes sont plus attentives à la vie des hommes, « *pour que cette vie soit évangélisée, pour que l'Église prenne racine au cœur du monde, que s'éveille un laïcat responsable* ¹ ». D'autres s'attachent au renouvellement des pratiques pastorales : la catéchèse, la préparation aux sacrements, les assemblées liturgiques... Elles pensent que ces deux courants ne doivent pas s'opposer et qu'il faut savoir accepter la diversité, ce qui ne se réalise pas sans mal parfois : « *Rejoindre la vie, c'est trouver la diversité. Le pluralisme reconnu peut être une chance pour l'évangélisation. Encore faut-il qu'il y ait communication, partage en Église de nos richesses vécues* »...

Au cours des années 1980, se dessine une évolution positive de la manière dont s'intègre la vie religieuse dans la pastorale diocésaine. Présentes dans de nombreux secteurs pastoraux, les religieuses ne demeurent pas moins vigilantes quant à la nécessité que soit reconnue leur spécificité de consacrées. Plusieurs d'entre elles écrivent en 1988 :

« Proposer, exprimer ce que nous pensons. Essayer de dialoguer. Il est important de distinguer les deux vocations. Bien des personnes nous verraient comme vicaires. Beaucoup de personnes et de prêtres nous verraient aux tâches internes de l'Église, sans voir l'essentiel de ce qui est notre vie propre de consacrées, en communauté². »

c. Une présence active dans la vie paroissiale

Les exemples se multiplient concernant la participation des religieuses à la vie paroissiale, qui représente une forme de collaboration à la pastorale. Elles se montrent particulièrement actives dans la catéchèse et la liturgie, notamment pour la préparation des messes et l'animation des chants. Toutes les communautés présentes en milieu rural participent à la vie paroissiale, en exerçant bien souvent des responsabilités.

Les Filles du Saint-Esprit, proches du monde ouvrier, s'impliquent aussi dans la paroisse : réorganisation des catéchismes, avec des mères de famille, animation des messes et relance de la presse catholique³. Six ans plus tard, elles sont toujours actives dans la vie paroissiale : catéchèse, secrétariat paroissial, club des 12-14 ans, l'entretien de l'église. En 1971, elles demeurent présentes dans la catéchèse, l'animation liturgique et sont aussi investies dans les mouvements JOC, ACO et ACGF. À Cognac, où elle arrive en 1970, la même congrégation prend sa place dans la vie paroissiale⁴. L'une des religieuses exerce

1. « Réunion des religieuses du diocèse ». EA, 8 février 1976, p.34.

2. Fiche Synode 1988 « Communautés religieuses ». Communautés Jeanne Delanoue (Étagnac) et Sœurs de la Sagesse (Confolens). **ADc Fiches 10-14. Divers.**

3. Annales des Filles du Saint-Esprit. Ruelle, 1963-1973. **Archives des Filles du Saint-Esprit.**

4. Annales de la communauté de Cognac. 1970-1974. **Archives des Filles du Saint-Esprit.**

d'ailleurs la charge d'« *auxiliaire paroissiale* », qui consiste à assurer du secrétariat au presbytère, la responsabilité de la catéchèse en primaire et la préparation au baptême.

Deux petites communautés présentes dans le diocèse jouent aussi, à leur façon, un rôle pastoral important. Ainsi, des oblates bénédictines, présentes à Chadurie, dans le sud du diocèse, assurent notamment de la catéchèse, accompagnent des groupes de jeunes et animent les célébrations liturgiques. De plus, elles tiennent une petite maison de retraite et d'accueil. Elles accompagnent ainsi des personnes très diverses et elles exercent une présence active et estimée auprès des familles du secteur. En outre, une « société de vie apostolique » voit le jour, à Genac, en 1955, réunissant des institutrices, désirant consacrer leur vie à Dieu. La Fraternité des Petites Servantes de l'Amour miséricordieux est érigée officiellement par Mgr Rol, en 1984. Elles développent l'école primaire de la commune et accueillent, au cours des années 1970, des enfants Hmongs et Laotiens, fuyant les conflits dans leurs pays. Elles gèrent aussi l'internat d'un lycée professionnel catholique. Puis, elles tiennent une maison de repos et de retraite pour des prêtres du diocèse. Ces deux communautés, même si leur statut canonique est différent, participent fidèlement aux rencontres des religieuses apostoliques. Elles collaborent avec les prêtres, au service de la pastorale locale.

Comme cela apparaît dans les divers exemples, les religieuses occupent souvent une place importante dans la catéchèse. Plusieurs ont acquis une formation solide et l'une d'elles, Sœur de Sainte-Marthe, porte la responsabilité diocésaine de la catéchèse, de 1973 à 1980¹. Certaines en font même leur « spécialité ». La communauté présente à Louzac, en 1987, a deux religieuses essentiellement actives dans la catéchèse : une auxiliaire paroissiale dans la cité de Crouin, à Cognac, s'occupant principalement de la catéchèse dans les quartiers et une permanente pastorale en milieu rural². Cette-dernière se trouve en lien avec beaucoup de monde, par le biais des enfants mais aussi, en essayant de réaliser une catéchèse pour les adultes, par les réunions de parents des enfants catéchisés, dans les réunions de chrétiens ou dans des rencontres sur la Bible.

De plus, des religieuses sont appelées à prendre en charge certains secteurs paroissiaux. Des communautés sont devenues « relais paroissiaux » dans des secteurs ruraux, en assumant des tâches pastorales, le prêtre résidant ailleurs³.

1. Rapport quinquennal 1977. **ADc**.

2. Fiche Synode 1988 « 4 », Quatre religieuses. Louzac. **ADc Fiches 1-6**.

3. Rapport quinquennal 1987. **ADc Visite ad limina 1987**.

Des religieuses deviennent permanentes ou animatrices pastorales dans divers lieux du diocèse :

LIEU ET DURÉE DE LA MISSION DES RELIGIEUSES PERMANENTES OU ANIMATRICES PASTORALES

Louzac	Genté	Brie	Saint-Séverin	Châteaubernard
1980 - 2001	1985 - 1996	1986 - 1996	1988 - 1996	1992 - 1997

À partir de 1991, les Sœurs du Bon Pasteur résidant à Saint-Michel assurent l'animation pastorale.

L'implication pastorale des religieuses répond aussi à une volonté diocésaine. Pour la première fois dans le diocèse, en 1980, une communauté de religieuses prend en charge un secteur paroissial, à Louzac, dans le Cognaçais¹. Un an plus tard, Mgr Rol continue à lancer un appel très précis, désirant que des religieuses adjointes de pastorale, puissent prendre en charge un secteur². Il souhaiterait que dans chaque communauté, il y ait sinon une permanente de la pastorale, du moins une sœur en lien avec la pastorale.

Ainsi, une communauté des Sœurs de Sainte-Marthe, résidant à Genté, se trouve chargée du secteur de Genté, Salles d'Angles, Gensac-la-Pallue, Angeac et Saint-Fort-sur-le-Né³. Les religieuses s'occupent de la catéchèse et de l'aumônerie en cinquième. Elles réunissent aussi les parents des enfants. Elles entretiennent de bonnes relations avec les prêtres. Une Sœur par communauté participe aux réunions de doyenné, de manière active. Elles ne sont pas simplement là pour faire acte de présence. Elles assurent les liens entre les laïcs et le prêtre.

Parmi les divers modes de présence des religieuses, certaines s'impliquent davantage dans la vie ecclésiale, avec des engagements pastoraux, notamment dans les mouvements, ce qui suppose l'apprentissage d'une collaboration plus étroite avec les prêtres et les laïcs. Ainsi, les permanentes de la pastorale estiment, au milieu des années 1970, que peu à peu s'effectue le passage d'une simple « aide » aux prêtres à un réel partage des responsabilités et des ministères propres aux baptisés⁴. Toutefois, des difficultés subsistent telles : prévoir la création d'un statut qui ne soit pas simplement un « contrat » de salariée, susciter des laïcs permanents et trouver un équilibre entre tous les permanents, laïcs, prêtres et religieuses.

Un bilan de la pastorale diocésaine effectué en 1982 ou 1983 met en relief le développement de la place des religieuses dans la pastorale⁵. Ainsi, dix-huit sont permanentes pastorales dans le diocèse. Certaines sont chargées d'aumôneries scolaires, tandis qu'une est aumônier d'hôpital. De plus, une communauté de religieuses est installée dans un presbytère et prend en charge les paroisses, en lien avec un prêtre chargé de cinq autres paroisses.



Apparaissent donc de nouveaux styles de présences particulièrement visibles, en ce qui concerne la vie religieuse apostolique. Peu à peu, se réalise une prise de conscience d'une coresponsabilité possible entre prêtres, religieuses et laïcs. Il est vrai aussi que mutuellement, s'opèrent des changements de regard les uns sur les autres. Les religieuses,

1. Compte-rendu du CDR du 24 septembre 1980. **ADc Religieuses**.

2. Compte-rendu du CDR du 25 février 1981. **ADc Religieuses. Archives CDR**.

3. Témoignage oral d'une religieuse de Sainte-Marthe, octobre 2009.

4. « Compte-rendu du CDR du 2 octobre 1974 ». *EA*, 17 novembre 1974, p.199-203.

5. Bilan de la pastorale du diocèse et avenir. **ADc CP 2. Dossier « 20 d »**.

y compris les contemplatives, se sentent ainsi de plus en plus coresponsables de la pastorale diocésaine et une solidarité plus manifeste avec le monde dans lequel elles vivent apparaît.

D'ailleurs, le Père Lanfroy, délégué épiscopal pour la vie religieuse dans le diocèse, de 1984 à 1994, considère comme positive l'évolution de la vie religieuse dans le diocèse. Participant à une session nationale sur la vie religieuse, en 1992, il montre comment, à travers le synode diocésain de 1988, les religieuses présentes dans le diocèse d'Angoulême sont perçues. Plusieurs expressions apparaissent : « *femmes de dialogue avec Dieu* », « *femmes incarnées capables de comprendre* », « *femmes dynamiques soucieuses de rejoindre les hommes et les femmes de leur temps* », « *femmes qui ont fait des vœux* » et « *femmes de l'Église* »¹.

Ainsi, le Père Lanfroy estime que :

« *Toutes les mutations opérées par les religieuses sont reçues par les gens. On a compris les changements de forme de vie, de tenue vestimentaire, de présence, de disponibilité, de service complémentaire des laïcs, de proximité par l'habitation, le travail, la participation à la vie associative* »².

En outre, « *ce sont des femmes perçues comme étant du côté des plus pauvres, pauvres de toutes les pauvretés, de toutes les fragilités* ».



Avec le concile Vatican II, l'Église redécouvre la dimension du service : du Pape aux laïcs, tous les membres de l'Église doivent apprendre à suivre l'exemple du Christ, le « *Serviteur* » par excellence. Non seulement, ils sont appelés à être au service de Dieu mais aussi à être les serviteurs les uns des autres. La restauration du diaconat permanent en offre une remarquable illustration. De même, les diacres permanents manifestent le souci de l'Église d'être au service de l'humanité, comme le souligne la Constitution conciliaire *Gaudium et spes* : « *l'homme [répond] à sa vocation en se dépensant au service de Dieu et de ses semblables* »³.

De plus, comme le souligne en 1980, Mgr Coffy, archevêque d'Albi :

« *“Communion” et “mission” constituent les deux aspects fondamentaux du mystère de l'Église. Ils tiennent debout ou tombent ensemble. N'envisager que la “communion”, c'est risquer le ghetto, le petit groupe, la secte. N'envisager que la*

1. LANFROY, Roger (Père). « La vie religieuse perçue par le peuple chrétien à travers la tenue d'un Synode ». In : Commission épiscopale française de l'état religieux. Conférence française des supérieures majeures. Conférence des supérieurs majeurs de France. *La vie religieuse, signe évangélique au milieu des hommes*. Session nationale des vicaires épiscopaux pour les Instituts de religieux et de religieuses. Chevilly-Larue, 30 novembre – 3 décembre 1992, p.41-42.

2. *Ibid.*, p.42.

3. *Gaudium et spes*, n. 31 § 2.

“mission”, c’est faire de la mission une pure technique, une action parmi d’autres pour changer ou améliorer les conditions de vie¹. »

Les chrétiens sont conduits à être proches des plus petits, comme le rappelle entre autres le charisme des congrégations religieuses. Il est d’ailleurs révélateur que les religieuses soient perçues comme étant « *du côté des plus pauvres* », comme le note le Père Lanfroy.

Souvent, afin de lutter contre la pauvreté dans la société, est prônée une meilleure répartition des richesses. Le même phénomène se produit dans l’Église. Pauvreté d’effectifs et de moyens : une réorganisation forcée s’opère mais qui finalement, produit des fruits insoupçonnés. Concernant le clergé, démographiquement, des évolutions touchent la pyramide des âges, les fonctions, la charge pastorale, les aires géographiques desservies. Un nouvel équilibre est recherché et se réalise avec plus ou moins de succès selon les circonstances, mais surtout selon les personnes concernées. Cette quête s’effectue dans des domaines aussi divers que la péréquation, la vie personnelle du prêtre ou l’équilibre entre les diverses vocations et missions. Le prêtre voit son rôle évoluer ; les diacres permanents, les religieuses et les laïcs doivent trouver leur place dans la pastorale. Il ne saurait être question de « pouvoirs » - ce serait antinomique avec le « service » et le terme est quasiment tabou – mais parfois, dans les faits, quelques « personnalités », que ce soit des prêtres, des religieuses ou des laïcs, ont tendance à vouloir obtenir et garder certaines prérogatives. Néanmoins, le groupe Pascal Thomas² souligne que : « *vouloir “quelque” pouvoir, ce n’est pas faire acte de violence et d’égocentrisme accapareur. Le pouvoir, c’est la capacité concrète d’accomplir ce qui correspond à la responsabilité que l’on a³. »*

1. COFFY, (Mgr). « Mystère de l’Église et coresponsabilité dans l’Église. Conférence aux prêtres travaillant dans le monde rural ». *Église d’Albi*, 10 avril 1980, in : *DC*, 7-21 septembre 1980, n°1792, p.838.

2. Groupe de chrétiens catholiques de Lyon, engagés dans la pastorale catéchuménale.

3. Pascal Thomas. *Ces chrétiens que l’on appelle laïcs*. Paris : Les Éditions ouvrières, coll. « Théologie/Repères », 1988, p.34-35.

II. Le renouveau de l'apostolat des laïcs

Lors du concile Vatican I, interrompu par la guerre de 1870, il n'est pas prévu d'accorder une attention particulière à l'apostolat des laïcs¹. Un schéma préparé pour ce Concile, affirmant que l'Église est une « *société inégale* », est confirmé par Pie X, dans son encyclique *Vehementer nos*, en 1906 :

« L'Église est, par essence, une société inégale, c'est-à-dire comprenant deux catégories de personnes, les pasteurs et le troupeau, ceux qui occupent un rang dans la hiérarchie et la multitude des fidèles. Et ces catégories sont tellement distinctes entre elles que dans le corps pastoral seul résident le droit et l'autorité nécessaires pour promouvoir et diriger tous les membres vers la fin de la société. Quant à la multitude, elle n'a d'autre droit que de se laisser conduire et, troupeau docile, de suivre ses pasteurs². »

Ensuite, les années 1920 et 1930 voient la naissance des mouvements d'Action catholique, qui appellent les laïcs à l'apostolat. Toutefois, « *le laïc reste un "auxiliaire" qui va là où le prêtre ne peut pas aller ou encore qui supplée au manque de prêtres. Cet apostolat reconnu au laïc suppose un mandat accordé par la hiérarchie³.* » Au cours des années 1950, de multiples ouvrages et articles abordent la mission des laïcs dans l'Église. Parmi ces écrits se détache le livre du Père Congar, *Jalons pour une théologie du laïcat*, publié en 1953. Catherine Masson note qu' :

1. Le terme « *laïc* » est employé pour la première fois à la fin du I^{er} siècle. Après une période au cours de laquelle les laïcs ont un rôle « *subordonné mais actif* » [MASSON, C. *Op. cit.*, p.73], le Moyen Âge, exaltant le monachisme, crée une distance qui s'accroît et qui est confirmée par le concile de Trente (1545-1563). Après la Révolution française, les catholiques adoptent « *une attitude de restauration et de défense, au sein d'un monde en voie de sécularisation.* » [Ibid., p.79] Les catholiques s'organisent en « contre-sociétés ». Se multiplient des initiatives dans les domaines social, culturel et politique.

Dix-huit schémas sont consacrés aux religieux et vingt-huit aux prêtres, tandis qu'un seul concerne explicitement les laïcs. Son intitulé annonce tout un programme : « *L'amendement de la moralité publique et, en particulier, l'indifférentisme, le blasphème, l'ivrognerie, l'impudicité, le théâtre, la danse, le luxe, la diffusion des images et livres mauvais, l'éducation des enfants, les ouvriers, les domestiques, la sanctification des fêtes et le spiritisme, les sociétés secrètes.* » [Cité dans RÉGNIER, Guy. *L'apostolat des laïcs*. Paris : Desclée, coll. « L'héritage du Concile », 1985, p.15-16.] Il s'agit surtout de conseils aux prêtres au sujet des laïcs. Le schéma *Supremi pastoris* ne saurait être plus clair : « *Personne ne peut ignorer que l'Église est une société inégale dans laquelle Dieu a destiné les uns à commander, les autres à obéir. Ceux-ci sont les laïcs, ceux-là les clercs.* » [Cité dans MASSON, C. *Op. cit.*, p.80-81.]

2. PIE X. *Vehementer nos*. Lettre encyclique au peuple français. 11 février 1906. [en ligne. Référence du 1^{er} septembre 2011].

Url : http://www.vatican.va/holy_father/pius_x/encyclicals/documents/hf_p-x_enc_11021906_vehementer-nos_fr.html

Ce texte, qui s'adresse au peuple français, vise à condamner la Séparation des Églises et de l'État.

3. COMBY, Jean. « L'évolution du laïcat au cours du XX^e siècle ». *Lumière et Vie*, juin 1987, n°182, p.11.

Le cardinal Pacelli, qui devient Pie XII en 1939, écrit au président général de l'Action catholique italienne, en mars 1930 : « *Il faut constamment rappeler que l'Action catholique, étant par sa nature même coordonnée et subordonnée à la hiérarchie, reçoit en retour de celle-ci son mandat et ses directives, en vue de former toute une phalange d'âmes, éprises du désir de participer à l'apostolat de l'Église et de coopérer sous ses ordres à l'extension du règne de Jésus Christ dans les individus, dans les familles et dans les sociétés.* » [Cité dans RONDET, Michel. « Les théologies du laïcat ». *Cahiers de l'actualité religieuse et sociale*, numéro spécial, 1^{er}-15 octobre 1986, n°336-337, p.34.]

« En quelques années le panorama de la théologie du laïcat et de son apostolat s'est sensiblement modifié. [...] Cette période de fermentation est le fruit provisoire de la fécondation mutuelle de la réflexion théologique et de la vie ecclésiale¹. »

Parmi les commissions préparatoires au concile Vatican II, existe celle « pour l'Apostolat des laïcs dans toutes les questions concernant l'action catholique, religieuse et sociale² ». Toutefois, aucun laïc ne participe à cette commission. Malgré de nombreuses démarches, il faut attendre plus de trois ans l'arrivée d'auditeurs laïcs au Concile. Dès les premières réunions d'étude, le devoir d'apostolat est affirmé très nettement. En avril 1962, la commission préparatoire est en mesure de présenter un texte à la commission centrale du Concile³. Le concile Vatican II marque un tournant indéniable, concernant la conception du rôle du laïc dans l'Église. Cependant, « les laïcs n'ont pas attendu Vatican II pour prendre conscience de leur mission de chrétiens et assumer leur part de l'évangélisation du monde dans lequel ils vivent comme de la vie de l'Église elle-même⁴ ». Catherine Masson voit dans le Concile le :

« point de focalisation ressaisissant tout le mouvement antérieur qui a déjà vu les laïcs prendre leur place dans la vie ecclésiale et ouvrant – non sans quelques difficultés et dérives – sur un renouveau de la réflexion et de la pratique quant à la place des laïcs chrétiens dans la vie de l'Église et dans celle du monde⁵. »

L'apostolat des laïcs⁶ est ainsi appelé à évoluer et conduit l'Église tout entière à modifier son organisation et sa présence dans le monde⁷.

1. MASSON, C. *Op. cit.*, p.132.

De plus, se tiennent le premier et le deuxième Congrès mondial pour l'apostolat des laïcs, respectivement en 1951 et 1957. Ils permettent de glisser d'une dialectique conflictuelle entre laïcs et clercs à une confiance mutuelle, autour du thème de la « coopération absolument nécessaire entre laïcs et prêtres ». [*Ibid.*, p.107] Au cours des années préconciliaires, il existe une grande diversité des modes d'apostolat des laïcs, dans le monde et au sein de l'Europe. Quatre grands types de mouvements semblent se détacher : « l'Action catholique de type unitaire en son modèle italien (Action catholique italienne) ; le modèle de la JOC et de l'Action catholique spécialisée ; les Congrégations mariales et autres organisations assez hétérogènes plus ou moins fédérées ; le mouvement missionnaire tel qu'il est apparu en France et qui semble devoir "clore l'âge de l'Action catholique". » [*Ibid.*, p.94] Après la Seconde Guerre mondiale, se développent les Organisations internationales catholiques. Plusieurs d'entre elles ont un statut consultatif auprès de l'ONU. La « Conférence des OIC » regroupe une quarantaine d'organisations.

2. RÉGNIER, G. *Op. cit.*, p.25.

3. Le document précise que : « L'apostolat des laïcs n'est pas marginal, il est celui-là même de l'Église. Les rapports avec la hiérarchie et le rôle des prêtres sont des éléments essentiels. L'apostolat organisé et coordonné est loué, mais l'apostolat que fait tout chrétien est pleinement reconnu lui aussi. La famille, en tant que telle, est acteur de l'apostolat. Et celui-ci appelle un esprit, une éducation, une préparation. » [RÉGNIER, G. *Op. cit.*, p.36.]

4. MASSON, C. *Op. cit.*, p.11.

5. *Idem.*

6. Ce chapitre concerne l'apostolat des laïcs principalement dans les paroisses et les services. L'Action catholique est étudiée assez rapidement. De plus, le rôle des laïcs dans la liturgie et dans la pastorale des jeunes est abordé dans la quatrième partie.

7. L'approche thématique de l'apostolat des laïcs des années 1960 au début des années 1990 conduit à effectuer plusieurs allers-retours dans le temps.

A. Un appel pressant

La définition du terme « laïc » dans *Lumen gentium* commence par ce qu'il n'est pas, mais se poursuit par une note beaucoup plus positive qu'au cours des décennies précédentes :

« Sous le nom de laïcs, on entend [...] l'ensemble des chrétiens qui ne sont pas membres de l'ordre sacré et de l'état religieux sanctionné dans l'Église, c'est-à-dire les chrétiens qui, étant incorporés au Christ par le baptême, intégrés au peuple de Dieu, faits participants à leur manière de la fonction sacerdotale, prophétique et royale du Christ, exercent pour leur part, dans l'Église et dans le monde, la mission qui est celle de tout le peuple chrétien¹. »

Pour la première fois, est formulée : « une doctrine sur les membres laïcs du peuple de Dieu². » Le Concile définit « non seulement la mission des laïcs, mais aussi leur être même. »

Grâce au Concile, les laïcs acquièrent d'une certaine façon une légitimité, qui leur permet de prendre des responsabilités au sein de l'Église. Même si dans l'ensemble, les prêtres se montrent déjà attentifs à l'apostolat des laïcs, en particulier par l'Action catholique, il s'agit désormais de leur laisser un champ d'action plus large, notamment dans la vie des paroisses. Le terme de « coresponsabilité » s'impose au cours des années 1970. Simultanément, s'entremêlent le service de l'Église et du monde. Suite au Concile, « Il ne s'agit plus d'inviter les croyants à obéir, mais à se situer de manière diversifiée, en fonction de leurs situations et de leurs engagements, dans les réalités sociales³. »

1. La légitimité de l'engagement des laïcs

Parmi les textes conciliaires, beaucoup intéressent les laïcs mais la Constitution *Lumen gentium* et le Décret *Apostolicam actuositatem* apportent le principal éclairage sur la façon dont les Pères conciliaires conçoivent le rôle du laïc. La raison première de la participation des laïcs à la vie et à la mission de l'Église réside dans leur baptême. Après avoir abordé dans le premier chapitre le mystère de l'Église, *Lumen gentium* définit le peuple de Dieu, en mentionnant en particulier « le sacerdoce commun » :

« Le sacerdoce commun des fidèles et le sacerdoce ministériel ou hiérarchique, bien qu'il y ait entre eux une différence essentielle et non seulement de degré, sont cependant ordonnés l'un à l'autre : l'un et l'autre, en effet, chacun selon son mode propre, participent de l'unique sacerdoce du Christ⁴. »

1. *Lumen gentium*, n. 31.

2. MASSON, C. *Op. cit.*, p.15.

3. *Ibid.*, p.139.

4. *Lumen gentium*, n. 10.

Ce sacerdoce commun s'exerce notamment dans les sacrements¹. De plus, dans l'Église, tous « sont appelés à la sainteté et ont reçu à titre égal la foi qui introduit dans la justice de Dieu². » Ainsi, « quant à la dignité et à l'édification du Corps du Christ, il règne entre tous une véritable égalité. » Cette affirmation ajoutée à la notion de « sacerdoce commun » remet fortement en question la conception de l'Église comme « société inégale ». L'expression « peuple de Dieu » souligne que l'Église est « d'abord une communauté humaine où chacun est appelé par Dieu au même bonheur, à la même dignité, même s'il n'a pas la même fonction³ ». L'« égalité » entre tous les fidèles est aussi affirmée dans le code de droit canonique paru en 1983 :

« Entre tous les fidèles, du fait de leur régénération dans le Christ, il existe quant à la dignité et à l'activité, une véritable égalité en vertu de laquelle tous coopèrent à l'édification du Corps du Christ, selon la condition et la fonction propres de chacun⁴. »

a. Le baptême au cœur de l'engagement

Les laïcs sont ainsi invités à s'engager, à prendre leurs responsabilités, en raison même de leur baptême. La diminution de l'effectif des prêtres conduit sans aucun doute à appeler les laïcs à prendre davantage leurs responsabilités. Toutefois, généralement, l'argument du baptême est aussi avancé.

Des prêtres n'attendent pas le Concile pour appeler les laïcs à s'engager. Au début de l'année 1960, ceux qui ont en charge Cherves-de-Cognac⁵ et ses alentours s'adressent aux paroissiens de deux petites communes. Ils indiquent que les obligations du ministère et la pénurie des prêtres les obligent à adopter une nouvelle forme de vie et à se consacrer « aux tâches essentielles de [leur] fonction, en laissant aux communautés déjà en route le soin de

1. Il est mentionné dans l'encyclopédie *Théo* : « Le Concile invite tous ceux qui assistent aux célébrations sacramentelles à participer par le cœur à l'action liturgique : le silence, le chant, les paroles, les gestes n'ont pas d'autre but que de permettre à chacun, grâce au ministère du prêtre ordonné, d'exercer ce que l'on appelle le sacerdoce commun, ou baptismal, c'est-à-dire d'offrir en sacrifice sa vie et celle du monde à Dieu. » In : *Le Nouveau Théo*. Op. cit., 1037 c.

2. *Lumen gentium*, n. 32.

3. *Le Nouveau Théo*. Op. cit., 604 c.

Le Père Congar précise que : « Peuple de Dieu ne signifie pas ici l'invasion de la démocratie dans l'Église qui recouvrerait, surtout en France, un sens par trop politique. (Le mot démocratie n'est d'ailleurs jamais employé en France pour qualifier l'Église). Non l'idée de Peuple de Dieu annoncée par le Concile désigne l'ensemble des fidèles mais un ensemble structuré, avec des pasteurs. Et à ce propos le Concile cite le mot de saint Cyprien : "l'Église est la masse des fidèles unie à son pasteur" : le Pasteur désignant le prêtre mais surtout l'évêque... » [CONGAR, Yves. « Les laïcs ont aussi part à faire l'Église ». *Église aujourd'hui en monde rural*, novembre 1984, n°462, p.553.]

L'encyclopédie *Théo* ajoute que la notion de « peuple de Dieu » signifie aussi que l'Église n'est pas une institution humaine car elle est rassemblée par Dieu. Le concile précise que l'appel de Dieu qui ne s'adressait qu'à un peuple précis dans l'Ancien Testament s'adresse désormais aux hommes du monde entier. De plus, l'Église n'est pas statique, « elle marche et traverse l'histoire ».

4. Can. 208.

5. Cherves-de-Cognac devient Cherves-Richemont en 1972.

[les] suppléer dans les tâches qui relèvent autant des laïcs que des prêtres¹. » Ils expliquent ensuite : « *L'Église n'est pas seulement l'affaire de vos prêtres. L'Église prend une place vraie dans le monde, dans la cité, dans une paroisse, dans un village lorsque tous les baptisés prennent conscience de leur appartenance réelle à cette Église.* »

Plus tard, au cours des années 1980, le curé de Saint-Claud, tout en appelant les laïcs à « suppléer² » à l'absence du clergé, par divers services qui vont du catéchisme à la direction des chants, en passant par l'entretien de l'église et la préparation et la distribution du bulletin paroissial, explique qu'il s'agit d'une « obligation [qui] découle des exigences de leur baptême³ ».

De même, en 1986, au moment où il doit prendre en charge tout le canton de Chalais, le Père Ripoché insiste sur le devoir d'engagement de tout baptisé. Comme il l'écrit, cette conviction n'est pas nouvelle pour lui et il craint même de peut-être lasser par ses appels répétés. Il se montre clair :

« Ce n'est pas d'abord le problème de la rareté des prêtres qui est en jeu : un chrétien, de par son baptême, doit être en état de mission, pas tout seul, mais ensemble, en Église, chacun à sa place. Les prêtres ont probablement, dans le passé, pris trop de place, accumulant les responsabilités⁴. »

Finalement, l'équipe sacerdotale de la ville de Cognac résume sans doute assez bien l'état d'esprit régnant parmi le clergé charentais à la fin des années 1980 : il existe « un partage de plus en plus grand avec les laïcs auxquels on fait de plus en plus confiance, par la force des choses, mais aussi par une nouvelle manière d'envisager la place de chacun dans le Peuple de Dieu⁵. »

b. Ni des « aides », ni des « suppléants »

Les termes d'« aide » et de « suppléance » sont bannis par certains, tant du côté du clergé que du côté des laïcs. Par exemple, alors qu'il est coadjuteur de Mgr Kérautret, Mgr Rol insiste sur la place particulière des laïcs dans l'Église :

« Nous avons à faire en sorte que l'Église repose sur l'ensemble des chrétiens et non sur les prêtres seuls. [...] L'Église est un lieu de travail pour tous, un chantier où les responsabilités sont différentes mais où tout concourt à l'harmonie. Si les évêques, les prêtres y ont des rôles spécifiques, les laïcs n'y sont ni des suppléants, ni des auxiliaires, ils sont irremplaçables de par le témoignage de la foi qu'ils apportent dans la vie⁶. »

1. « Message des prêtres aux paroissiens de Saint-Sulpice et Mesnac ». *Vivre unis*, janvier 1960, n°1.

2. « L'aide des laïcs ». *Entre nous*, février 1981.

3. « Interview ». *Entre nous*, mars 1983.

4. RIPOCHE, (abbé). « L'avenir ». *La Tude*, septembre 1986.

5. Synode 1988. Fiche « 5 ». Équipe sacerdotale de Cognac-ville. **ADc Fiches 1-6.**

6. « ACGF. La chance d'être femme dans l'évangélisation ». *CF*, 23 mars 1974.

Il reprend les perspectives des travaux de l'Assemblée plénière de 1973, *Tous responsables dans l'Église ?*, qui a pour point de départ l'évolution du ministère presbytéral¹. Le Père Pietri, secrétaire général adjoint de l'épiscopat français, commente ainsi le document publié : « *Le pari tient en ceci que seule une Église capable de se redécouvrir peuple de Dieu en sa responsabilité commune est également capable de redécouvrir en sa spécificité le ministère des prêtres comme constitutif de l'Église elle-même*². » Tout en reconnaissant que la baisse du nombre des prêtres conduit à appeler les laïcs, l'épiscopat français « *se refuse à voir dans le manque de prêtres la cause déterminante et surtout la justification de ce réveil des énergies apostoliques des laïcs.* »

De même, plusieurs années plus tard, une synthèse des réflexions des membres de l'ACI montre que le nombre des engagements des laïcs dans les services d'Église a progressé très sensiblement³. Toutefois, les expressions « *aider, décharger le clergé* » font réagir certains militants, qui pensent qu'il faudrait réviser ces motivations, car les laïcs sont « *cette Église* » et « *partie intégrante du peuple des baptisés* ».

c. Préparer l'avenir

En outre, des prêtres souhaitent éveiller la responsabilité des laïcs, en vue de préparer l'avenir, où les prêtres seront moins nombreux, ce qui ne signifie pas pour autant que ceux qui usent de cet argument considèrent les laïcs comme des « suppléants ». Au cours de l'année 1973-1974, les prêtres du secteur La Rochefoucauld – Montbron se réunissent une fois par mois, autour du thème : « *Comment aujourd'hui, préparons-nous demain ?* »⁴ Quatre rencontres sur sept se penchant sur les laïcs, il s'avère très clair que l'avenir est envisagé par l'éveil des laïcs à leur responsabilité missionnaire. Le curé de Barbezieux, reconnaissant en 1977, qu'il y a beaucoup de prêtres dans son secteur, y voit le moyen de « *préparer les laïcs à prendre toujours davantage de responsabilités dans la vie de l'Église*⁵. » Il lui semble que le meilleur moyen pour que les laïcs s'engagent est « *de les accompagner, de cheminer avec eux, de les aider à se former.* » Ainsi, lorsque les prêtres seront moins nombreux, les laïcs auront été préparés à assumer leur mission de baptisé, notamment à travers divers mouvements. De même, dans un bilan relatif à la pastorale du diocèse établi vers 1982, il est stipulé que les années suivantes verront un nombre de

1. Assemblée plénière de l'épiscopat français. *Tous responsables dans l'Église ? Le ministère presbytéral dans l'Église tout entière* « ministérielle ». Lourdes 1973. Paris : Éditions du Centurion, 1973, coll. « Documents d'Église », 103 p.

2. PIETRI, Gaston. « Mouvements et services d'Église : une nouvelle donne ». *Lumière et Vie*, juin 1987, n°182, p.50-51.

3. Conseil pastoral diocésain. ACI (Fédérations d'Angoulême, Confolens, Cognac). Février 1986. **Fonds privé.**

4. Bilan d'activité 1973-74 du secteur pastoral La Rochefoucauld-Montbron. **ADc Conseil presbytéral 2. « Bilan d'activité 3 ».**

5. « Interview de l'abbé Gault, curé de Barbezieux et vicaire épiscopal du Sud Charente ». *CF*, 1^{er} octobre 1977.

prêtres moins important mais « *il n'y aura pas d'Église sans prêtres* »¹. Simplement, ils « *sont et seront de plus en plus contraints de travailler avec des communautés en partie structurées par elles-mêmes.* » La coresponsabilité indispensable suppose un « *entraînement psychologique* », qui passe par une plus grande communion et une communication plus large, la formation tant des laïcs que des prêtres et la mise en place de structures et d'institutions : le soutien des mouvements et des services, la création des conseils pastoraux mais aussi le développement de la place des religieuses dans la pastorale.

Le curé de La Rochefoucauld, en 1985, invite lui aussi ses paroissiens à préparer l'avenir, en prenant conscience que tous, prêtres, religieuses et laïcs sont responsables de la vitalité de l'Église et de l'évangélisation². Il réitère cet appel deux ans plus tard : les laïcs doivent jouer un rôle actif, en union avec leurs prêtres, et exercer ainsi le sacerdoce qui est le leur³. Il en profite pour souligner que : « *Les prêtres ne sont pas, aujourd'hui, moins disponibles, moins vaillants qu'hier, mais ils sont moins nombreux et affaiblis par la surcharge et la dispersion de leurs tâches pastorales.* »

De son côté, la même année, le curé de Saint-Claud remarque qu'un petit nombre de personnes se dévouent « *pour subvenir à l'indispensable*⁴ » mais il considère que la paroisse n'est pas :

« organisée, capable de fonctionner sans la présence d'un prêtre résident, surchargé par de très nombreuses paroisses [...]. C'est pourtant ce qu'il adviendra chez nous demain, lorsque le clergé actuel, déjà bien avancé en âge, aura disparu. Alors, il faudra bien qu'une équipe de laïcs prenne chaque paroisse en charge pour assurer, autour d'un seul prêtre responsable, la pérennité de la vie ecclésiale. Voilà des perspectives plutôt inquiétantes, direz-vous ? Non, pas du tout, si quelques-uns veulent bien comprendre, c'est au contraire l'annonce d'un renouveau. L'Église est immortelle ! Ne l'oublions pas... »

2. Au service du monde et de la paroisse

Les conceptions quant au rôle effectif des laïcs varient entre la participation à des tâches internes à l'Église, ce qui pour certains consiste à suppléer les prêtres, et une action davantage tournée vers la mission.

Le conseil presbytéral du 10 avril 1973 prend la décision de constituer un groupe de travail, chargé de réfléchir sur le thème : « *Des laïcs pour être qui dans l'Église ?* »

1. Bilan pastoral du diocèse et avenir. Vers 1982. **ADc Conseil presbytéral 2. « 20 d ».**

2. ROCHE, Henri. « Tous responsables en Église ». *Tardoire et Bandiat*, mars-avril 1985, n°36.

3. ROCHE, Henri. « Nous sommes les pierres vivantes de l'Église ». *Tardoire et Bandiat*, septembre-octobre 1987, n°51.

4. GAZEAU, (abbé). « Bilan d'une année ». *Entre nous*, avril 1983.

Pourquoi aider les laïcs à se former ? En quoi l'Église a-t-elle besoin de laïcs formés ?¹»
 En effet, il semble préférable d'éclairer ces questions, avant de mettre en place une commission, car deux tendances se manifestent dans les apports des secteurs : *« l'une parle de former des laïcs pour suppléer les prêtres et assurer la vie de l'Église, l'autre parle de promotion d'un laïcat pour une présence spécifique dans le monde d'aujourd'hui. »* Les positions du clergé charentais par rapport à la responsabilité des laïcs ne sont donc pas unanimes au début des années 1970.

Un aumônier du CMR livre son analyse sur la place des laïcs, au cours des années 1960 – 1980 :

« Deux projets d'Église se sont affrontés : l'un cultivant la convivialité des baptisés autour de leurs prêtres en vue de les rassembler, de les protéger, l'autre revendiquant la responsabilité des baptisés dans la mission, avec l'aide des prêtres, aux marges de l'Église souvent isolée dans un monde indifférent. Le premier affichant sa méfiance vis-à-vis de la société, de ses organisations syndicales et politiques. Le second espérant faire connaître le Christ dans un partage de vie avec les hommes. Osons dire que trop de "responsables" dans l'Église étaient dans l'expectative : un retour des années riches de vitalité religieuse était proche²... »

a. L'apostolat des laïcs au cœur du monde

La Constitution *Lumen gentium* précise que : *« La vocation propre des laïcs consiste à chercher le règne de Dieu précisément à travers la gérance des choses temporelles qu'ils ordonnent selon Dieu³. »* De plus, *« L'apostolat des laïcs est une participation à la mission salutaire elle-même de l'Église⁴»,* que tous doivent assumer en vertu de leur baptême et de leur confirmation. Ils sont tenus *« tout spécialement à assurer la présence et l'action de l'Église dans les lieux et les circonstances où elle ne peut devenir autrement que par eux le sel de la terre. »* Le Décret *Apostolicam actuositatem* revient avec force sur la vocation à l'apostolat des laïcs et sur leur champ d'action :

« [Les laïcs] exercent concrètement leur apostolat en se dépensant à l'évangélisation et à la sanctification des hommes ; il en est de même quand ils s'efforcent de pénétrer l'ordre temporel d'esprit évangélique et travaillent à son progrès de telle manière que, en ce domaine, leur action rende clairement témoignage au Christ et serve au salut des hommes. Le propre de l'état des laïcs étant de mener leur vie au milieu du monde et des affaires profanes, ils sont appelés par Dieu à exercer leur apostolat dans le monde à la manière d'un ferment, grâce à la vigueur de leur esprit chrétien⁵. »

1. « Compte-rendu de la seconde journée de la session de mars-avril du conseil presbytéral ». EA, 29 avril 1973, p.93.

2. PUAUD, B. *Op. cit.*, p.111.

3. *Lumen gentium*, n. 31.

4. *Lumen gentium*, n. 33.

5. *Apostolicam actuositatem*, n. 2.

La mission du laïc doit se fonder sur sa vie spirituelle et il ne peut séparer le fait qu'il est « *tout ensemble membre du peuple de Dieu et de la cité des hommes*¹ ». L'action sociale apparaît comme une des tâches principales des laïcs. Leur champ d'apostolat se situe aussi, entre autres, dans leur communauté ecclésiale, leur famille et les milieux sociaux. Les perspectives de l'Action catholique spécialisée, sans qu'elle soit mentionnée explicitement, sont reprises :

« L'apostolat dans le milieu social s'efforce de pénétrer d'esprit chrétien la mentalité et les mœurs, les lois et les structures de la communauté où chacun vit. Il est tellement le travail propre et la charge des laïcs que personne ne peut l'assumer comme il faut à leur place. Sur ce terrain, les laïcs peuvent mener l'apostolat du semblable envers le semblable². »

Le Décret, sans négliger l'apostolat individuel, insiste sur l'apostolat collectif et organisé, en soulignant explicitement l'importance de l'Action catholique.

Paul VI reprend la perspective conciliaire dans son exhortation apostolique *Evangelii nuntiandi*, en décembre 1975, publiée suite au Synode des évêques sur l'évangélisation :

« [La] tâche première et immédiate [des laïcs] n'est pas l'institution et le développement de la communauté ecclésiale – c'est là le rôle spécifique des Pasteurs – mais c'est la mise en œuvre de toutes les possibilités chrétiennes et évangéliques cachées, mais déjà présentes et actives dans les choses du monde. Le champ propre de leur activité évangélisatrice, c'est le monde³. »

Dans la fidélité au Concile et à Paul VI, il est mentionné dans le nouveau code de droit canonique, publié en 1983, que : « *Tous les fidèles ont le devoir et le droit de travailler à ce que le message divin du salut atteigne sans cesse davantage tous les hommes de tous les temps et de tout l'univers⁴* » et que :

« Chacun selon sa propre condition, ils sont aussi tenus au devoir particulier d'imprégner d'esprit évangélique et de parfaire l'ordre temporel, et de rendre ainsi témoignage au Christ, spécialement dans la gestion de cet ordre et dans l'accomplissement des charges séculières⁵. »

Dans une lettre pastorale, en 1966, Mgr Kérautret insiste beaucoup sur la solidarité du chrétien avec le monde dans lequel il vit et sur le témoignage qu'il doit apporter, notamment en œuvrant pour la justice⁶. Chaque baptisé est au service de l'Église et elle-même est « **dans le monde** » et « **pour le monde** ». La même année, il prononce une

1. *Apostolicam actuositatem*, n. 5.

2. *Apostolicam actuositatem*, n. 13.

3. PAUL VI. *Annoncer l'Évangile aux hommes de notre temps. Exhortation apostolique Evangelii nuntiandi*. Décembre 1975, n. 70. Paris : Centurion, 1976.

4. Can. 211.

5. Can. 225 § 2.

6. KÉRAUTRET, (Mgr). « L'Église et le chrétien à la lumière du Concile ». SRA, 2 janvier 1966, p. 2-10. **Annexe 2.4 : « L'Église et le chrétien à la lumière du Concile ». Mgr Kérautret. Lettre pastorale. 1966.**

conférence à Angoulême, consacrée à la place des laïcs dans l'Église¹. S'appuyant sur le décret conciliaire, il explique que l'apostolat n'est pas une technique humaine mais le don de l'Esprit Saint. Il insiste sur les valeurs que possède en lui tout être humain et qui demandent à être évangélisées par les chrétiens. En outre, Mgr Kérautret, fidèle à ses intuitions, met l'accent sur « *la nécessité pour les laïcs de se grouper dans les mouvements d'Action catholique, de s'organiser, de s'unir autour de l'Église et de sa hiérarchie.* » Deux ans plus tard, lors de la cérémonie des vœux à l'évêché, il dresse un bilan sur le rôle des laïcs dans le diocèse². Des progrès ont eu lieu mais de grands efforts doivent être poursuivis pour faire que l'Église soit véritablement « *missionnaire* ».

Au début des années 1970, des prêtres charentais désirent une implication beaucoup plus manifeste des laïcs :

« On souhaite un certain allègement de la pastorale traditionnelle et une priorité donnée à l'évangélisation et à la formation d'un laïcat. Un projet pastoral et des orientations seraient à définir au plan des zones en liaison avec le plan diocésain. [...] Beaucoup demandent un effort plus grand pour promouvoir la naissance de l'Église dans les milieux humains, en priorité par l'AC. Il est urgent d'étudier la question des différents ministères dans l'Église. Pousser la collaboration prêtres – religieuses et laïcs pour une Église mieux insérée dans le monde, afin qu'elle soit davantage signe de l'amour de Jésus Christ³. »

De même, lors d'un conseil presbytéral, à la fin de l'année 1973, un prêtre du Confolentais déclare que :

« Les laïcs ont à tenir leur place de baptisés oui, mais aussi leur place d'hommes au service du monde, la vie étant matière première du Royaume. Il faut donc écouter la vie d'une part et la Parole de Dieu en même temps comme deux dénominateurs communs de la réalisation de la tâche ecclésiale⁴. »

En 1982, au moment de son départ, le curé de La Rochefoucauld insiste sur la dimension missionnaire de la vocation du laïc :

« je vous invite à prendre une conscience renouvelée que, là où vous êtes, dans vos quartiers et vos villages, dans votre vie de famille comme dans la vie professionnelle, vous êtes l'Église vivante de Jésus Christ et que, au cours des réalités humaines, vous avez à rendre compte de l'espérance qui est en vous. Ne vous repliez pas sur vous-mêmes⁵. »

1. « Les conférences du Jubilé à Angoulême : la place des laïcs dans l'Église, par Mgr Kérautret ». CF, 26 mars 1966.

2. « Mgr l'Évêque s'adressant aux laïcs ». CF, 13 janvier 1968.

Annexe 7.1.1 : Mgr l'Évêque s'adressant aux laïcs. Vœux des responsables des mouvements, janvier 1968.

3. « Compte-rendu de l'enquête en vue du Coadjuteur. Synthèse des réponses données par les prêtres ». EA, 24 septembre 1972, p.172-173.

4. Compte-rendu de la session d'automne du conseil presbytéral. Séances des 25 octobre et 15 novembre 1973. **ADc Conseil presbytéral. « Conseil presbytéral. 1973-1979 ».**

5. FOUGÈRE, François. « Amitié, reconnaissance, fidélité ». Tardoire et Bandiat, août-septembre 1982.

Son successeur utilise la même expression lors de son arrivée : il souhaite que la communauté chrétienne « *ne se replie pas sur elle-même, mais qu'elle soit largement ouverte à la marche de l'Église*¹. » Il espère alors que prêtres et baptisés s'écouteront « *dans un a priori de sympathie, d'estime réciproque, pour donner à ce monde qui nous entoure un véritable visage d'Église.* »

L'Action catholique ne peut qu'approuver l'insistance sur l'apostolat des laïcs dans le monde. Ainsi, une équipe d'ACI écrit en 1986 :

*« Le rôle des laïcs est d'apporter les réalités de ce monde qu'afin qu'ensemble : laïcs – prêtres (en Église), éclairés par la Parole de Dieu, discernent **comment répondre aux attentes des hommes, au projet de Dieu.** Par leur manière de vivre leurs engagements, les laïcs ont à témoigner de l'amour qu'ils reçoivent*². »

Un autre groupe souligne que :

*« Par l'AC, les laïcs avaient déjà pris conscience de leur place **dans la Mission, place irremplaçable**, chacun dans leurs lieux de vie (dialogue avec la hiérarchie, avec les croyants, les non-croyants). Elle est appelée à être de plus en plus importante étant donné le monde actuel.* »

Au même moment, les prêtres de la périphérie de Cognac pensent que la prise de conscience des laïcs peut offrir un visage de l'Église « *qui accueille*³ » et qu'une « *communauté qui se prend en charge avec le prêtre a conscience de la mission.* » D'autres prêtres mettent en garde contre le fait de « *détourner les laïcs de leur mission en les mettant au service des structures de l'Église*⁴ », tout en étant persuadés que le travail avec les laïcs est « *une condition de la mission* ».

b. La nécessité de relier l'Église et le monde

Finalement, les exemples de prêtres qui ne pensent qu'au fonctionnement interne de leur paroisse sont très rares. En fait, la majorité des prêtres et des laïcs sont convaincus de la nécessité du service de la paroisse, ainsi que du rôle missionnaire des laïcs.

De son côté, Mgr Kérautret, tout en mettant l'accent sur la mission et la présence des laïcs dans le monde, ne déclare pas moins que l'apostolat des laïcs doit s'exercer dans les communautés chrétiennes et liturgiques : il faut former des « *communautés de foi rayonnantes*⁵ » !

1. ROCHE, Henri. « Chers paroissiens. Homélie du 12 septembre ». *Tardoire et Bandiat*, octobre 1982, n°21.

2. Conseil pastoral diocésain. ACI (Fédérations d'Angoulême, Confolens, Cognac). Février 1986. **Fonds privé.**

3. Synode 1988. Fiche « 5 ». Prêtres. Doyenné Cognac périphérie. **ADc Fiches 1-6.**

4. Synode 1988. Fiche « 5 ». Prêtres. Doyenné Angoulême Nord Ouest. **ADc Fiches 1-6.**

5. « Les conférences du Jubilé à Angoulême : la place des laïcs dans l'Église, par Mgr Kérautret ». *CF*, 26 mars 1966.

Dès 1960, les prêtres du secteur de Cherves-de-Cognac expliquent aux laïcs qu'outre les tâches qui leur sont « traditionnellement » confiées, le catéchisme, la diffusion du journal paroissial et le denier du culte, ils ne doivent pas oublier « *le témoignage qu'ils se doivent de donner aux autres du fait qu'ils sont les membres du corps du Christ*¹. » Ces accents sont davantage entendus ultérieurement, quand l'enseignement du Concile sera diffusé.

En 1972, Mgr Kérautret insiste une nouvelle fois :

« Je souligne la nécessité de plus en plus grande du laïcat pour ses tâches propres dans le monde et dans l'Église. Ne dissociions pas ces deux aspects qui sont étroitement complémentaires. Des efforts sont à faire sur le plan de l'Action catholique et sur celui des Conseils pastoraux dans les secteurs². »

Favorable au rôle des laïcs, il s'interroge toutefois sur les modalités :

« Les laïcs sentent que face aux situations auxquelles l'Église va être très vite confrontée, ils auront des responsabilités accrues, même dans l'ordre de la catéchèse et du culte. Comment, de notre côté, les préparer à ces tâches pour que soit assurée la tradition de la foi et la communication de la vie chrétienne ? Car nous devons nous garder d'une coupure entre l'évangélisation et le culte. L'un ne va pas sans l'autre. S'il nous faut évangéliser, il nous faut aussi ouvrir toutes grandes les sources de la liturgie et des sacrements en faisant notre possible pour qu'ils aient tout le sens et toute l'efficacité désirables. »

Dans un message adressé aux communautés chrétiennes en 1977, les évêques de la région Sud Ouest souhaitent qu'un effort se déploie afin de permettre aux chrétiens de prendre leurs responsabilités, en mettant en parallèle l'existence de l'Église et la construction du monde, qui dépendent l'une et l'autre, de tous. Il faut qu'à tous les niveaux et dans tous les domaines, les laïcs soient appelés à exercer leurs responsabilités :

« L'existence de l'Église est l'affaire de tous, comme la construction du monde entre les mains de chacun.

Les responsabilités dont nous parlons ici sont des services qualifiés et reconnus. Elles supposent :

- une certaine continuité en même temps qu'une limite dans le temps ;*
- la participation à une équipe qui permet confrontation et réflexion avec d'autres partageant la même responsabilité ;*
- l'engagement à se former d'une manière continue ;*
- la disposition à travailler en relation avec ceux qui accomplissent des tâches et vivent des engagements complémentaires dans l'Église ;*
- la volonté de coopérer avec l'Évêque directement ou par l'intermédiaire de ceux qui sont qualifiés pour le représenter³. »*

1. « Message des prêtres aux paroissiens de Saint-Sulpice et Mesnac ». *Vivre unis*, janvier 1960, n°1.

2. Enquête sur le diocèse d'Angoulême. 1972. **ADc Carton Sochal**.

3. « Lettre des évêques de la région apostolique Sud Ouest. Appel aux responsables et aux membres des communautés chrétiennes ». *EA*, 19 juin 1977, p.141.

Ces positions sont confortées par le discours de Jean-Paul II, à l'Assemblée plénière du Conseil pour les laïcs, en 1982. En reprenant le paragraphe 31 de *Lumen gentium*, il rappelle que les laïcs ont une mission d'évangélisation dans le monde mais « *leur engagement dans le monde n'exclut par leur participation à la vie de l'Église, sous la direction des Pasteurs*¹. »

En 1986, un document de travail diocésain sur la vie et la mission des laïcs dans l'Église précise que :

« [Les] engagements au service de la communauté paroissiale (ou des aumôneries), ne doivent pas faire oublier la responsabilité des laïcs dans leur vie quotidienne. Mais de fait, on constate que les services de la communauté entraînent des chrétiens à une ouverture au monde et à une progression de leur foi et de leur désir de témoigner dans toute leur vie². »

Un groupe de Vie montante³ du sud de la Charente en donne un exemple. Il estime que « *les laïcs se doivent d'apporter leur appui à leur clergé débordé* », en soulignant à nouveau un esprit missionnaire :

« *cet appui des laïcs donnerait [...] une unité plus grande qui rejoindrait peut-être plus volontiers les pratiquants occasionnels, les non-pratiquants, voire certains de ces anticléricaux que sont la plupart de ceux qui se déclarent athées ou agnostiques*⁴. »

3. Une coresponsabilité nettement encouragée

L'appel à la prise de responsabilité des laïcs, en lien avec les prêtres et les religieuses, fait entrer le terme « coresponsabilité » au cœur du vocabulaire pastoral des années 1970.

Dans une lettre pastorale écrite en 1970, Mgr Kérautret donne sa vision de la coresponsabilité. Il commence par faire preuve de prudence en affirmant : « *Comme tous les vocables nouveaux, il est élastique à souhait et susceptible de devenir un mythe de plus dont, selon les tempéraments, chacun se méfiera ou s'enchantera*⁵. » 37-38 Ensuite, il insiste sur le fait que la responsabilité du chrétien à l'égard de l'Église est « *d'ordre religieux*⁶ » 38. Par le baptême et la confirmation, chaque fidèle participe à la vie de l'Église et est appelé à témoigner. Un point lui semble essentiel : la « *coresponsabilité ne*

1. JEAN-PAUL II. « L'identité chrétienne. Discours à l'Assemblée plénière du Conseil pour les laïcs, 12 octobre 1982 ». DC, 2 janvier 1983, n°1843, p.25-26.

2. Vie et mission des laïcs dans l'Église. Travail dans les conseils paroissiaux en vue du conseil pastoral diocésain du 16 mai 1987. **ADc Mgr Rol. Conseils épiscopaux. 1976-1990.**

Il s'agit d'un document de travail envoyé aux conseils paroissiaux, qui reprend les conclusions du conseil pastoral diocésain du 16 avril 1986.

3. La Vie montante est un mouvement de chrétiens retraités ; elle prend le nom de MCR (Mouvement chrétien des retraités) en 1988.

4. Synode 1988. Fiche « 1 ». Vie montante. Barbezieux. **ADc Fiches 1-6.**

5. KÉRAUTRET, (Mgr). « Lettre pastorale de Mgr l'Évêque ». EA, 8 février 1970, p.37-38.

6. *Ibid.*, p.38.

peut s'exercer efficacement que s'il y a accord profond sur la foi et sur un projet authentique d'Église. » Il précise aussi qu'elle n'est pas « confusion », « qu'elle comporte des niveaux » en raison même des sacrements reçus. La coresponsabilité suppose que chacun prenne ses responsabilités :

« C'est une tentation fréquente et trop facile de se rassurer en attendant que les autres prennent des responsabilités. En réalité les autres ne peuvent prendre que leurs propres responsabilités, inexorablement chacun de nous reste en face des siennes. C'est la mission qui est commune et qui nous rend solidaires. La responsabilité, elle, colle à notre propre conscience¹. »

Enfin, il justifie la coresponsabilité en considérant que la tâche qui incombe à chacun est toujours trop complexe, pour qu'elle puisse être accomplie par une personne seule.

Par la suite, il admet que la coresponsabilité a son revers. Il explique dans le rapport quinquennal en 1972 :

« L'idée juste de coresponsabilité a suscité de nombreux "conseils". Mais on assiste à deux mouvements inverses : tandis que certains prêtres ou laïcs, chez qui l'idée de coresponsabilité n'a pas mûri, se désintéressent pratiquement de tous les "conseils", d'autres, chez qui cette idée est exacerbée, font comme s'ils devaient participer aux décisions à égalité avec l'Évêque ou comme si en raison du nombre, ils pouvaient lui imposer leurs points de vue². »

Ainsi, selon lui, la coresponsabilité va souvent de pair avec « une certaine dilution de l'autorité ».

En 1973, dès les premières lignes de son rapport lors de l'Assemblée plénière de l'épiscopat, Mgr Bouchex énonce l'orientation de fond des débats sur le ministère des prêtres : « il nous faut mettre tout en œuvre pour que la vie et la mission de l'Église reposent sur la responsabilité commune des chrétiens³. »

En septembre 1975, devenu évêque d'Angoulême, Mgr Rol situe l'Église de Charente dans une dynamique missionnaire. Dans une lettre aux Charentais, il reprend les perspectives de l'Assemblée plénière de l'épiscopat de 1967 et s'appuie sur les travaux de celle de 1973. Il indique qu'il souhaite faire le point avec les conseils sur la mise en œuvre de la responsabilité de chacun et sur la manière dont,

« au cœur de notre vie toute simple, quels que soient notre âge, notre condition sociale, nos engagements, notre santé, nous aidons à faire grandir l'Église dans

1. *Ibid.*, p.39.

2. Rapport quinquennal 1972. **ADc**.

3. Assemblée plénière de l'épiscopat français. *Tous responsables dans l'Église ?* Lourdes 1973. Paris : Éditions du Centurion, 1973, p.9.

Mgr Bouchex est évêque-auxiliaire d'Aix-en-Provence et membre de la Commission épiscopale du clergé et des séminaires.

les différents secteurs de vie, dans les différentes réalités culturelles de notre temps¹. »

Dans cette perspective, la session du conseil presbytéral qui se tient en janvier 1977 se penche sur l'évaluation des forces apostoliques du diocèse². Les réponses font apparaître qu'en dehors des mouvements d'Action catholique et de l'aumônerie de l'enseignement public, où « *la coresponsabilité est de mise* », il existe un peu partout des groupes « *mixtes* », c'est-à-dire constitués par des prêtres, des religieux et religieuses et des laïcs. Cela signifierait une bonne volonté prometteuse. Toutefois, ces groupes

« semblent naître un peu à l'aveuglette, au gré des personnes en présence ou à la disparition des prêtres plus qu'à la suite d'une réflexion sur l'Église, ses réalités, ses nécessités : on a ainsi à la fois la joie des germinations mais aussi le sentiment d'une certaine fragilité et incohérence. »

Deux sortes d'équipes sont principalement citées : « *des équipes "locomotives" "globales" : conseils pastoraux touchant à l'ensemble de la pastorale d'un lieu* » et « *des équipes pastorales sur des points précis* ». Un secteur remarque que plutôt que de savoir si des équipes sont possibles, il faudrait savoir « *comment faire prendre conscience à une communauté chrétienne de l'incroyance, lui faire découvrir qu'elle doit être signifiante, et que les chrétiens sont responsables de leur vie en Église.* »

La coresponsabilité doit être inextricablement liée à la communion, qui suppose une aide mutuelle entre les membres de l'Église. Mgr Rol interpelle les fidèles présents à la messe chrismale en 1979 : les laïcs doivent aider l'évêque et les prêtres dans leur ministère et ceux-ci sont appelés à soutenir les chrétiens pour qu'ils vivent « *courageusement les exigences de la vie chrétienne et à assumer leurs responsabilités dans la vie et la mission de l'Église*³. »

De même, la communion et la mission sont liées. Lors de la messe chrismale en 1982, il déclare dans son homélie que : « *La mission n'est pas une activité facultative de l'Église réservée aux plus actifs de ses membres*⁴. » Il précise :

« L'Église est missionnaire ou elle n'est pas, parce qu'il est dans la nature même de la communion de se "dilater", de se déployer jusqu'aux extrémités de la terre. Une assemblée qui ne s'ouvrirait plus sur l'annonce de l'Évangile ne serait plus une communion mais un cercle portant en lui les germes de son propre étouffement. Inversement, une Mission qui oublierait la communion tournerait vite en propagande idéologique. »

1. « Lettre de Mgr Rol, évêque d'Angoulême ». EA, 14 septembre 1975, p.150.

2. Conseil presbytéral, 10 janvier 1977. Compte-rendu du dossier sur « La prise en charge de l'Église et la coresponsabilité ». **ADc Conseil presbytéral**.

3. « La messe chrismale ». CF, 21 avril 1979.

4. « Peuple de baptisés, lève-toi et marche ». CF, 17 avril 1982.

L'évêque ajoute qu'il doit se vivre une « coresponsabilité¹ » et que « *les conflits de "pouvoir" qui risquent de se produire se dissiperont en partie si tous ont le souci d'exercer leurs fonctions dans un esprit de service évangélique* », dans la prière.

Ainsi, il apparaît clairement que la coresponsabilité s'impose comme une priorité dans les orientations diocésaines. Les exemples se multiplient. Tant les comptes-rendus des rencontres du conseil épiscopal que celles du conseil presbytéral, témoignent du souci du travail commun entre prêtres, religieuses et laïcs, dans la catéchèse, l'animation liturgique, les divers mouvements et les conseils pastoraux. Les objectifs pastoraux du diocèse déterminés lors de chaque rentrée mentionnent systématiquement cette préoccupation au cours des années 1980.



À la suite de l'Assemblée plénière des évêques de 1973, le Père Huot-Pleuroux, secrétaire général de l'épiscopat, note que :

« Les évêques ont été tous d'accord pour proclamer et promouvoir la responsabilité de tous les chrétiens : l'Église doit être véritablement l'affaire de tous ; il est temps de vivre sérieusement ce que demandait le Concile en ce domaine. L'appel à des laïcs n'est pas une "stratégie" en vue de la mission ; il découle de la nature même de l'Église considérée comme peuple de Dieu². »

Une laïque engagée ne conçoit pas elle non plus de « stratégie en vue de la mission ». Elle affirme qu' :

« Un laïc n'est pas missionnaire en brandissant sa bannière mais en étant au milieu des autres, comme signe de Dieu qui aime. On est missionnaire en faisant des liens avec des gens qui n'ont pas de liens avec l'Église, en apportant une parole d'espérance. On l'est aussi par une façon de vivre³. »

Le chrétien ne peut distinguer le service de l'Église et le service du monde. C'est ainsi que la communion et la mission vont de pair. Quelques mois avant le Synode des évêques sur les laïcs, en 1987, le Père Bartolomeo Sorge, jésuite, directeur de la *Civiltà Cattolica*, estime que suite au Concile :

« Il s'agit de reconnaître, en droit et en fait, à un laïcat désormais parvenu à la maturité, ce rôle nouveau dans la vie de l'Église et dans l'animation du monde, ce rôle qui lui revient et qui est exactement le contraire de la vieille mentalité cléricale d'hier. Tout cela exclut aujourd'hui la tentation d'employer comme un

1. Intervention de Mgr l'Évêque au Conseil pastoral diocésain. 1986. **ADc Mgr Rol. Conseils épiscopaux. 1976-1990.**

2. Assemblée plénière de l'épiscopat français. *Tous responsables dans l'Église ?* Lourdes 1973. Paris : Éditions du Centurion, 1973, p.100.

3. Témoignage oral d'une laïque, décembre 2002.

frein cette ecclésiologie de communion que Vatican II a, au contraire, élaborée en fonction de la croissance de tout le Peuple de Dieu¹. »

B. Vivre la coresponsabilité

Les évêques de Lyon et de Saint-Étienne publient, en 1973, une lettre pastorale intitulée : « *La responsabilité des laïcs dans l'Église et dans le monde* ». Ils écrivent notamment :

« Tous les textes du Concile consacrés à la vocation des laïcs redisent que, dans l'Église, il ne doit pas exister de citoyens de seconde zone : ceux qui travaillent et ceux qui se reposent, ceux qui luttent pour l'évangélisation et ceux qui vivent comme des membres honoraires, ceux qui sont capables d'être apôtres et ceux qui ne s'en sentent pas dignes, une minorité "galonnée" agissante et une masse anonyme "d'embrigadés" et de suiveurs². »

La prise de responsabilité croissante des laïcs dans la mission de l'Église conduit les prêtres à vivre leur ministère différemment, même si sa nature demeure identique. Mgr Rol tient à rappeler régulièrement le rôle irremplaçable du prêtre. De même, il insiste sur le fait que la participation des laïcs trouve son fondement dans leur baptême et non pas pour apporter une solution au manque de prêtres. Parfois, des réflexions suggèrent que les laïcs remplacent les prêtres. Il ne saurait en être question : le caractère sacramentel du rôle du prêtre ne peut être remis en cause. Il ne peut exister de peuple de Dieu sans prêtre.

Les laïcs répondent-ils aux appels qui leur sont adressés ? Les prêtres, les religieuses et les laïcs ne portent pas forcément le même regard sur la coresponsabilité, regard qui évolue d'ailleurs avec le temps. De belles initiatives voient le jour mais la coresponsabilité montre aussi quelques limites.

1. Une coresponsabilité de plus en plus effective

a. De la fin des années 1960 aux années 1970

La coresponsabilité n'évolue pas au même rythme selon les paroisses. Par exemple, dès 1966, les prêtres de la paroisse du Sacré-Cœur de Cognac convoquent une assemblée

1. SORGE, Bartolomeo. « Le laïcat avant et après le Concile ». *DC*, 4 octobre 1987, n°1947, p.924.

Cette conférence est prononcée devant l'Union des supérieurs généraux. Le Père Sorge est directeur de la *Civiltà Cattolica*, de 1973 à 1984. Cette revue jésuite italienne était relue à cette époque, avant sa publication, par le Pape lui-même ou des membres de la Curie.

2. « La responsabilité des laïcs dans l'Église et le monde. Lettre pastorale des évêques de Lyon et de Saint-Étienne. Carême 1973 ». *DC*, 20 mai 1973, n°1632, p.462-463.

générale « *des militants engagés dans une action apostolique*¹ ». Cette rencontre poursuit un double but :

« 1°. Permettre à tous de prendre conscience des différentes activités apostoliques existantes ou nécessitées par le fonctionnement de la vie paroissiale et aux personnes qui les assument de se connaître entre elles. 2°. Donner à tous la possibilité de prendre plus complètement dans l'Église la place qui leur revient en tant que laïcs. »

Le compte-rendu publié dans le journal paroissial fait alors apparaître une forte implication dans cette paroisse : un groupe de cent vingt chrétiens, dont certains assument plusieurs tâches, se dévouent pour la vie de la paroisse, en collaboration avec les prêtres².

En février 1969, le Secrétariat de l'épiscopat français invite les laïcs à participer à l'enquête nationale sur « *le ministère et la vie des prêtres* », thème des assemblées plénières de mai et novembre 1969. La synthèse des réponses des laïcs charentais laisse apparaître, en ce qui concerne les relations prêtres – laïcs « *une nette amélioration, par la recherche d'une meilleure compréhension mutuelle, amenant une meilleure connaissance réciproque*³. » En outre, la responsabilité des laïcs grandit parce qu'ils sont « *plus conscients de leur mission devant correspondre à leur vie de baptisés* ».

En 1970, tout en réfléchissant aux perspectives d'avenir du diocèse, Mgr Kérautret se réjouit de cette responsabilité croissante :

« *Il nous faudra des laïcs de plus en plus conscients. Mais je suis souvent frappé de la qualité des chrétiens et chrétiennes que je rencontre, de leur attachement à l'Église, de leur degré d'engagement. Il y en a qui exercent déjà un rôle de chefs de communautés. Dans plusieurs secteurs, ils se sont déjà organisés en comités responsables autour de leurs prêtres. Les catéchismes, les Centres de préparation au mariage trouvent des animateurs. Un peu partout on rencontre aux postes d'influence des chrétiens formés par l'Action catholique. Faisons-nous actuellement l'effort nécessaire pour assurer leur relève ?*⁴ »

Ainsi, un peu partout dans le diocèse, outre les membres des mouvements d'Action catholique, des laïcs prennent des responsabilités au sein des paroisses, participant ainsi à la mission de l'Église. Le début des années 1970 voit des recherches et des réalisations effectuées au plan liturgique et catéchétique, ainsi que pour la préparation des sacrements, avec de plus en plus souvent le concours des laïcs. Ainsi, « *une minorité consciente de personnes en recherche [acceptent] de prendre leurs responsabilités au sein de l'Église*⁵ ».

1. « Petits "États généraux" au Sacré-Cœur ». *Ensemble Cognac. Éd. urbaine*, juin 1966, n°59.

2. Plus de soixante membres d'Action catholique générale et spécialisée participent activement à la vie de leur mouvement. Une quarantaine de personnes s'occupent du catéchisme, une dizaine de jeunes encadrent l'Action catholique des enfants (ACE). Soixante personnes prennent part à la collecte du denier du culte, tandis qu'une équipe de laïcs rédige le journal paroissial.

3. Consultation des laïcs sur le prêtre. 28 mai 1969. **ADc Dossier Sochal 2**.

4. KÉRAUTRET, (Mgr). « Lettre pastorale de Mgr l'Évêque ». *EA*, 8 février 1970, p.42.

5. « Compte-rendu de l'enquête en vue du Coadjuteur. Synthèse des réponses données par les prêtres ». *EA*, 24 septembre 1972, p.172.

Lors de la consultation en vue d'un évêque coadjuteur, en 1972, la synthèse des réponses des laïcs fait apparaître une note dominante : la disponibilité¹. Ils sont prêts à collaborer au ministère de l'évêque de diverses manières. Certains souhaitent prendre ou prennent déjà une part active à la vie paroissiale, par la catéchèse, la liturgie, les équipes de préparation au mariage, l'entretien de l'église et la prise en charge matérielle et financière. D'autres ont une sensibilité orientée vers l'Action catholique : « *aller vers les autres, avec une attention particulière aux plus pauvres, donner le témoignage d'une vie chrétienne dans le travail, être soi-même missionnaire, bref, être attentif aux besoins de l'Église et diffuser sa doctrine sociale.* » De plus, quelques-uns sont prêts à participer à un groupe de recherche avec l'évêque, afin de mieux pouvoir l'informer des réalités.

Les exemples de rencontres entre les prêtres et les religieuses d'un secteur sont assez fréquents au début des années 1970. Ainsi, les prêtres du secteur de Ruffec se réunissent avec les religieuses une fois par trimestre au début des années 1970². À la même époque, les Filles du Saint-Esprit installées à Ruelle rencontrent une fois par trimestre l'équipe sacerdotale. Les thèmes de réflexion portent sur le milieu scolaire du collège et sur les jeunes face au travail. Ces religieuses témoignent aussi de leur collaboration avec les laïcs. Elles estiment que par leur participation aux mouvements d'Action catholique dans le monde ouvrier, « *les échanges souvent profonds avec les uns et les autres*³ » leur permettent d'être unies à leur action. En décembre 1977, le CDR constate qu'une progression semble s'amorcer, concernant la participation des religieuses à la vie diocésaine : « *Elles font partie d'un Peuple, associées aux responsabilités des prêtres et des laïcs*⁴. » La collaboration avec les prêtres et les laïcs naît un peu partout.

Au moment de passer le relais à Mgr Rol le 1^{er} juillet 1975, Mgr Kérautret fait part de sa joie quand il pense à l'activité des laïcs dans les mouvements et les paroisses⁵. L'élan se poursuit sous l'épiscopat de Mgr Rol. En 1976, les deux sessions du conseil presbytéral abordent le thème « *Tous responsables* », sur lequel l'Assemblée plénière de novembre 1973 s'est penché. Un questionnaire est alors envoyé aux divers secteurs géographiques et

1. Consultation diocésaine en vue de la nomination d'un évêque-coadjuteur. Réponses individuelles ou familiales. **ADc Consultation en vue d'un coadjuteur.**

De même, le rapport final du Synode des évêques extraordinaire de 1985 utilise ce terme : « *L'esprit de disponibilité avec lequel tant de laïcs se sont mis au service de l'Église doit être compté parmi les meilleurs fruits du Concile. En ceci nous avons une expérience neuve que nous tous sommes Église.* » Cité dans PIETRI, G. « Mouvements et services d'Église : une nouvelle donne ». *Lumière et Vie*, juin 1987, n°182, p.52.

2. Secteur de Ruffec. Bilan d'activité du secteur pastoral. 1973-1974. **ADc Conseil presbytéral 2. « Bilan d'activité 3 ».**

3. Annales de la communauté des Filles du Saint-Esprit, à Ruelle, de 1963 à 1973. **ADc Archives Filles du Saint-Esprit.**

4. « Comité diocésain des religieuses. 22 décembre 1977 ». *EA*, 5 mars 1978, p.49.

5. « Mgr Georges Rol succède à Mgr René Kérautret ». *EA*, 13 juillet 1975, p.130.

Annexe 5.2.2 : Allocution de Mgr Kérautret lors du conseil presbytéral, le 1^{er} juillet 1975.

sociologiques. La part de responsabilité des laïcs apparaît très variable selon les secteurs¹. Souvent, « *de vrais responsables liturgiques* » sont à l'œuvre mais généralement dans des paroisses importantes. De même, la catéchèse bénéficie souvent de vrais responsables mais aussi de « *personnes qui se manifestent plus "au service des enfants" que responsables.* » Les équipes de préparation au mariage, soit existent déjà, soit démarrent. En revanche, il est très peu question de responsables au niveau de la réflexion et de l'animation de la pastorale d'ensemble. Dans les mouvements, il semblerait qu'en ville, les responsables soient nettement plus nombreux que dans le milieu rural, où le prêtre « *est encore trop souvent instigateur et aiguillon et où les mouvements font peur.* » En outre, la prise de conscience missionnaire semble quelque peu manquer :

« La dimension missionnaire semble apparaître difficilement ou face à l'incroyance environnante, trouver difficilement son essor, beaucoup d'inquiétude, il semblerait que ce soit d'abord dans l'Action catholique, et ensuite dans la catéchèse des enfants que cette dimension s'épanouisse le plus. »

Surgit d'ailleurs l'interrogation de savoir si l'on ne se contente pas trop souvent « *de proposer aux laïcs un engagement purement "interne" à l'Église.* »

Au début de l'année 1977, Mgr Rol constate que :

« De façon générale, dans les mouvements, dans les paroisses ou dans les aumôneries, progresse la coresponsabilité prêtres – religieux – religieuses – laïcs, au service de la même mission d'Église, dans le respect de la vocation de chacun. Il nous faut continuer dans ce sens en dépassant les limites de la paroisse pour travailler à l'échelon d'un secteur ou d'une zone². »

En février 1978, sa lettre pastorale commente la troisième partie d'un appel des évêques de la région apostolique. Daté de juin 1977, il est adressé aux responsables et aux membres des communautés chrétiennes. Il s'agit de donner des orientations pastorales dans la perspective des années 1980. Mgr Rol, dans la ligne de ce texte, souhaite que les chrétiens prennent des responsabilités, pour que l'Église puisse remplir sa mission. Il constate que des laïcs ont su prendre des responsabilités en lien avec leurs prêtres, au cours des années précédentes, en s'engageant dans les domaines qu'il cite deux ans plus tôt dans sa lettre pastorale. Il estime qu'il existe « *beaucoup de richesses trop souvent méconnues*³ » parmi les mouvements apostoliques. Malgré la progression de l'implication des laïcs, « *il reste beaucoup à faire. La participation active des laïcs à la vie d'une communauté chrétienne n'est pas encore passée dans les mœurs... et pourtant, il y va de l'avenir de l'Église.* »

1. Synthèse des réponses au questionnaire « Responsabilité des laïcs ». **ADc Conseil presbytéral. « Conseil presbytéral ».**

2. « Vœux de nouvel an à Monseigneur l'Évêque ». EA, 16 janvier 1977, p.24.

3. « Lettre pastorale de Mgr Rol ». EA, 12 février 1978, p.38.

En juin 1978, dans une même ligne, le conseil presbytéral essaie de discerner les objectifs et les moyens permettant une avancée dans la vie concrète des communautés chrétiennes, mettant ainsi l'accent sur la communion et sur la coresponsabilité, même si le terme n'est pas employé¹. Il invite les prêtres à éveiller les laïcs à leurs responsabilités mais aussi à les accompagner.

b. Les années 1980

La participation des laïcs et des religieuses à la vie pastorale aux côtés des prêtres ne cesse de croître au cours des années 1980. Lors de la visite *ad limina*, en 1982, un bilan sur l'apostolat des laïcs dans la région apostolique du Sud-Ouest montre que la situation s'améliore :

« Malgré diverses difficultés rencontrées par les mouvements d'apostolat, l'ensemble des rapports [des divers diocèses] note divers progrès quant aux orientations des mouvements et quant au plus grand nombre de laïcs participant aux divers services d'Église². »

En outre, des progrès en plusieurs domaines sont relevés :

- « - Importance retrouvée de la référence à la Parole de Dieu*
- Recherches et initiatives intéressantes sur la vie sacramentelle et liturgique.*
- Sens apostolique renouvelé.*
- Souci de formation.*
- Acceptation de rencontres avec d'autres mouvements ou communautés d'Église.*
- Distance prise par rapport aux idéologies. »*

Un point important réside dans le fait que : *« Tous les rapports mettent en valeur tous les fruits de cette large participation des laïcs aux divers services de l'Église et souhaitent que cette participation se développe à l'avenir. »*

De même, divers diocèses de la région notent des progrès relatifs à la collaboration et aux relations entre laïcs, prêtres, diacres, religieux et religieuses³. Cependant, *« les difficultés, les incompréhensions ou les étroitesse »* n'ont pas complètement disparu chez les uns ou les autres. Il apparaît souvent :

« une acceptation, et même souvent une recherche active chez les prêtres pour la participation des laïcs aux divers services d'Église ; la réflexion de plusieurs groupes de prêtres pour mieux vivre leur responsabilité pastorale originale au

1. « Conseil presbytéral. Session des 19 et 20 juin 1978 », EA, 30 juillet 1978, p.125-128.

Annexe 7.1.2 : Conseil presbytéral. Session des 19 et 20 juin 1978.

2. De nets progrès concernant la participation des laïcs sont mentionnés dans les services suivants : la catéchèse (progression très importante), aumôneries scolaires, pastorale liturgique, œcuménisme, pastorale des vocations, pastorale du mariage, notamment préparation au mariage, information, moyens de communication sociale, gestion et animation des écoles catholiques, coopération missionnaire, Tiers Monde, service des migrants, gestion financière. [Visite *ad limina* 1982. Apostolat des laïcs. Région apostolique Sud Ouest. **ADc Visite ad limina 1982.**]

3. Visite *ad limina* 1982. Apostolat des laïcs. Région apostolique Sud Ouest. **ADc Visite ad limina 1982.**

service des mouvements de laïcs ; la participation plus importante des religieuses au service des mouvements. »

Dans divers lieux du diocèse, les prêtres, les religieuses et des laïcs continuent à se réunir régulièrement. Par exemple, à Cognac, ce type de rencontre a lieu cinq fois par an au cours des années 1980¹. Ils échangent sur la vie de la communauté, de l'Église diocésaine et universelle. Une douzaine de laïcs, dont un seul homme, participent régulièrement. À Barbezieux, l'une des religieuses est invitée aux réunions mensuelles du clergé, « *pour une pastorale commune* »². Un prêtre pense qu'au cours des années 1980, les relations entre prêtres et religieuses sont bonnes mais « *peut-être encore dans un rapport hiérarchique* »³. D'une façon générale, les prêtres déclarent que la collaboration pastorale avec les religieuses s'effectue sans difficulté. La contribution du diocèse d'Angoulême lors de la préparation de l'Assemblée plénière d'octobre 1981, qui se penche sur les perspectives missionnaires de l'Église de France, souligne que des communautés de religieuses travaillent en lien étroit avec la pastorale du diocèse en coresponsabilité avec prêtres et laïcs⁴.

À la fin des années 1980, dans l'ensemble, les religieuses présentes dans le diocèse essaient de faire leurs les projets de l'Église diocésaine. Globalement, elles se sentent reconnues. S'il est fait appel à elles, « *ce n'est pas pour boucher des trous* »⁵ mais parce qu'elles sont reconnues comme « *parties prenantes de la bonne marche d'un ensemble* ». Quant à la collaboration avec les prêtres, elle s'effectue d'abord par l'attention portée à la vie paroissiale et diocésaine, mais elle s'exprime aussi de diverses manières. Les situations varient selon les lieux dans le diocèse : « *Là où la vie paroissiale est structurée, les places définies, la communauté paroissiale en marche, la collaboration paraît naturelle, spontanée : on accueille, propose, exprime librement, le dialogue est facile.* » Les religieuses collaborent avec les laïcs en premier lieu en les accueillant, par les relations toutes simples de voisinage ou par les visites rendues. Elles participent aussi aux groupes paroissiaux, au conseil paroissial et aux mouvements. Elles favorisent le démarrage de groupes dont les laïcs assurent ensuite la prise en charge. Elles considèrent en outre que leur collaboration avec les laïcs apporte une dimension nouvelle à la communauté.

Le conseil épiscopal de la rentrée 1984 souligne l'émergence des laïcs, « *ouvriers de l'évangélisation* »⁶. Le travail du prêtre avec quelques laïcs est mentionné par exemple à

1. Synode 1988. Fiche « 4 ». Quatre religieuses. Louzac. **ADc Fiches 1-6.**

2. Synode 1988. Fiche « 5 ». Les 9 prêtres du doyenné de Barbezieux, Baignes et Brossac. **ADc Fiches 1-6.**

3. Témoignage écrit d'un prêtre, avril 2000.

4. Perspectives missionnaires de l'Église en France. Réponse du diocèse d'Angoulême pour l'assemblée plénière d'octobre 1981. In : *10 ans de documents pastoraux. Dossier n°3. Synode diocésain*, Pentecôte 1988, p.40.

5. Pour le CDR du 3 octobre 1987. Compte-rendu du questionnaire envoyé aux communautés en vue du Synode diocésain. **ADc Religieuses. Archives CDR.**

6. Conseil épiscopal de rentrée. 30-31 août 1984. **ADc Mgr Rol. Conseils épiscopaux. 1976-1990.**

Bourg-Charente, à Champagne-Mouton et à Montembœuf. Il ne faut pas non plus oublier que dans divers secteurs, des laïcs travaillent déjà « *avec un vrai sens de l'Église* », qui va au-delà d'une dimension locale, notamment à travers la mission ouvrière, l'ACI, le CMR, le monde de la santé, la pastorale familiale ou les aumôneries scolaires. Lors du conseil pastoral diocésain d'avril 1986, est soulignée la nécessité que le témoignage de foi rejoigne les réalités humaines si diverses¹. Il est clair que les laïcs se montrent de plus en plus actifs à travers des services ou des ministères, dans les aumôneries scolaires, la pastorale de la santé ou dans les paroisses.

Il apparaît clairement que vingt ans après Vatican II, « *il y a une plus grande participation des chrétiens à la vie des paroisses* ² ». Ils prennent conscience de leur mission et de leur responsabilité. L'appel des laïcs se fait insistant en faveur d'un « *partage effectif de responsabilité entre prêtres, religieuses et laïcs* ³ ». Ils souhaitent aussi que soient « *responsabilisés les baptisés en les associant à des structures de consultation, de partage des responsabilités* ». Ils aimeraient notamment participer aux débats relatifs à la morale de l'Église. Le dialogue qui est prôné entre l'Église et la société doit aussi exister au sein de l'Église. C'est ainsi que des membres de l'ACI souhaiteraient que les laïcs soient écoutés et qu'ils soient plus nombreux dans les « *“commissions” réservées au clergé compétent* ⁴ ». Il faut « *accepter le DIALOGUE, reconnaître le message des laïcs à travers leur vie dans le monde économique et du travail* ». »

Il semble aussi que des familles chrétiennes prennent conscience, au cours des années 1980, de « *la tâche énorme qui incombe aux prêtres [...] car moins nombreux qu'autrefois* ⁵ ». Des laïques de Confolens sont convaincues que chaque laïc a un rôle important à tenir au sein d'une mission commune :

« *Cette tâche est d'autant plus facile qu'elle est bien préparée. Mais il faut faire prendre conscience à chacun de sa responsabilité. De tels services demandent de grandes qualités de cœur, des capacités de contact, des compétences et surtout une grande disponibilité* ⁶ ». »

Des membres d'une Équipe Notre-Dame⁷ à Angoulême souhaiteraient que soient mises en place des « *équipes pastorales laïques, pour chaque milieu, fortement structurées tout en étant souples* ⁸ ». Ils ajoutent que : « *Les clercs ne doivent plus faire mais faire faire* ». De plus, des laïcs n'hésitent pas à prendre les « choses en main ». Une laïque

1. Vie et mission des laïcs dans l'Église. Travail dans les conseils paroissiaux en vue du conseil pastoral diocésain du 16 mai 1987. **ADc Mgr Rol. Conseils épiscopaux. 1976-1990.**

2. Cahier de synthèse. Travail préparatoire du Synode. Février-décembre 1987, p.59.

3. *Ibid.*, p.190.

4. Synode 1988. Fiche « 6 ». Équipe ACI. Angoulême. **ADc Fiches 1-6.**

5. Synode 1988. Fiche « 9 ». Équipe Partage et Rencontre. La Couronne. **ADc Fiches 7-11.**

6. Synode 1988. Fiche « 2 ». Six femmes. Confolens. **ADc Fiches 1-6.**

7. Mouvement de pastorale familiale.

8. Synode 1988. Fiche « 7 ». Équipe Notre-Dame. Angoulême. **ADc Fiches 7-11.**

résidant dans une paroisse desservie par la Mission de France explique que pour constituer des groupes, il faut en prendre l'initiative : les prêtres ne le proposent pas¹. Elle estime que cela permet aux laïcs de se prendre en charge et ils prennent très vite des responsabilités dans la catéchèse et la liturgie.

À Barbezieux, règne le sentiment que « *les choses bougent et avancent dans le diocèse ne serait-ce que par le nombre croissant des laïcs engagés*². » Dans le secteur de Ruffec, des équipes sont entièrement prises en charge par des laïcs³. Ainsi, un foyer a la responsabilité de la Vie montante, tandis que la coordination du Service évangélique des malades est assurée par plusieurs laïcs. De même, des Cognaçais considèrent que l'engagement des chrétiens est bien plus important, il n'existe plus le clivage prêtres – laïcs et « *le chrétien est devenu adulte*⁴ », expression qui résume bien les faits. Il semble clair que cela suscite de la joie chez les uns et les autres.

2. Les limites de la coresponsabilité

Pour que la responsabilité commune des baptisés devienne effective, Mgr Bouchex constate, en 1973, qu'une « *conversion* » de tous est nécessaire :

*« Conversion pour le peuple chrétien, attaché à une certaine image de l'Église, persuadé de son incompétence, mal informé de la situation réelle et de son sens, convaincu souvent que tout le mal vient de la démission des prêtres. Conversion pour nous [les évêques], qui sommes obsédés par la diminution du nombre des prêtres, qui envisageons l'avenir avec timidité et peur, qui sommes hésitants devant certaines manières nouvelles d'exister pour l'Église, qui freinons le souffle et l'élan de chrétiens et de pasteurs. Conversion pour les prêtres, dont un certain nombre ne savent plus à quoi ils servent, se demandant s'ils ne sont pas les derniers d'une "race" et si l'avenir de l'Église n'est pas bouché*⁵. »

En effet, la mise en place de la coresponsabilité ne se réalise pas sans mal. En particulier, les laïcs éprouvent parfois beaucoup de difficultés à prendre conscience du rôle qui leur est dévolu.

a. Lutter contre la timidité

Lors de la consultation diocésaine en vue d'un évêque coadjuteur en 1972, les prêtres charentais dressent un bilan en demi-teinte de l'engagement des laïcs dans l'Église. Ils

1. Témoignage oral d'une laïque, novembre 2002.

2. Synode 1988. Fiche « 7 ». ACGF. Barbezieux ville. **ADc Fiches 7-11.**

3. Synode 1988. Fiche « 4 ». Conseil pastoral. Ruffec. **ADc Fiches 1-6.**

4. Synode 1988. Fiche « 4 ». ACI. Cognac. **ADc Fiches 1-6.**

5. Assemblée plénière de l'épiscopat français. *Tous responsables dans l'Église ?* Lourdes 1973. Paris : Éditions du Centurion, 1973, p.18-19.

pensent que la majorité des chrétiens attend de l'Église un « *simple service* ¹ », à travers le culte et la catéchèse, ceci reposant sur le prêtre. Certains considèrent que le laïcat est assez peu organisé et que peu de gens sont prêts à prendre des responsabilités. De plus, « *l'ACG et plus encore l'ACS marquent le pas et sont inexistantes dans de nombreux secteurs.* » Parmi les quelques mouvements de piété ou de formation sont signalés le Mouvement eucharistique des jeunes (MEJ), qui réunit « *quelques adolescents* ² », le scoutisme, qui n'est « *pas très développé* » et des Tiers Ordres qui regroupent « *un certain nombre de vieilles personnes* ». Du côté des laïcs, se mêlent évidemment différents avis sur l'évolution qui a eu lieu au cours des décennies précédentes³. Certains estiment qu'il existe un réel progrès depuis trente ans, avec un changement de mentalité qui se manifeste à travers la vie des chrétiens « *qui ont souci de porter l'Évangile et d'en témoigner* ». De même, l'Église se montre attentive à « *être plus proche des laïcs* » et à « *former et susciter un laïcat majeur* ». Cependant, des laïcs déplorent que des chrétiens pratiquants aient peur devant les changements, que l'Église soit trop « *l'affaire du Curé* », « *qu'il y ait trop de chrétiens tièdes et trop de timidité de la part des prêtres et des chrétiens* » et qu'un manque de dialogue existe entre prêtres, religieuses et laïcs.

Lors de la préparation d'un conseil presbytéral en 1974, des prêtres constatent qu'en-dehors des mouvements, les laïcs ont peu d'occasions d'échanger entre eux⁴. Cependant, ils réfléchissent et échangent souvent dans un cadre restreint. Il semble évident que : « *l'instruction, l'élocution, la situation, jouent un grand rôle. Certains sont vraiment généreux, mais n'osent pas s'exprimer, ne veulent pas s'imposer. De là la difficulté pour trouver des cadres et à tous les échelons.* »

Alors, certains prêtres cherchent à faire disparaître les timidités et les « tiédeurs ». Ainsi, au début de l'année 1979, le curé de Fléac lance un appel vigoureux aux chrétiens, dont il déplore un engagement trop faible :

« *Que faut-il dans une paroisse ou dans un secteur paroissial ?*

Une équipe de chrétiens et de chrétiennes, ou même de sympathisants qui, en lien avec leur prêtre, prennent en charge les besoins de ce secteur. Actuellement, [...] combien se soucient de l'animation des célébrations et des messes du dimanche, de la transmission du message évangélique aux jeunes, des préparations au mariage, des préparations de baptême ; qui est préoccupé des malades dans leurs besoins matériels et spirituels ?

Autant de questions qu'un grand nombre liront peut-être distraitemment ou ne liront même pas ! Il reste que certains, certaines n'osent pas s'engager [...].

1. « Compte-rendu de l'enquête en vue du Coadjuteur. Synthèse des réponses données par les prêtres ». EA, 24 septembre 1972, p.172.

2. Enquête sur le diocèse d'Angoulême. 1972. **ADc Carton Sochal**.

3. Consultation diocésaine en vue de la nomination d'un évêque coadjuteur. 1972. Réponses individuelles ou familiales. **ADc Consultation en vue d'un coadjuteur**.

4. Secteur pastoral de Barbezieux. Mai 1974. **ADc Conseil presbytéral 2. « Bilan d'activité 3 »**.

Je remercie vivement ceux et celles qui donnent à leur prêtre des motifs d'espérance et de confiance [...]. Je dis à ceux qui hésitent, qui n'osent pas, qu'il y a de la place pour eux dans l'animation d'une paroisse¹. »

L'engagement s'avère également timide dans d'autres diocèses de la région apostolique. Parfois, des secteurs territoriaux ou professionnels ne sont dotés que de peu de laïcs engagés². D'ailleurs, un diocèse pointe des dangers qui pourraient éloigner les laïcs de leurs responsabilités d'un témoignage chrétien :

*« - la sécularisation de la société actuelle qui engendre un respect humain qui peut être très profond ;
- les problèmes moraux de justice qui sont souvent très difficiles à défendre, en rupture avec le comportement du milieu ;
- la défense des valeurs évangéliques peut même aboutir à un certain danger pour l'avancement professionnel ;
- enfin, les laïcs aussi bien que les prêtres sont souvent très embarrassés, ou même ignorants, sur la manière d'annoncer l'Évangile au sein même des affaires temporelles, souvent à cause d'une certaine méconnaissance de l'Évangile. »*

Des prêtres du diocèse d'Angoulême perçoivent toujours, à la fin des années 1980, la difficulté de trouver des laïcs qui acceptent de s'engager, ce qui nécessite *« beaucoup de patience, d'humilité, de persévérance »*³ et de ne pas se décourager. Ils ont aussi besoin de faire découvrir un autre visage d'Église, où chacun prend sa place. En effet, pour beaucoup de fidèles, le prêtre est *« celui qui visite tous ses paroissiens, qui est le “chef” »*.

Ainsi, à la fin des années 1980, les personnes engagées au service de l'Église sont encore en petit nombre⁴. Ce sont souvent les mêmes personnes qui exercent des responsabilités dans divers services. Peu de gens, en dehors de ceux qui sont concernés, prennent des initiatives. Une laïque, dont le sentiment est partagé par beaucoup, estime que le fait que ce soit les mêmes chrétiens qui soient engagés dans les divers services, n'encourage pas d'autres bonnes volontés⁵. D'une certaine façon, les chrétiens engagés *« ne donnent pas envie »*, parce qu'ils en font trop et la surcharge des tâches peut décourager. Certains se trouvent quelque peu dépassés : il leur est demandé d'être partout ! Ils sont invités à s'engager dans leur paroisse mais en plus, il faut qu'ils aillent dans le monde. Selon une laïque, un chrétien témoigne plus par son action que par sa parole⁶. Il est missionnaire en vivant ce qu'il a à faire.

1. « 5000 habitants pour un prêtre ». *Joie*, février 1979, n°72.

2. Sont mentionnés les zones de banlieues urbaines nouvelles, les milieux enseignants et culturels, certaines catégories du monde rural (techniciens...), le monde de la santé, les chefs d'entreprise, le monde ouvrier dans certaines entreprises, le monde des jeunes. [Visite *ad limina* 1982. Apostolat des laïcs. Région apostolique Sud Ouest. **ADc Visite ad limina 1982.**]

3. Synode 1988. Fiche « 5 ». Prêtres. Doyenné de Jarnac. **ADc Fiches 1-6.**

4. *Cahier de synthèse. Travail préparatoire du Synode*. Février-décembre 1987, p.59.

5. Témoignage oral d'une laïque, janvier 2003.

6. Témoignage d'une laïque, janvier 2002.

b. L'opposition des sensibilités

Les diverses sensibilités au sein de l'Église ne facilitent pas non plus toujours la coresponsabilité. Par exemple, en 1972, deux visions s'opposent : ceux qui se plaignent de son « virage à gauche ¹ » et de « la stérilité de certaines discussions depuis le Concile » et ceux pour qui l'Église apparaît comme un ghetto, du côté des « nantis », s'adaptant mal aux évolutions de la société.

Dix ans plus tard, Mgr Rol déplore, outre la politisation de certains mouvements, le fait que d'autres proposent « une spiritualité par trop coupée de la vie, trop peu engagée dans les problèmes réels des hommes ². » Il note aussi que beaucoup d'adultes ou de jeunes ne veulent surtout pas rejoindre un mouvement et préfèrent des groupes informels ou des « temps forts ». Il s'interroge alors sur leurs liens avec l'Église, en particulier sur la façon dont est reçue la parole du Magistère et comment est célébrée l'Eucharistie. Il ajoute :

« En ce qui me concerne, je prends mes distances avec les mouvements qui sur ces deux points ne sont pas en accord avec l'Église et qui font comme s'ils se donnaient leur mission, en travaillant "à leur compte". Ces réserves faites, qui ne concernent que quelques mouvements, je reconnais la générosité des militants et militantes, leur persévérance, leur souci d'approfondissement de la foi, leur élan missionnaire, leur volonté de garder des liens avec l'évêque. »

c. Quand s'immisce la question du « pouvoir »

Les relations entre prêtres et laïcs, où se mêlent quelquefois des questions de pouvoirs, rend aussi parfois la coresponsabilité difficile.

Dans certaines paroisses, des personnes prêtes à s'engager sont freinées par des prêtres « qui veulent garder le pouvoir ³ ». En outre, des laïcs interrogent : « Devons-nous "écouter" ou nous qui portons la vie, n'avons-nous pas à être entendu ? ⁴ » Un groupe qui étudie la théologie, dont les membres sont engagés dans divers mouvements ecclésiaux, constate en 1987, que « l'apprentissage de la coresponsabilité n'est pas toujours facile, les prêtres devront faire confiance, ne pas tout couvrir, savoir coordonner les engagements des uns et des autres ⁵. » De leur côté, « les laïcs n'auront pas à s'approprier un pouvoir mais à acquérir une formation sans laquelle ils ne sauraient être serviteurs. » Des laïcs d'Angoulême estiment que « la collaboration prêtres – laïcs implique une réflexion, une interpellation réciproque et des décisions prises en commun ⁶. » Dans le secteur de Barbezieux, des laïcs écrivent que ceux qui sont actifs dans l'Église « ne sont

1. Consultation diocésaine en vue de la nomination d'un évêque coadjuteur. 1972. Réponses individuelles ou familiales. **ADc Consultation en vue d'un coadjuteur.**

2. Rapport quinquennal 1982. **ADc.**

3. Cahier de synthèse. Travail préparatoire du Synode. Février-décembre 1987, p.59.

4. Synode 1988. Fiche « 11 ». Équipe CMR, branche agricole. Ruffec-Villefagnan. **ADc Fiches 7-11.**

5. Synode 1988. Fiche « 7 ». Cours d'études théologiques. **ADc Fiches 7-11.**

6. Synode 1988. Fiche « 4 ». Groupe ACI élargi. Angoulême. **ADc Fiches 1-6.**

généralement que des auxiliaires du clergé¹. » Ils pensent aussi que le clergé, « *ne pouvant avoir une compétence universelle, a tendance à oublier de faire appel à beaucoup de personnes ayant des compétences particulières qui pourraient être très profitables à l'Église.* » En 1987, le bureau du conseil pastoral diocésain constate que même si la vie communautaire grandit, il n'existe pas moins dans des paroisses « *une certaine crainte aussi bien du clergé que des laïcs eux-mêmes. Crainte liée à des questions de pouvoirs, qui désigne une incompréhension du rôle et de la place de chacun en Église².* » Ainsi, un laïc déclare que certains prêtres pensent aller plus vite s'ils agissent seul³ et un autre estime que même si les prêtres ont compris qu'il fallait qu'ils délèguent, ils souhaitent garder la main mise⁴.

Entre les prêtres et les religieuses, il existe un dialogue mais le prêtre donne parfois trop facilement « *carte blanche* » et la religieuse « *sent un certain isolement⁵* ». Ainsi, elle n'ose pas certaines initiatives, « *se demandant si c'est à elle de les prendre* ». Certaines religieuses chargées de tout un secteur constatent que ce qu'elles apportent n'intéresse pas. Il existe parfois entre prêtres et religieuses « *une coexistence difficile avec des affrontements* ». Ainsi, des communautés religieuses souhaiteraient davantage de collaboration, des relations plus vraies et de grosses difficultés apparaissent « *lorsqu'il n'y a pas partage voulu des responsabilités⁶.* »

En outre, Pierre Pierrard considère que les choses avancent peu sur le plan canonique⁷. Certes, le code de droit canonique de 1983 reprend les affirmations de la Constitution conciliaire *Lumen gentium* sur « *la participation des baptisés à la triple fonction sacerdotale, prophétique et royale du Christ* ». La fonction du laïc est aussi abordée d'une façon plus positive que dans le code de 1917. Néanmoins, « *le nouveau code de droit canonique considère, lui aussi, le laïc comme un mineur qui, en toute question vraiment importante, a besoin d'être mené par les clercs⁸.* »

1. Synode 1988. Fiche « 6 ». Groupe de laïcs. Secteur de Barbezieux. **ADc Fiches 1-6.**

2. Synode 1988. Fiche « 8 ». Bureau du Conseil pastoral diocésain. **ADc Fiches 7-11.**

3. Témoignage d'un laïc, décembre 2001.

4. Témoignage d'un laïc, octobre 2001.

5. Réunion de l'UREP [Union des religieuses éducatrices paroissiales], Angoulême, 12 décembre 1969. **ADc Sochal 2.**

6. Pour le CDR du 3 octobre 1987. Compte-rendu du questionnaire envoyé aux communautés en vue du Synode diocésain. **ADc Religieuses. Archives CDR.**

7. PIERRARD, Pierre. *Les laïcs dans l'Église de France (XIX^e-XX^e siècle)*. Paris : Les Éditions ouvrières, p.276-277.

8. Par exemple, le Can. 212 § 1 stipule : « *Les fidèles conscients de leur propre responsabilité sont tenus d'adhérer par obéissance chrétienne à ce que les Pasteurs sacrés, comme représentants du Christ, déclarent en tant que maîtres de la foi ou décident en tant que chefs de l'Église.* »

3. Les prêtres et l'apostolat des laïcs

Si l'exercice du ministère presbytéral dépend de plusieurs facteurs, la façon dont les prêtres conçoivent l'apostolat des laïcs exerce une influence indéniable.

a. La responsabilité des évêques et des prêtres

Lors d'un conseil épiscopal en mars 1972, il apparaît que les prêtres sont conscients des exigences des laïcs, qui souhaitent qu'ils leur apportent tant au niveau spirituel qu'au plan apostolique, en leur permettant une formation. Ainsi, *« le prêtre doit être un “vivant” pour animer des laïcs afin qu'ils prennent des responsabilités et des initiatives¹. »* En outre, en demandant aux prêtres de les reconnaître, les laïcs aident les prêtres à mieux se situer eux-mêmes.

Lors de l'Assemblée plénière de 1973, Mgr Bouchex constate que des *« expériences² »* montrent qu'une responsabilité commune est possible, que ce soit à travers des services, des secteurs ou des mouvements. Il distingue deux attitudes adoptées par les évêques et les prêtres. Certains considèrent qu'il s'agit d'*« expériences intéressantes »* mais elles restent pour eux des *« pis-aller »* et ils mettent en garde contre d'éventuels risques et ambiguïtés. En revanche, d'autres y voient *« une chance exceptionnelle, qu'il suffit de laisser se développer sous le poids de la force des choses. »* Quoi qu'il en soit, il invite ses confrères à *« insister sur le rôle fondamental que les prêtres doivent jouer dans le passage à cet équilibre ecclésial nouveau³ »* qu'est la coresponsabilité.

Les prêtres tiennent effectivement une place majeure car c'est d'eux dont dépend la place qui revient aux laïcs. De plus, comme le souligne le Père Henri Denis, théologien, ce sont les clercs qui ont *« créé les laïcs⁴ »*, ils ont *« suscité, du moins utilisé »* le terme même de « laïc » et ont *« mis en place des fonctionnements et tout un système »*. Finalement, ce sont eux qui ont *« assigné leur place aux laïcs »*.

La rencontre du conseil presbytéral de juin 1976 offre l'occasion d'écouter les témoignages des laïcs eux-mêmes⁵. À la fin de la session, le conseil vote une motion d'orientation. Afin que chacun, selon sa vocation, puisse exercer réellement sa responsabilité, le conseil presbytéral souhaite :

« Que les prêtres mettent tout en œuvre pour qu'une attention réelle soit portée à la vie des laïcs et à leur capacité d'évangélisation. »

1. Compte-rendu du conseil épiscopal sur la diversité des ministères. 17 mars 1972. **Fonds P.**

2. Assemblée plénière de l'épiscopat français. *Tous responsables dans l'Église ?* Lourdes 1973. Paris : Éditions du Centurion, 1973, p.11-12.

3. *Ibid.*, p.19.

4. DENIS, Henri. « Église peuple de Dieu, une priorité impossible ? ». *Lumière et Vie*, juin 1987, n°182, p.99.

5. « Conseil presbytéral. 21-22 juin 1976 ». *EA*, 25 juillet 1976, p.153-154.

Que les prêtres acceptent de vérifier leur agir pastoral : à partir des textes proposés par l'Église, et à partir d'un partage réel avec des laïcs et spécialement, là où c'est possible des mouvements, en tenant compte de la variété des diverses solidarités¹. »

Mgr Rol invite régulièrement les prêtres charentais à encourager la responsabilité des laïcs. Par exemple, dans son invitation pour la journée du presbyterium de mars 1983, il leur écrit que c'est l'ensemble des chrétiens du diocèse qui doit porter le souci de l'évangélisation, dans tous les secteurs paroissiaux et dans tous les milieux de vie. Il reprend quelque peu les questions qu'il pose lors du conseil presbytéral de janvier 1980 :

« Demandons-nous si nous travaillons en collaboration avec des laïcs ? dans des mouvements apostoliques, dans les paroisses, les aumôneries ? Avons-nous un conseil paroissial ? un comité financier ? Si non, pourquoi ? Nous ne pouvons pas tout faire par nous-mêmes. Sachons travailler avec d'autres. Sachons reconnaître leur propre mission. Faisons-leur confiance !² »

Toutefois, les prêtres n'ont pas tous la même vision de la collaboration et de la « solidarité » avec les laïcs.

Par exemple, diverses sensibilités s'entrecroisent lors de la consultation des prêtres charentais en vue de l'assemblée évêques-prêtres de 1969. Les positions vont de « *L'Action catholique, depuis ses compromissions politiques, est obstacle et cause de division dans l'Église*³ » à « *Nous prenons le dernier train. Si seulement nous le prenions avec les laïcs. Ce sont eux qui renouvelleront l'Église.* » Quelques déceptions s'expriment : même si les laïcs, « *devenus responsables avec [eux] de l'évangélisation, critiquent moins* », ils contestent tout de même les prêtres. De même, les concertations entre évêque, prêtres et laïcs sont nécessaires mais « *chacun reste à sa place* ».

Presque vingt ans plus tard, l'assemblée régionale de juin 1986 montre que des visions différentes du clergé par rapport à la responsabilité des laïcs existent toujours⁴. Ainsi, le prêtre peut avoir le sentiment d'avoir perdu de « *sa consistance, face à des laïcs qui ont pris de son pouvoir* ». Malgré une évolution réelle, l'articulation entre prêtres et laïcs ne paraît pas « *assez fondée sur une exigence et une expérience spirituelle* ». Plusieurs attitudes apparaissent :

1. « Conseil presbytéral ». EA, 10 octobre 1976, p.190-191.

Il est alors demandé que les équipes sacerdotales deviennent réellement « *des lieux d'écoute, de partage et de révision de vie pastorale* », que « *des lieux de rencontres, de partage, de confrontation soient suscités avec les laïcs, religieux et religieuses* » et que les secteurs s'orientent vers « *des activités communes signifiantes* ». C'est ainsi que le travail en secteur doit s'articuler autour de la question : « *Quelles sont les capacités d'évolution des secteurs, zones, mouvements, pour la coresponsabilité laïcs – prêtres – religieux – religieuses – laïcs, en fonction des réalités ; situation du diocèse ?* »

2. Lettre de Mgr Rol aux prêtres. 16 février 1983. **ADc Clergé. Journées du presbyterium.**

3. Consultation du clergé. Question 5. Diocèse d'Angoulême. **ADc Assemblée évêques – prêtres 1969.**

4. Compte-rendu AREP à Saint-Brice. 2-3 juin 1986. **ADc Conseil presbytéral. Conseils presbytéraux. « Région ».**

« - impression de frustration, de dépossession entraînant une crispation. Ce constat dure. Tous ne sont pas aptes à entrer dans des modifications aussi profondes ;
 - manque d'assurance et incapacité de travailler avec des laïcs ;
 - chance, au contraire, de retrouver l'identité de son ministère et un enrichissement. »

Des laïcs ressentent que des prêtres « ne veulent pas abandonner leur pouvoir » mais ils souhaitent aussi que les prêtres les aident à prendre leurs responsabilités. D'ailleurs, ils ne veulent pas une « Église de laïcs ».

Des prêtres, parmi les anciens, considéreraient que « mission veut dire évangélisation », tandis que pour des plus jeunes, la mission signifierait l'affirmation de l'identité chrétienne, de la différence. De plus, l'accompagnement par les prêtres des mouvements de laïcs s'effectue selon d'autres rapports qu'auparavant. Des aumôniers témoignent du déplacement intervenu dans leur ministère depuis que des laïcs sont davantage responsables.

En outre, des prêtres s'interrogent. Lors d'une commission régionale du clergé, en 1965, il apparaît que des prêtres ne savent pas « comment se situer par rapport aux militants laïcs, dont l'efficacité leur paraît plus tangible que la leur¹. » De même, le conseil presbytéral du 4 janvier 1968 souligne que tous les prêtres sont d'accord pour associer davantage les laïcs à l'œuvre d'évangélisation mais beaucoup s'inquiètent de leur propre place et voudraient voir mieux défini le « statut » du prêtre². Un aumônier du CMR, au cours des années 1980, explique qu'il essaie de donner aux laïcs toute leur place dans l'animation du mouvement. Toutefois, il s'interroge sur son rôle : « Parfois trop discret, je sens que les choses avancent trop lentement ! Parfois trop entreprenant, je vois que telle décision est prise comme je l'exprime !³ » Finalement, il détermine ainsi sa position : « m'effacer autant que possible pour que les laïcs se manifestent et prennent en charge leur mouvement. » Les prêtres du secteur Saint-Angeau, Chasseneuil, Roumazières, quant à eux, constatent en 1987, qu'ils travaillent de plus en plus avec les laïcs mais ils s'interrogent sur le rôle du prêtre : « chef », « vérification », « authentification »⁴ ? Ils se situent entre deux tentations : « tout laisser faire par les laïcs (risque d'une Église sans prêtre plus "cléricale") » ou « tout diriger, étouffer tout ce qui peut naître ».

b. Une Église cléricale ?

Certains prêtres semblent avoir beaucoup de mal à laisser des responsabilités aux laïcs. Comme en témoignent les prêtres d'un secteur en 1971 : le rapport sacerdoce – laïcat

1. Commission régionale du clergé diocésain. 18 mars 1965. Angoulême. **ADc Idem.**

2. « Conseil presbytéral du 4 janvier 1968 ». *EA*, 4 février 1968, p. 30-33.

3. PUAUD, B. *Op. cit.*, p.31.

4. Synode 1988. Fiche « 5 ». Secteur Saint-Angeau, Chasseneuil, Roumazières. **ADc Fiches 1-6.**

est encore marqué par un « *net cléricalisme : le prêtre commande, le laïc obéit*¹ ». Cette constatation traduit un regret de la part du clergé. Quelques années plus tard, des prêtres bloquent toujours la prise de responsabilité des laïcs et certains « *qui ont eu tout en main*² » se sentent frustrés. De plus, « *le manque de ténacité et de régularité parfois des laïcs [oblige] le prêtre à suppléer.* »

En novembre 1980, l'assemblée régionale évêques – prêtres du Sud-Ouest a pour thème : « *Que devenons-nous comme prêtres, dans une Église où s'étend la coresponsabilité ?*³ ». Semble être quelque peu répandue une « *image traditionnelle, plus ou moins satisfaisante du prêtre, notable, [...] homme consacré qui a un pouvoir de gestion, d'organisation* ». De plus, tout partage de responsabilité est considéré comme une menace : perte de pouvoir, conflits avec des laïcs sur des choix pastoraux. Il s'exerce soit par contrainte, quand diminue le nombre des prêtres et que leur âge augmente, soit par choix. Les prêtres permettent alors à des laïcs de s'ouvrir à la mission, tout en notant que le clergé a tout de même beaucoup de mal à se dessaisir de deux aspects : la décision finale et les finances. Quoi qu'il en soit, le partage des tâches implique une évolution des mentalités⁴.

La session du conseil de juin 1987 fait apparaître que le partage des responsabilités avec le laïcat se heurte parfois au vieillissement des laïcs et à l'individualisme, conscient ou non de certains prêtres⁵. À l'inverse, parfois, des prêtres ont la tentation de tout laisser aux mains des laïcs, sans vivre une véritable coresponsabilité, ce qui, selon un prêtre, peut entraîner des excès ou bien un sentiment d'abandon mal vécu par les laïcs⁶.

Malgré quelques « blocages » ici ou là, il semble que l'Église de Charente ne peut être considérée comme « cléricale », dans le sens où les prêtres tiendraient tous les rouages de l'Église, ne faisant aucune confiance aux laïcs. Au contraire, d'une façon générale, les prêtres encouragent réellement les laïcs à participer pleinement à la vie de l'Église. En 1972, les prêtres du secteur d'Angoulême souhaitent des laïcs qui se sentent responsables

1. « Compte-rendu du conseil presbytéral du 14 juin 1971 ». EA, 29 août 1971, p.215.

2. Conseil presbytéral, 10 janvier 1977. Compte-rendu du dossier sur « La prise en charge de l'Église et la coresponsabilité ». **ADc Conseil presbytéral**.

3. Assemblée régionale évêques-prêtres. Session de novembre 1980, St Brice. **ADc Religieuses. Archives Unions. Zone d'Angoulême. Dossier « AREP. 1979-1985 »**.

4. Mgr Coffy, s'adressant à des prêtres de son diocèse d'Albi, déclare en 1980 : « nous [les prêtres] sommes aussi avec eux [les laïcs] pour la croissance de l'Église, c'est-à-dire pour sa vie et sa mission. « Être avec » n'est pas toujours facile pour nous, car cela suppose : écoute, collaboration, reconnaissance des responsabilités. Nous avons à être avec les chrétiens au service du monde à évangéliser, sans perdre notre identité, sans être simplement des laïcs. Il faut pour cela beaucoup d'humilité sans pour autant abdiquer notre mission propre. Il est un langage que nous devons progressivement abandonner : celui de « la possession ». Il est des responsabilités que nous devons confier. Et dans le mot « confier », il y a le mot confiance, comme dans le mot responsabilité, il y a le radical « répondre » : « rendre compte ». » [COFFY, (Mgr). « Mystère de l'Église et coresponsabilité dans l'Église. Conférence aux prêtres travaillant dans le monde rural ». *Église d'Albi*, 10 avril 1980, in : DC, 7-21 septembre 1980, n°1792, p.840.]

5. Session du conseil presbytéral du 22 et 23 juin 1987. In : *10 ans de documents pastoraux. Dossier n°3. Synode diocésain*, Pentecôte 1988, p.34.

6. Témoignage écrit d'un prêtre, avril 2000.

de l'Église, préoccupés de l'évangélisation et de la catéchèse de leur milieu. Il faudrait que « *chaque chrétien, prêtre ou laïc, se sente réellement chargé du monde à sauver*¹. » Ce sentiment est partagé par ceux du Sud – Charente, qui considèrent que les laïcs se sentent encore trop peu concernés et s'appuient trop sur le prêtre. De même, un prêtre de Mansle, tout en reconnaissant des avancées dans la prise de conscience d'une coresponsabilité, estime que « *ça repose encore surtout sur le prêtre qui doit tout amorcer* ». Les aumôniers de l'enseignement public s'interrogent en 1973 sur la façon de « *susciter un laïcat capable d'intervenir en évangélisation, là où les laïcs sont très pauvres humainement* ² ».

Le curé d'une paroisse d'Angoulême témoigne dans le *Courrier français*, en 1974, qu' : « *Il n'y a pas aujourd'hui de réalisation réelle de la mission par le prêtre seul, il n'y a pas de vraie présence de l'Église aux milieux sociologiques s'il n'y a pas avec le prêtre, un vrai laïcat adulte*³. » Il constate en outre qu'une certaine image du prêtre disparaît peu à peu : « *la prédication du haut de sa chaire, le curé dans son presbytère, le chef spirituel d'une chrétienté qu'il guide dans le maintien de la foi ancestrale, sans grand contact avec l'expérience, disparaît*. » Ainsi se forge une nouvelle identité du prêtre.

En 1976, dans l'ensemble, les prêtres se préoccupent de la question de la coresponsabilité et ils veulent aller plus loin⁴. D'ailleurs, un effort déjà commencé porte des fruits. De plus, « *une volonté de coresponsabilité tant par rapport au diocèse et à l'évêque que par rapport aux laïcs, religieux et religieuses est à peu près acquise pour la majorité des prêtres*. »

Un prêtre résume sans doute assez bien la manière dont la majorité du clergé conçoit la collaboration avec les laïcs : « *Donner des responsabilités aux laïcs, cela signifie : "Faisons ensemble !" et non "Débrouillez-vous !"'*⁵ ».

La responsabilisation des laïcs constitue, selon des prêtres, une source d'enrichissement pour leur ministère, ce dont est convaincu Mgr Rol.

En septembre 1975, lors d'une rencontre du conseil épiscopal avec les prêtres responsables de secteurs, Mgr Rol encourage les prêtres à « *susciter et former un laïcat pour une Église signifiante*⁶. » Il ajoute :

« *Le prêtre ne doit pas tout faire :*
- il doit donc confier des tâches aux laïcs ;
- ceux-ci n'ont pas seulement à nous rendre service. Nous devons les aider à témoigner de la réalité de Jésus Christ au cœur des réalités humaines ;

1. Réflexions en vue du conseil épiscopal du 4 février 1972. **Fonds privé.**

2. Synthèse des apports des délégués au Conseil presbytéral du 15 mars 1973. **ADc Conseil presbytéral. « Conseil presbytéral 1973-1979 ».**

3. « Prêtre aujourd'hui ». *CF*, 4 mai 1974.

4. Conseil presbytéral, 10 janvier 1977. Compte-rendu du dossier sur « La prise en charge de l'Église et la coresponsabilité ». **ADc Conseil presbytéral.**

5. Témoignage oral d'un prêtre, août 2002.

6. « L'équipe épiscopale rencontre les responsables de secteurs ». *EA*, 28 septembre 1975, p.163.

- face à cela, le rôle du prêtre prend une autre dimension. Il devient éducateur. D'où veiller à la qualité de notre aide ; investir du temps pour lire, écouter, porter un vrai regard de foi et surtout, tous au travail ; pas de chômeurs. »

Dans l'ensemble, en 1976, les prêtres considèrent la prise de responsabilité des laïcs comme stimulante¹. En particulier, ceux qui sont aumôniers d'Action catholique ou dans les aumôneries scolaires signalent *« combien ce phénomène est source d'épanouissement dans une "redéfinition" du statut sacerdotal : éveilleur, éducateur de laïcs... »*

À la fin des années 1980, les prêtres du doyenné Angoulême Nord insistent sur le rôle essentiel des communautés :

« Les communautés, même si elles sont composées d'un petit nombre de personnes, constituent un lieu d'enrichissement mutuel où le prêtre a conscience d'exercer davantage son rôle sacerdotal : éveil, accompagnement, échanges, célébrations, sacramentalisation... Les équipes de laïcs, au sein des paroisses ou des mouvements, avec des membres qui se sentent de plus en plus responsables, permettent au prêtre de remplir sa mission. Son rôle de "rassembleur", de "ministre de la communion" est assez bien perçu, vécu, désiré de part et d'autre². »

Des termes identiques sont employés dans le texte de la Commission épiscopale du clergé et des séminaires, *« Ministère et vie des prêtres diocésains »*, en 1988 :

« bien des baptisés prennent des responsabilités : cela change heureusement la vie du prêtre, dans la mesure où il se prête à cette nouvelle répartition des charges, qui fait souvent de lui un "modérateur", ou un accompagnateur, plutôt que le gestionnaire d'une entreprise religieuse³. »

L'accompagnement des divers groupes de laïcs constitue aussi indéniablement une source d'enrichissement pour le ministère des prêtres. Par exemple, un prêtre témoigne que les échanges dans les équipes auxquelles il participe nourrissent son ministère⁴. Il constate d'ailleurs que ses prédications ont évolué. Il peut ainsi rencontrer des chrétiens qui s'expriment librement. Il ajoute que ces groupes représentent aussi des lieux d'amitié et de connaissances, qui participent à l'épanouissement de sa vie humaine. De même, des aumôniers d'ACGF considèrent que leur sacerdoce est :

« fortifié, par la mission de l'ACGF qui est : d'aider chaque femme à partager sa propre parole, à écouter celle des autres, à exprimer sa solidarité avec les autres femmes, à célébrer la tendresse de Dieu dans la vie des hommes, des femmes d'aujourd'hui⁵. »

1. Conseil presbytéral, 10 janvier 1977. *Ibid.* **ADc Conseil presbytéral.**

2. Synode 1988. Fiche « 5 ». Prêtres. Doyenné Angoulême Nord. **ADc Fiches 1-6.**

3. Commission du clergé et des séminaires. *« Ministère et vie des prêtres diocésains »*. In : Assemblée plénière des évêques de France. *Servir Dieu, servir l'homme. Lourdes 1988*. Paris : Centurion, 1988, p.103.

4. Témoignage oral d'un prêtre, août 2002.

5. PUAUD, B. « Aumôniers d'équipes ACGF. Nous sommes à l'écoute de femmes ». *CF*, 12 avril 1991.



Il est indéniable que les laïcs prennent une part de plus en plus active dans la vie de l'Église. Un prêtre du diocèse estime que les laïcs ont pris conscience de leurs responsabilités et d'une certaine manière, y ont pris goût¹. De même, le Père Pietri constate que : « *L'impact de Vatican II et un certain goût de la participation, de la part surtout des classes moyennes de la société, ont conjugué leurs effets. Ils ont permis que l'écart entre les simples pratiquants et les chrétiens actifs soit passablement réduit*². » Le Père Denis souligne aussi que : « *les laïcs s'intéressent de plus en plus à l'Église pour la construire et pas seulement pour l'utiliser, tandis que les ministres prennent position sur de nombreux problèmes de notre temps*³. »

Une grande partie des prêtres charentais – pour ne pas dire l'unanimité – pensent qu'au cours de la période 1965 – 1990, « *l'Église peuple de Dieu n'est pas entrée concrètement dans les mentalités*⁴ », selon l'expression de l'un d'eux. Plusieurs réflexions sont significatives : « *Les laïcs dynamiques ne constituent qu'une minorité*⁵ », « *En majorité, les chrétiens ne pensent pas qu'ils font l'Église*⁶ », « *En-dehors de l'Action catholique, peu de laïcs ont la volonté de se prendre en main, sauf pour la catéchèse*⁷ ».

Tant les laïcs que les prêtres reconnaissent que leurs relations se sont simplifiées et que la liberté de parole s'avère positive dans la vie ecclésiale. Dans ce sens, un prêtre estime que les prêtres et les laïcs doivent avoir chacun leur propre style⁸. Le dialogue doit se faire sur un plan égalitaire et les laïcs ne sont certainement pas les « *domestiques* » des prêtres. D'ailleurs, les diverses vocations se complètent et s'aident mutuellement, comme des prêtres du diocèse l'écrivent en 1987 : « *Il [le prêtre] doit exercer sa responsabilité de façon collective (collégiale). Les équipes de laïcs, en paroisse et en mouvements, avec des membres de plus en plus responsables, permettent au prêtre de remplir sa mission*⁹. »

1. Témoignage oral d'un prêtre, mai 2000.

2. PIETRI, G. « Mouvements et services d'Église : une nouvelle donne ». *Lumière et Vie*, juin 1987, n°182, p.47.

3. DENIS, H. « Église peuple de Dieu, une priorité impossible ? ». *Lumière et Vie*, juin 1987, n°182, p.99.

4. Témoignage oral d'un prêtre, août 2001.

5. Témoignage oral d'un prêtre, novembre 2000.

6. Témoignage oral d'un prêtre, février 2001.

7. Témoignage oral d'un prêtre, avril 1999.

8. Témoignage oral d'un prêtre, avril 2000.

9. *Cahier de synthèse. Travail préparatoire du Synode*. Février-décembre 1987, p.69.

C. Les conseils pastoraux

Le Décret conciliaire sur l'apostolat des laïcs mentionne la création de « conseils qui soutiennent le travail apostolique de l'Église tant sur le plan de l'évangélisation et de la sanctification que sur le plan caritatif, social et autre : les clercs et les religieux y collaboreront de manière appropriée avec les laïcs¹. » Ces conseils devraient aider à coordonner l'action « des diverses associations ou initiatives des laïcs en respectant la nature propre et l'autonomie de chacune. » Il serait bon qu'ils existent entre autres, au plan paroissial et inter-paroissial.

Dans son message de Noël, en 1968, Mgr Kérautret encourage cette démarche, en appelant les laïcs à participer à l'œuvre pastorale avec leurs prêtres :

« Je souhaite que toutes les paroisses aient bientôt un Conseil où seraient représentées, sans aucune exclusive, toutes les tendances du Peuple de Dieu. Que vous ayez déjà vos conseils paroissiaux ou que vous soyez en train de les constituer, parlez à vos prêtres, aidez-les ; soyez aussi loyaux à les écouter qu'à leur dire ce que vous attendez d'eux pour le culte de Dieu, pour les sacrements, pour la catéchèse². »

Les conseils pastoraux changent de visage au fil du temps et il faut parfois patienter longtemps pour que de telles structures voient le jour dans des paroisses. La rapidité à laquelle se mettent en place les conseils et leur organisation donnent un indice sur la façon dont les prêtres conçoivent les responsabilités des laïcs.

1. De 1968 à la fin des années 1970

La fin des années 1960 et les années 1970 voient la mise en place de conseils pastoraux, non sans tâtonnements. L'évêque et ses conseils ne cessent d'encourager le processus.

Mgr Kérautret, en 1971, réitère son appel en faveur des conseils pastoraux :

« Prêtres, religieuses, laïcs sont à des titres divers, responsables de l'Église. Cette solidarité, elle aussi doit devenir organique. Depuis deux ans, nous avons préconisé les Conseils pastoraux de secteurs et de zones. Il y en a qui sont en place. D'autres suivront. Tous auront à faire un travail bien nécessaire pour organiser, dans la portion restreinte de leur territoire, une vie authentique de l'Église. Étant donné la réduction du nombre des prêtres, cette tâche de réorganisation est une tâche urgente³. »

1. *Apostolicam actuositatem*, n. 26.

2. « Message de Noël de Monseigneur à ses diocésains », EA, 22 décembre 1968, p.323.

3. KÉRAUTRET, (Mgr). Lettre pastorale de Mgr l'Évêque à l'occasion de ses 10 ans d'épiscopat. 8 septembre 1971. ADc. Mgr Kérautret. *Lettres pastorales*.

Un an plus tard, il note, par rapport aux conseils pastoraux de secteur, qu' : « *On y travaille dans le calme à l'abri des pressions, on y discute moins sur des théories que sur des problèmes concrets. Je crois qu'il y a là une veine à exploiter*¹. »

Sous l'épiscopat de Mgr Rol, le conseil épiscopal de rentrée de septembre 1976 souhaite insuffler une véritable dynamique d'un travail pastoral commun². Il faut que les prêtres et les laïcs élargissent la collaboration au plan du secteur, de la zone et du diocèse et qu'ils sortent « *de l'opposition stérile pastorale locale ou socioprofessionnelle. En fait, l'une doit vitaliser et compléter l'autre* ». Ainsi, le conseil préconise une « *équipe locomotrice* », constituée de prêtres, de religieuses et de laïcs, pour l'évangélisation des différents milieux et le fonctionnement des services. Un prêtre devrait être détaché pour accompagner cette orientation. Il serait bon que soient constitués des conseils pastoraux locaux mais aussi des comités d'évangélisation diocésains, se consacrant aux milieux indépendants, aux mondes ouvrier et rural.

Tout comme son prédécesseur, Mgr Rol encourage la mise en place de conseils de pastorale, au niveau des paroisses, des zones et des secteurs, notamment lors des vœux pour l'année 1976³. Deux ans plus tard, il note qu'ils commencent à naître dans des secteurs mais aussi qu' « *il reste beaucoup à faire pour qu'ils soient de vrais lieux de coresponsabilité*⁴. »

Lors de la session de juin 1979, le conseil presbytéral précise les critères d'un conseil pastoral, qu'il existe au niveau d'une paroisse, d'un secteur ou d'un diocèse⁵. Il en ressort le souci d'une représentativité la plus large possible. Les membres doivent être attentifs à la vie du monde qui les entoure et manifester la présence de l'Église dans la diversité des situations et des milieux.

En avril 1968, tout en poursuivant le projet d'un conseil pastoral diocésain, le conseil presbytéral fait un bilan de ce qui existe au niveau des paroisses et des zones⁶. Des recherches sont commencées et sont à un stade plus ou moins avancé selon les zones. Des exemples sont signalés à Mansle, Ruffec, Barbezieux, Chalais, Chasseneuil et dans le Confolentais. Il est d'ailleurs mentionné qu'à Chalais, un essai de conseil pastoral a eu lieu trois ans auparavant mais trop de précipitation a conduit à un temps d'arrêt. Quelques difficultés sont signalées. Il est avant tout nécessaire de bien préparer les laïcs et les prêtres, « *si l'on veut éviter les blocages*. »

1. Rapport quinquennal 1972. **ADc**.

2. Compte rendu des orientations et des applications pratiques du Conseil épiscopal des 7 et 8 septembre 1976. **ADc Mgr Rol**. « *Conseils épiscopaux 1976-1990* ».

3. « Vœux de Mgr Rol ». *EA*, 11 janvier 1976, p.2-4.

4. « Lettre pastorale de Mgr Rol ». *EA*, 12 février 1978, p.41.

5. « Le conseil pastoral ». *EA*, 23 septembre 1979, p.140-141.

Annexe 4.3.1 : Le conseil pastoral. Réflexions du conseil presbytéral. Juin 1979.

6. « Conseil presbytéral du 2 avril 1968 ». *EA*, 12 mai 1968, p.123.

« certains secteurs sont encore trop homogènes, très écartelés. Les chrétiens, dans certaines zones rurales sont surtout des “migrants” et ne sont pas toujours très représentatifs de la vie du pays. Si on leur demande d’élire des représentants, ils choisiront ceux qui sont “d’Église” parmi lesquels beaucoup sont restés très cléricaux, refusant les responsabilités. Chaque région a son style et parfois, son passé politique qui joue pour classer les gens et les rendre réticents. »

Quelques mois plus tard, il est rapporté au conseil presbytéral qu’un conseil de secteur ou de sous-secteur commence à se mettre en place à Châteauneuf¹. Plutôt que *« de traiter de choses matérielles »*, il est souhaité d’en faire *« un organe de réflexion sur la vie telle qu’elle se présente, en respectant les priorités : ouvriers, monde scolaire, communauté chrétienne. »* En outre, le conseil presbytéral rappelle que *« tout le diocèse (chaque zone, sans exception) doit se mettre en marche vers la constitution de Conseils pastoraux et vers le Conseil de Pastorale Diocésain. »*

Le premier comité pastoral le plus abouti voit le jour à Cognac. En janvier 1968, les prêtres de la ville s’adressent aux chrétiens par le biais du journal paroissial. Ils constatent que l’agglomération cognaçaise forme un tout, dans une sorte d’interdépendance. Les prêtres travaillent déjà ensemble en lien avec les laïcs engagés dans l’Action catholique. Toutefois, ils souhaitent donner une plus large place aux laïcs. Ils les appellent ainsi à former un comité pastoral, défini comme un :

« organisme où prêtres et laïcs se rencontrent pour chercher et promouvoir ensemble ce qui est nécessaire ou utile au bien spirituel de l’Église locale, où prêtres et laïcs, tenant compte de leurs responsabilités particulières, mettent en commun leurs compétences pour susciter et coordonner les initiatives et les efforts de tous². »

Le mois suivant, ils expliquent que l’Église doit entrer en contact avec les baptisés mais aussi avec tous les hommes. Le travail des prêtres et de l’Action catholique à cet égard se révèle fécond et *« demeure essentiel à la vie et à la mission de l’Église³. »* Toutefois, le dialogue doit être élargi : l’Église *« veut aller plus loin et écouter la voix de ceux qui, sans être membres des organismes d’Église existants accepteront de s’exprimer sur leurs besoins de baptisés face aux difficultés qu’ils rencontrent. »* Ainsi, le comité pastoral, à l’échelle du secteur cognaçais, pourrait *« rassembler pour un dialogue fructueux prêtres, militants et non militants [...], ceci à l’heure où tous les hommes attendent quelque chose de l’Église ! »*

Tous les baptisés catholiques de 16 ans et plus sont alors invités à élire leurs représentants au comité pastoral⁴. Les élus constituent une assemblée d’une centaine de

1. « Conseil presbytéral du 19 septembre 1968 ». EA, 27 octobre 1968, p.275.

2. « Appel aux laïcs ». Ensemble Cognac. Éd. urbaine, janvier 1968, n°74.

3. « Révolution ? Évolution ou progrès ? » Ensemble Cognac. Éd. urbaine, février 1968, n°75.

4. « Bulletin de vote et explications pour l’élection du Comité pastoral ». Ensemble Cognac. Éd. urbaine, mars 1968, n°76.

membres et ils choisissent entre eux ceux qui participent au comité pastoral permanent, au sein duquel les personnes « *participeront au travail des commissions spécialisées chargées de répondre aux difficultés et aux désirs des chrétiens.* » Le résultat des élections appelle quelques commentaires. Le taux de participation se situe entre 50 et 60 %¹. Les laïcs déjà engagés obtiennent souvent de nombreuses voix, même s'il est conseillé d'élargir le cadre habituel. En outre, le monde ouvrier n'est pas représenté aussi largement que son importance numérique pourrait le supposer. D'une façon générale, la consultation intéresse les chrétiens de Cognac mais « *la nouveauté du fait a créé quelque indécision qu'un certain nombre de timides, même de bonne volonté, n'ont pas su vaincre.* »

Le comité pastoral est donc composé de vingt membres élus et de vingt-deux membres de droit, parmi lesquels se retrouvent des représentants des organismes et des mouvements, trois religieuses et quatre prêtres, dont le Père Payrazat, responsable du secteur urbain de Cognac².

Dès le début, le but du comité pastoral est ainsi défini :

« Le comité pastoral cherchera à être fidèle, à la fois, à l'Évangile annoncé par l'Église d'aujourd'hui et à la vie réelle des personnes et des communautés sur notre secteur urbain.

Il aura pour mission :

- d'être attentif à la vie réelle des gens*
- de réfléchir à l'ensemble de la pastorale du secteur en fonction des besoins découverts et des priorités de l'Église et du diocèse*
- de proposer des orientations et de participer à l'élaboration de solutions et à leur mise en œuvre, la décision dernière revenant au responsable de la pastorale*
- de garantir l'unité de la pastorale en fonction des objectifs prioritaires tout en respectant l'originalité de chaque mouvement dans ses buts et ses méthodes*
- de créer, en fonction des besoins particuliers, les commissions qui lui paraîtront nécessaires³.* »

Le travail s'effectue au sein de commissions. L'une d'elles, appelée « Communauté chrétienne », recense les mouvements pastoraux du secteur. Il est alors souligné le peu d'engagement des jeunes et des adultes, surtout comme responsables, ce qui dénoterait un certain désintéressement⁴. De plus, certains organismes devraient davantage s'adapter à l'époque actuelle. La commission « Monde ouvrier », quant à elle, « *cherche à découvrir les problèmes de ce milieu, dont on conteste parfois chez nous l'existence, elle se demande comment la vie des travailleurs agit sur leurs mentalités et à partir de là, comment*

Quatre tranches d'âge sont déterminées : 18-25 ans, 25-35 ans, 35-50 ans, 50 ans et plus. Sont élus dans les paroisses de Cognac les deux hommes et les deux femmes de chaque tranche d'âge ayant réuni le plus grand nombre de voix et dans les paroisses extérieures à Cognac, l'homme et la femme de chaque tranche d'âge ayant le plus grand nombre de voix. S'affirme ainsi le souci de la parité et d'une représentativité la plus large possible.

1. « Après les élections pour le comité pastoral ». *Ensemble Cognac*. Éd. urbaine, avril 1968, n°77.

2. « Pour son premier anniversaire, où en est le Comité pastoral ? » *Ensemble Cognac*. Éd. urbaine, mars 1969, n°85.

3. Quelques précisions. **ADc Carton Sochal 1.**

4. Réunion du lundi 18 novembre 1968. **ADc Carton Sochal 1.**

*proposer l'Évangile*¹. » Une réunion préparatoire à une commission des jeunes a lieu² mais finalement, les jeunes sont invités à être présents dans toutes les commissions « *afin de donner leur optique et de poser les questions que soulèvent pour eux tous les problèmes*³. » Cependant, en 1970, il existe bien une commission des jeunes spécifique, à laquelle s'adjoignent celles de la communauté chrétienne et du monde ouvrier, mais aussi celle du monde indépendant et une commission administrative, qui étudie comment renouveler le comité pastoral, notamment en ce qui concerne sa représentativité⁴. Ainsi, même si l'année 1969-1970 est résumée par : « *Piétinement... chemin lent... suivi de sérieux pas en avant* », cette réalisation apparaît particulièrement positive. En septembre 1972, il semble qu'il « *commence à devenir majeur*⁵ ».

Toujours dans le Cognacais, les prêtres du secteur paroissial de Sigogne invitent en 1969, à former un conseil paroissial ou interparoissial, afin de « *chercher ensemble*⁶ ». En effet, ils s'adressent ainsi aux paroissiens : « *Vos prêtres veulent être à votre service. Et ils ne savent pas toujours quels sont vos besoins ni comment y répondre. Voulez-vous les aider dans cette recherche d'un sacerdoce plus efficace parce que mieux adapté ?* » Comme pour le secteur de Cognac, il est demandé à tous de désigner pour l'ensemble du secteur des hommes et des femmes représentant les diverses tranches d'âge et les différents milieux de vie. La même année, les prêtres du secteur de Cherves-de-Cognac se mettent d'accord pour créer des commissions prêtres-laïcs dans différents mondes⁷. Un comité pastoral n'est pas à l'ordre du jour mais un essai d'une équipe de dialogue et d'évangélisation prêtres-laïcs est prévu.

À la même époque, le sud de la Charente tâtonne davantage⁸. Les prêtres du secteur de Barbezieux sont favorables à la mise en place des conseils pastoraux mais ils ne savent pas trop comment s'y prendre. Ceux du secteur de Blanzac ont un projet de réunion mais une paroisse rend la situation difficile. Quant à Chalais, une année serait nécessaire pour parvenir à un « *climat* » propice. En 1972, dans le secteur de Montmoreau, il existe un conseil pastoral ainsi qu'une commission liturgique et une commission des affaires matérielles. Il faudrait que le conseil prenne conscience de son utilité : « *Les laïcs se sentent encore trop peu concernés et s'appuient trop sur le prêtre.* » Par la suite, en décembre 1979, le conseil pastoral du secteur de Barbezieux est devenu « *un lieu de confrontation où se vit le partage et l'interpellation mutuelle*⁹. » Ainsi, il permet le

1. « Pour son premier anniversaire, où en est le Comité pastoral ? » *Ensemble Cognac*. Éd. urbaine, mars 1969, n°85.

2. Réunion du lundi 18 novembre 1968. **ADc Carton Sochal 1.**

3. « Pour son premier anniversaire, où en est le Comité pastoral ? » *Ensemble Cognac*. Éd. urbaine, mars 1969, n°85.

4. « Un an au Comité pastoral ». *Ensemble Cognac*. Éd.urbaine, mars 1970, n°95.

5. Conseil de zone. Cognac. 12 septembre 1972. **ADc Carton Sochal 1.**

6. « Secteur paroissial de Sigogne. Cherchons ensemble ». *Vivre unis*, janvier-février 1969, n°76.

7. Réunion du clergé à Cherves-de-Cognac le 26 mai 1969. **ADc Carton Sochal 1.**

8. Journée de zone. Barbezieux. 19 mars 1969. **ADc Carton Sochal 1.**

9. « Conseil pastoral du secteur de Barbezieux. 13 décembre 1979 ». *CF*, 26 janvier 1980.

« discernement où l'on voit ce qui est important, ce qui manque, ce qui est à faire, pour que l'Église qui est à Barbezieux devienne plus présente parmi les hommes, plus interpellante [sic] au sein de sa mission évangélisatrice ».

En 1970, il existe un conseil pastoral pour la zone de Ruffec, réunissant prêtres, religieuses et laïcs, trois fois par an. De plus, chaque secteur est aussi doté d'un conseil¹. Le *Courrier français* rend compte du travail mené au sein du conseil de la zone, au début de l'année². Quarante-et-un participants sont réunis : sept représentants élus des diverses professions de Ruffec, trois délégués des mouvements, trois religieuses de la ville et vingt-huit chrétiens des paroisses extérieures. La réflexion est menée autour de trois questions :

- « - Vous qui êtes chrétiens, qu'attendez-vous de l'Église ?
- Pour les gens qui vous entourent (paysans, ouvriers, commerçants, professions libérales, etc...), l'Église représente-t-elle quelque chose ? Qu'attendent-ils de l'Église ?
- Croyez-vous que l'Église soit capable de répondre à ce que l'on pourrait attendre d'elle ? »

Le Père Iribarne, curé de Ruffec, tire quelques conclusions. Il note par exemple que « certains ont fait une prise de conscience en se disant : "L'Église, c'est nous." Il ne s'agit pas d'une Église cléricale. » Il ajoute que les incroyants peuvent apporter quelque chose aux chrétiens et il n'hésite pas à affirmer : « Ce sont les autres qui doivent nous amener à nous convertir, c'est-à-dire l'inverse de ce que nous imaginons. » Il va jusqu'à bousculer les laïcs en leur disant : « Vous devez être solidaires de vos prêtres et de vos religieuses, vous avez les prêtres que vous méritez, vos erreurs sont nos erreurs, c'est l'heure des laïcs. »

2. Les années 1980

Sous l'épiscopat de Mgr Rol, les années 1980 voient se généraliser peu à peu les conseils pastoraux. Dans la ligne des assemblées régionales, en particulier au cours de l'année 1983-1984, le conseil épiscopal et le conseil presbytéral se montrent très attentifs à cette question.

a. La théorie

L'assemblée régionale évêques-prêtres de mars 1983 recommande aux conseils presbytéraux de donner la priorité à la coresponsabilité, notamment en travaillant sur les divers conseils et comités. De plus, « ils s'attacheront à être clairvoyants sur ce que deviennent les laïcs à qui des responsabilités sont confiées (cléricalisation ou respect de

1. Bilan sur la vie religieuse. Zone de Ruffec. 1970. **ADc Religieuses. Service des malades.**

2. « Pourquoi des conseils pastoraux ? Nous devons nous sentir solidaires de l'Église ». *CF*, 11 avril 1970.

leur démarche propre ?), et sur la réalité de leur pouvoir d'orientation ou de décision¹. » Un an plus tard, cette assemblée rédige un document intitulé : « *Quelques convictions au sujet des conseils de pastorale* »². Le texte est divisé en deux parties : « *En marche vers des conseils de pastorale* », ce qui sous-entend qu'ils ne sont pas généralisés dans la région apostolique, et « *En mission avec les conseils de pastorale* ». En premier lieu, il faut qu'il existe une réelle volonté de la part des prêtres car une attente des laïcs semble bel et bien se manifester. Une « *mentalité de petits pas* » est préconisée : être prudent et persévérant, en tenant compte des histoires de chaque lieu. Ensuite, les conseils de pastorale n'ont pas pour but de centraliser la pastorale mais plutôt d'être des groupes de révision de vie, vérifiant comment la mission de l'Église est vécue. Ils doivent aussi favoriser les liens avec la communauté humaine et entre les groupes ecclésiaux. En outre, les membres des conseils doivent être formés.

Mgr Rol et le conseil épiscopal de la rentrée 1983 invitent les conseils pastoraux à insister sur les réalités humaines et sur la coresponsabilité³. La session du conseil presbytéral de janvier 1984 pose aussi comme jalon le développement des conseils pastoraux comme lieux de coresponsabilité⁴. De même, il est précisé lors du conseil épiscopal d'août 1984 que la nécessité des conseils paroissiaux s'impose, avec deux aspects qui doivent se côtoyer au cours des réunions : une réflexion sur les problèmes du monde actuel et la présence de l'Église et un travail sur le fonctionnement des structures de l'Église locale⁵.

Parmi les orientations pastorales du diocèse de l'année 1985-1986, est mentionnée celle d'« *encourager la naissance ou le travail d'un conseil pastoral dans chaque secteur paroissial* »⁶. La coresponsabilité permise par ces conseils doit permettre « *un meilleur service de la mission de l'Église dans un secteur donné*. »

En novembre 1985, Mgr Rol participe à la rencontre du conseil pastoral restreint de Ruffec, qui est alors invité à être avant tout « *un agent de communication entre formes diverses du secteur* »⁷, ce qui doit favoriser la communion. Mgr Rol conclut en affirmant que : « *L'Église est l'ensemble du peuple de Dieu avec ses pasteurs qui dans une coresponsabilité doit faire avancer son peuple dans la foi*. » Mgr Rol situe les conseils

1. Recommandations de l'AREP pour la poursuite d'un travail sur l'évolution de nos Églises diocésaines pour les dix prochaines années. **ADc Religieuses. Archives Unions. Zone Angoulême. « AREP février-mars 1983 ».**

2. AREP du Sud-Ouest. 29 février 1984. **ADc Conseil presbytéral 2. « 20 j ».**

Annexe 4.3.3 : Quelques convictions au sujet des conseils de pastorale. Assemblée régionale évêques-prêtres du Sud-Ouest. 29 février 1984.

3. Quelques accents pour l'année 1983-1984. Conseil épiscopal des 6 et 7 septembre 1983. **ADc Mgr Rol. Conseils épiscopaux. 1976-1990.**

4. Session du conseil presbytéral du 9 et 10 janvier 1984. In : *10 ans de documents pastoraux. Dossier n°3. Synode diocésain, Pentecôte 1988*, p.31.

5. Conseil épiscopal de rentrée. 30-31 août 1984. **ADc Mgr Rol. Conseils épiscopaux. 1976-1990.**

6. « Quelle rentrée pour le diocèse ? "Courrier français" interroge Mgr Rol ». *CF*, 21 septembre 1985.

7. Conseil pastoral de Ruffec. 12 novembre 1985. À la suite de la visite pastorale. **ADc Visites pastorales. Zone de Ruffec. 1985.**

pastoraux dans le dynamisme missionnaire, qu'il souhaite voir relancé au cours de l'année 1986, comme il le précise lors des vœux au diocèse¹.

Les accents pastoraux pour l'année 1986 – 1987 stipulent que les conseils pastoraux ne doivent pas seulement se consacrer à « *la cuisine interne à l'Église* ² ». Ils doivent être aussi une occasion d'expression de la mission de l'Église. Émerge alors la question : « *Comment les conseils pastoraux sont-ils moteurs d'évangélisation par les idées, réflexions, confrontations qu'ils provoquent ?* » En janvier 1987, la préoccupation reste identique : il s'avère nécessaire « *de faire passer les conseils pastoraux encore soucieux de la vie interne de leur paroisse à des conseils pastoraux qui soient aussi missionnaires et attentifs aux réalités humaines* ³ . »

Toutefois, la pratique ne correspond pas toujours à la théorie.

b. La pratique

Dans la région apostolique, en 1982, il n'existe qu'un conseil diocésain du laïcat et des réalisations ou des recherches sont en cours pour des conseils pastoraux diocésains⁴. Dans la plupart des diocèses, se développent des conseils pastoraux dont la responsabilité est limitée soit à un niveau géographique, soit selon un milieu social ou un « monde », tels que le monde ouvrier ou celui de la santé. De plus, il existe des conseils pastoraux diocésains pour un domaine particulier de la mission de l'Église : la catéchèse, la pastorale liturgique...

Dans le diocèse d'Angoulême, l'évaluation des objectifs pastoraux pour l'année 1981-1982 fait apparaître parmi les avancées, l'existence de plusieurs conseils pastoraux, paroissiaux ou de secteur⁵. Toutefois, tous les secteurs ne sont pas dotés d'un conseil en 1983⁶.

L'assemblée régionale évêques-prêtres de juin 1986 montre l'importance accordée par les prêtres aux conseils pastoraux, « *où les responsabilités diverses apprennent à vivre ensemble très positivement* ⁷ . » Toutefois, est observée, d'une part, la joie du prêtre de collaborer avec des laïcs et d'autre part, le fonctionnement de ces conseils avec la prise en compte des avis exprimés dans l'élaboration des décisions, ne va pas sans difficultés.

1. « Vœux à l'évêché ». CF, 11 janvier 1986.

2. Conseil épiscopal de rentrée. 4-5 septembre 1986. **ADc Mgr Rol. Conseils épiscopaux. 1976-1990.**

3. Session du conseil presbytéral du 19 et 20 janvier 1987. In : *10 ans de documents pastoraux. Dossier n°3. Synode diocésain, Pentecôte 1988*, p.34.

4. Visite *ad limina* 1982. Apostolat des laïcs. Région apostolique Sud Ouest. **ADc Visite ad limina 1982.**

5. Session du conseil presbytéral du 21 et 22 juin 1982. In : *10 ans de documents pastoraux. Dossier n°3. Synode diocésain, Pentecôte 1988*, p.30.

6. Cinq ans de conseil pastoral diocésain. In : *10 ans de documents pastoraux. Dossier n°3. Synode diocésain, Pentecôte 1988*, p.35.

7. Compte-rendu AREP à Saint-Brice. 2-3 juin 1986. **ADc Conseil presbytéral. Conseils presbytéraux. « Région ».**

Lors des vœux pour l'année 1987, Mgr Rol souligne que : « *le nombre croissant des conseils pastoraux, leur souci de communication et de réflexion dans une commune responsabilité sont un bon signe de santé ecclésiale*¹. » Cependant, « *ils n'existent pas encore partout et leur fonctionnement est d'inégale valeur, mais on a pu constater un progrès certain de la prise de conscience d'une coresponsabilité différenciée entre prêtres et laïcs pour la mission de l'Église*². »

Dans le Confolentais, un conseil pastoral est constitué à Saint-Claud à partir de juin 1981 mais selon un mode différent que celui défini par les orientations diocésaines³. Il est composé de six hommes et il consiste « *à donner son avis sur les problèmes paroissiaux qui se posent tant sur le plan matériel que spirituel et moral* ». Celui de Confolens ne voit le jour qu'en 1987⁴. Les raisons de son utilité sont ainsi définies : « *1. Parce que tout chrétien est partie prenante de l'Église. 2. Parce qu'il est bon pour le prêtre de sentir qu'autour de lui des personnes partagent ses soucis et sa tâche.* » Une vingtaine de personnes représentant les différentes paroisses du secteur y participent. Il se réunit trois ou quatre fois par an, afin de s'interroger et de définir les orientations à mettre en œuvre dans le secteur.

Les prêtres de la ville de Cognac, en octobre 1982, appellent à la constitution d'un conseil pastoral, afin de favoriser la coresponsabilité et de permettre un « *tissu ecclésial renouvelé*⁵ ». En effet, l'expérience du comité pastoral né en 1968 est interrompue au cours des années 1970, notamment parce que plusieurs jeunes prêtres de la paroisse quittent le ministère. Cinq ans plus tard, selon des laïcs, il semble que ce conseil « *fonctionne bien*⁶ ». Dans le doyenné de Segonzac, dans chacune des paroisses – ou secteurs –, un conseil pastoral se réunit deux fois par trimestre⁷. Il a un but d'organisation de la vie de la paroisse, « *organisation [...] toujours regardée dans un sens de pastorale d'évangélisation.* » Un temps de réflexion est aussi prévu sur un sujet déterminé mais cela apparaît plus difficile car « *on dérive vers le quotidien et les choses à faire ou à mettre en place.* »

Des laïcs sont aussi convaincus des bienfaits des conseils pastoraux. Par exemple, certains à Angoulême demandent que soit donnée davantage de place au conseil pastoral

1. Vœux à l'évêché. **ADc Visite ad limina 1987.**

2. Rapport quinquennal 1987. **ADc.**

3. « Conseil paroissial ». *Entre nous*, avril 1982.

4. « Pour animer le secteur paroissial ». *D'une rive à l'autre*, juin 1988, n°5.

5. Vers un conseil pastoral. Réflexion des prêtres de Cognac. Octobre 1982. **ADc Mgr Rol. Conseils épiscopaux. 1976-1990.**

Annexe 4.3.2 : Vers un conseil pastoral. Réflexion des prêtres de Cognac. Octobre 1982.

6. Synode 1988. Fiche « 7 ». Équipe de quartier. Cognac. **ADc Fiches 7-11.**

7. Synode 1988. Fiche « 7 ». Rapport du doyen de Segonzac. **ADc Fiches 7-11.**

car « *c'est toute la communauté qui est responsable de la mission*¹. » Les membres du conseil pastoral de Ruffec, en 1987, estiment que ce conseil qui a à cœur de collaborer avec les prêtres de la paroisse pour partager les responsabilités, permet de faire « *progresser toute la communauté*² ». Sa mise en place favorise une meilleure connaissance entre laïcs et un plus grand partage des responsabilités avec les prêtres.

Toutefois, des « critiques » ou plus exactement des réserves concernent parfois la place du conseil pastoral, tandis que d'autres atteignent son fonctionnement. Dans les environs de Cognac, des religieuses se demandent si les membres du conseil pastoral conseillent vraiment, s'ils osent le faire³. De même dans le Cognaçais, des laïcs souhaiteraient que le conseil pastoral soit bien défini et que les participants ne soient pas réduits à un rôle seulement consultatif pour certaines décisions à prendre⁴.

Lors d'une rencontre ACI – ACO, les différences entre les membres des conseils paroissiaux sont soulignées⁵. Ainsi, « *il est difficile de faire passer [ses] préoccupations, s'accepter mutuellement [...] pourtant, il est indispensable que chacun vienne avec ce dont il est porteur.* » Un groupe d'ACGF à Segonzac pense qu'il faudrait rendre plus étroite, la relation entre les divers groupes d'adultes et de jeunes existant dans les secteurs, par des conseils paroissiaux plus vivants⁶. Des membres du CMR se plaignent de leur côté que les membres du conseil pastoral sont désignés sans consultation, en comité privé⁷. En effet, la désignation des membres du conseil pastoral par des élections est rapidement abandonnée. Par exemple, un prêtre déclare choisir les participants au conseil parmi les laïcs les plus actifs dans tous les milieux et sensibilités ecclésiales⁸.

3. Le conseil pastoral diocésain

Parmi les conseils préconisés par le Concile, il existe le conseil pastoral diocésain. Le Décret conciliaire sur *La charge pastorale des évêques dans l'Église* indique qu' :

« Il est tout à fait souhaitable que, dans chaque diocèse, soit établi un conseil pastoral particulier, présidé par l'évêque diocésain lui-même et auquel participent des clercs, des religieux et des laïcs, spécialement choisis. À ce conseil il appartiendra de rechercher ce qui se rapporte au travail pastoral, de l'examiner et de formuler à son sujet des conclusions pratiques »⁹. »

1. Synode 1988. Fiche « 6 ». Couples en ACI. Angoulême. **ADc Fiches 1-6.**

2. Synode 1988. Fiche « 4 ». Conseil pastoral. Ruffec. **ADc Fiches 1-6.**

3. Synode 1988. Fiche « 4 ». Quatre religieuses. Louzac. **ADc Fiches 1-6.**

4. Synode 1988. Fiche « 10 ». Vie montante. Jarnac. **ADc Fiches 7-11.**

5. Synode 1988. Fiche « 7 ». ACI – ACO. **ADc Fiches 7-11.**

6. Synode 1988. Fiche « 7 ». ACGF. Segonzac. **ADc Fiches 7-11.**

7. Synode 1988. Fiche « 11 ». Équipe CMR, branche agricole. Ruffec-Villefagnan. **ADc Fiches 7-11.**

8. Témoignage oral d'un prêtre, novembre 2000.

9. *Christus Dominus*, n. 27.

La mission de ce conseil est ensuite précisée dans le *motu proprio Ecclesiae sanctae*, publié en août 1966 :

- « 1. Il appartient au Conseil pastoral d'étudier et d'examiner tout ce qui touche aux œuvres pastorales et d'émettre des conclusions pratiques afin que la vie et l'activité du peuple de Dieu soient plus conformes à l'Évangile.
2. Le Conseil pastoral, qui n'a qu'une voix consultative, peut être constitué de diverses manières. Ordinairement, bien que de sa nature il soit une institution permanente, il peut être temporaire dans ses membres et son action et remplir sa fonction occasionnellement. L'Évêque pourra le convoquer chaque fois qu'il le jugera à propos.
3. Font partie du Conseil pastoral des clercs, des religieux et des laïcs choisis spécialement par l'Évêque.
4. Pour que ce Conseil réponde réellement à sa fin, il convient qu'une étude préalable soit faite avant le travail en commun, en recourant le cas échéant à des institutions ou des services qui travaillent dans ce but¹. »

Dès 1967, les membres de l'ACI en Charente évoquent les « conseils diocésains de pastorale »² préconisés par le Concile. Ils estiment que : « les laïcs ont une contribution importante à apporter à l'élaboration de la pastorale d'ensemble. » Ainsi, ils considèrent que le rôle des laïcs dans un tel conseil serait d'« apporter » à l'évêque « la vie des milieux qu'ils représentent », de « faire la liaison, aller et retour, entre évêque et militants ou mouvements », d'assurer, autour de l'évêque, la coordination de toutes les activités diocésaines et finalement, de « se sentir responsables les uns des autres sous l'autorité de l'évêque. » La même année, le CMR demande à participer au conseil de pastorale quand il existera, préconisant une représentation des mouvements d'Action catholique³. De plus, le CMR souhaite une participation en foyers. Quelques années plus tard, lorsque le conseil existe, le diocèse demande alors un délégué au CMR, en 1984⁴. À ce moment-là, il paraît difficile au mouvement d'y répondre. Toutefois, cette invitation est bien accueillie car cette représentation serait bénéfique :

- « - pour dire aux délégués des conseils pastoraux locaux ce qu'est, ce que vit le CMR ;
- pour manifester ce qu'il est appelé à vivre, son rôle dans l'évangélisation ;
- pour susciter l'aide de l'ensemble des chrétiens, en les sensibilisant à sa mission. »

Dès la première rencontre du conseil presbytéral, le 4 janvier 1968, est affirmée la nécessité d'une coordination des forces apostoliques⁵. Ainsi, une des premières tâches doit être la mise en place progressive d'un « conseil de pastorale », associant les prêtres, les

1. PAUL VI. « L'application des décrets conciliaires sur la charge pastorale des évêques, les prêtres, la vie religieuse et les missions. *Motu proprio Ecclesiae sanctae* ». DC, 4 septembre 1966, n°1477, col. 1450.

2. Équipe diocésaine d'ACI. Recherche sur l'apostolat des laïcs. 1^{er} mai 1967. **Fonds Lr.**

3. Compte-rendu du comité fédéral. CMR. 15 janvier 1967. **Fonds G.**

4. Compte-rendu de la première réunion inter-branches CMR. 24 septembre 1984. In : PUAUD, B. 11 années aumônier. Op. cit., p.46.

5. « Conseil presbytéral du 4 janvier 1968 ». EA, 4 février 1968, p.31.

religieuses et les laïcs. Il est précisé : « *Les prêtres n'ont pas le monopole de l'Évangélisation, les laïcs en portent aussi la responsabilité, les religieuses également.* » Il semble alors judicieux de partir des conseils qui existent déjà dans les paroisses ou les secteurs, afin d'élaborer un conseil pastoral diocésain.

En 1970, dans sa lettre pastorale, Mgr Kérautret émet le souhait de mettre en place « *dès que possible*¹ », un conseil pastoral diocésain. Cependant, deux ans plus tard, il a changé d'avis. Il s'explique dans le rapport quinquennal :

*« Nous n'avons pas de "Conseil pastoral" diocésain et je ne suis pas pressé d'en avoir. Car étant donné l'extrême division des esprits, les intransigeances qui se manifestent et l'influence des groupes de pression, je crains que le Conseil pastoral, qui voudrait être une instance de concertation, ne soit en définitive la cause d'une confusion plus grande encore*². »

Effectivement, le projet semble rester lettre morte pendant quelques années.

En 1976, lors de la cérémonie des vœux, Mgr Rol relance le projet. En encourageant la constitution de conseils pastoraux à l'échelle locale, il souhaite la rencontre des divers mouvements, afin de préparer la mise en place d'un conseil diocésain³. En fait, il a attendu que les relations au sein du conseil presbytéral s'apaisent et que toutes les tendances puissent dialoguer paisiblement. Un an plus tard, il exprime à nouveau cette préoccupation :

*« Un conseil diocésain de pastorale qui regrouperait des délégués des prêtres, religieux, religieuses, laïcs serait nécessaire. Ce Conseil, souhaité par le Concile, est en effet nécessaire pour que les grandes lignes d'orientation de la vie du diocèse puissent faire l'objet d'une confrontation entre toutes les forces vives de l'Église*⁴. »

La session du conseil presbytéral de janvier 1979 aboutit à la décision, dans la perspective d'un conseil pastoral diocésain, de faire l'expérience, pendant l'année, de réunir des délégations de conseils pastoraux ou paroissiaux existant déjà, de comités d'évangélisation de milieux et de délégués de prêtres et de religieuses⁵. Lors d'une réunion des prêtres responsables de secteurs le mois suivant, afin de réactiver la mise en place des conseils pastoraux, il est ainsi question d'un conseil pastoral diocésain *ad experimentum*⁶.

Une perspective diocésaine est claire en 1981 :

« L'objectif principal dans les prochaines années sera la mise en place de conseils paroissiaux ou pastoraux dont les représentants constitueront avec des

1. KÉRAUTRET, (Mgr). « Lettre pastorale de Mgr l'Évêque ». EA, 8 février 1970, p.39.

2. Rapport quinquennal 1972. ADc.

3. « Vœux de nouvel an à Monseigneur l'Évêque ». EA, 11 janvier 1976, p.2-4.

4. « Vœux de nouvel an à Monseigneur l'Évêque ». EA, 16 janvier 1977, p.25.

5. Session du conseil presbytéral du 8 et 9 janvier 1979. In : *10 ans de documents pastoraux. Dossier n°3. Synode diocésain*, Pentecôte 1988, p.28-29.

6. « Rencontre des responsables de secteurs. 23 février 1979 ». EA, 4 mars 1979, p.50.

représentants des commissions diocésaines MI, MO, MR, santé, scolaire, catéchèse, liturgie, finances, etc. le Conseil pastoral diocésain¹. »

Le 22 mai 1982, a lieu la première rencontre des laïcs en vue du conseil pastoral diocésain². Soixante-dix personnes répondent à l'invitation de Mgr Rol. Se retrouvent des membres actifs d'un secteur paroissial ou de simples délégués, laïcs et religieuses, des représentants des mouvements, les membres du bureau du conseil presbytéral et le conseil épiscopal. L'ordre du jour porte sur la place du laïc dans l'Église et sa responsabilité dans la mission. Il est décidé que le conseil pastoral diocésain sera consultatif et qu'il facilitera la communication entre les autres conseils. En outre, il est souhaitable que ce conseil aide à la mise en place des conseils pastoraux paroissiaux.

Lors du conseil presbytéral de juin 1982, Mgr Rol constate que cette rencontre du 22 mai a été vécue « *comme une expérience spirituelle³* » et de « *communion en Église* ». Toutefois, il semble qu'il faille avancer « *à petits pas* ». La participation des jeunes est souhaitable mais il faut veiller à ce qu'ils trouvent bien leur place. De plus, il convient de préciser que ce conseil « *n'est pas une assemblée de chrétiens de type parlementaire [...]* ni une réunion de chrétiens en recherche d'identité. » Il devrait rassembler :

« des personnes qui ont le sens de l'évangélisation et qui se forment pour cela, des personnes qui ont le sens de l'Église, qui savent bien que l'Église n'est pas l'Église des prêtres, et n'est pas non plus, l'Église des laïcs, mais communion hiérarchisée. »

Le conseil épiscopal de la rentrée insiste sur le fait que le conseil pastoral diocésain doit être composé de « *gens représentatifs, issus de la pastorale géographique et de milieux, sans oublier les services⁴* ». Il faut aussi des « *gens responsables, là où ils sont, habitués à réfléchir sur leurs engagements pastoraux de responsables et à un échelon plus large que leur petit secteur d'engagement.* » Il faudrait aussi que ce conseil soit « *normatif* » pour les autres conseils, par sa composition et sa méthode de travail. Surtout, il doit être « *le lieu de communication des expériences pastorales diverses, d'évaluation et par là même d'une prise de conscience des urgences missionnaires.* »

Le premier conseil pastoral diocésain « officiel » se déroule le 30 avril 1983 et a pour thème : « *Les jeunes et l'Église* ». Il a donc fallu plusieurs années à Mgr Rol et au conseil épiscopal pour parvenir à cette réalisation. En effet, il était nécessaire d'attendre que des tensions s'apaisent au sein du conseil presbytéral, qu'il s'agisse de celles entre l'Action catholique spécialisée et les autres, celles entre les paroisses et les mouvements et

1. Perspectives missionnaires de l'Église en France. Réponse du diocèse d'Angoulême pour l'Assemblée plénière d'octobre 1981. In : *10 ans de documents pastoraux. Dossier n°3. Synode diocésain*, Pentecôte 1988, p.42.

2. Cinq ans de conseil pastoral diocésain. In : *10 ans de documents pastoraux. Dossier n°3. Synode diocésain*, Pentecôte 1988, p.35.

3. À propos du conseil pastoral diocésain. Intervention de Mgr Rol au conseil presbytéral. Juin 1982. **ADc Mgr Rol. Conseils épiscopaux. 1976-1990.**

4. Conseil pastoral. Saint-Yrieix. 2 septembre 1982. **ADc Mgr Rol. Conseils épiscopaux. 1976-1990.**

éventuellement celles aussi entre les sensibilités « classiques » et ceux qui « s'enflamment », suite au Concile et à Mai 68. Une fois que les diverses tendances peuvent s'exprimer sans difficulté, le conseil pastoral devient envisageable. De plus, certains pensent qu'il est inutile d'aborder au sein d'une même instance des questions internes à l'Église, la « gestion de la boutique » en quelque sorte, et ce qui a trait à l'évangélisation. Certains prônent une distinction très nette entre paroisses, mouvements et aumôneries, par exemple. Une certaine lenteur dans la mise en place du conseil permet d'éviter des conflits trop directs.

Lors de son intervention au cours de cette première rencontre, Mgr Rol commence par préciser certains points relatifs au conseil¹. Il cite le nouveau code de droit canonique, publié trois mois plus tôt, en simplifiant quelque peu les termes employés². Puis, il complète en indiquant qu' : « *Il ne s'agit pas d'une structure nouvelle mise en place seulement pour satisfaire à des besoins de participation, de répartitions, de pouvoirs dans l'Église ou de regroupements.* » Il rappelle aussi que le conseil pastoral permet l'exercice d'une responsabilité commune des baptisés et la communication entre chrétiens en responsabilité.

Il ne peut que constater, lors du conseil de mai 1984, que certains secteurs ne sont toujours pas représentés³. En effet, les mouvements d'Action catholique boudent plus ou moins ces rencontres. De plus, il fallait que les conseils paroissiaux ou de doyenné soient constitués pour envoyer des délégués et ceux qui habitent dans les régions les plus éloignées d'Angoulême ne voient pas l'utilité de se déplacer. La « conscience diocésaine » peut dépendre aussi du prêtre : il existe ceux qui encouragent les laïcs à s'engager, estimant qu'au cours des années suivantes, les prêtres se feront rares, ceux qui par leur personnalité effacent volontairement ou non les bonnes volontés ou encore ceux qui considèrent que s'occuper de l'Église éloigne les laïcs de leur mission particulière.

1. Conseil pastoral diocésain. Présentation par Mgr Rol le 30 avril 1983. **ADc Mgr Rol. Conseils épiscopaux. 1976-1990.**

2. Précisions relatives au conseil pastoral dans le Code de droit canon : « *Can. 511 - Dans chaque diocèse, dans la mesure où les circonstances pastorales le suggèrent, sera constitué le conseil pastoral auquel il revient sous l'autorité de l'Évêque d'étudier ce qui dans le diocèse touche l'activité pastorale, de l'évaluer et de proposer des conclusions pratiques.*

Can. 512 - § 1. Le conseil pastoral se compose de fidèles qui soient en pleine communion avec l'Église catholique, tant clercs ou membres d'instituts de vie consacrée, que laïcs surtout; ils sont désignés selon le mode fixé par l'Évêque diocésain.

§ 2. Les fidèles députés au conseil pastoral seront choisis de telle manière que par eux la portion tout entière du peuple de Dieu qui constitue le diocèse soit réellement représentée, compte tenu des diverses régions du diocèse, des conditions sociales et professionnelles et de la participation qu'individuellement ou collectivement ils ont à l'apostolat.

Can. 514 - § 1. Il appartient à l'Évêque diocésain seul, selon les besoins de l'apostolat, de convoquer et de présider le conseil pastoral qui n'a que voix consultative; c'est aussi à lui seul qu'il revient de publier ce qui a été traité au conseil.

§ 2. Le conseil pastoral sera convoqué au moins une fois par an. »

3. Conseil pastoral diocésain du 19 mai 1984. **ADc Mgr Rol. Conseils épiscopaux. 1976-1990.**

De plus, l'intérêt de se réunir ne va pas de soi pour plusieurs : une tendance au « chacun chez soi » perdure. La préoccupation demeure la pastorale des jeunes : ce conseil a pour but de préparer des « *orientations pastorales concernant les jeunes, en partant de réalisations significatives.* »

Le conseil du 20 avril 1985 est convoqué afin de susciter des initiatives pastorales pour sensibiliser les communautés chrétiennes aux répercussions du chômage sur la vie des personnes et de leurs familles¹. Les conseils d'avril 1986 et de mai 1987 sont consacrés respectivement au rôle des laïcs dans l'Église et à la présence des laïcs dans les réalités humaines.

En 1987, le conseil pastoral diocésain compte soixante-dix membres : cinquante-quatre laïcs, onze prêtres séculiers, aucun religieux et trois religieuses². Le bureau donne chaque année des indications de travail pour les conseils paroissiaux³. Il estime que le conseil est « *le miroir de ce qui se vit dans le diocèse* »⁴. Il serait bon que lorsque la réflexion du conseil presbytéral concerne les laïcs, s'exerce un travail commun, « *ceci pour éviter les malentendus entre prêtres d'une part et laïcs d'autre part.* » De plus, le bureau pense que le conseil pastoral diocésain doit « *impulser les conseils paroissiaux pour qu'ils soient missionnaires et ouverts sur le monde par des réalisations concrètes : comité d'aide aux chômeurs, équipes d'apostolat auprès des jeunes, équipes de réflexion...* »

Dans l'ensemble, le conseil pastoral diocésain manque de vitalité. De tels courants divers s'y rencontrent que des perspectives communes s'avèrent très difficiles. Toutefois, il offre l'occasion d'un apprentissage de la communication et du dialogue.



La lenteur semble caractériser la mise en place des conseils pastoraux, quelle que soit l'échelle géographique. Un prêtre estime que pour une partie des fidèles, de nombreuses tâches doivent rester entre les mains des prêtres⁵. Selon lui, les laïcs sont parfois peu dynamiques, ne percevant pas suffisamment leur place dans l'Église mais il se demande aussi si on leur a assez donné cette place. Il constate aussi que l'absence de prêtre dans une paroisse conduit souvent à l'engagement des laïcs.

Souvent, les prêtres constituent les conseils pastoraux avec des laïcs amis. Cependant, des conseils pastoraux mettent aussi en relation des gens qui ne se connaissent pas ou qui spontanément, ne se parleraient pas⁶. Des barrières tombent entre des sensibilités différentes. Ils aident sans aucun doute à développer le dialogue et la concertation et

1. Conseil pastoral diocésain, 20 avril 1985. **ADc Mgr Rol. Conseils épiscopaux. 1976-1990.**

2. Visite *ad limina* 1987. Notes statistiques. **ADc Visite ad limina 1987.**

3. Rapport quinquennal 1987. **ADc.**

4. Synode 1988. Fiche « 8 ». Bureau du Conseil pastoral diocésain. **ADc Fiches 7-11.**

5. Témoignage oral d'un prêtre, février 1999.

6. Témoignage oral d'un prêtre, novembre 2000.

contribuent à la communion au sein de l'Église. D'ailleurs, comme le note un prêtre, le curé préside le conseil paroissial parce qu'il est ministre de la communion¹. Ainsi, « *une prise de responsabilité plus grande des laïcs* »² se réalise et l'une des conséquences est « *une réelle prise de conscience de la vie communautaire en référence à l'Évangile.* »

L'équilibre entre les aspects purement « paroissiaux » ou « ecclésiaux » et les discussions qui ouvrent sur la société, avec une visée quelque peu missionnaire, reste plus ou moins difficile à trouver au sein des conseils pastoraux. Toutefois, le Père Pietri voit dans les conseils une recherche pour harmoniser la « *pastorale ordinaire* » et la « *pastorale missionnaire* », en particulier à l'échelle des secteurs³. Cela se traduit notamment par « *la préoccupation d'y voir représentés à la fois des laïcs actifs dans les services d'Église et des équipes de mouvements apostoliques.* » Cette diversité de la représentativité montre le souci d'une « *unification de la visée pastorale* ».

D. Des laïcs engagés

D'une façon générale, avant le Concile, les laïcs ne reçoivent guère d'enseignements spécifiques, hormis au sein de divers mouvements⁴. Les nouvelles responsabilités qui leur sont demandées nécessitent une formation, qui est prise très au sérieux, tant par eux-mêmes que par le clergé. Dans le Décret conciliaire sur l'apostolat des laïcs, il est stipulé que : « *L'apostolat ne peut atteindre une pleine efficacité que grâce à une formation à la fois différenciée et complète* »⁵. Une formation est notamment dispensée pour ceux qui

1. Témoignage oral d'un prêtre, août 2001.

2. Synode 1988. Fiche « 8 ». Bureau du Conseil pastoral diocésain. **ADc Fiches 7-11.**

3. PIETRI, G. *Op. cit.*, p.46.

4. Le Père Duperray considère que la loi de Séparation des Églises et de l'État a contribué à « *l'appauvrissement intellectuel du catholicisme* », l'Église se retrouvant seule à assumer financièrement l'enseignement des sciences religieuses et l'État ne reconnaissant pas les diplômes de théologie et leurs débouchés professionnels. Il ajoute que : « *le catholicisme français s'est mobilisé autour de causes militantes qui n'impliquaient pas l'appropriation par les laïcs des savoirs du clerc. De plus, l'ombre du modernisme planait encore. Cette crise fallacieuse a engendré un anti-intellectualisme persistant et détourné longtemps de l'effort d'intelligence de la foi un catholicisme dont la pauvreté intellectuelle – culturelle, dirait-on aujourd'hui – a été maintes fois déplorée.* » [DUPERRAY, Georges. « La formation des catholiques en France ». *Études*, novembre 1989, p.537]

5. *Apostolicam actuositatem*, n. 28.

Le code de droit canonique de 1983 évoque le « droit » des laïcs à la formation :

« Can. 217 – *Parce qu'ils sont appelés par le baptême à mener une vie conforme à la doctrine de l'Évangile, les fidèles ont le droit à l'éducation chrétienne, par laquelle ils sont dûment formés à acquérir la maturité de la personne humaine et en même temps à connaître et à vivre le mystère du salut.*

Can. 229 – § 1. *Les laïcs, pour pouvoir vivre selon la doctrine chrétienne, l'annoncer eux-mêmes et la défendre s'il le faut, et pour pouvoir prendre leur part dans l'exercice de l'apostolat, sont tenus par l'obligation et jouissent du droit d'acquérir la connaissance de cette doctrine, connaissance appropriée aux aptitudes et à la condition de chacun.*

§ 2. *Ils jouissent aussi du droit d'acquérir cette connaissance plus profonde des sciences sacrées enseignées dans les universités ou facultés ecclésiastiques et dans les instituts de sciences religieuses, en fréquentant les cours et en acquérant les grades académiques.* »

exercent un ministère. En effet, outre le « ministère ordonné », le Concile Vatican II, qui met en exergue le sacerdoce commun des baptisés, ouvre la voie à la reconnaissance de « ministères » que l'encyclopédie *Théo* qualifie ainsi : « l'activité d'un baptisé lorsque cette activité est reconnue et s'exerce au bénéfice de la communauté chrétienne¹. » Certains ministères sont ouverts aux femmes. Comme cela apparaît à travers l'enquête Boulard au cours des années 1960, la pratique religieuse féminine est plus élevée que celle des hommes et elles se mettent davantage au service de l'Église². Toutefois, leur place de plus en plus importante est le fruit d'un long cheminement, qui s'accompagne d'une évolution du discours et du regard, à laquelle participe l'Action catholique. Celle-ci reste considérée comme la forme majeure d'apostolat des laïcs, y compris après que l'épiscopat français lui ait retiré son mandat, en 1975, en particulier en raison de la politisation qui gagne de différentes manières les mouvements, provoquant de véritables crises au sein de certains. Les perspectives de l'Action catholique correspondent à ce que l'épiscopat attend de l'ensemble des laïcs, quand il les appelle à prendre leurs responsabilités dans l'Église, tout en étant attentifs au monde qui les entoure et en y étant missionnaires.

1. L'enjeu majeur de la formation des laïcs

Le Décret *Apostolicam actuositatem* précise que la formation des laïcs doit s'effectuer tant au plan spirituel que doctrinal. Les principaux « formateurs » sont les parents, les écoles et diverses institutions éducatives et les groupements et associations diverses. Les laïcs disposent déjà de nombreux moyens de formation, entre autres des sessions, des conférences, des livres et des commentaires permettant d'approfondir l'Écriture sainte et la doctrine catholique. La formation doit permettre « de progresser dans la vie spirituelle, de connaître les conditions de vie du monde, de découvrir et d'utiliser les méthodes les plus aptes à l'apostolat³. » De plus, le Concile « préconise la création de centres de documentation et d'études non seulement en matière théologique mais aussi pour les sciences humaines ».

a. Des prêtres favorables à la formation des laïcs

Comme un peu partout en France, le début des années 1970 voit se réveiller le souci de la formation des laïcs, dans le diocèse. Mgr Kérautret, dans son analyse de l'enquête menée en vue de son futur coadjuteur, constate que de nombreuses demandes concernent la formation doctrinale et l'animation spirituelle des prêtres, des religieuses et des laïcs⁴. Il y

1. *Le Nouveau Théo. Op. cit.*, p.611.

2. *Supra* « La pratique religieuse au début des années 1960 », p.91-94.

3. *Apostolicam actuositatem*, n. 32.

4. Enquête sur le diocèse d'Angoulême. 1972. **ADc Carton Sochal**.

voit « *un vœu très constructif* » et une invitation à constituer un groupe de responsables et à parvenir à un consensus sur les décisions prises. De même, lors d'un conseil épiscopal en février 1972, l'un des membres estime qu'il faut « *pousser l'effort catéchétique pour permettre à des laïcs d'approfondir leur foi en l'annonçant à d'autres*¹. »

Le rapport quinquennal de 1972 n'évoque pas la formation des laïcs : ne sont mentionnés que des « *moyens mis en œuvre dans le diocèse pour éduquer la foi*². » Mgr Kérautret estime qu'en ce qui concerne l'éducation des jeunes, « *on ne peut guère, sauf dans des cas privilégiés, compter sur l'exemple des familles, ni sur l'influence des écoles.* » La catéchèse est prolongée par les mouvements de jeunes, d'Action catholique ou autres. L'évêque pense que c'est l'homélie de la messe du dimanche qui offre une « formation » au plus grand nombre, mais elle n'atteint bien entendu que les pratiquants. Toutefois, « *le moyen le plus profond d'éducation* » demeure l'Action catholique mais se glisse aussitôt le regret de constater sa faible implantation et sa tendance à se politiser.

La préparation du conseil presbytéral de mars 1973 fait apparaître des demandes concernant la formation des laïcs³. Il s'agit de les former « *en fonction de leur "être" spécifique dans l'Église* ». Les évêques de la région, dans leur appel aux chrétiens, en 1977, déclarent qu' : « *Une responsabilité n'est réelle que si elle a les moyens de s'exercer. La formation est le premier de ces moyens*⁴. » Elle a pour but « *de développer une meilleure intelligence de la foi, d'appeler chacun à la conversion, de favoriser un engagement plus vrai dans la vie, la mission, la prière de l'Église.* »

Les années 1984 et 1985 traduisent une attention particulière à la formation des laïcs. Les sessions du conseil presbytéral, en 1984, insistent clairement sur le fait que la formation engage l'avenir. Mgr Rol déclare, lors de la session de juin, qu'il est nécessaire de faire connaître davantage les divers moyens mis en œuvre dans le diocèse et de réunir les formateurs, « *afin de vérifier ce que l'on propose et en veillant à la dimension ecclésiale*⁵. »

Le Père Lanfroy, responsable de la formation des adultes, évoque en 1987, la « *nécessité pour le diocèse de se doter d'une équipe d'intervenants pris parmi les siens, suffisamment diversifiée pour répondre aux attentes elles-mêmes diversifiées, sans exclure*

1. Contributions en vue du conseil épiscopal du 4 février 1972. **Fonds privé.**

2. Rapport quinquennal 1972. **ADc.**

3. Synthèse des apports des délégués au conseil presbytéral du 15 mars 1973. **ADc Conseil presbytéral. « Conseil presbytéral 1973-1979 ».**

4. « Lettre des évêques de la région apostolique Sud-Ouest. Appel aux responsables et aux membres des communautés chrétiennes ». *EA*, 19 juin 1977, p.142.

Les évêques appellent alors à réaliser un effort afin de mieux analyser les besoins, d'y répondre avec les moyens les plus appropriés et de mieux coordonner les propositions des différentes instances.

5. « Conseil presbytéral ». *EA*, 15 juillet 1984, p.222.

Le conseil épiscopal de la rentrée 1984 affirme que travailler avec les laïcs ne suffit pas mais qu'il faut former des laïcs plus responsables, en les accompagnant effectivement. [Conseil épiscopal de rentrée à Saint-Yrieix. 30-31 août 1984. **ADc Mgr Rol. Conseils épiscopaux. 1976-1990.**] Mgr Rol relaie ce souci dans son message de rentrée. De plus, la formation des chrétiens fait partie des objectifs pastoraux pour l'année 1984-1985.

*une aide extérieure*¹. » Il suggère aussi la création d'une équipe diocésaine, qui permettrait une sensibilisation, une remontée des besoins et l'organisation de la formation. Elle devrait être constituée de représentants des doyennés. De même, il pense qu'il serait bon de mettre en place chaque année avec les doyennés, une formation sous forme d'ateliers ou de rencontres diverses. De plus, il préconise deux filières de formation : une plus spécifique pour des animateurs de communauté et une autre ouverte à tous.

En outre, la formation des laïcs apparaît toujours comme une préoccupation majeure au sommet de la hiérarchie catholique. Dans leur message au peuple de Dieu, les Pères du Synode sur les laïcs, qui se tient en 1987, déclarent que : « *La formation intégrale de tous les fidèles, laïcs, religieux et clercs, doit être aujourd'hui une priorité pastorale*². » Parmi les propositions adressées par le Synode au Pape, figure celle-ci :

*« La formation des fidèles laïcs doit être mise au rang des priorités des diocèses et figurer dans les projets d'action pastorale, de manière que les efforts de toute la communauté (prêtres, laïcs et religieux) convergent vers ce but. Une telle formation éclaire la vraie nature de la communion ecclésiale. Des instituts spécifiques pour la formation des laïcs peuvent être encouragés. Les prêtres et les candidats aux ordres sacrés doivent être soigneusement préparés à favoriser la vocation et la mission des laïcs. Tous les laïcs, parce qu'ils sont coresponsables dans la promotion de la vie de l'Église, conscients aussi de l'insuffisance des ministres ordonnés, doivent s'aider mutuellement pour que chacun trouve sa vocation propre et la réalise*³. »

b. La demande de la part des laïcs

Le développement de diverses propositions de formation à l'intention des laïcs serait dû à des causes multiples et impossibles à hiérarchiser, comme le souligne le Père Duperray, de l'Institut pastoral d'études religieuses de Lyon :

*« Le plus évident est l'existence, chez les catholiques pratiquants, d'une **demande latente considérable d'intelligence de la foi** ; l'expression de cette attente est mesurable au nombre et à la fidélité des publics actuels. **L'effondrement du recrutement sacerdotal et l'appel à la responsabilité pastorale adressé aux***

1. Synode 1988. Fiche « 6 ». P. Lanfroy. Responsable de la formation des adultes. **ADc Fiches 1-6.**

2. « Dans le sillage du Concile. Message des Pères du Synode au Peuple de Dieu », n.12. DC, 6 décembre 1987, n°1951, p.1085-1088.

3. « Propositions présentées au Pape par le Synode ». DC, 6 décembre 1987, n°1951, p.1088-1100, n°40. À son tour, Jean-Paul II consacre un chapitre de son exhortation post-synodale sur la formation des fidèles. Il utilise aussi l'expression de « *formation intégrale* », reprenant les propositions du Synode, elles-mêmes dans la ligne du Concile. La formation spirituelle doit avoir une « *place privilégiée* » mais la formation doctrinale apparaît « *de plus en plus urgente* ». Il est aussi « *indispensable* », que les laïcs, en particulier ceux qui ont des responsabilités sociales ou politiques, connaissent la doctrine sociale de l'Église. En outre, le Pape précise que « *les fidèles laïcs sont formés par l'Église et dans l'Église* » et que la paroisse « *a un rôle essentiel dans la formation plus immédiate et personnelle des fidèles laïcs* ». Les milieux d'éducation privilégiés demeurent la famille chrétienne, les écoles et universités catholiques, ainsi que les groupes, les associations et les mouvements. [JEAN-PAUL II. « La vocation et la mission des laïcs dans l'Église et dans le monde. Exhortation apostolique post-synodale "Christifideles laici" » 30 décembre 1988, n°57-63. DC, 19 février 1989, n°1978, p.152-196.]

baptisés n'auraient vraisemblablement pas suffi si l'élévation générale du niveau culturel et l'affrontement de chrétiens convaincus à l'incroyance, à l'indifférence, aux défis modernes, n'avaient provoqué un fort appel d'air. Autre facteur de développement des formations : une pastorale plus adaptée aux circonstances présentes¹. »

Dans sa lettre pastorale de février 1978, Mgr Rol constate que les catéchistes et les militants de divers mouvements ont déjà conscience de la nécessité de l'approfondissement de la foi. De plus,

« beaucoup d'autres chrétiens qui vivent dans des milieux d'incroyance s'interrogent sur leur foi, veulent aller à Dieu de tout leur cœur, mais aussi avec toute leur intelligence afin de pouvoir en rendre compte dans un langage accessible à leur entourage. Certains sont à juste titre avides de comprendre le contenu de la foi tel qu'il nous est transmis par l'Église, car la foi ne se réduit pas à un vague sentiment de la présence de Dieu². »

La demande des laïcs vient aussi du fait que beaucoup ne se sentent pas du tout préparés à assumer ce qui leur est proposé. Certains, des environs de Jarnac, soulignent que jusqu'à la Seconde Guerre mondiale, les laïcs avaient peu « voix au chapitre », dans l'administration de l'Église³. Ensuite, pendant deux ou trois décennies, l'Église privilégie les mouvements d'Action catholique, parfois certains au détriment des autres. Puis, au cours des années 1980, elle se tourne vers les laïcs en raison de la baisse du nombre de prêtres. Alors une question jaillit : « Est-ce que ceux-ci sont préparés à exercer les tâches apostoliques dans un monde où beaucoup de "certitudes" se sont évanouies ? » De même, des personnes du Confolentais estiment que face au manque de prêtres, elles ne sont préparées « ni aux charges ni aux responsabilités qui en découlent. La nécessité d'approfondir sa foi et ses connaissances se font encore plus cruellement sentir⁴. » Elles avouent alors qu'elles se sentent vraiment démunies.

Certains proposent l'élaboration d'un programme diocésain de formation des responsables paroissiaux, proposant un tronc commun « d'unités capitalisables », autour de l'Écriture Sainte, du dogme, de la morale, de la liturgie, de l'histoire de l'Église⁵... Le

1. DUPERRAY, G. *Op. cit.*, p.536.

En 1986, le Père de Charentenay, jésuite, à l'époque rédacteur en chef des *Cahiers de l'actualité religieuse et sociale*, estime en outre qu'avec le concile Vatican II et Mai 68, « L'unité du discours de l'Église s'est brisé. Elle n'est plus à l'abri des questions de ses membres, soumis à la vague d'interrogations des sciences humaines. Si les initiés se trouvent à l'aise dans cette complexité, ce n'est pas le cas de l'ensemble des chrétiens : beaucoup ont perdu leurs repères habituels. Les messages émis par l'Église sont devenus à leurs yeux trop nombreux, trop subtils, trop abstraits. L'expression de la foi est devenue compliquée et l'on ne sait plus quoi penser. Les mots eux-mêmes perdent leur sens : il faut les retraduire, les expliquer. » [CHARENTENAY, Pierre de. « Évolution de l'identité ». *Cahiers de l'actualité religieuse et sociale*, numéro spécial, 1^{er}-15 octobre 1986, n°336-337, p.8.]

2. « Lettre pastorale de Mgr Rol ». *EA*, 12 février 1978, p.39.

3. Synode 1988. Fiche « 11 ». Foyers. Jarnac et environs. **ADc Fiches 7-11.**

4. Synode 1988. Fiche « 6 ». 16 participants. Brigueuil. **ADc Fiches 1-6.**

5. *Cahier de synthèse. Travail préparatoire du Synode.* Février-décembre 1987, p.9.

tronc commun pourrait s'accompagner d'une spécialisation : catéchiste, animateur liturgique, accompagnateur de malades, secrétaire archiviste, économe paroissial... Cette formation pourrait être sanctionnée par une reconnaissance du ministère exercé. Quoi qu'il en soit, une demande s'exprime avec force : « *Il faut développer, **diversifier et décentraliser** la formation des adultes*¹. » En effet, la décentralisation semble nécessaire car dans le milieu rural, l'éloignement des grands centres ne favorise pas les possibilités de formation, à cause du temps nécessaire pour se déplacer afin d'assister à des cours et à des conférences. Des personnes du Confolentais estiment que leur « *situation géographique a pour conséquence une habitude de repliement sur soi*². »

c. Les formations proposées

Au cours des années 1960, plusieurs conférences sont proposées aux Cognaçais. Parmi les moyens de formation proposés dans la zone en 1972, sont mentionnés des récollections, des retraites, des sessions, les rencontres d'Action catholique, les comités pastoraux et les commissions viticoles³.

Vers 1968-1969, le Père Blois, prêtre diocésain, propose des initiations bibliques, qui s'adressent au début aux catéchistes de Barbezieux. Puis, le public s'élargit et au fil des années, il parcourt l'ensemble du diocèse.

En mai 1974 a lieu une rencontre sur le thème de la formation permanente d'adultes dans le diocèse⁴. Y est évoquée la réunion des délégués diocésains de la formation permanente, qui s'est tenue quelques jours plus tôt, à laquelle participent, pour la première fois, les dix diocèses de la région apostolique. Parmi les initiatives, est signalée l'ouverture par le CMR, à Bordeaux, d'un troisième centre de formation nationale sur un an, destinée à des prêtres, des religieuses et des laïcs. De plus, des sessions régionales ouvertes aux prêtres, aux religieuses et aux laïcs sont organisées par les délégués diocésains. Les thèmes retenus pour l'année 1974-1975 sont « *Foi et incroyance des jeunes* », « *La réconciliation* » et « *Le Christ. Jésus homme et Dieu dans le contexte de la mutation culturelle* ». Dans cette dynamique, les Charentais sont convaincus qu'il faut développer la formation des laïcs mais aussi la coordonner. Une réelle volonté, accompagnée de projets concrets, émerge.

Il semblerait que les efforts portent leurs fruits, au regard de l'année 1976-1977, par exemple. Des cours sont donnés sur l'Écriture Sainte et sur la christologie. Afin d'éviter

1. Cahier de synthèse. Travail préparatoire du Synode. Février-décembre 1987, p.100.

2. Synode 1988. Fiche « 6 ». 16 participants. Brigueuil. **ADc Fiches 1-6**.

3. Invitation. Journée de zone. Cognac. 19 octobre 1972. **ADc Sessions AC. 1970-1974**.

4. Formation permanente d'adultes. Diocèse d'Angoulême. Rencontre du 8 mai 1974. **ADc Religieuses. Annexe 7.1.4 : Formation permanente d'adultes. Diocèse d'Angoulême. Rencontre du 8 mai 1974.**

« *l'amateurisme* ¹ », une inscription ferme à l'ensemble des cours est demandée au début de l'année. Cela garantit un nombre de participants stable, auxquels il est possible de demander des travaux personnels, d'un cours à l'autre. Cette initiative est couronnée de succès car les organisateurs ont « *l'agréable surprise* » de constater que cette offre répond à « *un besoin ressenti par beaucoup* ». Ainsi, plus de cent cinquante adultes, d'âges et de milieux divers, suivent régulièrement cette formation. De plus, des conférences mensuelles drainent un public plus large et réunissent environ 250 personnes. Des rencontres de formation, selon diverses modalités, sont organisées dans plusieurs lieux du diocèse, comme par exemple à Bassac, Barbezieux, Cognac, Confolens, Ruffec ou encore Maumont, sans compter les soirées bibliques ici ou là. D'où le commentaire d'un prêtre : « *Que tant de chrétiens prennent sur leurs heures de repos ou de loisirs pour cultiver et approfondir leur foi, n'est-ce pas signe de bonne santé spirituelle ?* ² »

Lors de la visite *ad limina* de 1982, une synthèse concernant la région apostolique Sud-Ouest précise que : « *Tous les rapports signalent [...] les importants progrès réalisés quant à la formation doctrinale, spirituelle et apostolique des laïcs* ³. » Cette formation s'effectue par divers vecteurs : les mouvements et les services eux-mêmes, les « écoles » ou « ateliers » de la foi, des conférences et des réunions occasionnelles, la diffusion de la presse, des livres, des groupes bibliques ou encore des cours par correspondance.

Dans le diocèse d'Angoulême, est observé un gros effort dans le sens d'une formation des laïcs, tout en reconnaissant qu'il reste beaucoup à faire ⁴. Chaque service et mouvement s'en préoccupent et le diocèse a mis en place une « Formation chrétienne des adultes », qui organise des conférences publiques, des cours suivis de théologie ou d'initiation à la Bible, des ateliers de travail sur différents sujets tels la foi et la politique ou des textes du Pape. Ce centre de Formation chrétienne d'adultes poursuit un triple objectif : formation biblique et théologique, « école » de prière et « école » des ministères laïcs ⁵. S'adressant aux adultes et aux grands jeunes, il fonctionne au rythme de l'année scolaire, en cours du soir. Il s'agit ainsi de répondre :

« *aux appels à une formation chrétienne d'adultes pour l'approfondissement de la foi et la préparation à l'exercice concret de charges pastorales, appels qui se manifestent de plusieurs côtés avec insistance, et qui ont déjà suscité de belles réalisations.* »

Des séries de cours ont aussi lieu le soir à Angoulême et à Cognac, tandis que la formation est organisée sous forme de week-ends dans le Ruffécois ⁶. Le rapport

1. Rapport quinquennal 1977. **ADc**.

2. « Opinion ». *EA*, 21 novembre 1976, p.222.

3. Visite *ad limina* 1982. Apostolat des laïcs. Région apostolique Sud-Ouest. **ADc Visite ad limina 1982**.

4. Rapport quinquennal 1982. **ADc**.

5. « Les vœux de Mgr Rol ». *EA*, 23 janvier 1983, p.18.

6. Bilan pastoral du diocèse et avenir. Vers 1982. **ADc Conseil presbytéral 2. « 20 d »**.

quinquennal de 1987 précise que le besoin de formation chrétienne ne cesse de s'accroître. Les mouvements apostoliques et le service diocésain de formation permanente tentent d'y répondre. Dans les paroisses, des ateliers de travail existent avec des instruments divers, sous la conduite de prêtres ou de religieuses. Par ailleurs, en vue d'atteindre un public plus large, sont données des conférences sur des sujets touchant aux questions de la foi, de l'Église, des problèmes moraux. Ainsi, en 1986 : « *Plus de 1200 personnes [suivent] un cycle de formation, soit en théologie, soit en Écriture sainte, soit en liturgie, sans compter le travail accompli à l'intérieur des mouvements apostoliques et spirituels.* »

La formation s'articule ainsi autour de sessions régionales, de conférences pour un large public, de cours, d'ateliers de travail, autour de différents thèmes, comme en témoignent les programmes de formation de diverses années. À partir de 1985, est proposé un programme sur trois ans : 1985-1986 : vivre notre foi avec Vatican II ; 1986-1987 : devenir chrétien avec les sacrements ; 1987-1988 : notre comportement de chrétien : la morale. Les cours ont lieu deux fois par mois – on peut participer au choix l'après-midi ou le soir – et sont assurés par des prêtres du diocèse.

2. Les ministères non ordonnés

Même si dans les textes conciliaires, le terme « ministère », traduction du mot grec « *diakonia* » qui signifie « service », est largement associé à ceux qui ont reçu le sacrement de l'ordre, la Constitution *Lumen gentium* invite les pasteurs à « reconnaître les **ministères** et les grâces propres ¹ » aux laïcs.

Au début de l'année 1972, le doyen de Cognac considère qu'un ministère exercé par un laïc se définit ainsi :

« tout service, dans le domaine chrétien, jouissant d'une certaine stabilité et d'une certaine reconnaissance par la communauté et ses pasteurs : fonctions catéchétiques (lycées, paroisses, préparation aux mariages), communion aux malades, présider les funérailles (bientôt), animation liturgique. Éviter le danger d'une utilisation simple des laïcs. La reconnaissance des ministères fait apparaître la nécessité de la création du conseil pastoral où sera pensée leur coordination, où sera entendu le point de vue des laïcs². »

À la même époque, lors d'un conseil épiscopal, il est précisé qu'un ministère correspond à un appel de l'Église et que : « *tout chrétien, au titre de son baptême est appelé à exercer un certain ministère dans la communion avec l'Évêque (distinguer le sacerdoce ministériel et le sacerdoce commun des fidèles)³.* » Ceci se situe tout à fait dans la ligne conciliaire. De même, est posée la question de ce qui peut être attribué aux laïcs.

1. *Lumen gentium*, n. 30.

2. Contributions en vue du conseil épiscopal du 4 février 1972. **Fonds privé.**

3. Compte-rendu du conseil épiscopal sur la diversité des ministères. 17 mars 1972. **Fonds P.**

Les prêtres estiment alors qu'il leur est indispensable de revoir leurs « *modes de pensée et les besoins du monde.* »

Quelques mois plus tard, la lettre apostolique *Ministeria quaedam*, datée du 15 août 1972 et publiée à la mi-septembre, marque l'institution des ministères laïcs¹. Simultanément, le Père Joseph Moingt, jésuite et théologien, pense qu'il serait dangereux de considérer que la raison pour laquelle des laïcs se voient confier des ministères réside dans la diminution du nombre des prêtres. Selon lui :

« La vraie raison de confier des charges aux fidèles, c'est d'augmenter chez eux la prise de conscience et l'exercice de leurs responsabilités à l'égard de l'Évangile et de l'Église. Il n'est pas bon que la masse du peuple chrétien se laisse "administrer" passivement par un corps restreint de fonctionnaires spécialisés. Plus nombreux seront les fidèles à remplir les responsabilités qu'ils sont capables d'assumer, plus grande sera la vitalité de l'Église, plus efficace sa mission². »

Toutefois, lors d'une consultation des divers secteurs, afin de préparer le conseil presbytéral de mars 1973, seuls les prêtres du centre-ville d'Angoulême évoquent les nouveaux ministères, en insistant sur « *l'urgence de la mise en place de laïcs associés du fait du petit nombre des prêtres*³. » Au cours de la même période, un groupe de travail constitué par des prêtres, qui se penche sur les nouveaux ministères et les communautés, livre ses réflexions. Il part du constat que les jeunes prêtres sont de moins en moins nombreux. Une réorganisation s'avère ainsi nécessaire et une interrogation est soulevée : « *Quels sont les ministères possibles libres pouvant être accomplis par d'autres que par des prêtres ?* ⁴ ». Se pose alors la question de savoir de quels ministères ont besoin les communautés chrétiennes existantes.

Cette dynamique est encouragée par l'Église de France. Ainsi, le cardinal Marty, président la Conférence épiscopale, ne saurait être plus clair, lors de l'Assemblée plénière des évêques, en 1973 :

« Nous voulons le passage d'une Église remise hier entre les mains des clercs, à une Église servante de Dieu pour le salut des hommes, à une Église qui soit prise en charge par tous les membres du peuple de Dieu. " Une Église tout entière ministérielle pour être tout entière missionnaire." C'est pourquoi – malgré l'énorme évolution des mentalités qu'une telle option impose, à nous-mêmes d'abord et à tous les prêtres – nous poursuivrons l'effort de confier des

1. Elle est publiée en même temps que le texte *Ad pascendum* qui fixe diverses normes relatives du diaconat.

2. MOINGT, Joseph. « Les ministères dans l'Église ». *Études*, août-septembre 1972, p.274.

3. En vue du conseil presbytéral du 15 mars 1973. **ADc Conseil presbytéral.**

4. Quelques réflexions du groupe de travail sur les nouveaux ministères et les communautés. 1973 ? **ADc Conseil presbytéral.**

responsabilités, de reconnaître les charismes, de confirmer des ministères, d'appeler à des services tous les baptisés¹. »

De plus, Paul VI, dans l'exhortation apostolique *Evangelii nuntiandi*, en 1975, précise que :

« les laïcs peuvent aussi se sentir appelés ou être appelés à collaborer avec leurs Pasteurs au service de la communauté ecclésiale, pour la croissance et la vie de celle-ci, exerçant des ministères très diversifiés [...]. Il est certain qu'à côté des ministères ordonnés, grâce auxquels certains sont mis au rang des Pasteurs et se consacrent d'une manière particulière au service de la communauté, l'Église reconnaît la place de ministères non ordonnés, mais qui sont aptes à assurer un service spécial de l'Église². »

Peu à peu, le diocèse d'Angoulême se laisse gagner par ces perspectives. Le conseil épiscopal de la rentrée de 1979 souligne la nécessité d'être attentif aux personnes susceptibles d'avoir un ministère laïc reconnu ou institué³. En effet, parmi les ministères non ordonnés, il existe le ministère reconnu, qui peut se réaliser dans le service de la catéchèse, des malades, ou dans la liturgie, par exemple, confié pour trois ans renouvelables, et le ministère institué : le lectorat et l'acolytat⁴ sont conférés à vie par l'évêque.

Une équipe d'éveil aux ministères, constituée de prêtres, se met en place dans le diocèse à partir de 1981. Elle propose un temps de formation, avec la perspective de discerner l'aptitude au ministère souhaité, qu'il soit reconnu, institué ou ordonné – les futurs diacres permanents sont aussi concernés -. La formation se déroule au cours de deux années, au rythme de cinq journées par an. Il est stipulé que ce temps « *n'est pas séparé du temps de la vie en Église, que cette vie soit locale ou de mouvement*⁵. »

Quelques chiffres glanés ici ou là montrent qu'en 1982, est reconnu le ministère d'une dizaine de laïcs, dans le diocèse⁶. Quatre ans plus tard, le conseil presbytéral explique ainsi la reconnaissance de ministères :

1. « L'Assemblée plénière de l'épiscopat français. Lourdes, 3-10 novembre 1973. Conclusions du cardinal Marty ». *DC*, 2 décembre 1973, n°1643, p.1018.

2. PAUL VI. *Annoncer l'Évangile aux hommes de notre temps. Exhortation apostolique Evangelii nuntiandi*. Décembre 1975, n. 73. Paris : Centurion, 1976.

3. Conseil épiscopal à Saint-Yrieix. 29-31 août 1979. **ADc Mgr Rol. Conseils épiscopaux. 1976-1990.**

4. Le lectorat consiste au service de la Parole de Dieu, sous de multiples formes : « *depuis le simple dialogue jusqu'à la recherche en commun des exigences de l'Évangile, depuis la catéchèse jusqu'à l'initiation aux sacrements, depuis l'annonce de Jésus-Christ à ceux qui ne le connaissent pas jusqu'à la proclamation de la Parole dans l'assemblée liturgique.* » [<http://catho04.cef.fr/vivre/accueillir/sacrements/r3/ordre-2.htm>] L'acolytat est le service de la prière communautaire et de l'Eucharistie. L'acolyte anime la prière de l'assemblée, peut distribuer la communion et se montre plus particulièrement attentif aux pauvres et aux malades.

Dans un article paru en 1985, le Père Biraud rappelle l'importance des ministères de laïcs, tout en apportant quelques explications. **Annexe 7.2.1 : Une Église appelée tout entière « envoyée ».** P. Biraud.

5. Pour l'équipe d'éveil aux ministères. Août 1983. **ADc Œuvre des Vocations 2.**

6. Rapport quinquennal 1982. **ADc.**

« Lorsqu'une personne exerce un service dans l'Église, elle l'exerce dans la ligne de son baptême et de sa confirmation, en union avec le prêtre responsable et la communauté chrétienne locale. Ce service n'a pas besoin d'une reconnaissance par l'évêque, mais il peut arriver que l'importance du service rendu, la façon dont il est accompli ou la nécessité de le faire connaître officiellement à l'ensemble de la population locale conduisent à souhaiter cette reconnaissance épiscopale¹. »

De plus, les membres du conseil presbytéral votent à l'unanimité un texte relatif à l'Église ministérielle, en rappelant la responsabilité de chaque baptisé dans la mission ecclésiale². Ainsi, la question des ministères semble être prise à cœur dans les perspectives diocésaines. Toutefois, l'équipe d'éveil aux ministères, qui se réunit en 1986 – 1987 est surprise que des ministères soient reconnus alors que les personnes n'ont pas pris le temps de participer aux rencontres diocésaines. Elle souhaite alors *« sensibiliser les communautés, donc les prêtres, de la nécessité de se former³. »*

En 1987, dix laïcs, parmi ceux qui ont reçu un ministère, exercent des tâches pastorales, trois sont dans des aumôneries d'hôpitaux et trois dans des aumôneries de lycées⁴. Dans le doyenné de Barbezieux, par exemple, des laïcs, surtout des jeunes, acceptent *« de recevoir des ministères reconnus »*, au service de divers domaines pastoraux : la liturgie, les jeunes ruraux, les aumôneries de lycée et de collège, la catéchèse ou encore le Service évangélique des malades⁵. Le conseil pastoral de Ruffec constate de son côté, que les personnes ayant reçu des ministères reconnus, toutes engagées dans la catéchèse, ont pris de plus en plus de responsabilités⁶. Lors de la préparation du Synode diocésain, plusieurs demandes par rapport aux ministères reconnus et institués, parviennent de divers lieux du diocèse.

En 1982, est aussi soulevée la question du statut des permanents laïcs : il semble plus facile de les « situer » dans l'Église que de résoudre le problème de leur rémunération, de leur formation, de leur avenir à long terme et de leur renouvellement⁷. Le conseil presbytéral de juin 1984 aborde longuement le sujet. Des permanents laïcs, rémunérés ou non, œuvrent dans la catéchèse, les aumôneries, la liturgie, les Centres de préparation au mariage (CPM) ou encore les mouvements. Les besoins ne cesseront de grandir. La création d'un poste de permanent *« exige un temps de discernement et se traduira par un envoi pour une mission déterminée⁸ »*. Il convient de prendre en compte certains critères

1. « Conseil presbytéral et ministères dans l'Église ». CF, 28 juin 1986.

2. **Annexe 7.1.3 : Pour une Église ministérielle. Texte voté à l'unanimité par les membres du conseil presbytéral des 16 et 17 juin 1986.**

3. Synode 1988. Fiche « 4 ». Équipe « Éveil aux ministères ». **ADc Fiches 1-6.**

4. Rapport quinquennal 1987. **ADc.**

5. Synode 1988. Fiche « 5 ». Les 9 prêtres du doyenné de Barbezieux, Baignes et Brossac. **ADc Fiches 1-6.**

6. Synode 1988. Fiche « 4 ». Conseil pastoral. Ruffec. **ADc Fiches 1-6.**

7. Bilan pastoral du diocèse et avenir. 1982. **ADc CP 2 « 20d ».**

8. « Conseil presbytéral. 14 et 15 juin 1984 ». EA, 15 juillet 1984, p.219.

pour appeler un permanent : « *Quel projet voulons-nous servir ? Comment entrons-nous dans la perspective de l'Église de France, de Charente ? Quels seront les lieux et les moyens de vérification, de soutien et de formation du permanent appelé ?* »

Une religieuse, elle-même permanente en pastorale, estime, à la fin des années 1980, que le diocèse a besoin de se doter d' « *animateurs ou responsables pastoraux*¹ ». Ils effectueraient la coordination des différents groupes de la paroisse et feraient le lien avec les autres équipes pastorales et le prêtre du secteur. Ce service est pour le moment assuré par des religieuses mais « *cela ne leur revient pas automatiquement de droit* ». Des laïcs pourraient effectuer ce « *véritable travail* », qui suppose une rétribution. Toutefois, deux conditions sont nécessaires : que les chrétiens en perçoivent la nécessité et que les prêtres eux-mêmes en soient convaincus. Cependant, tel qu'est décrit ici le rôle de l'animateur pastoral, il s'agit de celui du prêtre, à qui il revient de coordonner et de favoriser le lien entre les divers membres de la paroisse. Décidément, la véritable place de chacun est parfois bien difficile à trouver, en particulier quand se heurtent des caractères un peu « forts », qu'il s'agisse de prêtres, de religieuses ou de laïcs.

Une liste dressée en 1985 révèle que jusqu'à cette année-là, trois laïcs ont reçu les ministères institués sans avoir poursuivi vers le diaconat permanent². L'un d'eux témoigne que son cheminement a commencé quand le prêtre de la paroisse n'a pas pu assumer des messes dans tous les centres du canton les dimanches et que des assemblées dominicales en l'absence de prêtres ont été autorisées³. Après avoir suivi les rencontres d'éveil aux ministères, il est institué en septembre 1983, ministre du lectorat et de l'acolytat. Ils suivent tous un parcours semblable, en lien avec la mise en place des assemblées dominicales en l'absence de prêtres. Toutefois, ces célébrations peuvent être animées par d'autres laïcs et l'institution des ministères, sans aller jusqu'au diaconat, manque de sens, d'une certaine manière, pour beaucoup. Ainsi, les ministères institués ne se développent pas.

Les réalités se cachant sous les expressions « ministère reconnu » et « permanent » sont souvent identiques. D'une façon générale, les « permanents », au cours des années 1980, œuvrent dans l'Action catholique. Ils sont en principe rémunérés, mais généralement seulement pour un mi-temps, en raison des faiblesses des finances ecclésiales. En revanche, ceux qui reçoivent un ministère sont rarement rémunérés : seuls leur sont remboursés les frais de déplacement ou de formation. Ainsi, ils appartiennent plutôt aux milieux indépendants, leur niveau social leur permettant ne pas toucher de salaire, à proprement parler. Finalement, beaucoup d'autres laïcs que ceux qui reçoivent des

1. Synode 1988. Fiche « 4 ». Sr Monique, permanente en pastorale. Confolens. **ADc Fiches 1-6.**

2. Ministères laïcs institués dans le diocèse. 1985. **ADc Diaconat permanent I.**

Ils sont tous issus de paroisses rurales, dans le nord du diocèse : Saint-Fraigne, Montembœuf et Aigre.

3. « Un témoignage ». *L'Éclair*, juin 1986.

Les assemblées dominicales en l'absence de prêtres sont abordées dans le 1^{er} chapitre de la 4^e partie.

ministères s'engagent dans l'Église et effectuent des missions identiques. Peu à peu, les ministères reconnus ne sont pas renouvelés dans le diocèse.

3. Les femmes dans l'Église

Dans son encyclique *Pacem in terris*, en 1963, le pape Jean XXIII voit la promotion de la femme parmi les « *signes des temps*¹ ».

Lors la phase antépréparatoire du Concile, ni les laïcs, ni les religieuses ne sont consultés². Seules les communautés religieuses masculines le sont. Il aurait été question d'inviter des femmes dès la deuxième session, ce à quoi se montre favorable Paul VI mais des pressions obligent à reporter cette initiative. Finalement, le Pape annonce quelques jours avant le début de la troisième session, la participation d'auditrices laïques. La première est la Charentaise Marie-Louise Monnet, rejointe par huit religieuses et sept laïques³.

a. L'évolution du regard de l'Église sur la femme

La Constitution *Gaudium et spes* évoque plusieurs fois l'égale dignité de l'homme et de la femme⁴. Outre leur rôle dans la société, les femmes sont encouragées à s'engager au service de l'Église⁵. À la fin des travaux du Concile, le message aux femmes souligne que :

« L'Église est fière [...] d'avoir magnifié et libéré la femme, d'avoir fait resplendir au cours des siècles, dans la diversité des caractères, son égalité foncière avec l'homme. Mais l'heure vient, l'heure est venue où la vocation de la femme s'accomplit en plénitude, l'heure où la femme acquiert dans la cité une influence, un rayonnement, un pouvoir jamais atteints jusqu'ici. C'est pourquoi, en ce moment où l'humanité connaît une si profonde mutation, les femmes imprégnées de l'esprit de l'Évangile peuvent tant pour aider l'humanité à ne pas déchoir⁶. »

1. JEAN XXIII. Encyclique *Pacem in terris*. La Paix. 11 avril 1963. In : CHENAUX Ph. (présenté par). *Les enseignements de Jean XXIII*. Saint-Maurice : Éditions Saint-Augustin, 2000, p.165-213, n°41.

Le Pape constate « *l'entrée de la femme dans la vie publique, plus rapide peut-être dans les peuples de civilisation chrétienne [...]. De plus en plus consciente de sa dignité humaine, la femme n'admet plus d'être considérée comme un instrument ; elle exige qu'on la traite comme une personne aussi bien au foyer que dans la vie publique.* »

2. MASSON, C. *Op. cit.*, p.54.

3. *Supra* « La troisième session (14 septembre - 21 novembre 1964) », p.164-166.

4. Par exemple, *Gaudium et spes*, n. 29 § 2 : « *toute forme de discrimination touchant les droits fondamentaux de la personne, qu'elle soit sociale ou culturelle, qu'elle soit fondée sur le sexe, la race [...]* doit être dépassée et éliminée, comme contraire au dessein de Dieu. »

5. *Apostolicam actuositatem*, n°9 : « *Comme de nos jours les femmes ont une part de plus en plus active dans toute la vie de la société, il est très important que grandisse aussi leur participation dans les divers secteurs de l'apostolat de l'Église.* »

6. Message du Concile aux femmes. In : *Concile œcuménique Vatican II. Constitutions, décrets, déclarations, messages*. Paris : Centurion, 1967, p.730-731.

Quoi qu'il en soit, les femmes ont « *toujours en partage la garde du foyer, l'amour des sources, le sens des berceaux.* »

En 1968, une note de la Commission épiscopale de liturgie offre la possibilité aux femmes d'assurer les lectures et de diriger les chants à la messe¹.

L'année internationale de la femme proclamée par l'ONU se poursuit par la « *décennie de la femme* », de 1975 à 1985. Au moment où cette période court vers son achèvement, la Commission sociale de l'épiscopat français publie un message : « *Femmes et hommes partenaires : un espoir pour notre temps* ». Les évêques reconnaissent que l'Église a encore du chemin à parcourir en ce qui concerne son attitude à l'égard des femmes². Dans ce message, l'Église de France s'engage à permettre et à favoriser :

- « *L'expression des femmes dans la communauté sociale et ecclésiale ;*
- *Un dialogue plus vrai entre les femmes et les hommes dans la société et dans l'Église ;*
- *Des lieux dans l'Église de formation et d'évaluation du dialogue et de la coresponsabilité homme-femme.* »

Les évêques d'Angoulême ou les conseils du clergé n'abordent spécifiquement le rôle de la femme dans l'Église, que rarement car pour eux, d'une façon tout à fait naturelle, se préoccuper de l'apostolat des laïcs tend à se soucier autant des femmes que des hommes.

À la fin des années 1980, le doyen de Segonzac résume bien les divers services assumés par les femmes : « *la catéchèse avec responsabilité, esprit de foi et [elles] puisent leur compétence dans de sérieuses réunions de préparation* ³», le service des malades, la préparation au baptême, et « *toutes ont accepté d'être en quelque sorte les correspondantes paroissiales dans leur village ou quartier.* »

Ainsi, au niveau du diocèse, les femmes sont nettement majoritaires dans la catéchèse et auprès des malades. De plus, très souvent, elles animent des temps de prière et elles sont actives dans les aumôneries scolaires. Au cours des années 1970 – 1980, peu de femmes appartiennent à des services diocésains, desquels les prêtres sont encore très souvent

1. « *Il est donc désormais possible à une femme honorablement connue de tous, dont la personnalité s'impose au respect, de lire les divers textes de la Bible que comporte la liturgie du jour (lectures proprement dites et psaume), à l'exception de l'évangile, dont la lecture revient au diacre ou à un prêtre. Une telle femme pourra aussi diriger les chants de l'assemblée. Il est prescrit qu'elle se tienne en dehors du presbyterium et il est conseillé que le choix se porte en premier sur des religieuses.* » [« Possibilité pour les femmes d'assurer les lectures et de diriger les chants à la messe. Note de Mgr Boudon, président de la Commission épiscopale de liturgie de France. 5 février 1968 ». DC, 3 mars 1968, n°1512, col. 437-438.]

2. « *Lent est le cheminement de la Parole de Dieu dans les cœurs et dans les mœurs. Les responsables de l'Église savent qu'eux-mêmes, avec d'autres clercs et bien des laïcs, n'ont pas toujours les attitudes de coopération qui devront prévaloir dans le futur. Ils savent que des chrétiennes, nombreuses, ne se sentent pas reconnues comme elles devraient l'être. Leurs convictions chrétiennes et leurs expériences, voire l'originalité féminine elle-même, ne trouvent pas toujours dans l'Église la place souhaitable. Et pourtant l'histoire du christianisme est riche d'une tradition de respect envers la femme et de reconnaissance de sa vocation.* » [Commission sociale de l'épiscopat. « Femmes et hommes partenaires : un espoir pour notre temps ». DC, 21 juillet 1985, n°1900, p.752-754.]

3. Synode 1988. Fiche « 7 ». Rapport du doyen de Segonzac. **ADc Fiches 7-11.**

Il écrit aussi un éditorial sur les femmes dans l'Église, dans son journal paroissial. **Annexe 7.3.1 : « Merci, mesdames ! » Éditorial du P. Christian Pensuet. 1987.**

responsables, même si une réelle ouverture aux laïcs s'observe au fil des années. Les religieuses sont dans l'ensemble plus présentes que les laïques. Elles participent notamment aux équipes diocésaines du Service diocésain des vocations, de la formation permanente des adultes, du Service évangélique des malades mais elles œuvrent surtout au sein de la pastorale catéchétique. Pour la première fois, une religieuse prend la responsabilité de la catéchèse en 1973, ce jusqu'en 1980. Elle est remplacée par un prêtre jusqu'en 1986 et une autre religieuse prend le relais. Les responsables de la catéchèse des cinq zones sont toutes des femmes : trois laïques et deux religieuses tout au long des années 1980.

D'une façon générale, les femmes ne font guère de remarques sur le rôle qu'elles jouent au sein de l'Église car il semble que leur implication s'effectue spontanément. D'ailleurs, des femmes renversent quelque peu la question : « *Si beaucoup se préoccupent de la place des femmes dans l'Église, nous nous posons la question de l'absence des hommes dans nos églises paroissiales*¹. » En revanche, leur place dans la société semble les interroger davantage. Par exemple, les membres d'une équipe ACGF du Cognaçais se demandent comment prendre leur place de femme et de chrétienne dans les organisations et les lieux de décision où se joue l'avenir de la société². La question de l'ordination des femmes est assez peu soulevée dans le diocèse, même si quelques demandes apparaissent ici ou là. L'éventualité de « diaconesses » est aussi envisagée par certains laïcs.

b. La promotion de la femme soutenue par l'Action catholique

Comme cela apparaît au cours de la première moitié du XX^e siècle, les mouvements d'Action catholique représentent des lieux privilégiés où les femmes peuvent s'exprimer et agir³. Une femme membre du CMR estime que le rôle du mouvement, ajouté au contexte, n'est pas anodin en ce qui concerne l'évolution des mentalités, à l'égard des femmes⁴. Elles sont conduites à réfléchir sur la condition de la femme dans la société et non seulement, elles prennent la parole mais elles exercent aussi des responsabilités. Une autre femme corrobore ces propos en déclarant que l'Action catholique rurale a beaucoup aidé à l'engagement des femmes dans la société⁵. Le fait d'en parler ensemble les encourage. Des

1. Synode 1988. Fiche « 11 ». Groupe de femmes, Segonzac. **ADc Fiches 7-11.**

2. Synode 1988. Fiche « 11 ». ACGF, Verrières. **ADc Fiches 7-11.**

3. En décembre 1979, le Secrétaire adjoint de l'épiscopat, chargé du lien avec les mouvements d'Action catholique, rend compte des rencontres nationales auxquelles il a participé. Il souligne que « *les femmes formulent des questions nombreuses sur leur place dans l'Église, et cela d'autant plus qu'elles prennent en même temps conscience de leur originalité et de leur place dans la société.* » De plus, la mixité se généralisant dans la société, des mouvements – JOC-JOCF et Scouts et Guides – travaillent en commun dans divers domaines : ainsi, « *tout en tenant compte de la mixité vécue dans la vie quotidienne et dans l'action, [...] l'expression originale des garçons et des filles au plan de la réflexion* » est possible. [« Réunion du Conseil permanent de l'épiscopat français avec les présidents de commissions. Paris. 10-12 décembre 1979 ». DC, 6 janvier 1980, n°1777, p.37-40.]

4. Témoignage oral d'une laïque, CMR, janvier 2001.

5. Témoignage oral d'une laïque, CMR, décembre 2000.

femmes font alors partie des conseils municipaux. En revanche, elles restent très peu nombreuses dans les réunions professionnelles. Il semble d'ailleurs que les hommes sont beaucoup moins indulgents avec les femmes, en particulier quand il s'agit de mener une réunion... De même, l'Action catholique ouvrière se montre très attentive à la condition des femmes dans la société et en particulier, bien sûr, dans le monde ouvrier.

Bien évidemment, l'ACGF tient un rôle particulier par rapport à l'affirmation du rôle de la femme dans la société et dans l'Église. Deux témoignages de membres, qui rejoignent le mouvement vers le milieu des années 1970, permettent d'approcher la façon dont est considérée la femme chrétienne. L'une d'elles est entrée dans le mouvement vers 1975, « *attirée par ce mouvement féminin parce que hommes et femmes sont complémentaires et les femmes ont des paroles spécifiques à dire et ont une part à prendre pour la construction de ce monde*¹. » Elle pense que son engagement l'a aidée à être plus attentive à l'égard de chaque personne rencontrée et à s'investir dans la vie sociale et dans la vie de l'Église. Elle souligne que le mouvement accueille toutes les femmes, où qu'elles soient dans leur cheminement de foi, quel que soit leur « état de vie » : célibataires, mariées, veuves, divorcées, religieuses... et leur milieu social. Une autre femme explique que le mot clé de l'ACGF est « *partenariat* », notamment dans le couple². Les femmes ont besoin de se former pour remplir des tâches pastorales réfléchies et non plus de petits travaux d'exécution. Les rencontres permettent d'aborder tous les aspects de la vie. Le mouvement permet aux femmes de réfléchir, de penser par elles-mêmes. Elle estime que l'Action catholique donne un vocabulaire, en élargissant le regard et la parole. Selon elle, « *l'essentiel dans l'ACGF est de prendre la parole* ». En outre, si l'ACGF a longtemps été associée à « dame de la paroisse », peu à peu, en particulier à partir des années 1980, cela n'est plus le cas. Elle considère que le mouvement a perdu son rôle moteur dans la paroisse. Cependant, ce lieu de réflexion devrait conduire à un engagement dans l'Église mais ce n'est pas systématique. D'ailleurs, la « réflexion sur l'action » en équipe ne conduit pas forcément à « l'action », même si c'est souvent le cas. En effet, dès les années 1970, le mouvement se défait peu à peu de son caractère paroissial. La charte adoptée en 1970 insiste sur « La promotion de la femme ». De plus, les dirigeantes et les aumôniers nationaux encouragent à participer davantage à la vie civique et politique. En effet, lors de son congrès de 1973, l'ACGF « *s'interroge sur l'action collective du mouvement et la lutte des classes*³. »

Une session est animée en 1976 par la permanente nationale de l'ACGF⁴. L'intervention contient quelques accents féministes, en s'attaquant aux images dont les femmes sont victimes. L'une des participantes à l'ACGF en Charente reconnaît un côté un

1. Témoignage écrit d'une laïque, ACGF, mai 2002.

2. Témoignage oral d'une laïque, ACGF, décembre 2002.

3. MASSON, C. *Op. cit.*, p.172-173.

4. « Une session de l'ACGF : Être femme aujourd'hui, n'est-ce pas détruire certaines images ? ». *CF*, 17 avril 1976.

peu féministe au mouvement¹. Elle dit même qu' : « *À l'intérieur de l'Église, les membres de l'ACGF sont un peu vus comme des féministes attardées.* » Les femmes militent en effet pour la parité ou contre les violences faites aux femmes. Certaines demandent que le diaconat soit ouvert aux femmes. Toutefois, elle précise qu'à l'intérieur du mouvement, se mène « *une réflexion sur l'être de la femme pour mieux être partenaire, construire un monde plus juste. L'objectif n'est pas la promotion féminine mais la présence de Dieu dans le monde féminin.* » D'ailleurs, certaines dirigeantes s'opposent à une politisation et à un féminisme qu'elles jugent excessifs. Même si le trait féministe non apprécié par toutes ne l'explique pas entièrement², l'ACGF n'échappe pas à une chute de ses effectifs comme les autres mouvements d'Action catholique³.

4. L'Action catholique soutenue mais fragilisée

Lors de la troisième session du Concile, deux conceptions de l'Action catholique s'opposent. Certains souhaitent qu'elle recouvre « *toutes les formes d'action des laïcs réalisées collectivement, en lien avec l'Église, à condition de se situer dans une perspective apostolique*⁴. » D'autres préfèrent « *une acception plus étroite imposant une spécialisation apostolique suivant les milieux sociaux et une participation des mouvements à l'apostolat hiérarchique.* » Finalement, le sens plus large s'impose⁵.

À la fin de l'année 1966, les mouvements apostoliques sont invités par l'épiscopat français, à réfléchir sur la mise en application des textes conciliaires relatifs à l'apostolat des laïcs. Les réponses de l'ACI de la Charente offrent un regard sur la façon dont ce mouvement mais aussi les autres, vit son apostolat⁶. Ils estiment que l'éveil à la foi est une tâche que prêtres et laïcs doivent mener solidairement. Pour cela, ils émettent quelques souhaits. Ils considèrent qu'un certain « *flottement* », dont souffrent tous les mouvements, règne dans l'Église. Ils se montrent très conscients de la nécessité d'une coordination des efforts. Ils apprécieraient ainsi d'être plus au fait de l'orientation donnée à la pastorale

1. En effet, le courant féministe perturbe le mouvement féminin catholique. Une « théologie de la femme » née dans les années 1950 est vite relayée et remplacée par une « théologie féministe ». [PELLETIER, Anne-Marie. *Le christianisme et les femmes. Vingt siècles d'histoire.* Paris : Cerf, coll. « Histoire du christianisme », 2^e éd. 2001, p.171.]

2. CHOLVY, G. et HILAIRE, Y.-M. (s.d.). *La France religieuse. 1945-1975.* Toulouse : Privat, 2002, p.202.

3. Elles sont deux millions d'adhérentes et 200 000 militantes ou dizainières en 1955. Puis, le mouvement compte 82 000 membres actifs en 1970 et 25 000 en 1982. [MASSON, C. *Op. cit.*, p.172].

4. LALOIX, Ludovic. *Passion, tourment ou espérance ? Histoire de l'Apostolat des laïcs, en France, depuis Vatican II.* Paris : François-Xavier de Guibert, 2002, p.19.

5. *Apostolicam actuositatem*, n°19: « Il existe une grande variété dans les associations d'apostolat. Les unes se proposent d'atteindre le but apostolique général de l'Église, d'autres des buts d'évangélisation et de sanctification envisagés sous un angle particulier, d'autres visent à l'animation chrétienne de l'ordre temporel, d'autres rendent témoignage au Christ plus spécialement par les œuvres de miséricorde et de charité. »

6. Équipe diocésaine d'ACI. Recherche sur l'apostolat des laïcs. 1^{er} mai 1967. **Fonds Lr.**

d'ensemble, dont tous les membres de l'Église sont partie prenante, afin d'être des « *agents les plus fidèles et les plus actifs* » dans leur milieu de vie. Quoi qu'il en soit, une coordination est essentielle, que ce soit entre les mouvements, aux divers échelons, du secteur au diocèse, ou entre toutes les activités d'Église proprement dites.

En 1972, les mouvements d'Action catholique du diocèse « *demandent à l'Église diocésaine de promouvoir une **concertation**, une **coordination**, une **liaison** entre les mouvements, afin de susciter un **témoignage collectif de l'Église en Charente**. Promouvoir une **pastorale cohérente**¹.* » L'ACG précise qu'elle souhaiterait « *une pastorale respectueuse de chaque milieu, mais qui ne néglige pas cependant les groupes qui s'efforcent de faire vivre dans la foi la diversité même des situations de la vie quotidienne.* » Les mouvements se montrent clairs : « *Il ne s'agit pas d'uniformiser mais de coordonner.* » Beaucoup demandent « *un projet de pastorale diocésaine, un conseil diocésain de pastorale avec participation des laïcs. On pourrait y étudier les "ministères" qui pourraient être, dans l'Église, confiés à des laïcs.* » Les mouvements d'Action catholique appellent au développement de la mise en place d'un « *laïcat conscient et responsable* ». Ils pensent que l'Église « *doit faire appel aux laïcs dans ses décisions* » mais les laïcs reconnaissent qu'ils refusent trop souvent de prendre leurs responsabilités et qu'ils attendent trop du prêtre.

Les membres de l'Action catholique souhaitent donc une réelle coordination, qui permettrait un travail commun entre prêtres, laïcs et religieuses et entre les divers mouvements. Il semble toutefois que la cohabitation soit difficile entre l'Action catholique spécialisée et les autres mouvements au cours des années 1980².

De plus, des membres du CMR constatent qu'au cours des années 1980 :

« les chrétiens d'Action catholique sont rares... la plupart des chrétiens sont actifs dans les Associations profanes mais ne voient pas l'importance d'une éducation ou d'un partage de foi, pour vivre en Église leur foi dans le monde. L'Église semble alors se retirer du monde !... »³

De son côté, un aumônier du CMR note que :

« L'accompagnement des équipes pose un problème dramatique, non par manque de bonne volonté chez les laïcs, mais parce que l'animation d'une équipe, d'un mouvement, surtout en rural de nos jours, pose des exigences auxquelles peu de laïcs peuvent répondre : et ces derniers ont leur âge, leur famille, leurs engagements, leurs limites aussi ! La bonne volonté ne suffit pas ! »⁴

Parmi ceux qui sont engagés dans l'Action catholique, certains se sentent quelque peu mal à l'aise avec l'institution ecclésiale. Par exemple, ils mettent le doigt sur des

1. « Compte-rendu de l'enquête en vue du Coadjuteur. Laïcs de l'AC ». EA, 10 septembre 1972, p.154-160.

2. Conseil épiscopal de rentrée. 30-31 août 1984. **ADc Mgr Rol. Conseils épiscopaux. 1976-1990.**

3. Synode 1988. Fiche « 11 ». Sondage CMR. **ADc Fiches 7-11.**

4. PUAUD, B. Op. cit., p.85.

différences entre ce qu'ils vivent au sein de leur mouvement et au niveau des paroisses ou du diocèse :

« Une réaction unanime des membres de notre équipe : quand on est dans notre mouvement, ça va, nous respirons. Quand on est dans l'Église, à certains moments, on étouffe, parce qu'on ne part pas des réalités, on ne nous demande pas notre avis, notre participation. Si nous ne nous sentons pas à l'aise dans l'Église, où irons-nous ? ¹ »

En outre, ils estiment qu'appeler les laïcs à s'engager dans les paroisses et les services ne doit pas faire oublier l'apport des mouvements d'Action catholique. C'est ainsi que certains interrogent :

« Quels sont les moyens que la pastorale diocésaine peut mettre en œuvre pour permettre que les équipes déjà au travail, spécialement dans les Mouvements d'Action catholique : soient reconnues et intégrées dans la communauté, à ses divers niveaux ; que leur action soit favorisée pour atteindre le plus possible de chrétiens et de non-chrétiens². »

Toutefois, dans l'ensemble, les membres de l'Action catholique prennent des responsabilités dans les paroisses. Comme le remarque une laïque, à une époque, dans le Barbezilien, les gens actifs dans la paroisse sont ceux qui sont déjà membres d'un mouvement d'Action catholique³. Cela se vérifie dans tout le diocèse, surtout en ce qui concerne l'Action catholique en milieu rural et l'Action catholique générale. L'ACI est impliquée dans les paroisses, surtout dans le Cognaçais. De même, la Vie montante, mouvement d'Action catholique et de spiritualité fondé en 1961, qui se développe à partir de la fin des années 1970, contribue à animer les paroisses. Il prend le nom de Mouvement chrétien des retraités (MCR), en 1988. En 1987, il compte 150 équipes et 1300 membres en Charente, représentant ainsi le mouvement dont l'effectif est le plus important.

De son côté, Mgr Kérautret affirme clairement son soutien à l'Action catholique, comme y invite l'Assemblée plénière de l'épiscopat en 1967 : *« L'Église compte sur l'Action catholique. Son importance reste décisive⁴. »* Lors du conseil épiscopal de rentrée,

1. Synode 1988. Fiche « 11 ». Équipe CMR, branche agricole. Ruffec-Villefagnan. **ADc Fiches 7-11.**

2. *Idem.*

3. Témoignage d'une laïque, janvier 2003.

4. KÉRAUTRET, (Mgr). Lettre pastorale de Mgr l'Évêque à l'occasion de ses 10 ans d'épiscopat. 8 septembre 1971. **ADc. Mgr Kérautret. Lettres pastorales.**

La déclaration de l'épiscopat, le 15 novembre 1967, précise : « [...] les évêques de France renouvellent l'option pastorale ferme pour le type de présence que représente, en France l'Action catholique sous toutes ses formes. Cette option pastorale n'est pas un choix arbitraire. [...] L'option pour ce type d'action missionnaire ne signifie ni exclusivité, ni monopole des mouvements d'Action catholique. Il y a, dans notre pays, des groupements ou mouvements qui participent authentiquement à la mission de l'Église, dans la promotion de la vie évangélique, dans les domaines éducatif, caritatif, professionnel, familial et social. Ils doivent être encouragés efficacement à poursuivre leur action apostolique. L'Assemblée leur demande d'avoir le souci d'assurer, à leur manière, la présence missionnaire de l'Église au monde et de former leurs membres dans cette perspective. Étant donné qu'en France, l'Action catholique n'a jamais eu d'autre objectif, l'Assemblée demande au clergé, aux religieux, aux religieuses et aux laïcs de prêter une attention

en 1971, il affirme sa volonté de tout faire pour que l'Action catholique soit vivante dans le diocèse¹. Pour cela, il demande aux prêtres, aux religieuses et aux laïcs de travailler ensemble dans cette perspective. Un an plus tard, il note que les mouvements d'Action catholique sont à peu près tous représentés mais que « *leur implantation est limitée* ² ». Chaque mouvement d'apostolat des laïcs demande « *purement et simplement à être soutenu dans ce qu'il fait par une présence de l'évêque, par l'approbation qu'on souhaite qu'il donne, par un plus grand nombre d'aumôniers détachés.* » Toutefois, il est difficile de trouver « *des aumôniers formés, solides et soudés avec l'ensemble du clergé.* »

Même si l'Action catholique est toujours encouragée, le cardinal Marty, lors de l'Assemblée plénière de l'épiscopat en 1973, invite les évêques à ne négliger aucune forme d'apostolat. Il insiste sur la nécessité d'« *une volonté de conversion, de renouvellement des communautés chrétiennes* ³ », en expliquant :

« *Il n'est plus possible de confier aux seuls militants la tâche d'évangélisation, en laissant aux communautés traditionnelles la responsabilité des sacrements et le souci de la catéchèse. Aux premiers, il faut dire qu'ils ont en charge toute la vie de l'Église de Dieu. Aux seconds, il faut faire entendre l'immense appel des hommes et les confirmer pour la mission.* »

La fin du mandat ne signifie pas la fin du soutien de l'épiscopat. En effet, « *les mouvements d'Action catholique, principalement de jeunes, demeurent largement appuyés en haut lieu par le biais des nominations d'aumôniers et par l'octroi de subventions* ⁴. » D'ailleurs, le Texte-guide des perspectives missionnaires pour 1981-1985 précise qu'il faut « *soutenir de façon persévérante l'effort d'évangélisation entrepris par les mouvements d'Action catholique dans les différents groupes humains* ⁵. »

Tout en manifestant son soutien aux mouvements apostoliques, Mgr Rol, quant à lui, se montre méfiant vis-à-vis de certaines positions qui seraient plus politiques que missionnaires. En 1981, lors de la préparation de l'Assemblée plénière, parmi les objectifs énoncés par le diocèse d'Angoulême, en vue de favoriser un élan missionnaire, il est question d'un

« *appel à être les témoins de Jésus Christ dans le réseau de leur vie quotidienne en rejoignant les mouvements apostoliques qui ne présupposent pas un*

plus particulière à l'implantation et à la croissance des différents mouvements d'Action catholique. Elle demande de soutenir activement et sans réticence l'éveil et la formation des militants et de participer à leurs recherches et à leurs efforts. » [« Déclaration, orientations et résolutions de l'Assemblée plénière de l'épiscopat français sur les exigences missionnaires », DC, 3 décembre 1967, n°1506, col. 2036-2037.]

1. Session du conseil épiscopal. 30 août-1^{er} septembre 1971. **ADc Sochal 1.**

2. Enquête sur le diocèse d'Angoulême. 1972. **ADc Carton Sochal.**

3. « L'Assemblée plénière de l'épiscopat français. Lourdes, 3-10 novembre 1973. Conclusions du cardinal Marty », DC, 2 décembre 1973, n°1643, p.1018.

4. LALOUX, L. *Passion, tourment ou espérance ?* Paris : F.-X. de Guibert, 2002, p.325.

5. Assemblée plénière de l'épiscopat français. *L'Église que Dieu envoie. Lourdes, 1981.* Paris : Centurion, 1981, p.112.

engagement politique déterminé, dont la finalité missionnaire est clairement affirmée, dans la fidélité à l'enseignement de l'Église¹. »

Mgr Rol ajoute une note précisant qu'il souhaiterait davantage de distance vis-à-vis des mouvements qui ne répondraient pas à ces critères.

La situation semble s'être améliorée cinq ans plus tard. Les mouvements apostoliques se sont maintenus et même renouvelés, malgré parfois des effectifs modestes. Il existe *« une réelle vitalité qui se traduit par le dynamisme de responsables très motivés². »* Toutefois,

« certains mouvements continuent à poser quelques problèmes à cause de leur lien avec des options de type politique ou à cause des distances qu'ils prennent par rapport à l'enseignement doctrinal ou social de l'Église. Mais en général, tous les mouvements gardent bien le cap de l'Évangélisation, de la communion avec l'Église. Et si le dialogue avec l'Évêque est parfois tendu, il n'y a pas de coupure ou de marginalisation. »

Au niveau de la région apostolique, les mouvements d'apostolat des laïcs semblent encore bien implantés au début des années 1980 pour plusieurs raisons : l'engagement des laïcs dans les différentes activités de la vie profane, la pratique de la révision de vie et *« le témoignage ecclésial donné par un mouvement ou par les divers mouvements qui se concertent et agissent en tel milieu ou en telle circonstance³. »*



En novembre 1978, le Père Boulet, à l'époque vicaire général, explique que :

« L'évangélisation passe par le témoignage des chrétiens. Ce témoignage n'est pas toujours bien donné ou même bien reçu, c'est pourquoi le témoignage de chaque chrétien doit être complété par celui des autres chrétiens ou groupes de chrétiens qui eux sauront faire comprendre le message évangélique sur des chantiers que je n'atteins pas⁴. »

Sans employer les termes, il s'agit bien de se sentir « coresponsables » de l'évangélisation. Chacun participe, qu'il soit engagé dans l'Action catholique ou prenant sa part dans l'animation de la paroisse. De plus, comme le souligne le Père Pietri :

« Reste que l'accomplissement de la vocation d'un certain nombre de chrétiens laïcs ne passe, pour l'essentiel, ni par les mouvements ni par des services d'Église bien typés. Il en est qui misent avant tout sur une dynamique communautaire dont ils espèrent qu'à terme elle renouvellera l'Église et la société tout à la fois⁵. »

1. Perspectives missionnaires de l'Église en France... 10 ans de documents pastoraux. Dossier n°3. Synode diocésain, Pentecôte 1988, p.42.

2. Rapport quinquennal 1987. **ADc**.

3. Visite *ad limina* 1982. Apostolat des laïcs. Région apostolique Sud Ouest. **ADc Visite ad limina 1982**.

4. « Responsabilités dans l'Église ». *CF*, 2 décembre 1978.

5. PIETRI, G. *Op. cit.*, p.59.

Il n'en demeure pas moins, comme le souligne le conseil épiscopal, à la rentrée de 1984, que « *travailler avec les laïcs ne suffit pas : il faut former des laïcs plus responsables, en les accompagnant effectivement* » et « *aux laïcs formés et ayant le sens de l'Église, donner une mission plus précise, leur reconnaître un statut d'Église*¹. » De même, à la fin de l'année 1987, est soulignée l'importance de passer du temps avec les laïcs en responsabilité, afin de reprendre avec eux leur mission dans l'Église². Souvent, seuls les aspects pratiques sont abordés, tandis que toute une dimension spirituelle n'est pas prise en compte. Le conseil appelle aussi à veiller à ne pas continuer d'appeler des gens déjà « *sursaturés* », mais à solliciter plus largement. Il est aussi souligné que le diocèse dispose de grandes richesses, avec « *des noyaux de laïcs vraiment engagés* ».



Jean Comby estime que : « *Mai 1968, du moins en France, semble avoir marqué davantage que le Concile l'évolution du laïcat et de l'Église dans son ensemble*³. » Ce qui signifie que le nouveau rapport à l'autorité et aux institutions touche aussi l'Église, ce qui paraît indéniable. Ainsi, ne peut que se dessiner un nouveau rôle des laïcs.

Les orientations diocésaines encouragent nettement la responsabilité des laïcs. Ce souci transparait continuellement à travers les travaux du conseil épiscopal et du conseil presbytéral, qu'il s'agisse des mouvements apostoliques, de la formation, des ministères ou des conseils pastoraux. Étant des conseils de l'évêque, il apparaît clairement que les évêques suscitent et participent à cet élan. Il est clair aussi que les laïcs ne peuvent pas prendre de responsabilités sans la volonté et le soutien des prêtres. Ceux-ci sont souvent prudents - est-ce la mentalité charentaise ? - car parfois des laïcs peuvent avoir des personnalités difficilement maîtrisables, empêchant d'autres de s'engager. D'un endroit à l'autre, les communautés sont différentes et il convient d'en tenir compte.

Les perspectives encourageant l'apostolat des laïcs sont conduites par des instances diocésaines et s'adressent à l'ensemble du diocèse mais les réponses divergent. Des conceptions différentes du rôle des laïcs, tant du côté des prêtres que de celui des laïcs, limitent parfois les engagements : il faut agir lentement et prudemment, en faisant preuve de pédagogie. La mise en place des conseils pastoraux montre par exemple des différences

1. Conseil épiscopal de rentrée. 30-31 août 1984. **ADc Mgr Rol. Conseils épiscopaux. 1976-1990.**

2. Conseil épiscopal du 4 décembre 1987. **ADc Mgr Rol. Conseils épiscopaux. 1976-1990.**

3. COMBY, J. « L'évolution du laïcat au cours du XX^e siècle ». *Lumière et Vie*, juin 1987, n°182, p.15.

Il s'explique : « *Des chrétiens prennent la parole dans les églises, constituent des conseils de paroisse ou forment des communautés autonomes détachées du clergé. De plus, parce qu'ils ont reçu une formation et parce que le nombre des prêtres diminue, des laïcs interviennent dans ce qui était le domaine réservé du prêtre, la liturgie, c'est-à-dire le sacré ; non seulement des hommes, mais des femmes sont lecteurs, animateurs, donnent la communion, prêchent à l'occasion, célèbrent des funérailles.*

C'est le point de départ de nouveaux malaises. Des prêtres se sentent expropriés de ce qui faisait leur spécificité. Des laïcs font un complexe d'infériorité parce qu'ils sont toujours sous la tutelle du clergé. Des femmes le ressentent encore davantage. »

aussi bien dans la façon dont ils sont conçus, la désignation de leurs membres, ses buts et la rapidité de sa constitution.

Même si leurs effectifs diminuent, les mouvements d'Action catholique demeurent présents dans la vie diocésaine et là où ils sont dynamiques, la prise de responsabilité des laïcs dans les paroisses est plus manifeste. La formation des laïcs, l'attention au milieu de vie, participer à la vie de l'Église sont des notions déjà acquises par les membres de l'Action catholique.

Les termes « communion » et « mission », indissociables, illustrent les orientations pastorales. D'ailleurs la pastorale, en tant que telle, réunit ces deux aspects : la « communion » pouvant correspondre à ce qui concerne la vie interne de l'Église et la « mission », conduisant à l'ouverture sur le monde, avec une visée missionnaire. Le laïc, appelé à agir dans et sur le domaine temporel mais convié simultanément à occuper des fonctions dans la vie des paroisses et des services, a parfois du mal à se situer. Finalement, diverses manières permettent aux laïcs d'exercer leur vocation¹. Par exemple, comme le souligne le Père Pietri, l'action des services – la pastorale de la santé, la pastorale familiale, les aumôneries scolaires... - se croise plus ou moins avec l'animation des paroisses².

Jetant un regard global sur la période des années 1960 aux années 1990, un prêtre constate le passage « *d'une Église de clercs à une Église de conseils et de coresponsabilité*³ ». Il ajoute que finalement, même si le diocèse d'Angoulême est rural, il ne reste pas du tout à la traîne. Le faible effectif des prêtres a alerté très tôt « *sur la nécessité de ne pas travailler tout seul* ». Il semble aussi

1. Le groupe Pascal Thomas souligne qu' : « *Il n'a pas été sans importance que Vatican II insiste sur la mission des laïcs dans le monde. Mais, ce faisant, c'était la responsabilité de l'Église dans son ensemble qui était redéfinie. Dès lors, on ne peut parler sans plus de "spécificité séculière" pour dire l'identité des laïques. C'est toute l'Église qui a mission séculière en même temps qu'évangélique. Cela dit, les divers fidèles ou baptisés se rapportent à cette commune mission de témoignage de diverses manières selon leur vocation propre. [...] Il n'est pas qu'une seule façon d'être laïc. Le laïc n'est pas un tout homogène. De toute façon, la question du témoignage évangélique dans le monde actuel ne sera pas clarifiée par des appels ou des culpabilisations adressés par les clercs aux laïcs mais par une action solidaire et diversifiée, assez concrète pour n'être pas trop idéologique, assez humble pour ne pas risquer la satisfaction à bon compte.* » [Pascal Thomas. *Ces chrétiens que l'on appelle laïcs*. Paris : Les Éditions ouvrières, 1988, p.106-107.]

2. Le Père Pietri explique : « *Ce qui est à noter, et qui souvent n'est pas retenu quand "service" est associé à "vie interne", c'est qu'un certain service de l'homme se réalise ici dans le mouvement même par lequel l'Église assure institutionnellement le service de l'Évangile en l'une de ses dimensions. Si des clivages continuent d'exister par rapport aux mouvements apostoliques, c'est bien parce que le statut et la finalité des services et des mouvements ne sont pas identiques. Les uns et les autres engagent l'Église différemment. C'est aussi parce que les pédagogies des mouvements comportent une spécificité dans la façon très concrète de considérer la vie humaine au travers du quotidien de l'itinéraire des personnes. Mais l'expérience prouve que les recoupements sont possibles et qu'ils sont vécus consciemment comme une source d'enrichissement pour les uns et les autres.* » [PIETRI, G. Op. cit., p.55.]

3. Témoignage oral d'un prêtre, mai 2000.

Conclusion de la troisième partie

La pastorale diocésaine insiste beaucoup sur l'éveil et la responsabilité des laïcs¹. Des points particuliers sont soulignés : la formule « *Tous responsables dans l'Église* » ne doit pas faire oublier « *que tous les baptisés sont "concernés" par la vie et la mission de l'Église sans prendre forcément des responsabilités particulières dans une action* ». De même, la responsabilité des laïcs ne saurait réduire celle des pasteurs de l'Église et l'appel au ministère presbytéral doit être continuellement lancé « *sans attendre que les communautés chrétiennes soient devenues "responsables"*. » L'Église ne peut vivre pleinement que si chacune des vocations peut s'épanouir.

En moins d'un siècle, s'effectue le passage d'une Église où les laïcs n'avaient le droit à aucune responsabilité à une Église qui les considère comme participant entièrement à sa mission, en passant par l'étape où leur est accordé « *un rôle subordonné dans la construction du Royaume* »². Le Père Rondet considère qu' :

« *Un tel changement n'a été possible [...] qu'à travers un cheminement intérieur dans lequel l'Église a converti à la fois son regard sur le monde et la manière dont elle se situait dans ce monde. Nous avons ainsi été conduits :*

- *d'une Église rejetant la modernité comme contraire à une vision chrétienne du monde, à une Église accueillant cette modernité comme la culture dans laquelle elle avait à dire le message évangélique,*
- *d'une Église se croyant appelée à exercer la régence de Dieu sur le monde, à une Église se découvrant signe du Royaume. »*

Sans nul doute, le concile Vatican II joue un rôle important dans cette évolution mais

« *le travail du concile Vatican II ne peut se comprendre sans référence à la grande diversité de la situation des catholiques à travers le monde et aux courants rénovateurs qui conjugueront leurs efforts en vue de l'aggiornamento demandé par Jean XXIII* »³. »

De plus, comme le souligne Pierre Pierrard, « *au niveau du "laïc de base", [...] de celui et de celle qui vit de la vie de l'Église au sein de sa paroisse* »⁴, Vatican II apparaît

1. Rapport quinquennal 1982. **ADc.**

2. RONDET, Michel. « Les théologies du laïc » *Cahiers de l'actualité religieuse et sociale*, numéro spécial, 1^{er}-15 octobre 1986, n°336-337, p.36.

3. MASSON, C. *Op. cit.*, p.88.

4. PIERRARD, P. *Les laïcs dans l'Église de France (XIX^e-XX^e siècle)*. Paris : Les Éditions ouvrières, 1988, p.272.

De même, Catherine Masson souligne qu'il ne faut pas « *surestimer les retombées immédiates d'un concile qui libéra sans doute des initiatives, mais de façon quelque peu anarchique, et dont les textes ont en fait été peu lus et approfondis dans un premier temps.* » [MASSON, C. *Op.cit.*, p.11]. En outre, comme le Père Congar l'affirme : « *Vatican II n'est pas un terme, mais un passage, un moment de la vie de l'Église. Il y a eu des conciles avant, il y en aura après... Vatican II n'est pas un grand magasin où l'on pourrait collecter des "trucs" tout faits pour les transmettre. Non ! Vatican II a donné naissance à des principes vivants...* » [CONGAR, Yves. « Les laïcs ont aussi part à faire l'Église ». *Église aujourd'hui en monde rural*, novembre 1984, n°462, p.552.]

comme « *un concile de clercs appliqué par les clercs.* » Cette vision domine nettement dans le diocèse d'Angoulême.

Comme l'indique le Père Rondet et comme aussi, y invite le Concile, l'Église apprend à se situer différemment dans la société. L'action pastorale ne peut séparer la croissance « interne » de l'Église et son activité missionnaire. D'ailleurs le document de l'Assemblée plénière réunie en 1973, *Tous responsables dans l'Église ?* précise :

« Pour les chrétiens, la vie en communion et la participation à la mission sont étroitement liées. Aussi est-il peu judicieux de parler de ministères internes à l'Église et de ministères pour l'extérieur ; car tous les ministères, nécessairement situés dans l'Église, doivent être finalisés par la construction et la vie d'une Église qui, dans le monde, témoigne de Jésus Christ et de son Évangile, anticipe la pleine réconciliation des hommes avec Dieu et entre eux, et imite le Christ – Serviteur. Certains ministères sont spécialement appelés à signifier l'Évangile là où il n'est pas entendu¹. »

Jean-Marie Mayeur se demande si l'Église n'a pas élaboré une pastorale trop lointaine². L'appel à la responsabilité des laïcs tend au contraire à rendre l'Église plus proche et des pratiquants et de ceux qui en sont éloignés. Les conseils pastoraux, en particulier, visent ce but. De plus, dans l'ensemble, les prêtres charentais ne se considèrent pas comme des « séparés ». Ils ne cherchent pas à former un corps distinct mais plutôt à faire corps avec tous les baptisés pour faire grandir l'Église. Cela favorise ainsi une certaine proximité. Cependant, même si la pastorale est élaborée autour des notions de « communion » et de « mission », certains ne se sentent pas concernés. Par exemple, des prêtres, même s'ils sont d'accord sur le fond, adoptent d'autres orientations que celles indiquées par le diocèse. De même, des laïcs considèrent que les prêtres n'ont qu'à « faire leur travail » ! Il faut souligner que s'engager suppose de renoncer à une certaine tranquillité. Quoi qu'il en soit, si les évêques et leurs conseils n'avaient pas cessé de mobiliser aussi bien les prêtres que les laïcs, sans faiblir, patiemment, si le clergé n'avait pas « joué le jeu », en appelant, en encourageant, en accompagnant, en faisant confiance, bien des secteurs de la pastorale auraient été abandonnés. De même, sans l'activité des laïcs, le Synode convoqué par Mgr Rol en 1988 n'aurait pu avoir lieu.

1. Assemblée plénière de l'épiscopat français. *Tous responsables dans l'Église ?* Lourdes 1973. Paris : Éditions du Centurion, 1973, p.77.

2. MAYEUR, J.-M. « Réflexions d'un historien ». *Esprit*, novembre 1971, p.629-635.

LE PEUPLE DE DIEU EN MARCHÉ

La participation des laïcs à la mission de l'Église est très clairement encouragée dans les textes conciliaires. Le baptême fait d'eux des « missionnaires » dans leur quotidien, à travers les diverses activités qu'ils exercent dans la société et dans l'Église. La Constitution *Gaudium et spes*, en particulier, insiste sur la nécessaire implication des chrétiens dans la société. Bien entendu, ceux-ci n'ont pas attendu le Concile pour s'impliquer dans des domaines variés, de façons diverses, mais il leur est demandé, d'une certaine manière, de devenir davantage « adultes » : à eux de le vouloir mais aussi aux prêtres de l'accepter ! Les relations prêtres - laïcs telles que l'entend le Concile sont exprimées dans la Constitution *Lumen gentium* : les laïcs « *dans la mesure de leurs connaissances, de leurs compétences et de leur rang, [...] ont la faculté et même parfois le devoir de manifester leur sentiment en ce qui concerne le bien de l'Église*¹. » Quelques lignes plus bas, il est spécifié que « *les laïcs doivent embrasser, dans la promptitude de l'obéissance chrétienne, ce que les pasteurs sacrés en tant que représentants du Christ, décident au nom de leur magistère et de leur autorité dans l'Église* ». Enfin,

« les pasteurs, de leur côté, doivent reconnaître et promouvoir la dignité et la responsabilité des laïcs dans l'Église ; ayant volontiers recours à la prudence de leurs conseils, leur remettant avec confiance des charges au service de l'Église, leur laissant la liberté et la marge d'action, stimulant même leur courage pour entreprendre de leur propre mouvement. »

De même, il est nécessaire de ne pas comparer deux types de participation des laïcs à la mission de l'Église :

*« On évitera sans doute de mettre sur deux plans différents de valeur, d'une part, l'apostolat d'évangélisation et de sanctification, d'autre part, ce qu'on appelle l'animation chrétienne de l'ordre des réalités temporelles. On ne fera pas de l'évangélisation proprement dite la forme par excellence de l'apostolat. Les laïcs exercent leur sacerdoce, participent à la mission du Christ et de l'Église, aussi bien dans le monde que dans l'Église, aussi bien dans l'ordre temporel que spirituel. C'est le même homme laïc qui est en même temps fidèle et citoyen, et il doit se diriger selon le christianisme dans les deux ordres*². »

Les laïcs sont ainsi invités à s'engager pleinement au sein de l'Église et de la société. Ainsi, par exemple, le conseil pastoral diocésain d'avril 1983 souligne trois enjeux d'une pastorale des jeunes :

- « 1. Le monde des jeunes bouscule notre expression de foi. Les difficultés, les échecs, les confrontations, nous font découvrir que ce monde des jeunes nous prépare à annoncer l'Évangile dans les nouvelles cultures et nouveaux modes de vie qui sont en train de naître.*
- 2. Aujourd'hui plus qu'hier les jeunes sont confrontés à des situations d'existence souvent dramatiques : familles désunies, emploi, suicide, drogue, avortement,*

1. *Lumen gentium*, n.37.

2. ROUQUETTE, Robert. « Le programme de la quatrième session du Concile ». *Études*, juin 1965, p.879.

sexualité... L'Église a un service de charité à remplir pour les aider à construire leur vie.

3. Les jeunes sont une des richesses du monde d'aujourd'hui et de l'Église. Il nous faut les considérer comme les forces vives de demain dans le monde et dans l'Église¹. »

Finalement, ces éléments concernent toutes les personnes à travers les divers domaines pastoraux. Toutes sont confrontées aux nouveaux modes de vie, à des situations d'existence difficiles et sont dotées de richesses, dont le monde et l'Église peuvent bénéficier.

1. Compte-rendu du Conseil pastoral diocésain. 30 avril 1983. **ADc Conseil presbytéral 2. Dossier « 20 h ».**

I. Coresponsabilité et communion au service de la transmission de la foi et de la visibilité de l'Église

La coresponsabilité de tous les baptisés dans la mission de l'Église est affirmée avec force. Les laïcs prennent ainsi une part de plus en plus active dans les divers domaines pastoraux, sans que ce ne soit considéré comme une façon de pallier la diminution du nombre de prêtres. Ainsi, se développe une nouvelle conception de la communion entre les membres du peuple de Dieu, tous actifs et tous au service de la transmission de la foi, qui les fait vivre. Les engagements des uns et des autres conduisent à donner une image de l'Église, à la rendre visible, de façon plus ou moins ostensible.

Les divers domaines pastoraux voient tous l'engagement plus manifeste des laïcs. Quatre secteurs, chacun à leur manière, l'illustrent. La pastorale des enfants et des jeunes, qui demande de nombreux accompagnateurs, se vit à travers la catéchèse, qui connaît de profondes réformes, des années 1960 aux années 1990, les aumôneries de collège et de lycée, ainsi que dans les mouvements. La JOC, le MRJC, la JIC et la JEC ayant été abordés antérieurement, l'accent est mis sur l'Action catholique des enfants, le scoutisme et le Mouvement eucharistique des jeunes. La pastorale liturgique et sacramentelle, bien évidemment, demeure entre les mains du clergé, mais les laïcs prennent néanmoins une part de plus en plus active, lors de la préparation des sacrements. La réforme liturgique suite au Concile favorise une meilleure participation. Quant à la pastorale de la famille et à la pastorale de la santé, elles touchent des domaines intimes de la vie des hommes et des femmes. De plus, elles ne cessent d'être confrontées aux évolutions de la société et elles tentent de répondre, par des mouvements aux sensibilités différentes, aux besoins des uns et des autres. D'ailleurs, tous les secteurs pastoraux sont atteints par les mutations sociales, que ce soit par exemple, l'évolution des jeunes, la pratique religieuse ou la façon de vivre les sacrements.

Ces différents champs de la pastorale mériteraient chacun de longs développements. Toutefois, ce chapitre se limite à offrir une synthèse et seulement quelques exemples, en privilégiant les années 1970-1980, ce qui ne signifie pas, bien entendu, que les années 1960 ne sont pas dignes d'intérêt. De plus, beaucoup d'archives ne sont pas encore déposées et demeurent dispersées.

A. La pastorale des enfants et des jeunes

La pastorale des enfants et des jeunes nécessite un encadrement important et suppose l'engagement de nombreux laïcs. Par le catéchisme, les aumôneries scolaires et les mouvements, des adultes s'engagent dans l'Église, tandis que les jeunes sont encouragés à vivre leur foi dans une société sécularisée. Celle-ci, par ses évolutions, conduit à des changements dans les modes de vie et les façons de penser. De nouvelles orientations pastorales voient tout naturellement le jour. Les réformes des parcours catéchétiques, tant au niveau de l'Église de France qu'à celui de l'Église universelle, en sont un exemple. De même, les diverses rencontres des groupes de jeunes dépendent de l'aménagement du temps scolaire, qui connaît des modifications au cours des années 1980.

Il apparaît clairement que l'accompagnement des jeunes se fonde sur la coresponsabilité. Un travail commun des prêtres et des laïcs s'effectue et ces-derniers, parents, animateurs, catéchistes, tiennent un rôle de plus en plus important, assumant la plupart des responsabilités. S'affirme notamment la place des femmes dans l'Église, comme le souligne l'auteur d'une thèse sur l'évolution de la catéchèse, de la fin du XIX^e siècle au concile Vatican II :

« Parmi [les] précurseurs, notons le nombre imposant de femmes et, avec elles, la place assurée, officiellement au moins, aux laïcs dans l'Église. C'est grâce à leur persévérance et à leur compétence qu'elles se sont fait entendre à Rome même. Devant la pénurie des prêtres, les laïcs, hommes et femmes, aujourd'hui - chose inouïe avant le Concile !- sont appelés à prendre des responsabilités dans l'Église¹. »

1. Généralités

a. Les jeunes et l'Église

Les deux sessions du conseil presbytéral de l'année 1983 sont consacrées aux jeunes. Une enquête est alors menée sur leur appartenance à des mouvements catholiques². En totalisant l'effectif des groupes paroissiaux³, celui des aumôneries de l'enseignement public et celui des divers mouvements, le nombre dépasse 2600 jeunes, mais certains participent à plusieurs groupes⁴. Dans ces diverses structures, les jeunes parlent librement

1. COKE, Mary. *Le mouvement catéchétique de Jules Ferry à Vatican II*. Paris : Centurion, coll. « Chrétiens dans l'histoire », 1988, p.168.

2. Session du conseil presbytéral du 17 et 18 janvier 1983. In *10 ans de documents pastoraux. Dossier n°3. Synode diocésain*, Pentecôte 1988, p.31.

3. Par exemple, des jeunes qui préparent leur confirmation font partie de la chorale ou préparent la liturgie dominicale.

4. De surcroît, plus de 4000 élèves, à partir de la sixième, fréquentent des établissements d'enseignement catholique. [Rapport quinquennal 1982. **ADc**]

de leur vie et sont écoutés¹. Ils apprécient d'être reconnus par les prêtres et les laïcs, qui cherchent à les comprendre. Ils sont aussi invités à prendre des responsabilités. Certains ne trouvent pas l'Église assez humaine et proche de l'Évangile. En outre, beaucoup ne se sentent pas à l'aise dans les liturgies paroissiales. Une autre synthèse aborde la présence des jeunes dans les paroisses². Dans l'ensemble, il existe des contacts importants avec les 13 – 16 ans, par la catéchèse, la préparation à la confirmation, les activités liturgiques, des groupes informels, des week-ends retraite, des veillées ou encore des pèlerinages. Pour les 16 – 20 ans, sont évoquées des « unités ». Quant aux 20 – 25 ans, le lien avec la paroisse s'effectue essentiellement par la préparation au mariage et le baptême des enfants. Ces jeunes sont rencontrés le dimanche, dans des groupes qui se réunissent à des fréquences diverses ou occasionnellement au sein des familles ou lors d'un événement important. D'une façon générale, les échanges avec eux abordent tous les aspects de leur vie. Il est aussi mentionné que les jeunes sont « *souvent désabusés face à l'avenir* ». De même, il est très important pour eux de se retrouver en groupe. Sans cet intermédiaire, beaucoup n'auraient pas de lien avec l'Église.

L'Organisation des Nations unies déclare 1985, année internationale de la jeunesse³. À cette occasion, Mgr Rol s'exprime longuement sur les jeunes. Ses multiples rencontres avec eux le conduisent à affirmer : « *Oui, j'ai grande confiance dans les jeunes. J'aime échanger avec eux. Je compte sur eux pour bâtir un monde nouveau, monde nouveau dont Jésus Christ est la pierre angulaire*⁴. » Il termine par un appel à nouveau teinté par la confiance qu'il témoigne aux jeunes :

« *En cette année 1985, je souhaite [...] que les jeunes qui cherchent un sens à leur vie, qui cherchent la vérité, qui cherchent Dieu, puissent se retrouver pour un partage fraternel dans des mouvements chrétiens, dans des aumôneries scolaires, dans des groupes paroissiaux, dans des rassemblements de jeunes chrétiens. Je suis témoin de la qualité de réflexion dans certaines réunions de jeunes, de la soif de vérité, de la communication qui s'établit en partageant ce qui est important pour chacun, du désir d'approfondir la foi et d'en vivre vraiment. J'encourage*

1. Conseil presbytéral. Janvier 1983. Synthèse des jeunes en mouvements. **ADc Conseil presbytéral 2. Dossier « 20 d ».**

2. Les jeunes dans les paroisses. Essai de synthèse. **ADc Conseil presbytéral. « Conseils presbytéraux. 1983 ».**

3. Les 30 et 31 mars 1985, lors de la fête des Rameaux, dans le cadre de l'année mondiale de la jeunesse, Jean-Paul II invite les jeunes à Rome. Il leur adresse une lettre apostolique, *Dilecti amici*, et l'accompagne d'une lettre adressée aux évêques, dans laquelle il exprime son souhait que des initiatives concrètes soient prises dans le domaine de la pastorale pour les jeunes, au niveau national, diocésain, paroissial, dans le cadre des différentes associations et mouvements apostoliques regroupant la jeunesse. En décembre 1985, il annonce l'institution de la Journée mondiale de la jeunesse, tous les ans, lors de la fête des Rameaux. Par la suite, une année sur deux, les Journées mondiales de la jeunesse se déroulent dans divers pays, en principe pendant l'été, pour que soient réunis le plus grand nombre possible de jeunes.

[http://www.vatican.va/news_services/press/documentazione/documents/giornate-mondiali/giornata-mondiale-gioventu_elenco_fr.html]

4. « Vœux à l'évêché ». *EA*, 13 janvier 1985, p.6.

tous ceux qui sont sur cette route pour une marche en avant où ils retrouvent des frères et des sœurs¹. »

Les jeunes, de leur côté, sont heureux de se retrouver mais dans l'ensemble, ils éprouvent des difficultés à trouver leur place dans les communautés paroissiales. Un groupe de jeunes confirmés du secteur de Ruffec souligne l'importance des réunions mensuelles, qui les soutiennent dans leur vie quotidienne. Ils aimeraient qu'elles soient développées dans les paroisses *« car elles procurent un souffle, [les] appellent à approfondir [leur] foi et surtout, elles [les] rendent plus aptes à partager avec les autres². »* Ces jeunes demandent qu'à l'image de ce qui se passe à Ruffec, davantage de prêtres laissent des initiatives aux jeunes. Les adultes ont tendance à garder le monopole. Ils estiment aussi que la conduite de certains prêtres n'est guère motivante pour vivre sa foi. Ils notent que *« certains chrétiens délaissent leur paroisse et choisissent d'aller à la messe dans une autre parce qu'ils y préfèrent le prêtre. Dieu n'est-il pas le même pour toutes les communautés ? »* De plus, *« Dieu ne nous demande pas de condamner mais d'accueillir et d'aimer tous les hommes. À notre avis, les jugements de valeur de certains prêtres à l'égard des autres religions (critique des protestants, des intégristes) sont néfastes. »*

De même, des élèves du lycée Guez de Balzac, à Angoulême, estiment que :

« Pour les jeunes, l'Église serait plutôt une source d'ennui et aurait de moins en moins d'importance. Il faudrait qu'il y ait une redécouverte de l'Église par les jeunes, l'Église est importante pour notre vie de jeune et il serait dommage de la laisser de côté, elle devrait faire de la publicité pour attirer les jeunes. Ils ne sont pas assez informés des aumôneries à l'école. Nous trouvons que l'Église fait peu pour les jeunes et c'est peut-être par un manque d'information ou de formation que les jeunes n'ont pas assez leur place dans l'Église. C'est dommage car la jeunesse est l'avenir de l'Église³. »

Ces réflexions ont valeur d'appel mais il semble que souvent, le dialogue s'avère difficile entre les jeunes et les pratiquants habituels du dimanche. Il existe sans doute beaucoup d'incompréhensions et d'*a priori*, de part et d'autre.

b. Mener une pastorale des jeunes

La pastorale des jeunes constitue un souci permanent, quel que soit l'évêque à la tête du diocèse. Ainsi, Mgr Kérautret profite de la rentrée de septembre 1972 pour évoquer l'avenir des jeunes et les relations souvent difficiles avec les adultes⁴. Il estime que :

1. *Ibid.*, p.7.

2. Synode 1988. Fiche « 6 ». Jeunes confirmés depuis deux ou trois ans. Ruffec. **ADc Fiches 1-6.**

3. Colloque des jeunes. Lycée Guez de Balzac. Second cycle. Angoulême. **ADc Fiches 12-14. Divers.**

4. KÉRAUTRET, (Mgr). « La rentrée ». *Angoulême Ensemble*, octobre 1972, n°8.

« Les jeunes, en dépit des apparences, ont besoin de nous sentir proches d'eux. [...] À l'agressivité des jeunes d'aujourd'hui, répondent souvent l'embarras et la timidité des adultes qui se sentent "dépassés". C'est cela qui explique l'atmosphère tendue de tant de foyers où l'on ne sait plus se parler dans la confiance. »

Selon lui, l'avenir des jeunes dépend d'un idéal, puisé dans la foi et il invite les adultes à participer à l'éducation de la foi. En outre, le rapport quinquennal, rédigé quelques mois plus tôt, stipule que *« les jeunes sont allergiques à un enseignement intellectuel, séparé de leur vie mais ils acceptent un message sur Dieu, sur l'Évangile, quand il leur est présenté comme une force dynamique les appelant à agir dans leur vie quotidienne¹. »*

Dix ans plus tard, sous l'épiscopat de Mgr Rol, suite à la session du conseil presbytéral de janvier 1983, qui évoque les jeunes et l'Église, celle de juin aborde les *« enjeux de la pastorale des jeunes en Charente »*. Des orientations se dessinent après les débats². Il s'avère très clair que le rôle des laïcs dans cette pastorale est essentiel. Les prêtres doivent ainsi les repérer, les soutenir, les former et faire exister des lieux et des équipes, où puissent se rencontrer les jeunes. Les accompagnateurs sont invités à prendre du temps pour aider les adolescents à devenir témoins, tout en encourageant les aumôneries et les mouvements. De même, il est important de susciter des communautés paroissiales vivantes. Outre la publication d'une brochure présentant ce qui existe dans le diocèse pour les jeunes, il s'agit de repérer dans chaque secteur et doyenné des accompagnateurs et de les former.

Les travaux du conseil pastoral diocésain du 30 avril 1983 sont aussi consacrés aux jeunes. Même si le terme n'apparaît pas, la volonté de faire confiance aux jeunes s'exprime nettement. Il faut savoir les écouter et les accompagner, les aider à prendre leur autonomie et à se sentir à l'aise dans l'Église. L'évangélisation des jeunes doit aussi se faire *« entre eux, par eux, pour eux »³*. Mgr Rol dégage quelques perspectives à la fin de l'assemblée⁴. Il invite toutes les communautés chrétiennes à être à l'écoute et à entendre ce que vivent les jeunes, par les initiatives qu'ils prennent. Il serait nécessaire d'être attentif en particulier, à ceux qui acceptent d'être responsables et qui se forment. Les mouvements apostoliques et les aumôneries méritent d'être davantage connus. De même, la participation à de grands rassemblements diocésains doit être encouragée. La synthèse des réponses aux questions envoyées par le bureau du conseil, suite à la rencontre d'avril 1983,

1. Rapport quinquennal 1972. **ADc**.

2. Session du conseil presbytéral du 16 et 17 juin 1983. In : *10 ans de documents pastoraux. Dossier n°3. Synode diocésain*, Pentecôte 1988, p.31.

3. Compte-rendu des ateliers. Conseil pastoral diocésain du 30 avril 1983. **ADc Conseil presbytéral 2. Dossier « 20 g »**. **Annexe 8.1.1 : Conseil pastoral diocésain. 30 avril 1983. Compte-rendu des ateliers**.

4. Conseil pastoral diocésain. 30 avril 1983. Conclusions de Mgr Rol. In : *10 ans de documents pastoraux. Dossier n°3. Synode diocésain*, Pentecôte 1988, p.36.

fait apparaître quelques points d'attention¹. Il semble qu'il faille viser la constitution de petits groupes de jeunes, que ce soit dans les mouvements, les aumôneries scolaires ou les groupements paroissiaux, tout en développant les rencontres diocésaines. Il serait souhaitable de se demander dans les conseils paroissiaux, comment ce que l'on fait avec les jeunes est en prise avec la vie. Il faudrait aussi inviter les jeunes à participer à la liturgie et à la vie paroissiale, notamment en permettant une représentation des jeunes au sein des conseils paroissiaux.

Les rassemblements de jeunes sont ainsi encouragés, en particulier sous l'épiscopat de Mgr Rol, mais déjà à la fin des années 1960, des rencontres de jeunes chrétiens sont proposées. Par exemple, des marches sont organisées par la JEC, avec le souhait de rassembler plus largement que le mouvement.

Mgr Rol, s'inspirant d'une expérience du diocèse de Périgueux, lance l'idée d'un pèlerinage annuel de collégiens et de lycéens à Lourdes. Cette initiative lui semble répondre aux aspirations des jeunes qu'il rencontre. Ce projet recueille rapidement le soutien des aumôneries scolaires et des Scouts de France. La qualité des prêtres et des laïcs animateurs permet que ce projet « *prenne au-delà de ce qu'on pouvait espérer*². » En revanche, des aumôniers d'Action catholique se montrent réticents, craignant alors que les jeunes ne participent pas aux rencontres nationales des mouvements. Le pèlerinage a lieu pendant trois jours, lors des vacances les plus proches de Pâques, à partir de 1980. Au cours des années 1980, l'effectif oscille entre 400 et 700 jeunes et atteint le millier au début des années 1990. Le programme varie quelque peu selon les âges. Les jeunes ont alors l'occasion de participer à des processions mariales, à la messe internationale, d'organiser des veillées-détente ou des veillées de prière, mais ce qui apparaît le plus marquant pour beaucoup d'entre eux est le chemin de croix dans la montagne et le fait de recevoir le sacrement de réconciliation. Des jeunes de Barbezieux expliquent que les pèlerinages sont « *des expériences merveilleuses qui revigorent [leur] foi*³. » Ils précisent :

« *Par exemple, ceux qui sont allés à Lourdes ont notamment apprécié les veillées, les prières devant la grotte, les messes internationales. Ce qui nous pousse en avant, c'est de faire l'expérience d'un peuple qui croit, c'est de partager et de découvrir l'autre.* »

De même, des jeunes estiment que le pèlerinage à Lourdes leur apprend à ne pas cacher leur foi⁴.

En 1984 est concrétisée l'idée d'un rassemblement de jeunes chrétiens, de la quatrième à la terminale, qui a lieu tous les deux ans, dans le diocèse. Cinq cents à six

1. Conseil pastoral diocésain. 19 mai 1984. In : *10 ans de documents pastoraux. Dossier n°3. Synode diocésain*, Pentecôte 1988, p.37.

2. Témoignage oral de Mgr Rol, septembre 2011.

3. Synode 1988. Fiche « 6 ». Élèves de Terminale. Barbezieux. **ADc Fiches 1-6.**

4. *Cahier de synthèse. Jeunes.* Diocèse d'Angoulême. Synode diocésain Pentecôte 1988, p.2.

cents jeunes se retrouvent pour « *le festival d'un jour* », à Saint-Amant-de-Boixe. Ce projet voit le jour en raison de plusieurs convictions :

- « 1. *La lutte contre l'isolement des jeunes chrétiens. Beaucoup souffrent de leur minorité dans la vie quotidienne et ont besoin de constater qu'ils ne sont pas seuls.*
- 2. *Rendre les jeunes plus actifs dans la construction des communautés locales.*
- 3. *Tenir compte de l'aptitude des jeunes à se mobiliser ponctuellement.*
- 4. *Donner aux confirmés comme le "rendez-vous de la fidélité" à leur engagement.*
- 5. *Donner aux jeunes chrétiens l'occasion d'être en fête.*
- 6. *Un rassemblement "local" qui soit complémentaire de celui de Lourdes¹. »*

Les divers rassemblements de jeunes² sont généralement salués positivement tant par les accompagnateurs que par les jeunes, aussi bien dans l'enseignement catholique que public. Ainsi, les divers établissements trouvent là une occasion de travailler ensemble.

De plus, des pèlerinages adressés à de jeunes adultes, de 18 à 30 ans, sont aussi proposés, notamment dans le cadre des Journées mondiales de la jeunesse.

2. La catéchèse

a. Quelle catéchèse ?

En 1973, le conseil presbytéral d'Angoulême propose des orientations de la catéchèse qui visent « *une action cohérente et concertée* »³ pour l'ensemble du diocèse. Il présente les différents « degrés » du parcours. Elle commence par la catéchèse dite familiale, qui offre aux parents un accompagnement, afin qu'ils éveillent eux-mêmes leurs enfants à la foi chrétienne. Ensuite, dans quelques lieux du diocèse, des parents assurent la catéchèse de leurs enfants en cours élémentaire. En ce qui concerne le cours moyen, il est préférable qu'elle s'effectue dans des petits groupes. Les quatre années de catéchisme à partir du CE2 ne sauraient constituer un cadre rigide ; diverses adaptations sont possibles. La catéchèse doit aussi bien entendu éveiller à la prière et conduire et initier aux sacrements, en tenant compte du cheminement de chacun et en ne liant pas la réception d'un sacrement à l'âge ou à l'année scolaire⁴. Ces orientations évoquent aussi les « *responsables de la catéchèse* ». Il

1. « Un festival des jeunes chrétiens en Charente ». CF, 5 mai 1984.

2. De même, des lycéens ou des étudiants se rendent régulièrement à Taizé, en Saône-et-Loire, où il existe une « communauté œcuménique [...] ». Fondée en 1940 par le Frère Roger, elle rassemble aujourd'hui une centaine de frères venant du monde entier et qui ont choisi de vivre ensemble une vie de prière et de célibat dans la simplicité. L'unité des confessions chrétiennes et l'accueil des jeunes adultes fait partie des engagements de la Communauté depuis sa fondation. »

[http://fr.wikipedia.org/wiki/Communaut%C3%A9_de_Taiz%C3%A9]

3. Orientations de la catéchèse. 1973. ADc Conseil presbytéral. « Conseil presbytéral ».

Annexe 8.1.2 : Préparation des Orientations de la catéchèse. Conseil presbytéral. 1973.

4. D'une façon générale, les enfants reçoivent le sacrement de réconciliation et communient pour la première fois, lors de la deuxième année de catéchisme.

est souhaitable que le rôle des laïcs et des religieuses dans l'animation de la catéchèse soit mieux défini et ceux-ci doivent « *participer effectivement à l'organisation et à l'orientation de la catéchèse* ». La dimension d'une « *Église Peuple de Dieu* » trouverait alors une illustration. Lors de sa session en janvier 1974, le conseil presbytéral approuve des orientations catéchétiques, qui sont confirmées et signées par les deux évêques du diocèse¹.

À la fin des quatre années de catéchisme est célébrée la profession de foi, qui marque bien souvent la fin de toute pratique religieuse, comme le souligne l'un des prêtres du diocèse :

« *On ne comprend pas assez, semble-t-il, que le catéchisme n'est pas qu'une affaire de Communion solennelle avec toutes les festivités que cela comporte, mais aussi un moyen nécessaire pour nourrir et épanouir la foi que les enfants ont reçue en germe au baptême. C'est pourquoi également, seulement 50 % des chrétiens répondent à l'appel de la préparation à la Confirmation après la "Communion solennelle"* »².

Dans quelques paroisses ont lieu, à la fin de chaque année de catéchisme, une célébration de la foi, afin de « dé-solenniser » la profession de foi mais cette pratique ne perdure que quelques années.

Au milieu des années 1960, les évêques de France adoptent une diversité de manuels, qui doivent reposer sur un *Fonds obligatoire*. Ils s'appuient sur les distinctions socioculturelles de l'Action catholique, étant soucieux des « milieux » : rural, petites villes,

1. « Conseil presbytéral. Orientation catéchétique ». EA, 27 janvier 1974, p.13-16.

Annexe 8.1.3 : Orientation catéchétique par le Conseil presbytéral. 1974.

Le texte relativement bref retrace les diverses étapes de l'enseignement catéchétique : de la catéchèse familiale à la catéchèse des préadolescents et des jeunes. Tout en reprenant quelques accents des propositions du Service diocésain de pastorale catéchétique, il s'agit davantage de normes que d'orientations. Les points retenus comme particulièrement importants sont « *la participation des parents à l'éducation chrétienne de leurs enfants* » et les « *célébrations annuelles de la foi* ».

Dans la mouvance du Synode des évêques, sur le thème « *La catéchèse en notre temps, spécialement pour les enfants et les jeunes* », qui a lieu en 1977, les évêques français promulguent, lors de l'Assemblée plénière de 1979, un texte de référence sur : « *La catéchèse des enfants* ». Ce document « *veut donner à l'institution catéchétique française les moyens indispensables à sa vitalité dans les dix années à venir* » [Conférence épiscopale française. *La catéchèse des enfants. Texte de référence au service des auteurs de publications catéchétiques et des responsables de la pastorale*. Paris : Le Centurion, coll. « Documents d'Église », 1980, p.6-7], et se situe dans la ligne de l'exhortation apostolique de Jean-Paul II, publiée en octobre 1979 [JEAN-PAUL II. « Exhortation apostolique *Catechisi tradendae* sur la catéchèse en notre temps ». 16 octobre 1979. DC, 4 novembre 1979, n°1773, p.901-922.] Il souhaite donner des repères et des orientations, tant aux auteurs de publications catéchétiques qu'aux responsables pastoraux.

2. « Réunion interparoissiale ». *Le Chaleil*, janvier 1982, n°299.

« *Dans les années 1950-1960, la communion solennelle devient une profession de foi en lien avec la profession de foi baptismale de la vigile pascalle. L'aube remplace les tenues antérieures. L'aube avec la croix et le cierge symbolisent l'aspect baptismal de la communion solennelle. Puis à partir des années 1970, la cérémonie n'est plus appelée Communion solennelle. La profession de foi a remplacé la communion solennelle. Cependant les deux cérémonies ont un sens assez différent. La communion solennelle était centrée sur l'eucharistie, c'était l'ancienne première communion. La profession de foi est centrée sur le baptême. Elle consiste principalement dans le renouvellement personnel des promesses du baptême avec l'aube et le cierge qui sont deux signes symboliques du baptême : le vêtement blanc et la lumière.* »

[In http://92.catholique.fr/faq/jeunes_professiondefoi.htm#religieux]

grandes villes, régions déchristianisées... Les manuels tiennent compte du fait que la foi et le milieu chrétien ne sont plus préexistants. Il est alors question de la « *pédagogie des signes* » : rechercher les signes de Dieu dans la vie quotidienne.

Au début des années 1980, l'équipe diocésaine du service de catéchèse constate « *qu'un énorme travail a été réalisé un peu partout pour entrer dans le jeu*¹ » des trois parcours retenus par les évêques de la région apostolique². En mai 1982, Mgr Rol promulgue de nouveaux documents catéchétiques. Ainsi, le recueil « *Pierres vivantes* », complément de tous les parcours, devient obligatoire dans le diocèse et doit être mis à la disposition des enfants de CM1 et de CM2, à la rentrée scolaire de 1982³. L'équipe diocésaine constate en 1987 que : « *La multiplicité des "parcours" ne facilite pas l'aide qu'elle pourrait apporter*⁴. » De plus, le manuel *Pierres vivantes* n'a pas acquis la place qui devrait lui revenir. La mise en place des nouveaux parcours n'est pas toujours facile. Toutefois, la majorité des catéchistes les ont utilisés « *avec persévérance* » et disent « *le bienfait de ces méthodes pour les enfants, les catéchistes et parfois les parents.* » Cependant, ici ou là, les catéchismes anciens sont maintenus. En outre, certains demandent que soient harmonisés les documents, au moins au niveau d'une zone⁵.

b. Le rôle indispensable des laïcs dans la catéchèse

Les divers textes consacrés à la catéchèse, provenant tant de la Conférence épiscopale de France que du Saint-Siège, insistent sur la responsabilité des laïcs quant à l'annonce de la foi. Les catéchistes sont en majorité des mères de famille, auxquelles se joignent quelques religieuses et plus rarement des pères de famille. Le curé de la paroisse demeure responsable de la catéchèse de son secteur.

En 1980, les enfants catéchisés en milieu rural dans le diocèse représenteraient une proportion entre 80 et 90 % mais les nouvelles agglomérations ne connaissent que des taux oscillant de 15 à 40 %⁶. Pour l'année scolaire 1983 – 1984, 839 catéchistes sont au service des enfants, du CE1 au CM2 et 520 animateurs accompagnent les collégiens, ce qui

1. Conclusions de l'équipe diocésaine. 15 avril 1982. **ADc Catéchismes**.

2. Il s'agit des parcours : « *À nous la Parole* », « *Séquences* » et « *À la découverte* ».

3. ROL, (Mgr). « Catéchismes diocésains ». *EA*, 30 mai 1982, p.151-152.

4. Rapport quinquennal 1987. **ADc**.

5. *Cahier de synthèse. Travail préparatoire du Synode*. Février-décembre 1987, p.91.

6. « Journées diocésaines de catéchèse ». *CF*, 30 mai 1980.

représente 1359 personnes engagées¹. Quatre ans plus tard, le total s'avère quasiment identique².

La première moitié des années 1970 voit un effort particulier effectué pour l'éveil et la formation des catéchistes :

« Nous pensons qu'il doit être fait, non seulement parce que le nombre de prêtres diminue, mais aussi et surtout parce que les laïcs, du fait de leur baptême et de leur confirmation, ont grâce et mission pour faire connaître l'Évangile, en premier lieu à leurs enfants dans le cadre de la famille³. »

Ainsi, « une pastorale catéchétique qui s'appuie sur les laïcs se doit évidemment d'assurer leur formation. » Les catéchistes répondent favorablement, ce qui « montre de toute évidence une bonne volonté, du courage, un attachement à la foi, et soulève le désir de l'approfondir, pour la mieux transmettre. »

Les catéchistes sont aidés par le Service diocésain de pastorale catéchétique⁴ et des sessions de formation sont régulièrement organisées, tant au plan du diocèse qu'à celui des doyennés. En décembre 1979, une journée diocésaine rassemble plus de 250 personnes. Mgr Rol invite alors les catéchistes à « alle[r] de l'avant en coresponsabilité avec [leurs] prêtres⁵. » Il termine son intervention par un vigoureux encouragement : « c'est bien un ministère d'Église que vous accomplissez. Ce n'est pas un simple service que vous rendez à vos prêtres. Vous prenez vos responsabilités de laïcs. »

Poursuivant ce souci de la formation, l'équipe diocésaine du SDPC demande qu'une formation continue soit assurée dans les secteurs paroissiaux, en moyenne une fois par mois, et / ou une fois par trimestre, autour d'un thème, au niveau de chaque zone⁶.

Le souci d'impliquer les parents dans l'éducation religieuse de leur enfant apparaît fortement. Au début des années 1970, plusieurs paroisses leur confient la première année de catéchisme. L'éveil à la foi des enfants de 3 à 7 ans s'effectue dans la suite de la

1.

NOMBRE DE CATÉCHISTES OU D'ANIMATEURS, AU COURS DES ANNÉES 1983-1984

Enfants					Adolescents				
CE1	CE2	CM1	CM2	Handicapés	6 ^e	5 ^e	4 ^e	3 ^e	Handicapés
22	163	334	316	4	269	124	66	56	5
839					520				

Source : Diocèse d'Angoulême. 1983-1984. **ADc Catéchismes.**

2. *Regard sur le diocèse d'Angoulême.* Diocèse d'Angoulême. Synode diocésain Pentecôte 1988. Dossier n°2, p.20.

3. Rapport quinquennal 1977. **ADc.**

4. En 1987, l'équipe diocésaine est constituée d'une responsable, religieuse, d'un responsable pour chacune des cinq zones du diocèse, d'une responsable de la revue *Points de repère* et d'un coordinateur, un directeur d'école, pour l'enseignement catholique. Elle se réunit une fois par mois et son but est de promouvoir la formation des catéchistes et des animateurs. [Rapport quinquennal 1987. **ADc.**]

5. « Mgr Rol encourage les catéchistes ». *CF*, 1^{er} décembre 1979.

Annexe 8.1.4 : Mgr Rol encourage les catéchistes.

6. Rapport quinquennal 1987. **ADc.**

préparation au baptême, de façon « *encore timide* ¹ » mais en progression, à la fin des années 1980. En principe, une rencontre trimestrielle, lors d'un temps fort liturgique, rassemble les enfants accompagnés de leurs parents, dans le cadre paroissial². Ensuite, lors de la première année de catéchisme, généralement quand les enfants sont en CE2, est proposée la catéchèse familiale. Tout comme l'éveil à la foi, elle devient plus fréquente au fil des années 1980. Toutefois, des paroisses hésitent devant la réticence des parents. Ceux-ci ne peuvent ou ne veulent pas participer à l'accompagnement qui suppose « *un investissement important de temps et beaucoup de conviction* ³ ». Cependant, des animateurs témoignent que cette catéchèse faite avec les parents représente un « *terrain d'évangélisation* ». Pour les enfants qui ne suivent pas la catéchèse familiale, les rassemblements s'effectuent avec une catéchiste. De plus en plus d'animateurs s'occupant des enfants, de la deuxième à la quatrième année, sont des parents qui ont participé à la catéchèse familiale. Ils demandent alors un approfondissement de leur foi. De plus, d'autres parents demandent à se retrouver entre eux pour pouvoir suivre la catéchèse que l'enfant vit en groupe. L'implication des familles dans la catéchèse apparaît comme un point très positif de la pastorale diocésaine.

c. La catéchèse dans une société laïque et sécularisée

Les divers textes publiés sur la catéchèse soulignent la sécularisation grandissante de la société française, qui apparaît notamment lorsqu'est soulevée par le Ministre de l'Éducation nationale, en 1984, l'éventualité de la semaine continue dans les écoles primaires. Se pose alors la question du temps imparti pour le catéchisme. Mgr Rol, dans un communiqué en juin 1985, se montre ferme en affirmant qu' : « *on ne saurait accepter une nouvelle organisation de la semaine scolaire tant que des garanties d'une possibilité d'enseignement religieux ne seront pas données dans le cadre de l'horaire de scolarité* ⁴ . »

Le nouveau rythme scolaire, prévoyant la classe le mercredi matin, est mis en place à titre expérimental, dans le quartier de Ma Campagne, à Angoulême, à la rentrée de septembre 1985. En juin 1987, paraît dans la presse locale les résultats d'un référendum organisé à Angoulême, par le député maire de la ville. Soixante pour cent des parents, des enseignants, du personnel et des élèves adoptent le transfert des cours du samedi au mercredi matin. Mgr Rol déplore de ne pas avoir été consulté par la municipalité⁵. Comme Mgr Plateau, archevêque de Bourges et président de la Commission épiscopale de l'enseignement religieux, il dépose une requête en excès de pouvoir, auprès du tribunal

1. Rapport quinquennal 1972. **ADc**.

2. *Cahier de synthèse. Travail préparatoire du Synode*. Février-décembre 1987, p.7-8.

3. Rapport quinquennal 1987. **ADc**.

4. ROL, (Mgr). « Au sujet des rythmes scolaires. Le catéchisme du mercredi ». *CF*, 15 juin 1985.

5. Rythmes scolaires et catéchisme. Diocèse d'Angoulême. Fiche n°1. **ADc Mgr Rol. Rythmes scolaires et catéchèse**.

administratif, le 31 août 1987. Il justifie sa décision dans le bulletin diocésain, texte repris dans la *Documentation catholique*¹.

Le tribunal conclut que l'inspecteur d'académie ne peut prendre la décision de transférer les cours globalement pour l'ensemble des établissements. Cette décision doit être prise établissement par établissement, après avis du Conseil d'établissement, à qui il revient de déposer une éventuelle demande de transfert auprès de l'inspecteur d'académie. Ainsi, le tribunal a « *tranché sur un vice de forme et non sur le fond* »², qui demeure la loi Jules Ferry de mars 1882, qui fait obligation de réserver un temps pour l'enseignement religieux.

En mars 1988, Mgr Rol annonce la formation d'une « *Association pour le soutien de la catéchèse des enfants* ». Le conseil d'administration est composé de dix-neuf membres – neuf hommes et dix femmes –, en quasi-totalité des jeunes parents dont les enfants sont scolarisés en maternelle, primaire et collège. Les objectifs de cette association sont :

« faire connaître aux familles catholiques de Charente les possibilités offertes pour le catéchisme de leurs enfants ; soutenir les catéchistes travaillant en lien avec le Service diocésain de catéchèse nommé par l'évêque ; être attentif aux conditions d'exercice sur la liberté de l'instruction religieuse. Car le catéchisme est loin d'être une cause perdue, et beaucoup de choses se passent actuellement. La soif du religieux existe, chez les enfants comme chez les parents. Et c'est un droit pour l'enfant baptisé d'avoir la possibilité d'aller au catéchisme »³.

3. Les aumôneries dans l'enseignement public

Après la profession de foi, célébrée en principe quand les enfants sont en sixième, clôturant les quatre années de catéchèse, l'aumônerie est alors proposée aux jeunes. Ceux-ci effectuent alors une démarche « *plus libre, plus personnelle* »⁴. Ils peuvent parler

« librement de leur vie, de leurs problèmes et de leurs projets. À travers une boutade, une question apparemment anodine, c'est parfois un sujet très important qu'ils apportent à leur groupe. L'animateur est alors obligé d'abandonner le sujet prévu et préparé pour écouter et apporter ce qu'il sait ou pense sur la question posée. »

1. ROL, (Mgr). « À propos des rythmes scolaires. Réflexion de Mgr Georges Rol ». *DC*, 15 novembre 1987, n°1950, p.1077-1078.

Il considère que la décision de transférer les cours du samedi au mercredi matin va à l'encontre de la loi qui reconnaît la liberté de l'instruction religieuse. En outre, les textes prévoient la consultation des autorités religieuses si des modifications sont envisagées et il s'avère que l'évêque d'Angoulême n'a pas été contacté officiellement. Il ajoute que : « *La dimension spirituelle de l'homme doit être prise en compte dans la vie publique.* » et que « *la culture religieuse fait partie du patrimoine de la France* ». Il termine sa réflexion en appelant à la responsabilité des parents.

2. NOWICKI, Michel. « À propos de l'école du mercredi ». *CF*, 4 juin 1988.

3. « Pour le soutien de la catéchèse ». *CF*, 26 mars 1988.

4. « Une journée avec les animateurs d'aumônerie scolaire à Saint-Yrieix ». *CF*, 10 mai 1980.

Les rencontres d'aumônerie ont des physionomies diverses d'un endroit à l'autre du diocèse : certaines ont lieu dans le collège, d'autres à l'extérieur, dans le cadre des horaires de classe ou en dehors. Des rencontres sont hebdomadaires, d'autres moins fréquentes. Certaines durent une heure, d'autres une journée ou un week-end. Bien sûr, l'origine, le caractère, les goûts, les questions ou le niveau de maturité et de foi des jeunes qui se retrouvent façonnent les divers groupes.

En 1987, plus de 1800 jeunes sont contactés par l'aumônerie, ce qui représente environ 17 % des jeunes scolarisés dans le public. Toutefois, la proportion de ceux qui fréquentent régulièrement l'aumônerie avoisine plutôt 10 %.

Les aumôneries de collège et de lycée sont bien sûr confrontées à l'évolution des mentalités perceptibles au sein de la jeunesse française. Un aumônier le souligne au cours des années 1970 :

« L'évolution et l'apparition [...] d'une nouvelle culture à l'extérieur du lycée mais qui prend corps à l'intérieur dans le groupe, rend la tâche de l'aumônerie très difficile. Nous sommes confrontés à un enjeu : celui de dire la foi autrement, d'une manière nouvelle qui soit plus perceptible aux jeunes !... celui de pouvoir aussi apporter à l'Église un témoignage de ces jeunes et peut-être une lumière pour l'Évangélisation de demain¹. »

La nécessité de « dire la foi autrement » est sans doute d'autant plus capitale que la foi est de moins en moins transmise par la famille :

« Ce qui frappe l'aumônerie aujourd'hui : la foi ne vient pas de la famille. On rencontre de plus en plus de gens sans formation chrétienne qui viennent à l'aumônerie pour interroger, voir ce que les chrétiens disent sur la vie, demandent sur la foi éventuellement. Mais s'il y a un changement, il n'y a pas une disparition de la foi. Nous sommes affrontés à une expression nouvelle. Les jeunes [...] ne veulent pas s'exprimer [...] dans les cadres donnés et préféreront davantage se trouver dans la lecture de l'Évangile. Mais ce qui m'inquiète tout de même c'est de rencontrer de plus en plus de gens prêts à croire mais qui n'ont pas la possibilité d'exprimer leur foi... »

Un bilan relatif aux jeunes en aumônerie, destiné au conseil presbytéral, en janvier 1983, met l'accent sur divers points². Les équipes d'animation souhaitent leur donner la connaissance et le goût de l'Église, en faisant venir des témoins. Elles aimeraient aussi leur faire découvrir la Bible et la prière. Doit aussi s'effectuer un accompagnement de la formation de la personnalité et une éducation à la responsabilité. Les jeunes, quant à eux, s'expriment sur des sujets divers : se connaître soi-même, les interdits, les violences, les situations familiales, le fait de vieillir et de mourir... Leurs engagements varient entre l'animation liturgique des messes, la participation à des camps et à des mouvements,

1. « Où en est l'aumônerie de lycée à la rentrée 1975 ? Rencontre avec le P. Plantevigne ». *CF*, 11 octobre 1975.

2. Conseil presbytéral. Janvier 1983. Jeunes en aumônerie. **ADc Conseil presbytéral 2. Dossier « 20 d »**.

comme l'Action catholique ou le scoutisme. Certains se rendent aussi aux week-ends vocation ou assurent le catéchisme des sixièmes. Il semble que *« l'Église ne les tourmente pas »*. Ils comparent souvent l'Église à leurs parents : pour eux, ils sont vieux. Toutefois, ils souhaiteraient prendre leur place : *« Qu'attendent les catholiques pour nous laisser une place dans leurs célébrations ? Pourquoi c'est toujours pareil ? »*

À Angoulême, *« l'Aumônerie veut passer d'un service d'Église à une Communauté chrétienne »*¹. Elle souhaite constituer un lieu de dialogue entre jeunes et adultes, permettre l'approfondissement de la foi et de la vie en Église, ainsi que la prise de responsabilité et l'action avec d'autres. Dans l'ensemble, même si le nombre de jeunes qui fréquentent l'aumônerie, là où elle existe, reste modeste, ceux qui y viennent se montrent motivés². L'aumônerie, *« signe de différence »*, constitue une communauté qui partage sa foi et la célèbre. Pour beaucoup, elle semble suffire, sans que ne s'ajoute la participation à un mouvement. Les temps forts, tels que des soirées, des week-ends, des pèlerinages, représentent des moments importants.

Lors de la préparation du Synode de 1988, de jeunes collégiens témoignent :

*« Nous sommes heureux d'être chrétiens aujourd'hui ; nous aimons nous réunir en groupes d'aumônerie : le fait de se rassembler entre jeunes nous permet de nous sentir moins seuls, d'échanger, de construire... Notre foi qui était en sommeil s'est éveillée à la quatrième année de catéchisme. Le contact avec des prêtres jeunes d'esprit est très important pour nous. Par contre, nous regrettons que [...] les pères de famille soient absents des animations d'aumônerie »*³.

À la différence du catéchisme, les parents sont moins impliqués dans les aumôneries, ce que déplorent certains animateurs. Par exemple, à Barbezieux, au début des années 1980, une assemblée générale des parents d'élèves catholiques du lycée et du collège montre une faible participation des parents :

*« On souhaiterait que chacun prenne conscience de l'existence de l'aumônerie, ce qu'elle représente pour vos enfants, aussi on voudrait, de la part des parents, une plus grande participation, une grande confiance, des rencontres avec les animateurs et l'aumônier »*⁴.

Une même constatation s'impose à Angoulême. En janvier 1984, lors de l'assemblée générale de l'association des parents d'élèves de l'aumônerie de l'enseignement public d'Angoulême, les parents présents *« souhaitent une plus grande contribution de tous les parents concernés, dont ils regrettent jusqu'à présent la trop grande discrétion »*⁵.

1. Synode 1988. Fiche « 6 ». Animateurs d'aumônerie. Angoulême. **ADc Fiches 1-6.**

Annexe 8.1.5 : Fiche n°6 Synode « La transmission de la foi et les communautés chrétiennes ». Animateurs en aumônerie, Angoulême. Octobre 1987.

2. Cahier de synthèse. Travail préparatoire du Synode. Février-décembre 1987, p. 85.

3. Cahier de synthèse. Jeunes. Diocèse d'Angoulême. Synode diocésain Pentecôte 1988, p.1.

4. « Aumônerie du lycée et du collège ». CF, 28 février 1981.

5. « L'aumônerie catholique de l'enseignement public ». CF, 11 février 1984.

Toutefois, les laïcs prennent une part active dans l'animation des aumôneries, comme cela est constaté au milieu des années 1970 :

« l'aumônier est de moins en moins seul. On met en place de plus en plus des équipes de gens qui s'intéressent à la pastorale des jeunes et y apportent leur concours. Ces équipes peuvent être composées aussi de prêtres, de religieuses que de laïcs. C'est l'ensemble de l'Église à travers le nombre de gens diversifiés qu'elle réunit, qui doit prendre en charge l'aumônerie. L'Évangile n'est pas la propriété de l'aumônier, il peut être dit aussi bien par des laïcs¹. »

En 1982, un seul prêtre a pour principal ministère l'aumônerie scolaire². Partout existent des équipes plus ou moins nombreuses et deux permanentes laïques œuvrent dans le diocèse. En effet,

« Avertis par le concile de Vatican II, [les laïcs] découvrent progressivement qu'il leur revient aussi d'annoncer la foi. Certains désirent alors prendre des responsabilités effectives dans les aumôneries et participer à l'animation de réunions de jeunes. Cela, d'autant plus que le développement rapide des établissements scolaires et la diminution croissante du nombre des prêtres font qu'il n'est pas possible d'avoir un aumônier attitré dans chaque établissement nouveau. [...] L'optique n'est plus de transmettre la foi à travers des cours religieux, l'accent est mis sur l'éducation de la foi³. »

L'équipe diocésaine de l'aumônerie de l'enseignement public n'hésite pas à montrer le rôle important des laïcs. En premier lieu, l'aumônerie voit le jour grâce à la volonté des parents, qui s'organisent en association loi 1901, afin de porter plus spécialement le souci financier. Ensuite, les équipes d'animation, tant au niveau local que diocésain, sont essentiellement constituées par des laïcs. L'accent porte alors sur la nécessité de former ces accompagnateurs et de faire de l'aumônerie une « communauté chrétienne ». Il est alors précisé : « Il est inutile d'y venir pour "rendre service à Monsieur l'Abbé". On y vient parce que là aussi l'Église se construit et qu'il est possible d'y dire sa foi et de la structurer⁴. » Quoi qu'il en soit, il est souhaitable d'éveiller des adultes à l'accompagnement des jeunes dans les collèges.

Le compte-rendu de la journée diocésaine des aumôneries de l'enseignement public, en novembre 1987, montre que de nouvelles aumôneries naissent officiellement et que « beaucoup d'initiatives permettent d'espérer⁵ ». Toutefois, des inquiétudes demeurent quant à certaines zones du diocèse : Confolens, Ruffec et Barbezieux. S'exprime alors une interrogation : « On se demande pourquoi des chrétiens ne prennent pas davantage

1. « Où en est l'aumônerie de lycée à la rentrée 1975 ? ». CF, 11 octobre 1975.

2. Bilan de la pastorale du diocèse et avenir. 1982. **ADc Conseil presbytéral 2. Dossier « 20 d »**.

3. MOITEL, Pierre. « Nouveaux visages des aumôneries de l'Enseignement public ». *Études*, juillet 1978, p.97.

4. Aumônerie de l'enseignement public. **ADc Conseil presbytéral 2. Dossier « 20 j »**.

5. « Aumôneries de l'enseignement public ». CF, 3 janvier 1987.

d'initiatives dans l'animation des aumôneries. On veut espérer un sursaut dans ces secteurs pastoraux de Charente ! »

Le rapport quinquennal de 1987 note la progression du nombre des animateurs en aumônerie scolaire, tant dans l'enseignement public que dans l'enseignement privé¹. Une centaine d'animateurs entourent les jeunes dans les collèges et les lycées. Cela n'empêche pas qu'un plus grand nombre d'animateurs est toujours souhaité. Ainsi, à Angoulême, « *les responsables se heurtent au problème de la difficulté de l'engagement et de prendre des responsabilités*². » Il serait sans doute souhaitable de proposer une journée pédagogique et d'initiation à l'animation, ainsi qu'une formation sur des points particuliers de la foi.

4. Des mouvements aux diverses nuances

Outre la catéchèse et les aumôneries scolaires, tous les mouvements de jeunes sont animés par des laïcs, ce qui les conduit à prendre conscience de leur vocation de baptisés. Les exemples suivants permettent d'entrevoir à nouveau la diversité au sein de l'Église et de découvrir des mouvements non abordés jusque-là.

a. Les Scouts et les Guides de France

Le scoutisme³ naît à la fin des années 1900, en Angleterre, à l'initiative de Baden-Powell, général de l'armée coloniale anglaise. Il est expérimenté en France pour la première fois, dès 1909⁴. Les Scouts de France, mouvement adressé aux garçons, sont créés en 1920. Les Guides de France, quant à elles, voient le jour en 1923. Après une période probatoire, le jeune s'engage par la promesse scout. L'organisation des Scouts et

1. Rapport quinquennal 1987. **ADc**.

2. Synode 1988. Fiche « 6 ». Aumônerie des CES M. de Valois et J. Michelet et du lycée M. de Valois. Animateurs tous niveaux. **ADc Fiches 1-6**.

3. Sont seulement abordés dans cette partie les Scouts et les Guides de France. Les Scouts et les Guides d'Europe voient le jour en 1962. Le mouvement s'oppose aux initiatives pédagogiques des Scouts de France et devient un « *mouvement catholique de pédagogie scout classique à dimension européenne*. » [FABRE, J.-M. « Scoutisme (Scouts de France) ». In : *Catholicisme*. Tome XIII, col. 964.] Principalement présents à Cognac et à Angoulême, les Scouts d'Europe sont beaucoup moins nombreux que les Scouts de France. Ils ont un « conseiller spirituel » qu'ils choisissent eux-mêmes, et d'une façon générale, ce sont les prêtres qui dirigent. La Fédération des Scouts d'Europe est placée sous le statut de la loi 1901 et est agréée par le Secrétariat à la jeunesse et aux sports, en novembre 1970, mais le mouvement n'est reconnu par l'épiscopat français, comme « *mouvement d'éducation de l'Église* », qu'en 2001. Les Scouts d'Europe ne participent pas aux rassemblements diocésains, tels que les pèlerinages des jeunes. De nombreuses années sont nécessaires pour que les Scouts de France et les Scouts d'Europe mènent des rassemblements communs mais d'une façon générale, la question liturgique suscite des divergences de vues.

4. http://fr.scoutwiki.org/Chronologie_du_scoutisme_en_France

des Guides de France se structure par rapport à l'âge des jeunes¹. En 1973, suite à une période de crise, née à la fin des années 1950, qui conduit à une chute des effectifs, les Scouts de France commencent une réflexion, qui aboutit à des refontes de la pédagogie, en 1978. Les années 1980 voient une relance des effectifs, accompagnée par « *le sérieux de l'animation pédagogique* »².

Un bilan sur les Scouts et Guides de France dégage plusieurs éléments en 1983³. Les optiques des Scouts présents en Charente correspondent à celles développées par Baden Powell : le développement du caractère, de la créativité, de la santé du corps, de la relation aux autres et de la vie spirituelle. Les quatre moyens privilégiés pour y parvenir sont une loi adaptée à chaque âge, une promesse, la vie d'équipe et la vie dans la nature. Il est précisé que « *le scoutisme propose le développement de l'Homme, de tout l'Homme : Fils de Dieu.* » Certains enfants, et même quelques responsables, ne vivent une expérience d'Église qu'à travers le mouvement.

En 1977, le scoutisme et le guidisme sont considérés comme « *vivants* »⁴, avec des adultes et des aumôniers préoccupés de la formation de la foi. Ainsi, au cours des années 1970, la zone de Ruffec compte une centaine de Scouts, de huit à dix-huit ans et entre trente et quarante Guides. Une de celles qui a accompagné ces jeunes précise que : « *Le scoutisme était très dynamique. Une vingtaine de responsables parmi les parents étaient motivés* »⁵. Du début des années 1970 à celui des années 1990, l'effectif des Scouts de France évolue de 300 jeunes à 600. Concernant les Guides de France, le nombre évolue de 200 à 450. Un aumônier estime que les Guides de France sont « *dynamiques* » dans le diocèse, lors de cette même période. Il reconnaît alors :

« *À une époque où les jeunes ont peu d'activités par ailleurs, il est plus facile de regrouper des jeunes dans des mouvements. Certaines sont rentrées parce qu'elles y trouvaient une occupation, plus que par conviction. Les parents y voyaient un côté plus humain que religieux* »⁶.

Incontestablement, les Scouts et les Guides de France représentent les mouvements qui réunissent le nombre de jeunes chrétiens le plus important, dans le diocèse. Il est

1.

BRANCHES DES SCOUTS ET DES GUIDES DE FRANCE DE 1964 À 2008

Âge	Garçons	Filles	Groupe	Nombre	Mixité	Engagement
8 - 11 ans	Louveteaux	Jeannettes	Meute	6	Non	Promesse
11 - 14 ans	Scouts	Guides	Troupe	7 ou 8	Possibilité	Promesse
14- 17 ans	Pionniers	Caravelles	Poste pionnier	Équipe	Oui	Engagement
17 - 21 ans	Compagnons	Compagnons	Relais Compagnon	Équipe	Oui	Engagement sur la Charte des Compagnons

Source : http://fr.scoutwiki.org/Liste_des_anciennes_propositions_%C3%A9ducatives_Scouts_de_France

2. FABRE, J.-M. *Op. cit.*, col. 964.

3. Fiches Scouts de France et Guides de France. 1983. **ADc Conseil presbytéral 2. « Dossier 20 e »**.

4. Rapport quinquennal 1977. **ADc**.

5. Témoignage oral d'une laïque, à Ruffec, en novembre 2002.

6. Témoignage oral d'un prêtre, août 2002.

précisé, en 1983, que la « *prise en charge de l'annonce de l'Évangile*¹ » est de plus en plus assurée par les responsables laïcs, qui reçoivent une formation. D'ailleurs, l'aumônier diocésain et régional des Scouts de France au cours des années 1980 considère que : « *le dynamisme dépend de l'accompagnement et des animateurs*² ». Il ajoute que souvent, les Scouts prennent par la suite des responsabilités dans leur paroisse et que certains accompagnent le mouvement. Il considère que les groupes scouts constituent des « *structures humaines très fortes* » et que s'observent « *des réflexes, des attitudes de témoignage* ». En outre, d'une façon générale, les Scouts pratiquent davantage que les jeunes qui fréquentent seulement l'aumônerie. Le fondateur du mouvement est lui-même un laïc ; ainsi, dès les débuts, les Scouts et les Guides sont « encadrés » par des laïcs. Les aumôniers sont bien entendu nommés avec l'accord de l'évêque, mais sur proposition des responsables laïcs³. Les prêtres ne sont absolument pas des « chefs » mais plutôt des « accompagnateurs ».

b. L'Action catholique des enfants

Outre divers mouvements de jeunes d'Action catholique qui réunissent généralement des jeunes à partir de quinze ans, il existe l'Action catholique des enfants, qui concerne la tranche d'âge cinq - quinze ans. Ce mouvement, d'abord appelé « *Cœurs vaillants* », puis « *Cœurs vaillants et âmes vaillantes* », prend le nom d'Action catholique de l'Enfance, en 1956 et devient finalement l'Action catholique des enfants, en 1975⁴. Le mouvement est divisé en trois branches, Monde rural, Monde ouvrier et Milieu indépendant, dont le nombre d'enfants avoisine respectivement, au cours des années 1980, cent cinquante, cent et cinquante enfants⁵.

Un bilan concernant les milieux indépendants et le monde rural dans le diocèse est effectué en 1983⁶. L'ACE-MI est sous la responsabilité d'une laïque. L'expression « *tassement du mouvement* » qu'elle utilise laisse transparaître une forme de découragement. En effet, les responsables se montrent moins disponibles. Les enfants sont sollicités par de multiples propositions, dans ou hors de l'Église, et ils n'ont que peu de temps pour participer aux activités du club. De plus, les prêtres et les membres de l'ACI ne

1. Fiches Scouts de France et Guides de France. 1983. **ADc Conseil presbytéral 2. « Dossier 20 e ».**

2. Témoignage oral d'un prêtre, janvier 2001.

3. Témoignage d'une ancienne responsable des Guides de France, avril 2012.

4. Le mouvement se structure en clubs, soit des petits groupes encadrés par un responsable adulte, selon les tranches d'âges : *Perlin*, de 6 à 8 ans, *Fripounet*, de 8 à 11 ans, *Triolo*, de 11 à 13 ans et *Top'ado*, de 13 à 15 ans. Divers journaux et bulletins d'équipe accompagnent les diverses tranches d'âges.

5. L'aumônier explique que : « *L'objectif initial était de respecter davantage les nuances et les réalités vécues par les enfants, et qui les marquaient dans leurs expressions et actions. Sans doute cela a-t-il permis de respecter davantage leur vie et leurs "milieux".* » Toutefois, certains clubs sont « mixtes », minimisant la conscience d'appartenir à un milieu, qui est plutôt le fait des adultes. [Témoignage écrit d'un prêtre, février 2012.]

6. Action catholique des enfants en milieux indépendants et Action catholique de l'enfance en monde rural. 1983. **ADc Conseil presbytéral 2. Dossier « 20 e ».**

semblent pas encourager le mouvement : il est alors question de « *manque de soutien, de reconnaissance, de propositions* ». Toutefois, le bilan se termine par une note positive : des parents se laissent interpeler par leurs enfants et ils participent à la vie du mouvement et les enfants « *construisent* » eux-mêmes l'Église, dans la structure ou non du club.

De son côté, l'aumônier de l'ACE-MR, qui précise qu'il assure seulement l'intérim en attendant un responsable laïc, corrobore les propos positifs tenus par l'ACE-MI et ne mentionne d'ailleurs aucun aspect négatif. Ainsi :

« Les laïcs prennent de plus en plus de responsabilités. Les rencontres de jeunes se font plus profondes, ils veulent changer leur vie. [...] Ils s'évangélisent entre eux par leur action. [...] Ils évangélisent les autres, les adultes. [...] Leurs célébrations avec parents et amis, leurs prises de responsabilité et leurs actions les rendent visibles aux yeux de la société et de l'Église. Chaque club est une cellule d'Église. La catéchèse est quelquefois plutôt subie par les enfants, alors qu'à l'ACE, ils sont partie prenante et deviennent plus acteurs. »

Le rôle des laïcs s'avère donc essentiel. Les aumôniers et les religieuses, moins nombreux, en laissent la responsabilité aux laïcs, qui sont soit des jeunes formés dans d'autres mouvements tels la JOC, la JIC ou le MRJC, soit des adultes, eux aussi engagés dans l'Action catholique. Une présentation du mouvement, en 1987, précise qu' : « *À l'ACE, les premiers acteurs de la vie du Mouvement sont les enfants eux-mêmes. Les responsables qui les accompagnent dans leurs activités sont des animateurs choisis par eux ou mis en relation avec eux*¹. » Les animateurs encouragent les enfants à s'exprimer et à agir et les soutiennent lors d'éventuelles difficultés ou des échecs. De plus,

« Les responsables de clubs aident les enfants à préciser leurs projets, à mener une vie communautaire, à exprimer et approfondir leur foi. Ils sont les porte-parole des enfants dont ils font connaître les besoins et les réalisations dans la société et dans l'Église, pour qu'ils soient écoutés et reconnus. »

Leur attention ne se limite pas à la vie du club mais rejoint tous les aspects de la vie des enfants, familiaux, scolaires, sociaux et culturels.

En outre, les parents apportent leur soutien, ce qui favorise la rencontre des enfants, au milieu de leurs nombreuses activités. Ils apportent aussi une aide importante au moment des camps d'été. Toutefois, l'aumônier précise qu' « *on les tient à distance pour favoriser la vie de club, les actions et expressions des enfants, ce qu'on appelle "l'entre-eux"*². »

1. « Des enfants pour refaire le monde. L'Action catholique des enfants ». *Fêtes et Saisons*, mai 1987, n°415, p.26.

2. Témoignage écrit d'un prêtre, février 2012.

c. Le Mouvement eucharistique des jeunes

En 1960, Jean XXIII utilise l'expression de *Mouvement eucharistique français* pour qualifier les membres de la *Croisade eucharistique de France*¹, mouvement dont les origines remontent au milieu du XIX^e siècle. C'est ainsi qu'en 1962, l'Assemblée des cardinaux et archevêques de France approuve la dénomination de *Mouvement eucharistique des jeunes*. En 1971, le MEJ passe sous la responsabilité directe des évêques, après avoir été sous celle de la Compagnie de Jésus, qui demeure toujours proche. À partir de 1974, le mouvement accueille aussi des lycéens². En 1980, l'insistance porte sur le souci d'évangélisation et sur l'effort d'ouverture, et cinq ans plus tard, le MEJ se définit comme un mouvement éducatif et apostolique.

En 1983, les responsables du mouvement considèrent que les « *optiques* »³ sont difficiles à définir. Ils ajoutent qu'elles doivent être cherchées dans le terme « Eucharistie », tout en précisant qu'il s'agit tout à la fois des points suivants :

- «- *Attention à la vie*
- *Prise de conscience que tout dans la vie est important*
- *Éducation apostolique*
- *Découverte des autres, de leur vie et de leurs aspirations*
- *Éducation spirituelle*
- *Découverte du temps donné à Dieu dans la prière.* »

S'ajoutent six attitudes : « *Offrande vécue – Prière personnelle – Sympathie a priori – Entraide fraternelle – Sens de l'Église – Dynamisme apostolique.* » Ces expressions correspondent en effet aux orientations du MEJ mais il manque toutefois la mention de la célébration eucharistique en tant que telle, ce qui ne signifie pas qu'elle ne représente pas une grande importance dans la vie du mouvement. Lors des assises nationales qui se tiennent à Vichy, en 1985, le MEJ au sein du diocèse en profite pour se présenter⁴. L'intuition s'articule autour des quatre axes suivants : une communauté, avec l'importance de la vie d'équipe, un accueil qui se traduit par l'attention à la vie de chacun, un témoignage et la célébration.

Le mouvement connaît une chute des effectifs au cours des années 1970 – 1975⁵. Ensuite, au cours des années 1980, environ quatre-vingts jeunes participent au mouvement,

1. http://www.mej.fr/new_decouvrir.html

2. Lors des premières assises nationales, qui se tiennent à Paris, en 1975, est réaffirmée l'intuition eucharistique. Les responsables reconnaissent que la pédagogie s'enracine dans la spiritualité ignatienne [relatif à saint Ignace de Loyola, fondateur des Jésuites]. Lors du vingt-cinquième anniversaire du MEJ, en 1987, est adopté le règlement intérieur.

3. Mouvement eucharistique des jeunes. 1983. **ADc Conseil presbytéral 2. Dossier « 20 e ».**

4. « Le MEJ », EA, 20 octobre 1985, p.202-203.

Annexe 8.1.6 : Présentation du MEJ à l'occasion des assises nationales, à Vichy, du 1^{er} au 3 novembre 1985.

Mgr Rol, évêque accompagnateur du mouvement au niveau national, de 1982 à 1988, intervient lors de ces assises nationales, pour les encourager à poursuivre leur apostolat dans la fidélité à l'Eucharistie.

5. Mouvement eucharistique des jeunes. 1983. **ADc Conseil presbytéral 2. Dossier « 20 e ».**

principalement dans les zones d'Angoulême, de Barbezieux et de Cognac. En 1983, sont alors soulignées les lignes de force :

« Service de l'Homme : il essaie dès l'enfance de développer le sens des autres. Pour les aînés, chaque mois, la revue invite à l'engagement au plan social et politique.

Annonce de l'Évangile : témoignage de toute la vie, plutôt que par la parole.

Visibilité de l'Église : éveil au sens de l'Église par les rassemblements.

Participation à la vie de l'Église locale. Animation des messes. Dans les rassemblements, week-ends, on préfère participer à la messe paroissiale plutôt que d'avoir "sa messe MEJ". »

La place des laïcs dans le mouvement est primordiale. Un aumônier diocésain est nommé en 1966. Celui-ci tient à préciser qu'il n'est pas pour autant « responsable diocésain », rôle toujours tenu par un laïc. En fait, il s'agit d'une équipe qui coordonne les diverses activités. Aucun autre prêtre n'est aumônier d'un groupe du MEJ dans le diocèse ; seul un ou deux participent aux rencontres diocésaines. Il s'avère alors très clair que les laïcs tiennent une place essentielle dans le mouvement. Au niveau national, au cours des années 1980, les laïcs prennent une place de plus en plus importante. Il est précisé que :

« Le MEJ a toujours eu le souci d'associer les parents à son action éducative. Il estime en effet qu'il est impossible d'accueillir des jeunes, de les aider à grandir et à se construire, si cela ne se fait pas en étroite collaboration avec leurs parents¹. »

Effectivement, à cette époque, les équipes de responsables en Charente portent ce souci. Chaque année, en septembre-octobre et en mai-juin, une soirée festive est organisée avec les parents et des amis, afin que les jeunes partagent ce qu'ils vivent au quotidien. De plus, les parents sont parfois sollicités pour l'organisation de tel ou tel « temps fort » et ils sont bien sûr invités à la grande fête MEJ annuelle, ouverte à tous, qui a lieu dans chaque diocèse.



La pastorale des jeunes, quels que soient ses formes, les jeunes concernés, leur milieu, prend diverses couleurs mais n'aurait pu exister et se développer, sans l'investissement des laïcs. Les prêtres, de moins en moins nombreux, sont avant tout des accompagnateurs des divers mouvements. Se vit ainsi une véritable coresponsabilité entre laïcs et prêtres. En outre, même si le rôle des laïcs, tant les animateurs que les parents, est indispensable, ils

1. « Jeunes en mouvement. Mouvement eucharistique des jeunes ». *Fêtes et Saisons*, octobre 1985, n°398, p.28.

ont besoin d'être eux-mêmes accompagnés et soutenus¹. Cette réelle communion au sein de l'Église permet la transmission de la foi et sa visibilité, dans le monde des jeunes.

En outre, les jeunes eux-mêmes souhaitent prendre leurs responsabilités au sein de l'Église, comme en témoigne un aumônier de lycée :

« La foi n'a de sens pour eux que si elle leur apparaît comme une vraie responsabilité : qu'elle soit une tâche à faire ; qu'elle soit une vie à inventer en dialogue avec leur vie, avec l'Évangile et avec l'Église ; qu'elle soit une proposition faite à leur liberté². »

Il ajoute aussitôt :

« Face à la diversité des jeunes, face à la diversité des types d'incroyance, face aux évolutions rapides, on ne peut pas se contenter d'un seul type de structure ou de mouvement. Il faut mener une politique d'évangélisation ouverte qui accepte des cheminements divers. »

La diversité des propositions offre la possibilité à chaque jeune qui le souhaite de participer, selon sa sensibilité, à la vie de l'Église. Quelle que soit la façon dont s'exprime la foi au sein des divers mouvements, des points communs apparaissent : les relations fraternelles, le don de soi et la rencontre de Dieu. Ce qui se vit dans la pastorale des jeunes rejoint indubitablement les adultes qui les accompagnent et il apparaît clairement que ceux-ci reçoivent autant qu'ils donnent.

B. Évolution de la pastorale liturgique et sacramentelle

La pastorale des jeunes, parmi ses diverses propositions, conduit aussi à participer à la vie liturgique et sacramentelle, qui est fondamentale pour l'Église. Bien évidemment, les adultes sont tout autant concernés. Malgré quelques initiatives « hasardeuses », les exagérations notées lors de célébrations liturgiques restent limitées, que ce soit dans le temps ou par le nombre de prêtres. Toutefois, un manque de pédagogie a heurté des laïcs, mais aussi des prêtres, et certains ont du mal à accepter des changements trop rapides et dénués d'explications. Quoi qu'il en soit, une évolution des rites liturgiques était attendue, consciemment ou non.

1. Jean-Paul II, lui-même, les encourage dans leur mission de catéchistes : *« Je tiens à vous remercier au nom de toute l'Église, vous, catéchistes paroissiaux, laïcs, hommes, et femmes en plus grand nombre encore, qui partout dans le monde vous êtes dévoués à l'éducation religieuse de nombreuses générations. Votre activité, souvent humble et cachée, mais accomplie avec un zèle ardent et généreux, est une forme éminente d'apostolat laïc, particulièrement importante là où, pour différentes raisons, les enfants et les jeunes ne reçoivent pas dans leur foyer une formation religieuse convenable. »* [JEAN-PAUL II. « Exhortation apostolique *Catechisi tradendae* sur la catéchèse en notre temps ». 16 octobre 1979. DC, 4 novembre 1979, n°1773, p.917-918.]

2. Réponse du P. Plantevigne à un questionnaire adressé par la Conférence épiscopale, 1975. **Fonds P.**

Le concile Vatican II ouvre la voie d'une réforme liturgique, notamment en invitant les laïcs à participer d'une façon plus « active » aux rites sacramentels¹ :

« La Mère Église désire beaucoup que tous les fidèles soient amenés à cette participation pleine, consciente et active aux célébrations liturgiques, qui est demandée par la nature de la liturgie elle-même et qui est, en vertu de son baptême, un droit et un devoir pour le peuple chrétien [...] elle doit être recherchée avec ardeur par les pasteurs d'âmes, dans toute l'action pastorale, avec la pédagogie nécessaire². »

Ce chapitre aborde l'implication de plus en plus importante des laïcs dans la pastorale liturgique. Quatre sacrements sont abordés spécifiquement : le baptême, le sacrement de réconciliation, la confirmation et l'eucharistie, ainsi qu'un sacramental, la cérémonie des funérailles, qui « *n'est pas un sacrement mais le prolongement d'un sacrement : elle est l'expression de la foi de la communauté en l'alliance conclue lors de la cérémonie du baptême³.* »

1. Une pastorale sacramentelle « revisitée »

a. Généralités

La synthèse des apports des délégués au conseil presbytéral, en mars 1973, traduit les questionnements que portent les prêtres, par rapport à la vie sacramentelle⁴. Des propos semblant à première vue défaitistes n'en sont pas pour autant dénués de réalisme :

« Les sacrements que nous sommes appelés à préparer et à célébrer avec les parents (baptême, catéchèse) ou avec les jeunes (mariage) sont défigurés, détournés de leur véritable signification parce que ceux qui les demandent n'ont pas eu la possibilité ou l'occasion de reconnaître Jésus Christ. Il s'agit pour eux de cérémonie "religieuse" mais il n'y a pas, apparemment, de démarche de foi et d'engagement dans l'Église, dans la majorité des cas, d'où malaise pour certains. »

Certains évoquent l'étude de moyens intermédiaires entre le sacrement et le refus du sacrement.

Le rapport quinquennal élaboré en 1977 stipule que « *la réforme liturgique est passée dans les mœurs* », « *après des tâtonnements inévitables et des fantaisies sporadiques⁵* ».

1. La religion catholique compte sept sacrements. Hormis le mariage au cours duquel ce sont les époux qui se donnent le sacrement, l'évêque les célèbre tous : le baptême, l'eucharistie, le sacrement de réconciliation, le sacrement des malades, la confirmation et le sacrement de l'ordre. Les prêtres, quant à eux, ne peuvent donner la confirmation qu'à titre exceptionnel et ils ne confèrent pas le sacrement de l'ordre.

2. *Sacrosanctum concilium*, n. 14.

3. *Le Nouveau Théo. Op. cit.*, p.1035, col.1.

4. Synthèse des apports des délégués au Conseil presbytéral du 15 mars 1973. **ADc Conseil presbytéral « Conseil presbytéral. 1973-1979 ».**

5. Rapport quinquennal 1977. **ADc.**

Ainsi, apparaît une meilleure participation à la liturgie, lors des mariages ou des enterrements, où sont souvent présents des gens qui ne fréquentent pas l'Église ordinairement. De même, les sacrements du baptême et du mariage en particulier, sont mieux préparés et se pose alors « *la question du sens et celle des responsabilités qu'on assume* ». Des évolutions positives voient donc le jour, révélant certaines « *scléroses ou insuffisances du passé* ». Ainsi, sont notamment soulignés « *l'automatisme qui faisait accepter sans problème et sans préparation les demandes de sacrement* » et « *un rattachement insuffisant à la Parole de Dieu* ». Néanmoins, les exemples évoqués ne veulent en rien « *diminuer la sincérité de l'Église qui donnait les sacrements, ni la ferveur des chrétiens qui les recevaient* ». Toutefois, désormais, apparaissent « *un affaiblissement du sens du péché* » et « *un optimisme teinté de naturalisme et de libéralisme* ». Se pose aussi la question de l'accueil de ceux qui demandent un sacrement, alors qu'ils sont éloignés de l'Église, voire incroyants, que ce soit des parents qui demandent le baptême pour leur enfant ou des jeunes qui souhaitent se marier à l'église par convenance sociale.

L'assemblée régionale évêques - prêtres du Sud Ouest se penche sur la pastorale sacramentelle et liturgique, lors de sa session de novembre 1986¹. À cette occasion est établi un bilan qui semble correctement refléter la réalité des diocèses de la région. Apparaît clairement le rôle croissant des laïcs dans la liturgie, ce dont se félicite l'épiscopat. Il est aussi souligné que « *le nombre de ceux qui se forment pour mieux vivre la coresponsabilité dans l'accueil aux sacrements augmente régulièrement.* »

Lors de la préparation du Synode diocésain, un prêtre ordonné depuis plus de quarante ans montre quelques aspects discutables dans la pastorale sacramentelle². D'une part, il s'interroge sur le sens que peut avoir la communion pour des enfants catéchisés, qui ne vont quasiment pas à la messe et qui ne bénéficient pas d'une « *initiation véritable* ». Il note aussi que bien des parents, sans « *vie de foi apparente* », demandent le baptême pour leur enfant. D'autre part, des divorcés remariés, « *authentiques chrétiens* », ne sont pas admis à l'Eucharistie car « *Il ne faut pas brader les sacrements* » ! Ainsi, ce prêtre partage dans ces lignes, ce qu'il considère comme un contre-sens manifeste. Il conclut en s'interrogeant sur les attitudes divergentes des prêtres, entre ceux qui se montrent « *trop intransigeants* » et ceux « *qui acceptent tout* », sans qu'il n'existe de concertation entre eux. Des jeunes considèrent aussi que l'« *on banalise trop les sacrements* »³.

Lors du Synode diocésain en 1988, certains laïcs estiment qu'il est urgent qu'ils soient préparés pour remplacer le prêtre quand celui-ci n'est pas indispensable, lors de certaines célébrations. Cette demande s'accompagne d'un souci de formation. Il faudrait aussi « *que*

1. Service régional de la pastorale liturgique et sacramentelle du Sud-Ouest. Commission de la pastorale. « Assemblée régionale évêques-prêtres du Sud Ouest », 26 novembre 1986. **ADc Conseil presbytéral. « Conseils presbytéraux ». Région 1986.**

2. Synode 1988. Fiche « 3 ». X, prêtre à Angoulême. **ADc Fiches 1-6.**

Annexe 8.2.2 : Sacramentalisation. Contribution d'un prêtre diocésain au Synode diocésain, 1987.

3. Synode 1988. Colloque jeunes. Quatre jeunes de 15 à 22 ans, Villefagnan. **ADc Fiches 12-14, « Colloque jeunes 1 ».**

les prêtres s'entourent de laïcs de bon sens et de foi éclairée et profonde qui leur permettraient de découvrir des dimensions dans la vie par rapport auxquelles ils n'ont aucune expérience personnelle¹. »

b. Le baptême

La Constitution conciliaire sur la liturgie décide de restaurer le catéchuménat² et de réviser le rituel du baptême des enfants, qui date de 1947. Au fil des ans, trois rituels voient le jour : celui des enfants, celui des enfants en âge scolaire et celui des adultes³. Le rituel des petits enfants est publié en 1969⁴ mais auparavant, paraissent des directives d'application dans divers diocèses.

La préparation du sacrement avec les parents est de plus en plus nettement encouragée. En janvier 1967, Mgr Kérautret insiste beaucoup sur le soin à donner à l'accueil des parents, en estimant qu'il serait bon que les prêtres d'un secteur animent une ou deux réunions par an, qui leur soient adressées. D'ailleurs, *« dans toute la mesure du possible une collaboration prêtres et laïcs est souhaitable pour préparer et mener de telles réunions⁵. »* Est ainsi timidement encouragée la participation des laïcs.

Dix ans plus tard, des rencontres ont systématiquement lieu avec les parents, avant la cérémonie⁶. Il leur est alors expliqué que le baptême suppose un engagement à éduquer son enfant dans la foi chrétienne et à le catéchiser. Cependant, sont observés *« des délais prolongés, parfois l'ajournement illimité pour que l'enfant devenu adulte choisisse lui-même. »* Cinq ans plus tard, se côtoient des prêtres qui baptisent sans demander de préparation, ceux qui exigent trop et qui refusent le sacrement et ceux, rares, qui encouragent *« à reculer le baptême à l'âge de l'engagement de l'enfant⁷. »* Toutefois, la majorité des prêtres *« accueille et prépare. Beaucoup sont quand même inquiets d'être amenés à baptiser des enfants dont les parents ne donnent aucune assurance sur la formation chrétienne. »*

1. Cahier de synthèse. Travail préparatoire du Synode. Février-décembre 1987, p.28.

2. Temps de préparation aux sacrements de l'initiation chrétienne (le baptême, la confirmation et l'eucharistie) proposé aux adultes.

3. Le rituel du baptême des enfants en âge scolaire paraît en 1977, tandis que celui du catéchuménat des adultes est publié en 1972.

4. *« Le rituel des petits enfants a été profondément renouvelé. Il comporte une liturgie de la Parole avec une prière universelle et il offre un choix de texte de la Bible et de l'Évangile. Il met en valeur le rôle des parents qui s'effaçait devant celui du parrain et de la marraine : ils doivent marquer leur enfant du signe de la croix et affirmer leur foi. Ils reçoivent une bénédiction. Il a supprimé le rite du sel qui était mal compris et ne garde qu'un exorcisme. Il présente en premier lieu les cérémonies regroupées pour mettre en valeur la dimension ecclésiale. Il exige ainsi des parents une préparation. »*

In : http://catholique-nanterre.ccf.fr/faq/baptême_sens.htm#rituel

5. KÉRAUTRET, (Mgr). « Pastorale du baptême pour le diocèse d'Angoulême. Premières directives d'application ». SRA, 15 janvier 1967, p.2.

6. Rapport quinquennal 1977. **ADc.**

7. Rapport quinquennal 1982. **ADc.**

Certaines paroisses voient assez tôt la préparation du baptême animée par des laïcs. En 1976, un prêtre se réjouit de voir des parents se préparer au baptême de leur enfant, aidés par divers foyers, dans plusieurs zones du diocèse. Il précise : *« Peut-être ne réalise-t-on pas assez ce que cela demande pour eux de réunions multiples, de préparation et d'échanges et donc de volonté apostolique d'aider les autres à mieux vivre les sacrements ! »*¹ Par exemple, dans le secteur Saint-Ausone - Basseau, pris en charge conjointement par des prêtres diocésains et des prêtres de la Mission de France, à la fin des années 1970, une équipe accueille les parents qui choisissent de faire baptiser leur enfant. Elle :

*« est constituée de plusieurs couples et d'un prêtre. Elle n'est pas là pour enseigner quelque chose mais pour essayer de partager les moments de vie et d'amitié, les réflexions et les questions que les rencontres avec les parents apportent toujours »*².

Quelques années plus tard, une équipe baptême est « reconnue » dans le secteur de Fléac et « les parents sont orientés vers elle sans problème. Ils peuvent ainsi percevoir un peu la communauté »³. Toutefois, à la fin des années 1980, un prêtre précise que la préparation des baptêmes avec des laïcs n'existe que dans peu de paroisses. Il considère cela comme particulièrement regrettable :

*« c'est un moment où les parents peuvent être plus réceptifs pour découvrir avec d'autres, cette Église, faite non pas de pierres mortes mais de pierres vivantes, et qui peut, dans sa diversité, les aider à trouver leur place parmi les autres baptisés »*⁴.

Comme cela apparaît fréquemment, la motivation des parents laisse perplexe. Le baptême suscite de nombreuses réflexions lors de la préparation du Synode⁵. Très peu de parents semblent animés d'une conviction religieuse, quand ils demandent le baptême pour leur enfant. Un couple responsable de la préparation au baptême dans sa paroisse témoigne :

« Pour beaucoup de ces parents, être chrétien se résume à : un baptême ; quelquefois le catéchisme (si quelqu'un veut bien s'en occuper) ; un mariage ; des obsèques (très important). Il n'y a plus, dans ces foyers, aucune pratique religieuse et donner le baptême dans ces conditions nous semble une erreur. »

Un désir de cohérence au sein du diocèse s'impose avec force : il faut « qu'une même pastorale soit acceptée par tout le diocèse », « il ne faudrait plus rencontrer des prêtres

1. « Opinion ». EA, 21 novembre 1976, p.222.

2. Secteur Infos 1978. Saint-Ausone, Basseau, Sillac, Grelet, Petite-Garenne, Grande-Garenne. **Fonds Br.**

3. Bilan par « groupe », septembre 1984. **ADc Visites pastorales. Zone d'Angoulême, 1984-1985. « Visite pastorale de Fléac. 7-11 novembre 1984 ».**

4. Synode 1988. Fiche « 6 ». X, religieux. « Pour une catéchèse continue de la vie chrétienne ». **ADc Fiches 1-6.**

5. Cahier de synthèse. Travail préparatoire du Synode. Février-décembre 1987, p.30-36.

qui consentent à baptiser sans préparation des enfants à qui on a refusé dans d'autres paroisses pour des raisons sérieuses et évidentes ». De plus, beaucoup insistent pour que la célébration du baptême ait lieu en lien avec la communauté paroissiale : par exemple, qu'il existe au moins un accueil de la famille à la fin de la messe.

c. Le sacrement de réconciliation

Suite au concile Vatican II, la confession est plutôt appelée : « sacrement de pénitence et de réconciliation ». Avant la réforme conciliaire, l'accent est surtout mis sur l'aveu des péchés. Le nouveau rituel, qui paraît en 1973, mais dans sa version française, en 1978, essaie de répondre à la demande du Concile, qui prône une participation plus communautaire aux sacrements. Trois formes de célébration sont alors prévues : une célébration « classique » à deux, le prêtre et le pénitent ; une célébration préparatoire collective, notamment avant les grandes fêtes liturgiques, conduisant à un aveu et à une absolution individuelle, et de façon exceptionnelle, une célébration avec confession et absolution collective¹.

En 1977, il est remarqué que les célébrations pénitentielles permettent une meilleure qualité des confessions². Toutefois, ce sacrement est moins demandé qu'auparavant, d'autant plus que des prêtres se disent insuffisamment disponibles. De plus, certains ont tendance à donner des « absolutions générales » sans raison suffisante, mais dans l'ensemble, le diocèse n'est pas tellement touché par cette pratique.

En commentant le rituel paru en 1978, Mgr Rol précise : « *Si la manière de célébrer change un peu, la signification du sacrement ne change pas*³. » Il ajoute que le nouveau rituel met l'accent sur « *des points qui risquaient d'être oubliés ou minimisés* », tels la place de la Parole de Dieu ou un « *plus grand équilibre entre les trois actes du pénitent (aveu - contrition - décision de vie nouvelle)*⁴. » À la même époque, le curé de Montmoreau évoque les célébrations pénitentielles dans son secteur⁵. La première a lieu à Pâques 1972, soit avant la parution du nouveau rituel. Cette décision est prise en commun, au sein de l'équipe pastorale, constituée de laïcs. La façon de vivre ce sacrement auparavant, à la veille des fêtes, est ainsi décrite : « *la "queue" devant le confessionnal ; le souci de ne pas perdre sa place et même de gagner du terrain... ; les confessions ultra-*

1. Les célébrations collectives permettent « *une meilleure préparation communautaire et une redécouverte du sens du péché et du sacrement, rompant avec une forme de ritualisme routinier qui avait pu s'installer* » [http://fr.wikipedia.org/wiki/Sacrement_de_p%C3%A9nitence_et_de_r%C3%A9conciliation], tout en conduisant certaines personnes à se rapprocher de ce sacrement dont elles s'étaient éloignées. Cependant, dans l'ensemble, ce sacrement est moins demandé et se limite souvent aux périodes précédant Pâques et Noël. De plus, alors que l'absolution collective doit demeurer exceptionnelle, elle s'impose dans certains lieux comme la forme habituelle de pardon.

2. Rapport quinquennal 1977. **ADc**.

3. ROL, Georges (Mgr). « Pénitence et réconciliation ». *EA*, 4 mars 1979, p.47.

4. *Ibid.*, p.48.

5. PRESSAC, François. « La célébration communautaire ». *EA*, 8 avril 1979, p.74-75.

rapides et stéréotypées ; l'absence à peu près complète de dialogue et de référence à la Parole de Dieu. » Est ainsi prise la décision de proposer trois fois par an, avant les fêtes de Noël, de Pâques et de l'Assomption, deux célébrations à des heures différentes. Trois à cinq prêtres sont présents, ce qui offre un double avantage : la « *possibilité du choix* » du confesseur et « *faire que la partie "aveu" de la célébration soit plus rapide, afin d'insister davantage, de prendre son temps, pour la partie Parole de Dieu, réflexion, action de grâce.* » Il est aussi précisé que les célébrations pénitentielles sont toujours préparées par l'équipe pastorale. Outre les confessions individuelles, des réflexions à partir de la Parole de Dieu sont proposées, ainsi que des temps de silence. La demande de pardon, l'absolution et l'action de grâce sont des temps vécus en commun. « *Au départ, les fidèles ont été un peu étonnés, quelques-uns déroutés* » mais finalement, de quatre-vingts à cent personnes participent. Toutefois, le prêtre ne manque pas de s'interroger : « *Comment maintenant, ne pas retomber dans la routine et l'habitude ?* » Il remarque aussi que les confessions individuelles sont très rares mais que : « *S'il y a aussi peu de demande, c'est peut-être parce qu'il n'y a pas d'horaire fixe prévu à cet effet.* »

Mgr Rol note en 1982, que les absolutions collectives, sans aveu des fautes, n'ont pas totalement disparu du diocèse au cours des cinq années précédentes. Cependant, il se montre très clair : « *Je ne donne jamais cette autorisation, car j'ai la conviction qu'il faut faire porter les efforts sur une revalorisation de la confession privée. Des expériences récentes montrent que cela n'est pas impossible, y compris pour les jeunes*¹. » Il ajoute aussi que des prêtres ne tiennent aucun compte du nouveau rituel, notamment en n'utilisant pas la Parole de Dieu.

Lors du Synode diocésain, d'une façon générale, les diverses contributions insistent pour que ce sacrement soit revalorisé, en tout cas demandé. Toutefois, deux tendances semblent s'exprimer : ceux qui regrettent la façon dont se déroulait le sacrement antérieurement et ceux qui souhaiteraient une véritable utilisation du nouveau rituel, qui offre une manière différente de concevoir ce sacrement.

d. La confirmation

En mars 1977, a lieu une journée théologique relative au sacrement de la confirmation. Y participent des prêtres, des religieuses et aussi des laïcs, principalement des catéchistes. À la suite de cette journée, Mgr Rol dégage quelques orientations pour la pastorale de la confirmation dans le diocèse. Il insiste pour que, d'une part, elles soient mises en place en souplesse, en tenant compte de la diversité régnant dans le diocèse ; d'autre part, qu'elles le soient en concertation avec les prêtres du secteur. Il ajoute que la confirmation n'est pas liée à un âge mais qu'elle est souvent donnée à des jeunes de treize

1. Rapport quinquennal 1982. **ADc.**

à quinze ans. En outre, il insiste sur le fait que même si, évidemment, la proposition du sacrement doit être effectuée par le prêtre, « *toute la communauté chrétienne doit se sentir concernée par la proposition du sacrement*¹ ». Il précise que les adultes doivent se poser les questions suivantes : « *Et nous-mêmes, quelle est notre place dans l'Église ? Ce que nous demandons à ces jeunes, le vivons-nous nous-mêmes ? Qu'allons-nous faire pour aider très concrètement les jeunes à se sentir partie prenante de la vie de l'Église ?* » Ainsi, il est bon que « *toute la communauté* » soit sensibilisée à la préparation et à la célébration de la confirmation. Mgr Rol suggère aussi des réunions de parents, de parrains et marraines, ou mieux, de la communauté chrétienne, avec les confirmands. Ces diverses indications constituent les orientations pastorales pour la confirmation, publiées en septembre 1979, et présentées dans le rapport quinquennal de 1982². La même année, Mgr Rol note que ce sacrement est délaissé, considéré « *comme secondaire*³ » et quelques paroisses ne le proposent plus. Cependant, « *une reprise semble s'esquisser* ». Cinq ans plus tard, il est à nouveau précisé que l'évêque « *encourage* » la célébration de ce sacrement un, deux ou trois ans après la profession de foi⁴. Dans les faits, sont confirmés quelques groupes de dix - onze ans, mais la plupart sont composés de jeunes de treize à quinze ans. Se joignent parfois des jeunes de quinze à dix-huit ans et rarement des adultes. Les jeunes confirmands sont préparés dans des groupes de catéchèse d'adolescents, par des religieuses et des laïcs, en lien avec les prêtres. D'une façon générale, l'évêque rencontre les jeunes avant la célébration. Cela constitue pour les jeunes l'occasion d'exprimer ce qu'ils ont fait dans leurs réunions de préparation et les conditions dans lesquelles ils vivent leur foi. Ils sont aussi invités à lui écrire. Il est précisé que :

« la célébration de la confirmation est vraiment un “événement” dans la vie de ces jeunes. Un événement qui n'entraîne pas forcément la persévérance mais qui permet une expérience de vie d'Église où les jeunes se sentent plus appelés à être des membres vivants de l'Église et font une démarche plus personnelle. »

En outre, même si le nombre de confirmés est moins élevé que si le sacrement était donné à tous les enfants d'une année de catéchisme, « *la démarche est plus significative pour les jeunes et pour la communauté chrétienne.* »

La préparation du Synode diocésain offre aux jeunes l'occasion de s'exprimer et la synthèse des réflexions par rapport à la confirmation fait apparaître qu'elle est « *souvent donnée trop tôt*⁵ » et qu'elle ne doit pas être « *imposée mais proposée en vue d'un cheminement réfléchi* ». Il est ajouté que la préparation de la confirmation peut offrir

1. « Réflexions sur le sacrement de confirmation. Orientations pastorales ». EA, 10 avril 1977, p.98.

2. Rapport quinquennal 1982. **ADc.**

Annexe 8.2.5 : Orientations pastorales pour la confirmation. Septembre 1979.

3. Rapport quinquennal 1977. **ADc.**

4. Rapport quinquennal 1982. **ADc.**

5. Colloque des jeunes. Journée pré-synodale. 14 février 1988. Apport des comptes-rendus des groupes du matin. **ADc Fiches 12-14. « Colloque des jeunes. Archives ».**

l'occasion de s'engager dans l'Église, par exemple en participant à une équipe liturgique. À la même époque, il apparaît que ce sacrement est méconnu : d'une part, certaines familles ignorent ce sacrement et ses conditions de préparation, d'autre part, la communauté paroissiale ne connaît pas la démarche personnelle à effectuer pour le demander¹. Quoi qu'il en soit, les situations apparaissent très diverses dans le diocèse. Dans certaines paroisses, aucune confirmation n'a été célébrée au cours des vingt années précédentes. Ailleurs, des groupes de préparation se réunissent tous les mois et l'annonce en est faite lors de la messe dominicale, afin que la communauté le sache.

e. Les obsèques

Dès 1971, le Saint-Siège permet l'animation de la célébration des obsèques à l'église, par des laïcs. Au cours des années suivantes, ici ou là et peu à peu, est encouragée la célébration des obsèques par les laïcs. Par exemple, dans la paroisse de Hiersac, en 1980, quelques lignes dans le journal paroissial invitent à envisager le fait qu'un petit nombre de chrétiens, en cas d'absence du prêtre, assurent la cérémonie². Le projet pastoral de la zone d'Angoulême, en 1981, mentionne l'importance de préparer des membres de la communauté à animer les sépultures, tout en faisant preuve de « *discernement* »³.

Lors de la préparation du Synode diocésain, souvent, les laïcs, conscients du manque de prêtres, pensent qu'ils doivent davantage s'impliquer pour accompagner les familles avant et après les obsèques, pour préparer les célébrations et pour être présents au cimetière. Une formation est régulièrement demandée. La participation des laïcs varie beaucoup d'une paroisse à l'autre. Dans certains lieux, ils semblent très impliqués tandis qu'ailleurs, cela apparaît plus difficile.

D'une façon générale, la présence du prêtre semble aller de soi lors des cérémonies et certains insistent :

« Les obsèques ne seraient-elles pas un moment privilégié du ministère de tout prêtre qui se trouve en ces occasions douloureuses face à des assistances en majorité très déchristianisées, mais disponibles en ces moments particuliers et ouvertes et prêtes à entendre et à accueillir un message d'espérance »⁴.

ou encore : *« Quand l'assemblée n'est pas pratiquante, n'est-ce pas l'occasion exceptionnelle qu'elle a d'être évangélisée par le prêtre, d'où la nécessité de sa présence »⁵.* » Cela sous-entendrait-il que les laïcs ne sont pas capables d'apporter un témoignage chrétien ? Cependant, ces mêmes laïcs ajoutent qu'il est nécessaire de former

1. Cahier de synthèse. Travail préparatoire du Synode. Février-décembre 1987, p.39-40.

2. « Les sépultures ». Message (Hiersac), juin-juillet 1980.

3. Projet pastoral de la zone d'Angoulême. Mai 1981. **ADc Conseil presbytéral. « Conseils de zone. Angoulême. 1976-1981 ».**

4. Synode 1988. Fiche « 3 ». Paroisse Saint-André. Angoulême. **ADc Fiches 1-6.**

5. Synode 1988. Fiche « 3 ». ACGF. Segonzac. **ADc Fiches 1-6.**

des laïcs pour la célébration des obsèques, au cas où la présence du prêtre n'est absolument pas possible.

Toutefois, à la même époque, un prêtre, quant à lui, affirme qu'il faut préparer les laïcs à assumer les cérémonies d'obsèques :

« Ce service de la mort, non sacramentel, est à prendre en compte par qui ? Le sacerdoce ou la communauté en priorité ? Un point sensible, certes, une bonne raison pour préparer l'opinion au jour prochain où la tradition (qui veut y voir le service du prêtre) ne pourra plus être poursuivie ; ceci même en ville. Dès maintenant le prêtre doit supprimer des rencontres d'enfants, d'adultes, de chrétiens engagés, pour les obsèques trop souvent d'inconnus, non pratiquants, voir loin de l'Eglise. Préparer des laïcs dès maintenant pourrait permettre à la Communauté d'assurer sa mission¹. »

Des laïcs abondent dans le même sens :

« Bientôt les prêtres ne pourront plus assurer à eux tout seuls les célébrations d'obsèques et avoir le temps de prendre contact avec les familles. Il y a donc urgence à mettre en route des laïcs. Il faut faire passer cette information dans toutes les occasions. En campagne, cette responsabilité pastorale a déjà été prise dans certaines paroisses mais en ville, le problème n'a pas encore été posé clairement². »

Il semblerait que les prêtres veuillent faire preuve de beaucoup de pédagogie, concernant la place des laïcs, lors de la célébration des obsèques. Certains voient le moyen de rejoindre une population qu'ils ne rencontrent pas habituellement à l'église et laissent difficilement leur place aux laïcs. Toutefois, les prêtres de moins en moins nombreux sont débordés par les diverses tâches qu'ils doivent accomplir. D'ailleurs, certains admettent que bien des fois, les laïcs, connaissant mieux qu'eux les défunts, prononcent des paroles plus adéquates qu'ils ne l'auraient fait. Cependant, il est très clair que la possibilité offerte aux laïcs d'animer la célébration d'obsèques, dès 1971, met beaucoup de temps à entrer dans les mœurs³.

1. Synode 1988. « Intérêt général ». Père Y. **ADc Fiches 10-14. Divers.**

2. *Cahier de synthèse. Travail préparatoire du Synode.* Février-décembre 1987, p.47.

3. Une note publiée dans le *Courrier français*, en 1992, rappelle les directives du Synode diocésain 1988, à propos des obsèques : « Il convient d'éveiller l'ensemble des Communautés chrétiennes à leur responsabilité [...] aussi bien pour entourer les familles, que pour participer à la célébration des obsèques : visite aux familles dès l'annonce du deuil, veillée de prière, lectures, animation de la célébration elle-même, accompagnement au cimetière, attention à ceux qui restent. Des laïcs et des religieuses se formeront en participant à tous ces niveaux, permettant ainsi que tout ne soit pas pris en charge uniquement par le prêtre ou le diacre. On pourra, comme cela existe déjà, confier la présidence des obsèques à un laïc (en lien avec une équipe) dûment préparé et mandaté par l'Évêque, compte tenu des nécessités et des mentalités locales. Le doyenné aidera au discernement. La population sera largement informée et les responsables de la pastorale veilleront à la question des célébrations de messes pour les défunts et à ce qu'il n'y ait pas de sentiment d'injustice entre les célébrations par les prêtres et par les laïcs. » [n° 2131-2132] [CF, 11 septembre 1992]

2. La messe

a. Une nouvelle façon de vivre la messe

Les premières applications de la réforme conciliaire relative à la célébration de la messe sont en principe bien accueillies dans le diocèse. Toutefois, quelques précipitations dénuées de pédagogie suscitent des incompréhensions et des mécontentements. En 1977, il semble qu' :

« Il reste bien des nostalgies mais elles s'apaisent là où l'on s'efforce d'ouvrir l'éventail des possibilités : usage alternatif de chants latins et français, de musique classique et de musique moderne... En négatif, on note quelques crispations aux deux extrêmes¹. »

Quelques années plus tard, « quelques libertés ² » seraient prises quant aux vêtements liturgiques et aux prières utilisées. De plus, les gens communient davantage qu'auparavant mais les prêtres se demandent si cela s'accompagne de la réception régulière du sacrement de réconciliation. Lors de la préparation du Synode diocésain de 1988, certains laïcs estiment que « la messe manque de cérémonial ³ » et il est précisé que « les gens aiment bien le Gloria et le Credo en latin ». De plus, il faudrait « rappeler aux fidèles qu'il faut être en état de grâce pour communier ». Des chrétiens d'un autre secteur estiment aussi que : « Nous sommes peut-être tombés d'un excès dans l'autre : hier trop grande réserve et aujourd'hui "récompense". Tout le monde peut communier "même accidentellement" ou "pour faire comme tout le monde"⁴. »

En outre, même si « l'esprit de clocher » demeure assez répandu, certains essaient de montrer les bienfaits du regroupement. Par exemple, en 1974, il est noté que les assemblées de Saint-Saturnin, Hiersac et Moulidars sont bien réduites et qu'une célébration les regroupant serait certainement préférable. Cela favoriserait des communautés plus vivantes⁵. Il est d'ailleurs précisé que la diminution du nombre des prêtres entraînera certainement de tels changements et qu'il serait préférable de les réaliser sans précipitation. De même, dans le secteur de Chalais, il est proposé à partir de mars 1981, que lorsqu'il y a un cinquième dimanche dans le mois, tous soient rassemblés en un seul lieu : « si, de temps en temps, les participants des plus petites assemblées pouvaient se retrouver ensemble et avec d'autres, il y aurait soutien, encouragement, et surtout une prise de conscience plus forte de leur appartenance à l'Église⁶. »

1. Rapport quinquennal 1977. **ADc**.

2. Rapport quinquennal 1982. **ADc**.

3. Synode 1988. Fiche « 3 ». Praticants habitant à Saint-Yrieix. **ADc Fiches 1-6**.

4. Synode 1988. Fiche « 3 ». Laïcs du secteur de Sigogne. **ADc Fiches 1-6**.

5. « Regroupement pour la messe du dimanche ». *Message*, octobre 1974.

6. « Nos assemblées du dimanche ». *La Tude*, mars 1981, n°263.

Le même souci de constituer une assemblée vivante transparait en certains endroits, quand est soulevée la question de la messe du samedi soir. Par exemple, dans le secteur de Fléac, l'équipe liturgique remarque en 1985, que l'expérience vécue depuis deux ans, d'une célébration le samedi soir et d'une autre, le dimanche matin, permet certainement à des gens de participer à la messe. Toutefois, s'élève une interrogation quant à la réalité du « rassemblement ¹ ». En effet, il semble que « *pour des raisons pratiques sans doute, il ne se soit formé, en gros, un groupe d'habitues du samedi et un groupe d'habitues du dimanche, qui finissent par ne plus se rencontrer.* » De plus, le samedi, le prêtre doit accompagner un certain nombre d'activités en aumônerie ou en catéchèse et être disponible pour ceux qui ne sont pas libres au cours de la semaine. Il est alors proposé que ne soit célébrée qu'une messe le dimanche matin. De même, le rapport quinquennal de 1987 pose la question : « *Les messes du samedi soir rendent un réel service mais ne brisent-elles pas le sens du Jour du Seigneur ?* ² »

En 1981 a lieu un Congrès eucharistique international à Lourdes, autour du thème : « *Pain rompu pour un monde nouveau* ». Les objectifs pastoraux de l'année 1980-1981 insistent sur « *une spiritualité missionnaire, centrée sur l'Eucharistie et mettant en valeur la dimension eucharistique de toute vie chrétienne* ³. » Cela doit se traduire par « *une qualité de participation des personnes et groupes chrétiens aux célébrations eucharistiques* », « *une réflexion en petits groupes sur l'Eucharistie* » dans la vie des chrétiens et par des recollections ou des retraites. Mgr Rol saisit l'occasion, lors du Carême, pour rappeler que « *l'Eucharistie est au cœur de la communauté des chrétiens* ⁴. » Il invite alors les chrétiens du diocèse à réfléchir sur leur pratique de l'Eucharistie, notamment en s'interrogeant sur leur participation à la messe, leur foi dans l'Eucharistie et la façon dont ce sacrement conduit à « *des vies données à la suite du Christ* ».

De plus, il apparaît clairement que les années 1970 voient une plus grande implication des laïcs dans la pastorale liturgique, comme en témoigne le rapport quinquennal de 1977, qui note : « *une participation plus active aux prières et aux chants, une meilleure intelligibilité et par là une portée évangélique et missionnaire plus grande* ⁵. » Les femmes, nettement majoritaires dans les assemblées, s'impliquent particulièrement dans la préparation liturgique. La troisième instruction relative à l'application de la Constitution conciliaire *Sacrosanctum concilium* ⁶, publiée dans *Église d'Angoulême*, à la fin de l'année

1. « À propos de la messe du dimanche ». *Joie*, novembre 1985, n°144.

2. Rapport quinquennal 1987. **ADc.**

3. Quatre objectifs précis de Mgr Rol et du conseil épiscopal pour l'année 1980-1981. In : *10 ans de documents pastoraux. Dossier n°3. Synode diocésain*, Pentecôte 1988, p.19.

4. « Lettre de Mgr l'Évêque aux catholiques du diocèse ». *EA*, 1^{er} mars 1981, p.57.

5. Rapport quinquennal 1977. **ADc.**

6. Sacrée Congrégation du Culte divin. « Pour une juste application de la Constitution sur la Liturgie » *EA*, 22 novembre 1970, p.262-268 et 29 novembre 1970, p.283-286.

1970, aborde notamment la place des femmes dans la liturgie. Outre l'impossibilité pour elles « *de servir le prêtre à l'autel* », elles peuvent exercer divers rôles au cours des célébrations, comme par exemple proclamer les lectures ou assurer la direction des chants et elles ne manquent pas de s'engager dans les équipes liturgiques.

b. L'essor des équipes liturgiques

Dans certains lieux du diocèse, des équipes de laïcs préparant la messe du dimanche existent dès la fin des années 1960, comme par exemple dans la paroisse Saint-Ausone, à Angoulême¹. De même, des équipes voient le jour au cours des années 1970, un peu partout dans le diocèse mais de façon prédominante dans les zones urbaines. Ainsi, le Père Barrion, vicaire général et archidiacre de la zone d'Angoulême, insiste pour que les laïcs soient davantage associés « *aux liturgies dominicales et sacramentelles, en leur confiant des responsabilités plus qu'en les utilisant*². » De son côté, un foyer de la paroisse de Fléac estime qu'il serait souhaitable qu'une équipe liturgique existe, « *afin de mieux participer à nos messes le dimanche, de mieux les animer et de mieux assumer ainsi notre rôle de laïcs dans l'Église*³. »

Dans la paroisse de Rouillac, en 1984, un article du journal paroissial évoque l'équipe liturgique, en mentionnant qu' : « *Elle a voulu être discrète, si discrète que bon nombre de chrétiens du secteur doivent encore ignorer son existence !*⁴ » Cependant, il est précisé que préparer une messe en équipe permet de réfléchir aux textes bibliques, que les animateurs et animatrices de chants sont appréciés et que les prêtres trouvent du réconfort dans cette aide. Néanmoins, des appels sont adressés afin que soit mieux représentée la diversité du secteur. Trois ans plus tard, l'invitation est réitérée :

« 1. *Chaque chrétien est responsable de la qualité des célébrations. Il est important que chaque messe soit préparée avec plusieurs personnes, à tour de rôle et avec un prêtre. Quand on fait ainsi, les messes sont beaucoup plus vivantes et suivies.*

2. *Les catéchistes sont appelés à rendre actifs au maximum. Mais leurs efforts ne peuvent être efficaces que si d'une part les parents répondent et si d'autre part les chrétiens donnent le témoignage d'une communauté priante, chantante et rassemblée*⁵. »

Avant ce texte, sont publiées l'Instruction pour l'exécution de la Constitution sur la Liturgie, *Inter Oecumenici*, le 26 septembre 1964, par la Sacrée Congrégation des Rites et la Deuxième instruction pour la juste application de la Constitution sur la Liturgie, *Tres abhinc annos*, par la Sacrée Congrégation des Rites et *Consilium*, le 4 mai 1967.

1. Témoignages oraux de laïcs, à Angoulême, en octobre 2000.

2. Conseil épiscopal du 4 février 1972. Contribution du P. Barrion. **Fonds privé.**

3. « Fléac. Vœux... vœux. » *Joie*, janvier 1972, n°1.

4. « L'équipe liturgique fait le point ». *Le Chaleil*, août-septembre 1984, n°328.

5. « Équipe liturgique ». *Le Chaleil*, décembre 1987, n°364.

Toutefois, quelques mois plus tôt, il est précisé que des efforts sont effectués pour que les messes soient préparées par deux ou trois personnes, avec des moyens de formation biblique et liturgique réels, même s' « *il reste beaucoup à faire* ¹ ». En outre, est déploré le manque de vitalité des assemblées : les chrétiens sont dispersés dans l'église, les jeunes adultes et les enfants se font rares, l'assistance est peu nombreuse...

À la fin des années 1980, il est noté que dans le diocèse, « *de plus en plus, les chrétiens ont le souci, grâce aux équipes liturgiques de préparer les célébrations eucharistiques. Ceci est stimulant pour le prêtre, sa propre préparation personnelle et son homélie* ². » Ainsi, il existe des équipes liturgiques « *bien vivantes* ³ », qui « *se sont développées et sont une des forces vives des paroisses* ».

D'après les contributions envoyées en vue de la préparation du Synode diocésain, plus de cinquante équipes liturgiques de trois à vingt personnes existent. Il s'agirait d'un chiffre minimal. L'insistance porte sur la nécessité de plusieurs équipes dans chaque paroisse, afin que ce ne soit pas toujours les mêmes qui doivent assurer l'animation. Certains n'hésitent pas à affirmer : « *Besoin essentiel d'animateurs, sinon c'est le sommeil puis la mort* ⁴. »

Au sein de la région apostolique, la formation des animateurs liturgiques est souvent proposée dans les différents secteurs des diocèses, « *afin de faciliter la participation et de répondre précisément aux besoins et aux possibilités concrètes* ⁵. » Une session d'une semaine est organisée chaque année, afin de permettre d'approfondir cette formation de base, en proposant une réflexion doctrinale, ainsi que des apports techniques dans les domaines de la pastorale, de la musique liturgique et de l'art sacré. La commission pastorale liturgique et sacramentelle de la région apostolique insiste aussi sur la nécessité de se doter de « *formateurs* », tout en considérant que « *leurs études et leur maturation seront longues* », mais que cela représente « *un service à rendre à l'Église pour les vingt années prochaines*. » De même, est abordée la formation liturgique des séminaristes qui, tant à Poitiers qu'à Bordeaux, « *est trop modeste et appelle une révision sérieuse du temps et des moyens qui lui sont consacrés*. » Il est aussi mentionné qu'au niveau de la région apostolique, l' « *immense effort* » en vue de « *rééduquer le sens du dimanche* » demeure « *urgent* » mais s'avère « *difficile* ». Toutefois,

« *En certains endroits où la collaboration prêtres-laïcs est bien vécue pour la préparation et l'animation de la messe, la pratique gagne au moins en qualité et attire aussi nombre de baptisés à retrouver le chemin du jour du Seigneur. Cette pratique dépend beaucoup des autres aspects de la vie ecclésiale du secteur et du témoignage des baptisés.* »

1. Équipe liturgique. Visite pastorale. Rouillac. 14-22 mars 1987. **ADc Visites pastorales 1986-87.**

2. Rapport quinquennal 1987. **ADc.**

3. Rapport quinquennal 1987. **ADc.**

4. *Cahier de synthèse. Travail préparatoire du Synode.* Février-décembre 1987, p.18.

5. Service régional de la pastorale liturgique et sacramentelle du Sud-Ouest. 26 novembre 1986. **ADc Conseil presbytéral. « Conseils presbytéraux ». Région 1986.**

Les réponses en vue de la préparation du Synode diocésain de 1988 insistent beaucoup sur la nécessité de formation des chrétiens, notamment en ce qui concerne la liturgie. Ainsi, « *la bonne volonté ne suffit pas, il faut aussi acquérir la compétence*¹. » S'expriment alors plusieurs souhaits de formation, que ce soit pour les animateurs, les équipes liturgiques ou encore les enfants de chœur. En outre, un désir de décentralisation se manifeste : il faudrait que les différents types de formation aient lieu au niveau des paroisses et des secteurs, afin de les rendre plus largement accessibles.

c. Les jeunes et la messe

Un élément apparaît clairement : les jeunes ne participent pas beaucoup aux messes dominicales. Ainsi, au sein de la région apostolique, « *les taux de pratique dominicale demeurent très faibles. Jeunes et enfants sont les grands absents de beaucoup d'assemblées*² ». En 1982, une adolescente exprime sa vision des célébrations dominicales, dans les colonnes d'un journal paroissial d'Angoulême. Ces lignes reflètent un état d'esprit largement répandu parmi les jeunes. Elle se plaint notamment des chants « *vieillots* », des « *mots qui ne correspondent plus aux vérités que l'on voudrait exprimer* » et du sermon qui est « *long* » et qui est « *rengaine* »³. Elle insiste sur l'importance de communiquer et notamment sur le dialogue nécessaire entre les jeunes et les adultes : « *Si l'on veut se tolérer et vivre vraiment quelque chose ensemble, il faut se connaître, donc se parler.* »

Le *Cahier de synthèse* des contributions au Synode diocésain de 1988 souligne que la non-pratique des jeunes est un « *problème crucial partout*⁴ ». Eux-mêmes profitent de ce rassemblement pour s'exprimer. Ceux qui sont âgés de 12 à 15 ans estiment qu'en allant à la messe le dimanche, ils peuvent découvrir « *la joie de tous les chrétiens d'être avec les adultes*⁵. » Ils ajoutent toutefois que parfois, les assemblées sont « *non pas dépassées, mais traditionnelles* » et que « *l'obligation d'aller à la messe le dimanche, les sermons difficiles [les] rebutent.* » Des jeunes de plus de 16 ans, quant à eux, affirment que :

« *Les messes n'expriment pas toujours cette joie de la Bonne Nouvelle du Christ ; elles paraissent en effet souvent artificielles, ennuyeuses, tristes, ternes, monotones, manquant d'animation, parfois même franchement rébarbatives, alors qu'elles pourraient être plus vivantes, plus dynamiques avec des chants plus rythmés pour y mettre un peu de gaieté*⁶. »

1. *Cahier de synthèse. Travail préparatoire du Synode.* Février-décembre 1987, p.19.

2. Service régional de la pastorale liturgique et sacramentelle du Sud-Ouest. 26 novembre 1986. **ADc Conseil presbytéral.** « *Conseils presbytéraux* ». *Région 1986.*

3. « La voix des jeunes. La messe et nous les jeunes ». *Le P'tit Grelot*, mars 1982, n°13.

Annexe 8.2.3 : La messe et nous les jeunes.

4. *Cahier de synthèse. Travail préparatoire du Synode.* Février-décembre 1987, p.4.

5. *Cahier de synthèse. Jeunes.* Diocèse d'Angoulême. Synode diocésain Pentecôte 1988, p.2a.

6. *Cahier de synthèse. Jeunes.* Diocèse d'Angoulême. Synode diocésain Pentecôte 1988, p.7.

Certains, comme les plus jeunes, critiquent les homélies qui leur paraissent parfois comme des « *sentences et au travers desquelles on ne [perçoit] aucun espoir.* » Ils considèrent aussi que : « *les jeunes n'y ont pas souvent leur place et n'ont pas toujours la confiance des prêtres pour une préparation liturgique.* » Cependant, certains participent à des préparations liturgiques et apprécient particulièrement le fait d'approfondir les textes bibliques. De même, ils considèrent que « *les homélies qui restent en rapport avec la vie de tous les jours sont porteuses de vie et d'espoir et [...] poussent à une réflexion personnelle [qu'ils sont] heureux d'entamer*¹. » Ils ajoutent : « *Ce qui nous aide beaucoup dans notre cheminement, c'est une liturgie vivante ouverte et accessible à tous.* » Beaucoup souhaiteraient alors que plusieurs fois par an, soient célébrées des messes spécialement pour et avec les jeunes, « *qui pourraient préparer les chants, les intentions de prière, les lectures voire même les homélies. Ces messes pourraient regrouper les gens d'une même paroisse ou d'une même aumônerie*². » De telles célébrations existent déjà dans plusieurs lieux du diocèse.

En outre, sont organisées des rencontres des jeunes au service de la liturgie. La première a lieu en 1986 et réunit cent cinquante jeunes, de huit à quinze ans. Se retrouvent ainsi des servants de messe, des lecteurs, des membres de la chorale, des organistes... Mgr Rol s'adresse à eux, en évoquant ses visites dans les paroisses : « *J'ai admiré souvent le sérieux de votre démarche de foi et de votre esprit de service. Je tiens à vous le dire et à vous encourager, à encourager tous les jeunes de Charente qui veulent être au service de la Liturgie*³. »

d. Les Assemblées dominicales en l'absence de prêtre (ADAP)

Au cours des années 1970, sont instituées des assemblées dominicales en l'absence de prêtre. Des chrétiens se réunissent

*« même les dimanches où le prêtre ne peut être présent. On les voit alors prendre en charge leur assemblée, la lecture de la Parole de Dieu, la prière commune et la communion. À certains d'entre eux sont confiées des fonctions d'animation, mais c'est l'ensemble des participants qui se sent responsable du signe d'Église donné par ce rassemblement »*⁴.

Des ADAP sont célébrées dans le diocèse dès le début des années 1970. Les premières ont lieu à Juillé, près de Mansle, après que le prêtre de la paroisse se soit cassé une jambe⁵.

1. Synode 1988. Colloque des jeunes. Sept jeunes de 17 à 21 ans. Paroisse de Roumazières. **ADc Fiches 10-14. Divers.**

2. *Cahier de synthèse. Jeunes.* Diocèse d'Angoulême. Synode diocésain Pentecôte 1988, p.7.

3. « Des jeunes au service de la liturgie ». *CF*, 1^{er} mars 1986.

4. Centre national de pastorale liturgique. « Des assemblées dominicales sans messe ? ». *DC*, 2 décembre 1973, n°1643, p.1040-1041.

5. Témoignage oral d'un prêtre, février 1999.

En janvier 1974, le curé de Montembœuf meurt subitement. Un seul prêtre devant assurer les messes dans le canton, des ADAP sont organisées à Cherves-Châtelars. Les chrétiens se réunissent pour prier ensemble, écouter la Parole de Dieu et communier. L'arrivée du Père Pierre Moreau en septembre ne remet pas cela en cause. Quelques années plus tard, à la rentrée de septembre 1979, il se retrouve seul dans la paroisse. Sont alors mises en place des ADAP à Montembœuf et à Massignac, toutes les deux semaines. Le prêtre participe aux réunions de préparation de ces assemblées, qui peuvent conduire les chrétiens selon lui, à prendre leurs responsabilités : *« Ne considérons pas cela comme un recul de la foi, un combat d'arrière-garde, mais comme une prise de conscience plus profonde de vos responsabilités chrétiennes, compte tenu des possibilités actuelles¹. »* Deux mois plus tard, *« malgré bien des appréhensions, le principe est accepté par la plupart et l'assistance semble à peu près la même que pour les messes². »* Les paroissiens, de leur côté, reconnaissent que ces assemblées permettent de regrouper les fidèles d'une même paroisse et de *« ne pas couper les liens entre eux³»*, et soulignent l'importance de la communauté et le fait que sans ces assemblées, les gens s'habitueraient à ne pas venir à l'église et *« tout doucement, il n'y aurait plus personne »*. Ceux qui participent aux réunions de préparation les apprécient. L'un d'eux écrit qu' : *« En tant que laïc, je me sens plus concerné : je prépare avec plus d'attention la liturgie de la Parole »*. Toutefois, certains ne cachent pas leur opposition aux ADAP, en regrettant l'homélie et l'absence de consécration. En 1983, Mgr Rol, présent à Montembœuf, afin de confirmer huit jeunes, reconnaît *« officiellement et [encourage] publiquement les équipes de préparation et d'animation des assemblées [de la paroisse]⁴. »*

Au cours de l'été 1979, ont lieu des ADAP à Ruffec, trois dimanches consécutifs, en raison de l'absence de deux prêtres. L'équipe de prêtres précise qu' *« il n'y a pas eu de place pour l'improvisation⁵ »* et que *« plus qu'une expérience, elles ont été un résultat et comme un fruit longuement mûri. »* De leur côté, les laïcs dressent un bilan positif :

« La raison principale qui a permis ce "succès" semble bien être l'existence d'une communauté véritable, éveillée au sens de ses responsabilités chrétiennes. Le rôle des prêtres à l'intérieur de cette communauté a sans aucun doute été déterminant. »

De plus, *« l'expérience a favorisé la prise de conscience d'une nécessité d'engagements encore plus exigeants, mais aussi du caractère indispensable des prêtres pour l'Église. »*

Sept ans plus tard, à la rentrée de septembre 1986, sont instituées de façon régulière, des assemblées de prière, dans le secteur de Ruffec. L'équipe de prêtres, en effet, se voit

1. « Reprise ». *L'Éclair*, octobre 1979, n°243.

2. « Assemblées dominicales en l'absence de prêtre ». *L'Éclair*, décembre 1979, n°245.

3. « Assemblées dominicales en l'absence de prêtre ». *L'Éclair*, janvier 1980, n°246.

4. « Chronique ». *L'Éclair*, octobre 1983, n°287.

5. Assemblées dominicales sans prêtre. Ruffec. **ADc Pastorale. Assemblées dominicales sans prêtre.**

réduite de quatre à deux. L'un d'eux estime que *« beaucoup prennent leur voiture plusieurs fois par semaine pour aller faire leurs courses¹. »* Ainsi, *« se déplacer pour la messe du dimanche ne devrait logiquement pas poser de problème, ceux qui ont un véhicule proposant d'emmener ceux qui n'en ont pas. »* Toutefois, afin d'assurer une présence chrétienne plus régulière, certains villages organisent de temps en temps, le dimanche, une célébration de prière animée par des laïcs qui, avec l'appui des prêtres, assurent les lectures, prient, chantent et distribuent la communion, les hosties ayant été consacrées par le prêtre, lors de la messe précédente².

Au niveau diocésain, une rencontre de formation des animateurs d'assemblées paroissiales, réunit à Angoulême, cent cinquante participants des quatre diocèses du Poitou-Charentes, à la fin de l'année 1974. Les animateurs sont nombreux mais : *« la nécessité est apparue aussi d'assurer la promotion du laïcat en fonction d'un équilibre nouveau à établir entre l'ensemble des chrétiens et les prêtres³. »* Il semble que chacun sait quelle place lui revient mais il n'en demeure pas moins que des précautions sont nécessaires. Au début de l'année 1981, Mgr Rol publie des indications sur les assemblées de prière sans prêtre⁴.

En janvier 1986, les animateurs du diocèse d'Angoulême se retrouvent au cours d'un week-end. Vingt-six communautés sont représentées. La plupart des expériences sont des réalisations régulières : tous les quinze jours, toutes les trois semaines, une fois par mois, en lien et en alternance avec la messe. Les célébrations occasionnelles demeurent rares. Des secteurs sont bien organisés tandis que d'autres, après une dizaine d'années d'expérience, ressentent une certaine usure. Quoi qu'il en soit, l'ensemble des chrétiens qui

1. BLAQUART, Jacques. « Lettre à nos villages ». *Charente Nord*, février 1987, n°85.

2. Le Père Blaquart justifie ainsi ces assemblées :

« 1. Parce que nous, prêtres, ne pouvons assurer la messe partout !

2. Pour que les plus âgés d'entre nous ne soient pas délaissés.

3. Pour qu'une présence chrétienne soit assurée dans nos villages. Le dimanche où il y a une célébration, les cloches sonnent, les chrétiens se rassemblent à l'église : il y a là un témoignage de vie donné à la population. »

Il ajoute : « À ce propos, permettez-moi quelques remarques :

- la messe à la télévision est un pis-aller réservé aux malades ou aux handicapés ne pouvant sortir et n'a pas la même valeur qu'un rassemblement à l'église paroissiale.

- certains refusent les célébrations animées par des laïcs et vont ailleurs "chercher une messe". C'est dommage ! Ont-ils compris qu'un chrétien n'est pas quelqu'un qui "prend une messe" à droite ou à gauche pour être en règle, mais qui se retrouve avec une communauté pour témoigner de Jésus Christ là où il est !

Les célébrations de prière ne sont pas des messes. Elles révèlent une pauvreté, un manque. Il n'y a pas de prêtres ! Il n'y a pas de messe ! Mais au lieu du "chacun pour soi" contraire à l'Évangile, les chrétiens doivent se serrer les coudes pour que la foi chrétienne soit annoncée et célébrée dans nos villages.

Et puis ces célébrations ne masquent pas la réalité. Il y a moins de prêtres et il est urgent de prier pour les vocations. »

3. « Mgr Kérautret aux animateurs d'assemblées paroissiales ». *CF*, 30 novembre 1974.

« Finalement on a eu l'impression que beaucoup d'animateurs d'Assemblées dominicales ont une conscience très vive [...] du rôle qui doit être le leur. La place du prêtre n'a jamais été mise en doute. On ne veut pas non plus que les célébrations dominicales soient des mini-messes. Il y a assurément des différences à établir entre celles-ci et la créativité qui serait aussi dans certains cas, "un danger évident pour l'avenir de la foi". Sans doute, toutes les célébrations ne pourront se ressembler, là ce sera en référence au schéma de la messe, ailleurs une plus large ouverture peut-être sur la vie des participants. »

4. **Annexe 8.2.4 : Assemblées dominicales de prière. Mgr Rol.**

participent à ces célébrations « ont conscience de vivre là la véritable vocation de l'assemblée dominicale ¹ » et ceux qui animent « sont soucieux de bien rattacher leur démarche à la liturgie eucharistique célébrée ailleurs, dans une autre communauté, par leur curé. » Toutefois, le schéma qui guide les célébrations est le plus souvent celui de la messe et « il semble qu'on n'ose pas trop changer les habitudes, en proposant une autre manière, un autre lieu que ceux de la messe. »

Finalement, il est mentionné dans le rapport quinquennal de 1987 qu' :

« Il y a encore des Assemblées de prière, là où le prêtre ne peut aller dans les secteurs ruraux. Ces formes de rencontres dominicales s'essoufflent au profit de regroupements. L'évolution des déplacements en voiture rend possible des messes de secteur paroissial très suivies et très toniques. L'Évêque s'en réjouit ². »

En effet, des personnes préfèrent effectuer davantage de kilomètres pour vivre la messe et des prêtres ne les encouragent pas.



Les laïcs prennent ainsi une part de plus en plus active lors de la célébration des sacrements, qui permettent une visibilité de la foi. La commission diocésaine de pastorale liturgique, tout en se montrant consciente des différences qui existent au sein du diocèse, affirme qu'une préoccupation demeure identique, quelles que soient les communautés : « la visibilité et [...] la crédibilité du signe que sont nos rassemblements dominicaux, et aussi [...] le respect des différentes communautés (vitalité, fatigue des animateurs...) ³. »

La coresponsabilité et la communion vécues lors de la célébration des sacrements se traduisent par une expression de plus en plus employée, celle de « la participation active », mais qui ne revêt pas toujours le sens qui devrait être le sien :

« On ne saurait [...] trop insister sur le fait que “participer activement” ne signifie pas forcément “faire quelque chose”. [...] En réalité, les fondements ecclésiologiques de la notion de participation active invitent à affirmer que la participation qui dépasse l'action liturgique elle-même pour englober toutes les dimensions de la vie des chrétiens, s'exprime d'abord par la présence et l'écoute attentive ⁴. »

La coresponsabilité encouragée ne va pas sans questionnements, comme l'expriment des laïcs :

1. « Animateurs d'ADAP ». CF, 15 février 1986.

2. Rapport quinquennal 1987. **ADc**.

3. Synode 1988. « Intérêt général ». Commission diocésaine de pastorale liturgique. **ADc Fiches 10-14. Divers**.

Annexe 8.2.1 : Contribution de la Commission diocésaine de pastorale liturgique, en vue du Synode diocésain, 1987.

4. PRÉTOT, Patrick. « Liturgie et ecclésiologie à une époque d'individualisation », dans « 1909-2009. Le Mouvement liturgique ». *La Maison-Dieu, revue de pastorale liturgique*. 4/2009, n°260, p.196.

« Nous restons fidèles à notre éducation chrétienne et donnons une importance capitale à tous les sacrements. Les gens réfléchissent beaucoup plus sur ce qu'ils vont faire alors qu'avant nous pratiquions et recevions les sacrements par habitude et obéissance. Il faut que l'Église soit patiente et exigeante en même temps, cela ne devient pas facile. Certains prêtres sont perturbés¹. »

Certains prêtres, en effet, ne savent pas toujours quelle attitude adopter face aux demandes de sacrements qui leur sont faites. Est alors soulevé le souci de la transmission de la foi, qui semble fréquemment bien difficile. La pastorale de la santé et la pastorale familiale qui conduisent aussi parfois à la célébration de sacrements se heurtent souvent au même souci.

C. Pastorale familiale et pastorale de la santé

S'il existe bien un domaine pastoral dans lequel les laïcs ont toute légitimité, pourrait-on dire, pour intervenir, il s'agit de celui de la pastorale familiale. L'Église ne cesse de valoriser la cellule familiale, en s'opposant notamment à des attitudes répandues : les unions libres, les divorces et aussi la contraception et l'avortement. Des chrétiens désirent éclairer leur vie familiale par les principes évangéliques et certains appartiennent à des mouvements. Quant à la pastorale de la santé, elle ne cesse d'évoluer en raison notamment des réformes que connaît le monde médical. Plusieurs mouvements aident les soignants et ceux qui vivent le handicap et divers problèmes de santé.

Ces deux domaines appellent une participation de plus en plus active des laïcs. Les uns et les autres ont besoin d'être accompagnés, ce qui demande du temps, qui manque souvent aux prêtres, qui se doivent d'assumer tous les domaines pastoraux. De plus, tant la pastorale familiale que la pastorale de la santé sont confrontées à des enjeux éthiques, particulièrement l'avortement et l'euthanasie, mais bien d'autres problèmes se posent. Face aux évolutions touchant la société, l'Église tente de répondre aux différents défis, en s'adressant à tous, qu'ils soient chrétiens ou non. Par exemple, le Saint-Siège publie une « Charte des droits de la famille », à la fin de l'année 1983, qui a pour but de présenter à tous, « une formulation - aussi complète et ordonnée que possible - des droits fondamentaux propres à cette société naturelle et universelle qu'est la famille². » Parmi les aspects abordés, figurent le libre choix de l'état de vie, le libre consentement des époux lors de leur mariage, le respect et la protection de la vie humaine, dès sa conception et « le droit originel, premier et inaliénable³ » des parents d'éduquer leurs enfants. De même, « la

1. Cahier de synthèse. Travail préparatoire du Synode. Février-décembre 1987, p.26.

2. « Charte des droits de la famille ». Texte présenté par le Saint-Siège à tous les intéressés. Introduction. DC, 18 décembre 1983, n°1864, p.1153.

3. Ibid. Article 5. DC, 18 décembre 1983, n°1864, p.1155.

famille a le droit d'exercer sa fonction sociale et politique dans la construction de la société¹. »

1. La pastorale familiale

En septembre-octobre 1980, se tient un Synode des évêques sur le thème de la famille, auquel les diocèses sont invités à participer à la préparation². Les réponses apportées permettent d'entrevoir la façon dont les chrétiens charentais perçoivent la famille et entrevoient sa mission chrétienne. La majorité des contributions définissent la famille comme *« cellule de base de toute société constituée aujourd'hui par les parents et enfants : personnes solidaires et responsables unies par des liens affectifs privilégiés. »* Dans l'ensemble, il apparaît que :

« la régulation des naissances et la contraception sont indispensables au bonheur du couple et à l'équilibre de la famille. Par contre l'avortement n'est pas un moyen de contraception, il est toujours un échec, un traumatisme pour la femme et ne doit être utilisé qu'en cas de détresse. »

Sont aussi déplorées des relations sexuelles précoces et préconjugales. Ensuite, il semble que les chrétiens « s'habituent » au divorce, tout en prenant en compte la situation douloureuse des divorcés. La deuxième partie aborde plus spécifiquement la famille chrétienne, *« qui est devenue l'exception »* et qui se situe « à contre courant » des idées et des pratiques répandues. Les participants à l'enquête ne manquent pas d'insister sur l'importance que constituent les divers groupes chrétiens auxquels ils appartiennent. Ensuite, il apparaît clairement que les familles chrétiennes sont *« atteintes de plein fouet par la déchristianisation »*. En outre, la moitié des réponses demandent que la famille ait une place primordiale dans l'Église : *« La famille, c'est le départ, le noyau de la vie de l'Église et de sa mission. C'est là que l'on peut parler le plus librement de la vie du Christ et en témoigner, savoir écouter pour écouter les autres. »* Certains affirment :

« L'Église actuelle ne donne pas la place qui serait nécessaire à la famille, elle ne fait pas participer suffisamment ceux qui ont l'expérience à la fois du couple et de l'éducation des enfants dans les multiples problèmes politiques, sociaux, économiques de la vie de tous les jours ; les gens n'ayant pas de charge familiale ne peuvent avoir l'expérience des réalités de la vie avec ses exigences et ses contraintes. »

1. Ibid. Article 8. DC, 18 décembre 1983, n°1864, p.1156.

2. Questionnaire pour le Synode des évêques sur la mission de la famille chrétienne dans le monde. **ADc Conseil presbytéral. « Conseil presbytéral janvier 1980-juin 1980 ».**

Soixante-dix-neuf réponses, ce qui représente environ deux cent trente personnes, parviennent à l'évêché.
Annexe 8.3.1 : La doctrine catholique du mariage et de la famille. Réponse du diocèse d'Angoulême, lors de la préparation du Synode des évêques sur la famille, de septembre-octobre 1980.

Au début de l'année 1982, Mgr Rol publie une lettre pastorale sur le thème de la famille, qui est confrontée à plusieurs difficultés. Il insiste sur la « *Bonne Nouvelle*¹ » que constitue la parole de l'Église sur la famille. Il ajoute que le mariage « *fonde la famille comme communion de personnes au service de la vie et de la communauté des hommes*². » La même année, il note une « *nette avancée* » de la pastorale familiale dans le diocèse, avec une commission de la pastorale familiale très active³. De plus, la formation permanente intègre le souci de la famille, par exemple, par des ateliers de travail sur l'exhortation apostolique de Jean-Paul II, *Familiaris consortio*⁴, suite au Synode des évêques, des conférences et des sessions avec les Petites Sœurs des Maternités catholiques. L'évêque précise toutefois qu'« *il reste beaucoup à faire, car les mentalités des chrétiens, y compris de certains prêtres, "flottent" dangereusement.* »

La préparation du Synode diocésain conduit à se pencher sur « *l'évangélisation de la famille* ». Des échanges entre des couples à Angoulême fait entrevoir deux courants, « *en schématisant un peu trop* » :

« - ceux qui demandent à l'Église de leur dire ce qu'il faut faire ou ne pas faire, ce qui est bien ou mal, qui demandent donc une ligne de conduite pratique et éventuellement détaillée.

- ceux qui demandent que l'Église se borne à rappeler quelques principes essentiels sur ces problèmes, même pas moraux mais humains, et fasse confiance en la responsabilité de chacun de ses membres qui sont adultes et ont leur conscience propre, en sachant que chaque cas est particulier et en admettant que l'attitude de chacun puisse être guidée par l'amour de l'autre et par une relation adulte à Dieu⁵. »

L'équipe diocésaine de la pastorale familiale voit le jour en 1977, à l'initiative de Mgr Rol⁶. Constituée par trois foyers et un prêtre, elle étudie les documents de l'Église sur la famille, avec le souci de faire connaître ces textes. De plus, elle essaie d'être en lien avec les divers mouvements existant dans le diocèse. Des rencontres trimestrielles réunissent les délégués de la pastorale familiale de la région apostolique et le responsable national, ce qui permet « *un échange sur les problèmes et de recevoir une impulsion de la part de la Commission épiscopale de la famille.* » Dix ans plus tard, le bureau diocésain est composé de trois couples, d'une laïque, d'une religieuse et d'un prêtre, tous nommés directement par l'évêque. Ils affirment adhérer « *à l'enseignement actuel de l'Église sur les problèmes familiaux* », tout en estimant que leurs conceptions semblables facilitent la diffusion d'orientations pratiques et « *une meilleure répercussion pastorale de l'enseignement de*

1. ROL (Mgr). « Lettre pastorale sur la famille ». EA, 7 février 1982, p.31.

2. *Ibid.*, p.32.

3. Rapport quinquennal 1982. **ADc**.

4. JEAN-PAUL II. « Exhortation apostolique *Familiaris consortio*, sur les tâches de la famille chrétienne dans le monde d'aujourd'hui », 22 novembre 1981. DC, 3 janvier 1982, n°1821, p.1-37.

5. Synode 1988. Fiche « 9 ». Groupe de laïcs, Angoulême. **ADc Fiches 7-11**.

6. Rapport quinquennal 1982. **ADc**.

*l'Église*¹. » Néanmoins, il existe une diversité au sein de ce bureau, en raison même de l'appartenance des membres à des mouvements et services d'Église différents, dans lesquels ils côtoient diverses approches de la réalité familiale. Le travail de ce bureau se situe dans la ligne de celui effectué cinq ans plus tôt, tout en s'étant développé. Outre l'étude et la diffusion des documents émanant des diverses instances ecclésiales, il met en place des mouvements familiaux et organise en plusieurs lieux du diocèse, des conférences grand public et des rencontres. Toutefois, les membres reconnaissent que malgré l'importance du travail accompli, il n'est « *pas toujours facile de rejoindre les gens dans leurs difficultés familiales* ».

a. Le sacrement du mariage

L'équipe diocésaine de la pastorale familiale note en 1982, que le nombre des mariages, tant civils que religieux, diminue très sensiblement, tandis que les unions libres augmentent de manière importante². Se pose aussi la question récurrente : « *Les prêtres remarquent la déchristianisation grandissante des fiancés qu'ils préparent. Que peut être l'impact ou la compréhension du sacrement de mariage chez les jeunes qui ont peu ou plus la foi ?* » L'importance de l'entretien pastoral avec les fiancés est alors soulignée : « *Il permet de dégager le positif de chaque situation et de redresser les torts.* »

Peu à peu, il est proposé aux futurs mariés une préparation avec d'autres couples et un accompagnement par des personnes, elles-mêmes mariées. Déjà en 1972, dans le secteur de Ruelle, une réunion mensuelle pour les fiancés, qui sont accompagnés par une équipe de laïcs qui se relaient, semble « *très intéressante*³ ». Cinq ans plus tard, il est stipulé que dans le diocèse, avant la cérémonie, ont lieu deux ou trois rencontres avec le prêtre ou des foyers, « *non seulement pour le dossier canonique ou la préparation liturgique, mais pour une réflexion de foi sur le mariage et ses expériences*⁴. »

Des prêtres encouragent fortement l'accompagnement des fiancés par des laïcs. Ainsi, l'un d'eux écrit, à la fin des années 1980 :

« l'expérience d'une préparation au mariage par des couples d'accueil dans un certain nombre de paroisses, montre combien cela peut être une chance pour des jeunes de découvrir non seulement le sens du mariage chrétien et même tout simplement du mariage humain, mais encore un visage d'Église où prêtres et laïcs travaillent à la même mission et s'entraident mutuellement à porter le poids de cette mission »⁵. »

1. Rapport quinquennal 1987. **ADc.**

2. Rapport quinquennal 1982. **ADc.**

3. Conseil épiscopal du 4 février 1972. Ensemble d'Angoulême. **Fonds privé.**

4. Rapport quinquennal 1977. **ADc.**

5. Synode 1988. Fiche « 6 ». X, religieux. « Pour une catéchèse continue de la vie chrétienne ». **ADc Fiches 1-6.**

De plus, il estime que serait judicieux un suivi des jeunes mariés, auxquels seraient proposées des rencontres, qui pourraient servir de relais à des engagements dans divers mouvements ecclésiaux.

Les Centres de préparation au mariage

En 1959, le CPM (Centre de préparation au mariage) voit le jour dans le diocèse d'Angoulême¹. En 1966, les fiancés qui fréquentent le Centre sont essentiellement des employés ou des ouvriers². Plusieurs sessions, effectuées au fil de trois rencontres, sont proposées³. Il est stipulé à la fin des années 1960 que :

« Le but du CPM n'est pas de s'immiscer dans la vie des jeunes fiancés, ni de les guider, mais de leur faire aborder les problèmes qu'ils auront à résoudre dans leur vie de mariés, de les faire réfléchir sur la responsabilité de leurs actes, sur leur comportement mutuel, tant psychologique que physiologique, sur leurs rapports avec leur entourage : parents et amis⁴. »

À la fin de l'année 1977, l'équipe de Cognac, constituée de six foyers, profite de la rencontre nationale des CPM à Lourdes, pour apporter le témoignage de son expérience⁵. Sur cent cinq mariages célébrés dans les églises de Cognac en 1977, cinquante-cinq couples de fiancés ont participé à des rencontres avec les foyers de l'équipe, et la plupart ont estimé par la suite, *« en avoir retiré quelque chose de positif »*. Il est alors affirmé : *« Il faut que les fiancés sachent à quel point la réussite de leur foyer intéresse la communauté chrétienne de Cognac tout entière, et combien est grand le désir de leurs aînés de "faire un bout de chemin avec eux". »* De son côté, l'équipe du CPM continue sa formation permanente et elle travaille en lien avec les prêtres. De plus, s'affirme le désir que des rencontres se poursuivent une fois le mariage célébré.

Une équipe CPM d'Angoulême souhaite rappeler, à la fin des années 1980, *« la coresponsabilité laïcs-prêtres dans un sacrement où les laïcs sont les ministres⁶ »*. Toutefois, cette équipe *« ressent souvent chez les prêtres un conflit dans le "partage des pouvoirs", alors qu'elle souhaite profondément, dans sa part de responsabilité et de*

1. Au cours de l'année 1958, est signalée l'existence du S.P.M. (Service de préparation au mariage), dans la paroisse Saint-Martial, à Angoulême. Il est animé par de jeunes ménages qui sont au service des futurs époux. Chaque mois a lieu une rencontre, à laquelle assiste un prêtre qui *« assure le moment de spiritualité »* [« Service de préparation au mariage (SPM) ». *CF*, 3 mai 1958]. Douze jeunes filles et cinq garçons participent à la quatrième rencontre [« Une soirée au SPM ». *CF*, 21 juin 1958]. En effet, certains fiancés sont mobilisés en Afrique du Nord.

2. « Le Centre de préparation au mariage. Autour d'un vrai dialogue ». *CF*, 5 mars 1966.

En 1966, il existe des Centres à Angoulême, Cognac, Châteauneuf, Bassac, Chalais et deux sont prévus à Ruffec et à Confolens. En 1987, trois équipes se partagent la tâche en Charente : six animateurs à Cognac, dix à Angoulême et seize pour le secteur Ruffec - Aigre - Mansle. Ils accueillent cent soixante quatre jeunes. [« Le CPM ». *Charente Nord*, février 1988, n°91.]

3. Programme des sessions : « Un homme, une femme construisent un foyer », « Transmission de la vie », « Fécondité au foyer », « Le mariage religieux », « Bon départ ».

4. « CPM de Cognac ». *Ensemble Cognac. Éd. urbaine*, mai 1968, n°78.

5. « Préparation au mariage ». *CF*, 4 mars 1978.

6. Synode 1988. Fiche « 3 ». Équipe CPM, Angoulême. **ADc Fiches 1-6.**

connaissance, marcher ensemble. » Les membres de l'équipe ajoutent que l'événement du mariage devrait être l'occasion de découvrir l'Église « *Peuple de Dieu* » et pas seulement, l'Église « *cléricale* ». Ils interrogent : « *Les prêtres sont-ils seuls à avoir le langage de foi "juste" sur l'amour humain ? Le partage avec les équipes CPM n'apporterait-il pas un enrichissement réciproque ?* »

b. L'accueil du discours officiel de l'Église

L'encyclique *Humanae vitae*, publiée par Paul VI en 1968, est plus ou moins bien accueillie par les catholiques, la plupart considérant que leur sexualité est une affaire d'ordre privé et ne regarde en rien les autorités ecclésiastiques¹. Le rapport quinquennal de 1982 précise que l'usage des contraceptifs a augmenté au cours des dix années précédentes. Ainsi, dans le diocèse,

« *un nombre certain de catholiques utilisent une contraception et refusent l'enseignement de l'Église sur cette question. La régulation naturelle des naissances apparaît comme un moyen exigeant, aux résultats incertains, donc dépassé².* »

Les comptes-rendus des échanges en vue de préparer le Synode diocésain font apparaître un constat quasi général : « *Position trop tranchée et sans nuance de l'Église inadaptée à notre époque³.* » Une contribution semble assez bien rendre compte de l'état d'esprit dominant :

« *L'Église ne doit pas se contenter de poser des principes et de faire apparaître un idéal de vie, elle doit enseigner et appliquer au mieux ces règles dans les circonstances complexes de la vie, si l'on ne peut pas s'installer dans l'état de perfection auquel elles correspondent. En effet, il faut penser aux couples qui ne peuvent recourir à la méthode naturelle dont les échecs fréquents constitueraient pour eux un péril grave, la loi de l'Église telle qu'elle est énoncée et perçue les obligerait à une continence totale, est-ce admissible ?⁴* »

Quant à l'avortement, le rapport quinquennal de 1982 rappelle la loi de 1975, qui stipule qu'il est permis uniquement dans les cas de détresse. Cependant, « *l'intention première du législateur a été tournée depuis cette date-là, nous assistons dans les faits à une libéralisation presque totale de l'avortement⁵.* » Il est ensuite précisé qu' :

« *Une forte majorité des catholiques est contre. Certains y ont quelquefois recours, mais cela leur pose pas mal de problèmes moraux. La position du Magistère qui a été répétée à plusieurs reprises est donc bien reçue. Nous avons pour tâche de faire comprendre que le respect de la vie est nécessaire à tous. Une*

1. *Supra* « L'encyclique *Humanae vitae* », p.251-254..

2. Rapport quinquennal 1982. **ADc.**

3. *Cahier de synthèse. Travail préparatoire du Synode.* Février-décembre 1987, p.127.

4. *Idem.*

5. Rapport quinquennal 1982. **ADc.**

société qui n'approuve plus cette obligation morale ne court-elle pas un risque certain de déchéance ? »

En outre, la question des divorcés soulève de nombreux débats dans l'Église¹. En effet, le droit canonique précise que parmi les personnes divorcées, seules ont accès aux sacrements celles qui ne sont pas remariées. En revanche, suite au Concile, les obsèques religieuses sont aussi possibles pour les divorcés remariés.

Le mouvement chrétien *Renaissance* réunit des femmes séparées, divorcées et non remariées, dans le but de les aider « à se remettre debout². » Ces femmes partagent alors avec d'autres, qui ont traversé les mêmes épreuves. Cela leur permet de briser leur solitude. Elles peuvent alors « *renaître au jour le jour pour assumer [leurs] responsabilités, reconstruire [leur] vie et celle de [leurs] enfants sur des bases spirituelles vraies.* » Ainsi, elles redécouvrent ou affermissent leur foi. En outre, il est bien précisé que ce mouvement est un « *groupement spirituel* » et qu'il ne peut se présenter comme un « *organisme conseil* ». Lors du Synode, des femmes appartenant à ce groupe affirment qu'elles ressentent « *douloureusement la méfiance que manifestent encore certains chrétiens à [leur] égard* ³. » Ces femmes souhaiteraient que le mouvement soit mieux connu et que les communautés paroissiales se montrent plus attentives à l'égard des personnes qui vivent ces situations douloureuses. En outre, elles se demandent si un groupe ne pourrait pas prendre en charge les personnes divorcées-remariées.

Il apparaît clairement dans les contributions lors du Synode diocésain, que les divorcés se sentent rejetés dans l'Église et en souffrent beaucoup. Ainsi, des divorcés remariés expriment de réelles souffrances, en particulier en raison de ne pas pouvoir recevoir le sacrement de réconciliation⁴. Ils expliquent ensuite que les attitudes des prêtres peuvent être très différentes : de l'interdiction absolue de communier et de recevoir l'absolution à l'autorisation permanente ou seulement lors des grandes fêtes. Certains demandent à ceux qui veulent communier de changer de paroisse et « *on insiste beaucoup sur le fait de ne pas scandaliser en communiant* ». Ces couples suggèrent que « *le cas de chaque couple divorcés-remariés devrait être examiné soigneusement par un prêtre ou éventuellement une commission (prêtres et couples) chargée spécialement de ces affaires* », afin de permettre l'accès à la confession et à l'eucharistie. En outre, s'exprime une certaine incompréhension car un prêtre, s'il se marie, peut recevoir le sacrement de mariage, se confesser et communier. Lors de la préparation du Synode, les personnes divorcées recueillent un soutien général et il est demandé de ne pas les juger mais de les

1. En 1980, la Commission épiscopale de la famille et le Secrétariat national de pastorale familiale publient un document relatif à la pastorale des divorcés remariés, adressé aux prêtres, qui est ensuite considéré comme des orientations pastorales, par les évêques de la région Sud Ouest. [« Déclaration des évêques du Sud Ouest au sujet de la pastorale des divorcés remariés ». *EA*, 1^{er} février 1981, p.29-30 et *DC*, 1^{er} mars 1981, n°1803, p.249.]

2. « En pastorale familiale ». *EA*, 1^{er} décembre 1985, p.232.

3. Synode 1988. Fiche « 9 ». Groupe *Renaissance*. **ADc Fiches 7-11.**

4. Synode 1988. Fiche « 9 ». Groupe de personnes divorcées, Saint-Claud. **ADc Fiches 7-11.**

écouter et de les accueillir. Souvent, la position officielle de l'Église demeure incomprise. D'une façon générale, *« le refus des sacrements, juridiquement inattaquable est pastoralement très difficile à vivre¹. »*

c. Divers mouvements de pastorale familiale

Divers mouvements, aux accents parfois fort différents, accompagnent les familles dans leur vie chrétienne.

Les Équipes Notre-Dame²

Les Équipes Notre-Dame voient le jour en Charente, au début des années 1950³. Les axes qu'il préconise *« peuvent paraître stricts »*, selon des termes employés en 1976, mais

« ce sont les moyens auxquels tout chrétien qui veut humblement faire effort, est obligé de recourir : prière personnelle, prière en couple et en famille, règle de vie commune au couple ou personnelle, lecture de la Parole de Dieu, “devoir de s’asseoir” (mise au point faite une fois par mois entre époux sous le regard de Dieu), retraite annuelle⁴. »

Les couples se réunissent en équipe, afin de bénéficier d'une entraide fraternelle. Ainsi, cinq ou six foyers et un prêtre se rencontrent chaque mois :

« la réunion proprement dite comprend une méditation individuelle à haute voix sur un texte préalablement arrêté, une mise en commun des joies, des préoccupations et des problèmes de chacun, un partage sur les efforts et les progrès réalisés au plan spirituel durant le mois écoulé ; enfin, un échange sur un thème d'étude, généralement annuel, préparé à l'avance par chaque foyer. »

Tandis qu'une douzaine d'équipes existent dans le diocèse en 1977⁵, vingt-trois, qui regroupent cent quinze foyers, sont dénombrées dix ans plus tard⁶.

1. *Cahier de synthèse. Travail préparatoire du Synode*. Février-décembre 198, p.43.

2. Les Équipes Notre-Dame, tout en ayant une place légitime au sein de la pastorale familiale, ont longtemps été classées parmi les mouvements de spiritualité.

3. En 1938, quatre jeunes couples demandent au Père Caffarel de les guider dans leur volonté de *« vivre leur amour à la lumière de leur foi »*. La toute première réunion a lieu à Paris, le 25 février 1939. En 1947, est élaborée la Charte des Équipes Notre-Dame. Les Équipes Notre-Dame se développent rapidement en France, en Belgique et en Suisse. En février 1975, les Équipes Notre-Dame sont reconnues par Rome comme « Association Internationale Catholique ». Une nouvelle équipe responsable décide de donner un nouvel éclairage de la Charte, en septembre 1976, dans un document : *« Qu'est-ce qu'une équipe Notre-Dame ? »*, qui constitue maintenant la référence pour les équipes du monde entier. [<http://www.equipes-notre-dame.com/fr/les-equipes-notre-dame/fondation-histoire>]

4. « Les Équipes Notre-Dame ». *EA*, 18 avril 1976, p.96-97.

5. Rapport quinquennal 1977. **ADc**.

6. *Regard sur le diocèse d'Angoulême. Diocèse d'Angoulême*. Synode diocésain Pentecôte 1988. Dossier n°2, p.14.

L'AFC (Association familiale catholique)¹

L'Association familiale catholique, de son côté, a pour but de : « *soutenir le droit des familles, [...] défendre leurs intérêts, [...] faire entendre leur voix chaque fois et partout où il faut qu'elles soient entendues*². » L'association existe aussi pour répondre aux problèmes auxquels sont affrontés les foyers, que ce soit sur le plan familial, économique ou social. Le travail s'effectue beaucoup en commissions : entraide, jeunes, information, comité des fêtes. Après une période de sommeil, l'association renaît en Charente, en 1986. Il est précisé que les AFC ont un rôle d'entraide des familles, par un ressourcement spirituel et par une aide à l'éducation. Elles agissent aussi dans la société :

« Par sa participation à l'UDAF, les AFC font entendre leur voix pour rendre la société plus accueillante à la famille et l'enfant. Les AFC doivent également s'exprimer sur les grands sujets comme l'avortement, l'euthanasie..., qui concernent le respect de la vie, et agir auprès des services publics. Enfin les AFC doivent réagir positivement ou négativement à tout ce qui est du domaine de la famille, dans les émissions de radio, de télévision, l'affichage, livres et journaux, etc³. »

En 1993, suite à la mise en place d'une association à Cognac, elle est constituée d'environ soixante-dix familles⁴.

Le CLER (Centre de liaison des équipes de recherche)

Le Centre de liaison des équipes de recherche est un mouvement confessionnel, faisant partie de la pastorale familiale, mais il est aussi reconnu par l'État. Il est fondé en 1961, initialement pour « *promouvoir l'enseignement des méthodes de planification des naissances par l'utilisation des périodes fertiles et infertiles du cycle féminin*⁵. » En 1975, des conseillers conjugaux du CLER se forment à l'entretien préalable aux interruptions volontaires de grossesse. Ce souci préside à la création du mouvement en Charente, en 1980. Ses lieux d'action sont alors ainsi définis : l'action auprès des jeunes pour une information sexuelle, des réunions d'information adressées aux parents par le biais des

1. En 1905, la première Association Catholique de Chefs de Famille voit le jour : « *Fondées au départ pour soutenir l'enseignement catholique et veiller au respect des consciences dans l'école publique, les ACCF se donnent aussi pour vocation de promouvoir la famille à la lumière de la doctrine et de la morale catholique, et de favoriser la formation de la jeunesse.* » En 1955, elles se dotent de nouveaux statuts et c'est ainsi que naît la Confédération des Associations Familiales Catholiques. La double mission du mouvement est précisée cinq ans plus tard, lors d'une assemblée générale à Saint-Étienne : « *- défendre les intérêts spirituels, moraux et matériels des familles par une participation accrue aux U.D.A.F [Union départementale des associations familiales] et à l'U.N.A.F. [Union nationale des associations familiales] et par des interventions directes auprès des pouvoirs publics et pour mettre en pratique la doctrine familiale de l'Église ; - apporter aux familles le soutien spirituel et l'aide éducative nécessaires pour remplir leur mission d'époux, de parents et d'éducateurs, en même temps que les services pratiques.* » [<http://www.afc-france.org/qui-sommes-nous/en-savoir-plus/un-peu-dhistoire>]

2. « Madame Sivadier, présidente de l'Association familiale d'Angoulême. "Surtout combattre l'isolement" ». *CF*, 27 mars 1971.

3. « Une AFC (Association familiale catholique) vient de se créer en Charente ». *CF*, 4 avril 1987.

4. « Le développement de l'AFC ». *CF*, 24 septembre 1993.

5. <http://pastoralefamiliale.free.fr/conscler.htm>

associations familiales et le rôle plus spécifique des conseillers conjugaux pour aider les couples en difficulté. S'engager dans le CLER suppose une formation, qui s'effectue en fonction de la disponibilité de chacun.

Dans le diocèse d'Angoulême, en 1987, une équipe de quatorze personnes « *s'occupe de l'éducation affective et sexuelle* ¹ ». Elle intervient dans les écoles et collèges, publics ou privés et organise des week-ends et des conférences. Quatre cents jeunes ont été contactés en 1985. En Charente, le CLER propose le service du conseil conjugal, à partir de 1987.

Les mouvements pour les personnes veuves

Des mouvements s'adressent spécifiquement aux personnes veuves. Le mouvement « *Espérance et Vie* ² » s'adresse à toutes les femmes qui vivent l'épreuve du veuvage, qu'elles soient croyantes ou non :

« L'objectif principal du mouvement est de permettre à celles dont le couple a été récemment détruit par la mort de retrouver un nouvel équilibre personnel et familial, de reprendre leur place dans la vie sociale et la communauté chrétienne ³. »

Ce sont les veuves elles-mêmes qui se prennent en charge et qui s'entraident. Le partage au sein de petites équipes leur permet d'exprimer ce qu'elles vivent. Ces rencontres permettent, « *par l'ouverture aux autres* », de reprendre « *une place responsable dans sa famille, la société et dans l'Église* ». À la fin de l'année 1986, ce mouvement, dans le diocèse, « *en est encore aux balbutiements* ⁴ ».

Au cours des années 1980, voit aussi le jour, le mouvement « *Veufs et résurrection* » :

« Des "groupes d'amitié" réunissent régulièrement des veufs sur le plan régional ou local pour prier et méditer ensemble, échanger et partager dans la chaleur de l'amitié et apporter l'expérience de ceux qui ont continué à assumer l'éducation de leurs enfants ⁵. »

1. *Regard sur le diocèse d'Angoulême. Diocèse d'Angoulême. Synode diocésain Pentecôte 1988. Dossier n°2, p.21.*

2. En 1945 est fondé le Groupement spirituel des veuves, sous l'impulsion de jeunes veuves de guerre parisiennes. Il participe, en 1957, au Congrès de l'Union des Organismes familiaux à Rome. Conforté dans son but et ses orientations par Pie XII, qui évoque la spiritualité du veuvage, dans les années qui suivent, le groupement poursuit son développement et se structure au plan national. Des équipes de base se créent dans les diocèses sous la responsabilité de diocésaines et de régionales. L'association devient « *Espérance et Vie. Mouvement chrétien de veuves* », en 1977, et confirme ses objectifs : « *l'accueil et le soutien des femmes devenues veuves, afin de les aider à trouver un nouvel équilibre de vie.* » Trois ans plus tard, elle est officiellement reconnue par l'Église et fait partie de la pastorale familiale. En 1988, afin de préciser son orientation, le mouvement devient « *Espérance et Vie. Mouvement chrétien de femmes pour les premiers temps du veuvage* ». Puis, il s'ouvre aux veufs en 2000 et prend alors le nom d' « *Espérance et Vie. Mouvement chrétien pour les premières années du veuvage* ».

[<http://www.esperanceetvie.com/index.php?Recherche=01-Presentation>]

3. « *Espérance et Vie. Au service des veuves* ». *Ensemble. Cognac. Éd. périphérique*, février 1993, n°245.

4. « *Bilan du bureau de pastorale familiale du diocèse d'Angoulême. Décembre 1986* ». **ADc Mgr Rol. « Pastorale familiale »**.

5. « *Les veufs dans l'Église* ». *EA*, 16 décembre 1984, p.321.

2. La pastorale de la santé

En janvier 1977 a lieu une rencontre des responsables diocésains des groupes chrétiens, exerçant une activité au service des malades. Ceci répond à un souhait de la Commission épiscopale chargée de promouvoir une pastorale de la santé. Elle voudrait que les chrétiens, ayant une mission dans le monde de la santé, prennent conscience de leur responsabilité et unissent leurs efforts pour mieux assurer une présence de l'Église dans ce milieu. Outre les divers mouvements directement associés à la pastorale de la santé, se joignent le Secours catholique et les Conférences de Saint-Vincent-de-Paul, qui ont une mission caritative plus large que le monde des malades. Sont aussi présentes les religieuses dans les professions de santé (REPSA). Chacun présente ses activités et la mise en commun permet, entre autres, de discerner deux types d'action :

*« - une action précise pour un but déterminé : on se réunit pour quelque chose à faire ;
- une action en vue d'agir sur les structures du monde de la santé pour un mieux être de tous et qui conduit ses membres jusqu'à l'engagement syndical ou politique¹. »*

Il est aussi précisé qu'il règne un « esprit de gratuité absolu » : « les malades ne sont pas des personnes assistées auxquelles nous rendons service. » Est alors proposé un axe pastoral : « Que tous les chrétiens soient présents et engagés dans la vie de l'Église avec les religieuses et les prêtres pour collectivement donner le signe de la Bonne nouvelle de Jésus Christ unique Sauveur². » Sans que ne soient énoncées des directives pastorales concrètes, s'exprime toutefois le souci d'une réelle coresponsabilité au sein de la pastorale de la santé.

L'assemblée régionale évêques-prêtres, réunie en mars 1982, porte son attention sur le monde de la santé³. Ce monde est mal connu, en constante évolution et il est marqué par la rationalité scientifique. Il semble que la parole de l'Église soit « rejetée, contestée, considérée comme dépassée et périmée » dans ce milieu. Sont alors proposés des jalons pour une action pastorale. Une conviction s'impose naturellement :

« Il ne peut s'agir d'une pastorale marginale : c'est tout le peuple de Dieu (prêtres, religieuses, laïcs) qui est concerné, et qui est appelé avec les mouvements de malades ou de soignants, à porter cette responsabilité d'une présence d'Église au monde de la santé. »

1. « Monde de la santé en Charente. Rencontre des responsables diocésains des organismes et mouvements chrétiens ». EA, 22 mai 1977, p.132.

2. Ibid., p.133.

3. Quelques échos de l'Assemblée régionale évêques-prêtres à Martillac, 22-24 mars 1982. **ADc Religieuses. Archives Unions Zone d'Angoulême. « AREP. 1979-1985 ».**

Lors de l'Assemblée plénière de l'épiscopat, à l'automne 1982, sont adoptées des propositions pastorales pour le monde de la santé, après trois années de réflexions.

Il serait bon qu'existent des lieux de rencontre, où se rejoignent les questions des hommes et les paroles de l'Église. De plus, il doit s'effectuer un travail de sensibilisation auprès des communautés chrétiennes *« pour que les malades, et surtout les malades mentaux, se sentent accueillis, reconnus, pour qu'ils puissent trouver leur place dans l'Église et dans la société. »*

À la fin de l'année 1983, le Père Crémault interpelle vivement les lecteurs d'*Angoulême Ensemble* : *« Les malades sont-ils "encore" d'Église ? »*¹ Il pose alors deux questions : *« Comment l'Église peut-elle rendre les malades présents à la communauté ? »* et *« Comment l'Église peut être présente aux malades dans leur isolement ? »* Il ne faut pas que la participation des malades à la vie de l'Église se limite aux messes de malades et aux pèlerinages à Lourdes. Des moyens doivent leur permettre de préparer les messes et d'assister à des réunions de tous genres. De plus, outre *« le prêtre ou la visiteuse laïque ou religieuse »*, il estime que chaque baptisé a le devoir de se faire proche des malades.

À l'approche du Synode diocésain, l'Église diocésaine est invitée à renouveler son attention aux réalités complexes de la vie des malades de tous âges et des handicapés, afin de *« mieux percevoir leurs appels »*², de *« découvrir les richesses évangéliques et prophétiques dont ils sont témoins »* et *« pour qu'ils trouvent réellement leur place au sein des communautés chrétiennes. »* De plus, elle se doit de faire preuve d'un accueil plus fraternel à l'égard des professionnels sanitaires et sociaux, en les écoutant et en essayant de comprendre les questions et les choix auxquels ils sont confrontés.

La commission de la Pastorale de la santé

La Commission santé voit le jour dans le diocèse, en 1984³. Elle se réunit trois ou quatre fois par an autour de l'évêque et du délégué à la pastorale santé, en essayant d'être attentive à trois priorités : mieux connaître les réalités sanitaires et sociales locales, en perpétuelle évolution, accroître l'information et la communication entre tous ceux qui sont attentifs au monde de la santé et chercher à rejoindre la vie et les questions des professionnels sanitaires et sociaux.

À la fin des années 1980, la commission de pastorale santé a pour responsable un prêtre⁴. Elle est constituée d'un diacre permanent et de représentants de mouvements apostoliques : une laïque et un aumônier pour la Fraternité catholique des malades et handicapés, deux religieuses pour le REPSA et une laïque représente Amicitia. S'ajoutent des représentants des services : un laïc pour l'Hospitalité charentaise, une laïque pour l'aumônerie des hôpitaux et une religieuse pour le Service évangélique des malades. La commission comprend aussi un représentant des médecins et deux prêtres, l'un directeur

1. CRÉMAULT, Pierre. « Les malades sont-ils "encore" d'Église ? ». *Angoulême Ensemble*, décembre 1983, n°123.

2. *Cahier de synthèse. Travail préparatoire du Synode*. Février-décembre 1987, p.160.

3. LAMAZEROLLES, Dominique. La santé et l'Église en Charente. Décembre 1991. **ADc REPSA**.

4. Rapport quinquennal 1987. **ADc**.

d'une maison de retraite pour prêtres âgés, l'autre, aide-soignant dans un hôpital. Elle a pour objectif de rendre l'Église locale attentive à la réalité du monde de la santé, qui ne cesse d'évoluer, tant au niveau de la recherche qu'à celui de l'éthique et de la pratique médicale. Elle souhaite aussi favoriser la communication des divers intervenants chrétiens dans ce milieu. De plus, elle poursuit le but d'évangéliser ce monde, en tenant compte du contexte socio-économique, culturel et éthique qui le caractérise. Pour cela, elle veut tenir compte « *du respect que l'on doit à tout homme et à tout l'homme de sa conception à sa mort* » et favoriser « *l'expression d'une certaine présence et parole évangélique au cœur de ce monde.* » Parmi ses réalisations, la commission note une meilleure connaissance des réalités sanitaires et sociales locales, une communication par un partage d'informations et la tentative de rejoindre la vie et les questions des professionnels sanitaires et sociaux. En revanche, elle regrette l'absence en son sein de membres issus du secteur social et de la psychiatrie. De plus, le travail de la commission ne serait pas assez régulier et pas assez interpellant au niveau de toute l'Église diocésaine. Le bilan des activités de la pastorale de la santé dans le diocèse s'achève par la constatation que le monde de la santé se sécularise de plus en plus et qu'il refuse « *une parole d'Église sur des questions d'éthique médicale et la morale chrétienne parce qu'elle leur semble contraire au respect de la liberté de l'homme.* » Il apparaît clairement que ce monde « *aux nombreuses formes d'incroyance et de croyances [...] est à la recherche du sens de la vie, de la souffrance et de la mort* », d'où la nécessité pour les chrétiens de rendre compte, avec respect, de leurs convictions.

En 1984, le Père Lamazerolles, délégué à la pastorale de la santé, s'adresse à tous ceux qui « *s'intéressent au service des malades et handicapés en Charente*¹ ». Reprenant les propositions pastorales de l'Assemblée plénière des évêques, en 1982, il affirme que les personnes malades et handicapées doivent pouvoir participer à part entière à la vie des communautés chrétiennes, en y apportant « *les valeurs évangéliques qu'elles vivent.* » De même, il faut que des dispositions soient prises pour faciliter l'accessibilité de tous aux réunions liturgiques et pastorales. De plus, ces personnes doivent pouvoir exercer leurs responsabilités et donner la pleine mesure de leurs compétences, au sein des équipes liturgiques, catéchétiques et pastorales.

a. Les mouvements au service des malades

Le Service évangélique des malades

Le Service évangélique des malades voit le jour dans le diocèse en 1982. Il s'agit d'« *un service qui se propose d'intégrer les malades dans les communautés d'Église à la place qui leur revient de droit*². » Le SEM est un service de la communauté paroissiale¹.

1. LAMAZEROLLES, Dominique. À toutes les communautés paroissiales et à tous ceux qui s'intéressent au service des malades et handicapés en Charente. 1984. **ADc Conseil presbytéral 2. Dossier « 20 j ».**

2. « Le service évangélique des malades ». EA, 7 mars 1982, p.62.

Des prêtres, des diacres, des religieuses et des laïcs ont le souci, au nom de l'Évangile, d'être présents aux malades, aux handicapés et aux personnes âgées les plus isolées dans leur milieu de vie : paroisses, villages, quartiers. Les équipes se rencontrent régulièrement. Ce service doit permettre aux malades de « *participer réellement* » aux assemblées et à la vie paroissiale dans son ensemble. La spécificité de l'engagement au SEM réside en particulier dans le fait que ceux qui visitent les malades « *le font au nom de l'Église et non en leur nom propre.* » Cela suppose une formation. Les visites, qui ont pour but d'accompagner amicalement les malades, ouvrent aussi à la prière et éventuellement aux sacrements, en particulier, l'Eucharistie.

Les membres du SEM donc sont envoyés, « *au nom de l'Église, par le responsable de la paroisse* ». La déléguée diocésaine stipule que « *les prêtres et les chrétiens doivent prendre conscience des besoins de relations humaines et des attentes spirituelles des personnes âgées, isolées, handicapées ou malades et se laisser interpeler mutuellement en Église*². » Elle insiste sur le fait que si le prêtre ne voit pas la nécessité d'une équipe SEM, celle-ci ne peut voir le jour. Toutefois, « *le prêtre ne peut découvrir seul les attentes silencieuses des malades* » et « *il ne peut disposer du temps nécessaire à ce service des personnes âgées, isolées, handicapées ou malades.* »

Dans l'ensemble, il existe vingt équipes dans le diocèse, en 1987, et il est précisé que la mise en place est « *plus timide et plus difficile* ³ » en ville.

L'Hospitalité Notre-Dame de Lourdes

En 1977, l'Hospitalité, qui voit le jour en 1901, est animée par un groupe nombreux, « *très dynamique* ⁴ », rassemblant jeunes et adultes. Dix ans plus tard, elle apparaît toujours comme une « *communauté très vivante* ⁵ », engagée dans l'ensemble de la pastorale de la santé, participant plus spécialement à la mise en place du SEM dans les paroisses. Cette association regroupe quatre cents bénévoles de tous âges et de tous milieux sociaux⁶. Sa mission consiste à vivre avec cent vingt malades le pèlerinage diocésain, à Lourdes, en juillet, et à les accompagner tout au long de l'année. Elle assure aussi la formation spécifique de ses membres.

D'une façon générale, les hospitaliers sont marqués par leur engagement, comme l'illustre ce témoignage :

« Tu vas là-bas pour rendre service et en fait ce sont les malades qui t'apportent beaucoup. Ils ne se plaignent jamais. Ils te disent comment il faut les prendre. Ils

1. **Annexe 8.4.1 : Présentation du Service évangélique des malades, par le Père Lamazerolles. 1984.**

2. Synode 1988. Fiche « 10 ». Service évangélique des malades. Diocèse. **ADc Fiches 7-11.**

3. Synode 1988. Fiche « 10 ». L'Église diocésaine dans le monde de la santé. **ADc Fiches 7-11.**

4. Rapport quinquennal 1977. **ADc.**

5. Rapport quinquennal 1987. **ADc.**

6. Synode 1988. Fiche « 10 ». L'Église diocésaine dans le monde de la santé. **ADc Fiches 7-11.**

sont toujours en train de sourire. Pour beaucoup, c'est leur seule sortie de l'année. Être avec eux relativise nos problèmes¹. »

Il est précisé, lors d'une rencontre de la commission diocésaine de la pastorale de la santé, qui se tient en novembre 1986, qu'il existe un lien fort entre l'Hospitalité et la commission santé.

L'aumônerie des hôpitaux

Le début des années 1980 voit l'implication des laïcs dans les équipes d'aumônerie. Une équipe diocésaine constituée de prêtres, de religieuses et de laïcs voit le jour au cours de l'année 1981-1982². En 1984, le Père Lamazerolles précise que l'équipe d'aumônerie représente « *une petite communauté d'Église* »³, constituée par des prêtres, des diacres, des religieuses et des laïcs, non professionnels de la santé. Les membres de l'équipe se rencontrent régulièrement et l'aumônerie se doit d'être en lien avec tous les mouvements au service des malades, les paroisses, les soignants et les familles des malades. La visite peut aussi conduire à une proposition sacramentelle. Toutefois, « *Il serait regrettable par exemple que le prêtre se spécialise dans la distribution des sacrements et les autres uniquement dans l'accompagnement des malades.* »

À la fin de l'année 1986, le monde hospitalier de la Charente compte 7218 lits et 3421 agents⁴. Il existe quatre équipes d'aumônerie : deux à Angoulême et une à Cognac et à Confolens. Outre les laïcs, elles comptent en leur sein, neuf prêtres, une religieuse et un diacre permanent. Les prêtres, dont la moyenne d'âge est de soixante ans, et la religieuse sont contractuels et ils doivent quitter leurs fonctions à soixante-cinq ans. S'ajoutent une quarantaine de laïcs bénévoles⁵. Des équipes d'aumônerie se mettent en place ; ainsi, le prêtre n'est plus seul mais il exerce son ministère avec des laïcs et des religieuses envoyés par l'évêque, certains recevant de lui un ministère reconnu pour le service des malades. En outre, une formation spécifique est demandée et proposée à tous ceux et celles qui sont engagés au sein de l'aumônerie hospitalière.

Les mouvements des professionnels de la santé

Lors de la rencontre de la commission diocésaine de la pastorale de la santé, en novembre 1986, il est mentionné qu'« *un atelier de douze médecins prend corps sur*

1. « À Lourdes avec les malades, on se ressource ». *CF*, 1^{er} juin 2001.

2. Conseil presbytéral, juin 1982. Évaluation des objectifs pastoraux. 1981-1982. **ADc Conseil presbytéral 2. Dossier « 20 a »**.

3. LAMAZEROLLES, D. À tous ceux qui s'intéressent au service des malades en Charente. 1984. **ADc Conseil presbytéral 2. Dossier « 20 j »**.

Annexe 8.4.2 : Présentation de l'aumônerie dans les établissements de santé, par le P. Lamazerolles. 1984.

4. Compte-rendu Commission diocésaine de la pastorale de la santé. 22 novembre 1986. **ADc REPSA**.

5. Rapport quinquennal 1987. **ADc**.

Angoulême et un atelier de six auxiliaires de santé naît¹. » Quelques mois plus tard, en octobre 1987, le groupe de médecins chrétiens réunit quinze membres².

L'Action catholique des milieux sanitaires et sociaux (ACMSS), quant à elle, en 1983, est dotée de trois responsables dans divers lieux du diocèse³. Elle compte huit membres dans la zone d'Angoulême, quatre dans celle de Barbezieux et cinq dans celle de Ruffec. Des équipes sont en projet à Cognac. Le mouvement s'adresse aux personnes travaillant, ou en formation, dans les professions de santé, dans le domaine médical ou social. Ces activités, très variées, connaissent de grands développements au cours des années 1970. Ce milieu est marqué par « *un très grand nombre* » de jeunes professionnels et une grande mobilité. La démarche du mouvement consiste en une « *révision de vie* », mais « *dans un monde fortement marqué par l'incroyance, les équipes sont aussi un lieu d'accueil pour des personnes en recherche.* » D'une façon générale, du temps est nécessaire pour que les équipes se constituent et accèdent à la révision de vie. Il est précisé que « *La visée fondamentale de l'ACMSS est uniquement apostolique* » et que les rencontres d'équipes ont pour but de « *reconnaître, célébrer et annoncer Jésus Christ au cœur de la vie des hommes, là où se vivent les vraies solidarités.* » Les orientations sont déterminées tous les trois ans, par le Conseil national. En 1987, une dizaine de soignants se retrouvent mais « *sans étiquette⁴* » : l'ACMSS n'existe plus dans le diocèse. Toutefois, des contributions au Synode diocésain font apparaître le souci de « *faire naître des points de rencontres, des groupes de recherches, ponctuels et réguliers, avec les professionnels du monde sanitaire et social, pour une lecture éthique et évangélique de leur vie⁵.* »

b. Les mouvements auxquels participent les malades

Outre les mouvements qui réunissent les personnes au service des malades, ceux-ci se rassemblent au sein de divers groupes.

La Fraternité chrétienne des malades et handicapés⁶

L'intuition première de la Fraternité chrétienne des malades et handicapés, qui voit le jour en 1945, est de « *mettre en mouvement la masse des malades et handicapés, par l'esprit fraternel évangélique⁷.* » En Charente, elle se met en place très lentement, vers

1. Compte-rendu Commission diocésaine de la pastorale de la santé. 22 novembre 1986. **ADc REPSA**. Des rencontres d'une quinzaine de médecins de tout le département ont lieu dans les années 1970, avec Mgr Pouget, puis le Père Fau, mais à ce moment-là, il s'agit surtout d'échanges culturels.

2. Synode 1988. Fiche « 10 ». L'Église diocésaine dans le monde de la santé. **ADc Fiches 7-11**.

3. Action catholique des milieux sanitaires et sociaux. 1983. **ADc Conseil presbytéral 2. Dossier « 20 e »**.

4. *Cahier de synthèse. Travail préparatoire du Synode*. Février-décembre 1987, p.157.

5. *Ibid.*, p.161.

6. Le mouvement prend le nom de « Fraternité chrétienne des **personnes** malades et handicapées », en 1991.

7. « La Fraternité chrétienne des malades et handicapés ». *EA*, 18 octobre 1981, p.238.

1972, avec trois malades et le Père Pierre Crémault¹. Neuf ans plus tard, elle compte quatre secteurs organisés : Chasseneuil, Villebois-Lavalette, Saint-Amant-de-Boixe et le Grand Angoulême. Des projets existent à Cognac, Barbezieux et Ruffec. Deux journées diocésaines ont lieu au cours de l'année. Le mouvement *« vit par des équipes de responsables, tous malades et handicapés, qui se sont mises en place au plan local (quartier, paroisse, canton ou secteur), ainsi qu'au plan diocésain, régional et national². »* La FCMH veut profiter de l'année internationale des personnes handicapées, en 1981, pour *« affirmer et promouvoir : la dignité de la personne humaine, l'intégration dans les communautés humaines et chrétiennes, la mise à l'action pour lutter contre tout ce qui dégrade la personne. »* Elle souhaite aussi que *« l'insertion des personnes handicapées et malades devienne plus réalité dans la vie de tous les jours et dans la vie [des] communautés chrétiennes. »* En 1987, la Fraternité adulte et jeune, est *« fortement implantée dans certains secteurs du diocèse³. »* Les membres estiment que le mouvement leur permet, à eux qui sont malades, de parler de leur foi aux malades qu'ils rencontrent⁴. Plusieurs prennent des engagements dans l'Église. Toutefois, est soulignée la volonté que les malades et les handicapés soient considérés comme des *« personnes »* et que *« l'Église prenne le temps de [les] écouter et de [les] comprendre. »*

Amicitia

Amicitia, mouvement d'Action catholique, apparaît en 1920, à Lourdes. Des personnes malades et / ou handicapées souhaitent *« sortir de leur isolement en vivant le message évangélique par une entraide amicale, spirituelle et matérielle⁵ »*. Le but du mouvement est de *« vivre ensemble le message évangélique⁶ »*. Les personnes malades, handicapées, âgées et isolées ont ainsi la possibilité *« de sortir de leur isolement par une recherche d'entraide morale, spirituelle et matérielle », « de prendre leur place dans l'Église monde où elles vivent », « de faciliter les échanges, rencontres, visites entre tous les membres »* et *« d'entretenir un esprit de famille et d'amitié »*.

En 1987, le mouvement regroupe un *« nombre de malades important⁷ »*, sans que d'autres précisions ne soient apportées. Le groupe présent à Angoulême considère qu'*Amicitia* est *« présent et actif dans le diocèse⁸ »*. Des échanges ont lieu selon divers modes : les visites, la correspondance, les communications téléphoniques, des réunions,

1. En réalité, la Fraternité fait ses premiers pas dans le diocèse, dès 1956-1957, mais elle reste située sur le secteur de Barbezieux. Elle rassemble une vingtaine de malades de Charente et de Charente-Maritime. Puis, de 1964 à 1972, ce service n'existe plus dans le diocèse.

2. « La Fraternité chrétienne des malades et handicapés ». EA, 18 octobre 1981, p.239.

3. Synode 1988. Fiche « 10 ». L'Église diocésaine dans le monde de la santé. **ADc Fiches 7-11.**

4. Synode 1988. Fiche « 10 ». Fraternité catholique des malades et handicapés. **ADc Fiches 7-11.**

5. <http://www.orleans.catholique.fr/informations-annuaire/services-et-mouvements/725-amicitia.html> [14 juin 2012]

6. <http://paysonnais.catho85.org/spip.php?article527> [14 juin 2012]

7. Synode 1988. Fiche « 10 ». L'Église diocésaine dans le monde de la santé. **ADc Fiches 7-11.**

8. Synode 1988. Fiche « 10 ». Amicitia, Angoulême. **ADc Fiches 7-11.**

des pèlerinages... Il participe à la Commission santé. Les membres souhaitent inviter les autres mouvements à des temps de prière et aux réunions d'amitié.

Les handicapés

L'Église se veut, de tout temps, proche des plus faibles. Elle se montre ainsi attentive aux malades et aux handicapés. Ainsi, en 1970, un appel est lancé dans les colonnes du *Courrier français*. Devant la constatation que l'opinion publique est alertée sur le handicap mental, des questions émergent :

« Cela nous a-t-il atteint, nous, prêtres, nous, militants d'Action catholique, nous chrétiens "engagés" ? Sommes-nous plus éveillés à la présence cachée des handicapés mentaux, dans notre paroisse, dans notre quartier, dans les familles des gens que nous rencontrons ? ¹ »

Cet article constitue une invitation à ne pas rester indifférent face au handicap et à se situer dans une démarche d'accueil. Il est précisé qu'un comité de parents et d'amis de jeunes handicapés mentaux s'est constitué, afin *« d'informer les chrétiens du diocèse des divers problèmes que pose la présence des handicapés mentaux dans l'Église. »*

Lors de la préparation du Synode diocésain, des personnes en lien avec des handicapés dans le sud de la Charente, choisissent de réunir dans leur contribution les pauvretés en amour et les handicapés, parce que les uns et les autres ont besoin des autres : *« ils ne peuvent pas se suffire à eux-mêmes, ils ont un besoin vital de chaleur humaine et de fraternité (ce que souvent, ils ne trouvent pas vraiment dans les paroisses)². »* Ils reconnaissent alors que les handicapés *« provoquent un autre regard sur les autres »*, en faisant découvrir *« que nous sommes handicapés du cœur, par l'orgueil et l'égoïsme. »* Ils souhaiteraient ainsi que les handicapés soient davantage insérés dans la vie paroissiale, en rendant par exemple des services pendant la messe - la quête ou la distribution de livres -. Il faudrait aussi accepter qu'ils se manifestent parfois un peu bruyamment et qu'ils se déplacent. Il serait bon *« qu'on sente qu'ils sont acceptés tels qu'ils sont »*.

L'Arche

En 1964, Jean Vanier fonde à Trosly-Breuil, dans l'Oise, *l'Arche* qui *« a pour mission de faire connaître le don des personnes ayant un handicap mental à travers une vie partagée et de leur permettre de prendre leur juste place dans la société³. »* En 1968, est achetée une maison à Courbillac, près de Jarnac, qui sert de lieu d'accueil pour les vacances. Très vite, germe le projet de fonder une communauté, présente tout au long de

1. « Les handicapés mentaux dans l'Église d'aujourd'hui ». CF, 6 juin 1970.

2. Synode 1988. Fiche « 10 ». Dix personnes, Barbezieux. **ADc Fiches 7-11.**

3. <http://www.arche-france.org/>[16 juin 2012]. « Chaque communauté allie trois dimensions : communautaire, professionnelle, et spirituelle. La vie en communauté est fondée sur des relations de réciprocité et de respect mutuel entre les personnes handicapées et des assistants qui ont fait le choix de vivre avec elles. »

l'année. Ainsi *La Merci*, deuxième communauté de *l'Arche* fondée en France, est inaugurée en 1970. Elle devient alors le premier Centre d'aide par le travail de la Charente, « *accueillant quelques personnes ayant un handicap en externat*¹ ». En 1972, la communauté s'implante aussi à Cognac, avec l'ouverture d'un premier foyer en centre-ville. Cinq ans plus tard, un atelier de travail et un autre foyer lui permettent de devenir de plus en plus autonome². Puis, à la fin de l'année 1973, ouvre un troisième foyer, à Lignières-Sonneville, également dans le Cognacais, où sont rapidement organisés des ateliers et où sont aménagés des foyers d'hébergement³.

En 1987, *La Merci* accueille une centaine de personnes « *blessées dans leur esprit et dans leur corps, pour reconnaître la valeur de leur vie et de leur foi et vivre fraternellement au nom de l'Évangile*⁴. » Lors de la préparation du Synode diocésain, les accompagnateurs expliquent que :

« Les valeurs évangéliques, basées sur l'accueil de la faiblesse et l'amour de l'autre [...] inspirent le mode de fonctionnement de la communauté. [...] La pédagogie, qui ne recherche pas d'abord l'efficacité, est fondée sur le "vivre avec" »

Ainsi,

« La vie qui en découle, basée sur des options qui sont souvent à contre courant des valeurs du monde et des institutions, du même type que La Merci, a permis, dans notre environnement des prises de conscience qui sont de l'ordre d'un état d'esprit et d'une ouverture du cœur. »

L'Arche participe aussi activement à la vie des paroisses, où elle est implantée. Chaque année, un groupe participe à la messe chrismale et Mgr Rol rend visite régulièrement aux communautés, étant aussi parfois invité à donner le sacrement de confirmation.

Foi et Lumière

En 1968, Jean Vanier et Marie-Hélène Mathieu organisent un pèlerinage à Lourdes, avec des handicapés mentaux⁵, à la source de *Foi et Lumière*, fondé trois ans plus tard. Cette association donne naissance à :

*« des communautés de rencontres formées de personnes ayant un handicap mental, de leurs familles et d'amis, spécialement des jeunes, qui se retrouvent régulièrement dans un esprit chrétien pour partager leur amitié, prier ensemble*⁶. »

1. <http://www.arche-france.org/communautes/l-arche-la-merci> [16 juin 2012].

2. <http://www.arche-france.org/communautes/l-arche-cognac> [16 juin 2012].

3. <http://www.arche-france.org/communautes/l-arche-les-sapins> [16 juin 2012].

4. Synode 1988. Fiche « 10 ». L'Église diocésaine dans le monde de la santé. **ADc Fiches 7-11.**

5. <http://www.foietlumiere.org/rubriques/haut/qui-sommes-nous/histoire>

6. http://fr.wikipedia.org/wiki/Foi_et_Lumi%C3%A8re

Dans le diocèse d'Angoulême, deux petites communautés existent à Courbillac et à Cognac, à partir de 1971, et elles proposent chaque année, une rencontre ouverte à tous. Il est précisé que ces groupes :

« n'ont pas d'autres buts que de rassembler des frères isolés par leur handicap, leurs parents, leurs amis, pour prier et servir les autres. C'est ainsi que des groupes visitent des amis dans les hôpitaux, les hospices, d'autres organisent des vacances pour ceux qui ne sortent jamais de chez eux, d'autres encore vivent plus profondément une vie de partage et de réflexion à la lumière de l'Évangile¹. »

En 1987, il existe deux groupes en Charente, l'un à Cognac, appelé « Les Béatitudes » et l'autre à Barbezieux, qui se nomme « Les Pèlerins de la joie », réunissant trente-sept personnes². Ils vivent des pèlerinages à Lourdes et à Nevers et participent à des rencontres régionales. Entre les rencontres, divers échanges sont effectués, par des visites, des courriers, des appels téléphoniques...

Le Service de l'enfance et de la jeunesse inadaptées (SCEJI)

En 1979, se met en place dans le diocèse, le Service de l'enfance et de la jeunesse inadaptées (SCEJI), en lien avec le plan régional et national. Au début, sept personnes se réunissent régulièrement et Mgr Rol participe aux rencontres. Le but du mouvement est de :

*« - faire se rencontrer les chrétiens qui se préoccupent des enfants, jeunes et adultes en difficulté ;
- faire réfléchir sur la qualité évangélique de leur présence parmi ces personnes ;
- sensibiliser les communautés chrétiennes et leurs pasteurs à un regard fraternel vers les marginaux et les exclus ;
- faire en sorte que, ces personnes et ces groupes, handicapés ou concernés par le handicap, puissent recevoir et accueillir l'annonce de l'Évangile et le célébrer dans des communautés de foi³. »*

Lors du conseil pastoral diocésain de mai 1984, le responsable diocésain du SCEJI, l'abbé Mouret, explique que le bureau comprend des prêtres, des religieuses et des laïcs,

« exerçant un ministère d'Église auprès de jeunes pris en charge soit en C.H.S. [Centre hospitalier spécialisé], soit en C.A.T. [Centre d'aide par le travail], soit en maison de rééducation, et portant le souci de la transmission de la foi à tous ces pauvres de notre monde moderne⁴. »

Il ajoute qu'il est nécessaire que chaque membre de l'Église se montre accueillant à l'égard des « pauvres ». Il appelle aussi à une prise de conscience : *« C'est à tous qu'il revient de se demander en quoi nos structures d'Église, nos liturgies, notre catéchèse, nos*

1. « Rencontre "Foi et Lumière". 20-22 mai ». EA, 22 mai 1977, p.127.

2. Cahier de synthèse. Travail préparatoire du Synode. Février-décembre 1987, p.154.

3. ROL, (Mgr). « Pour une présence chrétienne dans les situations d'inadaptation ». EA, 4 mars 1979, p.44.

4. MOURET, Henri. Communication du SCEJI au conseil pastoral diocésain. ADc Mgr Rol. **Conseils épiscopaux 1976-1990.**

mouvements sont-ils vraiment à l'écoute des plus petits, des plus faibles, des plus marginalisés. »



La diversité des mouvements représente indéniablement une richesse. Sûrs de répondre à leur vocation chrétienne, ils usent de modes d'action différents, ce qui permet à toutes les sensibilités de trouver un lieu d'accueil et de partage.

Les prêtres essaient de répondre aux défis posés par l'évolution des situations familiales. Toutefois, la Commission épiscopale de la famille met en garde contre « *un double écueil*¹ » auquel ils peuvent être confrontés : « *Axer son regard uniquement sur les sacrements en jeu* » et « *N'être attentif qu'aux situations dramatiques* ». Ces domaines, « *importants pastoralement* », ne doivent pas toutefois occulter

« la vie ordinaire, ce qui fait la part la plus importante de l'existence des familles : partage, éducation, petits choix quotidiens, culture. Il y a là un enjeu capital pour la vie spirituelle et théologique des personnes et des familles et donc pour l'évangélisation. »

En outre, lors d'une session d'études qui réunit les aumôniers d'hôpitaux de la région apostolique, en 1976, Mgr Vincent, évêque de Bayonne, appelle à situer différemment le rôle du prêtre. Trois fonctions principales sont remplies par l'aumônier : l'écoute, la « *nourriture de la foi* », par des échanges, des lectures, une prière commune et le don des sacrements. Tant les deux premiers points que la préparation des sacrements et le fait d'apporter l'eucharistie peuvent être assurés par des laïcs. Toutefois, l'évêque conclut en soulignant l'importance du prêtre aumônier :

« L'organisation d'une équipe-aumônerie exigera toujours la présence d'un prêtre pour la structurer. Le prêtre est celui qui sera présent aux lieux de concertation à l'hôpital, provoquera des rencontres, coordonnera les efforts, créera des liens, écoutera les malades et ceux qui les entourent, ouvrira les autres à cette écoute, éveillera à une pastorale et y intéressera le clergé ; ouvrira la communauté chrétienne au souci de ses malades et contribuera à réintroduire ceux-ci dans leur communauté après leur maladie. »



Les laïcs assument de plus en plus de responsabilités dans les divers domaines pastoraux. Les prêtres accompagnent, avec plus ou moins de proximité, selon les mouvements. Parfois, ils conseillent mais ils ne donnent pas de véritables orientations, celles-ci émanant du niveau national. Les laïcs se prennent en charge totalement dans la

1. Assemblée plénière de l'épiscopat français. *L'Église que Dieu envoie*. Lourdes, 1981. Paris : Le Centurion, coll. « Documents d'Église », p.152-153.

plupart des mouvements. Par exemple, dans l'Action catholique, le scoutisme ou la catéchèse, les laïcs s'investissent très tôt. Toutefois, à de rares exceptions près, les prêtres sont responsables de tous les secteurs pastoraux. Il faut attendre les années 2000 pour que la responsabilité de certains domaines incombe à des laïcs.

D'ailleurs, même si les laïcs s'engagent davantage au fil des années, le responsable de la pastorale n'en demeure pas moins l'évêque, aidé des prêtres, comme cela est illustré par exemple, dans l'exhortation apostolique, *Familiaris Consortio*, ayant pour thème, la famille. En effet, Jean-Paul II précise que :

« Le premier responsable de la pastorale familiale dans le diocèse est l'évêque. Comme père et pasteur, il doit être particulièrement soucieux de ce secteur, sans aucun doute prioritaire, de la pastorale. Il doit lui consacrer intérêt, sollicitude, temps, personnel, ressources : mais par-dessus tout, il doit apporter un appui personnel aux familles et à tous ceux qui, dans les diverses structures diocésaines, l'assistent dans la pastorale de la famille. [...] »

Leur [prêtres et diacres] responsabilité s'étend non seulement aux problèmes moraux et liturgiques, mais aussi aux problèmes de caractère personnel et social. Ils doivent soutenir la famille dans ses difficultés et ses souffrances, en se tenant aux côtés de ses membres, en les aidant à voir leur vie à la lumière de l'Évangile¹. »

Mgr Rol participe aux rencontres des divers mouvements de la pastorale familiale et de la pastorale de la santé. Lors du pèlerinage diocésain à Lourdes, il voyage avec les malades dans le train et il leur rend visite au cours du séjour. Il considère ce domaine comme un terrain d'évangélisation important.

Les divers milieux pastoraux ne constituent pas des entités isolées mais ils œuvrent à une mission identique, illustrée par l'accompagnement des personnes et l'évangélisation, et s'inscrivent dans un diocèse. Ce qui est affirmé pour la pastorale de la santé, lors de l'Assemblée plénière de l'épiscopat en 1982, peut l'être pour les autres secteurs : *« L'Église en mission dans le monde de la santé n'est pas une "Église à part" ; c'est l'ensemble de l'Église diocésaine qui en est responsable. La pastorale de la santé ne peut exister par elle-même sans lien vivant avec l'Église locale². »*

1. JEAN-PAUL II. « Exhortation apostolique *Familiaris consortio*, sur les tâches de la famille chrétienne dans le monde d'aujourd'hui », 22 novembre 1981, n.73. DC, 3 janvier 1982, n°1821.

2. Assemblée plénière de l'épiscopat français. *Mission sans frontières*. Lourdes, 1982. Paris : Le Centurion, coll. « Documents d'Église », p.109.

II. « Faire route ensemble » : le synode diocésain (Pentecôte 1988)

Les synodes, qui signifient « *chemin avec* »¹, existent dès les origines de l'Église mais leur rôles varient selon les circonstances et les besoins. Néanmoins, il s'agit souvent de régler des litiges et de veiller à la discipline. La réforme grégorienne, après le milieu du XI^e siècle, redonne vigueur à ces assemblées. Le concile de Latran (1215) prescrit aux évêques de les réunir chaque année, dans le but de « *corriger les abus et réformer les mœurs, surtout dans le clergé, en remettant en vigueur les normes canoniques*². » Du XIII^e au XVI^e siècle, les synodes se tiennent en principe tous les ans. Le concile de Trente, au XVI^e siècle, « *confirme l'obligation de tenir le synode annuel, en menaçant de sanctions les évêques négligents*³. » Puis, au XVIII^e siècle, l'autorité de l'évêque est contestée et ensuite, la Révolution française et les guerres napoléoniennes rendent difficile voire impossible, la tenue de telles rencontres. Par la suite, les évêques modifient la fonction du synode. En faisant appel au clergé, ils constituent une assemblée « *législative* ». L'objectif premier n'est plus la formation permanente des ministres mais « *la mise au point des statuts diocésains*⁴ ».

Ensuite, le concile Vatican II ouvre la voie à une ecclésiologie de communion et les textes encouragent à redécouvrir la dimension synodale de l'Église⁵. Il faut néanmoins attendre le code de droit canonique de 1983, pour qu'une nouvelle pratique voie le jour. Ainsi, « *Le synode diocésain est la réunion des prêtres et des autres fidèles de l'Église particulière choisis pour apporter leur concours à l'Évêque diocésain pour le bien de la communauté diocésaine tout entière*⁶ ». La mention des « *autres fidèles* » est essentielle, car la porte des synodes s'ouvre ainsi aux laïcs. Puis, diverses dispositions légitiment leur participation, puisant leurs sources dans la Constitution conciliaire *Lumen gentium* :

« *Même si certains, par la volonté du Christ, sont institués docteurs, dispensateurs des mystères et pasteurs pour le bien des autres, cependant, quant à la dignité et à l'activité commune à tous les fidèles dans l'édification du Corps du Christ, il règne entre tous une véritable égalité*⁷. »

1. Du latin « *synodus* », lui-même du grec « *sunodos* » (*sun* : avec, *odos* : chemin). Le Père Louis Trichet, auteur d'ouvrages sur les synodes, précise que : « *Comme le latin concilium il désignait une assemblée de personnalités réunies pour délibérer* » [*Catholicisme. Tome XIV*, col.690].

2. Cité par L. TRICHET. *Catholicisme. Tome XIV*, col. 692.

3. *Idem*.

4. *Ibid.*, col.693.

5. http://fr.wikipedia.org/wiki/Synode_dioc%C3%A9sain

6. Can. 460.

7. *Lumen gentium*, n. 32.

Ainsi :

« La cause essentielle de cette modification du droit [canonique] réside d'abord dans l'identité fondamentale de tous les fidèles quant à leur dignité, leur capacité et leur participation à la triple fonction de sanctification, d'enseignement et de gouvernement. Le fondement d'une participation à un synode comme délégué – et au-delà dans les processus préliminaires – est donc le baptême (et la confirmation)¹. »

Le synode, comme son nom l'indique, suppose de cheminer, et de l'idée lancée par Mgr Rol à la tenue effective du synode, un long « chemin » de cinq années est nécessaire.

A. La préparation du synode

Le diocèse qui ouvre la voie en France, selon un modèle qui ne ressemble en rien aux synodes tenus quelques décennies plus tôt, est celui de Limoges. Ce diocèse est marqué par une fragilité de la vie économique et face à ces difficultés,

« des hommes et des femmes animés par leur foi et leur espérance veulent être des acteurs, des bâtisseurs, des signes d'Église à l'œuvre dans la vie de tous les jours, tout en sachant bien qu'aujourd'hui l'Église n'a plus la place qu'elle avait autrefois. C'est dans cet esprit d'ouverture et de respect que les chrétiens du diocèse ont cherché quel rôle ils pouvaient jouer et comment ils étaient appelés à être "témoins de l'Évangile auprès des hommes d'aujourd'hui"². »

À partir de novembre 1983, environ deux mille personnes participent à la préparation, à partir de dossiers préalablement préparés. Le synode se tient lors de la Pentecôte 1985.

Mgr Rol évoque la tenue du synode du diocèse d'Angoulême, dès 1983. Au début, le projet n'est pas particulièrement bien accueilli par le clergé. En effet, le souvenir du synode de 1933 est resté dans la mémoire des anciens : il s'agissait d'une assemblée de prêtres en responsabilité, qui avait établi des lois pour le diocèse. Il semble aussi que Mgr Mégnin avait envisagé un synode dans les années 1950, mais il y aurait renoncé « *devant les difficultés et les débats du clergé de l'époque*³. » Dans l'ensemble, règne un scepticisme quant à ce projet, dont les modalités concrètes n'apparaissent pas clairement.

1. http://fr.wikipedia.org/wiki/Synode_dioc%C3%A9sain

2. <http://www.limoges-catholique.fr/index.php?page=article&id=32&type=article> [30 juin 2012].

3. PLANTEVIGNE, Pierre. « Une Église qui se renouvelle, le synode d'Angoulême ». In : Collectif. *Les synodes diocésains*. Paris : Desclée de Brouwer, 1994, p.97.

1. Les débuts de l'aventure synodale

a. La genèse du synode diocésain

Les visites pastorales

Les codes de droit canon, qu'il s'agisse de celui de 1917 ou de 1983, indiquent que l'évêque doit visiter son diocèse chaque année, *« en tout ou en partie, de telle sorte qu'il le visitera en entier au moins tous les cinq ans ¹ »*. Mgr Rol explique, lors de la visite *ad limina*, en 1982, qu'outre les déplacements qu'il effectue dans le diocèse, tout au long de l'année, il a éprouvé le besoin *« d'avoir un contact plus suivi avec un secteur déterminé du diocèse ² »*, en allant à sa rencontre au long d'une dizaine de jours. Il précise que :

« Ce temps fort est vécu comme une “mini-mission” qui permet, en lien avec les prêtres du secteur

1. de mieux connaître la vie et les problèmes des personnes, dans la variété des âges, des professions, des milieux sociaux.

2. de voir où en est la présence des chrétiens sur ce secteur.

3. de dégager quelques orientations missionnaires pour l'avenir. »

Il effectue sa première visite pastorale en novembre 1976, dans le secteur paroissial de Montembœuf - Massignac et la dernière dans le doyenné de Cognac, à la fin de l'année 1990. La visite est préparée environ deux mois auparavant, avec les prêtres, les religieuses et des laïcs engagés. Selon un schéma établi, l'évêque envoie un message aux chrétiens, lu et publié dans les journaux paroissiaux. Il

« souhaite rencontrer le plus grand nombre possible de personnes, pratiquantes ou non [...], mais en même temps, avoir l'occasion de contacts directs avec des groupes restreints pour mieux sentir la vie du pays et les problèmes posés pour l'évangélisation. »

Se dessinent ainsi plusieurs possibilités. Mgr Rol cite en premier lieu les célébrations eucharistiques, vécues si possible dans toutes les églises du secteur visité. Il rencontre bien sûr les prêtres et les religieuses présents sur le territoire. Ont lieu de multiples réunions avec les chrétiens engagés dans des services d'Église ou des mouvements. L'évêque explique qu' : *« Il s'agit de reconnaître le travail apostolique effectué, de répondre aux questions posées, de suggérer des orientations pour l'avenir ³. »* Il va dans les hôpitaux et les maisons de retraite et parfois, rend visite chez elles, à des personnes qui ne peuvent pas se déplacer. Attentif aux enfants et aux jeunes, il rencontre tous les enfants catéchisés, parcourt aussi les écoles catholiques et échange avec les animateurs d'aumôneries des établissements scolaires.

1. Can. 396 § 1.

Toutefois, s'il est *« légitimement empêché »*, il peut être remplacé par l'évêque coadjuteur ou l'évêque auxiliaire, ainsi que par le vicaire général ou un vicaire épiscopal, ou encore par un autre prêtre.

2. Rapport quinquennal 1982. **ADc.**

3. *Idem.*

Rejoignant les personnes présentes lors de diverses célébrations, dans leur « vie ordinaire », Mgr Rol ne se cantonne pas pour autant au « milieu chrétien ». Il a le souci d'élargir ses visites au-delà des catholiques, en souhaitant être en contact avec les problèmes réels de la vie courante. Ainsi, ses rencontres systématiques et généralement courtoises, avec chacun des maires du territoire, lui offrent un regard sur les problèmes locaux. Il participe aussi à des échanges avec des groupes non confessionnels qui demandent à le voir. Il estime que : « *Ces rencontres qui ne sont pas des réunions de réflexion chrétienne [...] donnent un signe de l'intérêt que porte l'évêque à des organisations au service du bien public ou à des groupes de personnes qui sont marginalisées.* » Il dialogue souvent avec des agriculteurs mais aussi avec des instituteurs et même une fois, avec le milieu sportif. De plus, des laïcs invitent chez eux une douzaine de personnes, ayant des centres d'intérêt communs, partageant autour l'évêque. Des réunions ont alors lieu tous les soirs. Elles se déroulent en principe selon trois temps : les difficultés économiques de la région et de la profession, les problèmes humains que cela pose, dans les familles, pour les jeunes et la façon de vivre en chrétien dans les diverses situations vécues. Le temps de la visite pastorale s'achève par une célébration eucharistique, au cours de laquelle est souvent donné le sacrement de confirmation.

Mgr Rol précise en 1982, qu'il apprécie le « *contact simple, en direct* » rendu possible. Il s'agit bien du témoignage « *d'une Église qui se veut présente en plein cœur du monde.* » De plus, des chrétiens ont l'occasion de se rencontrer et de réfléchir ensemble, ce qu'ils ne font pas habituellement. Ainsi, des groupes et des mouvements d'Église sont encouragés et des laïcs « *se sentent appelés à prendre une part plus active dans la vie de l'Église et à être plus missionnaires.* » L'évêque mentionne aussi quelques limites. En effet, les pistes ouvertes lors des rencontres ne sont pas suivies d'effets, si elles ne sont pas tout de suite exploitées. Par exemple, des comités pastoraux « *prêts à fonctionner, n'ont pas subsisté* ». Les prêtres ont du mal à effectuer un « *suivi* ». De plus, malgré la multiplication des réunions et des célébrations, l'« *impact public* » demeure insuffisant.

Les rapports des visites *ad limina* en 1982 et en 1987 font apparaître des points communs. La présence de l'évêque sur le terrain illustre la proximité de l'Église avec le monde, qui montre son attention à la vie des hommes, en particulier des plus pauvres. De plus, les prêtres, les religieuses (-x) et les laïcs sont encouragés à « *participer à leur place à la pastorale de leurs paroisses*¹ », « *à aller de l'avant au service de l'évangélisation et à renforcer les liens de Communion fraternelle*². » Les prêtres sont invités à associer les laïcs à leurs responsabilités, afin de préparer « *des communautés humaines plus vivantes, appelantes*³. » Outre l'appel adressé aux laïcs, afin qu'ils répondent à leur vocation et à leur mission dans l'Église, Mgr Rol ne manque pas, lors de chacune des visites pastorales,

1. Rapport quinquennal 1982. **ADc.**

2. Rapport quinquennal 1987. **ADc.**

3. Rapport quinquennal 1982. **ADc.**

d'appeler au ministère presbytéral et diaconal et à la vie consacrée. En 1982, il insiste aussi dans le rapport quinquennal, sur le fait que sa présence marque « *le signe de l'unité de l'Église qui veut toujours se renouveler dans la mission en faisant l'expérience de sa communion dans la fidélité à la Tradition apostolique.* » Il ne manque pas d'ajouter qu'il « *vit ce temps fort comme une expérience spirituelle exceptionnelle où il se sent au cœur de sa mission.* » De plus, l'occasion est offerte de « *faire connaître au plus grand nombre les accents des orientations pastorales*¹. » Les visites pastorales constituent aussi un élément souvent déclencheur, pour la mise en place de conseils pastoraux. Il est clair qu'elles contribuent à « *vivifier ou soutenir le travail de mise en place de structures renouvelées de l'Église*². » Indéniablement, elles conduisent à créer des liens entre des « mondes » chrétiens qui ne se fréquentent guère, par exemple entre l'école catholique et la paroisse. Ces visites cherchent à faire davantage exister les communautés. La période troublée autour de Mai 1968, marquée par les départs de prêtres, s'atténue et des personnes découvrent qu'il est possible de prendre plaisir à former une communauté. De même, des prêtres travaillent ensemble à cette occasion. Outre le développement de l'esprit communautaire, les visites pastorales veulent aussi aider aux évolutions des paroisses, qu'il s'agisse des structures ou des domaines pastoraux, comme la catéchèse ou les aumôneries scolaires.

Mgr Rol ne peut que manifester son enthousiasme, comme il le fait lors des vœux à l'évêché, en 1987 :

« Les visites pastorales me donnent l'occasion de constater que si le nombre de pratiquants réguliers n'est pas très élevé et si le nombre des prêtres est insuffisant, il y a beaucoup de personnes qui gardent un lien réel avec l'Église, des chrétiens tiennent bon dans la foi - qui en témoignent dans leur vie ordinaire - qui prennent des responsabilités pour que les communautés chrétiennes existent et remplissent leur mission. Un peu partout ça bouge ! C'est une Église en bon état de marche, en état de renouvellement pour relever les défis de notre temps »³.

Incontestablement, les visites pastorales participent à la décision de convoquer un synode et créent un climat favorable aux rencontres qui en découleront.

Quel avenir pour l'Église de Charente ?

Du 28 février au 2 mars 1983, se tient une assemblée régionale évêques – prêtres, à Martillac, en Gironde⁴. Elle se donne pour but de rechercher des repères pour les dix années suivantes. Malgré une grande variété des réalités humaines au sein de la région apostolique, des points communs apparaissent, tels que la désertification des zones rurales

1. Rapport quinquennal 1987. **ADc**.

2. Bilan de la pastorale du diocèse et avenir. 1982. **ADc Conseil presbytéral 2. Dossier « 20 d »**.

3. Vœux à l'évêché. 1987. **ADc Visite ad limina 1987**.

4. La mission et l'Église. Recherche de repères pour les dix ans qui viennent. Compte-rendu AREP de Martillac 1983. **ADc Religieuses. Archives Unions. Zone d'Angoulême. « AREP 1983 »**.

au profit des petits centres, le peu d'expansion de l'industrie et l'importance des classes moyennes, des professions libérales et du secteur tertiaire. Politiquement, sept députés sur quarante-six n'appartiennent pas à la majorité parlementaire, alors de gauche. Quant à la vie ecclésiale, la raréfaction du clergé est manifeste, *« plus ou moins galopante selon les diocèses »*, ce qui conduit à affirmer que *« le fonctionnement du clergé est appelé à se modifier. »* De leur côté, *« les laïcs, et plus encore les religieuses dont certaines prennent en charge des paroisses, accèdent à l'animation de la vie ecclésiale. »* Il apparaît urgent de proposer à tous ceux qui accèdent à une responsabilité, une formation qui soit liée à la pratique, tout en apportant une connaissance de la foi. De plus, *« L'Église est appelée à plus de visibilité dans son service de l'originalité et de l'identité chrétienne. »* S'exprime alors un *« appel à passer de la mission présence à la mission communication. »*

Se dessinent quatre priorités. En premier lieu, il convient de *« veiller en tout à l'articulation des réalités humaines et des réalités ecclésiales »*. Ensuite, il faut répondre aux *« besoins de rassemblements, regroupements, de lieux où l'on "fait Église". »* L'accent porte aussi sur une nécessaire redéfinition de la paroisse et sur l'importance des *« conseils pastoraux, comités pastoraux, conseils d'Église »*. Il faut aussi *« engager des forces dans la formation »* et pour finir, *« bien penser le ministère du prêtre »*. Les membres de l'AREP ajoutent que : *« Nous sommes acculés à une nouvelle répartition des tâches. La pastorale est appelée à être pensée de façon plus globale et moins découpée en tranches ; le prêtre devrait être plus polyvalent et moins spécialisé. »* En outre, la dichotomie Église – monde ne semble pas réellement fondée. Il existerait plutôt entre les deux *« une mutuelle intériorité »*. En effet, *« l'Église est une partie de la société de son temps. Pour vivre, elle emprunte à la vie et à l'organisation sociale de son temps. »* La question de la relation entre l'Église et le monde s'impose avec force. Ainsi, *« la manière d'organiser l'Église, c'est une manière d'emprunter à la vie du monde... de telle façon que l'on reste signe de la façon dont le monde peut vivre. »*

À l'issue de ces travaux, les membres de l'AREP parviennent à des recommandations sur l'évolution des Églises diocésaines, au cours des dix années suivantes. Ils s'adressent aux conseils presbytéraux et *« aux lieux et services de formation permanente ¹ »*. Les conseils presbytéraux doivent avoir pour priorité la coresponsabilité. Ils sont alors encouragés à engager des travaux sur les conseils pastoraux au niveau des paroisses et *« à être clairvoyants sur ce que deviennent les laïcs à qui des responsabilités sont confiées (cléricalisation ou respect de leur démarche propre), et sur la réalité de leur pouvoir d'orientation ou de décision. »* Les conseils presbytéraux sont aussi appelés à veiller au renforcement de leur qualité et de leur fonctionnement. De plus, ils doivent être à l'écoute des jeunes prêtres, qui sont davantage confrontés à la raréfaction du clergé et aux

1. Recommandations de l'AREP pour la poursuite d'un travail sur l'évolution de nos Églises diocésaines, pour les dix prochaines années. **ADc Religieuses. Archives Unions Zone Angoulême « AREP 28 février – 2 mars 1983 ».**

transformations, tant de la société que de l'Église. Est envisagée une formation permanente, dont le caractère essentiel est souligné, qui se consacrerait au cours des années suivantes, au rapport réalités humaines et réalités ecclésiales et qui se pencherait sur le ministère presbytéral, notamment en s'interrogeant sur la réalité de la coresponsabilité. Il s'avère indéniable que l'articulation entre les réalités humaines et ecclésiales, sur laquelle insiste l'AREP, trouve un exemple lors des visites pastorales, conduites par Mgr Rol, qui lui permettent de prendre la réelle mesure de son diocèse.

Le conseil presbytéral d'Angoulême s'approprie les orientations de l'AREP et travaille, au cours de ses deux sessions de l'année 1984, sur le thème : « *Comment l'Église de Charente se prépare-t-elle à vivre les dix années à venir ?* »¹. La seconde session se penche particulièrement sur les laïcs et religieux (-ses) au service de l'Église, en abordant notamment la question des permanents et celle de la formation des laïcs. Un document présente les priorités pastorales menées depuis quelques années : favoriser « *une Église en état de mission* »², « *soutenir et développer la communion – communication* » et « *développer la coresponsabilité* ». Une conviction anime les choix effectués par les prêtres : « *Nous sommes responsables de l'Église, mais elle n'est pas seulement entre nos mains.* » Outre les difficultés signalées, telles une approche pastorale pluraliste, le fait de « *trouver des prêtres capables de ministère de communion* » et « *de demander de faire certains passages* » à des prêtres et à des laïcs, des expériences significatives au sein des paroisses, des mouvements ou des aumôneries voient le jour en ce qui concerne « *de nouvelles façons de prendre en charge telle activité de l'Église* ». Sont proposés les jalons suivants :

- « 1 - Le développement des Conseils pastoraux comme lieux de coresponsabilité.
- 2 – La formation des laïcs et l'évolution des prêtres.
- 3 – La “permanence” de l'Église par la qualité de la vie communautaire et la mise en place de permanents laïcs.
- 4 – Le lien entre la vie et la foi³. »

Le souci de l'avenir de l'Église ainsi que le témoignage, lors de cette AREP, du diocèse de Limoges qui entre dans une démarche synodale, à partir de novembre 1983, contribuent à la proposition de Mgr Rol, de vivre un synode, dans le diocèse d'Angoulême. Lors du conseil de janvier, il le propose :

1. Session du 9 et 10 janvier 1984. In : *10 ans de documents pastoraux. Dossier n°3. Synode diocésain, Pentecôte 1988*, p.31.

2. « Comment l'Église de Charente se prépare-t-elle à vivre les 10 années à venir ». **ADc Conseil presbytéral. « Conseils presbytéraux. 1983 ».**

Annexe 9.3.5 : Comment l'Église de Charente se prépare-t-elle à vivre les 10 années à venir ? Conseil presbytéral.

3. Session du 9 et 10 janvier 1984. In : *10 ans de documents pastoraux. Dossier n°3. Synode diocésain, Pentecôte 1988*, p.31.

« comme une réponse à la recherche d'une pastorale plus unifiée et cohérente à un moment où les prêtres diminuent en nombre et en vitalité du fait du vieillissement et où, simultanément, beaucoup de pistes nouvelles se sont ouvertes¹. »

Il considère que depuis le Concile, des décisions nécessaires ont été prises dans le diocèse, notamment en ce qui concerne la pastorale sacramentelle et liturgique et le rôle des laïcs. Toutefois, *« Clarifier et proclamer ces orientations en les complétant, voilà qui pouvait être l'œuvre d'un synode diocésain : leur élaboration et leur approbation par une grande assemblée leur donneraient une force d'entraînement dans tout le diocèse². »*

Le synode se situe ainsi dans la perspective de préparer l'avenir.

b. Les ébauches d'un synode

La commission exploratoire

En juin 1984, la « commission exploratoire » composée de trois prêtres, qui étudie l'éventualité de la tenue d'un synode, rend compte de leurs réflexions³. En premier lieu, ils définissent le synode : *« Une assemblée de prêtres et de laïcs du diocèse, provoqué selon la volonté de l'évêque, avec l'avis du Conseil presbytéral. Seul l'évêque demeure législateur, signe et publie les décrets ou déclarations qui émanent de cette assemblée. »*

Effectivement, l'évêque « endosse » toute la responsabilité, d'autant plus qu'il est mentionné que c'est lui qui doit expliquer les raisons de la convocation d'un synode. Il est suggéré que ce peut être *« un aggiornamento de la vie diocésaine [référence au concile Vatican II qui ne saurait être plus claire], avec une certaine finalité législative, même si ça n'aboutit pas à des statuts synodaux. »* Une fois les deux premiers points précisés, il s'agit d'entrevoir comment un synode peut être réalisé. Il s'étendrait sur une période de deux à cinq ans. Une première session *« suivrait la célébration d'ouverture et permettrait de mettre en place des commissions de travail qui pourraient épouser le cadre du nouveau Code de Droit canonique. »* Puis une deuxième session *« reprendrait le travail des commissions pour en tirer des conclusions. »* Les votes sont alors partagés : sept « oui », sept « non » et onze « juxta modum ». L'auteur du compte-rendu du conseil presbytéral estime que : *« Les réserves semblaient surtout venir de l'appréhension d'un surcroît de travail, alors que la plupart y voient une chance de renouvellement et d'avancée pour le diocèse. »* Le secrétaire du synode précise par la suite :

« D'autant que la commission ayant proposé un cheminement reposant sur les grandes catégories du droit canon – charge d'enseignement, charge de

1. PLANTEVIGNE, P.. *Op. cit.*, p. 98.

2. *Ibid.*, p. 99.

3. « Conseil presbytéral ». *EA*, 15 juillet 1984, p.220.

sanctification, etc. -, chacun craint de s'affronter à un travail purement administratif, abstrait et colossal¹. »

Très vite, les modalités pratiques esquissées sont bouleversées.

La commission préparatoire

Se met en place une « *commission préparatoire* », qui se penche, elle aussi, sur un projet de synode. Elle est constituée de prêtres, d'une religieuse et de laïcs. Ses objectifs consistent à « *établir la composition du synode²* ». De plus, elle détermine :

- « les thèmes du Synode, compte tenu :*
- des objectifs diocésains définis par l'évêque chaque année après la réunion de rentrée du conseil épiscopal,*
- des travaux du conseil presbytéral ces dix dernières années,*
- des avis recueillis par le conseil pastoral diocésain. »*

Il lui est aussi demandé de « *proposer une méthode de travail* » et « *un calendrier pour le déroulement de cette célébration synodale* ».

Les premières réflexions de cette commission sont partagées lors du conseil presbytéral de janvier 1985. Des perspectives sont ouvertes. Ainsi, vingt ans après le Concile, il serait bon de s'« *asseoir pour voir comment poursuivre le travail³* ». Il s'agit alors de « *faire révision* » de ce qui a été vécu dans le diocèse, afin de « *mettre allègrement le cap vers l'an 2000* », en tenant compte des travaux des divers conseils, mouvements et services, des orientations régionales et diocésaines, ainsi que de données statistiques et sociologiques. Hors des divers conseils, beaucoup de personnes participent à la vie de l'Église et il faut « *rechercher une grande ouverture vers tous les gens* ». De plus, la commission insiste sur certains termes, tel celui de « *célébration* », au cours de laquelle les chrétiens se mettent à l'écoute de Dieu. La démarche du synode pourrait s'articuler autour de trois mots clés, qui donnent « *un nouvel élan à la Mission* » : « *concertation, articulations, décisions* ». Quant à la composition de l'assemblée, la représentation du clergé s'appuierait sur le code de droit canon⁴. S'ajouteraient le conseil diocésain des religieuses et au moins une représentante par congrégation. En ce qui concerne les laïcs,

1. PLANTEVIGNE, P.. *Op. cit.*, p. 99.

2. Commission préparatoire à un synode. Note de travail présentée par Mgr Rol. Novembre 1984. **ADc Synode 1988. Assemblées du Peuple de Dieu 1986. Documents.**

3. Réflexions de la « Commission préparatoire à un Synode ». **ADc Synode 1988. Assemblées du Peuple de Dieu 1986. Documents.**

4. Can. 463 § 1 : « *Doivent être appelés au synode diocésain comme membres du synode et sont tenus par l'obligation d'y participer : [...] 2 – les Vicaires généraux et les Vicaires épiscopaux, ainsi que le Vicaire judiciaire [ou officiel] ; 3 – les chanoines de l'Église cathédrale ; 4 – les membres du conseil presbytéral ; 5 – des fidèles laïcs [...] à élire par le conseil pastoral, de la manière et en nombre à déterminer par l'Évêque diocésain, ou bien, là où ce conseil n'existe pas, selon les dispositions établies par l'Évêque diocésain ; [...] 7 – les vicaires forains [ou doyens] ; 8 – au moins un prêtre de chaque vicariat forain [ou doyenné] à élire par tous ceux qui y ont charge d'âmes [...] ; 9 – des Supérieurs des instituts religieux et des sociétés de vie apostolique qui ont une maison dans le diocèse, à élire en nombre et de la manière fixée par l'Évêque diocésain.* » Le canon 462 précise que c'est l'évêque diocésain qui convoque le synode et qui le préside, mais il peut déléguer le vicaire général ou un vicaire épiscopal lors de sessions.

dont la convocation est aussi prévue par le code de droit canon, participeraient le bureau du conseil pastoral diocésain, au minimum deux membres de chaque doyenné et des délégués des mouvements et des services. Il faudrait aussi veiller à ce que la représentation urbaine et rurale soit équivalente. Ainsi, l'ordre de grandeur serait : quatre-vingt-six clercs, vingt-six religieuses et quatre-vingt-treize laïcs, soit deux cent cinq membres.

Même si seulement une phrase laconique rend compte du travail effectué par la commission préparatoire, en juin, dans *Église d'Angoulême* : « *La Commission à la préparation d'un éventuel Synode diocésain a lu son rapport*¹ », le projet présenté est conséquent². Il reprend les éléments exposés en janvier, tout en apportant de nouveaux de nouveaux fruits de réflexion. En ce qui concerne les thèmes du synode, il est envisagé de « *susciter la réflexion et l'échange en vue du bien général du diocèse* », « *à travers quelques chapitres, au titre mobilisateur* ». Trois points principaux apparaissent. Le premier, « *L'Église au service de la vie des hommes* », se pencherait sur la présence de l'Église dans les divers milieux sociaux et professionnels, l'action caritative et la coopération missionnaire. Le second aspect aborderait « *L'Église et l'évangélisation de la Charente* » : la formation des laïcs, la catéchèse, les aumôneries, le catéchuménat, les conseils pastoraux et les services, ainsi que la paroisse et la fonction paroissiale. En dernier lieu, il s'agirait d'approcher « *L'Église et les ouvriers de l'évangélisation* ». Ainsi, seraient posées les questions relatives au ministère du prêtres et à sa vie matérielle. Il serait aussi bon de voir la spécificité des religieux et des religieuses et leur place dans la vie du diocèse. De plus, les réflexions doivent aussi porter sur la participation et la reconnaissance des laïcs.

Quant à la méthode de travail, une première assemblée préciserait le sens d'un synode, « *l'esprit dans lequel doit s'effectuer le travail* » et constituerait différentes commissions, pour la plupart selon ce qui existe déjà pour les mouvements et les services. Ensuite, un comité des résolutions effectuerait la « *régulation* » des rapports des commissions, afin de présenter les convictions et les propositions à l'assemblée synodale. Le calendrier prévoit une période de dix-huit mois à deux ans. Après des journées de zone ou de secteur, afin de sensibiliser au synode, aurait lieu la première assemblée. Environ un an plus tard, un « *forum du peuple de Dieu* » mettrait « *en relation les différents membres du peuple de Dieu* » et offrirait un premier partage sur le travail ébauché par les commissions. Puis viendrait le temps de l'assemblée synodale.

Le rapport de la commission préparatoire évoque aussi les chances et les risques d'un synode. En ce qui concerne les opportunités, est souligné le fait qu'il constitue un « *acte de foi* ». C'est aussi « *la possibilité de sensibiliser l'Église diocésaine dans son ensemble* » et de préciser certaines de ses « *façons de faire* » : la participation des laïcs, la pastorale

1. « Conseil presbytéral (17-18 juin 1985) ». EA, 14 juillet 1985, p.154.

2. Rapport de la « Commission préparatoire à un Synode ». Juin 1985. **ADc Synode 1988. Assemblées du Peuple de Dieu 1986. Documents.**

sacramentelle, l'attention aux pauvretés... De plus, ce « *peut être l'occasion d'expérimenter que nous sommes un peuple au travail dans la Mission et de stimuler notre imagination pour que vive l'Église en Charente.* » Cependant, l'âge moyen du clergé - soixante-deux ans et demi - pourrait « *mettre l'enthousiasme en veilleuse* » et il est possible d'objecter la surcharge de l'ensemble des prêtres. Le problème du temps apparaît d'ailleurs aussi pour les religieuses et les laïcs. Se pose également la question de sensibiliser « *une part importante du Peuple de Dieu* ».

Quoi qu'il en soit, les prêtres de la commission préparatoire affirment qu' :

« Il revient à l'Évêque de décider de l'opportunité de convoquer un Synode. Mais il revient certainement à chacun de nous, prêtres, coopérateurs dans la Mission apostolique, de l'aider à ce que "vienne le Règne de Dieu" dans notre Charente. »

Suite à ce rapport, le conseil presbytéral se prononce en faveur de la tenue d'un synode. Il est désormais temps de passer aux actes mais les premiers projets subissent des modifications plus ou moins importantes.

Les assemblées du peuple de Dieu

Les journées de zone ou de secteur préconisées par la commission préparatoire prennent la forme d'assemblées du peuple de Dieu, par zone. Le projet d'un synode est clairement exprimé. Le but est le suivant :

*« - Communiquer entre toutes les forces apostoliques sur une zone. Susciter un nouvel élan missionnaire dans nos communautés chrétiennes par le partage et l'interpellation réciproques.
- Faire émerger les questions à présenter au prochain Synode diocésain. [...] Mgr l'Évêque présidera chaque Assemblée¹. »*

Un programme-type est disponible à la fin du mois de septembre 1985.

Mgr Rol précise, dans un entretien publié dans le *Courrier français*, que « *le but est de faire se rencontrer le maximum de chrétiens intéressés par la vie de l'Église et ayant de ce fait pris des responsabilités dans les paroisses, les services et les mouvements².* » Reprenant les objectifs pastoraux de l'année 1985-1986, il évoque le réveil de l'élan missionnaire et l'émergence de points à aborder lors d'un synode. Dans l'idée des organisateurs, ces assemblées constituent un « avant synode », au cours duquel des personnes se rencontrent et échangent en carrefours, en se demandant ce qu'il faut faire pour que l'Église vive.

Six assemblées du peuple de Dieu ont lieu de du 26 janvier au 8 juin 1986. Chaque zone constitue une commission prêtres - religieuses - laïcs et les modalités de réalisation

1. Objectifs pastoraux 1985-1986. In : *10 ans de documents pastoraux. Dossier n°3. Synode diocésain, Pentecôte 1988*, p.25.

2. « Quelle rentrée pour le diocèse ? "Courrier français" interroge Mgr Rol ». *CF*, 21 septembre 1985.

varient d'un lieu à l'autre¹. Cependant des points communs existent : des permanences ou des expositions donnant des éléments sur la vie de l'Église locale, des témoignages de chrétiens engagés dans l'Église et dans la société, des carrefours sur des problèmes pastoraux divers et une célébration eucharistique. D'une façon générale, les chrétiens répondent présents mais des disparités existent quant au nombre de ceux qui participent aux carrefours et ceux qui assistent à la messe. Les effectifs globaux s'échelonnent de cinquante à deux mille personnes. Proportionnellement à la population, le doyenné de Barbezieux et la zone de Ruffec recueillent la participation la plus importante². En revanche, les zones plus urbaines d'Angoulême et de Cognac mais aussi La Rochefoucauld, sont plus faiblement mobilisées.

La session du conseil presbytéral de juin 1986 souligne que les assemblées du peuple de Dieu témoignent du sérieux des préparations, qui ont stimulé les conseils paroissiaux³. C'est aussi une « *joie de découvrir le "répondant" du peuple de Dieu* ». En outre, apparaissent la diversité des paroisses et leurs richesses. De plus, est notée l'importance de la communication provoquée par ces grandes assemblées. Il est aussi stipulé que :

« Les résumés des carrefours vont être repris au cours des prochains mois afin de faire surgir les questions qui sont revenues le plus souvent telle que la formation permanente des chrétiens, l'attention aux jeunes, la communication dans l'Église, la prière, la pratique des sacrements et l'apostolat des laïcs⁴. »

Mgr Rol explique, lors de la rentrée de septembre 1986, qu'au cours du dernier trimestre de l'année, une équipe va effectuer une synthèse du travail de ces assemblées et établir un dossier sur l'état du diocèse. Ainsi, « *La décision de la convocation d'un Synode diocésain pourrait être prise au début de l'année 1987⁵.* »

2. La préparation de l'assemblée synodale

Même si des hésitations demeurent à la rentrée de 1986, quant à la tenue d'un synode, des contacts avec les diocèses de Limoges et du Mans et une session nationale de vicaires épiscopaux qui aborde la question des synodes, sans pour autant donner de modèles à appliquer, enrichissent le diocèse d'Angoulême, qui invente « *au jour le jour sur sa route propre⁶.* »

1. Rapport quinquennal 1987. **ADc.**

2. **Annexe T 22 : Participation aux Assemblées du peuple de Dieu.**

3. Conseil presbytéral. Session des 16 et 17 juin 1986. In : *10 ans de documents pastoraux. Dossier n°3. Synode diocésain*, Pentecôte 1988, p.33.

4. MANGON, Jean-Pierre. « Conseil presbytéral et ministères dans l'Église ». *CF*, 28 juin 1986.

5. ROL, (Mgr). « Propos de rentrée ». *CF*, 6 septembre 1986.

6. PLANTEVIGNE, P. *Op. cit.*, p. 101.

Les vœux à l'évêché en janvier 1987 sont l'occasion pour Mgr Rol d'annoncer la convocation d'un synode diocésain, pour la Pentecôte 1988¹. Dès la fin du mois, il publie une lettre pastorale, dans laquelle il précise les orientations. Il s'agit de : « *“faire le point” sur la vie de notre Église afin de mettre en lumière ses dynamismes, pour les encourager, afin de relever ses manques, ses déficiences pour y porter remède*². » Ce synode doit aussi permettre de « *mettre en communication les différents dynamismes apostoliques de notre diocèse, avec ses charismes, ses ministres, ses services.* » Il insiste sur le fait que « *tous les baptisés* » sont invités à participer, quel que soit leur engagement dans la vie de l'Église. Troisième élément : doivent se dessiner « *des exigences de marche vers l'an 2000* », avec des orientations définies, des propositions votées et des décisions prises par l'évêque. Après quelques citations du code de droit canon relatives au synode, Mgr Rol fixe les échéances. Il appelle aussi largement à la prière.

Tout au long de l'année 1987 et jusqu'au synode, en mai 1988, la revue diocésaine *Église d'Angoulême* est dotée d'une rubrique « *Flash Synode* », qui offre diverses informations : des modalités pratiques à des textes de Mgr Rol, en passant par des expériences vécues dans des paroisses.

a. De l'annonce du synode à la publication du Cahier de synthèse

Le travail sur les fiches

Le dimanche 15 février, le synode est annoncé officiellement dans toutes les paroisses du diocèse et un numéro spécial d'*Église d'Angoulême*, tiré à cinq mille exemplaires, est mis à la disposition de tous³. Il est constitué de quatorze fiches de travail, classées « *sans ordre d'importance*⁴ ». Suite à quelques pistes de réflexion, un plan identique est proposé : « *Où en sommes-nous ? Quelles sont les réalisations actuelles ? Quelles propositions concrètes pour le diocèse ?* » Sont alors demandées des contributions sur les sacrements, la prière, la vocation de chaque membre de l'Église, la transmission de la foi, l'évangélisation, la famille, les pauvretés, le monde contemporain, les médias, la coopération missionnaire, l'œcuménisme et la vie matérielle⁵. Les questionnaires proposés

1. Vœux à l'évêché. 1987. **ADc Visite ad limina 1987.**

Annexe 3.1 : Annonce du synode par Mgr Rol, lors des vœux à l'évêché, en janvier 1987.

2. ROL, (Mgr). « Vers le synode diocésain 1988. “Faisons route ensemble” ». 25 janvier 1987. EA, 8 février 1987, p.24.

3. PLANTEVIGNE, P. *Op. cit.*, p. 102.

4. *Ibid.*, p. 103.

5. Présentation des fiches par le P. Plantevigne : « La fiche 1 : “Croire en Dieu et vivre en communauté de Foi”, oriente vers les non-pratiquants et l'accueil de tous. La fiche 2 : “La messe du dimanche au cœur des quartiers et des communes”. La fiche 3 : “L'Église qui célèbre et qui prie”, fait réfléchir sur les différents sacrements et célébrations, sur la vie consacrée et la prière. La fiche 4 : “Vocations et ministères dans l'Église : tous responsables”. La fiche 5 : “Des vocations : prêtres et diacres au service du peuple de Dieu”. La fiche 6 : “La transmission de la Foi et les communautés chrétiennes”, sur la catéchèse, le catéchuménat et la formation permanente des chrétiens. La fiche 7 : “Les communautés chrétiennes existent pour évangéliser” dans l'esprit de l'Action catholique et des mouvements. La fiche 8 : “Diversité et communion

ont pour but de « *provoquer la réflexion et la participation d'un maximum de baptisés catholiques à travers la diversité de leurs cultures, de leurs engagements, de leurs sensibilités*¹. » Ils sont dotés d'une fiche annexe, comprenant des références bibliques et quelques textes tirés du concile Vatican II, parfois aussi provenant de l'épiscopat français. Cela doit contribuer à susciter « *une mini-session de formation ou une mini-récollecion*² ». Il est préférable de former des groupes de cinq à dix personnes pour répondre à ces fiches et la participation de chrétiens non engagés ou même non pratiquants est encouragée.

Le travail commence avec plus ou moins de rapidité. Les journaux paroissiaux évoquent la démarche diocésaine, invitant les fidèles à participer. Par exemple, le curé de Ruffec écrit au début de l'année 1987 : « *Comme baptisés, nous sommes tous membres de l'Église et son dynamisme missionnaire dépend de chacun de nous*³. » Des groupes voient le jour à l'initiative de laïcs engagés dans le conseil pastoral diocésain ou dans la préparation des assemblées du peuple de Dieu, de religieuses impliquées en pastorale et de prêtres. Les mouvements se mettent aussi à la tâche. Un secrétariat d'animation, animé par un vicaire épiscopal et regroupant une quinzaine de chrétiens influents de tous les coins du diocèse, est créé afin de soutenir le travail. Les rapports sont demandés pour juillet 1987 mais le temps nécessaire pour la mise en route de la dynamique synodale conduit à fixer la date limite au 15 octobre, ce qui ne facilite pas le travail du secrétariat, qui doit rédiger la synthèse en octobre-novembre.

À la rentrée de septembre 1987, des rassemblements de zone ont lieu. Le Père Gault, chargé de l'animation du synode et le Père Plantevigne, secrétaire général, y participent. De trente à quatre-vingts personnes se réunissent. Ces assemblées permettent de faire le point sur les dossiers parvenus et ceux qui sont en cours de rédaction. Elles offrent aussi l'occasion « *de se rencontrer, de prendre la parole, de s'écouter mutuellement entre chrétiens d'une zone ou d'une ville : cela aussi c'est déjà le Synode, c'est déjà "faire route ensemble"*⁴. » Début octobre, la participation est toujours encouragée : « *que ceux qui ont déjà une expérience et une responsabilité n'oublient pas de l'exprimer*⁵ ». De même, il est bon que « *les responsables de mouvements et services* » s'expriment « *au nom de leur responsabilité*. » De plus,

au service de la mission" sur les conseils paroissiaux et pastoraux. La fiche 9 : "L'évangélisation et la famille". La fiche 10 : "Les pauvretés de notre temps interpellent les communautés chrétiennes". Fiche très dense sur les pauvretés matérielles, psychologiques, le monde de la santé, les marginaux. La fiche 11 : "L'Évangile et les grands enjeux de notre temps", sur les richesses et les défis contemporains, soulève toutes les grandes questions de notre époque. La fiche 12 : "Les communautés chrétiennes et la communication", sur les médias. La fiche 13 : "Des communautés ouvertes sur l'universel", sur la coopération missionnaire et l'œcuménisme. La fiche 14 : "La vie matérielle des communautés chrétiennes et de l'Église". » [PLANTEVIGNE, P. Op. cit., p. 103-104.]

1. Cahier de synthèse. Travail préparatoire du Synode. Février-décembre 1987, p.II.

2. PLANTEVIGNE, P. Op. cit., p. 104.

3. BLAQUART, Jacques. « Le Synode : de quoi s'agit-il ? » *Charente Nord*, mars 1987, n°86.

4. « Flash Synode ». *EA*, 20 septembre 1987, p.220.

5. « Flash Synode ». *EA*, 4 octobre 1987, p.240.

« quelques groupes se sont réunis mais disent : “Nous n’avons pas de propositions, nous ne ferons pas de rapport”. Si, qu’ils envoient quelque chose : ce sera au moins le témoignage d’une prise de parole locale, de la responsabilité que des chrétiens ont prise de se parler sur la foi et sur l’Église. »

Plus de six cent soixante réponses parviennent à l’évêché, ce qui signifie qu’environ six mille personnes ont participé à la réflexion. Il apparaît que *« la parole est [...] aussi libre que possible : n’importe qui peut s’exprimer et il peut le faire quasi anonymement¹. »* Deux autres points positifs sont soulignés : *« on ne trouve aucune réponse de défoulement et d’insultes sauf une ; ni de réponses très marquées issues du courant intégriste. »* Toutefois, la volonté d’ouvrir largement la consultation conduit des prêtres, ainsi que parfois des religieuses et des laïcs engagés, à ne pas répondre et à laisser les non-pratiquants et les non-engagés s’exprimer. D’ailleurs, il est rappelé aux doyens, en septembre 1987, qu’ils doivent rédiger un rapport et *« veiller à ce que les forces vives s’expriment en tant que telles². »* Cependant, pour l’essentiel, ce sont des chrétiens pratiquants qui répondent, y compris ceux qui n’exercent pas de responsabilités et qui n’appartiennent pas à des services ou à des mouvements, et qui sont *« souvent muets dans l’Église³ », « intéressés et transformés »* par *« cette expérience de réflexion et de partage »*.

Les synthèses des quatorze dossiers constituent un cahier de 230 pages, imprimé à mille exemplaires, à la fin de décembre 1987. Un tirage est nécessaire. Le *Cahier de synthèse*, malgré son titre, reprend toutes les propositions, y compris celles qui paraissent farfelues. Comme le secrétaire général du synode le souligne, il ne faut pas *« chercher dans ce Cahier des choix ou des orientations, mais les matériaux d’une observation, d’une recherche et d’une réflexion⁴. »* Ce document est présenté *« au discernement de tous ceux, individus ou groupes, qui veulent réfléchir sur la pastorale du diocèse, trouver des idées et des expériences. »* Avant tout, il constitue *« une force de questions et de propositions pour le Synode diocésain. »*

Quel que soit le sujet abordé, des thèmes reflètent les préoccupations des chrétiens charentais : l’accueil des jeunes, des pauvres et des incroyants, la volonté de rejoindre les problèmes du monde présent, la famille et les jeunes et les communautés chrétiennes. De même, la formation chrétienne et l’information sont beaucoup abordées.

La participation des enfants et des jeunes

En outre, en mars 1987, Mgr Rol adresse une *« lettre aux enfants de Charente »*, distribuée au sein des groupes de catéchèse et des mouvements d’enfants. Il leur présente

1. PLANTEVIGNE, P. *Op. cit.*, p. 104.

2. Compte-rendu du conseil épiscopal élargi avec les doyens. 18 septembre 1987. **ADc Mgr Rol. Conseils épiscopaux. 1976-1990.**

3. PLANTEVIGNE, P. *Op. cit.*, p. 106.

4. *Cahier de synthèse. Travail préparatoire du Synode.* Février-décembre 1987, p.II.

le synode, les invite à prier et à lui envoyer une lettre personnelle ou collective, dans laquelle ils peuvent écrire pourquoi ils sont chrétiens, ce qu'ils aimeraient voir changer dans la vie des chrétiens et plus largement des hommes et ce qu'ils décident eux-mêmes de faire, pour être chrétiens. Trois mille réponses sont reçues et tant les parents que les accompagnateurs sont marqués par les propos des enfants. Les jeunes sont aussi invités à apporter leur contribution, soit en travaillant l'une des quatorze fiches, soit en répondant à un questionnaire relatif au cheminement de leur foi, aux changements qu'ils souhaiteraient voir s'opérer dans l'Église et à leur propre participation à la vie ecclésiale. Le nombre de réponses reste limité – une soixantaine – mais le message sert souvent de base aux rencontres de groupes de jeunes.

Élection des délégués

Les délégués au synode sont élus et désignés au cours du dernier trimestre de l'année 1987, selon les modalités du code de droit canon. Les désignations des prêtres, des diacres, des religieux et des religieuses sont organisées par leurs différents conseils¹. Quant aux laïcs, les mouvements, services et aumôneries, choisissent leurs représentants. De plus, chaque secteur paroissial organise l'élection de deux ou trois délégués. Les membres du synode, dont le nombre dépend de la population représentée, sont élus lors d'une rencontre de doyenné qui rassemble les délégués de chaque paroisse. Deux conditions sont requises pour être choisi : « *avoir participé de quelque façon à la préparation du Synode en 1987* » et « *s'engager à être présent complètement à l'Assemblée pré-Synodale, aux trois jours de l'Assemblée Synodale de Pentecôte.* »

Lors d'un conseil épiscopal qui se tient au début du mois de décembre, les échanges montrent que les situations varient d'une zone du diocèse à l'autre. Dans celle d'Angoulême, la désignation des délégués apparaît difficile. D'une façon générale, « *la masse chrétienne est peu dans le coup. Le travail de conscientisation est à poursuivre* ² ». Il est nécessaire de : « *Cultiver, travailler l'esprit diocésain, tant chez les prêtres que chez les laïcs. L'avenir de l'Église de Charente est l'enjeu du synode.* » Dans la zone de Barbezieux, la désignation s'est effectuée avec le souci d'une représentativité par lieux et par âges. Dans le Cognacais, tous sont consultés et les délégués sont choisis par les conseils pastoraux. Est évoquée une « *formation à la conscience diocésaine.* » Quant à la zone de Ruffec – Confolens, des élections ont lieu en deux temps. À Chasseneuil, une première soirée permet de faire connaissance et le vote est effectué lors d'une autre rencontre.

Aux diverses initiatives s'ajoutent la diffusion d'une « *prière du synode* », rédigée par Mgr Rol et d'un autocollant portant le thème du synode, à faire retentir tel un slogan :

1. « Flash Synode », EA, 31 mai 1987, p.132-133.

2. Conseil épiscopal du 4 décembre 1987. ADc Mgr Rol. *Conseils épiscopaux. 1976-1990.*

« *Faire route ensemble* », reprenant l'étymologie du terme « synode ». Finalement, malgré les craintes exprimées au début, à la fin de l'année 1987, « *le synode n'a rien arrêté, il est entré comme en douceur dans les activités mêmes du diocèse* ¹ ».

Lors de la rentrée de septembre 1987, Mgr Rol publie une seconde lettre pastorale relative au synode. Il se réjouit de la mobilisation des chrétiens charentais : « *cela n'a pas toujours été facile, mais le fait de participer, selon ses moyens, à l'élaboration de décisions pastorales montre que plusieurs se sont sentis responsables, à leur place, de la mission de l'Église* ². » Il remercie aussi :

« *tous les mouvements, les services, les commissions qui travaillent habituellement dans le champ pastoral et qui ont fait part de leurs expériences, de leurs questions, de leurs interpellations. Le fait d'accepter de partager à d'autres ce que l'on fait pour la mission est un bon signe de santé ecclésiale.* »

Après avoir effectué un bilan de la bonne participation et donné quelques éléments relatifs au calendrier, il insiste sur la nécessité, pour tous les baptisés, d' « *être fidèle aux exigences de [leur] identité chrétienne.* »

b. De l'assemblée présynodale au synode

À la mi-janvier 1988, toutes les listes des délégués sont parvenues au secrétariat. Les organisateurs sont heureux de constater que parmi les laïcs, les hommes et les femmes sont à part égale et qu'une nouvelle génération des 30-40 ans se manifeste. La composition de l'assemblée synodale proposée en janvier 1985 est quelque peu modifiée³. L'effectif global est moindre que celui prévu en premier lieu : cent soixante-deux membres au lieu de deux cent cinq. De plus, la proportion des laïcs est augmentée : ils représentent désormais la majorité des participants.

L'assemblée présynodale

Une assemblée présynodale se tient le 7 février 1988. À cette occasion, une édition du *Courrier français* « *spécial Synode* » présente l'organisation du diocèse, donne les noms des délégués et publie deux textes de Mgr Rol : la lettre de convocation des membres du synode et un message intitulé « *Une nouvelle étape vers le Synode* ⁴ », dans lequel il insiste beaucoup sur la prière, qui doit accompagner la démarche synodale. Il tient à préciser dans son allocution, lors de l'assemblée :

1. PLANTEVIGNE, P. *Op. cit.*, p. 108.

2. ROL, (Mgr). « Lettre pastorale pour le Synode diocésain. Lettre n°2 ». *EA*, 4 octobre 1987, p.226.

3. **Annexe G 17 : Les délégués au synode diocésain : membres élus, de droit et nommés.**

Annexe G 18 : Ensemble des participants au synode : membres élus, de droit et nommés, ainsi que la commission d'arbitrage et les invités.

Annexe G 19 : Les participants laïques au synode.

4. « Spécial Synode diocésain d'Angoulême. Pentecôte 88 ». *CF*, 6 février 1988.

« Quel que soit le mode de votre désignation (membres de droit, membres élus, membres nommés) vous êtes tous des membres à part entière du Synode, habilités à prendre part aux débats, à délibérer, à voter des décisions qui constitueront les Actes du Synode. Dans ce grand “Conseil de famille” qu’est un Synode, vous êtes plus qu’un Conseil consultatif de l’évêque ; vous avez une responsabilité décisive. Sans doute les Actes du Synode ne peuvent être promulgués que par l’évêque, mais les décisions prises seront bien les Actes du Synode diocésain en communion avec son évêque¹. »

Il ajoute que cette rencontre ne peut que permettre la prise de conscience d’appartenir à un diocèse. Celui-ci relie à l’ensemble de l’Église, lien souligné avec force par Mgr Rol :

« [Nous] attacherons [...] beaucoup de prix, dans notre recherche de nouveaux chemins pour l’évangélisation à nous situer dans la fidélité à la grande Tradition apostolique et la communion avec l’enseignement du Magistère de l’Église qui est pour nous catholiques, la médiation nécessaire de notre foi de chrétiens. »

Les participants disposent de plusieurs documents, en particulier du *Cahier de synthèse* et de trois dossiers dont les titres parlent d’eux-mêmes : *Regard sur la Charente*, *Regard sur le diocèse d’Angoulême* et *10 ans de documents pastoraux*. Le secrétaire général du synode considère l’ensemble de ces textes, rédigés par le Père Boullet, vicaire général, comme « remarquable » :

« Il fait le point sur l’état du diocèse ; là il permet aux membres du synode de prendre conscience de la réalité du département, de l’organisation de l’Église. De consulter aussi des textes épiscopaux rarement lus lors de leur parution, mais que l’on découvre alors passionnants et riches. Ce travail jouera un rôle dans la réaction qui suivra le synode : d’instinct, on jugera les choses en distinguant entre “avant” et “après le synode”.² »

S’ajoutent un extrait de l’annuaire diocésain, avec toutes les coordonnées des prêtres et des mouvements et des services d’Église, un feuillet donnant quelques renseignements sur la Maison diocésaine et une présentation de saint Ausone³, le patron du diocèse d’Angoulême.

Cependant, l’outil de base du travail, qui doit se réaliser jusqu’à l’assemblée synodale elle-même, est le *Cahier de propositions*. Celui-ci est rédigé à partir de l’apport qui a abouti au *Cahier de synthèse*. Selon le secrétaire général, le texte « ne cherche pas à exprimer des proclamations enflammées mais se présente comme une suite de propositions dûment numérotées : il sera ainsi possible de se prononcer par vote sur chacune⁴. » Cependant, des membres du Synode attendaient des proclamations « motivantes », « enthousiastes » et « mettant en route le diocèse ». Or, même si des propositions

1. « Spécial Synode diocésain. Assemblée présynodale ». CF, 13 février 1988.

2. PLANTEVIGNE, P. *Op. cit.*, p. 119.

3. Saint Ausone serait un disciple de saint Martial, évangéliste de Limoges, et aurait permis l’implantation du christianisme dans la région d’Angoulême, au cours de la seconde moitié du III^e siècle. Il est mort martyr.

4. PLANTEVIGNE, P. *Op. cit.*, p. 117.

novatrices sont exprimées, « *le texte reste d'aspect décisionnel et juridique* ». En outre, le plan est discuté. Dans l'esprit de ceux qui élaborent cette version, il est exclu de séparer la vie interne de l'Église et la mission. La première partie concerne les communautés et l'ouverture aux chrétiens non-pratiquants, les institutions - paroisses, mouvements... - et la transmission de la foi aux enfants et aux adultes. Le second chapitre aborde les célébrations et les sacrements, l'engagement dans le monde, à travers la famille, les jeunes, la solidarité et le monde des responsables, et « *la nécessité de rendre compte de l'espérance des chrétiens* ¹ », par les médias et la formation permanente. Le troisième volet, quant à lui, touche les « *ouvertures* » - coopération missionnaire, œcuménisme, autres religions et « *recherche de notre temps* » - et la structure des communautés, qui englobe les conseils pastoraux et économiques et l'appel pour toutes les vocations.

Lors de cette assemblée, les membres du synode sont invités à s'inscrire dans des commissions, afin d'étudier et d'amender ce *Cahier*². Un premier débat s'ouvre concernant la composition du secrétariat, nommé par l'évêque³. Certains se demandent s'il ne doit pas être remplacé ou complété par des membres élus par l'assemblée synodale. Finalement, le secrétariat préalablement prévu est maintenu. Ensuite, des questions relatives aux amendements, « *sur la forme ou sur le fond des propositions* », sont posées. Il est clairement précisé qu'un choix sera opéré parmi les nombreux amendements. Toutefois, la question est « *de savoir si l'assemblée aurait connaissance des amendements rejetés. La réponse semble affirmative.* »

En cette journée du 7 février, le Père Passicos, doyen honoraire de la Faculté de droit canonique de Paris et choisi par Mgr Rol comme expert en droit canon, s'exprime longuement. Des notes publiées dans le *Courrier français* reflètent son intervention⁴. Il insiste sur le fait que chacun des membres « *a sa place et toutes les voix sont égales pour prendre part aux décisions communes* » et il convient de « *chercher le bien de l'ensemble du diocèse, rechercher le consensus.* » Il explique que : « *Le Synode prend le train en marche, celui de la vie, celui du diocèse. Il doit donner à la vie diocésaine une autre vitesse, une autre force, pour plus de cohérence, de cohésion en donnant des lignes de force, des axes.* » Cet événement constitue sans aucun doute un virage : « *Le Synode est une charnière dans la vie du diocèse. Il l'oriente vers l'avenir. Il prend des décisions pour une mise en œuvre. Il ne doit pas figer la vie. S'il y a des lacunes ou déviations il aura le courage de le dire.* »

Un article dans un journal paroissial du sud de la Charente fait part d'une double constatation, suite à cette assemblée présynodale. En premier lieu, le monde change : les

1. *Ibid.*, p. 118.

2. Trois commissions pour la première partie, quatre pour la seconde et trois pour la troisième.

3. MANGON, Jean-Pierre. « Une assemblée studieuse ». *CF*, 13 février 1988.

4. « L'exposé du P. Passicos ». *CF*, 20 février 1988.

campagnes se vident, un Charentais sur trois change de domicile tous les sept ans. Quant au visage de l'Église, « 80 % des Français se disent catholiques, mais le sont-ils vraiment ? ¹ » Il n'y a souvent qu'un prêtre par canton et les laïcs se sentent davantage responsables. Un appel à s'adapter aux changements est lancé, notamment en donnant son avis, pour plusieurs raisons : « - parce que cela va changer nos habitudes ; - parce que le monde qui change, **c'est nous** ; parce que l'Église, **c'est nous**, laïcs et prêtres. » Le synode est alors considéré comme le moyen de : « donner notre avis sur les nouvelles façons de vivre, aujourd'hui, notre foi en Église, une Église au service de tous les hommes. » Un autre écho offre une vision de la journée elle-même : « Le programme était chargé mais fort intéressant. [...] Nous avons réalisé l'enjeu du Synode qui est avant tout, "don de Dieu" et nous avons perçu qu'un souffle nouveau allait passer dans notre Église de Charente pour le bien de tous ². » De plus, la rencontre a lieu « dans une ambiance d'amitié, de confiance et d'écoute de l'autre. » Ainsi, tout semble se dérouler au mieux.

Le colloque des jeunes

Une semaine plus tard, se tient le colloque des jeunes³. Le choix est de « susciter, non pas un grand rassemblement de jeunes [...] mais la rencontre de délégués de groupes ayant travaillé pour le synode et voulant y faire entendre leur voix⁴. » Délégués d'équipes paroissiales, d'aumôneries ou de mouvements de tout le diocèse, environ quatre-vingt-dix jeunes se rassemblent. La composition reflète une grande diversité : étudiants, jeunes professionnels, élèves de lycées professionnels, de l'enseignement catholique et de l'enseignement public, des scouts de différentes sensibilités, des jocistes... Au cours de cette journée, est présentée la synthèse des réponses des jeunes, desquelles sont dégagés quatorze thèmes :

« le prêtre, la formation chrétienne, le sacrement de réconciliation, le sacrement de confirmation, eucharistie et liturgie, la reconnaissance des jeunes par la communauté, les jeunes et le monde, l'Église et le monde, la vie en mouvement, la vie en équipe, la vocation, amour, sexualité, mariage et vie chrétienne, prière et parole de Dieu, témoigner⁵. »

Par petits groupes, ils la complètent par des textes préparés avec ceux qu'ils représentent. Il leur faut alors rédiger un message adressé par les jeunes aux membres du synode et enfin, élire les délégués. Finalement, Mgr Rol annonce sa décision de porter à six, au lieu de quatre, le nombre des représentants des jeunes, qui ont droit de vote.

1. « Le synode diocésain ». *L'Écho de la Dronne*, avril 1988, n°177.

2. « Assemblée présynodale ». *Charente Nord*, mars 1988, n°92.

3. « Dimanche 14 février : Colloque des jeunes ». *CF*, 20 février 1988.

4. PLANTEVIGNE, P. *Op. cit.*, p. 119.

5. *Ibid.*, p. 120.

« Le temps des amendements ¹ »

Vient le temps des amendements. Les commissions, composées d'une quinzaine de personnes, hétérogènes en ce qui concerne les âges, les situations et les sensibilités, se réunissent. Se déroulent des débats, des confrontations et des votes. Ainsi :

« On y apprend la vie démocratique d'un groupe. Il faut sans cesse dépasser sa propre expérience pour placer la réflexion au niveau du diocèse. Des enjeux apparaissent à partir de telle ou telle attitude qu'on ne soupçonnait pas. Des sensibilités politiques ou sociales se confrontent. »

Les participants apprennent à rédiger un amendement, à le faire accepter par d'autres et si besoin, à le réécrire. Cette expérience offre une découverte de l'Église : *« Chacun découvre les exigences de la foi mais rencontre aussi des personnes de l'autre bout du département, d'autres milieux, d'autres vocations, d'autres façons de vivre l'Église. Il se situe, lui et sa communauté, au milieu d'un peuple. »*

À la fin du mois d'avril, plus de cinq cents amendements sont parvenus au secrétariat du synode, qui reprend le texte initial, en les y intégrant le plus possible. La nouvelle version est plus simple que la première. Les cent quarante huit décisions, numérotées, sont introduites par la formule : *« Le Synode demande »*. Les délégués reçoivent ce texte de quarante-quatre pages, le *« cahier rouge »* - appelé ainsi en raison de la couleur de sa couverture - une quinzaine de jours avant le synode.

De plus, deux équipes, nommées par l'évêque en janvier, sont à pied d'œuvre. Un modérateur et deux assistants, soit un prêtre et deux laïcs, font leurs premières armes lors de l'assemblée présynodale, et président ensuite toutes les assemblées du synode. S'ajoute une commission d'arbitrage, composée de deux prêtres et d'une religieuse, qui est chargée des éventuels conflits. Tout est donc prêt pour que s'ouvre le synode.



Mgr Rol est ravi du *« très vif intérêt ² »* que suscite la préparation du synode. Il explique, à la fin du mois d'avril 1988, que toutes les suggestions ne peuvent être retenues dans le *« cahier rouge »* et qu'il n'est pas possible d'aborder tous les sujets pastoraux en trois jours de réunion synodale. Cependant, les réflexions des différents groupes seront disponibles *« pour stimuler la réflexion et les initiatives des différentes instances pastorales après le Synode. »*

Indéniablement, au cours des années qui précèdent le synode, le rapport Église et monde anime les réflexions pastorales. Ce thème est particulièrement exprimé lors de la réflexion sur l'avenir du diocèse, en 1983, et lors des visites pastorales au cours desquelles

1. PLANTEVIGNE, P. *Ibid.*, p. 121.

2. ROL, (Mgr). « Lettre pastorale n°3 ». *CF*, 30 avril 1988.

Mgr Rol va à la rencontre du quotidien des habitants du diocèse. Celles-ci permettent à des laïcs de s'exprimer, ce qui facilite sans doute leur participation lors de la préparation du synode. De plus, lors des diverses rencontres qui émaillent les visites de l'évêque, la coresponsabilité est vérifiée et encouragée. Finalement, une dynamique pastorale s'instaure. Lors du synode, les laïcs comprennent qu'ils peuvent – et même, qu'ils doivent – participer à la pastorale et l'orienter. L'évêque n'hésite pas à écrire qu'ils sont appelés à participer « à l'élaboration de décisions pastorales¹ ». L'introduction du *Cahier de synthèse* précise que les laïcs, comme les prêtres, sont invités à « réfléchir sur la pastorale du diocèse² ». Vient donc le temps pour les laïcs d'assumer pleinement leur « responsabilité décisive³ », comme les y invite Mgr Rol, lors de l'assemblée présynodale.

B. L'assemblée synodale et ses premiers fruits

Jusqu'à la publication du code de droit canon en 1983, les laïcs n'ont pas la possibilité de participer à un synode. Toutefois des évêques demandent que la présence de laïcs soit autorisée. Ainsi, à la fin des années 1950, la congrégation du Concile⁴ rappelle que les laïcs n'ont pas le droit de participer au synode « mais qu'on pouvait les admettre pour motif "grave et urgent", sans leur donner le droit de vote⁵ ». Toutefois, en 1968-1969, les laïcs sont conviés à Rouen, à une « assemblée diocésaine⁶ », pour laquelle les organisateurs n'ont pas à demander d'autorisation, mais dans les faits, un vrai synode a lieu, avec le vote de priorités pastorales pour le diocèse. Il semble que dans certains endroits, « la pleine participation des laïcs au synode se heurte à la réticence d'une partie du clergé », ceci s'expliquant entre autres, par le fait que des prêtres traversent une crise d'identité à cette époque. Le nouveau code de droit canon clarifie la situation : le synode n'est pas « célébré parce qu'il est prescrit, mais parce qu'il est nécessaire, ou du moins utile⁷ » et l'évêque est invité à appeler « des fidèles laïcs⁸ » qui sont élus. Ainsi, « la voie est largement ouverte à la collaboration de toutes les énergies des diocèses⁹ ».

1. ROL, (Mgr). « Lettre pastorale pour le Synode diocésain. Lettre n°2 ». EA, 4 octobre 1987, p.226.

2. *Cahier de synthèse. Travail préparatoire du Synode*. Février-décembre 1987, p.II.

3. « Spécial Synode diocésain. Assemblée présynodale ». CF, 13 février 1988.

4. La Sacrée Congrégation du Concile est fondée par Pie IV, en 1564, « pour veiller à la droite interprétation et à l'observance pratique des normes sanctionnées par le Concile de Trente. » Elle prend le nom de Congrégation pour le clergé, en août 1967.

[http://www.vatican.va/roman_curia/congregations/ccclergy/documents/rc_con_ccclergy_pro_31051999_fr.html].

5. TRICHET, Louis. *Le Synode diocésain*. Paris : Cerf, coll. « Bref », 1992, p.100.

6. *Ibid.*, p.103.

7. *Ibid.*, p.104.

8. Can. 463 § 1.

9. TRICHET, L. *Op. cit.*, p.104.

« *Faire route ensemble* », comme y invite le thème du synode d'Angoulême, suppose que chacun des membres de l'Église soit concerné par cette démarche. Chacun, qu'il soit prêtre, consacré, laïc, a non seulement le droit, mais quasiment le devoir de s'exprimer. La parole doit se libérer, les énergies doivent collaborer, on agit ensemble. Toutefois, même si cette dynamique gagne certains, d'autres se sentent exclus de l'aventure ou s'en éloignent volontairement. Quoi qu'il en soit, il est indéniable que beaucoup de secteurs pastoraux du diocèse évoluent.

1. L'assemblée synodale de Pentecôte 1988

a. L'ouverture de la rencontre sous le signe de l'expérience spirituelle

Le samedi 21 mai, le synode est ouvert par une célébration eucharistique¹. Mgr Rol souligne que la messe est célébrée en communion avec l'Église universelle et toutes les communautés chrétiennes de Charente². Il insiste sur le fait que l'assemblée réunie se situe dans la continuité d'une longue histoire chrétienne et se trouve particulièrement liée aux saints du diocèse : Ausone, Cybard³ et Pierre Aumaître, ce qui donne tout son sens à la litanie des saints prononcée au cours de la célébration. De plus, l'évêque proclame seul la profession de foi, invitant ensuite les participants à la renouveler avec lui. Durant les trois jours du synode, le cierge pascal et la Bible ouverte demeurent visibles, dans la salle où se déroulent les débats et les votes.

Le dimanche, dans la plupart des doyennés, a lieu une seule messe, afin que l'ensemble du diocèse se sente concerné par cet événement. L'expérience spirituelle se traduit aussi par la façon dont le synode constitue une « *assemblée d'Église* », en raison : « *d'une conscience toujours affirmée que le synode se tient pour faire vivre l'Église et ses communautés, pour la mission à continuer, à approfondir dans tous les milieux, les classes d'âges, auprès de tous les hommes de notre temps*⁴. »

Cette dimension ecclésiale est aussi illustrée par la présence de Mgr Tapsoba, évêque de Koudougou, au Burkina Faso, diocèse avec lequel est jumelé celui d'Angoulême. Assistent aussi aux débats des vicaires généraux ou évêques des diocèses de la région, ainsi qu'une déléguée du diocèse d'Aix-en-Provence. De plus, un pasteur représente l'Église réformée. S'échangent des messages avec les autres diocèses en synode au même

1. **Annexe P 16 : Célébration eucharistique lors du Synode diocésain. Pentecôte 1988.**

2. ROL, (Mgr). « Samedi 21 mai 1988. Ouverture du synode diocésain d'Angoulême ». *EA*, 5 juin 1988, p.167-169.

3. Saint Cybard est un ermite originaire du Périgord, qui a vécu pendant 39 ans dans une grotte à Angoulême, au cours du VI^e siècle. Par ses instructions, le rachat des prisonniers grâce à l'argent qu'il reçoit et des miracles, il contribue à poursuivre l'évangélisation de l'Angoumois. Un culte public lui est rendu presque aussitôt après sa mort, en 581.

4. PLANTEVIGNE, P. *Op. cit.*, p. 126.

moment : Le Mans, Perpignan et Montpellier, et un message de bénédiction et d'encouragement parvient de la part du Pape.

Lors de son introduction aux débats, Mgr Rol souligne l'importance de « *la dynamique de recherche, de communication, de responsabilités partagées qu'a déclenchée l'entrée en Synode*¹. » Il ajoute que la « *démarche synodale (vouloir travailler ensemble pour la Mission - prêtres, diacres, personnes consacrées, laïcs de tout le diocèse -) [lui] semble irréversible*². » Avant même que les débats ne commencent, il porte un regard très positif sur les trois jours qui s'ouvrent : « *Nous aurons à veiller à entretenir cet élan, cette façon de faire Église ensemble dans les différentes communautés chrétiennes dont nous sommes, en nous donnant des moyens de vérification pour cela.* » Le lendemain, dans son homélie lors de la messe de la Pentecôte, les quatre axes qu'il choisit sont révélateurs d'une volonté de dynamisme, en vue d'une ouverture de l'Église à l'égard de tous les hommes : « *le cap de la mission*³ », « *une ouverture aux plus défavorisés* », « *une évangélisation au cœur des réalités humaines* » et « *la communion fraternelle au service de la mission* ».

b. L'heure des débats, de l'écoute mutuelle et... des votes

Même si les participants se montrent quelque peu tendus lors des premières heures de l'assemblée, peu à peu « *un véritable débat s'ébauche et se déroule. Les langues se délient, l'humour fleurit, la confiance s'installe et se communique*⁴. » L'écoute mutuelle est soulignée, comme elle l'est, lors des autres synodes en France :

« *Cette expérience est d'abord celle de la parole. Parole libre. Le code [de droit canon de 1983] insiste sur le droit de tous à discuter librement des questions débattues. Mais la liberté de la parole exige aussi la ferveur attentive de l'écoute. Les synodes sont avant tout un lieu d'écoute mutuelle, respectueuse*⁵. »

Il s'agit aussi de se mettre à l'écoute du monde.

Des participants de la zone de Cognac insistent ensuite sur la célébration du synode dans l'unité : la communion l'emporte sur un éventuel esprit de discorde⁶. Ils soulignent l'importance du travail préparatoire, tout en ajoutant :

« *Nous avons [...] l'impression d'avoir brassé beaucoup de sujets, mais d'avoir pu, grâce à la maturité où en était arrivé le travail, être à l'écoute des*

1. ROL, (Mgr). « Synode diocésain d'Angoulême. Pentecôte 1988. Introduction ». EA, 5 juin 1988, p.170.

2. Ibid., p.171.

3. ROL, (Mgr). « Homélie de Pentecôte pour le Synode diocésain ». EA, 5 juin 1988, p.172-173.

4. PLANTEVIGNE, P. Op. cit., p. 127.

5. THOMAS, Joseph. « Les synodes diocésains et le sens de l'Église ». In : Collectif. *Les synodes diocésains*. Paris : Desclée de Brouwer, 1994, p.147.

6. « Premiers échos du synode. Participants de la zone de Cognac ». *Ensemble Cognac. Éd. périphérique*, juin 1988, n°194.

témoignages personnels en assemblée plénière comme en commission : cela donnait un poids supplémentaire aux textes votés ».

Rapidement, les procédures de vote initialement prévues s'avèrent non opérationnelles. De nouvelles règles sont adoptées. Après le travail en commission, se réunissent le secrétariat, responsable de l'ensemble de la rédaction, et les représentants des commissions pour un temps de conciliation. Le texte proposé au vote est repris article par article. À partir des amendements préparés, le secrétariat propose souvent une nouvelle rédaction de l'article - « *texte de consensus*¹ » - ou un nouveau texte complète ou remplace l'article original. Ainsi, tous les articles sont votés dans le temps imparti. De plus :

« les séances de cette “commission de conciliation” ont été fructueuses et passionnantes, car chacun devait y montrer une totale ouverture à la parole des autres pour dégager le texte qui serait le plus clair et le plus exact dans la ligne et l'esprit du synode. »

Lors de l'assemblée, le secrétariat commente les « textes de consensus », les amendements sont défendus par leurs auteurs et les interventions sont réglées par les modérateurs. Tout membre de l'assemblée peut intervenir, même si cela ne donne pas lieu à un vote, en avertissant les modérateurs et en déposant son texte écrit au secrétariat. Les grands débats se déroulent autour de l'organisation des paroisses et des doyennés - l'équilibre entre le ministère des prêtres et l'action des conseils et l'accession aux sacrement -, le monde des jeunes, la solidarité qui doit être une vraie démarche fraternelle et la famille et le mariage. L'exemple concernant le débat sur l'admission aux sacrements apparaît dans les colonnes du *Courrier français*. Ainsi, une tendance « *exigeante*² » demande quatre mois de préparation pour le baptême des petits enfants et six mois pour le mariage et le sacrement de confirmation ne pourrait être reçu qu'à partir de dix-huit ans. L'autre sensibilité, « *accueillante* », se montre « *plus soucieuse de ne pas décourager la foule des non pratiquants qui souhaitent célébrer à l'église les grands moments de leur existence.* » La majorité se range derrière celle-ci et vote un mois pour la préparation au baptême et trois mois pour celle du mariage. Quant au sacrement de confirmation, il peut être proposé entre treize et quinze ans.

Finalement, chacun respecte le temps de parole qui lui est imparti et il n'existe pas de blocage, car des points parfois difficiles, tels que le mariage des prêtres, sont laissés de côté, en raison de réflexions qui ne sont pas encore mûres. Le secrétaire du synode considère que « *l'assemblée s'est sentie responsable devant le diocèse de faire aboutir et réussir le synode*³. »

Toutes les propositions de décisions sont votées à main levée, en utilisant des cartons de diverses couleurs : vert pour « oui », rouge pour « non », jaune pour « oui avec

1. PLANTEVIGNE, P. *Op. cit.*, p. 129.

2. MANGON, J.-P. « Synode 88. Échos du synode diocésain ». *CF*, 4 juin 1988.

3. PLANTEVIGNE, P. *Op. cit.*, p. 129.

réserve »¹. L'assemblée refuse quasiment toujours la possibilité du vote secret. En revanche, les chapitres sont approuvés dans leur ensemble par vote secret. Les textes sont adoptés à une majorité dépassant très souvent les deux tiers requis². Ainsi, le chapitre 1, sur 157 votants, recueille 143 « oui », dont quatre « avec réserve » et dix « non ». Les chapitres 2 et 3 obtiennent un nombre de voix identique, soit sur 162 votants, 150 « oui » et douze « non ».

c. Sous le signe du dynamisme

Hormis les homélies lors des célébrations eucharistiques et l'introduction et la conclusion du synode, Mgr Rol, qui a suivi de très près toute la préparation du synode, décide de ne pas intervenir au cours des débats. Lorsque les débats sont clos et les votes effectués, il invite à la diffusion la plus large possible des *Actes du synode*, une fois qu'il les aura promulgués³. Il décide le renouvellement du conseil pastoral diocésain, dont les élections se tiendront en septembre. Il rappelle aussi le colloque pastoral Angoulême-Koudougou prévu au Burkina Faso, en soulignant qu'il serait bon que des membres du synode fassent partie des vingt délégués charentais. Pour finir, Mgr Rol insiste sur la solidarité et sur l'Appel. En effet, il forme des vœux pour que les chrétiens participent davantage aux mouvements apostoliques et qu'ils se mettent au service des communautés paroissiales, des diverses aumôneries et des services diocésains. Une nouvelle fois, il réitère son appel au ministère presbytéral ou diaconal et à la vie consacrée.

Quelques jours plus tard, avec le conseil épiscopal élargi aux doyens, il adresse un message aux Charentais⁴. Ils déclarent vouloir poursuivre avec tous les Charentais, « *quelles que soient leurs convictions* », le travail « *pour la dignité de l'Homme et la qualité de la vie, en particulier auprès des plus éprouvés et des plus démunis matériellement, moralement, culturellement et spirituellement.* » Ils assurent les membres des autres confessions chrétiennes de « *leur soif d'unité et de communion* » et redisent à leurs frères catholiques « *leur profonde communion dans la foi pour la mission de l'Église.* » En guise de conclusion, ils rappellent à ces derniers « *que la participation de chacun est indispensable pour que tout homme puisse avoir la chance d'entendre la Bonne Nouvelle du Christ. Avec tous les Charentais, ils veulent travailler pour qu'il n'y ait pas d'exclus de l'espérance.* » Message résolument dynamique qui témoigne de l'élan qui jaillit du synode !

Un dynamisme auquel adhèrent les membres du synode, comme le suggèrent divers témoignages. Par exemple, à la question : « *Et alors, que s'est-il passé ?* »⁵, les déléguées

1. P 15 : **Vote lors du Synode diocésain. Pentecôte 1988.**

2. MANGON, Jean-Pierre. « Synode 88 ». CF, 28 mai 1988.

3. « Les signes de Mgr Rol ». CF, 4 juin 1988.

4. « Message du Synode aux Charentais ». CF, 4 juin 1988 et EA, 5 juin 1988, p.182.

5. « Échos du synode ». Angoulême Ensemble, juin 1988, n°173.

du centre-ville d'Angoulême commencent ainsi leur compte-rendu, publié dans les colonnes du journal paroissial : *« Aux yeux des hommes, rien de bien spectaculaire, en réalité, et pour les adeptes du sensationnel, bien décevant. Aucune décision extraordinaire, aucune empoignade entre participants, aucun scandale... »* Puis, après avoir fait part des points forts de ces trois jours, l'article est ainsi conclu : *« Et maintenant ? Les sillons sont tracés... À nous de semer ensemble, afin que germe le nouveau visage de l'Église de Charente, un nouvel élan missionnaire »*.

C'est ainsi que la démarche synodale se situe sous le signe de l'espérance :

« L'espérance qu'il a fait naître n'était pas de l'ordre des proclamations ; mais de l'expérience de vie ecclésiale de la découverte de l'action de l'Esprit d'aujourd'hui dans l'Église et le monde. Elle tenait en cette conviction que les chemins s'ouvriraient et que le diocèse allait les parcourir. C'était une espérance réaliste qui déplaçait tranquillement les équilibres habituels : dans l'esprit de Vatican II, le ministère presbytéral se situait au cœur d'un peuple de Dieu, actif et responsable dans et au-delà des limites de l'Église¹. »

d. Les Actes du synode

Un texte intitulé *« Le synode en Charente... Quelques grandes convictions »* paraît dans les colonnes d'*Église d'Angoulême*, juste après l'assemblée de Pentecôte². Il a pour but de : *« faciliter une compréhension globale du travail du synode. Il pourra aussi servir de support au compte rendu oral que chaque membre fera à son entourage en l'illustrant par des décisions concrètes. »* Sont d'abord relevés des défis auxquels est confrontée la société : l'économie, la famille, la solidarité, la culture... Il est ensuite affirmé que la vie de l'Église suppose de *« faire route ensemble »* : la mission ne peut se vivre seul. Le synode propose alors des *« balises, repères et convictions »*. Diverses manières de témoigner de sa foi sont développées. Par exemple, est soulignée la nécessité de former des communautés *« plus chaleureuses »*, de mettre l'accent sur *« la communication »* et d'être solidaire. De plus, les différents conseils illustrent *« le mode dynamique de la synodalité »* et la formation des laïcs et le souci des finances sont indispensables.

Dans la revue *Église d'Angoulême* qui suit le synode, le Père Plantevigne, secrétaire général, insiste sur *« quelques points saillants³ »*. Il souligne ainsi *« les points qui ont focalisé l'attention »* : *« l'organisation des paroisses et des doyennés », « l'équilibre entre exigence et accueil dans le domaine des sacrements », « la présence auprès des jeunes », la famille, la femme et « l'ouverture aux chrétiens d'autres confessions »*. Des demandes précises concernent l'organisation de l'Église, en insistant sur les conseils pastoraux, les

1. PLANTEVIGNE, P. Op. cit., p. 137.

2. « Le synode en Charente... Quelques grandes convictions ». EA, 5 juin 1988, p.185-189.

Annexe 3.2 : Le synode en Charente... Quelques grandes convictions. Pentecôte 1988.

3. PLANTEVIGNE, P. « Après le synode ». EA, 5 juin 1988, p.183-185.

Annexe 3.3 : « Après le synode ». Père Plantevigne.

doyennés et les conseils économiques. La mise en place d'équipes est aussi fortement demandée, aux divers niveaux du diocèse et touchant de multiples domaines : la préparation et la célébration des sacrements et des obsèques, la solidarité, les vocations, le catéchuménat, la formation permanente... De plus, l'Église ne doit cesser de s'ouvrir : aux pauvres, aux réalités humaines, aux chrétiens non catholiques, aux autres religions...

Le texte des *Actes du synode*, revu et vérifié, est remis aux délégués du synode, lors d'une rencontre, le 11 septembre suivant. Il est introduit par un texte manuscrit de Mgr Rol, déclarant approuver et publier « *les textes votés, après discussions et amendements, par la majorité des membres du Synode diocésain d'Angoulême* ¹ », daté du 1^{er} juillet 1988, en la fête de saint Cybard. Le préambule rappelle d'ailleurs les racines historiques du diocèse. Il est précisé que le document : « *regroupe des convictions, des appels et des résolutions du Synode pour stimuler l'Église, l'aider à mieux vivre du Don de Dieu et l'orienter davantage vers la Mission* ². » Il ne s'agit pas de « *réglementer toute la vie de l'Église de Charente* » mais d'« *orienter* » la vie du diocèse pour les années suivantes et de « *dégager quelques axes de marche* ».

Le plan, semblable à celui qui guide le *Cahier de propositions*, comporte trois parties intitulées : « *Un peuple de baptisés qui se réjouit de son Dieu* », « *L'Église-sacrement : témoins du Christ au milieu des hommes* » et « *Une Église dont tous les membres sont concernés par la mission* ». Se réjouir, témoigner, être missionnaire : un beau programme non dénué d'exigences ! Il s'agit de « *trois regards* » :

« Le premier regard porte sur l'Église convoquée par la Parole de Dieu, animée par l'Esprit Saint : c'est la communauté chrétienne, insérée de façons diverses parmi les hommes, poussée à transmettre et à annoncer cette Parole à tous les habitants de la Charente.

Le deuxième regard porte sur l'Église qui, sanctifiée par l'Esprit, donne la vie du Christ par les sacrements et veut être signe de la Présence de Dieu dans le monde.

Le troisième regard porte sur l'Église qui se transforme, se convertit sans cesse pour remplir sa mission, qui s'organise pour laisser s'exprimer le mystère qui vit en elle. »

Cent cinquante quatre demandes du synode sont transcrites.

Le premier chapitre insiste sur la communauté que doivent former les chrétiens : « *Le Synode appelle tous les baptisés de Charente à participer d'une façon ou d'une autre à la vie d'une communauté de croyants (paroisses, aumôneries, institutions, mouvements)* ³. » Sont ainsi abordées ces diverses structures. Puis, il s'agit de transmettre « *la Parole et la*

1. *Actes du Synode diocésain d'Angoulême*. 21-22-23 mai 1988, p.1.

2. *Ibid.*, p.4.

3. *Actes du Synode*, n°111.

vie de Dieu ¹», par le biais de la catéchèse, des mouvements d'enfants, du catéchuménat des adultes et par des pôles d'accueil.

Le second chapitre est consacré en premier lieu à la vie sacramentelle, chacun des sacrements faisant l'objet d'articles, suivis par la question des obsèques et la vie spirituelle. Ensuite, les chrétiens sont appelés à être témoins dans le monde, que ce soit au sein de la cellule familiale, auprès des jeunes, et par la solidarité, notamment à l'égard des malades et des personnes en situation précaire. Puis, le synode évoque un « monde de responsables », investis dans les domaines économique, social et politique. Ce chapitre, portant l'accent sur le témoignage, se termine en insistant sur la nécessité de diffuser les textes des divers responsables de l'Église, l'importance des médias chrétiens et de la formation permanente, permettant à des chrétiens de rendre compte de leur foi.

Pour finir, le troisième chapitre est axé sur la mission qui, bien entendu, revêt plusieurs formes : la coopération missionnaire, l'œcuménisme, l'ouverture aux autres religions mais aussi « aux recherches de notre temps », qu'elles concernent la science, l'art ou la culture. La mission suppose aussi des « moyens concrets d'action apostolique », que sont les conseils, les doyennés et les secteurs pastoraux, les finances et les services diocésains. En dernier lieu, est mentionnée « l'urgence de l'appel », qui concerne la « vocation » et la « mission des laïcs », le ministère presbytéral et le diaconat permanent, ainsi que la vie consacrée.

Volontairement, il n'est pas exprimé clairement dans les *Actes du synode*, qui doit accomplir telle ou telle action. Cela suscite des débats au moment de l'assemblée synodale mais :

« Plusieurs années après, on s'aperçoit pourtant que cette façon de rédiger a permis de ne rien bloquer dans la vie de l'Église. Le synode pousse sans cesse à un engagement des laïcs ; mais il laisse libre quant à l'évolution des différentes communautés : ce qu'il y a à faire est accompli ici par le prêtre plein d'initiative, là par les laïcs plus entreprenants. Il a défini de façon très précise le sens de la marche, et cette orientation reste valable malgré les changements considérables intervenus dans l'Église². »

Désormais, il s'agit de prendre un nouvel élan sur la route.

2. La réception du synode au cours des années suivantes

Comme l'indique le secrétaire général du synode :

« les effets du synode ont été inégaux. Certains lieux du diocèse, certains services, certains mouvements, s'y référeront et s'en inspireront plus que d'autres. S'il est

1. *Actes du Synode*, n°13.

2. PLANTEVIGNE, P. *Op. cit.*, p.131.

vrai que dans les discussions l'on parlera volontiers d'un après ou d'un avant le synode, peu à peu des gens s'interrogeront sur son impact¹. »

Les premières conséquences apparaissent dès 1988-1989. En effet, les conseils de doyenné, constitués en vue des élections des délégués au synode, subsistent, même si certains mettent « *du temps à trouver leur vitesse de croisière²* ». Ainsi, « *l'affirmation synodale selon laquelle le doyenné doit être une unité pastorale motrice est en train de prendre corps.* » Le conseil pastoral diocésain, quant à lui, sous forme expérimentale depuis cinq ans, est reconstitué de façon stable. Désormais, les laïcs qui y participent ont acquis une compétence sur l'Église et ils connaissent les divers acteurs du diocèse. Les différents services, de leur côté, se servent des *Actes du synode* comme référence.

a. Des avis partagés

Que pensent les contemporains du synode, prêtres et laïcs, délégués ou non ? La majorité des témoignages recueillis, une quinzaine d'années plus tard, soulignent les effets positifs de cette expérience. Divers thèmes apparaissent dans quarante-huit réponses apportées, provenant de seize prêtres, de deux religieuses et de trente laïcs³.

Indéniablement, une ouverture a lieu. Une religieuse estime que le synode favorise un « *élan vers une ouverture sur le monde⁴* ». Elle ajoute que, selon elle, au cours des années précédentes, était privilégiée l'action pastorale directe par les mouvements. Le synode rend chaque chrétien, engagé ou non dans un mouvement, acteur de la pastorale. Une laïque souligne que le synode a permis à des gens de constater « *qu'il se passait quelque chose dans l'Église⁵* », tandis qu'une autre évoque « *un élargissement [...] plutôt bénéfique⁶* ». Pour des prêtres, il est très clair que quinze ans plus tard, le synode irrigue toujours la vie pastorale, même s'il n'est pas nommé et s'il n'est pas appliqué partout de la même façon. Ayant eu « *lieu au bon moment⁷* », « *il a structuré le diocèse d'une manière plus adaptée au monde d'aujourd'hui⁸* ». Au sein du clergé, plusieurs font référence au concile Vatican II, situant le synode dans la même ligne, un plus grand rôle des laïcs étant rendu possible par l'un et l'autre⁹. En effet, la plus grande place accordée aux laïcs, illustrée par leur participation au synode et par l'insistance sur leurs responsabilités au sein de l'Église, dans les *Actes du synode*, est le plus fréquemment mentionné dans les divers témoignages. Les laïcs se sentent écoutés et la plupart des prêtres en sont ravis : l'un d'eux y voit le côté

1. *Ibid.*, p.134.

2. *Ibid.*, p.133.

3. Parmi les témoins, onze prêtres et quatre laïcs participent à l'assemblée synodale.

4. Témoignage oral d'une religieuse, non déléguée, en août 2001.

5. Témoignage oral d'une laïque, non déléguée, en novembre 2002.

6. Témoignage oral d'une laïque, déléguée, en novembre 2002.

7. Témoignage oral d'un prêtre, délégué, en août 2002.

8. Témoignage oral d'un prêtre, délégué, en janvier 2001.

9. Témoignages oraux d'un prêtre, non délégué, en janvier 1999 et d'un prêtre, délégué, en août 2001.

« *bénéfique* ¹ » du synode, tout en ajoutant qu'il « *a enfoncé le clou* » concernant la collaboration entre les prêtres, les religieuses et les laïcs. C'est ainsi que se dessine la prise de conscience d' « *une Église diocésaine, prêtres et laïcs, jeunes et vieux, ensemble. Les prêtres et les laïcs à part entière, sont dans l'Église. On situe sa paroisse dans un ensemble* ² », ce qui donne aux choses « *une autre envergure* ». Cela est rendu possible grâce au dialogue, auquel sont particulièrement sensibles les laïcs. Beaucoup insistent sur les réunions de préparation qui permettent des confrontations d'idées, de façon respectueuse. D'ailleurs, certaines rencontres offrent l'occasion à des personnes, notamment issues de la génération des 35-45 ans, de s'intéresser à la vie de l'Église³. En outre, sont soulignées la revalorisation des conseils ainsi que l'organisation des paroisses et la mise en valeur des doyennés, thèmes auxquels semblent être plus sensibles les laïcs. Parmi les points positifs, l'un des prêtres remarque que le synode contribue sans aucun doute au fait que l'excommunication de Mgr Lefebvre, à la tête du courant intégriste catholique, en juillet 1988, ne provoque aucun remous en Charente. « *Beaucoup* ⁴ » d'intégristes auraient participé aux assemblées du peuple de Dieu et certains prennent conscience que l'Église qui se situe dans la ligne conciliaire, est bel et bien vivante, alors que leur était inculqué que Vatican II signifiait la fin de la religion.

Un prêtre considère que « *les laïcs en lien avec l'Église ont accepté le synode* ⁵ » et que « *ceux qui ont des liens distendus ne comprennent pas toujours.* » Une religieuse estime, quant à elle, que : « *le synode a mobilisé et il a constitué une étape nécessaire. Néanmoins, il n'a pas été assez vécu* ⁶. » En effet, des critiques plus ou moins vives de la part de prêtres et de chrétiens engagés en témoignent. Quelques remarques se veulent mesurées : le synode est positif mais il n'apporte pas autant que certains voudraient, il ne va pas assez vite⁷, il n'apprend pas grand-chose⁸. Certains reconnaissent qu'un événement a eu lieu mais ils se montrent sceptiques quant aux suites données. L'une des laïques évoque un « *coup d'épée dans l'eau* ⁹ ». Des laïcs et des prêtres estiment que sur le terrain, les gens ne se sont pas sentis concernés. D'ailleurs, un prêtre et une laïque utilisent la même expression : ils n'ont pas perçu « *un nouveau souffle* ¹⁰ ». Un prêtre remarquant que les gens de sa paroisse se sont sentis « *peu concernés* ¹¹ », ajoute tout de même que cela est peut-être « *la faute des prêtres qui n'ont pas su faire passer.* » Ainsi, pour certains, le

1. Témoignage oral d'un prêtre, non délégué, en novembre 2000.

2. Témoignage oral d'un prêtre, délégué, en août 2001.

3. Témoignage oral d'un prêtre, délégué, en août 2002.

4. Témoignage oral d'un prêtre, délégué, en août 2002.

5. Témoignage oral d'un prêtre, délégué, en août 2001.

6. Témoignage oral d'une religieuse, présente au synode, en août 2001.

7. Témoignages oraux de laïcs, non délégués, en octobre 2000.

8. Témoignages oraux de laïques, non déléguées, en novembre 2002.

9. Témoignage oral d'une laïque, non déléguée, en janvier 2002.

10. Témoignages oraux d'un prêtre, non délégué, en novembre 2000 et d'une laïque, non déléguée, en octobre 2000.

11. Témoignage oral d'un prêtre, non délégué, en janvier 2001.

synode n'apporte rien, il « *enfonce des portes ouvertes* ¹ » et il constitue même une « *force d'inertie* ² ». Un prêtre, d'un air bougon, ne manque pas d'évoquer la « *maladie des synodes* ³ ».

Les réserves ou les critiques mentionnées ci-dessus ne proviennent que de personnes, qui ne sont pas déléguées au synode. Il faut aussi souligner que de nombreux paroissiens ne se sentent pas concernés, d'autant plus si leurs curés eux-mêmes, ne jettent qu'un regard distrait sur l'événement. Toutefois, le synode oriente indéniablement la pastorale des années suivantes, tout en offrant un consensus entre les diverses sensibilités qui se côtoient dans l'Église.

D'autres réserves s'expriment suite au synode, dont un document non daté mais intitulé : « *Après-Synode. Quelle articulation CMR - paroisses ?* ⁴ », qui rend compte des interrogations qui traversent le mouvement du CMR. Elles sont exprimées sous la forme d'un tableau de quatre colonnes : « *Vie en Église* », « *Vie dans le monde* », « *Questions* » et « *par la suite* ». Les membres des équipes reconnaissent « *l'importance des problèmes d'Église abordés par le Synode* » mais ils mettent aussi en avant le côté « *intellectuel* » qui prime, avec des confrontations d'idées, qui font guetter le danger de prendre des « *décisions en dehors de la vie* » des gens. Ils considèrent que les laïcs « *ont eu prise (apparente) sur les règlements internes à l'Église* » et qu'ils ont manifesté « *leur nostalgie de chrétienté* », à laquelle s'oppose le CMR, comme il reste prudent face à la « *réforme structurelle* » qui se met en place, pour laquelle des membres du mouvement sont sollicités. Ils insistent beaucoup sur leur manière d'être et d'agir dans le monde : ils partent du vécu, ils sont chrétiens dans le monde, et ils craignent un « *affrontement entre deux langages d'Église, entre deux langages de foi* ». Ainsi, ils interpellent : « *Qui va former les chrétiens à vivre en chrétiens dans les cultures modernes, dans les contradictions de ce monde, pour y témoigner de Jésus Christ ?* » Ils s'interrogent aussi sur le fait que la paroisse puisse redevenir « *le lieu de contrôle de la vie en Église* », ce qui signifierait pour eux la fin de l'Action catholique. Ils suggèrent alors de privilégier une « *démarche de conversion à Jésus Christ dans la vie* » et « *par petits groupes en rural, donner un visage d'Église où la vie est le terreau où s'épanouit la foi.* »

Il est normal que les membres du CMR « *défendent* » leur mouvement mais certaines critiques ne semblent pas justifiées. Ainsi, ils auraient souhaité que la décision de la démarche synodale soit prise à la base et non « *en haut* », mais seul l'évêque le peut. Ils insistent beaucoup sur la présence et l'action des chrétiens dans le monde : les *Actes du synode* reflètent aussi nettement cette préoccupation, ce que les auteurs de ce bilan ne semblent pas avoir perçu. À travers ce tableau, sont exprimées à mots plus ou moins voilés

1. Témoignage oral d'un laïc, non délégué, en novembre 2002.

2. Témoignage oral d'un laïc, non délégué, en octobre 2001.

3. Témoignage oral d'un prêtre, non délégué, en janvier 1999.

4. PUAUD, B. *Ibid.*, p.50.

des craintes, qui se traduisent par des méfiances. En outre, le synode veut donner la parole aux laïcs et les invite à prendre des responsabilités mais comment cela se traduit-il sur le terrain, avec chacun des prêtres ? Les membres du CMR savent très bien que le clergé ne se montre pas unanimement favorable aux mouvements, qui laissent les laïcs prendre des initiatives et assumer leurs responsabilités : qu'en sera-t-il à une échelle plus large ?

b. Sensibiliser

Un élan doit désormais se manifester dans le diocèse, ce qui nécessite un déploiement d'efforts plus ou moins importants selon les lieux du diocèse. L'intérêt pour le synode et son application doivent concerner les chrétiens au-delà du « monde des délégués ». Certains s'attellent avec force à cette tâche.

Les réflexions de membres du CMR soulignent que tous les catholiques ne se sentent pas concernés de la même façon par le synode, ce qui est tout à fait normal, vu les divers degrés d'implication dans la vie de l'Église de chacun. Ainsi, lors d'un conseil épiscopal, en juin 1988, il est souligné que de très bons échos parviennent de tous les points du diocèse, à travers des courriers, des échanges dans les groupes, des réflexions personnelles. Néanmoins, il faut se montrer attentif « *à la frustration de certains chrétiens, non membres du synode, qui ont beaucoup investi dans le travail, la prière et qui ont l'impression que les portes se sont refermées sur l'Assemblée synodale*¹. »

Quelques semaines après le synode, a lieu un conseil paroissial à Vars, près d'Angoulême, en présence du Père Gault, vicaire épiscopal du Grand Angoulême. En effet, tout au long du mois de juin, il participe à tous les conseils pastoraux de la zone d'Angoulême, afin d'informer sur le travail du synode. Se dégage alors un point important : la mise en œuvre du synode, expérience d'Église, sera l'affaire des communautés. De plus, la période est traversée par des agitations, tant au niveau de la société, en raison des élections présidentielles d'avril - mai 1988, que dans l'Église, avec les remous touchant la rupture avec les intégristes. Toutefois, « *le Synode a fait vivre à l'Église de Charente tout un temps de recherche, d'approfondissement, permettant un accord sur des orientations profondes. Nous ne sommes pas chrétiens seuls. Notre Foi ne peut se vivre dans la division*². »

Quelques jours avant la remise des *Actes du synode* aux délégués, en septembre 1988, Mgr Rol adresse un message aux chrétiens du diocèse³. Il stipule que les décisions publiées concernent tous les baptisés, quels que soient leurs liens avec l'Église. Tout en encourageant la plus large diffusion possible du texte, il met en garde contre deux écueils :

1. Conseil épiscopal du 10 juin 1988. **ADc Mgr Rol. Conseils épiscopaux. 1976-1990.**

2. « Compte-rendu du Conseil paroissial. 16 juin 1988 ». *Ensemble (Vars)*, octobre-décembre 1988, n°25.

3. ROL, (Mgr). « Les Actes du Synode ». *CF*, 3 septembre 1988.

« celui de ne retenir que les textes qui vont dans le sens de ses propres idées » et « celui de souligner ce que les autres ont à faire, au lieu de regarder en priorité ce que chacun de nous doit changer dans son comportement. » Chacun des baptisés est concerné par l'un ou l'autre des sujets traités. L'évêque ajoute que : « *La mise en œuvre des décisions du Synode est confiée non seulement à ceux qui ont reçu une charge pastorale, mais aussi à tous les baptisés, chacun selon sa grâce et sa mission* ».

En octobre 1988, sont réunis les vingt-huit membres du conseil pastoral de la paroisse de Cherves-de-Cognac, à qui sont remis les *Actes du synode*, afin de les aider « à déterminer des axes de pastorale ¹ ». De même, un délégué du secteur de Confolens estime, qu' « *après la période de ralenti de l'été, il [...] faut être prêt à vivre l'esprit de l'Évangile avec dynamisme ²* », comme le synode y encourage. Il invite alors à « *une vie liturgique plus vivante* » et à une participation « *active à la vie des mouvements déjà présents* » dans le doyenné. Dans cette même zone, des jeunes éprouvent des difficultés à se sentir concernés par le synode. Par exemple, une rencontre est organisée en octobre 1988, en vue de réunir les jeunes du secteur s'intéressant au synode, autour de deux des jeunes délégués³. Seulement trois jeunes répondent présent. Un appel leur est alors lancé pour le rassemblement prévu début décembre, au cours duquel doivent être abordés différents points mis en relief lors du colloque des jeunes. L'un des jeunes Confolentais n'hésite pas alors à écrire : « *Domage que nous soyons si peu nombreux, alors que nous revendiquons sans cesse un droit d'expression. L'opportunité est donnée...* »

c. Les premiers fruits

Le 5 novembre 1988, se tient le premier conseil pastoral diocésain, dans le sens où les précédents étaient considérés comme « expérimentaux ». Des laïcs issus des doyennés, des services et des mouvements, deux jeunes, qui avaient été délégués lors du synode, des religieuses, un diacre, des prêtres et bien sûr Mgr Rol, soit une quarantaine de personnes, sont réunis. Ce conseil doit en particulier donner des pistes pour la mise en œuvre des *Actes du Synode*. Ceux-ci font partie du « *patrimoine commun* ⁴ » et chacun doit « *porter le souci de l'utiliser, de le faire passer, de le digérer.* »

Lors des vœux pour l'année 1989, Mgr Rol estime que « *ça bouge* » dans le diocèse : des conseils se mettent en place, des religieuses reçoivent une charge pastorale, des commissions et des services et des mouvements se mettent au travail « *pour donner une impulsion nouvelle* ⁵ ». Il ajoute néanmoins qu' : « *Il reste beaucoup à faire pour la*

1. « Rencontre le 14 octobre » . *Ensemble Cognac*. Éd. périphérique, novembre 1988, n°198.

2. « Synode ». *D'une rive à l'autre*, octobre 1988, n°8.

3. « Jeunes, que vous reste-t-il du Synode ». *D'une rive à l'autre*, novembre 1988, n°9.

4. BOULLET, Michel. « Conseil pastoral diocésain ». *CF*, 9 décembre 1988.

5. « Vœux à l'évêché ». *CF*, 13 janvier 1989.

diffusion et l'étude de ce document qui [...] a une valeur normative pour tout le diocèse. Avançons à petits pas... mais avançons, pour "faire route ensemble". » Il précise alors deux accents, soulignés lors du synode, à appliquer : la mise en place ou l'amélioration du travail des conseils paroissiaux et des conseils économiques et la création d'antennes « SOS Solidarité » dans chaque secteur paroissial.

Il souligne quelques mois plus tard que, lors de la session de rentrée du conseil épiscopal, il est reconnu que « *des chrétiens se sont "remués" pour faire route ensemble, en vue d'un meilleur service de l'Évangélisation*¹. » Il se réjouit de l'évolution des doyennés comme de véritables « *unités motrices* », de la collaboration féconde entre prêtres et laïcs, dans les conseils pastoraux et des « *Rendez-vous de la solidarité* », auxquels participent de plus en plus de paroisses. De même, les services diocésains prennent au sérieux ce qui les concerne dans les Actes. Cependant, il faut aller plus loin et il propose « *un plan triennal, modulable selon les doyennés*² », en vue de « *mobiliser l'ensemble des catholiques sur l'étude et la mise en application des Actes du Synode diocésain* », tout en précisant que cette application « *n'est pas facultative !* » Chaque année pastorale voit l'accent mis sur l'un des trois chapitres des Actes du Synode. Ainsi, à la rentrée 1991, le curé de Confolens rappelle à ses paroissiens que les recherches pastorales doivent être axées autour du troisième chapitre des actes synodaux, « *sur les moyens que va se donner l'Église d'Angoulême pour continuer et même mieux remplir sa mission d'aujourd'hui et de demain*³. » Il apparaît clairement pour lui que les objectifs de la mission de ce coin de la Charente se résument dans les articles des Actes du synode.

Au début de l'année 1990, Mgr Rol revient longuement sur le synode, en soulignant certaines initiatives qui en découlent⁴. Il cite en premier lieu le développement des conseils pastoraux. Dans les domaines de la santé et de la solidarité, se développent des antennes « Solidarité-Missions » dans les paroisses, une charte de solidarité avec les handicapés est rédigée et l'aumônerie des gitans, déjà implantée sur la région Cognac-Jarnac se développe sur Angoulême. De leur côté, les aumôneries scolaires connaissent « *un regain d'activité* » et la catéchèse des enfants s'organise au niveau des doyennés et du diocèse. S'ajoute l'École de la foi qui doit ouvrir ses portes à la rentrée de 1990⁵. De plus, une radio diocésaine est prête à émettre mais elle reste tributaire des lenteurs administratives.

Selon Mgr Rol, la pastorale diocésaine ne peut que s'articuler sur les actes synodaux. Toutefois, le conseil épiscopal réuni au début de l'année 1990 constate et regrette, que les

1. ROL, (Mgr). « Lettre de rentrée ». CF, 15 septembre 1989.

2. « Quelle suite donner au Synode ? » *D'une rive à l'autre*, janvier 1990, n°22.

3. BOURDIER, Jean-Baptiste . « 1991-1992 : année nouvelle ». *D'une rive à l'autre*, octobre 1991, n°41.

4. « Les vœux de Mgr Rol ». CF, 12 janvier 1990.

5. Elle voit le jour en effet à la rentrée de 1990, avec trente-cinq adultes. Le cycle dure deux ans. Il s'articule autour d'un samedi de cours, d'une réunion de groupe et d'un travail écrit par mois. Il s'agit de faire redécouvrir aux participants les fondements de la foi et de la vie chrétienne.

membres du conseil presbytéral qui s'est tenu quelques jours plus tôt, n'aient pas fait référence au synode¹.



Un document intitulé « *Trois ans après le synode*² » dresse un bilan, en 1992, des réalisations effectuées depuis la Pentecôte 1988. La liste est longue... Outre les divers points soulignés précédemment, sont précisés entre autres que douze doyennés sur quinze sont dotés d'un conseil pastoral et qu'un conseil diocésain des jeunes est né en février 1991. Des conseils économiques existent dans 70 % des paroisses. Des « *coordinations diocésaines* » rassemblent des mouvements selon les « milieux » approchés³. Les paroisses font des efforts pour se montrer accueillantes et les mouvements apprennent à travailler ensemble. De même, les communautés chrétiennes s'ouvrent aux jeunes. La solidarité prend corps avec davantage de force, notamment suite au travail des différents conseils du diocèse sur ce thème. Les responsables économiques et sociaux se rencontrent aussi régulièrement. La diffusion des bandes dessinées chrétiennes et plus largement des livres chrétiens se développe, sans oublier que la radio diocésaine émet avec Poitiers⁴. La catéchèse est restructurée, des initiatives voient le jour, tandis que le catéchuménat continue son action. Les laïcs participent de plus en plus aux équipes liturgiques, pendant que l'effort pour associer la communauté paroissiale à l'accueil des enfants baptisés se développe, ainsi que les célébrations communautaires du sacrement des malades. Désormais, d'une façon générale, la proposition du sacrement de confirmation s'adresse à des jeunes âgés de treize à quinze ans. La formation des laïcs s'intensifie. Les liens avec la Corée et le Burkina Faso se resserrent⁵ tandis que deux colloques, l'un à Koudougou, en janvier 1989, et l'autre à Angoulême, en juin 1991, approfondissent les liens entre ces deux Églises. Une grande attention est aussi portée à la pastorale des vocations.

Ce bilan se termine avec la précision qu'« *un grand chantier reste ouvert : celui de la mise en œuvre de **toutes** les orientations et décisions du Synode*⁶. » Outre divers éléments à aborder, le « *déploiement pastoral* » apparaît comme une priorité : « *enracinée dans une demande du Synode, cette recherche essaie de préparer la structure de l'Église qui, dans notre diocèse, va pouvoir continuer et renouveler la Mission qui est la sienne.* »

1. Conseil épiscopal du 2 février 1990. **ADc Mgr Rol. Conseils épiscopaux. 1976-1990.**

2. « Trois ans après le synode ». EA 1/1992, supplément, 28 p.

3. C'est ainsi que voient le jour la Coordination diocésaine des mouvements du monde indépendant (CDMI) et la Coordination diocésaine du monde rural (CDMR).

4. Radio Accords 16 diffuse sa première émission le 1^{er} juillet 1992.

5. Un colloque se tient à Koudougou, en décembre 1988, sur le thème : *Les laïcs dans la mission de l'Église*, et un autre a lieu à Angoulême, en juin 1991, afin d'évoquer *Les sacrements de l'initiation et promotion humaine*.

6. « Trois ans après le synode ». EA 1/1992, supplément, p.27.



L'expression même d'« action pastorale » se réfère aux pasteurs, en particulier à l'évêque. Toutefois, par le synode, les laïcs sont associés - et sont même majoritaires - pour définir les orientations pastorales du diocèse, pour les années suivantes.

Tant l'AREP qui se tient en 1983 que les conseils presbytéraux de l'année 1984 dans le diocèse, en cherchant à déterminer les points importants pour les dix années suivantes, insistent sur le rôle des laïcs. Les conclusions de ces rencontres se rejoignent. L'importance des conseils pastoraux est soulignée. La formation des laïcs apparaît comme essentielle. D'une façon logique, encourager les laïcs à prendre leurs responsabilités au sein de l'Église positionne d'une façon différente le ministère du prêtre, non dans l'« être » mais dans le « faire ». De plus, est soulignée l'articulation indispensable entre les réalités humaines et la vie ecclésiale. Au moment du synode, tous ces points revêtent une grande importance dans les débats, qui s'articulent autour d'eux d'une façon ou d'une autre. Des conversions s'opèrent peu à peu. Ainsi, lors de la préparation d'un conseil presbytéral, en 1984, il est signalé que des expériences tentent de « *faire face à des manques de ministres quand ils se produisent*¹ ». Ces propos semblent considérer « l'utilité » des laïcs pour remplir des tâches, plutôt que tenir compte de leur vocation même de baptisés, qui les conduit à prendre des responsabilités dans la vie de l'Église. Il semblerait que le synode diocésain se situe complètement dans cette seconde voie.

En outre, celui-ci répond aux trois éléments énoncés par Mgr Rol, en février 1987. Il permet de « *faire le point* » sur la vie de l'Église, de mettre en relation les différents acteurs des secteurs de la pastorale et d'élaborer les orientations des années suivantes. Une véritable communion voit le jour, comme elle est soulignée lors des visites pastorales. De même, les chrétiens apprennent à mieux connaître leur Église, tant par les rencontres et les documents liés au synode que lors des visites pastorales. Ces événements dépassent sans aucun doute le monde des catholiques, pratiquants ou non.

Un spécialiste des synodes indique que :

« le synode est devenu une sorte de “mission diocésaine” adressée à toute la population. Tel n'est pas son rôle ; c'est un acte de gouvernement où l'évêque se concerta avec ses collaborateurs, une assemblée de personnes choisies, non un cheminement commun des pasteurs et des fidèles². »

En effet, le « synode » d'Angoulême permet le « *cheminement commun des pasteurs et des fidèles* », au moins au cours de l'assemblée de Pentecôte 1988, et indéniablement, constitue un aspect essentiel de la démarche. Cinq années s'écoulent entre la suggestion de

1. « Comment l'Église de Charente se prépare-t-elle à vivre les 10 années à venir ». **ADc Conseil presbytéral. « Conseils presbytéraux. 1983 ».**

2. TRICHET, Louis. « Synode ». In : *Catholicisme. Tome XIV*, col.693.

Mgr Rol de convoquer un synode et sa tenue. Cela peut paraître un long « *chemin* » mais il est certain qu'il a ouvert un avenir et que le « *chemin* » continue.

Conclusion de la quatrième partie

Le concile Vatican II permet indéniablement un nouvel élan de la participation des laïcs à la mission de l'Église. Il paraît même à cet égard, « *d'une actualité surprenante, et parfois d'une portée prophétique* ¹ » vingt ans plus tard, lors du Synode des évêques qui a pour thème la vocation et la mission des laïcs dans l'Église et dans le monde, suite au Concile. Les constatations effectuées rejoignent la situation observée dans le diocèse d'Angoulême. Dans son exhortation apostolique, Jean-Paul II se réjouit des témoignages recueillis à cet égard :

« dans le nouveau style de collaboration entre prêtres, religieux et fidèles laïcs ; dans la participation active à la liturgie, à l'annonce de la Parole de Dieu, à la catéchèse ; dans les multiples services et tâches confiés aux fidèles laïcs, qui les ont si bien assurés ; dans la floraison vigoureuse de groupes, d'associations, de mouvements de spiritualité et d'engagement ; dans la participation plus large et plus marquée des femmes à la vie de l'Église et au développement de la société². »

Toutefois, ces engagements ne sont pas dénués de « *difficultés* » et de « *dangers* ». Ainsi, parfois, le service de l'Église s'effectue au prix d'un désengagement des responsabilités « *au plan professionnel, social, économique, culturel et politique* ». D'autres laïcs, quant à eux, ont « *la tentation de légitimer l'injustifiable séparation entre la foi et la vie, entre l'accueil de l'Évangile et l'action concrète dans les domaines temporels et terrestres les plus divers.* »

Jean-Paul II insiste beaucoup sur la « communion » indispensable au sein de l'Église, en affirmant notamment :

« La communion et la mission sont profondément unies entre elles, elles se compénètrent et s'impliquent mutuellement, au point que la communion représente la source et tout à la fois le fruit de la mission : la communion est missionnaire et la mission est pour la communion³. »

Comme le concile Vatican II demeure d'actualité vingt ans mais aussi soixante ans plus tard, incontestablement, quasiment vingt-cinq ans plus tard, le synode reste ancré dans les mémoires des chrétiens charentais. Quelques lignes du secrétaire général résument la richesse des trois jours du synode pour l'ensemble du peuple de Dieu :

1. JEAN-PAUL II. « La vocation et la mission des laïcs dans l'Église et dans le monde. Exhortation apostolique post-synodale "*Christifideles laici*" », 30 décembre 1988, n. 2. DC, 19 février 1989, n°1978.

2. *Idem*.

3. *Christifideles laici*, n. 32.

« Pour beaucoup ce furent [...] des journées riches d'expériences : pour des prêtres, la fraternité avec des laïcs très motivés, qui croyaient en leur Église sans la rêver idéale, le temps fort d'une Église diocésaine rassemblée qui ratifiait très consciencieusement l'Église d'aujourd'hui et le concile Vatican II. Pour les laïcs, la liberté d'expression dans ce cadre malgré tout solennel, devant l'évêque, et beaucoup l'ont exprimé - la découverte que leur voix comptait comme celle des prêtres. "Coresponsabilité" : sans beaucoup pratiquer ce mot, ils en expérimentaient la réalité. Pour tous, ce fut le sentiment d'avoir vécu un moment essentiel d'une Église en marche¹. »

Il s'avère indéniable que le synode se situe dans la dynamique du concile Vatican II, comme cela apparaît lors des ébauches, même s'il est assez peu nommé par la suite. Comme le souligne Mgr Rol, bien des années plus tard, vivre le Concile par la démarche synodale apparaît tellement évident qu'il n'est pas besoin de le dire, d'une certaine manière².

Même si les effets du synode sont inégaux, selon les lieux du diocèse, les services et les mouvements, sont souvent mentionnés un « avant » et un « après » synode. Des gens s'interrogent sur son impact. En outre, même si peu d'institutions sont créées dans la suite du synode, celui-ci « a restructuré et revitalisé de l'intérieur celles qui existaient³ » et « il a poussé les chrétiens du diocèse à sortir de leurs ornières pour se rencontrer les uns les autres. »

Le synode donne une véritable et belle illustration de la façon dont peut se vivre la coresponsabilité, particulièrement encouragée dans l'Église de France, suite au rapport de l'épiscopat français : *Tous responsables dans l'Église ?* présenté en 1973. Il s'agissait de : « Tout mettre en œuvre pour que la vie et la mission de l'Église reposent sur la responsabilité commune des chrétiens⁴. » Elle est à l'œuvre dans tous les secteurs pastoraux, bien au-delà de ceux présentés plus précisément dans cette partie. En particulier, les engagements dans la solidarité sont nombreux et variés : l'Église de Charente se montre très attentive au service des « pauvres ». Une multitude de petites choses existent sans que cela ne se voit forcément.

1. PLANTEVIGNE, P. *Op. cit.*, p. 132.

2. Témoignage oral de Mgr Rol, juin 2012.

3. PLANTEVIGNE, P. *Op. cit.*, p. 137.

4. Assemblée plénière de l'épiscopat français. *Tous responsables dans l'Église ? Le ministère presbytéral dans l'Église tout entière « ministérielle »*. Lourdes 1973. Paris : Le Centurion, 1973, coll. « Documents d'Église », p.9.

CONCLUSION

Le début des années 1990 est particulièrement marqué par la mise en place du déploiement pastoral, appelé aussi « redéploiement » pastoral. Ce nouveau découpage du territoire allant de pair avec une réorganisation pastorale ne peut que nous conduire trente ans plus tôt, quand la pastorale d'ensemble voit le jour. Finalement, au fil du temps, les défis sont identiques et les solutions ont des parfums semblables, mais cela ne doit pas laisser ignorer que les contextes évoluent.

Malgré les troubles provenant de la société ou de l'Église elle-même, atteignant les chrétiens, parfois les conflits ou les incompréhensions, un véritable dynamisme parcourt la vie ecclésiale. Les exemples ne manquent pas. Il s'avère indéniable qu'au cours d'une trentaine d'années, de la fin des années 1950 au début des années 1990, le visage de l'Église change, en particulier grâce à la plus grande implication des laïcs dans la vie pastorale. Ainsi, un regard sur l'évolution de la zone d'Angoulême au cours de cette période et sur les débuts du déploiement pastoral dans le diocèse laisse entrevoir l'évolution à l'échelle d'un territoire particulier et ouvre des perspectives au niveau du diocèse.

Communion et coresponsabilité bousculées dans la ville d'Angoulême

Au sein de la ville d'Angoulême, des années 1960 aux années 1990, se manifestent des difficultés inhérentes au désir d'une action pastorale menée dans la communion et la coresponsabilité. Outre l'ensemble de la zone pastorale, dont les limites géographiques ne cessent d'évoluer au long des années¹, une diversité de visions pastorales émaille la ville elle-même. Les mentalités et les caractéristiques sociales influencent évidemment les communautés chrétiennes, dont les visages varient d'un quartier à l'autre². D'une certaine façon, l'Église s'adapte, en veillant à la cohérence des équipes de prêtres et en tenant compte des milieux sociologiques. De 1960 à 1990, en se référant au début de chaque décennie, le nombre de prêtres au service des paroisses de la ville d'Angoulême varie de treize à vingt³. Quant aux religieuses, sans qu'il ne soit possible d'établir l'effectif précis

1. Annexe C 7 : Évolution de la zone d'Angoulême de 1960 à 1993.

En prenant pour repère une zone constituée par les paroisses appartenant à la zone d'Angoulême, tout au long de la période, apparaît un territoire avoisinant 443 km², représentant 7,4 % du département. En revanche, la population de cette zone équivaut à 30 % de la population totale en 1962, et à 35,5 % en 1990. En 1966, la zone pastorale d'Angoulême est constituée de 105 807 habitants tandis qu'elle en compte 142 490 en 1993.

2. Les diverses paroisses de la ville d'Angoulême : Cathédrale (Cathédrale - Saint-Ausone à partir de 1982), Saint-André, Saint-Martial, Saint-Jacques-de-l'Houmeau, Sacré-Cœur, Saint-Cybard et Sainte-Bernadette (à partir de 1965). L'ensemble Saint-Ausone - Grelet - Ma Campagne est séparé en 1982 : Saint-Ausone rejoint la Cathédrale et sont érigées la paroisse Saint-Jean-Baptiste, réunissant Basseau, Grelet, la Grande Garenne... et la paroisse Saint-Paul Ma Campagne.

Annexe G 20 : Nombre de paroisses de la zone d'Angoulême selon le taux de pratique en pourcentage, les 8 et 9 mars 1986.

3. Annexe G 12 : Nombre de prêtres exerçant leur ministère en paroisse, à Angoulême, de 1960 à 1990.

au sein de chaque communauté, le nombre et le domaine d'activités de chacune d'elles est déterminable¹. En 1960, la zone d'Angoulême compte trente-et-une communautés et seulement dix-neuf, dix ans plus tard. Au fil du temps, les communautés ne sont composées que de trois ou quatre religieuses et elles s'implantent dans les nouveaux quartiers. Les religieuses exercent aussi diverses professions, pour la plupart dans les domaines éducatifs et médico-sociaux. Après une nouvelle baisse du nombre des communautés dans la zone d'Angoulême, une augmentation s'opère au cours des années 1980 : il en existe vingt en 1990, dont la moitié résident dans un appartement.

Il n'existe pas « une » pastorale de la ville d'Angoulême mais bien « des » pastorales.

Des particularités plus ou moins affirmées

La paroisse Sainte-Bernadette est érigée officiellement le 24 août 1965. Son existence répond au développement urbain de cette partie d'Angoulême, parsemée de HLM, et à la présence d'un collège et d'un lycée². Ses priorités résident donc dans l'évangélisation de ces nouveaux quartiers et du monde des jeunes. Elle accueille ainsi les deux mille foyers des quartiers de la Grand-Font, de Bel-Air et de La Madeleine. Une grande partie de la population est rapatriée d'Afrique du Nord. La première équipe de prêtres vit pendant deux ans et demi en HLM, avant que soit construit un presbytère. Leurs relations sont bonnes avec les habitants du quartier. L'église, construite au moment même où se déroule le concile Vatican II, est aménagée dès le début selon les « normes conciliaires ». Les messes, sans que ne soient outrepassées les possibilités offertes par la réforme conciliaire, sont plus « vivantes³ » que dans les églises voisines et attirent au-delà des limites géographiques de la paroisse. Celle-ci a « un rôle moteur pour la pastorale des jeunes⁴ ». Au début, deux prêtres sur trois sont aumôniers au lycée Marguerite-de-Valois⁵. L'un d'eux, juste ordonné, exerce cette mission à mi-temps. Dans l'ensemble, ils suivent environ 1000 élèves sur les 3000 scolarisés. L'un des aumôniers déclare qu'ils effectuent « un ministère de pont⁶ », qui permet au monde des jeunes de rejoindre d'une part la société, d'autre part l'Église. De

Tandis que les prêtres séculiers sont minoritaires au début des années 1960, ils représentent 65 % de l'effectif global en 1970 et plus des trois quarts en 1980 et en 1990. Au clergé diocésain se joignent des Assomptionnistes, des prêtres de la Mission de France et des Frères missionnaires de Sainte-Thérèse. Le nombre d'habitants par prêtre varie de 2300 à 3300 au long de la période.

1. **Annexe G 16 : Effectif et activités des communautés religieuses présentes dans la zone d'Angoulême, de 1960 à 1990.**

2. *Sainte Bernadette. 1964-1994.* [historique effectué lors des 30 ans de l'église]

3. Témoignage oral du Père Fau, premier curé de la paroisse, en avril 2008.

4. *Idem.*

5. La première rentrée d'un lycée de jeunes filles a lieu sur ce site en octobre 1959. En juillet 1960, il prend le nom de « Marguerite de Valois », l'une des premières femmes de lettres françaises, née à Angoulême en 1492. Elle est la sœur de François I^{er} et la mère de Jeanne d'Albret, qui donne naissance à Henri IV. Le collège-lycée « Marguerite-de-Valois », quant à lui, devenant mixte progressivement, voit ses diverses tranches de travaux achevées en 1967.

6. Témoignage oral du Père Plantevigne, en août 2002.

plus, les diverses unités de Scouts et Guides de France existent sur la paroisse. L'attention pastorale au monde des jeunes est d'autant plus soutenue que l'un des vicaires devient responsable diocésain des aumôneries de l'enseignement public et aumônier diocésain de la JEC, qui tient son congrès national dans la paroisse, en 1970. Ce mouvement est ainsi particulièrement vivant en ce lieu, ainsi que les Équipes Notre-Dame. D'une façon générale, les jeunes couples d'Angoulême appartenant au mouvement se retrouvent dans la paroisse Sainte-Bernadette.

De son côté, le secteur Saint-Ausone - Grelet - Ma Campagne insiste beaucoup sur la collaboration entre les membres de la paroisse, comme en témoigne le compte-rendu d'une journée paroissiale, en 1970 :

« Partage des responsabilités. [...] l'habitude reste solidement ancrée que l'Église c'est l'affaire des prêtres. La collaboration prêtres, laïcs (et religieuses) reste comme un problème permanent dont la nécessité est perçue plus ou moins confusément. On peut constater :

- qu'une collaboration existe : journée paroissiale, catéchèse des enfants, équipes liturgiques, Action catholique, finances, etc.*
- que cette collaboration se place peut-être trop exclusivement au niveau des tâches traditionnelles de l'Église*
- que cette collaboration est nécessaire, même si elle est difficile. Tout chrétien, prêtre ou laïc, est concerné par l'annonce de l'Évangile¹. »*

Dix ans plus tard, une équipe décrit la vie pastorale dans le secteur Saint-Ausone - Saint-Jean-Baptiste². Il s'agit d'une « *structure horizontale* », expression qui sous-entend une réaction aux relations considérées comme « pyramidales », le prêtre étant le « chef ». Cette organisation se traduit ainsi : « *Sont favorisées les relations entre les personnes de la communauté, autant et plus que celles entre prêtres et laïcs. D'autre part, des équipes prennent en charge elles-mêmes l'organisation et la réflexion.* » Les « équipes de base », chargées de telle ou telle activité pastorale, se rencontrent régulièrement afin de procéder à « *l'évaluation des progressions, des freinages, des préoccupations, des questions de fond [...] parfois avec vigueur, en fonction des options différentes.* » Une « équipe de synthèse » formée des responsables de chaque service assure la coordination et l'animation. En outre, plusieurs personnes participent à la vie de la cité et à divers « *collectifs* ».

Dans le centre-ville d'Angoulême, la « collaboration » est aussi souhaitée mais selon des nuances différentes. En 1972, les quatre curés du Centre-ville désirent tous travailler avec l'ensemble de la ville et de l'agglomération. Un échange sur la pastorale des grands

1. Compte-rendu à l'usage des chrétiens du secteur Saint-Ausone - Grelet - Ma Campagne. La journée paroissiale du 4 octobre 1970. **Fonds Br.**

2. Éléments pour la réorganisation du Grand Angoulême. Saint-Ausone - Grande Garenne. Décembre 1980. **ADc Conseil presbytéral. « Conseil de zone. Angoulême. 1976-1981 ».**

ensembles de la Grande Garenne, de Soyaux, de la Grand Font « *pourrait être extrêmement utile, compte tenu des différents modes de prise en charge de ces secteurs et des projets qui les animent* ¹ ». Toutefois, cette ouverture reste timide car « *il semble évident que l'unité doive être plus intense entre les trois paroisses du centre [...] en raison de leurs nombreux points communs et de leur rôle spécial de rassemblement eucharistique.* » On ne saurait être plus clair.

D'ailleurs, les relations sont quelque peu tendues. Ainsi, Mgr Pouget, curé de la cathédrale, déplore le fait, au début de l'année 1973, que la moitié des pratiquants résidant sur le territoire participent à la messe dans une autre paroisse. Il poursuit par une remarque provocatrice :

« Faut-il alors assimiler nos paroisses de ville à des "stations-service" où l'on s'adresserait suivant le hasard de la route, ou un libre-choix pour s'approvisionner en carburant ordinaire ou de super... ou de mélange à deux temps (pour les jeunes) ? ² »

Il ajoute aussitôt :

« Cela peut être nécessaire en raison des "horaires". Ce n'est sans doute pas souhaitable pour le bien de la vie chrétienne : elle doit se ressourcer autrement que par la fantaisie de cueillir ici ou là une homélie (à condition d'arriver à l'heure), ou une liturgie plus ou moins "engagée" dans tel ou tel lieu de culte. »

Ces derniers mots visent particulièrement la paroisse voisine de Saint-Ausone qui, il est vrai, n'observe pas toujours scrupuleusement les directives liturgiques. De plus, souhaitant lutter contre l'image de la cathédrale accueillant les « riches » et de la paroisse Saint-Ausone ouverte aux « pauvres », Mgr Pouget précise : « *votre curé continuera à s'employer pour que la cathédrale soit un centre d'accueil pour tous, qu'ils soient riches ou pauvres, croyants ou incroyants, afin qu'ils puissent participer à une liturgie rigoureuse, enrichissante, exigeante* ». Cela n'empêche pas Mgr Pouget d'affirmer quelques années plus tard, qu'il a « *vraiment désiré que la cathédrale, paroisse assez traditionnelle, évolue et qu'elle soit largement ouverte à la marche de l'Église après le Concile Vatican II* ³. »

Les Assomptionnistes, de leur côté, sont chargés du Sacré-Cœur à Angoulême et de la paroisse voisine de Soyaux. Cette ville connaît une forte expansion démographique à partir des années 1950. Ainsi, en 1967, la communauté se scinde en deux. Un bilan réalisé dix ans plus tard permet d'entrevoir la pastorale menée sur ce territoire, dont est chargée une équipe de sept prêtres, âgés de trente-cinq à cinquante-six ans. Une partie d'entre eux

1. Prise en charge sacerdotale du centre-ville. **ADc Conseil presbytéral 2. Dossier 7.**

2. POUGET, Paul. « La cathédrale : station-service ou communauté chrétienne ? ». *Angoulême Ensemble (cathédrale)*, février 1973, n°12.

3. POUGET, Paul. « Table ronde ». *Angoulême Ensemble (cathédrale)*, juin 1981, n°96.

résident au Sacré-Cœur tandis que les autres habitent dans la cité de Soyaux : *« ceci pour une présence plus visible et plus proche à des groupes humains différents¹. »* La population du Sacré-Cœur est plus âgée et plus stable dans l'ensemble et aussi plus dispersée, en raison des casernes et des stades. De nombreux commerces sont installés et le marché de la place Victor Hugo attire du monde. Quant à Soyaux, se sont greffées sur le bourg des cités de pavillons et la Cité du Champ de Manœuvres, constituée de HLM, dans lesquels logent 9000 personnes². Des activités sont communes aux deux secteurs, selon la répartition des responsabilités au sein des mouvements ou de la catéchèse³. Il est souligné que :

« L'unité du secteur Sacré-Cœur et Soyaux existe sans doute du fait de la proximité des lieux et des courants d'activités qui mêlent les gens, commerces (attirance de la place V. Hugo), travail, habitudes antérieures. Mais sur le plan religieux, l'unité est surtout le fait d'une équipe pastorale qui essaie de choisir des orientations communes depuis longtemps déjà, et qui donne aux laïcs des occasions de se rencontrer pour se connaître et travailler dans le même esprit⁴. »

Les engagements apostoliques des Assomptionnistes les ouvrent à des réalités diverses : *« vie paroissiale, mouvements, travail professionnel, vie de quartier »,* ce qui parfois conduit à *« des tensions ou des oppositions, avec le risque de ne voir qu'un aspect des choses sur le plan strictement paroissial. »* Afin de modifier leur vision des choses, les prêtres décident de porter, au cours de l'année 1976-1977, *« un regard gratuit sur quelques personnes qui ne sont pas en mouvement d'Action catholique »*. Ils constatent alors qu' :

« Un tel regard permet de ne pas se laisser accaparer sans discernement par toutes sortes d'activités, de dédramatiser le fait que nous n'atteignons pas la grande masse, de ne pas se laisser enfermer dans le "cultuel" même dans des rencontres à l'occasion des actes du culte demandés. »

Ils expliquent aussi que : *« la rencontre et le partage des responsabilités apostoliques sont une priorité exprimée dans l'équipe depuis plusieurs années. »* Ainsi, ils favorisent de multiples façons l'implication des laïcs dans la vie pastorale, en privilégiant en particulier l'Action catholique, surtout l'Action catholique spécialisée, *« où peut s'exercer de façon privilégiée la responsabilité des laïcs dans l'Église pour l'évangélisation »*. L'auteur du compte-rendu ajoute :

1. Secteur Sacré-Cœur et Soyaux. Réponses au questionnaire du Conseil presbytéral. Janvier 1977. **ADc Conseil presbytéral 2. Dossier 16.**

2. La population plus ouvrière et aussi plus mobile s'élève au total, à 23 000 habitants. Le culte est assuré dans quatre lieux : l'église du Sacré-Cœur et à Soyaux : les églises Saint-Mathieu et Saint-Joseph-Artisan et le centre Madeleine Delbrêl, ouvert à partir de 1971, au cœur de la cité HLM.

3. De plus, un prêtre est aumônier diocésain à mi-temps de la JIC-JICF et deux autres, tout en exerçant un travail professionnel à mi-temps, sont aumôniers, l'un de jeunes en JOC et l'autre d'un groupe d'ACE. S'ajoutent trois religieuses, elles-mêmes remplissant une activité professionnelle, qui sont associées aux réflexions pastorales de l'équipe sacerdotale depuis de nombreuses années.

4. Secteur Sacré-Cœur et Soyaux. Réponses au questionnaire du Conseil presbytéral. Janvier 1977. **ADc Conseil presbytéral 2. Dossier 16.**

« Plutôt que des chiffres, qu'il n'est pas toujours facile d'établir sur un secteur, ce qui semble plus important c'est de voir par des témoignages de personnes, que des laïcs, jeunes ou adultes en arrivent à une conscience réelle de leur responsabilité en Église par l'AC et que des religieuses non engagées dans des activités paroissiales partagent les préoccupations de l'évangélisation, à partir de leur insertion dans le milieu de travail, dans le quartier, dans les associations. »

Ainsi, une quarantaine de personnes collaborent à la catéchèse, avec les prêtres. Ils s'efforcent *« de faire admettre aux parents que les catéchistes ne sont pas des "aides" pour les prêtres mais qu'il s'agit d'une responsabilité partagée entre parents, catéchistes et prêtres. »* De plus, des groupes de réflexion avec des laïcs cherchent à partager le *« souci d'évangélisation »* et la *« façon de regarder le monde »* dans lequel on vit.

Le difficile apprentissage d'une pastorale commune

La fin des années 1970 voit se dessiner une réorganisation pastorale du Grand Angoulême, dans le but d'un travail commun. Ainsi, il s'avère indéniable de devoir prendre en compte les réalités socioéconomiques et d'étudier la façon de toucher les différents milieux socioprofessionnels. Les *« prêtres travaillant en classe ouvrière »*¹ souhaitent que *« ce projet soit le fruit de toute la communauté chrétienne d'Angoulême ; qu'il permette dans le respect de chaque prêtre, qu'un véritable corps presbytéral se développe et porte témoignage de sa mission. »* Les aumôniers des mouvements en lien avec le milieu indépendant, de leur côté, attirent l'attention sur le fait que le Grand Angoulême constitue un lieu à *« forte densité milieux indépendants »*², en raison des réalités administratives, économiques, culturelles et culturelles. Les axes préconisés en vue de l'organisation pastorale de la zone d'Angoulême supposent ainsi d' *« honorer les diverses caractéristiques de regroupements humain que la ville impose »*.

En mai 1981, l'ébauche du projet pastoral de la zone d'Angoulême fait apparaître la nécessité de mener conjointement *« une pastorale locale ou territoriale (communautés de paroisses, quartiers, secteurs...) et une pastorale socioculturelle (communautés de mouvements apostoliques...) »*³. Il s'avère incontestable que *« la Mission ne peut se réaliser sans [la] coresponsabilité »*⁴. Les divers mouvements existants ainsi que la création

1. RINEAU, Bernard. Éléments à respecter pour l'élaboration d'un projet de pastorale du Grand Angoulême. 26 mai 1979. **ADc Conseil presbytéral. « Conseil de zone. Angoulême. 1976-1981 ».**

2. CDPMI [Comité diocésain de la pastorale des milieux indépendants]. Pastorale du Grand Angoulême. 12 décembre 1981. **ADc Conseil presbytéral. « Conseil de zone. Angoulême. 1976-1981 ».**

3. Projet pastoral de la zone d'Angoulême. Proposition. Mai 1981. **ADc Conseil presbytéral. « Conseil de zone. Angoulême. 1976-1981 ».**

À cette époque, la population de la zone d'Angoulême se répartit ainsi :

Âges : moins de 20 ans : 30 % ; de 20 à 64 ans : 53 % ; à partir de 65 ans : 17 %.

Professions : secteur primaire : 15 % ; secteur secondaire : 34 % ; bâtiments, travaux publics : 11 % ; secteur tertiaire : 40 %. Neuf des quatorze entreprises charentaises de plus de 500 salariés se situent dans cette zone.

4. D'ailleurs, un conseil de zone, en mars 1979, souligne que la coresponsabilité doit se vivre entre prêtres, religieuses et laïcs mais aussi entre les curés et les aumôniers présents dans divers domaines. [Conseil de

d'autres groupes doivent promouvoir un « *éveil apostolique* » et « *la responsabilité effective des laïcs* » doit être accentuée. En outre, même si « *chaque communauté locale a humainement et chrétiennement sa personnalité et son visage qu'il faut respecter et promouvoir* », se manifeste une « *interdépendance* », qui suppose une « *meilleure coordination des tâches* ». La responsabilité des laïcs est alors mise en lumière, qu'elle se réalise dans la catéchèse, les aumôneries scolaires ou encore l'animation liturgique, mais aussi par l'attention aux personnes isolées, malades et démunies¹. Conjointement, les structures de coresponsabilité sont appelées à se développer. Des délégués des prêtres se retrouvent dans un conseil de zone, avec un vicaire épiscopal. Les mouvements apostoliques, ainsi que les services, vivent depuis leurs débuts, la coresponsabilité. Quant aux conseils pastoraux de paroisse, de secteur ou de zone, les communautés locales de la zone d'Angoulême voient une mise en place « *progressive* » mais lente. Ainsi :

« C'est sur ce point que doit porter l'effort de tous plus particulièrement. [...] Un Conseil pastoral local doit être léger, composé de quelques responsables représentant les services et mouvements qui existent effectivement, quitte à prendre acte des lacunes de la présence de la communauté chrétienne dans la localité et voir, selon les moyens, si ces lacunes doivent être comblées par une mise en place locale ou par la participation à un plus grand ensemble. »

La réorganisation pastorale du Grand Angoulême trouve un écho dans le centre-ville même. En effet, il est prévu de séparer la paroisse Saint-Ausone de la Grande Garenne et de la réunir à la cathédrale. Les principaux concernés ne l'entendent pas ainsi. Lors d'une assemblée générale, en novembre 1981, des chrétiens rappellent que le « *caractère propre* ² » du secteur Saint-Ausone - Saint-Jean-Baptiste de Grelet lui a été donné par des prêtres de la Mission de France. Les options ont été mises en œuvre « *par les prêtres et les laïcs en fonction de données sociologiques (grands ensembles, incroyance, marginalisme)* ». Cependant, cette communauté paroissiale prend conscience du fait qu'elle est « *numériquement restreinte* », n'incluant « *pas vraiment ni la base, ni les jeunes*. » Elle est ainsi confrontée à « *sa fragilité* », d'autant plus que son amputation est envisagée. Ainsi, « *pour bon nombre de participants amoindrir une communauté déjà restreinte conduit à l'isolement, à l'insignifiance et selon certains à une mort lente et délibérée*. »

Finalement, en juin 1982, est érigé « *sur le centre-ville d'Angoulême [...] un ensemble paroissial qui est confié à une seule autorité pastorale* ³. » Sont ainsi rattachées les trois paroisses du Plateau : cathédrale, Saint-André et Saint-Martial, ainsi qu'Obezine et Saint-Ausone. Quatre prêtres se partagent la tâche : le Père Gault, responsable, le Père Barrion, à

zone. Mars 1979. Quelques éléments de base pour établir le projet de pastorale du Grand Angoulême. **ADc Conseil presbytéral. « Conseil de zone. Angoulême. 1976-1981 »**].

1. Projet pastoral de la zone d'Angoulême. Proposition. Mai 1981. **ADc Conseil presbytéral. « Conseil de zone. Angoulême. 1976-1981 »**.

2. « Assemblée générale annuelle. 27 novembre 1981 ». *Le P'tit Grelet*, Noël 1981, n°11.

3. « Décret d'érection de l'ensemble paroissial du Centre-ville d'Angoulême ». *EA*, 8 août 1982, p.197.

Saint-André, le Père Fougère, à Saint-Martial et le Père Crémault, à Obezine. Il est alors précisé :

« Cette équipe collaborera avec les autres prêtres, diacres, religieuses, mouvements apostoliques qui sont déjà à l'œuvre. Prenant appui sur ce qui a été entrepris, elle assurera une plus grande coordination et en même temps cherchera des formes nouvelles d'action pastorale qu'appellent les besoins de notre équipe¹. »

Les divers secteurs de la pastorale sont appelés à créer ou à renforcer des liens, ceci *« dans le respect de la personnalité de chaque quartier »*.

De plus, sont érigées les paroisses Saint-Paul à Ma Campagne, Saint-Jean-Baptiste, sur les quartiers de Basseau, Grelet, la Grande et la Petite Garenne, et Notre-Dame-de-la-Paix, au Gond-Pontouvre². La zone d'Angoulême, quant à elle, est constituée des doyennés Centre-Ville, Nord, Sud et Est, Sud-Ouest et périphérie rurale³. Les paroisses de la ville d'Angoulême sont réparties dans trois doyennés différents.

La communauté de l'église Saint-Ausone fait part de son mécontentement, la décision intervenant *« sans avoir été précédée d'informations précises, de concertation sérieuse⁴ »*. Toutefois, il est aussitôt ajouté que malgré cette situation *« déplaisante »*, l'intérêt est de dépasser ses propres convictions, non sans préciser :

« Redécouper les paroisses du centre-ville en vue d'amorcer une pastorale commune ne peut être qu'approuvé. Mais cette modification nécessitait-elle l'annexion au plateau de l'église Saint-Ausone qui apportait à notre communauté un lieu de culte⁵ indispensable. Depuis de nombreuses années, nous avons pu vivre concrètement un engagement à part entière au service de la mission de l'Église dans notre secteur, c'est pourquoi nous ressentons douloureusement cette situation nouvelle. »

Finalement, l'article se termine par un appel au *« respect »*, à *« l'unité »*, au *« dialogue »* et à *« la prière »*.

Cheminer ensemble

Cheminer ensemble est toujours le fruit d'un apprentissage plus ou moins long et facile, que ce soit au sein des groupes, des paroisses, des doyennés, des zones ou du diocèse. Ainsi, en janvier 1983, le Père Gault fait part des initiatives qui ont pour but *« une*

1. « Mgr Rol présente l'équipe pastorale du centre-ville ». *Angoulême Saint-André*, octobre 1982, n°104.

2. « Paroisses St Paul, St Jean-Baptiste et N.-D.-de-la-Paix d'Angoulême ». *EA*, 8 août 1982, p.198-199.

3. « Décret constitutif des doyennés de la zone d'Angoulême ». *EA*, 8 août 1982, p.200-201.

4. « Un rude coup ! ». *Le P'tit Grelot*, juin 1982.

5. En effet, l'église Saint-Pierre-Aumâtre n'est consacrée qu'en novembre 1987, après avoir été bâtie en un an.

*coordination pastorale*¹». En premier lieu, les horaires des messes sont modifiés. Ensuite, un travail commun des catéchistes est amorcé, mais d'une façon « *encore bien timide* ». Une édition commune du journal paroissial est en cours de préparation. La réflexion relative à la coordination de la gestion des finances est poursuivie. Enfin, chacun des prêtres assure une permanence à l'église Saint-Martial. Le Père Gault termine en soulignant :

« J'ai l'impression que fait un peu défaut la réflexion avec les religieuses et les laïcs, sauf en catéchèse et dans le domaine de la gestion. [...] Il s'agit d'aller de l'avant fermement mais prudemment, chacun participant, mais à sa place, à une pastorale d'ensemble. »

Même s'il n'existe qu'un « ensemble paroissial » sur le Plateau d'Angoulême, chaque paroisse dispose de son propre conseil pastoral. Le premier voit le jour dans la paroisse Saint-André, tandis que ceux de Saint-Martial – Obezine et de la cathédrale – Saint-Ausone existent à partir de 1984. L'assemblée du peuple de Dieu, en juin 1986, semble contribuer à la concertation et au travail en commun. La préparation conduit à situer la démarche synodale dans la ligne du concile Vatican II. Ainsi, en corrélation avec les thèmes abordés par la Constitution conciliaire *Gaudium et spes*, les réflexions se penchent sur la dignité du mariage et de la famille, la culture, la vie économique et sociale, la politique et la paix. La nécessité de l'engagement des chrétiens dans tous ces domaines est nettement soulignée.

La « vie interne » de l'Église, ayant *Lumen gentium* pour référence, connaît quelques difficultés. Ainsi des incompréhensions demeurent entre l'Action catholique spécialisée et des paroissiens :

« Aussi bien en monde rural, ouvrier et indépendant, l'impression d'une analyse rigoureuse des réalités humaines, l'action de militants voulant représenter l'Église dans ces réalités, le regret de ne pas être suffisamment soutenu dans les engagements, le désir de voir l'Église (en fait l'Église hiérarchique) prendre nettement position, le regret d'être ignorés par beaucoup de chrétiens "pratiquants". Dans l'autre sens, ils peuvent bloquer des situations et les gens simples de nos paroisses². »

Les chrétiens de la zone d'Angoulême se réjouissent d'une participation croissante des laïcs à la vie de l'Église, en collaboration avec les religieuses et les diacres. Toutefois, l'engagement demeure souvent l'apanage des militants des mouvements, tandis que « *la masse des chrétiens reste assez passive* ». En outre, tant l'engagement des diacres que celui des religieuses et des laïcs demandent à être précisés. D'une façon générale, « *les chrétiens qui se sont intéressés à l'Assemblée, sauf quelques individualités, ont globalement intégré à leur vie l'apport de Vatican II, toutes les notions de Peuple de Dieu, de Sacerdoce*

1. GAULT, Jean-Pierre. « Nos vœux pour 1983 ». *Angoulême Saint-Martial*, janvier 1983, n°112.

2. L'assemblée du peuple de Dieu de la zone pastorale d'Angoulême. Bel-Air, 8 juin 1986. **ADc Synode 1988. Assemblées du peuple de Dieu. 1986. Documents.**

commun du Peuple nouveau ». Ainsi, « Vatican II est entré dans les faits, dans leur vie ». Cependant, le Père Gault souligne des lacunes relatives à la réflexion menée lors de l'assemblée du peuple de Dieu. Il explique qu' :

« il y a vingt ans, en France et même à Angoulême, la pratique était importante, le sentiment était puissant que l'Église pouvait transformer les êtres, les institutions, que la jeunesse était là, prête à accueillir le ferment de l'Évangile... L'Assemblée du Peuple de Dieu n'a pas réfléchi sur l'évolution de la société française en une génération, une évolution qui a eu des conséquences graves sur l'Église. »

En outre, il regrette le fait qu'il a été difficile d'aborder les interpellations de la société à l'égard de l'Église, « dans une lumière véritablement spirituelle ».

Ainsi, en conclusion, il signale l'exigence de « prendre ensemble la responsabilité de l'Évangélisation » et il appelle de ses vœux le développement de ce qui peut favoriser la communication et le fait que « toute la révision de vie de l'Église à Angoulême se vive dans une lucidité totale en face de ce monde, dans une dimension, une approche, une vue spirituelle de foi et de prière. »

Dans ce but, au cours de l'année 1988-1989, une proposition s'adresse aux habitants du quartier de la cathédrale, afin qu'ils rencontrent les prêtres et les laïcs responsables. Il s'agirait d'évoquer :

« toutes les questions qui [leur] tiennent à cœur pour l'avenir religieux [du] quartier, [du] département et de l'Église en général. Ce sera l'occasion de prendre ensemble des décisions qui engageront pour plusieurs années l'avenir de [la] paroisse, en tenant compte de l'évolution des réalités humaines de [la] ville (jeunes, familles, troisième âge, travail, etc.), du petit nombre et du vieillissement des prêtres¹. »

De décembre 1988 à fin mai 1989, se déroulent une soixantaine de rencontres par rue, dans une famille et par milieu socioprofessionnel, au presbytère. Le Père Gault se réjouit de ces dialogues :

« Nous nous sommes dit, au cours de ces réunions, ce que nous pensions, en ne mâchant pas les mots parfois. Pour moi, cela signifie que l'avenir de l'Église nous intéresse tous, mais nous ne nous faisons aucune illusion sur l'indifférence de la grande majorité de nos concitoyens. »

Une « assemblée synodale paroissiale » conclut cette initiative début juin 1989². Ces deux jours de réflexion vécus par une centaine de personnes font apparaître une question : « Est-ce que des baptisés, parce qu'ils sont d'accord ou pas d'accord avec tel ou tel choix, peuvent se critiquer, contester des choix pastoraux, comme si une communauté paroissiale

1. « Cathédrale. Saint-Ausone ». *Angoulême Ensemble*, décembre 1988, n°178.

2. « Assemblée synodale paroissiale de la paroisse cathédrale et Saint-Ausone ». *Angoulême Ensemble*, mai 1989, n°183.

était une simple association de type loi de 1901 ?¹» Le Père Gault souligne alors que pour sa part, il « découvre là une question fondamentale sur le sens non seulement de la communauté paroissiale, mais aussi de l'Église : le sens de la fraternité du peuple de Dieu, le sens du bien commun, le respect fraternel de l'autorité, etc. »

Toutefois, la communion n'est pas toujours aisée. Ainsi, des tensions demeurent entre Saint-Ausone et la cathédrale, huit ans après leur regroupement. Le Père Gault déclare alors :

« Il me semble qu'il faut avancer vers une meilleure collaboration de tous : prêtres, religieuses et laïcs. Je me rends bien compte que trop peu nombreux sont les laïcs chargés de responsabilités et, comme partout, ce sont les mêmes que l'on retrouve dans beaucoup de secteurs. Il y a là un fait dont je me sens un peu responsable ; mais aux laïcs aussi de proposer leurs services. Ceci dit, je pose comme condition qu'ils adhèrent à notre projet d'ouverture dans la fidélité à la Tradition. Notre paroisse doit être plus missionnaire, nous ne sacrifierons pas les intuitions qui furent pendant des décennies celles de Saint-Ausone². »

La mention de la « Tradition » mais aussi des « intuitions » de la paroisse Saint-Ausone souligne les sensibilités différentes qui animent cette paroisse. De plus, suite à cette réunion, il est décidé de décaler la messe du dimanche matin à Saint-Ausone au samedi soir et de supprimer celle du samedi soir qui est célébrée à la cathédrale. Ceci provoque un « scandale³ » pour certains. Néanmoins, le Père Gault souligne que Saint-Ausone « a son style : chaleureux, fait de proximité » et le soir de Noël 1990, tant l'église Saint-Ausone et que la cathédrale débordent de monde. Malgré le départ de certains paroissiens, le doyen garde confiance, dénonçant cette tendance à être « psychologiquement des "installés" ». Il ajoute : « Tenons le cap. Il y a place dans la paroisse, et je le veux, pour la Cathédrale et pour Saint-Ausone, pour le Grégorien et pour le Français, pour le Salut du Saint Sacrement et pour la bande dessinée. »

Quoi qu'il en soit, une pastorale commune se met peu à peu en place dans le centre-ville d'Angoulême, en particulier en ce qui concerne la catéchèse. À la rentrée de septembre 1991, le même parcours est utilisé dans les paroisses et les écoles catholiques du centre-ville⁴. Lors de la rentrée de septembre 1992, la paroisse Saint-Jean-Baptiste est intégrée au doyenné du centre-ville et deux membres de la communauté rejoignent le conseil de doyenné.

En novembre 1992, le Père Gault décède suite à un cancer diagnostiqué deux mois plus tôt. Le Père Plantevigne lui succède en avril 1993. Une rencontre des conseils

1. GAULT, Jean-Pierre. « Assemblée paroissiale synodale de la cathédrale et Saint-Ausone (3 et 4 juin 1989) ». *Angoulême Ensemble*, juillet 1989, n°185.

2. GAULT, Jean-Pierre. « Perspectives d'avenir ». *Angoulême Ensemble*, octobre 1990, n°198.

3. GAULT, Jean-Pierre. « Échos de l'église Saint-Ausone ». *Angoulême Ensemble*, février 1991, n°202.

4. « Notre doyenné centre-ville et son conseil ». *Angoulême Ensemble*, avril 1992, n°215.

pastoraux du doyenné centre-ville d'Angoulême a lieu en mai¹. L'accent est fortement mis sur la nécessité d'une mission commune, qui passe par une collaboration dans les divers domaines pastoraux. Des structures fonctionnent déjà à l'échelle du doyenné : le Secours catholique, la Coopération missionnaire, le Service évangélique des malades... Il existe aussi des relais, « *présence et attention auprès des habitants du quartier en qualité de chrétiens responsables en Église.* » La démarche ne demande qu'à être poursuivie. De même, la pastorale des jeunes est particulièrement active sur l'ensemble d'Angoulême, qu'il s'agisse des aumôneries scolaires² ou des différents groupes, dont les scouts. Même si le nombre de prêtres les accompagnant diminue, des laïcs prennent leurs responsabilités dans cette pastorale.

Les paroisses situées géographiquement dans la ville d'Angoulême sont dispersées au fil des années, parfois jusque dans cinq secteurs ou doyennés différents. La plupart d'entre elles constituent le doyenné d'Angoulême Centre-ville, à partir de 1992. Toutefois, celle de Ma Campagne ne le rejoint qu'en 2011, tandis que celle de Saint-Cybard appartient encore aujourd'hui à un autre doyenné. Une pluralité d'approches existe ainsi dans une petite ville, ce qui laisse soupçonner bien des nuances sur l'ensemble du territoire charentais, dans la mise en œuvre des orientations pastorales décidées « au sommet » du diocèse.

Déploiement pastoral

Le diocèse d'Angoulême commence au début des années 1990 une restructuration de son territoire, qui marque la vie pastorale des années suivantes. En effet, les *Actes du Synode* stipulent :

« Une recherche sera entreprise, dans les deux ans, pour réorganiser les paroisses urbaines ou rurales et créer des unités pastorales mieux adaptées à la mission. Celles-ci (regroupant plusieurs communes ou communautés humaines en sauvegardant leur identité) seront organisées en concertation avec les populations et les élus locaux, en tenant compte de la démographie, de la vitalité locale, des pôles d'attraction de la population et du manque de prêtres résidents³. »

1. « Rencontres des conseils pastoraux du doyenné "Centre Ville" Angoulême ». *Angoulême Ensemble*, juin 1993, p.12.

2. Par exemple, au cours des années 1980, la « Cave » constitue un « *lieu de premier accueil* » de tous les jeunes scolarisés, de la quatrième à la terminale. Ils peuvent dialoguer, partager mais aussi se confronter avec des adultes et s'informer sur les propositions de l'aumônerie. En 1984 et 1985, une trentaine de jeunes fréquentent très régulièrement ce lieu. Dans l'aumônerie, le premier cycle, de la sixième à la troisième, constitue un « *temps d'initiation chrétienne pour les jeunes* ». Il leur est proposé de participer à des camps, à des week-ends organisés par le Service des vocations, aux pèlerinages de jeunes à Lourdes ou d'animer des messes. Les jeunes lycéens se voient offertes des propositions semblables et ils « *peuvent prendre le temps de se former plus en profondeur (bible, théologie, philosophie...) pour mieux s'affirmer et vivre ensuite leur engagement.* » [« Second cycle » et « Quelques notions importantes de l'aumônerie ». **ADc Visite pastorale. Angoulême, Centre-ville. 27 février au 25 mars 1985.**]

3. *Actes du Synode diocésain d'Angoulême*, 1988, n°1215.

Dans les faits, le regroupement des paroisses existe déjà puisqu'un seul prêtre dessert plusieurs communes. De même, au sein du département, les communautés de communes voient le jour. D'ailleurs, le vicaire général travaille avec le secrétaire de la préfecture afin d'approcher les réalités locales. Les « nouvelles paroisses », dont les limites géographiques sont toujours définies en concertation avec les personnes qui y vivent, sont alors constituées de plusieurs communes. Il n'existe plus qu'un seul registre paroissial pour cet ensemble et le conseil pastoral paroissial réunit des membres des divers lieux. Néanmoins, le premier but réside dans la volonté de fonder de véritables communautés. L'expression « déploiement pastoral » pour qualifier ce mouvement n'est d'ailleurs pas anodine. En effet, à première vue, la diminution du nombre des paroisses pourrait évoquer un « repliement » mais il n'en est rien. Au contraire, les paroissiens doivent prendre conscience qu'il s'agit d'un élargissement de la vie des communautés.

Ce souci est abordé résolument lors de la rentrée de septembre 1991. Mgr Rol fait part de la préparation d'un nouveau déploiement pastoral. Il s'agit de tenir compte « *des objectifs* », « *du "terrain" géographique et sociologique* » et « *des acteurs de la pastorale et de l'Évangélisation* »¹. Quelques mois plus tard, une lettre pastorale, intitulée « *Au service de la mission de l'Église en Charente... Vers une réorganisation des paroisses* », conforte ce projet. Celui-ci suppose de regrouper les paroisses. Des personnes seront alors des « *relais paroissiaux* »² et « *toutes les forces vives apostoliques* » communiqueront. La décision de former une « nouvelle paroisse » doit être prise au niveau des doyennés. Les chrétiens sont appelés à se rassembler pour vivre les eucharisties dominicales, tandis que les obsèques et les mariages sont célébrées dans les diverses églises constituant la paroisse. Cette organisation devrait aussi permettre d'accroître les liens entre les services et les mouvements. Tout en soulignant le rôle « *précieux* »³ des communautés religieuses, contemplatives ou apostoliques, Mgr Rol se montre conscient que pour les prêtres :

« Cela exige d'être disponible pour des changements, de changer ses habitudes de faire, de travailler davantage avec les autres prêtres, d'accepter une concertation avec des laïcs qui ont eux aussi des responsabilités à leur niveau dans l'Église. Cela suppose une jeunesse de cœur et d'esprit, alors que l'on n'a plus trente ans ! »

Quoi qu'il en soit, l'évêque d'Angoulême insiste sur le fait que l'enjeu du déploiement pastoral est « *missionnaire* ».

Lors de la rentrée de septembre 1992, les conseils de doyenné, guidés par le conseil presbytéral et le conseil pastoral diocésain, sont à nouveau appelés à poursuivre la

1. ROL, (Mgr). « Orientations pastorales pour l'année 1991-1992 ». EA, 22 septembre 1991, p. 302.

Annexe 4.2.1 : Orientations pastorales pour l'année 1991-1992. Mgr Rol.

2. ROL, (Mgr). « Au service de la mission de l'Église en Charente. Vers une réorganisation des paroisses », 21 février 1992. EA, 8 mars 1992, p.85.

3. *Ibid.*, p.90.

réflexion sur le regroupement des paroisses et la mise en place des « relais paroissiaux ¹ ». Il est prévu que lorsqu'un secteur paroissial sera constitué, l'évêque érigeria canoniquement la nouvelle paroisse. Cela suppose un renouvellement des conseils paroissiaux, comme l'explique Mgr Rol, en précisant ainsi leur rôle :

« Le Conseil pastoral est d'abord [...] un reflet en miniature de la communauté paroissiale qui, en un lieu, réalise la mission de l'Église. Il favorise l'activité pastorale de la paroisse en vérifiant la conformité de celle-ci avec l'Évangile. Il ne donne pas des conseils au Curé, mais il tient conseil sous la présidence du Curé, [...] tenir conseil signifie non seulement confronter des opinions ou échanger des idées, mais se concerter en vue de l'action pastorale. Bien qu'il ne soit pas un organe de direction, le Conseil pastoral n'en reste pas moins une instance où s'élaborent des décisions pastorales dont la responsabilité finale revient au Curé.

Conseil de veilleurs, le Conseil pastoral est aussi un Conseil d'éveilleurs, parfois même de réveilleurs de la communauté paroissiale, en ce sens qu'il interpelle sur sa cohérence évangélique et l'invite sans cesse à prendre ses responsabilités dans la mission de l'Église en ce lieu². »

Le conseil presbytéral de janvier 1993 aborde, d'une certaine façon, les modalités pratiques. La création d'une nouvelle paroisse suppose :

« l'existence d'une communauté un peu étoffée et stable ; qu'elle soit en capacité de former un conseil pastoral ayant une visée d'évangélisation et apte à prendre en compte les réalités humaines et les orientations diocésaines pour les rendre possibles sur le terrain ; une communauté qui constitue des assemblées eucharistiques significatives³. »

Cette communauté doit vivre en lien avec le doyenné et laisser exister les divers « groupes » existants. Un prêtre peut recevoir éventuellement la charge pastorale de deux ou trois paroisses. Il semble souhaitable que la population des nouvelles paroisses atteigne au moins 2500 habitants. Toutefois, des adaptations restent possibles, car il faut tenir compte des distances et de la possibilité pour les personnes de se rencontrer : « sur un secteur trop grand, on peut avoir du mal à se connaître et le champ apostolique peut apparaître difficile à gérer. » Quant aux relais, il s'agit :

« des acteurs de la pastorale et non du territoire : un relais, c'est une personne, une petite équipe qui est responsable de ce territoire, de ce secteur. Il y a donc

1. Perspectives pastorales 92-93. **Fonds P.**

Un document publié dans *Église d'Angoulême* précise le rôle des relais : « Des relais pastoraux ». EA, 15 novembre 1992, p.385-386. **Annexe 4.2.2 : Des relais pastoraux.**

2. ROL, (Mgr). « Lettre pastorale. Avent 1992. Conseil pastoral de paroisse », 6 novembre 1992. EA, 15 novembre 1992, p.396. Cet extrait reprend une citation d'un article : BORRAS, Alphonse. « Petite apologie du Conseil pastoral de paroisse ». *Nouvelle Revue théologique*, 1992, 114/4, p.575.

3. Conseil presbytéral. 18-19 janvier 1993. **Fonds P.**

Les caractéristiques du déploiement pastoral sont reprises dans un document publié en février : « Déploiement pastoral. 13 février 1993 ». EA, 21 février 1993, p.60-61.

Annexe 4.2.3 : Déploiement pastoral. 13 février 1993.

discernement à faire pour savoir qui peut être nommé comme relais, pour quelle durée. »

Les prévisions laissent entendre que le nombre de paroisses évoluerait de trois cent vingt à soixante-dix. En fait, trente-et-une paroisses sont érigées, couvrant 85 % du territoire et 56 % de la population¹. En effet, les villes et quelques autres zones du diocèse ne connaissent pas un déploiement pastoral « officiel », mais il s'impose dans les faits au cours des années, en particulier dans le milieu rural. Plus de la moitié des nouvelles paroisses voient le jour dès 1993. Au moment de leur mise en place, la population recensée dans chaque paroisse varie entre 2297 et 11486 habitants².

Un processus analogue se réalise dans d'autres diocèses français. En effet, partout en France, trois constats s'imposent : la diminution de la pratique religieuse, la paroisse représente « *la base de la vie des communautés* »³ et « *la vie paroissiale ne gère plus la vie sociale* » : il se produit l'inverse. La situation dans le diocèse de Saint-Dié-des-Vosges rappelle celle de la Charente. La réorganisation des paroisses répond à trois causes :

« - *La diminution du nombre des prêtres. C'est la raison la plus visible mais non la principale.* [Cette dernière remarque est partagée par ceux qui sont à l'origine du déploiement pastoral en Charente]

- *La transformation du tissu économique et humain du territoire en partie rural [...]*
- *La conscience chez les chrétiens d'une plus grande responsabilité dans la vie de la paroisse, à la suite des réflexions du Concile Vatican II sur la vocation du baptisé*⁴. »

Le regroupement des chrétiens est recherché, afin de permettre « *une expression plus dynamique de la foi, spécialement à la messe du dimanche* » et de revitaliser des secteurs pastoraux, mais aussi de « *maintenir la proximité de l'Église aux communautés chrétiennes* », en désignant des « *relais* » - comme cela existe dans le diocèse d'Angoulême.

Comment le déploiement pastoral se vit-il sur le terrain ? Les différents articles glanés dans les journaux paroissiaux indiquent logiquement des soucis et des buts identiques. Qu'il s'agisse des réflexions préparatoires, de l'annonce des décisions ou de la mise en

1. **Annexe C 6 : Nouvelles paroisses à partir de 1993.**

2.

NOMBRE DE PAROISSES SELON LEUR POPULATION, AU MOMENT DE LEUR ÉRECTION

Nombre d'habitants	Nombre de paroisses
Moins de 5000	12
De 5000 à 10000	16
Plus de 10000	3

3. Introduction de Colette MULLER lors d'une table ronde : « Le réaménagement des territoires pastoraux en France ». *ESO (Espaces et sociétés) Travaux et documents*, juin 2003, n°19, p.61-67.

<http://eso.cnrs.fr/spip.php?article122> [réf. 20 août 2012].

4. Intervention de Mgr GUILLAUME, évêque de Saint-Dié-des-Vosges, lors de ce colloque.

place des nouvelles paroisses, des thèmes récurrents fleurissent sous la plume des curés des divers lieux du diocèse. Cependant, cela n'empêche pas l'expression de styles et de sensibilités différents.

Selon les secteurs, les habitudes sont plus ou moins bousculées. Ainsi, dans le Cognacais, dans le secteur Louzac - Saint-André - Richemont, qui dépend de la paroisse de Cherves-Richemont et où une religieuse est animatrice pastorale, est évoquée, en octobre 1992, une « *nouveauté qui [...] bouscule un peu*¹ » et deux mois plus tard, « *un cheminement lent se poursuit... chacun a sa vision propre des choses mais nous restons ouverts à cette démarche d'Église, et en Église*². » En revanche, des secteurs précèdent quelque peu les nouveaux types d'organisation. Par exemple, le conseil pastoral de Châteauneuf, réuni en septembre 1992, ne peut que constater que ce secteur vit déjà en partie « *la réalité d'une nouvelle paroisse*³ » : un regroupement existe pour la catéchèse, le remplacement de quatre prêtres Missionnaires de Sainte Thérèse par un seul prêtre, six ans auparavant, a conduit à diminuer le nombre de messes dominicales et depuis un an et demi, la messe du samedi soir est célébrée dans des lieux différents. Ériger le secteur pastoral de Châteauneuf en une seule paroisse offre la possibilité de « *légaliser une situation de fait* » et de « *stimuler pour aller plus loin* ».

Lorsque les curés annoncent le regroupement des paroisses, ils soulignent fréquemment la désertification des campagnes, l'isolement de plus en plus prégnant et la diminution du nombre des prêtres. Cela signifie-t-il que le déploiement pastoral voudrait empêcher que le bateau coule ? Dans l'esprit de ceux qui l'initient mais aussi de ceux qui l'appliquent, la volonté réelle est de constituer de véritables communautés chrétiennes. Il apparaît normal que l'Église évolue, en tenant compte particulièrement du rôle actif des laïcs. Ainsi, tout en demeurant conscients de leurs responsabilités et de leurs « pouvoirs » - même si le terme est proscrit -, les prêtres reconnaissent, à l'unanimité ou presque, le caractère essentiel et positif de la participation des laïcs à la vie pastorale. Ainsi, le curé de Segonzac insiste aussi sur le fait que « *Nous sommes tous des baptisés, à valeur égale*⁴. » Un souci d'ouverture doit animer les chrétiens :

« *leur présence active et dynamique gardera toute sa vie à la communauté : participation à la vie communale et municipale, sportive et associative, responsabilités dans la communauté chrétienne, initiatives de groupements de prière, de fête, présence dans les deuils et les fêtes familiales, visite des malades et des solitudes ou tout simplement rendre le voisinage plus actif.* »

1. « Louzac, Saint-André, Richemont (8 octobre) ». *Ensemble Cognac* [édition périphérique], novembre 1992, n°242.

2. « Louzac, Saint-André, Richemont. Rencontre des chrétiens (10 décembre 1992) ». *Ensemble Cognac* [édition périphérique], janvier 1993, n°244.

3. « Conseil pastoral ». *Cloches de Châteauneuf*, octobre 1992, n°349.

4. PENSUET, Christian. « Nouvelles paroisses ?... ». *Ensemble Cognac. Éd. périphérique*, février 1993, n°245.

Le caractère communautaire de la vie chrétienne suppose l'engagement du plus grand nombre. Le curé de Saint-Même-les-Carières considère, à la fin de l'année 1993, que le secteur constitué par les trois communes qu'il dessert, *« est assez soudé et dynamique pour devenir une entité autonome, donc une “nouvelle paroisse”¹ »*. En effet, *« Il y a du travail pour tout le monde : il suffit d'un peu de bonne volonté et d'un engagement de chacun selon ses qualités propres pour faire de notre secteur une “paroisse nouvelle” dans toute l'acception du terme. »* Des réunions sont alors prévues, afin de *« décider de notre sort, et surtout d'être plus nombreux à s'engager réellement au service de notre secteur... sinon on sera une paroisse secondaire à disperser au gré des vents ! »*

La « visibilité » et le témoignage de la « vie » des communautés chrétiennes sont fréquemment mentionnés, car ces termes traduisent un aspect essentiel du déploiement pastoral. Ainsi, le curé de Champagne-Mouton explique que *« le redéploiement veut rendre la paroisse vivante et visible² »* et invite à entrer dans cette démarche : *« Que de conversions à faire ! En premier, dans la paroisse, agrandie en étendue mais regroupée pour faire “assemblée”, que chacun ne se sente pas étranger et ne voit pas l'autre comme étranger, où que ce soit ! »* Quant au curé de Chalais, soucieux du vocabulaire employé, il précise que le dictionnaire définit le terme *« déployer³ »*, comme *« Étendre, développer »* et *« Manifester dans toute son intensité »*. Il conclut ainsi que : *« Si on essaie d'appliquer cette définition à la vie paroissiale, on peut supposer qu'il s'agit d'apporter de nouvelles énergies à des lieux ou à des groupes que l'on ne veut pas voir s'anémier ou mourir. »* Dans cette dynamique de constituer une Église vivante, il ajoute que le rôle du relais est *« de veiller [...] à tout ce qui peut manifester aux habitants de la commune comme aux gens de passage que le peuple chrétien existe et qu'il est vivant. »*

La région apostolique : une réalité pastorale

Même si la réalité paroissiale apparaît avec force dans la vie pastorale, il est évident qu'un diocèse n'est pas une entité vivant en autarcie, même si les évêques bénéficient de marges de manœuvres relativement larges. Il est très clair qu'aucun des évêques d'Angoulême, qui se succèdent de 1958 à 1993, ne cherchent à s'affranchir des orientations données par le Saint Siège ou par l'épiscopat français. Bien sûr, suivre une ligne pastorale commune n'empêche pas des adaptations inhérentes aux réalités locales.

Ainsi, au niveau de la région apostolique, les réflexions pastorales sont conduites, *« soit en préparation, soit en répercussion des Assemblées plénières, et toujours dans cette*

1. CHARRIER, Guy. « La réorganisation des paroisses nous concerne tous et chacun d'entre nous ». *Le Carillon des Carières*, novembre 1993, n°429.

2. GAUTIER, Guy. « Redéploiement pastoral ». *Message*, février 1993.

3. SUAUDEAU, Ernest. « Après l'Assemblée générale ». *La Tude*, novembre 1992, n°391.

*perspective de l'avenir à préparer*¹. » D'un point de vue pastoral, même si des sensibilités varient d'un diocèse à l'autre, des rencontres régulières entre les évêques et les prêtres, favorisent une unité. Il s'avère ainsi que les responsables de l'Église de Charente se retrouvent tout à fait dans les constatations et les perspectives émises au niveau de la région.

Les orientations pastorales définies lors des rencontres de l'épiscopat de la région apostolique sont travaillées auparavant dans les conseils presbytéraux des divers diocèses. Il apparaît ainsi assez logique qu'elles soient considérées comme celles du diocèse, en particulier sous l'épiscopat de Mgr Rol. Ainsi, en juin 1977, les évêques de la région adressent un « *Appel aux responsables et aux membres des communautés chrétiennes* »². Ce texte est non seulement publié intégralement dans *Église d'Angoulême*, mais Mgr Rol reprend le schéma de cette lettre pour énoncer « *Quelques orientations pastorales* » propres au diocèse d'Angoulême, lors de la rentrée de septembre 1977³. Le texte émanant de la région appelle à approfondir le sens et les raisons de l'évangélisation. L'insistance porte aussi sur la nécessité de construire l'Église ensemble, en acceptant les diversités et en s'enracinant dans la communion ecclésiale. Les conseils pastoraux sont alors encouragés. De plus, il faut permettre aux chrétiens de prendre leurs responsabilités, notamment en acquérant une formation. De même, le souci d'appeler au ministère ordonné, à la vie consacrée ou à divers ministères, doit être omniprésent.

En 1979, l'épiscopat de la région s'adresse cette fois-ci aux prêtres, afin de les encourager à franchir des passages difficiles, dans un monde en mutation⁴. Ils sont alors invités à la prière, aux échanges fraternels entre eux et à la formation permanente. Ils doivent avant tout se considérer comme serviteurs, notamment par l'accueil de tout homme, par la parole qu'ils lui adressent. Ils sont au service de la rencontre des hommes avec Dieu, ceci passant par l'annonce de la Parole évangélique, la célébration des sacrements et le souci de la communion. La troisième partie de cette lettre s'intitule : « *Croire en notre métier de prêtre* ». C'est ainsi que « devenir prêtre » se traduit selon plusieurs accents : travailler ensemble, au sein du presbyterium, appeler les chrétiens à prendre leurs responsabilités dans la vie de l'Église. De même, le prêtre doit se mettre au service des diverses communautés présentes sur le territoire et dans les différents milieux de vie et aussi, aller vers ceux qui ne connaissent pas le message évangélique.

Lorsque les évêques, en 1982, effectuent le bilan des cinq années écoulées, ils mettent l'accent sur quelques-unes de leurs réalisations pastorales⁵. Les visites pastorales leur

1. Relecture des travaux de l'Assemblée régionale du Sud Ouest depuis la dernière visite *ad limina* de 1977. **ADc Visite ad limina 1982.**

2. « Lettre des évêques de la région apostolique Sud Ouest. Appel aux responsables et aux membres des communautés chrétiennes ». *EA*, 19 juin 1977, p.137-143.

3. Quelques orientations pastorales. **ADc Mgr Rol.**

4. Les évêques de la région apostolique du Sud Ouest aux prêtres. 28 mai 1979. **ADc Clergé. Sessions sacerdotales. « Archives Clergé 1979-1985 ».**

5. La région apostolique du Sud Ouest en 1982. **ADc Visite ad limina 1982.**

semblent très importantes « *pour préparer l'avenir et chercher comment annoncer l'Évangile à tous* ». La catéchèse et les aumôneries scolaires constituent des secteurs dynamiques. Certains secteurs de la vie sociale, notamment le monde de la santé, voient aussi naître des initiatives pastorales nouvelles. Les évêques interviennent aussi, en concertation avec les chrétiens concernés par le sujet traité, sur divers problèmes économiques et sociaux. Quoi qu'il en soit, l'axe principal est la volonté de « *construire l'Église ensemble* ». Ils soulignent l'importance des rencontres de l'évêque avec « *le Peuple de Dieu* » et de la paroisse, qui connaît un renouveau. Ils sont aussi témoins du fait que la célébration des sacrements devient « *de plus en plus un temps fort de la mission de l'Église* ». En outre, ils montrent que l'Église est « *structurée par les ministères ordonnés* ». En effet, le prêtre joue un rôle primordial dans les conseils pastoraux. Une plus grande fraternité au sein du presbyterium apparaît, en particulier au sein du conseil presbytéral. De plus, le diaconat permanent se développe.

Outre le souci du ministère presbytéral, une unanimité existe quant à la responsabilité des laïcs. Mgr Rozier, évêque de Poitiers et président de la région apostolique du Sud Ouest, lors de la visite *ad limina* de 1987, exprime au Pape les principaux soucis des évêques¹. Il évoque en premier lieu « *le service de la mission* ». Ensuite, ils souhaitent « *promouvoir la responsabilité des membres du Peuple de Dieu dans la ligne du Concile* ». Des avancées s'accomplissent. La participation des chrétiens fait émerger en beaucoup de lieux la conscience d'un « *nous* » ecclésial. De même, ils cherchent à susciter « *un esprit de communion* ». Il existe un foisonnement de groupes et de communautés « *qui échappent le plus souvent à la régulation et au discernement du ministère apostolique.* » Cependant, globalement, s'approfondit chez beaucoup la conscience d'appartenir à l'Église diocésaine.

Lors de la visite *ad limina*, en 1992, les évêques soulignent fortement les diversités de la région mais ils souhaitent résolument dépasser cet obstacle :

« *S'il y a donc à poursuivre une perspective commune, il faut moins la chercher dans les réalités humaines que dans l'expérience de l'Église, la communion sacramentelle qui nous lie, la mission qui rend chaque jour plus urgente notre coopération. Par cet enracinement commun dans le mystère du Christ, nos presbyteriums diocésains se sont rapprochés, les membres du Peuple de Dieu se sont, de diocèse à diocèse, mieux connus et mieux aimés. Notre région apostolique existe bel et bien, du fait de notre volonté apostolique commune*². »

Quoi qu'il en soit, les évêques souhaitent élaborer « *une action pastorale réaliste et concertée* » lors de leurs rencontres régionales.

Plusieurs structures existent au niveau de la région, en particulier le séminaire du second cycle, des sessions de formation permanente des prêtres ainsi que pour les diacres permanents.

1. Discours de Mgr Rozier au pape. 6 février 1987. **ADc Visite ad limina 1987.**

2. Présentation de la région apostolique du Sud Ouest, 1992. **ADc Visites ad limina. 1992-1997.**

L'avenir est ouvert

Un autre lien avec la région s'effectue au cours de l'année 1993. En effet, Mgr Dagens, précédemment évêque auxiliaire de Poitiers, succède à Mgr Rol. Sa première lettre pastorale, publiée en septembre 1995, donne le ton d'une certaine manière, de la façon dont il souhaite guider le diocèse¹. Il évoque le déploiement pastoral, en affirmant qu'il faut « *insister sur [ses] buts* », en écrivant notamment :

« En cette fin du XX^e siècle, la foi au Christ ne peut plus être considérée comme un bel héritage. Elle est un don qui se cultive, et qui peut se perdre ou s'oublier. Pour cette raison-là, dans chacun de nos doyennés, il faut favoriser l'accueil des nouveaux croyants : les catéchumènes, les néophytes, les jeunes qui se préparent au baptême ou à la confirmation, les personnes qui renouent avec la foi et l'Église à l'occasion d'un événement marquant. »

Il souligne aussi l'importance de la confiance entre tous, en particulier quand il s'agit de partager les responsabilités. Ainsi, « *les conseils pastoraux de paroisse et de doyenné sont le lieu normal de ce partage des responsabilités qui demande à être pratiqué avec méthode* ». Il ajoute que la « *concertation réelle* » permet de dépasser les peurs :

« Car chacun a les siennes : les prêtres se demandent s'ils ne vont pas perdre leur pouvoir, au profit des laïcs, et les laïcs se demandent, sans oser le dire, s'ils seront toujours dépendants des prêtres pour la moindre décision. L'expérience le montre : on n'a plus peur quand on a la certitude de travailler vraiment à la croissance de l'Église. »

Puis, après avoir encouragé l'accompagnement et le dialogue avec les jeunes, il conclut que la pauvreté, tant en moyens financiers qu'en ressources humaines, ne doit en rien nuire à l'espérance qui doit habiter chaque chrétien. Ces accents, déclinés selon divers modes, guident sans aucun doute son action pastorale au sein du diocèse d'Angoulême.

Les thèmes des conseils presbytéraux et des conseils pastoraux diocésains dessinent aussi les accents pastoraux mis en œuvre. Ainsi, en 1995 et 1996, l'attention se porte surtout sur le monde des jeunes, ainsi qu'en 2007 et 2008. En 1997, des travaux du conseil presbytéral au cours des années précédentes, découlent des orientations sur la pastorale du deuil et la célébration des funérailles. De 1999 à 2002, le conseil pastoral diocésain se penche sur l'Eucharistie. Un livret en vue de proposer la foi aux futurs mariés, élaboré par le conseil presbytéral, en concertation avec le service de pastorale familiale, est publié en 2002. Cette année voit le début d'une démarche synodale, qui aboutit à l'adoption de résolutions le 24 avril 2005, sous le titre : « *Manifester le dynamisme de l'Évangile* ». Ses axes sont : « *Aller au cœur du mystère de Dieu* », « *Vaincre nos peurs pour annoncer*

1. DAGENS, Claude. « Pour aller vers l'an 2000 : des conversions nécessaires ». **ADc Mgr Dagens. Annexe P 6 : Mgr Dagens et Mgr Rol, en 1993.**

l'Évangile » et « *Tenir notre place dans la société* ». Un an auparavant, Mgr Dagens exprime clairement que :

« L'évangélisation est [...] le projet essentiel qui donne et donnera à l'Église d'Angoulême non seulement de faire face aux difficultés actuelles, mais de répondre à l'appel toujours plus actuel du Christ, quand il demande à ses apôtres d' "aller au large" et d' "avancer en eau profonde", en ne séparant jamais la profondeur de la foi vécue et la largeur de la mission dans le monde¹. »

L'année 2007 voit la rédaction de la charte des Équipes d'animation pastorale, constituées par des chrétiens qui collaborent à l'exercice de la charge pastorale des prêtres. De plus, le conseil presbytéral élabore un texte, en 2010, relatif à l'évangélisation, qui se vit dans une mission commune portée par les prêtres et les laïcs : « *Vivre l'évangélisation. Communautés chrétiennes et ministère des prêtres en Charente* ».

Puis, le 16 octobre 2011, sont promulguées des « *orientations diocésaines en vue d'initier à la foi et à la vie chrétiennes à tout âge* », sous le titre : « *Ouvrir à la joie de croire en Dieu* ».

Certes, l'Église est profondément bousculée des années 1960 aux années 1990. Le concile Vatican II demande toujours à être approfondi comme en témoignent les diverses publications et initiatives, qui fleurissent à l'occasion du cinquantième de cet événement. Face aux bouleversements, des attitudes se côtoient, de la peur à l'enthousiasme. Des interrogations surgissent : comment se situer dans la société, dans l'Église, dans la crise ? Ainsi, le rapport entre l'Église et la société se modifiant, des chrétiens s'investissent sur le terrain social et révisent leurs motivations. Jules Girardi, prêtre salésien, expert au concile Vatican II, établit l'analyse suivante : « *Sur le chemin de la libération des opprimés, l'Église semble être un obstacle beaucoup plus qu'une alliée²* » par le fait que dans l'histoire, elle a tendance à reconnaître l'ordre social comme volonté de Dieu. Il ajoute que finalement, le chrétien qui s'engage dans la lutte de libération sociale, « *se sent dès lors déchiré entre sa fidélité à l'Église et sa fidélité au mouvement de libération* ». Pour certains, prendre un engagement social signifierait participer à la lutte des classes. De fait, beaucoup de chrétiens, à cette époque, éprouvent des difficultés à concilier leurs convictions religieuses et leur engagement dans le domaine social. Ils voudraient séparer les deux sphères mais cela semble difficilement réalisable, car les deux aspects se mêlent nécessairement, ce que les mouvements d'Action catholique ont compris depuis longtemps. Ainsi, des chrétiens éprouvent des réticences à prendre des engagements sociaux qui se teinteraient d'une connotation politique, d'où découle peut-être une méfiance vis-à-vis de toute forme d'engagement, y compris pastoral, à cause de la manière

1. Rapport quinquennal 2004. **ADc**.

2. GIRARDI, J. *Christianisme, libération humaine, lutte des classes*. Paris : Cerf, 1972, p.66-67.

dont il peut être interprété. L'Église affirme se placer du côté du petit, en prônant la justice, tout en refusant des oppositions et des conflits entre classes sociales mais ce discours ne semble pas toujours entendu, quelle que soit la position adoptée par les fidèles.

Les chrétiens semblent donc avoir des difficultés à se situer dans la société mais à cela s'ajoute désormais une relation plus complexe avec l'institution ecclésiale. La crise prend un autre aspect : la relation personnelle de chacun avec l'Église et la confrontation des positions de chacun.

Étienne Fouilloux montre que le Concile suscite d'abord une « *divine surprise*¹ », notamment pour ceux qui, pionniers en ce qui concerne des formes d'apostolat, avaient été condamnés par les instances romaines quelques années plus tôt. Toutefois, dès le début, le Concile est perçu différemment dans le milieu ecclésial. D'une part, l'enthousiasme gagne, au sein du clergé, notamment les religieux, et les mouvements, tant les aumôniers que les laïcs. D'autre part, les « *simples prêtres, simples religieuses et autres fidèles* » suivent « *tant bien que mal l'ouverture... comme [ils ont] suivi la normalisation, sans guère pouvoir y mettre [leur] grain de sel*² ». Cela apparaît clairement dans le diocèse d'Angoulême quand s'exprime la satisfaction des mouvements d'Action catholique, tandis que la plupart des prêtres et des fidèles demeurent dans l'expectative. Le clergé, d'ailleurs, se sentant négligé par les textes conciliaires, a du mal à trouver sa place. Il s'identifierait « *de plus en plus à une "nouvelle petite bourgeoisie" d'où il vient et qui lui sert de modèle*³ » et se trouverait « *coincé entre le peuple de Dieu et le collège épiscopal* ». Cependant, en Charente, une grande majorité des prêtres sont issus du milieu rural. Parmi les prêtres charentais qui quittent le sacerdoce, beaucoup sont en contact avec des jeunes. Ces-derniers, n'ayant pas encore véritablement trouvé leur place dans leur société, entraînent à leur suite, dans une certaine mesure, leurs aumôniers. Apparaît ainsi pour certains prêtres la difficulté de se situer non seulement dans l'Église mais aussi dans la société.

En outre, un passage brutal s'effectue, en particulier pour ceux qui ne pratiquent pas régulièrement. Le passage du latin au français ne favorise pas pour autant la compréhension, les termes restant opaques pour la plupart des fidèles. Étienne Fouilloux évoque une « *carence pédagogique*⁴ » et Jean-Marie Mayeur insiste sur la transformation intérieure qui est alors demandée : « *il ne s'agit plus seulement de s'adapter à un monde nouveau, mais de se changer soi-même, en abandonnant ce que l'on croyait acquis depuis toujours et qui, bien souvent, n'était là que depuis quelques siècles*⁵ ». Par-delà les statistiques - la baisse de la pratique religieuse, des courbes du clergé et des effectifs dans les mouvements de laïcs -, les réactions concernant les évolutions liturgiques laissent

1. FOUILLOUX, É. « Jalons pour une histoire de dix ans ». *Esprit*, avril-mai 1977, p.41.

2. *Ibid.*, p.42.

3. *Ibid.*, p.46.

4. *Ibid.*, p.44.

5. MAYEUR, J.-M. « Réflexions d'un historien ». *Esprit*, novembre 1971, p.632.

entrevoir une réalité plus profonde et sans doute plus grave : la foi elle-même serait remise en cause. Étienne Fouilloux évoque une « *marginalisation sociale, culturelle, intellectuelle*¹ » du catholicisme. La foi devient aliénation ou est tournée en dérision ou encore est purement ignorée.

Face à la crise, les catholiques réagissent de différentes manières. Apparaissent alors diverses typologies. Dès le lendemain du Concile, François Roustang, rédacteur à la revue jésuite *Christus*, dresse le portrait d'un « *troisième homme* » se situant entre les conservateurs et les réformistes². Il constate que de nombreux chrétiens en viennent à distinguer la foi en Dieu et la foi en l'Église. S'exprime alors « *un mouvement de liberté de parole et de pensée, qui, loin d'abandonner la foi, en scrute les fondements et rejette toutes les scléroses* ». Ayant acquis une certaine liberté par rapport aux institutions suite à la crise de Mai 1968, le chrétien se sent plus proche de tous les hommes, ne se considérant plus supérieur avec une vérité toute faite. De même, Vatican II offre la possibilité au chrétien « *de penser par lui-même, de dire ce qu'il pense, d'être lui-même* ». Toutefois, selon lui, le clergé n'est pas préparé à accueillir ce changement. Le « *troisième homme* » s'interroge sur sa foi et sur son sens dans ses relations et non sur une réforme des structures.

Étienne Fouilloux voit d'un côté les « *défaitistes* » et de l'autre les « *volontaristes* »³. Il définit ainsi les premiers :

« *Couples en "infraction morale", vieilles personnes qui ne s'y retrouvent plus, prêtres et religieuses en "situation illégale" : l'impossibilité psychologique et matérielle d'assumer certaines contradictions vitales, et le désarroi qui en naît, expliquent bien des retraites discrètes, voire des abandons* ».

Parmi les « *volontaristes* », se situent aux extrêmes les intégristes, qui refusent le Concile, au nom de la Tradition et les contestataires, qui souhaitent une Église « *libérée*⁴ » et « *prophétique* ». Entre ces deux sensibilités, se trouvent les « *conservateurs*⁵ », qui reconnaissent le Concile, tout en dénonçant les abus et se plaçant du côté de la foi populaire, les « *reconstructeurs* » qui tentent de « *maintenir le cap* », en cherchant une assise intellectuelle, les « *spirituels*⁶ » attirés par de nouveaux courants comme les mouvements charismatiques, Taizé ou la tradition orientale et enfin, les « *conciliaires* », « *aux leviers de commande des diocèses, des structures nationales, des moyens d'éducation et d'information [qui] s'acquittent de leur mieux d'une mission à laquelle ils croient* ». Ce schéma s'illustre dans le diocèse d'Angoulême : les deux évêques qui se succèdent au cours des années 1970 et les vicaires généraux se situent parmi les

1. FOUILLOUX, É. « Jalons pour une histoire de dix ans ». *Esprit*, avril-mai 1977, p.48.

2. ROUSTANG, François. « Le Troisième homme ». *Christus*, octobre 1966, p.561-567.

François Roustang, appartenant à l'ordre des Jésuites qu'il quittera, co-dirige la revue *Christus*, avec Michel de Certeau, à partir de 1963.

3. FOUILLOUX, É. « Jalons pour une histoire de dix ans ». *Esprit*, avril-mai 1977, p.51.

4. *Ibid.*, p.54.

5. *Ibid.*, p.52.

6. *Ibid.*, p.53.

« conciliaires » et ils sont suivis par la grande majorité des prêtres et des laïcs. Ceci ne signifie pas que certains ne sont pas désorientés et ont besoin du soutien d'une « foi populaire » ou d'un approfondissement spirituel, qui leur semble s'estomper. En outre, les membres de l'Action catholique, en particulier dans le monde rural, contribuent sans aucun doute à ce que Vatican II soit accepté et appliqué sans difficulté en Charente. Ceci est favorisé par le fait qu'ils sont acquis par avance au mouvement d'ouverture prôné par le Concile, qu'ils ont généralement reçu une bonne formation chrétienne et qu'ils participent activement à la vie paroissiale.

Toutefois, comme cette étude le souligne, un climat de crise plus ou moins prégnant n'empêche pas de se concentrer sur les réalités afin de préparer la vie du diocèse pour les années suivantes.

Tout en souhaitant mettre en valeur le rôle des laïcs qui ne cesse de s'accroître, cette étude accorde une large part au clergé, l'évêque à sa tête, par le fait même que dans une étude sur la pastorale, les principaux « instigateurs » ne peuvent être ignorés. De plus, quels que soient les rôles ou les responsabilités des laïcs, l'ordination sacerdotale donne au prêtre un caractère irremplaçable. De même, les sources conservées conduisent à étudier avec plus d'attention le clergé. Toutefois, de nouveaux fonds sont déposés aux Archives diocésaines, provenant de prêtres mais aussi de mouvements, ce qui peut conduire à aborder d'autres thèmes ou à approfondir certains points.

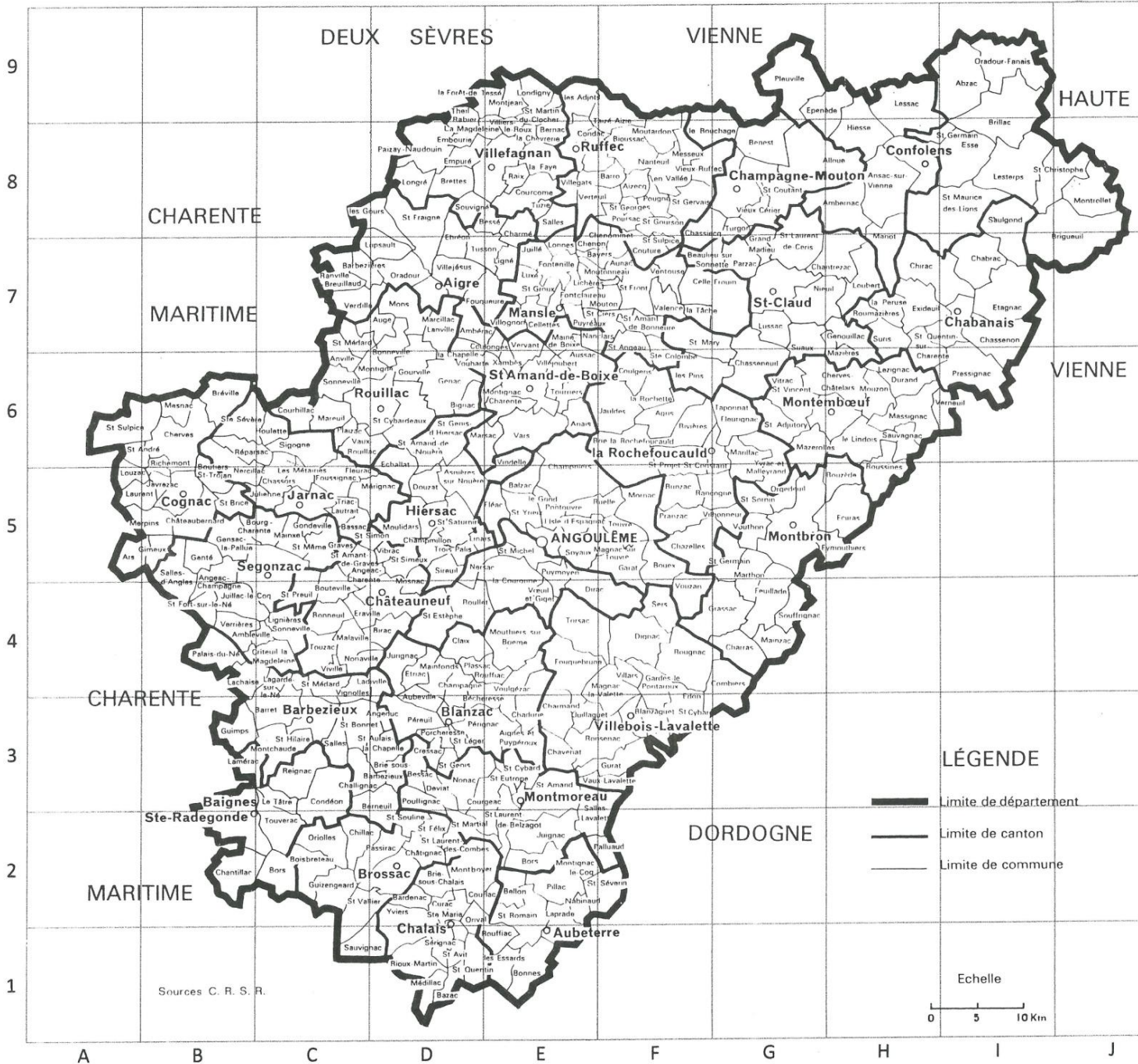
Même s'il serait facile aujourd'hui de dénoncer des erreurs commises, de regretter des éléments qui ont disparu, il apparaît avec force qu'au moment où se déroulent les choix et les actes, chacun, là où il est, fait de son mieux pour faire vivre l'Église. Certes, la pratique religieuse tend à diminuer, le nombre de prêtres¹ et de religieuses ne cesse de décliner. Toutefois, ce diocèse « déchristianisé » ne se résout pas à vivoter mais ne cesse d'entreprendre des démarches, afin de dynamiser la foi chrétienne, comme le synode de 1988 en représente une belle illustration. Mgr Rol le considère d'ailleurs comme un nouveau point de départ, qui représente simultanément le dernier accent important de sa pastorale². En 1983, les membres du conseil presbytéral écrivent : « « *Nous serions [...] prêts à reconnaître que nous ne savons pas bien comment l'Église vivra en Charente dans dix ans ; mais appuyés sur l'expérience [des années précédentes], nous croyons que des solutions vont continuer de s'inventer*³. » Effectivement, dix ans plus tard, des « solutions » ne cessent d'éclore, notamment suite au Synode de 1988, tout comme des perspectives pastorales continuent à naître.

1. En 2010, le diocèse compte 104 prêtres, dont 61 exercent une activité dans le diocèse, parmi lesquels 36 sont incardinés.

2. Témoignage oral de Mgr Rol, mars 1999.

3. « Comment l'Église de Charente se prépare-t-elle à vivre les 10 années à venir » **ADc Conseil presbytéral. « Conseils presbytéraux. 1983 ».**

Carte de la Charente



Aigre : D 7	Genac : D 6	Rouillac : C-D 6
Alloue : G-H 8	Gensac-la-Pallue : B 5	Roumazières : H 7
Angeac-Champagne : B 4-5	Genté : B 5	Ruelle : E-F 5
Angoulême : E 5	Gond-Pontouvre : E 5	Ruffec : E 8
Baignes : B 2-3	Grassac : F-G 4	Saint-Amant-de-Boixe : E 6
Barbezieux : C 3	Hiersac : D 5	Saint-Angeau : F 6-7
Bassac : C 5	Jarnac : C 5	Saint-Brice : B 5
Bourg-Charente : B-C 5	Javrezac : B 5	Saint-Claud : G 7
Brie : F 5-6	Juignac : E 2	Saint-Fort-sur-le-Né : B 4
Brigueuil : I-J 7-8	L'Isle d'Espagnac : E 5	Saint-Fraigne : D 7-8
Brillac : I 8-9	La Couronne : E 4-5	Saint-Même-les-Carrières : C 5
Brossac : D 2	La Rochefoucauld : F-G 6	Saint-Michel : E 5
Chabanais : I 7	Lessac : H 8-9	Saint-Quentin-sur-Charente : H 6-7
Chadurie : E 3-4	Lesterps : I 8	Saint-Saturnin : D 5
Chalais : D 1-2	Lignières-Sonneville : C 4	Saint-Séverin : E-F 2
Champagne-Mouton : G 8	Louzac-Saint-André : A 5-6	Saint-Sulpice-de-Cognac : A-B 6
Champniers : E 5-6	Magnac-sur-Touvre : F 5	Saint-Yrieix : E 5
Chasseneuil-sur-Bonnieure : G 6-7	Mansle : E 7	Salles-d'Angles : B 4-5
Châteaubernard : B 5	Massignac : H 6	Salles-de-Villefagnan : E 8
Châteauneuf : D 4	Mérignac : C-D 5	Segonzac : B-C 4-5
Chenomet : F 7	Merpins : A-B 5	Sigogne : C 6
Cherves-Châtelars : G-H 6	Montbron : G 5	Soyaux : E 5
Cherves-Richemont : B 6	Montemboeuf : G-H 6	Suaux : G 6-7
Cognac : B 5	Montmoreau : E 3	Touzac : C 4
Confolens : H 8	Moulidars : D 5	Vars : E 6
Courbillac : C 6	Nersac : D 5	Verrières : B 4
Étagnac : I 7	Paizay-Naudouin : D 8	Villebois-Lavalette : F 3
Exideuil-sur-Vienne : H 7	Pleuville : G 9	Villefagnan : D-E 8
Fléac : E 5	Puymoyen : E 4-5	
Fouqueure : D-E 7	Puypéroux : E 3	
	Richemont : B 5-6	

Index

PERSONNES

Papes

Jean XXIII 21, 146-152, 155-157, 159-162, 174, 239, 240, 251, 284, 340, 360, 380, 537, 548, 574
 Jean-Paul II 188, 218, 371, 386, 401, 449, 487, 528, 557, 562, 576, 597, 616, 654
 Paul VI 61, 132, 162, 165, 179, 193, 194, 204, 240, 245, 250-255, 260, 261, 275, 312, 313, 349, 370, 380, 382, 398, 444, 448, 451, 459, 483, 520, 534, 537, 600
 Pie XI 199, 260, 361
 Pie XII 21, 27, 146, 150, 152, 162, 444, 475, 604

Évêques d'Angoulême

Arlet, Henri-Marie 81
 Cousseau, Antoine-Charles 43, 83
 d'Albignac de Castelnau, Philippe-François 41, 42, 43
 Dagens, Claude 21, 226, 678, 679
 Guigou, Jean-Joseph-Pierre 43
 Joubert, Mathieu 41, 42
 Kérautret, René 51, 59, 61, 69, 71, 73, 74, 79, 90, 98, 124, 125, 129, 132, 134, 137, 145, 147, 156, 159-164, 166-169, 173, 177, 184, 186, 197-200, 205, 206, 219, 226, 240, 241, 245, 249, 252, 253, 258, 261-263, 284, 285, 295, 296, 299, 304, 305, 314, 319, 328, 330, 334, 347- 349, 354-356, 359, 360, 364-369, 371, 372, 374, 378, 382, 383, 399-401, 403, 408, 410, 411, 413, 415, 418, 421, 425, 436, 447, 462, 468, 479, 483-487, 492, 493, 510, 521, 526, 527, 543, 558, 579, 593
 Lacombe, Dominique 43
 Mégnin, Jean-Baptiste 45, 46, 59, 61, 69, 71, 72, 73, 78, 79, 80, 81, 83, 87, 88, 89, 91, 98, 104, 124, 126, 134, 149, 150, 151, 152, 153, 154, 156, 159, 166, 175, 178, 179, 235, 236, 237, 266, 284, 303, 333, 352, 359, 360, 394, 395, 412, 416, 444, 618
 Ricard, Joseph-François-Ernest 44
 Rol, Georges 60, 61, 74, 186, 199, 200, 222, 261, 267, 270, 290, 291, 303-307, 314, 317, 326, 336, 338, 360-362, 368, 369, 374-376, 384, 398-402, 406, 408, 415, 430, 431, 433, 437, 441, 445, 449, 450, 464, 467-472, 479, 488-491, 493, 494, 501, 504, 507, 511, 515-517, 521-523, 527, 529, 531, 544, 545, 549, 557, 559, 560, 563-566, 574, 581-583, 587, 591-593, 597, 613, 614, 616, 618-621,

623, 625, 627-629, 631-640, 642, 644, 650, 651-655, 666, 671, 672, 676, 678, 682

Sebaux, Alexandre-Léopold 43, 85

Prêtres du diocèse d'Angoulême

Autexier, Eugène 31
 Autexier, Maurice 169, 302
 Babinot 320
 Barrion 153, 169, 203, 588, 665
 Bernard 51
 Berthet, Henri 31
 Biraud 402, 403, 534
 Blanchet 31
 Blaquart 593, 630
 Boissinot 295
 Bonnaud 246
 Boucherie 39, 142
 Boullet 31, 32, 203, 454, 545, 634, 650
 Bourdier 651
 Braud 450
 Brethenoux 295
 Bufferne 295
 Bureau 32, 41, 42, 96
 Bureller 296
 Cazenave-Vergez 118, 157, 158, 237
 Charrier, Gérard 295
 Charrier, Guy 675
 Comat 46
 Condom 46
 Coudreau 239, 240, 262
 Crémault, Pierre 320, 606, 611, 666
 Daniau 203
 David 46
 Deguillaume 435
 Delage 246
 Ducouret 32
 Fau 350, 412, 610, 660
 Fonchain 246
 Fougerat 32
 Fougère 484, 666
 Gault 31, 203, 480, 630, 649, 665-669
 Gautier, Guy 157, 675
 Gazeau 39, 481
 Germanaud 177
 Goyon 203
 Hays 43, 44, 46, 70
 Iribarne 129, 138, 470, 515

Jacq	203	Dutrey	446
Köll	32, 404	Lepreux	449
Labbé	91, 203	Mallet	450
Lair	100	Religieux	
Lalande	46	Euriot	435, 438
Lamazeroles	606, 607, 608, 609	Guinard	430
Lancel	177	Letocart	296, 309
Lanfroy	407, 422, 453, 473, 474, 527	Marchadour, Henri	469
Larigaldie	246	Meunier, Alcide	84, 119, 351
Laurent	33, 35, 98, 277	Puaud	139, 224, 287-289, 442, 482, 505, 508, 520, 542, 648
Le Bideau	32, 80	Villers de	52
Mabit	295	Prêtres de la Mission de France	
Maillard	320	Delahaye	177
Mangon, Jean-Pierre	628, 635, 641, 642	Didier-Lafond	78
Michon	32, 85	Hanrot, Bernard	35, 236
Mouret	614	Lafontaine	78
Nanglard	31	Petit	362
Navarre	47, 374, 375, 376	Vico	360
Payrazat	175, 203, 246, 513	St Cybard	317
Pensuet	402, 403, 404, 405, 406, 419, 538, 674	Responsables de mouvements d'Action	
Petit	32, 43, 45, 46	catholique	
Pichon	295	Bonnet, André	99, 100, 278
Piffaud	157, 158, 177, 203, 445	Gilbert	285
Plantevigne	200, 203, 262, 567, 576, 618, 624, 625, 628-631, 633, 634, 636, 637, 639-641, 643, 645, 655, 660, 669	Jaulin	104
Poitou	32	Lafontaine, Odette	103
Pouget	172, 610, 662	Monnet, Marie-Louise	71, 87, 98, 102, 103, 164, 165, 272, 537
Pressac	581	Périot, Armel	132, 133
Raymond	203	CONGRÉGATIONS et Mission de France	
Rétoré	203	Congrégations et communautés féminines	
Richeux	46	Bénédictines de Maumont	53, 71, 77, 85, 86, 88, 247, 403, 463-465, 531
Rineau	296, 664	Bon Pasteur	57, 191, 458, 462, 466, 472
Ripoche	479	Carmélites	43, 71, 77, 85, 87, 88, 432, 464, 466
Roche	320, 481, 485	Charité du Sacré-Cœur de Jésus	248
Saint-Roch	31	Enfant-Jésus	83, 84, 87, 94
Sallat	78, 175, 246, 277	Filles de la Croix	33, 317
Sochal	91, 106, 203, 467	Filles de la Sagesse	180, 317, 470
Suaudeau	675	Filles du Saint-Esprit	317, 319, 320, 462, 470, 493
Tardieu, Pierre	295	Jeanne Delanoue	314, 316, 470
Thabarin	412	Notre-Dame-des-Anges	32, 85, 86, 458
Toullisse, Gabriel	91, 177, 180	Petites Servantes de l'Amour miséricordieux	471
Tricoire	31	Sacrés-Cœurs de Jésus et Marie	94, 317
Valtaud, René	52	Sainte-Famille	248, 317, 372, 458
Vigier	295, 296, 300, 301, 304, 309	Sainte-Marie de la Providence	461
Vignaud	240		
Diacres permanents du diocèse d'Angoulême			
Duffour	445, 449, 450, 455		

Sainte-Marthe 31, 77, 85, 86, 317, 458, 461, 462, 471, 472

Sœurs contemplatives de la Croix 464

Ursulines 317

Congrégations masculines

Assomptionnistes 76, 80, 81, 82, 84, 90, 131, 135, 215, 225, 240, 296, 334, 428, 429, 437, 660, 662, 663

Capucins 80, 83, 109, 128, 129, 130, 131, 132, 133, 428

Chanoines réguliers de Saint-Augustin 430

Dominicains 109

Eudistes 109, 129

Franciscains 109, 286

Frères de la Résurrection 431

Frères de Saint-Jean 431

Frères missionnaires de Sainte-Thérèse 71, 76, 80, 83, 84, 109, 119, 225, 351, 428, 660

Lazaristes 80, 412

Montfortains 33, 80, 83, 109, 129, 428

Pères du Saint Sacrement 430

Rédemptoristes 109, 131

Mission de France

35, 59, 67, 71, 72, 75-79, 82, 109, 140, 177, 179, 195, 205, 215, 236, 238, 243, 247, 289, 293-296, 298-303, 305, 306, 308-310, 336, 343, 359, 362, 378, 386, 398, 413, 425, 437, 497, 580, 660, 665.

LIEUX

Communes

Aigre 91, 92, 430, 462, 536, 599

Alloue 94

Angeac-Champagne 472

Angoulême 3, 4, 5, 21, 29-47, 50-56, 58-61, 63, 69-73, 75-83, 85-95, 97-100, 103-105, 107, 109-113, 115-119, 121, 122, 124, 126, 129, 131-145, 148, 149, 151-154, 156, 157, 159, 164, 165, 167, 168, 173, 178, 179, 186, 190, 195, 196, 198, 199, 201, 203, 205-208, 215, 219, 220, 223, 224, 226, 236, 238, 246-249, 252-254, 261, 265, 267, 273-275, 277-279, 281, 282, 293-295, 297, 298, 300-306, 309, 311, 314, 315, 317-319, 324-328, 330-339, 341, 345, 347, 348, 350, 352-356, 359-362, 367, 369-373, 375-378, 382-385, 391, 393-395, 397, 398, 405, 406, 408-410, 412, 415-421, 423, 425, 426, 428-431, 433, 434, 437, 438, 440, 445-447, 449-452, 454, 455, 458, 464, 467, 473, 480, 484-486, 488, 489, 496, 497, 499-502, 504-508, 515,

517, 518, 521, 523, 526, 530, 531, 533, 534, 538, 544, 547, 549, 558, 560, 561, 564-566, 568, 570, 575, 578, 579, 580, 584, 587, 588, 590, 593, 596-599, 603, 604, 606, 609-611, 614, 618, 623, 628, 629, 632-634, 639, 640, 642-644, 649, 651, 652, 654, 659-662, 664-673, 675, 676, 678-681

Baignes 32, 49, 405, 432, 436, 438, 455, 496, 535

Barbezieux 32, 40, 41, 42, 48, 49, 50, 56, 89, 91, 92, 95, 162, 168, 175, 184, 203, 248, 288, 374, 405, 410, 428, 432, 436, 438, 455, 480, 487, 496, 498, 499, 501, 502, 511, 514, 530, 531, 535, 560, 568, 569, 575, 610, 611, 612, 614, 628, 632

Bassac 71, 83, 84, 351, 430, 531, 599

Bourg-Charente 496

Brie 471

Brigueuil 529, 530

Brillac 45

Brossac 405, 432, 436, 438, 455, 496, 535

Chabanais 78, 96, 162

Chadurie 471

Chalais 479, 511, 514, 586, 599, 675

Champagne-Mouton 496, 675

Champniers 175, 237

Chasseneuil-sur-Bonnieure 78, 295, 296, 298, 299, 302, 305, 306, 308, 437, 505, 511, 611, 632

Châteaubernard 333, 334, 471

Châteauneuf 92, 119, 374, 430, 512, 599, 674

Chenomet 45

Cherves-Châtelars 94, 592

Cherves-Richemont 94, 129, 138, 156, 175, 478, 486, 514, 650, 674

Cognac 34-36, 38, 39, 41-43, 45, 47-50, 52, 54, 56, 60, 71, 76, 77, 83, 85-87, 89-94, 97, 103, 104, 106, 107, 109, 111, 112, 115, 116, 121, 122, 126, 128-136, 138-140, 142, 144, 149, 162, 165, 168, 171, 175, 181-185, 203, 219, 220, 240, 245-249, 253, 257, 258, 273, 274, 277-279, 284, 295, 320, 325-327, 332-334, 355, 356, 371, 405, 410, 421, 428, 431-433, 438, 440, 446, 450, 461, 464, 466, 470, 471, 478-480, 485, 491, 496, 498, 512-514, 518, 519, 530-532, 570, 575, 599, 603, 604, 609-611, 613, 614, 619, 628, 640, 650, 651, 674

Confolens 34, 37-39, 41, 42, 50, 54, 56, 86, 91, 92, 96, 180, 203, 219, 410, 428, 431, 470, 480, 485, 497, 518, 531, 536, 569, 599, 609, 632, 650, 651

Courbillac 612, 614

Étagnac 94, 470

Exideuil-sur-Vienne 38

Fléac 111, 317, 499, 580, 587, 588

Fouqueure 45, 329
 Genac 471
 Gensac-la-Pallue 49, 472
 Genté 471, 472
 Gond-Pontouvre 36, 111, 136, 200, 317, 333, 666
 Grassac 51
 Hiersac 50, 584, 586
 Jarnac 37, 49-51, 54, 76, 92, 112, 121, 418, 435, 500, 519, 529, 612, 651
 Javrezac 133, 135, 136
 Juignac 464, 465
 L'Isle d'Espagnac 111
 La Couronne 38, 76, 111, 248, 295, 317, 326, 428, 497
 La Rochefoucauld 41, 42, 45, 48, 50, 54, 76, 86, 92, 96, 277, 314, 316, 369, 410, 463, 480, 481, 484, 628
 Lessac 45
 Lesterps 33, 45, 86, 91, 92, 431
 Lignières-Sonneville 49, 613
 Louzac-Saint-André 136, 461, 471, 472, 496, 519, 674
 Magnac-sur-Touvre 89, 111, 295, 327
 Mansle 49, 50, 77, 78, 96, 362, 418, 507, 511, 591, 599
 Massignac 88, 94, 592, 619
 Mérignac 49, 84, 139, 175, 430
 Merpins 446
 Montbron 50, 96, 430, 431, 480
 Montembœuf 96, 496, 536, 592, 619
 Montmoreau 88, 464, 514, 581
 Montmorélien 34
 Moulidars 586
 Nersac 332
 Paizay-Naudouin 94
 Pleuville 94
 Puymoyen 111, 335
 Puypéroux 85
 Richemont 674
 Rouillac 588, 589
 Roumazières 299, 308, 437, 505, 591
 Ruelle 38, 55, 76, 78, 89, 111, 249, 295, 319, 332, 333, 340, 428, 429, 463, 470, 493, 598
 Ruffec 34, 41, 42, 45, 50, 56, 86, 89, 90, 106, 180, 203, 219, 220, 248, 250, 326, 329, 410, 418, 428, 433, 435, 463, 493, 498, 501, 511, 515, 516, 518, 519, 531, 535, 543, 558, 569, 571, 592, 599, 610, 611, 628, 630, 632
 Saint-Amant-de-Boixe 50, 561, 611

Saint-Angeau 78, 215, 295, 296, 298, 299, 302, 305, 306, 308, 362, 437, 505
 Saint-Brice 133, 136
 Saint-Claud 39, 96, 479, 481, 518, 601
 Saint-Fort-sur-le-Né 472
 Saint-Fraigne 45, 536
 Saint-Même-les-Carrières 675
 Saint-Michel 89, 111, 136, 472
 Saint-Quentin-sur-Charente 45
 Saint-Saturnin 586
 Saint-Séverin 471
 Saint-Sulpice-de-Cognac 136, 417, 479, 486
 Saint-Yrieix 111, 240, 317, 464, 466, 566, 586
 Salles d'Angles 472
 Salles-de-Villefagnan 371
 Segonzac 49, 51, 92, 220, 329, 518, 519, 538, 539, 584, 674
 Sigogne 175, 514, 586
 Soyaux 36, 38, 81, 111, 135, 136, 215, 327, 332, 333, 334, 340, 341, 429, 463, 469, 662, 663
 Suaux 372
 Touzac 371, 374, 375, 376
 Vars 152, 153, 156-158, 246, 350, 649
 Verrières 539
 Villebois-Lavalette 50, 611
 Villefagnan 48, 50, 91, 92, 94, 501, 519, 543, 578

Zones géographiques

Angoumois 33, 34, 39, 40, 47, 48, 50, 54, 113, 458, 639
 Barbezilien 40, 95, 110, 329, 543
 Charente limousine 21, 33, 34, 35, 109
 Cognçais 33, 34, 38-40, 46, 92, 112, 113, 117, 121, 126, 128, 130, 132, 133, 135, 136, 138, 149, 175, 180, 220, 278, 329, 458, 472, 498, 514, 519, 530, 539, 543, 613, 632, 674
 Confolentais 34, 37, 39, 40, 45, 89, 90, 94-96, 101, 220, 350, 363, 372, 427, 431, 458, 484, 511, 518, 529, 530
 Ruffécois 34, 35, 40, 45, 94, 96, 427, 458, 531

Quartiers d'Angoulême

Basseau 35, 36, 293, 317, 336, 580, 659, 666
 Bel-Air 36, 333, 660, 667
 Grande-Garenne 293, 298, 332, 336, 337, 580, 659, 661, 662, 665
 Grand-Font 36, 317, 333, 660
 Grelet 36, 293, 294, 295, 317, 336, 580, 659, 661, 665, 666
 L'Houmeau 34, 40

La Madeleine 333, 660
 Ma Campagne 294, 295, 317, 333, 335, 338, 565,
 659, 661, 666, 670
 Petite-Garenne 580
 Plateau 34, 40, 136, 141, 277, 303, 406, 445, 665,
 667
 Saint-Ausone 293, 294
 Saint-Cybard 33, 40, 76, 136, 317, 428, 659, 670
 Saint-Martin 199, 293, 294
 Sillac 293, 580

Quartier (hors d'Angoulême)

Champ-de-Manœuvre ... 36, 334, 340, 341, 429, 663

Paroisses d'Angoulême

Cathédrale 71, 73, 172, 180, 199-201, 215, 302, 383,
 659, 662, 665, 667-669
 Obezine (Notre-Dame) 43, 80, 83, 109, 134, 428,
 665-667
 Sacré-Cœur 81, 82, 90, 131, 135, 162, 173, 215, 327,
 333, 334, 360, 429, 659, 662, 663

Saint-André 215, 584, 659, 665-667
 Saint-Ausone 35, 78, 140, 141, 215, 236, 294, 295,
 302, 308, 336, 580, 588, 659, 661, 662, 665-669
 Sainte-Bernadette 215, 333-335, 339, 418, 659- 661
 Saint-Jacques-de-l'Houmeau 76, 107, 136, 156-158,
 173, 215, 237, 277, 334, 659
 Saint-Jean-Baptiste 35, 337, 338, 659, 661, 665, 666,
 669
 Saint-Martial 104, 215, 326, 599, 659, 665, 666, 667
 Saint-Martin 41
 Saint-Pierre 76

Paroisses de Cognac

Sacré-Cœur 102, 175, 333, 491
 Saint-Antoine 83, 91, 428
 Saint-Léger 76, 91

Richemont (Petit séminaire)

32, 43, 177, 237, 285, 410

UNIVERSITÉ DE LIMOGES

École doctorale Lettres, pensée, art et histoire, N°525

Faculté de lettres et sciences humaines

THÈSE

pour obtenir le grade de
DOCTEUR DE L'UNIVERSITÉ DE LIMOGES
en histoire contemporaine

Présentée et soutenue publiquement par

Catherine JOSLET

le 11 juin 2013

DU CONCILE AU SYNODE : HISTOIRE DE L'ACTION PASTORALE DANS LE DIOCÈSE D'ANGOULÊME DE 1958 À 1993

Annexes

Directeur : M. Paul D'HOLLANDER, professeur à l'Université de Limoges

Membres du jury :

- M. Gérard CHOLVY, rapporteur, professeur émérite d'histoire contemporaine, de l'Université Paul-Valéry de Montpellier.
- M. Christian SORREL, rapporteur, professeur d'histoire contemporaine à l'Université Lumière Lyon II.
- M. Marc AGOSTINO, professeur émérite d'histoire contemporaine, de l'Université Michel-de-Montaigne, Bordeaux 3.
- M. Paul D'HOLLANDER, professeur émérite d'histoire contemporaine, de l'Université de Limoges.

ANNEXES

Table des annexes

TEXTES	702
1. MISSIONS PAROISSIALES.....	702
1.1. Mission de Cognac	702
1.1.1. Prémission de Cognac. Père Iribarne	702
1.1.2. Mission de Cognac. Père Iribarne	703
2. CONCILE VATICAN II.....	704
2.1. Le sens des travaux du Concile par Mgr Kérautret	704
2.2. Conférence de Mademoiselle Monnet sur le Concile.....	706
2.3. Le mot de notre évêque. Mgr Kérautret.....	706
2.4. « L'Église et le chrétien à la lumière du Concile ». Mgr Kérautret. Lettre pastorale. 1966.....	709
3. SYNODE DIOCÉSAIN	711
3.1. Annonce du synode par Mgr Rol, lors des vœux à l'évêché, en janvier 1987	711
3.2. Le synode en Charente... Quelques grandes convictions. Pentecôte 1988.	711
3.3 « Après le synode ». P. Plantevigne	715
4. STRUCTURES.....	717
4.1. Pastorale d'ensemble.....	717
4.1.1. Intervention de Mgr Kérautret au sujet de la pastorale d'ensemble lors d'une réunion des doyens et des responsables, le 22 juin 1964.....	717
4.2. Déploiement pastoral.....	719
4.2.1. Orientations pastorales pour l'année 1991-1992. Mgr Rol	729
4.2.2. Des relais pastoraux	720
4.2.3. Déploiement pastoral. 13 février 1993	722
4.3. Conseils pastoraux	723
4.3.1. Le conseil pastoral. Réflexions du conseil presbytéral. Juin 1979	723
4.3.2. Vers un conseil pastoral. Réflexion des prêtres de Cognac. Octobre 1982	724
4.3.3. Quelques convictions au sujet des conseils de pastorale. Assemblée régionale évêques – prêtres du Sud Ouest. 29 février 1984.....	725
4.4. Finances.....	726
4.4.1. L'administration diocésaine dans une perspective pastorale et évangélique	726
4.4.2. Souhaits du Conseil économique diocésain. Fiche n°14 préparatoire au Synode diocésain : « La vie matérielle des communautés chrétiennes et de l'Église »	728
4.5. Lieux de culte	729
4.5.1. Mgr l'Évêque annonce les projets de construction d'églises et l'érection de la paroisse Sainte-Bernadette.....	729
5. LE CLERGÉ.....	730
5.1. La pastorale des vocations	730
5.1.1. Extrait d'une lettre pastorale de Mgr Rol. 6 février 1978.	730
5.1.2. Rencontre du Service diocésain des vocations, le 5 mars 1985.....	731

5.1.3. Fiche 5 préparatoire au Synode. « Vocations : prêtres et diacres au service du Peuple de Dieu ». Réponse du Père Pensuet, ancien responsable du Service diocésain des vocations.	732
5.1.4. Charte du Foyer Pierre Aumaître. 1989-1990.....	733
5.2. Les évêques	734
5.2.1. Lettre de Mgr Kérautret aux prêtres du diocèse. 1er mars 1972.	734
5.2.2. Allocution de Mgr Kérautret lors du Conseil presbytéral, le 1 ^{er} juillet 1975	737
5.3. La Mission de France.....	739
5.3.1. Un prêtre secrétaire départemental du Mouvement de la Paix. Mai 1964.....	739
5.3.2. Enracinement d'une équipe de la Mission de France sur l'ensemble d'Angoulême. Éléments de réflexion. Juillet 1966.	741
5.4. Prêtres – ouvriers	742
5.4.1. Recherche pastorale des prêtres de paroisse travaillant professionnellement. Janvier 1969.....	742
5.4.2. « Avant la rencontre nationale des prêtres-ouvriers ». Message des prêtres-ouvriers de Charente. Pentecôte 1982	744
5.4.3. Contribution des prêtres-ouvriers en vue du Synode. Fiche 5 « Vocations : prêtres et diacres au service du Peuple de Dieu ». Octobre 1987.	746
5.5. Les prêtres intégristes	747
5.5.1. Abbé Charles Navarre. À propos de la « nouvelle messe », octobre 1978.	747
5.5.2. Abbé Charles Navarre. « Inquisition pas morte », octobre-novembre 1977.....	748
5.6. Les religieux.....	749
5.6.1. Projet proposé par les Pères du Saint Sacrement. Conseil pastoral du 11 septembre 1978	749
5.7. Conseil presbytéral.....	750
5.7.1. Lettre de Mgr Kérautret aux membres du conseil presbytéral, le 12 octobre 1970	750
5.8. La crise du clergé.....	751
5.8.1. Réflexions sur le sacerdoce, aujourd'hui, par Mgr Kérautret	751
5.9. Le diaconat permanent	754
5.9.1. Diacres au service du Peuple de Dieu. Les diacres permanents du diocèse d'Angoulême et leurs épouses. 1987	754
6. LES RELIGIEUSES	756
6.1. Insertion pastorale	756
6.1.1. Comité diocésain des religieuses. Diocèse d'Angoulême. Les religieuses dans notre diocèse : regard sur les cinq dernières années. 1970	756
6.2. Monde ouvrier	757
6.2.1. Compte-rendu de la rencontre de la Mission ouvrière, du 19 novembre 1983. Diocèse d'Angoulême.....	757
6.2.2. Lettre des Pères Babinot, aumônier diocésain JOC et ACE-MO, et Maillard, aumônier diocésain JOCF, détaché pour le monde ouvrier, Cognac, à la Provinciale des Filles du Saint-Esprit. 21 février 1984.....	758

7. LE LAÏCAT	759
7.1. Apostolat des laïcs.....	759
7.1.1. Mgr l'Évêque s'adressant aux laïcs. Vœux des responsables des mouvements, janvier 1968.....	759
7.1.2. Conseil presbytéral. Session des 19 et 20 juin 1978.....	760
7.1.3. Pour une Église ministérielle. Texte voté à l'unanimité par les membres du conseil presbytéral des 16 et 17 juin 1986.....	761
7.1.4. Formation permanente d'adultes. Diocèse d'Angoulême. Réunion du 8 mai 1974.....	761
7.2. Les ministères non ordonnés	763
7.2.1. Une Église appelée tout entière « envoyée ». P. Biraud.....	763
7.3. Les femmes dans l'Église	764
7.3.1. « Merci, mesdames ! » Éditorial du Père Christian Pensuet. 1987.....	764
8. LES DOMAINES PASTORAUX	765
8.1. Catéchèse et pastorale des jeunes.....	765
8.1.1. Conseil pastoral diocésain. 30 avril 1983. Compte-rendu des ateliers.....	765
8.1.2. Préparation des Orientations de la catéchèse. Conseil presbytéral. 1973.....	766
8.1.3. Orientation catéchétique par le Conseil presbytéral. 1974.....	768
8.1.4. Mgr Rol encourage les catéchistes.....	770
8.1.5. Fiche n°6 Synode « La transmission de la foi et les communautés chrétiennes ». animateurs en aumônerie, Angoulême. Octobre 1987.....	771
8.1.6. Présentation du MEJ à l'occasion des assises nationales, à Vichy, du 1 ^{er} au 3 novembre 1985.....	772
8.2. Pastorale liturgique et sacramentelle	773
8.2.1. Contribution de la Commission diocésaine de pastorale liturgique, en vue du Synode diocésain, 1987.....	773
8.2.2. Sacramentalisation. Contribution d'un prêtre diocésain au Synode diocésain de 1988. Octobre 1987.....	775
8.2.3. La messe et nous les jeunes	775
8.2.4. Assemblées dominicales de prière. Mgr Rol.....	776
8.2.5. Orientations pastorales pour la confirmation. Septembre 1979.....	778
8.3. Pastorale familiale.....	780
8.3.1. La doctrine catholique du mariage et de la famille. Réponse du diocèse d'Angoulême, lors de la préparation du Synode des évêques sur la famille, de septembre-octobre 1980.....	780
8.4. Pastorale de la santé	781
8.4.1. Présentation du Service évangélique des malades, par le Père Lamazerolles. 1984.....	781
8.4.2. Présentation de l'aumônerie dans les établissements de santé, par le Père Lamazerolles. 1984.....	783
9. ÉGLISE ET SOCIÉTÉ	784
9.1. La paix.....	784
9.1.1. La JOC et la guerre au Vietnam	784
9.1.2. Autour du problème de la paix. Mgr Kérautret	785

9.2. Mai 1968	7786
9.2.1. Message de Pentecôte. Mgr Kérautret.....	786
9.3. Politique	788
9.3.1. Voter est une obligation de conscience. Mgr Kérautret	788
9.3.2. Oui : à la JEC. Non : à un mouvement idéologique de rupture. JEC/F Charente. 25 février 1972.	788
9.3.3. Réponse de l'équipe diocésaine d'ACO à un questionnaire national. 1972 ou 1973.	789
9.3.4. Réunion du bureau du CMR de la Charente. 19 mai 1972.....	792
9.3.5. Comment l'Église de Charente se prépare-t-elle à vivre les dix années à venir ? Conseil presbytéral.....	793

PHOTOGRAPHIES 796

LES ÉVÊQUES D'ANGOULÊME 796

P 1. Mgr MÉGNIN (titulaire de 1933 à 1965). Date inconnue.....	796
P 2. Présentation de Mgr KÉRAUTRET (titulaire de 1965 à 1975), à la cathédrale d'Angoulême, le 10 décembre 1961.	797
P 3. Mgr KÉRAUTRET lors d'une session du concile Vatican II. Date inconnue.....	797
P 4. Mgr KÉRAUTRET et Mgr ROL (titulaire de 1975 à 1993), le jour de l'ordination épiscopale de Mgr Rol, le 1 ^{er} juillet 1973.	798
P 5. Mgr ROL. Date inconnue.	798
P 6. Mgr DAGENS (titulaire de 1993 à nos jours) et Mgr ROL, en 1993.	799

LES ÉGLISES consacrées après 1950 800

P 7. Église Notre-Dame du Gond-Pontouvre, 1956.....	800
P 8. Église du Sacré-Cœur, à Angoulême, 1957.	800
P 9. Église Saint-Joseph Artisan, à Soyaux, 1961.....	801
P 10. Église Sainte-Bernadette, à Angoulême, 1965.....	801
P 11. Église Sainte-Bernadette, à Angoulême, intérieur, 1965.....	802
P 12. Chapelle Sainte-Thérèse, à Châteaubernard, 1967.....	802
P 13. Église Saint-Paul, à Ma Campagne, à Angoulême, 1982.	803
P 14. Église Saint-Paul, à Ma Campagne, à Angoulême, intérieur, 1982.	803
P 12. Église Saint-Pierre-Aumâtre, à Angoulême, 1987.	804
P 13. Église Saint-Pierre-Aumâtre, à Angoulême, intérieur, 1987.	804
P 14. Chapelle des Riffauds, à Ruelle, 1988.	805
P 15. Vote lors du Synode diocésain. Pentecôte 1988.....	805
P 16. Célébration eucharistique lors du Synode diocésain, Pentecôte 1988.....	806

CARTES..... 807

LE DIOCÈSE D'ANGOULÊME 807

C 1. Divisions géographiques du diocèse d'Angoulême en 1960.....	807
C 2. Divisions géographiques du diocèse d'Angoulême en 1966.....	808
C 3. Divisions géographiques du diocèse d'Angoulême en 1976.....	809

C 4. Divisions géographiques du diocèse d'Angoulême en 1984.....	810
C 5. Doyennés du diocèse d'Angoulême en 1993.....	811
C 6. Nouvelles paroisses à partir de 1993.....	812
C 7. Évolution de la zone d'Angoulême de 1960 à 1993.....	813
C 8. Charge pastorale et mobilité du clergé. Répartition géographique. 1962.....	814
C 9. Charge pastorale et mobilité du clergé. Répartition géographique. 1972.....	815
C 10. Charge pastorale et mobilité du clergé. Répartition géographique. 1982.....	816
C 11. Charge pastorale et mobilité du clergé. Répartition géographique. 1992.....	817
LES RELIGIEUSES.....	818
C 12. Activités des religieuses enseignantes, années 1960.....	818
C 13. Activités des religieuses hospitalières, années 1960.....	818
C 14. Activités paroissiales des religieuses, années 1960.....	819
PRATIQUE RELIGIEUSE.....	820
C 15. Pratique religieuse messe du dimanche (femmes). 1963.....	820
C 16. Pratique religieuse messe du dimanche (hommes). 1963.....	821
C 17. Pratique religieuse communion pascale (femmes). 1963.....	822
C 18. Pratique religieuse communion pascale (hommes). 1963.....	823
TABLEAUX.....	824
ÉVÊQUES ET PRÊTRES DE LA RÉGION APOSTOLIQUE.....	824
T 1. Évêques de la région apostolique de 1958 à 1993.....	824
T 2. Thèmes abordés par l'Assemblée régionale évêques – prêtres de 1972 à 1993.....	825
T 3. Nombre d'aumôniers dans le diocèse d'Angoulême et dans la région apostolique Sud Ouest, de 1938 à 1964.....	825
LE CLERGÉ.....	826
T 4. Évolution du nombre des prêtres en pourcentage. Région Sud Ouest. 1900-1964	826
T 5. Membres du conseil épiscopal de 1967 à 1993.....	826
T 6. Les fonctions du clergé, de 1938 à 1964.....	827
T 7. Répartition des fonctions du clergé en France et dans le diocèse d'Angoulême en 1975.....	827
T 8. Répartition des séminaristes charentais. Années 1960.....	827
T 9. État du clergé par fonction et par âge. 1970.....	828
T 10. État du clergé par fonction et par âge. 1980.....	829
T 11. État du clergé par fonction et par âge. 1990.....	830
T 12. Répartition du clergé par fonction et par âge en 1970, 1980 et 1990, en pourcentage.....	831
T 13. Répartition du clergé selon les doyennés. 1987.....	832
LES RELIGIEUSES.....	833
T 14. Répartition des communautés des Sœurs de Sainte-Marthe, en 1960 et en 1990	833
T 15. Effectif des religieuses. 1972-1987.....	833
T 16. Répartition géographique des communautés religieuses. 1975.....	833
T 17. État des religieuses en 1987.....	834

T 18. Répartition des religieuses en FEDEAR. 1982.....	834
T 19. Répartition des religieuses selon leurs activités paroissiales. Début des années 1960	834
T 20. Domaines d'insertion et localisation des religieuses présentes dans le monde ouvrier. 1980	835
T 21. Engagement syndical et participation à l'Action catholique des religieuses présentes dans le monde ouvrier. 1980.....	835
ASSEMBLÉES DU PEUPLE DE DIEU	836
T 22. La participation aux Assemblées du Peuple de Dieu.....	836
FINANCES.....	836
T 23. Répartition des ressources du diocèse d'Angoulême. 1977-1992.....	836
 GRAPHIQUES.....	 837
LE CLERGÉ	837
G 1. Les élèves du Petit séminaire de Richemont. 1944-1968.....	837
G 2. Nombre d'ordinations de 1900 à 1999.....	838
G 3. Origine des prêtres ayant occupé un poste dans le diocèse d'Angoulême de 1803 à 1963.....	838
G 4. Moyenne d'âge des prêtres en activité* de 1940 à 1990	839
G 5. Nombre de prêtres en activité* par tranche d'âge de 1940 à 1990	840
G 6. Nombre de religieux et de prêtres de la Mission de France en activité* par tranche d'âge, de 1940 à 1990	841
G 7. Mobilité des prêtres en paroisse. 1962-1992. Nombre de prêtres par tranche d'années passées dans une paroisse.....	841
G 8. Mobilité des prêtres en paroisse en pourcentage. 1962-1992. Proportion du nombre de prêtres par tranche d'années passées dans une paroisse	842
G 9. Charge pastorale. 1962-1992. Nombre de prêtres par tranche de population	843
G 10. Charge pastorale en pourcentage. 1962-1992. Proportion du nombre de prêtres par tranche de population.....	844
G 11. Superficie moyenne par prêtre selon les zones. 1984.....	845
G 12. Nombre de prêtres exerçant leur ministère en paroisse, à Angoulême, de 1960 à 1990.....	845
G 13. Nombre d'ordinations et de départs de prêtres par année. 1956 - 1986	846
G 14. Nombre de départs de prêtres selon leur année d'ordination. 1956 – 1978.....	846
VIE RELIGIEUSE.....	847
G 15. Professions religieuses de 1900 à 1960. Vocations féminines issues du diocèse d'Angoulême	847
G 16. Effectif et activités des communautés religieuses présentes dans la zone d'Angoulême, de 1960 à 1990	847
LE SYNODE DIOCÉSAIN	848
G 17. Les délégués au synode diocésain : membres élus, de droit et nommés	848

G 18. Ensemble des participants au synode : membres élus, de droit et nommés, ainsi que la commission d'arbitrage et les invités.....	848
G 19. Les participants laïques au synode	849
PRATIQUE RELIGIEUSE	849
G 20. Nombre de paroisses de la zone d'Angoulême selon le taux de pratique en pourcentage, les 8 et 9 mars 1986	849
FINANCES.....	850
G 21. Évolution du denier du culte. 1962-1993. Valeurs exprimées en francs.....	850
G 22. Denier du culte en corrélation avec l'indice du pouvoir d'achat. 1962-1993. Valeurs exprimées en euros (valeur en 2006).....	850

TEXTES

1. MISSIONS PAROISSIALES

1.1. Mission de Cognac

1.1.1. Prémission de Cognac. Père Iribarne

Source : *Journal paroissial « Vivre unis », mai-juin 1959.*

Voulez-vous savoir ce qu'est la Mission ?

COMMENÇONS PAR DIRE CE QU'ELLE N'EST PAS !

La Mission n'est pas une entreprise de conversion. Non ! Non ! Non ! Chacun est LIBRE devant le problème religieux et loin de nous l'idée de vouloir ou contraindre qui que ce soit. Elle n'est pas une œuvre spectaculaire à grand renfort de troupes, - pardon - de paroissiens convoqués par les journaux ou affiches. Elle n'est pas une série de conférences ou de discours à portée sociale ou politique avec le but d'écraser les uns aux dépens des autres. Le Christ n'a condamné personne... Elle n'est pas une argumentation, une belle discussion intellectuelle à l'adresse de gens évolués ou érudits. Le message du Christ s'adresse à tous les hommes, aux ouvriers comme aux patrons, aux riches comme aux pauvres.

QU'EST-CE DONC QUE LA MISSION ?

Elle est pour tous, même pour les incroyants, ceux qui ne partagent pas notre foi chrétienne – car tous les hommes devraient bénéficier de l'apport de la Mission auprès des baptisés et quels sont ceux qui ne sont pas baptisés dans notre région ? Ils sont très rares. La Mission, c'est tout simplement l'annonce de la « Bonne Nouvelle », l'annonce du Christ à tous les hommes de bonne volonté, l'annonce de la « Parole du Salut » pour que les hommes réfléchissent, mûrissent parce qu'ils sont adultes sur le plan humain, trouvent la grâce d'adhérer au Christ ressuscité. Au fond, il s'agit tout simplement de retrouver une foi d'adulte, d'une reprise profonde de la Foi, de viser à une conversion de sa foi. Alors, ne soyez pas étonnés que les premiers invités à faire ce retournement soient les chrétiens, c'est-à-dire, vous, moi-même, tous ceux et celles qui se prétendent du Christ. Se retourner, c'est-à-dire changer tel ou tel aspect de notre vie qui fait écran et qui aboutit au mépris des chrétiens parce que notre vie jure avec Celui dont nous nous réclamons.

C'est bien cela et uniquement cela que les missionnaires ont souligné très fortement à l'occasion de la « prémission ». Le malaise provient souvent de ce que la Foi n'est pas assez personnelle ni charpentée ; l'esprit du monde dont nous sommes contaminés se trouve en contradiction avec l'Esprit de l'Évangile.

La Mission n'aura pas d'autre but que d'éclairer et de revigorer cette foi ; et cette foi éclairée ne manquera pas de rejallir sur le comportement et la vie des hommes.

Que cette Mission nous aide à retrouver un christianisme authentique, alors se trouveront renforcés les liens d'une véritable « charité » entre nous tous, parce que nous aurons retrouvé le sens des autres, le sens de Dieu, le respect des personnes.

1.1.2. Mission de Cognac. Père Iribarne

Source : *Journal paroissial « Vivre unis », avril 1960.*

Pourquoi votre curé est-il content de la Mission ?

1°. Parce que la plupart des familles ont reçu la visite des missionnaires et que partout l'accueil réservé témoigne du bon esprit des habitants de Cherves ;

2°. Parce que tout un peuple s'est déplacé pour entendre les missionnaires. Pour moi, tout ce « peuple » représente la communauté paroissiale faite de jeunes et d'adultes de toutes les couches sociales : exploitants, domestiques, ouvriers ruraux, artisans, commerçants, etc. ;

3°. Parce que le « message » présenté par les missionnaires s'adaptait parfaitement aux personnes les plus évoluées, comme à celles qui n'avaient jamais entendu parler du Christ ;

4°. Parce que tous se sont sentis à l'aise dans ce climat d'Évangile ;

5°. Parce que l'église de Cherves n'avait jamais vu le spectacle d'une communauté aussi vivante et aussi joyeuse. Ce débordement de joie se communiqua immédiatement – n'est-il pas vrai ? – à nos voisins de Richemont, de Mesnac et de Saint-Sulpice ;

6°. Parce que beaucoup sont passés d'une religion infantile ou naturelle au stade d'une foi d'homme adulte, en découvrant le destin merveilleux que Dieu réserve, à cause de son amour inexplicable, à ceux qui veulent bien se renouveler dans l'Esprit ;

7°. Parce que les chrétiens présents à la Mission ont découvert que ceux qui ne partagent pas notre foi chrétienne ont parfois un comportement conforme au christianisme ;

8°. Parce que la Mission bien vécue maintenant dans la vie, par ceux qui l'ont suivie à l'église, doit engendrer chez nous un climat de compréhension et d'amitié avec tous ceux que nous rencontrons sur notre chemin ;

9°. Parce que le Père Morin et le Père Herry, nos vaillants missionnaires, sont repartis enchantés du bon mois passé au milieu de nous ;

10°. Parce que le succès de la Mission, en définitive, réside dans une collaboration loyale entre Dieu et l'homme. La Mission nous a fait entendre l'appel de Dieu ; désormais chacun pourra librement y répondre.

2. CONCILE VATICAN II

2.1. Le sens des travaux du Concile par Mgr Kérautret

Source : « *La Semaine religieuse du diocèse d'Angoulême* », 3 novembre 1963, p.366-368.

Depuis plus de trois semaines, nous discutons sur l'Église. Serait-ce donc un problème neuf ? Chacun de vous connaît au moins la définition du catéchisme, vous en avez l'expérience vécue de l'Église. Vous portez en votre cœur la fierté de lui appartenir. Sur elle vous savez bien des choses : qu'elle est la Société des chrétiens, qu'elle a été fondée par Notre Seigneur, qu'elle repose sur le Pape, les Évêques, qu'on y entre par le baptême, qu'on y travaille à devenir des Saints, qu'il faut l'aimer et lui obéir. Sur ce fond commun de vérités, tout le monde est d'accord.

Et pourtant dans le respect de cette doctrine traditionnelle, il y a des façons de mettre l'accent sur tels ou tels aspects qui donnent à l'Église deux profils assez différents et qui commandent à son égard des attitudes sensiblement diverses.

Si vous voulez une comparaison, songez à une famille. Tout le monde sait ce que ce mot veut dire. Et pourtant, il y a des familles chaudes où domine la confiance, où l'autorité se nuance d'amour, où l'obéissance se donne dans la joie, où les traditions sont connues et aimées, où tous les membres s'unissent pour réaliser un dessein commun. Il y a d'autres familles, correctes mais plus froides où l'autorité est plus lourde, l'obéissance plus pesante, où l'atmosphère est moins joyeuse et la solidarité moins sentie. Disons que la première est plus « communautaire », la seconde plus « juridique ». L'une est un « foyer » où, dans le respect s'expriment les liens d'amour et les libres initiatives ; l'autre est plutôt une « maison » où, sous le regard de parents vénérés et aimés prévalent les valeurs de discipline et la force des règlements. L'une est plus expansive, l'autre plus figée. Ainsi en va-t-il de l'Église : nous voici au cœur de notre problème.

Il y a des chrétiens plus sensibles ou plus habitués aux valeurs d'organisation qui considèrent l'Église surtout comme une Société – ce qu'elle est en effet – et qui ne la sentent plus assez comme une communauté d'amour dont le Saint Esprit est l'âme – ce qu'elle est aussi et surtout dans le dessein de Dieu.

Leur idée s'exprimerait assez bien dans l'image d'une pyramide.

Au sommet, il y a le Pape, représentant de Dieu, entouré de majesté et qui, de Rome, définit la foi et règle par des lois la vie de tous les chrétiens.

Puis, au dessous, il y a les Évêques, lointains dans leurs villes épiscopales, drapés de majesté dans les cérémonies, chefs spirituels administrant la vie de leurs diocèses et assurant par leurs curés l'enseignement et le culte dans les paroisses.

Puis, à un degré en dessous, les religieux et les religieuses, vivant mystérieusement une vie de dévouement au service des chrétiens, assurant pour eux et à leur place le ministère de la prière, celui de la charité, de la liturgie et du chant.

Enfin, à la base, je dirais « au bas de l'échelle », si je n'avais pris l'image d'une pyramide, les « simples chrétiens », le « commun des fidèles », la foule des « sans gloire » à qui il ne reste plus rien à faire que d'obéir, de s'installer dans leurs affaires profanes et d'attendre, en usagers consciencieux mais passifs, la vie éternelle aux moindres frais.

J'ai peut-être durci l'image au risque de déformer l'idée, mais cela permet de mieux voir les dangers.

Car, de degrés en degrés, les liens deviennent plus juridiques ; ils lient les volontés plus que les cœurs ; ils s'expriment en termes de révérence plus qu'en termes d'affection. Le sentiment de responsabilité personnelle se dégrade d'étage en étage et, au bout du compte, les fidèles se disent ou, s'ils ne le disent pas, ils font tout comme « L'Église, c'est notre Saint Père le Pape ; c'est Monseigneur l'Évêque, c'est M. le Curé, ce sont les Religieuses ; l'apostolat c'est leur affaire ; nous, nous n'avons qu'à être de bons chrétiens ». Ils deviennent ainsi de « simples membres honoraires », des « usagers » d'une institution qui tourne sans eux.

Est-il exagéré de dire que cette image de la pyramide se transpose dans notre vision de la vie éternelle ? Beaucoup pensent qu'au ciel ceux qui auront ici bas appartenu à la hiérarchie se retrouveront d'emblée aux places d'honneur. Il y aura, dans le Paradis, beaucoup de Saints Évêques, de Saints prêtres, de Saints religieux et de Saintes religieuses et, enfin, aux places modestes les simples chrétiens. Ainsi cette conception juridique de l'Eglise produit son fruit le plus mauvais : elle tarit ou du moins amoindrit dans l'âme des chrétiens l'ambition spirituelle et la soif de sainteté.

Il faut, vous le sentez bien, retrouver, dans la Sainte Écriture et dans le donné traditionnel, une image plus vivante de l'Église, surtout à une époque comme la nôtre où, pour réagir contre le paganisme, il devient nécessaire de veiller et de mobiliser au service de Dieu toutes les énergies chrétiennes. C'est de cela qu'il s'agit au Concile et, si je vous fais grâce de toutes les discussions techniques, du moins voudrais-je esquisser rapidement la ligne générale de nos recherches.

Tout d'abord, disons pour dissiper toute équivoque, que les Pères du Concile réaffirment avec toute leur foi et tout leur amour, ce qui a été vécu dans l'Église depuis 2000 ans et solennellement défini : la Primauté du Pape et la Hiérarchie ; ils rappellent pour qu'elles soient hors de doute les valeurs d'autorité et d'obéissance sans lesquelles l'Église ne serait plus l'Église. Mais préoccupé d'approfondir son mystère en puisant dans le trésor toujours nouveau de la Sainte Écriture, le Concile veut dégager d'autres aspects un peu laissés dans l'ombre et remettre en pleine lumière des valeurs authentiques elles aussi, et moins entrées dans la conscience des chrétiens : l'universelle vocation des chrétiens à la sainteté, l'égalité des hommes devant Dieu, la place éminente des laïcs, la solidarité de tous, la primauté des liens d'amour.

Alors tout se retrouve mais dans une perspective différente ; l'image froide de la pyramide fait place à une image plus vivante : celle d'un Corps où tous les membres étroitement unis et soudés vivent de l'Esprit Saint ; celle d'un Peuple organisé où les hommes, en cordée, sous la conduite de leurs chefs cheminent sur la terre, en marche vers la Maison du Père.

Cela n'a l'air de rien et cependant quelles transformations si cette idée prenait chair et sang dans la vie des chrétiens que nous sommes !

C'est nous tous, du plus petit au plus grand, qui sommes le peuple de Dieu. Ce Dieu, qui ne fait pas acception de personnes, nous a choisis ; il nous a tous marqués de la grâce du baptême ; il nous appelle tous à devenir des Saints et d'abord à vivre comme des frères.

Sans doute, nous ne sommes pas tous au même rang. Il y a une hiérarchie des fonctions et des services. Pour continuer la divine institution de Jésus qui a choisi Pierre et les Apôtres, le Saint Esprit suscite dans l'Église des vocations : l'un est Pape, d'autres sont Évêques ou prêtres, d'autres sont appelés à vivre ensemble comme Religieux ou Religieuses l'idéal de l'Évangile. Mais dans ce Royaume des enfants de Dieu, les chefs doivent être ensemble comme « ceux qui servent ». Eux aussi, à des titres particuliers et par des moyens propres doivent devenir des Saints. Ils doivent surtout aider leurs frères à le devenir. Il n'y a pas deux saintetés : une sainteté plus haute qui serait pour eux, une sainteté au rabais qui serait pour les laïcs. Tous, par des chemins différents, sont appelés à la perfection de l'Évangile. Tous, à des titres différents et selon

leur mission doivent révéler au monde le Dieu vivant et le plus humble chrétien, dans son foyer, dans ses champs, dans son commerce ou son usine doit proclamer que Jésus est Seigneur et Sauveur.

Je ne sais quel texte définitif sera voté. Mais je suis sûr d'une chose : c'est que tous nous avons besoin de nous convertir et de nous laisser imprégner par l'Esprit Saint. [...]

Rome, le 25 octobre 1963.

2.2. Conférence de Mademoiselle Monnet sur le Concile

Source : « *Le Courrier français* », 15 janvier 1966. Rubrique nationale.

J'ai cru toute ma vie à la nécessité pour les laïcs de tenir leur place et d'accomplir leur mission dans l'Église. J'y ai consacré mes forces. Aussi ma joie est grande aujourd'hui de voir le Concile souligner et préciser cette place et cette mission, aussi bien dans la Constitution sur l'Église que dans le décret sur l'apostolat des laïcs et l'Église dans le monde de ce temps.

Mais le Concile est un tout. Il me semble qu'il est impossible de le saisir si nous ne le situons pas dans la lumière qu'il nous donne sur l'Église. Tout est là et c'est peut-être ce qui est le moins immédiatement accessible. Pourtant tous les hommes qui connaissent l'Église, qu'ils en soient membres ou non, ont sur elle une idée, un jugement, un point de vue. Le but du Concile, du renouveau qu'il apporte, est de permettre à chacun de voir l'Église sous sa véritable physionomie, débarrassée de ses impuretés. Le travail accompli donne la possibilité aux membres de l'Église de faire passer ce renouveau dans la réalité de la vie : liturgie, mission, vie des prêtres, œcuménisme, etc. Ce signe de Dieu qui nous est donné, allons-nous le saisir ? Tout nous y pousse : la fidélité à notre époque faite de bouleversements, de transformations et d'appels, l'évolution des êtres et des choses, l'abolition des distances.

2.3. Le mot de notre évêque. Mgr Kérautret

Source : « *La Semaine religieuse du diocèse d'Angoulême* », 5 décembre 1965, p.390-392.

Je voudrais aujourd'hui m'entretenir avec vous de nos devoirs envers les « *pratiquants* » en pensant particulièrement aux chrétiens saisonniers, à tous les « *pauvres* » de la foi en qui la routine semble tellement plus forte que l'attachement personnel à Jésus-Christ.

Nous leur devons de la bienveillance

Il est de fait que beaucoup de chrétiens traditionnels ont l'impression de n'être plus considérés dans l'Église. Beaucoup de choses peuvent entrer comme composantes dans cette impression : un certain dépit que les prêtres, en se tournant vers les non chrétiens ne leur donnent plus le même temps que jadis ; le sentiment d'une certaine rudesse avec laquelle on dénonce leurs routines sans leur montrer avec sympathie les conversions à faire ; une inquiétude et une souffrance devant certaines évolutions qu'on ne leur a pas suffisamment

expliquées ; un désarroi devant certaines attitudes qui leur paraissent menacer la foi telle qu'on la leur a enseignée.

Toutes ces réactions nous demandent une révision de vie : sommes-nous, dans le discernement des valeurs dont on parle tant aujourd'hui, suffisamment sensibles à celles qui sont incluses dans la pratique religieuse, dans les actes du culte, dans les humbles engagements au service de la paroisse, des vocations sacerdotales, dans le rattachement occasionnel à l'Église par une communion de Pâques, par la participation à un pèlerinage, etc... ? Certes, en toutes ces manifestations, il peut y avoir et il y a souvent des insuffisances, des étroitesse, des contre-témoignages. Mais n'y a-t-il pas aussi des signes de religion, de générosité susceptibles d'être éduqués et évangélisés pour devenir foi vraie et charité vivante ? J'ai l'impression que nous sommes tentés de chercher des valeurs chez les non chrétiens – ce qui est excellent – mais de fermer les yeux sur celles qui existent dans le monde chrétien, dans ses institutions, dans ses habitudes – ce qui contredit à ce que nous demande Saint Paul à l'égard des « *domesticos fidei* ». Un des risques de l'époque actuelle serait, à la limite, d'opter pour une Église de purs sous prétexte qu'une Église à visage de chrétienté est facilement encombrée de routines et de médiocrité. Il reste vrai que l'Église s'adresse à tous les hommes, que c'est avec les pécheurs et les trainards que nous sommes tous, qu'elle doit faire, la grâce de Dieu aidant, des apôtres et des saints.

Dans l'oubli du peuple chrétien et la méconnaissance de ses valeurs, il pourrait se glisser facilement l'orgueil subtil de l'homme qui juge ses frères, une forme de mépris douloureuse et blessante, d'ingratitude envers des hommes et des femmes qui aiment l'Église ou qui du moins portent encore en eux des possibilités de vie chrétienne authentique et d'apostolat.

Pourquoi devons-nous avoir le souci des « *pratiquants* » ?

En abordant cette question, je ne pense pas remettre le moins du monde en cause ce que je disais [...] sur le devoir missionnaire à l'égard des non chrétiens. Bien au contraire. Aujourd'hui nous pensons souvent par dilemmes « *ou bien la Mission, ou bien la pastorale des croyants* ». Les deux ne s'opposent pas. Qui, en effet, doivent être les ouvriers de la Mission ? Ce sont les prêtres, ce sont les apôtres laïcs, ce sont aussi, qu'on le veuille ou non, qu'on y pense ou qu'on n'y pense pas, tous ces chrétiens qui constituent pour une part le visage visible de l'Église. C'est sur eux aussi que l'Église est jugée. « *Ceux qui vont à la messe ne valent pas mieux que les autres... les chrétiens que je vois ne me donnent nulle envie de croire au Christ* ».

C'est le visage de certaines communautés chrétiennes, de certaines institutions d'Église qui détournent d'y entrer bien des gens de l'extérieur à qui parle et plaît l'Évangile. C'est donc au nom de la Mission elle-même qu'il faut prêcher aux chrétiens la conversion de leur cœur et la révision de leur comportement. Si nous nous dérobons à cette tâche, il y aura une évangélisation par les chrétiens qui ne se fera pas ou bien une évangélisation des non chrétiens qui se fera par d'autres moyens mais qui n'ira pas au bout d'elle-même puisque ses bénéficiaires hésiteront au seuil d'une Église qui leur paraît étrangère. Tous les documents conciliaires qui sont votés ou qui vont l'être insistent à la fois sur le devoir de bâtir l'Église là où elle n'existe pas et sur celui d'ouvrir les chrétiens et leurs communautés au véritable esprit de l'Évangile.

Mais plus directement encore, il me paraît que c'est en justice que nous devons notre sollicitude aux chrétiens. En tout homme nous devons nous appliquer à voir un adorateur virtuel de Dieu, un « *appelé* ». Mais en tout chrétien, nous devons voir en outre un « *élu* », un de ces « *signati* » dont parle l'Apocalypse. Il a été baptisé, il porte la marque, enfouie peut-être mais réelle. Il a été touché par la grâce du Christ ressuscité et cette grâce peut et doit produire ses

fruits dans sa vie. Il est fils de l'Église et cette Église qui l'a engendré doit veiller sur lui jusqu'à son dernier souffle.

Comment pouvons-nous atteindre la masse de nos chrétiens ?

Je n'ai pas de réponse toute faite. Les chemins de Dieu sont mystérieux et souvent échappent à nos méthodes comme les résultats de la grâce échappent à nos regards. N'avez-vous pas remarqué que des conversions se produisent à retardement à la suite de telle parole, de tel choc religieux, de telle marque de sympathie donnée par un prêtre à l'occasion d'une épreuve, d'un deuil ? C'est dire que nous devons semer dans l'inefficacité apparente mais dans la confiance que le résultat viendra plus tard. N'avez-vous pas remarqué que telle personne qui ne vient pas à la messe prie régulièrement chaque soir ? C'est dire que nous ne pouvons mesurer la foi des gens, qu'elle continue en sourdine dans des vies en apparence indifférentes. Il y a donc toute une pastorale humble, ingrate parce que ses résultats tardent à paraître, faite de bonté, de respect, de sympathie, de présence évangélique à la vie de nos paroissiens.

Je soulignerai volontiers l'importance des visites méthodiques, désintéressées, inspirées par les circonstances, faite délicatement à ces moments sensibles où les gens, les pauvres surtout, sont accessibles à la grâce : un événement familial, une épreuve, un deuil. J'attire l'attention des prêtres qui ont la charge de plusieurs paroisses sur la susceptibilité particulière des paroisses qui ont eu un prêtre résidant et qui n'en ont plus, qui ont le sentiment douloureux d'avoir été « rayées de la carte des vivants » et qu'il faut s'efforcer de voir régulièrement pour atténuer cette impression d'abandon.

Le soin des malades est un devoir grave pour le prêtre. Tout simplement, parce qu'ils sont malades et qu'ils sont sur le point de paraître devant Dieu. Nous risquons de passer d'une période où l'on donnait les sacrements sans assez de précautions à une autre période où, sous prétexte qu'il ne faut pas forcer la liberté des consciences et que Dieu a d'autres moyens de sauver les hommes, nous ne les donnons plus. Il y a sans doute des malades qui ne sont pas prêts à recevoir les sacrements, mais il faut être à leurs côtés et les aider à prier. Quel témoignage missionnaire peut être, de surcroît, cette attention donnée à leurs malades près de familles incroyantes qui garderont estime et reconnaissance au prêtre qui aura ainsi adouci les derniers moments des leurs ?

Il faudrait encore dire bien des choses sur le souci de ne pas être acculés à des refus de sacrements qui seront sentis comme des brimades ou comme une frustration : des visites faites à une famille dont l'enfant ne vient pas régulièrement au catéchisme valent mieux que le refus de la Communion solennelle et du renouvellement ; l'accueil cordial de jeunes fiancés et un effort pour obtenir pour obtenir d'eux quelques réactions positives de foi peut permettre de leur donner le sacrement. Un pèlerinage à Lourdes, préparé et suivi, peut être l'occasion d'un choc religieux et d'un réveil authentique de la foi.

[Ces notes] visaient seulement à vous montrer que tout se tient dans l'Église et que notre mission nous demande d'avoir en même temps le souci de ceux qui sont loin et l'amour de ceux qui ont encore des liens avec nous.

2.4. « L'Église et le chrétien à la lumière du Concile ». Mgr Kérautret. Lettre pastorale. 1966

Source : *Archives diocésaines. Dossier « Mgr Kérautret. Lettres pastorales ».*

[...] Que demande [l'Église] et que veut-elle ? Elle ne se veut pas dominatrice mais servante. Elle n'est pas possessive, mais elle se sent responsable. Elle ne veut pas garder pour un petit nombre le trésor qu'elle a reçu en dépôt pour le bien de tous. Elle ne demande aucun privilège, mais seulement la liberté large et bienveillante de remplir sa mission, qui est de prêcher l'Évangile à tous les hommes de bonne volonté. Placée au milieu du monde, sans aucune volonté de bâtir un monde à part, demandant seulement ce qui lui est nécessaire pour être vraiment elle-même, elle cherche à écouter les hommes, comme le Seigneur lui-même, non pas pour leur donner les réponses frelatées que peut-être ils espèrent, mais les réponses de l'Évangile, dans toute leur clarté et leur austère vérité. Familière aux hommes, et non pas étrangère, elle voudrait leur rappeler les valeurs spirituelles qui sont le levain de toute civilisation vraiment humaine. Signe levé au milieu des nations, son ambition c'est de révéler aux hommes, par sa parole, son témoignage, le Nom de Jésus-Christ, le seul Nom en qui nous pouvons trouver le salut et la vie. [...]

[Nous sommes les membres de l'Église] nous en sommes les fils.

Si j'insiste sur cette idée, mes frères, c'est pour développer en vous un sentiment qui me paraît en baisse : la fierté d'être un fils de l'Église.

Que nous puissions, que nous devions même reconnaître ses faiblesses, j'en suis d'accord, à condition toutefois que nous sachions que les rides de son visage sont le reflet de nos propres faiblesses. Mais il y a aujourd'hui des chrétiens, généreux, fervents, qui prennent à l'égard de leur Mère une attitude distante, critique, qui se désolidarisent d'avec leurs frères dans la foi, qui cherchent à juste titre des valeurs chez les non-croyants, mais qui refusent d'en reconnaître chez les pratiquants, qui exaltent avec raison les engagements temporels, mais qui considèrent comme inutiles et dévalués les services internes de la communauté chrétienne. Je crois qu'il y a dans ces attitudes une réaction explicable contre des étroitesse et des replis dont nous avons souffert ; mais je crois aussi qu'il nous faut trouver le sens de la communauté, de la cohésion, de l'obéissance, du respect mutuel. Nous avons mieux à faire qu'à nous opposer, à critiquer, ou à boudier. C'est l'heure d'obéir et d'aimer filialement l'Église.

Est-ce à dire que notre vie chrétienne doit se cantonner dans l'Église ? Loin de moi cette pensée, car l'Église est *dans le monde* ; elle est *pour* le monde.

Le chrétien est et reste un homme engagé dans une condition humaine et qui a une tâche terrestre à remplir.

L'homme concret est toutes sortes de choses à la fois ; il est marié ou célibataire, il est paysan, ouvrier, étudiant, fonctionnaire, patron, citoyen, et j'en passe.

Toute cette vie est le lieu précis où Dieu l'appelle. Car Dieu a une idée, un plan sur chacune de nos activités terrestres. Dans la pensée de Dieu, nos engagements ont un sens et une finalité. Être marié, c'est aimer sa femme ou son mari, travailler au bien de son foyer ; être ouvrier, c'est, entre autres choses, être solidaire de son entreprise et chercher la promotion de ses frères ; être patron, c'est se sentir responsable non seulement de ses propres intérêts mais des intérêts de ceux que l'on emploie. Je ne fais qu'esquisser des programmes dont chacun mériterait d'être traité à part, simplement pour en tirer une conclusion.

Cette conclusion, la voici :

Le devoir précis du chrétien, c'est d'être à l'écoute, à la recherche de cette volonté de Dieu qui le concerne, lui, dans la situation où il se trouve. Et l'ayant trouvée, d'y répondre de tout son cœur. Car ce n'est pas en disant : « *Seigneur, Seigneur* » que l'on entre dans le Royaume des Cieux, mais en faisant la volonté de Dieu.

Jamais on ne mettra trop les chrétiens en garde contre un faux idéalisme. Jamais on ne leur répètera assez que c'est dans leur vie qu'ils doivent mettre l'Évangile, que c'est là une forme essentielle de l'hommage qu'ils doivent à Dieu et du témoignage qu'ils doivent porter devant les hommes. Le tissu de leur sainteté n'est pas dans les nuages, mais dans les tâches humaines qu'ils ont à remplir en conformité avec leur foi et avec leur amour.

Le chrétien est et reste un homme solidaire des hommes et qui doit travailler pour le monde en y faisant passer la lumière de Dieu. Cela, me semble-t-il, veut dire surtout deux choses.

En regardant le monde, il n'est pas difficile de voir que le péché y exerce ses ravages et compromet la rectitude de ses institutions et le déroulement harmonieux de son histoire. Ni la paix publique, ni l'ordre international, ni les relations sociales, ni le partage équitable des biens ne peuvent s'établir sans le ferment évangélique des valeurs qui s'appellent la justice, le respect mutuel, la bienveillance, la charité. Un monde où règne la faim, la guerre, l'oppression des justes libertés, l'exploitation de l'homme fait injure à Dieu et appelle tous les hommes de bonne volonté à un effort constant de restauration, de redressement. Nul homme de cœur ne peut se dérober à un devoir si manifeste. Le chrétien moins que tout autre. [...]

Mêlé aux hommes, respectueux de leur conscience, fier et heureux de sa foi, soucieux de porter toujours le témoignage d'un homme de bien, le chrétien, par la parole, l'exemple, la charité doit se sentir responsable de la Parole de Dieu et travailler pour qu'elle retentisse jusqu'aux extrémités de la terre.

3. SYNODE DIOCÉSAIN

3.1. Annonce du synode par Mgr Rol, lors des vœux à l'évêché, en janvier 1987

Source : *Archives diocésaines*. Dossier « Visite ad limina 1987 ».

[...]

1. L'heure me semble venue de donner une impulsion nouvelle en nous préparant à un **SYNODE DIOCÉSAIN**.

Comme l'indique le mot « Synode », nous allons faire « route ensemble » dans le diocèse : prêtres, diacres, religieux, religieuses, laïcs, en souhaitant que **tous** se sentent concernés par cette démarche - sans oublier les jeunes.

2. Nous **ferons ensemble le point** sur ce que nous avons vécu en Église ces dernières années. Ce que nous vivons intéresse toute l'Église diocésaine ; ce que vivent les autres nous concerne tous. [...]

Nous nous mettrons ensemble à l'écoute du Seigneur pour savoir ce « *que l'Esprit dit à l'Église* », car l'Église n'est pas une organisation purement humaine et le Synode n'est pas un parlement.

L'Église est une Communion qui s'enracine dans le mystère de la Sainte Trinité. Entrer en Synode, c'est vouloir avancer ensemble sous l'impulsion de l'Esprit Saint, pour l'évangélisation de notre Charente.

Nous serons amenés alors à prendre quelques orientations et décisions pour mettre allègrement le cap vers l'an 2000.

3. Après avoir consulté le Conseil presbytéral, et pris connaissance du travail de la Commission préparatoire à un éventuel Synode.

Je vous annonce la convocation du SYNODE DIOCÉSAIN pour PENTECÔTE 1988.

Mais dès maintenant, nous entrons dans la démarche synodale.

[...]

3.2. Le synode en Charente... Quelques grandes convictions. Pentecôte 1988.

Source : *Fonds privé*.

Dans un monde en **mutation... une visée à maintenir** : continuer d'annoncer la Bonne Nouvelle de Jésus Christ aux Charentais. L'Église a son fondement dans le mystère trinitaire. « Sacrement du Salut en Jésus Christ », elle est « missionnaire par nature ».

I - AU SEUIL DE L'AN 2000 DES DÉFIS

La vie de la Charente, comme celle du monde, est en pleine mutation. [...]

DES DÉFIS ÉCONOMIQUES ET SOCIAUX

- Une population mobile [...]
- [...] 25 % des moins de 25 ans sont en recherche d'emploi. [...]

DÉFI DE LA FAMILLE

En 10 ans, les mariages ont chuté d'un tiers, les divorces augmentent, mais moins vite que dans le reste de la France.

Il y a les CPM [Centres de préparation au mariage], le Bureau de Pastorale familiale, le CLER [Centre de liaison des équipes de recherche], la présence dans les associations... Mais, que dit l'Église de Charente sur la qualité de la vie familiale, la valeur de l'amour, l'accueil de ceux qui sont blessés par des échecs dans ce domaine ?

DÉFI DE LA SOLIDARITÉ

Errants, chômeurs en fin de droit, familles vivant dans la précarité...

Les pauvretés ont de multiples visages, économiques, matériels, affectifs et aussi dans le domaine de la santé. Malgré le CCFD, le Secours catholique, St Vincent de Paul, etc. le PARTAGE et la participation aux autres initiatives sont-ils suffisants ?

DÉFI CULTUREL

[...] Au cœur d'un monde électronique et devant l'explosion technologique comment Jésus Christ est-il annoncé ?

DÉFI SPIRITUEL ET RELIGIEUX

Ces défis de la société s'étalent souvent dans un contexte d'incroyance et d'indifférence mais aussi avec une quête de sens et une recherche religieuse et spirituelle. Dans ce domaine, les réactions les plus surprenantes et parfois les plus incohérentes peuvent surgir.

Le Concile et les Synodes romains, l'effort de coresponsabilité [...], le travail des mouvements apostoliques, le lancement des Conseils pastoraux et des Conseils économiques, la catéchèse familiale et les ministères de laïcs, le renouveau du diaconat permanent sont autant de signes de vitalité qui ne sauraient masquer la diminution du nombre de prêtres et le **vieillessement** du clergé dans les mouvements, les aumôneries, les paroisses, etc.

Tous ces défis interpellent l'Église [...]

II - EN ÉGLISE, FAIRE ROUTE ENSEMBLE

JAMAIS SEUL

[...] le Synode appelle avec force tous les baptisés de Charente à participer d'une façon ou d'une autre à la vie d'une communauté de croyants (paroisses, aumôneries, institutions, mouvements...) [...]

APPELÉS À LA CONVERSION

Les communautés du Diocèse ne peuvent continuer à vivre par habitude, comme s'il ne se passait rien : elles ont à vérifier l'enracinement chrétien de leur vie et l'ouverture de leur comportement. [...]

LA MISSION, UNE TENSION DYNAMIQUE

Toute activité d'Église, réfléchie et discernée, personnelle ou communautaire, à un **aspect missionnaire** [...]

La fidélité au mystère de l'Église [...] nous fait sortir des oppositions stériles entre institution - mission, sacramentalisation - évangélisation, pratiquant - militant, contemplation - action, Foi - vie, Église locale - Église universelle ; chacune de ces réalités doit être vécue **en articulation** avec l'autre : c'est de là que naît la fécondité du témoignage.

RESPONSABLES DANS LA MISSION

Seul le témoignage multiforme du Peuple de Dieu en ses membres divers peut faire pressentir toute la plénitude du témoignage évangélique. Enracinés dans le baptême et la confirmation, tous les chrétiens de Charente, quel que soit leur tâche et leur ministère, doivent être responsables ensemble pour assurer la présence de l'Église dans le monde, l'accompagnement de la vie sacramentelle, l'animation des communautés.

Tout n'est pas à mettre sur le même plan : la priorité doit aller à ce qui favorise **l'Évangélisation** en vérifiant que chaque communauté est une véritable **communauté d'Église** ; cela exige de tout chrétien et de tout groupe de chrétiens : l'enracinement dans la confession de foi, la communion avec les autres, la fraternité du partage, la reconnaissance du ministère ordonné, la place de la Célébration eucharistique, la qualité de la prière.

III - DES BALISES SUR LA ROUTE

Pour les routes qui nous mèneront à l'an 2000, dans l'ignorance de l'imprévu des temps et de l'imprévu de Dieu, le Synode a voulu poser quelques balises, repères et convictions.

DES COMMUNAUTÉS PLUS CHALEUREUSES

Dans un monde de consommation et d'insécurité qui dérape parfois vers un individualisme asphyxiant, l'Église doit restaurer, sans favoriser la fuite du réel, la demande légitime de personnalisation, de chaleur humaine, de sens de la fête et du partage : non seulement dans ses assemblées mais dans le comportement quotidien de ses membres. [...]

DIRE LA FOI

[...] Les chrétiens qui, par leur foi, sont des passionnés de Dieu et de la réussite des hommes, doivent, non seulement vivre de cette foi, mais aussi la **dire** humblement et sans complexe [...].

SUSCITER LA RESPONSABILITÉ DE CHACUN

[...] La participation active des laïcs à la vie de l'Église est encore peu passée dans les mœurs, et pourtant il y va de l'avenir des communautés.

Vigoureusement, le Synode appelle chacun à donner sa pleine mesure, quelque soit sa responsabilité professionnelle, son milieu social, son âge, son état de santé... Les moyens de

l'Église en Charente, comme en France, bien que pauvres, ne manquent pas de susciter l'espérance : chacun est **irremplaçable** sur le chantier de la Mission [...]

LA COMMUNICATION, LIEU DE CONVERSION DANS LA MISSION

La Mission doit se vivre, non seulement en terme de présence au monde, mais aussi en terme de communication et de dialogue : communication des responsables d'Église entre eux par pôles de préoccupation (jeunes, milieux sociaux, professionnels, territoires...). Communication et ouverture aux jeunes communautés chrétiennes (Coopération missionnaire), aux autres chrétiens (Œcuménisme)... aux recherches de notre temps. Cette **Communication** est le support inévitable à la **Communio**n pour la Mission.

L'Église est le lieu où des hommes peuvent et doivent se confronter et s'ouvrir les uns aux autres en pleine vérité au nom de leur foi. [...]

La Mission implique une participation explicite aux débats de société. Le Synode demande de prendre au sérieux l'image de marque de l'Église dans l'opinion publique à travers les moyens de communication (**Médias**) en sachant que le premier média est la communauté.

UNE ÉGLISE DES CONSEILS

Sous les appellations les plus diverses, naissent et vivent dans l'Église des Conseils de toutes sortes : pastoral, financier, et à tout niveau : diocésain, zone, doyenné, paroisse, mouvement, service... C'est une prise en charge croissante de la vie de l'Église par les baptisés sous le mode dynamique de la synodalité.

Lorsque l'Évangélisation est perçue en terme de conversion et de communion et non de prise de pouvoir, l'inévitable débat entre « consultatif » et « délibératif » y est transfiguré.

Dans le diocèse, la mise en place et le mûrissement se font progressivement, non sans réussites et écueils. Le travail du Synode révèle que le doyenné est un ensemble à valoriser.

LA SOLIDARITÉ : UNE URGENCE

[...]

À tous les échelons du Diocèse, le Synode demande d'accentuer :

- une plus grande concertation entre les organismes catholiques qui agissent en faveur, soit des **secours urgents**, soit du **développement**, soit des **aides aux Églises**,
- un effort d'éducation, de formation et de réflexion sur ces domaines,
- une valorisation des temps forts (Campagne de Carême du CCFD, Journée du Secours catholique, Journée des Missions...),
- une concertation avec les autres Églises chrétiennes et les organismes de solidarité non confessionnels.

DES MOYENS INDISPENSABLES : FORMATION, FINANCE

Plus les chrétiens sont appelés à prendre leurs responsabilités dans la vie de l'Église, plus il est nécessaire qu'ils approfondissent leur foi chrétienne.

Ces dernières années, en France, on n'a jamais vu autant de baptisés entrer en **formation**. Dans le diocèse, des initiatives sont prises dans ce domaine, soit à Angoulême, soit localement. Comment avons-nous le souci : de faire circuler auprès des gens concernés l'information sur ce sujet, de réserver du temps à ces propositions. [...]

L'Église pour assurer sa mission, ne peut se passer de **finances**. [...]

Au cours des dernières années, dans le diocèse, une grande avancée s'est faite dans le sens du partage (péréquation), de la transparence et de la coresponsabilité dans la gestion grâce à la

mise en place de conseils financiers composés de personnes compétentes et responsables. Il reste encore beaucoup à faire, d'autant plus que les catholiques de France ont toujours du mal à avoir un rapport lucide et sain vis-à-vis de l'argent.

Un gros **effort d'information** avec les moyens de notre société moderne devra être mené à ce sujet. C'est une façon de respecter nos contemporains et de ne pas entretenir de vieux a priori injustifiés sur la richesse de l'Église. Nous n'avons rien à cacher. Le dossier de l'**Argent** dans l'Église est un dossier en **Or**.

Le Synode appelle tous les chrétiens de Charente à vivre cet événement autour des délégués qu'ils ont désignés.

Son travail révèle un monde passionnant traversé, certes, de drames, mais aussi du dynamisme inépuisable de l'Esprit Saint. Malgré les désespoirs inévitables dans l'existence humaine, il ne doit pas y avoir d'exclus pour l'ESPÉRANCE.

3.3 « Après le synode ». P. Plantevigne

Source : Église d'Angoulême, 5 juin 1988, p.183-185.

1. Des points de débats

À plusieurs reprises le Synode s'est arrêté dans le vote du Cahier de propositions pour amender le texte et débattre d'un point ou d'un autre. Quels sont les points qui ont focalisé l'attention ?

- L'organisation des paroisses et des doyennés avec en arrière fond la diversité des réalités et des communautés humaines, ainsi que l'équilibre entre le ministère des prêtres et l'action des conseils.

- L'équilibre entre exigence et accueil dans le domaine des sacrements. Le Synode a hésité : d'un côté, dans un monde difficile, il faut du temps pour préparer en vérité la célébration des sacrements ; de l'autre, comment ne pas accueillir tels qu'ils sont, ceux qui viennent frapper à la porte et qui risqueraient de ressentir trop d'exigences comme des barrières infranchissables. Le Synode a gardé des exigences réelles mais mesurées ; par contre il a plusieurs fois souligné la nécessité d'une action plus gratuite à long terme auprès des jeunes, des couples, etc. pour créer les conditions qui permettent de préparer et de vivre les engagements inhérents aux sacrements.

- La réflexion sur la présence auprès des jeunes, déjà importante dans le cahier du Synode a été développée notamment pour tout ce qui concerne les jeunes de milieu populaire et les jeunes en difficulté. Mais on a longuement dit aussi l'importance de laisser les jeunes trouver leur vraie place dans les communautés chrétiennes et dans la société.

- La solidarité : comment vivre un partage qui sache respecter les hommes (ne pas en faire des assistés, des humiliés) et qui se préoccupe d'une réflexion en profondeur pour pouvoir aider chacun à reprendre vraiment sa vie en main ? Quelques décisions et orientations ont été prises.

- La famille, la femme, la présence au foyer dans le monde d'aujourd'hui ont été l'occasion de plusieurs prises de parole.

- Des remarques ont cherché à faire que ce qui se présentait comme accueil un peu « paternaliste » et extérieur devienne volonté de partage et chemin à prendre ensemble.

- L'ouverture aux chrétiens d'autres confessions, aux autres religions, aux recherches de notre temps : le débat a montré qu'il y avait au Synode beaucoup plus d'idées et de pistes qu'il n'était possible d'en retenir, faute de temps.

- Les religieuses : leur statut, leur place, leur prise en charge, spécialement pour les permanentes de la pastorale.

2. Des demandes précises

- Concernant l'organisation de l'Église

- Faire exister dans toute communauté chrétienne des conseils pastoraux ou des équipes d'animation chrétienne.
- Que les doyennés deviennent des unités motrices, avec des conseils de doyennés.
- Rappeler la nécessité des conseils économiques dans toute paroisse ou secteur paroissial.
- Constituer les « Rendez-vous de la Solidarité » où se rencontrent les différents responsables des organismes chrétiens de solidarité selon les trois grands pôles : urgences, développement, mission.

- Concernant la mise en place d'équipes

- dans les paroisses ou doyennés :
 - des équipes relais dans des villages ou quartiers
 - des équipes, autour des prêtres, pour la préparation et la célébration des sacrements et des obsèques
 - une antenne « SOS-coups durs »
- dans les zones :
 - une équipe « vocation » et une équipe « diaconat » pour relancer l'appel
 - une équipe « catéchuménat des adultes »
- au niveau du diocèse :
 - une équipe de formation permanente dont les membres peuvent se mettre au service des différents coins du diocèse
 - une école théologique pour la formation à des services reconnus
 - une équipe de réflexion avec l'Évêque sur les problèmes socio-économiques

- Concernant la rédaction de fiches pastorales complètes sur les différentes célébrations et sacrements.

- Concernant la volonté que 5 % au moins des ressources de l'Église soient consacrées aux « Rendez-vous de la solidarité ».

- Concernant la volonté d'entreprendre des recherches :

- sur la composition des secteurs paroissiaux et des doyennés
- sur les parcours catéchétiques

3. Des orientations

- Le Synode a porté une grande attention à tout ce qui est « ouverture » :

- ouverture aux plus pauvres ou aux plus défavorisés

- ouverture des communautés chrétiennes au monde et aux réalités humaines qui les entourent
- ouverture aux chrétiens non catholiques
- ouverture aux autres religions et aux recherches de notre temps.

Le rôle des mouvements qui aident à structurer cette ouverture sur le monde et sur l'Église souvent été rappelé.

- Le Synode a insisté pour qu'il existe de vraies rencontres, un vrai partage et une fécondation mutuelle des différentes instances (paroisses, institutions, aumôneries, mouvements, services) à tous les niveaux de l'Église : paroisses, doyennés, zones, diocèse.

- La formation des chrétiens est revenue comme un leitmotiv à travers les différents sujets : une formation adaptée, qui rejoigne les personnes où elles sont.

- La recherche de la transparence et du partage est présente dans tout ce qui touche aux finances.

Sans rentrer dans le détail, - mais chaque membre du Synode peut le faire pour rendre compte dans sa communauté - voici quelques points forts du dossier présenté à Mgr l'Évêque au terme du Synode. [...]

4. STRUCTURES

4.1. Pastorale d'ensemble

4.1.1. Intervention de Mgr Kérautret au sujet de la pastorale d'ensemble lors d'une réunion des doyens et des responsables, le 22 juin 1964

Source : « *La Semaine religieuse du diocèse d'Angoulême* », 26 juillet 1964, p.258 – 261.

LA PASTORALE D'ENSEMBLE VISE À CRÉER LES CONDITIONS D'UNE ÉVANGÉLISATION ADAPTÉE À LA SITUATION DU MONDE ACTUEL

La coupure entre la foi et la vie

a. Le fait : vous en avez conscience ; c'est le drame de votre ministère. Pour en avoir davantage l'évidence, mettons-nous devant des faits très simples.

Autrefois la vie, spécialement à la campagne, était à peu près organisée en petits mondes clos. La commune, la paroisse étaient presque autonomes. Peu de voyages, peu de contacts avec l'extérieur, guère d'influences extérieures. La tradition réglait la vie des gens ; l'opinion publique contrôlait leur comportement. Dans ce contexte, la religion, si elle n'entretenait pas toujours une foi personnelle, pouvait imprégner assez facilement la vie sociale. C'est dans ce cadre que s'est organisée la pastorale traditionnelle que nous avons vu exercer par les prêtres qui nous ont formés et qui nous a été enseignée au Séminaire. Aujourd'hui les gens bougent ; les plus humbles

entrent en contact avec des idéologies de tous genres ; la radio, la télévision, les journaux, les Congrès de toutes sortes, pour nous limiter à quelques faits massifs, façonnent les esprits. De toutes parts les gens échappent à l'Évangile.

Songeons par exemple aux exploitants agricoles, à toutes les institutions auxquelles ils doivent avoir recours, au poids des problèmes qu'ils ont à résoudre, aux jeunes qui s'en vont, aux scolaires qui fréquentent les C.E.G., à leurs lectures, aux idées qu'ils brassent... Tous sont comme projetés, hors de leurs familles, de leurs paroisses dans un monde de plus en plus étranger à la foi. Comment les atteindre ? [...] Un apostolat paroissial ne suffit plus ; il faut une pastorale à la mesure des réseaux d'influence actuels. Ne faisons pas de théorie : chacun de vous, en regardant vivre ses paroisses, peut soupçonner, ne serait-ce que par le vide de son église le dimanche par le petit nombre des enfants de la Communion solennelle, par les migrations pour le travail en ville, la mutation profonde qui est en train de s'opérer.

b. Le malaise religieux qu'il provoque.

Devant cette situation, nous continuons à mener notre pastorale, essayant de l'améliorer mais avec le sentiment d'une inefficacité rebelle à nos efforts. Le chiffre de nos pratiquants s'amenuise, la foule est de plus en plus happée par le tourbillon de la vie et si elle continue encore à nous demander des baptêmes, des enterrements ou des mariages religieux, c'est hélas, dans des conditions qui manifestent qu'elle ne croit plus au sens religieux de ses requêtes. La conscience de beaucoup de prêtres est à la torture. Que faire ?

c. Nos réactions sacerdotales.

Bien des tentations nous guettent : le découragement, l'évasion dans des tâches marginales. Il n'est pas jusqu'au repli dans la prière qui ne puisse être une tentation subtile : certes la prière est nécessaire et l'on ne dira jamais assez, mais la véritable prière doit stimuler et féconder notre recherche, loin de nous en dispenser. En réalité Dieu nous appelle à une révision de nos méthodes et il nous faut river dans notre cœur des convictions profondes : Dieu veut opérer le salut de tous ces hommes dans et par la vie qu'ils mènent ; puisqu'ils nous échappent, il faut essayer de les rejoindre et c'est en plein cœur de leur vie qu'il faut essayer de planter un témoignage, une présence de l'Évangile. [...]

Conditions concrètes prévues par « la pastorale d'ensemble » à base de zones humaines

a. Il faut d'abord trouver une aire géographique où les problèmes sociaux présentent une certaine unité. Il est certain qu'un diocèse est trop vaste, trop complexe, trop différencié au point de vue des catégories sociales et des mentalités. Il se partage en régions naturelles (que nous appelons zones pastorales) qui ont chacune leurs problèmes dominants.

b. Une fois la zone déterminée, il faut choisir le fait humain ou la catégorie sociale qui fait le plus problème et qui manifeste le plus dangereusement la coupure entre la vie et la foi. Ici ce seront les ouvriers agricoles, là les migrants, ailleurs les ouvriers, ou bien ce seront, par delà les catégories sociales, des mentalités collectives contraires à l'Évangile, par exemple au sujet du divorce, des loisirs, etc.

c. Quand on a défini le problème qui paraît le plus important et qu'on a décidé de porter sur lui l'effort d'ensemble, que faire ? La méthode la plus réaliste, à l'expérience, est de confier à un petit groupe de prêtres le soin de prendre contact avec les personnes intéressées, de réfléchir ensemble, de chercher comment la pastorale de la zone pourrait être sensibilisée au problème et orientée vers les meilleures solutions. Les prêtres engagés dans cette « commission pastorale » ne travaillent pas pour eux mais pour l'ensemble des confrères de la zone à qui ils font part de

leurs recherches, de leurs conclusions. On voit tout le bénéfice que pourraient tirer de ces recherches nos réunions de doyennés qui, au lieu de débattre des problèmes généraux, mordraient sur des réalités concrètes et dégageraient peu à peu des comportements communs. Au fond c'est l'application d'un principe élémentaire de méthodologie valable dans tous les ordres : ne pas s'éparpiller, discerner la ligne d'effort la plus importante et la suivre avec persévérance.

d. Peu à peu des conclusions se dégageront qu'il faudra sanctionner, des vœux se feront jour : on souhaitera par exemple l'implantation de tel mouvement d'A.C., ou la nomination d'un prêtre qui s'occuperait des jeunes. C'est à ce niveau qu'un dialogue est nécessaire entre l'Évêque et les prêtres de la zone. Dans le dispositif prévu, c'est au Conseil de zone que ce dialogue s'établit par la présence d'un archidiacre ou d'un représentant de l'Évêque.

4.2. Déploiement pastoral

4.2.1. Orientations pastorales pour l'année 1991-1992. Mgr Rol

Source : « *Église d'Angoulême* », 22 septembre 1991, p.301-302.

Notre société nous fait vivre aujourd'hui dans un contexte d'incertitude du lendemain, du court terme, de l'événement ponctuel, du changement et de la mobilité. Cela est vrai dans le domaine économique, politique, social, culturel, spirituel.

Cette situation a des conséquences heureuses de créativité en ouvrant le champ de possible, mais elle a aussi des conséquences négatives en provoquant le désarroi et l'angoisse, en mettant de côté les plus démunis, les moins résistants.

Plus que jamais, notre sort dépend du sens de la responsabilité de chacun et des responsabilités collectives de tous les groupes de la société.

Dans notre Église aussi les choses bougent.

Incontestablement, le dynamisme et la créativité ne manquent pas, que ce soit dans le domaine de la prière, de la participation pastorale, de la présence chrétienne aux différentes réalités du monde, et un nombre croissant de chrétiens assument des responsabilités. Mais on constate aussi en même temps l'inquiétude pour l'avenir. Des militants sont surmenés et ne voient pas venir la relève. Il y a un moins grand nombre de prêtres ; l'âge moyen est de 65 ans... c'est encore jeune ! mais...

L'Église est amenée à chercher les moyens d'assurer toujours sa présence missionnaire. [...]

Dans cet esprit voici une **proposition** d'ordre pratique. Elle suppose que soient connus **les objectifs** qui orientent la pastorale du diocèse, dans la ligne de Vatican II et, de façon plus précise pour nous, dans la ligne des Actes du Synode diocésain de 1988 qui ont valeur normative pour toutes les communautés catholiques de notre diocèse. [...]

Cette proposition ramasse en un projet précis, ce qui se cherche ici et là sur le terrain de la mission. Elle voudrait tenir compte des réalités changeantes de la société et de l'Église. Elle voudrait donner un dynamisme nouveau à l'Évangélisation en Charente, en comptant sur les énergies de l'Esprit qui suscitent des initiatives nouvelles au cœur du peuple de Dieu.

La convergence de nos efforts devrait contribuer à donner à nos communautés un visage plus chaleureux et un « signe », plus appelant, de la Bonne Nouvelle qui s'adresse à tout homme.

Objectif : Un nouveau déploiement pastoral

Pour un nouveau déploiement pastoral, quels moyens va se donner le Diocèse d'Angoulême pour remplir sa mission d'aujourd'hui et de demain en tenant compte :

1/ **des objectifs**. Ils peuvent se résumer pour nous dans les articles des Actes du Synode diocésain.

2/ **du « terrain »** géographique et sociologique. De nouveaux découpages sont sans doute nécessaires.

3/ **des acteurs** de la pastorale et de l'Évangélisation (prêtres, diacres, religieuses et religieux, laïcs). Il nous faudra envisager de confier de nouvelles missions à des laïcs.

Une commission avait ouvert quelques pistes de travail et nous la remercions de son étude. Mais l'enjeu s'avère de grande importance pour le Diocèse et il convient que ce soit le **Conseil presbytéral** et le **Conseil pastoral** qui portent désormais la responsabilité de ce travail d'ensemble.

D'autre part nous pensons que c'est **à partir des doyennés** (prêtres du doyenné et conseils pastoraux des doyennés) que doivent se chercher des solutions afin d'être très proches des réalités locales et des possibilités d'évolution selon les secteurs. Les aumôneries, les mouvements, les services participeront selon leurs modalités propres à cette recherche.

Ce travail demande du temps. Mais je vous demande de vous engager dès maintenant. Certains ont d'ailleurs commencé, poussés par la nécessité.

4.2.2. Des relais pastoraux

Source : « Église d'Angoulême », 15 novembre 1992, p.385-386.

1. Des relais pastoraux pour quoi faire ?

Pour assurer une présence d'Église proche des gens :

■ Le déploiement pastoral comporte un aspect de regroupement des paroisses : il risque par là, en milieu rural, d'éloigner les centres paroissiaux des petites communes. De même, en milieu urbain, des quartiers, des cités, ont des caractéristiques propres, et peuvent se sentir à l'écart des centres paroissiaux.

Le relais pastoral, dans une petite commune ou un quartier de ville, sera donc, entre les gens et le centre de la paroisse, le premier lien d'Église, le plus proche, celui que l'on peut contacter le plus facilement. Dans certains cas, ce relais sera l'animateur d'une petite communauté locale.

En même temps, le relais pastoral assurera le rayonnement de la communauté ecclésiale jusqu'aux points les plus reculés de la paroisse. Le curé et la communauté chrétienne ne sont pas faits pour eux-mêmes, mais pour annoncer la Bonne Nouvelle à toute personne qui réside sur le territoire. Ils se veulent au service de tous. Le relais rend la paroisse repérable, visible à des hameaux, des communes, des quartiers, des cités qui risqueraient d'être marginalisés dans la vie de la paroisse.

■ Pour porter témoignage que tous les chrétiens, et pas seulement les prêtres, sont appelés à participer à la mission de l'Église, à vivre l'Évangile, dans la vie de tous les jours, et pas seulement dans les grands événements de l'existence et les cérémonies religieuses.

■ Pour que la communauté paroissiale (le relais fait partie du Conseil pastoral de paroisse) soit bien à l'image de la réalité humaine de la paroisse.

2. Les charges des relais pastoraux

Elles sont à chaque fois à définir avec le curé et le conseil pastoral de paroisse :

- Assurer des services :
 - services d'entretien des églises
 - service d'accueil et d'aide au célébrant
 - service de K.T.
 - service d'informations dans les deux sens
 - tous autres services nécessaires.
 - Avoir le souci (cure) de tous les habitants : penser à signaler ou contacter une famille nouvelle, un malade, une personne en recherche.
 - Aider la communauté à exister comme telle : être un homme de lien ; ne pas faire tout, mais aider à tout faire.
 - Avoir, dans certains cas au moins, le souci de faire naître une prière dans la communauté locale, régulière ou périodique (chemin de croix du Carême, mois de Marie, mois du Rosaire, Avent, Crèche...).
 - Avoir le souci de la coordination de sorte que chaque activité touchant des membres de la commune (K.T., liturgie, jeunes...) ne reste pas cloisonnée.
 - Dans certains cas, garder au presbytère son sens symbolique de maison paroissiale.
- Le responsable du relais fait partie du Conseil pastoral de la paroisse ; il est attentif à entretenir une communication riche entre la Communauté dont il est le relais et les autres éléments de la paroisse.

3. Les modalités

- Un relais ? Sûrement un responsable, mais si possible avec un ou deux adjoints : cela atténue les problèmes de personnalité, et favorise la rotation des responsabilités, surtout quand (et ce sera le plus fréquent) le relais est un habitant enraciné dans le lieu. De plus, le partage en équipe peut être profitable. Veiller alors à la répartition des tâches.
 - Veiller au renouvellement régulier. Pour ce faire, toute nomination d'un relais sera marquée, datée et signée sur une feuille gardée dans le dossier administratif (le double est envoyé à l'évêché).
 - Qui nomme ? L'Évêque sur proposition du curé qui a obtenu l'accord du conseil pastoral de la paroisse.
- Le relais est nommé pour trois ans, renouvelable une fois.
- Des critères :
 - être catholique en communion avec l'Évêque du diocèse
 - être un chrétien qui prend part régulièrement à la vie de la paroisse
 - être une personne de dialogue
 - être reconnu et souhaité par son entourage.
 - Le nom ? On les appellera selon les cas :
 - relais pastoraux de communes
 - relais pastoraux de villages

- relais pastoraux de quartiers.

Cela laisse la possibilité de situer des relais pastoraux pour tel ou tel monde sociologique, telle communauté (immigrés, gitans, etc.).

4.2.3. Déploiement pastoral. 13 février 1993

Source : « *Église d'Angoulême* », 21 février 1993, p.60-61.

1. Qu'est-ce que c'est ?

Ce que nous nommons « déploiement pastoral » est une réalité à deux visages, deux dimensions qui vont de pair, la force et l'originalité de ce mouvement tient au lien entre les deux.

- La première dimension est celle du **regroupement des paroisses** (principalement mais pas uniquement vécu en rural) : depuis longtemps on a regroupé plusieurs communes (de 2 à 16 !) sous la responsabilité d'un seul prêtre mais, selon les circonstances, on pouvait faire et défaire ces ensembles. Nous voudrions pouvoir maintenant ériger de nouvelles paroisses qui donneraient une certaine stabilité à ces ensembles, constitueraient des communautés plus vastes qu'une petite commune rurale actuelle ; ainsi chaque paroisse pourrait avoir des Eucharisties plus signifiantes, un **conseil pastoral de paroisse** vivant, témoignant de la présence active de plusieurs mouvements ou services. Mais ce mouvement risque de recentrer la vie de l'Église dans des lieux forts, très éloignés de certaines communes ou de certains quartiers. Ainsi y a-t-il :

- Une deuxième dimension = le déploiement et **la mise en place de « relais pastoraux »** dans les communes sans prêtre, les quartiers ou les hameaux isolés. Il s'agit là d'une personne ou mieux d'une petite équipe qui assurera la présence de l'Église au plus proche de la vie des gens : on pourra s'adresser à eux facilement et ils pourront faire remonter au conseil pastoral de la paroisse la vie, les problèmes, les désirs et les joies de ces petits groupes humains. Ainsi les paroisses nouvelles pourront être au service de toute la population. À ce niveau les villes sont aussi concernées que le rural.

2. Les modalités

a. Les réalités humaines

Ce travail est réfléchi en tenant compte de **l'expérience** des prêtres et des communautés, mais aussi en étant attentif à toutes les **réalités humaines**, administratives ou autres, qui marquent la vie des gens = il existe des regroupements scolaires au niveau du primaire, des cartes scolaires pour les collèges ; il y a une recherche assez intensive d'intercommunalité, etc. Nous avons invité toutes les paroisses qui préparent elles-mêmes les décisions, à contacter les municipalités et à dialoguer avec les populations concernées.

b. Quelles sont les échéances ?

Il semble possible d'aboutir dans bien des cas dès cette année, le déploiement pastoral n'étant qu'une mise en forme plus systématique de ce qui se pratique en ces lieux depuis longtemps. En d'autres lieux, on élaborera la structure de la nouvelle paroisse, mais la mise en application sera repoussée à plus tard pour tenir compte des situations actuelles qu'il serait parfois dommageable de changer. Enfin, il est possible que, pour quelques régions, on repousse

la décision parce qu'on ne sait trop comment unir des communes ou des quartiers ; par exemple, quand aucun centre ne s'impose, on hésite sur les regroupements.

3. Le résultat

Il n'est pas prévu à l'avance : sans doute au lieu des 320 actuelles, entre 60 et 70 paroisses nouvelles, un prêtre pouvant être curé de deux ou trois paroisses. En ville beaucoup de paroisses ont entre 3 et 10 000 habitants, il y aura peu de regroupement mais une attention plus grande aux quartiers, aux cités. En monde rural, on hésitera sans doute à créer une paroisse en dessous de 2500 habitants environ mais le critère du chiffre de population ne sera pas premier, l'essentiel étant dans l'existence d'une vraie communauté de fidèles.

4.3. Conseils pastoraux

4.3.1. Le conseil pastoral. Réflexions du conseil presbytéral. Juin 1979

Source : « *Église d'Angoulême* », 23 septembre 1979, p.140-141.

Lors de sa dernière session (18-19 juin) le Conseil presbytéral a cherché à préciser les critères d'un CONSEIL PASTORAL, conseil qui réunirait prêtres, religieux, religieuses, laïcs dans une même recherche. En effet, que ce Conseil voie le jour au plan d'un secteur, d'une zone ou de l'ensemble du diocèse, il doit répondre à un certain nombre de critères qu'on pourrait résumer ainsi :

1. De qui doit se composer le Conseil pastoral ?

- de gens effectivement au travail dans la pastorale ;
- qui sont représentants d'un collectif (et non à titre individuel) ;
- de gens de tous âges, de tous milieux (et pas nécessairement les seuls responsables) ;
- de gens qui ne soient pas des inconditionnels d'un groupe, d'un mouvement, d'une tendance ;
- des gens qui se sentent compromis par ce que vit l'Église.

2. Comment et pour quoi faire ?

- faire grandir l'Église de tous les milieux : avoir une visée missionnaire assez large, mais dont il faut préciser les objectifs ;
- être attentif à la vie du monde, à ce que vivent les incroyants ;
- chercher à faire un travail d'ensemble : au service de la « communion » entre tous ;
- que ce conseil exprime le souci de l'Église d'être présente dans la **diversité** des situations et des milieux ;
- le prêtre n'en est pas nécessairement l'animateur ;
- qu'il y ait un partage des tâches, faisant appel quand c'est nécessaire à des personnes compétentes pour des questions ponctuelles.

3. Difficultés à éviter :

- que l'on fasse appel toujours aux mêmes personnes ;

- la rencontre de gens trop différents amène des affrontements (insupportables à la limite, spécialement dans une équipe locale) ;
- que le Conseil pastoral ne se réunisse pas seulement pour entériner des décisions.

4.3.2. Vers un conseil pastoral. Réflexion des prêtres de Cognac. Octobre 1982

Source : *Archives diocésaines. Dossier « Mgr Rol. Conseils épiscopaux. 1976-1990 ».*

Tout chrétien, prêtre, religieux, religieuse ou laïc, est appelé de par son baptême à annoncer la Bonne Nouvelle de Jésus Christ aux hommes de son secteur et de son milieu.

Nous, prêtres de Cognac, avons reçu mission de notre évêque de continuer à constituer et à faire vivre, ici et aujourd'hui, avec les chrétiens de Cognac, une Église qui soit sacrement de Jésus-Christ : témoignage de sa présence et signe de son appel universel.

Cette Église est un peuple où tous sont responsables : l'organisation de nos communautés doit exprimer cette réalité. Ainsi, au niveau de la réflexion sur l'ensemble de la pastorale de la ville, l'Église ne peut pas être animée seulement par une équipe de prêtres. D'ailleurs, nous constatons de plus en plus que, aux différents niveaux où s'exercent nos activités, nous travaillons ensemble et en coresponsabilité avec des religieuses et des laïcs.

C'est pourquoi nous désirons que se crée un Conseil pastoral qui puisse travailler avec nous dans :

- l'effort de communication pour une meilleure connaissance et reconnaissance mutuelles des différents groupes de chrétiens,
- l'écoute de la vie du monde et de l'Église qui sont à Cognac pour, à la fois, y discerner le Christ déjà présent et confronter cette vie à l'Évangile,
- la recherche de moyens pastoraux à mettre en œuvre :
 - organisation du « dispositif ecclésial »
 - formation des chrétiens
 - moyens ponctuels à mettre en place, etc.
- l'estimation du travail d'évangélisation.

Nous pensons que l'existence de ce Conseil, par la rencontre qu'il provoquerait de chrétiens engagés dans différents Mouvements, lieux de culte, quartiers..., aiderait grandement à la constitution d'un tissu ecclésial renouvelé, et donnerait aux chrétiens une dimension plus vaste à leur vie de foi. Ce Conseil devrait être constitué de prêtres, laïcs et religieuses représentant le plus possible les différentes zones de l'activité de l'Église de Cognac. Les membres en seraient régulièrement renouvelés.

4.3.3. Quelques convictions au sujet des conseils de pastorale. Assemblée régionale évêques – prêtres du Sud-Ouest. 29 février 1984

Source : *Archives diocésaines*. Dossier « Conseil presbytéral 2. Dossier 20 j ».

I. EN MARCHÉ VERS DES CONSEILS DE PASTORALE de paroisse, de secteur (ou doyenné), de diocèse

11. Il faut les vouloir

- Il y a une attente des laïcs. Ils y ont droit : il s'agit non seulement d'aller dans le sens des besoins de la société actuelle (expression, participation, ...), mais surtout d'honorer le statut des baptisés dans l'Église, leurs droits et devoirs de faire Église.

- Il y a en eux une possibilité d'exercice, pour les prêtres et les évêques, de la spécificité de leur ministère : discernement exercé en Église en vue de la communion pour la Mission.

- Il y a nécessité aujourd'hui d'institutions qui soient signes permanents de la responsabilité commune des chrétiens. L'aptitude à se donner un conseil pastoral pourrait être un critère d'obtention du titre de paroisse.

12. Il faut « aller vers... », créer une mentalité de petits pas.

- Ce qui signifie que l'on veut atteindre ce but avec prudence, patience, mais aussi persévérance.

- En respectant l'histoire de chaque lieu, pour ne pas mettre en place une structure, uniquement formelle, parce qu'elle est à la mode.

- En échangeant sur ce sujet entre prêtres, en écoutant le témoignage de ceux qui œuvrent déjà avec des conseils pastoraux. Ainsi les prêtres apprendront ensemble à situer leur rôle dans ces institutions.

13. Il faut discerner des critères de développement.

Bilan et évaluation de ce qui est déjà vécu devraient y aider.

- Dans un premier temps il s'agit de repérer, d'encourager et de susciter tout ce qui ouvre à une conscience d'Église, favoriser à tous niveaux la communication entre les groupes et les personnes.

- Ensuite, il faut se fixer des repères pour leur constitution. Durant un certain temps, un groupe de préparation (conseil pastoral à l'état d'ébauche) pourrait exister.

- Enfin, il serait bon au plan diocésain, de tendre vers un conseil de pastorale qui soit pour tous, signe et référence.

II. EN MISSION AVEC DES CONSEILS DE PASTORALE

Ne jamais perdre de vue qu'ils ne sont pas nécessairement des lieux de centralisation de toute la pastorale, mais des groupes de révision de vie évangélique dans lesquels les communautés cherchent si leur action et leur vie sont conformes à la réalité communautaire *[sic]* qui est au cœur de l'Église. Ils tendent donc à devenir des lieux d'écoute de la globalité de l'apostolat de l'Église.

21. Veiller à leur ouverture

211. *Enracinement dans les communautés humaines.*

Ce souci ne devra jamais être perdu de vue : les conseils de pastorale sont aussi orientés à servir le plan de Dieu dans le monde.

Ils comprendront en leur sein des représentants issus de catégories socioprofessionnelles différentes, mais aussi de territoires divers (quartiers, villages, etc.).

On évitera qu'ils soient monopolisés par une catégorie dominante de personnes.

Dans le rural, ils se constitueront sur des unités pastorales assez larges.

212. *Communication avec les communautés ecclésiales*

La communauté ecclésiale est plus vaste que celle des chrétiens engagés, pratiquants... Il y a aussi ceux qui n'ont avec l'Église qu'un contact occasionnel. Leur voix peut être tonique pour la mission.

Une dynamique apparaît qui brise le risque d'isolement de ces conseils : celle des assemblées générales de chrétiens.

Il est important que des liens existent avec les divers groupes engagés dans la même mission, mais assurant d'autres présences : services, mouvements, etc. Qu'à chaque niveau s'exprime toute l'ecclésialité *[sic]* possible. Les commissions sont aussi un moyen de larges ouvertures.

Des rencontres doivent être organisées assez tôt avec des conseils similaires. La rencontre de conseils de différents niveaux est aussi une chance d'avenir : les conseils pastoraux de secteurs seront en lien avec le conseil diocésain.

22. Veiller à la formation des membres

Formation en vue de la Mission, mais aussi de la relation humaine faite d'écoute et d'accueil.

Il y a urgence à établir quelques lignes communes pour cette formation. Déjà, nous pouvons souligner :

- les fondements ecclésiologiques des conseils pastoraux, l'ecclésiologie de Vatican II
- le statut du baptisé dans l'Église
- la Mission de l'Église en lien avec les orientations des évêques de France en 1981. L'unité Mission – Communion.

La réflexion doit aussi se développer dans le suivi des mises en place des conseils pastoraux.

Le conseil pastoral est un conseil de « veilleurs » et d' « éveilleurs » : il ne fait pas tout, ne chapeaute pas tout... Mais il réfléchit à la vie et à l'action de la communauté pour qu'elle soit fidèle à l'Évangile interpelle à l'intérieur de cette Église, personnes, groupes, services ou mouvements pour une fidélité plus authentique.

4.4. Finances

4.4.1. L'administration diocésaine dans une perspective pastorale et évangélique

Source : Archives diocésaines. Dossier « Conseil presbytéral "Conseils presbytéraux 1985" »

L'Église nous demande de gérer le temporel (argent ou immeubles) dans un esprit pastoral, c'est-à-dire au service du peuple de Dieu et de la mission.

Considéré comme un support de la mission de l'Église et pas seulement de telle Église locale, le temporel revêt une certaine noblesse.

Un minimum est nécessaire

Un minimum de biens est, en effet, nécessaire pour la mission. Ce nécessaire est le critère permettant de juger de l'opportunité de posséder ou non, de vendre ou non, de la manière d'utiliser ou de gérer, et aussi de fixer les limites à ne pas dépasser. Il ne s'agit pas que l'Église soit riche, mais qu'elle ait ce qu'il faut pour remplir honnêtement sa mission.

Il serait regrettable que les uns se désintéressent totalement de ce temporel, laissant à d'autres la tâche ingrate de susciter des générosités matérielles et de trouver pour tous les biens indispensables dont il vient d'être question.

Biens et partage

Tous les prêtres, tous les chrétiens ne sont pas dans la même situation, ni du point de vue pastoral, ni du point de vue pécuniaire. Il est d'autant plus nécessaire que tous soient solidaires de tous du point de vue financier, tant pour la collecte des ressources que pour leur répartition.

Coresponsabilité prêtres – laïcs

Le nouveau Code de Droit canon vient de rendre obligatoire, pour l'Église universelle, ce que le Concile ne faisait que conseiller, à savoir :

- Un Conseil diocésain pour les affaires économiques mixte, prêtres et laïcs, chargé d'assister l'évêque dans la gestion du temporel au niveau diocésain.
- Un Conseil paroissial pour les affaires économiques composé de laïcs (et religieux) chargé d'assister tout responsable de paroisse(s) dans la gestion du temporel au niveau local.

L'administration diocésaine du temporel

Quelques points concernant la législation civile française et la législation canonique, deux législations à concilier.

1. *La législation civile française* a été créée dans l'intérêt du bien commun. En France, théoriquement, Église et État sont « séparés ». Sur le plan du temporel, il existe une structure spécifique à l'Église : les Associations diocésaines (1906-1923). Le seul interlocuteur pour l'État est l'évêque résidentiel en communion avec le Pape.

En dehors des Associations diocésaines, les chrétiens de France et toutes les organisations chrétiennes peuvent user des possibilités offertes par la loi à tout citoyen et toutes organisations : créer des associations ou des sociétés. À l'Évêché, nous n'avons pas connaissance de toutes celles qui existent dans le diocèse, et c'est regrettable.

À propos de ces associations, soulignons le changement de perspectives : à l'origine on multipliait les associations par crainte de spoliations ; aujourd'hui, on veut stopper la dispersion souvent cause de mauvaise gestion et de complications.

Remarque importante : si les associations et les sociétés sont bien les propriétaires légaux des biens qu'elles gèrent, il n'en demeure pas moins que le véritable propriétaire est le diocèse. Ces biens demeurent « biens d'Église ».

2. *La législation canonique* concerne évidemment l'Église universelle. Au plan diocésain, elle donne à l'Évêque résidentiel les pouvoirs les plus étendus. Collaborent à l'administration diocésaine l'économe (chancelier), délégué de l'Évêque et le Conseil pour les affaires économiques.

De plus, il existe dans notre diocèse :

- Une Commission financière, dont quelques membres devraient être issus du Conseil presbytéral
- Un Comité de l'immobilier
- Un Comité des « Chantiers diocésains » (à faire exister)

Les deux législations, civile et canonique, sont à concilier. Dans notre diocèse, l'économe diocésain, est membre du Conseil épiscopal et du Conseil presbytéral pour assurer la sauvegarde de l'esprit pastoral du temporel.

4.4.2. Souhaits du Conseil économique diocésain. Fiche n°14 préparatoire au Synode diocésain : « La vie matérielle des communautés chrétiennes et de l'Église »

Source : *Archives diocésaines. Dossier « Fiches 10-14. Divers ».*

Le conseil économique diocésain souhaite :

1. que, répondant aux exigences du Droit canon, chaque paroisse urbaine et, dans le rural, chaque secteur paroissial au moins, mettent en place un Conseil économique local.

Conseil composé :

- de laïcs compétents, de bon sens, ayant un sens réel de l'Église, rejoignant sa dimension universelle ;

- de laïcs ayant fait la preuve par la gestion de leurs propres affaires, leur sérieux et leur honnêteté qu'ils sont capables d'être des conseillers lucides et éclairés des prêtres responsables de paroisses, en matière d'administration et de gestion des biens d'Église. Les prêtres, par formation, sont plus aptes à mener une action pastorale qu'à gérer des biens matériels – ce qui est tout à fait normal -. Même s'il y a des exceptions (prêtres doués en ce domaine) ces derniers confirment la règle générale. On sait bien que « le bon cœur » des pasteurs les rend plus vulnérables que d'autres aux sollicitations ou aux propositions diverses de VRP qui ne sont pas toujours, loin s'en faut, d'une honnêteté scrupuleuse.

Pouvoir s'abriter derrière un Conseil, avant d'engager des dépenses pour un achat ou pour des travaux, est certainement aussi nécessaire qu'utile pour éviter bévues et erreurs, aussi bien en matière d'acquisition que d'entretien des biens ecclésiastiques.

2. que le sens de l'Église des Conseillers laïcs les aide à ne pas se replier au plan local, mais à s'ouvrir aux dimensions universelles des besoins de l'Église (besoins de l'Église diocésaine – besoins de l'Église universelle).

Un Conseil économique qui enfermerait son regard uniquement sur les besoins locaux – son secteur propre – (tentation quasi inévitable) – manquerait gravement à sa vocation particulière ou à la mission qui lui est confiée au sein de l'Église.

3. que les membres des Conseils économiques paroissiaux ou de secteur de paroisses aient le souci de partager leurs expériences, de mettre en commun leurs possibilités et leurs connaissances pour un enrichissement mutuel de tous les Conseils en place.

4. enfin, que ces Conseils économiques paroissiaux, composés de chrétiens convaincus, soient capables de porter dans leurs prières les soucis et les besoins matériels de l'Église. Si leur action s'appuie sur les valeurs spirituelles et se fonde sur elles, nul doute qu'ils seront des conseillers ouverts, généreux et capables d'un authentique partage évangélique.

4.5. Lieux de culte

4.5.1. Mgr l'Évêque annonce les projets de construction d'églises et l'érection de la paroisse Sainte-Bernadette

Source : « *Courrier français* », 28 août 1965.

Comme tous les diocèses, moins que d'autres, sans doute, mais avec une suffisante acuité pour que nous ayons à prendre des décisions importantes, notre diocèse connaît le phénomène de l'urbanisation.

Deux agglomérations, surtout, Angoulême et Cognac, voient croître le nombre de leurs habitants et surgir des constructions nouvelles. De ce fait, un déséquilibre grave tend à s'établir entre l'équipement religieux des quartiers résidentiels et celui des banlieues et des quartiers neufs. Il appelle de notre part à tout un effort d'aménagement pastoral dont je voudrais vous indiquer quelques lignes principales.

D'une part, nous devons souligner très fort l'unité d'une ville et la nécessité d'une pastorale concertée.

Sans doute, quartiers et paroisses continuent encore à abriter des formes de vie et des traditions qui leur donnent une physionomie particulière, encore que le perpétuel brassage des populations soit en train de résorber très rapidement ces différences en une mentalité commune. Leurs limites, moins que jamais, ne peuvent être considérées comme des barrières : la vie s'étale et, par le jeu des migrations ouvrières et scolaires, crée entre les hommes des réseaux de relations qui ne tiennent pas compte des limites administratives. Il en résulte que les prêtres doivent de plus en plus travailler en commun pour que la mission directe que chacun exerce dans son ministère particulier s'harmonise avec le service de l'ensemble. De même les laïcs, en maintenant le lien nécessaire avec le curé responsable de leurs âmes et avec leurs paroisses, sont déjà habitués et sont appelés à s'habituer de plus en plus à travailler sur des secteurs plus larges.

Nous avons tous à convertir notre regard pour envisager l'Église dans ses dimensions universelles, contrairement à nos tendances naturelles qui sont si facilement individualistes.

D'autre part, s'il est vrai que nous sommes sensibles à vouloir une Église simple, une vue réaliste des choses, nous oblige cependant à prévoir un équipement culturel qui soit digne de Dieu et suffisant pour les besoins du peuple chrétien : églises, salles de catéchismes sont, à coup sûr, des pièces indispensables à cet équipement.

Déjà quelques chantiers sont ouverts : l'église Sainte-Bernadette, à Angoulême, se termine ; des salles susceptibles de servir au catéchisme et au culte vont être entreprises à Châteaubernard, près de Cognac. D'autres projets sont en cours d'étude, à des stades d'ailleurs différents, pour Saint-Cybard, Ruelle, L'Isle d'Espagnac, Ma Campagne, la chapelle du Pontouvre. Le Champ-de-Manœuvres, à Soyaux, avec sa nombreuse population d'enfants à catéchiser, pose un problème.

La réalisation progressive de ces projets, pour simples qu'ils soient, demandera à nous tous un effort. Au moment où le Concile met en relief l'Église comme Peuple de Dieu, nos aménagements demandent une étroite et cordiale collaboration entre le clergé et les fidèles. C'est à cette condition que restera vraie l'émouvante affirmation qui se lit encore au fronton de certaines vieilles églises : « *Elle est debout par la puissance de Dieu et par l'effort du peuple chrétien* ». Cet effort ne saurait exclure une raisonnable participation financière qui, pour ne pas

être accablante, s'étalera sur plusieurs années. Il devra comporter aussi une autre préoccupation : je veux dire l'éveil et la formation des laïcs militants et la relève sacerdotale. À quoi servirait de pourvoir des quartiers neufs en salles de catéchisme et en lieux de culte si nous n'avions pas, dans les années qui viennent, des laïcs apôtres et des prêtres ? Quand j'essaie de prévoir l'avenir, c'est mon inquiétude majeure et je vous en fais la confidence pour qu'elle devienne aussi la vôtre.

Je viens d'ouvrir sous vos yeux des perspectives d'avenir qui intéressent tout le diocèse. Aujourd'hui, tournant mes yeux sur l'immédiat, je voulais vous annoncer que l'étude se poursuit d'un secteur paroissial au Gond-Pontouvre, en liaison avec Saint-Jacques-de-L'Houmeau, et que, dès aujourd'hui, la paroisse Sainte-Bernadette est érigée canoniquement. [...]

5. LE CLERGÉ

5.1. La pastorale des vocations

5.1.1. Extrait d'une lettre pastorale de Mgr Rol. 6 février 1978.

Source : « *Église d'Angoulême* », 12 février 1978, p.39-40.

4. Pour une relance de l'appel

- Il existe un Service diocésain des Vocations.
- Il existe des Séminaires régionaux (Poitiers et Bordeaux) et des groupes de formation.
- Huit jeunes, de 22 à 32 ans, sont en formation pour le ministère presbytéral dans le diocèse.
- Il existe une « équipe ministère presbytéral » qui reste en contact avec ces jeunes.
- Il existe un groupe de recherche diaconale.

Lors de visites pastorales, de confirmations, il m'arrive souvent de « lancer » l'appel à des vocations sacerdotales, religieuses, missionnaires, diaconales.

Sans doute, ce sont tous les chrétiens qui sont appelés à **être ensemble l'Église** et à prendre, à leur place, leur part de la mission de l'Église. Mais il n'y a pas d'Église sans prêtres. Et l'Église a besoin du signe que donnent les communautés de religieux et de religieuses. Il est vrai que le nombre de prêtres va aller se raréfiant, même si pour le moment, nous avons encore l'illusion que nous pouvons « occuper le terrain » et nous avons peu de jeunes en formation.

Je sais bien que certains se laissent aller au pessimisme, à la critique souvent injuste. Cet état d'esprit n'est pas évangélique. La difficulté doit au contraire nous stimuler. Conscient de la complexité de la situation, j'ose, pour ma part, **appeler**, au nom de Jésus Christ, des enfants, des jeunes, des adultes au service exclusif du Seigneur pour la mission de l'Église dans le monde. Je le fais dans la confiance en l'Esprit Saint qui suscite les ouvriers pour sa moisson.

Il y a des chantiers ouverts.

Il y a des chemins à ouvrir dans des mondes qui ne connaissent pas Jésus Christ.

L'avenir de l'Église dépend de la vitalité des chrétiens qui se sentent responsables de leurs communautés, engagées dans la mission. Il dépend aussi de prêtres à la manière des Apôtres, ayant une mentalité de fondateur, d'éducateur, tout entier livrés à leur ministère, n'ayant pas peur de jouer leur vie sur Jésus Christ, dans un célibat consacré. Il dépend aussi de diacres, de religieuses, de laïcs consacrés.

Que ceux qui sont en recherche par rapport à un tel projet se fassent connaître à leurs prêtres, à des communautés religieuses, au Service des Vocations, à l'équipe « Ministères » ou à moi-même.

Et surtout, n'oublions pas la **prière** : pourquoi les chrétiens ne prieraient-ils pas avec insistance pendant cette année, et en particulier, le 16 avril, pour la Journée des Vocations, afin que le Seigneur « envoie des ouvriers à sa moisson » ?

5.1.2. Rencontre du Service diocésain des vocations, le 5 mars 1985

Source : « *Vocations sacerdotales et religieuses* », 1^{er} trimestre 1985, n°147.

[Extrait d'une lettre envoyée aux prêtres en charge plus particulière de jeunes, à tous les responsables et aumôniers de mouvements d'Action catholique et spirituels et aux responsables des communautés religieuses] :

IL N'Y A PLUS DE VOCATIONS !... c'est fini, on liquide et on ferme !

Dépôt de bilan : en septembre, le Service diocésain des vocations décide d'envoyer 3000 tracts pour appeler des jeunes à des week-ends recollection (ex week-ends vocation).

1°. Week-end pour les filles du second cycle : une réponse

2°. Week-end pour les garçons du second cycle : cinq réponses

... six réponses pour 3000 tracts.

- Ou les tracts n'ont pas été distribués,

- Ou ils ne sont pas parvenus,

- Ou ils ne sont pas lus,

- Ou les dates ne concordent pas...

- Ou...

Alors ?... il n'y a plus de VOCATIONS !

Et pourtant...

[Compte-rendu de la rencontre du Service diocésain des vocations] :

[...] notre propos n'était pas du tout de démobiliser, bien au contraire. Il fallait avoir seulement la volonté de la lire jusqu'au bout pour savoir avec précision quelles étaient nos convictions profondes à tous : INTERPELLER PAR LE BIAIS DES RESPONSABLES, TOUS LES MEMBRES DE LA COMMUNAUTÉ DIOCÉSAINE sur le problème des VOCATIONS, TOUTES LES VOCATIONS, sans la responsabilité en revienne uniquement au SDV. [...]

Se pose la question de la DÉCENTRALISATION du SDV. L'Équipe est sur Angoulême ou environs, pour la bonne raison qu'il est toujours délicat de déranger des gens de loin pour passer une soirée et rentrer dans la nuit. Mais peut-être qu'il serait possible que dans chaque ZONE, il y

ait un ou une responsable de ce service, responsable qui pourrait s'entourer d'une équipe représentative. D'où

- la possibilité de faire des activités sur le secteur au cours non plus d'un week-end mais d'une veillée ou d'une soirée. L'Équipe diocésaine est volontaire pour y participer et vous aider de quelque manière que ce soit.

- une plus grande prise de conscience de ce qu'il y a à faire et une meilleure connaissance parce que plus proche des jeunes.

- une mise en commun qui pourrait être bénéfique pour l'ensemble du diocèse. [...]

Il ne faut pas avoir peur d'annoncer la couleur. Tout ce qui concerne la vie chrétienne est du ressort des Mouvements, et le SDV doit lui, annoncer son caractère propre sans crainte. Hors [des] week-ends, le SDV se doit d'interpeller les prêtres, les laïcs chrétiens, en paroisse ou en école, les catéchistes. Il faut être présent partout, pour ne laisser passer aucune occasion de faire lever la moisson puisque le grain est semé.

5.1.3. Fiche 5 préparatoire au Synode. « Vocations : prêtres et diacres au service du Peuple de Dieu ». Réponse du Père Pensuet, ancien responsable du Service diocésain des vocations.

Source : Archives diocésaines. Dossier « Fiches 1 – 6 ».

Une seule réflexion sur la situation locale :

Durant les six années passées au SDV à quelques exceptions près, je n'ai pas ressenti le SDV comme une institution prise au sérieux. J'ai senti les prêtres très préoccupés de la formation des laïcs et des communautés chrétiennes. Sans doute en arrière-pensée, estiment-ils que de ces laïcs formés et de ces communautés vivantes jailliront tout naturellement des vocations. C'est possible et même probable, MAIS IL FAUT GARDER CONSTAMMENT PRÉSENT LE SOUCI D'APPELER MÊME CHEZ LES JEUNES qui se forment. Si l'appel n'est pas lancé, beaucoup resteront enterrées.

C'est tout de même auprès des laïcs que j'ai rencontré le plus de compréhension parce qu'ils se rendent compte du besoin de prêtres à leurs côtés. Il ne faudrait pas qu'ils trouvent auprès d'eux des prêtres désabusés qui n'y croient plus.

Heureusement qu'il y a les grands-mères et les communautés religieuses pour porter ce souci de la prière. Je dois reconnaître aussi que parmi les prêtres âgés j'ai trouvé le souci d'appeler et celui de la prière pour les vocations.

C'est avec les prêtres que j'ai été le plus mal à l'aise pour parler et me faire écouter, comme si le souci des vocations était quelque chose de surajouté au reste et qu'ils avaient bien assez de choses à voir et à s'occuper.

Sans penser qu'à ça, il faut que ce soit une préoccupation profonde et sans cesse présente en fond de notre action.

5.1.4. Charte du Foyer Pierre Aumaître. 1989-1990

Source : « *Vocations sacerdotales et religieuses* », 2^e trimestre 1991, n°172.

Cette présente charte reprend, en ce qui constitue son fond, une même aspiration qui conduit la vie communautaire du Foyer Pierre Aumaître et que chacun, librement, choisit d'embrasser à sa venue dans le groupe. Les ambitions en sont claires : **trouver sa place dans l'Église et dans le Monde**. De là, nous sommes renvoyés au cheminement spirituel de chacun, qui est orienté à la recherche de Dieu, et qui vient se poursuivre dans l'expérience d'une collectivité vivant dans une même initiative. Ce cheminement, chacun est amené à le partager dans la prière et la relation quotidienne qui sont les deux points possibles d'union, pour tous.

Or, que chacun soit venu au foyer de son libre consentement, il faut le rappeler, veut dire que cette aspiration puisse être éclairée, dans son sens profond et dans le concret de l'existence puisque le foyer se propose de mener à un même esprit, un même esprit où veulent se rejoindre différents individus, intègres en ce qu'ils sont en ce qu'ils doivent devenir, unis dans l'effort, qui les pousse à choisir de prendre leur place dans la vie.

La charte va donc se fonder dans l'approfondissement de la recherche spirituelle de chacun et donner des points précis, une règle réfléchie pour ordonner cette recherche. Elle s'attachera, par là, à marquer, avec bon sens, le respect que chacun vient trouver ici, au premier niveau qui est, bien entendu, l'exercice d'une politesse, mais, tout autant, dans son sens profond qui est de voir dans la relation, avant tout, le service de l'autre.

Ce dernier point est la note finale de cette introduction mais aussi ce qui donne sa finalité. Cette charte veut nous servir en nous rappelant notre service dans tout ce qu'exige notre recherche spirituelle et les implications du choix, libre, que l'on a fait, de venir tenter l'expérience communautaire au Foyer Pierre Aumaître.

Parce que nous croyons à la richesse d'une vie fraternelle vécue dans la foi, dans la recherche de Dieu et de sa présence ; parce que nous découvrons l'importance d'une vie claire qui permet de réfléchir ensemble à notre place dans le monde et dans l'Église :

Nous nous engageons à nous porter les uns les autres tout au long de l'année, à travers joies et difficultés, en rappelant les mots clés qui soutiendront notre marche : Écoute, Confiance, Disponibilité, Respect. Ces mots concernant la vie de chacun au foyer comme celle du groupe.

Vivre en communauté, c'est s'engager à aider, servir l'autre comme nous désirons être aidés.

Vivre en communauté, c'est s'engager à aller vers l'autre, à l'écouter, à l'aimer sans le juger, comme nous désirons être aimés.

Vivre en communauté, c'est s'engager à respecter l'autre dans son cheminement humain et spirituel, tout en nous interpellant fraternellement pour nous aider à « grandir » les uns par les autres.

Vivre en communauté, c'est s'engager à prier les uns pour les autres en nous découvrant frères du Christ, aimés du Père, habités par un même Esprit.

Vivre en communauté, c'est s'engager à réfléchir personnellement et en groupe, à notre place dans la vie du monde et de l'Église.

Vivre en communauté, c'est inventer chaque jour un nouveau style de relation afin de vivre en harmonie avec les personnes que nous rencontrons.

Repas : le repas est un moment pendant lequel notre communauté vit et se construit. Pour cette raison, chacun veillera à être attentif à l'autre : façon de se tenir, propos à table, service du repas.

Travail : le travail est une de nos responsabilités, nous nous efforcerons de respecter les conditions de celui-ci : un « minimum » de silence (temps et lieu) ; entraide mutuelle, simplicité pour demander de l'aide, manière de demander un service ou de le rendre.

Loisirs : les loisirs sont un temps de détente et de relations. Nos besoins sont divers : nous veillerons personnellement à gérer notre temps de travail et de loisirs, nous respecterons les goûts de chacun, nous serons attentifs à nous entraider.

Prière : elle est un moment fort de notre journée, chacun veillera à sa préparation. Nous veillerons à ce que tous puissent communier à la prière proposée. Respect (silence et tenue) dans la chapelle, (ceux qui le désirent pourront participer à l'Eucharistie en semaine compte tenu des horaires scolaires).

Relation avec les habitants de la maison : respect du travail des autres (sanitaires, mégots...), politesse, attention...

Charte rédigée par les jeunes eux-mêmes

5.2. Les évêques

5.2.1. Lettre de Mgr Kérautret aux prêtres du diocèse. 1er mars 1972.

Source : *Archives diocésaines*. Dossier « Mgr Kérautret. Lettres pastorales ».

Chers frères et amis,

Je vous ai déjà annoncé que j'avais demandé un coadjuteur. Le communiqué qui a été lu en chaire était nécessairement court. Je voudrais pouvoir m'expliquer plus longuement avec vous sur les raisons qui ont déterminé ma décision.



J'ai réfléchi dans la Foi, à ma mission. Institué par Jésus-Christ pour succéder aux Apôtres, investi par l'Esprit Saint d'une grâce spéciale, l'Évêque a un rôle essentiel dans la structure même de l'Église.

Ce rôle a rarement été plus contesté qu'aujourd'hui. Dans la crise d'autorité qui secoue le monde il m'apparaît plus nécessaire que jamais. Une Église purement spirituelle sans structure hiérarchique ne serait plus l'Église de Jésus-Christ et serait vite emportée aux vents des inspirations contradictoires.

Aujourd'hui, la tâche n'est facile pour personne et la tentation peut venir à quiconque de démissionner. Il faut y résister. Devant les besoins de l'Église, chacun doit au contraire affirmer sa décision de lui consacrer toutes ses forces jusqu'au bout.

Mais la même raison qui nous fait un devoir de tenir, nous demande aussi de vérifier la vérité de notre situation, de chercher les conditions les plus adaptées à l'exercice authentique de

notre mission. C'est dans cette perspective que je me suis mis en cause pour chercher devant Dieu ce que cette exigence comportait dans mon cas personnel.



J'ai d'abord pris conscience de mon âge. J'ai 66 ans : ce n'est pas encore la vieillesse, mais les années sans doute n'arrangeront rien. Ma santé a eu des secousses [...].

[...] le travail d'un Évêque devient de plus en plus lourd. [...] Pour y faire face, je sens qu'il me faudrait de la souplesse, de l'imagination, toute une capacité de renouvellement, alors que le poids du passé et l'usure de l'âge me rendent plus difficile la marche en avant. Mais ce qui motive ma décision c'est surtout la considération des responsabilités d'un Évêque.



La première est missionnaire. [...]

La réalité à laquelle nous avons à faire face, en Charente comme ailleurs, est celle d'un monde complexe où se mêlent des gens dont la situation religieuse est fort différente et demande une pastorale adaptée :

Il y a des chrétiens conscients : ils ont droit d'être traités comme tels.

Beaucoup d'autres vivent sur des traditions religieuses plus ou moins dévitalisées : baptêmes, communions solennelles, mariages, sépultures. Avons-nous le droit de déclarer pur folklore ce qu'ils nous demandent ? Pouvons-nous unilatéralement en décider sans d'abord les entendre et sans faire tout notre possible pour ranimer les braises qui couvent sous la cendre ?

Un grand nombre n'attachent plus d'importance à la foi et relèvent d'une pastorale missionnaire.

D'où une tension inévitable entre l'effort qui veut faire naître l'Église là où elle n'existe pas et celui qui vise à animer les communautés chrétiennes déjà existantes.

Pour que cette tension serve au progrès de l'Église, j'en suis venu à souhaiter l'aide de quelqu'un qui sentirait mieux que moi les situations nouvelles et qui pourrait donner plus d'élan à l'Action Catholique ainsi qu'aux forces apostoliques dans les communautés chrétiennes comme dans les secteurs missionnaires.

De la qualité des communautés chrétiennes dépend la vitalité de l'Église. Un soin particulier leur est dû pour les évangéliser, les instruire, les vivifier par les sacrements. Mais il faut aussi leur rappeler sans cesse que la vérité d'une communauté chrétienne c'est son souffle missionnaire et les mettre en garde contre leurs tentations spécifiques qui sont le repli, l'autosatisfaction, le confort spirituel et la crispation sur des points secondaires [...].

Dans les secteurs géographiques ou sociologiques où l'effort missionnaire doit normalement être prioritaire, prêtres et laïcs ont souvent l'impression pénible d'être incompris, marginalisés, objet de suspicions et de reproches. Eux aussi ont besoin d'être aidés et c'est une des raisons pour lesquelles je souhaiterais que l'Évêque (par lui-même ou par son représentant immédiat) puisse se tenir en dialogue avec eux. Ils vérifieraient ensemble si les chrétiens de leur territoire sont suffisamment pris en charge, si les « franchises » et cheminements de l'action missionnaire répondent à des critères de vérité. Ils rechercheraient comment faire passer l'authentique Foi et donner à l'Église un visage d'espérance, capable d'attirer un monde en recherche.



Pour soutenir l'élan missionnaire et pour animer une vraie pastorale, la condition essentielle c'est la foi dont l'Évêque est gardien et témoin. [...]

Témoin de la Foi, l'Évêque en est aussi le gardien et sa tâche est lourde, car l'Église traverse une crise redoutable. Cette crise crève les yeux. Ce n'est pas être pessimiste que de le

reconnaître. Au contraire : quand un corps est malade, il vaut toujours mieux identifier le mal dont il souffre. Le remède est ensuite plus facile à trouver.

Les signes de cette crise sont nombreux : une politisation grandissante qui altère le visage de l'Église – un durcissement à la fois idéologique et sociologique qui risque de briser son unité – une réduction du Message chrétien à des perspectives simplement humaines. Il est facile de suivre un mouvement qui peu à peu banalise tous les éléments de la vie chrétienne : la pastorale se définit à partir d'« analyses de situation » sans tenir assez compte des lumières de la foi ; l'urgence des tâches humaines relègue comme secondaires les éléments proprement religieux ; l'anthropologie oublie les grandes perspectives de notre vocation divine, l'Église est vue comme une simple société humaine, à la limite, comme une société aliénante à détruire ; la liturgie, sans excepter la messe elle-même, tend à devenir célébration de la vie humaine dans une indifférence grandissante aux normes officielles et l'on assiste à une dégradation dangereuse des sacrements, de la dévotion aux Saints et en particulier de la Vierge Marie, du culte en général.

[...] Je pense que le remède le plus efficace sera moins dans de grandes déclarations que dans l'organisation de la formation permanente et du catéchuménat, dans la présence aux mouvements d'Action catholique, dans la réflexion théologique poussée avec les prêtres, les religieuses et les laïcs au ras des problèmes qui se posent à eux, dans un dialogue confiant de l'Évêque avec tous ceux qui expérimentent « sur le tas » les difficultés de l'apostolat.



Sur un autre point, je sens le besoin d'être aidé. On dit que l'Évêque doit être le lien de la « Communion » et le signe de l'unité. J'en suis profondément convaincu ; par tempérament et par éducation, j'ai toujours été sensible aux valeurs de bonne entente et de fraternité, sachant bien qu'elles ne s'obtiennent pas par l'oubli ou l'effacement des « différences » et qu'elles demandent effort et courage pour situer et dominer les « conflits ». Suis-je trop idéaliste sur ce point ? Suis-je assez Évêque de dialogue ? et avec tous ? Je ne sais.

Sans me faire d'illusion sur la valeur des structures, j'ai pensé qu'elles pouvaient faciliter l'échange et la confrontation. A la suite des Missions régionales d'Angoulême et de Cognac, puis des sessions du Père Boulard sur la Pastorale d'ensemble, nous avons remanié les secteurs, établi de nouveaux types de réunions et promu des formes nouvelles de collaboration pour le travail pastoral. Je vois des signes certains d'avancée et j'ai souvent assisté à des réunions de prêtres, de religieuses et de laïcs où la prière, la réflexion et les réalisations étaient de grande qualité. Il y a là incontestablement des cellules que travaille un authentique ferment d'unité. Il faudra continuer dans ce sens.

Mais reconnaissons en même temps que nous sommes menacés de durcissements de tous genres : sociologiques et idéologiques. Les groupes se raidissent dans leur intransigeance, donnent l'impression qu'ils ont peur de communiquer avec les autres groupes. L'Église n'échappe pas à ces blocages et dans l'Église ni les mouvements d'Action catholique, ni les chrétiens de droite ou de gauche, ni le clergé lui-même. Il y a des tensions qui pourraient bien aller à de véritables ruptures.

Comment l'Évêque peut-il être signe d'unité au milieu de tous ces hérissements ? Il y faudra une longue patience, le souci de dialoguer avec tous, sans faire acception de personne, de mobiliser les énergies sur un programme positif, de témoigner de l'affection à ceux qui se sentent ou se croient délaissés par l'Église, de dire à chacun avec courage mais aussi avec cœur les vérités décapantes de l'Évangile. [...]



L'avenir immédiat du diocèse va nous mettre devant des problèmes difficiles et je ne voudrais pas être seul à endosser des décisions qui engageront notre destin bien au-delà de « mon temps ».

L'évolution humaine va se poursuivre et déjà se profilent des plans qui modifieront le visage du département et créeront de nouveaux devoirs à l'Eglise : urbanisation croissante de Cognac et surtout d'Angoulême ; développement de nouveaux quartiers à « Ma Campagne », au Gond-Pontouvre notamment, industrialisation progressive de secteurs ruraux à Mansle et ailleurs, problèmes nouveaux pour les petites propriétés rurales, surgissement de nouveaux C.E.S. et bientôt de l'Institut Universitaire de Technologie d'Angoulême ; instauration probable de la « semaine continue pour les enfants des écoles avec des répercussions graves sur la catéchèse.

Comment ferons-nous pour honorer tant de charges nouvelles ? La question la plus angoissante est celle de notre recrutement sacerdotal. Une Église sans prêtres est impensable : il nous faut donc, de toute nécessité, chercher des vocations et, pour cela, susciter le climat de certitude doctrinale, de spiritualité et de prière qui seul peut donner à des jeunes la force d'engager joyeusement leur vie. Mais pour plusieurs années, les dés sont déjà joués et nous allons connaître des années éprouvantes de disette ; les prêtres assez jeunes auront à reconsidérer les formes de leur ministère ; les religieuses et les laïcs auront à prendre encore plus de responsabilités pour l'évangélisation, la catéchèse et même le culte en tout ce qui ne requiert pas l'ordination sacerdotale. [...]



[...] Quand je suis arrivé parmi vous, vous avez sans doute beaucoup attendu de moi. J'ai fait ce que j'ai pu et continuerai à le faire tant qu'il sera utile. Mais j'ai désormais mon « image de marque » ; elle est définitive ou presque, car je ne pourrai changer mon comportement que dans une faible mesure et vous ne modifierez guère non plus l'idée que vous avez de moi.

[...] Je pense qu'il serait démagogique de poser des exigences à l'Évêque si d'abord on n'est pas décidé à l'aider. Le meilleur Evêque sans l'adhésion effective et confiante de son peuple aura les mains liées. [...]

Je vous ai écrit cette lettre en toute confiance et amitié et je serai heureux de recevoir vos réactions. [...]

5.2.2. Allocution de Mgr Kérautret lors du Conseil presbytéral, le 1^{er} juillet 1975

Source : « *Église d'Angoulême* », 13 juillet 1975, p.127-132.

[...]

J'AI RENDU GRÂCES

[...] Je n'ai pas dit merci au Seigneur pour une distinction, un honneur qu'il m'aurait accordés. L'épiscopat est plus un fardeau qu'un honneur. [...]

J'ai pensé au Concile. Il a été pour moi une grâce, une lumière, une espérance. En pleine fidélité à la Tradition il a jalonné notre route.

Dans le désarroi actuel, il reste un phare brillant au milieu de la nuit. Les documents qu'il nous a laissés n'ont pas été explorés ni assimilés comme ils auraient dû l'être. Lisez-les comme

une parole de Dieu et de son Église pour le monde de ce temps et vous aussi vous rendrez grâces.

J'ai laissé courir mes souvenirs au long de ces 14 années passées au milieu de vous et les motifs de ma reconnaissance se renouvelaient au fur et à mesure que je reprenais conscience de tout ce que je vous dois.

- aux prêtres pour leur accueil, leur collaboration et les multiples preuves qu'ils m'ont données de leur courage dans des situations matérielles et pastorales souvent difficiles.

- aux Religieuses tant aux Contemplatives de Maumont, du Carmel, de Saint-Yrieix, pour leur prière et leurs maisons délicatement ouvertes à tous ceux qui cherchent paix et recueillement, qu'aux religieuses plus directement mêlées à l'apostolat actif dans les milieux de vie, les paroisses ou les institutions.

- au bon peuple chrétien pour le zèle apostolique des militants qui évangélisent les milieux sociologiques et culturels où n'est pas connue la Bonne Nouvelle de l'Évangile ; pour le dévouement des nombreux volontaires qui se sont levés pour travailler aux œuvres missionnaires, caritatives, à la catéchèse, à la liturgie, et pour la joie que m'ont si souvent procurée les messes dominicales, les réunions paroissiales, les pèlerinages, les visites pastorales, les confirmations, bref toutes les manifestations populaires où j'ai senti vibrer l'âme chrétienne. [...]

J'AI RÉVISÉ MA VIE DANS LA LUMIÈRE DU SEIGNEUR

[...]

En repassant en ce moment mon épiscopat, je vois se dresser devant moi des situations diverses qui sont comme autant de points d'interrogation auxquels je n'ai pas su répondre. En voici quelques-uns :

Ces milieux déchristianisés qui sans doute n'attendaient rien de l'Église mais à qui l'Église devait porter la Bonne Nouvelle, en ai-je eu assez souci ? Ai-je su aider les prêtres, les laïcs, les religieuses, dans leur tâche missionnaire ?

Ces quartiers nouveaux qui poussent comme des champignons autour d'Angoulême, aux marges de Cognac ont-ils une suffisante présence d'Église ? la visibilité d'un lieu de culte qui soit signe de Dieu ? le visage sympathique d'un prêtre pour répondre à leurs demandes et à leurs besoins religieux ?

Les campagnes qui se vident ont-elles, auront-elles demain des chrétiens assez éveillés et formés pour aider les prêtres devenus plus rares ?

La baisse de la pratique religieuse [...] n'atteste-t-elle pas la profondeur de la crise qui secoue la foi mais aussi nos insuffisances pastorales, notre manque d'accueil, nos langages imprudents, nos attitudes partisans ?

Le progrès des Sectes, des petits groupes chaleureux, des réunions « sauvages », n'attestent-ils pas la résistance du sentiment religieux et ne sont-ils pas le signe que beaucoup de gens ne trouvent plus dans nos églises ce qu'obscurément leur conscience recherche. Cela ne met-il pas en cause la qualité de nos homélies, de notre enseignement, de nos cérémonies ?

[...] S'il m'est arrivé malgré l'affection que je vous ai portée à tous, de décevoir, de peiner ou de blesser quelqu'un, qu'il veuille bien me le pardonner, comme je pardonne moi-même de grand cœur les blessures qui m'ont fait souffrir.

J'AI PRIÉ POUR VOUS

C'est mon Ordo que j'ai regardé pour mieux préciser mes intentions.

J'ai tout de suite pensé aux prêtres défunts dont notre diocèse porte le deuil : cinq ou six par an en moyenne depuis que je suis là. [...]

J'ai regardé la liste nominative des prêtres. J'ai lu, épelé, interrogé chaque nom. [...]

Je vous ai tous nommés, chers amis, un par un ; j'ai évoqué vos ministères divers dans les mouvements apostoliques, à la pointe de la Mission dans les milieux déchristianisés, dans les paroisses et aumôneries, dans les collèges et services diocésains. J'ai pensé avec une particulière affection à nos jeunes prêtres des dernières ordinations. [...]

Alors j'ai célébré la Messe. [...] Je résumerai ce que j'ai demandé pour vous en un seul mot « *Aimez passionnément l'Église* ». [...]

5.3. La Mission de France

5.3.1. Un prêtre secrétaire départemental du Mouvement de la Paix. Mai 1964

Source : *Centre des Archives du Monde du Travail (C.A.M.T.)*

I. Les engagements.

Au Congrès départemental de ce Mouvement, mai 1962, Francis Vico est élu au Conseil départemental puis retenu comme l'un des quatre secrétaires. [...]

Présence des chrétiens. En deux ans, un réseau de catholiques et de prêtres, de protestants et de pasteurs est venu renouveler la face du Mouvement dans le département.

Des chrétiens déjà engagés (le secrétaire C.F.T.C., le secrétaire départemental P.S.U.) ont pu donner ainsi un témoignage collectif.

Au plan de la paroisse, un noyau équilibré et solide au plan de la foi entame dans la joie le grand dialogue chrétiens – athées grâce à cette insertion collective dans le Mouvement de la Paix.

Compétence de l'Église. Pour Francis Vico, il a fallu donner du temps, des nuits et manifester une certaine compétence de rassembleur et d'animateur pour rencontrer tous les cadres politiques (P.C., S.F.I.O.) et syndicaux (C.G.T.) du département et mériter pour les chrétiens et pour soi leur estime.

Par le témoignage de l'équipe et des chrétiens engagés, ces gens-là sont persuadés que l'Église porte un message essentiel et qu'elle est un moteur de l'histoire pour la paix et les techniques du désarmement.

Sympathie et témoignage. Ce témoignage a été confronté plus de vingt fois par des réunions publiques dans le département et l'Église a recueilli dans ces auditoires laïques et marxistes, un prestige, une sympathie qui n'étaient pas de coutume.

Lorsque les représentants des 37 partis et organisations du Comité contre la force de frappe et pour le désarmement général ont élu leur bureau, sur proposition du responsable F.E.N. et S.F.I.O., Francis Vico a été élu secrétaire de ce comité. [...]

Dans ce grand courant de sympathie, il a été possible d'expliquer longuement le rôle de l'Église, le pourquoi de la foi, l'importance du dialogue chrétiens – athées.

Le prix du dialogue. Une amitié s'est nouée en chacun des lieux de réunions – débats avec des socialistes, des marxistes, des animateurs d'œuvre. Il apparaît que dans les circonstances actuelles, en Charente, cette manière de se situer, avec ce mandat de responsable de Mouvement, était indispensable pour créer les conditions et ouvrir la voie du dialogue.

II. Les contestations.

Des choix nouveaux. Le rôle politique de responsable n'est pas ordinairement compatible avec le sacerdoce ministériel. [...]

Ce rôle et ce titre de secrétaire départemental d'un Mouvement dont l'histoire est marquée par des choix étrangers au bloc capitaliste (thèse de la coexistence pacifique) devaient créer certaines difficultés.

Quelques prêtres pouvaient s'étonner de prédications sur leur territoire qui rassemblaient « les autres », mais pas leur troupeau !

[...]

Rôle missionnaire de l'évêque. [...] il ressort que l'évêque s'efforcera d'aider l'équipe à maintenir ce travail de dialogue.

Cet abandon du titre et de la fonction de secrétaire ne peut entraîner un arrêt du dialogue, ni supprimer une forme de présence qui ne peut se contenter d'être passive.

L'évêque d'Angoulême sait que la tâche des missionnaires est faite d'audaces ; l'audace s'accompagne toujours de risques d'imprudences. Aussi se refuse-t-il de juger ceux qui ont décidé cette forme d'engagement.

III. Assurer l'avenir

Le 31 mai 1964 s'est tenu le Congrès départemental du Mouvement de la Paix. Il fallait y expliquer pourquoi Francis Vico ne se proposait pas au secrétariat. [...]

[L'intervention de Francis Vico] a été bien accueillie par les amis non chrétiens. Il nous paraît important de souligner ce fait. En effet, il semble assez nouveau de pouvoir expliquer le retrait par rapport à une responsabilité au nom de motifs religieux sans s'attirer des réflexions désagréables, mais plutôt des sympathies pour avoir eu le courage d'expliquer clairement les choses. C'est le signe que les liens noués dans l'action sont de véritables liens d'amitié.

Témoignage de notre amour de l'Église.

Peut-être aussi une question profonde est posée à ces amis qui nous estiment, qui savent comment avec courage et ténacité nous aimons la paix et ce travail pour la paix.

Ils découvriront qu'avec la même force, nous aimons l'Église, et que pour un prêtre qui a été prêtre-ouvrier et qui aime toutes les causes de la classe ouvrière, la parole d'un Évêque est plus déterminante que les pressions de l'amitié ou de ses analyses personnelles. [...]

5.3.2. Enracinement d'une équipe de la Mission de France sur l'ensemble d'Angoulême. Éléments de réflexion. Juillet 1966.

Source : *Centre des Archives du Monde du Travail (C.A.M.T.)*

[...]

B. Les orientations de l'Équipe sacerdotale.

1. La prise en charge par l'équipe de la Mission de l'ensemble de Grelet signifie pour le présent et surtout pour l'avenir, la responsabilité sur une paroisse importante avec tout ce que cela peut demander, même si aucune organisation importante n'est mise en place.

L'objectif premier doit délibérément être missionnaire dans les activités sacerdotales comme dans l'orientation de la communauté chrétienne. C'est une nouvelle forme de paroisse qu'il importe de promouvoir avec un style de vie sacerdotale qui supposera le travail pour l'ensemble de l'équipe dans toute la mesure du possible.

Les laïcs consultés insistent sur l'importance d'une telle forme d'engagement, beaucoup y ont trouvé le point de départ de leur éveil missionnaire. Il importe de rendre la paroisse accueillante à tous ceux qui sont loin et significative de ce qu'elle doit vivre.

Dans une telle orientation qui met l'accent sur la présence au sein d'une communauté locale, il restera peu de temps pour les engagements sur l'ensemble de l'agglomération.

2. Le maintien de l'équipe sur Saint-Ausone ne peut trouver sa justification uniquement dans la prise en charge des quartiers de Saint-Martin et de Saint-Ausone. La « raison d'être » de l'équipe, la mission qui lui est reconnue officiellement est au service de l'ensemble de la zone d'Angoulême. Saint-Ausone permet un enracinement territorial et une participation limitée à la pastorale ordinaire en lien avec les autres prêtres de la ville.

Les engagements de l'équipe seraient à préciser dans le cadre de l'équipement apostolique d'un secteur de Mission Ouvrière en formation. La présence au travail serait l'axe principal de ces engagements ainsi que tous les liens dans le prolongement du travail. Les points forts pourraient être :

- Présence et dialogue avec les non chrétiens, travail, engagements avec des chrétiens dans des organisations diverses.
- Animation des chrétiens engagés dans ce dialogue.
- Participation aux mouvements d'A.C. en fonction de leur orientation missionnaire, A.C.O., M.C.C., Enseignants... Ces derniers engagements seraient à apprécier en fonction des priorités de l'équipe.

Une telle solution placerait l'équipe dans une situation de complémentarité donc de collaboration beaucoup plus exigeante avec le clergé que la précédente. Les conditions indispensables seront-elles réunies pour qu'une telle orientation soit viable.

C. Éléments de réflexion

1. Si la première solution a l'inconvénient de présenter une lourde charge au point de vue population, elle a l'avantage de placer l'équipe dans un ensemble humain relativement plus homogène et plus vivant. Elle apporte donc sur le plan secteur pris en charge une assise plus sûre.

À l'égard du clergé de la ville, elle place l'équipe sur pied d'égalité avec les autres paroisses et rend donc plus abordable les possibilités d'évolution d'une paroisse. En simplifiant, il serait

possible de dire que le secteur confié justifie la présence de l'équipe, les engagements sur l'ensemble de la ville venant en plus.

2. Dans le second cas, ce serait l'inverse, les engagements sur l'ensemble de l'agglomération (y compris le travail) sont prioritaires. Le territoire et un lieu d'enracinement pour l'équipe et permet un minimum de communauté de base dans un quartier.

Cette dernière solution paraît plus conforme aux exigences de la vocation de la Mission. Elle soulève cependant de nombreuses interrogations.

- Qu'attend réellement le diocèse d'une équipe de la Mission ? Comment les tâches confiées à l'équipe peuvent-elles être précisées et finalement assumées, dans une orientation missionnaire pour l'ensemble de la pastorale ?

- La compréhension du clergé et le dialogue paraissent absolument indispensables pour une complémentarité des tâches. N'est-ce pas encore quelque peu problématique ?

- L'engagement de l'équipe ne peut rester totalement original et particulier, même s'il est soutenu par l'autorité diocésaine, cela compromet sa signification. Comment pourra avancer un témoignage missionnaire commun avec le clergé ?

- Comment sera assuré la continuité avec le travail accompli depuis des années ainsi que les possibilités de collaboration ? La situation nouvelle, dans les deux cas, pourrait rapidement devenir intenable en cas d'échec.

[...]

5.4. Prêtres – ouvriers

5.4.1. Recherche pastorale des prêtres de paroisse travaillant professionnellement. Janvier 1969.

Source : *Centre des Archives du Monde du Travail (C.A.M.T.)*

[...]

II. MOTIVATIONS

Signification voulue de notre travail professionnel. Sens donné à notre démarche.

On pourrait regrouper les multiples motivations avancées au cours de notre échange sous les rubriques suivantes :

- **Souci de se rattacher à la vie d'une population donnée par une voie non fonctionnelle.**

- Vivre notre sacerdoce non plus seulement dans le domaine des structures et activités propres à l'Église mais aussi au cœur même de la vie des gens, en rencontrant les hommes sur leur terrain, en étant embarqué avec eux un peu dans une même nécessité, une même condition, en partageant les mêmes valeurs, les mêmes vicissitudes, les mêmes espérances et les mêmes luttes.

- Être à leurs côtés, là où peut se discerner et se mettre en œuvre le sens qu'ils donnent à leur propre vie. « *Vivre un peu dans sa peau ce qui marque réellement la vie des gens permet non plus de « parler sur » ou « à propos de » mais de « cheminer avec »...* »

- Volonté de donner un autre visage du prêtre et de l'Église, le signe d'une Église « témoin de la foi »

- La mise en proximité par le travail, permet de mieux juger des transformations à opérer dans le visage et la vie de l'Église avec laquelle, de fait, les travailleurs ont des relations habituelles. Notre situation en effet nous aide à porter un regard critique sur les activités et les structures propres à l'Église, à remettre en cause des attitudes et des comportements hérités du passé et faisant obstacle aujourd'hui à l'évangélisation ; cette situation nous pousse à réinventer.

- La transformation du style de vie habituel au prêtre et – de ce fait – son rapport avec les gens, nous paraît nécessaire pour nous mettre dans un rapport plus simple et plus vrai avec eux, pour supprimer les malentendus et les ambiguïtés que comportent souvent les relations que nous entretenons avec eux du fait de notre ministère.

- Nous cherchons à donner le signe d'une Église « témoin de la foi », ne serait-ce qu'en affirmant plus nettement notre liberté apostolique et notre désintéressement auprès des non chrétiens dans l'exercice du culte et des sacrements, la rémunération du prêtre pouvant alors provenir de son travail professionnel. Les travailleurs que nous côtoyons comme les chrétiens du monde ouvrier trouvent, d'ailleurs, préférable de nous voir gagner notre vie « comme tout le monde ».

Au-delà de ces barrières que le travail professionnel peut faire tomber, le partage de la vie des gens peut permettre aux non-chrétiens de faire meilleure lecture de la vie et du rôle du prêtre et – du même coup – de l'Église dont le prêtre reste à leurs yeux le représentant privilégié.

Le témoignage de la vie d'un prêtre à leurs côtés – complétant celui des autres chrétiens – pourra leur rendre l'Église « digne de foi » plus sûrement qu'une catéchèse.

- Volonté de vivre la dimension missionnaire de notre sacerdoce et de l'Église

Les « modèles » de vie sacerdotale nous paraissent devoir être variés tout comme la mission de l'Église doit comporter des tâches et revêtir des expressions diverses et complémentaires.

Notre travail professionnel nous permet de manifester que l'Église – prêtres et laïcs – n'est pas relative aux seuls chrétiens.

Le travail manuel salarié restant encore souvent le lot des plus petits, des plus pauvres, le prêtre qui travaille à leurs côtés traduit la volonté de présence et d'amour de l'Église à leur égard.

Si l'on veut qu'un signe d'Église complet soit donné (laïcs et prêtres) au niveau de ces premiers signes à poser, la présence du prêtre n'est-elle pas requise déjà à ce niveau de la vie partagée sans la réserver à la catéchèse et aux sacrements ?

- Répondre à notre responsabilité envers les communautés chrétiennes dont nous restons responsables.

Par ses activités, son style de vie, son milieu, le prêtre est souvent plus axé sur la communauté des chrétiens alors que ces derniers, par toute leur vie, côtoient indifférents et incroyants. Il semble que ce soit aussi se mettre au service des chrétiens que de vivre et réfléchir avec eux cette rencontre des non-chrétiens.

5.4.2. « Avant la rencontre nationale des prêtres-ouvriers ». Message des prêtres-ouvriers de Charente. Pentecôte 1982

Source : « *Église d'Angoulême* », n° 11 / 1982, p.154-156.

[...]

En France, il y a environ 900 prêtres-ouvriers. Tous sont des travailleurs salariés. Beaucoup ont un travail manuel. Plusieurs d'entre eux n'ont pas d'activité professionnelle, car ils sont chômeurs ; quelques-uns arrivent à la retraite. Si beaucoup de prêtres ont choisi la vie ouvrière, à l'âge de 30, 35 ans et parfois même plus tard, certains jeunes n'ont cessé d'être ouvriers et le sont restés en devenant prêtres. Les uns et les autres ont découvert l'exploitation de la condition ouvrière et se sont engagés dans l'action syndicale ou politique.

Dans notre région Poitou-Charentes-Limousin, une quarantaine de prêtres-ouvriers se retrouvent deux fois par an. Une équipe régionale (un par département) assure l'animation et un délégué a été choisi pour participer à l'équipe nationale.

Dans le diocèse, une équipe, regroupant une dizaine de prêtres se retrouve chaque mois. Nous partageons la réalité de notre vie quotidienne, travail, relations, tâches militantes et nous essayons de vérifier que notre ministère de prêtres-ouvriers est bien au service de la rencontre de Jésus Christ par les travailleurs.

Partager notre recherche aux lecteurs d'*Église d'Angoulême*, est guidé par un souci de meilleure communication entre nous pour un partage plus réel au bénéfice de chacun et de l'Église. Pour préparer notre rencontre nationale, nous avons fait le bilan de notre recherche depuis 3 ans. En voici les éléments principaux :

I – LA VIE DE TRAVAIL NOUS A MODELÉS

- Le travail amène de multiples contraintes...
- Notre langage quotidien se transforme.
- Pour aborder le travail intellectuel, nous avons envie de débattre à partir du vécu.
- Parfois, on expérimente la peur de parler, d'affronter l'injustice, de dire des paroles qui engagent.
- Pour ceux qui sont chômeurs : hors de la production, on se sent inutile.
- Nous avons beaucoup à apprendre de ce que le monde ouvrier a découvert à travers ses luttes, son histoire.
- Être témoins de rudes conditions de travail, de l'exploitation, de l'écrasement, ou le vivre dans sa chair, nous ont amenés à rejoindre les organisations ouvrières, pour défendre la dignité de l'homme bafouée et contribuer à bâtir un monde où l'homme sera plus libre, plus épanoui et responsable. Nous sommes devenus des militants ouvriers, qui analysent et se situent dans une histoire qui ne nous appartient pas ; nous apprenons l'action collective organisée. Militants dans diverses organisations, nous menons la même lutte, en relation souvent conflictuelle.
- Nous avons conscience d'être façonnés par notre organisation syndicale.

II – CROYANTS, NOTRE FOI EST DÉCAPÉE, PRÊTRES, L'EXERCICE DE NOTRE MINISTÈRE EST MODIFIÉ

- « Des formulations de foi reçues de nos études, on ne sait plus quoi faire... Elles paraissent être faites pour un autre monde. »
- « Reste ce qui nous semble essentiel : Dieu s'est fait homme. C'est ce qui devient primordial dans ma foi. L'Incarnation est devenue pour moi le centre de tout. »

- Nous prenons conscience que l' « être avec », le « prendre parti », la foi en l'homme, sont médiation pour notre rencontre de J.C.

- Nous mesurons le risque de confondre foi et idéologie, surtout quand nous nous affrontons sur nos analyses, entre nous ou avec d'autres.

- Nous souhaitons l'Église incarnée en classe ouvrière. Plus elle le sera à travers tous ses composants (prêtres y compris), plus elle sera signifiante et universelle.

- Nos équipes de base prêtres-ouvriers, pour certains d'entre nous notre engagement en ACO, JOC, ACE, nos liens avec des religieux (-ses) en classe ouvrière, notre participation à la Mission ouvrière ou à des groupes plus informels, nous provoquent à collaborer avec tous les croyants partie prenante de la lutte ouvrière pour rechercher Dieu dans la vie concrète.

- La condition de travailleur est constitutive de notre ministère. C'est une conviction. L'annonce de l'Évangile, nous ne pouvons la vivre autrement que liés à la vie d'un peuple, dans la totalité de la vie des travailleurs et de la condition ouvrière. Cette annonce de l'Évangile nous voulons la vivre aussi bien dans le banal quotidien que dans l'action organisée. Nous croyons à la durée d'un long compagnonnage.

- Ministres de la parole : « suspects » pour beaucoup de travailleurs, parce que prêtres d'une Église qui leur paraissait trop liée aux puissants (en avoir, pouvoir et savoir), et rejetés aux « frontières de l'Église » par certains chrétiens, les prêtres-ouvriers ont « vécu » le silence et la patience : « *Notre parole, c'est notre vie* ». Pour ne pas en rester là, il y a nécessité pour notre ministère de « communiquer » en Église, à tous niveaux. C'est difficile et pourtant, la réflexion que nous menons sur la mission nous amène à penser que nous sommes au cœur du problème et donc au cœur de l'Église, si nous croyons que celle-ci, avant d'être « *arche de salut* », est « *signe levé au milieu des nations* ».

En conclusion :

Notre ministère s'exerce dans notre vie des travailleurs, liés au quotidien à la classe ouvrière qui est le « Peuple » auquel nous sommes envoyés, liés à ses peines, ses angoisses, ses espoirs, ses joies, son destin.

Notre ministère est marqué très précisément, comme pour tous les autres prêtres, par des rapports précis et particuliers avec des réalités propres à chacun. Ordonnés à favoriser la rencontre de Dieu par les hommes, nous voulons consacrer notre vie à rendre possible la rencontre de J.C. par les travailleurs : ceci pour notre part, car d'autres prêtres, des religieux et religieuses, des laïcs, servent cette mission.

Nous ne pensons nullement que la caractéristique de notre ministère puisse désigner tout ministère et tout le ministère.

Mais pourquoi donc, cette spécificité-là n'enrichirait-elle pas l'exercice du ministère presbytéral ?

5.4.3. Contribution des prêtres-ouvriers en vue du Synode. Fiche 5 « Vocations : prêtres et diacres au service du Peuple de Dieu ». Octobre 1987.

Source : *Archives diocésaines d'Angoulême. Dossier Synode 1988. Fiches 1-6.*

[Le groupe est constitué par huit prêtres-ouvriers]

L'Église n'a pas pour mission de vivre et de se développer pour elle-même. Elle est normalement au service du monde : signe et révélation de l'action de Dieu dans ce monde.

Tout signe est ambigu et le Christ lui-même, signe parfait, n'a pas toujours été compris.

Le problème actuel, qui ne date pas d'aujourd'hui, c'est que dans nos régions, beaucoup de gens se sont éloignés de l'Église et souvent n'éprouvent pour elle qu'indifférence, sinon hostilité. Cependant, nous remarquons que les militants ouvriers, marxistes ou non, sont très attentifs lorsqu'il y a des gestes et des déclarations positives de l'Église en direction des plus démunis ou des opprimés. Mais ils se montrent très déçus quand il n'y a pas de positions courageuses.

Dans notre diocèse d'Angoulême, dès les années 50, des prêtres ont vécu en milieu populaire et partagé la vie de travail. De leur témoignage on trouve encore des traces dans la mémoire des gens.

Après le Concile Vatican II qui invitait fortement l'Église à être présente dans la vie des hommes de ce temps, en Charente, des prêtres (diocésains ou de la Mission de France) et des religieuses ont eu conscience de répondre à cet appel en partageant autant que faire se peut la vie des gens, vivant comme eux, dans les mêmes quartiers, les mêmes logements, et travaillant comme eux.

En vivant cette forme de ministère, aujourd'hui, nous avons bien conscience de **n'être pas à notre propre compte mais d'être au service de la mission de l'Église en Charente.**

L'Église, à la suite de l'Évangile, redit sans cesse sa volonté de rejoindre les pauvres – nous essayons de le faire, pour notre part.

Nos engagements dans diverses organisations nous ont appris ce qu'étaient la solidarité, la justice, la dignité.

Nous sommes particulièrement interpellés par la situation des chômeurs : ces jeunes, ces femmes et ces hommes qui vivent des situations de cauchemar et qu'on laisse sombrer dans toutes sortes de dégradations.

Face à ces situations et au regard de l'Évangile, nous sentons fortement combien est choquant le discours actuel sur « les gagnants » et la réussite basée sur l'argent.

Nous expérimentons que cette façon de vivre en proximité permet le dialogue, l'échange et le partage avec les hommes, les femmes, les jeunes de notre temps.

On a parlé de « *Ministère de première annonce de l'Évangile* » : nous découvrons une autre façon de parler, un autre langage pour dire la foi. Nous découvrons aussi que souvent il faut savoir se taire et « **être** » tout simplement.

À l'Assemblée de Lourdes 1983, les évêques déclaraient : « *l'effort spécifique des prêtres ouvriers, des religieux et religieuses engagés dans le travail salarié, soit en milieu urbain, soit en espace rural, voudrait manifester l'initiative du Christ allant rejoindre les plus défavorisés. Ils constituent pour le monde ouvrier un signe expressif de la proximité de l'Église.* »

Au-delà de nos personnes, nous pensons que cet effort spécifique est toujours nécessaire dans l'Église d'aujourd'hui et qu'il **ne faut pas éteindre cet appel de l'Esprit.**

PROPOSITIONS POUR LE DIOCÈSE

a. Comment mettre en œuvre une des décisions votées par les évêques à Lourdes 1983 : *« Malgré les difficultés de la baisse des vocations, nous voulons maintenir plusieurs types de ministères qui signifient l'attention de l'Église au monde des travailleurs : prêtres aumôniers, prêtres en paroisses, prêtres ouvriers » ?*

b. Comment pouvons-nous rendre compte à l'Église qui nous a envoyés, aux autres prêtres engagés différemment de ce que nous vivons, de ce que nous découvrons ?

c. Comment permettre à des jeunes de découvrir à leur tour cet appel et d'y répondre ? Demain, vu nos âges, nous ne serons plus là.

Nous proposons :

1. Que le ministère de prêtre ouvrier soit officiellement reconnu et soutenu par le Synode, non comme un superflu, un choix personnel, mais comme une nécessité, un ministère indispensable pour une Église qui se veut missionnaire.

2. Que les séminaristes en formation fassent un stage, même de courte durée, dans une équipe où des prêtres sont au travail ou bien auprès d'un prêtre qui travaille professionnellement.

3. Que l'évêque ait le souci d'appeler à ce ministère des sujets susceptibles de répondre positivement et de comprendre cet appel, même si cela doit faire des vides dans le dispositif habituel.

4. Que le Synode ne se sépare pas sans avoir donné à l'Église diocésaine des moyens précis et concrets qui permettent une annonce de l'Évangile aux plus pauvres et aux sans-voix.

5. Que le Synode, s'il ne souhaite pas honorer cette dimension missionnaire de l'Église en direction des plus pauvres, inscrite dans l'Évangile, le dise et explique pourquoi.

5.5. Les prêtres intégristes

5.5.1. Abbé Charles Navarre. À propos de la « nouvelle messe », octobre 1978.

Source : *Journal paroissial « Le Clocher de Touzac »*, octobre 1975.

Les prêtres qui abandonnent la messe de toujours pour la « nouvelle messe » s'adonnent à un simulacre : la messe a cessé d'être le renouvellement du sacrifice du Calvaire, pour devenir un simple repas communautaire, où il n'y a ni Présence réelle, ni véritable sacrifice, comme le souligne intentionnellement la substitution d'une simple table (la « table à repasser » comme on dit plaisamment...) à l'autel qui, lui, rappelle en l'actualisant le sacrifice de la Croix.

Une telle « mutation », pour reprendre le jargon de rigueur... dans la conception même de la messe, n'est-elle pas, après tout, que la résurgence de l'hérésie protestante ? Et faut-il s'en étonner quand on réfléchit que cette nouvelle messe est le résultat du labeur concerté entre Mgr

Bugnini, délégué à cet effet par Sa Sainteté le Pape Paul VI, et six ou sept pasteurs protestants, dont précisément le plus influent des frères de Taizé, le pasteur Max Thurian ?

On peut juger déjà de la valeur du nouvel arbre à la qualité de ses fruits : séminaires vides, couvents désertés, prêtres, religieux et religieuses trahissant leurs engagements les plus sacrés pour retourner à la vie civile, voire se marier, célébrations scandaleuses, pratique religieuse effondrée (les sondages en font foi), assistances aux messes dominicales nouvelles de plus en plus squelettiques...

L'imposture et le sacrilège vont de pair avec la « nouvelle messe ».

5.5.2. Abbé Charles Navarre. « Inquisition pas morte », octobre-novembre 1977

Source : *Journal paroissial « Le Clocher de Touzac »*, octobre-novembre 1977.

Mes chers amis,

En représailles de la confirmation donnée par Mgr Lefebvre [...], mon évêque Mgr Rol m'a demandé, par lettre du 22 juin, ma démission. J'ai refusé.

Convoqué à l'évêché le 12 juillet devant une commission présidée par lui, je lui ai dit en face, en présence des examinateurs prosynodaux : « *Vous ne me ferez pas céder, je reste fidèle à mon sacerdoce et à l'Eglise. Je ne veux pas me faire protestant.* »

« *Je vais devoir vous retirer votre charge de curé de Touzac* », m'a déclaré mon évêque.

J'ai répondu : « *Je resterai.* »

Constatant la mauvaise foi de mon évêque, après vingt-cinq minutes de discussion j'ai quitté la séance.

Le 18 juillet, Mgr Rol m'a écrit pour exiger ma démission. En cas de refus, menace de procédure canonique, avec possibilité de recours à Rome dans les dix jours. Fort de mon bon droit, j'ai répondu le 30 juillet qu'en aucun je n'abandonnerais ma charge.

Le 14 septembre, j'ai reçu la visite du vicaire épiscopal [...]. « *Mgr Rol ne prendra pas de mesures contre vous, compte tenu de vos services rendus dans l'Eglise. Mais il vous demande de vous cantonner dans Touzac.* » Autrement dit, à défaut du bûcher, la relégation à vie. J'ai protesté que je n'entendais pas me laisser enfermer à Touzac comme dans un ghetto et voir mon ministère pastoral réglementé comme derrière le rideau de fer, alors que les Eglises sont ouvertes aux pasteurs protestants comme par exemple, le 21 mars 1976, à Barbezieux, où l'homélie fut donnée à la messe paroissiale par le pasteur Richard Molard.

Au rappel de ce fait lors de la séance du 12 juillet, Mgr Rol m'avait accusé de mensonge, prétextant qu'il ne l'avait su qu'après, alors que la nouvelle avait été annoncée par la presse deux jours avant, en gros caractères.

Si les évêques et leurs diaboliques commissions agissent avec tant de sécurité et d'insolence, c'est qu'ils se savent protégés en Haut Lieu par les instances supérieures. Rome ne saurait ignorer tout cela.

Voici d'ailleurs ce que déclarait le Pape saint Célestin I^{er} (422-432) et qui plus que jamais est d'actualité : « *Nous ne considérons pas comme destitué, quiconque, évêque ou clerc, a été excommunié ou privé de sa charge par l'évêque Nestorius ou par ceux qui le suivent, depuis qu'ils ont commencé à prêcher l'hérésie. En effet, la sentence de quiconque s'est révélé comme devant être déposé, ne peut déposer personne.* » Avant le pape saint Célestin, le psalmiste ne s'écriait-il pas

déjà : « ... si nous avons oublié notre Dieu et tendu les mains devant un dieu étranger, est-ce que Dieu ne l'eut pas aperçu, lui qui connaît les secrets du cœur ? C'est pour vous qu'on nous massacre tout le jour, qu'on nous traite en moutons d'abattoir ». (Psaume 43).

5.6. Les religieux

5.6.1. Projet proposé par les Pères du Saint Sacrement. Conseil pastoral du 11 septembre 1978

Source : *Fonds privé*.

Notre idéal étant que la communauté chrétienne qui est dans le secteur d'Aigre manifeste au monde qui l'entoure la gloire et « l'absolu » de Dieu, nous nous fixons comme but à atteindre que les quatorze communes du secteur, les différents groupes existants ou à créer ainsi que le secteur tout entier soient d'authentiques communautés chrétiennes à l'exemple de celles dont nous parlent les Actes des Apôtres. [...]

Les moyens plus particuliers à mettre en œuvre s'établiront progressivement selon trois axes non divergents mais complémentaires, comme trois points d'appui pour atteindre le but en vue d'approcher de l'idéal fixé : formation chrétienne, célébration et témoignage de la Foi.

- Pour aider à la formation chrétienne des adultes, faire preuve d'imagination pour inviter ou découvrir les moyens à notre disposition pour que personne ne soit laissé de côté (par exemple : la presse, les moyens audio-visuels, les rencontres par milieu de vie, d'âge, de quartier ou village, le partage de la Parole, la préparation aux sacrements, etc...)

- Par célébration, il ne faut pas seulement entendre seulement la messe communautaire du dimanche, mais toute célébration par groupe, les divers sacrements, la prière, lieux d'évangélisation.

- Le témoignage qui découle normalement d'une authentique vie chrétienne en lien avec la vie des hommes se réalisera grâce aux mouvements d'action catholique, au souci de porter les plus jeunes dans la foi (catéchisme), à l'accueil que nous ferons de nos frères les hommes, à une attention particulière à nos frères malades ou plus déshérités, à l'attention que nous porterons à la mission universelle de l'Église, etc...

Ce projet peut se résumer dans le mot « ÉVANGÉLISATION ». Il ne peut être porté par quelques-uns seulement, mais par tous ceux qui, baptisés ou confirmés, n'ont pas le droit d'être seulement « consommateurs » dans l'Église et dont le devoir est de prendre leur part de l'évangélisation dans la charité : « c'est à ce signe que l'on reconnaîtra que vous êtes chrétiens » ! « Tous responsables dans l'Église » sera notre mot d'ordre. [...]

5.7. Conseil presbytéral

5.7.1. Lettre de Mgr Kérautret aux membres du conseil presbytéral, le 12 octobre 1970

Source : « *Église d'Angoulême* », 25 octobre 1970, p.236-239.

[...]

Au bout de trois ans d'exercice [du Conseil presbytéral], la question que je me pose est de savoir s'il est effectivement considéré par l'ensemble des prêtres comme leur corps représentatif, s'il fonctionne comme un organe de gouvernement avec l'évêque responsable, ou s'il n'est pas resté comme un « corps étranger » qui tourne dans l'indifférence. [...]

Notre diagnostic [celui de Mgr Kérautret, du conseil épiscopal et des membres du bureau du conseil presbytéral] commun a été que le Conseil Presbytéral n'est ni assez rôdé dans ses méthodes, ni suffisamment reconnu par les prêtres dans son rôle propre. Pour beaucoup, il ne sert à rien. [...]

Dans la recherche des causes, nous avons commencé par celles qui nous mettent nous-mêmes en cause : imprécision sur les buts, surcharge des thèmes abordés, préparation insuffisante des réunions dont l'étude n'a pu réellement se faire à la base, absence de décision, d'orientation précise ; surtout manque de liens assez forts avec l'ensemble du clergé, de telle sorte que la vie du diocèse dans ses aspects les plus concrets ne remonte pas au Conseil presbytéral et que les orientations du Conseil presbytéral ne sont pas suffisamment ressaisies par les prêtres. C'est pourtant ce mouvement de va-et-vient que nous avons voulu assurer en mettant au Conseil presbytéral les doyens et les secrétaires de zone. En fait il ne semble pas que les relais aient suffisamment joué.

Cela dit et inscrit au passif de notre action, je pense que chaque prêtre doit s'interroger sur son attitude et mûrir dans sa conscience le sens d'une responsabilité qui dépasse son rôle particulier et qui porte en réalité sur toute la vie du diocèse. L'affirmation que je vais poser d'emblée ne veut comporter aucun blâme contre qui que ce soit, mais exprimer tout simplement un état de division qui pèse sur l'Église et dont les atteintes nous guettent plus ou moins. La voici :

C'est radicalement que le Conseil presbytéral est récusé ou suspecté parce que pour les uns il est une entrave à l'autorité de l'Évêque et un groupe de pression qui l'oriente, et, pour d'autres, à l'inverse, parce qu'il est entre les mains de l'Évêque, un moyen de faire avaliser comme il veut ses décisions par l'ensemble des prêtres. Quant à sa représentativité, elle est pareillement discutée, parce qu'on le soupçonne de se dérober à la confrontation des courants vrais de l'opinion et à l'examen des vrais problèmes pour se réfugier dans les questions secondaires qui n'intéressent personne (ou des problèmes qui seraient plutôt du ressort d'un Conseil de pastorale).

Dans ces conditions, le rôle des membres du Conseil presbytéral devient difficile à tenir.

Dans la mesure où ce diagnostic est vrai, je pense que le premier remède à cette impasse c'est un effort de franchise, de clarté, de courage qui donne à chacun la possibilité et en même temps lui dicte le devoir moral de jouer carte sur table. Je ne suis pas naïf au point de croire que les tensions vont être supprimées ni que les exaspérations présentes vont s'apaiser par miracle. Je dis simplement que tant qu'il y aura des tendances qui ne s'expriment pas, des prêtres ou des fidèles qui se sentent ou qui se

croient privés du droit à l'expression, nous nous enliserons au Conseil presbytéral et ailleurs dans des débats inutiles et finalement nuisibles.

Pour le moment, il s'agit de relancer le Conseil presbytéral au début de cette année 70-71. Voici les suggestions que nous avons faites de commun accord et sur lesquelles nous sollicitons votre avis et celui des confrères que vous représentez. Car sans un engagement précis de chacun, ni le bureau ni moi ne pourrions assurer au Conseil presbytéral une existence authentique :

- se contenter de deux sessions annuelles. Envoyer le programme longtemps à l'avance pour que les groupes de prêtres puissent réfléchir à loisir et s'exprimer. Favoriser le dialogue avec les religieuses et les laïcs pour que la remontée au Conseil presbytéral soit plus représentative ;

- veiller à ce que chaque session ait une conclusion précise, sous forme de vœu ou de motion en rapport avec le sujet traité ;

- assurer après chaque session l'information sur ce qui aura été réfléchi ou éventuellement décidé. Dans cette intention, les membres du bureau sont disposés à aller dans les zones où leur présence sera demandée ;

- centrer l'effort de réflexion du diocèse sur des lignes essentielles en rapport avec les directives de l'Assemblée plénière de Lourdes. Ainsi, le Conseil presbytéral coordonnerait les travaux épars et pourrait proposer des mesures qui tiendraient compte des situations diverses. Il ne se superposerait pas aux autres instances, n'ajouterait pas un nouveau programme, mais jouerait au cœur des travaux menés par les prêtres dans leurs divers ministères en lien avec religieuses et laïcs, un rôle de récapitulation, de réflexion et de mise en forme pour des résolutions concrètes. [...]

5.8. La crise du clergé

5.8.1. Réflexions sur le sacerdoce, aujourd'hui, par Mgr Kérautret

Source : « *Église d'Angoulême* », 24 novembre 1968, p. 289-292.

Un document signé de 120 prêtres français, qui contestent, sur des points importants, les modes de vie sacerdotale, vient de jeter le trouble dans l'opinion. Diffusé par la presse et la radio, il pose des questions auxquelles les prêtres – et sans doute aussi beaucoup de chrétiens – attendent légitimement qu'on les aide à réfléchir.

J'ai lu attentivement le texte en essayant d'oublier le caractère anormal de sa publication et de sa diffusion et en m'efforçant d'apporter à ma lecture le respect et la bienveillance qui sont dus à des prêtres qui expriment leurs difficultés et leurs recherches.

Ces prêtres rappellent qu'ils sont unis dans un même effort, au nom du même Évangile pour lequel ils se sont un jour levés. Ils disent ne rejeter en aucune manière la succession apostolique et vouloir dialoguer « *dans l'Église* ». De tels sentiments interdisent de leur faire un procès d'intention. Dans les impatiences qu'ils expriment, on doit reconnaître des appels qui méritent d'être entendus.

Cela dit, il y a un ton péremptoire qui étonne et surtout des positions doctrinales et des choix de comportement sur lesquels on ne peut être d'accord.

Au lieu de polémiquer, j'essaierai de définir, face aux idées et attitudes qui me choquent, celles qui me paraissent conformes à la foi et à la tradition de l'Église.

Les signataires mettent en cause « *les structures ecclésiastiques actuelles* ». Ils veulent s'affranchir du statut ancien et « *réaliser le nouveau statut du sacerdoce* ». Pour cela, disent-ils, « *nous devons compter avant tout sur nous-mêmes, prêtres de la base, en solidarité avec les hommes et les chrétiens de base* ».

Que dans un monde en mutation des prêtres cherchent comment exercer leur ministère, c'est normal, et même nécessaire. Encore faut-il ne laisser planer aucune incertitude sur la nature du sacerdoce. Car le sacerdoce est défini depuis longtemps et l'on ne peut le remanier à sa guise.

En participation avec le Christ, Prêtre éternel par son sacrifice sur la Croix, le prêtre est et restera toujours un homme choisi par Dieu, mais à part pour l'Évangile, consacré par une grâce spéciale pour être ministre du Christ au service du Peuple de Dieu. C'est seulement à l'intérieur de ce statut par la foi que l'on peut chercher les modes de vie sacerdotale plus adaptés aux besoins de notre temps.

Prêtres et évêques ont à collaborer pour la Mission de l'Église, selon les responsabilités propres que le Seigneur leur confie.

D'une certaine manière, cette vérité est admise dans la lettre, mais en même temps elle est dangereusement minimisée et contestée, au point qu'il est difficile de reconnaître dans les rapports qu'elle préconise l'esprit recommandé par le Seigneur à ses disciples.

Il y a une façon de faire appel à la pression de la base, de prôner des décisions prises sans référence à l'autorité, de revendiquer la liberté des options politiques ou syndicales qui semble situer les évêques et les prêtres dans un rapport de force et d'opposition, comme des concurrents, les uns étant des employeurs, les autres des employés.

Il faut refuser nettement cette dialectique : elle n'est pas chrétienne. Évêques et prêtres, nous sommes des associés dans le mystère d'une communion hiérarchique. Aucun de nous ne sert des intérêts particuliers ; nous sommes tous ensemble au service d'une mission commune qui définit nos possibilités, nos droits, nos devoirs.

Nous savons que des changements peuvent et doivent se faire dans l'Église, et nous en sentons l'urgence. Mais ils ne peuvent se faire que dans le discernement et selon les critères objectifs de la foi. Leurs chances ne sont pas dans les affrontements violents ni les discussions sur la place publique, mais dans la recherche, l'étude, le dialogue fraternel et courageux.

Ce qui est au fond du débat, c'est la conception que l'on a de l'Église et l'attitude qu'on prend à son égard.

L'Église n'est pas une société fondée par les hommes. Elle est née de la volonté du Seigneur qui lui a donné sa structure essentielle et qui continue à la vivifier de son Esprit. Elle aura sans cesse besoin, au cours des situations changeantes de son histoire, d'inventer les formes d'un meilleur service. Mais ce ne peut être que dans la ligne de sa nature profonde et en fidélité au Seigneur qui en est la Tête.

Elle n'est pas que divine ; elle est humaine aussi, c'est-à-dire à la fois spirituelle et corporelle. Elle comporte une part nécessaire d'institution, d'administration. Elle est, dans le monde, « sacrement du salut », même si ses lourdeurs, ses faiblesses, ses routines ou ses

timidités font parfois obstacle au témoignage qu'elle doit porter de Jésus-Christ. C'est vrai que nous avons à la rendre plus parfaite, mais ce doit être en devenant nous-mêmes plus saints.

L'institution ecclésiale n'est pas un système périmé, ni une administration à démanteler. Dans ses imperfections, elle est la révélation du Christ. Sans elle, le visage du Seigneur disparaîtrait de ce monde et le message sacré de l'Évangile ne tarderait pas à s'évanouir.

C'est pourquoi, au lieu de la critiquer, avec l'amertume des gens du dehors, il faut l'aimer avec un cœur filial et l'aider du dedans à devenir toujours plus rayonnante. [...]

Certains des prêtres signataires, expliquent que le temps leur paraît venu de parler par des actes, et annoncent qu'ils ont d'eux-mêmes choisi le travail salarié. *« Ce passage, disent-ils, ils le font en accord avec beaucoup d'autres et avec leur soutien. Ils le font, comme tout homme, de manière naturelle, sans autorisation extérieure ».*

Un tel comportement manifeste une erreur grave sur la nature même de la Mission que l'on veut servir. Il n'y a mission que s'il y a envoi. On ne s'envoie pas soi-même. On ne choisit pas sa mission : on la reçoit, on l'accepte ; quand on l'a reçue et acceptée, une seule chose compte : lui être pleinement et loyalement fidèle.

L'Église a envoyé, en accord avec le Pape, et dans des conditions bien définies, des prêtres au travail. L'Épiscopat français à Lourdes a décidé d'en augmenter le nombre. Nous en avons quelques-uns dans le diocèse qui s'acquittent de leur mission en communion cordiale avec moi.

Il ne faudrait pas que des décisions intempestives jettent la suspicion sur leur apostolat, dont on peut espérer tant de fruits, et que j'approuve pleinement.

Que chacun réfléchisse plutôt sur son nécessaire rattachement au Christ qui l'envoie et à l'Église qui authentifie sa mission. Au milieu des contestations présentes, le moment est venu de comprendre qu'il n'y aurait bientôt plus qu'agitation et vaines paroles, si d'abord, au fond de son cœur, chacun ne professait une foi loyale et ne cherchait, dans la prière, l'union au Christ et la fidélité à l'Église, le vrai sens de son sacerdoce.

Ce courant de vie profonde est ce dont l'Église a le plus grand besoin aujourd'hui. Lui seul peut permettre la solution de nos problèmes et favoriser la maturation d'un type de prêtre adapté à la situation présente. Le cardinal Garonne a eu raison d'écrire ces lignes qu'en terminant je livre à vos méditations : *« C'est au prix d'un long effort collectif et loyal, patient et obstiné, que ce fruit mûr se détachera, comme il l'a fait le long des siècles, en offrant à chaque génération le modèle suivant, construit par la grâce, et dont il a besoin : avant-hier, un saint Vincent de Paul, hier, un curé d'Ars, aujourd'hui, un Père de Foucauld. Ce sont là des chefs-d'œuvre de la grâce et de l'Église entière au travail ».* Qui seront les saints de demain ?

5.9. Le diaconat permanent

5.9.1. Diacres au service du Peuple de Dieu. Les diacres permanents du diocèse d'Angoulême et leurs épouses. 1987

Source : *Archives diocésaines*. Dossier « Fiches 1-6 » [Synode diocésain].

PROPOSITIONS POUR AVANCER AU NIVEAU DU DIOCÈSE

Mgr l'Évêque a confié à chaque diacre permanent, par lettre de mission, un ou des ministères à exercer, tout en continuant à assumer ses responsabilités chrétiennes dans sa vie familiale et professionnelle.

Il est souhaitable, en outre, que le Corps diaconal, constitué par l'ensemble des diacres du diocèse, puisse, par la contribution de chacun de ceux-ci, participer à l'élaboration ou à l'adaptation d'un programme à long, moyen et court terme en collaboration avec l'Évêque et les autres responsables de l'Église.

Pour cette élaboration, il pourrait être tenu compte [...] des points suivants :

Le service diaconal comporte :

1. **La détection** des milieux humains et des domaines où ce service s'avère nécessaire, avec détermination des priorités en vue d'un travail organisé.

2. Des **interventions** sous des formes diverses en vue de **remédier** à des retards, des lacunes, répondre à des besoins, soulager des souffrances multiformes allant du plan matériel au plan spirituel. Là encore, des urgences sont à préconiser.

3. Des actions et campagnes de **prévention** contre divers maux.

4. La participation à la **lutte contre les causes** de ces maux divers. Il y a lieu de rappeler que l'exercice de **ce service est préférable sous forme de suggestion, stimulation des autres plus que par réalisation par soi-même. Car c'est l'Église diocésaine entière qu'il s'agit de mettre en état de service.**

Mais quand personne ne répond à l'invitation, il y a lieu d'entreprendre soi-même avec l'espoir que cela reste provisoire et que des personnes capables prendront leurs responsabilités.

Pour l'accomplissement du service diaconal ainsi défini, sont nécessaires :

a. **la recherche des moyens**, surtout humains, avec le concours de la prière [...]

b. **l'appel à toutes les bonnes volontés**, les compétences, impliquant la collaboration avec des organismes et mouvements d'Église mais aussi non confessionnels.

Dans ce travail, il est possible que **des vocations diaconales** se révèlent et se voient offrir, si chacun y prête attention, une invitation à une entrée en équipe de « recherche ».

Il serait souhaitable que dans les différents secteurs du diocèse **des réunions d'information** sur le diaconat, ou **sur la conception chrétienne du service**, puissent être organisées et donner une idée de la variété des ministres et des ministères. Une documentation importante existe, fruit notamment de la réflexion de ces dernières années.

QUELQUES CRITÈRES POUR GUIDER DANS LA RECHERCHE DES PRIORITÉS DU SERVICE DIACONAL

1. Le service diaconal est un service de Dieu et des hommes. **Il est manifestation de la foi, de l'espérance, de l'amour** par référence à Jésus venu pour servir et non être servi.

2. Il est partage, échange de différents services...

Services par les plus pourvus vers les plus démunis, sur les plans de la foi, l'espérance, la charité de Dieu, la confiance, l'espoir, l'amour des hommes. Classification pour simplifier car chacun fait partie des pourvus et des démunis.

Toute l'humanité est appelée à servir et a besoin d'être servie par Dieu. [...]

3. Il est souhaitable de tenir compte des structures existantes, d'Église ou non. [...] En priorité, à ceux qui se disent chrétiens pourraient être proposées des réunions d'information sur la conception chrétienne du service. Choix en priorité vers les plus motivés. Choix en tenant compte de catégories riches sur le plan relationnel. [...]

4. Dans des domaines divers des vides criants sont à combler d'urgence et il est nécessaire de faire preuve d'imagination et d'être porté par la foi.

Quelques exemples :

a. distinguer **les milieux non pratiquants ou indifférents mais pas opposés** [...] des milieux hostiles se déclarant parfois athées (% faible).

Aux premiers, il faut apporter ce qu'ils ne peuvent pas goûter du fait de leur absence dans les lieux de culte et de l'image qu'ils gardent du culte trop souvent rencontré, coupé de la vie quotidienne. Il faut **aller à leur rencontre**, pas seulement dans le cadre d'associations aux buts plus divers mais en abordant selon différentes modalités un échange plus approfondi. [...]

b. **les désespérés, à des titres divers, méritent une aide particulière.** Les causes diverses de désespoir sont nombreuses : la vie moderne accroît les tensions ; les médias les amplifient.

c. **la réconciliation entre les hommes et avec Dieu.**

L'absolution est réservée aux prêtres... qui voient de moins en moins de candidats à la « pénitence » parmi les « pratiquants » et donc encore moins parmi les non pratiquants.

Pour que les uns et les autres évoluent, **il faudrait déjà leur faciliter la réconciliation entre eux pour cela être à leur écoute avec une connaissance des problèmes complexes vécus par eux, après avoir mérité leur confiance. Ce travail diaconal (ne comportant pas l'absolution) de confidents, d'hommes de confiance, de conseillers discrets, confié à des hommes ordonnés élargirait la visibilité de l'Église et participerait à son activité apostolique.** [...]

6. LES RELIGIEUSES

6.1. Insertion pastorale

6.1.1. Comité diocésain des religieuses. Diocèse d'Angoulême. Les religieuses dans notre diocèse : regard sur les cinq dernières années. 1970

Source : *Archives diocésaines d'Angoulême. Dossier « Religieuses ».*

Paisible, calme, presque sans histoire, la vie de notre diocèse se déroule au rythme de la Charente. Rien de spectaculaire ; souvent même rien ne paraît ; on dirait presque qu'il n'y a rien. Et pourtant la vie existe chez nous et, sans bruit, fait son œuvre.

Les religieuses sont là, dans ce courant imperceptible mais réel... Et, depuis quelque temps, sans délaisser leurs formes traditionnelles, elles essaient d'entrer davantage dans la ligne indiquée par notre Évêque, en lien avec les prêtres et les laïcs engagés.

Soyons concrètes : pendant nos deux premières années, le Comité Diocésain des religieuses, qui existe depuis Noël 1965, s'est occupé en priorité de la formation humaine et spirituelle des religieuses. Peu à peu, nous avons pris conscience que notre rôle ne devait pas se borner à cela, que nous avions à entrer davantage dans la vie de notre Église diocésaine et à aider nos sœurs à faire le même chemin : conversion des mentalités, changement de regard... Il fallait apprendre à penser « Peuple de Dieu » et pas simplement « mon œuvre », « ma congrégation ».

Avec du temps et l'aide de Dieu, progressivement, cela s'est fait : çà et là, une Communauté acceptait par un ou plusieurs de ses membres de prendre sa place dans une Commission avec Prêtres et Laïcs. Au sein du Comité Diocésain, nous apprenions à réviser notre vie face aux priorités diocésaines. Sur le secteur de Cognac, trois sœurs participaient au Comité de Pastorale. A Angoulême, une petite équipe rencontrait régulièrement les prêtres responsables de la zone pour réfléchir avec eux aux problèmes du moment.

Et cela malgré tout, restait très fragile. Quelques changements d'obédience, et, en deux mois, tout était réduit à zéro, au niveau d'un secteur. Ailleurs, sans préparation de la Communauté chrétienne, sans concertation, les sœurs quittaient leur œuvre, rappelées par leur Congrégation. On pourrait continuer une liste de faits qui n'accusent personne mais dénotent un manque d'habitude de travailler en commun, une absence presque totale de coordination et donc la grande fragilité de notre travail. Nous en avons pris conscience peu à peu...

Un autre effort à signaler pour une meilleure insertion dans la Pastorale : au cours de l'an dernier, nous avons pris contact avec les Archidiacres, responsables de zones et nous avons entrepris de rejoindre les sœurs en les réunissant au niveau de leurs zones. Ces réunions ont permis aux sœurs de parler de leurs activités professionnelles et apostoliques, d'exprimer leurs réalisations, leurs désirs et souvent leur souffrance devant certaines incompréhensions. En même temps, les religieuses ont senti qu'elles n'étaient pas seules, qu'elles pouvaient travailler avec d'autres, que les prêtres, dans l'ensemble, désiraient leur collaboration. Elles ont appris à connaître les différents les différents « relais » du diocèse et comment leur tâche, même modeste, s'insère dans le grand travail du Peuple de Dieu. Les prêtres, de leur côté, ont appris à connaître les religieuses et ont pris conscience de la richesse que pouvait dire, pour un secteur,

une zone ou un diocèse, la présence d'une Communauté, œuvrant à sa place avec prêtres et chrétiens engagés.

Ce travail semble marquer une étape importante dans la lente insertion des religieuses dans la Pastorale diocésaine.

6.2. Monde ouvrier

6.2.1. Compte-rendu de la rencontre de la Mission ouvrière, du 19 novembre 1983. Diocèse d'Angoulême

Source : *Fonds privé*.

[Contribution des religieuses apostoliques en classe ouvrière]

[...] Quelques convictions qui nous sont apparues importantes à partager en tant que religieuses apostoliques en classe ouvrière :

Importance de nos solidarités avec les travailleurs.

Dans un « être avec », c'est-à-dire pour beaucoup d'entre nous, d'abord une vie dont les conditions de travail nous marquent dans notre chair (emplois non qualifiés, sans sécurité, contraintes des horaires, transports, isolement, etc).

Dans une présence combattante avec d'autres qui luttent pour une libération et cela par des engagements dans les organisations ouvrières, dans une meilleure prise en compte des catégories défavorisées, peu reconnues, dans une durée aussi, qui rend crédible notre enracinement, nos choix.

Avoir au cœur les intuitions de l'Église en classe ouvrière, c'est-à-dire importance des mises en lien, la passion des liens entre les hommes et pour une fondation d'Eglise, avoir ce souci que grandisse l'Église en classe ouvrière par l'accompagnement des enfants, des jeunes, mais aussi la rencontre avec chaque personne, l'écoute, l'amitié, la présence, l'accueil, solidarité dans les coups durs, attention aux petits signes : « les petits nous évangélisent par les valeurs de l'Evangile qu'ils vivent sans le savoir ».

Une vie religieuse dans un peuple, c'est-à-dire porter un projet, partager en Mission ouvrière, dans un partage aussi en communauté de ce qui est vital pour les travailleurs, cette vie de communauté qui doit être chemin de partage, de recherche, de contemplation (comment témoigner de la tendresse de Dieu dans un peuple ?).

Par la révision de vie, chercher, exprimer notre place dans le peuple de Dieu et où se vit aussi notre acte de foi, où la Parole prend sens, lieu aussi de provocation où on reçoit un nouveau souffle, où le vécu prend sens, où on redécouvre l'envoi en mission, c'est se redire ce que l'on devient comme religieuse, comme communauté religieuse par la classe ouvrière.

Nous croyons aussi au sens prophétique de notre vie : radicalisme de l'Évangile, appel vers les plus pauvres. Nos engagements comme signe d'Alliance avec un peuple. Nous avons aussi conscience de notre lien avec un Corps Congrégation, le charisme propre à chaque famille religieuse qui est notre dynamisme et notre référence et que nous y avons quelque chose à dire.

6.2.2. Lettre des Pères Babinot, aumônier diocésain JOC et ACE-MO, et Maillard, aumônier diocésain JOCF, détaché pour le monde ouvrier, Cognac, à la Provinciale des Filles du Saint-Esprit. 21 février 1984.

Source : Archives des Filles du Saint-Esprit.

Ma Sœur,

Au courant de la mise en disponibilité de Sœur Marie-Madeleine de la Communauté des Filles du Saint-Esprit de Crouin, à Cognac, et les conséquences que peuvent provoquer son départ pour l'existence même de la Communauté sur Cognac ou sur son mode de présence, nous nous permettons d'attirer votre attention sur les points suivants :

Depuis plusieurs années la Communauté des Filles du Saint-Esprit de Crouin, avec les religieuses qui se sont succédé a toujours poursuivi le même objectif de rapprochement avec la vie de leur quartier très populaire et des organisations ouvrières du cognaçais comme de leur quartier, au point qu'elles sont reconnues par les militants qui animent syndicats et associations ouvrières comme des leurs et comme religieuses. C'est la première fois sur Cognac.

Elles participent ainsi à la fondation de l'Église dans le Monde Ouvrier du Cognaçais en y ajoutant le fait qu'elles ont coopéré au soutien de la JOC-JOCF, de l'ACO et à la naissance de clubs d'ACE sur leur quartier.

Sur l'ensemble du diocèse leur présence est plus qu'active, puisqu'elles ont tenu la responsabilité d'équipes FEDEAR* et la coordination de la FEDEAR en succédant depuis pratiquement 5 ans. Avec la Communauté des Filles du Saint-Esprit de Ruelle, elles forment certainement deux pôles essentiels pour porter l'évangélisation en Monde Ouvrier sur la Charente.

Leur départ auquel nous n'osons pas penser, causerait un grave préjudice pour l'évangélisation du Monde Ouvrier en Charente en réduisant de 20 % l'effectif des religieuses engagées dans cette orientation pastorale, et à Cognac, où une autre communauté de religieuses a déjà quitté une insertion dans un quartier il y a deux ans.

Pour aller plus loin dans la fondation d'une Église naissante en Monde Ouvrier sur Cognac et la Charente nous osons espérer de votre Congrégation une religieuse pouvant entrer dans la poursuite du travail déjà accompli, pour que rien ne se perde, et peut-être consacrer ne serait-ce qu'un mi-temps de permanence à l'évangélisation du Monde Ouvrier, notamment avec l'aide des Mouvements d'Action catholique appropriés. [...]

* : Fédération d'équipes apostoliques des religieuses.

7. LE LAÏCAT

7.1. Apostolat des laïcs

7.1.1. Mgr l'Évêque s'adressant aux laïcs. Vœux des responsables des mouvements, janvier 1968

Source : « *Courrier français* », 13 janvier 1968.

Au bout de deux ans de Concile, où en sommes-nous ?

Le rôle des laïcs dans l'Église a été fortement affirmé par le Concile. Cette idée a fait son chemin, mais ce n'est que peu à peu que le travail prendra des formes qui s'imposent aujourd'hui. Il faut tout de même se réjouir dès maintenant, parce que les enseignements de l'Église ne sont pas restés des « lettres mortes » et les laïcs responsables en Charente savent combien le Pape insiste sur l'importance et la nécessité des laïcs dans l'Église pour que l'Église devienne, par eux, véritablement missionnaire.

D'ailleurs, sur le plan diocésain, des réalisations ont été faites ; des conseils pastoraux ont été établis récemment pour mettre plus de cohésion dans ce travail de tous. En différents points du diocèse, des comités de laïcs (hommes) existent ou se recherchent. Il y a là une amorce et des promesses de vitalité, mais beaucoup reste à faire.

Comment faire l'insertion de ces laïcs dans la pastorale du diocèse ?

Beaucoup de chrétiens se sont laissés endormir, sont restés trop passifs et n'ont pas pu se situer encore dans cet ensemble, quant aux catholiques engagés depuis longtemps, ils sont tentés de s'impatienter. Avec le temps et grâce à la bonne volonté de tous, les mois qui viennent verront sans doute s'établir des structures nouvelles et valables.

Quel doit être le sens de notre action ?

L'Église doit être missionnaire, c'est-à-dire un « signe » pour ceux qui ne connaissent pas le Christ, pour toute une catégorie de personnes à qui nous devons donner une attention commune et très particulière.

Notre horizon missionnaire ne doit pas être bouché par l'écran des seuls pratiquants et devenir prisonnier d'un petit nombre. Il faut avoir toujours les yeux tournés vers ceux qu'il est convenu d'appeler « les plus loin » et se tenir prêts à faire, s'il le faut, pour eux, de grands sacrifices.

Mgr souligne d'ailleurs ces groupements qui demandent à être aimés particulièrement par nous, le monde ouvrier, les ouvriers agricoles, les Portugais. Pour ces hommes, il s'agit de leur révéler tout ce que l'Église peut leur apporter.

Il y a aussi le problème des jeunes, leur utilisation dans la communauté. Déjà des douloureux problèmes se posent. Qu'en sera-t-il demain ? Sans doute, les lois de l'économie sont là, mais l'économie doit rester au service des hommes, de tous les hommes et grâce à l'effort de tous, ces problèmes devraient pouvoir être résolus dans un esprit vraiment chrétien. En cette année de la foi, chacun n'a-t-il pas le devoir d'affirmer ses convictions, de trouver par là même le sens de la prière et de rayonner justement sa foi.

7.1.2. Conseil presbytéral. Session des 19 et 20 juin 1978

Source : « *Église d'Angoulême* », 30 juillet 1978, p.125-126.

[...] Pour que la mission d'Église du diocèse d'Angoulême repose sur la responsabilité commune de tous les chrétiens. Évêque, prêtres, religieux, religieuses et laïcs, afin qu'elle soit toujours davantage signe et sacrement de la présence de Jésus Christ et de son salut parmi les hommes, le Conseil presbytéral dans sa session des 19 et 20 juin 1978 :

- a pris acte de l'appel adressé par les Évêques dans le document « *Tous responsables* » de 1973 (Assemblée plénière de l'épiscopat français) ;

- de l'appel des Évêques du Sud Ouest de juin 1977 ;

- de la Lettre de Carême 1978 de Monseigneur Rol ;

- des expériences de vie des différents secteurs [...].

Réalisant un véritable partage apostolique, il reconnaît :

- la nécessité de faire exister dans leur diversité des communautés chrétiennes, indispensables à la vie de l'Église pour aujourd'hui et pour demain ;

- la nécessité de rendre « hospitalières » les communautés chrétiennes existantes pour que l'Église soit plus signifiante dans sa réalité communautaire et dans son témoignage de communion.

Pour cela, il suggère :

- aux prêtres :

- d'être toujours attentifs à la vie, aux personnes et aux réalités collectives, pour que chacun prenne en charge avec d'autres sa vie chrétienne, ayant toujours en vue l'évangélisation ;
- de vérifier la part de temps consacrée pour les communautés d'Église existantes et pour celles à faire naître ;
- d'accueillir et de favoriser les initiatives prises par des laïcs avec patience et persévérance ;
- d'être avec les autres des éveilleurs de prises de responsabilités chez les laïcs et entre les laïcs ;
- de susciter des lieux de partage pour discerner l'action de l'Esprit Saint ;
- de promouvoir résolument les évolutions nécessaires « à petits pas » et dans le temps ;

- aux secteurs :

- de multiplier les moyens de formation pour un approfondissement de la Foi et de la réalité missionnaire de l'Église ;
- de susciter des rassemblements signifiants d'une « Église – Communion » ;
- de reconnaître tout ce qui est signe de progrès dans le sens de « Tous responsables » (éveil de chrétiens à la responsabilité apostolique dans leur milieu – catéchèse – gestion financière – préparation aux sacrements – renouveau de la prière – qualité de la liturgie) pour que l'Église repose tout entière sur le Peuple de Dieu ;
- d'être attentifs à susciter l'éveil de l'appel aux divers ministères

- la nécessité d'un changement de mentalité, fruit d'une conversion, de choix réfléchis et d'une remise en question permanente de la part des prêtres pour une avancée de la mission de l'Église dans le sens de

- en particulier au ministère pastoral ;
- de travailler davantage avec les divers services diocésains.

7.1.3. Pour une Église ministérielle. Texte voté à l'unanimité par les membres du conseil presbytéral des 16 et 17 juin 1986

Source : « *Courrier français* », 28 juin 1986.

Le conseil presbytéral dans sa session du mois de juin a porté son attention sur les ministères institués ou reconnus confiés aux laïcs. Les témoignages d'un certain nombre de personnes, hommes et femmes, vivant ces ministères et présents à notre assemblée ont été révélateurs. Même si la spécificité de ces ministères reste encore limitée (catéchèse, accueil, liturgie, service des malades, aumônerie), ils rappellent à toute l'Église qu'elle est ministérielle et que les pasteurs et les communautés chrétiennes doivent se tenir en éveil pour discerner les appels de l'Esprit.

Plus que le nombre de prêtres et leur impossibilité à réaliser l'ensemble des tâches qui furent longtemps les leurs, les ministères institués ou reconnus rappellent à chaque communauté comme à chacun des baptisés qui la composent qu'ils sont responsables de la croissance et de la mission de l'Église.

7.1.4. Formation permanente d'adultes. Diocèse d'Angoulême. Réunion du 8 mai 1974

Source : *Archives diocésaines*. Dossier « Religieuses ».

[...] De la réunion du 8 mai 1974 il ressort entre autres :

A. Des constats et intuitions :

1. Devant d'une part la nécessité de la prise de responsabilité du maximum de chrétiens dans l'Église et d'autre part souvent le manque de formation et d'expression de leur foi, il semble nécessaire d'avancer un peu dans l'organisation au plan diocésain et régional, pour que s'organise et se poursuive une formation des différents adultes des communautés chrétiennes, qu'il s'agisse de mouvements, de communautés locales, de services...

2. Toute organisation un peu opérationnelle de la Formation permanente sur le diocèse n'a d'autre souci que de **faciliter la réussite** des besoins et initiatives manifestés ou prises par différentes instances (Mouvements, services...) en respectant leur originalité et pédagogie propre. Ainsi il ne s'agit pas pour les chrétiens d'être « distraits » de leurs responsabilités ou engagements propres mais de vivre encore mieux et de façon plus réfléchie leur place dans l'Église.

3. Au cours du tour de table on a pu constater qu'il y avait des éléments très variés :

- a. des **besoins** clairement exprimés ou nullement exprimés
- b. des **besoins exprimés** par : un prêtre, un groupe de prêtres, de religieuses, un groupe de laïcs, un service...
- c. des **réponses** assurées par des moyens très variés.

B. Des vœux et souhaits

1. Une meilleure **remontée des demandes et besoins** dans le diocèse en utilisant d'abord les canaux naturels existant déjà :

- secteur, zone, conseil presbytéral
- les mouvements avec leur besoin et vie propre
- la **collaboration** et l'**information** réciproques des responsables qui ont pris l'initiative de Formation permanente à différents titres (catéchèse, secteur...)
- le délégué diocésain de la Formation permanente avec son petit bureau

2. Un inventaire des **moyens** et du **potentiel** d'intervention. Il y a :

- des gens dans d'autres régions de France que nous connaissons personnellement
- des enseignants des équipes 1^{er}, 2^e cycles Poitiers, Bordeaux, Dax, Bayonne, Toulouse... dans le cadre de leurs spécialités
- des gens qui vont travailler aux centres théologiques qui se mettent en place (Poitiers, Bordeaux)
- soit à titre permanent
- soit à titre épisodique ; ce sont en particulier des gens de nos diocèses qui ont une spécialité qu'ils n'ont souvent pas le temps et les moyens d'entretenir sur place et qui pourraient devenir des intervenants possibles épisodiquement dans leur diocèse ou un diocèse voisin.

C. Des réalisations immédiates :

1. Essayer de faire fonctionner au mieux dès maintenant l'**information** sur ce qui se fait et est possible. Nous savons que c'est l'**information et l'invitation personnalisées** qui est entendue. Cela n'exclut pas qu'elle soit complétée quand ça semble opportun par une information dans la *Semaine religieuse*, journaux paroissiaux...

2. S'efforcer de communiquer à un membre du **bureau de la Formation permanente** ce que nous savons qui serait intéressant à diffuser. Ne pas hésiter à le faire travailler. Le premier service qu'il a à rendre est d'être une plateforme dans les demandes et réponses.

3. Demander au Service régional des délégués diocésains et aux responsables des Centres théologiques de faire un inventaire des interventions [...] déjà réalisées et qui pourraient être immédiatement redonnées à la demande.

4. Ne pas vouloir réaliser de grandes choses ou couvrir le territoire mais faire quelques réalisations concrètes rapidement qui semblent répondre à un réel désir au moins de quelques-uns ; ensuite on évaluera la réalisation pour mieux ajuster le tir et faire d'autres propositions.

Dès maintenant on propose un groupe de travail en philo de 4 – 5 journées étalées sur l'année 74 – 75 avec le Père Régnault du 1^{er} cycle de Poitiers sur le thème : les courants philosophiques qui marquent la mentalité actuelle et la pensée théologique de nos jours (la religion et le sacré, la religion et la sécularisation, la religion et l'humanisme et l'antihumanisme...) [...]

7.2. Les ministères non ordonnés

7.2.1. Une Église appelée tout entière « envoyée ». P. Biraud.

Source : « *Vocations sacerdotales et religieuses* », 4 / 1985, n°150.

Dans l'immense Peuple de Dieu, l'Église, les membres ont des fonctions diverses, pour l'équilibre de sa vie.

1. Certaines sont confiées par ordination [...].

2. Des laïcs, qui restent laïcs, sont choisis par l'évêque pour être **institués à vie** dans leur communauté chrétienne, comme serviteurs de la Parole de Dieu et de l'Eucharistie : l'acolytat et le lectorat.

Ainsi, ils portent le souci de la communication de cette Parole, que cette diffusion se fasse dans une simple conversation, la catéchèse, une aumônerie, l'initiation aux sacrements, la proclamation de l'assemblée liturgique ou l'annonce de Jésus à ceux qui ne le connaissent pas.

La Parole de Dieu est quelque chose de grand, de vital. Des hommes et des femmes de notre temps y sont trop étrangers et ont besoin de frères envoyés spécialement pour annoncer cette Parole. Ces ministres institués se préoccupent, pareillement, de la prière communautaire dans l'Eucharistie, apportent aide aux prêtres et diacres pour ouvrir le terrain et donner la communion, y compris aux malades. [...]

3. Enfin, quelques-uns sont **reconnus** par l'évêque dans une responsabilité, pour 3 ans renouvelables. Pour qui veut annoncer l'Évangile, servir l'Église, les occasions durables, ou pour un temps, ne manquent pas : travail fait en catéchèse, en aumônerie, service de charité auprès des handicapés, des malades, des prisonniers, présence chrétienne sur le quartier, sur la ville, le secteur, ou dans une association, recherche chrétienne dans le socioculturel, l'audiovisuel, le sport, l'animation de multiples lieux attendent des chrétiens actifs, hommes et femmes de ce temps, témoins heureux de Jésus Christ. [...]

Le merveilleux travail apostolique des laïcs amplifie celui des « ministères de l'Église », mais ceux-ci constituent tout un maillage qu'accentuent la vitalité et la richesse de l'Esprit de Dieu. Par leurs différentes fonctions, ils signifient l'appel de Dieu permanent, actuel, renouvelant son Église pour le monde. Une Église tout entière ministérielle, envoyée... Peut-être une Église plus visible ?

7.3. Les femmes dans l'Église

7.3.1. « Merci, mesdames ! » Éditorial du Père Christian Pensuet. 1987.

Source : *Archives diocésaines*. Dossier « Fiches 7-11 ».

Au hasard d'une lecture de l'Évangile de saint Luc, j'ai trouvé un passage (8, 1-3) où l'on voit Jésus entouré de ses disciples, comme cela est fréquent, mais aussi, accompagné de quelques femmes... Marie-Madeleine, Jeanne, Suzanne, qui les accompagnaient et les aidaient de leurs ressources. Souvent, dans l'Évangile, le rôle des femmes est de deuxième plan, elles supplient, implorent, écoutent. Les hommes, au contraire, sont les interlocuteurs habituels du Christ, les poseurs de questions, les intermédiaires quelquefois bien conscients de leur importance.

Mais quand la grande épreuve arrivera, ce sont elles qui seront au pied de la croix, courageusement. Seul fera exception Jean, le fidèle des fidèles. Les autres ?... Ils se seront enfuis lamentablement pour se verrouiller par peur qu'il leur arrive la même chose qu'au Maître.

Et c'est une femme, Marie-Madeleine, qui sera la première à annoncer la Résurrection de son Seigneur, parce qu'elle a devancé tout le monde, en ce matin de Pâques, pour aller au tombeau.

Les siècles ont passé...

L'Église, Corps du Christ, essaie d'être toujours présente au monde...

Des hommes sont là, par ministère... pour servir cette Église.

Mais, comme dans l'Évangile, les femmes sont toujours là à des places où elles se révèlent exceptionnelles, discrètes mais combien actives. C'est ce que soulignait le Pape Jean-Paul II pour la Fête des Mères en 1980, à la basilique Saint-Denis lors de son voyage pastoral en France. Les hommes organisent, dirigent, ce qui s'appelle du nom affreux de « pouvoir », et les femmes vivent et font vivre les communautés.

Dévouement permanent au service si contraignant de la catéchèse.

Sollicitude dans les quartiers et les villages pour les malades, les isolés, les mourants.

Amour de la Maison du Seigneur pour ce qui est de l'entretien et de la décoration.

Souci du catéchisme pour les enfants, ponctué par la participation aux réunions de parents.

Partage de la Foi dans la préparation des jeunes parents au baptême de leur enfant, des jeunes gens à leur mariage.

Qui chante à l'église ? Rares, bien rares sont les voix d'hommes dans les chorales.

Sans compter les innombrables petits coups de main donnés ici ou là.

Bien sûr, les hommes prennent aussi leurs responsabilités, mais, comme c'est souvent d'eux que l'on parle, je voulais profiter de ces lignes pour dire à leurs compagnes le MERCI de l'Église et la reconnaissance de leur curé pour tout ce qu'elles font, souvent bien discrètement, mais avec beaucoup d'efficacité.

8. LES DOMAINES PASTORAUX

8.1. Catéchèse et pastorale des jeunes

8.1.1. Conseil pastoral diocésain. 30 avril 1983. Compte-rendu des ateliers

Source : *Archives diocésaines*. Dossier « Conseil presbytéral 2. Dossier "20 g" ».

1. L'ÉGLISE : appartenance à l'Église ; être dans l'Église, être de l'Église. Qu'est-ce que cela veut dire par rapport aux jeunes ?

- « être dans l'Église » = accepter de faire quelque chose avec d'autres ; démarche catéchuménale.

- « être d'Église » = présence plus déclarée, plus active. L'appartenance à l'Église se fait sacramentellement par le baptême, et se manifeste d'une certaine façon par les demandes qui suivent, de type « religieux »... « J'y ai droit, je suis croyant... » Dans cette façon de se rattacher à l'Église se pose souvent la question de la connaissance et de la reconnaissance du Christ. À l'adolescence, il y a souvent rupture de cette appartenance.

Des pistes : pas d'a priori pour les classer. Nous ne sommes pas seuls dans le rapport aux jeunes. Savoir regarder, écouter, accompagner, mettre en lien avec des gens qui font la relation Vie - Foi.

2. AUTONOMIE : à mesure que les jeunes grandissent, ils prennent leur autonomie, dans leur vie et face à l'Église. Comment vivons-nous ce phénomène avec eux ? Que disons-nous et que faisons-nous ?

Un ou des modèles culturels se mettent en place. Or comme « l'acte de Foi » passe par la culture en place, il est retardé par cette lente mutation. La foi n'est pas la culture mais elle a besoin de la culture.

Il nous faut repérer les points d' « acculturation » (la famille, les médias, les associations, les zones de médiation...)

L'Église redevient un « petit » peuple de témoins. Elle n'est plus « lieu totalisant ». Les jeunes font partie de ces bouillonnements et c'est « sur eux » que se fera l'Église, si nous ne les laissons pas « dehors ». Demain devient vite HIER.

3. LIEUX : des lieux habitables par des jeunes et habités par des croyants adultes, jeunes. Qu'est-ce que cela veut dire ? Comment et à quelles conditions en constituer ou favoriser ce qui existe ?

Les jeunes pensent souvent que l'Église n'est pas leur affaire : « C'est un autre monde ». Les lieux d'Église sont en majorité « inhabitables » pour des jeunes. Cependant ils restent demandeurs de rassemblements, de fêtes, Lourdes, Taizé, Rome... qui peuvent être factices.

L'évangélisation des jeunes doit se faire aussi par des jeunes : « entre eux, par eux, pour eux. »

La peur des adultes de rencontrer les jeunes n'arrange rien, alors qu'il est urgent de trouver des accompagnateurs. Il appartient aux adultes d'aménager des lieux habitables pour les jeunes.

4. PROPOSITIONS : tous nous rencontrons des jeunes ; à plusieurs reprises, il a été dit : « *Il faut oser faire des propositions.* » Qu'est-ce que cela implique ? À qui cela incombe ?

Il faut sortir de la morosité et avoir l'Espérance de la foi. Il faut savoir s'émerveiller de ce qu'ils sont capables de faire quand nous avons pris soin des conditions. Il faut prendre soin de ce que nous vivons avec eux et surtout avec ceux qui prennent des initiatives.

Il nous reste :

- à communiquer davantage encore nos expériences,
- à éviter les chasses gardées, les boutiques,
- à prendre l'initiative de groupes de jeunes,
- à utiliser les moyens que l'Église se donne,
- à les rendre plus libres par rapport à la mentalité de la société de consommation.

Enfin, soyons nous-mêmes avec notre âge, notre foi et nos propositions.

8.1.2. Préparation des Orientations de la catéchèse. Conseil presbytéral. 1973.

Source : *Archives diocésaines*. Dossier « Conseil presbytéral "Conseil presbytéral" ».

I – LA FONCTION CATÉCHÉTIQUE

Dans la transformation actuelle du monde, l'Église a besoin de repenser ses modes d'être et sa manière de faire, pour mieux accomplir sa mission qui est celle « annoncer la Bonne Nouvelle aux pauvres ». Ces impératifs qui ne se discutent pas, mais que notre foi peut nous faire lire comme « signes des temps », nous provoquent à reconsidérer notre tâche catéchétique.

Nous vous proposons donc quelques ORIENTATIONS dans lesquelles l'Église diocésaine semble devoir s'engager dans les années qui viennent et sur lesquelles les équipes pastorales de zone pourront réfléchir afin d'entreprendre une action cohérente et concertée. Le service diocésain se tient à votre disposition pour aider cette réflexion et cette recherche.

1. **Catéchèse dite « familiale »** : des parents viennent nous voir à propos du baptême de leur enfant. Dans la perspective de la nouvelle pastorale, des rencontres sont maintenant proposées. **Ne gagneraient-elles pas à avoir une suite**, peut-être sous la forme d'une ou deux rencontres chaque année ? On pourrait y aborder la question de **l'éducation des tout-petits** et permettre ainsi à des personnes du même milieu de se rencontrer et de partager à propos d'une préoccupation commune : leurs enfants.

2. « **L'éveil de la foi par les parents** » qui se pratique ici et là dans le diocèse, se révèle riche de promesses ; c'est une expérience à poursuivre. Elle consiste pendant une année ou deux, au cours élémentaire 1 ou 2, à proposer aux parents d'assurer une « rencontre » hebdomadaire en tête à tête avec leur enfant (rencontre guidée par un feuillet simple qui aura été présenté et expliqué).

Cette proposition rencontre chez les parents, y compris en rural, plus d'ouverture qu'on ne l'imaginait. Elle exige un engagement **à aider régulièrement les parents**, en les rencontrant par groupes, selon leurs milieux et leurs relations naturelles, une fois par mois ou une fois tous

les deux mois. Ces rencontres peuvent fort bien être animées par une catéchiste apte à cela, ou par des parents qui ont déjà fait, de façon heureuse, cette expérience.

Il est bon de proposer aux enfants un rassemblement pour une célébration, au mieux, une fois par mois, au minimum, une fois par trimestre.

Le lancement de cette expérience demande à être bien préparé, en équipes, car **sa présentation est décisive** pour sa réussite ou pour son échec. L'effort engagé doit être soutenu toute l'année.

3. Catéchèse en CM. L'expérience le prouve, la catéchèse de l'enfance a beaucoup à gagner **à se réaliser par petits groupes** chez des catéchistes, elles-mêmes assurant la totalité de la catéchèse. Le rassemblement au centre paroissial pourrait avoir lieu une fois par mois environ, par exemple pour une célébration. Cette orientation offre entre autres avantages, une possibilité plus grande de respect des milieux et des réalités humaines, et une plus grande souplesse quant aux lieux et aux horaires des regroupements.

4. Temps de la catéchèse. La catéchèse ne saurait se réduire à « 4 ans de catéchisme obligatoire ». Dans une perspective catéchuménale, l'accueil doit pouvoir se faire à tout âge : le cheminement de la foi demande du temps et ne se coule pas dans un cadre rigide. La règle des « 4 ans à partir du CE2 », règle commune et nécessaire, ne doit faire oublier ni ce qui précède (éveil religieux des tout-petits), ni ce qui suit (éducation des pré-adolescents et des adolescents), ni les cas particuliers, surtout ceux des plus pauvres.

La prise en charge de toutes ces périodes éducatives, dans le contexte d'une éducation permanente de la foi, fait apparaître plus clairement encore, s'il en est besoin, l'urgente nécessité d'y **associer au maximum les familles**. Cela demande des efforts attentifs et persévérants, une information et une éducation patientes, une aide constante faute de quoi il s'ensuivrait découragement et abandons dont les enfants et les jeunes feraient les frais.

5. Catéchèse et sacrements. La vie de foi a besoin de s'exprimer et de se renouveler par la prière et les sacrements. On attachera une grande importance à l'éveil de la prière personnelle et communautaire. La famille et les groupes de catéchisme sont les lieux par excellence de cette formation. Quant aux sacrements, leur réception ne sera pas liée à un âge ni à une classe scolaire. Ils doivent correspondre au niveau du cheminement « catéchuménal » de chacun. Ce niveau n'est pas facile à apprécier. D'où l'urgence d'entreprendre une recherche, au niveau diocésain, sur les rapports de la vie chrétienne et des sacrements.

II - LES RESPONSABLES DE LA CATÉCHÈSE

Jadis, les prêtres assuraient eux-mêmes la catéchèse, aidés parfois de quelques religieuses et de quelques laïcs. Les parents se considéraient trop souvent comme déchargés de cette responsabilité. C'est une manière de faire qu'il est vraiment souhaitable de dépasser. L'effort entrepris ces dernières années, un peu partout en France, permet de mieux voir ce que peut et doit être le rôle des **laïcs** et des **religieuses** dans l'animation de la catéchèse. Loin d'être utilisées, les catéchistes doivent désormais **participer effectivement** à l'organisation et l'orientation de la catéchèse. Pour y parvenir, il s'agit tout d'abord, soit dans le cadre des secteurs et des zones, soit en fonction des lieux d'implantations scolaires, de constituer des **équipes d'animation**. Le service diocésain s'offre pour travailler avec les uns et les autres à cette recherche.

Une telle perspective ne remet pas en cause la présence sacerdotale ; elle modifie cependant la façon pour le prêtre de tenir sa place. *« Au lieu d'être le seul responsable, l'organisateur qui fait autorité, ou le maître en pédagogie catéchétique, il est appelé à être, au sein de cette équipe animatrice, celui qui authentifie les personnes et les groupes par rapport à la foi, qui permet et tisse des liens par rapport à l'ensemble de l'Église, qui signifie et célèbre la relation à Jésus Christ. Dans cette triple tâche, il exerce pleinement son sacerdoce. »*

Ainsi l'Église donne d'elle-même un nouveau visage plus conforme à celui qu'a esquissé Vatican II, à savoir une « Église Peuple de Dieu ».

Pour s'engager résolument dans la voie ouverte par ces orientations, il importe :

1. de réfléchir en équipes et de prendre des décisions sur des ensembles : secteurs, zones... et en lien avec le SDPC.

2. de regarder le plus lucidement possible vers l'avenir et de déterminer clairement les exigences actuelles que cela entraîne pour les uns et les autres.

Ne perdons pas de vue qu'il faut faire aujourd'hui tel ou tel pas si demain nous voulons être disponibles pour poursuivre la route... car d'autres urgences nous réclameront alors.

8.1.3. Orientation catéchétique par le Conseil presbytéral. 1974.

Source : « *Église d'Angoulême* », 27 janvier 1974, p.13-16.

Nous vous proposons quelques orientations dans lesquelles l'Église diocésaine semble devoir s'engager dans les années qui viennent et sur lesquelles les équipes pastorales de zone devront réfléchir, afin d'entreprendre une action cohérente et concertée. [...]

ORIENTATIONS COMMUNES

L'éducation chrétienne des enfants et des jeunes commence dès le jeune âge et s'étend sur toute la durée de la scolarité.

L'éveil de la foi des enfants commence par un éveil des parents à leur responsabilité d'éducateurs de la foi.

I. CATÉCHÈSE DITE FAMILIALE

Les prêtres et la Communauté chrétienne aideront les parents à assurer cet éveil de la foi de leurs enfants en mettant à leur disposition les moyens les plus adaptés à sa réalisation : c'est d'ailleurs la suite normale et logique des réunions de parents pour la préparation du baptême de leurs enfants.

II. CATÉCHÈSE DE L'ENFANCE

À partir du CE2, chaque paroisse ou groupe de paroisses, organisera par ses prêtres et ses catéchistes la CATÉCHÈSE DE L'ENFANCE, en lien étroit avec les parents qui sont les « premiers éducateurs » de la foi de leurs enfants.

Elle doit se faire, conformément au Directoire national de pastorale catéchétique, par CLASSE (selon le niveau scolaire) et non par âge, l'école étant un des lieux privilégiés de la vie de groupe des enfants et des jeunes.

Voici, à titre indicatif, le déroulement normal de la scolarité d'un enfant et d'un jeune :

Primaire : Cours préparatoire – Cours élémentaire 1 et 2 – Cours moyen 1 et 2.

Secondaire : Cycle court : 6^e, 5^e, 4^e, 3^e. Cycle long : 2nde, 1^{re}, Terminale.

NB. a) On n'oubliera pas les classes spécialisées et de transition qui sont prévues pour les enfants déficients et attardés.

b) Il est souhaitable, d'autre part, au niveau du CE2 en particulier, que l'initiation chrétienne soit confiée à la famille. Dans ce cas, le prêtre ou une catéchiste suffisamment formée, sera chargé d'aider ces parents, de les soutenir et de les guider (visites ou réunions régulières des mamans catéchistes. Regroupement des enfants, si possible chaque mois).

c) Enfin, un soin particulièrement attentif sera apporté à la CATÉCHÈSE DES PLUS PAUVRES :

- pauvres au NIVEAU DE LA FOI : enfants de parents incroyants ou non catéchisés ;
- pauvres au NIVEAU DE L'INTELLIGENCE, DE LA CULTURE : familles quelque peu perdues devant nos exigences.

CATÉCHÈSE DES INADAPTÉS

Handicapés physiques, débiles mentaux, enfants attardés.

Et à celle des enfants de FAMILLES D'IMMIGRÉS, surtout dans les secteurs où ils sont plus nombreux.

III. CÉLÉBRATIONS DE LA FOI

Chaque année de catéchisme représente pour tout enfant une certaine avancée dans la vie de foi. Il est bon que ce progrès soit fêté, chaque année, au cours d'une CÉLÉBRATION DE LA FOI.

Ainsi les enfants, à partir du CE2, auront l'occasion d'exprimer leur foi, entourés de leurs parents et de la Communauté chrétienne, en célébrant ce qu'ils auront découvert et vécu ensemble au cours de l'année.

Cela devrait permettre de « SITUER » la Profession de foi à sa vraie place.

Cet effort qui est souhaité et déjà réalisé ici et là demande une conversion des mentalités. Prêtres, religieuses et catéchistes laïcs agiront avec patience et persévérance, afin de ne pas bloquer les familles.

IV. LA CATÉCHÈSE DES PRÉADOLESCENTS ET DES JEUNES

À partir de la classe de 6^e, la catéchèse et les célébrations de la foi sont assurées avec la collaboration des familles, par les aumôniers, dans le cadre des établissements scolaires (CEG, CES, CET, lycées, etc.) ou, à défaut d'aumônerie, dans le cadre des secteurs pastoraux.

V. CATÉCHÈSE – ACTION CATHOLIQUE – MOUVEMENTS SPIRITUELS

La **collaboration** entre les services de la catéchèse, les aumôneries de l'enseignement public et de l'enseignement catholique et les mouvements d'Action catholique et d'action spirituelle **s'impose** si l'on veut rejoindre les enfants et les jeunes dans la totalité de leur vie.

Les prêtres s'emploieront à réaliser cette tâche, se rappelant qu'en ce domaine, il y a lieu d'UNIR et non d'opposer.

NOTE CONCERNANT LA CATÉCHÈSE ET LES SACREMENTS

- La vie de foi a besoin de s'exprimer et de se renouveler par la prière et les sacrements. On attachera une grande importance à l'éveil de la prière personnelle et communautaire. La famille et les groupes de catéchisme sont les lieux par excellence de cette formation.

- Quant aux sacrements, leur réception ne sera liée ni à un âge ni à une classe. Ils doivent correspondre au niveau de cheminement « catéchuménal » de chacun. Ce niveau n'est pas facile

à apprécier... D'où l'urgence d'entreprendre une recherche au niveau diocésain sur les rapports de la vie chrétienne et des sacrements.

Nous exprimons notre reconnaissance à l'équipe « Catéchèse » du Conseil presbytéral pour la qualité de sa réflexion.

Nous demandons que les orientations proposées et agréées par le Conseil presbytéral soient prises en considération et mises en application dans le diocèse, en accord avec le Service Diocésain de Pastorale Catéchétique (SDPC).

Nous soulignons comme particulièrement importantes :

- la participation des parents à l'éducation chrétienne de leurs enfants ;
- les célébrations annuelles de la foi.

La « profession de foi » sera solennisée sous des modalités qui peuvent varier selon les lieux et qui seront mises au point en dialogue avec les intéressés.

† René Kérautret

† Georges Rol

8.1.4. Mgr Rol encourage les catéchistes

Source : « *Courrier français* », 1^{er} décembre 1979.

[Intervention de Mgr Rol lors de la journée diocésaine de la catéchèse, le 13 novembre 1979]

Allez de l'avant, en coresponsabilité avec vos prêtres [...]

J'attire votre attention sur quatre points :

1. C'est une invitation pressante à un travail en équipe pour les catéchistes où qu'ils se trouvent. Il n'est plus possible de rester isolé. Chacun doit prendre sa place dans une équipe locale, de secteur ou de zone. Il y va du signe d'Église que nous voulons donner. Le catéchiste ne travaille pas à son compte. Il ne transmet pas ses propres options personnelles mais la doctrine et la vie de Jésus, et cette Parole de Dieu, il la reçoit, il en vit et la communique en Église.

2. Un travail en secteur ou en zone permettra une formation plus approfondie, formation doctrinale et méthode pédagogique qui tiennent compte de la vie réelle des enfants. Cela est possible par des journées d'étude diocésaines ou par zone mais aussi par des réunions régulières où l'on confronte et l'on partage ses expériences, où l'on se stimule, où l'on prépare ensemble les séances de catéchèse. Cela n'exclut pas, bien au contraire, la méditation personnelle de l'Écriture, la lecture de livres doctrinaux (« *Il est grand le mystère de la foi* »).

3. La catéchèse est intrinsèquement reliée à toute l'action liturgique et sacramentelle, car c'est dans les sacrements et surtout dans l'Eucharistie que le Christ Jésus agit en plénitude pour la transformation des hommes.

Ayez le souci d'initier les enfants à l'eucharistie, de célébrer avec eux l'eucharistie, de les introduire dans la célébration de la messe dominicale, ce qui suppose évidemment que les communautés chrétiennes tiennent compte de leur présence et fassent appel à leur participation.

4. Ayez de même le souci d'initier les enfants au sacrement de pénitence et de réconciliation par des célébrations communautaires mais aussi par des confessions personnelles.

[...] Vous n'êtes pas seuls, vous prenez votre part de la responsabilité de l'Église. [...] Que votre activité catéchétique soit ouverte aux mouvements apostoliques d'enfants ou de jeunes. Les groupes de catéchèse ne sont pas toute la vie de l'Église. Il nous faut nous réjouir lorsque nous voyons des enfants et des jeunes se prendre en charge pour être les témoins de Jésus dans leur vie ordinaire avec leurs camarades.

Malgré la conscience de votre faiblesse, de vos limites devant la difficulté de la tâche, soyez heureux de catéchiser. Soyons ensemble dans la joie d'être, à notre modeste place, les serviteurs de la communication de la « Parole de Dieu ». Soyons ensemble dans la joie d'avoir à « *former des chrétiens affermis dans l'essentiel et humblement heureux dans leur foi* ».

Vous savez bien que cette mission d'Église qui vous est confiée retentit dans votre expérience de foi, vous renouvelle intérieurement, vous donne de nouvelles audaces : allez, soyez des chercheurs passionnés de Dieu pour pouvoir en être ses témoins auprès des enfants, mais dans toute votre vie quotidienne, dans vos rapports avec les autres aussi dans la vie ordinaire.

Enfin, c'est bien un ministère d'Église que vous accomplissez. Ce n'est pas un simple service que vous rendez à vos prêtres. Vous prenez vos responsabilités de laïcs. Je prends les miennes comme évêque, en vous confirmant cette mission, en vous encourageant à la vivre avec courage, avec enthousiasme, dans l'espérance.

8.1.5. Fiche n°6 Synode « La transmission de la foi et les communautés chrétiennes ». animateurs en aumônerie, Angoulême. Octobre 1987

Source : *Archives diocésaines. Dossier « Fiches 1-6 ».*

L'Aumônerie veut passer d'un service d'Église à une Communauté chrétienne :

- une communauté chrétienne qui partage sa foi, la célèbre et la repense
- une communauté chrétienne « missionnaire » attentive à la transmission de la Foi et repensant sa pédagogie
- enfin la relation prêtre – laïcs, dont des ministères reconnus, fait apparaître la diversité des fonctions et des ministères dans l'Église universelle

L'Aumônerie, un lieu :

- pour dialoguer entre jeunes et adultes en respectant les convictions de chacun
- pour ceux et celles qui veulent approfondir leur foi et leur vie en Église
- pour prendre des responsabilités et agir avec d'autres.

En tant qu'Aumônerie de lycée, l'école dans toutes ses dimensions (orientations, perspectives de formation, fonctionnement, etc.) est un souci permanent pour l'Aumônerie qui ne doit pas simplement en être le parasite ! L'Aumônerie peut aller jusqu'à interpeller l'école en même temps qu'elle peut contribuer à sa place aux débats concernant la formation des jeunes.

L'Aumônerie en tant qu'institution d'Église dit aussi le Mystère de l'Église. Il y va donc du « Corps mystique du Christ » à édifier au milieu des hommes comme une « présence réelle ». En tant que telle, l'aumônerie doit être signe de différence. [...]

8.1.6. Présentation du MEJ à l'occasion des assises nationales, à Vichy, du 1^{er} au 3 novembre 1985

Source : « *Église d'Angoulême* », 20 octobre 1985, p.202-203.

CE QU'EST LE MEJ

L'Assemblée des Cardinaux et Archevêques de France reconnaît la dénomination MEJ donnée par le Pape à la Croisade. Le patron de celle-ci était saint Louis ; celui du MEJ sera saint Paul ; les jeunes du MEJ seront des « Témoins du Christ ».

En 1985, voici comment se structure le MEJ en tenant compte des tranches d'âge et de la situation scolaire :

Sections	Feu Nouveau (F.N.)	Jeunes Témoins (J.T.)	Témoins Aujourd'hui (T.A.)	E.S.*	E.A.**
Âge	9- 11	11 - 13	13 - 15	16 - 17	17 - 19
Classe	CM 1-2	6 ^e -5 ^e	4 ^e -3 ^e	2 ^e - 1 ^{re}	1 ^{re} - Term.
Revue	Feu Nouveau	Jeunes Témoins	Témoins Aujourd'hui	Journal Espérance	Équipes Apostoliques

* : Équipes Espérance

** : Équipes apostoliques

Les J.K. (Jeunes Cadres - 17/18 ans), avec des responsables, encadrent les sections des F.N., J.T., T.A.. Ils sont aidés par la « Lettre aux J.K. ».

L'INTUITION

La particularité du Mouvement Eucharistique des Jeunes est d'être **en lien avec l'Eucharistie** : *Vivre l'Eucharistie, c'est accueillir Dieu présent là où nous vivons, nous laisser transformer par Lui, devenir « pain » pour les autres.*

Cette intuition se traduit par **une pédagogie** qui reprend quatre aspects de « vivre l'Eucharistie ».

• Une communauté

La vie d'équipe (cinq ou six jeunes accompagnés par un adulte et un jeune cadre) est importante. La vie d'équipe se veut :

- **un lieu de partage** : c'est un temps de vie en commun ;
- **un lieu d'ouverture** : regarder ce qui se vit autour d'eux, en lien avec d'autres mouvements : cela a été ressenti très fort dans la préparation des Assises de 1985 ;
- **un lieu de liberté** : on peut dire ses peurs, ses questions, ses attentes ; ensemble, les jeunes apprennent à s'écouter, à se répondre ;
- **un lieu d'Église** : par une éducation à la prière, à la Parole de Dieu, à la célébration.

• Un accueil

Cet accueil se réalise par une attention à la vie, aux situations, aux événements, aux richesses et limites de chacun.

Cette attention à la vie est aidée par la pédagogie du « **carnet personnel** ». Les jeunes sont invités à noter dans ce carnet les événements qui les ont marqués. **Relu**, au bout d'un certain temps (par exemple, au moment d'un temps fort : camp de formation, bivouac...), le carnet permet de mieux découvrir ce qui fait la vie de chacun ainsi que la présence de Dieu dans celle-ci.

• Un témoignage

En devenant « **pain** » pour les autres, les jeunes traduisent leur foi dans leurs actes. Ils sont **témoins du Christ**.

C'est pourquoi le MEJ tient à ce que les jeunes s'ouvrent sur le monde qui les entoure : un monde à la fois proche ou lointain. Ils sont invités à faire des choix qui les engagent.

Le MEJ fait partie du CCFD*.

• La célébration

Elle rassemble toute la vie des jeunes qui rendent grâce à Dieu. En célébrant, ils sont en communion avec tous ceux dont ils partagent la vie et dont ils sont solidaires.

* : Comité Catholique contre la Faim et pour le Développement.

8.2. Pastorale liturgique et sacramentelle

8.2.1. Contribution de la Commission diocésaine de pastorale liturgique, en vue du Synode diocésain, 1987.

Source : *Archives diocésaines*. Dossier « Fiches 10-14. Divers ».

1. Célébrations dominicales

A. Les entités pastorales qui composent le diocèse vivent le dimanche de façon bien différente : paroisse de ville, secteur paroissial ville – rural, secteur paroissial rural aux multiples clochers, etc... Chaque entité pastorale devrait réfléchir à sa pratique : nombre de messes, rythme des célébrations dans chaque lieu (messe ou assemblée de prière), mouvement tournant pour qu'aucun lieu ne soit lésé, rassemblement de doyenné...

La question est celle de la visibilité et de la crédibilité du signe que sont nos rassemblements dominicaux, et aussi celle du respect des différentes communautés (vitalité, fatigue des animateurs...).

Prise en charge des « immobiles » (anciens, malades) pour la communion à domicile le dimanche. Reconnaissance de ce service ecclésial qu'est porter l'Eucharistie à ceux qui ne peuvent venir à l'assemblée, - voir avec pastorale de la santé, Service évangélique des malades – pour une proposition et une éducation des chrétiens en ce sens.

Plus grande facilité pour admettre des ministres extraordinaires (laïcs) de la communion lors de la messe.

B. Nécessité d'une formation (technique, doctrinale) des chrétiens – prêtres et laïcs – pour que les célébrations soient vivantes. Prévoir des formateurs (chant, liturgie...) pour que ce service puisse être plus facilement décentralisé.

2. Funérailles

Il serait bon d'envisager au niveau diocésain la place des laïcs dans la célébration des obsèques : laïcs mandatés par les communautés pour l'accompagnement des familles en deuil, visites et prières à la maison, présence à l'église, prière au cimetière.

Urgence en ce qui concerne le cimetière parce que Pompes funèbres ou sectes de tout poil comblent facilement le créneau que nous laissons libres.

3. Baptême des enfants en âge de scolarité

Un rituel existe qui permet de vivre la démarche de marche vers le baptême de manière « catéchuménale », ce qui pour les enfants, les parents, les équipes d'enfants, les communautés chrétiennes mises dans le coup est très enrichissant.

Difficile avec les enfants qui sont en école catholique parce que le baptême est souvent exigé par les parents, sans grande préparation, parce que le petit doit faire sa première communion en même temps que les gamins de sa classe (automatisme des sacrements !).

4. Célébrations pénitentielles

Là encore le rituel est à découvrir tant pour la célébration individuelle que pour les célébrations communautaires.

Intérêt d'une entraide entre prêtres et laïcs pour la préparation des célébrations, attention particulière aux enfants, la façon dont l'initiation aux sacrements est faite étant bien souvent décisive pour la suite...

5. Diaconat permanent (ou non !)

Place du diacre dans la liturgie (autrement que comme un enfant de chœur prolongé) ; préparation et présidence des baptêmes, mariages, obsèques. Prédication dominicale.

6. Aménagement et entretien des lieux de culte

[...] Il faut poursuivre l'aménagement des lieux de culte, un certain provisoire apparaît étrié [...] Effort pour chœur et baptistère.

7. La formation liturgique des futurs prêtres et futurs diacres permanents, sans oublier celle des ministères reconnus en vue d'un service particulier, obsèques par exemple.

8. Les autres sacrements non mentionnés méritent aussi une attention et une réflexion au niveau théologique, liturgique et pastoral.

8.2.2. Sacramentalisation. Contribution d'un prêtre diocésain au Synode diocésain de 1988. Octobre 1987.

Source : *Archives diocésaines. Dossier « Fiches 1-6 ».*

Notre responsabilité de transmission de la foi conduit évidemment à faire accéder aux sacrements. Elle en est l'aboutissement et l'expression. L'efficacité sacramentelle est certaine, mais... elle n'est pas automatique.

Que signifie la « communion » pour des enfants qui ne participent jamais ou presque jamais à la Messe, souvent ne sont même pas capables de dire le « Notre Père », preuve que la prière ne leur est guère familière. Et comment les faire participer à la messe ? Certaines catéchistes font du « ramassage » en voiture pour conduire les enfants à l'église, pendant que les parents restent à la maison, mais les conduisent au sport.

Alors, quel sens a une démarche sacramentelle qui n'est précédée d'aucune initiative véritable - même si les catéchistes, prêtres et laïcs, s'efforcent de préparer au mieux - et qui demeurera un geste ponctuel, isolé, non renouvelé, qui fera dire plus tard : « *J'ai tout fait, ma première et ma deuxième communion* »...

Il faut en dire autant du sacrement de réconciliation. Il est « proposé », jamais « demandé » et très souvent, la démarche effectuée ne comporte pas « matière » à absolution (il y a des exceptions mais si peu...) On est également très peu exigeant pour accepter de baptiser des enfants dont les parents n'ont aucune vie de foi apparente ni pour donner le mariage à tous ceux qui désirent une « cérémonie » et quelque chose de plus parce que l'église, c'est autre chose, ça fait plus sérieux.

Par contre, pour un certain nombre de divorcés remariés qui ont gardé ou découvert la foi, la place de Dieu dans leur vie, et sont d'authentiques chrétiens, pas question de les admettre à l'Eucharistie. « *Il ne faut pas brader les sacrements.* » Ceux-là sans doute n'en ont pas besoin, alors que les autres « y ont droit » !!! Ils porteront parfois un très beau témoignage, sans les sacrements, donc pas besoin du secours sacramentel...

C'est vrai qu'il y a des raisons théologiques réelles, que mariage et Eucharistie sont étroitement liés. Encore faudrait-il savoir s'il y a eu mariage sacramentel ? Alors, soyons logiques : « Les sacrements sont pour les hommes. » Encore faut-il qu'ils sachent ce qu'ils font et ce qu'ils sont, et que ce soit vrai dans tous les cas. Avec bientôt 50 % de divorces, qui pourra se marier à l'église ?

Que faire ? Et de manière concertée. Quelle éducation de la foi ? Il y a des prêtres trop intransigeants, il y en a aussi d'autres qui acceptent tout, sans dialogue avec les confrères...

8.2.3. La messe et nous les jeunes

Source : *Journal paroissial « Le P'tit Grelot » [paroisse St-Jean-Baptiste, à Angoulême], mars 1982, n°13.*

[Paroles d'une adolescente sur la messe]

Beaucoup de choses seraient à remanier, même à remplacer. Je trouve les chants « gnan-gnan », tristes, vieillots. Bien des fois personne ne chante, sauf le prêtre, qui n'est ma foi pas toujours compétent.

D'autre part, les paroles, celles des chants autant que celles des formules que l'on récite n'ont plus aujourd'hui le même sens qu'autrefois. La société a évolué. Les mots ne correspondent plus aux vérités que l'on voudrait exprimer. Sans compter que l'habitude nous fait marmonner machinalement, sans réfléchir au sens.

Enfin le sermon semble long, semble une rengaine toujours dans le goût de « *Frères aimons-nous, suivons le Christ...* ». On n'est pas plus avancé après.

Nous avons en outre du mal à relier cette morale avec nos opinions si bien que notre esprit s'évade. [...] Je ne veux plus de « devoir dominical » ni d'ennui.

À mon avis, l'important c'est de communiquer. Montrer aux autres qu'on les aime bien. Se sentir unis, amis, heureux d'être ensemble. Partager, s'aider peut-être par un échange d'opinions. C'est ainsi que l'amour passerait entre nous, car l'Eucharistie, c'est l'événement d'amour avec Jésus.

Mais la messe est à tous. Si l'on veut se tolérer et vivre vraiment quelque chose ensemble, il faut se connaître, donc se parler. « *Les jeunes ne viennent pas à l'église* », disent les adultes. Pourquoi au lieu de répéter, ne pas venir les trouver, et discuter avec eux. Mais aussi, il faudrait accepter un peu de tenir compte de leur avis, et ne pas dominer toujours, au nom de votre plus grande maturité.

8.2.4. Assemblées dominicales de prière. Mgr Rol.

Source : « *Église d'Angoulême* », 1^{er} mars 1981, p. 61-63.

1. Église et Eucharistie

1 - C'est en entrant dans l'Église par le baptême que le chrétien est incorporé au Corps du Christ. En raison de cette dimension ecclésiale de la vie chrétienne, tout chrétien est appelé à vivre sa foi dans une communauté rassemblée dans le Christ par l'Esprit Saint. « *L'appartenance à une communauté de foi est la manière normale de vivre en Église.* » (Déclaration des évêques du Sud Ouest).

2 - Cette communauté de foi, pour être signe de salut en Jésus Christ pour tous les hommes, doit garder le sens de la Mission dans la Communion avec l'Église guidée par ses pasteurs.

3 - Les chrétiens se rassemblent pour célébrer l'Eucharistie le dimanche. Dans cette célébration où « *le prêtre tient la place du Christ en personne* », la communauté chrétienne trouve son sommet, sa source. C'est l'Eucharistie « *acte essentiel de l'Église* » qui construit l'Église. C'est dire l'importance de la célébration de l'Eucharistie, actualisation du Mystère pascal de Mort et de Résurrection du Seigneur. C'est dire aussi l'importance du ministère du prêtre dans la communauté et en particulier dans ce qui la constitue : l'Eucharistie.

2. Des chrétiens qui veulent vivre leur foi : des réalisations

1 - Si tous les chrétiens sont concernés par la vie et la mission de l'Église certains sont appelés à prendre des responsabilités au service de cette mission. Des mouvements et groupes apostoliques cherchent à enraciner l'Église au cœur des réalités humaines en témoignant de l'Évangile ; des chrétiens participent à la catéchèse, à la préparation aux sacrements, visitent les malades, entretiennent les églises, s'occupent de la vie matérielle des paroisses... Autant de signes du dynamisme actuel des chrétiens.

2 - La participation active des chrétiens qui célèbrent régulièrement le dimanche, les responsabilités prises par certains, en lien avec leurs prêtres, dans l'animation liturgique, témoignent aussi de la vitalité de l'Église.

3 - Il arrive que des paroisses ne peuvent avoir un prêtre tous les dimanches pour célébrer l'Eucharistie. Dans plusieurs cas, des chrétiens ont tenu à s'organiser sur place pour maintenir le rassemblement de la communauté chrétienne tous les dimanches. Ainsi, dans ces communautés, la célébration de la Messe alterne avec des Assemblées de prière animées par une petite équipe liturgique. Le maintien d'un rassemblement des chrétiens le « Jour du Seigneur » donne un signe repérable d'une présence d'Église dans une localité et marque bien l'importance de la sanctification du dimanche.

3. Quelques orientations pratiques

1 - Là où il n'est pas possible d'avoir une célébration de l'Eucharistie et où il y a un nombre suffisant de chrétiens, il peut être opportun d'organiser sur place une Assemblée dominicale de prière.

Note : Quand la réalité ecclésiale ou humaine locale est trop peu importante pour permettre l'organisation de telles Assemblées, il convient alors de procéder, au moins momentanément, à des regroupements.

2 - Les Assemblées dominicales de prière permettent d'écouter des textes de la Parole de Dieu, de les commenter éventuellement, de proclamer la foi de l'Église, de prier ensemble aux intentions de l'Église et de la vie du monde, de chanter la louange de Dieu et, si la communauté y est préparée, de communier. Ces Assemblées de prière alternent avec la célébration de l'Eucharistie.

3 - Il est bon de regrouper de temps à autre tous les chrétiens d'un secteur paroissial pour une Messe célébrée dans l'église centrale du Secteur.

4 - Des réunions de prière peuvent être organisées également en semaine en particulier pour certaines fêtes.

5 - Il est important qu'une petite équipe d'animation (et non une seule personne) assure la préparation de ces Assemblées de prière, en lien avec le prêtre qui a la charge paroissiale. Dans cette préparation, il convient de prendre en compte les événements de la vie locale et de la communauté chrétienne. La mise en place progressive de plusieurs équipes devrait permettre une plus large participation et éviter l'essoufflement des personnes les plus actives.

6 - La formation des animateurs est indispensable. Elle se fera sur place, avec le prêtre, au cours des réunions de préparation, mais aussi dans des réunions diocésaines organisées en lien avec la Commission pastorale sacramentelle et liturgique.

7 - Une communication des expériences en cours et une réflexion sur les résultats obtenus et les problèmes qui se posent auront lieu périodiquement dans les Secteurs pastoraux entre prêtres et entre prêtres et animateurs, en lien avec les vicaires épiscopaux de zone.

8.2.5. Orientations pastorales pour la confirmation. Septembre 1979

Source : *Archives diocésaines. Dossier « Visite ad limina 1982.2 ».*

L'Initiation chrétienne constitue un tout dont il faut penser ensemble les divers éléments.

Par l'accueil du don gratuit de l'Esprit dans le **Baptême**, l'homme devient créature nouvelle, membre du Corps du Christ qu'est l'Église ; il entre dans la Communion que l'**Eucharistie** signifie et réalise.

Par l'accueil du don gratuit de l'Esprit dans la **Confirmation**, le baptisé est affermi, « achevé » (confirmé) comme membre d'une Église en mission ; il est appelé à être témoin de la Communion qu'il vit en Jésus Christ dans l'Esprit, pour que les hommes nomment Jésus Christ et entrent dans cette Communion dont l'**Eucharistie** est le sacrement.

Ces orientations sont à mettre en œuvre après une concertation avec les prêtres d'un secteur, mais aussi avec les conseils paroissiaux et, en particulier, les catéchistes.

Il convient de bien expliquer leur enjeu aux communautés chrétiennes.

I - Qui doit proposer la Confirmation ?

Tout d'abord, il est bon de rappeler que l'Église ne peut pas se passer d'un sacrement si important pour son être et son devenir ; nous devons proposer ce sacrement de Confirmation sans attendre la demande.

Qui doit proposer la Confirmation ? Les prêtres, sans doute, mais c'est toute la communauté chrétienne (familles, catéchistes, jeunes entre eux) qui doit se sentir concernée par la proposition du sacrement. Aussi les membres de cette communauté (paroisse, aumôneries, mouvements) auront à se poser les deux questions suivantes :

- Et nous-mêmes, quelle est notre place dans l'Église ? Ce que nous demandons à ces jeunes, le vivons-nous nous-mêmes ?

- Qu'allons-nous faire pour aider concrètement les jeunes à se sentir partie prenante de la vie de l'Église ?

Il est possible que des jeunes fassent d'eux-mêmes la demande, sans grand soutien d'une communauté de chrétiens adultes. Il conviendra alors de les mettre en contact avec d'autres groupes de jeunes du même secteur et d'expliquer aux paroissiens le sens de cette Confirmation et les questions qu'elle pose aux adultes.

II - À qui convient-il de proposer la Confirmation ?

La confirmation n'est pas liée à un âge. Des adultes, des jeunes, des enfants peuvent être confirmés, si l'on discerne chez eux :

- 1) une prise au sérieux de l'Évangile, avec le désir de mieux connaître Jésus Christ, de le prier, de le suivre.

- 2) le sens du service avec le désir de dire sa foi à d'autres.

- 3) une vie fraternelle à l'intérieur d'un groupe de chrétiens (paroisse, aumôneries, mouvements) avec le souci d'être en lien avec d'autres groupes de chrétiens, afin de vivre ensemble l'Église.

- 4) une réponse aussi consciente et libre que possible à la proposition du sacrement.

Note 1. Plusieurs expériences dans le diocèse montrent que ces conditions sont plus souvent remplies avec les 13-15 ans.

Note 2. On aura soin de vérifier ces critères, en étant attentif aux cas des plus pauvres, de ceux qui ont du mal à s'exprimer. La Confirmation n'est pas réservée à une élite.

III - Comment préparer la Confirmation ?

1) Faire la proposition assez tôt afin que la préparation soit suffisante (un an, par exemple).

2) Sensibiliser **toute** la communauté à la préparation et à la célébration de la Confirmation (paroisse, aumôneries-lycées, CES, écoles catholiques, mouvements apostoliques). L'homélie de Pentecôte, mais aussi en cours d'année, des homélies sur l'Esprit Saint, à partir des prières eucharistiques, par exemple, pourraient aider à cette sensibilisation.

3) Se demander dans la communauté chrétienne quel soutien sera apporté aux jeunes dans leur vie de chrétiens confirmés ? Quelle est la pastorale des jeunes sur le secteur ?

4) Une rencontre paraît souhaitable entre l'Évêque et les jeunes qui demandent la confirmation (réunions, lettres).

On peut envisager des réunions de parents, de parrains et de marraines ou mieux de la communauté chrétienne. Une rencontre entre des adultes chrétiens et les confirmés sera très bénéfique.

Pour aider à l'animation de ces réunions, quelques points de repère vous sont proposés ci-dessous :

A. Pour la rencontre des jeunes avec l'évêque

- Ce qu'ils ont vécu comme expérience chrétienne pendant les derniers mois (se référer dans la conversation aux quatre points énoncés dans le paragraphe II des orientations).

- La vie et la mission de l'Église dans le diocèse - témoignage de l'évêque.

- À quoi se sentent-ils appelés dans l'Église, au moment où ils demandent à recevoir le sacrement de la confirmation ?

B. Pour la rencontre entre adultes chrétiens ou entre adultes et confirmands.

a) Ce que les jeunes ont vécu dans la foi ces derniers mois, pourquoi ils demandent la confirmation. Reconnaissance par les adultes du sérieux de leur démarche.

b) Et nous, adultes, comment vivons-nous de l'Évangile dans notre vie quotidienne ?

Où pouvons-nous parler de notre foi ? Approfondir notre vie de foi, prier ensemble ?

Comment participons-nous à la mission de l'Église, là où nous sommes ?

Nous sentons-nous responsables de notre communauté chrétienne ? Comment sommes-nous en lien avec les autres communautés chrétiennes, en particulier dans le diocèse avec les prêtres ? Comment percevons-nous le rôle de l'évêque qui signifie le rattachement de toutes les communautés à l'unique Église du Christ ?

c) Qu'allons-nous faire pour aider très concrètement les jeunes à se sentir partie prenante de la vie de l'Église ?

8.3. Pastorale familiale

8.3.1. La doctrine catholique du mariage et de la famille. Réponse du diocèse d'Angoulême, lors de la préparation du Synode des évêques sur la famille, de septembre-octobre 1980.

Source : *Archives diocésaines. Dossier « Conseil presbytéral. "Conseil presbytéral janvier 1980 - juin 1980" ».*

Le sacrement de mariage aide et fortifie le couple chrétien. Il est le lien permanent à Dieu, source de l'amour. De nombreux couples demandent et reçoivent le sacrement de mariage en dehors de toute foi chrétienne : le sacrement n'est-il pas trop « bradé » ?

L'amour pour être fécond demande une ouverture sur la famille et la société : le foyer chrétien ne peut vivre l'amour seul. Cependant il implique également, pour être protégé, des choix et des renoncements afin d'éviter une dispersion nuisible.

La famille chrétienne est une société fondée sur la volonté d'aimer. Elle est donc lieu privilégié où vivre l'esprit des Béatitudes et la prière. L'entité familiale doit être un lieu de dialogue, de tolérance et de respect. Ces notions prennent tout leur sens lorsqu'il y a différence de pensée et de conduite entre parents et enfants. Les parents ont à témoigner, non à imposer.

Le foyer chrétien a également pour mission de donner à l'amour sa véritable dimension qui dépasse la seule dimension de sexualité à laquelle il est souvent limité dans la société.

Autrefois la règle, la famille chrétienne est devenue l'exception : aussi doit-elle porter témoignage en permanence dans sa vie quotidienne, affirmer sa foi au Christ et son appartenance à l'Église, dans la joie d'aimer et de croire. Cette mission semble perçue comme une urgence et une lourde responsabilité.

Pour répondre à sa vocation, il apparaît quasi unanimement nécessaire aux foyers de se ressourcer au sein d'un groupe, d'un mouvement. L'engagement concret apparaît également nécessaire, dans une grande diversité : paroisse, lieu de travail, mouvements familiaux, syndicats, voire politique pour certains.

Les dernières années ont vu s'introduire dans les mœurs sociales « laxisme » et « facilité » (sexualité, rapports préconjugaux, cohabitation juvénile, contraception, avortement). La famille chrétienne est confrontée à cette réalité. Certains en sont inquiets et désorientés. Beaucoup demandent des points de repère doctrinaux dans un langage concret et sentent le besoin d'une revitalisation des valeurs de la famille.

Difficultés

La principale difficulté semble se situer au niveau de la confrontation pratique chrétienne / pratique sociale. En effet le foyer chrétien dit souvent aller « à contre courant » de la pratique ou de la pensée sociales avec pour conséquence le danger de repli sur soi.

Cette difficulté se manifeste particulièrement dans l'éducation des enfants.

L'éclatement de la famille par la dispersion de ses membres (multiplicité d'activités) le manque de temps et de disponibilité perçus comme des dangers.

Les chrétiens paraissent trop timorés, pas suffisamment rayonnants. Certains parmi les plus âgés déplorent la désaffection des églises et s'interrogent sur la « relève ».

Joies.

La présence d'enfants, leur épanouissement. L'unité de la famille dans la foi partagée. L'espérance chrétienne, source de joie.

Chances :

- chance de vivre dans une Église plus authentique, plus accueillante, plus pauvre ;
- ceux qui appartiennent à un groupe (END, catéchistes), c'est-à-dire la majorité des réponses, le vivent comme une chance ;
- chance de vivre en couple et en famille l'amour dans la foi ;
- chance d'une jeunesse plus généreuse.

L'enseignement de l'Église

On constate une demande quasi générale de formation : l'enseignement de l'Église, sa doctrine, semblent soit méconnus, soit pas suffisamment explicites.

Dans le passé l'observation stricte de l'enseignement de l'Église sur le mariage était difficile à vivre. Certains semblent en avoir souffert. Aussi jugent-ils que l'évolution de l'Église sur le mariage est positive et constitue un réel soutien. Il leur paraît, en effet, fondamental que le bonheur du couple soit considéré comme une finalité, autant que la procréation.

Trois tendances se manifestent par rapport à l'enseignement de l'Église :

- Pour certains, il y a encore trop d'interdits ; l'Église doit réhabiliter les notions de responsabilité et d'éducation. Elle devrait faire un effort d'explication vis-à-vis de la jeunesse.
- D'autres déplorent un certain « flou doctrinal » et sont gênés par les différences pouvant exister entre l'enseignement du Vatican et celui des évêques.
- Dans le contexte social actuel, une revitalisation de la doctrine familiale de la doctrine de l'Église s'impose. Elle devrait prendre plus en compte les problèmes humains.

L'enseignement de l'Église constitue un soutien grâce aux prêtres et aux groupes (END, etc.). Le Concile Vatican II, perçu comme le passage d'une foi de « catéchisme » à une foi d'« évangile », a constitué un très important soutien et pour un foyer un véritable départ dans une vie de foi.

La préparation au mariage devrait être de plus en plus confiée aux laïcs.

8.4. Pastorale de la santé

8.4.1. Présentation du Service évangélique des malades, par le Père Lamazerolles. 1984.

Source : *Archives diocésaines. Dossier « Conseil presbytéral 2. Dossier "20 j" ».*

[...]

II - En Charente, qu'entendons-nous par le Service Évangélique des Malades ?

Son identité : c'est un service de la communauté paroissiale. Prêtres, diacres, religieuses, laïcs, qui ont le souci, au nom de l'Évangile d'être présents aux malades, aux handicapés et aux personnes âgées les plus isolées dans leur milieu de vie : paroisses, villages, quartiers.

Son fonctionnement : c'est une équipe qui se rencontre régulièrement.

- Pour se connaître et apprendre à travailler ensemble.
- Pour prier et partager la Parole de Dieu.
- Pour **s'informer** et **informer** les prêtres du secteur paroissial.
- Pour vérifier la qualité des « visites » et des célébrations.
- Pour discerner le meilleur rôle que peut jouer chaque membre de l'équipe.

C'est une équipe qui **devra rendre possible** dans la communauté paroissiale, le **partage des valeurs évangéliques** vécues par les malades et les personnes âgées.

Elle devra leur permettre de **participer réellement** à la vie de la communauté : aux assemblées liturgiques et pastorales.

Et aussi d'**exercer leurs responsabilités** en donnant la pleine mesure de leur compétence dans des équipes liturgiques, catéchétiques et pastorales.

Son ouverture : cette équipe aura le souci de **créer des liens avec tous les chrétiens** ou non qui agissent au service des malades.

- Les professionnels de la santé, des services sociaux de la ville ou du secteur.
- Tous ceux qui vivent une certaine expérience de communauté d'Église : les mouvements d'A.C. [Action catholique], spécialement la F.C.M.H. [Fraternité chrétienne des personnes malades et handicapées], Vie montante, A.C.M.S.S. (Action catholique des milieux sanitaires et sociaux), l'Hospitalité charentaise, les mouvements caritatifs, les groupements spirituels, Amicitia.

Une collaboration réelle paraît indispensable au niveau de l'information et de l'accompagnement des malades entre : les secteurs paroissiaux et les aumôneries d'hôpitaux, de maisons de soins ou de retraite du secteur ou de la zone.

III - Spécificité de l'engagement au S.E.M.

1. Ceux qui vont visiter les malades et les personnes âgées le font au nom de l'Église, et non en leur nom propre. Ils sont envoyés par le prêtre de leur paroisse, après avoir été présentés à la communauté chrétienne.

2. Chacun aura le souci de se former au sein de l'équipe et d'accepter une étape probatoire de discernement.

3. Celui qui accepte les exigences du S.E.M. s'engage à visiter ses frères malades ou âgés **régulièrement** et à **partager la vie d'équipe** au moins pendant un an.

4. Le but de la visite est bien plus d'**accompagner amicalement** et au nom de l'espérance qui nous habite, celui qui souffre, que de distribuer « des bonnes paroles », ce qui entraîne un très grand respect de la liberté et du cheminement spirituel des malades rencontrés. Ce qui suppose aussi une formation à la relation et une **très grande discrétion**.

5. La visite peut s'ouvrir au partage de la prière et à une proposition sacramentelle, spécialement le service de la Sainte Communion, quand le désir en est perçu. Ce qui nécessite une bonne harmonisation entre l'intervention des prêtres et des autres membres de l'équipe. Il serait regrettable, par exemple, que le prêtre se spécialise dans la distribution des sacrements et les autres uniquement dans l'accompagnement des malades.

6. Ces éléments permettent de distinguer la visite du S.E.M.

- d'une visite amicale d'un chrétien isolé qui vient témoigner de l'amour de Jésus Christ
- du contact d'un professionnel chrétien avec un malade qu'il rencontre pour le soigner ou l'aider.

Il est évident que toutes ces visites sont complémentaires et nécessaires à la vie des malades, mais il est important de préciser le rôle de chacun, pour éviter des confusions ou des malentendus.

8.4.2. Présentation de l'aumônerie dans les établissements de santé, par le Père Lamazerolles. 1984.

Source : *Archives diocésaines. Dossier « Conseil presbytéral 2. Dossier "20 j" ».*

[...]

2. En Charente, qu'entendons-nous par équipe d'aumônerie ?

Son identité

C'est une petite communauté d'Église : prêtres, diacres, religieuses, laïcs non professionnels de la santé, qui s'engagent à témoigner de la Bonne Nouvelle de Jésus Christ mort et ressuscité, avec les soignants et les soignés ; dans les hôpitaux, les cliniques, les maisons de retraite et de soin.

Son fonctionnement

C'est une équipe qui se rencontre régulièrement.

Pour se connaître et apprendre à travailler ensemble.

Pour prier et partager la Parole de Dieu.

Pour « vérifier » la qualité des « visites » et des célébrations.

Pour discerner le meilleur rôle que peut jouer chaque membre de l'équipe.

Son ouverture

Cette équipe aura le souci de vivre en lien avec tous les chrétiens ou non qui agissent déjà au service des malades : mouvements d'A.C., Hospitalité, mouvements caritatifs, groupements spirituels, visiteurs d'hôpitaux.

Elle se sentira responsable de susciter ou d'aider des équipes du « Service évangélique » des malades dans les paroisses.

Une collaboration réelle paraît indispensable au niveau de l'information et de l'accompagnement des malades entre l'équipe d'aumônerie et les secteurs paroissiaux.

Entre l'équipe d'aumônerie et les équipes soignantes et les familles des malades.

Spécificité de la visite au nom de l'Aumônerie

1. Ceux qui vont visiter les malades le font au nom de la communauté chrétienne, et non en leur nom propre. Ils sont donc envoyés par l'Évêque pour travailler en collaboration directe avec l'aumônier après avoir été présentés à la Direction de l'établissement.

2. Chacun aura le souci de se former au sein de l'équipe et d'accepter une étape probatoire de discernement.

3. Celui qui accepte les exigences de la vie d'équipe prend un engagement dans la durée et ne peut se contenter de venir de temps en temps ou pour visiter « ses » malades.

4. Le but de la visite est bien plus d'accompagner au nom de l'Espérance qui nous habite celui qui souffre, que de distribuer des « bonnes paroles », ce qui entraîne un très grand respect de la liberté et du cheminement spirituel des malades rencontrés. Ce qui suppose aussi une formation à la relation.

5. La visite peut s'ouvrir au partage de la prière et à une proposition sacramentelle quand le désir en est perçu. Ce qui nécessite une bonne harmonisation entre l'intervention des prêtres et des autres membres de l'équipe.

Il serait regrettable par exemple que le prêtre se spécialise dans la distribution des sacrements et les autres uniquement dans l'accompagnement des malades.

Ces éléments permettent de distinguer la visite d'aumônerie :

- d'une visite amicale d'un chrétien isolé qui vient témoigner de l'amour de Jésus Christ
- d'un contact d'un professionnel chrétien avec un malade de son service
- des visites des VMEH, bibliothèques, organisées dans l'hôpital, ces organismes demandant que les visites soient aconfessionnelles.

Il est évident que toutes ces visites sont complémentaires du travail de l'aumônerie, mais il est important de préciser les rôles de chacun pour éviter des confusions et des malentendus.

9. ÉGLISE ET SOCIÉTÉ

9.1. La paix

9.1.1. La JOC et la guerre au Vietnam

Source : « *Courrier français* », 8 juillet 1972.

Motion de la JOC de la Charente, solidaire du mouvement national, qui appelle à agir contre la guerre :

Des membres de la JOC, du Sud Vietnam parmi lesquels cinq dirigeants nationaux ont été arrêtés au siège national à Saïgon. Nous ignorons les accusations portées contre eux et leur lieu de détention est inconnu.

La JOC est avec la jeunesse ouvrière vietnamienne présente et agissante pour plus de justice. Elle œuvre pour redonner le sens de la responsabilité et l'espérance aux jeunes travailleurs, à partir de la dignité humaine confirmée par l'Évangile. Elle les aide à agir entre eux, par eux, pour eux, afin de répondre à leurs problèmes et vivre plus dignement.

Au Vietnam, la jeunesse ouvrière n'a jamais connu l'expérience d'une société de paix. Elle est née dans la guerre et elle a grandi dans la guerre.

Une nouvelle fois, on cherche à anéantir tous les efforts réalisés par le peuple vietnamien désireux de s'organiser pour promouvoir sa libération et ses aspirations.

NOUS PROTESTONS vivement contre ces arrestations arbitraires. Nous sommes convaincus que, même en période de guerre, le bien-être d'une nation ne progresse pas, si on renie les droits fondamentaux et les libertés de l'homme.

NOUS DENONÇONS ces actes et l'intensification actuelle de la guerre qui vont à l'encontre de tout espoir de paix.

LA JOC ACCUSE les puissances de ce monde et particulièrement l'impérialisme de l'argent qui cherchent leur seul profit, leur propre bien-être.

LA JOC PROCLAME que tout homme est né créateur, qu'il est fait pour dominer et soumettre la terre en vue du développement de tous les hommes, qu'au fond d'eux sont inscrites des aspirations à vivre libre et responsable.

LA JOC EXIGE la libération des jocistes et de ceux qui au Vietnam agissent pour un monde meilleur.

LA JOC demande l'arrêt immédiat des bombardements criminels des États-Unis et le retrait de toutes les forces politiques étrangères au Vietnam afin que le peuple décide lui-même de son destin.

9.1.2. Autour du problème de la paix. Mgr Kérautret

Source : « *Église d'Angoulême* », 3 mars 1968, p. 57 – 58.

La guerre se prolonge sous nos yeux. Elle nous accable par ses développements. Elle nous angoisse par ses cruautés. L'opinion se durcit : des initiatives, des manifestations se multiplient chez nous comme ailleurs. L'autorité de l'Évêque même a été parfois utilisée par des chrétiens pour couvrir leurs options personnelles. Ces dernières semaines, j'ai été questionné, en de nombreuses lettres ou visites... J'estime donc qu'il est de mon devoir de rappeler quelques grands principes pour aider chacun à trouver sa forme d'engagement.

1. C'est un devoir positif et grave pour tout chrétien de travailler en faveur de la paix.

La guerre est un grand mal et l'Église n'a cessé de proclamer qu'il faut chercher la solution des difficultés internationales dans la discussion loyale et les négociations. Quand elle prend les formes de la guerre actuelle et qu'elle multiplie les dévastations et les cruautés, elle est un scandale et un sujet perpétuel d'angoisse pour les hommes de cœur. N.S. Père le Pape Paul VI, par ses efforts incessants et ses invitations renouvelées, nous montre la voie : faire appel aux belligérants quels qu'ils soient, pour leur demander de négocier, venir au secours des victimes de l'un et l'autre camp, créer une opinion publique où les valeurs de justice, de liberté, de vérité, soient considérées comme les conditions essentielles d'une paix durable.

En France, le Mouvement « *Pax Christi* », s'adresse à tous les chrétiens diversement engagés, pour les aider à réfléchir au sens chrétien de leur action. Ce Mouvement est-il assez développé ? Son journal est-il assez lu ? et surtout les chrétiens sont-ils assez convaincus qu'ils ont quelque chose à faire ?

2. C'est un devoir positif et grave pour tout prêtre d'éduquer les consciences selon les enseignements de l'Église.

Certes, le prêtre ne peut ni ne doit se substituer à la conscience de ceux qui ont recours à son ministère. Il doit même être en défiance contre la tentation d'utiliser son sacerdoce et les moyens qu'il lui donne, pour influencer les consciences. Il est en position de force par rapport à ses fidèles : raison de plus pour qu'il garde en toutes choses le respect de leurs libertés légitimes.

Mais il est éducateur. La mission qu'il tient de l'Église détermine les normes de l'éducation qu'il doit donner. Il ne lui est donc pas loisible de parler ou de se taire sur le problème de la paix. Il doit en parler, mais en tenant toujours compte des exigences de l'Évangile telles que l'Église

nous les rappelle : amour des pauvres, où qu'ils soient ; refus des injustices et des persécutions, d'où qu'elles viennent, action concrète en faveur de tous ceux qui souffrent, quel que soit leur camp.

Il est aussi, dans l'Église, signe et facteur d'unité. C'est un rôle qu'il ne doit jamais oublier, et qui s'impose avec une force particulière dans l'Assemblée Eucharistique. Proclamer la foi est son devoir : sur ce point, tous doivent être d'accord.

Sur le plan de l'action, son rôle n'est pas de cautionner des choix sur lesquels les chrétiens peuvent être légitimement divisés, ce qui de soi serait un abus et risquerait en pratique de compromettre la cause qu'il veut servir, mais de favoriser le dialogue et d'aider à une recherche loyale à la lumière de la Foi. Il doit garder assez d'indépendance pour pouvoir, en toute occasion, proclamer fermement l'enseignement de l'Église, sans céder aux sollicitations des fidèles qui, de bonne foi, voudraient obtenir pour leurs engagements particuliers son estampille officielle.

3. La prière est plus que jamais nécessaire.

Dans la dureté des affrontements, et devant la violence des situations, la prière risque d'apparaître, même à des chrétiens, comme un refuge, un alibi. Seule compte l'action : la prière ? à quoi bon ?... Il est vrai que la prière ne dispense pas d'agir. Elle doit même être un moyen de demander à Dieu : lumière pour que notre action soit droite, et persévérance pour qu'elle soit efficace. Mais plus que jamais elle est nécessaire, et si je l'ai réservée pour la fin, c'est pour rappeler avec l'Évangile que, sans le Christ, nous ne pouvons rien faire.

9.2. Mai 1968

9.2.1. Message de Pentecôte. Mgr Kérautret

Source : « Église d'Angoulême », 9 juin 1968, p.140 – 141.

Nous vivons des jours angoissants. Je voudrais vous adresser à tous un message d'espérance, de conversion et de prière. [L'Esprit Saint] est présent aux événements dramatiques de notre pays et à travers eux il nous adresse des appels que nous devons entendre.

Le premier est un appel à la Foi.

[...] Une foule d'hommes ont perdu les certitudes fondamentales et ne savent plus quel sens donner à leur vie. Notre époque souffre d'un vide tragique. Elle a besoin de Dieu et de son message d'Amour.

Avons-nous une foi assez vive pour rayonner autour de nous notre confiance en Dieu qui aime les hommes ?

Le deuxième est un appel à la purification de notre cœur.

L'Esprit-Saint, dans la Sainte Écriture, porte condamnation contre les péchés, qui souillent notre conduite.

Aujourd'hui encore, il dénonce en nos cœurs, les idoles auxquelles sacrifie notre monde et auxquelles nous aussi, chrétiens, quels que soient notre appartenance sociale, notre standing de vie ou nos privilèges, avons apporté nos adorations :

- le matérialisme, qui n'apprécie que les valeurs de bien-être et de confort ;
- le culte de l'argent poussé jusqu'au mépris des autres ;
- l'égoïsme, qui ignore les pauvres ;
- la volonté de puissance et la violence par laquelle elle s'exerce ;
- l'intransigeance, qui nous enferme en nos partis pris et nous empêche de comprendre la pensée des autres et de reconnaître les valeurs incluses en leur conduite.

Sommes-nous assez lucides et assez humbles pour reconnaître notre part personnelle dans ce péché du monde ?

Le troisième est un appel à vivre les valeurs évangéliques.

[...] nous avons tous à nous convertir aux valeurs chrétiennes. En voici quelques-unes que nous avons souvent bafouées :

- le respect de l'homme quel qu'il soit ;
- de sa responsabilité et des organisations politiques, syndicales ou autres, par lesquelles il l'exerce ;
- de sa liberté et des votes par lesquels il l'exprime ;
- la fidélité aux engagements pris et à la parole donnée ;
- le sens et l'amour des plus pauvres.

Le quatrième est un appel aux comportements concrets qu'exigent les circonstances.

[...]

[Développons en nous] :

- l'esprit de sagesse, qui écarte les violences meurtrières ou destructrices ;
- le sang-froid et la maîtrise qui nous permettent d'échapper aux affolements, à la tentation du stockage inconsidéré des marchandises, au vertige des fausses nouvelles et des slogans ;
- la fierté d'hommes qui se sentent et se veulent responsables.

Ne nous abandonnons pas passivement à la fatalité des choses, mais restons persuadés que, dans les circonstances les plus graves, les initiatives, les engagements, les décisions personnelles ou collectives peuvent toujours ouvrir des voies insoupçonnées à l'espérance et à la liberté.

- la charité fraternelle qui, en cette période trouvera tant de nouveaux champs d'application : dialogues à reprendre, misères à soulager, courant de bienveillance et de compréhension mutuelle à rétablir, pour que nous puissions éviter la coupure fatale en blocs ennemis et donner le témoignage d'un peuple réconcilié. [...]

9.3. Politique

9.3.1. Voter est une obligation de conscience. Mgr Kérautret

Source : « *Courrier français* », 28 janvier 1967.

[...] Les 5 et 12 mars, les Français et les Françaises qui en ont l'âge sont appelés à élire leurs représentants. Nul ne peut se soustraire à ce devoir : voter est une obligation de conscience. Nul ne peut voter à la légère : s'informer, réfléchir sont des conditions d'un acte vraiment humain. Les élections visent le bien commun. Le bien commun que nous cherchons c'est bien sûr celui de notre pays, mais c'est, par l'influence de notre pays, en un monde où tout se tient, celui de tous les hommes.

Un chrétien doit s'intéresser aux différentes catégories sociales, aux problèmes des vieillards comme à ceux des enfants et des jeunes.

Dans sa considération du bien commun, il doit envisager tout un ensemble de conditions : celles qui permettent à l'homme une vraie liberté spirituelle, celles qui garantissent les droits de la famille, des sociétés naturelles, des associations professionnelles, celles qui visent à donner à tous, surtout aux plus défavorisés, des conditions de travail, de stabilité dans l'emploi, de logement, de salaire, compatibles avec une vie vraiment humaine.

Il doit favoriser de tout son pouvoir les grands idéaux où l'Eglise voit les signes de l'Evangile : le respect de toute personne humaine, la justice sociale, la promotion des pays sous-développés, la paix basée sur la liberté et l'amour.

Mes frères, bien voter c'est pour chacun de vous choisir le programme qui répond le mieux à vos convictions et en confier la réalisation au candidat qui vous paraît le plus apte à le promouvoir.

Peut-être, devant la complexité des situations, certains d'entre vous souhaiteraient-ils que l'Eglise s'engageât davantage. Le rôle de l'Eglise est d'éclairer vos consciences. Il n'est pas de s'ingérer directement dans l'ordre temporel. Vos prêtres vous respectent trop pour orienter vos décisions ou pour peser sur de légitimes diversités.

A chacun de réfléchir et de prier. Devant l'enjeu si important de ces élections, demandons à Dieu d'éclairer tous ceux qui par leur vote auront bientôt à orienter le destin du pays.

9.3.2. Oui : à la JEC. Non : à un mouvement idéologique de rupture. JEC/F Charente. 25 février 1972.

Source : *Centre national des Archives de l'Eglise de France*. Chemise « 12 LA 199 ».

Contribution au débat à la suite du Comité national du 30 – 31 janvier 1972.

Réflexions au retour du Comité national.

1. Il nous apparaît que l'analyse et la pratique de l'ensemble des groupes JEC sont orientées – bien qu'à des degrés divers – vers une véritable « *Révolution culturelle* », au sens où de nouvelles valeurs plus en accord avec les principes de l'Evangile, prennent la place de contre-

valeurs largement véhiculées par les régimes actuels qu'ils soient capitalistes ou socialistes. Il s'agit d'une « *nouvelle vision du monde* », et « *d'une révolution de l'homme* ».

En ce sens, le travail de la JEC nous semble positif, à court et à long terme pour l'Église et pour le monde, ce travail s'effectuant au sein et depuis des générations.

2. Il est capital pour le mouvement de s'attacher à dépasser sans tarder le dualisme qui existe entre l'expérience humaine et l'expérience de foi. À l'intérieur de mondes déjà occupés, qui ont leur propre interprétation de la réalité (les mécanismes économiques ont leur vérité, la psychanalyse a sa vérité, l'interprétation marxiste prétend se suffire à elle-même, la lutte syndicale a son sens, la politique également), la foi ne peut être projetée de l'extérieur, mais doit naître et grandir au cœur même de ces mondes.

Le mouvement ne doit pas s'enliser dans un certain manichéisme, qui considérerait de manière on ne peut plus simplifiante, que d'un côté se trouvent les purs et de l'autre les salauds. Il nous semble normal que des chrétiens puissent tenir une place spécifique dans le courant révolutionnaire. Il ne peut s'agir alors que d'une expérience particulière, d'une situation parmi d'autres, et qui ne saurait s'ériger en norme pour tous. En effet, si les chrétiens doivent être effectivement engagés avec tous les hommes, un mouvement qui se veut à l'intérieur de l'Église ne peut se lier ni à une idéologie, ni à une option politique particulière.

3. Vouloir substituer à la JEC, en en changeant la nature, un « *mouvement idéologique de rupture* » où la « *pratique politique serait le lieu privilégié de la vérification de la foi* » (cf. le canevas sorti à la fin du Comité national), nous paraît inacceptable pour les raisons suivantes :

- risque réel d'**aliénation de la foi** et de la dimension spirituelle de l'homme ;
- méconnaissance de la **réalité de l'Église**, qui ne saurait se réduire à sa dimension politique ;
- méconnaissance de la **réalité des jeunes scolaires** dans leur ensemble et du travail que réalise la JEC et qu'elle doit poursuivre dans le monde scolaire. En effet, il ne faut pas oublier que seule une minorité infime a (ou prétend avoir) une pratique politique réelle. [...] Il ne faut pas sous-estimer non plus les difficultés inhérentes à l'âge de l'adolescence que nous révèlent la psychologie et la psychanalyse.
- dans le cas où cette substitution serait effective, il s'agirait d'un véritable **abus de pouvoir de responsables étudiants** qui dirigent le mouvement sans tenir compte de la réalité et des exigences de la **base du mouvement qui, elle, est lycéenne**, et qui agissent en véritables « cadres politiques » et non en responsables d'un mouvement d'Action catholique.

4. Nécessité pour le mouvement d'un **travail théologique honnête** et d'un travail sur l'apport de la **psychanalyse**.

9.3.3. Réponse de l'équipe diocésaine d'ACO à un questionnaire national. 1972 ou 1973.

Source : Archives diocésaines. Dossier « ACO. Mission ouvrière. 69-83. "ACO. Comités de secteur et journées d'études" ».

1°. La fidélité au monde ouvrier, à la vie ouvrière.

C'est la première exigence. Elle conditionne les autres. Chaque révision de vie est l'occasion de voir où on en est par rapport au monde ouvrier et par rapport au mouvement ouvrier. [...]

Cette société dans laquelle nous vivons, nous l'estimons mal foutue, bancale. Il y a en effet quelques possédants, pour un grand nombre de gens qui vivent dans l'insécurité du lendemain [...]; le domaine de l'argent pèse de tout son poids et règne en maître sur le monde des travailleurs. Au nom de la déesse « Économie », on embauche, on licencie, on tient en sujétion des hommes, des femmes. Il y a ceux qui ont le pouvoir et ceux qui doivent exécuter.

Seuls on ne peut rien, s'organiser c'est primordial. Être engagé c'est donc une obligation, non parce qu'on est chrétien, mais parce qu'on est un homme. C'est pourquoi les organisations ouvrières luttent pour la libération des travailleurs, « *leur promotion collective* » comme on dit. Alors notre engagement ce n'est pas une cuisine personnelle, c'est lutter dans le même sens que l'organisation pour la promotion collective des travailleurs.

Être vrai pour nous ce n'est pas seulement être d'accord avec ceux qui luttent, qui prennent des risques, mais c'est soi-même **être** dans le combat et pas n'importe comment : en lien avec l'organisation, les travailleurs ; en cherchant à avoir toujours plus de compétence pour être mieux au service des travailleurs. Cela pose l'exigence de la qualité de notre présence. La fidélité au monde ouvrier nous apporte l'épanouissement individuel et collectif. L'action ouvrière fait de nous des hommes. C'est une éducation. Certains parmi nous qui ne peuvent avoir actuellement d'engagement disent combien ils se sentent **pauvres** à côté de ceux qui sont engagés. D'autres disent combien l'engagement c'est sérieux et qu'il ne faut pas s'engager à la légère.

Par rapport à notre département de la Charente, vous pourriez sur ce point nous demander : **qui êtes-vous ?**

Ce que nous sommes : des foyers, des hommes, des femmes seuls, des manuels, des employés, quelques rares techniciens. [...] Employé de maison, manœuvre, OS, ouvriers professionnels, employés, techniciens, **finalement c'est le même peuple**. En cravate ou en bleu, c'est le même monde, que nous appelons classe ouvrière. Une souffrance chez nous. Nous touchons peu ou pas les plus déshérités, les plus « paumés » dans la société, les immigrés.

Vous savez également que l'ACO regroupe les militants de diverses organisations. Nous avons en Charente des militants de la CGT, de la CFDT, de FO, des militants d'Associations familiales populaires, des engagés politiques, conseillers municipaux, des membres de conseils de Parents d'élèves. C'est donc un regroupement assez large.

A propos de cette fidélité au monde ouvrier vous pourriez nous poser une autre question : **combien êtes-vous ?**

Disons que nos équipes se situent presque exclusivement sur le Grand Angoulême, et partout ailleurs nous sommes peu ou pas présents. Cela tient à ce qu'est le mouvement ouvrier dans notre département. Il n'y a pas tellement de tradition ouvrière, et le Mouvement ouvrier est relativement faible. De plus, ses éléments les plus nombreux et les plus influents ne se réfèrent pas à Jésus-Christ.

Par ailleurs, les chrétiens, déjà peu nombreux, sont également rares dans les organisations ouvrières. L'ACO est exigeante. Elle veut des membres actifs dans les organisations ouvrières : c'est une garantie de la qualité de la présence dans le M.O., ce n'est pas forcément pour écrémer, prendre le dessus du panier. C'est simplement une **question de vérité**. L'ACO, son influence, son importance ne se mesure pas au nombre.

[Nous nous interrogeons] :

que faisons-nous des chrétiens : on les accapare pour les bonnes œuvres.

est-ce que chacun de nous a le souci d'en mettre d'autres en route ?

casser les reins à un militant, l'acheter, le neutraliser, c'est casser un bout du monde, qui ne se construira pas.

Où sommes-nous ?

Géographiquement sur le Grand Angoulême. Des points noirs qui sont une préoccupation : Cognac, La Rochefoucauld, Ruelle. Les professions : la métallurgie, les hospitaliers, la papeterie, les services. Absents ou très peu dans le bâtiment, qui est le secteur des plus pauvres.

2°. Vivre de Jésus-Christ

Une deuxième exigence de l'ACO : vivre de Jésus-Christ dans le monde ouvrier. Il ressort des réponses aux questionnaires que c'est difficile à exprimer. On apporte la vie, ce qu'on a vécu, et à pleine main, et souvent on ne sait pas quoi en faire. On la regarde pour nous demander : Jésus-Christ là-dedans qu'est-ce qu'Il fait ? Où Il est ? La vie c'est le terrain, la matière première de nos révisions de vie. On n'a pas à se forcer, c'est l'histoire d'un peuple que l'on voit vivre. [...]

La révision de vie c'est s'arrêter pour voir comment se fait et se vit le salut des hommes. C'est voir comment l'entreprise, le quartier, a évolué, grandi, a pris davantage conscience, est devenu davantage solidaire, combatif. [...]

3°. Annoncer Jésus-Christ

C'est la raison d'être de l'ACO, vous avez été d'accord là-dessus.

Faire connaître, dire Jésus-Christ **aux travailleurs**. On n'en vit pas pour le garder. On n'est pas propriétaire de Jésus-Christ. Ce n'est pas à l'ACO de dire Jésus-Christ au milieu indépendant et inversement. Des patrons se croyaient obligés de faire référence à leur foi devant les travailleurs, ils sont passés à côté de la plaque.

Qu'est-ce que la foi : **être témoin que Jésus-Christ est vivant aujourd'hui à nos frères du monde ouvrier**. Donc pas une idéologie, une philosophie, mais **une attitude** [...] le chrétien dans le monde ouvrier, comme le Christ, mène un combat pour le peuple. Se pose la question de la qualité de notre insertion dans l'action ouvrière et non la quantité de nos engagements. On ne veut pas dire que les non-chrétiens n'ont pas la même valeur. Ils en ont **quelquefois bien plus**. On veut dire que nous y sommes avec **un plus, un regard sur les événements et les personnes : le regard de Jésus-Christ**. Nous voyons un peuple en marche vers son salut. [...]

Lors des vingt ans de l'ACO en Charente, nous pouvons dire qu'il y a eu témoignage collectif des chrétiens engagés, et qu'il a été perçu. Ce sont des militants peu nombreux, mais que l'on rencontre dans toutes les actions. Ce n'est pas par hasard que les déclarations de l'ACO ont été affichées [lors des] événements de mai à la Fonderie de Ruelle à côté de celles des organisations syndicales et du Père Marty*. **Être avec les autres**, être présents, c'est notre manière à nous de dire le Christ aux travailleurs. Ils ne s'y trompent pas d'ailleurs. [...]

Une grande préoccupation : nous ne touchons qu'une toute petite partie du monde du travail ! Comment leur faire connaître Jésus-Christ s'il n'y a pas de chrétiens qui, avec eux, partagent leur combat ?

Une autre exigence pour que ce témoignage soit perçu par les travailleurs : c'est que ce témoignage que nous voulons porter à notre manière soit appuyé par **les chrétiens des autres milieux** et **par toute l'Église**. Si l'attitude, le comportement des autres vient démolir ce que péniblement nous arrivons à faire... C'est pourquoi nous souhaitons que l'ACI progresse. Ce n'est

pas en effet seulement par des cercles d'études que s'opèrera la transformation des personnes des autres milieux, mais par une remise en cause vraie, individuelle et collective.

Une autre préoccupation de l'ACO de la Charente : les jeunes. Qu'ils ne se coupent pas du monde ouvrier dont ils sont issus sous prétexte qu'ils vont de plus en plus à l'école. Donc préoccupation en direction de la JOC pour un éveil des jeunes à la vie ouvrière, pour que ce soit aussi annoncé à leurs copains et leurs copines, et pour que plus tard ils viennent prendre la relève des vieux.

Conclusion.

Nous n'avons pas seuls la vérité. Nous ne prétendons pas avoir seuls le monopole de l'évangélisation du monde ouvrier, d'autres y travaillent aussi. Mais nous pensons que nous sommes le Mouvement privilégié pour cela. Aussi on n'est pas obligés d'être d'accord avec nous, mais nous vous demandons de respecter notre action, et si possible de la soutenir.

* : Il s'agit de Mgr Marty, archevêque de Paris.

9.3.4. Réunion du bureau du CMR de la Charente. 19 mai 1972

Source : *Fonds privé.*

Préparation de la journée sur le sens et la raison d'être du CMR en Charente.

Constats :

Dans un monde rural et dans une société

- où se mêlent progrès humain et situation de crises
- où le progrès technique, économique et culturel ne profite qu'à certains et crée des marginaux
- où la socialisation crée des relations nouvelles et créant des tensions et affrontements

Dans une Église qui connaît à la fois renouveau et contestation

- des hommes ayant perdu beaucoup de points de référence ont le sentiment d'être désarmés
- certains vivent dans l'individualisme et se replient sur eux-mêmes
- d'autres vivent dans la révolte
- beaucoup cherchent un sens à leur existence
- des chrétiens aussi veulent vivre pleinement leur foi au cœur des réalités quotidiennes

Propositions actuelles du mouvement :

À travers les réalités vécues et en particulier à travers les événements, les actions collectives... le mouvement veut aider les hommes à découvrir et annoncer Jésus-Christ.

Cette découverte et cette annonce devraient se faire particulièrement

- par un partage en équipe de la vie et des événements
- par une analyse de cette vie
- par un effort constant d'éclairage par l'Écriture, la prière, la vie sacramentaire
- par un partage en Église
- par une action menée avec tous.

9.3.5. Comment l'Église de Charente se prépare-t-elle à vivre les dix années à venir ? Conseil presbytéral

Source : *Archives diocésaines. Dossier « Conseil presbytéral. "Conseils presbytéraux. 1983" »*

Les transformations auxquelles nous avons à faire face sont de plusieurs ordres : il y a les changements culturels et sociaux ; il y a les changements dans la structure de l'organisation vitale de l'Église. Nous sommes attentifs aux deux, mais les premiers sont plus généraux, pris en charge par l'ensemble des communautés ecclésiales ; ce sont les seconds sur lesquels nous nous arrêtons aujourd'hui : nous savons qu'il y aura de moins en moins de prêtres, comment l'Église va-t-elle continuer à vivre sa mission dans ces nouvelles conditions ?

Quelques points de repère : clergé, mouvements, laïcs en situation ministérielle : catéchèse, liturgie... Dans cette situation, et notamment la prévisible raréfaction des prêtres d'âge jeune et d'âge moyen, trois attitudes fondamentales (trois priorités pastorales guident l'action du diocèse depuis plusieurs années).

I. PRIORITÉS PASTORALES

1. Tenter au maximum d'aborder « la crise » avec **une Église en état de mission.**

a. Tournée vers le monde

C'est le soutien aux mouvements : cf. objectifs pastoraux des années 79-80-81-82 ; cf. la plupart des prêtres plus ou moins détachés, ou les aumôniers diocésains font partie des 10 % des prêtres qui ont moins de 50 ans, et l'existence d'antennes diverses (médias, handicapés, PRTL [pastorale des réalités du temps libre (tourisme et loisirs)], famille, etc.)

b. Une attention à des lieux où il se passe quelque chose : monde scolaire, hospitalier, équipes Mission de France, monastère, etc.

c. Des points d'appel et de défrichage : pastorale des 13-16 ans et des jeunes, vocations, visites pastorales de l'évêque.

2. Soutenir et développer la **Communio - Communication.**

- Au niveau des prêtres : journée du presbyterium, rencontres de secteur, conseil presbytéral, rencontres des aumôniers diocésains.

- Au niveau des laïcs : rencontres de catéchistes, rôle des mouvements diocésains, conseils pastoraux.

- Au niveau des religieuses : rencontres en zone, en Unions, CDR.

- Attention portée aux fêtes, regroupements, pèlerinages.

3. Développer la coresponsabilité.

- À travers les divers conseils : cf. plus haut.

- À travers un appel incessant : - pour des ministères (catéchèse, finances, liturgie)
- pour les mouvements (cf. objectifs pastoraux)

- Par toutes les activités de formation (interne aux mouvements, aux institutions ou sous forme de cours de formation permanente)

- On note ainsi : les comités financiers, les services diocésains en équipe (CDI [Centre de documentation et d'information], Coopération missionnaire, vocations...)

Les conseils pastoraux, une multiplication des religieuses permanentes de la pastorale, une réflexion sur les assemblées dominicales de prière, quelques ministères reconnus ou institués.

II. CHOIX ET EXPÉRIENCES

1. Des choix d'attitudes

À la base de tout, une conviction spirituelle : nous sommes responsables de l'Église, mais elle n'est pas seulement entre nos mains. L'annonce de Jésus Christ n'est jamais le résultat simple d'une planification. [...]

Une attitude critique sur les prévisions : il y a des choses sûres, d'autres moins.

Éviter les conflits inutiles en semblant disqualifier certains prêtres.

Accepter, malgré la difficulté, un vrai pluralisme fondé sur la diversité de la mission comme sur la diversité du charisme des personnes.

2. Des expériences

Il s'agit, dans la situation actuelle, de se tenir prêts pour faire face à des manques de ministres lorsqu'ils se produisent. Pour cela des expériences nous ont amenés à avoir en tête des **schémas** de solutions :

- sur des secteurs paroissiaux : cf. Montemboeuf, Cherves, Sigogne
- dans les mouvements : JOC : prise en charge d'une équipe lointaine par un aumônier diocésain ; adultes du CMR ou de l'ACO soucieux du mouvement des jeunes
- dans les aumôneries scolaires : dans tout le diocèse, un seul prêtre s'y consacre en priorité, mais il y a un peu partout des équipes
- en aumônerie d'hôpital
- des comités financiers.

III. CONCLUSION

Il s'est ainsi agi, ces années-ci, de faire vivre l'Église le mieux possible dans le monde de ce temps. La faire vivre aujourd'hui avec ce que Dieu nous donne, en affrontant peu à peu la crise à mesure qu'elle nous touche (et c'est déjà commencé !). Avec la conviction que, si elle est vivante (prière, rassemblement, présence et souci missionnaire), elle saura s'inventer des moyens de survivre.

On peut dans tout cela faire ressortir **quelques** remarques :

- des difficultés : dans divers domaines ou divers lieux, on (des responsables) voient assez bien ce qu'il faudrait faire ou au moins essayer : mais **avec qui** ? Le fait que l'approche pastorale est pluraliste ne simplifie pas le problème.

- difficulté de trouver des prêtres capables de ministère de communion (et acceptant de le vivre) : faire vivre des collectifs, animer des conseils, des coordinations, etc. Ce travail retombe souvent sur les vicaires épiscopaux et quelques doyens, d'où une surcharge des responsables.

- difficulté du fait qu'il y a des prêtres ou des laïcs à qui on ne peut demander de faire certains passages.

- questions autour du statut des permanents non prêtres (et non religieuses) : moins la question de les « situer » que des problèmes : finances, vocation - formation - avenir à long terme, renouvellement.

- des signes d'espérance : on voit naître des communautés qui se prennent en charge : mouvements, aumôneries, communautés locales, avec des gens plus nombreux et surtout plus motivés.

- on assiste à des expériences significatives, notamment au niveau d'équipes mixtes (PRL [prêtres-religieuses-laïcs]), mais aussi pour de nouvelles façons de prendre en charge telle ou telle activité de l'Église (communes rurales sans communauté).

- on rencontre des gens heureux de vivre en Église heureux de ce qu'ils font.

Nous serions ainsi prêts à reconnaître que nous ne savons pas bien comment l'Église vivra en Charente dans dix ans, mais appuyés sur l'expérience de ces années-ci, nous **croyons** que des solutions vont continuer de s'inventer.

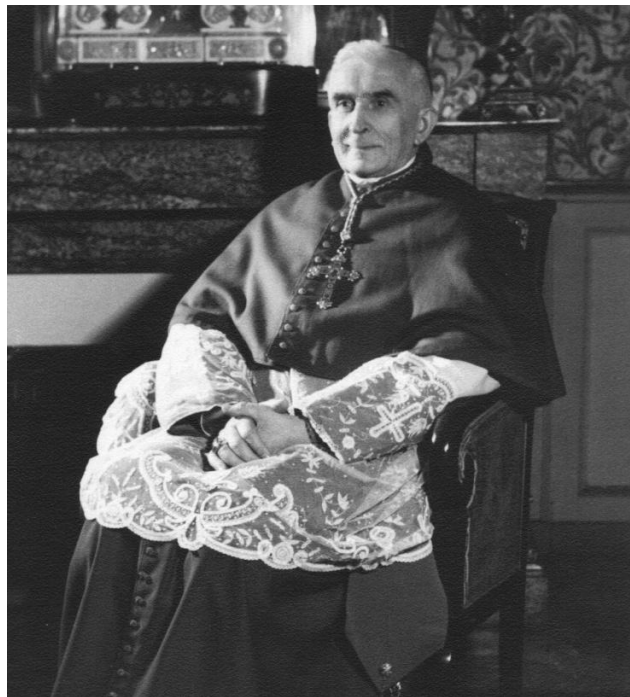
PHOTOGRAPHIES

Sauf mention contraire, les photographies sont issues des Archives diocésaines d'Angoulême.

L'année précisée dans les légendes des églises est celle de la consécration du bâtiment.

LES ÉVÊQUES D'ANGOULÊME

P 1. Mgr MÉGNIN (1933 à 1965). Date inconnue.

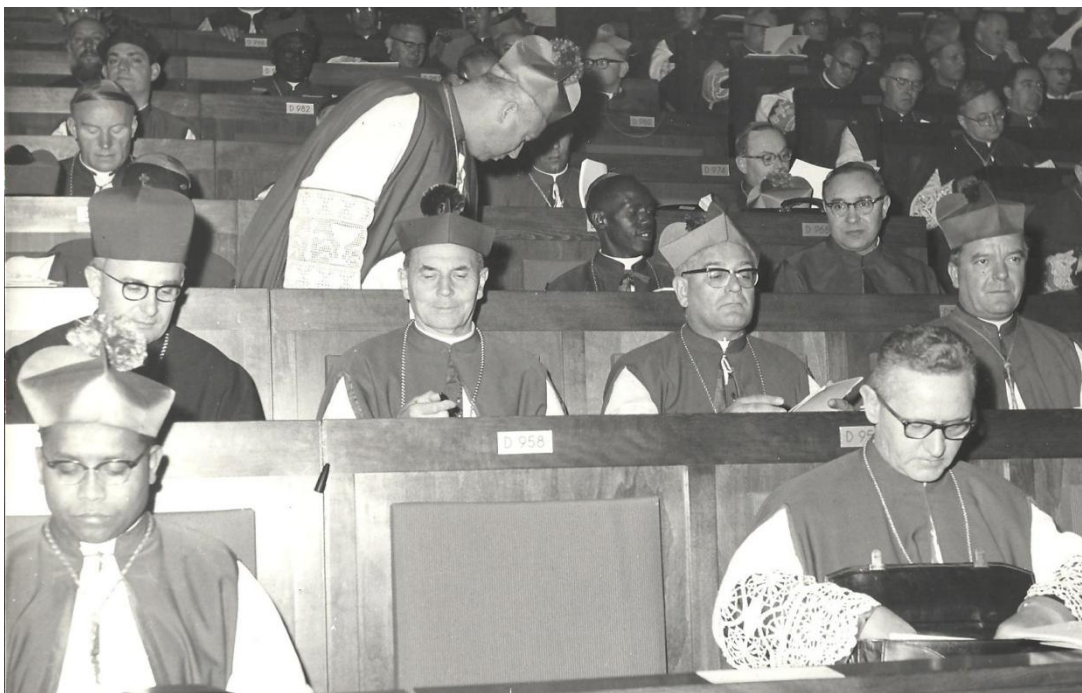


**P 2. Présentation de Mgr KÉRAUTRET (1965 à 1975),
à la cathédrale d'Angoulême, le 10 décembre 1961.**



Père FAU, Mgr MÉGNIN, Mgr KÉRAUTRET, Père BLOIS.

**P 3. Mgr KÉRAUTRET lors d'une session du concile Vatican II. Date
inconnue.**

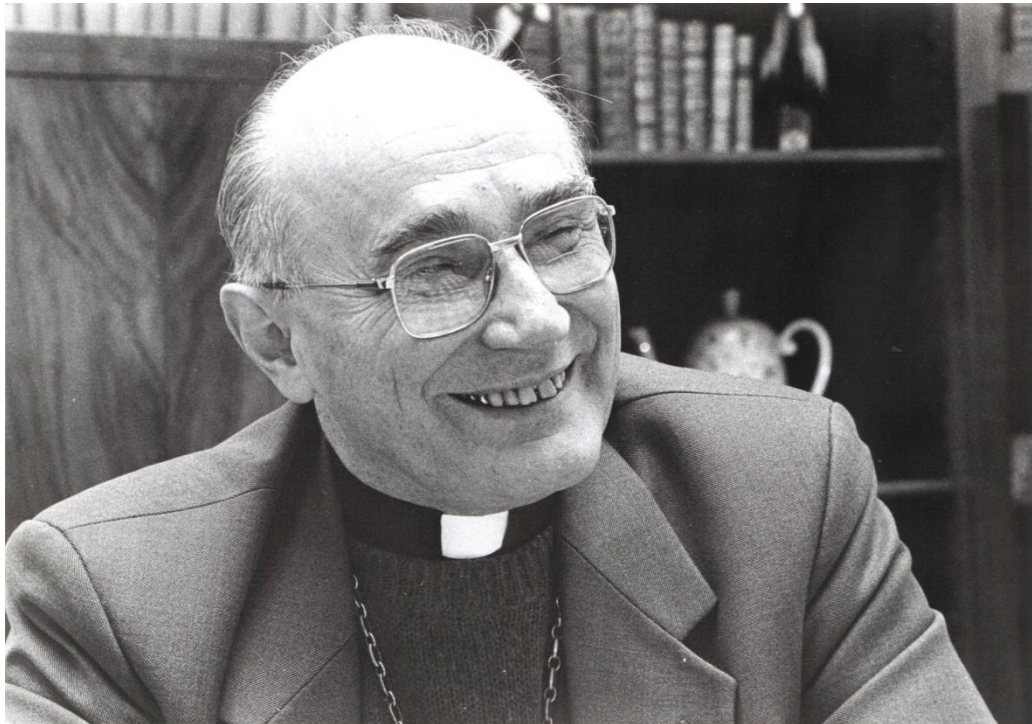


Mgr KÉRAUTRET est assis devant l'évêque debout.

P 4. Mgr KÉRAUTRET et Mgr ROL (1975 à 1993), le jour de l'ordination épiscopale de Mgr Rol, le 1^{er} juillet 1973.



P 5. Mgr ROL. Date inconnue.



P 6. Mgr DAGENS (1993 à nos jours) et Mgr ROL, en 1993.



LES ÉGLISES consacrées après 1950

P 7. Église Notre-Dame du Gond-Pontouvre, 1956.



P 8. Église du Sacré-Cœur, à Angoulême, 1957.



P 9. Église Saint-Joseph Artisan, à Soyaux, 1961.



P 10. Église Sainte-Bernadette, à Angoulême, 1965.



P 11. Église Sainte-Bernadette, à Angoulême, intérieur, 1965.



P 12. Chapelle Sainte-Thérèse, à Châteaubernard, 1967.



P 13. Église Saint-Paul, à Ma Campagne, à Angoulême, 1982.



P 14. Église Saint-Paul, à Ma Campagne, à Angoulême, intérieur, 1982.



P 12. Église Saint-Pierre-Aumaître, à Angoulême, 1987.



P 13. Église Saint-Pierre-Aumaître, à Angoulême, intérieur, 1987.



P 14. Chapelle des Riffauds, à Ruelle, 1988.



<http://www.paroissederuelle.fr/Photos%20riffauds.html>

P 15. Vote lors du Synode diocésain. Pentecôte 1988.



P 16. Célébration eucharistique lors du Synode diocésain, Pentecôte 1988.



P. PLANTEVIGNE, secrétaire général du Synode, Mgr TAPSOBA, évêque de Koudougou, Mgr ROL, P. BOULLET, vicaire général.

CARTES

LE DIOCÈSE D'ANGOULÊME

C 1. Divisions géographiques du diocèse d'Angoulême en 1960



Répartition des paroisses de la ville d'Angoulême :

Doyenné de Saint-Pierre : Cathédrale, Saint-André, Saint-Ausone, Saint-Martial, Saint-Cybard.

Doyenné de Saint-Jacques : L'Houmeau, Sacré-Cœur.

C 2. Divisions géographiques du diocèse d'Angoulême en 1966



ZONE

Doyenné

Secteur

1 : Secteur Centre-Ville

Répartition des paroisses de la ville d'Angoulême :

Secteur Centre-Ville : Cathédrale, Saint-André, Saint-Ausone, Saint-Jean-Baptiste, Saint-Martial, Ma Campagne, Sainte-Bernadette.

Secteur Nord-Ouest : L'Houmeau, Saint-Cybard.

Secteur Nord-Est : Sacré-Cœur.

C 3. Divisions géographiques du diocèse d'Angoulême en 1976



ZONE

Doyenné

Secteur

1 : Secteur Centre-Ville ; 2 : Sud.

Répartition des paroisses de la ville d'Angoulême :

Secteur Centre-Ville : Cathédrale, Saint-André, Saint-Martial, Sainte-Bernadette.

Secteur Sud-Ouest : Saint-Ausone, Saint-Jean-Baptiste-de-Grelet, Ma Campagne.

Secteur Nord-Ouest : Saint-Jacques de L'Houmeau, Saint-Cybard.

Secteur Nord-Est : Sacré-Cœur.

C 4. Divisions géographiques du diocèse d'Angoulême en 1984



ZONE PASTORALE

Doyenné

Répartition des paroisses de la ville d'Angoulême :

1. Doyenné d'Angoulême Centre-Ville : Cathédrale, Saint-Ausone, Saint-André, Saint-Martial, Obezine.

Doyenné d'Angoulême Nord : Saint-Jacques de L'Houmeau.

2. Doyenné d'Angoulême Est : Sacré-Cœur, Saint-Paul (Ma Campagne), Saint-Jean-Baptiste.

3. Doyenné d'Angoulême Nord-Ouest : Sainte-Bernadette, Saint-Cybard.

4 : Confolens « La Bonnieure »

C 5. Doyennés du diocèse d'Angoulême en 1993



1 : Doyenné d'Angoulême Centre-ville

Répartition des paroisses de la ville d'Angoulême :

Doyenné d'Angoulême Centre-Ville : Cathédrale, Saint-Ausone, Saint-André, Saint-Martial, Obezine, Saint-Jacques de L'Houmeau, Sainte-Bernadette.

Doyenné d'Angoulême Est : Sacré-Cœur, Saint-Paul (Ma Campagne).

Doyenné d'Angoulême Ouest : Sainte-Jean-Baptiste, Saint-Cybard.

C 6. Nouvelles paroisses à partir de 1993



: Paroisses érigées en 1993

: Paroisses érigées de 1994 à 1999

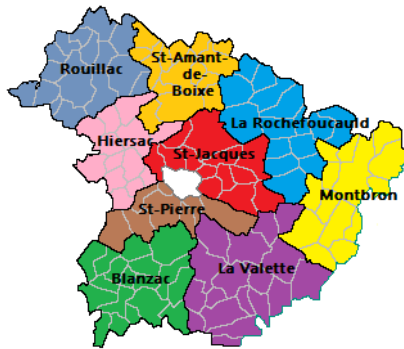
: Paroisses érigées à partir de 2000

: Paroisses érigées au cours des années 1990 et réunies au cours des années 2000

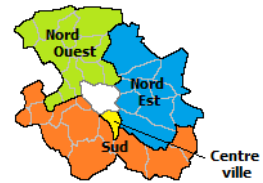
7000 : population lors de l'érection de la paroisse.

Les zones en blanc représentent les lieux où de nouvelles paroisses ne sont pas constituées.

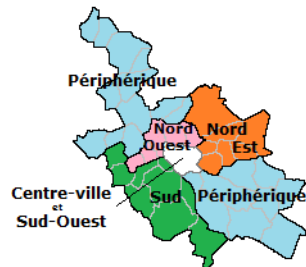
C 7. Évolution de la zone d'Angoulême de 1960 à 1993



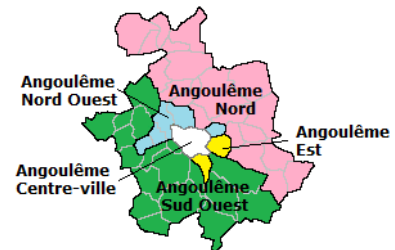
1960



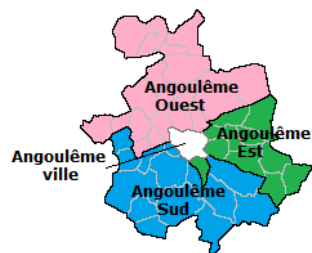
1966



1972

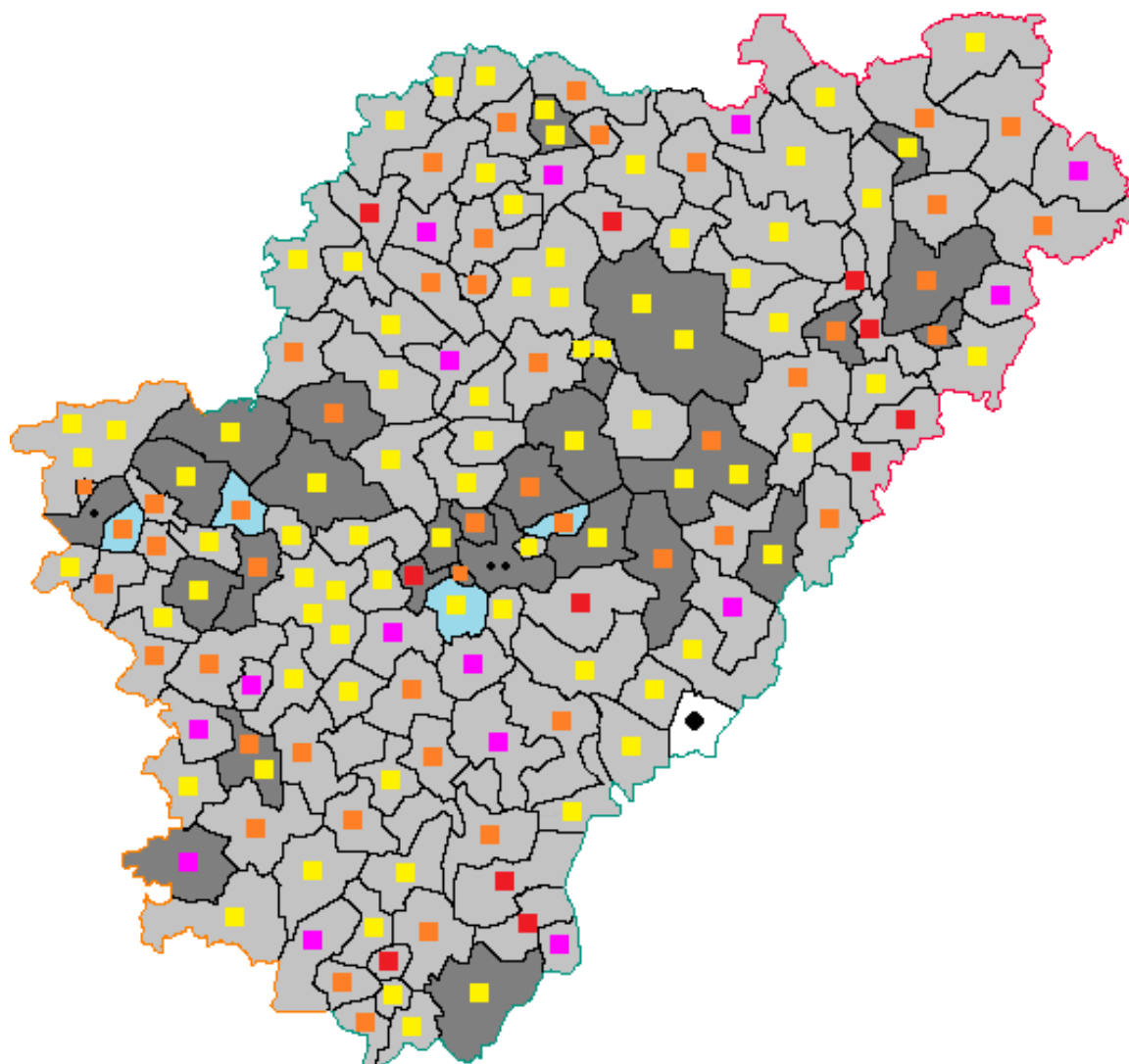


1984



1993

C 8. Charge pastorale et mobilité du clergé. Répartition géographique. 1962



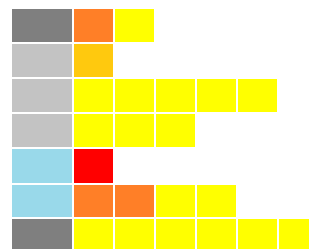
* : Cognac

Saint-Léger
Sacré-Cœur-Merpins
Saint-Jacques

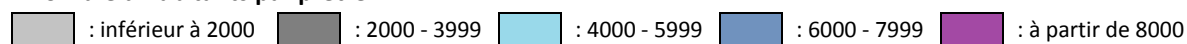


** : Angoulême

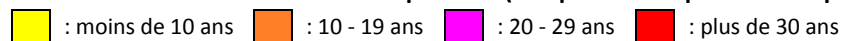
Saint-Pierre
Saint-André
Saint-Ausone
Saint-Martial
Saint-Cybard
L'Houmeau-Gond-Pontouvre
Sacré-Cœur - Soyaux



Nombre d'habitants par prêtre :



Nombre d'années au service de la paroisse (chaque carré représente un prêtre) :

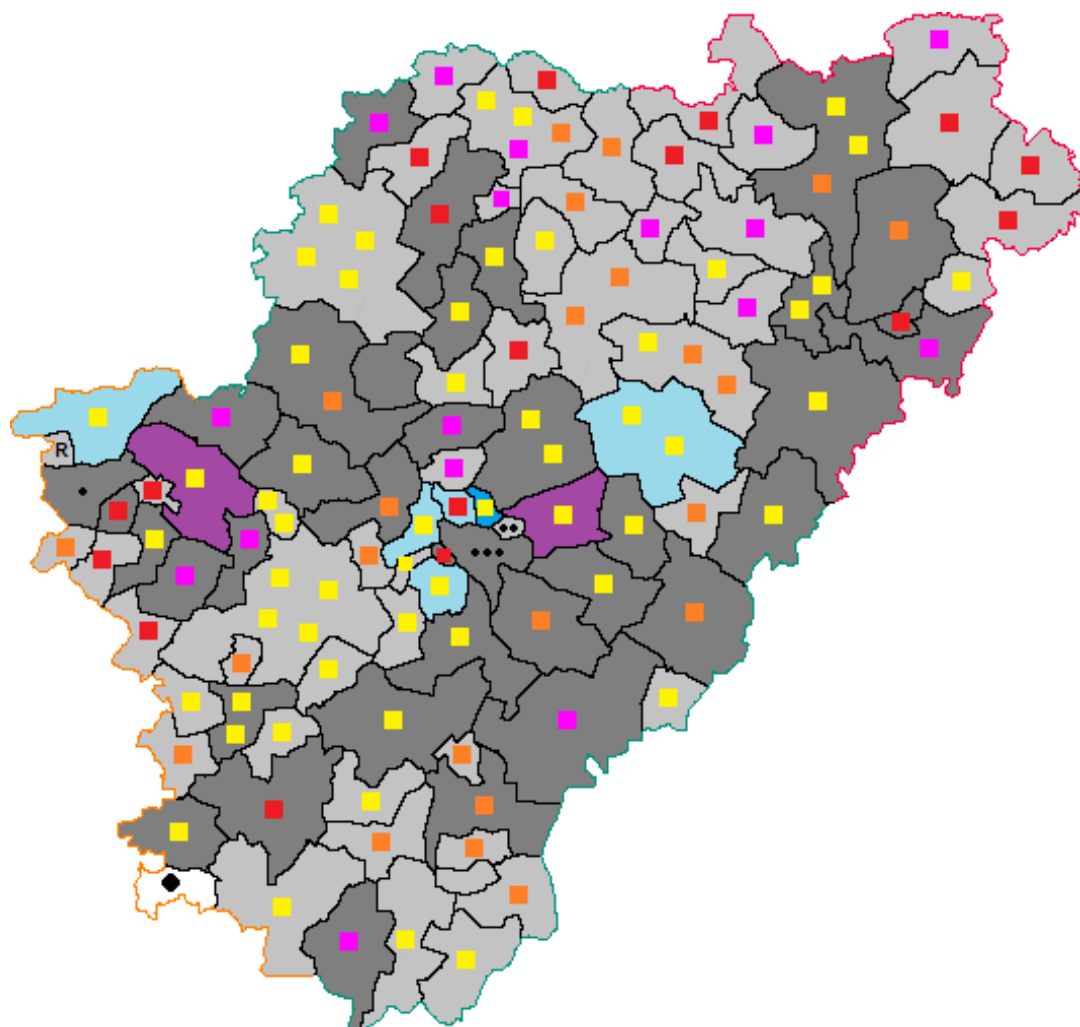


— : limite des paroisses

◆ : paroisse de Combiers desservie par le curé de La Rochebeaucourt (diocèse de Périgueux)

C 9. Charge pastorale et mobilité du clergé. Répartition géographique. 1972

C 10. Charge pastorale et mobilité du clergé. Répartition géographique. 1982



* : Cognac

*** : Angoulême

Saint-Léger
Sacré-Cœur
Saint-Antoine
Saint-Jacques

** : L'Isle d'Espagnac

Cathédrale
Saint-André
Saint-Martial
Sainte-Bernadette
Ma Campagne - Puymoyen
Saint-Jean-Baptiste
L'Houmeau
Saint-Cybard
Sacré-Cœur - Soyaux

Nombre d'habitants par prêtre :

□ : inférieur à 2000 □ : 2000 - 3999 □ : 4000 - 5999 □ : 6000 - 7999 □ : à partir de 8000

Nombre d'années au service de la paroisse (chaque carré représente un prêtre) :

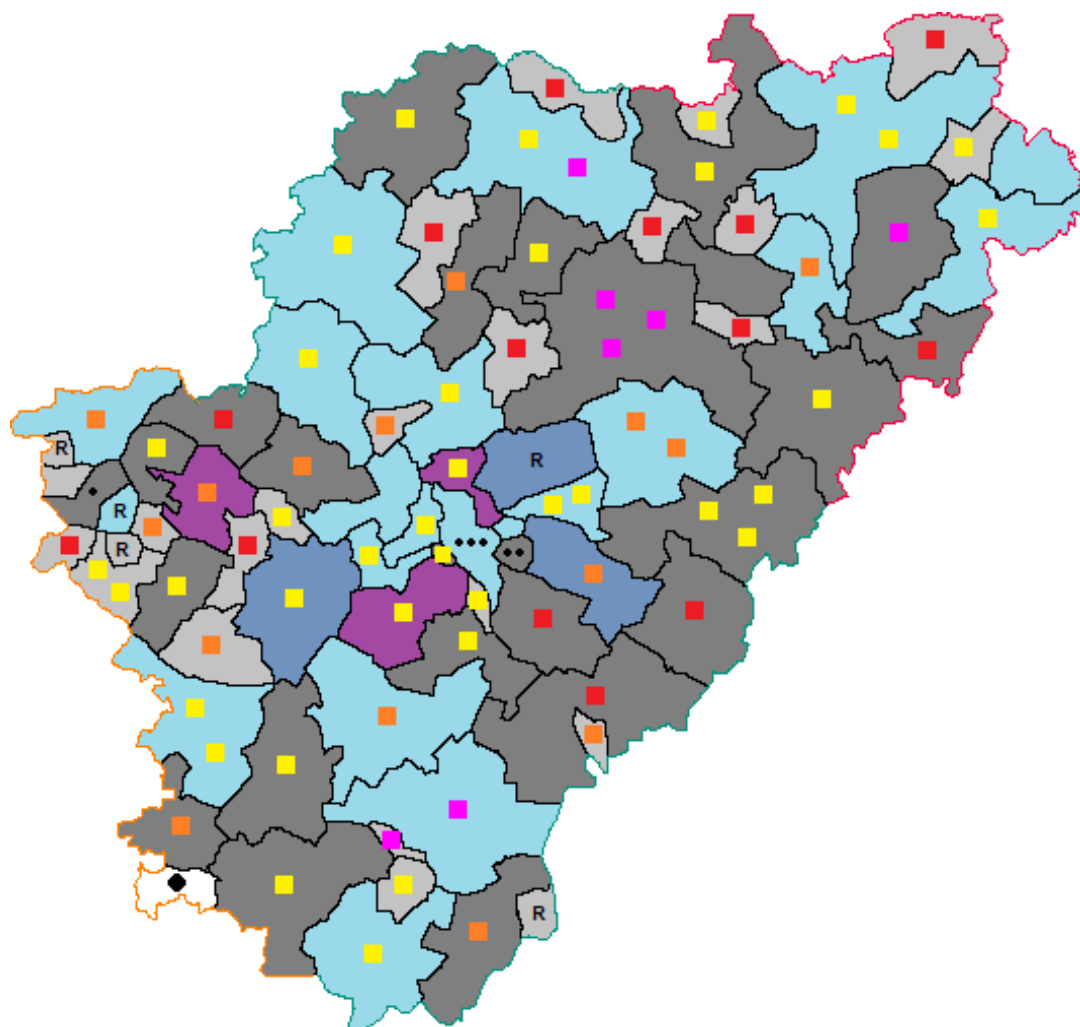
□ : moins de 10 ans □ : 10 - 19 ans □ : 20 - 29 ans □ : plus de 30 ans

— : limite des paroisses

◆ : communes de Chantillac et Bors de Baignes desservies par le curé de Chevanceaux (diocèse de La Rochelle)

R : présence d'une ou de religieuse(s) animatrice(s) pastorale(s)

C 11. Charge pastorale et mobilité du clergé. Répartition géographique. 1992



* : Cognac

Saint-Léger
Sacré-Cœur
Saint-Antoine
Saint-Jacques

** : Soyaux

*** : Angoulême

Cathédrale - Saint-Ausone
Saint-André
Saint-Martial
Sainte-Bernadette
Ma Campagne - Puymoyen
Saint-Jean-Baptiste
L'Houmeau
Saint-Cybard - Saint-Yrieix...
Sacré-Cœur - Soyaux

Nombre d'habitants par prêtre :

□ : inférieur à 2000 □ : 2000 - 3999 □ : 4000 - 5999 □ : 6000 - 7999 □ : à partir de 8000

Nombre d'années au service de la paroisse (chaque carré représente un prêtre) :

□ : moins de 10 ans □ : 10 - 19 ans □ : 20 - 29 ans □ : plus de 30 ans

— : limite des paroisses

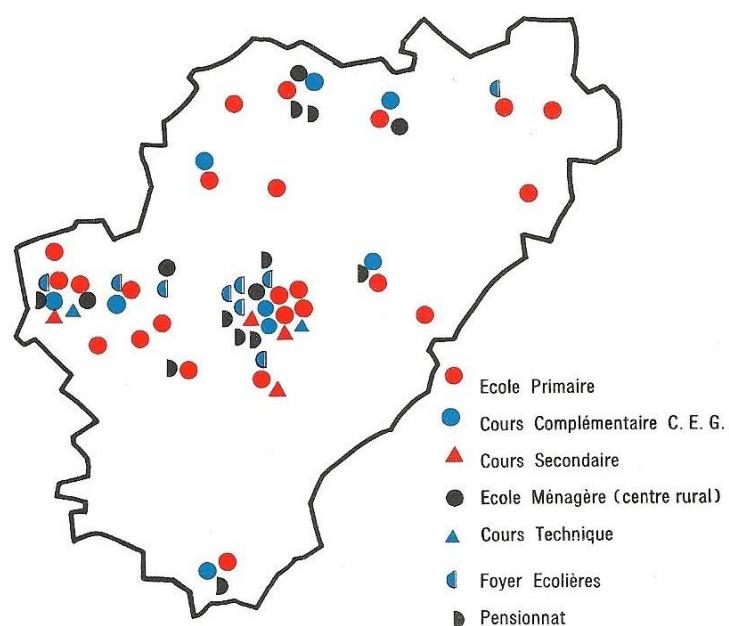
◆ : communes de Chantillac et Bors de Baignes desservies par le curé de Montlieu-la-Garde (diocèse de La Rochelle)

R : présence d'une ou de religieuse(s) animatrice(s) pastorale(s)

LES RELIGIEUSES

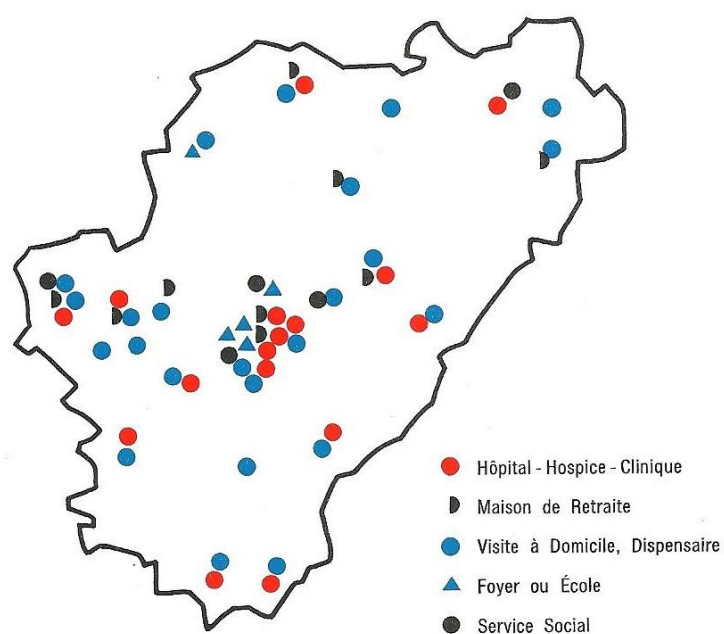
C 12. Activités des religieuses enseignantes, années 1960

Source : *Charente 1966. Terre de chrétienté ? Terre de mission ? 1966, Angoulême, planche 23.*



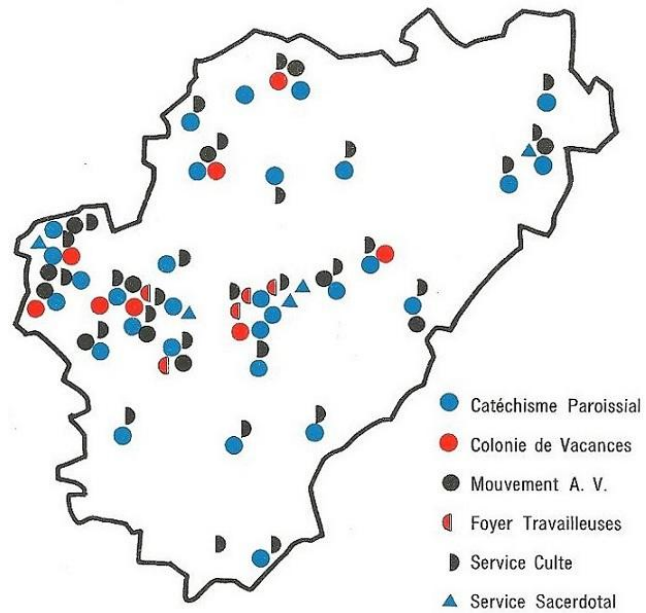
C 13. Activités des religieuses hospitalières, années 1960

Source : *Charente 1966. Terre de chrétienté ? Terre de mission ? 1966, Angoulême, planche 23.*



C 14. Activités paroissiales des religieuses, années 1960

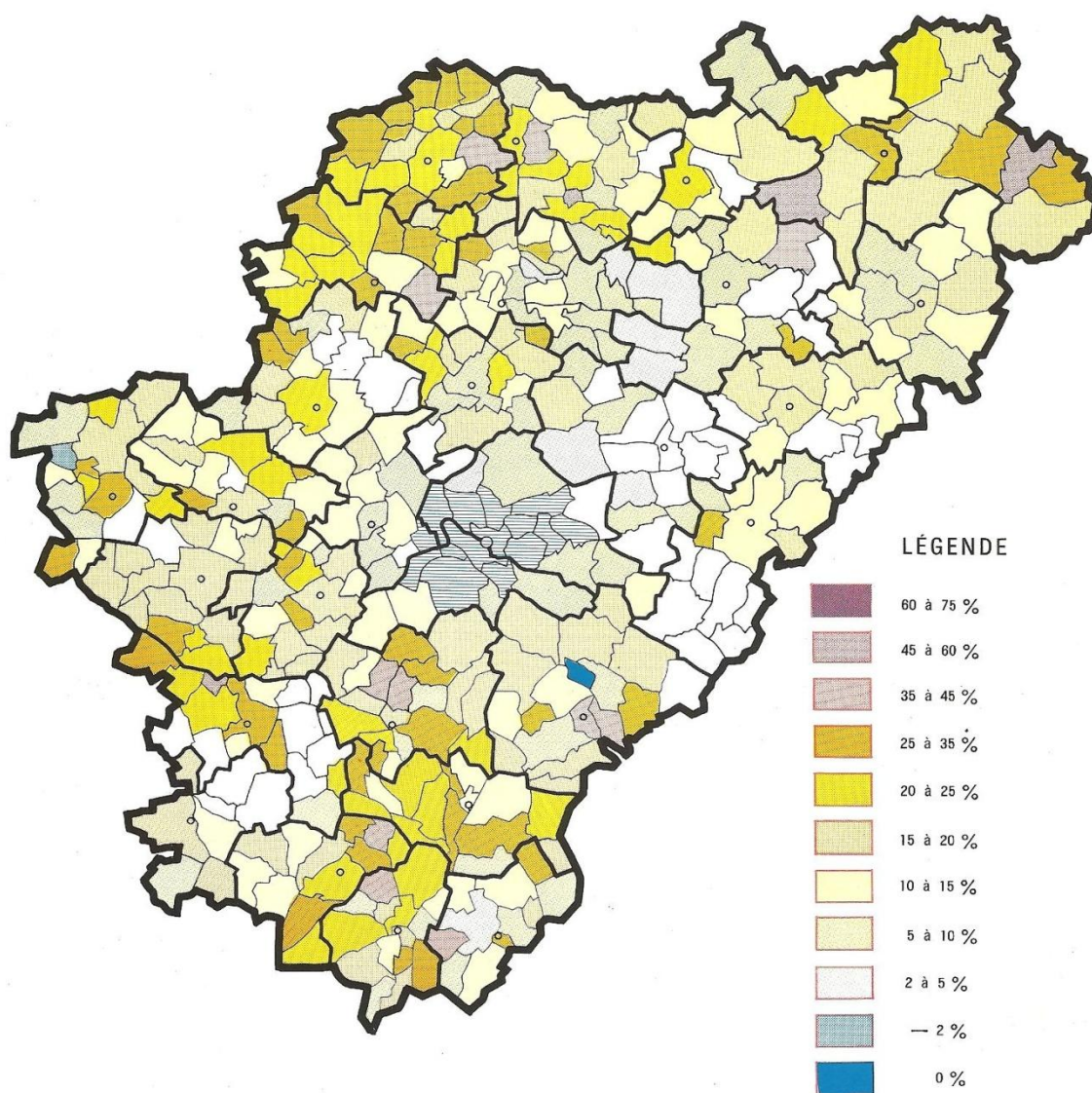
Source : *Charente 1966. Terre de chrétienté ? Terre de mission ? 1966, Angoulême, planche 23.*



PRATIQUE RELIGIEUSE

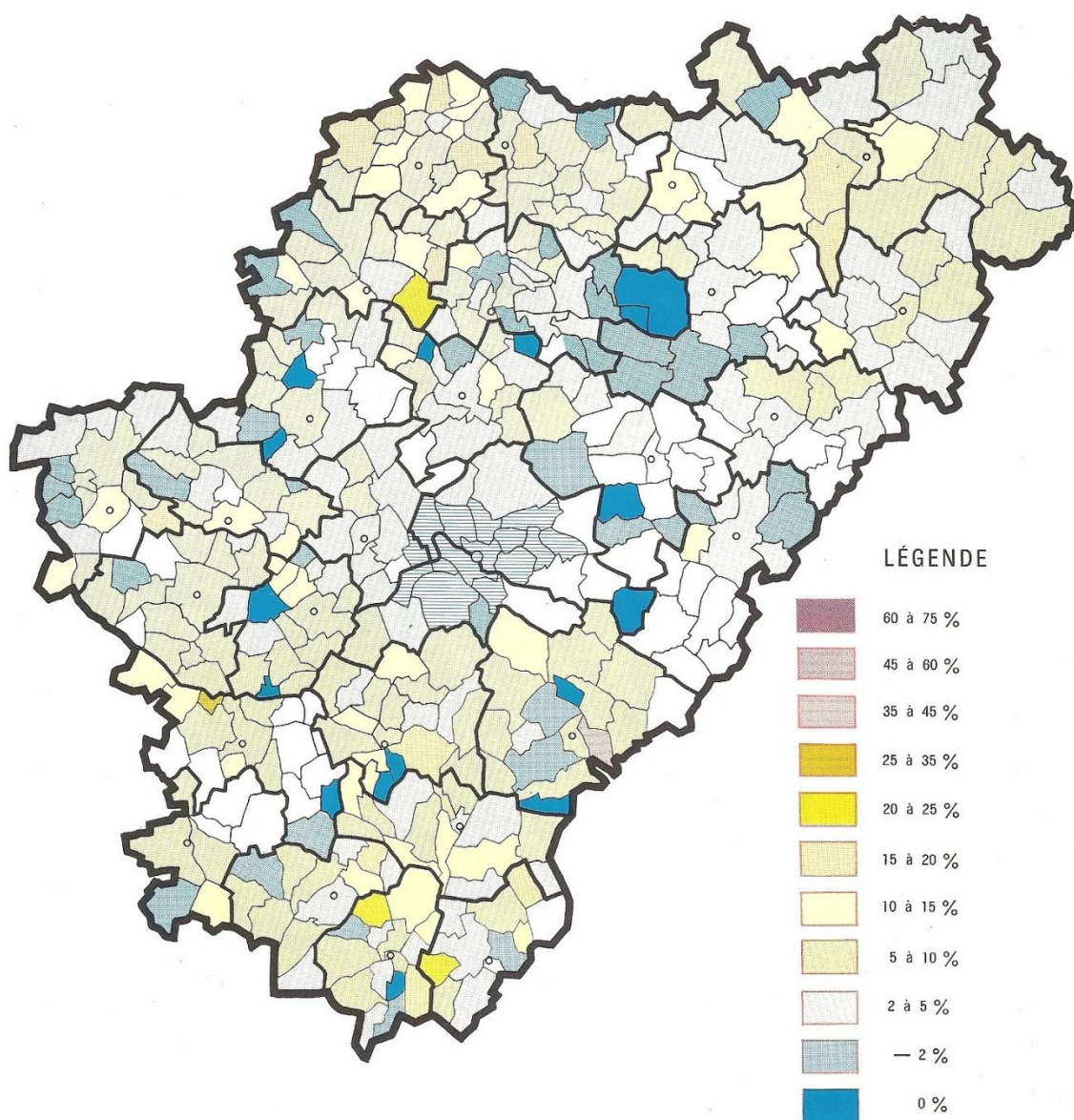
C 15. Pratique religieuse messe du dimanche (femmes). 1963

Source : Charente 1966. *Terre de chrétienté ? Terre de mission ?* 1966, Angoulême, planche 3.



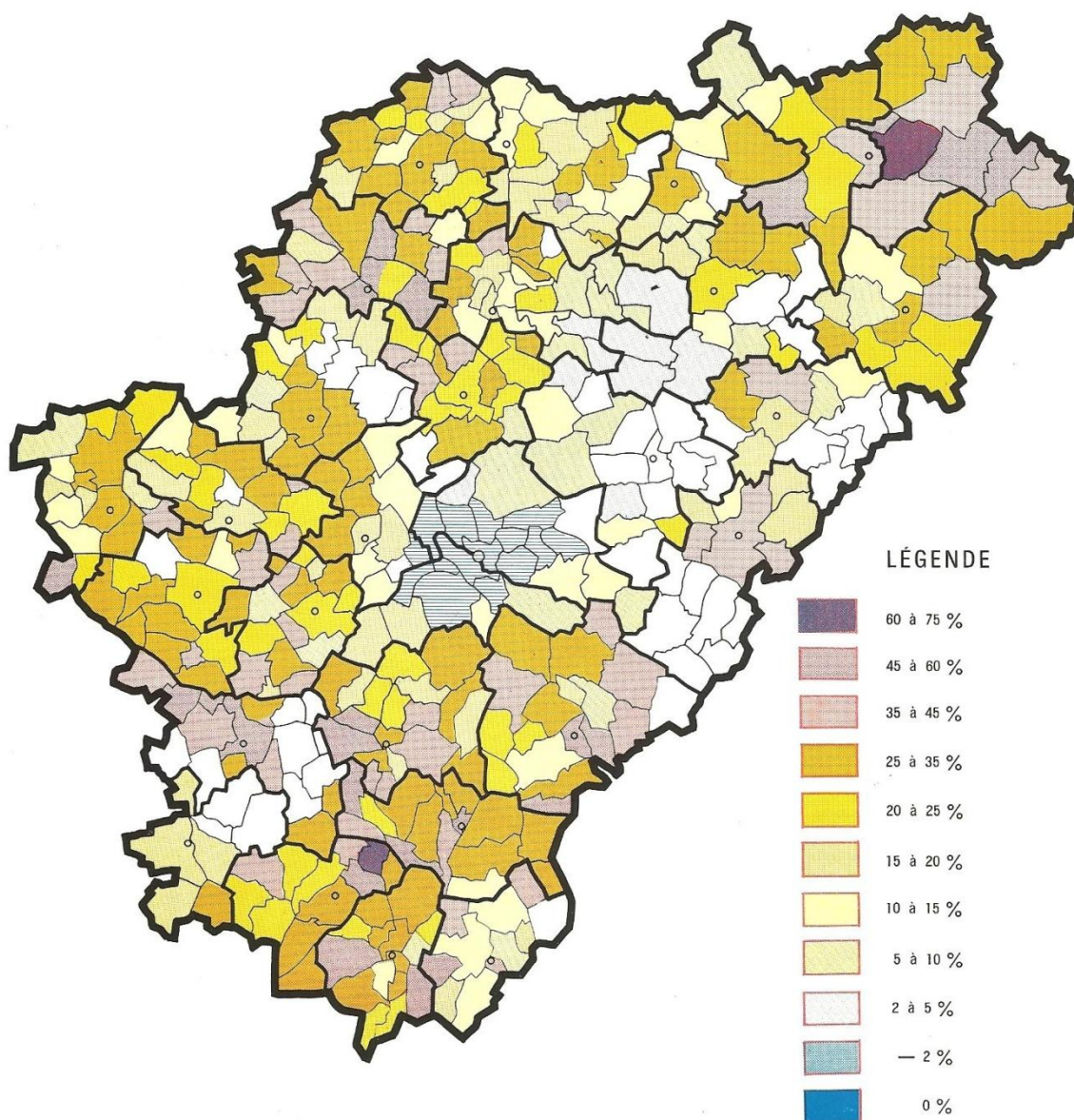
C 16. Pratique religieuse messe du dimanche (hommes). 1963

Source : *Charente 1966. Terre de chrétienté ? Terre de mission ? 1966, Angoulême, planche 4.*



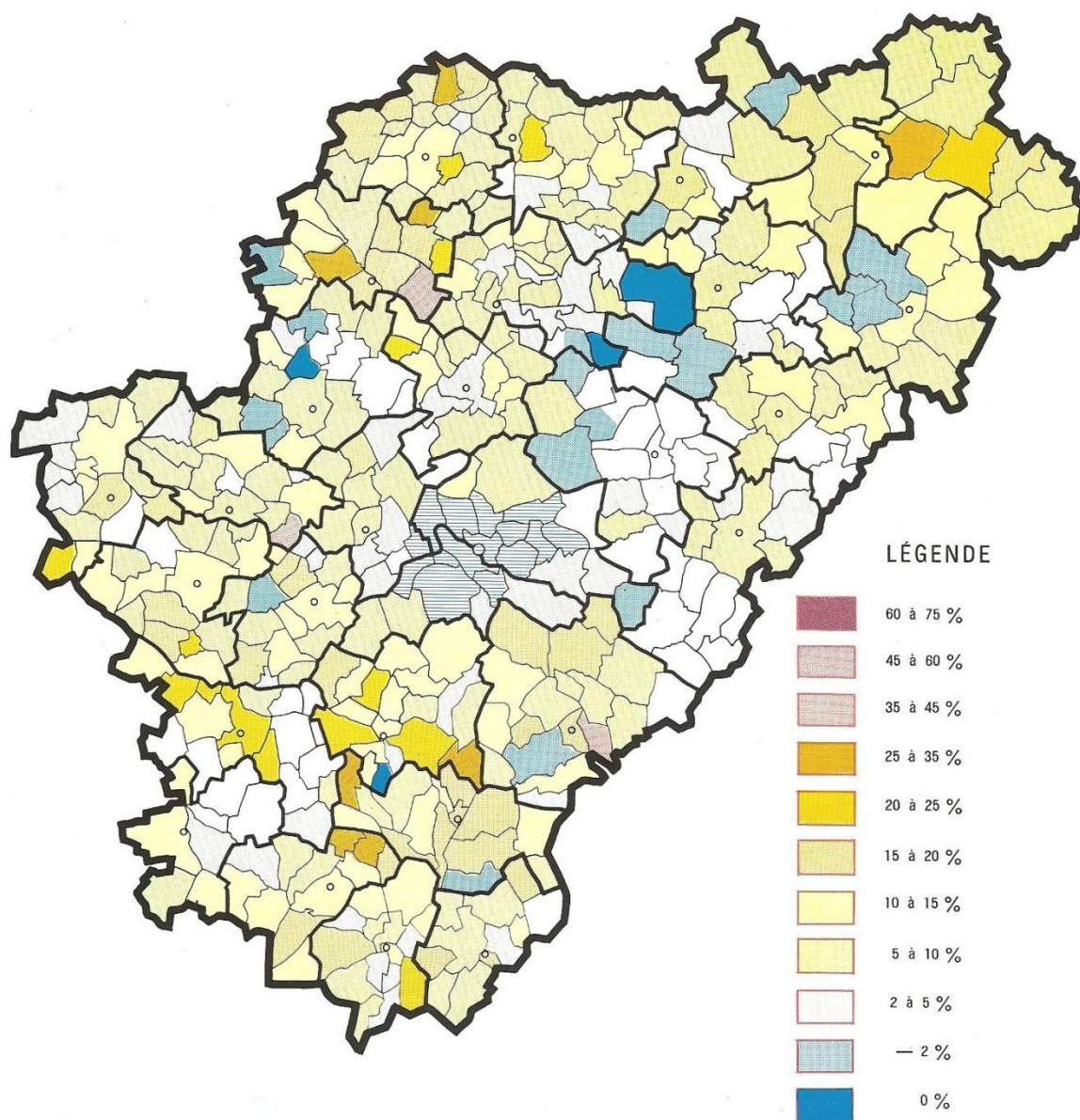
C 17. Pratique religieuse communion pascale (femmes). 1963

Source : *Charente 1966. Terre de chrétienté ? Terre de mission ? 1966, Angoulême, planche 5.*



C 18. Pratique religieuse communion pascale (hommes). 1963

Source : Charente 1966. *Terre de chrétienté ? Terre de mission ? 1966*, Angoulême, planche 6.



TABLEAUX

ÉVÊQUES ET PRÊTRES DE LA RÉGION APOSTOLIQUE

T 1. Évêques de la région apostolique de 1958 à 1993

	1958	1959	1960	1961	1962	1963	1964	1965	1966	1967	1968	1969	1970	1971	1972	1973	1974	1975
Agen	(1956) : Mgr Roger JOHAN																	
Aire et Dax	(1933) Mgr Clément MATHIEU																	
Angoulême	(1933) Mgr Jean-Baptiste MÉGNIN																	
Bayonne	(1957) Mgr Paul GOUYON																	
Bordeaux	(1950) Mgr Paul RICHAUD																	
La Rochelle	(1955) Mgr Xavier MORILLEAU																	
Limoges	(1938) Mgr Louis RASTOUIL																	
Périgueux	(1932) Mgr Georges-Auguste LOUIS																	
Poitiers	(1956) Mgr Henri VION																	
Tulle	(1940) Mgr Aimable CHASSAIGNE																	

* : Mgr Marcel LEFEBVRE (de janvier à août 1962)

	1976	1977	1978	1979	1980	1981	1982	1983	1984	1985	1986	1987	1988	1989	1990	1991	1992	1993
Agen	Mgr Sabin-Marie SAINT-GAUDENS (1996)																	
Aire et Dax	Mgr Robert SARRABÈRE (2002)																	
Angoulême	Mgr Georges ROL																	
Bayonne	Mgr Jean-Paul VINCENT																	
Bordeaux	Mgr Marius MAZIERES																	
La Rochelle	Mgr François FAVREAU																	
Limoges	Mgr Henri GUFFLET																	
Périgueux	Mgr Jacques PATRIA																	
Poitiers	Mgr Joseph ROZIER (2002)																	
Tulle	Mgr Jean-Baptiste BRUNON																	

** : Mgr Claude DAGENS (à nos jours)

T 2. Thèmes abordés par l'Assemblée régionale évêques – prêtres de 1972 à 1993

1972	- Évangélisation du monde rural - Évangélisation du monde universitaire - Fonctionnement des conseils presbytéraux
1973	La question des ministères dans chaque diocèse de la région
1975	Partage de vie apostolique sur le monde ouvrier
1976	L'évangélisation des personnes du milieu indépendant
1977	Comment promouvoir des nouveaux modes de vie sacerdotale, s'enracinant dans un renouveau apostolique ?
1978	Conditions et cheminements de l'appel apostolique dans la région
1979	Les passages à opérer dans notre sacerdoce et notre ministère sacerdotal
1980	Que devenons-nous comme prêtres, dans une Église où s'étend la coresponsabilité ?
1981	Les perspectives missionnaires dans notre région
1982	- Le monde de la santé - Le renouveau charismatique - La mission en monde ouvrier - Les diacres permanents
1983	- Recherches de repères pour les dix ans qui viennent - Les finances de l'Église
1984	Prêtre, appeler au sacerdoce
1985	La formation permanente des prêtres
1986	- Concile et Synode - La pastorale liturgique et sacramentelle
1987	- L'avenir des séminaires régionaux - Le Minitel. Chrétiens Médias - La catéchèse des enfants
1989	- Document de l'assemblée de Lourdes : « Ministères et vie des prêtres diocésains » - Le dimanche dans la vie chrétienne et dans la vie sociale - La structure interne de l'AREP - La solidarité
1993	La place des prêtres dans les synodes et les démarches synodales

T 3. Nombre d'aumôniers dans le diocèse d'Angoulême et dans la région apostolique Sud Ouest, de 1938 à 1964

Source : *Archives diocésaines*. « Étude démographique du clergé. Région apostolique Sud Ouest. 1965, planche 31 ».

	Hôpitaux. Cliniques Communautés religieuses			Enseignement public			Direction des œuvres		
	1938	1950	1964	1938	1950	1964	1938	1950	1964
Diocèse d'Angoulême	9 ?	11 ?	12	1	1	4	2 ?	3 ?	5
Région apostolique Sud-Ouest	168	180	211	13	22	63	23	55	88

LE CLERGÉ

T 4. Évolution du nombre des prêtres en pourcentage. Région Sud Ouest. 1900-1964

Source : *Archives diocésaines*. Dossier « Étude démographique du clergé. Région apostolique Sud Ouest. p. 7 ».

	Agen	Bordeaux	Angoulême	La Rochelle	Périgueux	Tulle	Limoges	Poitiers	Bayonne	Dax
1900-1964	- 56	- 64	- 35	- 47	- 44	- 30	- 26	- 24	- 17	- 8
1925-1964	- 55	- 47	- 41	- 42	- 42	- 28	- 22	- 15	- 11	+ 4

T 5. Membres du conseil épiscopal de 1967 à 1993

Source : *Annuaire diocésain*.

	1967	1968	1969	1970	1971	1972	1973	1974	1975	1976	1977	1978	1979	1980	1981	1982	1983	1984	1985	1986	1987	1988	1989	1990	1991	1992	1993
Mgr Kérautret																											
Mgr Rol																											
P. Barrion																											
P. Sochal																											
P. Piffaud																											
P. Boulet																											
P. Payrazat																											
P. Plantevigne																											
P. Labbé																											
P. Daniau																											
P. Jacq																											
P. Deguillaume																											
P. Iribarne																											
P. Pressac																											
P. Gault																											
P. Delage																											
P. Raymond																											
P. Bourdier																											
P. Pensuet																											
P. Charrier G.																											
P. Pichon																											
P. Goyon																											
P. Rétoré																											

■ : évêques
■ : vicaires généraux

■ : vicaires épiscopaux
■ : membres du conseil épiscopal restreint

T 6. Les fonctions du clergé, de 1938 à 1964.

Source : *Charente 1966. Terre de chrétienté ? Terre de mission*, p.90.

	En nombre absolu			En pourcentage		
	1938	1950	1964	1938	1950	1964
Paroisses	212	204	179	83,1	80	77,2
Enseignement	31	32	26	11,6	12,5	11,2
Aumôneries	10	15	21	3,8	5,9	9
Services diocésains	4	4	6	1,5	1,6	2,6

T 7. Répartition des fonctions du clergé en France et dans le diocèse d'Angoulême en 1975

Source : « *Vocations sacerdotales et religieuses* », 1/1978, n°124.

	France	Diocèse d'Angoulême
Au service des paroisses	59,36 %	64,23 %
Au service de l'éducation et de l'enseignement	9,47 %	5,17 %
Dans les aumôneries (communautés religieuses, hôpitaux)	5,9 %	4,74 %
Services généraux des diocèses	5,15 %	9,48 %
Pour « l'apostolat des laïcs »	3,31 %	1,29 %
Autres tâches missionnaires	2,2 %	3,45 %
Fonctions interdiocésaines régionales ou nationales	1,94 %	0,43 %
Autres situations (études, « en congé », retraités, en activité hors de France ou du diocèse)	12,67 %	11,21 %

T 8. Répartition des séminaristes charentais. Années 1960

Source : *Archives diocésaines*. Dossier « Grand séminaire ».

	1960-1961	1961-1962	1962-1963	1963-1964	1966-1967	1969-1970
1^{er} cycle	5	7 (2)	4 (2)	8 (2)	9 (2)	15 (?)
Absents*	11	6	7	6	11	6
2^e cycle	15 (6)	15 (5)	11 (3)	11 (6)	6 (3)	8 (?)
Total	31	28	22	25	26	29

* : Séminaristes en stage, au service militaire ou en coopération.

(?) : Nombre de séminaristes qui ne suivent pas leur formation dans les séminaires régionaux de Poitiers et de Bordeaux.

T 9. État du clergé par fonction et par âge. 1970

Source : *Annuaire diocésain 1971.*

			80 ans et plus	70 à 79 ans	60 à 69 ans	50 à 59 ans	40 à 49 ans	30 à 39 ans	Moins de 30 ans	Total	
Services généraux ⁽⁴⁾		S I ⁽¹⁾	2		4	1	3			10	21
		SNI ⁽²⁾			1					1	
		R ⁽³⁾			3	6		1		10	
Apostolat des laïcs		S I					2	2		4	9
		SNI					2	1		3	
		R					1	1		2	
Paroisses	Curés et vic. économés	S I	2	3	29	36	28	3		101	118
		SNI		1	1	2	4			8	
		R			2	2	4	1		9	
	Vicaires et auxiliaires	S I			1		13	20	2	36	56
		SNI				3	4	6		13	
		R		1		2	1	2	1	7	
Éducateurs et enseignants ⁽⁵⁾		S I			2	3	8	1	1	15	17
		SNI					1			1	
		R						1		1	
Autres ministères ⁽⁶⁾		S I	2	2	6	1	1			12	16
		SNI									
		R	1		1	2				4	
Sans ministère dans le diocèse	Étudiants	S I							1	1	1
		SNI									
		R									
	Retirés	S I	7	1	3	3	1			15	17
		SNI	1							1	
		R	1							1	
	Activités extérieures au diocèse	S I			1	2	6	3		12	12
		SNI									
		R									
Total		S I	13	6	46	46	62	29	4		206
		SNI	1	1	2	5	11	7	0		27
		R	2	1	6	12	6	6	1		34
			16	8	54	63	79	42	5		267
											267

⁽¹⁾ : Séculiers incardinés

⁽²⁾ : Séculiers non incardinés

⁽³⁾ : Religieux

⁽⁴⁾ : Évêque, vicaires généraux, chapitre, chefs de service, missionnaires diocésains

⁽⁵⁾ : Professeurs et aumôniers d'enseignement catholique et publics

⁽⁶⁾ : Aumôniers de communautés religieuses, d'hôpitaux, de sanatorium, de prison, de l'armée

T 10. État du clergé par fonction et par âge. 1980

Source : *Annuaire diocésain 1981.*

			80 ans et plus	70 à 79 ans	60 à 69 ans	50 à 59 ans	40 à 49 ans	30 à 39 ans	Moins de 30 ans	Total	
Services généraux ⁽⁴⁾		S I ⁽¹⁾		5	1	4	1			11	20
		SNI ⁽²⁾					1			1	
		R ⁽³⁾		4	2	1	1			8	
Apostolat des laïcs		S I					1			1	2
		SNI									
		R					1			1	
Paroisses	Curés et vic. économés	S I	2	15	26	37	10			90	103
		SNI	1			3	1			5	
		R		1	1	1	3	2		8	
	Vicaires et auxiliaires	S I		1		4	7	6		18	37
		SNI			1	1	1	1		4	
		R		1	3	4	5	2		15	
Éducateurs et enseignants ⁽⁵⁾		S I			3	5	1	1		10	10
		SNI									
		R									
Autres ministères ⁽⁶⁾		S I	1	5	1	2	2			11	13
		SNI						2		2	
		R									
Sans ministère dans le diocèse	Étudiants	S I					1			1	1
		SNI									
		R									
	Retirés	S I	3	8	4	1	1			17	19
		SNI			1	1				2	
		R									
	Activités extérieures au diocèse	S I			3	4	1	1		9	12
		SNI									
		R	1			2				3	
Total		S I	6	34	38	57	25	8	0		168
		SNI	1	0	2	5	3	3	0		14
		R	1	6	6	8	10	4	0		35
			8	40	46	70	38	15	0		217
											217

⁽¹⁾ : Séculars incardinés

⁽²⁾ : Séculars non incardinés

⁽³⁾ : Religieux

⁽⁴⁾ : Évêques et vicaire général, vicaires épiscopaux, chapitre, services diocésains, missionnaires diocésains, chapelains de Notre-Dame d'Obezine

⁽⁵⁾ : Professeurs et aumôniers d'enseignement catholique et publics

⁽⁶⁾ : Aumôniers de communautés religieuses, d'hôpitaux, de sanatorium, de prison, de l'armée, et prêtres-ouvriers

T 11. État du clergé par fonction et par âge. 1990

Source : *Annuaire diocésain 1991.*

			80 ans et plus	70 à 79 ans	60 à 69 ans	50 à 59 ans	40 à 49 ans	30 à 39 ans	Moins de 30 ans	Total	
Services généraux ⁽⁴⁾		S I ⁽¹⁾	7	4	4	1	1			17	17
		SNI ⁽²⁾									
		R ⁽³⁾									
Apostolat des laïcs		S I									3
		SNI									
		R			1	1	1			3	
Paroisses	Curés	S I		13	33	12	4	4		66	78
		SNI				1	2			3	
		R	1		3	3	1	1		9	
	Vicaires	S I			2	3		3	2	10	18
		SNI			1					1	
		R		1	1	1	3	1		7	
Enseignement ⁽⁵⁾		S I					1			1	1
		SNI									
		R									
Autres ministères ⁽⁶⁾		S I	1	1	5	4	1			12	17
		SNI			1					1	
		R		2	1		1			4	
Sans ministère dans le diocèse	Étudiants	S I			1					1	1
		SNI									
		R									
	Retirés	S I	15	7	4					26	37
		SNI	1	3	2					6	
		R	1	2	1	1				5	
	Activités extérieures au diocèse	S I		3	2	2	2			9	9
		SNI									
R											
Total		S I	23	28	51	22	9	7	2		142
		SNI	1	3	4	1	2	0	0		11
		R	2	5	7	6	6	2	0		28
			26	36	62	29	17	9	2		181
											181

(1) : Séculiers incardinés

(2) : Séculiers non incardinés

(3) : Religieux

(4) : Évêque, vicaire général, chanoines titulaires, services généraux

(5) : Aumônier de l'enseignement public

(6) : Aumôniers de communautés religieuses, d'hôpitaux, d'hospices, de prisons, travail professionnel, armée

T 12. Répartition du clergé par fonction et par âge en 1970, 1980 et 1990, en pourcentage

Sources : *Annuaire diocésain 1971, 1981 et 1991.*

	1970	1980	1990
Services généraux	7,8	9,1	9,4
Apostolat des laïcs	3,3	0,9	1,7
Paroisses	65,2	64,5	53,1
Enseignement	6,4	4,6	0,5
Autres ministères	6	6	9,4
Etudiants	0,4	0,5	0,5
Retirés	6,4	8,8	20,4
Activités extérieures au dioc.	4,5	5,6	5
En activité	88,8	85,2	74
Moins de 30 ans	1,9	0	1,1
30 à 39 ans	15,7	6,9	5
40 à 49 ans	29,6	17,5	9,4
50 à 59 ans	23,6	32,3	16
60 à 69 ans	20,2	21,2	34,2
70 à 79 ans	3	18,4	19,9
80 ans et plus	6	3,7	14,4
50 ans et plus	52,8	75,6	84,5
Séculiers incardinés	77,2	77,4	78,4
Séculiers non incardinés	10,1	6,5	6,1
Religieux	12,7	16,1	15,5

T 13. Répartition du clergé selon les doyennés. 1987.

Source : *Regard sur le diocèse d'Angoulême. Dossier n°2. Synode diocésain. Pentecôte 1988, p.8-10.*

	Nombre d'habitants	Prêtres en activité pastorale	Moyenne d'âge	Moyenne de population par prêtre
ZONE D'ANGOULEME	133 284	34	56 ½	
Angoulême Centre-ville	18 279	7	54	2 612
Angoulême Nord	39 866	5	61 ½	7 973
Angoulême Est	26 811	8	53 ½	3 351
Angoulême Sud- Ouest	22 182	7	64	3 169
Angoulême Ouest	27 146	7	49 ½	3 875
ZONE DE BARBEZIEUX	37 932	14	60	
Doyenné de Barbezieux, Baignes, Brossac	16 138	8	54 ½	2 017
Doyenné de Montmoreau, Chalais, Aubeterre, Villebois-Lavalette	21 794	6	65 ½	3 632
ZONE DE COGNAC	74 081	24	57 ² / ₃	
Doyenné Cognac ville	28 157	7	46 ³ / ₄	4 022
Doyenné Cognac Sud	22 109	7	66 ³ / ₄	3 158
Doyenné de Jarnac	24 815	10	58 ½	2 481
ZONE DE CONFOLENS	63 003	27	57 ¹ / ₃	
Doyenné de Confolens	24 563	11	66	2 233
Doyenné de la Bonniece	16 304	8	58	2 038
Doyenné de Confolens Sud	22 136	8	48 ½	2 767
ZONE DE RUFFEC	29 922	14	59 ½	
Doyenné de Ruffec	14 403	7	59 ³ / ₄	2 057
Doyenné de Ruffec Sud	15 519	7	59 ¼	2 217

LES RELIGIEUSES

T 14. Répartition des communautés des Sœurs de Sainte-Marthe, en 1960 et en 1990

Source : *Annuaire diocésain 1961 et 1991 et témoignages oraux.*

	1960		1990	
	Nombre de communautés	Nombre de religieuses	Nombre de communautés	Nombre de religieuses
Établissements de santé	13	76	5	21
Établissements scolaires	11	52	4	16
Communautés (travail salarié, pastorale...)	0	0	5	17
Divers (maison-mère, Petit Séminaire, École presbytérale)	3	28	1	14
Nombre moyen de religieuses par communauté	5,77		4,53	
Total du nombre de religieuses	156		68	

T 15. Effectif des religieuses. 1972-1987

Sources : *Rapports quinquennaux 1972, 1982 et 1987 et Annuaire diocésain 1973 et 1983.*

	Contemplatives		Apostoliques			TOTAL
	Communautés	Effectif	Congrégations	Communautés	Effectif	
1972	3	130	19	52	500	630
1982	3	119	17	49	269	388
1987	3	112	19	53	243	355

T 16. Répartition géographique des communautés religieuses. 1975

Source : « Compte-rendu du C.D.R. du 11 octobre 1975 ». *Église d'Angoulême*, 11 janvier 1976.

Zones	Religieuses apostoliques	Religieuses contemplatives	Nombre de communautés
Angoulême	138	44	20
Barbezieux	34	71	7
Cognac	79	19	18
Confolens	42	0	9
Ruffec	36	0	6

T 17. État des religieuses en 1987

Source : *Regard sur le diocèse d'Angoulême. Dossier n°2. Synode diocésain. Pentecôte 1988.*

Zones	Nombre	En activité	+ de 65 ans
Angoulême	115	58	59
Barbezieux	25	9	16
Cognac	57	33	25
Confolens	15	10	5
Ruffec	32	15	14

T 18. Répartition des religieuses en FEDEAR. 1982

Source : *Archives diocésaines. Dossier « Religieuses. Archives Unions. Zone d'Angoulême ».*

Milieu	Nombre	Activité	Nombre
Milieu ouvrier	14	Infirmière en centre de soins	1
Proximité avec le milieu ouvrier	5	Infirmière en hôpital	4
Milieus indépendants	5	Aide-soignante	2
Pastorale rurale	11	Travailleuse familiale	2
Pastorale en ville	5	Aide-ménagère chez personnes âgées	2
		Employée de maison	1
		Femme de ménage	1
		Secrétaire	2
		Assistante sociale	1
		Enseignante	2
		Permanente en pastorale	?
Total	40		

T 19. Répartition des religieuses selon leurs activités paroissiales. Début des années 1960

Source : *Archives diocésaines. Dossier « Rencontres de religieuses, 1964-1980. »*

Activités	Nombre de communautés concernées *
Catéchèse	30
Colonies de vacances	8
Mouvement Ames vaillantes	12
Foyers de travailleuses	6
Service du culte, entretien de l'église	28
Service de l'évêché, des séminaires et de la maison de retraite des prêtres	5

* : Une même communauté exerce souvent plusieurs activités.

T 20. Domaines d'insertion et localisation des religieuses présentes dans le monde ouvrier. 1980

Source : *Fonds privé*. « Mission ouvrière. Charente » 27 juin 1980.

Domaine d'insertion	Lieu de la communauté
Santé :	
- Clinique	- Ruelle
- Hôpital	- Ruffec
	- La Rochefoucauld
	- Ruelle
- Infirmière à domicile	- Soyaux
Travailleuse familiale	- La Grand Font (Angoulême)
	- La Rochefoucauld
Crèche municipale	La Grand Font
Enfance inadaptée	Cognac
Employée de bureau	Cognac
Permanente à la pastorale	St-Cybard

T 21. Engagement syndical et participation à l'Action catholique des religieuses présentes dans le monde ouvrier. 1980.

Source : *Fonds privé*. « Mission ouvrière. Charente » 27 juin 1980.

Engagements syndicaux*			Mouvements d'Action catholique		
CFDT	CGT	CSCV	ACE	JOCF	ACO
6	2	2	1	4	3

* : CFDT : Confédération française démocratique du travail ; CGT : Confédération générale du travail ; CSCV : Confédération syndicale du cadre de vie (issue des Associations familiales ouvrières).

ASSEMBLÉES DU PEUPLE DE DIEU

T 22. La participation aux Assemblées du Peuple de Dieu

Sources : **Ruffec** : « Après le rassemblement du Peuple de Dieu ». En équipe, mars-avril 1986 ; **Montmoreau** : « Montmoreau : 600 personnes à l'Assemblée du Peuple de Dieu ». Courrier français, 8 mars 1986 ; **Segonzac** : « 1100 Cognaçais réunis à Segonzac ». Les Cloches de Châteauneuf, avril 1986 ; **Confolens** : « L'Assemblée du Peuple de Dieu ». Entre nous, mai 1986 ; **Barbezieux** : « Un millier de personnes au rassemblement du peuple de Dieu ». Charente libre, 5 mai 1986 ; **La Rochefoucauld** : « La Rochefoucauld : une assemblée interpellante ». Courrier français, 17 mai 1986 ; **Angoulême** : « Le Peuple de Dieu d'Angoulême était là ». Courrier français, 14 juin 1986.

Lieux	Date	Nombre de participants			Participation par rapport à la population
		Carrefours	Messe	Sans distinction	
Ruffec	26 janvier 1986			1300	4,23 %
Montmoreau	2 mars 1986	400	600		2,75 %
Segonzac	9 mars 1986	900	1100		1,46 %
Confolens	13 avril 1986			500	2,03 %
Barbezieux	27 avril 1986	230		1000	6,2 %
La Rochefoucauld	4 mai 1986			500	1,3 %
Angoulême	8 juin 1986	700	2000		1,49 %

FINANCES

T 23. Répartition des ressources du diocèse d'Angoulême. 1977-1992

Sources : **Archives diocésaines**. Dossiers « Visite ad limina 1982 » et « Denier de l'Eglise » ; **Fêtes et Saisons**, septembre 1991, n°457, p.21.

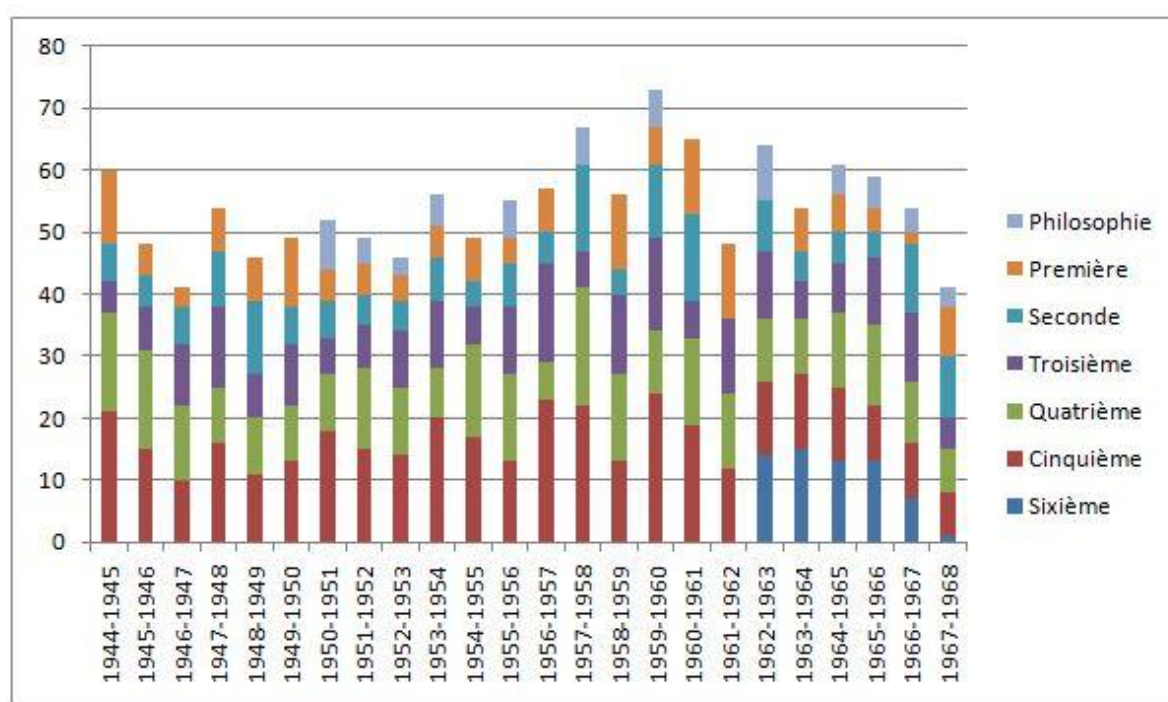
	Denier du culte	Quêtes	Casuel	Honoraires de messes
1977-1982 (moy.)	35 %	17 %	28 %	20 %
1989	44 %	25 %	23 %	8 %
1990	43 %	28 %	22 %	7 %
1992	41 %	26 %	17 %	16 %
France (1988)	42 %	27 %	13 %	18 %

GRAPHIQUES

LE CLERGÉ

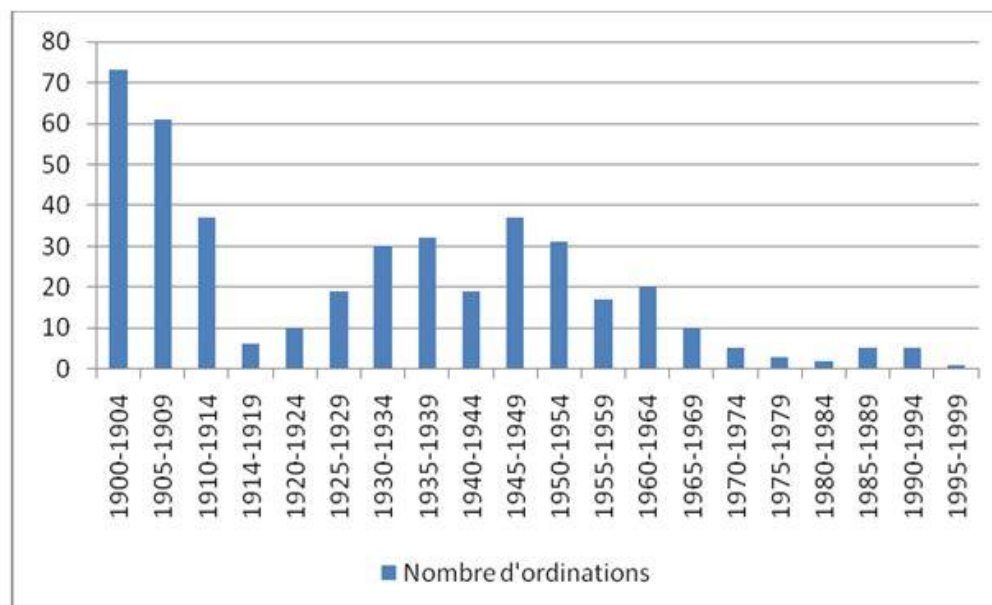
G 1. Les élèves du Petit séminaire de Richemont. 1944-1968

Source : *Archives diocésaines*. Registre « Élèves de Richemont ».



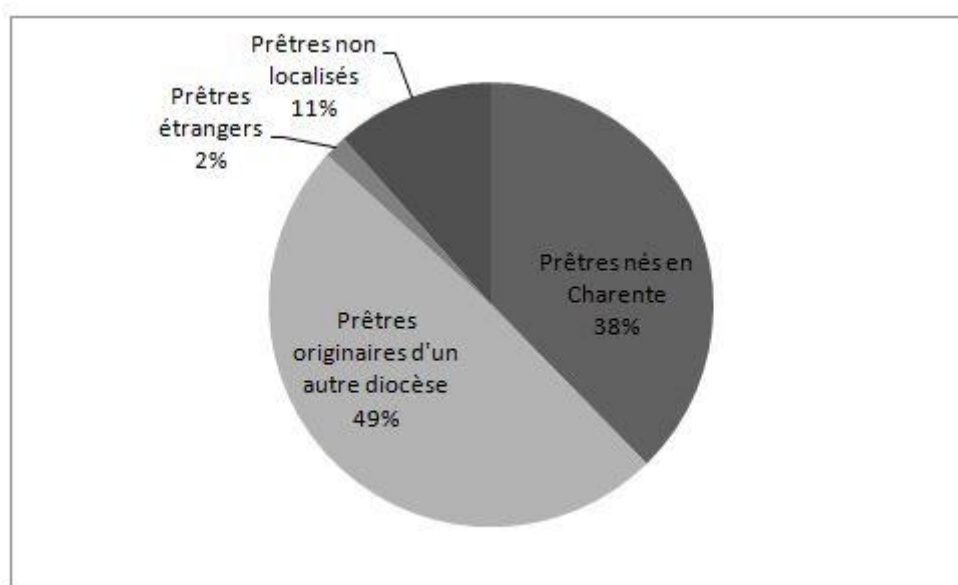
G 2. Nombre d'ordinations de 1900 à 1999

Source : Archives diocésaines.



G 3. Origine des prêtres ayant occupé un poste dans le diocèse d'Angoulême de 1803 à 1963

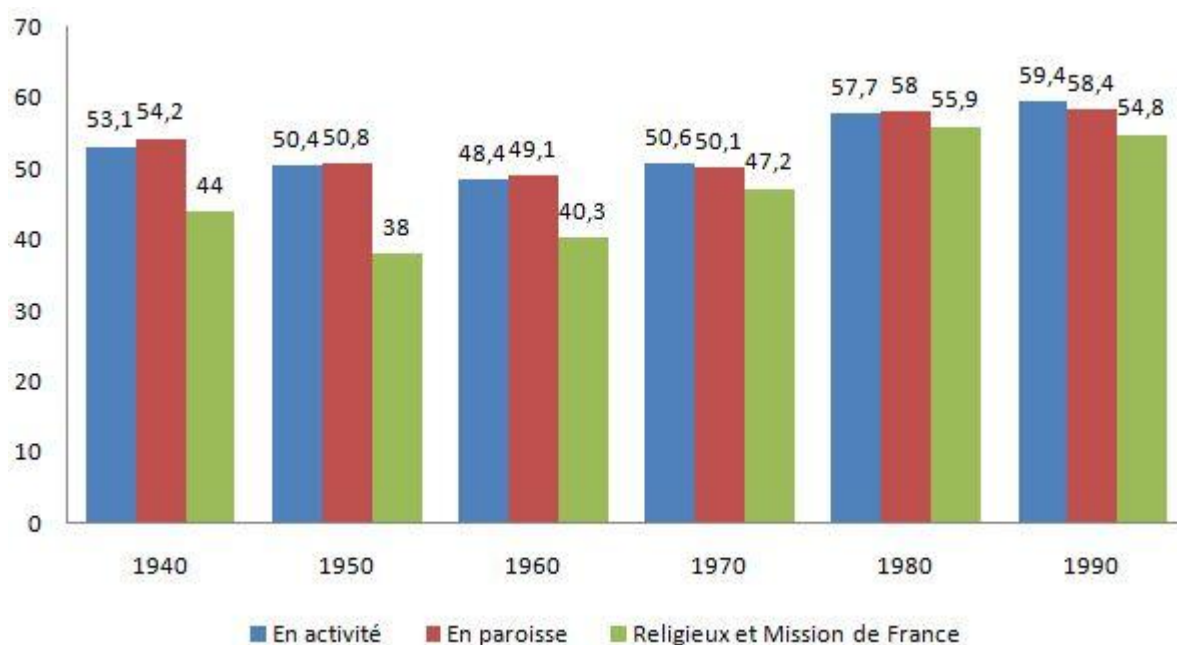
Source : BUREAU Pierre (Père). « Le clergé charentais du Concordat de 1803 à nos jours [1963] ».



G 4. Moyenne d'âge des prêtres en activité* de 1940 à 1990

Sources : *Annuaire diocésain 1941, 1951, 1961, 1971, 1981 et 1991.*

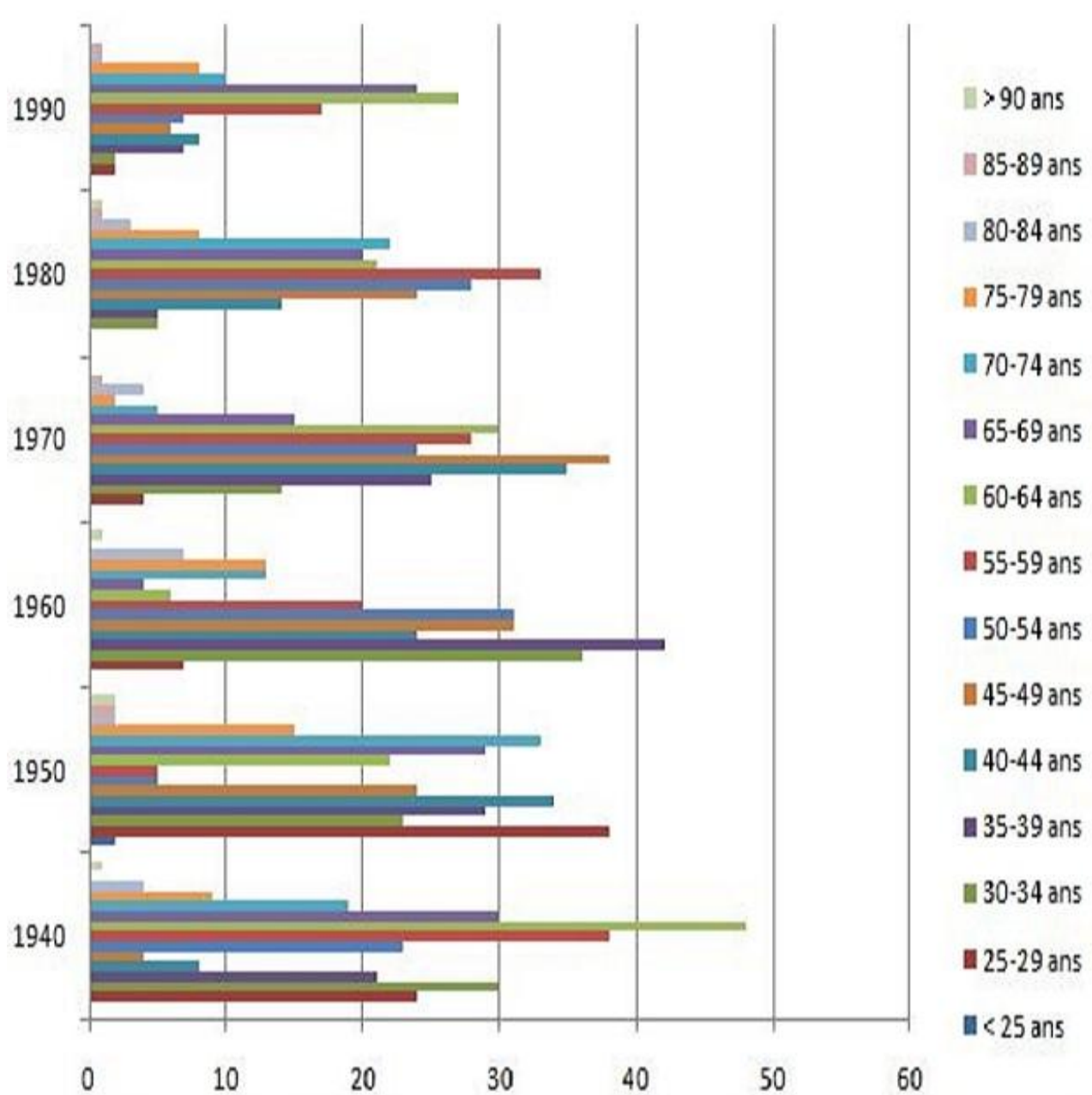
* : Prêtres qui exercent un ministère en paroisse, aumôniers, professeurs ou prêtres-ouvriers.



G 5. Nombre de prêtres en activité* par tranche d'âge de 1940 à 1990

Sources : *Annuaire diocésain 1941, 1951, 1961, 1971, 1981 et 1991.*

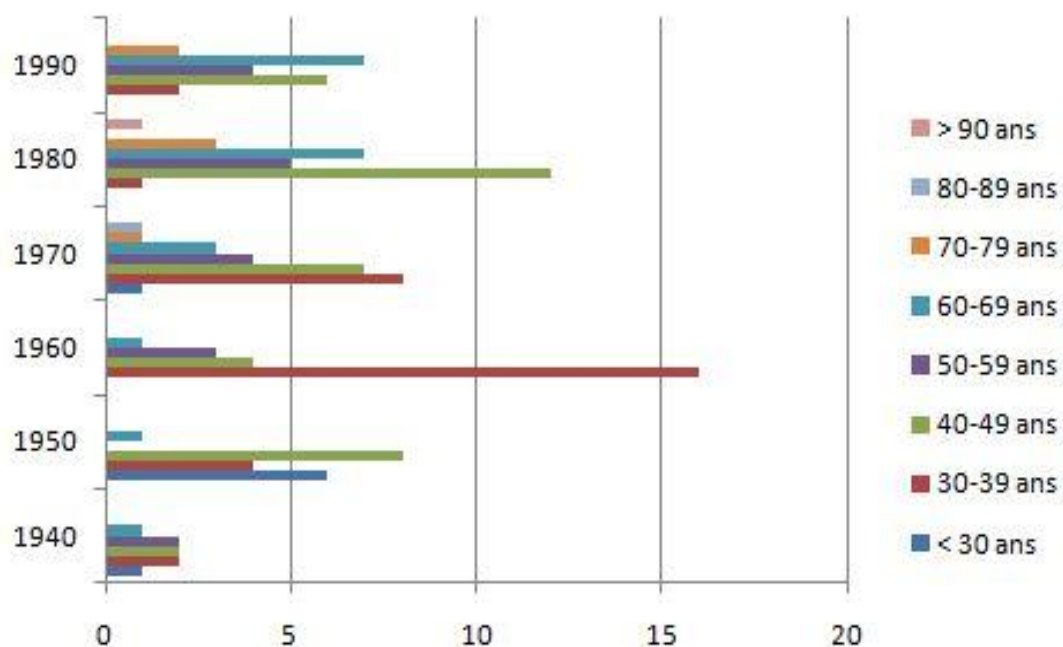
* : Prêtres qui exercent un ministère en paroisse, aumôniers, professeurs ou prêtres-ouvriers.



G 6. Nombre de religieux et de prêtres de la Mission de France en activité* par tranche d'âge, de 1940 à 1990

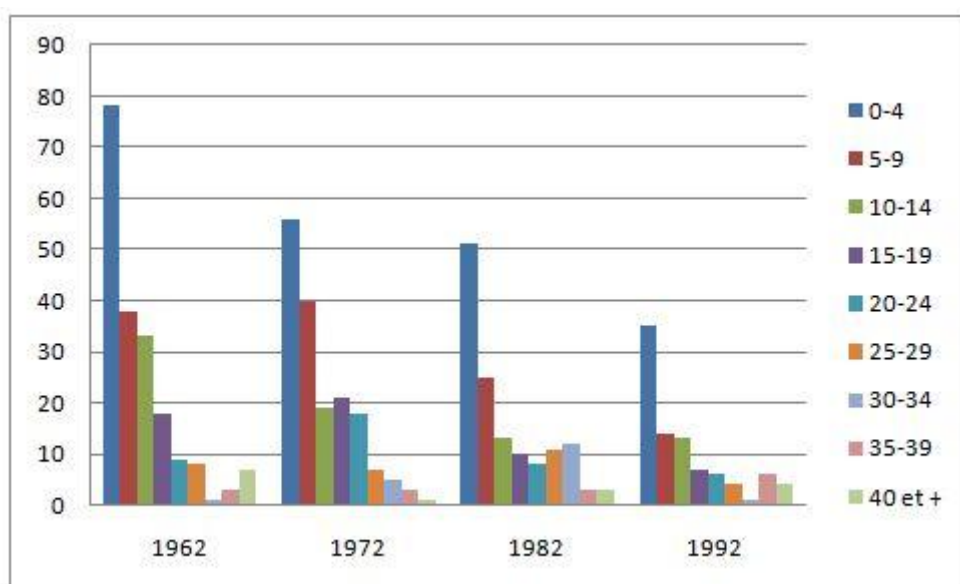
Sources : *Annuaire diocésain* 1941, 1951, 1961, 1971, 1981 et 1991.

* : Prêtres qui exercent un ministère en paroisse, aumôniers, professeurs ou prêtres-ouvriers.



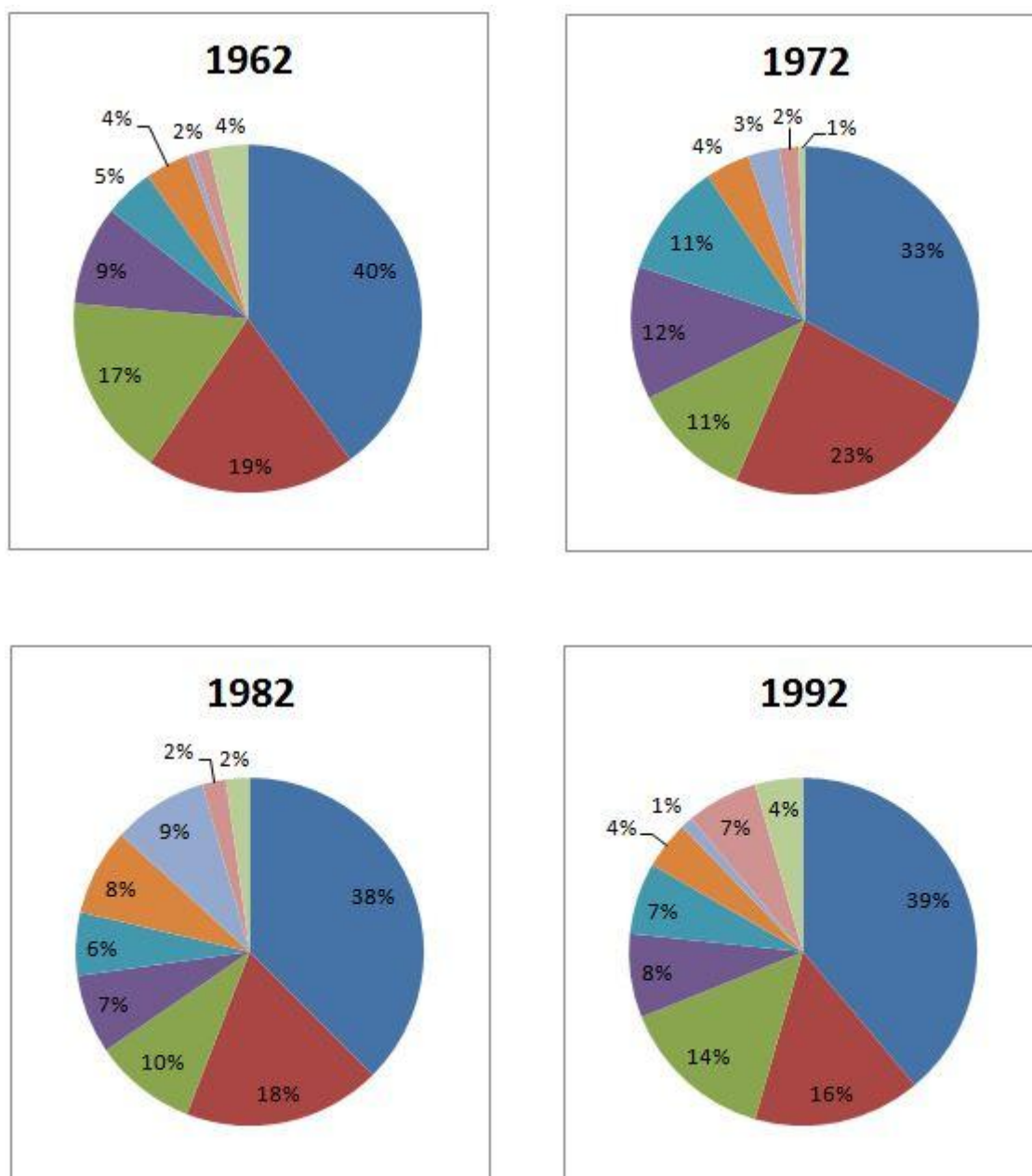
G 7. Mobilité des prêtres en paroisse. 1962-1992. Nombre de prêtres par tranche d'années passées dans une paroisse

Sources : *Annuaire diocésain* 1963, 1973, 1983 et 1993.



G 8. Mobilité des prêtres en paroisse en pourcentage. 1962-1992. Proportion du nombre de prêtres par tranche d'années passées dans une paroisse

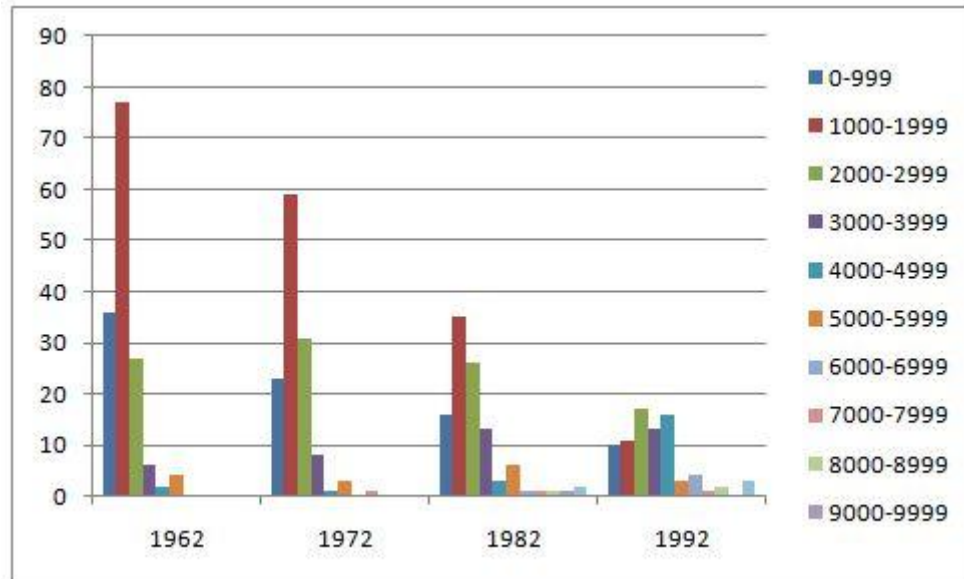
Sources : Annuaire diocésain 1963, 1973, 1983 et 1993.



■ 0-4 ■ 5-9 ■ 10-14 ■ 15-19 ■ 20-24 ■ 25-29 ■ 30-34 ■ 35-39 ■ 40 et +

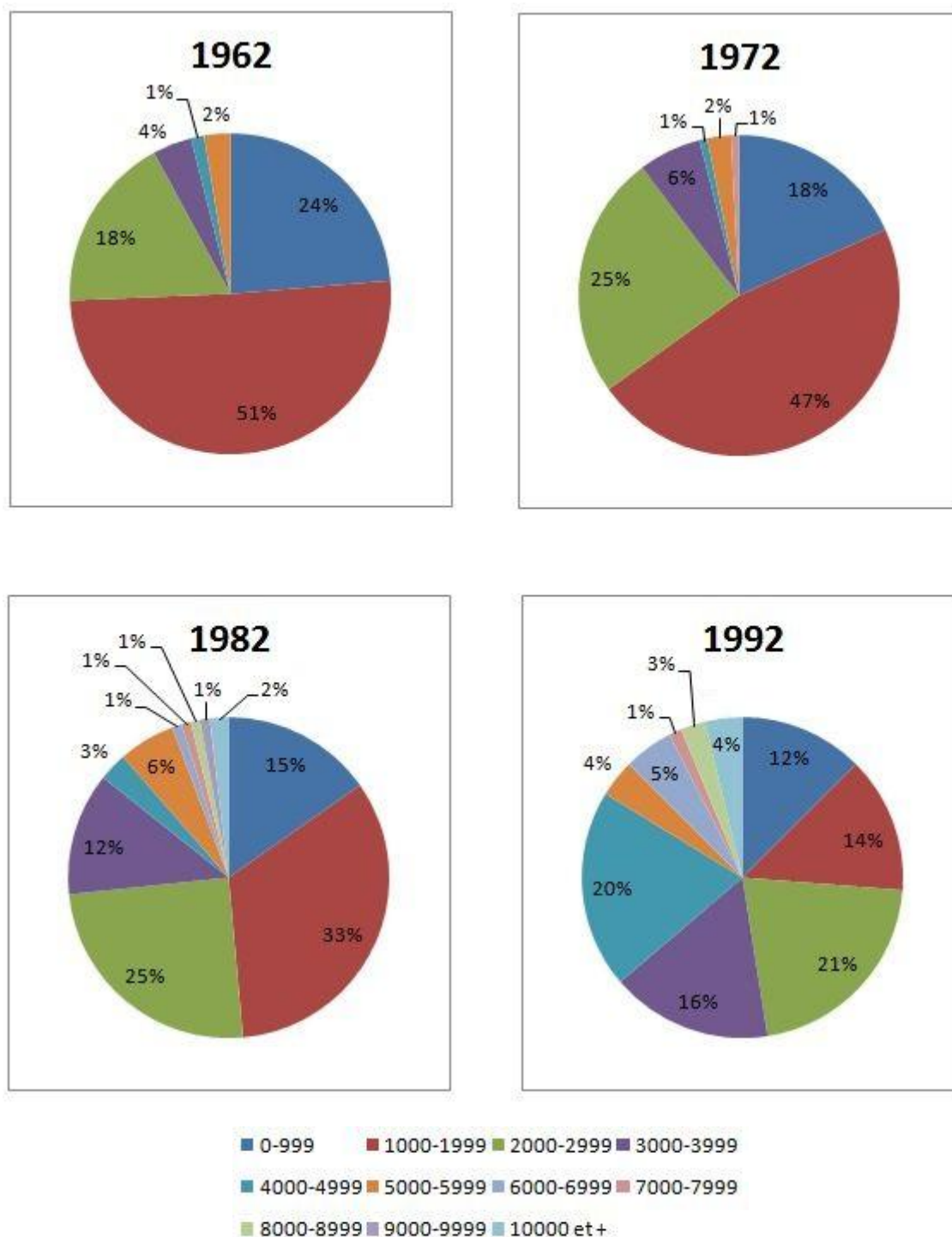
G 9. Charge pastorale. 1962-1992. Nombre de prêtres par tranche de population

Sources : *Annuaire diocésain 1963, 1973, 1983 et 1993.*



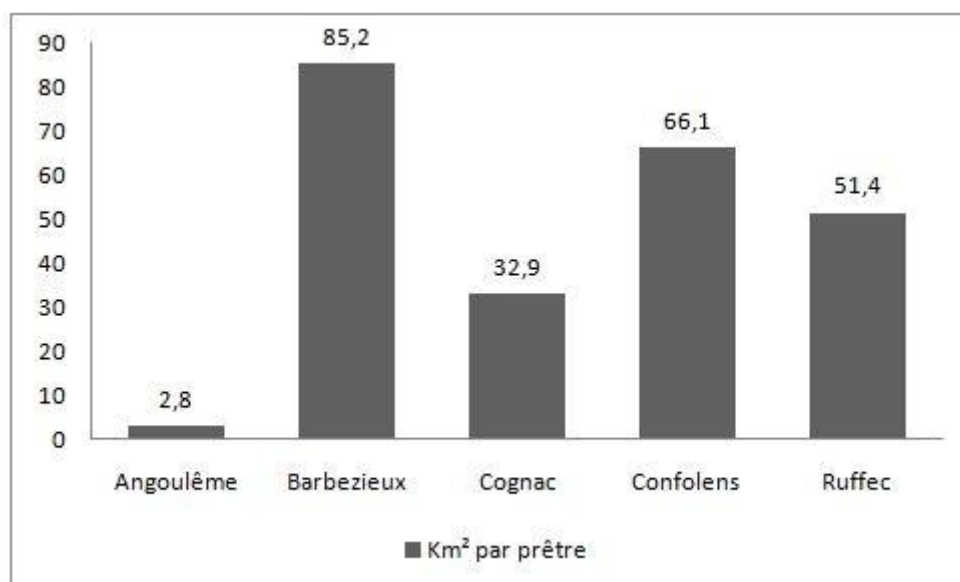
G 10. Charge pastorale en pourcentage. 1962-1992. Proportion du nombre de prêtres par tranche de population

Sources : Annuaire diocésain 1963, 1973, 1983 et 1993.



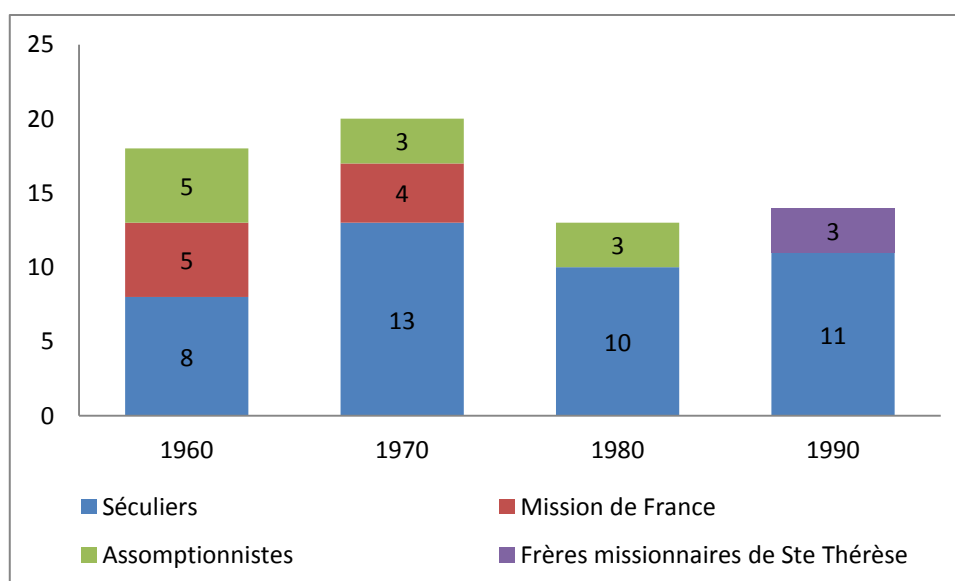
G 11. Superficie moyenne par prêtre selon les zones. 1984

Source : *Archives diocésaines. Dossier « Synode 1988. Assemblées du Peuple de Dieu. 1986. Documents. »*



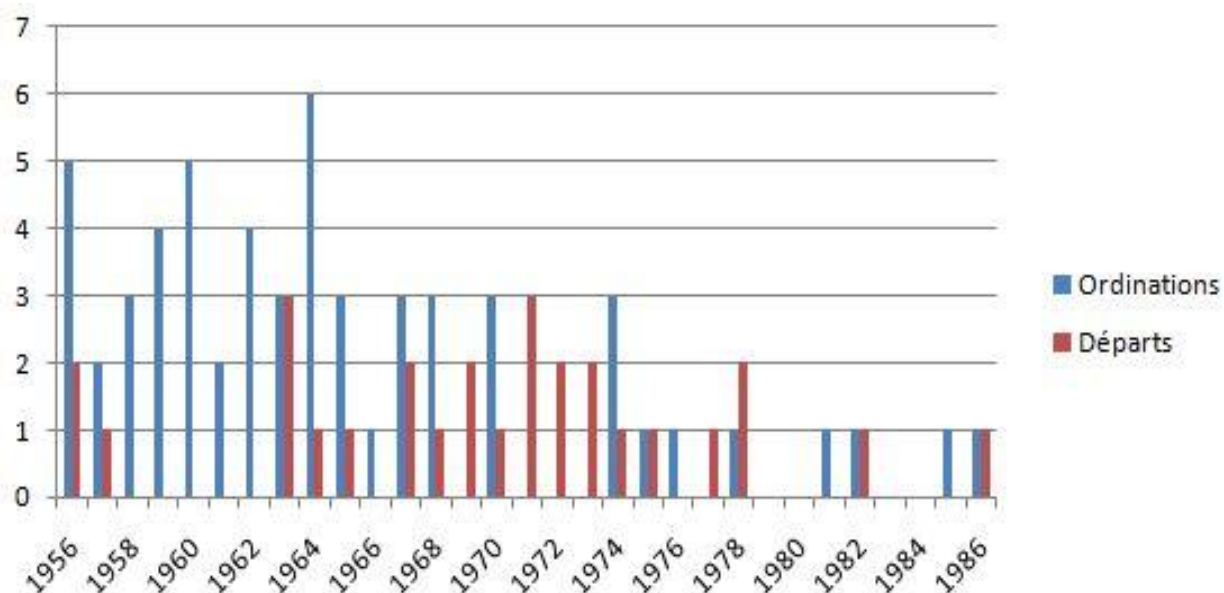
G 12. Nombre de prêtres exerçant leur ministère en paroisse, à Angoulême, de 1960 à 1990

Sources : *Annuaire diocésain 1961, 1971, 1981 et 1991.*



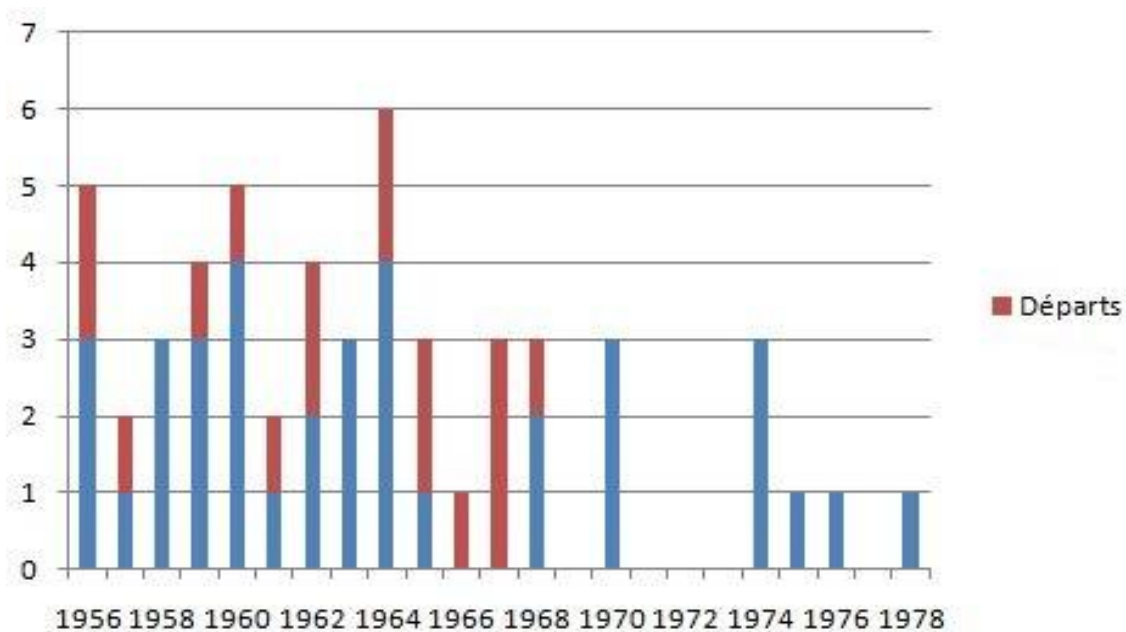
G 13. Nombre d'ordinations et de départs de prêtres par année. 1956 - 1986

Source : *Archives diocésaines*. Dossiers « Démographie du clergé » et « Départs de prêtres ».



G 14. Nombre de départs de prêtres selon leur année d'ordination. 1956 – 1978

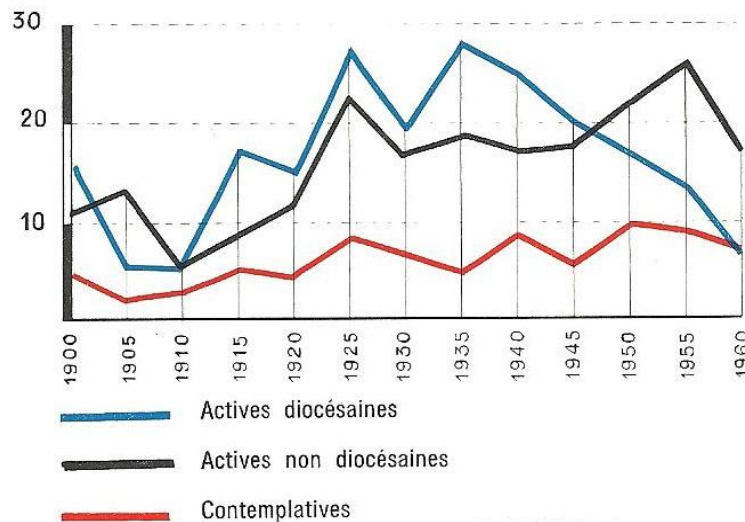
Source : *Archives diocésaines*. Dossiers « Démographie du clergé » et « Départs de prêtres ».



VIE RELIGIEUSE

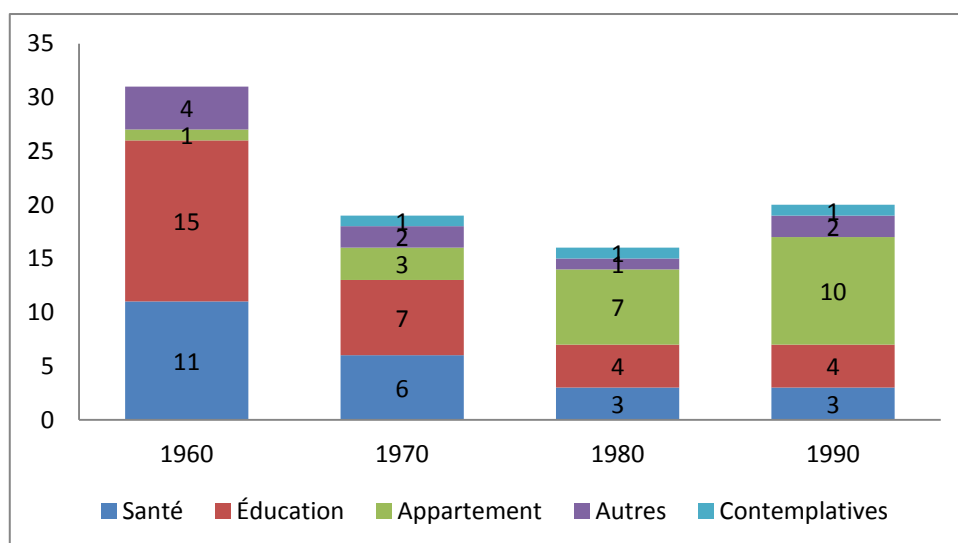
G 15. Professions religieuses de 1900 à 1960. Vocations féminines issues du diocèse d'Angoulême

Source : *Charente 1966. Terre de chrétienté ? Terre de mission ? 1966, Angoulême, planche 23.*



G 16. Effectif et activités des communautés religieuses présentes dans la zone d'Angoulême, de 1960 à 1990

Sources : *Annuaire diocésain 1961, 1971, 1981 et 1991.*

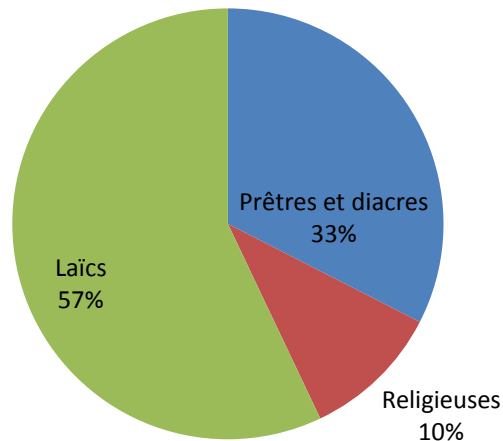


NB : La mention « Appartement » désigne le type de résidence des communautés. Les religieuses exercent un travail salarié et/ou des activités pastorales. Travailler dans les domaines de la santé ou de l'éducation n'exclut pas des implications dans la pastorale.

LE SYNODE DIOCÉSAIN

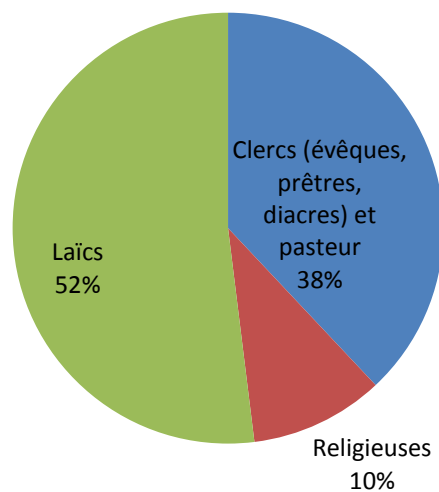
G 17. Les délégués au synode diocésain : membres élus, de droit et nommés

Source : « L'Assemblée synodale ». *Courrier français*, 5 mars 1988.



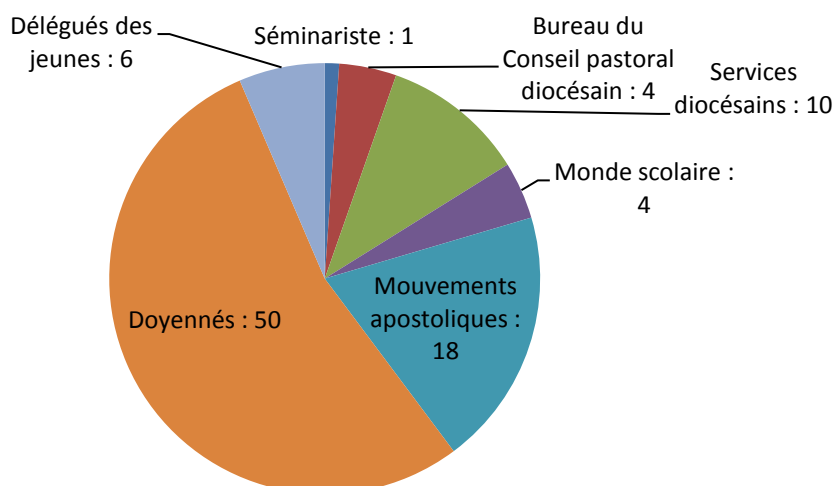
G 18. Ensemble des participants au synode : membres élus, de droit et nommés, ainsi que la commission d'arbitrage et les invités

Source : « L'Assemblée synodale ». *Courrier français*, 5 mars 1988.



G 19. Les participants laïques au synode

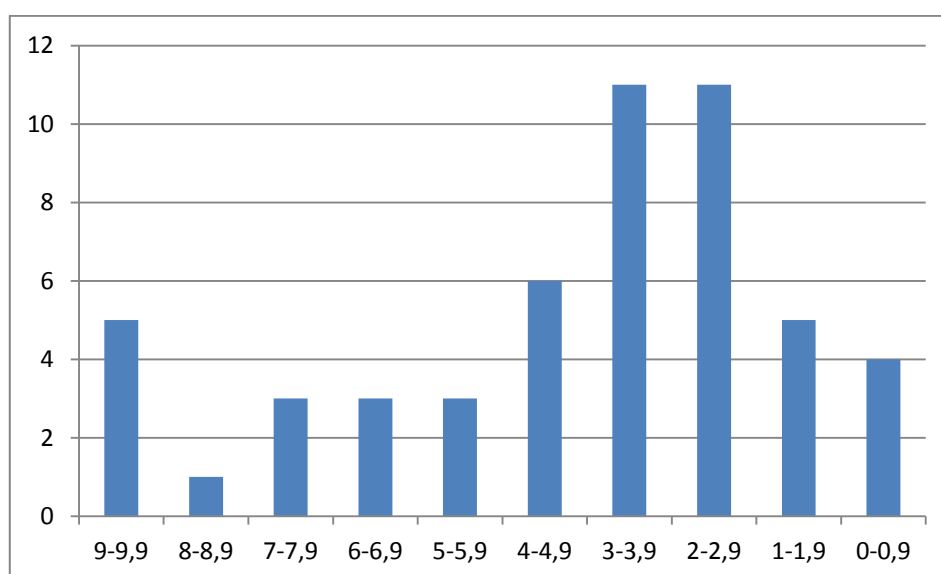
Source : « L'Assemblée synodale ». *Courrier français*, 5 mars 1988.



PRATIQUE RELIGIEUSE

G 20. Nombre de paroisses de la zone d'Angoulême selon le taux de pratique en pourcentage, les 8 et 9 mars 1986

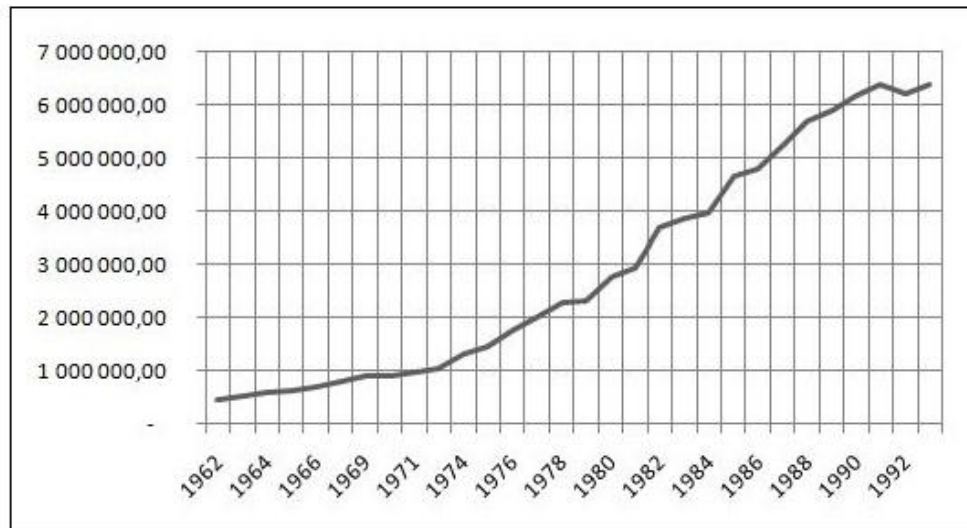
Source : *Archives diocésaines*. Dossier « Pratique dominicale. Zone d'Angoulême. 1986. "Taux de pratique dominicale sur et hors secteur" ».



FINANCES

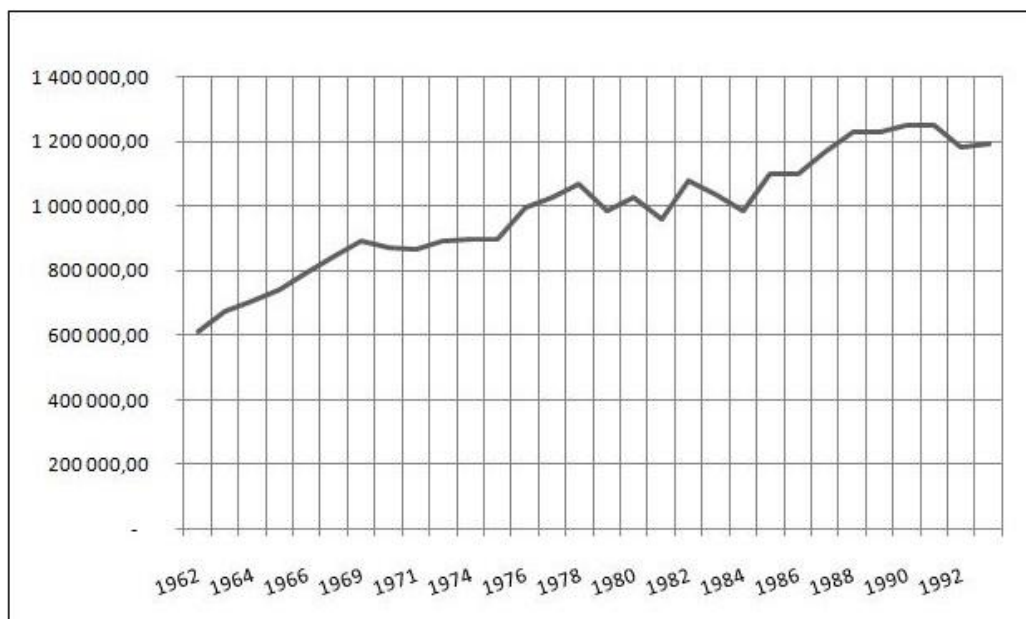
G 21. Évolution du denier du culte. 1962-1993. Valeurs exprimées en francs.

Source : *Archives diocésaines*. Dossier « Denier du culte ».



G 22. Denier du culte en corrélation avec l'indice du pouvoir d'achat. 1962-1993. Valeurs exprimées en euros (valeur en 2006).

Sources : *Archives diocésaines*. Dossier « Denier du culte » et *Site INSEE* [référence du 17 octobre 2007].



SOURCES

SOURCES IMPRIMÉES

FONDS NATIONAUX

CENTRE DES ARCHIVES DU MONDE DU TRAVAIL (CAMT)

ROUBAIX. Documents reçus par la Poste.

Liste des équipes de la Mission de France, de 1952 à 1978.

État de la mission dans la paroisse de Saint-Ausone. Mai 1952.

Contrat concernant la fondation d'une communauté de prêtres de la Mission de France dans le diocèse d'Angoulême. Saint-Ausone. 2 avril 1956.

Contrat concernant la fondation d'une communauté de prêtres de la Mission de France dans le diocèse d'Angoulême. Mansle. 2 avril 1956.

Originalité de la mission. 1958.

Pour une mise en valeur des forces apostoliques de la zone d'Angoulême. 1962 ou 1963.

Un prêtre secrétaire départemental du Mouvement de la Paix. Mai 1964.

Enracinement d'une équipe de la Mission de France sur l'ensemble d'Angoulême. Éléments de réflexion (juillet 1966).

La Rochelle - Angoulême. Session d'équipe à L'Houmeau, 30 septembre - 1^{er} octobre 1967.

Recherche commune 1967-1968 des équipes MdF. Responsabilité sacerdotale et situation professionnelle. Équipe d'Angoulême. Mars 1968.

Recherche pastorale des prêtres de paroisse travaillant professionnellement. Janvier 1969.

Session d'équipe, Angoulême, le 31 octobre 1970.

Équipe d'Angoulême [bilan]. Avril 1973.

CENTRE NATIONAL DES ARCHIVES DE L'ÉGLISE DE FRANCE (CNAEF)

ISSY-LES-MOULINEAUX. Archives consultées sur-place.

Action catholique des enfants (ACE)

- **18 LA 15**

Relations avec les Fédérations. Documents sur la Charente : 1984-1989.

Action catholique des milieux indépendants (ACI)

- **13 LA 143**

Fédération d'Angoulême. 1980.

- **13 LA 214**

Fédération d'Angoulême. 1976-1977.

- **13 LA 286**

Fédération d'Angoulême. 1978-1979.

- **13 LA 302**

Fédération d'Angoulême. 1979-1980.

- **13 LA 395**

Fédération d'Angoulême. 1974.

- **13 LA 419**

Région apostolique du Sud-Ouest, 1975. Fédération d'Angoulême, 1975. Fédération de Cognac, 1976.

- **13 LA 462**

Angoulême. 1970.

Action catholique ouvrière (ACO)

- **27 LA 283**

Région Poitou-Charentes-Limousin. 1979-1981.

Équipes chrétiennes de la fonction publique (ECPF)

- **26 LA 64/1**

- 4 H. Charente Poitou. 1970-1975.

- 4 H. 1948-1957. Charente.

- 4 H. 1946-1952. Charente-Maritime.

- 4 H. 1945-1953. Vienne.

Jeunesse étudiante chrétienne (JEC)

- **12 LA 199**

JEC puis JEC/F Charente (1955-1972).

Jeunesse ouvrière chrétienne (JOC)

- **54 CO 203 ; 267 15 L 157**

Région Poitou-Charentes-Limousin. 1991-1992.

- **54 CO 204 ; 268 15 L 158**

Région Poitou-Charentes-Limousin. 1977-1991.

- **54 CO 205 ; 269 15 L 159**

JOC/F. 1976-1978.

PUBLICATIONS NATIONALES

La Documentation catholique

Du 5 janvier 1958, n°1268 au 19 décembre 1993, n°2084.

Textes puisés dans *La Documentation catholique*, **cités dans la thèse.**

Les documents sont classés par « auteurs » puis chronologiquement.

Papes

- **JEAN XXIII.** « L'Annonce solennelle du Synode romain, du Concile œcuménique et de la mise à jour du droit canon », 25 janvier 1959. *DC*, 29 mars 1959, n°1300, col.385-388.

- **JEAN XXIII.** « Lettre encyclique *Ad Petri Cathedram* (29 juin 1959) ». *DC*, 19 juillet 1959, n°1308, col. 897-922.

- « Le II^e Concile du Vatican entre dans sa phase préparatoire. Allocution du Saint-Père en la fête de la Pentecôte (5 juin) ». *DC*, 3 juillet 1960, n°1331, col. 801-808.

- **JEAN XXIII.** « *Ecclesia Christi, lumen gentium* », message au monde entier un mois avant l'ouverture du Concile, 11 septembre 1962. *DC*, 7 octobre 1962, n°1385, col. 1217-1222.

- **PAUL VI.** « *Motu proprio Ecclesiae sanctae*. L'application des décrets conciliaires sur la charge pastorale des évêques, les prêtres, la vie religieuse et les missions. 6 août 1966. » *DC*, 4 septembre 1966, n° 1477, col. 1441-1470.

- PAUL VI. « Encyclique *Sacerdotalis coelibatus*, 24 juin 1967 ». *DC*, 16 juillet 1967, n° 1498, col. 1249-1280.
- PAUL VI. « Règles générales concernant la restauration du diaconat permanent dans l'Église latine. *Motu proprio Sacrum diaconatus ordinem* », 18 juin 1967. *DC*, 16 juillet 1967, n°1498, col.1279-1286.
- PAUL VI. « Lettre encyclique *Humanae vitae* sur la régulation des naissances ». *DC*, 1^{er} septembre 1968, n°1523, col. 1441-1457.
- PAUL VI. « Lettre apostolique *Octogesima adveniens* pour le 80^e anniversaire de l'encyclique *Rerum novarum*, 14 mai 1971 ». *DC*, 6 juin 1971, n°1587, p. 502-513.
- PAUL VI. « Exhortation apostolique *Evangelica testificatio*, sur le renouveau adapté de la vie religieuse selon l'enseignement du Concile », 29 juin 1971. *DC*, 18 juillet 1971, n° 1590, p. 652-661.
- PAUL VI. « Lettre apostolique en forme de *motu proprio* ("*Ad pascendum*") établissant des normes relatives à l'ordre sacré du diaconat » 15 août 1972. *DC*, 1^{er} octobre 1972, n°1617, p.854-857.
- PAUL VI. « L'évangélisation dans le monde moderne. Exhortation apostolique *Evangelii nuntiandi* », 8 décembre 1975. *DC*, 4 janvier 1976, n°1689, p.1-21.
- JEAN-PAUL II. « Exhortation apostolique *Catechisi tradendae* sur la catéchèse en notre temps ». 16 octobre 1979. *DC*, 4 novembre 1979, n°1773, p.901-922.
- JEAN-PAUL II. « Exhortation apostolique *Familiaris consortio*, sur les tâches de la famille chrétienne dans le monde d'aujourd'hui », 22 novembre 1981. *DC*, 3 janvier 1982, n°1821, p.1-37.
- JEAN-PAUL II. « L'Identité chrétienne. Discours à l'Assemblée plénière du Conseil pour les laïcs, 12 octobre 1982 ». *DC*, 2 janvier 1983, n°1843, p.25-26.
- JEAN-PAUL II. « La vocation et la mission des laïcs dans l'Église et dans le monde. Exhortation apostolique post-synodale "*Christifideles laici*" » 30 décembre 1988. *DC*, 19 février 1989, n°1978, p.152-196, n°57-63.

Congrégations romaines

- Congrégation pour l'Éducation catholique. « Normes fondamentales pour la formation des futurs prêtres (*Ratio fundamentalis institutionis sacerdotalis*) ». *DC*, 17 mai 1970, n°1563, p.459-485.
- « Lettre de la Congrégation du Clergé aux présidents des Conférences épiscopales, 11 avril 1970 ». *DC*, 7 juin 1970, n°1564, p. 527-530.
- « Charte des droits de la famille ». Texte présenté par le Saint-Siège à tous les intéressés. *DC*, 18 décembre 1983, n°1864, p.1153-1157.

Synodes des évêques

- « Le Sacerdoce ministériel. II^e Assemblée générale du Synode épiscopal (30 septembre – 6 novembre 1971) ». *DC*, 2 janvier 1972, n°1600, p. 2-11.
- « Les documents du synode épiscopal. 30 septembre – 6 novembre 1971. Le sacerdoce ministériel ». *DC*, 2 janvier 1972, n° 1600, p.2-11.

- « Les carrefours du Synode des évêques ». *DC*, 5 janvier 1975, n°1667, p.31-37.
- « Message des Pères du Synode au Peuple de Dieu. Synode des évêques sur la vocation et la mission des laïcs dans l'Église et dans le monde, vingt ans après le Concile Vatican II, octobre 1987 ». *DC*, 6 décembre 1987, n°1951, p.1085-1088.
- « Propositions présentées au Pape par le Synode ». *DC*, 6 décembre 1987, n°1951, p.1088-1100, n°40.

Épiscopat français

Assemblée des Cardinaux de France

- Assemblée des Cardinaux de France. « Les Catholiques devant le référendum », 17 septembre 1958. *DC*, 28 septembre 1958, n°1287, col. 1267-1268.

Assemblée plénière

- « La VI^e Assemblée plénière de l'épiscopat français ». *DC*, 6 septembre 1964, n° 1431, col. 1123-1136.
- « Déclaration, orientations et résolutions de l'Assemblée plénière de l'épiscopat français sur les exigences missionnaires en France ». *DC*, 3 décembre 1967, n° 1506, col. 2029-2039.
- « L'Assemblée plénière de l'épiscopat. Lourdes. 2-9 novembre 1968. Les travaux de l'assemblée ». *DC*, 1^{er} décembre 1968, n°1529, col. 2047-2051.
- « L'Assemblée évêques-prêtres ». *DC*, 7 décembre 1969, n°1552, p.1064-1067.
- « L'Assemblée plénière de l'épiscopat (Lourdes, 15-20 novembre 1971) ». *DC*, 5 décembre 1971, n°1598, p.1065-1066.
- Assemblée plénière de l'épiscopat français. « Pour une pratique chrétienne de la politique ». *DC*, 19 novembre 1972, n°1620, p.1011-1021.
- « L'Assemblée plénière de l'épiscopat français. Lourdes, 3-10 novembre 1973. Conclusions du cardinal Marty ». *DC*, 2 décembre 1973, n°1643, p.1018-1020.
- « L'Assemblée plénière de l'épiscopat français. Lourdes, 23-30 octobre 1975 ». *DC*, 16 novembre 1975, n°1686, p.964-967.
- BOULLET, Michel. « Les travaux de l'Assemblée plénière ». *DC*, 22 novembre 1981, n°1818, p.1042-1046.
- « L'Assemblée plénière de l'épiscopat. Lourdes, 5-8 novembre 1983. La mission en monde ouvrier ». *DC*, 4 décembre 1983, n°1863, p.1101-1105.

Conseil permanent de l'épiscopat

- Conseil permanent de l'épiscopat français. « Le marxisme, l'homme et la foi chrétienne », 30 juin 1977. *DC*, 17 juillet 1977, n°1724, p. 684-690.
- « Conseil permanent de l'épiscopat français, 13-15 mars 1978 ». *DC*, 2 avril 1978, n°1739, p.314-317.
- « Réunion du Conseil permanent de l'épiscopat français avec les présidents de commissions. Paris. 10-12 décembre 1979 ». *DC*, 6 janvier 1980, n°1777, p.37-40.
- Conseil permanent de l'épiscopat français. « Avant les élections ». *DC*, 1^{er} mars 1981, n° 1803, p.248.

Commissions épiscopales

- Commission sociale de l'épiscopat français. « Les Élections législatives françaises », 5 juin 1968. *DC*, 23 juin 1968, col. 1083-1084.
- Commission épiscopale du clergé et des séminaires. « Rénovation en France du diaconat permanent ». *DC*, 5 avril 1970, n°1560, p.318-319.
- Commission sociale de l'épiscopat. « Femmes et hommes partenaires : un espoir pour notre temps ». *DC*, 21 juillet 1985, n°1900, p.752-754.

Ensemble de l'épiscopat français

- « Première ordonnance de l'épiscopat français réglant les premières applications de la constitution "*De Sacra liturgia*" ». *DC*, 16 février 1964, n°1418, col.260-262.
- « Communiqué de l'épiscopat français » 23 octobre 1965. *DC*, 21 novembre 1965, n°1459, col. 1989.
- Épiscopat français. « L'esprit, le sens et les moyens d'une pastorale des vocations ». *DC*, 6 février 1972, n°1602, p.115-121.

Évêques particuliers

- VEUILLLOT, (Mgr). « Le prochain concile œcuménique. Conférence le 7 mars 1960, à l'Université catholique de l'Ouest. » *DC*, 5 juin 1960, n°1329, col. 663-682.
- GUERRY, (Mgr). « Le Concile et le peuple chrétien. Lettre pastorale. » *DC*, 2 juillet 1961, n°1355, col. 833-854.
- VEUILLLOT, (Mgr). « Les Laïcs et le Concile ». *La Semaine religieuse de Paris*, 13 janvier 1962. In : *DC*, 18 février 1962, n°1370, col. 277-281.
- FELTIN, (cardinal). « L'habit ecclésiastique ». *DC*, 19 août 1962, n°1382, col.1079-1080.
- « La Pastorale d'ensemble. Orientations retenues par les évêques de la région pastorale du Midi dans leur réunion des 8 – 9 juin 1965. » *DC*, 5 septembre 1965, n°1454, col.1483-1488.
- « Lettre des évêques de la région apostolique de Paris à leurs prêtres ». *DC*, 3 avril 1966, n°1468, col.653-654.
- « Déclaration lue par Mgr Marty à la télévision le 25 mai ». *DC*, 23 juin 1968, n°1519, col. 1076-1077.
- ANCEL, Alfred (Mgr). « Le Sacerdoce ministériel. Conférence donnée aux prêtres de Liège ». *DC*, 5 juillet 1970, n°1566, p.622-629
- DANIÉLOU, Jean (cardinal). « Des prêtres passionnés de Dieu et passionnés des hommes. Conférence prononcée à Ars, le 4 août 1970, en la fête de Jean-Marie Vianney ». *DC*, 1^{er} novembre 1970, n°1573, p.978 – 981.
- KÉRAUTRET, (Mgr). « Quelques réflexions sur les problèmes d'actualité ». *DC*, 2 avril 1972, n°1606, p.327-328.
- ELCHINGER, Léon-Arthur (Mgr). « Église et politique ou pastorale politique de l'Église ? 9 juillet 1972 ». *DC*, 6-20 août 1972, n°1614, p.726-727.
- « La responsabilité des laïcs dans l'Église et le monde. Lettre pastorale des évêques de Lyon et de Saint-Étienne. Carême 1973 ». *DC*, 20 mai 1973, n°1632, p.462-463.

- COFFY, (Mgr). « Mystère de l'Église et coresponsabilité dans l'Église. Conférence aux prêtres travaillant dans le monde rural ». *Église d'Albi*, 10 avril 1980, in : *DC*, 7-21 septembre 1980, n°1792, p.838.
- « Déclaration des évêques du Sud Ouest au sujet de la pastorale des divorcés remariés ». *DC*, 1^{er} mars 1981, n°1803, p.249.
- ROL, (Mgr). « À propos des rythmes scolaires. Réflexion de Mgr Georges Rol ». *DC*, 15 novembre 1987, n°1950, p.1077-1078.

Clergé

- « Les prêtres français et la politique. Sondage de l'IFOP ». *DC*, 4 février 1973, n°1625, p.141-142.

Diaconat permanent

- Comité national du diaconat. « Orientations pour le choix des candidats ». *DC*, 23 juin 1968, n°1539, col.1151-1152.

Congrégations religieuses

- « Les religieuses en France en 1973 ». *DC*, 7 avril 1974, n° 1651, p. 339-340.
- LE BOURGEOIS, Armand (Mgr). « La Congrégation Saint-Jean ». *DC*, 1^{er} février 1987, n°1933, p.153-154.

Laïcs

- « Le témoignage des auditeurs laïcs, 21 novembre 1963 ». *DC*, 15 décembre 1963, n° 1414, col. 1725-1728.
- SORGE, Bartolomeo. « Le laïcat avant et après le Concile ». *DC*, 4 octobre 1987, n°1947, p.921-928.

Action catholique

- LE BUAN, Henri. « Comment l'ACO répond à sa mission, rapport d'orientation ». *DC*, 15 avril 1962, n°1374, col. 507-516.
- « Déclaration finale de la 9^e rencontre nationale de l'ACO. 16 mai 1971 ». *DC*, 6 juin 1971, n°1587, p.530.
- « Déclaration de l'ACI, 12 novembre 1975 ». *DC*, 21 décembre 1975, n°1688, p.1083-1084.
- « Pour l'Action catholique : priorité de l'évangélisation sur la politique ». *DC*, 5 juin 1977, n°1721, p.506.

Liturgie

- « Le Concile et la liturgie ». *DC*, 1^{er} décembre 1963, n°1413, col. 1626. [publié dans plusieurs *Semaines religieuses*, en France].
- Centre national de pastorale liturgique. « Des assemblées dominicales sans messe ? ». *DC*, 2 décembre 1973, n°1643, p.1040-1041.

Divers

- PÉLISSIER, Jean. « Nouvelle organisation pastorale de la France ». *DC*, 3 décembre 1961, n°1365, col. 1541-1546.

Documents publiés par des congrégations romaines

- Sacrée Congrégation pour les Évêques. *Directoire des évêques en leur ministère pastoral*. Ottawa : Conférence catholique canadienne, 1974, 150 p.
- Sacrée Congrégation pour les religieux et les instituts séculiers et Sacrée Congrégation pour les évêques. *Mutuae relationes. Directives de base sur les rapports entre les évêques et les religieux dans l'Église*. [en ligne].

Site du Vatican : Url :

http://www.vatican.va/roman_curia/congregations/ccsclife/documents/rc_con_ccsclife_doc_14051978_mutuae-relationes_fr.html

- Sacrée Congrégation pour le Clergé. « Directoire catéchétique général ». *Catéchèse*, supplément, octobre 1971, n°45, 239 p.
- Sacrée Congrégation pour les Religieux et les Instituts séculiers. *Religieux et religieuses dans la mission de l'Église (1978-1984)*. Paris : Le Centurion, coll. « Documents d'Église », 1984, VIII-159 p.

Synodes des évêques

- Synode des évêques 1977. *Réalités et avenir de la catéchèse dans le monde*. Paris : Le Centurion, coll. « Documents d'Église », 238 p.
- Synode des évêques. *Les laïcs dans l'Église et dans le monde. Vingt ans après Vatican II. Rome 1987*. Paris : La Documentation catholique/Le Centurion/Le Cerf, 1987, 279 p.

Documents des évêques français

- Assemblée plénière de l'épiscopat de France. *Fonds obligatoire à l'usage des auteurs d'adaptations. Catéchisme français du Cours moyen*. Paris : Association Épiscopale Catéchistique, 1967, 157 p.
- Conférence épiscopale de France. *Rapports concernant les « Questions actuelles posées par les exigences missionnaires de l'Église en France » présentés à l'Assemblée plénière (8-15 novembre 1967)*. Paris : Secrétariat général de l'épiscopat, 1968, 172 p.
- FRÉTELLIÈRE, François (Mgr). *Préparation au ministère presbytéral*. Lourdes 1972. Assemblée plénière de l'épiscopat français. Rapport, déclaration et décisions. Paris : Le Centurion, coll. « Documents d'Église », 1972, 100 p.

- MATAGRIN, Gabriel (Mgr). *Politique, Église et foi. Pour une pratique chrétienne de la politique*. Lourdes 1972. Rapports et études présentés à l'Assemblée plénière de l'épiscopat français. Paris : Le Centurion, coll. « Documents d'Église », 1972, 204 p.
- TOULAT, Pierre (présenté par), GUISSARD, Lucien (postface). *Les évêques français prennent position. La société, la civilisation, l'économie, les pouvoirs publics, le socialisme, la politique...* Paris : Le Centurion, 1972, 287 p. [La plupart des textes sont datés du 1^{er} janvier 1970 au 1^{er} mai 1972].
- Commission épiscopale de la famille. *Communautés chrétiennes et divorcés remariés*. Paris : Cerf, 1974, 40 p.
- Assemblée plénière de l'épiscopat français. Lourdes 1976. *La catéchèse des enfants*. Paris : Le Centurion, 1976, 28 p.
- Conférence épiscopale française. *La catéchèse des enfants. Texte de référence au service des auteurs de publications catéchétiques et des responsables de la pastorale*. Paris : Le Centurion, coll. « Documents d'Église », 1980, 82 p.
- Évêques de France. *La formation au ministère presbytéral*. Paris : Le Centurion, coll. « Documents d'Église », 1984, 66 p.
- Commission familiale de l'épiscopat. Préface de Mgr Jean Cuminal. *Les divorcés remariés dans la communauté chrétienne*. Paris : Centurion, 1992, 69 p.

Comptes-rendus des Assemblées plénières de l'épiscopat français

Les comptes-rendus de l'Assemblée plénière de l'épiscopat sont publiés par les éditions du Centurion, à Paris, dans la collection « Documents d'Église ».

- 1968 : *Jésus Christ Sauveur, espérance des hommes d'aujourd'hui*. 174 p.
- 1971 : *Église signe de salut au milieu des hommes*. 91 p.
- 1973 : *Tous responsables dans l'Église ? Le ministère presbytéral dans l'Église tout entière « ministérielle »*. 103 p.
- 1974 : *Une Église qui célèbre et qui prie*. 108 p.
- 1975 : *Chercheurs et témoins de Dieu. Annoncer Jésus Christ dans le temps qui vient*. 191 p.
- 1976 : *Construire l'Église ensemble*. 187 p.
- 1978 : *Temps de la foi, temps de l'espérance*. 188 p.
- 1979 : *Le courage des prophètes*. 197 p.
- 1980 : *Nouveaux chemins pour la mission*. 253 p.
- 1981 : *L'Église que Dieu envoie*. 219 p.
- 1982 : *Mission sans frontières*. 207 p.
- 1983 : *Avancer sur la route de la mission en France*. 164 p.
- 1984 : *Intendants du mystère de Dieu*. 190 p.
- 1985 : *Les véritables disciples*. 206 p.

- 1986 : *Pour que le monde croie*. 197 p.
- 1987 : *Communion et solidarité*. 183 p.
- 1988 : *Servir Dieu. Servir l'homme*. 150 p.
- 1989 : *Des communautés*. 192 p.
- 1990 : *Église, communion missionnaire*. 213 p.
- 1991 : *Annoncer l'Évangile aujourd'hui*. 191 p.
- 1992 : *La famille, l'œcuménisme*. 282 p.

ARCHIVES DE CONGRÉGATIONS RELIGIEUSES

Assomptionnistes

Presbytère de la paroisse du Sacré-Cœur, à Angoulême.

- Éphémérides. Paroisse du Sacré-Cœur d'Angoulême. 1955-1973.
- Cartes de visite [Cahier manuscrit des comptes-rendus des visites canoniques : 1947-1963].

Capucins

Bron (près de Lyon). Documents envoyés.

- P. BOURDEAU. Les buts de la Mission. Cognac 1959, 26 p.
- Mission générale de Cognac. Les thèmes de la prémission.
- Mission générale de Cognac. Programme de la prémission.
- Équipes de mission. Mission de Cognac 1960.
- Courrier des missionnaires n°8. Le message de la Mission. 6 janvier 1960.
- Documents de prédication. Mission de Cognac. 1960.
- Missions régionales de 1956 à 1965. Carte de France : pourcentage de la population missionnée par département.

Bénédictines

Abbaye de Maumont. Juignac. Sud de la Charente. Documents consultés sur-place.

Documents :

- *Id 1 10 d* : Consultation en vue d'un coadjuteur. 1972.

- *l d 1 10 m 13* : Lettre de Mgr Kérautret à l'abbesse, lors d'une session du Concile. Septembre 1964.

Annales de la communautés :

- XIII. 1960-1964.
- XIV. 1965-1969.
- XV. 1970-1976.
- XVI. 1977-1981.
- XVII. 1982-1986.
- XVIII. 1987-1991.
- XIX. 1992-1999.

Filles de la Croix

La Puye. Documents envoyés.

- Archives du 13 septembre 1959 au 15 septembre 1970.
- Compte-rendu de la route mariale du 14 mai 1964.

Filles du Saint-Esprit

Saint-Brieuc. Documents envoyés.

Communauté à Ruelle-sur-Touvre de 1963 à 1993.

- Texte des Annales de la communauté de 1963 à 1973.
- Extrait d'une circulaire de la supérieure générale de 5 septembre 1963, annonçant la fondation de Ruelle et exprimant les motivations.
- Janvier 1964 : bulletin paroissial présentant la communauté et sa mission.
- Coupures de presse sur la communauté : 3 janvier 1964, 8 août 1964, 1965.

Communauté à Cognac, de 1971 à 1990.

- Texte des Annales de la communauté de 1970 à 1974.
- Projet de la communauté. 1976.
- Réponse à une demande de la Mission ouvrière de Charente. 1977.
- Coupures de presse sur le centre de soins où l'une des religieuses est infirmière. 1978.
- Lettre de deux aumôniers JOC et ACO à la Provinciale suite au départ de l'une des religieuses. 1984.
- Coupure de presse sur le départ de la communauté. Juin 1990.
- Témoignages lors du départ de la communauté. Juin 1990.

Communauté d'Aigre, de 1966 à 1972.

Notes prises par l'archiviste, concernant la communauté des Filles du Saint-Esprit ayant œuvré à Aigre, d'après les archives de la communauté.

Sœurs de la Miséricorde

Sées. Documents envoyés.

- Notes relevées dans le « Cahier des souvenirs » de la communauté des Sœurs de la Miséricorde de Sées à Cognac. 1948-1969.

- Fermeture en août 1972.

FONDS DIOCÉSAINS

ARCHIVES DIOCÉSAINES

Sauf mention : dossier.

CLERGÉ

Épiscopat français

- **Conseil permanent. Questions diverses. « Pastorale »**
Documents nationaux.
- **Conseil permanent de l'épiscopat. 1980-1985**
Documents nationaux.
- **Circulaires de l'épiscopat. 1978-1983**
Documents nationaux.
- **Assemblée évêques-prêtres. 1969**
Documents nationaux.
- **1969 B. Assemblées évêques-prêtres. 1969**
Documents nationaux.
- **Secrétariat de l'épiscopat. 1970**
Documents nationaux.
- **Circulaires épiscopat. 1973-1977**
Documents nationaux.
- **Bulletin : Documents épiscopat**
- **1969 : Documents Épiscopat**
Documents nationaux.
- **Documents Épiscopat. 1946-1947. 1961-1962. 1976-1977.**
Documents nationaux.
- **Documents Épiscopat. 1973-1980**
Documents nationaux.
- **Documents Épiscopat. 1981-1984**
Documents nationaux.

Voyage du Pape en France. 1980

- **Synode 1987. Place des laïcs dans l'Église**

Documents nationaux.

Coupures de presse

Documents divers

Épiscopat de la région

- **Conseil presbytéral. Conseils presbytéraux. Région 1986.**

Clergé de la région apostolique

- **Clergé. Études sur le clergé. Sessions.**

Années 1965-1967.

- **Démographie du clergé. Sud Ouest 2. Études et synthèses.**
- **SIRJA 1978 [Session régionale des prêtres jubilaires d'argent].**

Visite *ad limina*

- **Rapport quinquennal. Mgr Kérautret. 1972**
- **Visites *Ad limina*. 1937-1982. « Visite *ad limina* 1977 »**
- **Visite *ad limina* 1982**
- **Visite *ad limina* 1987**
- **Visites *ad limina* 1992-1997**

Les évêques du diocèse d'Angoulême

- **Mgr Mégnin. Mandements et lettres pastorales. 1934-1963.**
- **Vœux pour la nouvelle année**
- **Mgr Kérautret. 1 : correspondance et documents divers.**
- **Mgr Kérautret. 2 : homélies.**
- **Mgr Kérautret. 3 : photographies.**
- **Lettres pastorales**
- **Consultation diocésaine en vue de la nomination d'un évêque coadjuteur**
- **Contributions de divers groupes et synthèse.**
- **Mgr Rol. Rythmes scolaires et catéchèse**
- **Rythmes scolaires. Documents. Archives 1985-1986.**
- **Rythmes scolaires. Courrier. Archives 1983-1986.**
- **Enquête sur les rythmes scolaires.**
- **Divers documents.**
- **Mgr Rol. Affaire catéchèse**
- **Mgr Rol. Conseil pastoral diocésain. Journées du presbyterium**

Conseil épiscopal

- **Mgr Rol. Conseils épiscopaux. 1976-1990**
- **Comptes rendus des conseils épiscopaux**
1982-1990.
- **Comptes rendus des conseils épiscopaux de rentrée**
1976-1984.
- **Comptes rendus des conseils épiscopaux avec les doyens**
1987-1991.
- **Conseil pastoral diocésain. 1982-1987**

Conseil presbytéral

- **Conseil presbytéral**
- **Jean-Paul II en France. 4-7 octobre 1986**
- **Conseils de zone. Angoulême. 1976-1981**
- **Objectifs pastoraux. 1977-1987**
- **Projets de statuts du conseil presbytéral**
- **Conseil presbytéral (1973-1979)**
- **Conseil presbytéral. Janvier 1980-juin 1980**
- **Conseils presbytéraux. 1981-1982**
- **Conseils presbytéraux. 1983**
- **Conseils presbytéraux. 1984**
- **Conseils presbytéraux. 1985.**
- **Conseil presbytéral. 3-4 février 1986**
- **Conseil presbytéral. 16-17 juin 1986**
- **Conseil presbytéral. 19-20 janvier 1987**
- **Conseil presbytéral. 22-23 juin 1987**
- **Conseils presbytéraux. Région apostolique. 1986**
- **Conseil presbytéral**
- **Documents divers relatifs à des sessions du conseil presbytéral**
- **Documents divers relatifs au conseil pastoral diocésain**
- **Commission du clergé**
- **Documents en vue de la constitution d'une histoire du diocèse d'Angoulême**
- **Conseil presbytéral. 2.**
 - Assemblées régionales évêques-prêtres [1973-1979]*
 - Bilan sur les rencontres de secteur, par secteur. 1973-1974.*
 - Conseils presbytéraux [1977-1984]*

Rencontres diverses

- Clergé. Mission sacerdotale. Enquête Boulard
- Clergé. Sessions sacerdotales
- Documents nationaux
- Archives clergé, 1979-1985 : Commission du clergé, 1979-1984 ; Aumôniers diocésains. 1981-1984
- Les évêques de la région apostolique du Sud Ouest aux prêtres, 28 mai 1979
- Stage de jeunes prêtres.
- Agen. Sud-Ouest.
- Clergé. Études sur le clergé. Sessions
- Clergé. Journées du presbyterium

Divers

- Père Le Bideau
Documents relatifs à son Œuvre.
- Guy Boucherie. Documents sur le clergé charentais (1964-1973)
- Carton Sochal 1

Les deux cartons contiennent des documents divers, en particulier des comptes rendus de réunions au niveau diocésain et au niveau de la région apostolique.

- Carton Sochal 2
- Officialité. Réduction à l'état laïque

Séminaristes

- Foyer Pierre Aumaître
- Œuvre des vocations. 1.
- Évêques - séminaires. 1976-1985.
- Archives du Service diocésain des vocations. 1981-1985.
Réunions du Service diocésain des vocations. 1985-1986.
Week-ends 1^{er} cycle.
Week-ends 2nd cycle.
Service régional vocations aînés. 1983-1985.
- Séminaires. Documents. 1976-1983.
Séminaire 2^e cycle de Bordeaux.
Commission clergé et séminaires.
Documents relatifs au Congrès d'Amiens. 21-23 mai 1982.
- Œuvre des vocations. 2.
- Équipe Éveil aux ministères. 1983.
- Formation sacerdotale. 1968-1969.
- Consultation des laïcs sur le prêtre. 1969.
- Documents divers : 1967-1987.
- Élèves de Richemont [registre]

Diaconat permanent

- Diaconat permanent I
- Documents nationaux
- Liste des diacres permanents. 1985
- Dossiers personnels
- Diaconat permanent II
- Documents nationaux
- Diacres de Charente : 1979-1984
- Diaconat permanent III
- Documents nationaux

VIE RELIGIEUSE

Religieux

- **Assomptionnistes**
Documents 1972-1987.
- **Frères de la Résurrection**
Constitutions et coupures de presse.
- **Missionnaires de Sainte Thérèse**

Religieuses

- **Congrégations religieuses. Règles. 1**
- **Congrégations religieuses. Règles. 2**
- **Congrégations. Généralités**
- **Rencontre des supérieures majeures : 1970-1975**
- **Religieux. Religieuses. Généralités**
- **Documents nationaux. 1973-1980**
- **Rencontre des religieuses. 1964-1980**
- **Religieuses [1965-1980]**
 - Comptes-rendus du Conseil diocésain des religieuses : 1970 - 1980
 - Rencontres diverses
- **Commission des vocations : 1971**
- **Religieuses. Archives Conseil diocésain des religieuses**
- **Vie religieuse. Archives CDR. Généralités**
- **CDR. 1980-1984**
- **CDR. 1985**
- **CDR. 1986-1987**
- **Religieuses. Archives CDR**
- **CDR. 1981-1995**
- **Religieuses. Archives des Unions. Zone d'Angoulême**
- **Monastère de moniales**
- **Documents vie religieuse**
- **Rencontre des supérieures majeures et du CDR. 1982**
- **Zone d'Angoulême 1992-1995**

- **Assemblées régionales évêques - prêtres [AREP]. 1979-1985** [*erreur de classement : confusion avec UREP (Union des religieuses éducatrices paroissiales)*]
- **Assemblée régionale évêques-prêtres, mars 1986**
- **Assemblée régionale évêques-prêtres, mars 1987**
- **Statuts de l'UREP [Union des religieuses éducatrices paroissiales]**
- **REPSA (Religieuses en profession de santé)**
Documents 1981 - 1995 : région et diocèse
- **Religieuses au service des personnes âgées**
- **Religieuses. Service des malades. 1970-1980**
- **Projets de fondation de communautés religieuses nouvelles**
- **Carmel de Cognac**

CONSEILS PASTORAUX

- **Conseils paroissiaux**
Compte-rendu d'un conseil de zone d'Angoulême. 27 janvier 1986.
- **Conseils pastoraux**
- **Conseils pastoraux diocésains. 1982-1989**
- **Conseil pastoral. 26 avril 1986**

MISSIONS PAROISSIALES

- **Enquête Boulard 1**
 - Documents relatifs à la sociologie religieuse à La Rochelle (1960), dans le Bourbonnais (1964), dans le diocèse de Poitiers (1956-1958).
 - Schémas sur la pratique religieuse, à L'Houmeau.
 - Rapport de synthèse sur la « Mentalité religieuse des Angoumoisins », par l'abbé Bourdin, mars 1960.
- **Enquête Boulard 2**
 - Tableaux récapitulatifs. Paroisses de la zone d'Angoulême. Début des années 1960.
 - Réponses du diocèse d'Angoulême sur les structures pastorales. Début des années 1960.
 - Tableaux et schémas de synthèse sur la pratique religieuse. Zone d'Angoulême. Début des années 1960.
- **Missions paroissiales**
- **Mission de Cognac**
 - Prémission : indications générales sur le territoire de la mission, caractère typique de la ville et de la région, le visage chrétien de Cognac et de ses environs.
 - Cartes.
 - Étude par zones géographiques.
 - Mission régionale de Cognac. 1960. Document clergé n°2. B. Commission du monde rural. Rapport de la commission pour la session de synthèse. 27 janvier 1959.

- **Rapport en vue de la mission de Cognac**
Essai de vision pastorale, globale, préliminaire de la ville de Cognac et de sa région. 1957-1958. [Préparation de la mission de Cognac, 1960], 71 p.
- **Rapport en vue de la mission de Barbezieux**
Contact global. Mission de Barbezieux. 1959-1960, 47 p.
- **Angoulême**
 - Activités missionnaires. Les commissions. Septembre 1961.
 - Rapport général sur la vie militante et le clergé. 26 juin 1961.
 - Compte-rendu de la réunion sacerdotale. 26 juin 1961.
 - Compte-rendu de la récollection prêchée par le R.P. Barrat. 27 juin 1961.
 - Les commissions pastorales de mission.
- **Consultation du clergé. Avril 1969.**
 - Consultation du clergé en vue de l'assemblée plénière de l'épiscopat. 1969.
- **Missions paroissiales. 2**
Documents sur la Mission d'Angoulême. 1961-1965.
- **Missions paroissiales. Angoulême 65. Cognac. Barbezieux**
- **Cognac**
Double des documents du dossier « Missions paroissiales ».
- **Angoulême**
 - Enquête sommaire préparatoire.
 - Documents divers.
- **Mission d'Angoulême**
Rapport de la Commission du monde ouvrier. 1964. 79 p.
- **Mission de Barbezieux**
Double des documents du dossier « Missions paroissiales ».
- **Charente et technique**
Documents sur l'industrie en Charente. 1961-1964.
- **Projet de secteurs de travail concernant tout le diocèse**
- **Étude démographique du clergé. Région apostolique du Sud Ouest. 1965.**
- **Bilan. Consultation du clergé. 1969.**
- **Mission d'Angoulême. 1965. Commission ouvrière 1962-1964**

VISITES PASTORALES

- **Visites pastorales**
Documents antérieurs à 1958.
Divers
- **Visites pastorales. 1977-1987**
- **Visite pastorale à La Rochefoucauld. Janvier 1977**
- **Visite pastorale à Montbron. 18-27 novembre 1977**
- **Visite pastorale à Vars. 3-12 décembre 1983**
- **Visites pastorales. Zone d'Angoulême. 1984-1985**
- **Lhoumeau. Le Gond Pontouvre. Champniers. Doyenné Nord. Décembre 1983 - janvier-février 1984**

- Visite pastorale. Angoulême Nord Ouest
Angoulême Nord Ouest. Statistiques
Visite pastorale de Fléac, 7-11 novembre 1984
Visite pastorale de Saint-Yrieix, 16-20 novembre et 2 décembre 1984
Visite pastorale de Sainte-Bernadette, 14-18 novembre 1984
Visite pastorale, l'Isle d'Espagnac, 21-25 novembre 1984
Visite pastorale, paroisse Saint-Cybard, 22-27 janvier 1985
- Visite pastorale. Angoulême Sud Ouest
Visite pastorale de Mouthiers, 29-30 novembre et 1^{er} décembre 1984
Visite pastorale, secteur de La Couronne, 3-9 décembre et 22-24 décembre 1984
Visite pastorale du secteur d'Hiersac, 16-20 janvier 1985.
- Visite pastorale du doyenné d'Angoulême Est
Visite pastorale Saint-Jean-Baptiste de Grelet, 10-16 décembre 1984 ;
Visite pastorale Sacré-Cœur - Soyaux, 2-17 février 1985 ;
Visite pastorale Ma Campagne - Puymoyen, 19-24 février 1985.
- Visite pastorale. Angoulême centre-ville. 27 février au 25 mars 1985
Groupe de réflexion du Sacré-Cœur, 19 mars 1985.
Documents relatifs aux aumôneries scolaires en collège et lycée, à Angoulême.
Regard sur la paroisse Saint-André d'Angoulême. Brève étude de sociologie humaine et religieuse. 1984.
- Statistiques : Angoulême et diocèse
- Visites pastorales. Zone de Ruffec. 1985
- Visites pastorales. 1986-1987

SYNODE DIOCÉSAIN. 1988

- Synode 1988. Assemblées du peuple de Dieu 1986. Documents
- Synode diocésain. Commissions préparatoires. 1984-1985
- Assemblée du peuple de Dieu. Ruffec. 26 janvier 1986
- Assemblée du peuple de Dieu. Montmoreau. 2 mars 1986
- Assemblée du peuple de Dieu. Cognac. 9 mars 1986
- Assemblée du peuple de Dieu. Confolens. 13 avril 1986
- Assemblée du peuple de Dieu. Barbezieux. 27 avril 1986
- Assemblée du peuple de Dieu. La Rochefoucauld. 4 mai 1986
- Assemblée du peuple de Dieu. Angoulême. 1er juin 1986
- Assemblée du peuple de Dieu. Documents
- Synode diocésain. Presse
- Synode diocésain.
- Fiches 1-6
- Fiches 7-11
- Fiches 10-14. Divers
- Fiches 12-14. Intérêt général. Jeunes. Communautés religieuses

ACTION CATHOLIQUE. DIVERS

- **Sessions Action catholique. 1970-1974**
- **Action catholique 1.**
 - Documents nationaux : JAC (années 1930), ACI (1941-1942).
 - Réunions jocistes à Saint-Cybard. 1936-1938.
 - Cœurs vaillants de Saint-Ausone. 1946.
 - Conseil diocésain des milieux indépendants. 1979-1985.
 - JICF. 1985.
 - Témoignage sur Armel Périot (2 janvier 1928 - 12 octobre 1989), militant ACO, syndicaliste.
 - Lettre de l'abbé Piffaud à M. Raynaud, St Coutant, au sujet de l'affaire Raynaud - Bissériér. 8 nov. 1984.
 - Obsèques de Mlle Monnet, à Tours, le 7 novembre 1988.
- **Action catholique 2.**
 - Documents JOC/JOCF : 1975-1992.
 - Documents ACE : 1987-1990.

MONDE OUVRIER

Mission ouvrière

- **Mission ouvrière**
- **Mission ouvrière. 1971-1983**
- **Mission ouvrière : 1982-1985**
- **Prêtres-ouvriers : 1979-1985**
- **Prêtres en monde ouvrier : 1983-1984**

Action catholique ouvrière

- **ACO. Mission ouvrière 1969-1983**
- **ACO. Comités de secteur. Journées d'études. 1969-1978**
- **ACO et journées d'études**
- **ACO Région**
- **ACO : 1977-1984**
- **JOC : 1975-1982**

MONDE RURAL

Divers

- **« Données rurales »**
 - La Pieuse union de la « Donation rurale ».
 - « Présence et Mission » (« Donation rurale »). Statuts. 1971.
 - Documents divers.

Action catholique rurale

- **CMR**
 - 1962 - 1971.
 - Journée CMR Charente, 26 septembre 1982.
- **CMR. PLT [Professions libérales et techniciennes]**
 - Convocations et comptes rendus des réunions PLT. 1960-1967.
- **Presse catholique rurale. Agri 7 jours. Foyer rural**
 - Bilan sur les abonnements à la presse catholique rurale. 1955 - 1964.
- **Clair Foyer**
 - Documents relatifs sur la revue : diffusion.

PASTORALE DES JEUNES

Catéchèse

- Catéchismes
- Catéchèse. 1982-1984

Enseignement catholique

- Enseignement catholique
- Documents divers et courriers. 1975-1978
- École catholique à Chabanais. 1976
- École de Genac.
- Archives 1980-1984
- CODIEC [Comité diocésain de l'enseignement catholique]. 1978-1984
- Manifestations en 1984
- Enseignement catholique. 1991
 - Documents nationaux : 1990-1992.
 - Présentation des établissements catholiques de Charente. 1990.
 - Bulletin des écoles catholiques de Charente, déc. 1990 et mars 1991.
- **Saint-Paul [collège et lycée catholiques]**
 - Documents antérieurs à 1958.
 - Homélie du P. Coudreau lors des obsèques du P. Pasquier, ancien préfet de discipline à Saint-Paul.
 - Appel de l'APEL [Association parents d'élèves de l'enseignement libre]. Mars 1982.
 - Catéchèse en classes terminales (1984-1985).

PASTORALE LITURGIQUE ET SACRAMENTELLE

- **Pratique dominicale. Zone d'Angoulême. 1986.**
- **Pastorale. Assemblées dominicales sans prêtre**
 - Documents nationaux. 1973-1981.
 - Notes écrites par le P. Sochal. 1973-1979.

- Bilan sur les ADAP : Ruffec, Cherves-Châtelars, Montembœuf et Massignac.

- **Pastorale liturgique**
Documents années 1980.
- **Catéchuménat. Éducation de la foi**
Documents nationaux. 1967-1995.

PASTORALE FAMILIALE

- **Mgr Rol. Pastorale familiale**
- **ACI**

PASTORALE DE LA SANTÉ

- **Service évangélique des malades**

DIVERS

Formation permanente

- **Formation permanente**
Années 1980.

Finances

- **Denier du culte : 1962-1990**

Coopération missionnaire

- **Œuvre des missions**
Documents sur l'exposition missionnaire itinérante. 17 février 1960 - 12 février 1961.

Fraternité avec le diocèse de Koudougou (Burkina Faso)

- **Koudougou. Archives. Mgr Rol**
- **Échange de courrier, Mgr Rol et Mgr Tapsoba. 1984-1989**
- **Colloque. 28-30 décembre 1988**
- **Colloque. 6-9 juin 1991**
- **Koudougou**
- **Actes du colloque 1988**
- **Actes du colloque 1990**
- **Informations sur le diocèse de Koudougou**
- **Coupures de presse : Charente libre**
- **Documents sur Mgr Bayala**

- 50^e anniversaire de la fondation de la Congrégation des Sœurs africaines de l'Immaculée Conception de Ouagadougou
- Documents. Passage des Voltaïques lors du Congrès eucharistique, 24-30 juillet 1981

Pèlerinages

- **Pèlerinages diocésains en Charente**
 - Documents antérieurs à 1958.
 - Pèlerinages mariaux.

Médias

- **Radio diocésaine. Accords 16**

FONDS DIOCÉSAIN DES AUMÔNERIES DE L'ENSEIGNEMENT PUBLIC

- **Diocèse. Correspondance. Circulaires**
 - lien avec conseil presbytéral. 1982-1985.
 - liens avec le Synode. 1987-1988.
- **Conseil pastoral. Réunions. Aumôniers**
Comptes rendus des rencontres de l'équipe diocésaine de l'AEP. 1983-1992.
- **Statistiques**
 - listes de noms, effectifs à Angoulême.
- **Dossiers par zones**
- **Sessions Bassac. Journées diocésaines. 1983-1985.**

PUBLICATIONS RELATIVES AU DIOCÈSE

Divers

Annuaire diocésain : 1957-1994.

Missions

Regard sur Angoulême. Mission 1965. Dactyl., 113 p + annexes, cartes et tableaux.

Charente. Terre de chrétienté... terre de mission. Ill., 1966, 99 p.

Charente, terre d'expansion. Ill., 1967.

Concile Vatican II

Acta et Documenta concilio oecumenico Vaticano II apparando. Series I (antepreparatoria). Volumen II: Consilia et vota episcoporum ac praelatorum. Pars I: Europa (Anglia, Austria, Belgium, Dania, Finnia, Gallia, Gedanum, Germania). Typis polyglottis vaticanis, 1960, 779 p.

- Prot. N. I C / 59 - 128. Exc. Mi. P. D. Ioanni Baptistae Megnin. Episcopi Engolismensis, p. 190-196.

Acta synodalia sacrosancti concilii oecumenici Vaticani II. Appendix. Volumen I. Periodus prima. Pars II. Congregationes generalis X - XVIII. Typis polyglottis vaticanis, 1970, 784 p.

- Animadversiones scriptae. Capp. V-VIII De Liturgia. Exc. mus. P. D. Renatus Kérautret. Episcopus tit. Areopolitamus, coad. cis Engolismensis, p. 721-722.

Acta synodalia sacrosancti concilii oecumenici Vaticani II. Appendix. Volumen II. Periodus secunda. Pars II. Congregationes generalis XL-XLIX. Typis polyglottis vaticanis, 1972, 924 p.

- Animadversiones scriptae. Cap. II De Ecclesia. Exc. mus. P. D. Renatus Kérautret. Episcopus tit. Areopolitamus, coad. cis Engolismensis, n°84, p.788-789.

Synode diocésain

Synode diocésain Pentecôte 1988. Cahier de propositions. Février 1988. Dactyl., 28 p.

Synode diocésain Pentecôte 1988. Regard sur la Charente. Dossier n°1. Dactyl., 36 p.

Synode diocésain Pentecôte 1988. 10 ans de documents pastoraux. Dossier n°3. Dactyl., 50 p.

Cahier de synthèse. Jeunes. Travail préparatoire au Synode. Février-décembre 1987. Dactyl., 10 p.

Cahier de synthèse. Travail préparatoire du Synode. Février-décembre 1987. Dactyl., 226 p.

Actes du Synode diocésain d'Angoulême. 21-22-23 mai 1988, 47 p.

« Trois ans après le synode ». *Église d'Angoulême*, supplément, 1/1992.

Colloques des diocèses de Koudougou (Burkina Faso) et d'Angoulême

Les laïcs dans la mission de l'Église. Colloque pastoral Angoulême-Koudougou. Koudougou, 28-30 décembre 1988, dactyl., 97 p.

Colloque pastoral Angoulême-Koudougou. 6-9 juin 1991, dactyl., 162 p.

Études sur des prêtres du diocèse ou dont ils sont les auteurs

BOUCHERIE, (abbé). « Étude démographique du clergé. Diocèse d'Angoulême ». Dactyl., 1964.

BUREAU, Pierre. « Le clergé charentais du Concordat de 1803 à nos jours ». Dactyl., 1964.

Collectif. *Le Père Gabriel Toulisse. Sa vie : une eucharistie.* Cognac : Presses du Temps qu'il fait, 1989, 255 p.

CRÉMAULT, Léopold. « Ma traversée du siècle. 1898-1998. I. À ceux dont j'ai reçu la vie, merci ! » Dactyl., ill, 1998, 80 p.

CRÉMAULT, Léopold. « Ma traversée du siècle. 1898-1998. II. À ceux à qui j'ai donné ma vie, courage ! » Dactyl., ill, 1998, 100 p.

CRÉMAULT, Léopold. « Ma traversée du siècle. 1898-1998. III. » Dactyl., ill, 1998, 127 p.

CRÉMAULT, Léopold. « Ma traversée du siècle. 1898-1998. [1959-1997]. » III. Dactyl., ill, 1998, 122 p.

CHARRIER, Joseph. « Départs de prêtres dans le diocèse d'Angoulême. 1945-1978 », 2002.

FOUGERAT, A.-J. « Histoire du Petit séminaire de Richemont ». *Vocations sacerdotales et religieuses*, année 1996.

PLANTEVIGNE, Pierre. « Départs de prêtres dans le diocèse d'Angoulême. 1945-1978 », 2002.

Paroisses

FOUGERET, D., GAILLARD, J. et TARDIEU, R. « Histoire de la paroisse Saint-Jean-Baptiste d'Angoulême de 1950 à 2010. De Saint-Ausone à Saint-Jean-Baptiste », 63 p.

Sainte Bernadette. 1964-1994. [historique effectué lors des 30 ans de l'église]

Mouvements

60 ans d'histoire en Charente. JAC, JACF, LAC, MFR, CMR. Ill., 1992, 134 p.

100 ans de scoutisme. Des Charentais témoignent. 1907-2007. [Témoignages de Scouts de France et de Scouts d'Europe, avec de multiples photographies, les pages ne sont pas numérotées]

PAYRAZAT, (Chanoine). « Enseignement et éducation dans le développement de la vie de foi et la progression apostolique chez les adultes des milieux indépendants ». *A.C.I.*, décembre 1955, p.25-39.

PUAUD, Bernard. *Onze années aumônier du CMR en Charente. 1980-1991*, dactyl., décembre 1991, 135 p.

Congrégations religieuses

BARDET, Jacques. *Au quotidien avec les Sœurs de la Sagesse. Confolens : 1817-1993. Esse : 1879-1927.* 1994 : S.E., 41 p.

TRAPPEAUX, Anne-Françoise. *140 ans de présence. Aubeterre-Saint-Séverin. Les Sœurs de Saint-Joseph de Bordeaux.* 21 p.

École de l'Enfant-Jésus. Rue des Bézines. Angoulême. 1889-1989. Centenaire. 14 p.

Le Bon Pasteur. Foyer de Saint-Yrieix [plaquette de présentation]. SD, 8 p.

Les Petites Sœurs des Malades. Vous connaissez ? Veyrins : Éditions du Champon, SD.

Pierre Monnereau au cœur de la paroisse, témoin du Dieu-Amour. [Fondateur des Sœurs des Sacrés-Cœurs de Jésus et de Marie (dites de Mormaison)]. Paris : Univers Media, coll. « Les Grandes heures des chrétiens », 1984, 47 p.

Sur les routes des hommes, Louis-Marie Baudouin [fondateur des Fils de Marie Immaculée et des Ursulines de Jésus à Chavagnes en Paillers]. Paris : Éditions C2L, 1984, 47 p.

Un chemin de vie avec le Christ : la Congrégation des Sœurs de la Miséricorde de Sées. Sainte-Maxime : C.I.F. Éditions, coll. « La tradition vivante », 31 p.

Une fondation sur trois siècles. Sœurs de Sainte Marthe de Périgueux. Paris : Éditions du Rameau, 1985, 47 p.

Divers

TARDIEU, André et MERCIER, Dr. « Pèlerinages mariaux du diocèse de Charente ». Octobre 1999.

Historique de l'ASERC [Association Socio-Éducative de la Région de Cognac].

Bulletins diocésains

La Semaine religieuse du diocèse d'Angoulême : janvier 1958 - février 1966.

Église d'Angoulême : mars 1966 - 1993.

Courrier français de la Charente : 1958 - 1993.

Bulletin des vocations sacerdotales et religieuses : janvier-mars 1958 (n°47. Nouvelle série, 28^e année) - octobre-décembre 1968.

Vocations sacerdotales et religieuses : janvier-mars 1969 (n°91) - octobre-décembre 1993 (n°182).

Pierres vivantes : bulletin diocésain de l'Action catholique rurale : 1959 - 1965.

Journaux paroissiaux

Angoulême et sa banlieue [La Couronne] : janv. 1964 - déc. 1966 (manquent oct. 1964, oct. 1965, août-sept. 1966).

Angoulême. Saint-Pierre : 1959 (n°136) ; juil.-août-sept., oct., déc. 1961 (n°162, 163 et 165) ; mars - déc. 1962 (n°168-n°175) ; janv. - mars (n°176-n°178), mai - nov. 1963 (n°180-n°184).

Angoulême Ensemble : fév. 1972 (n°1) – janv. 1983 (n°112).

Angoulême Ensemble. Centre-ville : fév. 1983 (n°114) - déc. 1993 (n°233).

Autour de Cognac : 1958 - 1965.

Bulletin paroissial de Hiersac, Moulidars, Saint-Saturnin : 1970-1971.

Le Carillon des Carrières [St-Même-les-Carrières] : fév. 1967 - oct. 1988 ; déc. 1988 - déc. 1993.

Chabanais. Autour de nos clochers : mai, oct. 1973 ; juil., sept. 1978 ; mai 1980.

Le Chaleil [Rouillac] : déc. 1977 ; avril 1980 - sept. 1993.

La Champagne [Segonzac] : mars 1981 ; nov. 1989 (n°255) - déc. 1993 (n°300) [manque n°266].

Charente Nord. Pays d'Aigre : déc. 1979 - 1993.

Charente Nord. Ruffec : mars, mai 1980 ; 1984 (n°64) ; 1986 - 1987 ; fév., mars 1988 (n°91) ; mars 1992 (n°116) - déc. 1993 (n°125).

Le Clocher de Touzac en Grande Champagne : fév. 1974 ; janv., oct. 1975 ; juil.-août 1976, juil.-août-sept., oct.-nov. 1977 ; mai-juin 1978 ; oct.-nov.-déc. 1982.

Cloches de Châteauneuf : mars 1981 ; déc. 1984 ; oct. 1989 - déc. 1993.

D'une rive à l'autre [Confolens] : janv.-fév. 1988 (n° 1) - déc. 1993 (n° 65).

L'Écho [Chassenon] : nov. 1962 (n°1) - juil. 1963 ; nov.-déc. 1984 ; août-sept. 1990 - déc. 1993.

L'Écho de la Dronne [Aubeterre] : 1987 - 1993.

Échos de nos clochers [Blanzac] : janv. 1962 ; janv.-oct. 1986.

Échos du Brossacais [Brossac] : 1991 - 1993.

Échos du secteur [La Couronne] : déc. 1981 (n°129), août-sept. 1982 (n°137), nov. 1989 - déc. 1993.

L'Éclair [Montembœuf] : 1958 - 1993.

En équipe [Mansle] : août-sept. 1961, mai 1967, janv.-fév. 1981.

Ensemble [Cognac. Édition urbaine] : mai 1964 (n°38) ; sept.-oct. 1965 - mars 1970 [manquent plusieurs numéros] ; avr. 1981 ; mars 1984 ; juin 1986 ; nov. et déc. 1989 ; mai et juil.-août 1990 ; fév. 1991 - déc. 1993.

Ensemble [Cognac. Édition périphérique] : janv. 1970 (n°1) - déc. 1979 (n°101) [manquent plusieurs numéros] ; mai 1982 (n°127) - déc. 1993 (n°254) [manquent plusieurs numéros].

Ensemble [Jarnac] : fév. 1988 (n°189) ; mai 1989 (n°203) - déc. 1993.

Ensemble [Vars] : oct.-nov.-déc. 1982 (n°1) - oct.-nov.-déc. 1990 (n°33) [manquent n°2, 4, 6, 7, 12, 23, 26, 29, 30].

Entre nous [Saint-Claud] : nov. 1980 - 1987.

Joie [St-Yrieix] : janv. 1958 - nov. 1960 ; janv. 1972 (n°1) - août-sept. 1987 (n°164).

Message [Champagne-Mouton] : mars, juin, oct. 1984 ; 1987 - 1993.

Message [Hiersac] : janv., mars, juil., déc. 1973 ; oct. 1974 - sept. 1983 ; mai 1985.

Le Messenger [Mérignac] : avr., nov. 1989 ; mars, déc. 1990 ; mars 1991 - déc. 1993.

Nos clochers [Saint-Claud] : mars 1961 ; mars 1965 - déc. 1969.

Notre secteur [Villebois-Lavalette] : mai 1981 (n°213) ; mars 1984 (n°244) ; déc. 1989 (n°307) ; fév. 1991 - déc. 1993.

Présence [Baignes] : 1986.

Présence [Vars] : mai, juin 1968 ; fév., juin 1969 ; fév., sept.- déc. 1970 ; janv., mars, avr., juil.-août, oct. 1971 ; janv., mars, sept. 1972.

Le P'tit Grelot [Angoulême. St-Ausone, St-Jean-Baptiste] : oct. 1980 - sept. 1982 ; nov.-déc. 1982 ; sept.-oct.1983 ; janv., déc. 1985 ; avr. 1986.

Semence [Boisbreteau] : 1958 - 1959.

Semence [Vars] : 1959 - 1970.

Sillon. Journal interparoissial limousin [Rochechouart, Saint-Junien, Saint-Brice, Saint-Martin-de-Jussac, Cognac-le-Froid, Saint-Mathieu, Saint-Laurent-sur-Gorre, Chassenon, Pressignac] : fév. - mai 1958.

Sources vives [Fouqueure] : avr. 1989 - déc. 1993.

Tardoire et Bandiat [La Rochefoucauld] : 1981 - 1993.

Trait d'union [L'Houmeau, Champniers] : oct. 1957 ; janv., fév. 1958 ; avril, juil. 1959 ; fév. 1961 ; fév., avr., juin, sept., oct. 1962 ; mars-avr. 1981 (n°72) ; mars-avr. 1984 ; janv.-fév. 1987 - mars-avril 1988 (n°107-n°114) ; sept., nov.-déc. 1991 (n°135).

Trait d'union [Montbron, Montembœuf] : déc. 1984 (n°295) ; août-sept. 1989 - déc. 1993 [incomplet].

La Tude [Chalais] : mars 1981 ; avr. 1989 ; fév., avr., juil.-août - oct. 1990 ; mars, juil.-août 1991 ; nov. 1991 à nov. 1992 ; janv., oct. - déc. 1993.

Vivre unis [Cherves de Cognac] : janv. 1958 - déc. 1969.

FONDS PRIVÉS

Fonds Bo.

A. Bonnet au bureau national de l'ACO. 27 août 1951.
 Trésorière nationale à A. Bonnet. 31 août 1951.
 Roland Petit à l'abbé Faureau. 24 août 1958.
 Comité diocésain au délégué régional, Jean Peyronnet. 8 octobre 1959.
 A. Bonnet à P. Evin. 21 juin 1962.
 Lettre du responsable national à A. Bonnet. 8 décembre 1962.
 Lettre de Jean Forgeas. 28 octobre 1964.
 Comité diocésain. 16 mars 1965.
 Rencontre d'aumôniers d'équipes. 17 mars 1965.
 Mission d'Angoulême. 1965. Correspondance avec Félix Lacambre.
 ACO. Tournée à Angoulême. 24 avril 1972.
 Comité diocésain. 11 février 1973.
 En réponse au questionnaire vert. Comité diocésain du 25 novembre 1973.
 Compte-rendu de la journée d'études de la Charente le dimanche 24 novembre 1974.
 Comité de secteur sur les élections présidentielles. 1981.

Fonds Br.

Documents sur la paroisse Saint-Ausone - Basseau - Grelet, années 1970.

Fonds Bu.

Présentation de la zone de Confolens ; le problème de l'immigration agricole en Charente ; les migrants du travail. Mars 1964.

Fonds D.

- Documents CMR. 1970-1991.
- Comptes-rendus du CMR Confolentais : 1993-1994.

Fonds G.

Documents divers relatifs au MFR-CMR : 1965-1979.

- **Commission familiale [1964-1968]**
- **Sessions de démarrage [1964-1968]**
- **Sessions de Richemont [1963-1969]**
- **Rencontre avec les responsables nationaux [1968]**
- **Comptes-rendus du comité fédéral [1964-1972]**
- **Bilans suite à des journées de rencontre [1970-1972]**
- **Commission civique [1967-1968]**
- **Branche agricole [1960-1967]**
- **Rencontre des engagés [1968]**

- **Exploitants agricoles [1963]**
- **Équipe ouvrière [1960-1961]**
- **Rencontres du bureau du MFR - CMR [1965-1973]**
 - Sessions de recherche [1965-1969]*
 - Rencontres du secteur d'Angoulême Sud [1966]*
 - Rencontres du secteur de Barbezieux [1962-1970]*
 - Rencontres du secteur de Montmoreau [1969]*
 - Rencontres du secteur de Cognac Nord [1966]*
 - Rencontres du secteur de Confolens - Chabanais [1966-1967]*
- **Rencontres inter-mouvements [1967-1969]**
- **ACGF [1967]**

Fonds Gr.

Documents diffusés par l'abbé Navarre (courant intégriste).

Fonds Lc.

Documents relatifs au guidisme : 1952-2012.

Fonds Lm.

Clergé de La Couronne de 1922 à 2002 : liste des prêtres et leurs principaux axes pastoraux.

Fonds Lr.

- Documents relatifs à l'ACI. 1965-1999.
- Documents sur le synode diocésain.

Fonds Lu.

Documents sur le syndicalisme agricole. 1992-2001.

Fonds Ma.

Documents relatifs à la Fraternité Angoulême - Koudougou (Burkina Faso)

Fonds Mi.

- Documents sur l'ACO : 1980 - 1994 : comptes-rendus de retraites, de comités de secteur, de journées de réflexion...
- Comptes-rendus de rencontres de la Mission ouvrière Charente : 1980-1992.
- Rencontre avec des membres de l'ACO de Corée, 1992.

Fonds Mo.

- Documents relatifs au synode diocésain de 1988.

Fonds P.

- Comptes rendus des conseils presbytéraux. 1973-1984 ; 1987-1993.
- Comptes rendus de conseils épiscopaux. 1993.

Fonds R.

Documents JAC - JACF : 1959 - 1960.

Fonds S.

- Comptes rendus des rencontres des aumôniers et des responsables de mouvements diocésains : 4 octobre 1985, 16 octobre 1986, 8 novembre 1986.
- Déploiement pastoral. 13 février 1993.
- Documents sur le MEJ : 1975 - 1987.

Fonds T.

- Coupures de presse sur la guerre d'Algérie.
 - Documents relatifs aux réunions de jeunes prêtres : 1956-1958.
 - Session de Richemont des 12 et 13 mars 1965 avec le Père de La Pommeraye.
- « Espérance marxiste, espérance chrétienne ».

Fonds V.

Réponse à une enquête menée par Mme Viet-Depaule sur les prêtres-ouvriers. Mars 1998.

TÉMOIGNAGES

Évêque

Mgr Georges ROL, né en 1926, ordonné prêtre en 1953, ordonné évêque en 1973, évêque auxiliaire d'Angoulême de 1973 à 1975, évêque titulaire d'Angoulême de 1975 à 1993 ; plusieurs entretiens de 1999 à 2012.

Prêtres diocésains

Années : naissance, ordination, témoignage oral ou écrit.

Les principales fonctions ne sont pas mentionnées dans l'ordre chronologique.

P. Louis BARRION. 1923 (diocèse de Luçon), **1950**, décédé en **2002** ; témoignage oral en 2000.

De 1950 à 1988 : secrétaire particulier de Mgr Mégnin et secrétaire de l'évêché, **professeur de droit canon** au Grand Séminaire, **vicaire général** de Mgr Mégnin, puis de Mgr Kérautret ; curé : **Angoulême. St André** ; aumônier diocésain : **Secours Catholique, action sociale et caritative, Comité catholique contre la faim et pour le développement, aumônier militaire.**

P. François BELLOTEAU. 1932, 1960 ; témoignage écrit en 2000.

De 1960 à 1998 : professeur au **Petit Séminaire de Richemont** ; responsable du **Foyer des séminaristes** à Angoulême ; vicaire coopérateur de **St-Cybard** et de **Fléac** ; curé : **Brossac, Mouthiers** ; prêtre *fidei donum*, comme professeur au Petit Séminaire de Koudougou.

P. Gustave BIRAUD. 1931 (diocèse de Luçon), **1957** à Pouzauges (Vendée), pour l'Œuvre de Marie Mère des Pauvres du P. Le Bideau, incardiné au diocèse d'Angoulême en **1962** ; témoignage oral en 1998.

De 1962 à 1995 : vicaire à **Ruffec**, à **Barbezieux**, à **Angoulême-Ste-Bernadette** ; curé de **Angoulême (St-Cybard, St-Jean-Baptiste-de-Grelet)**, de **La Couronne** ; aumônier diocésain : **Action catholique générale, Vocations, Mouvement des cadres chrétiens, délégué diocésain pour le diaconat permanent.**

P. Jacques BLAQUART. 1951, 1982 ; témoignage oral en 2002.

De 1982 à nos jours : vicaire à **Ruffec** ; curé de **Ruffec**, de **Barbezieux** ; aumônier diocésain : **Mouvement rural de la jeunesse chrétienne** ; vicaire épiscopal, vicaire général de Mgr Dagens, ordonné évêque à la cathédrale de Bordeaux en 2006 ; évêque auxiliaire de Bordeaux puis évêque d'Orléans.

P. Jean BLOIS. 1930, 1956 ; témoignage oral en 1999.

De 1956 à nos jours : professeur à l'**École Presbytérale** puis au **Petit Séminaire de Richemont** ; vicaire à **Angoulême. Ste-Bernadette**, à **Barbezieux**, à **Confolens**, à **La Rochefoucauld**, à **L'Houmeau (Angoulême)**, à **Mouthiers** ; curé d'**Écuras**, de **Jurignac**, de

Mansle, de **Brossac** ; assure des cours de **formation biblique** en divers lieux du diocèse, délégué diocésain à l'**œcuménisme**, responsable de la **bibliothèque diocésaine**.

P. Robert BOISSINOT. 1929, 1952 ; témoignage oral en 2011.

De 1952 à 2007 : professeur au **Petit Séminaire de Richemont** ; vicaire à **Angoulême-St-Martial**, à **Barbezieux**, à **Mansle**, à **St-Angeau** ; curé de **St-Quentin-de-Chalais**, de **Anais-Jauldes**, de **Ruelle-Mornac**, de **Magnac-sur-Touvre** ; aumônier diocésain : **Fraternité chrétienne des personnes malades et handicapées**.

P. Raymond BONNAUD. 1948, 1976, décédé en **2010** ; témoignage oral en 2001.

De 1976 à 2010 : vicaire à **Barbezieux** ; curé de **Mouthiers**, du **Sacré-Cœur à Angoulême** ; aumônier militaire ; aumônier de la **Brigade des Sapeurs-Pompiers de Paris**.

P. Michel BOULLET. 1932 (à Niort), **1964** ; témoignages oraux en 2000 et 2011.

De 1964 à nos jours : vicaire au **Sacré-Cœur à Cognac** ; curé de **La Couronne-Roulet**, de la **cathédrale**, de **Sireuil** ; aumônier diocésain : **Jeunesse étudiante chrétienne**, **Action catholique des enfants**, **Mouvement chrétien des retraités** ; professeur et supérieur du **Séminaire interdiocésain de Poitiers** ; vicaire général de Mgr Rol ; **secrétaire général adjoint de l'épiscopat** ; directeur de la **Radio diocésaine** ; délégué épiscopal pour le **diaconat permanent**.

P. Jean-Baptiste BOURDIER. 1926, 1950, décédé en **2011** ; témoignage oral en 2000.

De 1950 à 2006 : professeur à l'**École presbytérale** ; vicaire à **Mansle** ; curé de **Nanteuil-en-Vallée**, de **Mansle**, de **Confolens** ; au service du secteur de **Chasseneuil-St-Angeau**, du doyenné **Bonnieure** ; vicaire épiscopal.

P. Pierre BUREAU. 1918, 1945, décédé en **2011** ; témoignage oral en 2000.

De 1945 à 2011 : vicaire à **Angoulême-St-Ausone** ; curé de **Malaville**, d'**Abzac**.

P. Gérard CHARRIER. 1940, 1965 ; témoignages oraux en 1999 et 2011.

De 1965 à nos jours : vicaire à **Mansle**, à **Chasseneuil**, à **Ruelle** ; curé de **Ruelle** ; **prêtre-ouvrier** ; aumônier diocésain : **Secours catholique**.

P. Yves de COUDUN. 1919, 1948, décédé en **2007** ; témoignage oral en 1999.

De 1947 à 2007 : enseignant au lycée **St-Paul** ; **secrétaire de Mgr Rol** ; directeur de la revue diocésaine ***Église d'Angoulême*** ; responsable diocésain du **service Incroyance-Foi** ; vicaire à **La Couronne**, à **Garat** ; **chancelier de l'évêché**.

P. Pierre COUNY. 1928, 1959 ; témoignage oral en 2000.

De 1959 à 2001 : vicaire à **Mansle**, à **Aigre**, à **Champniers** ; curé de **Rouillac** ; aumônier diocésain : **CMR**.

P. Léopold CRÉMAULT. 1921, 1948, décédé en **2004** ; témoignage oral en 2000.

De 1948 à 1999 : vicaire à **Châteauneuf**, au **Sacré-Cœur à Cognac** ; curé d'**Alloue**, de **St-Jacques à Cognac**, de **Javrezac** ; **économe de l'école St-Paul à Angoulême**.

P. Pierre CRÉMAULT. 1925, 1948 ; témoignage oral en 1998.

De 1948 à 1998 : professeur à l'**école St-Joseph** ; vicaire à **Confolens**, à **Mansle** ; curé de **Montchaude**, de **Roulet** ; responsable du **secteur Magnac-Mornac** ; au service d'**Angoulême-St-Martial** ; directeur de la **Maison d'Obezine** (résidence pour prêtres âgés).

P. Jean DEGUILLAUME. 1920 à Paris, 1944 à Lisieux (Mission de France), incardiné au diocèse d'Angoulême en 1973, décédé en 2011 ; témoignage oral en 1999.

De 1958 à 2001 : vicaire économe à **La Couronne** ; curé de **Ruelle**, d'**Angoulême**. **St-André** ; aumônier diocésain : **pastorale familiale** ; **directeur diocésain des pèlerinages** ; **vicaire épiscopal**.

P. Jean-Claude DELAGE. 1936, 1963 ; témoignage oral en 2005.

De 1963 à 2011 : vicaire à **Cognac. Sacré-Cœur** ; curé : de **St-Paul-Ma Campagne (Angoulême)**, de **Cognac. St-Jacques** ; aumônier diocésain : **Jeunesse ouvrière chrétienne** ; **vicaire épiscopal**.

P. Louis DEMONTOUX. 1927, 1958, décédé en 2003 ; témoignage oral en 1999.

De 1958 à 2003 : curé de **Charras**, de **Marthon** ; **maire** de Marthon.

P. Pierre ESSEAU. 1926 (diocèse d'Angers), 1951 (diocèse de Luçon), chez les Pères de Chavagnes, incardiné au diocèse d'Angoulême en 1982, décédé en 2005 ; témoignage écrit en 2000.

De 1967 à 2002 : vicaire à **La Rochefoucauld** ; vicaire économe de **Chazelles**, de **Mérignac**.

P. Jacques FAU. 1922, 1947 ; témoignages oraux en 2000 et 2008.

De 1947 à 2002 : vicaire à la **cathédrale**, à **Cognac. St-Léger** ; curé d'**Angoulême. Ste-Bernadette**, de **Jarnac** ; aumônier **hôpital de Girac** ; **professeur au Grand Séminaire** ; **directeur diocésain des pèlerinages**.

P. Bruno FÈVRE. 1946, 1974 ; témoignage oral en 2000.

De 1974 à nos jours : vicaire à **Jarnac**, à **Cognac-St-Léger** ; curé d'**Angoulême. Ste-Bernadette**, de **Jarnac**, de **La Couronne**, de **Montmoreau** ; **prêtre « Fidei donum »** au Burkina Faso ; aumônier diocésain : **Service des Vocations**, **Scouts de France**, **Coopération missionnaire** ; **Directeur diocésain de l'enseignement religieux**.

P. Roger GRATRAUD. 1908, 1933, décédé en 2006 ; témoignage oral en 1998.

De 1933 à 1975 : **professeur au Petit séminaire de Richemont** ; vicaire à **Barbezieux** ; curé de **La Rochefoucauld**, de **Barbezieux**.

P. Claude GUINARD. 1929, à Noël-Cerneux (Doubs), 1957, à **Besançon**, dans la congrégation des Pères du St Sacrement, incardiné au diocèse d'Angoulême en 1990, décédé en 2011 ; témoignages oraux en 2001 et 2009.

De 1976 à 2003 : vicaire économe d'**Aigre** ; curé du **Gond-Pontouvre** ; responsable diocésain de la **pastorale liturgique et sacramentelle** ; aumônier diocésain : **Vivre ensemble l'Évangile**.

P. Jean HÉRIARD-DUBREUIL. 1920, 1946, décédé en 2006 ; témoignage écrit en 2000.

De 1946 à 2006 : vicaire à **St-Jacques-de-l'Houmeau. Angoulême** ; curé de **St-Quentin-de-Chalais**, de **Nonac** ; **prêtre fidei donum** au **Niger**, en **Côte d'Ivoire** et en **Guinée**.

P. Jean-Marie LECOMPTE. 1925, 1948 ; témoignage oral en 2001.

De 1948 à 2005 : vicaire à **Brillac**, **Abzac et Oradour**, à **Ruffec** ; curé de **Pressignac**, de **Chassenon**.

P. Pierre LETOCART. 1937, à Brissac-Quincé (Maine-et-Loire), 1965, dans la congrégation des Assomptionnistes, incardiné au diocèse d'Angoulême en 1993 ; témoignage oral en 1999.
De 1970 à 2011 : vicaire à **Soyaux** ; curé de **Roumazières** ; **prêtre au travail** ; délégué diocésain à la **Mission ouvrière** ; **vicaire épiscopal**.

P. Jean MAILLARD. 1935, 1964 ; témoignage oral en 2001.

De 1964 à 2008 : vicaire à **Ruffec** ; curé de **Cognac. St-Jacques, d'Angoulême. Ste-Bernadette, d'Angoulême. St-Jacques-de-L'Houmeau, Angoulême. St-Paul - Ma Campagne** ; aumônier fédéral de la **Jeunesse ouvrière chrétienne féminine**, aumônier diocésain de l'**Action catholique ouvrière**, du **Centre de préparation au mariage** ; responsable diocésain de l'**équipe « Ministère presbytéral »**.

P. Jean-Pierre MANGON. 1931, 1956, pour la Mission de France, incardiné au diocèse d'Angoulême en 1965 ; témoignage oral en 2000.

De 1965 à 2006 : curé de **Mouthiers, La Couronne, Chabonais, Champniers et Brie** ; responsable du *Courrier français*, d' *Église d'Angoulême*, de la **Coopération missionnaire**.

P. Michel MANGUY. 1945, 1975 ; témoignage oral en 2001.

De 1975 à nos jours : vicaire à **Angoulême. Ste-Bernadette** ; au service du secteur de Barbezieux, en résidence à **Barret** ; curé de **Mansle, de Ruffec, du Gond-Pontouvre, d'Angoulême-ville** ; aumônier diocésain des **Scouts de France** ; responsable du **Projet Accompagnement de la foi** ; responsable diocésain de la **pastorale liturgique et sacramentelle** ; directeur diocésain des **pèlerinages** ; **vicaire épiscopal**.

P. Pierre MOREAU. 1925, 1948, décédé en 2004 ; témoignage oral en 1999.

De 1948 à 1993 : curé d'**Yvrac, de Chassors, de Montembœuf, de Saint-Claud** ; professeur à l'externat Notre-Dame de Cognac, au **Petit Séminaire de Richemont** ;

P. Christian PENSUET. 1927, 1951, décédé en 2005 ; témoignage oral en 1998.

De 1951 à 2002 : vicaire à **Cognac. Sacré-Cœur** ; au service du secteur de **La Couronne** ; curé d'**Angoulême. Sainte-Bernadette, de Segonzac, de Confolens, de Mouthiers** ; aumônier école **Saint-Joseph d'Angoulême** ; responsable diocésain du **Service des vocations**, directeur du bulletin *Vocations sacerdotales et religieuses*, responsable de l'**équipe Ministère presbytéral**, accompagnement des prêtres ; aumônier diocésain du **Mouvement eucharistique des jeunes** ; **vicaire épiscopal**.

P. Jean PIFFAUD. 1923 (diocèse de Bordeaux), 1949, décédé en 2007 ; témoignage oral en 1998.

De 1949 à 1988 : vicaire de **Cherves-de-Cognac** ; aumônier diocésain du **Mouvement familial rural** ; administrateur du **Grand Séminaire** ; **vicaire général** ; **vicaire épiscopal**.

P. Pierre PLANTEVIGNE. 1940, 1968 ; plusieurs entretiens de 2002 à 2012.

De 1969 à nos jours : vicaire à **Angoulême. Ste-Bernadette** ; curé de **Cognac. St-Léger, de la cathédrale, de Barbezieux, de Ruffec** ; prêtre modérateur de **Fléac-Linars-Trois-Palis** ; **vicaire épiscopal** ; **vicaire général** ; **économe diocésain** ; directeur de l'**École de la foi** ; délégué épiscopal au **diaconat permanent**.

P. François PRESSAC. 1928, 1952 ; témoignage écrit en 2000.

De 1952 à 2007 : professeur puis **directeur de l'école Notre-Dame de Cognac** ; curé de **Montmoreau** ; responsable de la **Commission de pastorale sacramentelle et liturgique** ;

aumônier diocésain du **Service de la pastorale catéchétique**, du **Mouvement chrétien des retraités** ; vicaire épiscopal.

P. Michel RAYMOND. 1936, 1962 ; témoignage oral en 2001.

De 1962 à 2011 : vicaire à **Cognac. St-Léger**, à **Angoulême. St-Ausone** ; curé de **l'Isle-d'Espagnac**, de **Barbezieux**, de **Cognac. St-Léger** ; aumônier diocésain de **l'Action catholique des milieux indépendants**, coordinateur de la **pastorale des milieux indépendants** ; responsable de la **pastorale liturgique** ; vicaire épiscopal.

P. Jean RIPOCHE. 1913 (diocèse d'Angers), **1939**, décédé en **2003** ; témoignage oral en 1998.

De 1939 à 1987 : vicaire à **Baignes** ; curé de **Pérignac**, de **Chalais** ; aumônier diocésain de **l'Action catholique rurale**.

P. Ernest SUAUDEAU. 1927 (diocèse de Luçon), **1953** (diocèse de Luçon), incardiné au diocèse d'Angoulême en **1982** ; plusieurs entretiens de 1998 à 2012.

De 1954 à 2000 : vicaire économe de **Barret** ; vicaire à **Angoulême. L'Houmeau** et responsable du **Gond-Pontouvre** ; curé de **Chalais** ; aumônier de **l'hôpital de Barbezieux** ; directeur de **l'école Saint-Mathias, à Barbezieux** ; aumônier diocésain du **Mouvement eucharistique des jeunes**.

P. André TARDIEU. 1924, 1950, décédé en **2009** ; plusieurs entretiens de 1999 à 2009.

De 1950 à 2000 : curé de **Chabrac** ; aumônier fédéral adjoint du **Mouvement familial rural** ; responsable de la **commission d'art sacré**.

P. René VALTAUD. 1921, 1951 ; témoignage écrit et entretien en 2000.

De 1951 à 1992 : vicaire à **Barbezieux**, à **Cognac. St-Léger** ; curé de **Gensac-la-Pallue** ; aumônier du **Carmel de Cognac** ; responsable du **Comité diocésain pour l'œcuménisme**.

P. Gérard VIGIER. 1925, 1950, décédé en **2005** ; témoignage écrit et entretien en 2000.

De 1950 à 2005 : vicaire à la **cathédrale**, à **Angoulême. St-Ausone** ; administrateur de **Champniers** ; aumônier diocésain de **l'Action catholique ouvrière** ; **prêtre-ouvrier**.

Prêtres de la Mission de France

P. Michel BLONDEAU. 1926, 1951, excardiné du diocèse d'Angoulême et incardiné à la Mission de France, en **1955** ; témoignage écrit en 2002.

De 1951 à 1966 : vicaire à **Mansle** ; vicaire économe à **Saint-Angeau, Chasseneuil**.

P. René CACLIN. 1927, 1953 ; témoignage écrit en 2000.

De 1954 à 1958 : vicaire à **Angoulême. St-Ausone**.

P. Pierre DELAHAYE. 1922, 1946 ; témoignage écrit en 2000.

De 1946 à 1964 : vicaire à **Mansle** ; administrateur d'**Angoulême. St-Ausone** ; vicaire économe de **La Couronne**.

P. Hervé de LA PORTE. 1924, 1950 ; témoignage écrit en 2002.

De 1966 à 1975 : vicaire économe de **Chasseneuil** ; membre de l'équipe sacerdotale d'**Angoulême. St-Jean-Baptiste-de-Grelet**. Absent du diocèse de 1969 à 1971.

Frères missionnaires de Sainte Thérèse

Fr. Jean-Pierre LARSONNEUR. 1949, 1978 ; témoignage écrit en 2000.

De 1981 à 2002 : responsable de la communauté à **Angoulême. St-Cybard ; supérieur** de la communauté de **Bassac ;** coordinateur de la **pastorale familiale ; aumônier régional de la pastorale familiale ;** aumônier diocésain de **l'Action catholique des milieux indépendants ;** délégué diocésain à la **pastorale de la santé ;** prêtre coordinateur de l'équipe d'aumônerie de **l'hôpital de Girac.**

Fr. Alcide MEUNIER. 1920, 1949, décédé en 2005 ; témoignage oral en 1998.

De 1949 à 1993 : vicaire puis curé de **Bassac ;** curé de **Châteauneuf ; supérieur général des Missionnaires de Sainte Thérèse ;** économiste de la congrégation.

Diacres permanents

M. Jean FORGEAS, né en **1928,** ordonné en **1983.** Angoulême, témoignage oral en 1998.

M. Eddie LEPREUX, né en **1935,** ordonné en **1985.** Fléac, témoignage oral en 2001.

Religieuses

Lieu, nom de la religieuse, activités, année du témoignage oral ou écrit.

Bénédictines

Juignac, Sr Candida, archiviste de la communauté, plusieurs rencontres de 1998 à 2008.

Charité de Saint-Louis

Confolens, témoignage oral de Sr Anne, pastorale, 1999.

Charité du Sacré-Cœur de Jésus

Ruffec (1967-1974), témoignage écrit de Sr Thérèse BARRAUD, enseignement, 1999.

Ruffec (1962- ?), témoignage écrit de Sr Madeleine LOISEAU, enseignement, 1999.

Ruffec (1952-1967), témoignage écrit de Sr Hélène, enseignement, 1998.

Ruffec (1952-1978), témoignage écrit de Sr Marie St-Ausone (†), enseignement, a fondé le lycée Roc-Fleuri de Ruffec, 1999.

Enfant-Jésus

Angoulême et banlieue, témoignages oraux de Sr Monique (1970-nos jours) et de Sr Pierrette (†) (1974-2011), enseignement, 1998.

Jeanne Delanoue

Cognac (1991- ?), témoignage écrit de Sr Paulette, insertion dans un quartier populaire, 1999.

Notre-Dame de Charité du Bon Pasteur

Saint-Michel, témoignage oral de l'ensemble de la communauté, activités dans un foyer de jeunes filles, 1998.

Saint-Michel, témoignage oral de Sr Claude, activités dans un foyer de jeunes filles, 2001.

Notre-Dame des Anges

Angoulême, témoignage oral de Sr Marie-Renée, ancienne enseignante, actuellement bénédictine à Maumont, 2000.

Notre-Dame des Anges (puis Sainte-Famille)

Angoulême (1954-1961), témoignage écrit de Sr Marie-Joseph CHEVOGEON, infirmière, 1999.

Aigre (1954-1956 et 1957-1959), Fléac (1959-1962), Angoulême (1965-1968), témoignage écrit de Sr Marie-Joseph LE TERRIER, enseignante puis intendante à l'Institution Saint-André, 1999.

Angoulême (? - 1965), témoignage écrit de Sr Marie du Rosaire, enseignante, 1999.

Angoulême (années 1960), témoignages écrits de quatre religieuses, enseignantes, 1999.

Oblates de l'Assomption

Villebois-Lavalette (1960-1978) et Barbezieux (1978-1994), témoignage écrit de Sr Chantal BENOIST, maison de retraite, 1999.

Sacré-Cœur de Jésus et de Marie

Villefagnan (1988- ?), témoignage oral de Sr Anne, pastorale, 2001.

Saint-Joseph de Lyon

Montmoreau, témoignage oral de l'ensemble de la communauté, pastorale, 1998.

Sainte-Famille

Angoulême (1966-1968), témoignage écrit de Sr Marie AUBRY, clinique Saint-Joseph, 1999.

Sainte-Marie de la Providence

Cognac, témoignage écrit de Sr Louise BRUN, enseignante, 1998.

Cognac (1961-1970), témoignage écrit de Sr Marie MOUSSIAU, enseignante et directrice, 1999.

Sainte-Marthe

Angoulême, courrier et témoignage oral de Mère Jeanne d'Arc MERLE (†), diverses responsabilités au sein de la congrégation, 2001.

Angoulême, témoignage oral de Sr Philippe de Néri, enseignante, 1999.

Cognac, Angoulême (1971-1980), témoignage écrit de Sr Brigitte, enseignante, directrice puis responsable du Service diocésain de pastorale catéchétique, 1999.

Ursulines

Angoulême, témoignage oral de la communauté, pastorale, 2001.

Laïcs

Nom, lieu, principal (-aux) thème (-s) abordé (-s), année du témoignage oral ou écrit.

Les raisons mentionnées pour lesquelles j'ai rencontré les personnes suivantes sont les principales mais lors de chaque rencontre, d'autres thèmes ont été abordés.

M^{me} Jeanne ALLIX, Ansac, CMR, témoignage oral en 2001.

M. BARDET, Confolens, vie paroissiale, témoignage oral en 2001.

M. Paul BARRY (†), Angoulême, ACI, Angoulême, témoignage oral en 1999.

M^{lle} BERNARD, Angoulême, ancienne paroissienne de l'Isle d'Espagnac, témoignage oral en 2000.

M^{me} BOIS, Saint-Angeau, Mission de France, témoignage oral en 2002.

M^{me} Germaine BOURDOIS, Ruffec, catéchèse, aumônerie scolaire, Action catholique, Ruffécois, témoignage oral en 2002.

M. Jean BRILLET (†), Saint-Amant-de-Graves, CMR, témoignage oral en 2000.

M^{lle} BROUSSAUDIER, Angoulême, Mission de France, témoignage oral en 2000.

M. Hilaire CATTEAU, Claix, CMR, témoignage oral en 2002.

M^{me} CHALMOT DE LA MESLIÈRE (†), Ruffec, ACGF, témoignage écrit et rencontre en 2000.

M^e CHANARD, Angoulême, ACI, témoignage oral en 1999.

M. André CHARGY, Saulgond, CMR, témoignage oral en 2001.

M. et M^{me} Louis CHARRIER, Challignac, CMR, témoignage oral en 2001.

M^{me} Marie-Claire CHARTIER, Raix, catéchèse, scoutisme, Action catholique, Ruffécois, témoignage oral en 2002.

M^{me} Maryvonne CHAUCHET, Verrières, ACGF, témoignage écrit en 2002.

M. François COSTA, Angoulême, ancien paroissien de la paroisse Sainte-Bernadette d'Angoulême, témoignage oral en 2001.

M^{lle} Colette DAIGNE, Saint-Yrieix, enseignement catholique, témoignage oral en 2001.

M. Marcel DEMAY, Bioussac, CMR, Ruffécois, témoignage oral en 2002.

M^{me} Marcelle DROCHON, Roullet, CMR, témoignage oral en 2001.

M^{me} Marguerite DUCLUZEAU, Nieuil, CMR, témoignages oraux en 1998 et 2000.

M^{me} Annie FERRANT, Saint-Angeau, Mission de France, témoignage oral en 2002.

M^{me} Danielle FOUGERET, Saint-Bonnet, aumônerie scolaire, MEJ, Équipes Notre-Dame, témoignage oral en 2003.

M. et M^{me} GADON, L'Isle d'Espagnac, ACO, syndicalisme, témoignage oral en 2000.

M. et M^{me} Guy GILBERT, Challignac, CMR, témoignage oral en 2001.

M^{lle} Marie-Jo GUIMARD, La Rochefoucauld, enseignement catholique, témoignage oral en 2002.

M^{me} Françoise HELLIER, Angoulême, ACGF, témoignage oral en 2002.

M^{me} Marie-Madeleine HOSTEING, Segonzac, ACGF, ACI, catéchèse, témoignage oral en 2000.

M^{me} JOYEUX, Cognac, ACI, témoignage écrit en 2000.

M^{me} Chantal LACROIX, Angoulême, Guidisme, témoignage oral en 2012.

M^{lle} Monique LAMAIN, La Couronne, catéchèse, liturgie, témoignage oral en 2002.

M^{lle} LAMAURE, Cognac, ACI, témoignage écrit et rencontre en 2000.

M. et M^{me} LEBOEUF, Angoulême, Mission de France, témoignage oral en 2000.

M. LUCAS, Voulgézac, catholicisme social, témoignage oral en 2001.

M^{me} MERMET, Cognac, ACI, témoignage écrit en 2000.

M. Alain MICHAUD, Louzac-Saint-André, ACO, témoignage oral en 2002.

M^{me} MOUILLE, Angoulême, Mission de France, témoignage oral en 2000.

M. André MULLON, Mainxe, Cognaçais, ancien maire de sa commune, témoignage oral en 2001.

M^{me} Noëlla PAUILLAC, Cellefrouin, Mission de France, témoignage oral en 2002.

M. et M^{me} SEBIRE, Angoulême, Mission de France, témoignage oral en 2000.

M^{me} TRANCHET, Soyaux, Mission de France, témoignage oral en 2000.

M^{me} VIGIER, Angoulême, Mission de France, témoignage oral en 2000.

M. Jacques VIGIER, Vars, CMR, témoignage oral en 2001.

BIBLIOGRAPHIE

OUVRAGES GÉNÉRAUX

Instruments de travail

DAUZET, Dominique-Marie et LE MOIGNE, Frédéric (s.d.). *Dictionnaire des évêques de France au XX^e siècle*. Paris : Cerf, 2010, 848 p.

EICHER, Peter (s.d.). *Nouveau dictionnaire de théologie*. Paris : Cerf, 1996 (2^e éd. revue et augmentée), 1136 p.

Facultés catholiques de Lille*. *Catholicisme. Hier, aujourd'hui, demain*. Paris : Letouzey et Ané, 17 tomes, 1948-2009.

*: 6 premiers volumes : s.d. G. JACQUEMET ; tomes 7 et 8 : s.d. Centre interdisciplinaire des Facultés catholiques de Lille ; tome 9 : s.d. Centre interdisciplinaire des Facultés catholiques de Lille , par G. MATHON, G.-H. BAUDRY, P. GUILLY ; tomes 10 et 11 : sous le patronage de l'Institut catholique de Lille, par G. MATHON, G.-H. BAUDRY, P. GUILLY , E. THIERY ; tome 12 : sous le patronage de l'Institut catholique de Lille, par G. MATHON, G.-H. BAUDRY, E. THIERY ; tomes 13 - 15 : sous le patronage de l'Institut catholique de Lille, par G. MATHON, G.-H. BAUDRY ; tomes 16 et 17 : Tables, compléments et mises à jour, par G. MATHON.

LA BROSSE, Olivier de, ROUILLARD, Philippe, HENRY, Antoine-Marie. *Dictionnaire des mots de la foi chrétienne*. Paris : Cerf, 1989 (nouvelle éd.), 836 col.

LEMAÎTRE, Nicole, QUINSON, Marie-Thérèse, SOT, Véronique. *Dictionnaire culturel du christianisme*. Paris : Cerf / Nathan, 1994, 332 p.

LEVILLAIN, Philippe (s.d.). *Dictionnaire historique de la papauté*. Paris : Fayard, 1994, 1759 p.

MOULINET, Daniel. *Guide bibliographique des sciences religieuses*. Paris : Salvator, 2000, 487 p.

OURY, Guy-Marie. *Dictionnaire de la foi catholique*. Chambray-lès-Tours : CLD, 1986, 267 p.

SARTORE, D. et TRIACCA, A.M. (s.d.). *Dictionnaire encyclopédique de la liturgie*. Turnhout : Brepols.

- Volume 1 : A - L, 1992, 677 p.

- Volume 2 : M - Z, 2002, 575 p.

Société internationale de droit canonique et de législations religieuses comparées. *Code de droit canon*. Cité du Vatican : Librairie éditrice du Vatican ; Paris : Centurion, Tardy, 1984, latin-français, 673 p.

Le nouveau Théo. L'encyclopédie catholique pour tous. Paris : Mame, 2009, 1462 p.

Contexte

ARIÈS, Philippe et DUBY, Georges (s.d.). *Histoire de la vie privée. 5. De la Première Guerre mondiale à nos jours*. Paris : Seuil, coll. « Points Histoire » 264, 1999, 635 p.

BORNE, Dominique. *Histoire de la société française depuis 1945*. Paris : Armand Colin, coll. « Coursus », 1992, 187 p.

GOETSCHER, Pascale et LOYER, Emmanuelle. *Histoire culturelle et intellectuelle de la France au XX^e siècle*. Paris : Armand Colin, coll. « Coursus », 1994, 187 p.

MOULIN, Annie. *Les Paysans dans la société française de la Révolution à nos jours*. Paris : Seuil, coll. « Points Histoire » 121, 1992, 316 p.

POULAT, Émile. L'Ébranlement des Églises dans un monde ébranlé. In : CROUZET, M. (s.d.). *Le Monde depuis 1945. 1 : Les Pays riches et la troisième Révolution industrielle*. Paris : P.U.F., « Peuples et civilisations », t. XXII. 1973, p.263-286.

WINOCK, Michel. *La Fièvre hexagonale. Les grandes crises politiques de 1871 à 1968*. Paris : Seuil, coll. « Points Histoire », 1995, 471 p.

Nouvelle histoire de la France contemporaine :

- Tome 17 : BERNSTEIN, Serge. *La France de l'expansion. 1. La République gaullienne. 1958-1969*. Paris : Seuil, coll. « Points Histoire » 117, 1989, 375 p.

- Tome 18 : BERNSTEIN, Serge et RIOUX, Jean-Pierre. *La France de l'expansion. 2. L'apogée Pompidou. 1969-1974*. Paris : Seuil, coll. « Points Histoire » 118, 1995, 332 p.

- Tome 19 : BERNSTEIN, Serge et ORY, Pascal (collab.). *Crises et alternances. 1974-1995*. Paris : Seuil, coll. « Points Histoire » 119, 1998, 808 p.

Histoire du christianisme au XX^e siècle

ALBERT, Marcel. *L'Église catholique en France sous la IV^e et la V^e République*. Paris : Cerf, coll. « Histoire », 2004, 276 p.

AUBERT, R., KNOWLES, M.-D., ROGIER, L.-J. *Nouvelle histoire de l'Église. Tome 5 : L'Église dans le monde moderne (1848 à nos jours)*. Paris : Seuil, 1975, 925 p.

CHOLVY, Gérard. *La religion en France de la fin du XVIII^e à nos jours*. Paris : Hachette, coll. « Carré Histoire », 1991, 218 p.

CHOLVY, Gérard et HILAIRE, Yves-Marie. *Histoire religieuse de la France contemporaine. 1930-1988*. Toulouse : Privat, « Bibliothèque historique Privat », 1988, 569 p.

CHOLVY, Gérard et HILAIRE, Yves-Marie (s.d.). *La France religieuse. Reconstruction et crises. 1945-1975*. Toulouse : Privat, coll. « Hommes et communautés », 2002, 254 p.

CHOLVY, Gérard et HILAIRE, Yves-Marie (s.d.). *Le fait religieux aujourd'hui en France. Les trente dernières années (1974-2004)*. Paris : Cerf, coll. « Histoire », 2005, 412 p.

DELUMEAU, Jean (s.d.). *Histoire vécue du peuple chrétien*. Toulouse : Privat, 1979, 461 et 481 p.

FOUILLOUX, Étienne. *Les chrétiens français entre guerre d'Algérie et mai 1968*. Paris : Parole et Silence / Desclée de Brouwer, 2008, 360 p.

FOUILLOUX, Étienne. *Une Église en quête de liberté. La pensée catholique française entre modernisme et Vatican II. 1914-1962*. Paris : DDB, coll. « Anthropologique », 1998, 325 p.

FOUILLOUX, Étienne. « Jalons pour une histoire de dix ans ». *Esprit*, avril-mai 1977, p.40-57.

IMBERT, Jean. *L'Église catholique dans la France contemporaine*. Paris : Economica, 1990, 174 p.

LACAMBRE, Félix. *L'Église a changé... depuis 1945*. Paris : Éditions ouvrières, coll. « Tout simplement », 1991, 174 p.

LAMBERT, Yves. *Dieu change en Bretagne. La religion à Limerzel de 1900 à nos jours*. Paris : Cerf, 1985, 451 p.

LEBRUN, François (s.d.). *Histoire des catholiques en France du XV^e siècle à nos jours*. Toulouse : Privat, 1980, 530 p. (rééd. chez Hachette, coll. « Pluriel », 1985, 588 p.)

LE GOFF, Jacques et RÉMOND, René (s.d.). *Histoire de la France religieuse. Tome 4 : XX^e siècle. Société sécularisée et renouveau religieux*. Paris : Seuil, 1992, 336 p.

LOEW, Jacques et Michel (s.d.). *Histoire de l'Église par elle-même*. Paris : Fayard, 1978, 679 p.

MAYEUR, Jean-Marie, PIETRI, Charles (†) et Luce, VAUCHEZ, André, VENARD, Marc. *Histoire du christianisme* :

- Tome 13 : MAYEUR, Jean-Marie (sous la responsabilité). *Crises et Renouveau (de 1958 à nos jours)*. Paris : Desclée, 2000, 794 p.

- Tome 14 : LAPLANCHE, François (sous la responsabilité). *Anamnèsis. (Origines. Perspectives. Index)*. Paris : Desclée, 2001, 742 p.

MONTCLOS, Xavier de. *Réformer l'Église. Histoire du réformisme catholique en France de la Révolution jusqu'à nos jours*. Paris : Cerf, 1998, 200 p.

PELLETIER, Denis. *La crise catholique. Religion, société, politique en France (1965-1978)*. Paris : Payot, 2002, 321 p.

PÉROUAS, L. et ALLARD, J.-M. *Histoire religieuse des Creusois*. Guéret : Société des sciences naturelles et archéologiques de la Creuse, coll. « Études creusoises » XIII, 1994, 165 p.

PRÉVOTAT, Jacques. *Être chrétien en France au XX^e siècle, de 1914 à nos jours*. Paris : Seuil, coll. « Être chrétien en France », 1998, 281 p.

Sociologie religieuse

BÉRAUD, Céline. *Prêtres, diacres, laïcs. Révolution silencieuse dans le catholicisme français*. Paris : Presses Universitaires de France, coll. « Le lien social », 2007, 351 p.

BOUTRY, Philippe. « De la sociologie religieuse à l'histoire sociale et culturelle du religieux ». *Le Mouvement Social*, 2006/2, N°215, p. 3-8.

Url :

http://www.cairn.info/article.php?ID_REVUE=LMS&ID_NUMPUBLIE=LMS_215&ID_ARTICLE=LMS_215_0003

CHOLVY, Gérard. « Sociologie religieuse et histoire. Des enquêtes sociographiques aux "essais de sociologie religieuse" ». *Revue d'histoire de l'Église de France*, 1969, tome 55, n°154, p. 5-28.

HERVIEU-LÉGER, Danièle. *Catholicisme, la fin d'un monde*. Paris : Bayard, 2003, 334 p.

HOUTART, François et RÉMY, Jean (s.d.). « L'état actuel de la sociologie appliquée à la pastorale ». *Concilium*, 3/1965, pp.87-105.

ISAMBERT, F.-A. et TERRENOIRE, Jean-Pierre. *Atlas de la pratique religieuse des catholiques en France*. Paris : Presses de la Fondation nationale des Sciences politiques, Éditions du CNRS, 1980, 187 p.

LE BRAS, Gabriel. « Notes de statistique et d'histoire religieuses ». *Revue d'histoire de l'Église de France*, [en ligne], 1938, tome 24, n°104, p.307-330 [référence du 19 janvier 2011].

Url : http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/rhef_0300-9505_1938_num_24_104_2860

LE BRAS, Gabriel. *Études de sociologie religieuse*. Paris : P.U.F., coll. « Bibliothèque de sociologie contemporaine », 1955-1956, deux tomes, XIX-819 p.

MICHELAT, Guy, POTEL, Julien, SUTTER, Jacques, MAÎTRE, Jacques. *Les Français sont-ils encore catholiques ? Analyse d'un sondage d'opinion*. Paris : Cerf, coll. « Sciences humaines et religions », 1991, 332 p.

POTEL, Julien. *L'Église catholique en France. Approches sociologiques*. Paris : Desclée de Brouwer, coll. « Petite encyclopédie moderne du christianisme », 1994, 222 p.

POTEL, Julien. *Moins de baptêmes en France. Pourquoi ?* Paris : Cerf, coll. « Rites et symboles », 1974, 147 p.

POULAT, Émile. « L'ébranlement des Églises dans un monde ébranlé ». In : CROUZET, Maurice. *Le monde depuis 1945. Tome 1 : Les pays riches et la troisième Révolution industrielle*. Paris : Presses Universitaires de France, coll. « Peuples et civilisations », tome XXII, 1973, p.263-286.

SUTTER, Jacques. « Analyse organigrammatique de l'Eglise de France ». *Archives des sciences sociales des religions*, [en ligne], 1971, n° 31, p. 99-149 [référence du 13 février 2012].

Url : http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/assr_0003-9659_1971_num_31_1_2034

VILAIN, Pierre. *La foi sans la messe... Dix millions de Français croient sans pratiquer*. Paris : Cerf, coll. « Essais », 1970, 168 p.

Historiographie

BÉDARIDA, François (s.d.). *L'histoire et le métier d'historien en France. 1945-1995*. Paris : Fondation Maison des sciences de l'homme, 1995, 437 p.

DELUMEAU, Jean (s.d.). *L'historien et la foi*. Paris : Fayard, 1996, 354 p.

DURAND, Jean-Dominique. « Le parcours de l'histoire religieuse dans l'évolution culturelle européenne ». *Lusitania Sacra*, [en ligne], 2^e série, 2009, n°21, p.39-61 [référence du 29 août 2012].

Url : http://repositorio.ucp.pt/bitstream/10400.14/4566/1/LS_S2_21_JeanDDurand.pdf

LAGRÉE, Michel. « La monographie diocésaine et les acquis de l'historiographie religieuse française ». *Études d'histoire religieuse*, 1995, vol. 61, p.9-41.

Url : <http://id.erudit.org/iderudit/1007133ar>

LANGLOIS, Claude. « Trente ans d'histoire religieuse. Suggestions pour une future enquête ». *Archives des sciences sociales des religions*, [en ligne], 1987, n°63/1, p. 85-114 [référence du 29 août 2012].

Url : http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/assr_0335-5985_1987_num_63_1_2420

MAYEUR, Jean-Marie. *L'histoire religieuse de la France. XIX^e-XX^e siècles. Problèmes et méthodes*. Paris : Beauchesne, coll. « Religions, société, politique », 1975, 292 p.

MAYEUR, Jean-Marie. « L'historiographie française en histoire religieuse contemporaine ». *Anuario de historia de la Iglesia*, [en ligne], 1995, n°4, p.365-372 [référence du 29 août 2012].

Url : <http://dialnet.unirioja.es/descarga/articulo/1210391.pdf>

MOULINET, D. *Sources et méthodes en histoire religieuse*. Lyon : Profac, 2000, 191 p.

PÉROUAS, Louis. *L'Église au prisme de l'histoire. Regards sur un demi-siècle de recherches et d'engagements*. Paris : L'Harmattan, coll. « Religion et sciences humaines », 2003, 155 p.

RÉMOND, René. « L'histoire religieuse de la France au 20^e siècle ». *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, janvier-mars 1988, n°17, p. 93-108.

Url : http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/xxs_0294-1759_1988_num_17_1_1963

SORREL, Christian. « Échelles et espaces : le diocèse. Réflexions sur l'historiographie française contemporaine ». In : PELLISTRANDI, B. (éd.). *L'histoire religieuse en France et en Espagne*. Madrid : Casa de Velásquez, coll. « Casa de Velásquez », n. 87, 2004, p.225-247.

« Un siècle d'histoire du christianisme en France. Bilan historiographique et perspectives. » Actes du colloque organisé par la Société d'histoire religieuse de la France, l'École nationale des chartes et le Centre de recherches historiques sur les sociétés et les cultures de l'Ouest européen (Université Rennes 2). Rennes, 15-17 septembre 1999. *Revue d'histoire de l'Église de France*, juillet-décembre 2000, n°217, 503 p.

HISTOIRE RÉGIONALE

BAPTISTE, René. *Histoire de la C.F.D.T. en Charente*. Angoulême : Union Départementale C.F.D.T. Charente, 1995, 200 p.

BLAISE, Simon. *Au nom des autres*. Saint-Brieuc : Les Presses bretonnes, 1978, 319 p.

BRAASTAD, Alain. « Les Protestants à Jarnac en 1789 ». *Annales du G.R.E.H.*, 1990, n°11, p.37-39.

CHOLVY, Gérard (s.d.). *Matériaux pour l'histoire religieuse du peuple français. XIX^e - XX^e siècles. Tome 3 : Aunis, Saintonge, Angoumois, Limousin, Auvergne, Guyenne, Gascogne, Béarn, Foix, Roussillon, Languedoc*. Paris : CNRS Éditions, coll. « Matériaux pour l'histoire », 1999, 544 p.

Collectif. *Charente*. Paris : Éditions Bonneton, 1992, 431 p.

Collectif. *Histoire des protestants charentais (Aunis, Saintonge, Angoumois)*. Paris : Le Croît Vif, 2001, 370 p.

COMBES, Jean (s.d.). *Histoire du Poitou et des pays charentais. Deux-Sèvres, Vienne, Charente, Charente-Maritime*. Clermont-Ferrand : De Borée, coll. « Histoire des régions françaises », 589 p.

COMBES, Jean et LUC, Michel. *La Charente de la Préhistoire à nos jours*. Saint-Jean-d'Angély : Éditions Bordessoules, coll. « Hexagone », 1986, 430 p.

COMBY, Jean. « Les quartiers et les faubourgs d'Angoulême ». *Noroi*, [en ligne], 1964, n°42, p. 171-193 [référence du 13 août 2012].

Url : http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/noroi_0029-182X_1964_num_42_1_1472

COMBY, Jean. « Les faubourgs d'Angoulême ». *Noroi*, [en ligne], 1965, n°47, p. 297-335 [référence du 13 août 2012].

Url : http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/noroi_0029-182X_1965_num_47_1_1528

COMBY, Jean. « L'agglomération d'Angoulême. Essai d'une méthode de délimitation ». *Noroi*, [en ligne], 1969, n°62, p. 191-213 [référence du 13 août 2012].

Url : http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/noroi_0029-182X_1969_num_62_1_1639

DELAGE, Gabriel. *Protestants de l'Angoumois au temps des persécutions*. Paris : Librairie B. Sépulchre, 1985, 286 p.

DUBOURG-NOVES, Pierre (s.d.). *Histoire d'Angoulême et de ses alentours*. Toulouse : Privat, coll. « Univers de la France et des pays francophones », 1989, 319 p.

DUCASSE, Jean-Loup. *Identité chrétienne, positions sociales et dispositions culturelles. Analyse des discours chrétiens sur la crise de la viticulture en pays de Cognac dans les années 1977-1980 rapportés à leurs conditions historiques et sociales de productions*. Doctorat de 3^e cycle Sciences des religions, sous la direction de J.-M. Mayeur, Paris-Sorbonne, mars 1987, 336-138 p.

HAYS, Léonce. « Monographie religieuse d'un diocèse français : le diocèse d'Angoulême ». *Revue catholique des Églises*, 1907, tome IV, p.393-414.

HELLIER-RENAUD, Emmanuelle. *La dynamique urbaine en région sous-métropolisée : le cas de la région Poitou-Charentes*. Thèse en géographie de l'aménagement pour le doctorat nouveau régime, sous la direction de P. Laborde, Université de Bordeaux - III, décembre 1997, 502 p.

HELLIER-RENAUD, Emmanuelle. « Angoulême, carrefour des influences poitevine et bordelaise ». *Norois*, 1996, n°171, t. 43, p.595-606.

KÖLL, Louis. « Un clergé composite : le clergé charentais (1780-1980) ». In : *CTHS* (Comité des travaux historiques et scientifiques). *Histoire du Roussillon et questions diverses*. Actes du 106^e Congrès national des Sociétés savantes, Perpignan, 14 avril 1981, p.277-290.

KRUMENAKER, Yves. « Les Protestants de la sénéchaussée d'Angoulême dans la deuxième moitié du XVIII^e siècle ». *Annales du G.R.E.H.*, 1981, n°3, p.6-54.

MAURIN, Laurent. *Pour une histoire du département de la Charente. 1953-1970. La croissance*. Saintes : Le Croît vif, coll. « Documentaires », 2011, 383 p.

ROYER, Jérôme. *Histoire de la franc-maçonnerie en Charente*. Paris : Librairie B. Sépulchre, 1994, 399 p.

TIERCHANT, Hélène. *Charente, ombres et lumières*. Ruffec : Éditions La Péruse, 1988, 180 p.

250 ans de franc-maçonnerie à Angoulême. Angoulême : Éditions Abeille et Castor, 2008, 149 p.

Les départements français. Charente. Notes et études documentaires. Paris : La Documentation française, septembre 1978, n°4477, 133 p.

Site officiel de la ville d'Angoulême : <http://www.mairie-angouleme.fr>.

Site Wikipédia : « Angoulême » : <http://fr.wikipedia.org/wiki/Angoul%C3%Aame>.

Site de la ville de Soyaux : <http://www.soyaux.fr>.

THÉOLOGIE

BOURGEOIS, Daniel. *La pastorale de l'Église*. Luxembourg : Éditions Saint-Paul, coll. AMATECA, Manuels de théologie catholique, tome XI, 719 p.

CONGAR, Yves. *Église catholique et France moderne*. Paris : Hachette, 1978, 285 p.

GAGEY, Henri-Jérôme. *La nouvelle donne pastorale*. Paris : Éditions de l'Atelier/Éditions Ouvrières, 1999, 143 p.

GAGEY, Henri-Jérôme et VILLEPELET, Denis (s.d.). *Sur la proposition de la foi*. Paris : Éditions de l'Atelier/Éditions Ouvrières, 1999, 174 p.

PIVOT, Maurice. *Un nouveau souffle pour la mission*. Paris : Éditions de l'Atelier/Éditions Ouvrières, 2000, 203 p.

RAHNER, Karl. « Remarques de théologie pastorale à propos de l'épiscopat selon l'enseignement de Vatican II ». *Concilium*, 3/1965, p.21-28.

RIGAL, Jean. *L'Ecclésiologie de communion*. Paris : Cerf, coll. « *Cogitatio fidei* » n°202, 1997, 400 p.

Ecclésiologie

DEFOIS, Gérard. *Vulnérable et passionnante Église. Les enjeux d'aujourd'hui*. Paris : Éditions du Cerf, coll. « Essais », 1977, 174 p.

MARLÉ, René. « L'Église, quel type de communion ? » *Études*, octobre 1993, p.371-379.

CONCILE VATICAN II

ALBERIGO, Giuseppe (s.d.). *Les Conciles œcuméniques. Tome I : L'histoire*. Paris : Cerf, coll. « Le Magistère de l'Église », 1994, 429 p.

ALBERIGO, Giuseppe (s.d.). *Les Conciles œcuméniques. Tome II. 2 : Les décrets. De Trente à Vatican II*. Paris : Cerf, coll. « Le Magistère de l'Église », 1994, 1120 p.

ALBERIGO, Giuseppe (s.d.). *Histoire du Concile Vatican II, 1959-1965. Tome I : Le catholicisme vers une nouvelle époque. L'annonce et la préparation (janvier 1959 - octobre 1962)*. Paris : Cerf, 1997, 575 p.

ALBERIGO, Giuseppe (s.d.). *Histoire du Concile Vatican II. 1959-1965. Tome II : La formation de la conscience conciliaire*. Paris : Cerf, Louvain : Peeters, 1998, 732 p.

ALBERIGO, Giuseppe (s.d.). *Histoire du Concile Vatican II. 1959-1965. Tome III : Le Concile adulte. La deuxième session et la deuxième intersession (septembre 1963-septembre 1964)*. Paris : Cerf, Louvain : Peeters, 2000, 592 p.

ALBERIGO, Giuseppe (s.d.). *Histoire du Concile Vatican II. 1959-1965. Tome IV : L'Église en tant que communion. La troisième session et la troisième intersession (septembre 1964-septembre 1965)*. Paris : Cerf, Louvain : Peeters, 2003, 822 p.

ALBERIGO, Giuseppe (s.d.). *Histoire du Concile Vatican II. Tome V. Concile de transition, la quatrième session et la conclusion du concile (septembre-décembre 1965)*. Paris : Cerf ; Louvain : Peeters, 2005, 834 p.

ALBERIGO, Giuseppe. *Pour la jeunesse du christianisme : le Concile Vatican II*. Paris : Cerf, coll. « Histoire », 2005, 212 p.

BELCÉIL, Dominique. *Vatican II dans le diocèse de Nantes (1959-1965). Étude historique de l'information sur le concile et de la mobilisation des catholiques nantais*. Nantes : Opéra Éditions, 2000, 308 p.

CHENU, Marie-Dominique. « Un Concile "pastoral" ». *Parole et mission*, Paris : Cerf, avril 1963, n°21, p.182-202.

DAGENS, Claude. « Vatican II, un concile traditionnel ? » *Documents Épiscopats*, 5/2009, 14 p.

DEFOIS, Gérard. *Le second souffle de Vatican II*. Paris : Desclée de Brouwer, 1996, 164 p.

DERETZ, Jacques et NOCENT, Adrien. *Synopse des textes conciliaires*. Paris : Éditions universitaires, 1966, 1413 p.

Épiscopat hollandais. *Le sens du Concile. Une réforme intérieure de la vie catholique. Lettre pastorale*. Paris : DDB, coll. « Présence chrétienne », 1961, 58 p.

EYT, Pierre. *L'avenir de l'homme*. Paris : Desclée, coll. « L'héritage du Concile », 1986, 233 p.

FOUILLOUX, Étienne. « Le choc de Vatican II ». *L'Histoire*, juillet-août 1987, n°102, p.108-113.

GALINIER-PALLEROLA, Jean-François, LAFFAY, Augustin, MINVIELLE, Bernard (s.d.). *L'Église de France après Vatican II (1965-1975)*. Actes du colloque « Retour sur l'Église de France après le concile Vatican II 1965-1973, le regard de l'histoire » organisé par le Centre Histoire et Théologie de la Faculté de Théologie de Toulouse et tenu à l'Institut Catholique de Toulouse les 16 et 17 octobre 2009. Paris : Parole et Silence, coll. « Histoire et théologie. Institut catholique de Toulouse », 2011, 367 p.

GARRONNE, Gabriel-Marie. *L'Église. 1965-1972*. Paris : Le Centurion, 1972, 268 p.

LEVILLAIN, Philippe. *La mécanique politique de Vatican II. La majorité et l'unanimité dans un concile*. Paris : Beauchesne, coll. « Théologie historique » 36, 1975, 495 p.

MARTELET, Gustave. *Les idées maîtresses de Vatican II. Introduction à l'esprit du Concile*. Paris : Desclée de Brouwer, 1966, 276 p.

MARTELET, Gustave. *N'oublions pas Vatican II*. Paris : Cerf, coll. « Foi vivante » n°367, 1995, 133 p.

MELLONI, Alberto et THEOBALD, Christoph (s.d.). *Vatican II, un avenir oublié*. Paris : Bayard, coll. « Concilium », 2005, 313 p.

O'MALLEY, John W. *L'événement Vatican II*. Bruxelles : Lessius, coll. « La part-Dieu » 18, 2011, 448 p.

PEDOTTI, Christine. *La bataille du Vatican. 1959-1965*. Paris : Plon, 2012, 573 p.

POULAT, Émile. « L'avenir d'un concile imprévu et imprévoyant ». *La Pensée* [Institut de recherches marxistes], octobre-décembre 1995, n°304, p.23-30.

PERRIN, Luc. *Paris à l'heure de Vatican II*. Paris : Éditions de l'Atelier, coll. « Églises/Sociétés », 1997, 320 p.

RÉMOND, René. « Préhistoire(s) d'un concile imprévisible ». *Notre Histoire*, novembre-décembre 2001, n°193-194, p.14-19.

RENARD, Alexandre. *Dix ans après le Concile. Où va l'Église ?* Paris : Desclée de Brouwer, 1976, 161 p.

ROUQUETTE, Robert. « Le programme de la quatrième session du Concile ». *Études*, juin 1965, p.864-880.

« L'ABC de Vatican II. L'esprit du Concile dans les textes ». *La Croix. Hors-série*. Paris : Bayard, 2012, 82 p.

Concile œcuménique Vatican II. Constitutions, décrets, déclarations, messages. Paris : Éditions du Centurion, 1967, 1012 p. Textes français et latin.

Le Deuxième Concile du Vatican (1959-1965). Actes du colloque organisé par l'École française de Rome en collaboration avec l'Université de Lille III, l'Istituto per le scienze religiose de Bologne et le Dipartimento di studistorici del Medioevo e dell' età contemporanea de l'Università di Roma - La Sapienza (Rome, 28-30 mai 1986). Rome : École française de Rome, coll. de « l'École française de Rome » n°113, 1989, 867 p.

« Vatican II d'hier à aujourd'hui ». *La Croix. Hors-série*. Paris : Bayard, novembre 2009, 58 p.

« Vatican II. Histoire et actualité d'un concile ». *Études*, hors-série 2010, 286 p.

Vingt ans après Vatican II. Synode extraordinaire, Rome, 1985. Paris : Centurion, 1986, 250 p.

SYNODES DIOCÉSAINS

Collectif. *Les synodes diocésains*. Paris : Desclée de Brouwer, 1994, 184 p.

TRICHET, Louis. *Le Synode diocésain*. Paris : Cerf, coll. « Bref », 1992, 124 p.

TRICHET, Louis. *Les Synodes en France aux XIX^e et XX^e siècles. Des atouts et des ambiguïtés*. Paris : Cerf, 2006, 116 p.

Site Christus : <http://christus-web.com/fiche-de-droit-canon-les-synodes-diocesains/>

CLERGÉ

Papes

Jean XXIII

CHENAUX, Philippe (présenté par). *Les enseignements de Jean XXIII*. Saint-Maurice : 2000, 344 p.

FOUILLOUX, Étienne. « Le “marché commun”, la boutique : le pape en solo ». *Notre Histoire*, novembre-décembre 2001, n°193-194, p.36-41.

Paul VI

Paul VI et la modernité dans l'Église. Actes du colloque organisé par l'École française de Rome (Rome, 2-4 juin 1983), publiés avec le concours de l'Istituto Paolo VI de Brescia. Rome : École française de Rome, coll. « École française de Rome » 72, 1984, 875 p.

DANIÉLOU, Jean. « La profession de foi de Paul VI ». *Études*, novembre 1968, p.599-607.

PAUL VI, LEVI Virgilio (présenté par). *Face à la contestation. Textes de Paul VI*. Paris : Fayard, 1970, 363 p.

SOETENS, Claude. « Six questions sur Paul VI ». *Notre Histoire*, novembre-décembre 2001, n°193-194, p.42-48.

Épiscopat français

BOURGEOIS, Henri, DENIS, Henri et JOURJON, Maurice. *Les évêques et l'Église. Un problème*. Paris : Cerf, coll. « Parole présente », 1989, 126 p.

BOURDIEU, Pierre et SAINT MARTIN, Monique de. « La sainte famille : l'épiscopat français dans le champ du pouvoir ». *Actes de la recherche en sciences sociales*, [en ligne], novembre 1982, vol. 44-45, p.2-53. [référence du 19 février 2011].

Url : http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/arss_0335-5322_1982_num_44_1_2165

Collectif. *La Charge pastorale des évêques. Décret « Christus Dominus »*. Paris : Cerf, coll. « *Unam Sanctam* » n°71, 1969, 466 p.

DAMIEN, Michel. *L'Église et les Français. Crise de la foi, crise morale, crise sociale : quatorze évêques répondent*. Paris : Robert Laffont, 1997, 356 p.

[Chapitre de Mgr DAGENS : « La foi chrétienne en France à l'aube du XXI^e siècle », p.65-80.]

FAVREAU, François. « Les relations évêque-prêtres ». *Prêtres diocésains*, octobre 1979, p.344-351.

GRÉMION, Catherine et LEVILLAIN, Philippe. *Les Lieutenants de Dieu. Les évêques de France et la République*. Paris : Fayard, coll. « L'Espace du politique », 1986, 414 p.

LEGRAND, H.-M. Nature de l'Église particulière et rôle de l'évêque dans l'Église. In : Collectif, *La Charge pastorale des évêques. Décret « Christus Dominus »*. Paris : Cerf, coll. « *Unam Sanctam* » n°71, 1969, p.103-176.

MAYEUR, Jean-Marie. « Les Évêques et la guerre d'Algérie ». *Les Cahiers de l'I.H.T.P.*, octobre 1988, n°9, p.39-45.

ROZIER, Joseph. « L'évêque et son presbyterium. Quelle réalité ? Quel avenir ? ». *Prêtres diocésains*, août-septembre 1982, p.297-304.

SUTTER, Jacques. « L'épiscopat interrogé ». *Archives des sciences sociales des religions*, [en ligne], avril-juin 1988, n°65, pp.185-194. [référence du 18 septembre 2010].

Url : http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/assr_0335-5985_1988_num_65_2_2467

THOMAS, Joseph. « Le métier d'évêque ». *Cahiers de l'actualité religieuse et sociale*, 15 décembre 1986, n°341, p.3-6.

VASSORT-ROUSSET, Brigitte. *Les évêques de France en politique*. Paris : Cerf, FNSP, coll. « Sciences humaines et religions », 1986, 311 p.

VAUCELLES, Louis de. « La réforme constitutionnelle de la Conférence épiscopale ». *Études*, avril 1974, p.593-600.

Prêtres

BOULARD, Fernand. *Essor ou déclin du clergé français ?* Paris : Cerf, coll. « Rencontres » 34, 1950, 479 p.

DAGENS, Claude. « Les relations entre prêtres et laïcs ». *Prêtres diocésains*, novembre 1987, p.471-475.

DUQUESNE, Jacques. *Demain, une Église sans prêtres ?* Paris : Grasset, 1968, 264 p.

Équipe de prêtres diocésains. *Cheminement d'une équipe pastorale, en milieu rural déchristianisé, 1950-1964*. Paris : Fleurus, coll. « Expériences pastorales », 1965, 162 p.

GILSON, Georges. *Les Prêtres. La vie au quotidien*. Paris : DDB, 1990, 233 p.

JULIA, Dominique. « La crise des vocations ». *Études*, mars 1967, p.378-396.

LAUNAY, Marcel. *Les séminaires français aux XIX^e et XX^e siècles*. Paris : Cerf, coll. « Histoire », 2003, 261 p.

LE BRAS, Hervé et LEFEBVRE, Monique. « Une population en voie d'extinction : le clergé français ». *Population* [en ligne], 1983, n°2, 38^e année, p. 396-402. [référence du 6 mai 2011].

Url : http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/pop_0032-4663_1983_num_38_2_17859

MANARANCHE, André. *Vouloir et former des prêtres*. Paris : Fayard, 1994, 308 p.

MARCUS, Émile. *Les prêtres*. Paris : Desclée, coll. « L'Héritage du Concile », 164 p.

MOINGT, Joseph. « Mutations du ministère sacerdotal ». *Études*, avril 1970, p.578-592.

PIERRARD, Pierre. *Histoire des curés de campagne de 1789 à nos jours*. Paris : Plon, coll. « Terres de France », 1986, 336 p.

POTEL, Julien. *Les prêtres séculiers en France. Évolution de 1965 à 1975*. Paris : Le Centurion, 1977, 143 p.

REGUE, Raymonde. *Père Marie-Eugène de l'Enfant-Jésus, maître spirituel pour notre temps*. Venasque : Éditions du Carmel, 1978, 125 p.

REY-MERMET, Théodule. « Le prêtre aujourd'hui et demain. Après Vatican II ». *Prêtres diocésains*, août-septembre 1979, p.295-299.

ROCHE, Jean-Pierre. *Prêtres - laïcs, un couple à dépasser*. Paris : Éditions de l'Atelier, 1999, 223 p.

ROUQUETTE, R. « Le célibat des prêtres ». *Études*, septembre 1967, p.224-230.

ROUSSEAU, André. « Le jeune clergé des années 70 ». *Actes de la recherche en sciences sociales* [en ligne], novembre 1982, vol. 44-45, p.69 [référence du 3 février 2011].

Url : http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/arss_0335-5322_1982_num_44_1_2167

SALAÜN, René et MARCUS, Émile. *Qu'est-ce qu'un prêtre ?* Paris : Seuil, 1965, 269 p.

SEVEGRAND, Martine. *Vers une Église sans prêtres. La crise du clergé séculier en France (1945-1978)*. Rennes : Presses universitaires de Rennes, coll. « Histoire », 2004, 325 p.

SIMON, Hippolyte. *Libres d'être prêtres*. Paris : Éditions de l'Atelier, 2001, 122 p.

SIMON, Hippolyte. « Les séminaires en France en 1985 ». *Cahiers de l'actualité religieuse et sociale*, 15 avril 1985, n°307, p.275-282.

VAUCELLES, Louis de. « Comprendre les prêtres contestataires ». *Études*, mars 1969, p.380-389.

VIGNERON, Paul. *Histoire des crises du clergé français contemporain*. Paris : Téqui, 1976, 494 p.

« Le Clergé rural en France au miroir d'une enquête ». *Lumière et Vie*, janvier-avril 1966, n°76-77.

« Les prêtres ». *Fêtes et saisons*, janvier 1959, n°131, 32 p.

« Spiritualité des prêtres diocésains ». *Prêtres diocésains*, numéro spécial, mars-avril 1987.

[Article de Mgr Claude DAGENS. « La mission pastorale. De Jésus aux Apôtres, des Apôtres aux prêtres », p.155-177]

Prêtres-ouvriers

PÉROUAS, Louis. *Prêtres-ouvriers à Limoges. Des trajectoires contrastées*. Paris : L'Harmattan, 1996, 135 p.

POTEL, Julien. « Des prêtres partent au travail, pourquoi ? » *Le Supplément*, septembre 1977, n°122, p.301-317.

SUAUD, Charles et VIET-DEPAULE, Nathalie. *Prêtres et ouvriers. Une double fidélité mise à l'épreuve, 1944-1969*. Paris : Karthala, coll. « Signes des Temps », 2004, 597 p.

« Aujourd'hui les prêtres-ouvriers ». *La Foi d'un peuple-Mission ouvrière*, mars 1988, n°81-82, 118 p.

Site de l'Équipe nationale des prêtres-ouvriers de France :

<http://pretres.ouvriers.pagesperso-orange.fr>. [10 juin 2010]

Mission de France

CAVALIN, Tangi et VIET-DEPAULE, Nathalie. *Une histoire de la Mission de France. La riposte missionnaire, 1941-2002*. Paris : Karthala, coll. « Signes des Temps », 2007, 546 p.

COLLET, Paul (annoté par N. Viet-Depaule et B. Boudouresques). *L'amour du Christ nous presse. L'itinéraire d'un prêtre de la Mission de France*. Paris : Karthala, coll. « Signes des Temps », 2002, 333 p.

HANROT, Bernard. *Les Sans-voix dans le pays de la liberté*. Paris : Éditions Ouvrières, 1976, 104 p.

PÉROUAS, Louis. *Prêtres-ouvriers à Limoges. Des trajectoires contrastées*. Paris : L'Harmattan, 1996, 135 p.

PERROT, Daniel. *Les Fondations de la Mission de France*. Paris : Cerf, coll. « L'Histoire à vif », 1987, 424 p.

SIX, Jean-François. *Cheminements de la Mission de France. 1941-1966*. Paris : Seuil, 1967, 268 p.

Diacres permanents

DUMONS, Bruno et MOULINET, Daniel (s.d.). *Le diaconat permanent. Relectures et perspectives*. Paris : Cerf, coll. « Théologies », 2007, 368 p.

HAQUIN, André et WEBER, Philippe (s.d.). *Diaconat XXI^e siècle. Actes du Colloque de Louvain-la-Neuve (13-15 septembre 1994)*. Bruxelles : Lumen Vitae, coll. « Théologies pratiques », 1997, 246 p.

WARNIER, Philippe. *Le diaconat*. Paris : Éditions de l'Atelier, coll. « Tout simplement », 1994, 238 p.

VIE RELIGIEUSE

Commission épiscopale française de l'état religieux, Conférence française des Supérieures majeures, Conférence des Supérieurs majeurs de France. *La vie religieuse, signe évangélique au milieu des hommes*. Session nationale des vicaires épiscopaux pour les Instituts de religieux et de religieuses. Chevilly-Larue, 30 novembre - 3 décembre 1992. Paris : C.S.M., 1993, 187 p.

COURCY, Raymond. « La vie religieuse apostolique à l'épreuve de la mission ». *Masses ouvrières*, mai-juin 1987, n°413, p.11-21.

LE BOURGEOIS, Armand. *Aggiornamento de la vie consacrée. Quelques aperçus*. Lyon : Éditions du Chalet, coll. « Chemins de la foi », 1968, 192 p.

LENOIR, Frédéric. *Les communautés nouvelles. Interviews des fondateurs*. Paris : Fayard, 1988, 365 p.

MIQUEL, Pierre. *La Vie religieuse*. Paris : Desclée, coll. « L'héritage du Concile », 1983, 116 p.

PHILIBERT, Roger. « Signification de la vie religieuse en classe ouvrière ». *Masses ouvrières*, mai-juin 1987, n°413, p.49-64.

ROCHE, Jean-Pierre. « Vie religieuse et mission ouvrière ». *Masses ouvrières*, nov.-déc. 1983, n°388, p.29-43.

RONDET, Michel. *La vie religieuse*. Paris : Desclée de Brouwer, coll. « Petite encyclopédie moderne du christianisme », 1994, 148 p.

SCHNEIDERS, Sandra M. « Vie religieuse et ministère apostolique aujourd'hui : qu'est-ce qu'une religieuse ? ». *National Catholic Reporter*, [en ligne : site Culture et foi], 11 septembre 2009. [référence du 11 janvier 2011].

Url : http://www.culture-et-foi.com/texteliberateur/sandra_m_schneiders.htm

« Les religieuses dans la pastorale diocésaine ». Deuxième colloque d'Ephrem, Paris, 15-16 novembre 1966. *Pro manuscripto*, 97 p.

LES LAÏCS

BRAUNS, Éric. « Le titre de "laïc" ». *Cahiers de l'actualité religieuse et sociale*, 15 avril 1987, n°349, p.3-8.

CHARENTENAY, Pierre de. « Évolution de l'identité ». *Cahiers de l'actualité religieuse et sociale*, numéro spécial, 1^{er}-15 octobre 1986, n°336-337, p.5-10.

CHOLVY, Gérard. « Deux siècles d'histoire des mouvements de laïcs dans le catholicisme français ». *Esprit et Vie*, 14 mai 1992, n°20, p.273-285.

COMBY, Jean. « L'évolution du laïcat au cours du XX^e siècle ». *Lumière et Vie*, juin 1987, n°182, p.5-16.

CONGAR, Yves. « Les laïcs ont aussi part à faire l'Église ». *Église aujourd'hui en monde rural*, novembre 1984, n°462, p.552-557.

DENIS, Henri. « Église peuple de Dieu, une priorité impossible ? ». *Lumière et Vie*, juin 1987, n°182, p.99-117.

DUPERRAY, Georges. « La formation des catholiques en France ». *Études*, novembre 1989, p.535-546.

DUPERRAY, Georges. « Ministères laïcs. Une nouvelle tradition ». *Études*, juillet-août 1993, p.63-74.

GLORIEUX, P. *Le laïc dans l'Église*. Paris : Éditions ouvrières, coll. « Sacerdoce et laïcat », 1963, 222 p.

LALOUX, Ludovic. *Passion, tourment ou espérance ? Histoire de l'Apostolat des laïcs, en France, depuis Vatican II*. Paris : François-Xavier de Guibert, 2002, 410 p.

MASSON, Catherine. *Les laïcs dans le souffle du concile*. Paris : Cerf, coll. « Histoire », 2007, 349 p.

MOINGT, Joseph. « Les ministères dans l'Église ». *Études*, août-septembre 1972, p.271-291.

MOOG, François. *La participation des laïcs à la charge pastorale. Une évaluation théologique du canon 517 § 2*. Paris : Desclée de Brouwer, coll. « Théologie à l'Université », 2010, 489 p.

Pascal Thomas. *Ces chrétiens que l'on appelle laïcs*. Paris : Les Éditions ouvrières, coll. « Théologie/Repères », 1988, 244 p.

PIERRARD, Pierre. *Les laïcs dans l'Église de France (XIX^e-XX^e siècle)*. Paris : Les Éditions ouvrières, 1988, 298 p.

PIETRI, Gaston. « Mouvements et services d'Église : une nouvelle donne ». *Lumière et Vie*, juin 1987, n°182, p.41-59.

RÉGNIER, Guy. *L'apostolat des laïcs*. Paris : Desclée, coll. « L'héritage du Concile », 1985, 234 p.

RONDET, Michel. « Les théologies du laïcat ». *Cahiers de l'actualité religieuse et sociale*, numéro spécial, 1^{er}-15 octobre 1986, n°336-337, p.33-37.

TILLARD, J.-M.-R. « Les laïcs au cœur de l'Église ». *La Vie spirituelle*, novembre 1965, n°521, p.521-536.

« Laïcs et mission de l'Église. I ». *Lumière et Vie*, mai-juillet 1963, n°63.

« Laïcs et mission de l'Église. II ». *Lumière et Vie*, novembre-décembre 1963, n°65.

« "Les laïcs dans l'Église". Vatican II et ses suites ». *Études*, [en ligne], 2003/3, Tome 398, p. 357-373 [référence du 8 mars 2012].

URL : <http://www.cairn.info/revue-etudes-2003-3-page-357.htm>

Action catholique

BOUJU, Isabelle. « Les mouvements d'Action Catholique en France : de l'évangélisation à l'engagement social ». *Noroi*, [en ligne], 1997, n°174, p. 275-292 [référence du 13 février 2012].

Url : http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/noroi_0029-182X_1997_num_174_1_6789

ERNOULT, E. et MULLER, Ch. « L'Action catholique générale des hommes ». *Les Cahiers du clergé rural*, juin-juillet 1961, n° 229, p.323-335.

Milieu rural

DUCASSE, J.-L., LAFON, G., LATOUR, Ph., MORLET, J. *Chrétiens dans le monde rural. 1939-1989*. Paris : Éditions Ouvrières, 1989, 263 p.

FERON, (chanoine). « Les origines du M.F.R. » *Les Cahiers du clergé rural*, décembre 1959, n°213, p.616-621.

LEPRIEUR, François (s.d.). *J.A.C./M.R.J.C. Origines et mutations*. Lyon : Chronique sociale, coll. « Comprendre la société, 1996, 416 p.

TOULAT, P., BOUGEARD, A., TEMPLIER, J. *Les Chrétiens dans le monde rural*. Paris : Seuil, 1962, 411 p.

« Le Conseil national de la JAC ». *Les Cahiers du clergé rural*, mars 1962, n°236, p.143-148.

« Pour préparer la campagne d'année JAC-JACF ». *Les Cahiers du clergé rural*, juin-juillet 1961, n°229, p.372-374.

« Pour préparer la campagne d'année JAC-JACF sur l'amour ». *Les Cahiers du clergé rural*, juin-juillet 1960, n°219, p.373.

« Message de Sa Sainteté Jean XXIII ». *Les Cahiers du clergé rural*, juin-juillet 1960, n°219, p.322-324.

« Simples glanes à propos du Congrès mondial ». *Les Cahiers du clergé rural*, mars 1960, n°216, p.184-190.

Monde ouvrier

DEBÈS, Joseph. *Naissance de l'Action catholique ouvrière*. Paris : Éditions Ouvrières, coll. « Mémoires du futur », 1982, 285 p.

PIERRARD, Pierre. *L'Église et les ouvriers en France (1940-1990)*. Paris : Hachette, 1991, 444 p.

PIERRARD, Pierre, LAUNAY, Michel, TREMPÉ, Rolande. *La J.O.C. Regards d'historiens*. Paris : Éditions ouvrières, 1984, 235 p.

RICHOU, Françoise. *La Jeunesse ouvrière chrétienne (J.O.C.). Genèse d'une jeunesse militante*. Paris : L'Harmattan, coll. « Logiques sociales », 1997, 239 p.

ROUSSEAU, André. « L'Action catholique ouvrière ». *Actes de la recherche en sciences sociales* [en ligne], novembre 1982, vol. 44-45, p.70-71 [référence du 3 février 2011].

Url : http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/arss_0335-5322_1982_num_44_1_2168

« “La France, pays de mission ?” 50 ans après ». *Masses ouvrières*, septembre-octobre 1993, n°451, 111 p.

Milieu indépendant

MONNET, Marie-Louise. *Avec amour et passion. 50 ans de la vie de l'Église à travers une vocation de femme*. Chambray : C.L.D., 1989, 263 p.

Mouvements d'enfants et de jeunes

« Des enfants pour refaire le monde. L'Action catholique des enfants ». *Fêtes et Saisons*, mai 1987, n°415, 31 p.

Site Wikipedia « Action catholique des enfants » :

http://fr.wikipedia.org/wiki/Action_catholique_des_enfants

PIERRARD, P., LAUNAY, M., TREMPÉ R. *La J.O.C. Regards d'historiens*. Paris : Les Éditions ouvrières, 1984, 235 p.

Collectif. *La Jeunesse indépendante chrétienne : des jeunes à l'action*. Paris : J.I.C., 1982, 125 p.

Ministères

ECKEL, Roger (s.j.). « Les ministères dans l'Église ». *Cahiers de l'actualité religieuse et sociale*, 1^{er} novembre 1972, n°45, p.617-622.

PARENT, Rémi et DUFOUR, Simon. *Les ministères*. Paris : Centurion, coll. « Parcours », 1993, 102 p.

Femmes

FOUILLOUX, Étienne. « Femmes et catholicisme dans la France contemporaine. Aperçu historiographique ». *CLIO. Histoire, femmes et sociétés*, [en ligne], 2 | 1995. [référence du 31 mai 2011]. Url : <http://clio.revues.org/index498.html>

HÉBRARD, Monique. « Les femmes dans l'Église catholique depuis Vatican II ». *La Pensée*, octobre-décembre 1995, n°304, p.41-52.

PELLETIER, Anne-Marie. *Le christianisme et les femmes. Vingt siècles d'histoire*. Paris : Cerf, coll. « Histoire du christianisme », 2001 (2^e éd.), 194 p.

« Dossier : femmes ». *Masses ouvrières*, novembre-décembre 1980, n°364. Paris : Éditions ouvrières, 95 p.

MISSION

BOULARD, Fernand en collab. avec ACHARD, A. et EMERARD, H.-J. *Problèmes missionnaires de la France rurale*. Paris : Cerf, coll. « Rencontres » 16 et 17-18, 1945, 191 p – 316 p.

DELBREËL, Madeleine. *Nous autres, gens des rues*. Paris : Seuil, 1966, 310 p.

GODIN, Henri et DANIEL, Yvan. *La France, pays de mission ?* Paris : Cerf, coll. « Le monde en 10/18 » n° 26, 187 p.

JAVEL, Dominique. *Transmettre la foi au diocèse d'Avignon. XIX^e-XX^e siècle*. Avignon : Éditions Alain Barthelemy, coll. « Monde méditerranéen », 2000, 435 p.

MICHONNEAU, Georges et CHÉRY, Henri-Charles. *L'esprit missionnaire*. Paris : Cerf, coll. « Rencontres » 32, 1950, 207 p.

PANNET, Robert. *Le catholicisme populaire. 30 ans après "La France, pays de mission ?"* Paris : Éditions du Centurion, 1974, 270 p.

PÉROUAS, Louis. « La Creuse, laboratoire de mission rurale (1944-1960) ». *Revue d'Histoire de l'Église de France*, 1989, T. LXXV, n°1, p.359-370.

PRUDHOMME, Claude. « Le grand retour de la mission ? ». *Vingtième Siècle. Revue d'histoire* [en ligne], avril-juin 2000, n°66, p.119-132 [référence du 7 octobre 2010].

URL : http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/xxs_0294-1759_2000_num_66_1_4567

SORREL, Christian et MEYER, Frédéric (s.d.), *Les Missions intérieures en France et en Italie du XVI^e au XX^e siècle, Chambéry, 18-20 mars 1999*. Université de Savoie : Institut d'Études savoisiennes, coll. « Bibliothèque des Études savoisiennes », tome VIII, 2001, 499 p.

PASTORALE

Généralités

BOURGEOIS, Daniel. *La pastorale de l'Église*. Luxembourg : Éditions Saint-Paul, coll. « Amateca. Manuels de théologie catholique », tome XI, 1999, 719 p.

DECOURT, Georges. *Conduire une action pastorale*. Paris : Cerf, coll. « Théologies pratiques », 1997, 125 p.

LAVALETTE, Henri de. « Réflexions sur la théologie pastorale ». *Nouvelle Revue théologique*, juin 1961, tome 83, n°6, p.593-604.

Pascal Thomas. *Dynamiques de la pastorale. Un art qui se renouvelle*. Paris : Desclée de Brouwer, coll. « Pascal Thomas - Pratiques chrétiennes » n° 15, 1997, 262 p.

TOUBLANC, Louis. *Le peuple de nos paroisses restera-t-il chrétien ?* Chambray : C.L.D., coll. « La trame des jours », 1982, 196 p.

VINATIER, Jean. *Les chemins d'Emmaüs. De la religion populaire à la foi du peuple de Dieu. 30 ans de recherches pastorales*. Paris : Le Centurion, 1977, 206 p.

« Pastorale diocésaine d'aujourd'hui en fonction du monde qui vient. » Quatrième colloque d'Ephrem, Fontenay-sous-Bois, 16-18 mars 1970. *Pro manuscripto*, 157 p.

Pastorale d'ensemble

BOULARD, Fernand. « Projets et réalisations de la pastorale d'ensemble ». *Les Cahiers du clergé rural*, février 1962, n°235, p. 67-74 et mars 1962, n°236, p.149-161.

HOUTART, François et GODDIJN, Walter. « Pastorale d'ensemble et plans de pastorale ». *Concilium*, 3/1965, p.29-44.

Pastorale liturgique

Collectif. *Religion populaire et réforme liturgique*. Paris : Cerf, coll. « Rites et symboles », 1975, 192 p.

CROUAN, Denis. *Histoire et avenir de la liturgie romaine*. Paris : Téqui, 2001, 415 p.

ESQUIER, Geneviève. *La Liturgie selon Vatican II*. Paris : F.-X. de Guibert, 2003, 259 p.

FAVREAU, François. *La liturgie*. Paris : Desclée, coll. « L'Héritage du Concile », 1983, 215 p.

GELINEAU, Joseph. *Demain la liturgie. Essai sur l'évolution des assemblées chrétiennes*. Paris : Cerf, coll. « Rites et symboles », 1979, 157 p.

GELINEAU, Joseph. « Réforme liturgique, renouveau de l'Église ». *Études*, janvier 1964, p.8-26.

SOUCHON, Michel. « L'évolution de la liturgie pénitentielle jusqu'en 1973 ».

<http://www.croire.com/article/index.jsp?docId=2419308&rubId=187>.

Publié aussi dans *Croire aujourd'hui*, 1^{er} octobre 1998, n°56.

« 1909-2009. Le Mouvement liturgique ». *La Maison-Dieu, revue de pastorale liturgique*. 4/2009, n°260, 293 p.

« Laïcs en pastorale liturgique ». *La Maison-Dieu, revue de pastorale liturgique*. 2/1993, n°194, 159 p.

« La Liturgie ». *Lumière et vie*. Juillet-septembre 2008, n°279, 131 p.

« La participation active ». *La Maison-Dieu, revue de pastorale liturgique*. 1/2005, n°241, 222 p.

« Sens et conditions de la Réforme liturgique ». *La Maison-Dieu, revue de pastorale liturgique*. 4/1976, n°128, 181 p.

« Vingt ans de réforme liturgique ». *La Maison-Dieu, revue de pastorale liturgique*. 2/1985, n°162, 168 p.

Site « Cérémoniaire. Les rites liturgiques » : <http://www.ceremoniaire.net>

« Documents, gravures et photos de la liturgie catholique en France. Un choix de textes par des liturgistes classiques et récents, avec des documents du magistère et de l'épiscopat français (et ses commissions liturgiques) concernant le service divin, pour aider à comprendre la liturgie dans les temps modernes. »

Site « Le Cybercuré œcuménique et interreligieux » : <http://92.catholique.fr>

« Le site le Cybercuré traite de la liturgie catholique, des cérémonies, des sacrements de l'Église, de la pastorale et des fêtes chrétiennes qui ont lieu dans une paroisse. Il donne aussi des informations très concrètes grâce à de très nombreuses vidéos et à une manière nouvelle d'utiliser les images. »

Pastorale des jeunes

CHOLVY, Gérard. *Histoire des organisations et mouvements chrétiens de jeunesse en France (XIX^e-XX^e siècle)*. Paris : Éditions du Cerf, coll. « Histoire », 1999, 419 p.

LESCANNE, Guy et VINCENT, Thierry. *15 / 19. Des jeunes à découvert*. Paris : Cerf, coll. « Recherches morales », 1986, 128 p.

MOITEL, Pierre. « De nouveaux lycéens ». *Études*, avril 1978, p.523-534.

Catéchisme

ADLER, Gilbert et VOGELISEN, Gérard. *Un siècle de catéchèse en France. 1893-1980. Histoire, déplacements, enjeux*. Paris : Beauchesne, coll. « Théologie historique » n°60, 1981, 601 p.

AUDINET, Jacques. « La catéchèse, enjeu de société ». *Études*, juillet 1977, p.93-110.

BAGOT, Jean-Pierre. « Quel langage pour la catéchèse ? ». *Études*, octobre 1976, p.379-399.

COKE, Mary. *Le mouvement catéchétique de Jules Ferry à Vatican II*. Paris : Centurion, coll. « Chrétiens dans l'histoire », 1988, 239 p.

COMBY, Jean. « Heurs et malheurs de la catéchèse en France. Le débat autour de *Pierres Vivantes* ». *Archives des sciences sociales des religions* [en ligne], n°62/1, 1986, p.53-60. [référence du 18 janvier 2012].

Url : http://persee.fr/web/revues/home/prescript/article/assr_0335-5985_1986_num_62_1_2401

DUPERRAY, Georges. « Une nouvelle crise de la catéchèse (1971-1983) ». *Lumière et vie*, octobre-novembre 1984, n°169, p.5-23.

GERMAIN, Élisabeth. *2000 ans d'éducation de la foi*. Paris : Desclée, coll. « Bibliothèque d'Histoire du Christianisme » n° 1, 1983, 204 p.

MOINGT, Joseph. « La transmission de la foi ». *Études*, janvier 1975, p.107-129.

MOINGT, Joseph. « La transmission de la foi. Nouvelles filières ». *Études*, mai 1975, p.749-775.

VAUCELLES, Louis de. « Le champ de la catéchèse ». *Études*, janvier 1978, p.115-124.

« Une étape : la R.N.C. 79. Rencontre Nationale Catéchèse. Lourdes 28, 29, 30 avril 1979 ». *Catéchèse*, novembre 1979, n°77, 126 p.

Enseignement catholique

CHOLVY, Gérard et CHALINE, N.-J. *L'Enseignement catholique en France aux XIX^e et XX^e siècles*. Paris : Cerf, coll. « Histoire religieuse de la France » n° 8, 293 p.

Mouvements

Scoutisme

CHOLVY, Gérard et CHEROUTRE, Marie-Thérèse (s.d.). *Le Scoutisme. Quel type d'homme? Quel type de femme ? Quel type de chrétien ?* Paris : Cerf, coll. « L'Histoire à vif », 1994, 515 p.

SAINT-AUBIN, Gilles. « Les Scouts de France ». *Études*, juillet-août 1992, p.45-55.

« Le Scoutisme, un apprentissage de la vie ». *Fêtes et Saisons*, juin-juillet 2001, n°556.

Site Scoutopédia, grande encyclopédie scout : <http://fr.scoutwiki.org> .

Site « La fraternité du scoutisme » :

http://fraternite.net/histoire_du_scoutisme.htm .

Mouvement eucharistique des jeunes

BLOT, Philippe. *Vivre l'Eucharistie avec les jeunes*. Paris : Éditions de l'Atelier, coll. « Les jeunes et Dieu », série « Guides », 1999, 154 p.

LALOUX, Ludovic. *Le Mouvement eucharistique des jeunes (M.E.J.). Témoin vivant d'une fidélité*. Paris : Le Sarmant Fayard, coll. « Des chrétiens », 1988, 236 p.

« Jeunes en mouvement. Mouvement eucharistique des jeunes ». *Fêtes et Saisons*, octobre 1985, n°398, 31 p.

Site officiel du MEJ : <http://www.mej.fr> .

Aumôneries scolaires

GIVENCHY, Pierre de. « Aumônerie de jeunes et conversion ». *Études*, avril 1975, p.595-612.

MATHIEU, Séverine. « Les aumôneries catholiques de l'enseignement public de 1945 à 1970 ». *Archives des sciences sociales des religions* [en ligne], n°34, 1972, p.111-132. [référence du 18 janvier 2012].

Url : http://persee.fr/web/revues/home/prescript/article/assr_0003-9659_1972_num_34_1_1894

MOITEL, Pierre. « Nouveaux visages des aumôneries de l'Enseignement public ». *Études*, juillet 1978, p.93-107.

Pastorale familiale

Site officiel des Équipes Notre-Dame : <http://www.equipes-notre-dame.com/fr>

Site officiel du CLER : <http://www.cler.net/>

Site officiel des Associations familiales catholiques : <http://www.afc-france.org/>

Site officiel du mouvement Espérance et Vie, mouvement chrétien pour les premières années du veuvage : <http://www.esperanceetvie.com/>

Divorce

LE BOURGEOIS, Armand. *Chrétiens divorcés remariés*. Paris : Desclée de Brouwer, 1990, 192 p.

LE BOURGEOIS, Armand. *Questions des divorcés à l'Église*. Paris : Desclée de Brouwer, 1994, 107 p.

Pastorale de la santé

Présentation d'Amicitia sur le site du diocèse de la Roche-sur-Yon : <http://paysyonnais.catho85.org/spip.php?article527> [14 juin 2012]

Présentation d'Amicitia sur le site du diocèse d'Orléans : <http://www.orleans.catholique.fr/informations-annuaire/services-et-mouvements/725-amicitia.html> [14 juin 2012]

Site officiel de l'Arche : <http://www.arche-france.org/> [16 juin 2012]

Site officiel de l'Arche à Cognac : <http://www.arche-cognac.org/>

Site officiel de Foi et Lumière (Vivre l'amitié avec des personnes ayant un handicap mental) : <http://www.foietlumiere.org>

Site officiel de la Fraternité des personnes malades et handicapée :
<http://fcpmh..fr>

STRUCTURES

DEFOIS, Gérard. « Structures de dialogue, participation et co-responsabilité, dans l'Église actuelle ». *Études*, janvier 1971, p.101-115.

PALARD, Jacques. « Processus de transformation d'une organisation religieuse ». *Archives des sciences sociales des religions* [en ligne], juillet-septembre 1985, n°60, p. 131-151 [référence du 21 juillet 2010].

Url : http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/assr_0335-5985_1985_num_60_1_2370

VAUCELLES, Louis de. « Structure générale de l'Église de France ». *Études*, octobre 1973, p.425-439.

Structures géographiques

BORRAS, Alphonse. « Petite apologie du Conseil pastoral de paroisse ». *Nouvelle Revue théologique*, 1992, 114/4, p.558-576.

CHOLVY, Gérard. « La paroisse dans l'histoire de la France ». *Bulletin de l'Académie des sciences et lettres de Montpellier*, 2001, tome 32, p.219-227.

HILAIRE, Yves-Marie. « Un demi-siècle d'utopies et de réalités paroissiales ». *Communio*, juillet-août 1998, n°XXIII, 4, p.58-70.

MICHONNEAU, (abbé). *Paroisse, communauté missionnaire. Conclusions de cinq ans d'expérience en milieu populaire*. Paris : Éditions du Cerf, coll. « Rencontres » 21-22, 483 p.

PANNET, Robert. *La Paroisse de l'avenir. L'avenir de la paroisse*. Paris : Fayard, 1979, 333 p.

SÉRIAUX, A. « La conception de la paroisse en droit canonique actuel ». *Communio*, juillet-août 1998, n°XXIII, 4, p.31-37.

« La paroisse, lieu d'appels ? ». *Vocation*, juillet 1977, n°279, 126 p.

« Les paroisses : mort lente ou renouveau ». *Lumière et Vie*, juin-juillet 1975, n°123, tome XXV, 103 p.

« Le problème des trop petites paroisses ». *La Maison-Dieu*, janvier-mars 1959, n°57, 176 p.

« Le réaménagement des territoires pastoraux en France » [Table ronde préparée par Colette MULLER, animée par Noël COPIN, participants : Yohan ABIVEN, Jean-René BERTRAND, Mgr Paul-Marie GUILLAUME et Jean RENARD]. *ESO (Espaces et sociétés) Travaux et documents*, juin 2003, n°19, p.61-67 [référence du 20 août 2012].

Url : <http://eso.cnrs.fr/spip.php?article122>

Finances

GAUCHER, R. *Les finances de l'Église de France*. Paris : Albin Michel, 1981, 288 p.

MOISSET, Jean-Pierre. « Quand l'Église catholique se résout à parler de son argent : l'exemple de cinq périodiques (1951-2008) ». *Revue d'Histoire de l'Église de France*, juillet-décembre 2009, t. 95, p.253-279.

ROUET, Albert. *L'Argent*. Paris : Mame/Plon, coll. « Parole d'Église », 2003, 205 p.

SCHLICK, Jean. « Les missions d'une Église pleinement constituée ». [en ligne].

Url : http://umb-ressources.unstrasbg.fr/main/document/document.php?cidReq=DROITCANONFINANCES&curdirpath=%2FA_Cano ns_et_notions_de_base

VAUCELLES, Louis de. « Les finances du catholicisme français ». *Études*, avril 1971, p.564-578.

« L'argent de l'Église ». *Fêtes et Saisons*, août-septembre 1991, n°457.

Les églises (bâtiments)

« 1200 églises à construire en dix ans ». *Fêtes et Saisons*, juin-juillet 1963, n°176.

« Des églises pour notre temps ». *Fêtes et Saisons*, juin-juillet 1971, n°256, p.32-33.

BERTHOUD, Émile. « Qu'est-ce qu'une église ? (5) ». *Esprit et Vie*, 1/octobre 2007, n°179, p.30-34.

RUSSO, François. « Construction d'églises en France ». *Études*, février 1963, p.160-173.

RUSSO, F. « Faut-il encore construire des églises ? » *Études*, octobre 1969, p.422-435.

SOCIÉTÉ

« L'ABC de la doctrine sociale. Ce que les catholiques proposent : solidarité, écologie, travail ». *La Croix. Hors-série*. Paris : Bayard, 2009, 98 p.

BARRAU, Grégory. *Le Mai 68 des catholiques*. Paris : Éditions de l'Atelier, 1998, 143 p.

BOULLET, Michel. *Le choc des médias*. Paris : Desclée, coll. « L'héritage du Concile », 297 p.

BRÉCHON, Pierre, DURIEZ, Bruno, ION, Jacques (s. d.). *Religion et action dans l'espace public*. Paris : L'Harmattan, coll. « Logiques politiques », 2000, 301 p.

COUTROT, A. et DREYFUS, F. *Les Forces religieuses dans la société française*. Paris : Armand Colin, coll. « U », 1965, 344 p.

DAGENS, Claude. « Les leçons de l'Histoire et la responsabilité politique de l'Église ». *Études*, mai 1999, p.629-639.

DAVEZIES, Robert (présenté par). *Mai 68. La rue dans l'Église*. Paris : Éditions de l'Épi, 1968, 144 p.

DONEGANI, Jean-Marie. *La liberté de choisir. Pluralisme religieux et pluralisme politique dans le catholicisme français contemporain*. Paris : Presses de la Fondation nationale des Sciences politiques, 1993, 485 p.

DURIEZ, B., FOUILLOUX, É., PELLETIER, D. et VIET-DEPAULE, N. (s.d), *Les Catholiques dans la République. 1905-2005*. Paris : Éditions de l'Atelier, 2005, 365 p.

FRÖLICH, Laurent. *Les catholiques intransigeants*. Paris : L'Harmattan, 2002, 404 p.

GIRARDI, Jules. *Christianisme, libération humaine, lutte des classes*. Paris : Cerf, 1972, 228 p.

GOULEY, Bernard. *Les catholiques français aujourd'hui. Survol d'un peuple*. Paris : Fayard, 1977, 404 p.

LAOT, Laurent. *Catholicisme, politique, laïcité*. Paris : Éditions ouvrières, coll. « Églises - Sociétés », 1990, 187 p.

LAUNAY, Michel. *Le Syndicalisme chrétien en France de 1885 à nos jours*. Paris : Desclée, coll. « Bibliothèque d'histoire du christianisme » 6, 1984, 94 p.

MAUGENEST, Denis (s.d.). *Le mouvement social catholique en France au XX^e siècle*. Paris : Cerf, 1990, 254 p.

PORTIER, Philippe. *Église et politique en France au XX^e siècle*. Paris : Montchrestien, coll. « Clefs. Politique », 1993, 160 p.

PORTIER, Philippe. « La philosophie politique de l'Église catholique : changement ou permanence ? » *Revue française de science politique*, juin 1986, vol. 36, n. 3, p.325-348.

RÉMOND, René. *Le catholicisme français et la société politique. Écrits de circonstance (1947-1991)*. Paris : Éditions de l'Atelier, coll. « Églises/Sociétés », 1995, 248 p.

RÉMOND, René. « Les Catholiques et le communisme depuis 1945 ». *Études*, octobre 1990, p.383-392.

SEVEGRAND, Martine. *Les Enfants du bon Dieu. Les catholiques français et la procréation au XX^e siècle*. Paris : Albin Michel, 1995, 492 p.

TINCQ, Henri et DEFOIS, Gérard. *Les médias et l'Église. Évangélisation et information : le conflit de deux paroles*. Paris : Éditions CFPJ [Centre de formation et de perfectionnement des journalistes], coll. « Médias et société », 1997, 157 p.

CRISE DE L'ÉGLISE

BELLET, Maurice. « Crise et christianisme ». *Esprit*, avril-mai 1977, p.196-200.

GAULT, Jean-Pierre. *Histoire d'une fidélité. Témoignage chrétien. 1944-1956*. Paris : Éditions Témoignage chrétien, coll. « Bibliothèque de l'homme d'action », 1963, 413 p.

MAYEUR, Jean-Marie. « Réflexions d'un historien ». *Esprit*, novembre 1971, p.629-635.

PELLETIER, Denis. *La Crise catholique. Religion, société, politique en France (1965-1978)*. Paris : Payot, 2002, 321 p.

PERRIN, Luc. *L'affaire Lefebvre*. Paris : Cerf, coll. « Bref », 124 p.

PIETTRE, A. *Église missionnaire ou Église démissionnaire ?* Paris : France Empire, 1978, 265 p.

POULAT, Émile. *Une Église ébranlée. Changement, conflit et continuité de Pie XII à Jean-Paul II*. Tournai : Casterman, coll. « Religion et Sociétés », 1980, 303 p.

ROLLIN, Bertrand. « L'enjeu de la crise de l'Église ». *Prêtres diocésains*, mars 1979, p.102-108.

ROUSTANG, François. « Le troisième homme ». *Christus*, octobre 1966, n°52, p.561-567.

VAUCELLES, Louis de. « L'Église de France à la recherche de son nouveau visage ». *Études*, janvier 1970, p.93-110.

Table du volume

ANNEXES.....	693
TABLE DES ANNEXES	695
 SOURCES	 851
SOURCES IMPRIMÉES	853
FONDS NATIONAUX	853
CENTRE DES ARCHIVES DU MONDE DU TRAVAIL (CAMT)	853
CENTRE NATIONAL DES ARCHIVES DE L'ÉGLISE DE FRANCE (CNAEF)	854
PUBLICATIONS NATIONALES	855
ARCHIVES DE CONGRÉGATIONS RELIGIEUSES	862
FONDS DIOCÉSAINS.....	864
ARCHIVES DIOCÉSAINES.....	864
FONDS DIOCÉSAIN DES AUMÔNERIES DE L'ENSEIGNEMENT PUBLIC	875
PUBLICATIONS RELATIVES AU DIOCÈSE	875
Bulletins diocésains.....	878
Journaux paroissiaux.....	878
FONDS PRIVÉS	881
TÉMOIGNAGES.....	884
 BIBLIOGRAPHIE	 893
 TABLE DU VOLUME	 933